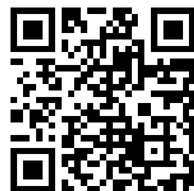
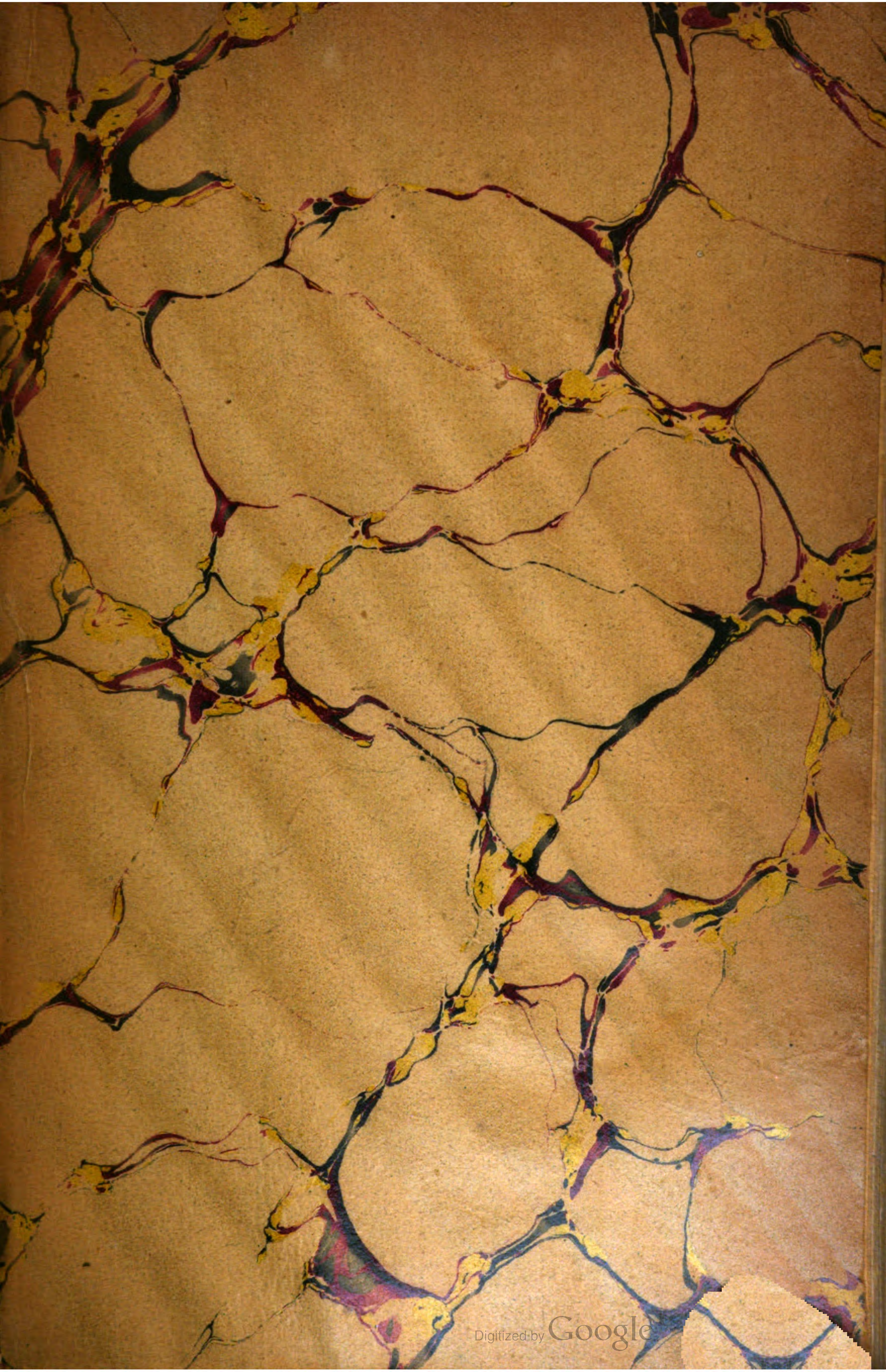





Dei
Sub Numine
Viget



REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

HUITIÈME ANNÉE

TOME QUATORZIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1873



SAINT JEAN CHRYSOSTOME

ET LA CRITIQUE CONTEMPORAINE

J'ai essayé de venger, ici même, saint Cyrille d'Alexandrie des reproches que lui avait adressés M. Amédée Thierry. On s'en souvient peut-être, l'intrépide défenseur du dogme de l'Incarnation divine, le docteur profond et érudit, l'indomptable évêque qui ne laissa pas le rationalisme théologique de Nestorius prévaloir contre la foi traditionnelle de l'Église et sut opposer une résistance victorieuse aux courtisans non moins qu'aux sophistes, a été peint par M. Amédée Thierry sous des couleurs bien sombres ; le nom de *Pharaon* dont saint Isidore de Péluse avait flétri Théophile, l'oncle et le prédécesseur de Cyrille, a même été appliqué au courageux président du Concile d'Éphèse. M. Amédée Thierry a été sévère pour un saint chez qui la spéculation et le génie de la controverse paraissent surtout dominer, qui est théologien plutôt qu'orateur et moraliste, et qui, dans les questions religieuses, voit la face qui regarde le ciel bien plus que celle qui regarde la terre ; ne semblerait-il pas qu'il eût dû être indulgent pour un saint qui diffère par maint endroit du patriarche d'Alexandrie? Saint Jean Chrysostome sort d'un autre milieu que saint Cyrille ; ses études, le tour de son talent, son caractère, créent entre lui et le patriarche d'Alexandrie des diversités profondes, parfois même de réelles oppositions. Antioche l'a vu naître, et il appartient à l'école chrétienne de cette ville, laquelle, dans l'interprétation des Écritures, serrait de près le sens littéral et historique, et évitait, redoutait

même ces explications mystiques, ces hautes spéculations qui ont fait la gloire et quelquefois le danger de l'école chrétienne d'Alexandrie. Chrysostome ne néglige pas, certes, il dédaigne moins encore l'exposition du dogme catholique; il n'ignore pas que le dogme est la vérité venue de Dieu, et que, dans les mystérieuses profondeurs du dogme, la morale chrétienne plonge ses racines et puise la sève qui les alimente; mais avant tout, en vertu d'une prédestination dont les signes éclatent dans toute sa vie, Chrysostome est un moraliste. Il ne pénètre pas, comme Athanase, comme Augustin, comme Cyrille, dans les inaccessibles hauteurs de l'Être divin; il n'essaye pas d'entr'ouvrir la nuée ardente qui cache Dieu, et d'y entrer; mais en revanche, quels coups d'œil pénétrants, sûrs, profonds, il a jetés dans les abîmes du cœur humain! et de quelle main ferme, avec quelle autorité incapable de défaillance et d'excès, il a su tracer au chrétien ses devoirs! Chrysostome a été le docteur, l'apôtre, le confesseur, le martyr de la morale chrétienne. Lui aussi, il a livré de longs et difficiles combats; il a connu les tristesses de l'exil, les amertumes saintes et salubres de la persécution, et c'est dans une catastrophe finale qui l'a transfiguré et grandi que s'est achevée cette existence glorieuse qui s'était ouverte, comme une fraîche et austère églogue, au chaste foyer d'une mère chrétienne, et qui s'était déroulée, triomphante, au milieu des sanglots et des acclamations de tout un peuple, dans la chaire d'Antioche et sur le trône épiscopal de Constantinople. Ces luttes, Chrysostome les a soutenues; ces persécutions, Chrysostome les a subies, non pas pour défendre l'intégrité du dogme qui n'était point en cause, mais pour défendre l'intégrité de la morale évangélique contre des excès qui déshonoraient à Byzance le nom chrétien, et qui même osaient envahir le sanctuaire. Enfin son génie est éminemment oratoire; je ne sais si jamais homme fut plus richement doué que Chrysostome de ces dons variés et puissants qui assurent à la parole humaine un si merveilleux empire. Son éloquence est aimante et ardente; dans chacune de ses paroles, même les plus sévères, on entend, si je l'ose dire, les battements de son généreux cœur. Il a des colères sans doute, mais ces colères lui sont inspirées par le spectacle de l'iniquité victorieuse; il a même, si l'on veut, ses utopies et ses rêves, mais ce sont les utopies et les rêves d'un homme qui devance, dans ses désirs, le jour des réparations suprêmes, et

qui, de cette terre ravagée par le péché et par la douleur, voudrait faire un vestibule du Ciel. Voilà, je pense, entre saint Jean Chrysostome et saint Cyrille, des points nombreux de différence, et l'on eût pu s'attendre à ce que M. Amédée Thierry comprendrait l'évêque de Constantinople mieux qu'il n'a compris l'évêque d'Alexandrie; on eût pu espérer qu'il saurait admirer et glorifier ce qu'il aurait mieux compris. De tous ceux qui ont vécu dans le commerce de Chrysostome, qui ont étudié son histoire et bu, ne fût-ce que du bout des lèvres, au fleuve d'eau vive qui s'épanche de ses œuvres, bien peu ont pu se défendre d'une sympathique admiration pour ce grand homme. Au dernier siècle, Gibbon lui-même trouvait des paroles émues pour peindre l'exil de Chrysostome: « ce désert perdu dans les montagnes du Taurus vers lequel se tournait l'admiration respectueuse du monde chrétien [1]. » De nos jours, entrant dans la voie ouverte par Villemain, M. Paul Albert a consacré à saint Jean Chrysostome, considéré comme orateur populaire, une étude brillante, déparée par des erreurs de plus d'un genre, mais dans laquelle on sent un esprit et un cœur épris de l'orateur à l'âme et à la bouche d'or. Je citerai plus d'une fois, dans le cours de ce travail, l'ouvrage si complet, si décisif [2], que M. l'abbé Martin (d'Agde) a composé à la gloire de saint Jean Chrysostome. Enfin, récemment, un membre de l'Église anglicane et de l'Université d'Oxford, le docteur W. Stephens, publiait sur l'évêque de Constantinople un livre où ce grand homme est étudié avec une science sérieuse et jugé avec une légitime admiration [3]. Sans doute, des préventions ont souvent altéré chez le docteur Stephens la claire vue et la saine appréciation des faits et des doctrines; il porte sur certains actes du saint des arrêts que je n'accepterai pas; tout en reconnaissant dans ses œuvres à tout le moins *les germes* de plusieurs des croyances que la réforme du seizième siècle devait rejeter (le docteur Stephens indique le culte de la Sainte Vierge, désigné par lui sous le nom odieux et mensonger de *mariolâtrie*, l'invocation

[1] *Histoire de la décadence de l'Empire romain*, ch. XXXII.

[2] *Saint Jean Chrysostome, ses œuvres et son siècle*, par l'abbé E. Martin (d'Agde). Paris, 1860; 3 vol. in-8°.

[3] *Saint Chrysostom, his Life and Times*, by Rev. W. R. Stephens, M. A. Balliol Coll. Oxon.; vicar of Mid-Lavant, Sussex. London, John Murray, 1872, in-8° de 471 pages.

des Saints, la Transsubstantation), il conteste sur d'autres points l'orthodoxie catholique, c'est-à-dire la vraie orthodoxie de Chrysostome, et il salue en lui un précurseur de l'anglicanisme. Mais du moins il a compris Chrysostome autant que le lui permettaient des idées préconçues ; il nous a montré en Chrysostome le porte-drapeau de l'Évangile, le champion de la vérité, de la sainteté chrétiennes ; dans la glorieuse défaite de l'évêque, il voit la défaite de la justice, et le présage des futures humiliations de cette Église d'Orient qui, en dépit des grands modèles que Dieu lui tenait encore en réserve, allait perdre de plus en plus, sous le joug des Césars devenus ses maîtres, toute indépendance et toute fécondité.

J'ai regret à le dire, l'accent qui vibre, à des tons divers, dans les œuvres de M. Paul Albert, de M. l'abbé Martin (d'Agde), du docteur Stephens, le livre de M. Amédée Thierry sur *saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie* [1], me l'a fait trop rarement entendre. Je ne nie pas que l'émotion n'ait gagné quelquefois l'historien ; ce que je ne nierai pas non plus, c'est que les fragments des discours et des lettres du saint qu'il a enchâssés avec art dans son ouvrage, communiquent au lecteur cette bienfaisante émotion. Mais, à vrai dire, et encore que M. Amédée Thierry ait déclaré, au début de son livre, qu'il jugera Chrysostome « avec le respect que méritent de grandes infortunes et une grande mémoire, » ni le respect ni même l'équité n'ont suffisamment dirigé sa plume. Malgré les rares aptitudes qui ont fait de lui un des maîtres contemporains de la science historique, il n'a pas compris le caractère, l'enseignement, la mission de Chrysostome ; aussi, en se croyant impartial, est-il resté froid dans le récit des persécutions infligées à ce grand homme. A ses yeux, Chrysostome est une victime, non point tout-à-fait irréprochable ; il n'est pas un martyr. « L'histoire, » a dit M. Amédée Thierry, « va chercher l'homme à travers toutes les auréoles. » Soit, c'est ce que nous allons faire aussi. Nous étudierons le caractère moral de Chrysostome ; nous rechercherons les traits distinctifs de son enseignement ; le caractère et l'enseignement de Chrysostome nous aideront à saisir et à exposer ce que devait être, ce que fut sa mission. Nous pourrons ensuite le contempler et l'admirer au milieu des

[1] Paris, Didier, 1872, in-8° de 540 pages.

épreuves qui couronnèrent tant de vertus et tant de génie, et qui ont rendu sa figure plus majestueuse encore et sa mémoire plus touchante [1].

I.

Si j'en crois M. Amédée Thierry, grande fut la faute de ceux qui, en 397, appelèrent Chrysostome au gouvernement de l'Église de Constantinople. Ni son caractère, ni ses antécédents, nous dit-on, ne le préparaient aux difficiles fonctions dont il allait être investi. Quel était donc, d'après M. Amédée Thierry, le caractère du prêtre éloquent et austère, qu'un calcul d'Eutrope, libre instrument de cette Providence « au trône de laquelle nous sommes attachés par une chaîne souple qui nous retient sans nous asservir [2], » désignait au choix des fidèles et du clergé de Constantinople ? M. Amédée Thierry ne s'est pas fait faute de nous le dire; à travers les cinq cents pages de son livre, il répète que Chrysostome était *ombrageux*, *hautain*, *orgueilleux*, *irascible*, *âpre*, *jaloux de son pouvoir*, *toujours prêt à l'accroître*, *impatient de toute opposition*, etc. La solitude dans laquelle s'était écoulée une partie de la jeunesse du nouvel évêque, n'avait pu être pour lui un bon apprentissage des travaux et des devoirs de l'épiscopat. « En face d'une cour frivole et galante qui s'occupait du gouvernement de l'Église au milieu des plaisirs, » dit M. Amédée Thierry, « (Eutrope) plaçait le plus intraitable des moines ; en face d'un clergé tout mondain, un anachorète qui n'estimait que le désert ; en face d'une société fière de sa richesse et de son luxe, un homme qui avait la richesse en effroi, et poussait à l'extrême l'ostentation de la sim-

[1] Ces pages étaient écrites avant la fin si chrétienne de M. Amédée Thierry. Nous avons respecté, vivant, l'historien qui, sous l'empire de préjugés trop aisés à expliquer, a souvent jugé nos saints avec une injuste rigueur, mais qui du moins n'est jamais resté indifférent aux questions religieuses, et a eu le bonheur de mourir pleinement réconcilié avec la vérité catholique. Nous croyons donc pouvoir publier, après la mort de M. Amédée Thierry, ce que nous avons écrit pendant sa vie ; notre critique n'atteint pas plus sa mémoire qu'elle n'a atteint sa personne.

[2] J. de Maistre. *Considérations sur la France*, ch. I.

plicité. Aussi, à peine le nouvel élu était-il installé sur son siége, que la guerre commençait entre lui et ceux qu'il venait gouverner. » Le docteur Stephens est loin d'incriminer, comme M. Amédée Thierry, le caractère de Chrysostome; mais il croit, lui aussi, que la solitude avait mal préparé à l'épiscopat le grand homme dont il a écrit la vie. Son génie, dit-il, n'était pas apte à discerner les caractères; il ne connaissait pas les hommes; ses austères vertus étaient trop les vertus d'un moine. « Si Nectaire (le prédécesseur de Chrysostome) avait été trop l'homme du monde, son successeur fut trop, eu égard à sa situation, l'homme du cloître[1]. » Que faut-il penser de ces jugements portés sur le caractère de Chrysostome? Et devons-nous reconnaître qu'il était insuffisamment préparé à l'épiscopat?

Je le sais, Chrysostome a lui-même avoué, dans son admirable traité du *Sacerdoce*, qu'il était sensible à la vaine gloire, que sa colère s'allumait aisément, qu'il était prompt à ressentir les émotions d'une joie excessive et d'une excessive tristesse[2]. Cet aveu, Chrysostome le faisait pour écarter de ses épaules la charge épiscopale. N'était-il pas sincère en le faisant? Dieu nous garde de soupçonner la sincérité de Chrysostome, et de lui prêter même un pieux mensonge! Mais rappelons-nous que les saints, — à la différence de la plupart des autres hommes, — ne sont guère accoutumés à se flatter eux-mêmes : qu'ils se contemplent et se jugent à la lumière même de Dieu, qu'ils pèsent leur vie et leur âme au poids du sanctuaire. A l'incorruptible éclat de la lumière divine, ils peuvent découvrir en eux bien des taches; au poids de l'éternelle justice, ils peuvent se trouver trop légers. La gloire des saints, c'est de tendre sans cesse à un idéal de pureté, de perfection, dont ils se sentent d'autant plus éloignés qu'ils en approchent davantage. D'ailleurs, les instincts dont Chrysostome reconnaissait en lui l'existence, il les a combattus; c'est pour mieux en avoir raison qu'il avait embrassé la discipline monastique; les lui reprocher, ce serait lui reprocher ses luttes et ses victoires.

Si les saints ne se flattent pas eux-mêmes, d'ordinaire on ne les flatte pas non plus. Les erreurs et les passions, qu'ils poursuivent avec une infatigable énergie, se vengent d'eux en les

[1] Stephens, *Saint Chrysostom, his Life and Times*, ch. XIV.
[2] *De Sacerdotio*, l. VI, c. XII.

calomniant. Des bruits malins ont couru, je le sais, sur le compte de Chrysostome; Socrate et Sozomène nous les ont rapportés. D'après Socrate, « témoin souvent précieux, mais circonvenu par les sectaires [1], » Chrysostome « aurait été dès son jeune âge d'un caractère plutôt irascible que modeste. Son excessif amour de la mortification, » ajoute-t-on, « l'avait rendu fort sévère..... La liberté de langage dont il usait envers tout le monde était sans mesure [2]. » En dépit de ses tendances rigoristes, Socrate, qui admirait les réparties niaises et la vie mondaine de l'évêque novatien Sisinnius [3], devait goûter médiocrement l'austérité de Chrysostome; les imputations outrageuses, dont il s'est fait le complaisant écho, n'ont chez lui rien qui me surprenne. Encore ne peut-il taire la sainteté de Chrysostome, et reconnaît-il la facilité et la douceur de son commerce [4]. Sozomène, copiste de Socrate, répète les méchants propos de l'historien qu'il suit trop docilement, mais il les répète sans y croire, et il loue « la vie vraiment divine [5] » du grand évêque. Sur le caractère de Chrysostome, j'ai le droit d'entendre d'autres témoins que ceux-là, j'ai le droit d'entendre Chrysostome lui-même. Palladius, « aussi bien le plus exact que le plus ancien de tous ceux qui nous ont donné son histoire [6], » atteste l'amabilité du saint et raconte les charitables industries d'un zèle qui savait se faire tout à tous [7]. Dans les lettres de Chrysostome à Olympias, M. Amédée Thierry a lui-même reconnu « l'homme doux et tendre, d'une tendresse infinie pour ses amis, clément pour ses ennemis, même quand il voyait en eux un fouet levé par la main de Dieu sur l'Église et sur lui. » Ce n'est pas seulement dans sa correspondance avec la sainte veuve que l'évêque de Constantinople a révélé ces fortes et suaves vertus. Ses nombreux écrits nous le montrent tel qu'il fut toujours : cœur magnanime, ouvert à tous les sentiments tendres, délicats, élevés, et qui en ravivait sans cesse la flamme au foyer de l'amour de Dieu et de l'amour des âmes. Il a aimé la paix, il a travaillé à la faire régner dans le monde, et s'il a lutté, c'est

[1] Le R. P. Gagniard, *S. J., dans les Études religieuses, etc.*, septembre 1867.
[2] Socr., l. VI, c. III.
[3] Socr., l. VI, c. XXII.
[4] Socr., l. VI, c. III.
[5] Soz., l. VIII, c. II.
[6] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. XI, p. 1. (Ed. de Paris.)
[7] Pall., *Dialog.* c. 19.

que les intérêts sacrés de la paix exigeaient qu'il fît la guerre. Évêque, il n'a pas été de ces pacifiques qui livrent les âmes au lieu de les défendre, et qui croient que la paix règne là où règnent la solitude et la mort. Il n'a voulu n'être « ni le ravisseur qui enlève les brebis, ni le mercenaire qui les abandonne [1], » il a été le pasteur qui, pour repousser l'ennemi, se sert de sa houlette comme d'un glaive, et résiste jusqu'à la fin. Il fut humble comme il était doux. D'orgueil, je n'en vois nulle trace dans la vie de Chrysostome, qui se déroba de bonne heure à toutes les promesses du monde, et qui fut élevé, malgré lui, à l'épiscopat. Il fut ambitieux, je le confesse, mais son ambition, digne de Paul qu'il a tant loué, et allumée comme celle de l'Apôtre au cœur même du Christ, ne visait à rien d'autre et à rien de moins qu'à la conquête du monde par l'apostolat chrétien. Enfin, le récit même de M. Amédée Thierry nous montre *l'âpre et irascible* Chrysostome toujours maître de lui-même, dans les plus terribles épreuves, armé d'une force et d'une douceur invincibles, et prêt à partir pour l'exil comme pour un simple voyage. Que les lecteurs de *Saint Jean Chrysostome et l'Impératrice Eudoxie* veuillent bien se rappeler les discours que l'évêque de Constantinople adressa à ses disciples, à ses amis, à toute sa famille spirituelle, avant son premier et avant son second bannissement. Rien de plus touchant et de plus grave que ces discours, rien qui sente moins l'orgueil et la colère. Le langage de Chrysostome dans ces mémorables circonstances est comme un écho de l'incomparable discours que saint Paul, sur le point de se rendre à Jérusalem et ignorant l'avenir qui le menace, tient aux prêtres de l'Église d'Éphèse accourus autour de lui [2]. Contre le jugement porté par M. Amédée Thierry sur le caractère moral de Chrysostome, j'en appelle donc à M. Amédée Thierry lui-même, aux faits qu'il raconte, aux traductions des discours du saint que je lis dans son livre, et, avec le docteur Stephens, je suis en droit de signaler comme « les traits distinctifs » du caractère de Chrysostome, et comme « les sources principales de l'influence » qu'exerça ce grand évêque, « la haine de la mondanité et d'un christianisme froid et profane; les hautes aspirations à la sainteté personnelle; l'amour débordant de Jésus-

[1] S. Joan Chrys., *in Joan.* homil. LX, c. 4.
[2] Act. Ap. XX, 17 et seq.

Christ et le désir de croître sans cesse dans cet amour ; la fermeté d'une âme qui, par-delà le désordre et la corruption de la société où elle vit, s'élève et s'attache à l'idée d'une Providence souveraine[1]. »

Mais si le caractère de Chrysostome ne fut pas tel que M. Amédée Thierry l'a dépeint, n'est-il pas vrai que ce merveilleux orateur arriva à l'épiscopat avec une inexpérience profonde qui le prédisposait à des actes d'inopportune et d'excessive rigueur ?

N'est-il pas vrai, comme l'a dit encore M. Amédée Thierry, que Chrysostome, « fidèle à l'idéal de sainteté qu'il s'était imposé à lui-même, l'exigeait imprudemment des autres, et portait dans l'exercice d'une autorité presque *incontrôlée* le défaut habituel des solitaires jetés par les événements dans le mouvement du monde ? »

Oui, Chrysostome avait passé par le désert avant d'être appelé au gouvernement de la plus importante des Églises d'Orient ; c'est dans le désert qu'il avait acquis ou développé les mâles vertus qui allaient susciter autour de lui tant d'admiration et tant de colères. Les vertus d'un simple chrétien ne lui eussent pas suffi, — elles seront toujours insuffisantes chez l'homme qui a reçu de Dieu le formidable honneur du sacerdoce et de l'épiscopat. Oui, dans un certain sens, Chrysostome fut, sur le trône épiscopal de Constantinople, le saint du cloître. Mais M. Stephens qui — nous l'avons déjà vu — adresse au saint ce reproche, n'en a-t-il pas lui même fait bonne et décisive justice ? Il l'a reconnu, l'effroyable corruption du monde gréco-romain aux IVe et Ve siècles rendait nécessaire alors l'existence de ces ports de refuge qu'on appelle des monastères.

Certes, le docteur anglais n'a point embrassé dans son majestueux ensemble la grande question de la vie religieuse ; il n'en a aperçu qu'un aspect, et il n'a indiqué qu'une des causes qui l'expliquent[2] ; mais, même en nous plaçant à cet exclusif point

[1] *Saint Chrysostom, his Life and Times*, ch. VI.

[2] W. Faber, encore membre, encore pasteur de l'Église anglicane, s'élevait à une conception bien plus haute, bien plus complète de l'institution monastique et des raisons qui, jusqu'à la fin des temps, en justifieront la présence au sein de l'Église, lorsqu'il écrivait dans sa *Vie de S. Wilfrid :* « Les ordres monastiques sont le sang « et la vie de l'Église, les monuments du vrai christianisme apostolique, le refuge « de la spiritualité dans les temps mauvais, la pépinière des évêques, le sein qui « enfante les missionnaires à la main forte et au grand cœur. Une Église sans mo- « nastères est un corps paralysé du bras droit. » *(Vie et lettres du R. P. Frédéric-William Faber, premier supérieur de l'Oratoire de Londres*, publiées par le R. P. Bowden, traduites par le R. P. Philpin de Rivières, t. I, ch. VI, p. 350.)

de vue, nous pouvons dire que de nos jours aussi, comme aux jours de saint Jean Chrysostome, les monastères ont leur raison d'être, qu'ils sont une perpétuelle protestation de l'esprit chrétien contre les tendances envahissantes et corruptrices de l'esprit du monde, un *sursum corda!* répété sans cesse aux âmes capables de l'entendre. « Des écoles monastiques, » a dit le docteur Stephens, « après des années passées dans la discipline, dans la prière, dans l'étude des livres saints, sortaient des pasteurs, des prédicateurs, champions bien armés de la vérité, forts dans le Seigneur comme fut Chrysostome ; insistant à temps et à contretemps ; dénonçant le mal, même quand ils le rencontraient à la cour des rois ; faisant briller la lumière de l'Evangile au milieu d'une génération plongée dans les ténèbres et courbée vers la terre[1]. » De l'aveu de M. Stephens, ce ne fut donc pas pour Chrysostome un si grand malheur d'avoir passé par la discipline de la vie monastique. Mais qu'on se garde bien de le croire, Chrysostome n'était pas seulement l'homme et le saint du cloître ; ce monde qui venait à lui, qui lui imposait presque de force l'épiscopat, ne lui était point étranger. Fils de la pieuse Anthusa, dont le chaste veuvage et la maternité dévouée avaient arraché au rhéteur païen, Libanius, ce cri : *Quelles femmes il y a parmi ces chrétiens*[2]*!* Chrysostome avait connu le monde avant de se réfugier dans le désert. Sans doute, il ignora toujours ces erreurs où se consuma la jeunesse d'Augustin ; sa jeunesse demeura pure, et si elle ne put échapper aux luttes orageuses dont le livre *de la Virginité* nous a conservé le souvenir encore tout frémissant[3], elle échappa aux défaillances et aux remords. Il garda intacte la source des tendresses qui devaient un jour s'épancher à flots sur les âmes ; il ne brûla point ses germes ; Chrysostome, l'un des chefs de l'armée des docteurs, appartient aussi au chœur des âmes vierges qui, pour employer le mot de l'Apocalypse, *suivent l'Agneau partout où il va*[4]. Cependant il avait traversé le monde, et, à certaines heures, le monde l'avait attiré[5]. A Antioche même, Libanius l'avait initié aux lettres antiques, et eût

[1] *Saint Chrysostom. his Life and Times*, ch. VI.
[2] S. Joan. Chrys., *ad viduam juniorem*, c. II.
[3] *De Virginitate*, c. XXVII.
[4] Apoc., XIV, 4.
[5] *De Sacerdotio*, l. I, c. IV.

bien voulu laisser à ce brillant disciple sa chaire d'éloquence[1]; Andragathius lui avait enseigné la philosophie ; de ces deux écoles Chrysostome avait passé au barreau, où ses débuts promettaient un maître. Lorsqu'à l'âge de vingt-un ans, touché par la grâce, il conçut le magnanime désir de renoncer au monde, il n'entra pas de plein-pied dans la solitude. Lui-même, dans une page fameuse de son traité *du Sacerdoce*[2], nous a raconté par quelles supplications et par quelles larmes sa mère l'avait retenu à ce foyer qu'il peuplait à ses yeux ; c'est dans la maison maternelle qu'aidé des leçons et des exemples d'amis dignes de lui, il s'initia aux vertus du cloître. Plus tard seulement, et probablement après la mort d'Anthusa, Chrysostome se retira dans une solitude voisine d'Antioche, et y passa les six années qui précédèrent son appel aux ordres sacrés. On le voit, il avait pu étudier le monde, il en avait même ressenti les amorces. Les fonctions du diaconat, qui fut conféré à Chrysostome par le saint patriarche d'Antioche, Mélèce, lui facilitèrent encore, dit le docteur Stephens, ces observations morales où il devait puiser les matériaux de ses futurs discours.

Pas plus qu'il n'était l'homme ignorant les hommes et incapable de les discerner, Chrysostome n'était un de ces moralistes excessifs qui « exigent des autres l'idéal de sainteté qu'ils se sont imposé à eux-mêmes. » Les œuvres du saint démentent une telle affirmation. « Chrysostome, » a dit le docteur Stephens, « ne fut jamais porté aux extrémités fanatiques. Une certaine sobriété d'esprit, le calme, le bon sens pratique le distinguaient éminemment, quoique ces dons fussent joints en sa personne à un zèle ardent[3]. » L'écrivain anglais a raison, il a même raison plus complétement qu'il ne pense. Sous l'empire de doctrines qui contestent l'excellence du sacrifice volontaire, et qui voudraient fermer à l'humanité chrétienne la voie royale de la virginité et de la pénitence, il a écrit que, « dans sa jeunesse surtout, Chrysostome ne fut pas exempt de l'esprit de son temps et de son pays.., de cet esprit qui jetait dans le désert les âmes réveillées soudain de leur engourdissement par une pleine perception de la sainteté évangélique, et par un sentiment profond des devoirs qu'impose

[1] Soz., l. VIII, c. II.
[2] *De Sacerdotio*, l. I, c. v.
[3] *Saint Chrysostom, his Life and Times*, ch. III.

le christianisme[1]. » Cet esprit n'était pas exclusivement propre à l'Orient du IVe siècle ; il appartient à l'Eglise de tous les temps, il a inspiré saint Benoît et saint Bernard comme saint Basile et saint Antoine ; et s'il s'est éteint au souffle glacé de la Réforme, chez les peuples qu'il a détachés de l'unité romaine et du foyer eucharistique, plus d'une âme droite et chrétienne, égarée au sein du protestantisme, en a déploré l'absence, et s'est efforcé de le ressusciter.

Chrysostome, docile à cette indéfectible tradition du sacrifice volontaire et de la pénitence, n'excédait donc pas, même aux jours de sa jeunesse, lorsqu'il cherchait dans le désert cette « meilleure part [2] » que les apostats du XVIe siècle devaient répudier ; mais alors même, tandis qu'il poursuivait la perfection chrétienne au prix de tous les sacrifices, il n'exigeait des autres âmes que ce qui était pour elles une obligation rigoureuse. Nul n'a célébré mieux que lui la beauté, le charme austère, le mérite de la virginité chrétienne, nul n'a mieux montré à quelle hauteur elle élève l'âme qui en garde jusqu'à la fin, à travers tous les orages, la fleur immarcessible, mais aussi, et cette remarque est du docteur Stephens, il a dénoncé l'erreur pernicieuse des Marcionites et des Manichéens qui condamnaient le mariage[3]. Observateur exact des sévères réalités de la vie, témoin des désordres d'une société où, comme le remarque M. Stephens, « la femme n'avait pas encore trouvé sa place, » où l'épouse n'était trop souvent que l'esclave et le jouet de l'homme, Chrysostome n'a pas voulu voiler les côtés sombres, les aspects douloureux de l'union conjugale ; cependant, il n'a jamais méconnu la légitimité, la sainteté de cet état, et, plus d'une fois, le fils d'Anthusa a tracé du mariage, tel que le christianisme l'a fait, tel qu'il en avait trouvé au foyer maternel les vivants souvenirs, des peintures d'une fraîcheur et d'une suavité incomparables[4]. Je sais que, dans ses lettres à Théodore, Chrysostome flétrit comme un adultère l'union que cet ami, transfuge de la vie monastique et oublieux des serments qui l'enchaînaient au service de Dieu, espérait contracter avec une jeune fille trop vivement aimée. Je ne l'ignore pas non plus, devenu évêque de Constantinople,

[1] *Saint Chrysostom, his Life and Times*, ch. III.
[2] S. Luc, X, 42.
[3] *De Virginitate*, c. I, IV.
[4] *In Ep. ad Ephes.*, Hom. XX, et *In Genes.*, Hom. XII.

Chrysostome s'efforça de remettre en vigueur la sainte discipline du célibat ecclésiastique, que certaines unions, mal dissimulées sous le voile d'une fraternité menteuse[1], tendaient à faire disparaître ou à déshonorer; je sais enfin qu'il travailla à déraciner, du sein de son clergé, des habitudes de cupidité et de mollesse qui s'étaient développées et avaient grandi sous l'épiscopat mondain de son prédécesseur Nectaire. En agissant de la sorte, Chrysostome se départait-il de cette sobriété d'esprit, de ce calme, de ce bon sens pratique, que le docteur Stephens lui reconnaît et que M. Amédée Thierry lui conteste? A ce compte, ce n'est pas Chrysostome seul, c'est l'enseignement traditionnel, c'est la conduite séculaire de l'Église qu'il faut taxer d'exagération; et, en tous cas, Chrysostome a été excessif, immodéré, à la façon de tous les grands réformateurs catholiques; comme eux, il a montré une profonde ignorance de l'humanité, en exigeant d'elle des vertus qui la dépassent. Disons la vérité: Chrysostome n'a demandé aux simples chrétiens que l'accomplissement des devoirs communs du christianisme; des moines et des prêtres, il a exigé davantage, et il avait le droit et le devoir d'exiger davantage. Ce n'est pas en vain qu'ils ont pris pour leur partage le Christ pénitent et crucifié, et qu'ils trouvent dans des grâces plus abondantes la force de remplir de plus difficiles devoirs. Le prêtre et le moine ont été séparés du monde au jour de l'ordination sacrée ou de la profession solennelle; ils ont renoncé, ce jour-là, à toute fécondité terrestre; laissant à d'autres l'espoir des moissons opulentes, ils sont devenus semblables à cette terre auguste et stérile des cimetières sur laquelle la charrue ne passe plus, où les cités ne s'élèvent pas, mais qui porte, dans ses profondeurs bénies, avec les reliques des fidèles, les assises de la cité de Dieu. Telle est la glorieuse destinée du sacerdoce catholique. Chrysostome la lui rappela au IVe siècle, comme saint Grégoire VII devait la lui rappeler au XIIe. D'ailleurs, l'évêque de Constantinople, incorruptible gardien de la règle, ne fut pour personne, quoiqu'en ait dit M. Amédée Thierry, « un dur médecin; » il ne ressembla point « à ces opérateurs hardis qui aiment l'art pour l'art, et abusent du fer et du feu pour extirper un mal, sans s'inquiéter beaucoup du malade. » Je ne sache pas un Père qui ait plus que Chrysostome compâti à la faiblesse humaine; pas un qui ait plus que lui

[1] Pallad., *Dialog.*, c. v.

exalté la puissance du repentir, et déroulé d'une main plus sûre, aux yeux étonnés et ravis du pécheur, l'horizon immense de la miséricorde divine. Les Novatiens, ces durs sectaires qui professaient l'irrémissibilité de certaines fautes, ne le haïssaient-ils pas comme l'apôtre du pardon; et le conciliabule *du chêne* ne lui reprocha-t-il pas d'avoir souvent adressé au pécheur ces paroles : *Si tu as de nouveau failli, repens-toi de nouveau?* Envers tous, Chrysostome fut l'homme de la douceur et de la mesure. Il le fut, même dans ses controverses avec les *Anoméens*, dont le froid et impie rationalisme, contempteur de la divinité du Christ, répugnait tant à son âme tendre et ardente. « On m'a engagé à des- « cendre dans le champ de bataille, » disait-il au début de ses discours contre ces hérétiques; « j'ai pris les armes, ces armes « qui purifient l'intelligence et abaissent toute hauteur qui se « dresse contre la science de Dieu. Je les ai prises, ces armes, « non pour renverser mes adversaires, mais pour relever ceux « qui gisent à terre. Telle est la vertu de ces armes, qu'elles « frappent seulement les esprits querelleurs, et qu'elles gué- « rissent les autres.... N'attaquons point nos adversaires avec « colère, avec fureur, mais soyons doux en discutant avec eux : « rien n'est plus fort que la douceur[1]. »

Nous croyons avoir répondu aux critiques qu'on a élevées contre le caractère de Chrysostome, à celles qui nient que ce grand homme eût été suffisamment préparé à l'épiscopat et fût apte à en remplir les fonctions. Son enseignement aussi a été incriminé. Nous l'avons dit en commençant, Chrysostome a été surtout le prédicateur de la morale évangélique, et, parmi les devoirs que cette morale impose à tous les hommes, il en est plusieurs sur lesquels il est sans cesse revenu et a sans cesse insisté. Ces devoirs sur lesquels il a tant insisté, c'étaient ceux qu'oubliaient, que méprisaient le plus les deux grandes cités auxquelles s'adressa successivement sa parole. Qu'était-ce qu'Antioche où Chrysostome commença son apostolat; qu'était-ce que Constantinople où il le poursuivit? Des villes où les mœurs, les habitudes, les idées païennes avaient laissé des traces profondes. « La chaleur du climat (d'Antioche), dit Gibbon, disposait les

[1] *De incomprehensibili Dei natura contra Anomæos*, I, 6, 7. — Voir aussi, sur la nécessité de la douceur envers tous, d'admirables pages de S. Jean Chrysostome : *In Matth.*, Hom. XXIII (al. XXIV) et Hom. XXIX (al. XXX).

habitants à tous les plaisirs du luxe et de l'oisiveté ; et ils unissaient la corruption joyeuse des Grecs à la mollesse efféminée des Syriens... Ils honoraient les arts du luxe ; ils tournaient en ridicule les vertus mâles et courageuses, et le mépris de la modestie des femmes et de la vieillesse annonçait une corruption universelle [1]. » Constantinople, siége de l'Empire, ne valait pas mieux qu'Antioche ; ou plutôt, située au confluent de toutes les dépravations et de toutes les tyrannies, elle valait moins encore. M. Stephens, dans l'ingénieux parallèle qu'il établit entre la Florence des Médicis et la Byzance d'Eudoxie et d'Eutrope, ne donne pas l'avantage à cette dernière. Chrysostome était chargé de rappeler ou d'enseigner l'Évangile à des cités qui élevaient contre la sainteté de ses préceptes la protestation de leurs vices. Ce qu'il combattit surtout à Antioche et à Constantinople, ce furent la volupté et le luxe, « le luxe... qui mange le pain de ceux qui ont faim et boit les larmes de ceux qui pleurent [2] ! » Ce qu'il prêcha surtout, ce fut la charité, et en particulier cette forme de la charité qui s'appelle l'aumône. « L'aumône, s'écrie-t-il, rend « semblables à Dieu ceux qui la font. Certes, la continence est « chose plus laborieuse, de même le jeûne, de même le coucher « sur la dure : rien pourtant ne réussit comme elle à éteindre la « flamme de nos iniquités. L'aumône est ce qu'il y a de plus « grand, elle place auprès du Roi ceux qui l'aiment, et c'est à « bon droit. La virginité, le jeûne, le coucher sur la dure ne « servent qu'à celui qui les pratique : l'aumône s'étend sur tous, « elle enveloppe tous les membres du Christ... Elle est la mère « de la charité, de la charité qui est le signe caractéristique du « christianisme, qui, de tous ses prodiges, est le plus grand, et « qui sert à faire connaître les disciples du Christ [3]. » Dans sa magnanime audace, il allait jusqu'à transformer en prêtre celui qui fait l'aumône, jusqu'à voir dans l'aumône presque l'exercice d'un ministère sacerdotal. « N'est-ce pas, demandait-il, « quelque chose de grand, que de prendre le calice et de « l'approcher de la bouche des fidèles? Au prêtre seul il appartient de distribuer le sang de Jésus-Christ... Mais penses-y, tu « deviens prêtre du Christ quand, de ta propre main, tu (lui)

[1] Gibbon, *Histoire de la décadence de l'empire romain*, ch. XXIV.
[2] Le R P. Félix, *Conférences de 1857 : sixième conférence.*
[3] *In Epist. ad Titum*, hom. VI, c. 2.

« donnes (en la personne du pauvre) non sa chair, mais du « pain ; non pas son sang, mais un verre d'eau froide [1]. »

Jusqu'ici les critiques de Chrysostome ne lui objecteront rien, sauf, je pense, que la charité, tant prônée par lui, n'est point le remède efficace du paupérisme, qu'elle n'en est même qu'un palliatif. « La charité n'entendait suppléer qu'aux impuissances du travail, » répond M. l'abbé Martin (d'Agde) [2], et les textes éloquents de saint Basile que cite l'historien de saint Jean Chrysostome ; les endroits de Thomassin et de Fleury [3], auxquels il renvoie ses lecteurs, le montrent assez : l'Église n'a jamais voulu que, dans la lutte contre la misère, l'aumône fût tout, et le travail ne fût rien, ou fût peu de chose. D'après le plan divin, c'est à la sueur de son visage que l'homme capable de travailler, doit manger son pain de chaque jour ; l'oisiveté n'est permise à personne, et nulle part, ni en haut ni en bas de l'échelle sociale, on ne se dérobe impunément à la sévère et bienfaisante loi du travail, qui pèse sur tous les membres de la famille humaine. A sa place toutefois, dans la vaste sphère de ses fonctions légitimes, la charité ne saurait mériter le nom dédaigneux de palliatif, que lui inflige M. Amédée Thierry ; elle est un remède, le remède providentiel de toutes les infirmités, de toutes les infortunes qui ne peuvent se secourir elles-mêmes, et ce remède, depuis dix-huit siècles, atteste par sa puissance la divinité de son origine.

Mais le reproche que M. Amédée Thierry adresse à saint Jean Chrysostome, c'est « d'avoir attaqué, à propos du mauvais riche, cette inégalité des conditions qui est le fondement de la société civile... » Aux yeux de Chrysostome, « le pauvre est aussi admirable, aussi magnanime, aussi généreux que le riche est lâche et cruel... » En un mot, l'orateur chrétien ressuscitait les Gracques : « Une église était le forum, une chaire la tribune aux harangues, un évêque le tribun, et le dévouement du peuple pour ce tribun parlant au nom de la charité n'était pas moindre qu'il l'avait été jadis pour ceux qui lui parlaient au nom de l'égalité des droits dans la république. »

[1] *In Matth.*, hom. XLV (al. XLVI).

[2] *Saint Jean Chrysostome, ses œuvres et son siècle*, t. II, ch. XXII.

[3] « L'Église, dit Fleury (*Mœurs des chrétiens*, XXVIII), prenait soin de tous les pauvres de tout âge et de tout sexe. Mais on ne comptait pas pour pauvres ceux qui pouvaient travailler, puisqu'ils étaient en état de n'être à charge à personne ou même d'assister les autres pauvres. » V. aussi Thomassin, *la Discipline de l'Église*, Part. II, liv. IV, ch. V.

Nous ne contestons pas que le langage de Chrysostome ne renferme certaines hardiesses, et nous croyons qu'il y avait de sa part quelque péril et quelque gloire à se les permettre. Dans nos sociétés modernes, qui ont reçu des ordres religieux « l'exemple du travail accompli par des mains libres [1], » la richesse héréditaire est souvent le fruit des labeurs patients, de l'épargne accumulée des générations, et cependant, au XVII[e] siècle, Bourdaloue ne craignait pas de formuler cette proposition, effrayante dans sa généralité : « Tout homme riche est, ou « injuste dans sa personne, ou héritier de l'injustice et de l'ini« quité d'autrui. » Loin d'en atténuer le sens, d'en restreindre la portée, l'austère prédicateur s'attache à la justifier en l'expliquant : « Parcourez, dit-il, les maisons et les familles distin« guées par les richesses et par l'abondance des biens ; je dis « celles qui se piquent le plus d'être honorablement établies, « celles où il paraît d'ailleurs de la probité, et même de la reli« gion ; si vous remontez jusqu'à la source d'où cette opulence « est venue, à peine en trouverez-vous où l'on ne découvre, « dans l'origine et dans le principe, des choses qui font trem« bler [2]. » Je n'ai ni à critiquer ni à défendre ici l'assertion de Bourdaloue, laquelle jette un jour nouveau sur le *Væ divitibus!* de l'Évangile ; je me borne à dire que chez les Romains, nommés si énergiquement par le vieux Balzac *les ravageurs du monde*, les gigantesques fortunes, qui étalaient aux yeux d'une plèbe affamée le spectacle d'un luxe insensé et de monstrueuses orgies, étaient trop souvent le fruit de la rapine, du pillage et du meurtre. Qu'on songe en particulier à ce qu'était l'Empire byzantin sous la domination de l'impératrice Eudoxie et d'Eutrope, l'inspirateur et le complice de ses déprédations. Le païen Zosime a pu écrire que, « sous un tel régime, les gens de bien s'ennuyaient de vivre et souhaitaient la mort [3]. » C'est en présence de cet état de choses, si sombre et presque désespéré, que

[1] Michelet, *Précis de l'histoire de France*, ch II.

[2] *Sermon pour le jeudi de la deuxième semaine de carême* (*sur les richesses*); première partie.

[3] Un trait de mœurs que je lis dans une homélie de Chrysostome nous apprendra par quelle voie on arrivait, de son temps, aux fonctions publiques, et quel usage en faisaient ceux qui les avaient obtenues : « Pour acquérir, » dit-il, « une magistra« ture qui vous facilite le brigandage (car je ne voudrais point appeler cela un « gain), vous dissipez votre fortune, vous empruntez à usure, vous n'hésitez pas « à donner en gage votre femme et vos enfants. » (*In Rom.* hom. XIV, n. 10.)

Chrysostome a parlé, qu'il a tonné contre les crimes d'une opulence, souvent souillée dans ses origines, plus souvent encore coupable dans ses actes; qu'il a fait entendre de formidables anathèmes au riche oublieux du pauvre. Il a, je le sais, flétri le mauvais riche, le riche « qui demande à Dieu la famine pour « augmenter son or; » il l'a comparé au voleur, car « la Sainte « Écriture nous l'enseigne : on ne vole pas seulement quand on « enlève le bien d'autrui; on vole aussi en ne donnant pas ce « qu'on possède. » Que l'on écoute encore Chrysostome développant sa pensée, en commentant un texte du prophète Malachie. « Puisque vous ne m'avez pas apporté, dit le Seigneur, les « offrandes accoutumées, vous avez volé le pauvre. Par ces pa- « roles, Dieu montre aux riches qu'ils possèdent le bien des « pauvres, encore que leur fortune leur soit venue de leurs pè- « res, ou qu'ils la tiennent d'ailleurs [1]. » Ce langage est énergique, et les convoitises spoliatrices pourraient aisément en abuser, je le confesse; il demande à être expliqué par ces paroles de saint Augustin : « L'âme chrétienne... sent que refuser le super- « flu à l'indigent est une sorte de fraude [2], » et par ces paroles si exactes de Bourdaloue : « Ces richesses que vous possédez « ne sont pas proprement à vous... ; vous n'en êtes, *par rap-* « *port à Dieu*, que les dépositaires et les dispensateurs... ; en « vertu de l'obligation indispensable de l'aumône, vous en êtes « redevables aux pauvres [3]. » Ce langage de Chrysostome demande surtout à être expliqué par tout l'ensemble de son enseignement et de sa vie. J'accorderai, si l'on veut, que l'éloquent évêque outre parfois sa pensée; qu'on peut signaler quelques exagérations oratoires dans « cette parole qui semble affranchie de toute règle, parce qu'il se confie aux loyales inspirations de son cœur [4]. » Mais à leur tour les plus sévères et les plus obstinés critiques de Chrysostome seront contraints d'avouer qu'il a, en maint endroit, reconnu l'inviolable légitimité du droit de propriété. Si j'en crois même un récit de Georges d'Alexandrie et de l'empereur Léon, révoqué en doute par Tillemont [5], mais ad-

[1] *In Lazar. Conc. II*, c. IV.
[2] S. Augustin., Serm. CCVI, in quadragesima II, (al *de Diversis, 70)*, 2.
[3] *Sermon sur les richesses; deuxième partie.*
[4] Le R. P. Newman, *Du culte de la sainte Vierge dans l'Église catholique*, trad. de M. G. du Pré de Saint-Maur, p. 165.
[5] *Mémoires*, etc., t. XI, p. 180 et 590.

mis par M. l'abbé Martin (d'Agde), et rapporté par M. Amédée Thierry, Chrysostome aurait défendu avec un invincible courage, contre Eudoxie elle-même, la vigne d'une pauvre veuve; il reconnaissait donc, du moins chez les pauvres, l'existence du droit de propriété. Et quant aux riches, ce qu'il leur reproche, c'est l'abus des richesses, ce n'en est pas la possession. Plus d'une fois il a montré, dans Abraham et dans Job, l'union de l'opulence et de la sainteté. Qu'il ait eu pour les pauvres de spéciales tendresses; qu'il ait glorifié la pauvreté, je n'y contredis pas. A ses yeux, la pauvreté avait été ennoblie et sanctifiée par le Maître qui a prononcé le *Beati pauperes!* Le pauvre, même pécheur, même pervers, puisait, dans sa misère, un droit à la pitié, à la charité des hommes [1]. Chrysostome a pu aussi se reporter souvent, avec un charme tempéré par le regret de n'y avoir pas vécu, vers cette chrétienté primitive de Jérusalem, où tout était commun; les biens et les cœurs, où l'on ne connaissait pas ce que, dans son langage divin, il nomme *cette froide parole : le mien et le tien;* il a appelé par ses vœux, ou même, si un tel mot ne répugne pas à propos d'un tel homme, par ses rêves généreux [2], l'extinction de ce hideux paupérisme qui ravageait le monde antique; il l'a combattu en fondant des hôpitaux; il a travaillé de toutes ses forces à adoucir le sort de l'esclave, à transformer l'esclavage [3], en attendant que l'action lente et sûre du christianisme pût extirper du sein de l'humanité, régénérée par l'Évangile, cette maladie invétérée et qui semblait incurable. Mais il n'a point prétendu attaquer l'inégalité des conditions, il en a même proclamé la nécessité providentielle [4]; il n'a point soulevé la question sociale: la seule question qu'il ait posée à son siècle, c'est l'éternelle question de la charité et de la fraternité chrétiennes que le sacerdoce catholique posera à tous les siècles. Chrysostome n'a pas été un continuateur des Gracques, il n'a pas été un démagogue; il serait même assez difficile de découvrir, dans ce chrétien du IVe siècle, ce que la langue moderne appelle un démocrate; il a été tout simplement un apôtre, et c'est pour-

[1] *In Lazar. Conc. II*, c. 5.
[2] V. *Saint Jean Chrysostome, etc.*, par M. l'abbé Martin (d'Agde), t. II, ch. XXII.
[3] *S. Joan Chrys., in Ep. I, ad Corinth., hom. XIX, 4, 5; XL, 5; — in Ep. ad Philem. hom. I, 1, 2.*
[4] *S. Joan. Chrys. Serm, 5 de ann.*

quoi, loin d'être un drapeau de menaces, son nom et ses œuvres seront toujours, au sein de l'Église, un tout-puissant appel à la miséricorde et à l'amour !

Chrysostome, apôtre de la charité, ne pouvait se borner à glorifier, à encourager celle qui soulage les corps ; une autre charité, celle qui s'adresse aux âmes, qui s'efforce de les arracher à l'ignorance et au mal, était, autant et plus encore que l'aumône, l'inspiratrice de son enseignement. Le désir de sauver son peuple le tourmente et le dévore. « Rien, » disait-il à son auditoire, « rien ne m'est plus cher que vous, pas même la lumière, car je « voudrais devenir mille fois aveugle, s'il m'était donné à ce prix « de convertir vos âmes. Oui, votre salut m'est plus précieux que « la lumière. Quel bien me revient-il, en effet, des rayons du « soleil, si la douleur que vous me causez couvre mes yeux de « ténèbres ?..... Quelle espérance puis-je avoir, si vous n'avancez « pas dans la vertu ? Quel chagrin pourrais-je éprouver, si vous « vous conduisiez dignement ? Je crois avoir des ailes quand on « me dit quelque bien de vous.... Je vous tiens tous embrassés « sur mon cœur ; vous êtes tout pour moi, père, mère, frères, « enfants[1]..... »

De ses fidèles, il eût voulu faire autant d'apôtres. « La responsabilité de chaque chrétien, le devoir qui incombe à chacun de promouvoir le bien spirituel de ses frères, est, » remarque le docteur Stephens, « un des points sur lesquels Chrysostome s'étend le plus souvent et avec le plus de chaleur[2]. »

D'après le grand évêque, tout fidèle peut devenir l'égal des apôtres ; comme les apôtres, il peut faire des miracles. « Pratique la charité, et tu n'auras rien à leur envier. Les miracles mêmes ne se feront pas attendre. Satan frémit d'angoisse quand on le chasse du corps des possédés : combien plus quand il voit une âme délivrée du péché !.... Lorsque tu as arraché une âme au mal, tu as brisé la force du diable, tu as écrasé sa tête, tu as dissipé son armée, tu as accompli de tous les miracles le plus grand[3].... » Le devoir de l'apostolat s'impose à tout chrétien, et nulle raison ne saurait nous dispenser d'accomplir un tel devoir. « Rien de plus froid qu'un fidèle qui ne travaille pas à sauver ses

[1] *In Act. Ap. Hom.* III, 5.
[2] *Saint Chrysostom, his Life and Times*, ch. XIV.
[3] *In Matth.* Hom. XLVI, (al. XLVII), 4.

« frères. N'allègue pas ta pauvreté : la veuve qui jeta deux oboles « dans le tronc t'accusera elle-même. Et Pierre aussi pouvait « dire : *Je n'ai ni or ni argent*. Et Paul aussi était pauvre, à ce « point qu'il eut faim souvent, et que le pain lui manqua. N'al- « lègue pas ton humble naissance : comme toi ils étaient obscurs « et de famille obscure. N'allègue pas ton ignorance : ils étaient « ignorants comme toi. Quand tu serais un esclave, un fugitif, tu « pourrais encore exercer un apostolat : Onésime a été esclave « et fugitif.... N'allègue pas tes infirmités : Timothée était in- « firme, il avait de fréquentes infirmités..... Chacun peut être « utile à son prochain, s'il veut accomplir tout ce qui est en son « pouvoir.... Ne dis donc pas : je ne puis convertir les autres ; « si tu étais chrétien, l'impossible, ce serait que tu ne le pusses « pas.... Il serait plus aisé au soleil de ne point échauffer, de ne « point éclairer, qu'au chrétien de ne pas briller[1].... »

La prédication de Chrysostome se résume, si je l'ose dire, dans les courts fragments que j'ai cités, et surtout dans ce dernier passage, où vibre une éloquence inspirée par l'amour. Suidas a dit, avec une emphase toute byzantine, qu'il appartient à Dieu et non à l'homme de connaître toutes les œuvres de Chrysostome, et, de fait, ces œuvres sont très-nombreuses ; je n'ai donc pu dérouler toutes les pages de cet enseignement qui flétrit tous les désordres, et appelle sans relâche le pécheur au repentir. J'ai à peine introduit le lecteur dans la région vaste et lumineuse de ces homélies où, comme l'a si bien dit le R. P. Newman, « la pensée, toujours débordante, se répand avec une franchise naturelle pleine de charme, et une vigueur qui ne s'épuise jamais[2]. » Il n'entrait même pas dans le plan de ce travail de faire connaître l'enseignement apologétique et dogmatique de Chrysostome : cet enseignement qui, lors même qu'il traite du dogme et des preuves du dogme, demeure si profondément moral, qui, par exemple, en regard des guérisons, des résurrections miraculeuses opérées par les Apôtres, place les miracles de l'ordre moral que la grâce du Sauveur ne cesse d'accomplir dans l'Eglise, et qui puise dans ceux-ci, non moins que dans ceux-là, d'invincibles arguments en faveur de la divinité du christianisme[3].

[1] *In Act. Ap. Hom.* xx, 4.

[2] *Du culte de la sainte Vierge*, etc., trad. de M. G. du Pré de Saint-Maur, p. 165.

[3] « Si tous nous vivions comme il convient, les païens nous admireraient plus

Et cependant, si forcément incomplète qu'ait été la première partie de ce travail, elle a dû dissiper, je l'espère, les nuages qu'on s'est plu à amasser autour de Chrysostome; elle a dû mettre dans leur vrai jour le caractère, l'enseignement moral de l'évêque de Constantinople. Il sera plus aisé maintenant d'étudier sa mission épiscopale, si pénible, si glorieuse et si féconde.

II

Cette mission était immense. Les mœurs publiques et privées, à Constantinople, rappelaient, par bien des points, les pires jours du paganisme; une partie du clergé s'était laissée envahir par l'esprit du monde. L'Église, composée d'hommes faibles et pécheurs, est, elle aussi, quoique dans un autre sens que le Sauveur, « revêtue d'infirmité [1]; » elle ne possède point ici-bas, dans tous ses membres, cette pureté sans tâche, cette transparence divine qui ne lui seront accordées qu'après la grande épuration du dernier jour; mais, dès ici-bas, elle trouve en elle-même la force de réprimer les scandales de ses fils, de les réparer, d'opposer aux vices le tout-puissant contre-poids de ses vertus, de faire surgir, à côté de la tourbe des pécheurs, la vaillante élite et, à certaines époques, la légion des saints. L'Église, a dit éloquemment le P. Gratry, est un pouvoir qui se confesse [2]; elle est aussi, en vertu des ressources efficaces

« qu'ils ne nous admireraient faisant des miracles.... Adonnons-nous donc à la « vertu : elle est une grande richesse et un grand miracle.... Veux-tu faire des pro- « diges? Délivre-toi du péché, et tu auras atteint le but.... Si de l'inhumanité tu te « convertis à la miséricorde, tu auras guéri la main desséchée. Si tu désertes le « théâtre pour l'église, tu auras redressé le pied boiteux. Si tu détournes tes regards « de la beauté profane, tu auras ouvert les yeux des aveugles.... Voilà les miracles, « voilà les prodiges par excellence... » (*In Matth. Hom.* xxxiii, al. xxxiv, 8). — J. de Maistre, rencontrant la pensée et jusqu'à l'expression de S. Jean Chrysostome, a dit : « Le jeune homme qui commande à ses regards et à ses désirs en face de la beauté, est un plus grand thaumaturge que Moïse... » (*Soirées de Saint-Pétersbourg, XI[e] Entretien.*)

[1] *Hebr.*, v, 2.

[2] *La Philosophie du Credo*, Dialogue sixième, vii.

qu'elle tient du Christ, une société qui se réforme. A divers moments de l'histoire, certains hommes reçoivent du ciel une mission réformatrice qui s'étend à toute la société spirituelle, ou à une portion plus ou moins considérable de cette société ; Chrysostome, à la fin du IVe siècle, allait être un de ces hommes. Il entreprit, sans compter avec le péril et le travail, la réforme de son diocèse et des Églises de l'Asie.

Nectaire, son prédécesseur, qui de préfet de la ville impériale en avait été fait évêque, avait donné à son clergé l'exemple d'une vie mondaine; Chrysostome commença la réforme par l'intérieur même du palais épiscopal. Les dépenses inutiles, les profusions somptueuses où s'était complu son devancier, s'arrêtèrent soudain[1]; les riches tapis disparurent; on vendit les marbres précieux amassés par Nectaire, et Chrysostome trouva, dans ces utiles retranchements, des ressources pour la fondation et pour l'entretien d'hôpitaux destinés à l'indigence. On prétendit même, au conciliabule *du Chêne*, qu'il avait vendu au profit des pauvres de riches vases consacrés au service des autels; le fait fût-il prouvé, le grand évêque n'aurait fait à Constantinople que ce que, dans des temps de calamités, saint Cyrille avait fait à Jérusalem et saint Augustin à Hippone[2].

L'austérité régnait dans les repas de Chrysostome, comme la simplicité dans sa demeure. Ses habitudes de frugalité et de pénitence; son aversion pour les vains entretiens; l'état de son estomac délabré qui ne souffrait que certaines espèces de mets, lui inspirèrent, dès le début, la résolution de manger toujours seul. La charité n'en souffrit pas, car Chrysostome savait offrir à ses visiteurs, dans une maison voisine de l'église, une hospitalité cordiale. Cependant, les ennemis de l'évêque prétendirent s'autoriser de l'usage qu'il avait adopté, pour répandre sur son compte des calomnies grotesques et odieuses, pour comparer à des « orgies de cyclope » les repas solitaires, par lesquels il terminait ses longues journées de fatigue.

Chrysostome était donc à Constantinople comme une apparition vivante de la réforme. Cette réforme ne devait pas se borner à l'intérieur du palais épiscopal; il fallait qu'elle

[1] Pallad., *Dial.*, c. v.
[2] Sozom., l. IV, c. xxv. — Possidon. *In vita S. Augustini*, c. xxiv.

s'étendît à tout le clergé. Nous l'avons déjà dit, ce clergé comptait des membres qui trouvaient pénible le joug du célibat en faveur duquel, — le docteur Stephens l'avoue, — le sentiment chrétien se prononçait énergiquement en Occident et en Orient. Ils admettaient à leurs foyers des vierges consacrées à Dieu, et vivaient avec elles dans une intimité qui était un danger et un scandale, lors même qu'elle n'était pas un crime. Chrysostome avait rencontré ce désordre à Antioche, car toujours, au dedans comme au dehors de la hiérarchie ecclésiastique, les passions humaines susciteront des révoltes hypocrites ou impudentes contre la loi sainte qui les réprime, et feront de l'histoire de l'Eglise un livre dangereux pour quiconque, en regard de l'action des pécheurs et des sophistes, ne sait pas apercevoir l'action des saints et l'action de Dieu. L'éloquent apôtre d'Antioche avait combattu, dans deux traités fameux [1], le désordre que nous venons d'indiquer; il le retrouvait à Constantinople, et il résolut de l'en bannir. Deux autres vices, la gourmandise et l'avarice, « cette métropole de tous les maux, » comme dit Palladius [2], n'avaient que trop entamé l'intégrité des mœurs sacerdotales; Chrysostome n'entendit pas non plus les ménager. Comme les clercs, les diaconesses furent soumises à une épuration et à une réforme que leurs relâchements avaient rendues inévitables. L'archevêque convoqua le collége des femmes qui s'étaient vouées au service de l'autel, et somma celles d'entre elles que la contagion mondaine avait atteintes, de se décider enfin entre le monde et le cloître, de reprendre leur liberté, ou de se consacrer désormais et sans retour aux travaux de la pénitence et de la charité [3]. Je ne saurais croire que saint Jean Chrysostome ait accompli ces difficiles réformes « avec la rudesse qui gâtait ses meilleures actions; » j'ai cité M. Amédée Thierry. L'homme qui avait écrit : « Même quand Dieu frappe, nous devons « compatir à ceux qui sont frappés, car ce Dieu qui frappe, frappe malgré lui [4]; » le miséricordieux apôtre, qui ouvrait toutes grandes aux clercs pénitents, aux diaconesses repentan-

[1] *Contra eos qui subintroductas habent virgines*, et *quod regulares feminæ viris cohabitare non debent.*
[2] Pallad., *Dialog*, c. v.
[3] *Ibid.*
[4] *Quod regulares feminæ*, etc. c. II.

tes, les portes du pardon, ne pouvait se montrer, comme on l'avance, rude et sans entrailles. Et cependant, sa conduite devait lui créer, parmi les récalcitrants et les endurcis, d'honorables mais terribles inimitiés. « Il savait bien, » dit Tillemont, « qu'il s'exposait par là à la haine d'un grand nombre de personnes, mais il se croyait plus obligé de soutenir la gloire de Dieu et de procurer le salut des âmes que de conserver l'amitié des hommes[1]. » Ne croyons pas que, dans ces périlleuses conjonctures, les auxiliaires, les amis lui aient manqué. Comme le dit M. Amédée Thierry, qui n'est que trop porté à exagérer le nombre des ennemis de l'évêque, « il ne faut pas prendre à la lettre ce mot d'un contemporain, que Chrysostome avait tout le clergé de Constantinople contre lui[2]; il se trouva plus d'un juste dans Sodome. » Oui, il s'en trouva plus d'un, il s'en trouva même un bon nombre, et à l'heure des épreuves, à l'heure du schisme et des persécutions, les prêtres et les laïques fidèles à Jean et à l'autorité légitime, les *Joannites*, formeront la pacifique et invincible armée de la résistance. Au premier rang des clercs qui donnèrent à Chrysostome un courageux concours, nommons Proclus, qui devait un jour s'asseoir sur son siége et ramener à Constantinople les reliques du glorieux proscrit; le diacre Héraclide qu'il sacra plus tard métropolitain d'Ephèse; Germain et Cassien; — ce dernier, l'un des plus illustres instituteurs monastiques de l'Occident, « se glorifie, a dit Tillemont, d'avoir eu Chrysostome pour maître, et d'avoir été appelé par lui au ministère de l'autel[3]; » — l'évêque Palladius, biographe du saint et un autre Palladius, évêque d'Hélénopolus; le solitaire Marc; Euthymius, et le lecteur Eutrope, dont la frêle et virginale adolescence, invincible aux lanières garnies de plomb et aux ongles d'acier, rendit à Chrysostome le témoignage sanglant du martyre. A ces noms, j'ajouterai ceux de Sérapion et de Tigrius, qui ont inspiré à M. Amédée Thierry une vive antipathie. Que Sérapion ait manqué souvent de douceur; que cet Égyptien, devenu archi-

[1] *Mémoires*, etc., t. XI, p. 139.
[2] « Statim igitur in ipso episcopatus exordio, cum ecclesiasticis viris asperior « visus esset, in odium illorum venit, *multi* que eum aversari et tanquam ira« cundum vitare cœperunt, » dit l'historien Socrate, peu favorable à Chrysostome. (L. VI, c. IV.) Au lieu de *multi*, M. Amédée Thierry a lu *omnes*.
[3] *Mémoires*, etc., t. XI, p. 140.

diacre de Constantinople, se soit montré âpre là où la fermeté aurait suffi, cela est possible; encore faudrait-il se rappeler que Socrate, qui l'a peint sous des couleurs assez sombres [1], est suspect à l'endroit de Chrysostome et des amis de Chrysostome. Rappelons-nous aussi, pour la défense de Sérapion, que l'illustre confesseur, de retour dans sa ville épiscopale après son premier exil, le sacra métropolitain d'Héraclée, et que Sérapion, fidèle jusqu'à la fin à la cause de son maître qui était celle de Dieu, endura pour elle d'affreux supplices [2]. Quant à Tigrius, s'il est vrai « qu'un concile le dénonça comme un des mauvais génies qui troublèrent l'Église d'Orient » (on vient d'entendre M. Amédée Thierry), ce concile était le conciliabule *du Chêne*, qui s'arrogea sur Chrysostome une juridiction usurpée. Ce conciliabule traita les amis de Chrysostome comme Chrysostome lui-même : c'était justice. Tigrius était né barbare et esclave; affranchi par son maître que ses vertus avaient sans doute touché, il fut dans la suite élevé au sacerdoce, et « il fit paraître, » c'est Tillemont qui parle, « un esprit doux, sage et modeste; jamais homme n'eut plus de charité que lui pour les pauvres et les étrangers [3]. » La persécution, à laquelle le désignait l'amitié de Chrysostome, ne put abattre le cœur héroïque de l'ancien esclave ; il mourut en Mésopotamie, après avoir beaucoup souffert [4], et l'Église romaine a

[1] Socr., VI, IV.

[2] « Serapionem autem, post innumeras absque ulla probatione calumnias, summa cum judicum crudelitate cœsum, ad excussionem usque dentium, ut fama est, in patriam suam relegarunt. (Pallad., *Dial.*, c. XX.) »

[3] *Mémoires*, etc., t. XI, p. 242.

[4] Sozom., l. VIII, c. XXIV, Pallad. *Dialog.*, c. XX. Dans cette énumération des disciples et des amis de Chrysostome, j'ai omis bien des noms : l'évêque Hilaire dont Palladius a raconté les vertus et les épreuves ; les prêtres Anatole, Philippe, Théophile ; Jean, Etienne, Salluste, le moine Philippe, les diacres Sophronius et Paul, qui eurent l'honneur d'être exilés comme lui et pour lui (Baron., *Annal.*, an. 406, XX). On le voit, qu'il s'agisse de l'époque de Chrysostome ou de toute autre époque, il faut en rabattre beaucoup de ces exagérations qui grossissent outre mesure le nombre des prêtres infidèles. Je n'ai pas compris non plus, dans cette énumération des disciples du grand évêque, saint Nil et saint Isidore de Peluse, qui ont fourni à l'histoire quelques traits précieux de sa vie. Ils ne se rattachent pas à l'époque de son épiscopat ; s'ils l'ont connu, ce n'a pu être qu'à Antioche. J'ai tenu néanmoins à les nommer, ainsi que Théodoret qui fut nourri par sa pieuse mère dans le culte de Chrysostome, et qui est, après lui, la plus brillante lumière, la gloire la plus pure de l'école chrétienne d'Antioche. Ils forment tous, si je l'ose dire, comme un système planétaire dont Chrysostome est le soleil.

inscrit son nom au Martyrologe, à la date du 12 janvier. De tels faits, je pense, le glorifient et le vengent assez.

Toutes les diaconesses non plus, et, en dehors de l'ordre des diaconesses, toutes les femmes chrétiennes n'abandonnèrent pas Chrysostome ; beaucoup lui demeurèrent fidèles ; plusieurs l'aidèrent dans le combat qu'il livrait aux corruptions mondaines, et lui gardèrent, aux jours mauvais, un dévouement intrépide. Les femmes accompagnaient le Sauveur sur la route du Calvaire, alors que les Apôtres avaient fui ; et depuis lors, on les a toujours rencontrées à la suite de tous les martyrs, dont elles essuient la face sanglante. Elles doivent beaucoup au christianisme, elles lui doivent, en un certain sens, plus que les hommes, oserai-je dire avec J. de Maistre : voilà dix-huit siècles qu'elles tiennent à honneur de lui payer leur dette. Arrachées par lui à l'ignorance et à la tyrannie qui oppriment leur sexe partout où la *bonne nouvelle* n'a pas été annoncée, elles comprennent l'Évangile avec l'intelligence du cœur, *mente cordis sui ;* elles en goûtent d'ordinaire mieux que l'homme les austères et pénétrantes douceurs, car elles souffrent davantage. Mères, elles élèvent des générations croyantes et pures ; sœurs ou épouses, elles ramènent aux autels ceux qui les avaient désertés, quelquefois même ceux qui les avaient détruits. Chrysostome pouvait se rappeler qu'à Antioche c'étaient elles qui, en dépit de Libanius et de Julien, avaient déjoué, par leurs saintes industries, les efforts désespérés de la réaction païenne, que c'étaient elles qui avaient maintenu à leurs foyers le christianisme proscrit, et lui avaient ouvert, dans l'âme de leurs fils, un inexpugnable asile[1]. Des chrétiennes dignes de celles dont Chrysostome avait recueilli à Antioche les leçons et les exemples, l'attendaient à Constantinople. L'histoire a enregistré avec une admiration attendrie les noms de Salvina, de Pentadia, d'Ampructé, de Nicarète et d'Olympias, les infatigables auxiliaires du grand évêque. C'est à l'une d'elles, Pentadia, devenue sa protectrice après avoir été sauvée par lui des fureurs d'Eutrope, qu'il écrivait du fond de son exil : « Je me réjouis, je tressaille d'allégresse dans ma solitude ; je « goûte la consolation immense que m'apportent votre vigueur, « la constance de vos sentiments, votre rare prudence, la sainte

[1] Stephens, *S. Chrysostom his Life and Times.* ch. II ; — Julian, *Misopogon*, p. 363 ; — Liban., *Epist.* 1057.

« liberté de votre langage, votre sublime hardiesse. Par là, vous « avez confondu vos adversaires, vous avez fait au démon une « large blessure, vous avez excité au combat ceux qui luttent « pour la vérité.....[1]. » Mais la plus illustre de ces chrétiennes est Olympias. Toutes les grandeurs humaines avaient été accumulées sur sa tête; elle avait tout reçu, pour avoir le mérite de tout sacrifier.

Née d'un sang illustre, elle était la petite-fille du préfet du prétoire, Ablavius, et l'on a dit, sans d'ailleurs en donner des preuves suffisantes, qu'elle avait eu pour mère cette Olympias qui, fiancée d'abord à Constant, fils de Constantin, était ensuite montée sur le trône d'Arménie en épousant le roi Arsace[2]. Saint Grégoire de Nazianze l'avait formée à la science du christianisme et à la piété; il célébra même, dans un épithalame où les images gracieuses se mêlent aux sages leçons, les noces de sa fille spirituelle avec Nebridius, comte du domaine privé de l'empereur. Veuve après deux ans de mariage, elle résista aux prières et aux mena-

[1] Epist., XCIV, *Pentadiæ diaconissæ*. Salvina, fille du terrible roi Maure Gildon, avait été mariée par Théodose à un neveu de l'impératrice Flacilla, Nebridius, qui la laissa veuve de bonne heure. Digne de l'époux qu'elle avait perdu. et qu'ont honoré les éloges de S. Jérôme, Salvina se consacra à Dieu et aux pauvres. Notons-le en passant, avec le R. P. Desjacques (*Etudes religieuses, etc..., par les Pères de la Compagnie de Jésus*, décembre 1872), ce n'est point pour Salvina, comme l'a avancé, M. Amédée Thierry, c'est pour la veuve de Therasius, que Chrysostome composa son opuscule *ad viduam juniorem*. Ampructé, inférieure à Salvina par le rang et par la naissance, rivalisait de dévouement et de zèle avec l'héritière des rois maures. Enfin, Nicarète était une vierge née à Nicomédie, en Bithynie, que son humilité avait toujours tenue éloignée de l'ordre des diaconesses, dont Chrysostome aurait voulu lui confier le gouvernement, et qui avait vieilli dans le service des malades. « Par l'inspiration d'une charité presque surhumaine, » dit M. Amédée Thierry, « elle apprit la médecine et la préparation des remèdes, transformant sa maison en un laboratoire de drogues, qu'elle distribuait aux indigents malades, et que la plupart du temps elle leur portait elle-même. » Jusqu'ici, M. Amédée Thierry a puisé dans Sozomène (L. VIII, c. XXIII) les éléments de son récit, sauf qu'il n'a point jugé à propos de signaler, comme l'historien grec, « l'assistance divine qui faisait réussir tout ce qu'entreprenait Nicarète ; (*Nam, divino aspirante nutu, quæcumque aggressa fuerat, felicem exitum sortiebantur.* ») Mais j'ignore où M. Amédée Thierry et où, après lui, M. Drapeyron (*Les Origines et la formation de l'empire byzantin, Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1872), ont pris « que le peuple de Constantinople disait avec une naïve confiance : Les remèdes de Nicarète guérissent toujours. »

[2] C'est cette opinion qu'adopte M. Amédée Thierry, d'après l'illustre auteur des *Annales de l'Église*, (Baron., an. 388, XLIV). Tillemont la rejette comme dénuée de fondement, et à cause des difficultés qu'elle entraîne. Baronius lui-même, dans ses notes sur le Martyrologe, paraît l'abandonner. (*Mémoires*, etc., t. XI, p. 629, *Notes sur sainte Olympias*).

ces du grand Théodose qui voulait l'unir à son parent Elpidius; elle sut rappeler au respect de lui-même et d'autrui ce tout-puissant qui, pour se faire plus vite obéir, avait mis sous le séquestre l'opulent patrimoine de la noble femme, et elle entra dans l'ordre des diaconesses. En dépit de son humilité, elle ne put s'y ensevelir tout entière. Les plus grands évêques de l'Orient sollicitaient ses largesses pour leurs églises et pour leurs pauvres, lui envoyaient leurs ouvrages, et recouraient même à ses lumières; car Olympias, sans sortir de la modestie et de la réserve qui siéent à son sexe, avait acquis une connaissance profonde de la science sacrée, et vivait dans un commerce fréquent avec les œuvres d'Origène, de saint Grégoire et de saint Basile. Quand Chrysostome lui eut été donné pour pasteur, et qu'elle eut reconnu dans ce grand homme les dons rares que son âme était capable de comprendre, elle s'attacha à lui comme au guide, à l'ami, au père que la Providence lui envoyait. Elle voulut veiller sur tous les besoins de sa vie matérielle, et lui fournir sa nourriture de tous les jours. Sa fidélité grandit dans les épreuves qui fondirent sur Chrysostome et qui ne l'épargnèrent pas elle-même. La matrone dont Théodose avait brigué la main pour son parent, fut traînée devant les magistrats d'Eudoxie, soumise à un ignominieux interrogatoire, condamnée à une amende considérable et au bannissement. Son attitude et ses réponses ne démentirent pas la fille des consulaires devenue la servante du Christ. Dès ici bas, d'ailleurs, Olympias fut magnifiquement récompensée. C'est pour elle surtout que Chrysostome composa, dans les courtes haltes de ses exils, ces traités : *Que rien ne peut nuire à celui qui ne se nuit pas à lui-même*, et *A ceux qui sont scandalisés* : merveilleuses apologies qui vengent de tant de critiques ignorantes et impies le gouvernement providentiel, et qui expliquent les tribulations du juste par l'amour de Dieu pour l'homme, « amour « plus fort que celui d'un père, plus tendre que celui d'une « mère, plus ardent que celui d'un époux[1]. » Cest à elle qu'il écrivit ces dix-sept lettres qui ont dû verser tant de paix dans l'âme d'Olympias, et qui versent encore tant de lumière dans les âmes que trouble, à certaines heures, le spectacle douloureux des triomphes du mal. Le nom de cette illustre veuve a été

[1] *Ad eos qui scandalizati sunt*, chap. VIII.

indissolublement uni par l'histoire au nom de l'évêque de Constantinople, comme le nom de sainte Scolastique au nom de saint Benoît, comme le nom de sainte Chantal au nom de saint François de Sales. C'est entre sa pieuse mère et l'invincible consolatrice de ses douleurs, entre Anthusa et Olympias, que Chrysostome se présente aux regards de la postérité chrétienne.

Le docteur Stephens remarque avec une finesse un peu maligne que, tant qu'il s'agit seulement de la réforme du clergé, les laïques, bien loin de faire de l'opposition à Chrysostome, approuvèrent ses magnanimes entreprises [1]. Mais, à Constantinople, les clercs n'étaient pas les seuls chez lesquels il fallut ranimer ou même ressusciter l'esprit chrétien ; d'ordinaire, quand cet esprit faiblit et s'éteint dans le clergé, il s'est déjà éteint ou il ne tardera pas à s'éteindre au sein des fidèles. Nous l'avons déjà dit, la population de Byzance était livrée à des habitudes, à des mœurs obstinément païennes. Chrysostome dénonça avec une légitime indignation le luxe insensé des femmes, les courses de chars, où se consumaient les heures d'un peuple oisif, les spectacles, qui soufflaient la volupté dans les âmes et tenaient en échec — ses homélies le prouvent abondamment — les efforts de ce grand homme pour restaurer la famille, pour relever le père en épurant l'époux, pour assurer à l'épouse un exclusif empire sur le cœur de son mari. Simple prêtre à Antioche, Chrysostome avait protesté contre les scandales de la scène et contre leurs désastreuses conséquences. « Lorsque, » s'écriait-il, « vous revenez de ces « spectacles, où vous êtes devenu l'ennemi de toute pudeur, et « que vous rentrez dans votre maison, la vue de votre femme, « quelle qu'elle soit, vous est moins agréable. Tout brûlant « encore des convoitises dont ces honteux spectacles vous ont « enivré, l'esprit encore troublé par les images qui le captivent, « vous méprisez, vous accablez d'outrages votre chaste compa« gne à qui suffit la modestie d'une vie commune [2].... » A Constantinople, Chrysostome parla comme il avait parlé à Antioche. La liberté de son langage, qui ne transigeait avec aucune faiblesse, qui flagellait tous les vices, devait déplaire ; certaines femmes, en particulier, ne pardonnèrent pas à leur évêque ses invectives contre la mollesse et le faste qu'elles se plaisaient à étaler. Trois

[1] *St. Chrysostom his Life and Times*, ch. xv.
[2] *De David et Saule, hom.* III, 2.

femmes, amies et complices d'Eudoxie, et, comme elle, « possédant pour la ruine de leurs âmes des richesses enlevées par rapine[1], » se crurent personnellement blessées par les censures de Chrysostome, et se déchaînèrent contre lui avec une haine savante et implacable. Elles se nommaient Castricia, Eugraphia, Marsa. Cette dernière était la veuve du général Promotus, que Rufin avait livré aux barbares. Quant à l'impératrice, il semble qu'aux premiers jours de l'épiscopat de Chrysostome, elle ait admiré son nouveau pasteur. Elle voulut même alors seconder les entreprises de son zèle; Eudoxie « dessina de ses propres mains, » dit M. Stephens[2], « le plan d'églises qu'elle se proposait d'élever dans diverses contrées. » Mais l'accord ne pouvait durer longtemps entre l'austère pontife et la souveraine altière et sensuelle pour qui le christianisme n'était ni une vie, ni une règle, ni même un frein. Un jour, sans doute, Eudoxie se reconnut dans les peintures que Chrysostome traçait de ces femmes au luxe impudique et homicide, « dont les bracelets d'or sont des chaînes de péché. » Est-il vrai que l'évêque ait prétendu atteindre directement l'impératrice, qu'il l'ait désignée à son auditoire par de transparentes allusions? M. Paul Albert, qui a trop aisément accepté les assertions suspectes du païen Zosime, de Socrate et de Sozomène[3], avoue cependant « qu'il ne serait pas juste de supposer que Chrysostome eût toujours Eudoxie en vue dans les attaques si fréquentes qu'il dirige contre les excès du luxe et de la parure chez les femmes... « Par malheur, » ajoute M. P. Albert, « il était presque impossible de critiquer la conduite des femmes sans avoir l'air de penser à l'impératrice. » Je sais bien qu'on a attribué à Chrysostome deux homélies fameuses, dans lesquelles, à propos de l'impératrice, qui le persécutait et qui allait le proscrire, les plus sinistres souvenirs féminins de l'histoire biblique et évangélique sont rappelés. « La race « de l'aspic domine toujours; il reste de la postérité de Jézabel, « et la grâce combat toujours contre Élie. Hérodiade aussi est « là, Hérodiade danse toujours en demandant la tête de Jean, et « on lui donnera la tête de Jean, parce qu'elle danse. » Mais

[1] Pallad. *Dial.*, c. IV.
[2] *St. Chrysostom, his Life and Times*, ch. XV.
[3] Socr., l. VI, c. XVIII. Sozomène, l. VIII, c. XVI, XX. D'après Palladius (*Dial. VI*), les ennemis de l'archevêque travestirent ses paroles et leur prêtèrent un sens outrageux qu'elles n'avaient pas.

M. Amédée Thierry, qui a cité ce passage, a omis de dire que les critiques les plus sûrs ont signalé de manifestes interpolations dans l'homélie d'où ce passage est tiré, et que plusieurs ont rejeté comme apocryphe l'autre homélie où le souvenir de la danse d'Hérodiade est aussi évoqué, à l'occasion des rites idolâtriques et des danses impures qui célébrèrent l'inauguration de la statue d'Eudoxie[1]. « Ce discours, » dit de la dernière homélie le docteur Stephens, « est l'œuvre d'un ennemi des femmes, qui raconte avec beaucoup de grossièreté et d'aigreur les maux et les troubles que leur méchanceté a causés[2]. » Et le R. P. Desjacques fait observer avec justesse que l'incomparable docteur, qui possédait si bien les Écritures, n'aurait pu confondre Hérodiade avec sa fille. En effet, ce n'est point Hérodiade, c'est sa fille, qui dansa devant Hérode et demanda la tête de Jean-Baptiste[3].

Le zèle réformateur et apostolique de Chrysostome ne pouvait se renfermer dans les limites de son diocèse. Chrysostome voyait avec douleur une partie du monde romain et du monde barbare en proie au pire des maux, l'ignorance de la vérité. La Phénicie, la Syrie, la Palestine, où le paganisme était encore vivace, reçurent de lui des évangélistes, et il aida le vénérable évêque de Gaza, Porphyre, à renverser les temples qui perpétuaient au milieu de son peuple le souvenir et le culte des plus honteuses divinités[4]. Le regard de Chrysostome s'étendit au-delà des bornes de l'empire. « Ce n'est pas pour vous seuls, » avait-il dit commentant le texte évangélique qui livre le monde aux conquêtes des apôtres, « c'est pour toute la terre que la parole de vie vous « est confiée. Ce n'est pas à une, à dix, à vingt villes, ce n'est « pas à un seul peuple que je vous envoie, comme les prophètes, « c'est à toute la terre, c'est à toutes les mers, c'est au monde « entier qui gît dans la souffrance[5]. » Ces généreux accents ne jaillissaient pas en vain de ses lèvres ; ils inspiraient ses actions.

Les Goths de la presqu'île Cimmérienne lui durent des mis-

[1] Savile, Montfaucon. Tillemont (*Mémoires*, etc., t. XI, p. 598, 603.) Stilting (Act. SS. die XIV septembris, § LXII.

[2] *St. Chrysostom, his Life and Times*, ch. XIX.

[3] *S. Jean Chrysostome et l'hagiographie rationaliste (Etudes religieuses*, etc., décembre 1872.)

[4] Théodoret, *Histor. eccles.*, l. V, c. XXIX.

[5] *In Math. hom. XIV*, c. VI.

sionnaires; lui-même leur envoya, après l'avoir sacré de sa main, l'évêque Unilas, « homme admirable, qui accomplit beaucoup « de grandes choses, » au témoignage de Chrysostome [1]. Aux barbares qui habitaient Constantinople, il avait de bonne heure assigné une église dans laquelle il se fit souvent entendre à l'aide d'interprêtes; plusieurs de ces barbares furent élevés par lui aux divers ordres de la hiérarchie; nombre d'Ariens furent amenés à la vraie foi [2]. Enfin, pareil aux Romains, qui essaimaient des colonies et dressaient des forteresses aux extrémités les plus lointaines de leur empire, Chrysostome avait bâti, vers les bouches du Danube, un couvent destiné à des moines de race gothique, qui furent nommés *les Marses;* ce couvent subsistait encore au septième siècle. Toutes ces chrétientés lui demeurèrent toujours chères; des lettres datées de son exil nous montrent que sa paternelle sollicitude les atteignait à travers l'espace, et que leurs épreuves et leurs périls lui faisaient oublier ses propres dangers [3]. Au reste, la passion de l'apostolat ne s'éteignit jamais dans son âme. A Cucuse, relégué aux frontières de la barbarie, il reprenait avec une ardeur nouvelle l'évangélisation de la Phénicie. Les difficultés qu'y rencontrait la propagande chrétienne ne l'épouvantaient ni ne le décourageaient; aux apôtres, qu'il guidait de loin, à travers ces régions longtemps maudites, il aimait à rappeler l'exemple du médecin et du pilote, qui redoublent d'efforts en présence d'une maladie qui s'aggrave et d'une tempête qui devient plus menaçante [4]. Son indigence trouvait des ressources pour subvenir à leurs besoins. Enfin, du fond de l'Arménie, « emprisonné, » comme dit M. Amédée Thierry, « entre des bandits et des neiges, » il conçut le projet

[1] Ep. XIV, 5.

[2] Théodoret, *Hist. eccles.*, l. V, c. xxx.

[3] *Epistol.* XIV et CCVII.

[4] Ep. LIII, LIV. « Au milieu du v[e] siècle, dit le docteur Stephens (*St Chrysostom his Life and Times*, ch. xxii), nous trouvons le paganisme en Phénicie, et il est trop certain que, sous les successeurs faibles et dégénérés de Chysostome, l'œuvre de l'apostolat ne put recevoir une impulsion puissante. En partie *par suite de l'absence d'une grande force centrale d'organisation, comme la Papauté*, en partie à raison du caractère et de l'esprit peu pratique des Orientaux, peu de missions ont été envoyées par l'Église d'Orient. La prédication d'Ulfilas chez les Goths, les missions envoyées par Chrysostome chez les Goths et en Phénicie, les missions des Nestoriens en Asie, sont de rares exceptions qui confirment la règle. » L'historien anglais a omis la mission envoyée aux Russes par S. Ignace de Constantinople, au neuvième siècle, à une époque où les Grecs étaient encore en communion avec le Saint-

de convertir la Perse, d'où la persécution de Sapor avait chassé le christianisme depuis un demi-siècle, et que le simple et pieux évêque Maruthas [1] s'efforçait alors d'évangéliser. Une telle audace avait de quoi étonner et émouvoir l'historien français de Chrysostome. « On ignore, » dit M. Amédée Thierry, « ce qui serait arrivé dans l'empire des Sassanides, sous la direction d'un chef de parti tel que le banni de Cucuse, avec les moyens de propagande dont il disposait, et ces milices monacales qui seraient toutes sorties à sa voix des couvents de la frontière. A voir ce qu'elles faisaient alors en Phénicie, on peut comprendre que la conquête religieuse de la Perse, sur un plan tracé par un homme de génie, eût été fortement entamée. Il serait trop aventureux de dire que ce grand royaume eût été converti, nous ne le croyons pas... » (Pourquoi ? Le christianisme n'eût-il pas pu triompher en Perse des mages et des populations féroces que les mages auraient animées contre les fidèles, comme il a triomphé dans le monde romain de tous les adversaires qui, à n'en croire que les prévisions humaines, eussent dû l'écraser?)... « Mais du moins, » poursuit M. Amédée Thierry, « la grande ennemie de l'empire eût été divisée, et qui sait quelles conséquences aurait pu avoir sa conversion, même incomplète, au christianisme, lors de l'avénement de Mahomet? » Et surtout l'avénement du règne de Dieu n'eût pas subi dans l'antique Iran les lamentables retards que les erreurs et les passions humaines lui infligent depuis de longs siècles. L'Église, fortement assise dans cette

Siége. Des deux raisons qu'apporte M. Stephens pour expliquer la rareté et l'ordinaire insuccès des missions orientales, la première est sérieuse, et elle devrait faire réfléchir celui qui la donne. *Si une grande force centrale d'organisation, comme la Papauté*, est nécessaire à la prompte et efficace diffusion du christianisme; s'il est nécessaire, du moins, que, pour aboutir, toute impulsion de propagande soit donnée d'accord avec cette force centrale, croira-t-on que Jésus-Christ n'a pas eu soin de la créer? Elle existe donc, et elle est de droit divin, car, disait Bossuet, à propos d'un aveu de Melanchton sur la nécessité de la primauté du Pape : « Une primauté que l'expérience lui montrait si nécessaire à l'Église, méritait bien d'être instituée par Jésus-Christ. » (*Histoire des Variations*, livre V, n. XXVII.) La seconde raison, celle que M. Stephens tire du caractère et du tour d'esprit des Orientaux n'explique guère, à mon sens, le fait qu'il constate. A-t-il donc oublié ces missions primitives qui venaient de l'Orient chrétien et catholique? N'est-ce pas l'Orient qui a donné à la Gaule S. Pothin et S. Irénée? Le malheur de l'Orient — je ne dis pas de ses saints, d'Athanase, de Chrysostome, de Cyrille, — c'est que, même au temps où il reconnaissait encore l'autorité du Souverain Pontife, il a trop redouté son action et s'y est trop souvent dérobé. (Voir dans le livre du *Pape*, de J. de Maistre, l'admirable chapitre intitulé : *Missions*.)

[1] Sur S. Maruthas, V. Tillemont (*Mémoires*, etc., t. XI, p. 286.)

Perse où elle avait déjà répandu à flots son sang le plus pur[1], aurait opposé une résistance énergique, peut-être victorieuse, à la brutale propagande de l'Islam; une partie de l'Asie aurait peut-être échappé à cette domination abjecte du Coran, qui courbe sous le sabre les fronts de ses adeptes, et étouffe dans les harems leur conscience et leur raison. C'est du moins une des gloires de Chrysostome d'avoir tenté cette gigantesque entreprise, et j'ajouterai que, si elle n'obtint pas le plein et durable succès auquel aspirait le grand évêque, elle ne fut cependant pas infructueuse. Théodoret, dénombrant les travaux apostoliques de Chrysostome, pouvait lui dire, dans le transport d'un enthousiasme presque lyrique : « Le premier tu as érigé des autels chez les Scythes (les Goths)... Ton éloquence a vaincu les enchantements des Chaldéens et des mages, et les terres arides de la Perse ont vu germer des temples[2]... »

Les réformes, que Chrysostome fut forcé d'accomplir hors de son diocèse, lui apportèrent moins de consolations que ses travaux apostoliques, et furent même le point de départ des épreuves qui assombrirent ses derniers jours. Jaloux de reculer les limites de l'Église et d'y faire entrer, s'il se pouvait, le monde entier, Chrysostome ne l'était pas moins de voir régner, au sein de la société spirituelle, la discipline et la paix; son âme vraiment œcuménique s'intéressait à toutes les branches de la grande famille chrétienne, et portait, comme l'âme de saint Paul, le poids de « la sollicitude de toutes les Églises[3]. » Dès le début de son épiscopat, de concert avec Théophile d'Alexandrie et d'autres évêques encore, il avait puissamment contribué à faire cesser le schisme d'Antioche et à réconcilier le patriarche Flavien avec le Saint-Siége, l'Occident et l'Égypte[4]. Une autre intervention, qui lui fut presque imposée, eut des résultats moins décisifs et moins heureux. Au printemps de l'an 400, dans un concile présidé à Constantinople même par Chrysostome, et composé de vingt-deux évêques venus, pour la plupart, de l'Asie[5], du Pont et de la

[1] Sozomène (l. II, c. xv) évalue à seize mille le nombre des martyrs connus qui périrent dans la persécution de Sapor, vers le milieu du IVe siècle, sans compter la multitude de ceux dont les noms sont ignorés.
[2] Theodor. ap. Phot. *Myriob.* cod. CCLXXIII.
[3] II Corinth., XI, 20.
[4] Sozom., l. VIII, c. III.
[5] Dans la langue d'alors, on désignait sous le nom d'*Asie* la province ecclésias-

Thrace[1], Eusèbe, évêque de Valentinopolis, et suffragant d'Ephèse, éleva contre son métropolitain, Antonin, qui siégeait dans l'assemblée, des accusations terribles. A en croire Eusèbe, — et la suite montra qu'il n'avait que trop raison, — Antonin avait acheté l'épiscopat et vendait à son tour les ordinations sacrées ; ces crimes n'étaient pas les seuls qui lui fussent imputés. Contraint, par la discipline du temps, d'intervenir dans cette affaire, — car toute accusation introduite juridiquement par un évêque contre un autre évêque, devait nécessairement suivre son cours,— Chrysostome chargea trois évêques d'aller instruire la cause en Asie même. Les intrigues d'Antonin leur rendirent impossible l'accomplissement de la mission qui leur avait été confiée, et, quelques mois plus tard, le métropolitain prévaricateur mourait impuni dans la ville que sa vie avait scandalisée et à laquelle sa mort léguait de graves périls. Pour arrêter le scandale qui menaçait de se perpétuer, le clergé d'Ephèse, les évêques de l'exarchat recoururent à Chrysostome et le conjurèrent de rétablir l'ordre dans une Église où, depuis tant d'années, toutes les lois étaient foulées aux pieds[2]. Chrysostome était malade quand il reçut la lettre des évêques d'Asie, et l'hiver régnait ; il n'hésita pas cependant, et après avoir confié le gouvernement de son diocèse à Sévérien de Gabales, qui s'apprêtait à le trahir, il partit pour Ephèse où il ne parvint qu'au prix de bien des fatigues. Beaucoup d'évêques, désireux d'entendre le grand orateur, l'avaient précédé et l'attendaient dans la métropole de l'Asie[3] ; aussi put-il bientôt réunir un concile, dont les soixante-dix membres appartenaient aux diverses provinces de l'exarchat. Armé par eux d'une juridiction qu'il n'eût jamais songé à usurper, qu'il ne puisait pas non plus, comme Noël Alexandre l'a soutenu à tort[4], dans le

tique d'Ephèse, laquelle comprenait dans sa circonscription toute l'Asie proconsulaire. Comme les métropolitains d'Héraclée, en Thrace, et de Césarée, dans le Pont, le métropolitain d'Ephèse se nommait *exarque*.

[1] Palladius (*Dial.*, c. XIII, XIV) nomme Théotime, évêque de Tomes, en Scythie, Arabien, évêque d'Ancyre, en Galatie, Ammon, évêque d'Andrinople, et Paul, évêque d'Héraclée qu'il ne faut pas confondre avec la métropole de la Thrace.

[2] *Quoniam superioribus temporibus inordinate et leges et nos gubernati sumus*, disaient ces évêques à Chrysostome, *oramus venerationem tuam ut descendas, et formam Deo dignam imponas Ecclesiæ Ephesiorum, a longo tempore afflictæ*. (Pallad., *Dial.*, c. XIV).

[3] *Id*, *Ib*.

[4] *Hist. eccl.*, etc., Sæcul. IV, Dissert., XXXVIII art. IV.

troisième canon du concile de Constantinople[1], Chrysostome pouvait légitimement agir, et il agit avec décision et vigueur. Deux partis se disputaient l'héritage d'Antonin, et chacun d'eux s'efforçait, par tous les moyens possibles, de pousser au siége vacant son candidat préféré. Chrysostome, effrayé de ces compétitions, proposa un troisième candidat, le diacre Héraclide, ancien moine de Scété, très-pieux et très-versé dans les Écritures. Héraclide, accepté par le concile, fut sacré par Chrysostome, et se montra digne du choix dont il était l'objet. « Il mérita, » dit Tillemont, « de souffrir de la part des ennemis de saint Chrysostome les calomnies, la déposition et une longue prison[2]. »

Certes, en cette occurrence, l'évêque de Constantinople n'avait ni hésité ni faibli. Toutefois, si la fin qu'il poursuivait était digne de sa grande âme, est-il vrai que les moyens qu'il employa pour l'atteindre manquèrent un peu de cette simplicité, de cette droiture auxquelles toute la vie de Chrysostome nous a accoutumés ? M. Amédée Thierry a transformé l'acte énergique par lequel Héraclide fut substitué aux candidats d'une foule éhontée, en « un coup de théâtre » que Chrysostome avait préparé de concert avec une partie du clergé et des évêques. Appliquant à ces évènements lointains la langue politique de notre âge, il présente la promotion du savant diacre comme « le produit d'une surprise électorale, surprise heureuse et honnête pourtant. » M. Amédée Thierry a trop dramatisé les faits qu'il raconte ; le coup de théâtre qu'il reproche à Chrysostome, je ne le trouve que dans son récit. Socrate, Sozomène, auxquels on nous renvoie [3], ne laissent même pas soupçonner que ce coup de théâtre ait eu lieu ; Tillemont l'a ignoré ; le docteur Stephens, après avoir

[1] Ce canon auquel le Saint-Siége, gardien des prérogatives des Églises fondées par les Apôtres, refusa son approbation, n'accordait d'ailleurs à l'évêque de Constantinople que « la prééminence d'honneur après l'évêque de Rome, » τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς μετὰ τὸν τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον. « Il est vrai que, suivant Socrate (l. V, c. VIII), l'évêque de Constantinople fut, en outre, investi par le concile d'une juridiction métropolitaine sur la Thrace, mais c'est plus tard seulement, en 451, qu'on essaya d'étendre, par un acte solennel, sa juridiction sur l'Asie et le Pont ; or, le vingt-huitième canon de Calcédoine, qui contient ces dispositions, fut rejeté par le Pape S. Léon-le-Grand.

[2] *Mémoires*, etc., t. XI, p. 166.

[3] Le récit de Socrate est entièrement à la gloire de Chrysostome. « Cum igitur « Ephesium venisset, » dit-il, et « alii alium ad episcopatum promovere studerent, « et eorum causa quibus quisque suffragabatur, acriter inter se contenderent, cer- « nens Joannes utramque partem peracriter altercari, suisque hortationibus nulla-

mentionné l'existence des partis qui briguaient la succession d'Antonin, se borne à dire : « Chrysostome eut l'idée de mettre en avant un candidat que tous jusqu'alors regardaient d'un œil indifférent. Son plan réussit, et Héraclide fut élu [1]. »

L'élection d'un nouveau métropolitain ne mettait pas fin à tous les scandales dont souffraient les Églises d'Asie. Plusieurs évêques de l'exarchat, convaincus de simonie, furent déposés par le concile; eux-mêmes avouèrent leur crime, et essayèrent de l'excuser, en disant qu'ils n'avaient acheté l'épiscopat que pour se dérober aux charges de la curie [2]. Dans ces temps malheureux, le décurionat, si longtemps ambitionné comme la première des charges municipales, traînait à sa suite des responsabilités redoutables; aussi tous les moyens, même le sacrilége, semblaient bons à certaines gens pour y échapper. Chrysostome, non pas « en manière de consolation, » comme dit, avec une pointe d'ironie, M. Amédée Thierry, mais parce qu'il était miséricordieux, promit aux coupables de solliciter pour eux l'exemption des charges curiales; en outre, conformément à l'avis de son président, l'assemblée synodale condamna les héritiers d'Antonin à restituer aux évêques déposés les sommes que le défunt avait osé exiger d'eux pour la collation des ordres.

D'autres sévérités, rendues nécessaires par la gravité des circonstances, signalèrent encore le séjour de Chrysostome en Asie. L'évêque de Constantinople déposa des évêques de Lycie, de Phrygie, de Carie, lesquels ressortissaient à l'exarchat d'Éphèse; et un certain Gérontius, qui, chassé par saint Ambroise de l'Eglise de Milan dont il était diacre, s'était glissé sur le siége épiscopal de Nicomédie, en Bithynie, dans l'exarchat du Pont. Quel fut le nombre des évêques atteints par ces rigueurs? Théophile d'Alexandrie, dans le haineux libelle qu'il écrivit contre Chrysostome, porte ce nombre à seize [3]; Sozomène le

« tenus obsequi velle, jugum illorum sine ullius offensa dirimere statuit. Ipse ergo « Heraclidem, quemdam diaconum suum..... ad episcopatum illum promovit, *atque « ita tandem ambæ partes pertinaci contentione deposita quievere.* » (Socr., l. VI, c. xi.) Sozomène dit seulement : « Ephesinæ autem Ecclesiæ..... Heraclidem præ« fecit. » (Soc., l. VIII, c. vi.)

[1] *St Chrysostom, his Life and Times*, ch. xvi.

[2] Les empereurs chrétiens avaient exempté des charges de la curie les évêques et les clercs, non sans souvent exiger d'eux des compensations onéreuses. (V. Tillemont, *Mémoires*, etc., t. X, p. 206 et suiv.)

[3] Ap. Pallad. *Dial.*, c xv.

réduit à treize [1], Palladius, à six [2]. Tillemont et Stilting inclinent à croire que le nombre de seize est le vrai; Palladius n'aurait eu en vue que les évêques déposés par Chrysostome à Éphèse même, et non ceux qu'il déposa dans le cours de son voyage [3]. Quoi qu'il en soit, on ne saurait reprocher à Chrysostome une usurpation de pouvoirs. Son droit sur les évêques de l'exarchat d'Éphèse était incontestable, eux-mêmes l'avaient appelé « comme un évêque voisin de quelque autorité, selon l'usage reçu dans les premiers siècles, et autorisé par les canons, » dit Thomassin [4]. Quant à la déposition de Gérontius, tout nous porte à croire qu'elle fut, elle aussi, prononcée en concile provincial; sinon, il n'eût guère été possible de la faire accepter par les habitants de Nicomédie qui prisaient fort chez leur pasteur, à défaut de vertus, les connaissances médicales et peut-être même les opérations théurgiques [5]. « Nous devons supposer, » dit avec raison le R. P. Desjacques [6], « qu'ici encore il (Chrysostome) exerça régulièrement des pouvoirs spéciaux; car saint Ambroise, qui connaissait bien les lois canoniques, avait prié Nectaire de sévir contre ce prélat scandaleux. Du reste, comme il se montre partout scrupuleux observateur des canons, il est juste de supposer qu'il s'y est conformé, tant que le contraire n'est pas démontré. »

Non, Chrysostome ne fut ni l'envahisseur des droits d'autrui, ni le justicier implacable portant en tous lieux « son ardente inquisition, » et faisant « régner la terreur » dans toute l'Asie. Sans doute, il n'opéra point de sévères et indispensables réformes sans allumer d'inextinguibles colères au cœur de ceux qu'elles atteignaient; mais, plus équitable envers ce grand homme que ne l'a été M. Amédée Thierry, l'Asie l'admira et le bénit. « L'antique Éphèse t'a vu, » disait Théodoret à Chrysostome dans un fragment que Photius nous a conservé [7], « et elle t'a

[1] Soz. l. VIII, c. VI.
[2] Pallad. *Dial.* c. XV.
[3] Tillemont, *Mémoires*, etc., t. XI, p. 585. Stilting, *Act. SS. die decima quarta septembris.* § XLVIII. D'après Socrate (l. VI, c. XI) outre les simoniaques d'Éphèse et de Gérontius, Chrysostome déposa des évêques quartodécimans et novatiens.
[4] Thomassin, *la Discipline de l'Eglise.* Part. I, l. VI, c. VI.
[5] Soz., l. VIII, c. VI.
[6] *Etudes religieuses*, etc., décembre 1872.
[7] Ap. Phot. *Myriobiblion*, cod. CCLXXIII.

« proclamé un nouveau Jean (l'Évangéliste). Elle t'a vu et elle « s'est souvenue du tonnerre évangélique. » Les actions de grâces des Églises qu'il avait purifiées, accompagnèrent le grand évêque dans le voyage qui le ramena à Constantinople, et les acclamations joyeuses de son peuple l'y accueillirent. Il est vrai que ces acclamations populaires étaient pour Chrysostome le prélude de la persécution et de l'exil.

III

Tous ne partageaient point l'allégresse populaire qui accueillit le retour de Chrysostome à Constantinople. Ses ennemis s'étaient efforcés, durant son absence, de ruiner l'autorité d'un homme dont le génie, la puissance et la vertu importunaient leur médiocrité envieuse, ou exaspéraient leurs vices. A la tête de ces ennemis était un compatriote de Chrysostome, celui-là même à qui le grand évêque, avant son départ, avait laissé le gouvernement de son Eglise : Sévérien, évêque de Gabales, en Cœlé-Syrie. Ambitieux et jaloux, Sévérien n'avait poursuivi qu'un but, pendant le voyage en Asie de son généreux et confiant ami : le remplacer dans la faveur publique et dans sa chaire. Pour atteindre un tel but, Sévérien avait compté sans doute sur son éloquence, car il aimait à parler et on l'écoutait avec admiration [1], quoique pour le fond et pour la forme, il fût bien loin de Chrysostome, et que le dur accent de sa province, dont il n'avait pu se dépouiller [2], dût blesser parfois les oreilles des Byzantins. Mais il n'avait pas compté seulement sur son talent oratoire. Habile à exploiter toutes les rancunes et toutes les haines, Sévérien avait noué des relations avec Eugraphie et les autres matrones hostiles à Chrysostome; dans la fraction mondaine du clergé,

[1] « Sæpe in Ecclesia concionatus, magnam sui admirationnem excitavit. » (Soz. l. VIII, c. x.) Tillemont (*Mémoires*, etc. t. XI, p. 172) juge le style de Sévérien « assez concis, plein d'antithèses et de figures, mais sec, qui répète plusieurs fois la même chose, et qui demeure longtemps dans une même figure. »

[2] « Severianus autem asperitatem Syrorum in loquendo retinebat. »(Soz. l. VIII, c. x.)

que les réformes avaient atteinte, il avait monté une ligue contre l'incommode réformateur. Deux évêques y étaient entrés : Antiochus de Ptolémaïs, et Acace de Bérée. Déjà octogénaire, et réservé encore à de plus longs jours, Acace avait été l'ami de Chrysostome ; les motifs les plus frivoles changèrent ses sentiments d'affection en une haine amère et tenace [1]. Attribuant à l'évêque de Constantinople un manque d'égards purement imaginaire, Acace s'acharna à le poursuivre et ternit par cette persécution, et plus tard par son attitude équivoque dans la controverse nestorienne, la réputation que lui avaient value ses travaux et une orthodoxie longtemps invulnérable. Enfin, Sévérien, non content de recruter ses complices parmi des prêtres infidèles et prévaricateurs, avait cherché et trouvé des appuis à la cour. Arcadius l'invitait souvent à sa table ; Eudoxie étant accouchée, durant l'absence de son évêque, d'un fils qui fut Théodose II, avait fait baptiser le nouveau-né par Sévérien. A son retour, Chrysostome fut instruit des trames que son indigne remplaçant avait ourdies contre lui ; ces méfaits et d'autres fautes encore, le déterminèrent à retrancher Sévérien de sa communion. Eudoxie intervint en faveur de l'évêque de Gabales, et lui obtint le pardon de Chrysostome. La paix fut jurée par eux au pied des autels ; le calme sembla renaître dans l'Eglise de Constantinople. Mais cette paix, rompue par celui qui n'y avait aucun droit et à qui on l'avait accordée comme une grâce, fut de courte durée ; à ce calme succéda bientôt une tempête plus longue et plus terrible que l'orage qui venait de s'apaiser. Le patriarche d'Alexandrie, Théophile, va paraître, et, résumant en lui toutes les haines qui s'amassaient contre Chrysostome, il mettra à leur service les puissantes ressources d'un esprit rusé et d'une volonté énergique. Dans l'armée qu'il commande et qui, à sa suite, s'apprête à accabler le juste, il enrôlera, pour les grouper sous sa direction vigoureuse, les éléments les plus divers : les simoniaques déposés par Chrysostome, les lâches effrayés par ses vertus, les pervers menacés ou atteints par ses rigueurs, et même des saints abusés. Théophile

[1] « Contigit autem ut id temporis Acacius, episcopus Berææ, qui advenerat Constantinopolim, haudquaquam bonum hospitium nancisceretur, ut dicebat, et ob hoc mœrens, ira intumescebat quasi neglectus a Joanne. » (*Pallad. Dial.* c. VI.)

sera le persécuteur implacable, le mauvais génie de l'évêque de Constantinople. C'est à ce titre surtout que la postérité le connaît, et si le nom de Théophile n'a pas disparu dans l'oubli, il doit au nom de Chrysostome sa triste célébrité. On a loué sa science des Écritures, ses connaissances astronomiques attestées par un cycle pascal fameux dans l'antiquité [1], et même son éloquence, quoique les fragments qui nous restent de Théophile nous donnent de cette éloquence une assez pauvre idée. Les personnages les plus vénérables, des conciles mêmes, ont vanté la pureté de sa foi, et ont invoqué son témoignage comme un sûr écho de la tradition catholique [2]. Dieu nous garde de méconnaître en Théophile les dons d'une riche nature et d'une forte intelligence, et même, si l'on veut, ce zèle de la vérité que l'équitable histoire ne conteste pas aux Pharisiens, tout en déplorant les erreurs et les passions qui l'ont déshonoré ! Mais l'amour de l'or, la soif de la domination, l'injustice et la haine ont frappé de stérilité sa vaste érudition, son talent et même sa foi. Cette orthodoxie à laquelle il n'avait pas donné la charité pour couronne et pour bouclier, ne le préserva même point d'un des plus grands crimes que puisse commettre un fidèle et surtout un pasteur, et du châtiment de ce crime. Théophile, qui avait fomenté le schisme à Constantinople, fut excommunié par le pape saint Innocent I, et l'on ne peut affirmer avec une pleine certitude que ce perturbateur de la paix chrétienne mourut relevé des anathèmes qui l'avaient frappé, et repentant des crimes qu'il avait commis [3].

[1] « Ce cycle, » dit Tillemont (*Mémoires*, etc., t. XI. p. 496) « était de 418 ans, durant lesquels, suivant les principes dont l'Eglise se sert encore aujourd'hui, il marquait en quel jour du mois et de la lune Pâques devait arriver chaque année. »

[2] V. Tillemont, *Mémoires*, etc. t. XI, p. 495, 496.

[3] Cyrille, neveu de Théophile et plus tard son successeur, eut le malheur de s'associer à sa lutte contre Chrysostome. M. Amédée Thierry l'a traité avec une incroyable dureté; les méfaits de Théophile semblent n'être rien, comparés aux crimes que l'on impute à Cyrille. Comme c'est saint Jean Chysostome et non saint Cyrille qui est ici en cause, je ne m'attacherai pas à relever et à combattre certaines assertions aussi erronées qu'outrageuses à la mémoire du patriarche d'Alexandrie. Qu'il me suffise de dire que l'authenticité de la lettre de Cyrille à Atticus, — lettre dans laquelle Chrysostome est fort mal traité ,— a été révoquée en doute par Stilting qui n'y reconnaît pas le style ordinaire de Cyrille, et qui s'appuie, en outre, du silence de Socrate, de Théodoret et d'autres anciens. (*Act. Sanctorum, de S. Joanne Chrysostomo, die decima quarta septembris*, § LXXXVII). Au demeurant, Cyrille, grâce à la bienfaisante influence de S. Isodore de Péluse, sut abjurer les antipathies que son oncle lui avait léguées, et opposa plus tard à Nestorius l'autorité de Chrysostome. (S. Cyrill. *Ep.* X, al. VIII.)

Théophile détestait Chrysostome dès longtemps. Il l'avait vu à regret monter sur le siége de Constantinople, qu'il convoitait pour un de ses prêtres, Isidore, vieillard vénérable, préposé alors au gouvernement de l'hôpital d'Alexandrie, et que devaient un jour atteindre les iniques sévérités du patriarche. L'opposition de Théophile n'avait pu empêcher l'élection de Chrysostome, et ce fut même l'évêque d'Alexandrie qui donna la consécration épiscopale au plus illustre fils de l'Église d'Antioche. Ces fonctions de la paternité spirituelle que Théophile avait remplies vis-à-vis de Chrysostome, ne l'avaient ni désarmé ni adouci. Dans le nouvel évêque, il voyait un rival et le représentant d'une école rivale, il pressentait un adversaire que nulle considération humaine ne ferait plier. Aussi, « à peine l'eut-il ordonné, dit Socrate, qu'il se mit à chercher par quel moyen il pourrait le renverser [1]. » L'accueil miséricordieux fait par Chrysostome à des solitaires que Théophile avait proscrits comme origénistes, allait fournir à ce dernier le moyen si ardemment désiré.

Ces solitaires, unis par la double fraternité du sang et de la profession monastique, avaient été surnommés les *Longs-Frères* à cause de leur haute taille. Ils étaient au nombre de quatre et s'appelaient Ammonius, Dioscore, Euthymius et Eusébius. Leur science nourrie aux traditions de l'école d'Alexandrie, leurs vertus austères et douces, l'amitié dont Athanase avait honoré l'un d'eux [2], leur avaient attiré la vénération des couvents de Nitrie et de toute l'Égypte. Théophile lui-même avait partagé ce sentiment, car il avait confié à Dioscore l'Église épiscopale d'Hermopolis-la-Petite, dont le diocèse comprenait les solitudes habitées par ses frères, et il avait élevé au sacerdoce Euthymius et Eusébius. Ces derniers, attachés par Théophile au clergé de la ville patriarcale, ne purent voir l'âpre cupidité de leur évêque sans une surprise douloureuse qu'ils surent mal dissimuler, et ils eurent hâte de regagner le désert. Blessé, comme on peut le croire, du blâme tacite que lui infligeait la retraite de ces moines, Théophile le fut encore bien plus, quand il les vit offrir un asile au grand hospitalier Isidore, naguère son ami et son protégé, qu'une résistance courageuse à des convoitises spoliatrices

[1] Socr., l. VI. c. v.
[2] Ammonius qui avait accompagné saint Athanase à Rome en 341.

avait livré en proie aux calomnies et aux vengeances du patriarche. Enveloppés désormais dans une haine que rien ne pouvait apaiser ni assouvir, les *Longs-Frères* furent accusés d'Origénisme par Théophile, qui lui-même avait eu d'abord un faible pour les doctrines et pour les partisans d'Origène, et furent anathématisés dans un concile tenu à Alexandrie en 399. Que ces vénérables cénobites aient eté vraiment origénistes, il serait mal aisé de l'établir. Ceux d'entre les anciens qui les ont crus tels, s'en sont rapportés sur ce point aux allégations fort suspectes de leur persécuteur. Sans doute, un long commerce avec Origène leur avait rendu chers le nom et les ouvrages de ce grand homme, et, comme Théophile à ses débuts, ils opposaient volontiers au littéralisme puéril et matérialiste des anthropomorphites égyptiens, l'exégèse incontestablement orthodoxe et philosophique d'Origène, laquelle, sous le voile des symboles et des images bibliques, découvrait le dogme de l'incorporéité de l'essence divine. Mais de là à cet ensemble d'opinions et d'erreurs qu'on a nommées l'*Origénisme*, de là à ce système d'allégories subtiles par lesquelles d'inintelligents disciples rabaissaient la tradition du maître, en croyant la continuer, il y avait loin, et, sans nul doute, les *Longs-Frères* savaient choisir dans l'œuvre immense d'Origène; ils auraient pu, comme Théophile lui-même, la comparer à un jardin dont les épines, si nombreuses qu'elles fussent, ne leur cachaient pas les fleurs[1]. D'ailleurs pour le patriarche, l'hétérodoxie des *Longs-Frères* n'était qu'un prétexte dont sa fureur avait besoin. Expulsés de leur désert, ainsi qu'Isidore et une centaine de moines qu'ils gouvernaient, ils quittèrent l'Égypte, et se réfugièrent en Palestine; la haine de Théophile les y atteignit encore et les en chassa[2]. De cette terre inhospitalière, ils passèrent à Constantinople, et là enfin, au lieu du despote qui courbait l'Égypte sous sa verge de fer, parfois teinte de sang, ils trouvèrent en Chrysostome le cœur d'un évêque et les entrailles d'un père.

Il s'en fallait de beaucoup que le saint se rattachât, par son éducation, par ses goûts et ses habitudes, par le tour de son génie, à la tradition origéniste et à l'école d'Alexandrie. « Entre tous les auteurs de l'Église, dit Tillemont, il n'y en a guère

[1] Socr., l. VI, c. xvii.
[2] Soz., l. VIII, c. xiii.

qu'on puisse moins accuser de suivre Origène que saint Chrysostome[1]. » Nous l'avons déjà dit, sa méthode exégétique diffère profondément de celle du catéchiste alexandrin, et, quant à la doctrine même, Chrysostome proclame dans tous ses ouvrages, avec une netteté et une fermeté décisives, toutes les vérités qu'Origène a niées ou a paru méconnaître [2]. Mais dans ces fugitifs d'Égypte et de Palestine, dans Isidore, demeurant octogénaire des jours d'Athanase, dans les *Longs-Frères* et dans les moines qui les avaient suivis, l'évêque de Constantinople voyait des proscrits qu'une vie de pénitence et de travail rendait sacrés à ses yeux. Il leur témoigna une bienveillance exquise et une tendre commisération, et recommanda leur détresse à Olympias et à ses charitables compagnes. Toutefois, respectueux des droits de la hiérarchie, il n'admit pas à sa communion des moines que leur évêque avait retranchés de la sienne; mais, dans une lettre touchante [3] il demanda leur grâce à Théophile. Celui-ci, loin de l'accorder, accusa ses victimes auprès de l'empereur, et reprocha à Chrysostome d'avoir reçu aux saints mystères des hommes frappés par ses anathèmes. De leur côté les solitaires avaient eux-mêmes porté devant l'empereur, par la toute-puissante intervention d'Eudoxie, leurs plaintes contre le

[1] *Mémoires*, etc., t. XI, p. 185.

[2] Par exemple, le dogme de l'éternité des peines, dont la négation a été tant reprochée à Origène, quoique on ait essayé, non sans succès, d'établir sur ce point son orthodoxie. (V. l'ouvrage dans lequel un professeur romain, le docteur Vincenzi, s'est attaché avec autant d'érudition que de vigueur à justifier l'orthodoxie d'Origène et de S. Grégoire de Nysse, disciple d'Origène : *In S. Gregorii et Origenis scripta et doctrinam nova recensio, cum appendice de Actis quintæ synodi œcumenicæ, per Aloysium Vincenzi in Romano archygymnasio litt. hebraicarum professorem.)* Le docteur Stephens en fait la remarque : « Bien que Chrysostome tienne le langage le plus encourageant sur l'efficacité de la pénitence, si tardive qu'elle soit, tant que dure la vie présente, on ne peut affirmer plus énergiquement que lui l'impossibilité d'une restauration finale quand le seuil de cette vie aura été une fois franchi. Sous ce rapport, il diffère d'Origène, de son condisciple Théodore... » *(Saint Chrysostom, his Life and Times*, ch. III.) Pourquoi l'auteur anglais ajoute-t-il : « et de ceux qui admettent la doctrine plus récente du purgatoire? » Comme si cette doctrine, fondée sur l'Ecriture, éminemment patristique, et affirmée par saint Jean Chrysostome en maint endroit (In Ep. I. ad Cor. hom. XLI; in Ep. ad Philipp., hom. III; in Act. hom. XXI.) offrait quelque analogie avec la palingénésie origéniste, et, tout en faisant une part nécessaire à la justice et à la miséricorde divines, ne laissait pas subsister, pour parler comme M. Stephens, « l'espace immense qui règne entre la demeure de la souffrance et celle de la béatitude, » entre la région de la sainteté qui a pour toujours échappé aux défaillances et la région du péché qui s'est pour toujours dérobé au pardon!

[3] Pallad., *Dial.*, c. VII; Soz. l. VIII, c. XIII.

patriarche, et Arcadius avait mandé Théophile à Constantinople, afin qu'il justifiât sa conduite dans un concile qu'aurait présidé Chrysostome. Menacé dans sa sécurité à l'heure même où il ne songeait qu'à frapper ses victimes et, s'il le pouvait, son rival, Théophile ne se laissa point abattre, et déploya une audace et des ruses nouvelles. Pour détourner de sa tête le péril, pour rentrer en grâce avec l'empereur, pour perdre, non-seulement les *Longs-Frères* dont l'importance disparut dès lors à ses yeux, mais surtout Chrysostome, il imagina d'opposer à l'évêque de la ville impériale un autre évêque, un vieillard blanchi dans les travaux de la pénitence, de l'érudition sacrée, de l'apostolat, qui vînt demander compte à Chrysostome et de la protection dont il couvrait des excommuniés et de sa propre orthodoxie.

Cet évêque était S. Epiphane, métropolitain de Salamine, dans l'île de Chypre, alors plus que nonagénaire. Théophile alarma le zèle de ce vieux adversaire de l'Origénisme, et se fit précéder par lui à Constantinople. M. Amédée Thierry n'a pas méconnu les titres de gloire accumulés par Epiphane durant une vie presque séculaire : « Ce vieillard, dit-il, avait eu ses jours d'héroïsme, lorsque, consumant sa fortune et sa vie à la recherche des hérésies, bravant la faim, la soif, les mauvais traitements des hommes pour étudier, jusqu'au fond des déserts de l'Arabie, les déviations de la foi chrétienne, il avait tenu d'une main ferme la chaîne des traditions apostoliques... » Mais à ces justes éloges succèdent bientôt des critiques aussi excessives dans le fond qu'irrévérencieuses dans la forme : « L'âge, sans diminuer son activité, avait affaibli son intelligence. Un esprit pétulant, brouillon, tracassier, remplaçait en lui cette âme généreuse, dévorée jadis du pur zèle de la maison de Dieu. Ebloui par sa propre gloire, enivré de ses succès près des conciles, dont il avait dicté si souvent les décrets, il avait fini par croire à sa propre infaillibilité et par se faire, vis-à-vis de ses collègues les évêques et des synodes eux-mêmes, un juge sans appel, ou plutôt un tyran. » Non, je ne saurais reconnaître dans ces lignes le portrait d'Epiphane vieilli, ni la peinture de ses derniers jours. Sans doute, trompé par Théophile, craignant de voir l'Origénisme triompher dans la capitale de l'Orient par la connivence du premier pasteur de cette grande cité, il répondit mal aux respectueuses et amicales prévenances de Chrysostome; se croyant peut-être investi par les circonstances d'une juridiction extraor-

dinaire sur un diocèse délaissé et trahi, à ses yeux, par celui qui avait mission de le régir, il osa faire à Constantinople une ordination sans l'aveu du légitime évêque. Ce furent les erreurs d'un zèle abusé; mais ces erreurs ne justifient pas les dures épithètes dont M. Amédée Thierry a chargé le nom d'Epiphane. Ces erreurs, d'ailleurs, l'évêque de Salamine les reconnut à temps, et les déplora. Devenu plus équitable envers les *Longs-Frères*, qu'il avait appris à connaître et dont l'humble et doux langage l'avait touché, affligé de n'être venu à Constantinople que pour servir des passions étrangères à son âme généreuse et candide, il eut hâte de partir, et s'embarqua pour l'île de Chypre, où il ne devait plus rentrer vivant.

Le noble vieillard, échappé aux intrigues et aux pompes mondaines d'une ville à laquelle il ne laissait pour adieux que son dédain [1], recouvra bientôt cette sérénité que des déceptions douloureuses, fruit d'erreurs sincères, avaient altérée un instant, et il s'éteignit, pendant la traversée, avec l'humble et joyeuse confiance du chrétien et de l'évêque qui a combattu le bon combat. Epiphane allait être remplacé à Constantinople par Théophile.

En peu de jours, le patriarche d'Alexandrie eut reconquis la faveur impériale, ravivé au cœur d'Eudoxie et de ses complices les colères que le libre langage de Chrysostome y avait allumées, groupé en une phalange compacte, autour de lui et des évêques égyptiens dont il s'était fait accompagner, tous les clercs qui ne pardonnaient pas à Chrysostome ses vertus et ses rigueurs. Les évêques d'Asie, naguère déposés, ne manquaient pas à ce rendez-vous de toutes les rancunes et de toutes les haines. Bientôt, d'accusé, Théophile était devenu accusateur. Chrysostome, engagé par l'empereur à ouvrir à Constantinople un concile qui eût statué sur les griefs reprochés au patriarche d'Alexandrie, avait décliné l'invitation impériale, parce que, comme il l'écrivait au Pape saint Innocent, les canons ne permettaient pas de juger un évêque hors des limites de sa province [2]. Maintenant, c'est Théophile qui va ouvrir et présider un concile contre Chrysostome même. La crainte d'irriter un peuple que passionnaient l'éloquence et le grand

[1] Soz., l. VIII, c. xv.
[2] Pallad., *Dial.* c. ii.

cœur de son évêque, empêcha l'assemblée usurpatrice de se réunir à Constantinople ; c'est dans la banlieue de Chalcédoine et au faubourg *du Chêne* dont le nom lui est resté, dans une villa qui avait appartenu à Rufin, que le conciliabule tint ses séances. La question de l'Origénisme, cause première et lointaine de l'orage qui éclatait, ne fut point même agitée dans cet étrange synode [1] ; les *Longs-Frères* obtinrent sans peine leur grâce, et Ammonius étant mort sur ces entrefaites, fut proclamé par Théophile le premier moine de son temps [2]. Le patriarche étendait son dédaigneux pardon sur tous ceux qui naguère avaient excité sa colère ; il réservait pour un seul homme et concentrait sur lui seul la redoutable puissance d'une haine exclusive. Nous n'énumérerons pas toutes les accusations grotesques ou infâmes qui furent articulées contre Chrysostome. Au réformateur de l'Église de Constantinople et des Églises d'Asie, au prêtre miséricordieux dont l'âme unissait tant de suavité à tant de force, dont la chair — lui-même en a fait l'aveu chaste et hardi — avait amorti et dompté ses concupiscences sous la rude discipline du désert, on osait reprocher de nombreux actes de simonie, d'avarice, de violence, des relations, sinon coupables, du moins dangereuses, et enfin de honteuses orgies. Chrysostome avait, de son côté, réuni à Constantinople un synode de quarante évêques. Sa réponse aux envoyés de Théophile qui le sommaient de comparaître devant l'assemblée *du Chêne*, fut grave et digne : « Si vous voulez que je me justifie devant vous, » leur dit-il, « excluez de votre réunion mes ennemis déclarés, et « je ne disputerai pas du lieu où je dois être jugé. » Ses ennemis se gardèrent bien de descendre de leurs siéges, le condamnèrent par contumace et le déposèrent. Les rigueurs impériales, accordées d'avance, furent sollicitées contre lui, et Chrysostome dut partir pour l'exil.

Lui-même s'arracha secrètement à l'amour passionné d'un peuple qui montait la garde autour de sa demeure, et que sa parole, son silence même eussent pu déchaîner sur les persécuteurs, et il cingla à travers la Propontide jusqu'à la ville de Hiéron, port de la Bithynie, en compagnie d'un comte impérial

[1] Socr., l. VI, c. xv. Soz., l. VIII, c. xvii.
[2] Soz., l. VIII, c. xvii.

qui avait mission de l'y laisser. Cet exil ne devait pas être définitif. L'indignation croissante du peuple, les terreurs d'Arcadius et d'Eudoxie, accrues par un tremblement de terre qui ébranla la ville, et dans lequel ils virent, comme tout le monde, un châtiment de Dieu, tout détermina le prompt rappel du glorieux proscrit. L'eunuque Brison, premier chambellan de l'impératrice, fut chargé de ramener Chrysostome à Constantinople, et le grand évêque y rentra au milieu des transports enthousiastes de son peuple. Le Bosphore, couvert de barques qui volaient au devant de lui, et étincelant des feux de mille flambeaux qui dissipaient les ombres de la nuit, offrait à ses regards, et plus encore à son cœur, un splendide et consolant spectacle. Ce triomphe était le dernier que Dieu lui réservait sur la terre.

Au fond, ni Eudoxie, ni les autres ennemis de Chrysostome, ne lui avaient pardonné. La peur, un instant, avait été plus puissante que la haine, mais la haine devait reprendre le dessus et avoir le dernier mot. L'évêque avait d'abord refusé de remonter dans sa chaire avant que les allégations calomnieuses du concile du *Chêne* eussent été discutées et mises à néant dans un nouveau concile. Les prières ardentes du peuple, l'impossibilité où il était d'obtenir le concile demandé, l'empêchèrent de persister dans cette première résolution. Chrysostome, contraint à parler, reprit les apostoliques hardiesses de son langage. « Deux mois après son retour, » dit M. Stephens, « surgit une occasion qui amena un sérieux conflit entre lui et la cour [1]. »

Eudoxie, souveraine du cœur de son faible époux et de l'Orient tout entier, voulut unir aux réalités de la puissance absolue des honneurs qui jusqu'alors n'avaient été rendus à aucune femme. « Résolue, dit le docteur Stephens, à recevoir cette sorte d'hommages à demi idolatriques, que la coutume, venue des jours du paganisme, offrait encore à l'empereur, mais à lui seul [2], » elle obtint d'Arcadius que ses images, promenées de province en province avec le cérémonial réservé aux Augustes, seraient présentées aux respects et, pour employer le terme alors reçu, à l'adoration des foules. Sans doute, sous les empereurs chrétiens, ce mot ne pouvait plus avoir tout à fait le même sens qu'il avait eu dans le passé, et cependant, même sous les Césars

[1] *Saint Chrysostom, his Life and Times*, ch. XIX.
[2] *Saint Chrysostom, his Life and Times*, ch. XIX.

baptisés, « il était trop facile, » remarque Baronius, « de tomber dans l'idolâtrie, car l'adulation effrénée du peuple ne sait guère respecter les bornes légitimes[1]. » Eudoxie fit dresser sa statue d'argent dans le forum de Byzance, en face de la basilique de sainte Sophie, et l'inauguration de l'effigie impériale eut lieu avec une solennité toute païenne. « Pendant plusieurs jours, dit M. Amédée Thierry, furent célébrées autour de la statue d'Eudoxie des réjouissances publiques, auxquelles le peuple se portait en foule : il y avait des danses, des jeux de force ou d'agilité, des représentations de mimes et de bateleurs, et des scènes comiques de tout genre. On croit que les fêtes de Cybèle avaient fourni autrefois le programme de ces divertissements ; or, les écrivains latins nous apprennent quels spectacles extravagants ou impurs donnaient à la multitude les prêtres et desservants mutilés de la mère des dieux... »

Ces pompes qui souillaient les regards, ces clameurs et ces chants qui, pénétrant dans l'église, troublaient la célébration des saints mystères, forcèrent Chrysostome à protester et à se plaindre. Ses paroles, rapportées à Eudoxie, aigrirent l'altière souveraine. C'est alors, disent Socrate et Sozomène[2], qu'il prononça l'homélie qui commence par ces mots : *Hérodiade est encore en fureur*, homélie que Savile, Montfaucon, Tillemont rejettent, nous l'avons dit, parmi les *spuria*. Un tel langage n'est pas nécessaire pour expliquer les extrémités où s'emporta contre son évêque la femme qui, naguère, l'avait proscrit. Un nouvel orage éclata contre Chrysostome, et alors, dit le docteur Stephens « accoururent en foule, de loin et de près, d'Égypte, de Syrie, d'Asie, avec l'avidité des vautours qui se précipitent sur leur proie, tous les ennemis de Chrysostome[3]. » Théophile ne reparut pas à Constantinople ; échappé une fois déjà à l'exaspération d'une poignée de gens du peuple qui avaient voulu le noyer dans le Bosphore, il ne se souciait guère d'affronter de nouveaux périls, mais il demeurait l'inspirateur et le guide des ennemis de son rival. Un concile s'assembla ; Chrysostome, désireux de mettre en pleine lumière, dans un débat

[1] *Annal. Eccles.*, an. 404, IV.
[2] Socr., l. VI, c. XVIII. Soz., l. VIII, c. XX.
[3] *Saint Chrysostom, his Life and Times*, c. XIX.

solennel, son innocence méconnue, en avait lui-même appelé la convocation. Quarante-deux évêques y défendirent la cause du bon droit, mais la faction qui avait remporté au *Chêne* un ignominieux triomphe devait encore triompher ici. Avant tout examen des griefs précédemment allégués contre Chrysostome, elle le déclara irrévocablement déchu de son siége, en vertu des quatrième et douzième canons du concile d'Antioche, de 341. Ces canons prononçaient la déposition perpétuelle de tout évêque qui, déposé par un concile, reprendrait l'exercice de ses fonctions sans y avoir été autorisé par un autre concile. Tel était, disait-on, le cas de Chrysostome ; déposé par le concile du *Chêne*, il était néanmoins remonté sur son siége sans qu'un autre synode le lui eût permis. A ce moyen préjudiciel, fourni par Théophile, on pouvait répondre et on répondait d'abord en contestant la valeur des canons d'Antioche. Le concile qui les avait promulgués, convoqué par Constance, dirigé par Eusèbe de Nicomédie, était un concile semi-arien, et les canons que l'on tournait aujourd'hui contre Chrysostome avaient d'abord été forgés contre Athanase [1]. De quel droit osait-on invoquer contre un évêque orthodoxe les décrets d'une assemblée hérétique? Le courageux évêque de Laodicée, Elpidius, défenseur de Chrysostome, mettait ceux qui en alléguaient l'autorité au défi de souscrire la foi de ceux qui les avaient portés. En second lieu, ces décrets, en les supposant valides, devaient s'appliquer seulement à un évêque qui, déposé par un vrai concile, n'aurait pas été rétabli canoniquement sur son siége ; le concile du *Chêne* était-il un vrai concile? Les adversaires seuls de l'accusé en avaient fait partie ; toutes les règles de la procédure ecclésiastique y avaient été violées ; de nombreux évêques, par leur fidélité à Chrysostome, avaient montré le mépris que leur inspirait cette assemblée usurpatrice. Sans doute Chrysostome, de retour à Constantinople, avait demandé la convocation d'un nouveau concile, mais s'il l'avait demandée, ce n'est pas qu'il se crût atteint par le conciliabule du *Chêne*, c'est qu'il tenait à se justifier, devant tous, des calomnies dont on l'avait chargé. Une telle défense était invincible, mais qu'importait aux ennemis de Chrysostome? Comme l'amour, la haine a ses raisons que la raison ne connaît pas ; aux yeux de Sévérien de Gabales,

[1] V Mgr Héfélé, *Histoire des conciles*. T. I. p. 500 et 505 de la traduction française.

d'Acace de Bérée, d'Antiochus de Ptolemaïs, des émissaires de Théophile, Chrysostome, quoiqu'on pût dire en sa faveur, était coupable, et devait être condamné. Sa déposition fut prononcée de nouveau par une majorité gagnée d'avance, et, dans le carême de 404, Arcadius intima à l'évêque de Constantinople l'ordre de quitter son Église. Chrysostome répondit qu'il la tenait de Dieu, et que la force seule l'en arracherait. « Arcade, dit Tillemont, avait honte d'user de violence, mais il fallait obéir à Eudoxie[1]. » On recourut donc à la force, et, dans la nuit de Pâques, une troupe assiégea les portes de l'église, dont on voulait interdire l'entrée à Chrysostome. Trois mille catéchumènes, qui s'étaient réunis pour recevoir le baptême, furent dispersés ; la soldatesque les poursuivit jusque dans les thermes de Constantin où, sous la conduite de prêtres fidèles, ils avaient cherché un refuge ; le sang coula, et les vases sacrés furent profanés. Chrysostome, qui pendant deux mois était resté enfermé dans son palais où l'on essaya deux fois de l'assassiner, quitta furtivement sa ville et son Église, et partit pour l'exil, laissant son siége en proie à l'intrus Arsace, et ses amis en butte à une savante et inexorable persécution. Les supplices firent de ces confesseurs des martyrs, non des apostats.

Chrysostome envoyé d'abord à Nicée en Bithynie, fut transféré à Cucuse, au pied du Taurus. Eudoxie était morte sur ces entrefaites : « Une fausse couche, » dit Tillemont, dont l'inculte langage atteint parfois l'éloquence, « termina sa vie, son règne, sa fierté, son animosité et tous ses crimes. » Mais d'autres ennemis de Chrysostome vivaient, et l'imbécile Arcadius, à défaut des rancunes d'Eudoxie, continuait à venger celles de Théophile. Les incursions des Isaures chassèrent Chrysostome de Cucuse, et le contraignirent à se réfugier dans la citadelle d'Arabissus. Pendant ce temps, le schisme ravageait non-seulement l'Église de Constantinople, où Atticus avait remplacé et faisait presque regretter Arsace, mais encore les Églises de Syrie et celles de l'exarchat d'Asie. Dans la patrie de Chrysostome, à Antioche, Porphyre s'était emparé par force de la chaire patriarcale, où les vœux des fidèles appelaient le saint prêtre Constance. Un eunuque, ancien esclave chargé de crimes, chassait Héraclide du siége d'Ephèse, et renouait, dans l'Église de Jean et de

[1] *Mémoires*, etc., t. XI, p. 222.

Timothée, les honteuses traditions d'Antonin. De quelque côté de l'Orient que Chrysostome jetât ses regards, il n'apercevait que luttes, deuil, Églises désolées par la persécution, fidèles et prêtres souffrant et mourant pour sa cause et pour la cause de Dieu. Chrysostome debout, grave, parfois souriant, au milieu de cette tempête, encourageait, nous l'avons dit plus haut, ses amis par ses lettres, écrivait pour la postérité chrétienne des pages d'une sérénité lumineuse et d'une attendrissante éloquence, envoyait enfin des apôtres aux peuples que la lumière évangélique n'avait pas encore visités. Errant presque seul dans des déserts que l'empire ne disputait plus qu'à peine aux barbares, Chrysostome occupait dans le monde et dans l'Église une place dont ses ennemis pouvaient avec effroi mesurer la grandeur; proscrit, mais vivant, l'évêque de Constantinople les importunait, et ils le trouvaient encore trop proche d'eux. L'ordre fut donné de le tranférer d'Arabissus à Pithyonte, ville ruinée, située sur les bords du Pont-Euxin, à l'extrême limite des possessions romaines. Ceux qui infligeaient à Chrysostome un nouvel exil lui signifiaient l'arrêt de sa mort. Durant trois mois, à travers une route dangereuse et rude, en proie à une fièvre dévorante et à des guides sans pitié, Chrysostome s'achemina vers le terme de son voyage. Il ne l'atteignit pas : à peu de distance de Comane, on fut forcé de le déposer dans une petite chapelle, dédiée à l'évêque saint Basilisque, qui avait souffert le martyre, à Nicomédie, en 312, avec saint Lucien d'Antioche, sous Maximin Daïa. C'est là que le 14 septembre 408, après quatre ans d'un exil presque sans haltes, réconforté par l'apparition du martyr dont la chapelle abritait ses derniers instants[1], Chrysostome rendit à Dieu cette âme héroïque qui avait nourri la magnanime ambition de lui donner le monde. Comme saint Grégoire VII, l'évêque de Constantinople eut pu dire : *J'ai haï l'iniquité, et c'est pour cela que je meurs en exil* ; mais comme saint Grégoire VII aussi, il allait triompher du fond de son exil et de son tombeau.

Chrysostome n'avait pas été délaissé de tous, pendant ces longs jours d'épreuves. Si, dans cet Orient dont il était la gloire, les plus viles passions avaient armé contre lui d'indignes évèques, d'autres lui étaient restés fidèles : les

[1] Pallad., *Dial.*, c. XI.

évêques de la Carie, de la Palestine, de la Phénicie, d'une partie de la Lycie, de la Thrace et de l'Asie, avaient refusé la communion d'Arsace. Enfin l'Occident tout entier [1], et à sa tête, l'Église romaine, avait tenu bon pour Chrysostome. Déposé par les complaisants de Théophile et d'Eudoxie, l'évêque de Constantinople en avait appelé au Pape saint Innocent, comme jadis saint Athanase avait recouru au Pape saint Jules, et Rome avait accueilli sa demande, avait défendu et maintenu son droit.

Innocent avait retranché de sa communion le tout-puissant patriarche d'Alexandrie et ses complices; après la mort de Chrysostome, lorsque la persécution frappait encore les amis du glorieux défunt, et proscrivait sa mémoire, « l'Église romaine, » dit M. Amédée Thierry, « fit entendre sa grande voix au milieu du silence général. Au nom de la justice et des lois canoniques, le Pape Innocent déclara qu'il ne rendrait point sa communion aux évêques orientaux excommuniés par lui à cause de Jean Chrysostome, à moins que ceux-ci n'inscrivissent son nom sur les diptyques de leurs Églises comme archevêque de Constantinople. C'était une reconnaissance de sa légitimité et une condamnation des actes qui l'avaient chassé de son siége. » Certes, la résistance aux ordres d'Innocent fut vigoureuse et pour ainsi dire désespérée ; mais la mort de Théophile [2] et celle de Porphyre, l'avénement du pieux évêque Alexandre au siége d'Antioche, facilitèrent au Pontife romain son

[1] L'Église d'Afrique, tout en restant unie à Chysostome par les liens de la communion, désira ne point rompre avec Théophile. Ce fut là une simple mesure de prudence et non un abandon de l'évêque proscrit. S. Aurèle de Carthage a été loué par Chrysostome même des services qu'il lui avait rendus. S. Augustin, dans sa controverse avec les Pélagiens, a toujours justifié la doctrine et glorifié la mémoire de Chrysostome.

[2] M. Amédée Thierry, sur la foi de Facundus d'Hermiane, écrivain du sixième siècle, attribue à Théophile la composition d'un hideux pamphlet que le patriarche aurait écrit contre Chrysostome mort, et à S. Jérôme la traduction de ce pamphlet. Je l'avoue, M. Thierry a suivi Tillemont (*Mémoires*. t. XI, p. 431) « On n'est pas surpris, » dit l'illustre érudit, « que Théophile soit tombé dans cet excès. Mais ce qui est bien plus étonnant, c'est qu'il ait eu assez de crédit sur l'esprit de S. Jérôme pour lui faire traduire cet ouvrage. » Stilting (*Acta Sanctorum*, *de S. Joanne Chrysostomo, die decima quarta septembris*, § LXXXVI) n'a pas pensé qu'on dût mettre au compte, déjà si lourd, de Théophile, la composition d'un haineux libelle que n'ont pas connu Socrate, Sozomène, S. Nil et S. Isidore de Péluse, l'un et l'autre fort peu disposés à épargner l'indigne persécuteur de Chrysostome. Ce qui est moins vraisemblable encore, c'est que S. Jérôme, si abusé qu'il ait pu être par Théophile, ait consenti à traduire des pages où le

œuvre réparatrice. Vaincus par la calme et persévérante énergie du Pape, Acace de Bérée, Antiochus de Ptolémaïs, et même Atticus, le successeur intrus de l'intrus Arsace, rétablirent dans leurs diptyques le nom de Chrysostome, et à ce prix, recouvrèrent la communion romaine. Associés dans la victoire après l'avoir été dans la lutte, Innocent et Chrysostome triomphaient. « On ne contemple point sans respect et sans admiration dans l'histoire, » dit M. Amédée Thierry, dont j'aime en cet endroit la généreuse émotion, « cet homme simple et grand, ce prêtre des montagnes d'Albe qui montrait au monde, sous le vêtement du pontife chrétien, l'âme calme et froide des vieux Romains. Un poëte latin avait célébré en de beaux vers l'homme juste, inébranlable dans ses desseins, et résistant aux assauts de l'univers entier avec une impassibilité qui ne tenait point de la terre. L'idéal du poëte païen semblait s'être réalisé dans la personne d'un Pape chrétien, défenseur de la justice chrétienne, et que rien n'a pu faire sortir de la forte assiette de son âme, *non.... mente quatit solida.* » Pourquoi M. Amédée Thierry, qui a si noblement apprécié l'intervention de saint Innocent dans le drame dont j'ai esquissé l'histoire, n'a-t-il pas dit nettement au nom de quel principe, en vertu de quel droit, Innocent intervenait? Non, ce ne sont pas les perpétuelles dissensions et les perpétuelles défaillances de l'Église d'Orient qui expliquent l'action souveraine de la papauté dans les affaires de l'Église universelle. Non, il ne suffit pas de dire que « cette Église (l'Église d'Orient) faisait bien les affaires de celle d'Occident, et travaillait de son mieux à la domination de sa rivale. » Si, pour employer l'éloquent langage de M. Amédée Thierry, « ces catholiques opprimés, ces évêques fugitifs, ces diacres et ces prêtres enchaînés dans les mines ou dans les prisons, et le grand exilé lui-même, ce Démosthène de l'éloquence chrétienne, s'écriaient, les bras tendus vers Rome: Successeur de Pierre, sauvez-nous ! » c'est qu'une tradition constante, un enseignement

fiel déborde et où la haine semble délirer. N'oublions pas les éloges que le solitaire de Bethléem, dans sa controverse avec S Augustin, sur l'*Epitre aux Galates*, accordait à Chrysostome alors banni : « Que dirai-je de Jean qui a gouverné comme évêque l'Église de Constantinople, et qui a écrit sur ce chapitre un long ouvrage, dans lequel il a suivi l'opinion d'Origène et des anciens? Si je me trompe, souffrez que je me trompe avec de tels hommes. » (*S. Hieronym. Ep.* LXXIV, al. LXXXIX.)

remontant aux jours apostoliques, leur montraient dans ce *successeur de Pierre* l'héritier de sa divine primauté !

Il ne restait plus, pour rendre complet le triomphe de Chrysostome, qu'à ramener ses restes de Comane à Constantinople. En 438, désireux d'expier par une réparation solennelle le crime de leurs parents, l'empereur Théodose le Jeune et sa sœur Pulchérie rappelèrent de l'exil et reçurent avec un pieux respect, dans la ville impériale, la dépouille terrestre du grand évêque. Comme le disait Proclus, son successeur, Chrysostome reprit alors possession de sa chaire et de son trône. Ce jour-là, l'éternité et le temps se rencontraient, si je l'ose dire, sur ses augustes cendres ; la justice des hommes répétait l'arrêt déjà prononcé par la justice de Dieu. La postérité chrétienne a redit à son tour cet arrêt vengeur[1], et le nom de Chrysostome, dominant désormais toutes les controverses, a trouvé dans sa hauteur même la sérénité de sa gloire et brille à travers les âges d'un impérissable éclat.

AUGUSTIN LARGENT.
Prêtre de l'Oratoire.

[1] Dante a placé Chrysostome dans son *Paradis* (ch. XII) entre le prophète Nathan et Saint Anselme de Cantorbéry qui, l'un et l'autre, osèrent dire la vérité à des rois.

LE

CARACTÈRE DE CHARLES VII

TROISIÈME PARTIE [1].

X

La transformation que nous avons constatée chez Charles VII entre les années 1437 et 1442, transformation qu'on a qualifiée de « merveilleuse, » fut-elle l'œuvre du temps et des circonstances, ou doit-on en chercher la cause dans des influences qui auraient surgi tout d'un coup et seraient devenues prépondérantes? Nous avons remarqué quel ascendant avait eu, à diverses reprises, la belle-mère du Roi, Yolande, Reine de Sicile : c'est à la faveur de cet ascendant que Richemont avait été rallié à la cause royale en 1424 et la Trémoille chassé de la cour en 1433 ; nous avons trouvé la trace d'une certaine participation aux affaires publiques de la Reine Marie d'Anjou. Mais Yolande, qui mourut en 1442, demeura éloignée de la scène dans les dernières années de sa vie, et la reine, tout entière aux soins de la maternité, qu'elle remplissait avec un admirable dévouement et qui furent alors pour elle mêlés de tant d'amertumes, — elle

[1] Voir tome IX, page 347, et tome XII, page 71.

perdit quatre enfants de 1436 à 1439[1], — paraît être restée étrangère, pendant cette période, aux événements politiques.

S'il en faut croire la plupart des historiens, une autre influence que celle de la belle-mère ou de l'épouse se serait imposée au Roi, et, bientôt triomphante, irrésistible, aurait opéré le changement que nous montre l'histoire : l'« Égérie, » la « Béatrix mystérieuse[2] » à laquelle on devrait ce prodige ne serait autre qu'Agnès Sorel[3]. D'après une tradition, acceptée sans contrôle et encore fort accréditée[4], Agnès aurait été pendant vingt ans la maîtresse de Charles VII ; elle aurait arra-

[1] Philippe, mort le 11 juin 1436, âgé de quatre mois ; Jacques, mort le 2 mars 1437, âgé de cinq ans ; Marguerite, morte le 24 juillet 1438, âgée de 14 mois ; enfin Marie, morte le 14 février 1439, âgée de cinq mois.

[2] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 2.

[3] J'ai traité cette question en 1866, dans la première livraison de la *Revue*, et tout en ne me croyant pas dispensé de la reprendre dans une vue d'ensemble du caractère de Charles VII, je puis au moins ne pas donner de très-longs développements et renvoyer parfois aux textes, que l'on trouvera reproduits dans le travail intitulé : *Charles VII et Agnès Sorel*, t. I, p. 204-224.

[4] Il serait trop long de citer tous les auteurs de notre temps qui ont accepté cette tradition ; contentons-nous de quelques mentions.

Dans un ouvrage monumental (au point de vue de la beauté de l'exécution typographique), nous lisons : « Agnès Sorel jouit du rare privilége d'être aimée du Roi, de la Reine et de la France ; aucune autre dame *de sa profession* ne put se concilier de pareils avantages et l'histoire en a fait honneur à l'aménité du caractère d'Agnès, à l'agrément de son esprit et de sa personne, à la *modération de ses volontés ;* il serait peut-être juste aussi d'en attribuer quelque chose à la raison supérieure de la Reine, Marie d'Anjou, et à son héroïque dévouement au Roi Charles VII, son mari. Ce Roi, pour mériter les bonnes grâces de *ses femmes*, se décida à chasser les Anglais de son royaume : il aurait pu trouver de plus nobles motifs à une telle résolution ; mais Agnès était tout pour lui, *et sans elle rien ne lui était rien.* » *Paléographie universelle*, avec notices de MM. Champollion.

Un autre (M. Niel, dans ses *Portraits des personnages illustres du XVIe siècle*, t. II) écrit gravement : « C'est à tort, selon nous, que certains historiens ont méconnu l'heureuse influence qu'eut Agnès Sorel sur le caractère et les déterminations de Charles VII. François Ier savait parfaitement à quoi s'en tenir sur ce point. Quand il dit qu'Agnès fut « la cause de France recouvrer, » ce propos a dans sa bouche une autorité bien plus grande pour nous que les dénégations des écrivains auxquels nous faisons allusion. » (Il s'agit de M. Le Roux de Lincy.)

De son coté, M. de Laborde dit, dans l'ouvrage intitulé : *La renaissance des arts à la cour de France* (additions au tome I, p. 701) : « On contestera en vain à cette charmante femme, la belle des belles, ses nobles sentiments, son influence heureuse sur le Roi, sa libéralité aux pauvres, *sa piété envers Dieu*. Les chroniques et, *ce qui vaut mieux*, la tradition populaire, si rarement indulgente à ces hautes pécheresses, sont unanimes à proclamer ses qualités et ses vertus. »

Enfin, dans un livre tout récent, et auquel le nom de l'auteur donne un poids considérable, l'*Histoire de France racontée à mes petits enfants*, par M. Guizot, nous lisons : « Je ne prends nul plaisir à méconnaître le bien, même quand il se trouve en compagnie du mal, et je n'ai garde de contester la part d'influence d'Agnès Sorel

ché son royal amant à la léthargie où il était plongé. Quelques historiens, s'appuyant sur le conte de Brantôme (emprunté, paraît-il, à du Haillan)[1], ont confondu les dates, prétendu qu'Agnès était à Chinon quand Jeanne d'Arc y arriva[2], l'ont donnée pour rivale à la dame de Joyeuse[3] et ont été jusqu'à la faire apparaître à la cour dès 1422[4]. Ces exagérations ont rencontré pourtant quelques timides contradicteurs : de graves historiens, en sondant ce problème, ont cherché à établir que la liaison ne pouvait remonter au-delà de 1431[5]. De nos jours, sauf quelques protestations isolées[6], l'histoire célèbre à l'envi la longue et bienfaisante influence d'Agnès[7]. Le dernier et le plus autorisé des historiens de Charles VII, adoptant la date de 1434 ou 1435, parle avec complaisance de « l'influence active, absolue » de la « douce et généreuse conseillère, » de « son ascendant sans limite ni réserve, s'étendant aux plus grandes comme aux plus petites choses, » et donne comme un sérieux témoignage historique,

dans le réveil politique et guerrier de Charles VII après le traité d'Arras (t. II, p. 394). » Une page plus haut, l'illustre écrivain parle de la « place *presque glorieuse*, quoique illégitime, » prise dans l'histoire par la « *Reine* de Beauté. »

Il est assez piquant qu'un auteur du XVII[e] siècle ait soutenu incidemment une thèse tout opposée : « Elle employa tout le crédit qu'il (Jacques Cœur) avoit sur l'esprit de Charles VII pour luy donner de mauvaises impressions contre ce ministre, qui avoit encouru sa disgrâce pour avoir parlé trop librement au Roy de la trop grande familiarité qu'il avoit avec elle, *qui le divertissoit de ses plus sérieuses affaires et l'empêchoit de poursuivre le cours de ses victoires, et de chasser les Anglois hors de son Royaume.* » La Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 91. (Il n'y a rien, d'ailleurs, de fondé dans l'assertion relative à Jacques Cœur.)

[1] J'ai donné les textes de Brantôme et de Du Haillan dans cette *Revue*, t. I, p. 205.

[2] MM. Anquetil, Baudot de Juilly, Quatremère, Laurentie, etc.

[3] Baudot de Juilly et Gaillard.

[4] L'historien anglais Henry.

[5] Bréquigny, dans la préface du t. XIII des *Ordonnances*, p. XII; Lévesque, dans son livre : *La France sous les cinq premiers Valois*, t. IV, p. 80 et 409; Daunou, dans le *Journal des savants*, 1824, p. 166-173.

[6] Lévesque, le premier, a émis quelques doutes (ouvrage cité). M. Th. Burette, dans son *Histoire de France* (éd. de 1842, t. I, p. 507), M. Duruy (*Hist. de France*, t. I, p. 530 et *Hist. populaire*, t. II, p. 26), et M. P. Clément (*Jacques Cœur et Charles VII*, 1853. t. II, p. 112) se sont inscrits en faux contre la tradition. Mais c'est surtout à MM. Le Roux de Lincy (*Les femmes célèbres de l'ancienne France*, 1848, in-12, p. 433-440) et Ludovic Lalanne (*Athenœum* des 24 novembre et 22 décembre 1855) que reviennent l'honneur d'avoir porté à la légende des coups décisifs.

[7] MM. Michelet, Henri Martin, Trognon, etc. — Voir le livre de M. Steenackers (l'ancien directeur des télégraphes et des postes, sous le gouvernement du 4 septembre), *Agnès Sorel et Charles VII* (Paris, Didier, 1868, in-8 de 424 pages).

comme le dernier mot de la question[1] ce quatrain si souvent cité (et mal cité) de François Ier :

Plus de louange son amour sy mérite
Etant cause de France recouvrer
Que n'est tout ce qu'en cloistre peult ouvrer
Close nonnayn ou au désert Ermyte[2].

Pour tout dire, et pour faire voir jusqu'où l'esprit de système peut entraîner, ajoutons que certains — et non des moins célèbres — ont prétendu que ce fut Yolande elle-même qui aurait suscité une rivale à sa propre fille et placé Agnès à la cour[3].

Il faut à tout jamais déraciner de notre histoire cette fable qui s'y est si fort implantée, et montrer quel fut le vrai caractère de

[1] M. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, *passim*. Cf. *Agnès Sorel*, dans la *Revue de Paris* des 1er et 15 octobre 1855.

[2] Il y aurait toute une dissertation à faire au sujet de ce quatrain. Quel en est le texte véritable ? Où a-t-il été écrit ? Est-ce un quatrain, est-ce une épitaphe ? Est-il bien de François Ier ? Autant de points qui offrent matière à controverse. Ne voulant ni ne pouvant traiter la question ici, nous nous bornerons à indiquer les ouvrages où elle a été non point élucidée, mais effleurée, et où l'on trouvera d'utiles renseignements : *La solitude et l'amour philosophique de Cleomede*, premier sujet des exercices moraux de M. Ch. Sorel, conseiller du Roy et historiographe de France. (Paris, 1640, in-4°, p. 326.) — La Thaumassière, *Histoire de Berry*, (1689, in-fol., p. 92.) — *Paléographie universelle* de Silvestre, avec notices de MM. Champollion, t. III (Paris, 1841, in-fol.), n° 46. — *Poésies du Roi François Ier et de Louise de Savoie*, etc., publiées par Aimé Champollion-Figeac. (Paris, impr. roy., 1847, in 4°, p. 153.) — *Les femmes célèbres de l'ancienne France*, par Le Roux de Lincy (1848), p. 616. — *Portraits des personnages français les plus illustres du XVIe siècle*, reproduits en fac-simile sur les originaux dessinés aux crayons de couleur par divers artistes contemporains. Recueil publié avec notices par P. G. J. Niel. (Paris, Lenoir, 1848, 2 séries in-folio, 2e série.) — *La Renaissance des arts à la cour de France*, par le comte de Laborde : additions au tome Ier, p. 704 (Paris, 1855). — *L'esprit dans l'histoire*, par Edouard Fournier, p. 73-75. — *François Ier chez Mme de Boisy. Notice d'un recueil de crayons ou portraits aux crayons de couleur, enrichi par le roi François Ier de vers et de devises inédites*, appartenant à la bibliothèque Méjanes d'Aix, par M. Rouard, bibliothécaire, avec XII portraits. (Paris, A. Aubry, 1863, in-4° tiré à 170 exempl.). — *Histoire de Charles VII*, par M. Vallet de Viriville, t. III, p. 189-91.

[3] « Loin de se montrer jalouses de cette jeune beauté, elles (Yolande d'Aragon et Marie d'Anjou) favorisèrent la passion nouvelle du Roi; Marie d'Anjou demanda à sa belle-sœur Isabelle de lui céder Agnès Sorel, et elle l'attacha à sa personne (Sismondi, t. XIII, p. 203). » — « Charles VII reçoit Agnès en présent de la mère de sa femme, de la vieille Reine de Sicile (Michelet, t. VI, p. 101 ; Cf. p. 223). » — « La douairière d'Anjou était peu scrupuleuse, et Charles VII n'était pas un saint Louis ! Elle n'avait pu le gouverner par sa fille, par la Reine, par la femme légitime; elle ne pouvait l'empêcher d'avoir des maîtresses, elle lui en donna une de sa propre main et le gouverna par cet étrange intermédiaire (H. Martin, t. VI, p. 321). » — Voir aussi M. Vallet, dans la *Revue de Paris*, *l. c.*, p. 264 et 268, et *Nouvelles recherches*, p. 45.

l'influence d'Agnès. Si nous parvenons à établir que les dates alléguées jusqu'ici sont fausses, que les premières relations d'Agnès avec le Roi ne peuvent remonter au-delà de 1443, et qu'elle ne devint maîtresse en titre qu'en 1444, nous aurons, croyons-nous, fait justice de la tradition prétendue historique, et prouvé qu'Agnès fut étrangère à la transformation opérée chez le Roi.

Constatons tout d'abord que, de l'aveu même des écrivains qui défendent, au moins en partie, la vieille tradition, et qui prennent pour point de départ l'année 1434, on ne trouve, avant 1444, « pas un acte, pas un article de compte, pas une pièce quelconque offrant la mention directe ou indirecte d'Agnès Sorel ni de ses enfants [1] ; » tandis qu'après 1444 les documents abondent. Qu'on allègue tant qu'on voudra la pénurie du trésor, la rareté des documents, le secret d'une liaison encore inavouée [2], on ne détruira pas l'importance de ce fait indubitable : le silence de l'histoire jusqu'en 1444.

La première trace authentique que nous rencontrons se trouve dans un compte de dépenses d'Isabelle de Lorraine, reine de Sicile, du 1er janvier au 31 juillet 1444 [3]. On y lit la mention suivante :

« A Agnès Sorelle. . . . . x livres. »

Il résulte de ce document que, dans les premiers mois de

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III. p. 18. — M. Pierre Clément, qui fait pourtant remonter la faveur d'Agnès à 1433, en s'appuyant sur une fausse interprétation des documents, écrivait en 1853 : « On ne trouve dans aucun historien du temps, ni même du siècle suivant, le moindre indice de l'influence heureuse que l'on a attribuée à la maîtresse de Charles VII... Mais le quatrain de François Ier et le conte de Brantôme sont depuis plusieurs siècles dans toutes les mémoires. Ce quatrain et ce conte ont, d'ailleurs, un côté poétique par lequel les romanciers, les peintres, ainsi que la plupart des historiens eux-mêmes ont été séduits, et pendant des siècles encore, toujours peut-être, on répétera que c'est grâce aux mâles inspirations et aux nobles reproches d'Agnès Sorel que Charles VII sortit de sa torpeur pour délivrer la France de la présence des Anglais. » *Jacques Cœur et Charles VII*, t. II, p. 112-113.

[2] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III. p. 18 et suiv.

[3] Compte de Gilles de Bourmont, maître d'hôtel, et de Jean Alardeau, maître de la chambre aux deniers et secrétaire de la Reine de Sicile, pour six mois finissant au 31 juillet 1444, extrait d'un rouleau en parchemin. — Trois copies dans les mss. fr. 21178 (Gaignières, 541, fol. 3); 7855 (ancien suppl. fr. 2340), page 697, et Clairambault, *Mélanges*, 7e division, vol. LXXIII (au Cabinet des titres), p. 2.

1444, Agnès faisait encore partie de la maison de la Reine de Sicile.

L'année n'était point écoulée qu'Agnès était installée à la cour: c'est ce que nous révèle cette inscription qui accompagnait une statuette d'argent doré représentant sainte Madeleine :

« En l'honneur et reverence de sainte Marie-Magdeleine, noble damoiselle madamoiselle de Beaulté a donné cette image en ceste église du chasteau de Loches, auquel image est enfermée une côte et des cheveux de ladite sainte, *et fut l'an mil quatre cent quarante-quatre* [1]. »

Un auteur du temps dit à ce propos : « Et comme entre les belles elle estoit tenue pour la plus belle du monde, fut appelée damoyselle de Beaulté, tant pour celle cause comme pour ce que le Roy luy avoit donné à sa vie la maison de Beaulté de lez Paris [2]. » Ce château, situé près du bois de Vincennes, était, paraît-il, « le plus bel et joly et le mieux assis qui fust en l'Isle de France [3]. »

Voilà donc Agnès à la cour, et en possession d'un titre, en l'année 1444.

Cette date de 1444, que nous fournit l'inscription de Loches, coïncide avec le témoignage d'un contemporain dont les récits, restés manuscrits jusqu'à nos jours, n'avaient guère été utilisés par l'histoire : Thomas Basin, évêque de Lisieux, dit que la faveur d'Agnès commença *à l'époque des trèves entre la France et l'Angleterre* [4]. Or, le traité auquel il fait allusion fut conclu le 28 mai 1444.

Deux autres contemporains confirment le témoignage de l'évêque de Lisieux : Olivier de la Marche, racontant le voyage de la duchesse de Bourgogne à Châlons, en juin 1445, écrit que le Roi « avoit *nouvellement élevé* une pauvre demoiselle genti-

[1] Inventaire de la fabrique de l'église collégiale de Loches en 1749, cité par la Thaumassière, *Histoire de Berry*, p. 94, et par M. Vallet de Viriville, *Recherches historiques sur Agnès Sorel*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1849), 3e série, t. I, p. 319.

[2] *Continuateur de Monstrelet*, dans le tome III de Monstrelet, éd. de 1586, f. 25.

[3] *Journal de Paris*, p. 729.

[4] « Tempore treugarum quæ inter ipsum et anglicos cucurrerunt, habuit in deliciis unam præcipuam satis formosam mulierculam, quam vulgo *pulchram Agnetem* appellabant. » *Hist. des règnes de Charles VII et de Louis XI*, publiée par M. J. Quicherat, t. I, p. 313.

femme nommée Agnès du Soret[1]. » Et le chroniqueur officiel Jean Chartier, après s'être efforcé de laver la mémoire de Charles VII de tout reproche injurieux au sujet d'Agnès, déclare à deux reprises qu'elle « avoit esté au service de la Reyne *par l'espace de cinq ans ou environ*[2]. » Agnès étant morte le 9 février 1449 (vieux style), ces cinq années ont leur point de départ, au plus tôt, à la fin de 1444.

Voilà des témoignages bien formels et tous concordants. Voyons ce qu'on peut leur opposer.

Un historien, qui s'est donné la tâche difficile de concilier la tradition avec les textes authentiques, allègue deux passages d'auteurs du temps, et invoque, contre la date de 1444, une fin de non-recevoir tirée de l'époque de naissance des filles d'Agnès.

Jacques du Clercq, qui écrivait à Arras dans la dernière moitié du quinzième siècle, dit dans sa *Chronique* qu'avant la paix d'Arras, le Roi « menoit moult saincte vie, » mais que « *despuis la paix faicte au dict duc*, il s'accointa d'une josne femme nommée Agnès, laquelle despuis feut appelée la belle Agnès[3]. »

Æneas Sylvius, qui devint pape sous le nom de Pie II, a laissé des *Commentaires* dictés dans sa vieillesse à son secrétaire Gobelin et qui, dépourvus d'indications chronologiques, fourmillent d'erreurs. On y lit qu'Agnès Sorel accompagna à la cour sa maîtresse Isabelle qui, en se retirant, laissa Agnès parmi les filles de la Reine[4].

En quoi ces deux témoignages (qui émanent d'ailleurs d'auteurs moins bien renseignés que ceux que nous avons cités) infirment-ils l'opinion alléguée ci-dessus? Peut-on conclure du texte de Jacques du Clercq que « la liaison d'Agnès avec Charles VII eut lieu *immédiatement après la paix d'Arras*[5]? » Ce serait donner à ce texte une interprétation forcée, et il est impossible d'y voir autre chose que l'exclusion de la date de 1433 ou 1434, qu'on nous présente encore comme celle de l'origine

[1] *Mémoires*, l. I, ch. VIII.

[2] Jean Chartier, t. II. p. 181-182.

[3] *Chronique*, l. IV, ch. XXIX. — Jouvenel des Ursins, dans son épître de 1440, fait plusieurs fois allusion aux habitudes de dévotion du Roi à cette époque. Ms. fr. 5022, f. 6 et 15 v°.

[4] « Agnes quædam cognomine bella, ad curiam regis venit, Isabellam Rhenati conjugem ex provinciâ secuta; abeunte dominâ, inter ancillas Mariæ reginæ remansit. » *Pii II Commentarii*, l. VI (Francfort, 1614, in-fol., p. 163).

[5] Vallet de Viriville, *Nouvelles recherches sur Agnès Sorel*, p. 12.

de la liaison. Quant à Æneas Sylvius, il faudrait le mettre d'accord et avec Jacques du Clercq et avec les faits. Car si l'on reconnaît que la liaison fut *postérieure au traité d'Arras* (signé le 21 septembre 1435, mais qui ne fut ratifié par Charles VII que le 10 décembre) comment admettre qu'Isabelle aurait pu laisser Agnès à la cour en quittant la France pour aller se fixer à Naples dans son nouveau royaume? Nous savons, en effet, que la princesse s'embarqua à Marseille le 1er octobre 1435 [1]. Rien ne prouve, d'ailleurs, que l'auteur des *Commentaires* ait en vue ce voyage de Naples. Il dit seulement : *Abeunte dominâ, inter ancillas Mariæ reginæ remansit*, et par là, ce nous semble, il vient en aide à l'opinion que nous soutenons : car, d'une part, Agnès Sorel n'a pu s'installer à la cour que postérieurement au retour d'Isabelle, qui eut lieu vers le mois d'avril 1441 [2], et même après le séjour que la reine de Sicile fit à Montauban et à Toulouse de janvier à avril 1443 [3] ; et d'autre part, il est constant qu'Agnès ne fut attachée à la maison de la Reine que dans la seconde moitié de l'année 1444.

Ajoutons que la date de 1435 ne saurait se concilier avec l'âge d'Agnès qui, d'après les données les plus authentiques, dut naître, non en 1409 ou 1415 comme l'ont prétendu ses biographes, mais en 1422 au plus tôt. Si l'on s'en tenait, en effet, sur ce point à la tradition, il faudrait rayer des chroniqueurs les passages où ils insistent d'un concert unanime sur la *jeunesse* d'Agnès, ses *folies de jeunesse* qui captivèrent le cœur du Roi, sa mort prématurée *à la fleur de la jeunesse*, etc. [4].

[1] « Le premier jour d'octobre 1435, se partit de Marseille la reine Isabelle pour aller à Naples et en son royaume. » Notes copiées en tête du livre d'heures du Roi René. Bibl. nat., ms. latin 1156 A. — Il est établi par les comptes de l'hôtel de la Reine de Sicile qu'elle se trouvait à Tours en juin et juillet 1435 ; le 16 août, elle était à La Rochelle. Archives nationales, KK, 244.

[2] Le 5 avril 1441, elle était à Tarascon. *Nouv. recherches*, p. 14 ; et *Histoire de René d'Anjou*, par M. de Villeneuve Bargemont, t. I, p. 319.

[3] Isabelle était en Lorraine en août ; elle rejoignit en Provence son mari, qui y avait débarqué dans les premiers jours de novembre 1442. René figure dans le grand conseil du roi à cette époque. *Hist. de René d'Anjou*, t. I, p. 336 et 338 ; *Charles VII et ses conseillers*, par M. Vallet de Viriville, p. 21, et actes contemporains.

[4] La date de naissance d'Agnès ne repose que sur l'autorité très contestable d'une compilation faite au XVIIIe siècle, où l'on prétend qu'Agnès mourut « âgée seulement de quarante ans. » (*Histoire de l'abbaye de Jumièges*, par le prieur Marrye, imprimé dans les *Mélanges* de la *Collection des documents inédits*, t. I, p. 419-22.)

Les auteurs contemporains parlent tous de son extrême jeunesse au moment de

Sera-t-on plus heureux en nous opposant les dates de naissance des filles d'Agnès ?

Charlotte, nous dit-on, naquit en 1434; Marie en 1436, « peu de jours après le mariage du dauphin [1]; » Jeanne en 1445. Mais si l'on convient que « la date précise des naissances n'a pour base aucun document historique [2], » pourquoi, en l'absence de toutes preuves, s'appuyer sur des dates impossibles, qui ne reposent que sur les conjectures d'un écrivain sans autorité [3] et ne résistent pas à un examen sérieux des faits ? Il n'est pas possible de maintenir, sur ce seul fondement, un système conjectural et qui est en opposition avec les témoignages les plus formels. Comment admettre, en effet, que Charlotte, qu'on fait naître en 1434 (date dont l'impossibilité est reconnue et à laquelle on veut substituer celle de 1436 qui est tout aussi problématique), ne se soit mariée qu'à vingt-sept ans, et ait été surprise et poignardée par son mari, en flagrant délit d'adultère, à l'âge de *quarante-deux ans?* Pourquoi donner à Charlotte l'ordre de primogéniture plutôt qu'à Marie, quand les notions enregistrées par l'histoire donnent tout lieu de croire que Marie était l'aînée ? Peut-on sérieusement présenter cette date de juin 1436 comme celle de la naissance de Marie, quand les lettres de Charles VII du 28 octobre 1458 constatent qu'elle était alors « en âge de marier, » ce qui veut dire que, loin d'avoir vingt-deux ans, ainsi qu'on le prétend, elle ne devait être âgée que de quinze à seize ans.

Rien n'autorise donc à opposer, comme on a voulu le faire, une fin de non recevoir à la date de 1444, et à prétendre qu'il

sa mort : *In flore juventutis..... vitam finivit*, dit Thomas Basin. — « Icelle Agnès mourut *moult jeune*, » écrit Jacques du Clercq. — Jean Chartier dit que « entre les belles c'estoit la *plus jeune* et la plus belle du monde. » — Enfin Jacques Millet, dans l'épitaphe qu'il composa, emploie les expressions suivantes:

O mors, sæva nimis qui jam *juvenilibus annis*
Abstulit a terris, membra serena suis !

Enfin, il faut faire observer que Geoffroy Soreau, *oncle d'Agnès*, mourut en 1503, et que son plus jeune frère, André, naquit en 1434.

[1] Delort, *Essai*, reproduit par M. Vallet, *Nouvelles recherches*, p. 17.

[2] Vallet, *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 15.

[3] M. Vallet a cherché à relever l'autorité de Delort en parlant de ses « communications très-privilégiées, » et de son amitié avec l'abbé Lespine; il est bien forcé toutefois de convenir que le livre de Delort est « dépourvu d'une saine critique » et que « l'histoire et le roman s'y mêlent trop souvent. » *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 13, note 3.

y eut une période de liaison occulte, « marquée nécessairement au coin du désintéressement, » qui dura de 1435 à 1444 [1].

Est-ce à dire qu'il faille se retrancher d'une manière absolue dans la date de 1444, et ne point faire remonter la liaison du Roi avec Agnès à une époque antérieure à son installation à la cour ? Nous ne le pensons pas. Mais avant de recueillir les données qui jetteront quelque lumière sur ce point, nous devons constater que le problème de l'influence politique d'Agnès nous parait déjà à peu près résolu, et que la tradition qui nous la montre arrachant Charles à sa torpeur et le rappelant à ses devoirs de Roi, a tous les caractères d'une véritable fable. Avec les dates de 1433 et de 1437, signalées par des événements décisifs : la chute de la Trémoille, la prise de Paris, le siége de Montereau, l'entrée de Charles VII dans sa capitale, s'écroule le système si longtemps soutenu, et que, récemment encore, on a cherché sans succès à étayer.

Il est un point que nous croyons avoir établi d'une manière à peu près indubitable, malgré les assertions contraires de certains historiens, c'est que la jeunesse de Charles VII fut pure ; que sa vie ne fut pas, comme on l'a dit, « une longue carrière d'immoralité. » Comment l'homme fait tomba-t-il dans des désordres que le jeune homme n'avait point connus ? C'est là un problème difficile à résoudre. L'histoire nous apprend que, si le Roi et la Reine avaient, en général, un logis séparé ; si Marie d'Anjou ne suivait pas habituellement le Roi dans ses expéditions et dans ses déplacements [2], la bonne harmonie ne cessa pas de régner entre les époux. La naissance de nombreux enfants [3], les constantes libéralités de Charles à l'égard de son épouse, sont là pour l'attester [4]. Mais si l'intimité put exister au début, le

[1] Vallet, t. III. p 20.

[2] Ainsi la Reine ne fut pas du voyage de Dauphiné en mars 1434 ; elle resta en Touraine, comme lieutenant du Roi. Il en fut de même en novembre 1436, lors du voyage de Languedoc où pourtant le jeune dauphin accompagna le Roi, en septembre 1437, lors de l'expédition de Montereau, suivie de l'entrée dans Paris, et en février 1439, lors du voyage dans le Midi.

[3] Nous avons dit plus haut que quatorze enfants furent le fruit de cette union.

[4] C'est ce qui ressort de tous les actes du temps ; 1425 : Don de certaines terres pour le douaire de la Reine, qui était de 20000 livres ; — 1426, 4 février : don de 12000 livres ; — 1431, 17 juillet : don de 2000 livres ; — La même année, le Roi fait payer 2075 livres tournois, « ou moutons à la value, au prix de quinze sols tournois par mouton, » pour un drap d'or donné à la Reine et au Dauphin pour leurs étrennes ; — 1432, 4 avril : Établissement d'un impôt de dix deniers tournois

temps amena peu à peu un refroidissement qui, sans dégénérer en rupture, se traduisit, d'abord par l'indifférence, puis par le délaissement. Il n'en était point encore ainsi dans les années qui suivirent la paix d'Arras, et qui furent signalées par de nouvelles naissances ; la dernière est du 7 septembre 1438. En 1441, la Reine accompagna Charles VII en Champagne ; l'année suivante, elle fut du « voyage de Tartas, » fit son entrée à Limoges, le 28 mars 1442, avec un brillant cortége de dames, et resta dans le Midi jusqu'au printemps de 1443. Elle revint ensuite à Tours, où elle accoucha d'une fille le 1er décembre 1443.

Que s'était-il passé pendant ce long séjour dans le Midi ? A la suite de sa campagne de Guienne, Charles VII était venu rejoindre la Reine à Montauban, où il arriva le 23 décembre 1442, et d'où il se rendit le 28 février à Toulouse. C'est alors qu'Isabelle de Lorraine, qui avait rejoint son mari en Provence dans le courant de novembre, reparut pour la première fois à la cour, sans doute accompagnée d'Agnès Sorel. Un deuil venait de frapper la famille royale et les princes de la maison d'Anjou : Yolande, mère de la Reine, du Roi René et du comte du Maine, était morte au château de Saumur (14 novembre 1442), et cette perte dût être fort sensible au Roi, qui avait trouvé dans la Reine de Sicile une seconde mère. Il ne séjourna pas longtemps à Toulouse, qu'il quitta le 8 avril ; le 21 il était à Tulle, où il fit ses Pâques[1] ; de là il regagna Poitiers, et se rendit au mois de septembre en Anjou, où il resta jusqu'à la fin de février. Dans le cours des années 1443 et 1444, la présence du roi René à la cour est plus d'une fois constatée. Nul doute que cette liaison occulte qui, au témoignage même de Jean Chartier, dut précéder l'entrée d'Agnès dans la maison de la Reine[2], ne remonte à cette époque, et il est probable même que la naissance de la première fille illégitime suivit de peu celle d'une fille légitime, venue au monde le 1er

sur chaque quintal de sel vendu dans les greniers à sel du Languedoc, au profit de la Reine ; — 1433, 1er juin : Assignation sur la recette de Rouergue de 2000 l. t. pour la dépense de l'hôtel de la Reine ; — en 1434, la Reine touchait annuellement 300 livres sur la recette de la prévôté de la Rochelle ; — en 1435, au mois de mai, elle reçoit, pour elle et le Dauphin, 5000 moutons d'or, et autant le 15 octobre ; — en 1437, le 3 août, le Roi lui ordonne 6750 livres pour son argenterie et autres *besognes* de l'année ; — en 1438, le 3 août, la Reine reçoit dix mille livres ; — la même année, le Roi lui donne Moret ; — en 1442, la Reine jouissait du revenu du quart du sel vendu en Poitou.

[1] Berry, p. 423.

[2] Voir t. II, p. 183.

décembre 1443. Agnès aurait donc été maîtresse du Roi, et déjà mère, quand, dans les derniers mois de 1444, elle passa au service de Marie d'Anjou.

L'origine des amours royales est un mystère difficile à sonder. La politique y a souvent autant de part que le sentiment : un Roi enchaîné par les sens est bien plus aisé à conduire, et les courtisans sont peu scrupuleux sur le choix des moyens quand il s'agit d'assurer leur crédit et d'accroître leur influence. En a-t-il été ainsi pour Charles VII ? Ce prince qui, parvenu à l'âge de quarante ans, viole la foi conjugale qu'il semble avoir respectée jusque-là, cède-t-il uniquement à une passion violente ? N'y eut-il pas, comme plus tard pour Louis XV, quelque honteuse intrigue, quelque ténébreuse conspiration pour faire entrer dans la couche royale une femme qui devait servir d'instrument ? Plus d'un était intéressé à conquérir la faveur du souverain, et ce que n'avait pas fait La Trémoille, d'autres pouvaient le tenter avec succès.

Parmi les jeunes courtisans que le Roi avait distingués, se trouvait un simple écuyer du pays d'Anjou qui, en 1433, âgé de vingt-trois ans à peine, avait pris une part active au renversement de La Trémoille. Familier des princes angevins, Pierre de Brézé continua à les servir dans les luttes contre les Anglais qui eurent pour théâtre le Maine et la Normandie. Fait chevalier par Charles d'Anjou en 1434, au siége de Saint-Célerin, il fut nommé, en 1437, sénéchal d'Anjou et capitaine de la grosse tour d'Angers. La Praguerie le mit en évidence : il devint sénéchal de Poitou en 1440, en remplacement de Jean de la Roche, créature de La Trémoille ; après la prise d'Evreux, le Roi lui abandonna, ainsi qu'à son frère Jean et à Floquet, le revenu de ses domaines, aides et greniers à sel dans la contrée et plus tard lui donna le comté d'Evreux qui avait constitué jadis l'apanage de princes de la maison royale. Brillant chevalier, parleur habile, Brézé était passé maître dans les armes ou dans les affaires. Là où son épée ne pouvait trancher le fil, sa langue triomphait des difficultés [1]. Olivier de la Marche, qui

[1] « Cestui, l'aigle de tous les mondains du monde, avecques merveilles de vaillance, estoit le plus bel parlier de son temps, et n'avoit homme qu'il n'endormist en son langage, fust ami ou ennemi, tellement qu'autreffois là où espée ne pouvoit donner vertu, sa langue vainquoit et ammollioit les puissans, » a dit Georges

le vit, en 1445, aux fêtes de Châlons, dit que « sur tous les autres il avoit le bruit pour estre gentil chevalier, honorable, et le plus plaisant et gracieux parleur que l'on sceust nulle part [1]. » Charles VII se connaissait en hommes ; il retint Brézé auprès de lui, et le nomma chambellan en 1441 ; le sénéchal de Poitou entra en même temps au grand conseil, et y acquit bientôt une place prépondérante. Dès 1442, il avait les allures d'un premier ministre [2], et, sentant le vent enfler sa voile, il ne mit plus de bornes à son ambition. Il ne serait point surprenant que, trouvant dans la maison même à laquelle il avait appartenu, cette perle incomparable, ce trésor de grâce et de beauté que vantent à l'envi les contemporains, il ait voulu s'en servir, et enchaîner le Roi par les sens pour rendre son pouvoir plus assuré.

Ce n'est point là, d'ailleurs, une simple conjecture : quelques indices donnent lieu de penser que le crédit de Brézé et la faveur d'Agnès sont deux faits qui ne sont pas sans une secrète connexité [3]. Au plus fort de sa puissance, Brézé excitait

Chastellain, qui fut quelque temps à son service (*Œuvres*, t. III, p. 317). Et dans son *épitaphe*, il l'appelle :

Le preu, le bon, le vaillant chevalier,
Le plein de sens, le glorieux parlier.
(*Œuvres*, t. VII, p. 72.)

[1] *Mémoires*, l. I, ch. XIII.

[2] Dans une lettre des ambassadeurs anglais chargés d'une mission près du comte d'Armagnac, en date du 22 décembre 1442, on lit : « There is a certain great man in the adverse party who is said to rule every thing. » *Journal of Beckington's embassy*, p. 79-80.

[3] Au mois de décembre 1441, à Nancy, le Roi fit don à Brézé des château, chatellenies, terres et seigneuries de Nogent-le-Roi, Anet, Breval et Montchauvet. Les lettres rappellent les services de Brézé : « Nostre dit chevalier et chambellan, ensuivant les vertueux et louables faiz de ses diz parens et predecesseurs, nous a, dès le commencement de son jeune âge, fait, sans espargner ses personne et propres biens, mais iceulx continuellement exposant et employant en nos guerres à l'encontre de nos anciens ennemis les Anglois et autres nos adversaires, tant en plusieurs voyaiges, armées, sièges et entreprises qu'autres faiz de guerre en nostre compaignie et ailleurs en diverses parties de nostre royaume, et mesmement à la prinse et recouvrement de la cité d'Evreux, lors occupée par lesdiz ennemis...; à l'occasion desquelles choses conduites et exercées par les bons moyens, conduite, prudence et vaillance pour le bien de nous et de nostre seigneurie et le reboutement de nosdiz ennemis et aux.... perils, peines et travaux de sa personne...., il luy a convenu faire et porter plusieurs grans fraiz et dépens....; ayant aussi regard aux grans, bons, loyaux, honnourables et profitables services qui faiz nous a nostre dit chevalier, conseillier et chambellan, en quoy il persevère tousjours de bien en mieulx, et pour lesquelz il a envers nous desservy singulière faveur et bienvueillance..... » Archives P. 2298, pages 1389 et suivantes.

l'animosité des gens de cour, qui murmuraient entre eux à voix basse : « Ce sénéchal gâte tout, détruit tout ; *il tient le « Roi en sujétion au moyen de cette Agnès qui est auprès « de la Reine*[1]. » On allait jusqu'à prétendre que Charles VII supportait avec peine le joug de son ministre : « Le Roi « n'aime point le sénéchal, disait-on, et la cause principale « en est qu'il le reprend trop en public[2]. » D'un autre côté, dans un rapport secret qui paraît avoir été adressé en 1447 au duc de Bourgogne, nous lisons : « Le dit Se [neschal] s'entretient merveilleusement avec le [Roy], *en partie par le moyen de l'A* [*gnès*], *de laquelle il a ce qu'il veult*[3]. » Agnès fut toujours en excellents termes avec Brézé, qu'elle appelait son *compère;* nous verrons plus loin ce que produisit cette entente, et comment l'héritier du trône conspira pour renverser le premier ministre et la favorite.

XI

Au mois d'avril 1444, il y avait aux Montils-les-Tours une affluence inaccoutumée de princes du sang et de seigneurs. Grâce à l'habileté de Brézé, les négociations entamées avec le gouvernement anglais venaient enfin d'aboutir, et une ambassade solennelle était envoyée par Henri VI pour arrêter les dernières stipulations. Le 10 avril, le comte de Suffolk, l'évêque de Chichester, le chancelier Hoo, et Robert Roos arrivaient de Blois à Tours, en compagnie du duc d'Orléans et de Dunois ; ils trouvaient à leur entrée dans la ville le Roi de Sicile ; le duc de Calabre, son fils ; les ducs de Bretagne[4] et

[1] Déposition de Guillaume Benoist (27 octobre 1446), dans le recueil de Le Grand, vol. VII, f. 44.
[2] *Id., ibid.*, f. 41 v°.
[3] *Procès de Mariette*, dans les *Preuves de la chronique de Mathieu d'Escouchy*, p. 268.
[4] C'était une nouveauté que de voir un duc de Bretagne à la cour. Jean VI était mort le 29 août 1442, et François I[er], son fils, lui avait succédé. Ce jeune prince fut amené par son oncle le connétable, et arriva en si brillant équipage que, quand il se rendait de Tours aux Montils, « sa compagnée duroit depuis les Montils jusqu'à la porte de Tours. » Gruel, p. 396.

d'Alençon ; les comtes du Maine, de Vendôme, de Richemont, de Saint-Pol, d'Etampes, de Tancarville, etc. Le lendemain, Charles VII les recevait au château de Montils-les-Tours, avec cette affabilité et cette bonne grâce qui lui donnaient un si grand prestige. Les ambassadeurs furent ensuite présentés à la Reine et à la Dauphine. Le séjour de l'ambassade anglaise à Tours fut l'occasion de fêtes exceptionnelles : Brézé et Suffolk firent exécuter une joute à l'arc entre les archers du Roi et les archers anglais, et le prix, d'une valeur de mille écus, fut gagné par les Écossais de la garde royale.

Le 1er mai, un brillant cortége de dames et de seigneurs quittait le château de Montils-les-Tours : c'étaient la Reine de France, la Dauphine et les dames de leur suite qui, suivies de trois cents galants ou *valentins*, se rendaient aux champs pour y cueillir *le mai*, et rapporter l'arbre symbolique du printemps [1]. Le 4, arriva la Reine de Sicile, accompagnée de sa fille Marguerite ; sans doute elle ramenait Agnès Sorel, qui paraît avoir été alors attachée à la maison de la *Reine d'Angleterre* [2]. La main de Marguerite fut, en effet, accordée à Henri VI par le traité du 20 mai 1444, et la cérémonie des fiançailles eut lieu solennellement le 24, dans l'église de Saint-Martin, en présence de toute la cour : Marguerite, conduite par le Dauphin et par le comte du Maine, fut présentée au Roi qui, ôtant son chaperon, la conduisit au légat du Pape, lequel fiança la princesse avec Suffolk, représentant la personne de Henri VI. Les cris de *Noël*, mêlés de battements de mains, retentirent dans l'antique basilique, en réjouissance de la paix que cette union venait cimenter ; un grand festin eut lieu ensuite à l'abbaye de Saint-Julien, et fut suivi de danses qui se prolongèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit [3].

Les fêtes de Tours ne furent que le prélude d'autres fêtes qui se continuèrent, d'abord à Nancy, puis à Châlons, jusqu'au milieu de l'été de 1445. Cédant aux instances de René d'Anjou, le Roi avait décidé et entrepris le siége de Metz, tandis que le

[1] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 452, note 2.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 452, et note 2.
[3] Relation inédite de l'ambassade, tirée du Ms. Digby 196 de la bibliothèque Bodléienne, communiquée par M. Stevenson à M. Vallet, et dont un fragment a été traduit par lui : *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 453-454.

Dauphin dirigeait contre les Suisses une expédition qui se termina par la victoire de Saint-Jacques. Pendant le siége de Metz, Charles VII fixa sa résidence à Nancy, où le Dauphin le vint rejoindre à la fin de 1444. La Reine et la Dauphine venaient d'y arriver, et la *Reine d'Angleterre*, quittant Angers où elle était restée depuis ses fiançailles, ne tarda pas à s'y rendre à son tour. Une nouvelle ambassade anglaise était venue à Nancy pour conclure le mariage et emmener la jeune princesse en Angleterre. Marguerite fut définitivement unie au roi Henri VI dans les derniers jours de février, et ce fut l'occasion de réjouissances qui se prolongèrent pendant huit jours [1]. Puis elle partit [2], accompagnée du Roi, qui voulut la reconduire jusqu'à deux lieues au-delà des murs. Il semble que la pauvre enfant ait eu comme un pressentiment de sa triste destinée : en prenant congé du Roi, elle éclata en sanglots, et ce ne fut pas sans une vive émotion que Charles VII se sépara d'elle [3].

Les fêtes se poursuivirent à l'occasion d'un autre mariage qui ne tarda point à être célébré : celui de Yolande d'Anjou, autre fille du Roi René, avec Ferry de Vaudemont, fils de l'ancien compétiteur de son père. Deux seigneurs du plus haut parage, le comte du Maine, et son beau-frère, le comte de Saint-Pol (Charles d'Anjou venait d'épouser Isabelle de Luxembourg [4]) imaginèrent de donner à la cour un spectacle nouveau, et qui rappelait des temps plus heureux. Laissons ici la parole à l'un des plus agréables conteurs de cette époque :

« Sy advint qu'ung jour après soupper les Roys de France et de Secille s'en alèrent jouer aux champs et ès prayries sur l'herbe verte, cuellant herbes et fleurs, eulx devisant de pluseurs gracieuses devises, durant lesquelles monseigneur Charles d'Anjou, conte du Maine et du Perche, et le conte de Saint-Pol, accompaigniez de grant foison de chevaliers et d'escuyers, sourvindrent. Sy se prindrent à deviser avec elles (les dames) et

[1] Berry, page 426; *Chronique de Philippe de Vigneulles*, dans la *Relation du siége de Metz*, par MM. de Saulcy et Huguenin. p. 211-212; déclaration de Robert Baudinais, dans l'*Histoire de Lorraine* de D. Calmet, t. VI, *Preuves*, col. CLXX.

[2] Elle était à Paris le 16 mars, et fit son entrée à Rouen le 22. *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. I, p. 86-87, notes ; Vallet, t. III, p. 53.

[3] « Et la convoya le Roy, le Roy de Sicile son père, et autres en leur compagnée, et environ deux lieues de Nancy, le Roy recommanda à Dieu ladicte Reyne d'Angleterre sa nièce, laquelle en prenant congé de lui, pleura fort, tellement qu'à grande peine pouvoit-elle parler. » Berry, p. 426. Cf. *Vigilles de Charles VII*, t. I. p. 218.

[4] Le 9 janvier 1444. — Une des sœurs d'Isabelle, Jacqueline, avait épousé en 1433 le duc de Bedford.

raconter de leurs nouvelles : entre autres choses, commencèrent à deviser de la court et grant estat que pour lors tenoit le duc Philippe de Bourgongne, des joustes, tournois et esbatemens que chascun jour s'y faisoient ; et disoient les aucuns d'iceulx françois : « Certes, de pareil prince « comme est le duc de Bourgongne ne se treuve en France, ne plus « courtois, débonnaires, sage et large sur tous autres. » Durant ces devises, le conte du Maine et le conte de Saint-Pol se tirèrent à part, et dirent l'un à l'autre : « Il convient que faisons aucune chose dont on « sache à parler. Vous avez oy raconter devant les dames comment ung « chascun jour toutes festes, joustes, tournois, danses et carolles se font « en la court du duc de Bourgongne, et vous véez que nous, qui sommes « en grant nombre en la court du Roy, ne faisons que dormir, boire et mengier, sans nous exerciter au mestier d'armes, qui n'est pas bien séant « à nous tous d'ainsy passer nostre temps en wiseuse. » Lors le conte de Saint-Pol, desirans mettre sus aucune emprise d'armes, appela à part le conte du Maine et lui dit : « Monseigneur du Maine, faisons vous et « moy publier tantost, en la presence du Roy et des dames, unes joustes à « tous venans ; et serons vous et moy, ou aucun chevalier ou escuier « notable pour nous, qui tenrons le pas huit jours durans, à commen- « cer du jour d'hui en quinze jours... » Le conte du Maine, oyant son beau-frère le conte de Saint-Pol, commença à sousrire, et dist qu'il estoit bien content et que ainsi fust fait [1]. »

Parmi la nombreuse noblesse qu'avait attiré l'éclat des fêtes de Nancy, on distinguait un jeune écuyer du Hainaut, Jacques de Lalain, fils de Guillaume de Lalain et de Jeanne de Créquy ; il était de l'hôtel du duc de Clèves, père de la duchesse d'Orléans. Favori du jeune duc, choyé à la cour de Bourgogne, Jacquet, c'est ainsi qu'on l'appelait, était un type accompli d'honneur et de bravoure. « Débonnaire et courtois en faiz et en paroles, dévot vers Dieu, » il était d'une conversation « tant plaisante que chascun qui le véoit desiroit avoir à luy accointance [2]. » Jamais il ne se trouvait sur les rangs qu'on ne le reconnut à la vigueur de ses coups et à l'irrésistible puissance de son bras ; aussi ne manquait-il guère de remporter le prix du tournoi. « Et quant est d'estre entre dames et damoiselles, il y savoit son estre, dit son biographe, plus que homme de son cage [3]. » Traité avec une égale faveur par la duchesse d'Orléans et par la duchesse de Calabre, il devait porter au tournoi les couleurs de

[1] *Chronique de Jacques de Lalaing*, dans le *Panthéon littéraire*, p. 618. et dans les *Œuvres* publiées par M. Kervyn de Lettenhove, t. VIII, p. 10. J'ai collationné ce texte sur le ms. St-Germain franç. 118 (maintenant Fr. 16830), f. XXII-XXIII.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 618.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 612.

chacune d'elles, tout en les laissant indécises sur le point de savoir quelle était la préférée. Jacques de Lalain avait obtenu des comtes du Maine et de Saint-Pol que l'« emprise » serait faite en son nom : on ne songeait à la Cour qu'à tenir tête au vaillant écuyer de Hainaut, et à lui montrer « comme François se sçavent aidier de leurs lances. »

Tout était prêt, et il ne s'agissait plus que de fixer un jour. Jacques de Lalain vint trouver les comtes du Maine et de Saint-Pol, qui le conduisirent à la Cour. Le Roi était dans la chambre des dames, où se trouvaient la Reine, la Reine de Sicile, la Dauphine, les duchesses d'Orléans et de Calabre, et un grand nombre d'autres « duchesses, contesses, baronesses, dames et damoiselles. » Charles avait pris Jacquet en amitié et l'avait retenu de son hôtel [1]. Il agréa sa demande, et le jour du tournoi fut fixé. Ce fut alors un redoublement d'activité : « Se adonc vous eusssiez esté à Nancy, dit le narrateur, vous y eussiez vu et oy sy grant bruit et tel noise des armoyeurs, seilliers, mareschaulx qui ferroient lances et destriers, le hainissement des chevaulx, qu'il sembloit estre ung ost, et qu'on se combatist l'ung contre l'autre [2]. »

Je ne raconterai point les prouesses de Jacquet, les grands « horions » qui se donnèrent, la déconfiture de tous les tenants du brillant écuyer de vingt-deux ans, les cris d'admiration qui retentirent sur les « hourts » parmi les dames. A lui appartint l'honneur de la première journée. Le soir, au banquet royal, c'était à qui le féliciterait. Vêtu d'une riche robe vermeille, chargée d'orfèvrerie, qui lui descendait jusqu'aux pieds, « il estoit hault, le visage frès et colouré comme une rose. » Il vint saluer le Roi, les reines, les princesses et les dames ; et, « en celle nuit meismes, raconte son biographe, le bon Roy Charles le tint long temps en devises, parlans de pluiseurs choses, ausquelles il respondy si moderéement que le Roy fut très-content et lui pleut moult fort à l'avoir oy parler [3]. » Après le banquet, on se livra aux danses : « Et dames se prindrent de tous costez par la feste à danser, chanter et envoisier ; » puis la fête fut criée pour le lendemain ; on donna le prix à celui qui

[1] « Souventes fois le Roi prendoit ses devises à lui, et le avoit bien en sa grace, et tant qu'il le retint de son hostel. » *Chronique de Lalaing*, p. 618.

[2] *Id.*, p. 619.

[3] *Id.*, p. 620.

avait le mieux jouté contre Lalain, et l'on se retira après la distribution du vin et des épices.

Le lendemain, chacun entendit la messe; puis on se rendit à la Cour pour assister à la messe du Roi. Tout à coup on apprit que Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, prisonnier des Anglais depuis 1412, venait d'arriver et devait dîner avec le Roi. Les grands seigneurs, les chevaliers et écuyers de l'hôtel du Roi allèrent au devant de lui et l'amenèrent à Charles VII, qui le reçut joyeusement, et lui fit grande fête : « Beau cousin, » lui dit-il en l'embrassant, « vous nous soyez le très-bien venu, comme celui que « desirions à voir. » — « Monseigneur, » répondit le comte, « je « loue Nostre Seigneur de vous voir en bonne prosperité de vostre « personne [1]. » Après le dîner, le Roi prit le comte d'Angoulême par la main et causa longuement avec lui. Les joutes recommencèrent ensuite, et Jacquet remporta le prix pour la seconde fois.

Tandis que Lalain tenait son pas, on vit entrer dans la lice deux seigneurs richement vêtus, dont l'un portait les armes de Lusignan ; ils arrivèrent sur les rangs, « demenant grant bruit et si grant frainte de trompettes qu'il sembloit que terre et ciel se deussent combattre ensemble. » Ces seigneurs, qui n'étaient autres que Charles VII et son ministre Pierre de Brézé, ne venaient point tenir tête à Jacques de Lalain, mais, « par une joyeuseté qui les meut à ce faire, » ils fournirent l'un contre l'autre quatre courses et rompirent chacun deux lances. Puis ils s'allèrent désarmer, et reparurent sur les hourts auprès des dames, comme s'ils n'eussent point été reconnus [2].

Le soir, nouveau banquet, nouvelles danses : trompettes et ménétriers ne cessèrent de corner jusqu'au point du jour, « pour mieux resbaudir la feste. » Le comte d'Angoulême, tout heureux de se retrouver dans sa patrie et dans une cour nombreuse et brillante, s'empressa de jouer son rôle dans les divertissements. On a conservé le programme d'un ballet, tracé de sa main sur le feuillet de garde d'un manuscrit ; ce ballet, qu'il avait intitulé *Basse danse de Bourgogne*, fut dansé, entre autres *figurants*, par la Reine de Sicile, la duchesse de Calabre sa belle-fille, la Dauphine et le duc de Bourbon.

[1] *Chronique de Lalaing*, p. 624. Cf. *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. I, p. 83.
[2] *Chronique de Lalaing*, p 625, et *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. I., p. 41.

Enfin le Roi s'arracha à ces délices de Capoue : il prit congé, à la fin d'avril, de son beau-frère, qui n'avait rien épargné « pour faire et trouver, de diverses manières, de nouveaux jeux et esbatemens pour complaire au Roy et à son beau neveu le Daulphin. » Laissant la Reine voyager seule et se rendre directement à Châlons-sur-Marne, Charles s'arrêta à Commercy, à Saint-Mihiel en Barrois, à Louppy-le-Château, et n'arriva à Châlons que le 1er juin. Il se fixa presque aussitôt au château de Sarry, résidence de l'évêque, situé tout près de la ville. D'importantes affaires devaient se traiter dans cette résidence, où fut réglée définitivement la réforme des gens de guerre, où de nombreux ambassadeurs étrangers vinrent trouver le Roi, et où parut la duchesse de Bourgogne, chargée par son mari d'une mission diplomatique. Ces réceptions nombreuses, la présence d'une princesse dont la cour était peut-être la plus brillante du monde, enfin le mariage du connétable (en troisièmes noces) avec Catherine du Luxembourg[1] imprimèrent un nouvel élan aux fêtes et aux divertissements[2].

[1] Le connétable de Richemont, veuf de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Guyenne, morte le 2 février 1441, avait épousé, le 29 avril 1442, Jeanne d'Albret qui mourut à la fin de septembre 1444. Quoiqu'il en ait fait « bien grand deuil, » moins d'un an après, le 2 juillet 1445, il se remariait avec Catherine de Luxembourg, sœur du comte de Saint-Pol, de la duchesse de Bedford et de la comtesse du Maine.

[2] Il ne sera pas sans intérêt de détacher ici une page des *Honneurs de la cour* d'Aliénor de Poitiers, relative à la réception de la duchesse de Bourgogne : « Madame la duchesse, accompagnée de Mgr de Bourbon, son beau nepveu, et de plusieurs princes de France, vint elle et toutte sa compaignie à haquenées et en chariots tout dedans la cour de l'hostel où le Roy et la Royne estoient, et là descendit madame la duchesse, et print sa première damoiselle sa queue, et Mgr de Bourbon l'addrextroit, et tous les autres chevaliers et gentilshommes alloient devant : et en cet estat vint jusques en la salle devant la chambre où la Royne estoit, et là madicte dame s'aresta et fit entrer Mgr de Crequy, lequel estoit son chevalier d'honneur, pour demander à la Royne s'il luy plaisoit que madame la duchesse entrast devers elle pour luy faire la reverence, et mon dit seigneur de Crequy retourné, madame la duchesse marcha jusques à l'huis de la chambre là ou la Royne estoit. Tous les chevaliers et gentilshommes qui l'accompagnoient entrèrent dedens ; puis, quand madicte dame vint à l'huis, elle print la queue de sa robbe en sa main, et l'osta à celle qui la portoit ; et quand elle marcha dedans l'huis, elle la laissa trainer et s'agenouilla bien près jusqu'à terre ; et puis marcha jusques au milieu de la chambre, là où elle fit encore un pareil honneur, et puis recommença à marcher tousjours vers la Royne, laquelle estoit toute droicte, et la trouva madame ainsy emprez le chevet de son lict ; et quand madame la duchesse recommença à faire le troisième honneur, la Royne démarcha deux ou trois pas, et madame se mit à genouil. La Royne lui mit une de ses mains sur l'espaulle et l'embrassa et la baisa, et la fit lever. » *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, t. II, p. 154-56.

Charles VII ne dédaignait pas, on l'a vu, de prendre part à ces fêtes et de se montrer en public sous un *incognito* plus ou moins transparent. Il n'était guère fait pourtant pour les exercices de la chevalerie. D'une taille moyenne, avec des membres grêles et disproportionnés, il ne manquait point de noblesse et d'élégance quand il était revêtu de ces longues robes qu'il affectionnait; mais, en dehors des cérémonies de la cour, les chausses vertes [1] avec des houseaux, la huque ou tunique serrée à la taille qu'il portait habituellement, faisaient ressortir ses défauts physiques et laissaient voir des jambes courtes et des genoux cagneux [2]. En combinant les données que nous offrent les portraits du temps, le buste de Saint-Denis [3] et les auteurs contemporains, voici comment apparaît Charles VII :

La tête est forte; le visage imberbe, d'une teinte mate, quoique le Roi fut d'une complexion sanguine; le front est large, saillant; une arcade sourcillière prononcée recouvre des yeux petits, d'un gris vert, un peu troubles, mais qui n'en sont pas moins pénétrants : on comprend que sous l'action de ce regard personne ne se crut assuré [4]. Le nez est long; la mâchoire assez forte; la bouche petite; la lèvre épaisse et sensuelle. Pas un cheveu n'apparaît sous le chapeau de

[1] Le vert était, pour Charles VII, une couleur de prédilection.

[2] « Cum togatus esset, satis eleganti specie apparebat; sed cum curta veste indueretur, quod faciebat frequentius, panno viridis utens coloris, eum exilitas cruris et tibiarum, cum utriusque poplitis tumore et versus se invicem quadam velut inflexione, deformem utcumque ostentabant. » Thomas Basin, t. I, p. 312. — « N'estoit des plus especiaux de son œuvre, car moult estoit linge (grêle) et de corpulance maigre; avoit foible fondacion et estrange marche sans porcion. » Chastellain, t. II, p. 178. — Voir le recueil des portraits de Charles VII, dans la collection Gaignières, au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, et la miniature de Jean Foucquet, l'Adoration des Mages, dans l'*Œuvre de Jehan Foucquet*. (Paris, Curmer, 1856, t. I.)

[3] « Ce buste, que le citoyen Beauvallet a restauré avec beaucoup d'art et de soins, est posé sur une colonne de marbre ornée d'un chapiteau arabesque que j'ai retiré des démolitions du château de Gaillon, » lit-on dans le *Musée des monuments français* de Lenoir, t. II, p. 120. — La statue, placée sur le tombeau de Saint-Denis, avait été exécutée en 1463, très-vraisemblablement. Elle fut en partie détruite par le vandalisme révolutionnaire. Voir Guilhermy, *Description des tombeaux de Saint-Denis*, p. 290.

[4] « L'estat autour de luy devint à estre si dangereux que nul, tant fust grant, pouvoit cognoistre à peine là où il en estoit. » Chastellain, t. II, p. 184. — « Chacun craignait pour soi; chacun, sous ce regard inquiet, rapide, auquel rien n'échappait, se croyait regardé. Il semblait qu'il connût tout le monde, qu'il sût le royaume homme par homme. » Michelet, *Hist. de France*, t. VI, p. 75. — Ce que dit ici M. Michelet de Louis XI s'applique aussi bien à Charles VII.

feutre bleu à bords relevés. L'ensemble exprime l'aménité, la bonté, une fermeté tempérée mais inflexible. Il y a dans la physionomie, avec un charme indéfinisable, quelque chose de triste, d'inquiet et de défiant ; ces traits accusés, ce visage amaigri portent l'empreinte de la souffrance : et, en effet, sauf de rares lueurs de bonheur, cette existence que l'on prétend s'être écoulée dans la frivolité, l'insouciance et les plaisirs, fut le plus souvent troublée, précaire, mêlée d'épreuves et de luttes. Avec l'âge, l'amaigrissement ira en augmentant, le visage se colorera, les yeux seront moins vifs, tout le masque s'imprégnera d'un cachet de sensualité en rapport avec les habitudes morales.

Dans le portrait du Louvre, Charles VII paraît être arrivé à cette dernière période de sa vie. Il est représenté vêtu d'une robe de velours rouge, garnie de fourrures au col et aux poignets, plissée sur le devant et serrée à la taille ; les mains disparaissaient presque entièrement sous la fourrure des manches. Le Roi est à mi-corps, les mains jointes et appuyées sur un coussin de brocart, la tête couverte d'un feutre bleu orné de ganses d'or. L'ensemble du portrait, les courtines qui apparaissent de chaque côté donnent lieu de penser que Charles VII a été représenté dans son oratoire. Ce tableau fut placé, dès l'origine, dans la Sainte-Chapelle de Bourges, où il était encore au siècle dernier ; il porte la légende suivante : LE TRÈS-VICTORIEUX ROY DE FRANCE, CHARLES, SEPTIESME DE CE NOM [1].

Un autre portrait, plus connu par la reproduction qui en a été faite dans les *Monuments de la monarchie française* de Montfaucon, a passé successivement, au dernier siècle, de la galerie de Gaignières dans celles de M. Moreau de Mautour et de M. Clément, greffier de la ville de Paris ; il faisait partie, il y a peu d'années, d'une collection particulière bien connue [2]. Il nous

[1] Il porte au Louvre le n° 653. Louis XV, ayant supprimé la Sainte-Chapelle de Bourges, réserva ce portrait pour sa galerie ; sorti de la galerie royale pendant la Révolution, il est entré au Louvre en 1838, par voie d'acquisition, pour le prix modique de 450 fr. Voir *Notice des tableaux exposés dans les galeries du Musée national du Louvre*, par Fréd. Villot. 3[e] partie, école française, 4[e] édit., 1872, p. 420. Une reproduction chromo-lithographique de ce portrait à été faite dans le *Moyen-âge et la Renaissance*, t. V (1851) M. Vallet de Viriville l'a décrit dans une *Note sur un ancien portrait de Charles VII*, conservé au Musée du Louvre, lue à la Société des antiquaires de France le 16 avril 1862, et insérée au t. XXVII des *Mémoires*, p. 66-72.

[2] Celle de M. Duclos. Je l'ai vu à la fin de 1872, chez M. Chauveau, 29, rue

montre le Roi en buste ; les mains ne sont point ici apparentes ; le costume ne diffère pas d'une manière essentielle du portrait du Louvre. On lit au haut du cadre : CHARLES VII, ROY DE FRANCE.

La première Chambre de la Cour d'appel possède un admirable *Calvaire* de la première moitié du quinzième siècle, attribué à Jean Van Eyck, et placé autrefois dans la Grand'Chambre du Parlement. Le peintre a représenté Charles VII sous les traits de saint Louis, qui est, avec saint Jean-Baptiste, à la droite du Christ. La ressemblance est frappante, et cette figure, d'une importance iconographique considérable, est non moins précieuse que les deux portraits dont nous venons de parler ; elle nous offre une image plus jeune et d'une finesse d'exécution remarquable [1].

Un portrait de Charles VII, peint vers 1440 par Jean Fouquet, fut reproduit à Rome par Bramantino, avec d'autres portraits de personnages du temps, dans les chambres du Vatican. Mais ni l'original ni la reproduction de cette image, « si belle et si bien traitée que, selon Vasari, la parole seule lui manquait pour être vivante [2], » ne nous ont été conservés. Raphaël, après avoir fait copier les portraits de Bramantino [3], peignit, dans la chambre même du Vatican où ils se trouvaient, la *Captivité de saint Pierre* et le *Miracle de Bolsène* [4].

J'ai dit que Charles VII n'était point fait pour les exercices

Saint-Louis, qui en est actuellement possesseur. Ce portrait avait été vendu en 1870 à la ville de Paris, moyennant mille francs ; heureusement que la livraison n'en fut pas faite, car il eut sans doute disparu dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville.

[1] Voir sur ce tableau, qui a été sauvé à trois reprises différentes de la rage insensée des révolutionnaires, la *Notice sur un tableau attribué à Jean Van Eyck, dit Jean de Bruges, qui se voit dans la principale salle de la Cour royale de Paris*, par M. Taillandier, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XVII (1844), p. 169-99. M. de Guilhermy, dans son excellente *Description archéologique des monuments de Paris* (2e édition, 1856, in-12, p. 305), a très bien reconnu la ressemblance de Charles VII donnée à saint Louis. Je ne sais pourquoi M. Vallet, en parlant de ce tableau, dit que Charles VII y est peint *en Charlemagne* (t. III, p. 75, note). M Lagrange a publié dans la *Gazette des beaux-arts*, (t. XXI, 1866, p. 502) des observations intéressantes sur ce *Calvaire*.

[2] Vasari dit de cette reproduction par Bramantino du portrait de Charles VII et de plusieurs autres personnages du temps : « Aveva fatto, secundo che ho sentito ragionare, alcune texte di naturale, si belle e si ben condotte que la sol parola mancava a dar loro la vita. » *Vita di Piero della Francesca* dans les *Vite dei più excellenti pittori*, etc. ; éd. de Bottari, t. I, p. 305.

[3] « Raffaello da Urbino le fece ritrare per avere l'effigie di coloro. » Vasari, *l. c.*

[4] *Œuvre de Jehan Foucquet*, t. II, p. 21, 24-25. — Il y avait un portrait de

de la chevalerie; j'ajouterai qu'il ne l'était pas davantage pour les représentations de la cour. « Solitaire estoit, » nous dit un de ceux qui le font mieux connaître[1]. Il n'aimait pas les grandes villes, les lieux fréquentés et populeux, et se plaisait surtout dans ces châteaux de Touraine et de Berry où il faisait sa demeure habituelle [2]. Là, entouré de quelques familiers, au nombre desquels figurait toujours son médecin, il prenait plaisir à s'entretenir « de joyeusetez ou d'histoires anciennes [3]. » De bonne heure il avait eu le goût des lettres : étant Dauphin, il se montrait déjà « amateur de science [4]; » il devint « historien grant et bon latiniste [5]. » L'évêque Jouvenel lui disait un jour : « En ceste manière (avec des maîtres instruits) avez, mon souverain seigneur, esté nourry, et scay que avez veu autant de hystoires, tant de la Bible que d'aultres, que Roy fist oncques [6]. » Ce n'était pas seulement dans la science de l'histoire que Charles excellait, mais aussi dans les sciences sacrées : c'est ce qu'affirme un prélat contemporain écrivant au concile de Bâle [7]. Il avait, en outre, le goût des arts : dès les premiers temps de son règne, il entretenait à sa cour un peintre,

Charles VII à Bourges, dans la chapelle de l'hôtel de Jacques Cœur : « Sonvi dipinti in una tavola l'Argentiere al naturale et in una altra lo re di Francia passato et lo re Renato et molti altri signori del reame. » *Viaggo à Parigi degli ambasiatori fiorentini nel 1461*, dans l'*Archivio storico italiano*, 3e série, vol. I (1864).

[1] *Portrait historique du roi Charles VII*, publié par M Vallet de Viriville, dans ses *Nouv. rech. sur Henri Baude* (1853), p. 7.

[2] Th. Basin, t. I, p. 326.

[3] Henri Baude, p. 8.

[4] « Si advint que icelui Dauphin estoit amateur de science et avoit deux medicins expers astrologiens, lesquieux il ayma moult et plus que lui (plus qu'il n'aimait Gerson); pour ce fut-il esmeu d'envie, et fut qui le meut à escripre » (un livre présenté au Dauphin et intitulé : *Astrologia theologizata*). — *Recueil des plus célèbres astrologues*, faict par Symon de Phares du temps de Charles VIII, ms. fr. 1357, f. 152 v°. — En 1418, le dauphin faisait acheter par Jean Cadart, son conseiller et *physicien*, des livres de médecine. Lettre du 30 septembre, *Titres scellés*, vol. XXIV, p. 1715.

[5] Chastellain, t. II, p. 184. — Chastellain resta au service de Brézé jusqu'en 1445 ou 46. Voir t. I, p. XIV.

[6] *Epitre sur la réformation du royaume*, ms. fr. 2701, f. 88 v°. — « Je scay que avez leu plusieurs hystoires et croniques, » dit-il dans son Epître de 1440. *Ibid*, f. 11.

[7] « Rex noster christianissimus princeps profectò doctissimus in scripturis canonicis veteris et novi testamenti, in catholicis denique gestis apostolicis pariter et exemplis... » Lettre de Philippe. cardinal de Coetquis, archevêque de Tours, au concile de Bâle, dans Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. IV., col. 368. (La lettre est sans date ; après septembre 1433.)

Henri Mellein [1], et il en eut bientôt d'autres, parmi lesquels figurait le célèbre Jean Foucquet.

Dans ces entretiens intimes auxquels il aimait à se livrer, Charles tenait la première place : il avait, dit Chastellain, « merveilleuse industrie, vive et fresche memoire, » et était « beau raconteur [2]. » C'était un charme que de l'entendre, car sa parole était « belle et bien agréable et subtile, non de plus haute oye (d'un timbre peu élevé) [3]. » Il avait, selon un autre, « gravité honeste, familiarité atrempée et diligence efficacieuse [4]. » Le Roi voulait être entouré de « sages et vaillans, » et faisait élever en sa maison les enfants des princes et des grands. Ses chambellans étaient choisis parmi les personnages les plus renommés. Très-attentif à n'avoir dans sa domesticité que des gens sûrs et en qui il put avoir pleine confiance, il était au courant des mœurs et des habitudes de chacun, et tenait un rôle de ses officiers subalternes, afin de les pourvoir, suivant leur ancienneté et leur capacité, d'emplois plus lucratifs [5]. Si quelqu'un de ses conseillers ou de ses serviteurs s'était mis dans son tort, il pardonnait volontiers l'infidélité ou l'offense, mais la disgrâce était certaine et irrévocable, et il ne voulait plus revoir celui qu'il avait congédié. Il était, d'ailleurs, changeant, et bien des intrigues s'agitaient pour profiter de cette disposition, qui avait au moins pour bon résultat d'entretenir une vive émulation et une crainte salutaire [6].

Le Roi affectionnait l'exercice du cheval, et c'est pour cela qu'il portait habituellement ces vêtements courts qui n'étaient point à son avantage ; il ne montait jamais ni mule ni haquenée, mais, selon Henri Baude, « ung bas cheval trotier d'entre deux selles. » Il aimait aussi le tir à l'arbalète, le jeu de paume et le jeu d'échecs [7]. La chasse l'occupa quelquefois, mais il ne pa-

[1] Voir une ordonnance du 3 janvier 1431, rendue en faveur des peintres-vitriers à la sollicitation de Henri Mellein, demeurant à Bourges : « Attendu la bonne volonté et entencion qu'il a de soy toujours loyalement employer en nostre service audit fait de son dit art..., et en faveur des bons et agréables services qu'il nous a faiz et fait de jour en jour de sondit art, et esperons que encore, fasse à l'avenir. » *Ordonnances*, t. XIII, p. 161.

[2] Chastellain, t. II, p. 184.

[3] *Id., ibid.*, p. 178.

[4] Henri Baude, p. 8.

[5] *Idem*. Cf. Chastellain, t. II, p. 188.

[6] Henri Baude, p. 8; Chastellain, t. II, p. 182 et 184; Th. Basin, t. I, p. 324.

[7] Henri Baude, p. 8. On jouait aussi aux dés à la cour. Gaignières, 558[7], fol. 1, 11, 21.

raît pas s'y être livré avec passion [1]. Il se levait matin, entendait chaque jour trois messes, une grand'messe chantée et deux messes basses, et ne manquait point à dire ses heures. Il faisait deux repas par jour, mangeait seul, buvait peu, et gardait toujours une grande sobriété [2]. Aux jours de fête, il invitait à sa table un évêque, ou un abbé, et un prince de sang. « Quand la table estoit couverte, dit un auteur du temps, il n'y estoit si grant qui ne vuidast hors de la chambre, et estoit la chose si bien ordonnée que nul ne presumoit y demourer [3]. » Il avait, d'ailleurs, certaines répugnances invincibles, dues aux souvenirs de sa jeunesse et aux incidents qui l'avaient marqué : ainsi il ne pouvait loger sur un plancher, ni passer à cheval sur un pont de bois [4]. L'accident de la Rochelle, le tragique événement de Montereau, les scènes violentes de sa petite cour lui avaient laissé une impression de terreur et de défiance dont il n'était point toujours maître. « N'estoit nulle part seur et nulle part fort, » dit Georges Chastellain, qui ajoute que le Roi ne pouvait supporter le regard d'un inconnu quand il était à table : « Car de cestuy là, dit-il, jamais ne se bougeoient ses yeux et en perdoit contenance et manger [5]. »

Charles VII aimait le commerce des femmes, et, au milieu de la Cour de plus en plus nombreuse et brillante qui se forma dans les années qui suivirent le traité d'Arras, il put en toute liberté satifaire ce goût. Son panégyriste nous dit qu' « il aymoit les dames en toute honesteté et portoit honneur à toutes femmes [6]. » Sans accepter au pied de la lettre cet éloge, il faut constater que, malgré les torts publics qu'il se donna, le Roi observa toujours les convenances les plus strictes, que le meilleur ton régnait à sa Cour, et que jamais une parole grossière ou triviale ne sortit de sa bouche [7].

[1] Le 22 avril 1437, le Roi fait acheter un cheval pour aller à la chasse. Martial d'Auvergne dit qu'il *chassoit pou*. (*Vigilles*, t. II, p. 30.)

[2] Henri Baude, p. 8; Th. Basin, t. I, p. 312, et t. III, p. 192; Chastellain, t. III, p. 185.

[3] Henri Baude, p. 8.

[4] « Ne s'osoit logier sur un plancier ny passer ung pont de bois à cheval, tant ust bon. » Chastellain, t. II, p. 185.

[5] Chastellain a dit ailleurs : « Non asseuré entre cent mille, se fust espovanté d'un fhomme seul non cognu » (p. 181).

[6] Henri Baude, p. 8.

[7] Th. Basin, t. III, p. 193; Martial d'Auvergne, *Vigilles*, t. II, p. 30.

XII

Parmi l'essaim de nobles dames et de jeunes beautés qui formaient à la Reine Marie d'Anjou un si riche et si séduisant cortége, brillait, au premier rang, l'épouse du Dauphin, Marguerite d'Écosse. Marguerite n'avait que douze ans quand, en 1436, elle était arrivée à la Cour ; elle avait grandi sous les yeux du Roi, entourée de ses soins et de son affection [1], et était devenue une princesse « belle et bien formée, pourvue et ornée de toutes bonnes conditions que noble et haute dame pouvoit avoir [2]. » La Dauphine avait le culte de la poésie ; souvent elle passait des nuits entières à composer des rondeaux [3]. Le poëte Alain Chartier, alors secrétaire du Roi, et qui avait été un des ambassadeurs chargés de négocier son mariage, fut pour elle comme un initiateur. On connaît la légende du baiser, et la réponse de Marguerite : « Je n'ai pas baisé l'homme, mais la précieuse bouche « de laquelle sont issus et sortis tant de beaux mots et vertueu- « ses paroles [4]. » Elle était entourée de filles d'honneur qui partageaient ses goûts : l'une d'elles composait même des rondeaux [5]. La Dauphine avait pris une part active aux fêtes de Nancy et de Châlons. On prétend qu'ayant remarqué un écuyer qui s'était distingué dans une joûte, elle lui avait envoyé trois cents écus d'or [6]. Le 20 juillet 1445, Marguerite donnait quittance d'une somme de deux mille livres tournois que le Roi lui avait fait déli-

[1] Le 1er janvier 1437, le Roi lui donnait, pour ses étrennes, un miroir d'or à pied, garni de perles. *Treizième compte de Guillaume Charrier*, dans Le Grand, vol. VI, f. 23.

[2] Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 67.

[3] *Dépositions* dans les *Preuves de l'histoire de Louis XI*, par Duclos, p. 43, 44, 52, 54.

[4] L'anecdote est rapportée par Jacques Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, éd. de 1644, p. 252.

[5] Vallet, t. III, p. 85.

[6] Le fait est rapporté par Le Grand, dans son *Histoire manuscrite de Louis XI*, t. I, p. 85. Il paraît avoir sa source dans les dépositions d'Annette et de Jeanne de Guise (Du Puy, vol. 762, f. 52 et 54).

Déposition d'Annette de Guise : « Dit que ou temps que les joustes se firent à Chalons dernièrement, madicte dame ordonna à elle qui parle qu'elle demandast à

vrer à Nancy par Jacques Cœur, « pour avoir des draps de soye et martres pour faire robes pour nostre personne [1]. » Le 7 août, elle avait accompagné le Roi en pélérinage, à Notre-Dame de l'Épine [2]. Prise d'un refroidissement, elle tomba malade au retour, et une fluxion de poitrine se déclara [3]. Le mal fit de rapides progrès. On passa tout à coup des joies les plus bruyantes à de cruelles alarmes. La cour était en deuil, le son des cloches cessa à toutes les églises de Châlons [4]. On se demandait avec inquiétude si la Dauphine ne succombait pas à un autre mal que celui dont elle semblait

Marguerite de Hacqueville la somme de quatre cens escus, et aussi qu'elle prist d'un nommé Gervaise, son valet de chambre, deux cens escus. Pour quoy elle qui parle alla devers ladicte Marguerite luy demander ladicte somme, laquelle luy bailla quatre cens escus, onze ou douze moins, et par avant ledit Gervaise lui bailla à Sarry lesdiz deux cens escus... » La Dauphine, mandée à Châlons par le Dauphin, remit les 600 écus à Prégente en lui disant : « Vous semble il point que ce soit assés beau don pour donner à un homme de bien ? » Regnault de Dresnay ayant demandé à Annette si elle savait à qui cette somme avait été donnée, celle-ci répondit que non ; et Regnault reprit : « Je me doubte que ce n'ait esté pour luy. »

Déposition de Jeanne de Guise : « Ledit messire Regnault luy demanda tout bas : « Par vostre foy, pensez-vous point qu'il est (l'argent) ? » Et elle lui respondi : « Je le me pense bien. » — « Aussi fois-je, » dit ledit messire Regnault. Et elle dit : « Or le dictes doncques. » Et il luy dist : « Mais vous ! » et il luy nomma tout bas Charles Moullon. — « Je le me pensoye bien. »

[1] Cette quittance, qui est conservée, en original signé, à la Bibliothèque nationale parmi des titres inclassés dont je n'ai pu avoir communication, mais que M. Vallet de Viriville a eu sous les yeux en 1860, se trouve en copie dans le recueil de Le Grand, vol VI, ff. 275, 276 et 311 v°, et a été publiée par M. Pierre Clément dans son ouvrage intitulé : *Jacques Cœur et Charles VII*, t. II, p. 31-32.

[2] *Déposition de Guillaume Lotier*, dans Du Puy, 762, f. 51 v°. « Pour ce qu'il faisoit grant chault, toute suant se despouilla, comme dient les femmes de son hostel, et en sa cotte se tint en une chambre basse bien froide ; tellement que le lendemain, elle se trouva très-mal, bien airumée et entoussée. » — On a des lettres du 10 août 1445 données par Charles VII en faveur de l'église de Notre-Dame de l'Epine, « laquelle, dit-il, avons visitée en nostre personne et y avons esté en pelerinage. »

[3] Il faut lire, sur la maladie de Marguerite, la *consultation* du médecin du Dauphin, grave praticien du nom de Guillaume Lotier, âgé de 51 ans. Elle se trouve dans la déposition qu'il fit le 25 août 1446 (Du Puy, vol. 762, f. 50-51 v°). Le morceau ne serait pas déplacé dans Molière : « Il luy semble que ladicte maladie principalement luy est venue pour ce que ladicte dame vieilloit trop, parquoy se corrompoit son sang et les humeurs de son corps ; son cervel s'en affoiblissoit et nature envoye toujours au plus foible du corps et iceluy qu'elle trouve plus brecié les superfluitez ou humeurs corrompues. Dont en son cervel s'est engendré un rume, lequel a esté cause de engendrer un appostume en son dit cervel. Et peult estre que de son dit cervel peult estre tombé par manière de une gouture partye de ces humeurs corrompues sur les partyes de son poulmon, qui a esté cause de ulcerer son dit poulmon, comme a esté trouvé par effet. »

[4] *Reg. du Conseil de la ville*, t. IV, cité par Barbat, *Hist. de la ville de Châlons-sur-Marne*, p. 352.

atteinte. On racontait que, délaissée par son époux, Marguerite avait été en butte aux plus noires calomnies, et qu'elle mourait de chagrin. Un écuyer d'écurie du Roi, Jamet de Tillay, pour lequel elle éprouvait une vive aversion [1], était entré, un soir d'hiver, à Nancy, dans la chambre de la princesse : elle était couchée sur son lit, entourée de ses dames, et causait avec le seigneur de Blainville et avec un autre seigneur. La pièce n'était éclairée que par la lueur de l'âtre, et Jamet s'était récrié sur l'inconvenance de cette situation [2]. Depuis, il n'avait cessé de tenir sur elle les propos les plus compromettants, parlant de ses amours, de ses manières plus dignes d'une paillarde que d'une grande dame, etc. [3] Marguerite paraissait en proie au plus violent désespoir : deux ou trois jours après qu'elle fut tombée malade, comme elle était toute pensive, la dame de Saint-Michel lui demanda « pourquoi elle ne faisoit meilleure chière, » et lui dit « qu'elle ne se devoit pas ainsi merencolier. » La Dauphine répondit « qu'elle se devoit bien merencolier et donner mal pour les paroles qu'on avoit dit d'elle, qui estoient à tort et sans cause ; » et elle ajouta « qu'elle prenoit sur le damnement de son ame que oncques elle n'avoit fait le cas qu'on lui mettoit sus, non pas seulement l'avoir pensé [4]. »

Le Roi était fort inquiet de l'état de la Dauphine. Un jour, avant la messe, après avoir fait sortir tout le monde, sauf Jamet de Tillay, il interrogea son médecin, Robert Poitevin, et Regnault de Dresnay, maître d'hôtel de la Dauphine. Poitevin rassura le Roi : la nature agissait, il y avait bon espoir de

[1] Deux ans a ou environ, elle qui parle a par plusieurs fois ouï dire à madicte dame la Daulphine, ainsi qu'on parloit aucune fois de malveillances, qu'elle n'estoit point tenue à Jamet de Tillay et qu'elle le hayoit plus que tous les hommes du monde. » — *Déposition de Marguerite de Villequier*, dans les *Preuves* de Duclos, p. 32 ; cf. p. 27 et 34-34.

[2] *Dépositions* dans Duclos, p. 42 et 57 ; cf. Du Puy, vol. 752, f. 49.

[3] *Dépositions* dans Duclos, p. 29, 33, 34, 36, 47, 55, 60. Il y avait eu des luttes d'influences autour de la princesse. On voit par la déposition de Jamet de Tillay que la Reine, la Dauphine et Agnès Sorel auraient voulu mettre Marguerite de Villequier hors de l'hôtel et la remplacer par Prégente de Melun (Déposition dans Duclos, p. 47). Prégente était ou paraissait être à la discrétion de Brézé. On lit ce qui suit dans la déposition d'Annette de Guise (Du Puy. f. 54) : « Interrogée s'elle a point oy dire audit messire Regnault que Prigente eust trahy Mgr le Seneschal, dit que non, mais le jour d'huy a bien ouy dire à sa sœur que ledit messire Regnault de Dresnay lui avoit dit qu'il diroit à Mgr le seneschal que Prigente lui estoit bien trahistresse, et qu'il se fioit en elle. »

[4] *Déposition* dans Duclos, p. 29.

guérison[1]. Le soir, après souper, Charles VII s'étant rendu à sa promenade habituelle dans la prairie du Jars, Tillay entama conversation avec lui : « C'est grand malheur, lui dit-il ; en « peu de temps, il est venu en ce pays plus de merancolie « qu'en pays où je fus oncques. » — « C'est vrai ! » répondit le Roi. Et Jamet continuant : « Nous avons eu tous ces seigneurs « embrouillez, et maintenant perdre cette dame, ce seroit la « plus grande perte qui nous put advenir. » — Est-elle impe- « dumée (enceinte), » demanda le Roi ? — « Les médecins « disent que non. » — « D'où procède donc cette maladie ? » Jamet répondit « qu'il venoit de faute de repos, comme disoient les medecins, et qu'elle veilloit tant, aucune fois plus, aucune fois moins, que aucune fois il estoit presque soleil levant avant qu'elle s'allast coucher, et que aucune fois Monseigneur le Dauphin avoit dormi un somme ou deux avant qu'elle s'allast coucher, et aucune fois s'occupoit à faire rondeaux tellement qu'elle en faisoit aucune fois douze pour un jour, qui lui estoit chose bien contraire. » — « Cela fait donc mal à la tête ? » demanda le Roi. Et Jean Bureau, qui était présent, répondit : « Oui, qui s'y abuse trop, mais ce sont choses de plai- « sance[2]. »

Tillay sentait bien que « son fait branlait[3]. » Il avait, depuis quelque temps, fait des ouvertures aux dames de l'entourage

[1] Voir *Preuves de Duclos*, p 26. — D'après un compilateur messin qui a laissé la chronique dite *de Praillon*, la Dauphine serait intervenue pour l'accord entre Charles VII et la ville de Metz. Le fait est-il exact ? — Voici ce que le même chroniqueur dit des dispositions du Dauphin le jour de la mort de sa femme. « Fut dit et recordeir à Metz par le mehistre de la treniteit de Vitry en Partois qui estoit à Chaalons le jour que icelle damme Daulphine mourut, où il vit et oyt ledict Daulphin qui pleuroit et durement se lamentoit en disant : « Hé Dieu ! quelx destinée m'a Dieu donneir ! Oncques en jour de ma vie je n'eu bien : par le conseil que j'ai creu j'ai estez en la malluivollance de monseigneur mon peire : après, par aultres conseils, me suis despartis de France, accompaignié de plussieurs nobles gens, et suis allez on pays d'Allemaingne, et puis venus devant Mets... Et maintenant, Dieu me oste la chose au monde que plus je amoye ! » *Relat. du siége de Metz*, p. 291-92. — Il nous est difficile de croire sinon. à la véracité de ce récit, du moins à la sincérité des regrets de Louis. Notons que le jour même où sa femme mourait, il signait un réglement pour l'administration de la justice et des finances en Dauphiné (Le Grand, vol. VI, f. 357).

[2] *Déposition de Jamet de Tillay*, dans Duclos, p. 53-54.

[3] « Venez ça, dame de Saint-Michel, avait dit un jour, avant sa maladie, la Dauphine : vous ne sçavez pas de ce vaillant homme Jamet ? Il sent bien que son fait branle. » *Déposition* dans Duclos, p. 28.

de la Dauphine, pour être excusé auprès d'elle[1], et il sondait le terrain près du Roi. Mais les plaintes de la Dauphine devinrent bientôt publiques. Tous ceux qui l'approchaient l'entendaient dire, sur la « petite couche » où elle se tordait : « Ah ! « Jamet, Jamet ! vous êtes venu à votre intention. Si je meurs, « c'est pour vous et vos bonnes paroles que vous avez dictes « de moy sans cause ne sans raison [2]. » Et elle ajouta, en levant le bras et se frappant la poitrine : « Je prends sur « Dieu et sur mon ame et sur le Baptesme que j'apportay des « fonds, où que je puisse mourir, que je ne l'ay desservi « oncques, ne ne tins tort à Monseigneur ! » Brézé, qui était présent, sortit de la chambre, « bien marry et dolent, » en disant : « C'est grand pitié, de la douleur et courroux que « souffre cette dame ! » Le lundi, 16 août, jour de sa mort, la Dauphine répéta encore : « Je prends sur mon ame, où que je « puisse mourir, que je ne tins oncques tort à Monseigneur [3]. »

Il fallut lui faire les instances les plus vives pour qu'elle pardonnât à Jamet ; elle y consentit enfin [4]. Peu d'heures avant de rendre le dernier soupir, on l'entendit murmurer que « Si ne fust sa foy, qu'elle se repentiroit volontiers d'estre venue en France [5]. » Ses dernières paroles furent : « Fi de la vie de ce monde ! ne m'en parlez plus [6] ! »

[1] *Dépositions* dans Duclos, p. 32, 45.

[2] *Déposition de la dame de Saint-Michel*, dans Duclos, p. 29-30 ; cf. p. 34 et 36.

[3] *Ibid.*, p. 30 ; cf. Du Puy, 762, f. 49 v°.

[4] « Il se advisa que encore, l'admonesteroit de sa conscience, et luy dist ces paroles : « Madame, vous souvient-il bien de Dieu ? » Et elle respondit : « Oy, maistre Robert ! » Et il luy dist : « Madame, ne l'oubliez pas. » Et elle respondit : « Nenni, je ne l'oblieray pas. » Et après il luy demanda : « Madame, avez-vous pas pardonné à tout le monde ? » A quoy elle ne respondit riens. « *Déposition de Robert Poitevin*, dans Du Puy, 762, f. 48 v°.

« Et dit icelle Marguerite (de Salignac) tout haut : « On dust faire que madame pardonnast à Jamet. » Et lors maistre Robert Poitevin, lequel avoit confessé madicte dame, dit qu'elle l'avoit déjà fait et qu'elle avoit pardonné à tout le monde. Et adonc madicte dame respondit que non avoit ; et le dit maistre Robert lui dict : « Sauve vostre grace, madame, vous l'avez pardonné ; aussi le devez-vous faire. » Et par trois fois madicte dame réitéra que non avoit, et jusques à ce qu'elle qui parle dit à madicte dame qu'il falloit qu'elle pardonnast à tout le monde, ainsi qu'elle vouloit que Dieu lui pardonnast, et falloit qu'elle le fist de bon cœur (Regnault de Dresnay et plusieurs de ses dames insistèrent aussi). Et adonc madicte dame dit : « Je le pardonne donc et de bon cœur. » *Déposition de la dame de Saint-Michel*, dans Duclos, p. 31 ; cf. p. 35 et 37.

[5] *Déposition de Marguerite d'Hacqueville*, p. 35

[6] *Déposition de Jean Boutet*, apothicaire et valet de chambre du Dauphin, dans Du Puy, f. 50.

L'émotion fut très-vive à la cour. La santé de la Reine en fut éprouvée [1]; l'on quitta brusquement Châlons : le 18, le Roi « partoit soudainement, comme dolent, courroucé et troublé par le trépassement de la Dauphine, » lisons-nous dans le registre du conseil de la ville [2]. Moins de trois mois après, il ordonnait de procéder à une information sur les derniers moments de la Dauphine et sur les propos tenus par Jamet de Tillay. »

XIII

Nous avons vu ce personnage faire allusion, dans sa conversation avec le Roi, aux démêlés qui avaient régné à la Cour. On venait, en effet, d'assister à une des révolutions de palais si fréquentes sous ce règne : au commencement de 1444, l'amiral de Coëtivy avait disparu de la scène [3]; le sire de Bueil, qui avait été toutpuissant pendant le gouvernement du comte du Maine, avait vu sa faveur décroître ; et, à côté de Brézé, Jamet de Tillay et un autre seigneur qu'on appelait familièrement le *Petit-Mesnil* [4], étaient venus

[1] *Déposition de la Reine*, p. 56 : « Au regard de la maladie que elle avoit eue audit lieu de Chaalons, elle lui advint pour la desplaisance et travail que elle eust à cause de la maladie et mort de madicte dame la Daulphine, et à cette occasion elle eut le flux de ventre et se vuida très-fort. »

[2] Cité par M. Barbat, *l. c.*

[3] Le 22 avril 1443, Coëtivy recevait en don du Roi, les biens confisqués sur le maréchal de Rais; le 28 aout, il recevait les châteaux, chatellenies et seigneuries de Chantocé et d'Ingrande, confisqués sur Gilles de Bretagne. Est-ce par suite d'une disgrâce que lui, qui avait, selon les lettres du 22 avril « la principale charge et conduite de nos grandes besognes et affaires, » se retirait peu de mois après à l'écart ? Nous inclinons à penser que cette retraite, coïncidant avec des dons importants, se rattache à une mission dont fut investi l'amiral à cette époque. D'après nos conjectures, la première fille naturelle du Roi, Marie, dut naître dans le cours de l'année 1443. Or, nous savons par les lettres du 28 octobre 1458, constituant une dot à Marie, et par celles de novembre 1458, lui donnant le nom de *Valois*, que l'amiral, par l'ordre du Roi, « prit ladicte Marie estant enfant et la mena au chastel de Taillebourg, ouquel tant durant la vie dudit feu Pregent de Coëttivy que depuis, elle a esté nourrie et alimentée. » L'amiral, en quittant la Cour, chargé de biens et d'honneurs, se serait donc retiré à Taillebourg pour veiller sur la première des filles d'Agnès Sorel et se consacrer à la mission que le Roi lui donnait.

[4] Jean de Maupas, seigneur du Mesnil-Simon.

prendre place dans les conseils de la Couronne [1]. L'ascendant de Brézé n'était pas sans exciter des jalousies très-vives. Guillaume Gruel, l'écuyer du connétable, raconte qu'en 1445 il y eut « un brouillis que le grand seneschal de Poitou (Brézé) meit sus, pour ce qu'il se doubtoit que le Roy de Secile, monseigneur le connestable monseigneur du Maine et monseigneur de Saint-Pol estoient alliez ensemble et faisoient une praguerie [2]. » Le Roi fit une sorte de coup d'état : il congédia, dit un autre contemporain, « aucuns grans seigneurs, et leur fut dit, par la bouche du Roy meisme, qu'il ne tournassent plus jusques à tant qu'on les manderoit [3]. » La maison d'Anjou tout entière, représentée par le comte du Maine, le Roi de Sicile et son fils le duc de Calabre, se retire après le séjour de Châlons, laissant le champ libre au premier ministre et à ses auxiliaires [4]. La maison de Bourbon en fait autant [5]. Les princes du sang sont remplacés par des seigneurs de moins haut parage, comme le comte de Foix, le comte de Tancarville (un d'Harcourt), le sire de Blainville (un d'Estouteville), et par des conseillers bourgeois comme Guillaume Jouvenel et son frère l'archevêque de Reims, Jean Bureau, Jacques Cœur, Étienne Chevallier et Guillaume Cousinot [6]. Parmi les anciens serviteurs qui ne subirent aucune variation de fortune, on peut nommer le comte de Dunois, Robert de Rouvres, évêque de Seez, Thibaut de Lucé, évêque de Maillezais, Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigny, et le confesseur du Roi, Gérard Machet, évêque de Castres, qui devait mourir en 1448 [7].

Les princes du sang se tenant à l'écart, Brézé ne trouvait plus en face de lui qu'un seul antagoniste, le Dauphin. Depuis sa

[1] « Et à celle heure monseigneur l'admiral de Coetivy fut esloigné de la cour sans perdre nuls de ses offices ; et entra messire Pierre de Brezé au gouvernement, et Jamet du Tillay et le Petit Mesnil. » Gruel, p. 395. Cf. Déposition de Guill. Benoist, dans Le Grand, vol. VII, fol. 38 et suiv.

[2] Gruel, p. 396.

[3] Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 68-69.

[4] Le comte du Maine ne figure plus au grand Conseil entre le mois de décembre 1445 et le mois d'octobre 1447. Le Roi de Sicile n'y paraît plus postérieusement à septembre 1445, sauf un instant, en mai 1446. Enfin le duc de Calabre disparaît dans l'automne de 1445.

[5] Le duc de Bourbon n'avait pas reparu dans les conseils depuis la Praguerie ; son fils, Jean, comte de Clermont, y figure en 1444 et 1445, mais n'y reparaît qu'en 1447. Il était devenu gendre du Roi à la fin de 1446 (contrat du 23 décembre).

[6] *Catalogue des actes*; — *Charles VII et ses conseillers*, par Vallet de Viriville ; — *Conseillers de 1447 à 1461*, par le même, à la Bibl. nat., nouv. acq., n° 1181.

[7] Mêmes sources.

révolte de 1440, Louis avait cherché à se faire pardonner : il n'avait rien négligé pour dissiper le ressentiment de son père et pour se concilier la sympathie de ses principaux conseillers. Tandis que prédominait l'influence du comte du Maine, on l'avait vu empressé à le servir, et, en 1443, il s'était employé de sa personne pour faire entériner par le Parlement les ordonnances royales qui conféraient au comte, au dépens du domaine de la Couronne, d'immenses avantages territoriaux. Le Parlement avait longtemps résisté, et n'avait enregistré le don qu'avec cette formule : *Par le commandement exprès du Roi;* mais Louis manda les présidents et leur ordonna d'enregistrer les lettres sans restriction, en déclarant qu'il ne quitterait pas Paris avant d'avoir obtenu cette satisfaction ; devant cette injonction, le Parlement s'était soumis [1]. Revenu à la Cour après son expédition de Suisse (décembre 1444)[2], le jeune prince s'était entouré d'un certain nombre de familiers[3], et avait commencé à exercer ce talent d'intrigues qu'il devait pousser si loin. Mêlé aux affaires qui furent traitées à Nancy et à Châlons, il s'était montré l'ardent défenseur des prérogatives royales contre le duc de Bourgogne[4], et avait été secondé par Brézé dans les négociations entamées avec le duc de Savoie pour les comtés de Valentinois et de Diois. Après la mort de sa femme, dont il s'empressa, dit-on, de rassembler toutes les lettres et toutes les poésies pour les détruire[5], il paraît avoir rompu avec Dunois, Louis de Bueil

[1] Voir les lettres du 22 février 1443, archives JJ, 176, pièce 178, et les délibérations du Parlement en date des 23 et 24 juillet 1443, Le Grand, vol. VII, f. 198.

[2] Sur cette date, voir La Barre, t. II. p. 214, *note c*.

[3] Voir le *Dixième compte de Nicolas Erlant*, trésorier du domaine de Dauphiné, dans Le Grand. vol. VI, f. 201. — Le Dauphin avait pour maîtres d'hôtel Aymar de Poisieu, dit Capdorat, Gabriel de Bernes et Rogerin Blosset ; pour chambellans Guy de Chaourses, dit Malicorne, et Jean de Daillon ; pour écuyer tranchant, Guillaume Sanglier.

[4] Louis était en assez mauvais termes avec le duc, qui avait eu grand peine à obtenir de lui qu'il ratifiât le traité d'Arras ; il finit par l'amadouer en lui faisant compter 10,000 livres pour lui et 3,500 pour ses officiers. *Collection de Bourgogne*, vol. XXI, f. 83 v°, et LXV, f. 165 v°. — Sur l'affaire du maréchal de Blamont, voir Le Grand, vol. VI, f. 246 et suiv., et D. Plancher, t. IV, *Preuves*, p. CLXXIX et suiv.

[5] C'est au moins ce que dit l'abbé Le Grand dans son *Histoire manuscrite* (fol. 90) : « Il ramassa toutes les lettres et tous les vers de la Dauphine et les supprima. » Les dépositions des témoins dans l'enquête ordonnée par Charles VII ne semblent pas si affirmatives. On lit dans la déposition d'Annette de Guise (âgée de quinze ans) : « Et tantost après ladicte Marguerite de Salignac dit à elle qui parle que Mgr le Daulphin luy avoit chargé de scavoir à toutes les femmes de la court si elles avoient nulles lettres de madicte Dame..... Et depuis elle qui parle a sceu par messire Re-

et plusieurs de ses familiers (18 octobre 1445) [1]; mais il continuait à être en bons termes avec Brézé, qui reçut de lui à Chinon, au mois de janvier 1446, vingt-cinq queues de vin du Rhin [2]. Au mois de mai suivant, le Roi, en considération des « grans despenses que nostre dit fils a soutenues en ceste matière (l'expédition contre le comte d'Armagnac), les diligences qu'il y a faictes et les travaux qu'il y a prins, » lui faisait don des quatre chatelleries de Rouergue [3].

Personne, comme le disait plus tard Commynes, n'était plus imprudent dans ses discours et plus caché dans sa conduite que le Dauphin. Honoré des bontés royales, investi de missions de confiance, placé à la tête des armées, Louis n'était point satisfait; il lui manquait quelque chose : il voulait être le maître. Depuis longtemps il nourissait ce dessein. Son attitude lors de la Praguerie avait montré que ni les sages conseils, ni la voix de la raison n'avaient sur lui d'empire [4]. La faveur d'Agnès, qui eut, dit-on, à se plaindre gravement de lui, le crédit de Brézé l'offusquaient. Avant de chasser la favorite, il résolut de se défaire du ministre, qu'il avait vainement cherché à gagner. Mais si son jeu resta caché, ses paroles finirent par le trahir.

Parmi ses anciens serviteurs se trouvait un hardi compagnon, alors âgé de trente quatre ans, qui avait figuré un instant dans la Praguerie, et qui, rentré en grâce, était demeuré, avec l'agrément du Roi, dans la maison du Dauphin. C'est sur ce serviteur, qui n'était autre qu'Antoine de Chabannes, que Louis jeta les yeux pour exécuter son dessein. Chabannes avait fait avec lui la campagne de Suisse, et se souvenait de son ancien métier d'écorcheur : il avait une fois été « defferré » par le maréchal de Bour-

gnault que mondit seigneur le Daulphin n'avoit point chargié ladicte Marguerite de recouvrer lesdictes lettres. » Du Puy, 762, f, 53 v°-54. Cf. Déposition de Jeanne de Guise, f. 54 v°-55.

[1] « Révocation des dons faits par le Dauphin, scavoir de la seigneurie de Valbonnois au comte de Dunois, de Saint-Symphorien d'Ozon à Jean Sanglier, de Quirieu et la Balme à Louys de Bueil, de la Buissière à Eynard de Clermont, de Falavier, Puisiguié, Meysieu à Aimard de Poissieu, dit Capdorat, le 18 d'octobre 1445. » Extr. de la Chambre des comptes de Dauphiné, dans Le Grand, vol. VII, f. 358.

[2] *Troisième compte de Nicolas Erlant*, cité dans Le Grand, vol. VI, f, 378.

[3] Archives, JJ, 176, pièce 437.

[4] « Dès le temps de la Praguerie, là où ses mœurs commençoient à estre cognues en leur bourgeon, y perçut-on ce que on y trouva depuis, ja soit ce que longuement l'avoit bien sçu dissimuler : c'estoit de plus faire et user de propre teste que par conseil, et plus par volonté que par raison. » Chastellain, t. IV, p. 195-96.

gogne, mais il avait pris sa revanche sur les Bourguignons et fait de « bons prisonniers » qui, pour sa seule part, lui avaient bien valu dix mille écus. « Comment, lui avait dit le Dauphin, le ma-« reschal de Bourgogne vous a defferré ! Par la foy de mon corps, « iceluy mareschal fait au rebours des autres, car les autres ma-« reschaulx ferrent les chevaulx, et cestuy-cy les defferre. » — « Monseigneur, vous deites vray, » avait répondu Chabannes, « mais pour ferrer mes chevaulx et ceulx de ma bende, j'ay eu dix « mille escus des pays du mareschal, et me suis bien chauffé en « ses pays et beu de bons vins [1]. »

Vers Pâques de l'année 1446, le Dauphin, étant à Chinon, fit venir Chabannes, et le conduisant à une fenêtre qui donnait sur les champs : « Voilà, lui dit-il, ceux qui tiennent le royaume de « France en sujétion. » — « Qui sont-ils? » demanda Chabannes. — « Ces Écossais; mais si on le voulait, on les en garderait bien « et ce seroit bien aisé. » — « C'est pourtant belle chose que « cette garde, dit Chabannes, et entre autres choses je la prise « plus que chose que le Roi ait faite. Certes, c'est une chose bien « honorable à un tel prince que le Roi quand il chevauche par « la ville ou aux champs, et aussi une grande sureté pour le fait de « son corps : si n'eut été sa garde, on eut entrepris beaucoup « de choses qu'on n'a pu entreprendre. » On passa à d'autres sujets. Il fut question du seigneur de Villars (Antoine de Lévis). Chabannes raconta qu'un jour, s'entretenant avec Villars, celui-ci lui avait dit que, pendant le séjour de Châlons, il avait cru que le Roi allait donner une plus grande autorité au Dauphin, qu'il semblait prendre confiance en lui et vouloir lui confier des missions importantes. Le prince interrompit en disant qu'il n'avait tenu qu'à lui d'avoir ce qu'il voulût. — « Et comment ? » — « Si eusse bien, » reprit textuellement le Dauphin, « se « j'eusse voulu jouer aux plus savoir ; toutesfois j'ay esté « deceu soubs bonne foy, et ne me l'a l'en pas fait ce que « je cuidoye [2]. »

Le Dauphin n'alla pas plus avant cette fois : il se contenta de

[1] *La Chronique martinienne*, fol. CCLXXXVIII.

[2] Déposition de Chabannes, en date du 27 septembre 1446. J'ai revu ce curieux document, qui a été publié dans les *Preuves* de Duclos, sur la minute originale qui se trouve dans le manuscrit Résidu Saint-Germain 113 (Fr. 17073) f. 8-12, et sur une copie du temps, dans la collection Gaignières, 309-3 (Fr. 20127). fol. 2. — J'y ai relevé de nombreuses additions au texte imprimé.

donner à Chabannes une mission en Savoie, en lui promettant mille livres de rente sur le comté de Valentinois, s'il s'en acquittait bien.

Un mois plus tard, Chabannes était de retour. Un jour que le Dauphin revenait de Razilly, où séjournait le Roi, le prince le fit appeler à ses côtés, et, tout en chevauchant, le prit par le cou et lui dit : « Venez ça ! Il n'y a rien à faire que de mettre ces gens « dehors. » — « Et comment ? » demanda Chabannes. — « Bien ! « et n'y a rien à faire ; j'ai quinze ou vingt arbalètriers et trente « archers, ou bien peu s'en faut ; et vous, n'avez-vous pas des « archers ? Il faut que m'en fassiez finance de cinq ou six. » Et ils nommèrent ceux qu'on pourrait employer, entre autres un certain Richard, qui était au duc de Bourbon. Le Dauphin dit alors : « Envoyez-les quérir ! » — « Mais monseigneur, » fit observer Chabannes, « la chose n'est pas à faire si aisément, car le Roi « a tous les gens d'armes à son commandement, et sont ici au« tour. » — « J'ai assez de gens, » reprit le Dauphin. — « Comment pensez-vous faire ceci ? » continua Chabannes. — « Vous savez, » dit le Dauphin, « que chacun a loi d'entrer à « Razilly qui veut : nous y entrerons les uns après les autres, « de telle façon qu'on ne s'en apercevra pas, et nous som« mes assez de gens pour le faire. J'aurai mes trente archers et « quinze ou vingt arbalètriers des gentilshommes de mon hôtel. « Je gagnerai bien des gens de l'hôtel du Roi. Mon oncle m'a « fait faire le serment à Monseignenr de Montgascon et m'a dit « qu'il me fera avoir Nicole [1] quand je voudrai ; et quant à ceux « de Laval, ils sont bien miens, et d'autres avec eux. Puisque « j'ai tous ceux que j'ai nommés, je ne puis faillir à me trouver le « plus fort : toutefois il y a deux petites tourelles où il faudra « aller tout droit ; mais ce n'est chose qui vaille. »

Chabannes écoutait pensif. « Monseigneur, » dit-il, « la chose « est bien plus forte à faire qui ne cuidez : car quand vous « auriez Razilly et tout ce que vous demanderiez, les gens « d'armes viendront incontinent devant, qui prendront tout le « monde dedans. » — « Quand je le voudrai, je ferai bien « tant que j'aurai le Couldrin [2] à mon commandement. Ne « vous souciez d'ailleurs, car je vous ferai des biens plus

[1] Nicole Chambre, commandant de la garde écossaise.

[2] Sans doute Robert Cuningham, l'un des capitaines des archers du Roi.

« que vous n'en eûtes oncques, et se fera bien la chose, et n'y a « que faire. » Le Dauphin ajouta : « Je veux y être en personne, « car chacun craint la personne du Roi quand on le voit; et « quand je n'y serais en personne, je doute que le cœur ne « faillit à mes gens quand ils le verraient ; et en ma présence « chacun fera ce que je voudrai, et tout se fera bien : car je « mettrai bonnes gens et sûrs autour de lui ; et au fait de la garde « je l'y mettrai bonne et sûre, car j'y mettrai trois ou quatre cents « lances. » Le Dauphin assura encore Chabannes qu'il lui donnerait des biens et de l'autorité : « Car, dit-il, je suis content que « vous couchez devant le Roi, et le contenterons bien au fait de « ses mignons (ici il nomma le seigneur de Clermont et un « autre)... Quant au sénéchal (Brézé), je sais bien que vous « l'aimez bien. » — « Si fais mon [1], » interrompit Chabannes. « — « Aussi fais-je, » reprit le Dauphin, « et suis content « qu'il gouverne comme il a accoutumé, mais ce sera sous « moi. [2] »

La conversation en resta là ; mais peu de jours après, Louis s'informa si les archers étaient arrivés. « Envoyez-les quérir, et « ne vous souciez de rien, dit-il à Chabannes, car tout est bien. » Le Dauphin avait noué ses intrigues de tous côtés, et se croyait sûr d'arriver à ses fins. Le sire de Bueil, qui, quelque temps auparavant, était tombé en disgrâce et venait d'être mis hors de la maison du Dauphin, paraissait se rapprocher de Brézé, et devenait le centre de menées poursuivies avec activité : c'étaient des voyages perpétuels entre Chinon et Razilly, où demeurait le Roi, et Ussé, où Bueil était logé. Chaque jour Bueil paraissait plus ardent à la poursuite de ses desseins. Son frère Louis, et Méry de Coé, le secondaient, et Jean de Daillon semblait être le pivot de l'entreprise. Sans cesse il allait du Dauphin au Roi et du Roi au Dauphin ; il était toujours en compagnie du sire de Bueil. Un jour ils rencontrèrent Chabannes, et lui dirent d'un ton moitié plaisant, moitié sérieux, qu'il avait deux cordes à son arc. — « Je n'en ai qu'une, reprit Chabannes, mais elle est si bonne

[1] Voir sur *mon*, particule affirmative : Molière, *Bourgeois gentilhomme*, acte III, scène III, et *Malade imaginaire*, acte I, scène II ; — Corneille, *La Galerie du palais*, acte IV, scène XII ; — Montaigne, *Essais*, livre II, chap. XXXVII ; — *Lexique de la langue de Corneille*, par F. Godefroy, t. II, p. 55 ; — et édition de Molière, de M. L. Moland, t. VI, p. 172, note 1.

[2] Déposition de Chabannes, *l. c.*

que je compte bien qu'elle ne se rompera pas [1]. » — Un des serviteurs de Bueil, Guillaume Benoist, frappé d'une prédiction faite sur son maître et qui le menaçait d'une fin violente s'il restait à la Cour, était accouru tout exprès pour le conjurer de sauver sa vie par une prompte retraite; inquiet de tout ce qu'il voyait, il s'en ouvrit à Bueil : « On parle fort, » lui dit-il, « de cette entre-« prise de Daillon, et l'on vous en donne charge à cause que « vous semblez la soutenir. » — « Je ne crains, » répondit Bueil, « ni sénéchal, ni sénéchalle, ni toutes leurs sénéchalleries « pas une fève. Je suis bien vu du Roi, qu'on le veuille ou non, et « mieux de Monseigneur que jamais [2]. »

Un serviteur de Bueil, nommé Galchaut, traduisait en ces termes à Benoist le sentiment de son maître : « Ne peut ce gou-« vernement durer : pensez-vous que Monseigneur (le Dauphin) « recidive (?) plus, ne tous les seigneurs, de voir telles choses? « Tous sont avec Monseigneur et de son serment : et Roy de « Secile, et Monseigneur Charles, et tous, hors le duc de Bretagne « et Foix; et croyez que brief y verrez autre gouvernement et « grosse brigue, car ce seneschal gaste tout, destruit, prend « argent de toutes parts : il a eu, à cause des trèves, quatre cent « mille escus; il a eu du duc de Savoye, pour l'hommage qu'il a « fait luy quitter la comté de Maulevrier, d'autre argent l'argent « *(sic)*; il tient le Roy en sujétion de ceste Agnès auprès la Reine; « il envoya Monseigneur en Allemagne pour en delivrer le pays; « il le laisse sans provision et n'a riens, et luy oste ses gens à « chascun bout de champ. Ce sont des articles : tout luy sera bien « remonstré. Quand au Roy, il n'ayme point le seneschal, et la « cause principale est qu'il le reprend trop devant les gens : en « outre monseigneur de Bueil et Villequier c'est tout un, et entre « autres alliez; donc son fait est bon. »

Benoist fit observer que Brézé avait couché avec le Dauphin à Blezé, où il lui avait fait « moult bonne chère et de grandes offres, » et qu'il lui avait entendu Floquet parler de prendre quelqu'un : ce devait être le sire de Bueil. Mais Galchaut répondit : « De Monseigneur ne doutez : il scait bien ce qu'il fait; c'est tout « à sa fin, car jamais ne l'amerra, ni ne voudrois pas estre en son « cas. » Finalement, les agents du Dauphin se croyaient sûrs de

[1] Déposition de Chabannes, *l. c.*
[2] Déposition de Guillaume Benoist, dans Le Grand, vol. VII, f. 13.

leur fait; ils tenaient le sénéchal pour « défait, » et « toute sa bande : bailly de Sens, Précigny et tout. » Ils se flattaient même de ne pas rencontrer une grande résistance chez le Roi. « Je con-« nais le Roy mieux que homme qui vive, disait l'un d'eux. « Quand il se veut défaire d'un qui le gouverne, il fait ses al-« liances petit à petit, l'un à l'autre, un an ou deux avant qu'il le « mette hors; mais ce ne fait rien, beau sire, ne vous chaille ! [1] »

De son côté Chabannes, que les serviteurs de Bueil appelaient « ce faux comte de Dampmartin, » interrogeait un des familiers du Dauphin qui avait été autrefois au service de La Trémoille, et ce familier, nommé Jupilles, lui disait que le Dauphin se méfiait de lui parce qu'il avait, deux ou trois fois, parlé au Roi. Chabannes ayant reçu du Dauphin l'ordre de lui remettre deux mille écus sur l'argent qu'il avait rapporté de Savoie, était de plus en plus inquiet, d'autant qu'il voyait sans cesse Jean de Daillon aller trouver le Roi et revenir ensuite vers le Dauphin, avec lequel il parlait pendant une ou deux heures. Jupilles lui-même devenait suspect au Dauphin, parce qu'il fréquentait trop Chabannes. Daillon avait la promesse de toucher quatre mille écus, dont deux mille comptant. On remarquait que Chastillon, autrefois brouillé avec Bueil, s'était rapproché de lui et qu'ils conversaient assez souvent; que presque tous les jours Louis de Bueil se rendait chez Chastillon, et qu'ils restaient fort longtemps ensemble. Enfin Chabannes dit à Amaury d'Estissac, un des conseillers du Dauphin : « Il me semble que Monseigneur « ne se conduit pas bien, et lui voy tenir beaucoup de ma-« nières qui ne sont pas bonnes. Parlez à lui et lui remontrez « qu'il se conduise autrement, car je scay qu'il a fiance en vous « et qu'il vous croira de ce que vous direz plus que homme « qu'il ait avec lui... » — « Je suis très-courroucé, répondit « d'Estissac, qu'il ne se veuille autrement conduire; je suis « plus courroucé de son gouvernement qu'il ne l'a bon que de « chose qui lui puist advenir. Il est le plus soupeçonneux « homme du monde, et il a grant soupçon sur vous et sur Ju-« pilles. » — « Pourquoi ? » — « Parce qu'on a dit à Monseigneur « que c'estoit grant folie de vous souffrir avec lui, et que vous « n'estiez pas à lui. » — « Et à qui donc ? » — « On a dit à « Monseigneur que vous n'estiez à l'hostel que pour espier tout

[1] Le Grand, vol. VII, f. 13-15.

« ce qui se faisoit et les rapporter à Monseigneur le seneschal et « que vous estiez à lui. »

Peu après Chabannes revint à la charge, et dit à d'Estissac qu'il insistât auprès du Dauphin sur ce que le Roi n'était pas content de lui, et « qu'il véoit des choses en lui plus que jamais. » D'Estissac se borna à répondre qu'il n'y savait porter remède. Un autre jour, il s'en ouvrit à Jean Sanglier. « Je viens de devers le « Roy, lui dit-il, et ay parlé à Monseigneur le seneschal. Je me « doubte que le Roy ne se contentera pas de beaucoup de fa- « çons que je voy que Monseigneur commence à tenir ; pour ce, « parlez à lui, car je doubte qu'il ne se contentera ni de vous, ni « de Monseigneur d'Estissac, ni d'autres qui sont entour « lui. » Et Sanglier répondit : « Je ne scay que c'est, mais je « me doubte qu'il n'y ait quelque chose de mal [1]. »

Charles VII s'inquiétait, en effet, et tellement qu'il résolut de procéder à une enquête : en vertu d'une commission royale, le chancelier, assisté d'un secrétaire du Roi, recueillit le 27 septembre 1446 la déposition d'Antoine de Chabannes [2] ; le 18 octobre, un conseiller maître des requêtes de l'hôtel du roi entendit différents témoins « sur certaines injures dites et proférées par aucuns sur certains grands seigneurs de son grand conseil [3]. » Le 27 octobre, Guillaume Benoist, serviteur du sire de Bueil, fit sa déposition [4] ; plus tard on interrogea des archers de la garde écossaise et d'autres témoins [5].

De toute cette enquête, il resta avéré que le Dauphin avait à la fois voulu gagner les chefs de la garde écossaise, ou s'en défaire s'il ne pouvait les gagner, et se débarrasser à tout prix de Brézé. Un déposant déclarait tenir de la bouche même de Jean de Daillon, un des familiers du Dauphin, que « il y en avoit aucuns qui perdraient la vie en brief ; » il n'avait pas douté qu'il ne s'agit du sénéchal, parce que « le commun langage estoit que le seneschal seroit mis hors de gouvernement, » et que ce serait

[1] Déposition de Chabannes.

[2] *Preuves* de Duclos, p. 61.

[3] « Information faite par moy Blanc Barbin, conseiller et maistre des requestes de l'hostel du Roy nostre sire, commissaire ordonné..., » etc. Le Grand, vol. VII, fol. 50-53.

[4] Le Grand, vol. VII, fol. 38-48 v°.

[5] Déposition de Crespin Chambre (21 mars 1447), Rés. Saint-Germain 143 (actuellement Fr. 15537), fol. 8 ; — Déposition de Jean de Dresnay (30 avril 1447), *id.*, fol. 15.

par le Dauphin [1]. Daillon et Louis de Bueil s'étaient hâtés de fuir; le premier avait même, dans une hôtellerie, laissé échapper l'aveu qu'il s'enfuyait parce qu'on l'accusait, ainsi que son compagnon, d'avoir voulu tuer le sénéchal [2].

S'il en faut croire une chronique domestique de la maison de Chabannes [3], le comte de Dampmartin lui-même aurait, dès le début du complot, reçu mille écus pour faire le coup, et ce n'aurait été que sur les instances de son frère Jacques qu'il se serait décidé à dégager sa parole en rendant au Dauphin les dix mille écus. Quoiqu'il en soit, l'affaire était ébruitée, les révélations abondaient et la situation du Dauphin n'était plus tenable. Voici, d'après la même chronique, comment elle se dénoua.

Le Roi, quand il fut bien convaincu de la culpabilité du Dauphin, le manda en sa présence, et lui reprocha vivement sa con- « duite : Loys, lui dit-il, je scay bien la maulvaise voulenté que « vous avez contre le grant seneschal, qui m'a bien et loyaul- « ment servy, et l'entreprise que vous avez faicte sur luy pour « luy faire piteusement finer ses jours. Mais je vous en garderay « bien. » — « Monseigneur, répondit le Dauphin avec assurance, « je ne fais chose en ceste matière qu'il ne m'ait esté conseillé « par le conte de Dampmartin. » — « Loys, reprit le Roi, saint « Jehan ! je ne vous en croy pas. » Et aussitôt il envoya chercher Chabannes : « Conte de Dampmartin, demanda-t-il, avez-vous « conseillé à mon filz le Daulphin de faire mourir le grant se- « neschal de Normandie [4] ?» Celui-ci répondit négativement, et dit qu'il n'avait obéi qu'aux ordres du prince. « Sauf l'honneur de « Monseigneur, s'écria le Dauphin, vous avez menty! » — « Monseigneur, reprit Chabannes, je vous respondroys autre- « ment que je ne puis faire, car je respondrois touchant ceste « article de ma personne à la vostre se n'estiez fils de Roy, « et en suis exempté par ceste raison. Mais, Monseigneur, je vous « offre, en la présence du Roy mon souverain seigneur, que s'il « y a gentil homme en vostre maison qui me veuille charger « sur ceste matière, que je lui feray de ma personne dire le con- « traire. » — Le roi intervint, et dit à son fils : « Loys, je vous

[1] Déposition dans Le Grand, vol. VII, fol. 50 v°.
[2] Déposition dans Le Grand, fol. 51 v°.
[3] *Chronique Martinienne.*
[4] La chronique place ici dans la bouche du Roi une appellation qui ne put être donnée à Brézé que plus tard, après la conquête de la Normandie.

« bannis pour quatre moys de mon royaume, et vous en allez « en Daulphiné. » Le Dauphin sortit alors, la tête nue, en disant : « Par ceste teste qui n'a point de chapperon, je me vengeray de « ceulx qui m'ont gecté hors de ma maison [1] ! »

Sans garantir la parfaite exactitude de cette anecdote, constatons que le Dauphin s'était mis lui-même *hors de sa maison* en voulant s'y attribuer, au mépris de tous ses devoirs et par un odieux complot, un rang qui ne lui appartenait pas. A vingt-trois ans il était tel que nous l'avons vu à dix-sept, quand il voulait mettre son père en tutelle et prendre les rênes du gouvernement. On reste confondu devant tant d'audace, de sécheresse d'âme, de froid calcul, d'odieux cynisme : quand on a lu ces documents, qui le peignent sous de si saisissantes couleurs, il semble que l'homme soit jugé et irrémissiblement condamné. Louis se sépara de son père, qu'il ne devait plus revoir, dans les premiers jours de janvier 1447 : il était encore présent aux couches de la Reine qui, le 28 décembre 1446, mit au monde un fils, Charles, le dernier de ses enfants. Le 7 janvier, il était à Lyon, et, dans le courant de ce mois, nous le trouvons à Romans, déjà livré aux soins de l'administration du Dauphiné [2].

XIV

Nous avons dit que des altercations assez vives avaient eu lieu entre le Dauphin et la favorite. Un auteur du temps prétend qu'il alla jusqu'à la poursuivre un jour l'épée nue à la main [3]; d'autres disent qu'il lui donna un soufflet [4]. Toujours est-il que

[1] *Chronique Martinienne*, fol. CCLXXXIX.

[2] Lettres relatives aux priviléges des officiers et ouvriers de la monnaie de Romans. *Ordonnances*, t. XX, p. 163. Voir sur la retraite du Dauphin, Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 120; Ms. La Vallière, 53; etc. — La date du 7 janvier, est donnée par le quatrième compte de Nicolas Erlant, dans Le Grand, vol. VI, fol. 378 v°.

[3] « Ferunt Delphinum, his motum, unam ex illis nudo insectatum ense occidere voluisse, illamque necem haud alibi effugere quam in cubiculo regio potuisse... » *Pii secundi Pontificis Maximi Commentarii*, etc., 1614, in fol., p. 160.

[4] Jean Bouchet, écrivain du XVI[e] siècle, dans ses *Annales d'Aquitaine*, p. 259. M. Vallet dit, à propos des historiettes d'Æneas Sylvius et de Bouchet : « Ceux qui ont couché par écrit ces actes hypothétiques de grossièreté ou de violence, ne

l'ascendant d'Agnès, la faveur de plus en plus signalée dont elle jouissait, excitaient chez le Dauphin un vif mécontentement [1]. S'y mêla-t-il un sentiment de jalousie personnelle? C'est une conjecture qui a été faite récemment [2]. Si Louis voulut être, comme on l'a insinué, le rival de son père, on comprend le dépit qu'il dut ressentir, et l'on s'explique la scène que nous retrace le pinceau un peu fantaisiste d'Æneas Sylvius. En l'absence de documents précis, il nous est impossible de nous prononcer sur ce point. Nous ne saurions sonder tous les mystères de ces maisons de plaisance où le Roi aimait à s'enfermer et où les auteurs du temps ne nous introduisent guère. Laissons ces bruits indignes de l'histoire sérieuse, et cherchons à nous rendre compte de ce que fut l'existence de Charles VII, pendant la période si féconde en mesures réparatrices qui suivit la trêve avec l'Angleterre et le siége de Metz.

C'est aux Montils-les-Tours, ou à Razilly près de Chinon, que le Roi se tenait depuis son retour de Châlons; il passa à Razilly l'hiver de 1445-46 et la plus grande partie de l'année 1446, non point, comme on l'a dit, systématiquement confiné, loin de tout regard et inaccessible à son peuple, mais se plaisant, au contraire,

paraissent point avoir vu de près les choses : ils n'avaient cure des us et traditions de la monarchie (*Agnès Sorel*, dans la *Revue de Paris*, p. 271). Ce qu'il faut remarquer, c'est que c'était une tradition constante, parmi les personnes ayant vécu à la fin du quinzième siècle, qu'Agnès avait été la cause principale du départ du Dauphin. Aliénor de Poitiers écrit dans les *Honneurs de la Cour* : « J'ai veu le Roy de France, père du Roy Charles à présent, estre deschassé du Roy Charles son père, *pour aucun débat dont on dit que la belle Agnès estoit cause.* » *Mém. sur l'ancienne chevalerie*, t. II, p. 165.

[1] Ce n'était plus le temps où le peu scrupuleux Louis faisait de beaux présents à la maîtresse de son père. On lit en effet dans des lettres du Dauphin, données au Loriot le 8 juillet 1452 : « Comme aultrefois, par le commandement et ordonnance de Monseigneur, nous eussions prins la place de l'Isle Jordain appartenant à nostre feu cousin d'Armignac et mesmement la personne de nostre dit cousin, en laquelle place avait lors, entre aultres choses, aucunes pièces de tapysseries, lesquelles ordonnasmes prendre à nostre amé et feal conseiller et chambellan Jehan de Daillon, seigneur de Fontaines, pour icelles nous garder ; et despuis les feismes reprendre de lui et les dounasmes à feue damoiselle Agnès Sceurelle, et desquelles tapysseries nous nous tenons pour contens et en quittons et deschargeons, etc. » Collection de D. Housseau, vol IX, n° 3946.

Louis, d'ailleurs, ne se piquait pas de fidélité conjugale : pendant son union avec Marguerite d'Écosse, il eut une fille naturelle. Voir Le Grand, *Hist. ms.*, t. I, fol. 214, et le P. Anselme, t. I, p. 122.

[2] M. Vallet pense qu'une scène allégorique de la salle des *Angelots* de la maison de Jacques Cœur, s'applique à Agnès et au Dauphin. Voir *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 280-83.

à donner audience à tous, et laissant sa porte ouverte à ceux qui avaient quelque requête à présenter [1]. De nombreuses réceptions, des fêtes brillantes, des tournois même eurent lieu à Razilly.

Le 14 mars 1446, on y vit, spectacle inusité, un duc de Bretagne faire en personne hommage au Roi de France, au grand scandale de ses barons [2]. La cérémonie se fit avec une grande solennité : le Roi, sortant de sa « chambre de retrait, » s'avança dans la « chambre à parer, » où l'attendaient le duc, avec le connétable et les seigneurs bretons ; il était accompagné du Dauphin, des comtes de Vendôme, de Foix, de Tancarville et de Laval, du chancelier, de l'archevêque de Vienne, de l'évêque de Maguelonne, du maréchal de Jalognes, des seigneurs de Culant, de Précigny, de Blainville, de Montgascon, de Maupas, de Chastillon, etc., etc., et enfin d'un personnage qui, avant de descendre dans la tombe (il devait mourir le 6 mai suivant), reparaissait une dernière fois à la Cour, qu'il n'avait pas revue sans doute depuis son expulsion violente de 1433 : nous avons nommé le sire de la Trémoille. Le Roi mit beaucoup de bonne grâce dans l'accomplissement de la formalité de l'hommage. Le chancelier ayant voulu faire ôter au duc son épée, Charles VII l'en empêcha en disant : « Non fait, laissez-le ; il est comme il doit, » ajoutant en riant qu'il souhaiterait d'en avoir beaucoup comme lui. Ce à quoi le comte de Vendôme fit observer qu'il aurait alors une *grande queue*, et serait bien accompagné [3].

Il l'était déjà fort brillamment, car on vit à Chinon, dans le cours de cette année, la plus belle assemblée de princes qu'on ait vue depuis longtemps [4] : le Roi René, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le comte de Nevers, le duc d'Alençon, le comte du Maine, le connétable, etc. Parmi eux, on remarquait avec étonnement un prince de la maison de Bourgogne : Charles de Bourgogne, comte de Nevers, cousin germain du duc, devait, selon l'expression d'un chroniqueur, « se dessevrer de son nourrisseur, » et demeurer au service de

[1] « Vous scavez que chascun a loy d'entrer à Razilly qui veut. » Paroles du Dauphin. Déposition d'Antoine de Chabannes : *Preuves de Duclos*, p. 64.
[2] Chastellain, t. II, p. 159.
[3] On a conservé l'acte d'hommage du duc de Bretagne. Il a été publié par les historiens de Bretagne et en particulier par Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*, t. II, col. 1081.
[4] Gruel, p. 397.

France [1]. Pendant son séjour à Chinon, une question de logement amena, entre lui et le connétable une altercation qui nécessita l'intervention du Roi [2].

C'est sans doute pour fêter la venue de tous ces princes que fut tenu, vers le mois de mai 1446, entre Razilly et Chinon, le *pas du rocher périlleux*, appelé aussi l'*emprise de la gueule du dragon*. Quatre seigneurs avaient entrepris de garder ce pas « à force d'armes, » et il avait été stipulé « qu'aucune dame ny damoiselle ne passeroit par le carrefour où le pas avoit esté dressé, qu'elle ne fust accompagné de quelque vaillant chevalier ou escuyer, qui seroit tenu de rompre deux lances pour l'amour d'elle. » On avait fait planter une colonne, sur laquelle était représenté un dragon furieux qui gardait les écus armoiriés des quatre chevaliers entreprenants. Le pas fut tenu par le comte de Foix, le comte de Tancarville et d'autres seigneurs ; le Roi le présida, et il fut très-brillant. On y vit paraître le Roi René qui, « pour ce qu'il estoit encore affligé de tant de pertes et de tant de malheurs, » était revêtu d'une armure toute noire, portant au bras gauche son écu de sable semé de larmes, tenant une lance noire à la main et ayant un cheval houssé et caparaçonné de noir. Ce fut lui qui remporta le prix du tournoi, dans lequel figurèrent, entre autres seigneurs de la Cour, Brézé et Antoine d'Aubusson, dit le *Petit Treignac*[3].

D'autres joutes eurent lieu à Tours dans l'automne de 1446, sous les auspices de Charles VII et du jeune et brillant comte de Foix, l'un de ses favoris [4]. Les seigneurs de la Cour se partagèrent en deux camps : d'un côté le Roi, et, sous ses ordres, le

[1] Chastellain, t. II, p. 166.

[2] Voir Gruel, p. 39 . « En la fin fallut que Monseigneur de Nevers s'en allast assez tost : et despuis en furent grandes paroles devant le Roy, et s'y rendit toute la seigneurie... Et furent Monseigneur de Bourbon et Monseigneur d'Eu pour accompagner Monseigneur de Nevers ; et Monseigneur n'y mena que luy et ses gens... »

[3] *Histoire manuscrite de Gaston, comte de Foix*, par Guill. Le Sieur, dans les *Armoires de Baluze*, vol LX, fol. 129 ; — Extrait du huitième compte de Guillaume Gouffier, Nouv. acq, 1481, n° 372 ; — Math. d'Escouchy, t. I. p. 107; — Vulson de la Colombière, *le Vray théâtre d'honneur et de chevalerie*, 1647, in-fol., t. I, p. 81.

[4] « Très-bel chevalier adroit... Vint en France avecques luy (après le voyage de Tartas) et se tint tout quoy en sa court, là où tousjours l'un jour après l'autre, parce que belle et agréable personne estoit et accompagné grandement, son fait, sa renommée et son autorité alloient montant et multipliant de plus en mieux tous les jours. » Chastellain, t. II, p. 170.

comte de Foix, le comte de Laval, le duc de Calabre, les seigneurs de Beauveau, de Culant et de Vauvert, le maréchal de Jalognes, Brézé, etc. ; de l'autre, le comte d'Eu, et, à ses côtés, « tenans le parti du violet, » les comtes de Nevers et de Vendôme, les seigneurs de la Tour, de Florigny, de Maupas, Louis de Bueil, Antoine de Beauveau, Jacques de Clermont, Nicole Chambre, etc.[1].

La présence de deux princesses d'Écosse, vives et spirituelles comme leur sœur, entretenait à la Cour une grande animation. Éléonore et Jeanne d'Écosse s'étaient mises en route sur l'appel de la Dauphine, et avaient débarqué en Flandre au moment même de sa mort ; elles étaient arrivées à Tours en septembre 1445, et avaient aussitôt reçu un état à la Cour. La maison de leur sœur avait été maintenue pour elles sur le même pied. Déjà, en 1441, le Roi avait marié Isabelle d'Écosse à François de Bretagne, devenu duc en 1442. Éléonore devait bientôt être unie à un prince fiancé d'abord à Radegende de France, et que la mort de celle-ci avait rendu libre : Sigismond, duc d'Autriche, l'un des plus fidèles alliés de Charles VII[2]. En août 1448, des ambassadeurs allemands vinrent conclure le mariage, qui fut célébré le 8 septembre. La jeune princesse partit peu après, comblée de présents par le Roi, accompagnée de la dame de Gaucourt et d'une partie de sa maison[3].

La naissance de Charles de France, survenue le 28 décembre 1446[4], donna lieu à de grandes réjouissances : « En la nativité duquel fut faicte moulte grant joye en l'hostel du Roy et en plusieurs bonnes villes du royaulme, dit un auteur du temps, et par espécial les Parisiens furent grandement rejoys, et firent feuz et moult d'autres joyeusetez dedens leur ville[5]. » Le nouveau-né, qui devait être l'enfant de prédilection de

[1] *Hist. ms.* de Le Sieur, *l. c.* — Cf. neuvième compte de Guill. Gouffier, l. c.

[2] Berry, p. 428-29 ; *Vigilles de Charles VII*, t. I, p. 221-222 ; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 125 ; Fontanieu, CXIX-CXX ; Legrand, vol. VI, f. 277-78.

[3] Voir Vallet, *l. c.*, et les comptes publiés dans le *Supplément aux preuves de d'Escouchy*.

[4] On a des lettres missives du Roi à ses bonnes villes, leur annonçant la naissance de ce fils. M. Merlet a publié celles qui furent adressées à la ville de Chartres, mais avec la date fautive du 8 septembre. Voir *Lettres des Rois, etc., aux évêques, etc..., de Chartres*. Chartres, 1855, p. 12.

[5] Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 111.

Charles VII, fut tenu sur les fonts baptismaux, entre autres parrains et marraines, par Pierre de Brézé et par sa femme. A l'occasion de cette naissance et pour ses relevailles, le Roi fit à sa femme un riche présent [1].

De grandes affaires préoccupaient en ce moment le Roi: les négociations activement poursuivies avec l'Angleterre, la pacification de l'Église, l'expédition d'Italie entreprise par le duc d'Orléans, l'affaire de Gênes, les négociations avec le duc de Milan. Il traitait aussi le mariage de sa fille Jeanne avec le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, et en arrêta les stipulations à Montils-les-Tours le 23 décembre 1446 [2]. Au mois de septembre, on avait vu arriver à Razilly une ambassade anglaise, composée de l'évêque nommé de Chichester, Adam Moleyns, garde du privé scel, et de John Sutton, seigneur de Dudley, auxquels furent adjoints le roi d'armes Garter et le poursuivant Collar [3]. Ils repartirent avec une lettre de Charles VII pour sa nièce [4], mais revinrent bientôt pour signer, le 22 février 1447, le second traité de Tours [5]. Dans le cours des années 1447 et 1448 ce fut comme une succession non interrompue d'ambassades, où parurent des envoyés de l'empereur, des électeurs de l'empire, du duc de Bourgogne, du roi d'Angleterre, du roi d'Écosse, de la ville de Liége, etc. [6].

C'est pendant le séjour des ambassadeurs anglais que, le 5 février 1447, eut lieu entre Les Montils et Tours, en présence du Roi, un combat en champ clos entre Louis de Bueil et un écuyer anglais, nommé Chalons, dont Bueil avait eu à se plaindre pendant qu'il était son prisonnier. Chalons avait demandé le jugement judiciaire, et Charles VII, entouré de la Reine, des princesses d'Ecosse et de toute sa Cour [7], présida à ce duel, souve-

[1] Le 4 août 1447, Marie d'Anjou donnait quittance d'une somme de deux mille livres tournois, à elle donnée par le Roi pour avoir robes à la relevaille de son fils Charles. Original signé, Gaignières, 909², (Fr. 20418), fol. 19.

[2] Voir le texte, en copie du xvᵉ siècle, dans Le Grand, vol. IV, fol. 7, et en copie moderne, vol. VII, fol. 56.

[3] Berry, p. 429; cf. *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. I, p. 115, et *Preuves*, p. 157.

[4] *Preuves de d'Escouchy*, p. 163.

[5] *Preuves de d'Escouchy*, p. 163.

[6] Berry, p. 430; comptes publiés dans notre *Supplément aux Preuves de la Chronique de Mathieu d'Escouchy, etc.*

[7] Il y avait là le Roi de Sicile, le duc d'Orléans, le duc de Bretagne, les comtes du Maine, de Clermont, d'Angoulême, d'Eu et de Vendôme, Pierre de Bretagne.

nir d'une législation barbare et tombant en désuétude. Ce n'était qu'à regret que Charles VII s'était décidé à autoriser le combat. Cinq courses avaient été fournies; Louis de Bueil avait reçu une blessure à la main, et une pièce de son armure était rompue. Saintrailles, comme juge du camp, vint trouver le Roi et lui demanda de faire cesser le combat pour la journée. Le Roi répondit qu'il fallait voir les « chapitres, » afin d'examiner si c'était possible. Le seigneur de Précigny, qui les avait en garde, déclara qu'on pouvait poursuivre, et, sur les instances de Bueil, le Roi autorisa la continuation de la lutte. Elle fut fatale pour l'écuyer français, qui fut percé d'outre en outre au défaut de son armure, et ne tarda pas à succomber [1].

Peu de temps après, Jacques de Lalain vint trouver le Roi, qui résidait alors près de Bourges, au château de Bois-Sire-Amé, pour lui demander de laisser publier dans son royaume un pas d'armes qu'il voulait tenir. Charles était entouré d'un « grant nombre de princes, chevaliers et nobles hommes; » il accueillit le chevalier bourguignon avec bienveillance, mais il ne voulut jamais permettre que l'*emprise* de Lalain fut publiée en France. Récemment un gentilhomme du roi de Sicile avait été tué dans des joutes à Saumur; d'autres avaient été blessés grièvement : on commençait à en avoir assez de ces dangereux exercices [2]. Quand Jacques eut fait sa requête, le Roi « regarda les princes d'entour luy, puis après, à chière joyeuse, lui dit : « Messire « Jacques de Lalain, vous nous soyez le bien venu. Vos fais et « euvres ont beau commencement; Dieux y veulle mettre le « parfait, où vous ne poez faillir, comme il nous semble. Car « nous congnoissons vos fais et vos vertus, jà a bonne espace, « dès que estiesmes à Nansy, où alors perçeusmes et veismes « que faillir ne poez de parvenir à la haute vertu de proesse « et bonne renommée; à laquelle fallir ne poez se vous ensui-

les comtes de Dunois, de Laval, de Tancarville, de Dampmartin, les sires de Gaucourt, d'Estouteville, de Bueil, de Précigny, Pierre de Brézé, Prégent de Coëtivy, le maréchal de Jalognes, les archevêques de Tours et de Vienne, et l'évêque de Maguelonne. — *Relation contemporaine*, publiée par M. Lambron de Lignim dans les *Mémoires de la Soc. arch. de Touraine*, t. XI, p. 288-89.

[1] *Relation* citée; Math. d'Escouchy, t. I, p. 107-110. Vallet, t. III, p. 116-117 et *Bibl. de l'École des Chartes*, 5e série, t. III, p. 149 et suiv. Le Roi fit des présents à l'écuyer Chalons et à Mathew Gough, qui l'accompagnait (*Preuves de d'Escouchy*, p. 253-54).

[2] Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 108.

« vez vos premières euvres ou se fortune ne vous est con-« traire. » Lors, continue le narrateur, messire Jacques, oyant le Roy de France lui faire si grant honneur, se mist as genoilz très-humblement, remerciant le Roy, en lui disant humblement : « Sire, Dieu veulle par sa grâce parfaire en moy ce qu'il y » fault. » Le Roy, que pour lors on tenoit le plus sage prince de son royaulme, desmarcha un pas, en prendant messire Jacques de Lalain par la main, et en le faisant lever sus, et lui dist : « Messire Jacques, nous vous tenons de nostre hostel, et vou-« lons, pour passer temps, que vous reposez et vous festoyez « avec nos gens [1]. »

Soit à Razilly, aux Montils ou à Bois-Sire-Amé (le Roi se rendit dans cette dernière résidence au mois de mars 1447 et y séjourna pendant presque toute l'année), la cour de Charles VII était donc toujours brillante et animée ; les affaires politiques et administratives n'y excluaient ni la représentation ni les plaisirs.

Un luxe, qui contrastait avec les habitudes de simplicité longtemps imposées par l'adversité, se développait chaque jour davantage. Agnès Sorel n'était point étrangére à cette innovation ; mais la Reine elle-même en donnait l'exemple. On n'était plus au temps où elle ne se servait que d'assiettes d'étain, et où sa lingerie se composait de deux ou trois douzaines de nappes et de serviettes [2]. Les draps de laine ou de soie, les fourrures, le linge, les bijoux abondent maintenant dans la garde-robe royale. Bien qu'habituellement vêtue de noir, Marie d'Anjou suppléait à cette tenue sévère par la richesse et la variété des étoffes. Elle aimait les fourrures, et portait habituellement des gants de chevreau blanc [3]. Agnès rivalisa bientôt avec la Reine et la dépassa par l'éclat de son faste : « En chrestienté, dit un contemporain, n'avoit princesse qui à hautement parée ne se fust tenu d'avoir esté en tel estat... Portoit queues un tiers plus longues qu'oncques princesse de ce royaume, plus haut atour qu'à demi, robes plus cousteuses [4]. » Et ce n'est pas seulement par la richesse du costume qu'Agnès excitait ces *cent mille* murmures dont

[1] Le *livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, dans les *Œuvres de Chastellain*, t. VIII, p. 95-96.
[2] Voir Le Roux de Lincy, *les Femmes célèbres de l'ancienne France*, p. 431.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 413-44, et 650 et suiv.
[4] Chastellain, t. IV, p. 365.

parle le chroniqueur [1] : « Elle avoit, dit-il encore, un quartier de maison en l'hostel du Roy, ordonné et appointié mieulx que la Royne; elle avoit compagnie de bruit de femmes et de plus grant nombre que le sien ; elle avoit tous estats et services royaux devers elle comme si mesme eust esté royne, plus beaux paremens de lit, meilleure tapisserie, meilleur linge et couverture, meilleure vaisselle, meilleures bagues et joyaux, meilleure cuisine et meilleur tout [2]. »

En admettant qu'il y ait quelque exagération dans les paroles de Georges Chastellain — qui témoigne ici d'une indignation assez déplacée chez le chroniqueur officiel de Philippe-le-Bon, le prince aux vingt-quatre maîtresses et aux innombrables bâtards, — il faut reconnaître que le scandale était grand. Et ce qui était pis que ce luxe effrené, c'était la situation publique, reconnue, faite pour la première fois à une favorite; c'était ce faste et ces honneurs dont était entourée une autre que l'épouse légitime. Agnès avait son titre dans la maison de la Reine; *Mademoiselle de Beaulté*, comme on l'appelait dans la langue officielle du temps, avait rang à la cour, « et convenoit à la Royne souffrir de la seoir à sa table et en faire feste [3]. » Marie d'Anjou paraît, d'ailleurs, s'était résignée à ce rôle avec une singulière facilité, et avoir fermé les yeux au point de tout accepter sans murmure : nous la verrons plus tard pousser bien loin l'abnégation sous ce rapport. Faut-il croire à ces plaintes qu'elle aurait exhalées en secret près de la duchesse de Bourgogne, dans l'entrevue de Châlons [4], à cette douleur dont parle un contemporain, douleur muette qu'elle aurait gardée en son cœur, obligée de tout souffrir en silence [5] ? Il y a là, croyons-nous, quelque exagération. Pour peu que la Reine put se livrer paisiblement à ses goûts, à ses habitudes privées, à ses dévotions,

[1] « Dont toutes voies cent mille murmures sourdoient contre elle, et non moins contre le Roy. » *Id., ibid.*, p. 366.
[2] Chastellain, *l. c.*
[3] Chastellain, *l. c.*
[4] « Et luy fit la Royne (à la duchesse de Bourgogne) moult grant honneur et privauté : car toutes deux estoyent desjà princesses âgées et hors de bruit. Et croy bien qu'elles avoyent une mesme douleur et maladie qu'on nomme jalousie, et que maintes fois elles se devisoyent de leurs passions secrètement, qui estoit cause de leurs privautez. » Olivier de la Marche, l. I, ch. XIII.
[5] « Dont la Royne avoit moult de douleur à son cœur; mais souffrir lui convenoit pour lors. » *Journal de Paris*, p. 729.

elle s'inquiétait assez peu du reste. Un passage de la déposition qu'elle fit dans l'enquête de 1446 montre bien à quel degré de soumission (ou d'indifférence ?), soit par vertu, soit par habitude, elle en était arrivée :

« Dit et depose que ung jour de sabmedy, comme luy semble, comme on disoit communement que le mercredy ensuivant le Roy devoit partir dudit lieu (de Sarry-les-Châlons), autrement du temps n'est recors, ledit Jamet vint devers elle au dit lieu de Sarry et lui dist que le Roy avoit intention de tirer ung grant chemin, autrement ne le scet nommer, et qu'il feroit dix ou douze lieues par jour, et que ce seroit bien fait, attendu qu'elle estoit grosse, ainsi que pour l'heure on disoit qu'elle estoit, qu'elle print ung autre chemin à part, et soy en aller trois ou quatre lieues par jour.

« Et lors elle luy demanda se le Roy partiroit pas le mercredy ensuivant; et il lui dist que non, et qu'il pensoit qu'il ne partiroit jusques à ce que elle fust partie ; et adoncques elle luy va demander se elle s'en iroit seule, ou se madame la Daulphine s'en viendroit avec elle, lequel luy respondit que madicte dame auroit grande compaignie et qu'elles ne pourroient pas bien loger ensemble, et qu'il pensoit qu'elle ne s'en iroit pas avec elle. Lors elle qui parle va dire, puisque c'estoit le plaisir du Roy qu'elle s'en allast devant, qu'elle en estoit contente et qu'elle le feroit voulentiers. Et il luy dist que ce seroit bien fait, et qu'aussi on s'en passeroit bien, et qu'il luy conseilloit qu'elle demandast son congié. »

« Et tantost après que ledit Jamet fust parti, elle qui parle envoya querir Jean de la Haye, son maistre d'hostel, auquel elle va dire que ledit Jamet luy avoit dit que le plaisir du Roy estoit qu'elle s'en allast devant et non pas avec lui, et que madicte dame la Daulphine demoureroit derrière et ne s'en yroit pas avec elle, et pour ce qu'il advisast..... Lequel Jean de la Haye va adoncques dire qu'il ne croyoit pas que ce que ledit Jamet lui avoit dist fust vérité, ne que le Roy le fist jamais. Et ne demoura guières après que Nicole Chambre vint devers elle, auquel elle dist toutes les paroles dessus dictes que ledit Jamet lui avoit dictes, touchant le fait de son partement ; lequel Nicole luy dist qu'il n'en estoit riens et que jamais le Roy ne le feroit [1]. »

Charles VII était, comme l'a dit un contemporain, « durement assotté [2] » de cette maîtresse, qui avait pris sur lui un si puissant empire qu'il ne pouvait plus s'en séparer [3]. Assurément la « Belle Agnès » justifiait son nom : ses traits étaient d'une grande pureté; elle avait les yeux bleus et pleins de douceur, une abondante

[1] *Preuves* de Duclos, p. 48-50, et Du Puy, 761, f. 17.

[2] Chastellain, t. IV, p. 365.

[3] « In mensâ, in cubiculo, in concilio, lateri ejus semper adhœsit, » a dit, avec quelque exagération du reste, Æneas Sylvius : *Commentarii*, p. 163.

chevelure blonde, le teint d'une admirable fraîcheur[1]; mais son charme résidait surtout dans cet ensemble de jeunesse, de grâce, d'enjouement et d'esprit qui exerçait, paraît-il, un prestige irrésistible. Ajoutez qu'elle n'était pas dépourvue de qualités morales : elle était généreuse, aumônière, toujours prête à rendre service. On a conservé d'elle quelques lettres à son amie Marguerite de Belleville (la fille d'Odette de Champdivers), ou à son « compère » Brézé[2], qui nous font connaître ses goûts et ses habitudes de luxe, de chasse, de plaisir.

Le 8 septembre 1446 (très probablement), elle écrit de Rasilly à mademoiselle de Belleville, et lui demande sa « robbe de gris doblée de blanchet » et toutes ses paires de gants; elle la prie de recevoir son levrier Carpet et de ne le laisser chasser avec personne, car, dit-elle, « n'obeyt-il à siflet ni apel, quy me faict cause de le renvéeer, et seroit aultant dyre perdu, que me seroit à grant peine[3]. »

L'année d'après, au commencement d'octobre, elle lui écrit encore de Saint-Martin-de-Candes, près de Chinon, où elle est avec le Roi :

« Plèse vous savoir que je m'esmerveille du rapport que m'avez fait par le jeune Dampere, et le vous rentourne pour vous aydier à vous mettre hors de cecy, quy vous a deu estre de grant ennuy. Plèse vous savoir que nous esjoissons tant du mielx que povons en ces cartyers, et y debvez si tost venir que serez hors dudit ennuy, qui sera tant tost comme bien espère. Attendant, avons fait chace hyer à ung porc sangler, dont vostre petit Robin avoit trové la traxe; et s'est tornée mal la dicte chasse au prejudice du dict petit Robin, aiant esté frappé d'ung taillon que ung des veneurs cuidoit tirer au dit sangler en ung buisson;

[1] Voir le crayon qui se trouve dans le Recueil de M. Niel ; le crayon original au Cabinet des Estampes ; celui qu'a reproduit M. Rouard, d'après le ms. d'Aix; la reproduction du portrait d'Anvers dans le *Moyen-âge et la Renaissance*, t. V, et la photographie de ce portrait dans le *Musée d'Anvers*, au Cabinet des Estampes (Ae 21a).

[2] Ces letttres ont été publiées pour la première fois en 1853, d'après les originaux, par M. Pierre Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, t. II, p. 126 et suiv. Il y en a deux à mademoiselle de Belleville, deux à Brézé et une au prévôt de la Chesnaye. Deux ont été tirées de la collection de M. Chambry, deux de la collection du baron de Trémont, une de la collection de M. Chavaray. Elles ont été également données par M. Vallet de Viriville, avec des annotations nombreuses, dans son article de la *Revue de Paris*, déjà cité.

[3] Clément, t. II, p. 126, et *Revue de Paris*, p. 259.

et luy en est assez gresve navreure, mais bien espère qu'il garira par prompte voie, et le feray bien governer[1]. »

Le 10 août (1448 ?), elle est à Amboise, et écrit à Brézé :

« Monsieur mon très-chier amyt et bon compère, ge me recommande à vous tant comme ge puis. Ge vous envoye les lettres de respit touchant l'ommaige de la Fresnoye, vous priant conjoinctement en voulloir adviser et me faire se servisse de le mettre à fin, ne pouvant de dessi à partyr ; et pour pryères que lui (au Roi) en ay sçeu fere, ne se veult cesser d'y demourer, où vous devrez donques revenir à serchier, rapportant response du dessus dit. Pour le surplus, continue à estre en bon estat, et vaz chascun jour au long de la grève de Loyr.

« Monsieur mon compère, nous est adveneu adventeure d'ung homme que l'on a dyt estoit rufien et maqueriau et accoinctoit une des femmes, et est entré de nuict en l'ostel, ouquel a prins à forsse de ferrement en une arche des joyaulx et reliquayres que à la dicte femme estoit lessez en guarde ; et, se sauvant, est cheu au saillyr d'ung foussé, où a esté reprins ; et sy dit-on qu'est-ce du fayt de ses reliquayres se ainsy a esté reprins[2]. »

Ainsi s'écoulait la vie d'Agnès, au milieu de « toutes sortes de plaisances mondaines, » de « tous les passe-temps et joyes du monde[3]. » On pouvait bien dire qu'elle avait « tous ses plaisirs et désirs. » Comblée de biens par Charles VII, elle avait reçu, après Beauté-sur-Marne, les châtellenies de La Roquecesière en Rouergue et d'Issoudun en Berry, et la seigneurie de Bois-Trousseau. Outre une pension de trois mille livres, elle eut des dons d'argent et, plus tard, le Roi lui fit présent des seigneuries de Vernon et d'Anneville[4]. Elle avait le goût des bijoux[5], et l'on rapporte qu'elle fut la première à porter des diamants taillés. Elle aimait les « grans et excessifs atours ; » ses robes étaient des plus riches étoffes et garnies de fourrures[6]. Si nous n'admettons pas — au moins dans le sens où les historiens l'ont

[1] Clément, t. II, p. 126-127, et *Revue de Paris*, p. 259-60. — Il y a une phrase omise dans le texte de M. Clément.

[2] Clément, t. II, p. 128-29 ; *Revue de Paris*, p. 261.

[3] Jean Chartier, t. II, p. 181.

[4] Voir *Bibl. de l'École des chartes*, *l. c.*, p. 314-15, et Vallet, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 177-78.

[5] Charles VII racheta ses « joyaux et bagues » après sa mort, pour la somme énorme de 20,600 écus. *Bibl. de l'École des chartes*, 3e série, t. I, p. 307.

[6] » Tenue jolie de robes, fourrures, colliers d'or et de pierreries. » Chartier, p. 181. Sur les fourrures d'Agnès, voir *Bibl. de l'École des chartes*, *l. c.*, p. 309-11.

prétendu — qu'elle ait eu un rôle politique, nous devons reconnaître l'influence considérable qu'elle exerça sur le luxe, sur les arts, sur les mœurs et les habitudes de la cour, et c'est ici que nous allons pouvoir préciser la nature de cette influence dont on a tant parlé, mais en termes peu conformes à la vérité historique.

La véritable influence d'Agnès résida dans cette bonté compatissante, dans cette facilité à obliger qui formaient les traits de son caractère[1]. Olivier de la Marche dit qu'elle « fit en sa qualité beaucoup de bien au royaume de France, » car « elle avançoit devers le Roy jeunes gens d'armes et gentils compagnons dont le Roy fut depuis bien servi [2]. » On a la preuve de cette action active, où le sentiment eut sa part, — nous voulons croire que ce fut en tout bien et tout honneur[3], — et l'on pourrait citer les parents et les amis qui furent ainsi « avancés » et pourvus de charges ou d'honneurs[4]. Il faut dire aussi qu'Agnès fit un noble emploi des dons si généreusement prodigués par le Roi : l'histoire a conservé la trace de ses aumônes et de ses fondations[5].

Que ces faits, à la louange d'Agnès, ne nous fassent point perdre de vue l'influence fatale qu'elle eut sur les mœurs et

[1] Elle écrit du Plessis le 8 juin (1448 ?) à son prévôt de la Chesnaye : « Monsieur le prévost, j'ay entendu que quelques-uns de la paroisse de la Chesnaye ont esté par vous adjournez, sur le suspeçon d'avoir prins certain boys de la forest dudit lieu et à eulz ont esté unes journées sur ce assignées pour entendre une informacion faicte sur leur innocence. Sur quoy, ayant sceu qu'aucuns des dictes gens sont povres misérables personnes et que ilz aient grant misère à gaignier leur vie et gouvernement d'eulz, leurs femmes et enfans, ne veuz en riens qu'il soit suivy oultre à la dicte informacion et journées, et que les dictes gens soient empeschiez aulcunement en corps ne en leurs biens; mais pour eulz au contraire soit mise ladicte afère à nient. Et en ce faisant sans délay me ferez service agréable. » *Revue de Paris*, p. 264-62.

[2] Olivier de la Marche, Liv. I, ch. VIII.

[3] On a insinué qu'elle ne fut pas toujours fidèle à Charles VII. Voir Thomas Basin, t. I, p. 313.

[4] Geoffroy Soreau, oncle d'Agnès, devint en 1447 administrateur de l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons, et évêque de Nîmes en 1450; Charles, frère d'Agnès, était en 1448 écuyer de l'hôtel du Roi, et deux autres de ses frères, André et Louis hommes d'armes de la garde du Roi. Parmi les « jeunes gens d'armes et gentils compaignons, » il faut citer en première ligne Guillaume Gouffier, qui parvint si avant dans la faveur royale.

[5] « Ladite Agnès avoit tousjours esté de vie bien charitable, large et libérale en aumosnes, et distribuoit du sien largement aux povres églises et aux mendiens. » J. Chartier, t. II, p. 183. Voir sur les fondations d'Agnès, *Bibl. de l'École des chartes*, *l. c.*, p. 325.

même sur les affaires publiques. Que d'abus, que d'exemples funestes, que de déréglements[1] ! La passion est mauvaise conseillère, et quand Agnès était en jeu, Charles VII n'écoutait plus

[1] L'évêque Jouvenel s'est fait le censeur des abus du temps, en ces termes énergiques : « *Item*, que on advisast aux estas, et que le Roy en son hostel mesme il mist remesde, tant en ouvertures de par devant par lesquelles on voit les tetins, tettes et seing des femmes, et les grans queues fourrées, chesnes et aultres choses, car elles sont trop desplaisans à Dieu et au monde, et non sans cause ; et que en son hostel et en celluy de la Royne et de ses enffans ne souffrist hommes ou femmes diffamez de puterye et ribaudie et de tous aultres peschez, car par les souffrir on a veu trop de inconvéniens advenirs et de punicions divines. J'ay veu des robes de l'ayeule du Roy qui ne traynoient point derrière ung piet. » *Discours sur la charge de chancelier*, ms. 2701, f°. 55 v°.

Dans son *Epître sur la réformation du royaume*, il dit encore en s'adressant au Roi : « Je ne veulx pas dire que vous ne doïez estre large et liberal, et que ne puissiez donner du vostre ainsi que bon vous semble, mais de appliquer ce que vous exigez pour la guerre en aultre usage, je doubte que ce ne soit charge et en conscience et en honneur. Et peut estre que pour ce que le Roy Jehan le souffrit faire que luy et le royaume en eurent dommage irreparable. Or regardons se le peuple a point congnoissance que aprez les trèves que vous avez eues avecques vos ennemis, les joustes qui furent en divers temps, qui estoient choses bien superflues et de mal profit, les estas des dames et des damoiselles, en robes, joyaulx et mises que il y faloit faire, lesquelles choses ne povoient estre à l'utilité de la chose publique, mais au proffit d'aucuns marchans qui vendoient ce qui ne leur coustoit que ung escu ou deux, six escus, tant en draps de soye que de martres ou aultres pennes ; quelles pompes y a il en queues et cornes, en chesnes d'or, pierres et aultres habillemens, qui sont desplaisans à Dieu et au monde ! Et ne cesse point, mais croit de jour en jour ; et ne sçay que vous, qui avez sens et entendement, ne doubtez que Dieu ne se courrouce à vous de souffrir telles superfluitez ; et tellement que il n'y a damoiselle ou bourgoise qui ne se mescongnoisse et qui ne veuille avoir grans estas ; et par ce moyen se vuide une grant partie de l'or et argent de ce Royaume ; car tous les habillemens, exceptez draps de leine, viennent hors du Royaume.

« Et se il vous plaisoit sur ceste matière veoir les ordonnances anciennes faictes par vos predecesseurs, sur le fait des estats, c'est assavoir quelz draps et pennes chascun devoit porter et de quel pris, vous les trouverez en vostre Chambre des comptes. Que pleust à Dieu que vostre plaisir feust d'en faire de pareilles ! Et toutes lesdictes pompes sont aux despens du povre peuple. Et doubte que ce ne soit de l'argent des aides, qui seroit grant peschié et mal fait.

« On dit aussi que vous ordonnés estas pour ceulz de vostre sang et aultres nobles, et dames et damoiselles, qui par moys ou par an ont proufis de vous grans et excessis. Se il est aiusi vous le devés savoir ; faictes visiter les comptes anciens en vostre Chambre des comptes, savoir se vos predecesseurs le faisoient et ordonvoient ainsi des finances levéez pour le fait de la guerre. Et ce que vous leur baillez ou faictes delivrer, c'est leur grant dommage, car se ilz n'avoient que leurs demaines ilz penseroient de les faire valoir, soustendroient leurs maisons comme font les povres gentilzhommes et gens d'esglises et laboureurs. Et au regard des dames et damoiselles, ce ne leur est que toute oysiveté, mère de tous vices, et mettent à leur mettre à point et à toutes vanités le jour et la nuyt. Et celles et aussi ceulz auxquelz ne faictes aucun bien, qui sont de haulx lieux et lignages, veulent faire pareillement. Et fauldra pour entretenir leurs estas qu'ilz vendent leurs heritages ou rentes sur iceulx, qui est en la fin leur destruction....

« Vostre peuple, qui voit que faictes les choses dessus dictes, peut juger que vous

rien. Aussi, plus d'une des intrigues qui s'ourdirent à la Cour, plus d'un des démêlés qui éclatèrent, eurent leur origine dans cette faveur scandaleuse. Quand un courtisan voulait perdre quelqu'un dans l'esprit du Roi, il lui suffisait de l'accuser d'avoir mal parlé d'Agnès[1]. Les âmes honnêtes ne pouvaient voir sans indignation cet adultère public et triomphant. C'était pitié, disait-on, qu'un tel exemple fut donné sur les marches du trône et les fruits ne pouvaient qu'en être funestes. Quels que fussent alors, d'une part la légèreté des mœurs, de l'autre le respect de la royauté, les murmures s'élevaient contre la favorite et contre le Roi, et des contemporains se sont fait l'écho des justes protestations de la conscience publique[2].

en deveriez faire grant conscience et que il doit doubter que les prières que on fait pour vous ne sortissent pas effect. Et en verité, quant vous cesserez à faire les dictes pensions, les seigneurs seront plus contens qu'ilz ne sont de present; car ce sont toutes envies qui engendrent haynes couvertes, et cuide chascun avoir desservy de avoir plus l'ung que l'aultre.

« Et quant de celles qui ont ces horribles et detestables estas, elles en sont plus gentes et habilles que d'avoir si grans heaulmes ne queues pesantes que il faut porter, trayner ou faire porter, qui chet en ung grant abhominacion de desplaisance au peuple. Et se elles le consideroient, elles en seroient aussi plus belles, car tant a une femme plus humble abit tant plus est plaisante. Il semble de beaucop que ce soient vieilles mulles ou meschans chevaulx enfrenés de grans paremens pour estre mieulx vandables; et puis monstrent leur seing ou tetins: il est grant besoin de donner appétit aux compaignons. Enquerez quel estat portoit madame vostre ayeule et les aultres précédens.

« Dieu aucunes foys se courrousse de telz ordures et broullis, c'est assavoir de la forme d'aler des femmes, de la manière de regarder de leurs paremens; et dit Dieu par la bouche du Propheste que il les fera cesser de mittres, qui sont leurs grans cornes, et pour abresger toutes leurs superfluités; et sera qu'elles auront pour odeur punesie, sainture de corde et vestir de meschans draps. Hélas! mais ce n'est pas tout; et que dit à vous mesme le propheste pour ce que souffrez les dictes choses? *Pulcherrimi quoque viri tui cadent gladio, et fortes tui in prœlio; et mœrebunt atque lugebunt et desolata terra sedebit.* Et est bien à craindre et doubter que en vostre personne ou en vostre peuple, à cause de ce que permettez ainsi deshonnestement faire, Dieu ne face grande punicion. » Ms. fr. 2701, f° 98 v°-99.

[1] « Sed et cum aliqui bono et honesto homini aliquis canum palatinorum invidiam conflare vellet, atque in eum regiam indignationem excitare, illud sibi pro crimine velut capitali impingebatur, quod de pulchra Agnete locutus fuisset. » Thomas Basin, t. I, p. 313-14.

[2] Voir Chastellain, t. IV, p. 368-66, et le *Journal de Paris*, p. 729. — L'évêque Jouvenel, dans ses *Remontrances sur la réformation du Royaume*, écrites vers 1452, fait allusion aux désordres de mœurs du Roi : « Pensez doncques à vous-mesmes, dit-il, qui avez sens et entendement, que ne les emploiés pas à choses voluntaires ou voluptueuses, car vous estes mortel et mourrez, et ne savez quant. » Plus loin, prenant texte d'un passage du Deutéronome, il dit que « un Roy ne doit point avoir trop grant foison chevaulx ne femmes, qui amolient son courage. » Ailleurs il insiste davantage en ces termes : « Je croy que Dieu vous a donné et le conseil

XV

Le Dauphin s'était, volontairement ou par ordre, retiré en Dauphiné ; mais son gouvernement ne l'absorbait pas tellement qu'il ne s'occupât de ce qui se passait auprès du trône : quoique absent, il conservait la prétention d'y exercer une action. Il avait ses amis dans le conseil, ses affidés et ses espions à la cour ; il ne négligeait rien pour se rendre les gens favorables [1]. A la petite cour de Romans, les projets les plus extravagants étaient agités, les propos les plus singuliers tenus. « Le Roi, » disait le Dauphin à ses familiers, « se gouverne aussi mal que possible ; « mais j'ai intention de mettre ordre à son fait. Quand je serai « près de lui, je chasserai Agnès, et je le mettrai hors de toutes « ses folies ; et les choses iront bien mieux qu'elles ne vont [2]. » On se vantait d'avoir conquis le chancelier, le seigneur de Précigny, Saintrailles et Cousinot [3]. On pressait le Dauphin de se déclarer ouvertement ; il n'était point un enfant, et le Roi n'avait pas à s'occuper de lui tant qu'il se conduirait bien [4]. On insistait sur le mauvais gouvernement du Roi qui, au lieu de songer à reconquérir la Normandie, s'amusait à reprendre Gênes et

et la voulenté de l'execucion de la conqueste que avez faicte ; vous devez aussi demander conseil à vous-mesme, et en ce vous devés fort adviser que en ce faisant ostiez tous courroulx, voluptés, mondaines plaisance et hastivetés » Ms. franç. 2701, f° 88 v°, 89 et 104.

[1] Le 18 septembre 1447, le Dauphin fit un don de trois cents écus d'or à l'archevêque de Reims. Compte dans Le Grand, vol. VII, fol. 163.

[2] « ... Que le Roy se gouvernoit si mal qu'on ne pouvoit pis, et qu'il avoit entencion de mettre ordre en son fait mais qu'il feust devers luy, et qu'il chasseroit Agnès hors et le mettroit hors de toutes ses folies où il est, et que toutes besognes yroyent bien mieulz qu'elles ne vont. » *Procès de Mariette*, dans les *Preuves de d'Escouchy*, p. 288.

[3] Item se vantent les dessus dis que à vous deffaire (*vous*, Brézé) ne fauldront point, disant qu'ilz ont la pluspart du conseil pour eux comme le chan., Pric., Saint-Couix. » etc. *Procès*, p. 282. — « Senty la ligue qui estoit contre ledit se, et dont Stic. (Estissac) estoit, et maistre Re. (Regnier) avec les autres. » *Id.*, p. 290.

[4] « Dit aussi qu'il a oy dire audit messire Jacques de Chabannes qu'il avoit oy dire à Monseigneur de Chastillon et pareillement audit Monseigneur d'Estissac e maistre Regnier que mondit seigneur le Daulphin n'estoit pas enfant et que en soy bien gouvernant le Roy n'avoit que veoir sur lui. » *Déposition de Jean de Dresnay*, ms. Résid. Saint-Germain, déjà cité.

à s'assurer la possession d'Asti [1]. Brézé ne s'apercevra de rien, disait-on, car on l'a fait « emboucher » par la belle Agnès [2]. D'ailleurs, s'il ne veut pas s'exécuter, au dernier moment « une dague jusqu'au manche en fera la raison [3]. » Que le Dauphin prenne donc courage : après s'être défait du sénéchal, qu'il se place résolument à la tête des affaires [4]. Le Roi ne se courroucera pas : il ratifiera ce qu'aura fait le Dauphin, et finalement ne laissera pas d'être bien avec lui [5]. N'a-t-on pas l'appui moral et le concours financier du duc de Bourgogne, qui donnera, s'il le faut, cent mille écus et plus [6] ? Le duc n'a-t-il pas fait dire au Dauphin qu'il ne voulait point s'entendre avec le Roi, mais bien avec lui, pour agir envers et contre tous ; que le royaume lui appartenait mieux qu'au Roi, et que la vraie place du Roi était dans un hermitage comme le duc de Savoie [7] ?

Les menées du Dauphin furent si bien conduites qu'il parvint à ébranler le crédit de Brézé. Le sénéchal se servait d'un agent du Dauphin, nommé Mariette, par lequel il voulait faire arriver au Roi certaines révélations propres à servir ses desseins. Or, ce Mariette jouait un double jeu : il recevait de toute main et ap-

[1] « Il a oy dire par plusieurs fois en soupant et dinant audit lieu de Romans à Monseigneur d'Estissac et aussi à maistre Regnier que l'on pouvoit clèrement congnoistre comment le Roy estoit gouverné en tant qu'il tendoit à avoir les villes et seigneuries de Jannes et d'Ast, et pour ce faire despendoit ung grant argent, et delaissoit à recouvrer le pays de Normendie que tiennent à présent les Anglois, et que mieulz eust esté despendu ledit argent au recouvrement dudit pays de Normendie, où le Roy a bonne querelle, que ailleurs. » *Id.*, *ibid.*

[2] « Afin que ne vous apperceviez du tout qu'ils vous feront comme dit est, qu'ils vous ont fait embouchier de madame de Lagre. » *Procès*, p. 283.

[3] *Procès*, p. 282. Il paraît que Jean de Daillon s'était offert pour accomplir le meurtre.

[4] « Il faut qu'il preigne couraige de rompre et abattre cela qui est premièrement de deffaire ledit se. et se forrer le gouvernement du R sans aucune dissimulation. » *Procès*, p. 285-86.

[5] « Et a dit ledit Stic, ne a guières que mondit mon. (le Dauphin) pourra envoyer audit Bourg. (le duc de Bourgogne) les dictes lettres sans en fere bruyt, afin que le R. (Roi) ne le saiche jusques qu'il soit devers luy ou qu'il soit venus à ses attaintes, car lors sera tout content de vouloir ce qu'il vouldra et aura fait. » *Procès*, p. 290.

[6] « Se aucune controverse lui advenoit en chemin, pourquoy eust affaire d'argent, qu'il se tenist asseuré qu'il (le duc de Bourgogne) lui en aidera jusques à C^m escus et plus largement se besoing est, et que sans aucune difference il lui plaise le tenir du tout sien. » *Procès*, p. 286.

[7] « Et que, quant à lui, il ne se veult point entendre avec ledit R., ains seulement avec lui, pour tomber où il lui plaira, envers tous et contre tous, et qu'il vouldroit que ledit R. feust en ung hermitaige comme le Dieu de Sa., et qu'il eust le Ro^e; et que mieulx lui appartient que audit R. » *Procès*, p. 286.

partenait au plus offrant. Brézé avait, paraît-il, fait rédiger par Mariette un rapport qui devait être communiqué au Roi. Ce rapport, par l'ordre du sénéchal, était écrit comme s'il eut été adressé à lui-même : « Le Roy estoit fort soubtil, avait-il dit, et Mariette ne cognoissoit pas ses manières, pour quoy il vouloit que à lui, comme parlant au Roi, il recitast lesdictes choses, à celle fin que ledit Mariette feust plus asseuré et adverty de repliquer au Roy su ce qu'il pourroit lui dire [1]. » Mariette devait être ferme en son propos, et prier le Roi de garder pour lui les ouvertures qu'il lui faisait ; il devait dire pis que pendre du sénéchal [2], mais devait se taire Agnès, car, lui avait dit Brézé, « il n'est jà besoin de parler de la Dagne [3]. »

Mariette hésita avant de se charger de cette mission. Ceci se passait à Bourges, à la fin de juin 1447 : un jour Brézé, qui avait dîné chez le chancelier, rencontra Mariette dans la galerie de l'hôtel de Guillaume Jouvenel, et lui demanda s'il avait parlé au Roi. Mariette répondit qu'il s'était présenté de bonne heure, mais que le Roi s'était déjà retiré, et qu'il n'avait pu lui parler ; et il ajouta : « Monseigneur, vous avez de l'autorité et de la chevance beau-« cop ; il me semble qu'il vauldroit mieulx dissimuler de ces « choses dire au Roy ; car demain, ou puis demain, il le dira ou « fera savoir à Monseigneur le Dauphin, et ainsi vous et moy « serions gastez. » — « Vous estes foul, répondit Brézé, n'en « parlez plus ; car le Roy le scet desjà bien, et quant vous le lui « direz il en sera très-content, veu que vous estes de l'hostel de « mondit seigneur (le Dauphin)... Dictes le lui seurement, car je « vous asseure qu'il n'en dira jamais riens ; et aussy le Roy est « tout adverty de non fere venir mondit seigneur devers luy, car « il scet bien que, s'il y estoit, il y auroit brouillis [4]. »

Mariette alla donc trouver le Roi, et lui raconta les menées du Dauphin, les intelligences qu'il s'était ménagées, les moyens

[1] *Procès*, p. 308 ; cf. p. 307.

[2] « Icellui, seneschal advisa ledit Mariette que, en parlant au Roy, il feust bien ferme en son propos, et qu'il priast bien au Roy que personne ne sceust riens desdictes choses ; et s'il véoit que le Roy, par aucune façon, voulsist que ledit seneschal, ou autre de ceulx de son hostel, sceust riens desdictes choses, que icellui Mariette s'enquist bien non voloir sur tous lesdictes choses estre decouvertes ne communiquées audit seneschal ; et que hardiement il deist beaucoup de mal dudit seneschal au Roy, afin qu'il n'apperceust pas qu'il veinst dudit seneschal. » *Procès*, p. 313.

[3] *Procès*, p. 307.

[4] *Procès*. p. 310-311 ; cf. p. 310.

qu'il devait employer pour arriver à ses fins. Le Roi reçut assez froidement son ouverture. « Il n'est pas possible, dit-il, que « le Dauphin vienne ainsi sans être mandé. » Mariette répondit que c'était son intention, qu'il voulait chasser de la Cour tous ceux qui ne lui convenaient pas et n'y laisser que ses créatures, qu'il comptait sur le chancelier, le comte du Maine, Laval, Précigny, le maréchal de Lohéac, etc. [1]. — En congédiant Mariette, le Roi lui recommanda « que de tous ces choses il lui escripoit souvent de ce qu'il en sentiroit. » Mais, se ravisant, il lui dit de ne point adresser à lui-même ses communications « mais à aucun autre de son hostel. » Mariette ayant demandé à qui il devait écrire, le Roi lui dit « que au seneschal hardiement. » — « Il « n'est pas besoin que le seneschal en sache riens, » dit Mariette, « car c'est le plus double homme du monde, et il parle volon- « tiers. » — « Par saint Jehan ! » reprit le Roi, « je vous en croy ; « or escripvez doncques au comte » (il désignait ainsi le comte de Tancarville) ; et l'entretien se termina [2].

Il s'était passé, à la fin de 1446, un événement qui n'était point indifférent pour les influences de cour et les rivalités qui s'agitaient autour du trône. Le Roi, on l'a vu, avait donné la main de sa fille Jeanne au comte de Clermont, fils du duc de Bourbon. Les princes du sang, un moment écartés, reparurent sur la scène, et le comte du Maine retrouva une partie de son ascendant. On lit dans une lettre à mots couverts, adressée par Mariette, vers le mois de mai ou de juin 1447, au duc de Bourgogne : « Ledit Martin (Brézé) a esté en brouillis jusques à avoir congié, mais a tant fait qu'il s'est replanquié, et a tant fait pour le present qu'il est bien de Geffroy (le comte du Maine), de par lequel avoit esté son esbranlement [3]. » — « Mais je ne pourroye croire, ajoutait Mariette, que cest aschac (échec) qu'il a eu ne lui tombe en ung mat ; car ledit Françoys (le Dauphin) est toujours de piz en piz mal content de luy, et aussi il luy fait assés le pourquoy devers ledit Jehan (le Roi) [4]. » Charles VII paraissait s'habituer à la pensée de congédier Brézé ; mais il hésitait à se priver des services d'un ministre qui n'était point facile à remplacer. Le seigneur de Blainville, qui était en hostilité déclarée avec Brézé, se réconcilia avec

[1] *Procès*, p. 313-314.
[2] *Procès*, p. 313.
[3] *Procès*, p. 327.
[4] *Procès*, p. 327.

lui, et ménagea ensuite un rapprochement entre le sénéchal et le comte du Maine. Le chancelier insistait près du Roi sur les éminents services rendus par Brézé. Bref, la menace de disgrâce ne fut que passagère, et le sénéchal ne soupçonna pas sans doute à quel point son crédit avait été compromis.

Quant au Dauphin, il se montrait plus prudent et plus réservé que par le passé. « Ledit François, écrivait Mariette dans la lettre déjà citée, a prins, depuis ung pou, ung train de merveilleuse prudence, et beaucoup y a cy qu'ilz le prenent à craindre plus qu'oncques mais, et jugent, attendu son dit train, que tout est taillié passer par luy, mais qu'il se trouve ici ; dont n'est encores nouvelles qu'il y viegne. Ledit Martin (Brézé) a dit que, puisque il ne l'ame, aussi ne fait-il lui, et que, tant que porra, tendra son cas, et en adveigne ce qu'il en pourra advenir [1]. » Du reste, ajoutait Mariette, « son fait n'est pas édiffié de syement. »

Un nouvel orage ne tarda pas en effet à poindre. Brezé s'était activement employé, pendant l'hiver de 1447-1448, à la prise de possession du Mans, que les Anglais refusaient de livrer au Roi ; à peine était-il revenu de l'expédition de Mans, que les intrigues reprirent de plus belle, et qu'une dénonciation formelle fut portée contre lui, au nom du Dauphin, qui s'offrit à en faire la preuve.

Peu de temps auparavant, en octobre 1447, un notaire et secrétaire du roi avait été arrêté par la justice royale, sous l'inculpation d'avoir surchargé des lettres royales portant certaines commissions administratives, et abusé de blancs-seings et de scellés qu'il s'était fait délivrer. Ce prévenu, qui n'était autre que Guillaume Mariette, avait été enfermé au château de Loches et traduit en justice. Transféré à Lyon, il s'était évadé le 6 février 1448, au moment où la procédure venait d'être entamée, et s'était mis en franchise chez un chanoine, dans le cloître de la cathédrale. Repris, grâce à l'intervention de Jacques Cœur qui se trouvait alors de passage à Lyon, il avait encore réussi à s'échapper, et s'était dirigé vers le Dauphiné. Mais là où il croyait trouver un refuge, il rencontra une nouvelle captivité : les officiers du Dauphin se saisirent de lui à Eyrieu, et le transférèrent, par ordre de leur maître, dans les prisons de la Côte-Saint-André. Louis avait ses desseins sur Mariette, et, sans doute, il y eut autre chose

[1] *Procès*, p. 327.

qu'une simple coïncidence entre le procès instruit par la justice delphinale, — avec accompagnement de barbares traitements et de soins médicaux tour à tour prodigués au prévenu, — et la dénonciation faite, devant le grand conseil, contre le premier ministre.

Il fallait, en effet, obtenir de Mariette certains aveux, constater que s'il avait été, — lui notaire et secrétaire du Roi, serviteur du Dauphin, — coupable de plus d'une fraude et mêlé à de nombreuses intrigues, il avait eu en même temps l'oreille de Brézé, et que, à l'insu du Roi, Brézé avait reçu ses confidences et s'était servi de lui comme d'un instrument. Le 1er mars, les commissaires du Dauphin arrivèrent à la Côte-Saint-André ; le 2, on leur communiqua les pièces restées à Lyon et le commencement de la procédure, et ils procédèrent à l'interrogatoire de Mariette ; le soir même, on le mit à la torture ; les 4 et 5, on l'interrogeait de nouveau ; le 8, le Dauphin, apprenant qu'il était « mal disposé de sa personne » et craignant qu'il n'allât « de vie à trespassement sans attendre la verité des cas pour lesquelx il estoit detenu, » envoya ses conseillers pour le faire s'expliquer et les fit accompagner d'un médecin « pour lui donner ce qu'il sera necesserre à la santé de sa personne [1]. » Si les révélations qui ressortaient du procès étaient compromettantes pour Brézé, elles l'étaient bien davantage pour le Dauphin, et elles mettaient aussi en lumière les intrigues de la cour de Bruxelles. Mais peu importait à Louis : ne fallait-il pas à tout prix perdre Brézé ? Aussi, à peine Mariette était-il arrêté, qu'il avait écrit au Roi pour lui demander ses ordres ; et, en attendant la réponse, il avait accueilli avec empressement l'intervention de la justice royale [2].

Le 12 mars au soir, en effet, arrivèrent à la Côte-Saint-André le lieutenant du sénéchal de Lyon, le procureur substitut du Roi à Lyon, et le greffier de la Cour, notaire royal et tabellion public. Le lendemain, on procéda à une sorte de récapitulation de la procédure et à un supplément d'interrogatoire. Enfin, le 6 avril, à Saint-Étienne en Dauphiné, Mariette comparut une dernière fois : on lui lut la procédure d'un bout à l'autre, et il protesta de nouveau de la sincérité de ses déclarations [3].

[1] *Procès*, p. 312.
[2] *Procès*, p. 329.
[3] *Procès*, p. 329.

Cette longue procédure nous a été intégralement conservée [1]; mais nous ne possédons point la suite du procès ni le jugement qui le termina. Nous savons seulement que Mariette fut transféré à Tours, et de là à Paris, où, après avoir été longuement interrogé, il fut, par arrêt du Parlement, condamné à la peine de mort, transféré à Tours, et, « pour ses démérites, » décapité et écartelé [2]. Ce que nous savons aussi, c'est que, si le Dauphin avait sacrifié un agent dont, en ce qui le concernait, le seul tort était d'avoir suivi trop ponctuellement les instructions reçues, il se souvint plus tard de la famille de Mariette et qu'il lui vint en aide [3].

Cependant la situation de Brézé était critique, et il vit bien qu'il lui était impossible de ne pas céder devant l'orage [4]. Il s'exécuta noblement, demanda au Roi de lui donner des juges, et offrit de se constituer prisonnier en quelque lieu qu'il plairait à son maître. « Laquelle requeste, et la plus grant partie, dit un chroniqueur, lui fut par le Roy accordée; car, nonobstant qu'il fut ainsy accusé, comme dit est, sy estoit-il content de lui de sa personne; mais moult doubtoit, et doubta tout son vivant, les envies de sa Cour. » — « Et bien y avoit raison, ajoute le même auteur, car, en son temps on avoit veu advenir de grans troubles et meffais entre ses propres serviteurs, et à sa grant desplaisance et préjudice [5]. »

Brézé fut éloigné momentanément, et son affaire fut instruite devant le Parlement. De même que pour Mariette, on ne rencontre aucune trace de la procédure dans les registres du temps [6]. On sait seulement que, malgré les « graves et criminels accusations » dont il était l'objet, Brézé « se excusa et descharga, à la longue traite, tellement et par sy vives raisons que le Roy fut assez content de

[1] Original, manuscrit fr. 18440 (ancien Saint Germain français, vol. 2041).

[2] Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 137-38. Cf. *Journal de Paris*, p. 729.

[3] « En 1463, Henri Mariette fut nommé par Louis XI lieutenant-criminel au Châtelet de Paris. Gaignières, vol. 628 (Fr. 21388).

[4] « S'y congnut assez qu'il avoit des adversaires largement et qui, durant son règne, lui avoient, par moult de fois, montré semblant d'avoir à lui grant amour.» Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 136.

[5] *Id., ibid.*

[6] On trouve dans des fragments d'anciens inventaires des mentions se rapportant à ces procédures :

« Et premièrement un coyer ouquel a plusieurs extraits du procès de feu maistre Gilles (Guillaume) Mariette et le double de la rémission de messire Pierre [de] Brézé. — Le double de la confession prise par les commissaires qui firent ledit procès de

lui [1]. » Dans l'hiver suivant, des lettres de rémission, dont le texte nous a été conservé [2], lui furent octroyées. Tout en rappellant la noblesse d'extraction et les loyaux services de l'inculpé, on exposait les torts graves qu'il s'était donnés, et qui appelaient les rigueurs de la justice; mais le Roi, — prenant en considération les « grans et nobles services » rendus par lui et qu'il pouvait rendre à l'avenir, la « très-grande humilité » en laquelle il était venu devers lui, « en très-grant desplaisance de l'avoir offensé ; » — « n'ayant connu ni aperçu, disaient les lettres, par les paroles qu'il nous a dictes, que il ait voulu éloigner de nous nostre dit fils ; attendu aussi que par le moyen des dictes choses n'est aucun ancien intentement en nostre personne, celle de nostre fils, d'aucuns de nostre sang et d'autres de nostre hostel, et que, par le moyen des dictes paroles à nous ainsi rapportées par ledit Mariette, lesquelles n'avons trouvé ne trouvons aucunement estre veritables, nous ne avions eu ne avons aucune mauvaise imagination à l'encontre de nostre dit filz, des diz de nostre sang ne d'autres quelzconques de nostre hostel, ne aussi que ledit suppliant eust voulu faire aucune chose contre nous ne Nostre Majesté, » — le roi accordait pleine et entière rémission à Brézé, le restituait entièrement « à sa bonne fame et renommée, » et le rétablissait en ses charges, états et offices [3].

Le procès de Brézé est du mois d'avril 1448, et l'affaire fut aussitôt instruite devant le Parlement. Or, dans la dernière semaine d'avril, on vit arriver à Paris une « damoiselle » que les Parisiens accueillirent assez mal, et qui y séjourna jusqu'au 10 mai [4]. Cette « damoiselle, » qui n'était autre qu'Agnès Sorel, se

Mariette. — Le double de deux dépositions dont l'une est de Cousinot et l'autre de M. [de] Dunois . » — *Inventoire des lettres et actes que Me Pierre Puy a bailliépar commandement du Roy* (Louis XI) *à Me Jehan Bourré*. Le Grand, vol. VIII, f. 17.

« *Item*, l'an XLVIII fut mis en procès messire Pierre de Brézé et ordonné commissaire à Melun. » — Le Grand, vol. VII, f. 63.

« *Item* un sac auquel sont..... l'abbolition de messire Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, et plusieurs autres informacions et déposicions touchans plusieurs matières. » *Inventoire des sacs et lettres du Roy estans à Tours* (fait sous Louis XI), ms. fr. 2899, fol. 81.

[1] Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 137.

[2] Elles portent, dans le texte donné par Duclos, la date : « Donné l'an de grâce ci..... mil quatre cent quarante-huit et de notre règne le vingt-septième. » *Preuves*, p. 74-82.

[3] *Preuves de Duclos*. p. 79-80.

[4] *Journal de Paris*. p. 729

proposait de faire « un pellerinage à Madame saincte Genevievfve de Paris[1], » et, accompagnée de Guillaume Gouffier et de Poncet de Rivière, elle voyageait en pompeux équipage. Quel pouvait être le motif de ce lointain pellerinage? On a conjecturé[2], et ce nous semble avec raison, que cette apparition d'Agnès dans la capitale, coïncidant avec l'ouverture du procès de Brézé, n'était point étrangère à cet événement : la favorite venait sans doute plaider la cause de son « très chier amyt et bon compère[3]. » Ce qui est certain, c'est que Brézé ne tarda pas à reparaître à la Cour, et qu'avant même d'avoir obtenu des lettres de rémission, il avait repris sa place au grand conseil : on a des quittances du 14 mai et du 1er juin où il prend le titre de conseiller et chambellan du Roi[4], et son nom ne disparaît guère, au bas des ordonnances royales, que du milieu de mai à la fin d'août[5].

Un motif impérieux portait, d'ailleurs, le Roi à écouter la voix de la clémence et à faire rentrer en grâce le vaillant sénéchal : la rupture avec l'Angleterre était imminente, et l'on préparait

[1] « A. Guillaume Gouffier et Poncet de Rivière, escuyers. VIIIxx II livres X sols pour leur despense en ung voyaige qu'ils firent de Tours à Paris en la compaignie de mademoiselle de Beaulté, qui alloit en pellerinage à Saincte Genevievfve. » *Dixième compte de Jean de Xaincoins*, finissant en novembre 1448. Extrait dans les *Notes biographiques* de M. Vallet. Nouv. acq., 1486, n° 332.

[2] M. Vallet, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 142.

[3] C'est ainsi qu'elle appelait Brézé dans une de ses lettres (voir ci-dessus).

[4] Fut-il bien *destitué*, comme le prétend Mathieu d'Escouchy, et comme cela paraît ressortir des lettres de rémission ? Nous ne le croyons pas. On se borna, pensons-nous, à le charger de missions qui l'éloignaient de la Cour et des affaires publiques. Si son nom ne figure pas dans l'ordonnance du 28 avril, instituant les francs archers, nous le trouvons le 14 mai, prenant le titre de « conseiller, chambellan du Roy nostre sire et son seneschal de Poitou,» et donnant quittance d'une somme de 375 livres tournois à lui octroyée par les gens des trois États du bas pays d'Auvergne. (Archives des Deux-Sèvres, pièce copiée par M. Luce : *Notes biographiques*, par M. Vallet de Viriville, Nouv. acq., 1484, n° 201). — Le 1er juin, dans une autre quittance, il prend les mêmes titres, et s'intitule en outre « l'un des commissaires ordonnez par ledit seigneur à mettre sus ès hault et bas pays d'Auvergne la porcion de l'aide de IIc mille frans mis sus par icelui seigneur en ses pays de Languedoil ou mois d'octobre passé. » (Cabinet des titres, BRÉZÉ). — Brézé fut peut-être envoyé en Auvergne pour remplir cette commission ; ce qui est certain, c'est que, le 21 juin, il recevait, de concert avec « l'élu conferme de Paris » (Guillaume Chartier), des instructions pour se rendre en Bretagne, près du duc, relativement à l'affaire de Gilles de Bretagne. Dans ces instructions, il est qualifié de « chevalier, chambellan et seneschal de Poictou, conseiller du Roy nostre sire. » (D. Morice, t. II, col 1412.)

[5] J'ai compulsé le registre 179 du Trésor des chartes, et c'est ce qui ressort de l'examen des signatures qui se trouvent au bas des ordonnances de ce temps.

cette campagne de Normandie pour laquelle le concours de Brézé était indispensable. Nous ne savons si, dans cette scène du *Jouvencel*, souvent citée, l'auteur a voulu, comme on l'a prétendu[1], faire allusion à Agnès Sorel :

« Après diner, que le Roy saillit de table, il se tira en sa chambre et la Royne vint, et plusieurs dames et damoiselles en sa compagnie, et firent moult grant chière et beaucoup de beaulx esbatements, ainsi comme il estoit de coustume.

« Entre les autres, une moult belle dame parla et dist au Roy : « Sire, « j'ai ouy dire que vous avez ouy bonnes nouvelles, Dieu merci! Menés- « nous à la guerre, vous en serez plus vaillant et toute vostre compai- « gnie. Nostre eur vous vauldra tant que vous ne scauriez penser.

« Et le Roy respondit : « Se tout n'estoit gaigné, ce seroit bien fait de « vous y mener, car je sçay bien que par vous et les autres belles dames « qui estes icy, tout se conquerroit ; mais le Jouvencel a tout conquis et « gaingné ; nous n'y aurions jamais honneur. »

« Et la dame lui respondit : « Ne vous soussiez de riens : pensés-vous « être ung Roy sans affaire? Nenny, il n'en fut oncques. Les grans roix « ont les grans affaires. Vous trouverés encores assés à exploiter les « vertus des belles dames quant vous vouldrés[2]. »

Ce qui est hors de doute, c'est que, à l'époque où nous sommes parvedus, Charles VII n'avait aucun besoin d'être stimulé pour remplir ses devoirs de Roi, et qu'il brûlait du désir de chasser les Anglais du territoire. Le 6 août 1449, il quittait Chinon pour se rendre en Normandie, où déjà ses troupes avaient remporté un premier succès[3]. Agnès Sorel restait en Touraine ; mais, malgré une grossesse avancée, on la vit bientôt prendre le chemin de la Normandie : elle arriva à l'abbaye de Jumièges dans les premiers jours de janvier 1450.

On croit que, si elle était partie ainsi à l'improviste, bravant les rigueurs de l'hiver et les fatigues de la route, c'est qu'elle avait eu vent d'un nouveau complot tramé contre le Roi, et qu'elle venait l'en avertir. Etait-ce encore quelque conspiration du Dauphin, dont on retrouve la main dans toutes les intrigues diplomatiques de ce temps ? Il est permis de le supposer. Quoiqu'il en soit, le Roi ne fit que rire des alarmes d'Agnès. Laissant les opérations militaires se poursuivre, il passa avec elle à Jumiè-

[1] M. Vallet, t. III, p. 151.
[2] Ms. fr. 192, fol. 200 v°-201.
[3] Le 19 juillet, Verneuil était tombé aux mains des Français, après Pont-de-l'Arches et Conches.

ges tout le mois de janvier. Agnès était installée au manoir de Mesnil, maison de plaisance des abbés de Jumièges. C'est là qu'elle accoucha d'une fille, la quatrième qu'elle ait donnée au Roi; c'est là aussi que, peu de jours après ses couches, le 9 février 1450, elle succomba à un mal soudain [1].

Si sa vie avait été loin d'être édifiante, sa fin fut chrétienne et marquée d'un sincère repentir. Elle eut, dit Jean Chartier, « moult belle contricion et repentance de ses pechez. » Elle reçut les sacrements, demanda ses heures pour dire les vers de saint Bernard (prières des agonisants) qui s'y trouvaient copiés de sa main; elle fit ses dernières dispositions et prescrivit de larges aumônes; puis, sentant sa fin approcher, elle se tourna vers la sénéchale de Poitou (femme de Brézé), le seigneur de Tancarville, Guillaume Gouffier et ses demoiselles, qui entouraient son lit de mort, et dit que la vie était peu de chose, « et orde et fétide de notre fragilité. » — « Alors, continue le chroniqueur officiel, requist audit maistre Denis, son confesseur, qu'il la voulust absouldre de peine et de coulpe par vertu d'une absolution (indulgence) qui lors estoit à Loches, comme elle discit. Ce que son dit confesseur fist, à sa relaccion et sur sa parole. Puis, après qu'elle eust fait un fort hault cry, reclamant et invoquant la benoiste Vierge Marie, se sépara l'âme du corps [2]. »

Ainsi disparut de la scène la femme qui avait pris un souverain empire sur le cœur de Charles VII et conquis une place importante auprès du trône. Tout en se montrant justement sévère pour une mémoire qui n'a droit ni au respect ni à la reconnaissance de la postérité, l'histoire doit constater que, du vivant d'Agnès, Charles VII garda au moins dans ses amours une certaine mesure. Après la mort d'Agnès, au scandale d'un public adultère devaient s'ajouter des hontes sur lesquelles, pour l'honneur de son nom, on voudrait pouvoir jeter un voile.

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

[1] On croit qu'elle mourut d'une dyssenterie, mais le soupçon d'un empoisonnement fut très-accrédité, et nous en retrouverons la trace.
[2] Jean Chartier, t. II, p. 185-86.

L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME

ET LES ORIGINES DES ÉGLISES DE FRANCE.

« Il semble, dirons-nous avec un savant Bénédictin du dernier siècle, qu'après tant d'écrits qui ont été faits par des personnes fort habiles, touchant l'antiquité et l'origine des Églises des Gaules, ce soit perdre le temps que d'entreprendre de traiter cette matière de nouveau [1]. » A bien plus forte raison, pourrait-on nous alléguer cette fin de non-recevoir, aujourd'hui que tant de dissertations ont été publiées sur cette même matière, depuis M. l'abbé Faillon jusqu'à M. l'abbé Casimir Chevalier, de Tours. Néanmoins, « il y a beaucoup de personnages, ajouterons-nous avec D. Liron, qui jugent que ce grand sujet n'est pas épuisé. »

Sans doute, si la vérité était infailliblement liée au jugement des hommes que la science est accoutumée à respecter comme ses organes les plus autorisés, il ne resterait plus que le devoir de se soumettre aux sentences, ce semble, sans appel, formulées, à plusieurs reprises, de nos jours, et naguère encore par la voix de l'Institut de France. Mais bien que, nous, Bénédictins du XIX[e] siècle, nous n'ayons plus l'autorité de nos devanciers, nous n'en possédons pas moins les mêmes droits, qui sont ceux de la vérité même. Et, à ceux que nous savons les

[1] D. Liron, *Singularités historiques*, t. IV, p. 48. Le mot *singularités* n'est pa pris ici dans le sens d'*extravagances*, mais de *particularités*. Il n'y a donc pas lieu, comme on l'a fait naguère, de jouer sur le mot *singularités*, pour récuser l'autorité de ce savant écrivain.

moins disposés à écouter de nouveaux débats sur un point, selon eux, définitivement jugé, nous oserons rappeler que, d'après les principes de la critique moderne dont ils sont les plus ardents défenseurs, l'histoire admet rarement ces sortes de sentences irrévocables. Les documents seuls, et les documents irréfragables, ont le droit de s'imposer à la conscience du public; et encore reste-t-il souvent une porte à l'appel, contre les conclusions qu'on en tire, avec plus ou moins de justesse et d'impartialité. Or, c'est précisément ce qui a lieu dans la question des origines de nos Églises de France.

On a beaucoup disserté sur cette matière; mais, dans l'ardeur de la discussion, a-t-on bien employé toutes les ressources de la critique vraiment historique? Les avocats des deux partis ont-ils gardé suffisamment le calme et le sang-froid nécessaires en pareille circonstance? Et les juges eux-mêmes, conformément aux principes de la critique, ont-ils dépouillé toutes leurs sympathies préconçues pour telle ou telle autorité historique dont la valeur était en cause? Et comme le sujet est évidemment *ecclésiastique*, a-t-on demandé à la science de l'antiquité *ecclésiastique* le secours de ses données les plus certaines, les plus variées, les plus approfondies? A-t-on examiné avec soin chacune des objections, chacun des témoignages, sans parti pris, comme le veulent la justice et l'équité?

Il nous a semblé qu'on pouvait répondre négativement à beaucoup de ces questions, et c'est ce qui explique notre hardiesse à reprendre en sous-œuvre un procès aussi grave.

Personne n'ignore que deux écoles sont en présence relativement aux origines du christianisme dans les Gaules. L'une affirme que, dès le Ier siècle de notre ère, la foi chrétienne y a été prêchée, et des Églises hiérarchiquement constituées. L'autre prétend, au contraire, que, à part quelques prédications plus ou moins fécondes dans la *Province romaine* proprement dite, le christianisme, avant le milieu du IIIe siècle, n'a pas pénétré, ou du moins n'a produit que des fruits sans consistance, sans caractère *officiel*, si je puis m'exprimer ainsi, dans tout le reste des provinces gauloises. Cette définition nous semble exprimer assez bien l'ensemble des deux opinions contradictoires, bien que, nous ne l'ignorons pas, des nuances assez marquées se soient produites dans le cours des débats depuis trente ans. Nos adversaires nous pardonneront de ne

pas en faire une énumération complète, la discussion devant être portée, selons-nous, sur un terrain entièrement neuf, et devant reposer sur les larges bases que nous venons d'établir dans notre définition.

Le point fondamental, en effet, n'est pas de prouver que les premiers Apôtres de notre patrie ont été envoyés par saint Pierre lui-même ou par saint Clément ni d'examiner s'ils sont venus ensemble ou séparément. Malgré leur importance, ces questions sont abandonnées à la liberté de discussion et ne pourront peut-être jamais recevoir une solution complète.

M. l'abbé Casimir Chevalier, l'un des plus habiles adversaires de l'apostolicité de nos Églises, nous paraît avoir engagé la lutte sur son véritable terrain [1].

Dans son Introduction développée, il admet que les Gaules ont été sillonnées par les prédicateurs de la foi chrétienne, dès le Ier siècle, dans toutes leurs parties ; toutefois, selon lui, ce n'est qu'au milieu du IIIe siècle, que nos Églises, à part peut-être celles de la Narbonnaise, ont reçu une organisation définitive. Mais donnons-lui la parole. Après l'avoir entendu, nous serons plus libre pour le combattre.

« Tout le monde, dit-il [2], est d'accord sur ce point fondamental. Il n'est pas douteux qu'une première mission chrétienne ait été envoyée en Gaule du temps même des Apôtres ou de leurs successeurs immédiats et particulièrement de saint Clément... Il avait été dit aux Apôtres : « *Allez, enseignez toutes les nations, et prêchez l'Évangile à toute créature* [3] ; » et nous savons qu'ils remplirent cette mission avec un zèle incomparable et par eux-mêmes et par les disciples qu'ils avaient associés à leur ministère. Saint Paul, saint Crescent et saint Luc ont été nommés à cette occasion par les anciens [4].

« A défaut de textes, le sentiment chrétien suffirait pour nous dire que la Gaule ne put être entièrement négligée, au milieu de cette immense prédication, qui, selon l'ordre du divin Maître, se proposait de porter la *bonne nouvelle* à l'univers entier.

Ici, l'auteur reproduit une note de M. Paulin Paris insérée en tête de sa nouvelle édition de l'*Histoire littéraire de la France ;* puis il ajoute :

[1] *Les origines de l'Église de Tours, d'après l'histoire*, etc. Tours, Ladevèze, 1871, in-8° de 634 pages.
[2] *Origines, etc.*, p. 2.
[3] *Math.* XXVIII, 19. — *Marc*, XVI, 15.
[4] M. l'abbé Chevalier place ici une note que nous discuterons en son lieu.

« Nous partageons volontiers le sentiment du savant membre de l'Institut de France. Nous croyons avec lui que la Gaule Narbonnaise, grâce à ses relations incessantes avec Rome par la Méditerranée, dut être éclairée, la première, des lumières de la Foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, durent aussi entendre parler du grand événement qui allait bientôt changer toutes les conditions sociales. Les persécutions elles-mêmes contribuèrent, sans aucun doute, à la diffusion de la notion du christianisme... Quelques textes authentiques et précis nous permettront d'apporter une base historique à cette opinion. Nous les emprunterons spécialement à saint Grégoire de Tours... »

Parmi ces faits historiques, le savant tourangeau cite la construction d'un temple en l'honneur de saint Jean-Baptiste, à Bazas, par une dame gauloise [1], qui avait assisté à la décollation et avait apporté avec elle une fiole de sang du saint Précurseur, tout en avouant que ce récit n'a peut-être pas tous les caractères de la vraisemblance; mais il en admet du moins la date comme authentique; puis il poursuit ainsi :

« Il (saint Grégoire de Tours) mentionne aussi saint Eutrope de Saintes, évêque et martyr, envoyé, *dit-on (fertur)* [2], dans les Gaules par le Pape Clément I[er] à la fin du I[er] siècle, et saint Ursin de Bourges, ordonné évêque par les disciples des apôtres pour évangéliser les Gaules [3]. Nous savons, de plus, par le témoignage de sept évêques gallo-francs écrivant à sainte Radegonde et dont Grégoire nous a gardé la lettre intégrale, que la foi chrétienne avait commencé un peu à respirer dans les provinces gauloises, dès la naissance même de la religion catholique, *cum ipso catholicæ religionis exortu cœpissent gallicanis in finibus veneranda fidei primordia respirare* [4]. Enfin il nomme les saints martyrs Timothée et Apollinaire, que l'historien Flodoard, en citant leurs Actes, fait mourir à Reims sous Néron, avec le prêtre Maurus et plusieurs autres chrétiens; quoique cet historien n'exprime pas la date de leur passion, nous pouvons présumer qu'il ne l'ignorait pas [5].

« Ces divers passages démontrent clairement que Grégoire de Tours ne méconnaissait pas la première mission évangélique des Gaules, celle que nous pouvons appeler proprement la *mission apostolique;* et s'il ne

[1] S. Greg. Tur., *De gloria mart.. lib. I, cap. 12.*

[2] Nous prions le lecteur de remarquer cette traduction du mot *fertur* employé ici par S. Grégoire de Tours. Nous y reviendrons plus loin.

[3] S. Greg. Tur., *De gloria mart.. lib. I, cap. 56. — De gloria confess.. cap. 80.*

[4] S Greg. Tur., *Hist. Franc. IX, 39.* Nous reviendrons sur ce texte.

[5] *De Glor. martyr., lib. I, c. 55. — Bolland. Act. SS., 23 August. —* Flodoard. *Hist. Eccl. Remensis, lib. I, c. 3 et 4. — Patrol. Lat.,* tom. CXXXV, col. 32.

nous en a pas appris plus long à ce sujet, c'est sans doute, dit Ruinart, qu'il n'en savait pas davantage.

« Mais cette première mission admise comme un fait indubitable, il surgit aussitôt plusieurs problèmes importants. Quels ont été les hérauts de cette prédication? Quelle en a été l'étendue et l'intensité? Quels en ont été les fruits? C'est ici que les écrivains sont profondément divisés.

« Deux écoles sont en présence. L'une veut que presque tous nos diocèses aient été fondés, dès le premier siècle, par des évêques prédicateurs qui tenaient leurs missions avec un poste fixe, soit de saint Pierre lui-même, soit de saint Clément. Les résultats de cette prédication auraient été assez abondants pour que des Églises constituées fussent établies partout dès l'origine, avec une organisation cléricale complète. »

Après avoir cité quelques textes des Pères attestant la prédication universelle de l'Évangile, l'auteur ajoute [1]:

« Ce sont des phrases oratoires et des tours poétiques, où se retrouve l'emphase naturelle au génie oriental, et dont il ne faut point presser rigoureusement le sens, l'expression dépassant évidemment la pensée. On peut en conclure que la *bonne nouvelle* fut disséminée partout dès l'origine, comme nous l'avons dit plus haut, *par une prédication universelle, nécessairement rapide et nomade, vu le petit nombre de missionnaires; mais il n'en résulte pas que des Églises, et même des chrétientés, fussent organisées partout dès le premier siècle* [2]....

« Car si Dieu a attaché un caractère divin à l'établissement du christianisme, il n'en a pas moins soumis la prédication évangélique, dans une certaine mesure, à la marche ordinaire des choses en ce monde. « La nature, dit Pascal, avec cet inimitable style qui peint si bien tous « les mouvements de la vérité, la nature agit par progrès : *itus et re-* « *ditus*. Elle passe et revient, puis va plus loin, puis deux fois moins, « puis plus que jamais..... Le flux de la mer se fait ainsi; le soleil « semble marcher ainsi [3]. » Ainsi a marché le christianisme. »

Nos lecteurs nous sauront gré, nous l'espérons, d'avoir mis sous leurs yeux un résumé habilement présenté des concessions et des négations des adversaires de l'apostolicité de nos Églises.

M. l'abbé Chevalier, dans son volumineux travail, nous ayant donné, ce semble, le dernier mot de la science moderne mise au service du système qu'il appelle lui-même *grégorien* : renverser

[1] *Loc. cit.*, *p. 9*.

[2] M. l'abbé Chevalier, sentant que cette idée est fondamentale dans la question, y revient à satiété dans son Introduction, notamment p. 14, 15, 26, 34, 51. Nous examinerons ces affirmations sans preuves, encore que dans le dernier passage cité, il prétende qu'il *pourrait en ajouter de nombreuses*.

[3] Pascal, *Pensées*, édit. Faugère, t. V, p. 202. — Nicolas, *Études philosophiques sur le christianisme*, IIIe partie, ch. vi.

cet échafaudage d'érudition, c'est donner le coup mortel au système tout entier. Voilà pourquoi, dans l'œuvre que nous entreprenons, nous dirigerons nos principales attaques contre les arguments accumulés par le savant tourangeau.

Du reste, nous nous ferons un devoir de nous tenir constamment en dehors de toutes les personnalités dont le docte abbé n'a pas su toujours se garder. Nous ne traiterons jamais avec mépris nos adversaires. Nous reconnaissons la valeur, du moins apparente, des arguments qu'ils mettent en avant ; et si nous parvenons à les détruire, nous ne croirons pas, par cette victoire, avoir démontré l'ignorance et la mauvaise foi de nos contradicteurs. L'histoire est une science fort difficile ; le vaste champ de son domaine est couvert de ronces et d'épines que le labeur le plus infatigable a peine à déraciner. Si un travailleur a la bonne fortune de remettre en pleine culture une portion même minime de cet héritage livré aux soins de l'investigation humaine, il peut s'en réjouir, mais, en vérité, ce n'est qu'à Dieu qu'il doit en rapporter la gloire et le mérite.

Avant d'entrer dans le fond de la discussion, reprenons quelques unes des pensées principales de l'exposé du système de M. l'abbé Chevalier.

1° *Tout le monde est d'accord*, dit-il, *sur ce point fondamental*, que la Gaule participa à l'évangélisation universelle du monde par les Apôtres et leurs disciples immédiats.

2° M. Paulin Paris, M. l'abbé Chevalier, et, croyons-nous, tous les savants de nos jours, admettent que « la Gaule Narbonnaise, *grâce à ses relations incessantes avec Rome*, dut être éclairée la première des lumières de la foi, et que les autres provinces, constamment traversées par le mouvement romain, *durent aussi entendre parler de l'Évangile.* »

Nous discuterons plus loin les *textes authentiques et précis* tirés de Grégoire de Tours, « qui permettent, selon M. l'abbé Chevalier, d'apporter une base historique à cette opinion. »

3° Nous n'attachons point autant d'importance que le savant tourangeau à la question des hérauts par qui la foi fut annoncée à nos aïeux ; nous la placerons parmi les corollaires que nous ferons sortir des points fondamentaux.

4° Mais nous reconnaissons, avec notre contradicteur, que tout le débat doit porter sur ce point : Quels ont été l'intensité, les fruits, et je dirais presque la *forme constitutive* de la prédica-

tion apostolique? A-t-elle été *nécessairement rapide et nomade, vu le petit nombre des missionnaires?* ou bien a-t-elle eu pour résultat immédiat une *organisation hiérarchique* dans toute l'étendue des régions qui ont entendu la *bonne nouvelle?*

Comme le rayon fécond du soleil, beaucoup moins incertain dans sa marche que ne le prétend Pascal, la lumière de l'Évangile s'est-elle répandue sur le monde romain tout entier, et même bien au-delà, avec une rapidité merveilleuse, une fécondité stable et permanente, un progrès incessant qui n'enlève rien à la vie déjà produite[1]?

Voilà bien, en effet, les points essentiels du grave problème historique que nous espérons résoudre. M. l'abbé Chevalier ne s'y est pas mépris; et la pensée dominante de son Introduction, et même de son livre, consiste à nier que l'organisation hiérarchique fût immédiatement établie dans toutes les Églises chrétiennes dès les temps apostoliques. Contre une pareille doctrine nous n'élèverons aucune protestation théologique; nous ne consoliderons notre marche que sur l'appui des meilleurs témoignages de l'antiquité ecclésiastique. Quels témoins plus autorisés pourrions-nous invoquer dans une enquête sérieuse sur un sujet purement ecclésiastique? S'il s'agissait d'étudier les origines de l'organisation civile de l'empire romain, devrions-nous interroger d'autres témoins que ceux de l'antiquité profane? Pourquoi les graves personnages que l'Église décore du beau titre de *Pères* seraient-ils moins recevables dans un examen juridique que les Cicéron, les Pline, les Tacite ou les Ammien Marcellin? Sur quelle base sera assise l'histoire ecclésiastique si l'on récuse, comme des témoins infidèles, et le savant Eusèbe de Césarée, attestant un fait sur les origines de l'Église, non pas dans une pièce d'éloquence, mais dans des ouvrages reconnus pour des chefs-d'œuvre d'érudition et d'exactitude, tels que son *Histoire ecclésiastique*, sa *Préparation* ou sa *Démonstration évangélique;* et saint Justin,

[1] M. l'abbé Chevalier paraît confondre deux choses essentiellement différentes : la propagation du christianisme à son origine, dans l'acte de diffusion qui a constitué son *universalité* ou sa *catholicité;* et sa propagation progressive ou sa vitalité plus ou moins variable chez divers peuples, dans les siècles postérieurs. Dans le premier cas, il y a eu diffusion miraculeuse, dont la raison d'être est la mission divine que devait remplir la foi chrétienne dans le monde païen. Dans le second cas, le catholicisme paraît et disparaît à peu près, perd et reprend son influence, suivant les secrets de la Providence et les mérites des nations.

Tertullien, Origène, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, Théodoret, et les autres, dans des écrits contre les juifs, les païens ou les hérétiques?

Et quel est le prétexte de ce déni de justice? C'est que leurs attestations sont contraires au système que l'on soutient. Voilà pourquoi on représente leurs paroles comme des exagérations *naturelles au génie oriental*, comme des phrases de *littérateurs*, de *poètes* et d'*orateurs*[1]. Mais, du moins oppose-t-on quelques arguments vraiment historiques à ces autorités contemporaines, à ces témoins oculaires ou auriculaires, qui, dans une cause litigieuse, formeraient les meilleurs chefs de preuves en faveur ou contre un accusé? Aucun, sinon des assertations telles que celles-ci: *La prédication apostolique a dû être nécessairement rapide et nomade; les Églises de France ne durent être constituées que longtemps après*[2]; *il n'est permis à aucun critique sérieux de presser davantage ce texte*, etc.[3]. La véritable critique ne procède pas ainsi. Elle interroge les monuments; s'ils sont contemporains, ou s'ils sont un écho fidèle d'un auteur contemporain, grave, instruit sur le sujet en discussion, elle ne raisonne plus; elle s'incline et croit, parce que les faits ont toujours raison contre les théories les plus séduisantes.

Ces principes posés, faisons connaître en peu de mots les points principaux que nous nous proposons d'établir dans cette étude, puis entrons en matière:

1° Les premiers Apôtres de l'Évangile n'ont point parcouru le monde d'une manière vagabonde et *nomade*; mais ils ont partout fondé les Églises sur la base solide et durable de la hiérarchie sacrée. Ils s'en sont fait un devoir et comme un système de conduite, principalement dans le monde romain, prédestiné à servir de moule à la société chrétienne.

2° Ce premier point établi, nous demanderons aux monuments de l'antiquité ecclésiastique de nous dire jusqu'où s'étendit cette prédication apostolique et, par conséquent, cette organisation des Églises chrétiennes. Les Pères nous répondront que le monde entier reçut le bienfait de la foi de la bouche des Apôtres et de

[1] *Origines de l'Église de Tours*, p. 9.
[2] *Loc. cit.*, p. 14.
[3] *Loc. cit.*, p. 29.

leurs premiers disciples. Chacun d'eux, à son tour, viendra attester l'état de l'Église de son temps ; et nous constaterons que, jusqu'à l'an 260, la foi persévéra à illuminer le monde et surtout l'Empire Romain tout entier, depuis les frontières de la Bretagne et de la Germanie soumises aux Césars, jusqu'aux rives du Tigre et même au-delà.

3° Non content de cette vue d'ensemble, qui déjà nous permettra de conclure à l'évangélisation et à l'organisation des Églises des Gaules, puisque les limites posées par les Pères sont au-delà du Rhin et de l'Océan, nous parcourrons chacune des parties de l'Empire, l'Orient, l'Afrique, l'Italie, l'Espagne, la Grande-Bretagne elle-même ; et le flambeau de l'histoire à la main, nous y verrons assis sur leurs siéges, dans chacune de ces provinces, d'innombrables évêques catholiques. Cet examen sera long et laborieux ; il paraîtra même parfois nous éloigner de notre but ; mais nous prions le lecteur de considérer l'importance des résultats que nous en obtiendrons. Il nous donnera, en effet, la vraie physionomie historique de l'Église catholique avant l'année 260, époque fixée par nos adversaires pour le premier établissement sérieux et durable des Églises des Gaules. Ces milliers de siéges épiscopaux établis dans tout le monde romain et dans des contrées moins civilisées que les plus arriérées de nos provinces gauloises, ne formeront-ils pas comme une protestation énergique contre le système grégorien, qui exclut près des trois quarts de notre territoire de cette situation générale et sans exception partout ailleurs ? Une opinion qui aboutit à une telle invraisemblance historique a-t-elle le droit de se poser comme l'expression unique de la vérité ?

4° Après cet examen collectif et minutieux, qui nous fournira, du reste, plus d'un témoignage direct en faveur de notre thèse, nous aborderons les documents concernant nos Églises gauloises. Nous détruirons les principales objections de la science moderne contre l'antiquité de ces Églises ; et remontant jusqu'à la source, nous constaterons qu'elle appartient bien à l'âge apostolique. Sans doute, nous ne rencontrerons pas, à cette origine reculée, une grande abondance de preuves ; le fleuve à sa source n'est souvent qu'un filet d'eau. Mais considérés dans leur ensemble, les monuments qui attestent l'apostolicité de nos Églises n'en sont pas moins imposants ; et reliés à ceux que nous aurons groupés dans les démonstrations précédentes, ils commande-

ront certainement le respect à quiconque n'aura pas de parti pris dans la question. Nous ferons, du reste, ressortir les conséquences que nous avons le droit d'en tirer.

5° Une fois en possession de la vérité, nous étudierons les titres et les objections que nous opposent les partisans de l'opinion contraire ; les règles de la critique moderne nous serviront à en montrer le peu de valeur historique.

6° Enfin, nous discuterons quelques unes des traditions particulières de nos Églises, nous attachant à les dégager des superfétations qu'y ont ajouté les imaginations trop libres du moyen-âge.

Après cet exposé, entrons sans transition en matière.

I

LES PREMIERS APÔTRES N'ONT POINT FONDÉ LE CHRISTIANISME PAR UNE PRÉDICATION NOMADE, MAIS SUR LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE.

Le premier défaut contre lequel nous devons tous nous mettre en garde dans l'étude de l'histoire, est certainement celui de juger les mœurs et les institutions du passé d'après les idées et les usages de notre temps. Cependant, ce principe incontestable a été trop oublié par les détracteurs de l'apostolicité des Églises de France. De ce que, depuis plusieurs siècles, l'Église emploie dans la propagation de la foi, chez les nations barbares, un système connu sous le nom de mission *rapide et nomade*, lequel consiste à placer sous l'autorité d'un seul évêque une immense étendue de territoire, ils en concluent que, à l'origine, le christianisme a dû être propagé de la même manière, même dans l'empire romain. Cette théorie, — car ce n'est qu'une théorie, — non-seulement ne repose sur aucune preuve, mais semble même contraire au dessein de régénération sociale que Dieu se proposait d'atteindre par la diffusion de la foi dans le monde. Ayant promis à son Fils *les nations pour héritage*, il devait inspirer aux hommes de zèle chargés de réaliser cette promesse, de prendre une possession réelle et non pas rapide

et éphémère de la portion de la famille humaine prédestinée à devenir ainsi le domaine choisi et particulièrement acquis par le Christ. L'Empire Romain, comme nous le démontrerons plus loin, avait été formé dans ce but providentiel. Loué par l'Ecriture elle-même[1], comme le modèle des gouvernements terrestres, il offrait dans le mode employé pour subjuguer les peuples, un type excellent, que la sagesse divine devait imiter dans l'établissement de son œuvre, parce qu'elle en avait été la première inspiratrice. Ce système consistait à prendre possession d'un pays vaincu par le double moyen de la colonisation et du camp militaire. Loin de ralentir la formation de l'Empire, ce moyen n'avait servi qu'à donner une solidité plus profonde, une consistance inaltérable à l'autorité romaine dans toute l'étendue de sa domination. Créer partout des cités sur le modèle de Rome; y établir une administration analogue ; sauvegarder la conquête en la couvrant de camps fortifiés, en dirigeant l'opinion par l'influence des préposés de la République ; tel fut le but où tendit constamment et qu'atteignit admirablement le gouvernement des Consuls et des Césars.

L'empire du christianisme ne s'est pas fondé autrement. Cette vérité est démontrée par tous les monuments sacrés et traditionnels de notre sainte Religion. « Ayant un jour[2] réuni « ses douze Apôtres, le Christ les envoya prêcher le royaume de « Dieu et guérir les infirmes, et il leur dit : *N'emportez rien « pour la route.....* et *demeurez dans la même maison où « vous serez entrés jusqu'au moment de votre départ. Et si « l'on ne vous reçoit pas dans la cité ou le village où vous « aurez prêché, secouez, en sortant, la poussière de vos pieds.* »

On le voit, le Christ lui-même avait fait une loi à ses Apôtres de ne pas jeter en courant la semence de l'Évangile, mais de demeurer dans la ville ou le village qu'ils avaient mission de convertir, jusqu'à ce qu'ils eussent formé un groupe de fidèles disciples.

Si l'on ouvre les Annales primitives du Christianisme, consignées dans les Actes des Apôtres, cette loi imposée à la prédication évangélique apparaît dans un jour encore plus lumineux. Conformément à l'ordre du divin Maître, les Apôtres et leurs

[1] *Maccabæorum Lib. I, cap. 8.*
[2] S. Luc., *IX, 1-6; X. 1.* — Math., *X. 11-14.*

disciples répandent d'abord la *bonne nouvelle* dans toutes les villes de la Palestine; puis, lorsque le moment marqué est venu, ils se dispersent parmi toutes les nations [1]. Mais abandonnent-ils leur premier système de propagande chrétienne? Nullement. Avant de se séparer ils établissent saint Jacques-le-Mineur évêque titulaire de Jérusalem [2]; saint Pierre s'arrête plusieurs années à Antioche [3], et ne quitte cette grande ville qu'après y avoir élu saint Évode pour en gouverner l'Église [4]. Il parcourt ensuite le Pont, la Cappadoce, la Galatie, la Bithynie et la province d'Asie, et dès le ɪvᵉ siècle, les Églises des métropoles de ces provinces revendiquaient la gloire d'avoir été fondées par le prince de la hiérarchie sacrée. Et, en effet, dans sa première épître canonique, celui-ci recommande paternellement aux évêques et aux prêtres, à qui il en avait confié le gouvernement, de paître le troupeau de Dieu avec la douceur d'un bon pasteur [5].

Est-il nécessaire de parler des travaux apostoliques de saint Paul? de le montrer fondant des Églises [6] et établissant des évêques dans les principales villes de l'Asie-Mineure, de la Thrace, de la Macédoine, de l'Hellade, de l'Achaïe, de l'Illyrie, jusqu'à Rome? Si nous ne connaissons pas les noms de ceux qu'il chargea de gouverner les Églises d'Iconium en Pisidie, d'Ancyre en Galatie, bien que les monuments ecclésiastiques nous attestent le fait, l'histoire nous apprend que l'Église d'Éphèse fut confiée par lui aux soins de Timothée [7], celle d'Athènes à Denis l'Aréopagite [8], celle de Philippes à Epaphrodite [9], celle de Thessalonique à Gaïus [10], celle de Smyrne à

[1] Eusebii, *Hist. III, 1.*
[2] Eusebii, *Hist. II, 23.*
[3] S. Greg., Magn., *Lib. VII, Epist.* xɪ, *ad Eulogium.*
[4] Eusebii, *Hist. III, 22.*
[5] *Epist. Iª B. Petri, cap. II, 25; V, 1-4.*
[6] Saint Luc, dans les Actes des Apôtres (*Act.* XVIII, 22-23), nous représente saint Paul allant d'Ephèse à Césarée en Cappadoce, et de là à Antioche de Pisidie : *et salutavit Ecclesiam;* puis il ajoute : « Et facto ibi aliquanto tempore, profectus est *perambulans ex ordine Galaticam regionem et Phrygiam,* confirmans omnes discipulos. » Il y avait donc, dès lors, à Césarée, *une Église* sans doute fondée et constituée par saint Pierre.
[7] Eusebii, *Hist. III, 4.* — S. Chrysost., *in epist. ad Timoth. hom. V.*
[8] Eusebii, *Hist. IV, 23.*
[9] Theodoret. *in epist. ad Philipp., c.* ɪɪ, V, 25.
[10] Origen., *in epist. ad Rom. XVI, 23.*

Polycarpe [1]. Nous ne nous appuierons pas, comme l'a fait M. l'abbé Chevalier [2], sur les *Constitutions Apostoliques*, ouvrage manifestement interpolé, pour compléter ces données imparfaites sur les noms des disciples qui furent ordonnés évêques des Églises communément appelées *Apostoliques* ; mais, tout en rejetant, sous ce rapport, le témoignage de l'auteur ou de l'interpolateur de cet ouvrage, nous pouvons, du moins, l'admettre comme un écho fidèle de la tradition du IIIe siècle, affirmant ce fait important que les Apôtres ont établi la hiérarchie ecclésiastique dans toutes les *cités* où ils avaient répandu la semence divine de l'Évangile.

Le savant de Marca [3] a fait observer avec justesse que presque toutes les Épîtres de saint Paul sont adressées à des métropoles de provinces romaines : à Rome, à Corinthe, aux Galates, (ce que saint Jérôme [4] interprète dans le sens des nombreuses Églises déjà fondées dans la Galatie), à Colosse, à Thessalonique, à Ephèse, à Timothée, comme évêque de cette dernière ville, et à Tite comme chargé du gouvernement de toutes les chrétientés de l'île de Crète.

Cette observation nous donne la clef de la conduite des Apôtres, et de saint Paul en particulier, dans l'évangélisation du monde romain. Ils fondaient une colonie chrétienne sur les bases solides d'une administration complète, et laissaient à leurs disciples les plus fervents, établis par eux chefs de cette organisation hiérarchique, le soin de former de nouveaux centres de propagande sacrée dans les villes qui dépendaient de la première, ou étaient avec elle dans des relations plus faciles. Ainsi fit notamment saint Paul. Pendant son court séjour dans l'île de Crète, il avait recueilli une abondante moisson, mais il n'avait pu choisir parmi les prémices de cette Église naissante les sujets les plus dignes de l'épiscopat. Il chargea saint Tite, son disciple, de cette grave mission : « Je t'ai laissé en Crète, lui « écrit-il [5], pour que tu achèves de corriger les imperfections

[1] S. Irenæi, *Cont. Hæres., lib. III, c.* 3, *n.* 4. — Tertullian. *De Præscription, cap.* 32.

[2] *Origines de l'Égl. de Tours*, p. 59.

[3] De Marca. *De Concord. lib. VI, c. I.*

[4] S. Hieron, *in epist ad Galat*, c. IV, 2. « Hic tantum generaliter non ad unam Ecclesiam *unius urbis*, sed ad totius provinciæ scribat Ecclesias. »

[5] *Epist. ad Tit., I*, 5. « Hujus rei gratia reliqui te Cretæ, ut ea quæ desunt corrigas et constituas per civitates presbyteros, sicut et ego disposui tibi. Si quis sine crimine est... Oportet enim *episcopum sine crimine esse.* »

« que j'y ai laissées, et notamment que tu établisses, selon ma « recommandation, dans *les cités* de l'île, une administration « sacerdotale, composée d'un évêque, de prêtres et de diacres, » car c'est ainsi que la tradition chrétienne interprète l'expression *presbyteros* dont se sert ici l'Apôtre [1].

C'est en vertu de ce principe de conduite, généralement observé par les Apôtres, que les plus importantes cités de l'Empire sont devenues les Églises mères et maîtresses d'un nombre plus ou moins considérable d'autres Églises : Antioche dans le diocèse d'Orient ; Alexandrie (où saint Pierre envoya son disciple saint Marc) dans toute la province d'Égypte ; Césarée de Cappadoce dans le diocèse du Pont ; Éphèse dans celui de l'Asie ; Thessalonique dans la Thrace ; Corinthe en Achaïe ; Salamine en l'île de Chrypre ; Rome dans tout l'Occident ; Carthage dans toute l'Afrique, et peut-être même dans une partie de l'Espagne ; et Arles, Lyon et probablement Trèves et Mayence dans toutes les Gaules.

Est-ce à dire que les Apôtres ne s'attachèrent à former des Églises que dans ces grands centres de population et dans les principaux foyers de la civilisation païenne ? Loin de nous cette pensée, qui serait aussi loin de la vérité que contraire au fait que nous nous proposons d'établir. Ni Pergen en Pamphylie, ni Philippe en Macédoine, ni Lystra, ni Derben en Lycaonie, évangélisées par saint Paul, n'étaient alors capitales de provinces. A propos de ces deux dernières cités, saint Luc nous apprend que les Apôtres ne négligaient pas de répandre la bonne nouvelle du salut jusque dans les campagnes environnantes [2].

Quant au fait que nous venons de constater au moyen de la tradition chrétienne des premiers siècles, il se manifeste plus éclatant encore dans les grandes villes qui devinrent les siéges patriarchaux. A Antioche et à Rome on ne peut expliquer les difficultés relatives à la succession des premiers evêques qu'en admettant [3] que là saint Evode, ici saint

[1] Thomassin, *Discipl. eccles. Part. I, lib. I, cap. I, n° 8.* — S. Chrysost., *in hunc locum et in epist ad Philipp.* I, I. homil. I. — S. Hieron, *in h. loc.* — Theodoret., *in eod. loc.* — S. Ignat. *epist. ad. Magnesios, n° 13.*

[2] « Confugerunt ad civitates Lycaoniæ, Lystram et Derben, et universam in circuitu regionem ; et ibi evangelizantes erant (*Act.* XIV, 6). »

[3] S. Epiphan. *Hæres. XXVII, n° 6 :* « Dum iidem (Petrus et Paulus), prædicandi Evangelii causa, *in alias urbes et regiones profectionem susciperent, carere episcopo* Roma non posset : siquidem Paulus in Hispaniam pervenit. »

Lin furent préposés en qualité d'évêques particuliers, du vivant même des Apôtres. Il faut en dire autant de l'Église d'Éphèse, qui fut constamment régie par saint Timothée, alors même que saint Jean l'Évangéliste y faisait sa résidence habituelle [1].

Clément d'Alexandrie, *sur la foi d'une très-véridique tradition*, raconte avec quel empressement ce saint Apôtre venait, sous ce rapport, au secours des Églises de l'Asie proconsulaire, pour lesquelles il avait une sollicitude particulière. « L'Apôtre saint Jean, dit-il [2], de retour de Patmos à Éphèse, s'empressa de se rendre à l'appel des provinces voisines, soit *pour y ordonner des évêques*, soit pour y rétablir l'harmonie dans les Églises qui n'étaient pas privées de leurs pasteurs, soit pour élever à la cléricature, parmi les jeunes gens, ceux que l'Esprit lui indiquerait. » Qui ne se souvient des touchants adieux de saint Paul aux évêques et aux prêtres de l'Asie proconsulaire, au moment où il allait quitter pour toujours cette terre si longtemps témoin de ses travaux? Ce passage célèbre ne démontre-t-il pas l'existence de la hiérarchie sacrée dans toutes les Églises fondées par les Apôtres? Il est vrai que l'auteur de la Vulgate a traduit d'une manière assez bizarre l'expression du texte original, τους πρεσбύτέρουσ, par *majores natu* [3]; mais par la suite du discours de l'Apôtre, il apparaît assez clairement que ces *anciens de l'Église* qui vinrent d'Éphèse écouter les dernières recommandations de leur maître, n'étaient pas autres que les évêques et les prêtres des *cités* de la province d'Asie. Certes, nul ne peut mieux nous donner le vrai sens de ce passage des Livres Sacrés que notre saint Irénée, lui qui, pendant sa jeunesse, avait appris de la bouche de saint Polycarpe, disciple de saint Jean et évêque de Smyrne, toutes les particularités consignées en abrégé dans les

[1] Eusebii, *Hist. III, 1, 23.* — S. Irenæi, *Contra Hæres, lib. III, cap. III, n° 4.*

[2] De Joanne Apostolo traditio narrata sit... cum... Ephesum rediiset, *vicinas quoque civitates gentium* (επι τα πλησιόχωρα τῶν εθνῶν : ce que Rufin avait traduit par *vicinas provincias)* rogatus se contulit, partim quidem ut *episcopos constitueret*, partim vero ut *integras Ecclesias in harmonia disponeret*, partim etiam ut unumquemqne eorum quos Spiritus designaret, in clerum cooptaret. » Clement Alexand., *Lib. quis dives salvetur, n° 42. Patrol græc.*, t. IX, col. 647 et apud Euseb. *Hist. III, 23.*

[3] *Act Apost. XX, 17-18, 28.* « A Mileto mittens Ephesum vocavit majores natu Ecclesiæ, (Τοὺσ πρεσβιτέρουσ Τῆσ Εxxλησίασ) qui cum venissent, dixit eis... Attendite vobis et universo gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit *episcopos*, επίσxόπουσ) regere Ecclesiam Dei quam acquisivit sanguine suo. »

Écritures inspirées. Écoutons-le : « Paul, dit-il [1], enseigna toujours avec simplicité ce qu'il savait, non-seulement à ceux qui le suivaient, mais encore à tous ceux qui avaient le bonheur de l'entendre. C'est ainsi qu'étant à Milet, il convoqua *les évêques et les prêtres d'Éphèse et des autres* CITÉS *voisines, etc.* »

Ce témoignage n'est pas isolé dans les écrits de notre illustre évêque de Lyon. Tout son traité contre les hérésies pourrait nous servir d'argument en faveur de la doctrine que nous émettons, le but principal de son ouvrage étant de prouver aux hérétiques que la foi véritable se transmet intacte dans toutes les Églises du monde, au moyen des évêques institués par les Apôtres : « La tradition des Apôtres, dit-il, manifestée désormais dans le monde entier, est visible dans toutes les Églises pour quiconque veut ouvrir les yeux à la lumière de la vérité, et nous pouvons appeler en témoignage ceux *qui ont été faits évêques par les Apôtres*, ainsi que leurs successeurs jusqu'à nous. Certes, si les Apôtres avaient eu une doctrine secrète réservée aux parfaits, ils l'eussent surtout *confiée à ceux qu'ils mettaient à la tête de ces mêmes Églises*, car ils voulaient qu'ils fussent parfaits et irrépréhensibles ceux qu'ils laissaient pour successeurs dans l'enseignement de la foi... Mais comme il serait trop long d'énumérer les successions épiscopales *de toutes les Églises*, etc. [2]. »

Mais écoutons un temoin plus autorisé encore. C'est un disciple de saint Pierre et de saint Paul, loué par ce dernier dans une de ses épitres [3], et l'un des premiers, sinon le premier successeur du prince des Apôtres sur la chaire de

[1] S. Irenæi. *Cont. Hæres. lib. III, cap. 14.* « Quoniam auten Paulus... In Mileto enim *convocatis episcopis et presbyteris qui erant ab Epheso et a reliquis proximis* CIVITATIBUS. » Du reste, nous défions qui que ce soit de citer un seul texte des Pères confirmant la théorie des évèques régionnaires établis par les Apôtres.

[2] « Traditionem Apostolorum in toto mundo manifestatam, *in omni Ecclesia* adest perspicere omnibus qui vera velint audire ; et *habemus annumerare eos qui ab Apostolis instituti sunt Episcopi* ut successores eorum usque ad nos, qui nihil tale docuerunt neque cognoverunt quale ab iis deliratur. Etenim si recondita mysteria scissent Apostoli, quæ seorsim et latenter a reliquis perfectos docebant, his vel maximo traderent ea *quibus etiam ipsas Ecclesias committebant.* Valde enim perfectos et irreprehensibiles in omnibus eos volebant esse *quos et successores relinquebant*, suum ipsorum locum magisterii tradentes... sed quoniam valde longum est in hoc tali volumine *omnium Ecclesiarum enumerare successiones*, etc. S. Irenæi, *cont. Hæreses, lib. III, cap. 3. Cf. ibid, lib. V, cap. 20.*

[3] *Epist. ad Philipp. IV, 3.*

Rome [1] : c'est le saint et illustre Clément, dont les écrits étaient encore vénérés presque à l'égal des Livres inspirés, au IV[e] siècle, si l'on en croit l'historien Eusèbe [2]. Compagnon et auxiliaire de saint Paul [3], il fut donc parfaitement instruit de la pensée des Apôtres relativement à l'organisation des premières Églises chrétiennes. Or, que nous apprend-il sur ce point fondamental ?

De graves dissensions s'étaient élevées dans l'Église de Corinthe ; un parti violent fomentait la révolte contre les prêtres de cette chrétienté, probablement à l'occasion de l'élection d'un évêque. Le saint Pontife, informé de ce schisme, leur écrivit une *lettre admirable* [4], dans laquelle il multiplie les motifs qui doivent maintenir les chrétiens dans la concorde et la soumission due aux autorités constituées par Dieu.

Dans le chapitre LX[e], après avoir rappelé les prescriptions divines, relativement au culte, il ajoute :

« Au souverain prêtre ont été attribuées des fonctions particulières ; aux prêtres [5] est assigné un lieu spécial ; aux lévites, incombent les

[1] M. l'abbé Chevalier tranche bien vite les questions, lorsqu'il croit que les Fausses Décrétales y sont pour quelque chose. En voici un exemple. A la page 445, note 1, il dit : « On peut retrouver les influences des Clémentines dans d'autres circonstances. Ainsi, par exemple, ces fausses pièces supposent que saint Pierre aurait chargé saint Clément de gouverner l'Église après lui, quoiqu'il soit bien constaté que saint Lin et saint Anaclet ont été les successeurs immédiats du prince des Apôtres. On retrouve la même donnée dans un grand nombre de légendes, qui montrent par là qu'elles se sont inspirées des *Fausses décrétales*. Citons, entre autres, les deux légendes de saint Ursin publiées par le P. Labbe, et l'Épitre du moine Adhémar sur l'apostolicité de saint Martial. » M. l'abbé Chevalier est manifestement préoccupé ; car sans cela, il ne confondrait pas la question de l'authenticité des Clémentines avec celle des Fausses Décrétales. De plus, relativement à saint Clément, il peut lire le n° 6 de l'hérésie XXVII de saint Épiphane, où le saint docteur présente les deux opinions comme probables; le chapitre 32 du livre des Prescriptions de Tertullien (*Patrol.*, t. II, col. 45), et le chapitre 15 du livre *de viris illustribus* de saint Jérôme (*Patrol.*, t. XXIII, col. 631) ; et il verra que l'opinion qu'il traite si mal ne date point des Fausses Décrétales, car ce dernier Père dit : « Clemens... quartus post Petrum Romæ episcopus... *tametsi plerique Latinorum secundum post Petrum apostolum putent fuisse Clementem.* » Cf. de Rossi, *Bullet. d'Archéol. chrét.*, 1867, p. 35.

[2] Euseb., *Hist. III, 16.*

[3] Euseb., *Hist. III, 4.*

[4] Euseb., *Hist. III, 16 : Eximia prorsus atque mirabilis epistola quam nomine Ecclesiæ Romanæ scripsit.*

[5] « Summo sacerdoti sua munia tributa sunt, et sacerdotibus locus proprius assignatus est, et levitis sua ministeria incumbunt ; homo laicus præceptis laicis constringitur. Unusquisque vestrum, fratres, et in suo statu gratias Deo habeat, etc. » S. Clem., *epist. ad Corint.*, c. XL et XLI).

ministères qui leur sont propres, et le laic est tenu de remplir les devoirs qui sont imposés à son état. Ainsi, mes frères, que chacun de vous rende grâces à Dieu dans l'état où il se trouve, agissant conformément à sa bonne conscience, ne transgressant point les devoirs qui règlent ses attributions..... »

Et un peu plus loin [1], au chapitre XLII[e], il poursuit ainsi :

« Les Apôtres nous ont annoncé la bonne nouvelle de la part du Seigneur Jésus, et Jésus-Christ de la part de Dieu. Donc le Christ a été l'envoyé de Dieu, et les Apôtres, du Christ, et ainsi tout s'est fait dans l'ordre. C'est en conséquence du même principe que les Apôtres... sortirent du cénacle avec la plénitude de l'Esprit saint, annonçant partout la venue du royaume de Dieu. Et [2] après avoir *ainsi prêché à travers les provinces et les villes, ils y établirent pour évêques et pour diacres des futurs croyants, des hommes choisis parmi les prémices de leur prédication dans ces contrées et ces villes*, et éprouvés par le moyen de l'esprit de discernement qu'ils possédaient. Et cette institution n'était pas une nouveauté, car il y a longtemps que l'Écriture avait parlé des évêques et des diacres, lorsqu'elle avait dit par la bouche d'Isaïe : *J'établirai leurs évêques dans la justice et leurs diacres dans la foi* [3]. »

Le saint Pontife continue, dans le chapitre XLIII[e], le même sujet, rappelant l'exemple de Moïse qui, voyant les tribus d'Israël se disputer l'honneur du sacerdoce, renferma dans le tabernacle douze verges, dont une seule, celle d'Aaron, apparut fleurie le lendemain. Puis faisant l'application de ce fait de l'ancienne loi à l'Église chrétienne, saint Clément commence le chapitre XLIV[e] par ces paroles remarquables [4] :

[1] Le chapitre XLI n'est que le développement du XL.

[2] « Prædicantes, igitur, per regiones et urbes (κατά Χώρας και πωλεισ) primitias earum, spiritu cum probassent, *in episcopos* (Εισ Επισχόπουσ) et *diaconos eorum qui credituri erant, constituerunt.* Neque hoc novum : a multis enim temporibus de episcopis et diaconis scriptum fuerat : « *Constituam episcopos eorum in justitia et diaconos eorum in fide.* » (*loc. cit.* cap. XLII.)

[3] « Isaïe, LX, 17. Saint Clément traduit un peu différemment que les Septante ce verset d'Isaïe. Les Septante avaient traduit : « Dabo præpositos tuos in pace et episcopos « tuos in justitiâ. » Saint Clément, renversant l'ordre du verset, traduit Αχροντασ par *diaconos ; in pace* par *in fide*, et avec raison, car l'hébreu « *Schaloum* » signifie toute sorte de *bien*, le salut du corps et de l'âme. Saint Jérôme, dans son commentaire sur Isaïe (lib. XVI, cap LX) applique, lui aussi, *aux évêques chrétiens* la seconde partie du verset des Septante.

[4] « Et apostoli nostri cognoverunt per Dominum Nostrum Jesum Christum quod futura esset contentio de nomine episcopatûs (ἐπί τοῦ ὀνόματοσ τῆσ επισκοπῆσ), le mot « *nomen* » pris dans le sens biblique de puissance.) Ob eam ergo causam, perfectam præcognitionem adepti, constituerunt prædictos, et deinceps futuræ successionis regulam tradiderunt : ut cum illi decessissent, ministerium eorum ac munus alii viri probati exciperent » (S. Clem. *epist. ad Corint.* c. XLIV.)

« Nos Apôtres connurent, par la révélation de Notre Seigneur-Jésus-Christ, qu'il *s'élèverait aussi des contentions au sujet de la dignité épiscopale*. Voilà pourquoi, en vertu de cette parfaite prévoyance, *ils instituèrent les susdits* (évêques) *et réglèrent plus tard la forme que l'on devait observer dans la future succession des pontifes*; afin que, lorsque ceux-ci viendraient à décéder, d'autres hommes éprouvés pussent les remplacer dans leur ministère et leur charge. »

Dans le reste du chapitre, le saint proteste contre l'acte de violence qui chasserait de leurs siéges des évêques ainsi ordonnés selon les canons apostoliques et qui auraient exercé en paix leurs fonctions pendant un certain temps : ce qui prouve, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'il s'agissait d'une révolte contre l'évêque de Corinthe, déposé peut-être par quelques mécontents et soutenu par la majorité du sénat sacerdotal, contre lequel s'élevaient également les griefs des schismatiques[1].

Nous sommes donc en présence du plus précieux aussi bien que du plus ancien document relatif à l'organisation hiérarchique et à la transmission du pouvoir épiscopal dans l'Église primitive. Ce document ayant pour nous une importance décisive, nous devons en étudier la portée et faire ressortir les conséquences qui en découlent en faveur de notre thèse.

Blondel, Basnage et quelques autres protestants ont essayé d'atténuer la force de ce témoignage, qui renverse d'une manière si péremptoire les théories de leur secte sur la constitution démocratique ou tout au moins presbytérale de l'Église au temps apostolique. Ils ont objecté que saint Clément parle des *episcopi* et des *diaconi*, et passe sous silence les *presbyteri*, ce qui prouve, disent-ils, que, à cette époque primitive, l'ordre des prêtres et des évêques ne se distinguait pas encore. Mais aux yeux de tout homme de bonne foi qui lira le passage de l'évêque de Rome, — et c'est pour cela que nous avons tenu à le donner en entier, — la difficulté des critiques protestants ne peut être considérée comme sérieuse, puisque, dans le chapitre XL, saint Clément mentionne les trois ordres ecclésiastiques en leur attribuant des fonctions distinctes et essentiellement différentes. Et de peur qu'on ne se méprenne sur sa pensée, il a soin d'ajouter : « Ainsi, mes frè-

[1] Cela résulte du chapitre XLVII[e], dans lequel on lit : « Turpia sunt... audire firmissimam et antiquam Corinthiorum Ecclesiam *propter unum aut alterum hominem contra presbyteros seditionem movere*. »

res, que chacun de vous rende grâces à Dieu dans l'état où il se trouve. » Ce qui signifie évidemment que dans l'Église de Corinthe il y avait un Pontife, des prêtres, des lévites ou diacres, et des laïcs[1].

Si donc, un peu plus loin, en parlant du gouvernement ecclésiastique établi par les Apôtres dans les contrées et les villes où ils prêchaient le royaume de Dieu, saint Clément ne ditingue point les évêques des prêtres, c'est qu'il s'agissait, en cet endroit, de l'ordre administratif[2], auquel, à cette époque, les prêtres participaient en commun avec les évêques; mais il se sert à dessein du mot *episcopos* pour indiquer que les Apôtres avaient un soin particulier d'instituer partout ces chefs suprèmes des Églises. Seuls, en effet, ils pouvaient perpétuer, féconder, rendre solide et permanent l'établissement du christianisme, au milieu des orages produits par les préjugés des peuples et la tyrannie des Césars.

Si l'on refusait d'admettre, malgré son évidence, la conclusion que nous venons d'émettre, nous poserions à nos contradicteurs cette simple question : Si saint Clément, à la fin du Ier siècle, ne connaissait que deux ordres de la hiérarchie sacrée, le sacerdoce et le diaconat, pourquoi, moins de vingt ans plus tard, en l'année 107 de l'ère chrétienne, saint Ignace d'Antioche supposait-il à chaque page de ses lettres immortelles[3] l'existence et la distinction des trois ordres? Comment pouvait-il écrire aux Tralliens[4] : « Que chacun de vous révère *les diacres* comme les ministres de Jésus-Christ, et *l'évêque*, comme Jésus-

[1] Il parle d'ailleurs des *presbyteros* au chapitre XLVII, comme nous l'avons noté plus haut.

[2] On peut encore donner d'autres motifs de cette unique expression *episcopos*. Ainsi, Mansi fait observer que saint Clément n'a parlé en cet endroit que des *episcopi* et des *diaconi*, pour se conformer aux expressions d'Isaïe dont il rapportait la prédiction (Mansi, *Concil.*, I. 201, note 3.)

[3] Saint Irénée (*Cont. Hæres V, 28*) cite déjà l'épître de saint Ignace aux Romains.

[4] *Epist. ad Trallian, cap. 5.* « Cuncti similiter revereantur *diaconos* ut mandatum Jesu-Christi, et *episcopum* ut Jesum-Christum, Filium Patris, et *presbyteros*, ut senatum Dei et concilium Apostolorum : sine his Ecclesia non vocatur. » *(Patrol. græc.*, t. V, col. 678.) Nous ne parlerons pas ici des savants travaux qui ont été faits en faveur de l'authenticité de ces lettres de saint Ignace jusqu'à nos jours. M. Migne les a publiés presque tous en tête de ce volume. Cf. aussi l'ouvrage du docteur Petermam, professeur à Berlin : *Sancti Ignatii Patris Apostolici quæ feruntur epistolæ, una cum ejus martyrio, collatis add. græcis versionibusque syriaca, armeniaca, latinis denuo recensuit, etc.* Leipzig, 1849, in-8 de XXVI-565 p.; et docteur Beelen. *Comment. in epist D. Pauli apost. ad Philipp. I., 1.*

Christ, Fils du Père, et *les prêtres* comme le sénat de Dieu et le collége apostolique : sans cette triple autorité *une chrétienté ne mérite pas le nom d'Église ?* »

Et le saint martyr présente-t-il cette hiérarchie ecclésisatique comme une institution nouvelle ? Nullement. Il la fait remonter aux Apôtres et à Jésus-Christ lui-même : « Conformez-vous avec soin *aux enseignements du Seigneur et des Apôtres*, écrit-il aux Magnésiens[1]... Soyez soumis à votre évêque. »

Presque au début de sa lettre, il avait fait l'éloge de cet évêque, nommé Damas, des prêtres Bassus et Apollonius, et du diacre Sotion. D'ailleurs, toutes les lettres de ce saint pontife ne sont que le développement de la pensée de saint Clément : resserrer les liens de l'obéissance envers l'autorité épiscopale constituée dans l'Église par les Apôtres.

Il est donc indubitable que l'institution des évêques placés à la tête d'*Églises particulières*, remonte au berceau même du christianisme, et nous laissons au lecteur la liberté de qualifier l'assertion que voici [2] :

« Les Églises ne *durent être constituées* que longtemps après ces premières prédications (des temps apostoliques). *Il n'a pas été tout de suite établi* que du moment où une population admettait la *bonne nouvelle*, elle élisait un évêque pour diriger sa croyance. Mais arrivèrent les persécutions ; le *paganisme reprit une partie de son influence (??)* et l'on ne garda souvenir que des prêtres qui purent, sans être inquiétés, rester au milieu de leur troupeau plus ou moins nombreux... L'inflexibilité de l'administration romaine pouvait-elle, au temps des Néron, des Commode, et même des Marc-Aurèle, tolérer une magistrature aussi contraire aux formules du culte romain que celle d'un évêque stationnaire ? *Il n'y eut donc, en réalité, avant Constantin, que des évêques régionnaires, dont les cités ne gardèrent pas toujours la mémoire.* »

N'est-ce pas là un tableau de fantaisie[3], qui ne supporte pas

[1] *Epist. ad Magnesian., cap.* 13. « Studete conformari doctrinis Domini et Apostolorum... subjecti estote episcopo. » C. f. Euseb. *Hist. IV*, 23, où saint Denis de Corinthe énumère un grand nombre d'évêques de son temps.

[2] *Les origines de l'Église de Tours*, p. 14.

[3] Nous demandons pardon à M. l'abbé Chevalier de cette expression sévère; mais que dire d'une théorie qui est le renversement de ce que l'on trouve affirmé à chaque page des Pères de l'Église ? Lisez saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, Eusèbe, saint Hilaire, saint Athanase, etc., etc., vous y verrez à chaque instant des expressions comme celle-ci : « Apostolos et qui per Apostolos crediderunt, *Ecclesiarumque*

même le premier rayon de la lumière de la vérité? S'il y a dans l'histoire des trois premiers siècles de l'Église, un fait éclatant entre tous, c'est assurément le rôle dominant qu'y jouent à chaque instant les évêques *stationnaires*, non-seulement des grands siéges de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche, mais encore d'Éphèse, de Smyrne, de Césarée en Cappadoce, d'Amasée dans le Pont, de Tarse en Cilicie, de Corinthe, de Lyon et de Carthage. Étaient-ils donc des évêques régionnaires? Saint Ignace, dont nous venons d'entendre le témoignage, ne nous donne-t-il pas comme évêques *stationnaires*, attachés à des siéges particuliers, dans des villes spéciales, et Onésime d'Éphèse[1], et Polybius de Tralles[2], et Damas de Magnésie[3], et Polycarpe de Smyrne[4], villes dépendantes de la métropole d'Éphèse? Et ne raconte-t-il pas aux Philadelphiens[5] que les Églises voisines d'Éphèse lui envoyèrent au passage, les unes *leurs évêques*, les autres leurs prêtres et leurs diacres? Ces prêtres et ces diacres étaient-ils aussi régionnaires? Et Polycrate, dans la lettre assez impertinente qu'il écrivit au Pape saint Victor, à la fin du IIe siècle, ne se disait-il pas sucesseur de Jean sur le siége de la ville d'Éphèse? et ne se vantait-il pas d'être en communion de sentiment avec saint Polycarpe, évêque de la ville de Smyrne (*episcopus apud Smyrnam*), avec *Thraseas, évêque d'Eumenia*? Et saint Denis, évêque de Corinthe vers le milieu du même IIe siècle, lorsque, dans ses lettres citées par Eusèbe[6], il reprochait aux Athéniens d'avoir dégénéré de la foi de leurs pères depuis la mort de *leur évêque Publius*, martyrisé dans la dernière persécution; de ne pas suivre les enseignements de *Quadratus*, *leur évêque actuel*, et de saint Denis l'Aréopagite que l'Apôtre saint Paul leur avait donné pour *premier évêque*, entendait-il ne leur parler que d'évêques

principes constituti sunt.» (S. Hieronym, *in Isaiam. lib. I, cap. I, 26)*; ou encore : « Cum idem apostoli (Petrus et Paulus). prædicandi Evangelii gratia in alias urbes... profectionem susciperent, *carere episcopo Roma non posset.* » (S. Epiphan. *Hæres., XXVII, n° 6.*)

[1] « In Onesimo inenarrabilis charitatis viro, *vestro* autem in carne *episcopo* (*Epist. ad Ephes*, n° 2). »

[2] *Epist. ad Trallianos, n° 2.*

[3] *Epist. ad Magnessianos, n° 2.*

[4] *Epist. ad Smyrn. n° 12.*

[5] *Epist. ad. Philadelph. n° 10* : « Et quædam proximæ Ecclesiæ *miserunt episcopos*, nonnullæ presbyteros et diaconos. »

[6] Euseb.. *Hist., V. 24.*

régionnaires ? Et quand, dans sa lettre aux habitants de Gortyn en Crète et d'Amasée dans le Pont, il leur rappelait le souvenir de leurs évêques, Philippus et Palma, ne supposait-il pas que les siéges de ces deux pontifes étaient fixés dans ces deux métropoles? Et si notre contradicteur le niait, Eusèbe lui répondrait pour nous, en ajoutant que le même saint Denis écrivit encore à *Pingtus, évêque de Gnosse*, dans l'île de Crète, lequel lui répondit par une lettre pleine d'esprit et de charité.

Tous ces exemples, choisis entre plusieurs autres[1], parmi les documents, hélas! trop rares de la primitive Église, sont, ce nous semble, un lumineux commentaire du passage important de saint Clément de Rome, qui sert de base à toute cette argumentation. Cet illustre disciple de saint Pierre avait donc raison de nous affirmer que les Apôtres, après avoir annoncé le royaume de Dieu aux *provinces et aux villes, établissaient dans ces mêmes villes des évêques qu'ils choisissaient d'ordinaire parmi les prémices* des fruits de leur prédication, témoin saint Denis l'Aréopagite, et tant d'autres que l'histoire a oubliés.

Mais nous ne devons pas négliger de faire remarquer une des paroles les plus importantes du texte précieux que nous commentons. Saint Clément ne dit pas que les Apôtres ordonnaient seulement des évêques dans les villes où leur zèle avait opéré de nombreuses conversions, et dans les chrétientés déjà florissantes, il dit : *Primitias earum in episcopos et diaconos eorum qui credituri erant, constituerunt*. Il suffisait que, parmi ces prémices de la gentilité ou du judaïsme, il se trouvât un homme remplissant les conditions indiquées par saint Paul dans ses épîtres à Tite et à Timothée, c'est-à-dire un homme n'ayant qu'une femme, sobre, chaste, aimant la vérité et qui ne fût pas d'un caractère violent, pour qu'on le revêtît sans retard du caractère épiscopal, avec la mission de former lui-même autour de lui son troupeau fidèle, *eorum qui credituri erant;* les évêques de ces temps primitifs n'étant au fond que des agents de propagande chrétienne, munis de tous les pouvoirs

[1] Euseb., *Hist.*, *VI*, 23.— Cf. Euseb., *Hist. IV*, 22. Hégésippe dit qu'il a visité *Primus, évêque de Corinthe,* en se rendant à Rome; que là il a consulté Anicet, alors évêque de cette ville, auquel ont succédé Soter et Éleuthère, alors simple diacre. Puis il ajoute : « In singulis episcoporum successionibus, et *in singulis urbibus* eadem manent quæ per legem ac prophetas et a Domino ipso prædicata sunt. » Il y avait donc des évêques dans *toutes les villes*, du temps d'Hégésippe.

nécessaires, surtout alors, pour créer un sénat de prêtres, choisir des ministres inférieurs, propres au service divin, et conférer aux nouveaux convertis tous les sacrements qui régénèrent, confirment et fortifient la vie spirituelle dans les âmes [1].

L'histoire de l'Église, cruellement dépouillée de ses archives par les persécutions de Dèce et de Dioclétien et les invasions barbares, a peu conservé de monuments concernant ces usages observés dès l'origine de son institution. Voilà pourquoi les paroles de saint Clément ont une valeur inappréciable. Néanmoins ce que saint Grégoire de Nysse nous raconte de saint Grégoire le Thaumaturge en est un exemple remarquable. La ville de Néo-Césarée dans le Pont était restée jusqu'au commencement du IIIe siècle étrangère au mouvement de transformation qui s'était opéré par le christianisme dans cette province. Elle ne possédait dans ses murs que dix-sept fidèles, et cependant cette petite chrétienté avait son évêque ; car saint Grégoire de Nysse ne dit nulle part que son illustre homonyme ait été le premier pasteur chargé de gouverner ce troupeau. Il raconte seulement que Phædinus, métropolitain, ou comme on disait alors, évêque d'Amasée, capitale du Pont, voyant la vertu éminente de saint Grégoire le Thaumaturge, jeta les yeux sur ce grand serviteur de Dieu pour lui confier ce poste aussi difficile qu'important [2].

Nous avons, croyons-nous, mis hors de toute contestation ce point fondamental, à savoir que le christianisme ne s'est point répandu au moyen de ***prédications rapides et nomades***, mais qu'un tout autre système a présidé à son établissement. Les Apôtres et leurs disciples immédiats, conformément à la prescription du Christ lui-même, sont passés de villes en villes, de provinces en provinces, laissant après eux, dans chaque cité, des évêques et des ministres inférieurs, diacres ou prêtres, chargés de compléter l'œuvre commencée, d'augmenter le nombre des fidèles et de constituer dans les villes moins importantes des Églises organisées sur le modèle des premières. Il nous reste à

[1] Euseb., *Hist.*, *V*, *16*. C'est pour n'avoir pas été élu évêque de la petite ville d'*Ardaban* en Mysie que Montan commença à dogmatiser. Dans le même chapitre sont cités : *Zoticus, évêque de Comane* et Julien, *évêque d'Apamée*. *Ibid.*, *cap. 19* : Claude Apollinaire, évêque de Hiérapolis dans l'Asie proconsulaire ; Ælius Publius Julius, *évêque de Develte*, petite colonie de la Thrace, et Sotas, évêque d'Anchialis, etc., tous de la seconde moitié du deuxième siècle.

[2] S. Greg. Nyss. *Opp.*, t. III, *apud. Patrol. græc* , t. XLVI, col. 910.

étudier avec quelle abondance et dans quelles contrées s'est accompli ce grand fait de l'organisation chrétienne.

II

QUELLES FURENT LES CONQUÊTES DES PRÉDICATEURS DE L'ÉVANGILE PENDANT LA PÉRIODE APOSTOLIQUE.

Les conclusions que nous venons de tirer du texte de saint Clément I[er] se trouvent résumées, avec une précision admirable, par Tertullien, dans son livre fameux de *Præscriptionibus :*

« Aussitôt, dit-il [1], que les Apôtres eurent reçu la force de l'Esprit-Saint, qui devait, selon la promesse divine, leur conférer le don des miracles et de la parole, ils se répandirent d'abord dans la Judée, attestant la foi en Jésus-Christ et y *instituant des Églises;* puis s'élançant de là sur le monde, ils promulguèrent parmi les nations la doctrine de cette même foi, et comme moyen de rendre permanent leur enseignement *(proinde)*, *ils constituèrent des Églises dans chacune des cités* (de ces nations); et de ces Églises primitives d'autres Églises empruntèrent l'étincelle de la foi et la semence de la doctrine, et chaque jour encore de nouvelles chrétientés, par le même moyen de transmission, méritent d'acquérir le titre d'Églises. »

Il est cependant un autre témoignage plus complet et plus autorisé, à nos yeux du moins, que celui du célèbre docteur de l'Église d'Afrique; nous voulons parler d'Eusèbe de Césarée. Son érudition était prodigieuse. Tous ceux qui ont étudié ses ouvrages lui reconnaissent cette qualité éminente et inappréciable dans un historien. Puisant à pleines mains dans la bibliothèque de Césarée, l'une des plus riches du monde, la plus riche même au point de vue chrétien, généreusement secondé dans ses re-

[1] « Statim igitur Apostoli... consecuti promissam vim Spiritus Sancti ad virtutes et eloquium, primo per Judæam, contestatâ fide in Jesum-Christum et ECCLESIIS CONSTITUTIS, *dehinc in orbem profecti*, eamdem doctrinam ejusdem fidei *nationibus* (cf. ἔθνους et Χώρας des textes précédents) promulgaverunt; et proinde ECCLESIAS APUD UNAMQUAMQUE CIVITATEM CONDIDERUNT, a quibus traducem fidei et semina doctrinæ cæteræ exinde Ecclesiæ mutuatæ sunt, et quotidie mutuantur, ut Ecclesiæ fiant (Tertullian). *De Præscription*, c. XX.

cherches par la libéralité du grand Constantin, il acquit une science profonde qui lui a mérité l'admiration de tous les siècles. Son *Histoire ecclésiastique*, sa *Préparation* et sa *Démonstration évangélique* surtout, sont des ouvrages que la science moderne elle-même ne dédaignerait pas de louer. Son exactitude et sa fidélité dans la reproduction des documents sont justement appréciées par la critique vraiment historique. En présence d'un jugement que la postérité s'est transmis comme un héritage inaliénable, il nous sera bien permis de ne pas tenir compte d'une fin de non-recevoir que, pour le besoin d'un système préconçu, nos adversaires ont voulu lancer contre lui.

Sur la question qui nous occupe surtout, son témoignage nous semble péremptoire. En possession d'une multitude de documents que nous n'avons plus sur l'Église primitive, il pouvait seul nous donner, sur les origines chrétiennes, une vue d'ensemble et une appréciation exacte. C'est ce qu'il n'a pas manqué de faire.

Trois phases distinctes doivent être soigneusement remarquées dans la prédication et la propagation de l'Évangile : celle des Apôtres dans la Judée avant leur dispersion ; celle des Apôtres et de leurs disciples immédiats dans le monde entier ; celle enfin des hommes que l'antiquité appelait *Apostoliques, (viri apostolici)*, parce qu'ils avaient vécu du temps des Apôtres, sans avoir été leurs premiers coopérateurs et leurs compagnons d'armes *(commilitones)*, selon l'expression de saint Paul. Eusèbe distingue parfaitement ces trois phalanges d'évangélistes, et il décrit les travaux de chacune d'elles avec une précision qui dénote un tableau peint d'après nature. Écoutons ce triple témoignage, et nous pourrons ensuite nous représenter les fruits de l'apostolat chrétien depuis la sortie du Cénacle jusqu'à la fin du règne de Trajan. « La vertu céleste aidant, dit-il d'abord, en esquissant à grands traits les conquêtes des Apôtres et de leurs disciples [1], la Parole du Dieu Sauveur illumina, avec la rapidité d'un rayon de soleil, l'univers entier, et selon qu'il

[1] « Ita opitulante cœlesti virtute, salutaris Dei sermo tanquam solis radius universum terrarum orbem subitò illustravit, et prout in sacris litteris prædictum fuerat : *in omnem terram exivit sonus* Evangelistarum simul et Apostolorum et *usque ad fines terræ verba eorum*. PER OMNES IGITUR CIVITATES ET VICOS ECCLESIÆ, *infinita hominum multitudine abundantes*, velut areæ quædam frugibus refertæ, BREVI CONSTITUTÆ SUNT. (Euseb., *Hist*. II, 3.)

avait été prédit par les Saintes Écritures, *dans toute la terre retentit la voix des Évangélistes et des Apôtres, et jusqu'aux extrémités du monde se firent entendre leurs paroles.* Ainsi donc, DANS TOUTES LES CITÉS ET PRESQUE *dans les moindres circonscriptions territoriales, furent rapidement et solidement* CONSTITUÉES (συνεστήκεισαν) DES ÉGLISES, composées d'une multitude infinie de fidèles, semblables à des aires remplies de froment. »

On a voulu épiloguer sur ce texte [1], et y trouver l'exagération du génie oriental. Cela prouve uniquement qu'on ne l'a pas compris. Quel est le but du savant évêque de Césarée ? Nous décrire en quelques traits les immenses résultats de la conquête évangélique. Certes, si l'on tient compte des obstacles infinis, détruits ou surmontés, et du nombre des nations soumises en si peu de temps au joug de la foi, le tableau de l'historien ne rendra que faiblement l'énergie de la réalité. Reste le fait, important pour nous, de l'*établissement d'Églises constituées dans toutes les cités du monde romain*, pendant la période apostolique. Et ce fait ne peut être confondu avec les imaginations orientales ; c'est évidemment ce qui, dans la pensée de l'auteur, constitue la substance même du récit. C'est l'expression d'un sentiment formé par l'étude approfondie des premiers monuments chrétiens. Pour en être convaincu, il suffit de lire le second passage dans lequel le même écrivain confirme et accentue sa première appréciation.

Une objection se présente naturellement à l'esprit contre le fait de la diffusion du christianisme dans toutes les parties du monde alors connu, moins d'un siècle après son éclosion dans le Cénacle de Jérusalem. Pour que les Apôtres eussent fondé des Églises en si grand nombre, il eût fallu, à moins d'un miracle perpétuel, une multitude presque innombrable de prédicateurs. Or, comme le nombre de ceux qui furent employés à cette propagation *fut relativement fort restreint*, il est impossible d'admettre la réalité du résultat allégué par Eusèbe et par d'autres Pères de l'Église [2].

On pourrait, il est vrai, répondre que le miracle apparaît de toutes parts dans ce grand fait historique ; qu'il avait même été

[1] *Les origines de l'Église de Tours*, p. 8-9.
[2] *Les origines de l'Église de Tours*, p. 9.

prédit en ce sens par les Écritures ; et que, du reste, devant une nuée de témoins, les obscurités s'évanouissent. Mais Eusèbe nous fournit une réplique qui semble avoir été faite en vue d'une difficulté prévue. Parlant des travaux accomplis par les Apôtres saint Pierre et saint Paul, il écrit ceci[1] : « Quels et combien de vrais imitateurs de ces Apôtres (Pierre et Paul) furent jugés dignes par ceux-ci d'être revêtus *de la dignité pastorale et de gouverner les Églises fondées par eux*, il est presque impossible de le dire, si l'on excepte ceux qui sont mentionnés par l'Apôtre lui-même. En effet, les auxiliaires de ce dernier, ou, comme il les appelle, *ses compagnons d'armes*, FURENT EN QUELQUE SORTE INNOMBRABLES. »

On peut ajouter que, en dehors du témoignage du savant évêque de Césarée, le sens commun nous porte à croire qu'il en dut être ainsi. A cette époque d'enthousiasme divin, où l'Esprit-Saint remplissait les cœurs de zèle et les bouches d'éloquence et de paroles enflammées. comment ne pas se persuader que des foules incalculables de missionnaires obtinrent de saint Paul ou de saint Pierre l'autorisation et le pouvoir de devenir apôtres à leur tour? C'était aussi la pensée d'Eusèbe, et il l'exprime en termes émus, au moment où il va terminer le récit de ce qui concerne les grands hommes des temps apostoliques, tels que Clément de Rome et Ignace d'Antioche :

« En ce même temps, s'écrie-t-il[2], un grand nombre d'autres per-

[1] « Quot vero et quinam horum Apostolorum (Petri et Pauli) veri imitatores, eorum judicio digni judicati sint qui *fundatas ab ipsis Ecclesias pastorali officio gubernarent, nequaquam facile est dicere*; præterquam illos quos ex ipsius Apostoli verbis facile quivis possit colligere. Hujus enim prope *innumerabiles adjutores*, et, ut ipse nominat, *commilitones* fuerunt (Euseb. *Hist. III. 4*). »

[2] « Præter hos, alii quoque complures eodem tempore viguerunt, inter Apostolorum successores principem obtinentes locum. Qui, utpote discipuli tantorum virorum admirabiles plane ac divine, Ecclesiarum fundamenta quæ variis in locis Apostoli prius jecerant, ADDITIS ÆDIFICIIS EXTRUXERUNT : prædicationem Evangelii magis ac magis promoventes, et salutaria regni cœlestis semina per universum terrarum orbem late spargentes. Siquidem plerique ex illius temporis discipulis quorum animos ardentioris philosophiæ desiderio Verbum divinum incenderat, Salvatoris nostri præceptum jam antea expleverant, divisis inter egentes facultatibus suis. Deinde, relicta patria, peregre proficiscentes, munus obibant Evangelistarum iis qui fidei sermonem nondum audivissent, Christum prædicare et sacrorum Evangeliorum libros tradere satagentes. Hi, postquam in *remotis quibusdam ac barbaris regionibus fundamenta fidei jecerant*, ALIOSQUE PASTORES CONSTITUERANT, *et novellæ plantationis curam iisdem commiserant*, eo contenti, *ad alias gentes ac regiones*. (ἑτέρας χώρας τε καὶ ἔθνη : cf. ces mêmes expressions avec les textes

sonnages se rendirent illustres, et méritèrent par leur zèle le premier rang parmi les successeurs des Apôtres : disciples vraiment admirables de ces grands hommes, ils ajoutèrent de nouveaux édifices aux fondements d'Églises déjà posés par les Apôtres en différentes contrées, propageant de plus en plus la prédication de l'Évangile et *répandant dans tout l'univers* la salutaire semence du royaume céleste. Il ne faut point s'en étonner, car la plupart de ces fervents disciples, le cœur tout embrasé d'amour pour la divine philosophie du christianisme, avaient accompli à la lettre le précepte de Notre-Sauveur, en distribuant leurs biens aux pauvres. Ainsi dégagés de tous les liens terrestres, ils quittaient joyeusement leur patrie et s'en allaient au loin remplir leur mission d'évangélistes auprès de ceux qui n'avaient pas encore entendu la parole de Dieu, leur annonçaient le Christ et leur faisaient connaître les livres des Saints Évangiles. Ces missionnaires infatigables, *après avoir jeté les fondements de la foi* dans les contrées les plus éloignées et les *plus barbares, y établissaient des pasteurs à qui ils confiaient le soin de la nouvelle plantation ;* puis, heureux de ce résultat, ils dirigeaient leurs pas vers d'autres nations et d'autres pays. Armés de la toute-puissance de l'Esprit-Saint, ils opéraient de nombreux miracles ; en sorte que, à leur première parole, des multitudes immenses embrassaient à la fois et d'un cœur joyeux le culte du vrai Dieu, etc. »

L'auteur ajoute qu'il lui serait impossible d'en faire l'énumération, et qu'il se contentera de parler de ceux dont les écrits ont été conservés.

Nous prions le lecteur de nous pardonner la longueur de cette citation : elle renferme une véritable révélation historique, dont n'ont pas assez profité les défenseurs de l'apostolicité de nos Églises de France.

Eusèbe nous y apprend que, *sous le pontificat du Pape saint Clément,* — il le dit formellement au commencement du chapitre suivant, — Dieu suscita une immense phalange d'hommes admirables qui, après avoir distribué leurs biens aux pauvres, abandonnèrent leur patrie et allèrent annoncer l'Évangile, dans des contrées où les Apôtres avaient déjà jeté les fondements de la foi et établi des Églises, mais où la divine semence, semble-t-il,

de S. Clément, etc.), comitante Dei gratiâ ac virtute properabant. Quippe divini Spiritus vis ac potentia, multa per eosdem miracula etiam tum operabantur. Adeo ut, prima statim audita prædicatione, *universi simul populi* (ἀθρόως αὐτᾶνδρα πλήθη), veri Numinis cultum promptissimo animo susciperent. Cœterum, cum fieri nullo modo possit ut singulos nominatim recenseamus quotquot, primis illis apostolicæ successionis temporibus, per omnes orbis terrarum Ecclesias antistites aut Evangelistæ fuerunt, eorum duntaxat nomina hic commemorare statuimus, quorum monumenta apostolicam illorum doctrinam continentia adhuc supersunt. » (Euseb., *Hist. III, 37.*)

n'avait germé qu'avec peine *(ecclesiarum fondamenta quæ variis in locis Apostoli prius jecerant, additis ædificiis, extruxerunt)*. N'est-ce pas l'explication naturelle du fameux texte de Sulpice Sévère : *Serius trans Alpes Dei religione suscepta?*

Ces mêmes hommes apostoliques nous sont ensuite représentés s'avançant dans des pays plus barbares, qui n'avaient point encore entendu parler de la Parole du salut. Ils s'y arrêtent; ils y fondent des Églises, à la *tête desquelles ils établissent des pasteurs*, selon la méthode des premiers Apôtres; et rassurés désormais sur l'avenir de leurs conquêtes, ils portent leurs pas vers des régions plus éloignées et plus abandonnées encore : et des multitudes innombrables, témoins de miracles éclatants, se convertissent en masse à la première prédication des missionnaires. N'est-ce pas ce que les traditions de nos Églises racontent de nos premiers Apôtres envoyés par saint Clément?

Quelles autres Églises que les nôtres revendiquent les fruits d'une pareille mission organisée sur une aussi grande échelle, sous le pontificat du successeur de saint Clet? On allègue le silence des anciens. Ce magnifique éloge décerné par Eusèbe n'est-il pas assez formel? A part les noms des prédicateurs, qu'il ne croit pas devoir dévoiler, soit qu'il ne les connût pas assez distinctement, soit plutôt, comme il le dit lui-même, qu'il se fût fait une loi de ne mentionner explicitement que les personnages ayant laissé, après eux, des monuments de leurs doctrines : « *Eorum duntaxat nomina hic commemorare statuimus*, quorum monumenta apostolicam illorum doctrinam continentia adhuc supersunt, » toutes les particularités de son tableau conviennent merveilleusement au nord et à l'ouest de notre France, et sont en parfait accord avec la substance de nos récits traditionnels.

Bien plus justement que nos adversaires, nous pourrions nous prévaloir du silence d'Eusèbe sur la prétendue évangélisation de la Gaule au milieu du IIIe siècle.

Quoi! dirions-nous, Eusèbe a raconté avec complaisance le triomphe des martyrs de Lyon[1]; il a mentionné avec éloge la part que les Églises des Gaules prirent aux débats relatifs à la

[1] Euseb., *Hist.*, *V*, 1-4.

célébration de la Pâque sous le Pape saint Victor Ier[1]. Le même historien rapporte avec détail la miraculeuse élection du Pape saint Fabien[2] et son glorieux martyre, pendant la persécution de Décius[3]. Comment n'a-t-il pas dit un mot d'un fait aussi signalé, aussi éclatant et aussi important que le serait la conversion d'une province, telle que celle des Gaules, dans laquelle, jusqu'au pontificat de Fabien, les seules villes de Lyon et d'Arles eussent été hiérarchiquement constituées ? Peut-on supposer que cet événement si grave eût échappé à la mémoire des hommes, à peine cinquante ans après qu'il eût été accompli ? Comment Eusèbe, presque contemporain et si bien informé, a-t-il pu l'ignorer ? Mais nous reviendrons plus loin sur cette question.

Présentement nous pouvons, du moins, tirer cette conclusion désormais indubitable : sous le pontificat de saint Clément, par une infusion nouvelle de l'Eprit-Saint dans les cœurs d'un grand nombre de fervents Apôtres, Dieu acheva de conquérir à la foi chrétienne le monde entier, et jusqu'aux nations les plus barbares. Ces hommes apostoliques complétèrent l'œuvre des premiers disciples du Christ, soit en constituant de nouvelles Églises, soit en multipliant le nombre des néophytes, surtout dans les villes, soit en étendant les limites de l'empire du christianisme. Cette infusion plus profonde du dogme chrétien dans le monde, à la fin du Ier siècle, constatée par le plus savant écrivain de l'Église, au début du IVe, nous semble d'un intérêt capital pour la question que nous discutons. A la lumière de cette révélation historique, les textes des Pères prennent un caractère de vérité et d'exactitude remarquables. C'est ainsi que le même Eusèbe peut, sans exagération, s'écrier en parlant de la situation de l'Église sous l'empereur Adrien (117-139)[4] : « Les Églises brillaient alors dans tout l'univers comme des astres resplendissants, et *par toutes les nations* était florissante la foi de Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Cette assertion de l'évêque de Césarée n'est, pour ainsi dire, que la reproduction des paroles de saint Ignace d'Antioche, qui

[1] Euseb., *Hist., V*, 23.
[2] Euseb., *Hist., VI*, 29.
[3] Euseb., *Hist., VI*, 39.
[4] « Porro Ecclesiis *jam per universum orbem* instar clarissimorum siderum fulgentibus, et vigente *per omnes nationes* fide in Dominum ac Salvatorem Nostrum Jesum Christum, etc. » Euseb., *Hist., IV*, 7.

déjà, au commencement du IIe siècle, attestait ce règne de Jésus-Christ sur le monde et l'établissement de siéges épiscopaux dans tout l'univers : « Jésus-Christ, écrivait-il aux Ephésiens [1], notre inséparable Vie, est le Jugement même du Père, *comme les évêques constitués dans le monde entier sont l'écho du jugement de Jésus-Christ.* »

Mais avant de poursuivre l'immense chaîne de témoignages de la Tradition chrétienne concernant ce triomphe de la foi sur le monde païen dès les temps apostoliques, il est nécessaire de bien définir ce qu'il faut entendre par les expressions *orbis terrarum, in toto mundo, omnes gentes,* dont se servent les Pères de l'Église en parlant sur cette matière. Les difficultés viennent le plus souvent des équivoques dans les termes. Les Romains, enivrés de l'immensité de leur empire, lui avaient donné le titre de *omnis orbis terrarum*, tout le reste n'étant que barbarie et indigne de considération. On lit dans l'Évangile selon saint Luc (II, 1) : « On promulgua le décret de « César Auguste, qui ordonnait de faire le recensement du monde « entier. » Et dans un des fragments connus sous le nom d'Éthicus [2] : « *Omnis orbis terræ* intra annos tredecim a dimensori « bus peragratus est. » Constantin, dans un rescrit adressé à Ablavius en faveur des marchands navigateurs (18 sept. 326) [3], leur permet de trafiquer *per orbem terrarum*, ce qui veut dire par tout l'Empire, selon l'interprétation du savant commentateur du code Théodosien. « Toutefois, remarque avec raison l'illustre auteur *des Césars* [4], il faut distinguer l'Empire romain et le monde romain; le premier avait des limites officielles et certaines; le second, à proprement parler, ne finissait qu'avec la renommée du peuple romain et le bruit de ses armes. L'Empire, c'étaient les provinces gouvernées par les proconsuls ; le monde romain, c'était, de plus, cette ceinture de royautés et de nations vassales, tributaires, alliées, qui, à des degrés divers, reconnaissaient la suprématie de Rome ou subissaient son influence..... Où com-

[1] Ignat., *Epist. ad Ephes. cap.* 3 : « Etenim Jesus-Christus, inseparabilis vita nostra, sententia Patris est, UT ET EPISCOPI, PER TRACTUS TERRÆ CONSTITUTI, (κατὰ τὰ πέρατα ὁρισθέντες : ce qui signifie, selon son savant annotateur, la même chose que ἐν πάσῃ τῇ οἰκουμένῃ) in sententià Jesu-Christi sunt. »

[2] Æthicus, *Cosmog.*, p. 707, *edit. Gronovii.*

[3] « *Cod Theodos. Lib. XIII. Tit. V. De Naviculariis, leg.* 5. Dat XIV Kal. Octobr. Constantino A. VII et Constantio Cæsare Coss. »

[4] *Les Césars*, par le comte Franz de Champagny, t. I, p. 2.

mençait la puissance de Rome ? ou finissait-elle ? Elle n'avait pas de limite rigoureuse ; suzeraine là où elle n'était pas maîtresse, alliée, prépondérante là où elle n'était pas suzeraine. »

Toutefois, on peut ajouter que cette influence s'étendait beaucoup plus loin qu'on ne croit généralement. M. Reinaud, l'un des plus savants orientalistes de l'Institut de France, a lu, il y a quelques années, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et publié dans le *Journal asiatique*[1], un curieux Mémoire, dans lequel il établissait, sur des preuves nombreuses et péremptoires, qu'à partir du triumvirat de Marc-Antoine et d'Auguste, le commerce des Romains avec l'extrême Orient prit une extension extraordinaire, que de nombreux comptoirs furent créés sur les côtes de Malabar, dans l'île de Ceylan, etc.; que la langue grecque devint la langue officielle de la Bactriane et de la cour de Kanichka. Ces révélations historiques ont évidemment une grande importance pour la question de la diffusion de l'Évangile. Elles élargissent, dans des proportions immenses, le champ déjà si vaste de l'apostolat chrétien, et donnent aux paroles de Jésus-Christ : « Allez, enseignez *toutes les nations*, *toute créature*, » un sens qu'on leur avait jusqu'ici trop facilement dénié[2]. D'autre part, il semble résulter des recherches du savant membre de l'Institut que le christianisme, dans ces contrées lointaines, suivit à peu près le sort de l'influence romaine, puissante et respectée d'abord, amoindrie et méprisée ensuite.

Lors donc que nous rencontrons, dans les Pères de l'Église, des expressions analogues à celles-ci : *le monde entier*, *toutes les nations de la terre*, nous ne devons jamais perdre de vue la double signification signalée par M. le comte de Champagny. Écrivant sous l'influence des idées romaines, les auteurs ecclésiastiques considéraient l'Empire Romain comme la partie substantielle du monde connu, et les nations barbares, placées en dehors de ses lois, comme la partie accessoire de cet immense colosse.

Cette pensée n'était dépourvue ni de grandeur, ni même de vérité. « C'était, certes, une grande œuvre de la Providence, dit

[1] *Journal Asiatique* (1863), VIe série, t. 1er pp. 93-130.
[2] Toutes les découvertes de la science dans les Indes tendent à confirmer la réalité de l'établissement du christianisme dans cette vaste région, par l'apostolat de saint Thomas.

le savant historien déjà cité[1], que cet Empire préparé depuis des siècles par tant de courage, de force, de patience, qui réunissait sous une même loi et la Bretagne, sauvage encore, et la Gaule, à peine sortie de la barbarie, et la Grèce, mère de toute civilisation, et l'Égypte, qui avait instruit la Grèce, et l'Asie occidentale, point de départ des races humaines..... Le monde avait-il jamais rien vu de pareil? Rome ne semblait-elle pas appelée à refaire ce que Babylone avait défait, et à renouveler l'unité du genre humain par l'unité de son pouvoir ; l'unité des langues humaines par l'unité de sa langue ; *l'unité des religions par la révélation de cette grande vérité dont les sages pressentaient l'approche?* Cet Empire était l'œuvre manifeste de la main de Dieu. »

« Pourquoi, s'écriait Origène [2], pourquoi Dieu a-t-il ainsi fait entrer dans l'unité de la domination des empereurs toutes les nations de la terre? Parce qu'il avait résolu de leur ouvrir la voie de la doctrine, et de peur qu'obéissant à des rois divers, elles n'opposassent aux apôtres trop d'obstacles à l'accomplissement de la mission qu'ils avaient reçue du Seigneur Jésus, par ces paroles : Allez, enseignez *toutes* les nations, etc. »

Et saint Léon-le-Grand [3] :

« Afin que *le monde entier* ressentît l'effet de cette inénarrable grâce qui appelle tous les mortels à la connaissance de la vérité, *la divine Providence prépara l'empire romain,* et en étendit les frontières jusqu'à

[1] *Les Césars*, t. II, p. 122.

[2] « Deus enim cum gentes ad ejus doctrinam præparatas vellet, providit ut uni Romanorum imperatori parerent, ne si plures essent reges, gentesque essent a se invicem alienæ, difficilius Apostoli exsequerentur id quod illis a Jesu præceptum fuit his verbis : *Euntes docete omnes gentes*. Atque constat Jesum natum subi Augusto, qui in unum regnum maximam hominum qui in orbe terrarum dispers sunt multitudinem veluti consociaverat. « Regnorum enim multitudo impedimento fuisset quominùs in totum orbem doctrina Jesu disseminaretur..... Quomodo igitur pacifica hæc doctrina potuisset invalecere, *nisi toto orbe* adventus Jesu, dissidia omnia composuisset? » (Orig. *cont. Celsum lib.* II, *c. 30*.)

[3] « Ut autem hujus inenarrabilis gratiæ (omnes mortales ad agnitionem veritatis venire) *per totum mundum* diffunderetur effectus, *romanum regnum* divina Providentia præparavit : cujus ad eos limites incrementa perducta sunt, *quibus cunctarum undique gentium vicina atque contigua esset universitas*. Disposito namque divinitus operi maxime congruebat, ut multa regna uno confedærarentur imperio et cito *pervios haberet populos prædicatio generalis, quos unius teneret regimen civitatis*. » (S. Leon, *Opp. serm.* LXXXII, *cr.* 2.)

ce point que *l'universalité de toutes les nations* lui servit de ceinture. Il était, en effet, de toute convenance pour l'œuvre divine, que de nombreux royaumes fussent confédérés sous une même domination, afin que la prédication universelle des apôtres trouvât disposés à la recevoir les peuples qu'unissait déjà l'autorité d'une même cité. »

Aussi bien, c'étaient les nations réunies par la main de Dieu sous la domination des Césars, l'histoire le démontre, qui devaient principalement composer cet héritage choisi du Christ, prédit par les prophètes; et les Apôtres, également inspirés de Dieu, avaient, en prévision de cet avenir, fondé le christianisme, dans les provinces de l'empire, sur des assises plus stables que partout ailleurs, en y établissant dans toutes les Eglises, comme nous l'avons constaté, le principe conservateur de la hiérarchie sacrée. Saint Pierre et saint Paul furent les principaux instruments providentiels de cette mesure salutaire; et leur influence prépondérante et universelle sauvegarda, sous ce rapport, la société chrétienne contre les désastreuses conséquences que le défaut d'unité n'eût pas manqué de produire. De ces considérations d'une gravité incontestable, puisqu'elles reposent sur l'évidence même des faits, il résulte que les Pères de l'Église peuvent affirmer la diffusion de l'Évangile *dans le monde entier*, et avouer ailleurs que cette expansion n'est pas complète, sans se contredire aucunement, l'expression de *monde entier* pouvant s'entendre de l'*empire* ou du *monde* romain indistinctement, ou même de tout l'univers alors connu. Saint Augustin nous fournit sur ce point les explications les plus catégoriques; et on a lieu de s'étonner de voir le docte auteur *des Origines de l'Église de Tours* (p. 10) essayer de tourner à son profit des paroles qui, certainement, n'ont pas le sens qu'il voudrait leur prêter. Cent fois, dans ses écrits, on peut le dire sans exagérer, le saint docteur proclame l'accomplissement de la prophétie du psalmiste citée par saint Paul : *In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum* [1].

Mais dans ses deux intéressantes lettres à Hesychius, évêque de Salone en Dalmatie [2], traitant des signes précurseurs de la fin du monde, il se demande quel sens on doit attribuer à ces paroles du chapitre XXIV de saint Mathieu : *Et prædicabitur hoc*

[1] Cf. S. August., *Opp.*, t. II, col. 190, 196, 200, etc.
[2] S. August. epist CXCVII et CXCIX[e]. *Opp.*, t. II, col. 900 et 922.

Evangelium regni in universo orbe in testimonium omnibus gentibus, et tunc veniet finis. Il répond que ces paroles supposent une évangélisation de l'univers tout entier avant la fin du monde, puis il ajoute :

« Si les serviteurs de Dieu entreprenaient ce labeur de recueillir, en parcourant l'univers, le nombre des nations qui n'ont point encore été évangélisées, nous en conclurions certainement que le temps jusqu'à la fin du monde est encore très-long. »

Si l'on s'arrête à ces paroles ou à celles qui suivent et les développent, saint Augustin paraîtra défavorable à la diffusion de l'Évangile dans tout l'univers pendant la période apostolique; mais si l'on poursuit la lecture du texte, on y verra ce qui suit :

« A moins que [1], alléguant l'extrême *rapidité avec laquelle les nations de l'empire romain et la plupart des peuplades barbares ont été converties à la foi du Christ par la première prédication de l'Évangile,* quelques-unes mêmes d'entre elles, non par dégré, mais subitement (comme à Jérusalem), quelqu'un ne réponde que, *a pari*, il ne serait pas incroyable que dans l'espace d'un petit nombre d'années, non pas sans doute de nos années à nous qui sommes déjà vieux, mais des jeunes gens qui atteindront la vieillesse, tout ce qui reste des peuples à convertir ne puisse être éclairé des lumières de la foi. Mais c'est l'expérience et non l'Écriture qui peut faire apprécier la vérité de cette solution. »

Or, voici les déductions que M. l'abbé Chevalier tire de ce texte, tronqué il est vrai, du grand évêque d'Hippone :

[1] « Nisi quis forte respondeat, *tanta celeritate prædicato Evangelio Romanas gentes et plerasque barbaras occupatas, atque ita nonnullas non paulatim, sed subito, ad fidem Christi fuisse conversas;* ut non sit incredibile, paucis annis, etsi non vitæ nostræ qui jam senuimus, certe juvenum qui venturi sunt ad senectam, universas omnino residuas gentes Evangelio posse compleri. Sed si ita erit, facilius cum factum fuerit, probari experiendo quam legendo, antequam fiat inveniri potest. (S. August. epist. CXCVII, n° 1, cf. Contra Cresconium Donatistam lib. IV, cap. LXI, n° 74, *Opp.*, t. IX, c. 589). » Dans sa lettre CXCIX, chapitre XII, il appuie son opinion de la non évangélisation de toutes les nations sur les multitudes de peuplades barbares de l'intérieur de l'Afrique, connues seulement, dit-il, par le moyen des esclaves que l'on en tire, et dont quelques unes en petit nombre, depuis quelques années, se sont soumises à l'autorité des magistrats romains et partant ont entendu parler de la foi chrétienne. Mais celles de l'intérieur n'en ont pas la moindre notion, et cependant on ne peut pas dire *ad promissionem Dei non pertinere.* Il en conclut que la fin du monde n'est pas proche. On pourrait faire les mêmes raisonnements aujourd'hui.

« Saint Augustin est tout aussi formel qu'Origène (nous discuterons plus loin le passage de ce Père), et il nous apprend que de son temps (il mourut en 430), toutes les nations n'avaient point été évangélisées. Quelques-unes, dit-il, avaient reçu la foi peu à peu, et les autres, en petit nombre, avaient été subitement éclairées *(non nullas non paulatim, sed subito ad fidem Christi fuisse conversas)*. L'évêque d'Hippone ne prenait donc pas à la lettre le fameux texte de saint Justin, et il nous autorise à dire avec Eusèbe (?) que l'Évangile, s'il a illuminé soudainement certaines, régions, s'est étendu ailleurs pas à pas, graduellement, et a *poursuivi ses conquêtes de peuple en peuple*, par une progression *assez lente*, DANS L'INTERVALLE DE PLUSIEURS SIÈCLES! »

Laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier cette traduction libre de la pensée de l'illustre Docteur, et de juger si véritablement *ce tableau est fidèle et conforme à tout ce que nous apprenons par l'histoire* [1].

A cette digression forcée et devenue nécessaire, ajoutons encore une observation importante. Lorsque les Pères de l'Église des trois premiers siècles nous parlent d'*Églises constituées dans le monde entier et jusque chez les nations barbares*, il faut sans doute les entendre dans le sens indiqué plus haut, c'est-à-dire de cette partie de l'univers connue des anciens et en relations commerciales et politiques avec Rome. Toutefois, on doit reconnaître qu'ils ont principalement en vue les Églises renfermées dans les limites de l'empire, avec des degrés divers de civilisation. Outre le rôle providentiel réservé aux nations soumises à l'autorité des Césars, la vie *nomade* de la plupart des barbares, ou la mobilité de leur caractère, ne dut pas permettre aux Apôtres et à leurs disciples d'appliquer constamment parmi eux le principe d'organisation hiérarchique mis en pratique, comme nous l'avons vu, dans les cités des provinces romaines. Cette distinction profonde n'est pas toujours énoncée par les écrivains ecclésiastiques, mais elle résulte de la nature même des choses.

« On se fonde, pour étayer ce sentiment (*de l'institution des Eglises dès l'origine*), écrit M. l'abbé Chevalier [2], sur quelques textes des Saints Pères, où la diffusion de la foi est peinte comme s'étant opérée universellement, avec une rapidité merveilleuse, *et comme par une sorte d'explosion*. »

[1] *Les Origines, etc., ibid.*
[2] *Les Origines de l'Église de Tours*, p. 7.

Cette vive image est évidemment placée à la fin de la phrase pour produire une impression défavorable à l'opinion que l'on combat. Ces termes ont été peut-être employés par quelques défenseurs de l'apostolicité de nos Églises; mais assurément, ils n'avaient pas le sens que M. Chevalier leur prête.

Eusèbe, il est vrai, s'est servi de la comparaison de la lumière pour exprimer le miracle de la diffusion universelle du christianisme dans l'Empire romain; mais ne s'explique-t-il pas suffisamment dans les deux autres endroits *au même ouvrage* que nous avons cités? N'est-ce pas seulement par ces rapprochements de texte que l'on peut connaître la pensée vraie d'un auteur?

D'aileurs, disons mieux: cette comparaison est-elle aussi inexacte qu'on le prétend? Une religion contraire à toutes les passions, à toutes les idées, aux mœurs et aux usages d'une société fière de sa civilisation, qui, moins de trente ans après son apparition dans le monde, est répandue non-seulement dans toutes les villes de la Palestine, où elle a pris naissance, mais dans toute la Syrie, la Mésopotamie, la Cilicie, La Pisidie, la Cappadoce, le Pont, la Phrygie, l'Asie proconsulaire, la Thrace, la Macédoine, l'Epire, l'Hellade, le Péloponèse, l'Illyrie et à Rome jusque dans le palais des Césars : que dis-je? qui a franchi les frontières de l'Empire avec ses Apôtres, et s'est acquis de nombreux partisans en Hyrcanie, dans la Scythie, dans la Perse, en Ethiopie et jusque dans les Indes orientales[1], ne peut-elle donc pas être comparée, sans exagération, à un foyer de lumière qui a fait explosion sur le monde païen, et l'a pénétré de sa chaleur vivifiante?

Sans doute, cette compénétration de la vraie vie dans la société manque encore de plénitude et de profondeur; mais elle n'est pas moins un fait aussi merveilleux que salutaire. C'est la pensée de l'auteur de l'Épitre à Diognète, de ce *disciple* anonyme *des Apôtres*[2], que beaucoup de critiques ont confondu avec saint Justin, mais qui certainement lui est antérieur : « Ce que l'âme

[1] On peut voir dans Noël Alexandre les passages des Pères qui désignent les conquêtes de chacun des Apôtres (Natal. Alexand. Hist. sœc. I. cap. 8).

[2] « *Epist. ad. Diognet, cap. XI. Patrol. grœc.*, t. II, col. 1183. Non facio verba de rebus peregrinis sed *cum Apostolorum fuerim discipulus*, fio gentium doctor, » Il était cependant grec, car il dit en parlant des chrétiens *(l. c.)* qu'ils habitent les *villes grecques et barbares*.

est au corps, dit-il [1], les chrétiens le sont au monde. L'âme est répandue dans tous les membres du corps; les *chrétiens dans toutes les cités du monde*... L'âme est renfermée dans le corps, mais c'est elle qui conserve le corps; les chrétiens sont détenus dans le monde, mais ce sont eux qui conservent le monde. »

Ainsi, à l'époque où écrivait ce très–ancien auteur, déjà les chrétiens remplissaient les cités de tout l'Empire; car, un peu plus haut, le même écrivain dit qu'ils habitent les cités *grecques et barbares*, ce qui veut dire l'Orient et l'Occident, dans la bouche d'un Hellène. Et ce langage ne doit plus nous surprendre, puisque nous avons entendu l'admirable martyr Ignace d'Antioche, contemporain de cet anonyme, nous affirmer que *les évêques étaient institués jusques aux extrémités du monde*.

Mais voici un témoin non moins vénérable [2], et aussi ancien que l'auteur anonyme de l'Épître à Diognète. Saint Hermas, dans son livre célèbre du *Pasteur*, raconte que l'Église lui fut montrée en vision, sous la figure d'une haute tour; puis tout à coup douze montagnes de formes variées, lui apparurent, et sur sa demande, ces symboles lui furent expliqués en ces termes [3] : « Ces douze « montagnes que tu vois sont *les douze nations qui peuplent* « *l'univers*. Le Fils de Dieu leur a été prêché par ceux qu'il leur a « envoyés lui-même. Mais pourquoi, dis-je, ces montagnes sont-

[1] *Ibid.*, cap. VI : « Quod est in corpore anima, hoc sunt *in mundo christiani. Dispersa est per omnia corporis membra anima; et Christiani per mundi civitates* (dispersi sunt). Inclusa quidem est anima corpore, sed ipsa corpus conservat : et Christiani detinentur quidem in mundo, tanquam in custodia, sed ipsi mundum conservant. »

[2] Que l'auteur du *Pasteur* soit ou non S. Hermas, mentionné par saint Paul dans l'épître aux Romains *(Rom. XVI, 14)*, ainsi que l'ont cru Origène (in Epist. ad. Rom. XVI, 14), Eusèbe *(Hist. lib. III, c. 3)* et saint Jérome *(De viris illustribus, cap. 10)*, il est certain qu'il fut disciple des Apôtres et vivait du temps de saint Clément, puisqu'à la fin de la seconde vision il lui est ordonné d'offrir son livre à *Clément* qui ne peut être que le Pontife de ce nom (*Pastor, lib. I, visio II. cap, 6)*. D'ailleurs, s'il n'avait pas vécu du temps des Apôtres, saint Irénée *(Cont. Hæres. lib. IV, cap. 20)* ne l'aurait pas cité sous le titre de *Scriptura*. Clément d'Alexandrie *(Stromat. lib. I, II, VI, etc.*); Origène *(Homil VIII in Num*, etc; etc.); saint Athanase (*De Incarnatione Verbi, n. 3. — De Decretis Nicœnœ Synodi. n. 4, 18* etc.) et même Tertulien (*De oratione. cap. 12*, etc., etc.*)* le citent avec honneur comme une autorité dans l'Église.

[3] « Audi, inquit. Hi duodecim montes quos vides *duodecim sunt gentes quæ obtinent totum orbem. Prædicatus est ergo in eis Filius Dei per eos quos ipse ad illos misit*. Quare, inquam, varii sunt et alia atque alia figura? Audi : « Hæ « duodecim gentes *quæ totum obtinent orbem* duodecim nationes sunt, et sicut « eos montes vidisti varios; ita et hæc *gentes*. » Hermas. *Pastor. lib. III, Similit., XI, c.* 17.

« elles de formes diverses? Ecoute, me fut-il répondu : Ces « douze nations *qui habitent l'univers entier* forment douze « peuples différents, et ils diffèrent de formes comme ces « montagnes que tu vois. »

« Le voyant interroge ensuite son guide sur cet autre phé« nomène : « Montrez-moi d'abord, dit-il, comment des mon« tagnes si différentes sont entrées avec tant de convenance dans « la construction de la tour, ont revêtu une même couleur et « ne sont pas devenues moins splendides que ceux qui sont « montés du fond de l'abîme? — Parce que [1], répond le guide « céleste, *toutes les nations qui sont sous le ciel ont entendu et* « *ont cru, et ont été appelées du même nom de Fils de Dieu.* « Ayant donc accepté le sceau de ce même chef, tous ont reçu « les mêmes dons de prudence et d'intelligence. Et ainsi tous « n'ont plus formé qu'un seul corps. »

Et dans la même vision appelée *Similitude*, il est parlé des *évêques*, c'est-à-dire *des présidents des Églises* [2], ce qui démontre une fois de plus l'origine apostolique de la hiérarchie sacrée.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous n'envisageons ce texte d'Hermas qu'au point de vue du témoignage historique qu'il renferme. Quoiqu'il en soit de son auteur, il demeure néanmoins acquis à notre thèse que, à la fin du premier siècle ou au commencement du second, il était de notoriété publique que toutes les nations du monde alors connu avaient été évangélisées et possédaient des Églises constituées, présidées par des évêques. Ce témoignage ne peut être accusé d'exagération; car la vision n'exprime évidemment qu'un fait incontestable, quelque soit, d'ailleurs, le sens qu'on veuille donner à ces douze peuples de l'univers.

Lors donc que saint Justin, un demi-siècle après Hermas, dénie aux Juifs le droit de se dire répandus parmi toutes les nations au même degré que les chrétiens, pouvons-nous lui donner un démenti sans accuser sa bonne foi? et sommes-nous, au XIX[e] siècle, en position de contrôler son affirmation?

N'est-elle pas, d'ailleurs, en parfait accord avec celles d'Eusèbe, de saint Ignace et d'Hermas? En vertu de quel principe de la

[1] « Quoniam universæ nationes quæ sub cælo sunt audierunt et crediderunt et uno nomine Filii Dei vocati sunt... unum corpus eorum cœpit esse omnium (*Ibid*).

[2] Tales sunt qui crediderunt *episcopis. id est præsulibus ecclesiarum* (*Ibid. Similit.*, *IX*, *cap.* 27.)

critique pouvons-nous rejeter l'assertion d'un contemporain, qui est en tout conforme aux données historiques de la même époque? Agir ainsi, n'est-ce pas vouloir étayer un système préconçu sur la négation de tout ce qui lui paraît contraire?

Saint Justin donc, argumentant contre les Juifs de son temps, et réfutant l'interprétation qu'ils faisaient de cette prophétie de Malachie : *Un jour viendra où l'on offrira dans toutes les nations des prières et des sacrifices purs et agréables à Dieu*, s'écrie :

« Vous et vos maîtres, vous vous faites une illusion manifeste en appliquant cette prophétie à votre état actuel, d'abord parce que votre race n'est point, aujourd'hui encore, répandue depuis l'Orient jusqu'au couchant du soleil, et qu'on voit plusieurs nations (entre autres, les Gaulois) chez lesquelles personne de vous n'a encore habité. Mais cette prophétie doit évidemment s'entendre du peuple chrétien. Car il n'est pas une seule race, soit parmi les Grecs, soit parmi les barbares, *de quelque nom qu'on les appelle*, même les Hamaxobiens [1], qui habitent leurs chars errants, ou les peuplades nomades sans demeures fixes, ou les peuples pasteurs vivant sous leurs tentes, pas une seule de ces races, je le répète, au sein de laquelle, au nom de Jésus crucifié, des prières et des actions de grâces ne s'élèvent vers le Père et créateur de toutes choses [2]. »

Sans doute, il serait ridicule de prendre les expressions du saint martyr dans ce sens que tous les peuples de la terre, telle qu'elle est aujourd'hui connue, chantaient dès lors des hymnes chrétiens; mais si on les restreint dans le sens du monde en relation directe ou indirecte avec la puissance romaine, nous ne voyons pas sur quelle preuve on pourrait s'appuyer pour en infirmer l'exactitude. Des textes formels de Tertullien, de saint Jean Chrysostome, de Clément d'Alexandrie, de saint Jérôme, d'Eusèbe, de saint Grégoire de Nazianze, etc., attestent, en effet, que saint Barthélemy est allé éclairer du flambeau de la foi les peuples les plus reculés de l'Éthiopie [3], saint André les nations nomades de la Scythie [4] et saint Thomas les contrées les plus

[1] Peuplades des Scythes (Horace. *od.* III. — Plin. *Hist. nat.*, IV. 12).

[2] « Nullum enim omnino genus est, sive Græcorum sive barbarorum, sive quolibet nomine appellentur, vel Hamaxobiorum qui in plaustris degunt, vel nomadum qui domibus carent, vel Scenitarum qui pecora pascentes habitant in tentoriis, nullum, inquam, hujusmodi genus est in quo non per nomen Cruxifixi Jesu preces et gratiarum actiones Patri et Creatori universorum fiant. » (S. Justini *Dialog. cum Tryphon.* c. *117*. *Patrol. græc.*, t. VI, col. 749.)

[3] Euseb., *Hist.*, *lib. V, cap. 10*.

[4] Euseb., *Hist.*, *lib. III, cap 1, etc.*

lointaines des Indes; et ce dernier fait vient de recevoir une confirmation inattendue par les *carmina* inédits du grand saint Éphrem, publiés naguère en Allemagne [1]. Il est évident, d'ailleurs, que saint Justin n'a pas voulu dire que la religion chrétienne fût partout également florissante, aussi solidement constiuée chez les barbares que dans les provinces les plus civilisées de l'empire. Ce n'est donc qu'à ces dernières contrées qu'il faut rapporter ce que le même saint martyr nous raconte dans sa description des assemblées chrétiennes de son temps : « Le jour du soleil, dit-il [2] (c'est-à-dire le dimanche), tous les chrétiens qui habitent *les villes ou les campagnes* [3] se réunissent dans un même lieu. Là, on lit les écrits des Apôtres ou les livres des Prophètes, autant que possible, selon le temps. Ensuite, dès que le *lecteur* [4] a cessé de lire, celui qui préside (ὁ προεστὼσ) nous exhorte à imiter de si beaux exemples..... et l'on distribue les dons qui ont été offerts en actions de grâces, et les *diacres* les portent aux absents. »

Si saint Justin n'apportait qu'un témoignage isolé, on pourrait

[1] Cf. *Carmina Nisibena S. Ephræmi*, publiés à Leipzig en 1866, par le docteur Bickell, principalement d'après un manuscrit du *British museum*, daté de l'an 830 de l'ère d'Apamée ou *des Seleucides*, c'est-à-dire l'an 519 de l'ère chrétienne. Le Carmen XLII du saint docteur syrien du IVe siècle, commence ainsi : « Ululavit diabolus : quem in locum nunc fugere possum?..... *Apostolus quem interfeci in India* prævenit mihi *Edessam. Hic et illic totus est.... Ossa portavit mercator* vel potius illa portaverunt eum..... *Capsa Thomæ* interfecit me, quia virtus occulta habitans in ea excruciat me. » Le savant éditeur des *Carmina* fait sur cela cette remarque : « Par ce carmen se trouve confirmé 1° que saint Thomas, Apôtre, a prêché l'Évangile aux Indiens, ce qu'attestent d'ailleurs : saint Ambroise *(in ps. 45)*, saint Jérôme *(epist. 148 ad Marcellam)*, saint Grégoire de Nazianze (*orat. 21*), saint Paulin de Nôle (*carm.* 26); 2° que ce saint Apôtre consomma son martyre dans les Indes, ce qu'aucun auteur authentique ancien ne nous avait apris; ce qui même était contredit par l'hérétique Héracléon (Clem. Alex., *Strom. lib. IV, c. 9.*), mais ce qu'affirmaient pourtant saint Grégoire de Tours, saint Gaudence de Brixia, Saint Nil, saint Astère; 3° que son corps ne fut rapporté qu'en partie à Édesse, etc.

[2] *Apolog. 1a sancti Justini, n° 67.*

[3] Ce passage prouve qu'il y avait des chrétiens à la campagne; mais nous avouons volontiers que ce n'est qu'au IVe siècle que les habitans des campagnes se convertirent en masse au christianisme; cela ne prouve rien contre l'apostolicité de nos Églises des Gaules.

[4] M. l'abbé Chevalier (*loc. cit.*, p. 7) fait dire aux défenseurs de l'apostolicité des Églises des Gaules, que dès l'origine, elles furent établies avec une *organisation cléricale complète*. S'il entend par là les quatre ordres mineurs et le sousdiaconat, il prête à ses adversaires une opinion absurde : mais s'il entend par organisation cléricale la prêtrise, le diaconat, et l'ordre des lecteurs, il serait facile de lui prouver que non-seulement les trois ordres supérieurs, mais même cet ordre inférieur date du Ier siècle (cf. De Rossi, *Bullet. d'archéol., chrétienne*, édit. Martigny, 2e année n° 1, p. 32-34.)

peut-être n'attacher qu'une médiocre attention à ses paroles; mais déjà nous avons démontré qu'il n'est, en ce point, qu'un écho de toute la tradition chrétienne. Un autre témoin, son contemporain, et pour nous d'une autorité plus grande encore, vient s'ajouter à tant d'autres.

Saint Irénée, évêque de Lyon, a eu principalement en vue, dans son *Traité contre les Hérésies*, de présenter l'Église catholique comme un phare lumineux en dehors duquel il n'y a que ténèbres, et dans lequel, au contraire, la vérité resplendit au moyen de quatre signes ou qualités qui la distinguent : son unité, sa sainteté, sa catholicité, son apostolicité. Or, les expressions dont il se sert en parlant de la catholicité de l'Église surpassent en énergie celles d'Hermas et de saint Justin lui-même. Ne l'oublions pas, le saint a pour but d'asseoir sur des arguments péremptoires la vérité qu'il veut établir : il ne peut donc songer à exagérer ni à parler le langage de la littérature. Nous laissons à dessein de côté, pour le moment, le passage célèbre où il mentionne explicitement les Églises de la Gaule; mais en voici d'autres, que nous livrons à l'appréciation de tout lecteur impartial. S'adressant aux hérétiques, il s'écrie [1] : « Voici la foi qu'a reçue des Apôtres et de leurs disciples l'Église *disséminée par tout le globe terrestre* et jusqu'aux extrémités de la terre; je crois en un seul Dieu, » et le reste du symbole des Apôtres.

Et, plus loin, il en appelle à la foi *des nombreuses nations barbares qui croient au Christ* sans le secours de l'Écriture [2]. Ailleurs, il explique le nombre symbolique des quatre Évangiles :

« Comme il y a quatre parties dans le monde que nous habitons, dit-il [3], et quatre vents principaux, et *que l'Église est disséminée sur toute la terre*; et comme, d'autre part, l'Évangile est une colonne, un firmament et un esprit de vie pour l'Église, il s'ensuit qu'elle doit avoir quatre colonnes

[1] « Ecclesia enim *per universum orbem usque ad fines terræ* disseminata (Χαθ'ὅλησ τῆσ οἰκουμένησ ἕωσ περάτων τῆσ γῆσ διεσπαρμένη) et ab apostolis et a discipulis eorum accepit eam fidem quæ est in unum Deum Patrem omnipotentem etc. » (S. Irenæi, *Contr. Hæres. lib. I, cap. 10, n° 1.*)

[2] « Cui ordinationi assentiunt *multæ gentes barbarorum eorum qui in Christum credunt* sine carta et atramento scriptam habentes per Spiritum in cordibus suis salutem. etc. *(ibid., lib. III, cap.* IV, *n° 2)*.

[3] « Quoniam enim quatuor regiones mundi sunt in quo sumus et quatuor principales spiritus, et *disseminata est Ecclesia super omnem terram*, columna autem et firmamentum Ecclesiæ est Evangelium et spiritus vitæ: consequens est quatuor habere eam columnas undique flantes incorruptibilitatem et vivificantes homines. » *(Ibid., lib. III, cap.* XI, *n° 8.)*

et quatre esprits lui insufflant de tout côté l'incorruptibilité et vivifiant les hommes. »

Il est impossible, ce semble, d'exprimer plus catégoriquement la diffusion de l'Église dans tout le monde connu alors.
Mais citons encore :

« Telle est la gnose véritable, la doctrine des Apôtres, et l'antique cohésion de l'Église dans *le monde entier*, et le caractère distinctif du corps véritable du Christ fondé sur la succession des évêques auxquels ils confièrent cette même Église *répandue en tout lieu*. »

« Car, ajoute-t-il [1], Dieu envoya son Fils après tous les Prophètes ; et comme les mauvais colons le firent mourir hors de la vigne, le Seigneur livra à d'autres colons cette même vigne *non plus circonscrite mais étendue dans l'univers entier*, tour d'élection visible à tous les regards et magnifique. Car l'Église *étale sa beauté dans tout le monde*, et partout elle est un pressoir protégé contre toute attaque ; dans le monde entier il y a des hommes qui reçoivent l'Esprit Saint [2]. »

Nous pourrions produire encore d'autres passages du même écrivain : ceux-ci nous paraissent suffire abondamment pour fermer la bouche à quiconque opposerait une fin de non-recevoir à des affirmations si multipliées sur un fait contemporain. Mais, dirons-nous dès maintenant, comment croire, après ces témoignages réitérés de l'évêque de Lyon, que toute la Gaule Celtique, la Belgique et l'Aquitaine ignorassent encore le culte du vrai Dieu? En face d'un si vaste territoire livré aux superstitions païennes,

[1] « Agnitio vera Apostolorum doctrina, et antiquus Ecclesiæ status (σύστημα) *in universo mundo*, et character corporis Christi secundum successiones episcoporum, quibus illi eam quo in unoquoque loco est Ecclesiam tradiderunt. » (*Ibid. lib. IV, cap.* XXXIII. *n° 8*).

[2] « Novissime misit filium suum... quem cum occidissent mali coloni, projecerunt extra vineam. Quapropter tradidit eam Dominus Deus *non jam circumvallatam, sed expansam in universum mundum aliis colonis.... turre electionis exaltata. Ubique enim præclara est Ecclesia et ubique circumfossum torcular*; *ubique* enim sunt qui suscipiunt Spiritum. » (*Ibid. lib.* IV, *cap.* XXXVI, *n° 2.*)

Tous les écrivains catholiques du IIe siècle appuyent cette note d'*universalité* comme étant une prérogative de l'Église. Signalons-en seulement quelques exemples pour confirmer les paroles de saint Irénée et des autres Pères que nous venons de citer. L'Église de Smyrne adresse sa lettre contenant le récit du martyre de saint Polycarpe : « Omnibus *ubicumque terrarum sanctæ et catholicæ Ecclesiæ parœciis* (c'est-à-dire diocèses.) (Euseb., *Hist.*, *lib. IV, cap. 15*). — Un anonyme, cité par Eusèbe (*Hist. lib. V, cap. 16*), dit en parlant de Montan : « *Universam quæ per orbem terrarum sparsa est Ecclesiam* ille arrogantissimus maledictis appetere eos docebat. » — Sérapion, évêque d'Antioche (Euseb., *Hist. V, 19*), écrit : *universa quæ in mundo* (Ἐν κόσμῳ) *est fraternitas, etc., etc.*

aurait-il pu dire que l'Église couvrait de ses rameaux l'univers entier, surtout lorsqu'il y avait, à l'extrémité des frontières de l'empire, les régions encore plus étendues de la Germanie? Donc, ou il faut accuser le saint martyr d'avoir défendu la vérité avec des armes impuissantes, ou il faut accepter comme un fait indubitable l'existence d'Églises constituées et florissantes dans toutes les parties de la province des Gaules, dès le milieu du IIe siècle.

On a voulu faire parler Origène en faveur de la thèse que nous combattons. Examinons, sans parti pris, les principaux endroits de ses écrits où se lisent les contradictions prétendues.

Dans son *Commentaire sur l'Évangile de saint Luc*, traduit par saint Jérôme[1], expliquant cette parole de l'ange Gabriel : *Is erit magnus et Filius Altissimi vocabitur*, il dit :

« La grandeur de notre Sauveur n'apparut pas lors de sa naissance ; mais aujourd'hui, après avoir semblé opprimée par ses ennemis, sa gloire resplendit avec éclat. Voyez la grandeur du Seigneur. Le bruit de sa doctrine a parcouru la terre entière, et ses paroles se sont fait entendre jusqu'aux extrémités du monde. Notre Seigneur, qui est la Vertu de Dieu, est répandu dans tout l'univers... et il est avec ceux-là même qui sont séparés de notre continent, les insulaires de la Bretagne, et avec les habitants de la Mauritanie et *avec tous ceux qui, sous le soleil, ont cru en lui.* »

Dans son ouvrage polémique contre Celse, où il devait mesurer, ce semble, toutes ses expressions pour éviter une réplique de son adversaire, il tient à peu près le même langage[2] :

« Qui n'admirerait ce Jésus prononçant alors qu'il ne pouvait prévoir

[1] Origen. *homil. VI, in Luc. Patrol. græc.*, t. XIII. col. 1816, « Magnitudo Salvatoris nostri non tunc apparuit quando natus est, sed nunc, postquam oppressa ab adversariis videbatur, emicuit. Vide magnitudinem Domini : *In omnem terram exivit sonus doctrinæ ejus. et in fines orbis terrarum verba illius.* Dominus noster Jesus, qui Virtus est Dei, in omnem diffusus est orbem... et *cum his est qui ab orbe nostro in Britannia dividuntur et cum his qui in Mauritania* et cum universis qui sub sole in nomine ejus crediderunt. »

[2] « Equis non admirabitur illud : *Prædicabitur Evangelium istud in toto mundo, in testimonium illis et gentibus ;* si modo secum recogitet Jesu Christi Evangelium, ut ipse prædixerat, omnibus græcis et barbaris, sapientibus et insipientibus ubique terrarum (ὑπό τὸν οὐρανὸν) fuisse prædicatum. Omnem enim humanam naturam subegit sibi Verbum cum virtute prædicatum, nec ullum videre est hominum genus quod Jesu doctrinam admittere recusaverit. » (Origen., *Contra Celsum, lib. II. c. 13.*)

humainement l'avenir de sa doctrine) ces paroles : « Cet Évangile sera prêché dans *le monde entier comme un témoignage de ma doctrine pour les Juifs et pour les Gentils ;* » si l'on songe surtout que l'Évangile de Jésus-Christ, selon sa prédiction, a été prêché *à tous les Grecs et à tous les barbares*, sages et insensés *qui sont sous le ciel* ? Car le Verbe, prêché avec sa vertu divine, a soumis à son joug toute la nature humaine, et on ne peut pas montrer de race d'hommes qui ait refusé d'admettre la doctrine de Jésus. »

Mais dans le *Commentaire de saint Mathieu*, qui nous reste sous son nom[1] sur la foi d'un traducteur anonyme, et qui paraît-être, à son style, d'un siècle assez barbare, nous lisons ce qui suit[2] :

« Alors (aux derniers jours du monde) des faux prophètes en grand nombre apparaîtront, séduisant la multitude des insensés ; « alors la charité se refroidira, non-seulement parmi les infidèles, mais encore parmi les fidèles eux-mêmes. » Et les choses étant en cet état, l'Évangile, qui jusqu'alors n'avait pas été prêché dans tout le monde (car plusieurs des nations non-seulement barbares, mais des nôtres, n'ont pas encore entendu la parole du christianisme) sera prêché de manière à ce que toute nation entende la prédication évangélique, et que *personne* ne soit délaissé qui n'ait entendu la parole de Dieu, et alors sera la fin du siècle...

[1] Nous ne voulons point revoquer en doute ici ce commentaire assez indigeste, et si différent de ses autres écrits. Nous l'acceptons tel qu'il est : mais nous tenions néanmoins à faire connaître notre appréciation à cet égard. On sait combien d'ouvrages d'Origène ont été interpelés.

[2] « Tunc pseudoprophetæ multi insurgent multitudinem insensatorum fallentes ; tunc et refrigescente charitate non solum apud infideles (ainsi l'auteur donne la charité aux infidèles ?) sed etiam ipsis fidelibus... Et in hoc statu constitutis rebus, Evangelium quod prius non fuerat prædicatum in toto mundo; *multi enim non solum* barbararum *sed etiam nostrarum* (Origène aurait-il employé cette expression pour exprimer l'empire romain ou l'Egypte ?) *gentium* usque nunc non audierunt Christianitatis verbum. Tunc autem prædicabitur, ut omnis gens evangelicam audiat prædicationem et *nemo derelinquatur qui non audierit*, et tunc erit sæculi finis..... nec falsum suspicabimur quod ait : *et eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum...* sic et nondum odio habiti sunt *ab omnibus gentibus etiam in ultimis partibus terræ habitantibus*, propter nomen Christi, sic et nondum est prædicatum Evangelium regni in toto orbe. *Non enim fertur prædicatum esse Evangelium apud omnes Æthiopas, maxime apud eos qui sunt extra flumen* ; sed nec apud Seras, nec apud Orientem audierunt Christianitatis sermonem. Quid autem dicamus *de Britannis, aut Germanis qui sunt circa Oceanum*, vel apud Barbaros *Dacos et Sarmatas et Sythas, quorum plurimi nondum audierunt Evangelii verbum*, audituri sunt autem in ipsa sæculi consummatione ? Aspice enim quod ait : *et prædicabitur hoc Evangelium... et tunc erit finis.* Si autem vult quis temere dicere prædicatum esse jam Evangelium regni in toto orbe in testimonium omnibus gentibus, consequenter dicere poterit et quod ait ; *tunc erit finis* jam finem venisse, quod dicere temeritatis est magnæ, etc. » (Origen. *Opp. Patrol. græc.* t. XIII, col. 1654-1655.)

Nous ne pouvons soupçonner de fausseté ce que le Christ dit : *Et vous serez l'objet de la haine de toutes les nations à cause de mon nom.* Or, ils n'ont pas encore été l'objet, à cause de son nom, de la haine de toutes les nations, du moins de celles qui habitent aux extrémités de la terre, et ainsi l'Évangile n'a pas été prêché dans tout l'univers, car on ne dit pas que l'Évangile *ait été prêché à tous les Éthiopiens*[1], surtout à ceux qui sont au-delà du fleuve (du Nil); et ni les Chinois, ni les habitants de l'Orient n'ont entendu la parole du christianisme. Que dirons-nous *des Bretons* ou *des Germains, voisins de l'Océan*, ou des barbares, Sarmathes et Scythes, dont *un grand nombre* n'ont point encore entendu la parole de l'Évangile, mais qui doivent l'entendre lors de la consommation du siècle? Fais attention à ce que dit le Christ : *Et cet Évangile sera prêché.... et alors aura lieu la fin.* Si quelqu'un donc affirmait témérairement que l'Évangile du royaume a été prêché dans tout l'univers, pour servir de témoignage à toutes les nations, il devrait dire aussi que s'est également accomplie cette parole : *Et alors sera la fin*, et que la fin du monde est arrivée : ce qu'on ne peut soutenir sans une grande témérité. »

Nous demandons pardon au lecteur de la longueur de ce texte ; mais il était nécessaire de le produire en son entier pour en montrer le vrai sens, mal compris par le savant auteur des *Origines de l'Église de Tours.*

Quel est le but de ce commentateur dans cette longue tirade contre l'universalité de la prédication de l'Évangile ? Démontrer que, d'après Jésus-Christ, la fin du monde devant suivre immédiatement la prédication de l'Évangile *dans toutes les nations*, et les signes précurseurs de cette fin dernière ne se manifestant pas encore, *il devait* y avoir des peuples qui n'avaient pas été éclairés[2] par la lumière de la foi. Et à l'appui de son interprétation, il cherche parmi les nations du monde connu alors des peuplades qui n'aient pas été entièrement converties au christianisme. Il s'agit donc ici d'une *universalité absolue* et d'une *conversion complète du genre humain*, et non pas des provinces faisant partie de l'Empire romain. Selon l'auteur du commentaire, *tout le genre humain* et *tous les hommes* absolument, devant participer au bienfait de la prédication évangélique

[1] Moins d'un demi-siècle auparavant, saint Pantène d'Alexandrie avait, non pas annoncé, mais renouvelé la foi des Ethiopiens qu'il avait trouvés en possession du texte hébreu de l'Évangile selon saint Mathieu (Euseb., *Hist. lib. V. cap. 10*).

[2] Cette interprétation, acceptée, comme nous l'avons vu, par saint Augustin, est formellement réfutée par saint Jean Chrysostome dans son *homélie LXXV (olim. LXXVI) n° 2.* (*Opp.*, t. VII, col. 689.)

avant la consommation de toutes choses (*nemo derelinquatur qui non audierit*), il n'est pas étonnant qu'il trouve imparfaite la prédication faite aux Ethiopiens des sources du Nil (*apud omnes Ethiopas*) et à *plusieurs* des peuplades de la Grande-Bretagne, de la Germanie et de la Sythie. Mais ces expressions, loin d'exclure la diffusion de la foi chrétienne dans ces contrées barbares, la supposent évidemment, car il n'aurait pas dit : *plurimi de Britannis et de Germanis*, etc., si l'Évangile avait été complétement inconnu parmi les Bretons et les Germains.

Mais que fait, d'ailleurs, à la question qui nous concerne l'exclusion de quelques peuplades sauvages égarées aux extrémités du monde ? Elle fournit même une démonstration en faveur de notre opinion ; car si, à l'époque où écrivait Origène, ni la Belgique, ni la Celtique, ni l'Aquitaine, comme on le prétend, n'avaient encore reçu qu'une prédication éphémère de l'Évangile, ce docte écrivain n'aurait-il pas mentionné cette lacune importante dans la diffusion de la foi parmi les nations ? N'aurait-il cité à l'appui de son interprétation que *les Germains des bords de l'Océan* et les habitants de la partie la plus extrême de la Bretagne ? Et en quoi ce texte, pris dans son vrai sens, contredit-il les deux autres ? Nous laissons au lecteur le soin d'en juger.

Nous avons cité à dessein Origène avant Tertullien, non seulement parce que nous nous proposons de recueillir dans le paragraphe suivant les témoignages de ce dernier écrivain, mais encore parce que nous voulions rapprocher ici l'attestation du docteur africain de celles de saint Cyprien, son disciple.

Dans son traité de l'*Ame* [2], Tertullien affirme que nulle nation n'est désormais étrangère à Dieu, la lumière de l'Évangile resplendissant *sur toute la terre et jusqu'aux extrémités de l'univers.*» Et dans *son livre contre les Juifs*, d'où nous tirerons bientôt un texte très important, après avoir parlé du commandement fait par Moïse aux Juifs de n'offrir de sacrifices que dans la terre promise, il ajoute [2] :

[1] « Nulla jam gens Dei extranea est, in omnem terram et in terminos orbis Evangelio coruscante » (Tertullian. *De Anima, cap. 45. Patrol.*, t. II, col. 733-731).

[2] « Cur itaque postea per prophetas prædicat Spiritus futurum ut in omni terra aut in omni loco offerantur sacrificia Deo. sicut per Malachiam... dicit : *Non recipiam sacrificium de manibus vestris, quoniam ab oriente sole usque ad occidentem nomen meum clarificatum est in omnibus gentibus....?* Indubitate quod *in omnem terram exire* habebat prædicatio Apostolorum (Tertullan., *Adversus Judæos, cap. 5*). »

« Pourquoi donc, dans la suite, l'Esprit-Saint a-t-il prédit par les Prophètes qu'un jour viendrait où des sacrifices seraient offerts à Dieu *sur toute la terre et en tous lieux*, selon cette parole de Malachie : « Je ne recevrai plus de sacrifice de vos mains, parce que, de l'Orient à l'Occident, mon nom a été glorifié parmi *toutes* les nations? » Evidemment, c'est que la prédication des Apôtres devait s'étendre à toute la terre.

Mais quel plus beau témoignage peut-on invoquer que celui du grand évêque de Carthage, saint Cyprien? Dans son admirable traité sur l'*Unité de l'Église*, chef-d'œuvre de pensées, de style et de doctrine, il compare, avec sa profondeur ordinaire, l'unité inaltérable de l'Église aux rayons multiples qui s'unissent dans un même foyer de lumière, et aux rameaux d'arbres qui vivent de la sève du même tronc :

« Ainsi, en est-il de l'Église du Seigneur, ajoute-t-il[1] ; foyer de lumière, *elle verse ses rayons sur tout l'univers* ; et cependant unique est la lumière qu'elle répand partout, et l'unité du corps n'en souffre nullement. Pleine d'une sève abondante, elle étend ses rameaux *sur toute la terre.* »

Arrêtons-ici cette chaîne de documents, tous contemporains du fait éclatant qu'ils proclament. Nous pourrions la prolonger pendant de longues pages encore, au moyen de plusieurs textes des Pères du IV[e] siècle. Saint Jean-Chrysostome, entre autres, reproduirait la comparaison de la lumière éclairant en un clin-d'œil le monde entier[2], que nous avons rencontrée dans Eusèbe ; il nous représenterait les Apôtres s'élançant à la conquête de l'univers[3] ; celui-ci s'emparant de tous les pays qui séparent l'Illyrie de Jérusalem ; celui-là faisant invasion dans les terres des Indiens ; cet autre jusqu'en Mauritanie ; et les autres enfin dans les diverses parties du monde, jusques aux bords de l'extrême Océan. Notre grand saint Hilaire de Poitiers[4], saint

[1] « Sic et Ecclesia Domini luce perfusa *per orbem totum radios suos porrigit;* unum tamen lumen est *quod ubique diffunditur*, nec unitas corporis separatur. Ramos suos *in universam terram copia ubertatis extendit.* » S. Cypriani, *De Unitate Ecclesiæ, cap. 5.* (*Patrol.*, t. IV, col. 502.)

[2] S. Chrysost., *homil. contra Judæos et gentiles, quod Christus est Deus*, n° 12-13 (*t. I opp. col. 704*) *et homil. IV de laudibus S. Paul*, (*Opp.* t. II, col. 591).

[3] « In barbarorum et in Indiorum fines et in ipsos Oceani terminos venissent..... Et alius a Jerosolyma usque ad Illyricum currebat ; alius in Indorum, alius in Maurorum terram ; alius ad alias partes orbis, etc. (*homil. VI in Corint.* n° 3 *et* 4)

[4] S. Hilarii *in Ps. XIV*, n° 3. *et in Ps. CXXXVIII*, n° 38 *et* 40.

Jérôme[1], saint Epiphane[2], saint Athanase[3], Théodore[4], etc., nous apporteraient tour à tour l'appui de leur nom, de leur science et de leur autorité dans la question. Mais il nous semble préférable de nous en tenir aux seuls témoins déjà cités, parce qu'ils ne font que constater ce qu'ils avaient sous les yeux, et qu'ils ont tous vécu avant le milieu du IIIe siècle, époque assignée à la fondation définitive de nos Églises de France, d'après les partisans de l'école dite grégorienne. Ceux-ci nieront-ils que la qualité et le nombre de ces témoins soient suffisants ? Nous ne le pensons pas.

Mais avant de poursuivre notre édifice, examinons les fondements déjà posés.

On nous disait : toutes les preuves que vous alléguez en faveur des origines apostoliques des Églises de France sont de nulle valeur. Et voici pourquoi. Elles reposent uniquement sur quelques textes des Pères parlant d'une diffusion universelle de la foi chrétienne dès le temps des Apôtres. Or, lors même que ces textes ne seraient que l'exacte expression de la vérité, votre argumentation s'appuierait sur un fondement ruineux ; car pour le faire crouler il suffit d'admettre, *ce qui est évident*, que les Apôtres n'ont pas constitué d'Églises proprement dites, mais seulement répandu le flambeau de la foi par une prédication *rapide et nomade*, ne laissant après elle que des traces plus ou moins durables. Dans les Gaules, ces traces paraissent avoir été emportées *par une réaction païenne quelconque*.

Cette théorie, malheureusement acceptée par quelques-uns de ceux qui la devaient combattre, est-elle un produit de l'imagination ou le résultat de l'étude attentive des monuments de l'antiquité ecclésiastique, notre seule et vraie lumière en cette matière ? Dans un premier paragraphe, nous l'avons comparée avec tout ce que les ruines des siècles et des révolutions nous ont laissé de documents authentiques, et nous avons constaté que tous ces documents nous attestaient précisément le contraire. Les Saintes Écritures, notamment les Actes des Apôtres et

[1] S. Hieron., *in Isaiam. lib. X, cap. 34: alius ad Indos, alius ad Hispanias, etc. et lib. XII. cap.* XLII, *etc.*

[2] S. Epiphan., *hæres*, 75.

[3] S. Athanas., *de Incarnat. Verbi, n° 46-47, 50-51. et in Ps. 2 et 18.*

[4] Theodoret., *De Græcor. affec. curation. Disput. IX, part. 2°. Opp.* t. IV, col. 928-929.

saint Paul en son Épître à Tite, interprêtés par saint Ignace d'Antioche, par saint Irénée au second siècle, et par toute la Tradition chrétienne des IIIe, IVe et Ve siècles, s'accordent à nous affirmer que les premiers prédicateurs de l'Évangile, dans toutes les villes où ils ont prêché, ont eu grand soin d'établir la hiérarchie sacrée de l'Église : des évêques, des prêtres et des diacres. Comme confirmation de ce principe, nous avons cité de nombreux exemples du premier et du deuxième siècle. Mieux encore, nous avons produit le témoignage exceptionnellement autorisé de saint Clément de Rome qui, disciple assidu et préféré de saint Pierre et de saint Paul, les deux Apôtres par excellence de l'Empire Romain et de l'Occident en particulier, nous a dit toute la pensée de ses Maîtres à cet égard. Après de telles preuves, nous croyons définitivement résolue cette question de principe. Mais, auraient pu répliquer nos contradicteurs, une fois ce principe admis, votre thèse, relativement aux origines apostoliques des Églises des Gaules, est loin d'être établie ; car pour qu'il en fût ainsi, il faudrait en même temps démontrer que les Apôtres, soit en personne, soit par leurs disciples, ont évangélisé notre pays aussi bien que l'Asie-Mineure et les contrées habitées par la race hellénique. Or, pour le prouver, vous n'avez que des paroles sans valeur de quelques Pères de l'Église, représentant, *avec une exagération manifeste,* les Apôtres parcourant et conquérant le monde entier. Dans le paragraphe que nous venons de terminer, nous avons montré l'inanité de cette dénégation. Eusèbe de Césarée nous a servi de transition et nous a initié aux différentes phases de la prédication évangélique dans le monde entier, et partout et toujours, nous avons vu les disciples, comme les Apôtres eux-mêmes, établissant avec soin les Églises sur le principe solide et fécond de la hiérarchie sacrée. Nous avons même pu tirer des paroles et des circonstances de son récit un argument très-grave en faveur de nos Églises des Gaules. Puis, une série de témoignages depuis le Ier jusqu'au milieu du IIIe siècle, corroborée par les Pères du IVe siècle, nous a permis de formuler cette seconde loi historique incontestable : la Religion chrétienne était établie, avant le milieu du IIIe siècle, bien au-delà des limites officielles de l'Empire Romain ; et les quelques divergences, plus apparentes que réelles, que l'on a pu remarquer parmi un ou deux écrivains ecclésiastiques, ne portent que sur des pays barbares, étrangers

à la domination des Césars; et, par conséquent, cette divergence loin de nuire à notre opinion sur l'antiquité des Églises des Gaules, la confirme, au contraire, d'une manière remarquable. D'ailleurs, saint Irénée, attestant de son côté cette universalité de la diffusion de la Religion chrétienne, semble fermer la voie à tous les doutes raisonnables sur ce point. Et ce n'est point en passant, mais dans des traités spéciaux de polémique contre les païens et les hérétiques, que les Pères de l'Église ont affirmé ce fait, et l'ont présenté à leurs adversaires comme une preuve éclatante de la divinité du Christ et de son Église.

Cette double démonstration suffirait, à elle seule, non-seulement pour détruire toutes les objections des détracteurs de l'apostolicité de nos Églises, mais encore pour établir que la Religion chrétienne était florissante et parfaitement constituée dans les diverses parties de la Gaule jusqu'aux frontières du Rhin et de l'Océan, bien avant le IIIe siècle.

Toutefois, nous avons des preuves plus directes et plus précises que nous ne devons pas négliger. On pourrait nous dire : « Nous acceptons vos preuves générales ; car, nous le comprenons, pour exclure la Gaule, l'une des plus importantes provinces de l'empire romain, de cette participation universelle au bienfait de la révélation chrétienne, il faudrait démontrer, par des auteurs contemporains, que notre pays a été l'objet de cette exclusion. Or, loin de là, tous les anciens, non-seulement se taisent sur ce fait extraordinaire, mais encore attestent tous la diffusion de l'Évangile jusque chez les Bretons et les Germains des bords de l'Océan. »

Toutefois, nous l'avouons, ces arguments, suffisants sans doute pour renverser le système grégorien, ne le sont pas pour établir solidement les origines apostoliques de la plupart de nos Églises. Une démonstration plus spéciale est donc nécessaire. Dans le but de satisfaire pleinement à ces exigences, nous répondrons par une double argumentation, l'une indirecte, l'autre directe. Avec celle-ci, nous discuterons les documents qui concernent spécialement la Gaule. Celle-là consistera à constater, *dans chacune des provinces de l'empire romain*, l'existence d'une multitude de siéges épiscopaux avant le milieu du IIIe siècle. Cette statistique des évêchés achèvera, nous l'espérons du moins, de convaincre les hommes vraiment impartiaux qu'il est impossible de ne pas admettre également l'existence de très-

nombreuses Églises constituées dans la Gaule à cette même époque. Et cependant, si l'on en croyait l'école grégorienne, alors que les plus petites cités de l'Italie, de l'Afrique et de l'Espagne possédaient des évêques, les trois quarts de la Gaule en eussent été privés… !

III

DE LA MULTIPLICITÉ DES ÉGLISES FONDÉES DEPUIS LA PÉRIODE APOSTOLIQUE JUSQU'AU MILIEU DU III[e] SIÈCLE DANS CHACUNE DES PROVINCES ROMAINES, PRINCIPALEMENT EN OCCIDENT.

Nous ne parlerons que très-succinctement des Églises de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de l'Égypte et de la Grèce ; car, nous aimons à nous le persuader, le docte auteur des *Origines de l'Église de Tours*, avait principalement en vue l'Occident lorsqu'il écrivait[1] : « Les Églises ne durent être constituées que longtemps après les premières prédications apostoliques… Il n'y eut donc, en réalité, avant Constantin, que des évêques régionnaires dont les cités ne gardèrent pas toujours la mémoire. »

Nous avons, du reste, produit dans notre premier paragra-

[1] Nous ne relèverons pas un autre passage du même auteur (p. 26) dans lequel il affirme qu'on *institua des évêchés dans toutes les agglomérations qui avaient le titre de cité romaine*, seulement *quand les fidèles furent assez nombreux*. Tout ce que nous avons dit détruit cette assertion. En note *(ibid)* il s'appuie sur deux passages des commentaires publiés sous le nom de saint Ambroise et qu'on appelle l'*Ambrosiaster*. Il semble ignorer que cet ouvrage n'est probablement point de ce saint Docteur. Et d'ailleurs, l'auteur ne parle que de faits particuliers, à savoir que saint Paul n'avait pas placé d'évêque à Philippe lors de sa première prédication dans cette ville, et que cela arrivait quelquefois au même Apôtre. Mais il n'y a évidemment aucun rapport entre cette allégation de l'auteur inconnu du IV[e] siècle, quel qu'il soit, et la thèse de M. l'abbé Chevalier. L'auteur ancien croit seulement que les Apôtres n'instituaient pas *toujours immédiatement* un évêque pour régir une chrétienté naissante ; mais par le passage même de saint Paul qu'il commente, on voit qu'il admet que les Apôtres ne tardaient pas à faire cette institution, puisque saint Paul s'empresse d'envoyer Épaphrodite pour gouverner, en qualité d'évêque, l'Église de Philippe, récemment fondée. La règle apostolique, attestée par saint Clément, se trouve donc confirmée par cet auteur lui-même.

phe de nombreux exemples relatifs aux Églises de la Grèce et de l'Orient, qui prouvent la fausseté de cette assertion. Contentons-nous de citer trois ou quatre autres documents qui établiront surabondamment la vérité combattue par le savant tourangeau.

Dans sa lettre aux Romains, écrite sous le pontificat de saint Soter (161-170), puisqu'il en fait l'éloge comme régnant alors, saint Denis de Corinthe, parlant de la charité de l'Église romaine, s'exprime ainsi[1] : « C'est votre coutume depuis l'ori-
« gine même de la Religion, de combler tous les frères de toutes
« sortes de bienfaits et de transmettre les subsides nécessaires
« à la vie *aux nombreuses Églises établies dans chacune des*
« *villes*, etc. »

En ne prenant ces paroles que dans le sens le plus restreint et le moins probable, elles prouvent que des *Églises constituées* existaient alors dans *chacune des cités* helléniques.

Tertullien[2], du reste, moins de cinquante ans après saint Denis, attestait que des Conciles, composés de toutes les Églises de la Grèce, se réunissaient de temps en temps pour traiter des affaires les plus graves et les plus urgentes.

Saint Denis, évêque d'Alexandrie, rendant compte au Pape saint Étienne (253-257), de l'état des Églises d'Orient, lui écrivait[3] : « Sachez, frère, que *toutes les Églises établies* en Orient

[1] Euseb., *Hist. lib. IV, cap.* 23. « Hæc enim vobis consuetudo est jam inde ab ipso Religionis exordio, ut fratres omnes vario beneficiorum genere afficiatis et *Ecclesiis quam plurimis quæ in singulis urbibus* (κατὰ πᾶσαν πόλιν) *constitutæ sunt*, necessaria vitæ subsidia transmittatis. » Cf. Mansi I, *Concil.* 713 sur le concile de Palestine, présidé par Théophile de Césarée en 197, « ubi *grandis multitudo episcoporum.* »

[2] Tertullian. *De Jejuniis, cap.* 14. « Aguntur præterea *per Græcias illa certis in locis concilia ex universis Ecclesiis, per quæ et altiora quæque in commune tractantur.* »

[3] « Scias autem, frater, cunctas, per Orientem et *ulterius*, *Ecclesias* quæ prius ante discisserant (par le schisme de Novatien), nunc tandem ad unitatem reversas esse, et omnes *Ecclesiarum ubique antistites* (οἱ πανταχοῦ προεστῶτες : cf. ci-dessus le passage où saint Justin représente l'assemblée des fidèles présidée dans chaque ville par un προεστώς, qui signifie évêque, comme on le voit ici) unum idemque sentire ob redditam insperato pacem incredibili gaudio exultare : Demetrianum scilicet episcopum Antiochiæ, Théotistum Cæsareæ, Eliæ post mortem Alexandri Marabanem, Marinum Tyri, Laodiceæ vero post obitum Thelymidris Heliodorum, Helenum Tarsi *cunctasque Ciliciæ Ecclesias*, Firmilianum denique *cum universa Cappadocia. Solos enim illustriores episcopos nominavi. Syriarum* quippe *provinciæ omnes cum Arabia* quibus identidem necessaria suppeditatis equibus litteras nunc scripsistis. Mesopotamia quoque, Pontus ac Bithynia, ac, ut

« et au-delà (dans l'Osroëne), sont revenues à l'unité, et tous les « évêques de toutes les parties de l'Orient sont dans la joie de cette « paix inespérée. » Après avoir mentionné seulement les plus *considérables des évêques*, c'est-à-dire les métropolitains de la Syrie, de la Palestine et de l'Asie-Mineure, il continue ainsi : « *Toutes les provinces* de la Syrie, aussi bien que de l'Arabie, auxquelles vous envoyez les secours de vos aumônes et auxquelles vous venez d'écrire, la Mésopotamie, le Pont et la Bithynie, toutes, en un mot, sont joyeuses et rendent grâces à Dieu de cette concorde. »

Il y avait donc de *nombreuses Églises constituées* jusque dans l'Arabie et la Mésopotamie, dans le Pont et la Bithynie, la Cilicie et les deux Syrie, etc., vers l'an 253.

Mais voici un témoignage antérieur même de près de soixante ans à cette date, et qui nous donnera une idée de la multitude des siéges épiscopaux dans une même province de l'Asie-Mineure. Polycrate d'Éphèse, dans la lettre qu'il écrivit au Pape saint Victor (185-197), lui disait[1] : « Je pourrais vous mentionner tous les évêques que vous m'avez ordonné de rassembler, ce que j'ai fait, et qui sont ici avec moi. Mais si je les énumérais, leur multitude serait *innombrable.* » Or, les évêques dont il parle appartenaient à la seule province de l'Asie proconsulaire. Enfin, l'exemple suivant prouvera combien les évêques étaient multipliés, même dans les contrées les moins civilisées de l'Empire. Écoutons ce que dit saint Basile à saint Amphilochius, métropolitain d'Iconium. Celui-ci avait, ce semble, pour principe de favoriser la création, ou, du moins, le maintien de siéges épiscopaux jusque dans les villages de sa petite province, dans le but d'y faire pénétrer plus profondément le christianisme. Saint Basile, qui, lui aussi, avait créé plus d'un évêché de cette sorte, on le voit par la vie de saint Grégoire de Nazianze[2], loue d'abord son ami de son

uno verbo absolvam, omnes ubique terrarum lætitia gestiunt Deoque gratias agunt. » (Euseb., *Hist.*, *lib. VII*, *cap. 5.*)

[1] Possem etiam episcoporum qui mecum sunt facere mentionem, quos petiistis (ἠξιώσατε) ut convocarem, sicut et feci : quorum nomina si ascripsero, *ingens multitudo* (πολλὰ πλήθη εισιν) *videbitur.* (Euseb. *Hist.*, *Lib. V*, *cap. 24.)*

Le même historien, en parlant du Concile réuni à Antioche contre Paul de Samosate, en 270, l'appelle : *synodus innumerabilium fere episcoporum* (Euseb., *Hist. Lib. VII*, *c. 29*) ; et plus loin *(ibid.. Lib. VII*, *cap. 30)*, il ajoute que le prélat hérétique avait entraîné dans son erreur : *episcopos vicinorum pagorum et civitatum.* Il y avait donc alors des évêques jusque dans les *pagi* en Syrie.

[2] S. Gregor. Naz. opp. *Carm. de vita sua*, *v. 439-447*. Il décrit ainsi le lieu dont saint Basile le créa évêque : « *Sasimus* statio (Σταθμός) lieu de relais pour les chevaux

zèle ; mais il lui soumet quelques observations, entre autres la difficulté de trouver des sujets dignes et idoines pour un si grand nombre de postes vacants. Puis il ajoute[1] : « Posée cette difficul- « té, contentons-nous de placer des prévôts dans les petites cités « ou les petits cantons *qui* ANCIENNEMENT *possédaient des siéges* « *épiscopaux*. »

Ainsi, *très-antérieurement* à l'an 375, date probable de cette lettre, c'est-à-dire vers le commencement du IVe siècle au moins, il y avait des évêques établis jusque dans les bourgs de l'Isaurie et de la Pisidie, pays de montagnes renommé par la barbarie de ses habitants.

Est-ce assez prouver que dans toute l'étendue de ce qu'on est convenu d'appeler l'Église grecque, depuis l'Illyrie jusqu'à la Mésopotamie[2], le principe posé par les Apôtres, que nous a fait connaître saint Clément de Rome, était appliqué dès les premiers siècles avec une profusion excessive, puisque non-seulement les cités, mais les bourgs même avaient été transformés en diocèses. Ces évêques ruraux, selon les canons apostoliques, devaient être soumis à ceux des villes; mais comme aucune prescription canonique ne déterminait encore les limites de cette sujétion, il en résultait des conflits regrettables[3]. Les Conciles s'empressèrent de les faire cesser aussitôt qu'ils eurent pleine liberté pour se réunir. C'est ce que fit, entre autres, celui de Laodicée par son canon LVIIe[4], en défendant de créer désormais de ces sortes d'évêques dans les bourgs ou les campagnes, et en prescrivant à ceux qui existaient de ne rien faire sans l'assentiment de l'évêque de la cité.

Cette exubérance de siéges épiscopaux en Orient est déjà une présomption en faveur d'une multiplicité analogue en Occident.

de poste) quædam est in medio pervulgatæ viæ in terra Cappadocum... sine aqua, sine virore, nihil habens liberale, horridus valde et angustus pagus. »

[1] « *S. Basil. Magni, epist. CXC.* « Quod si id non facile, demus primum operam ut *parvis civitatibus sive parvis pagis jam ex antiquo sedem episcopalem habentibus*, demus præpositos. »

[2] Nous ne parlons point du Concile composé des évêques de l'Arabie, mentionné par Eusèbe (*Hist. Lib. VI, cap. 37*) en ces termes : Per idem tempus (la 4e année du règne de Philippe, an 247)... *non exiguo episcoporum conventu ea de re coacto, Origenes etiam ibi rogatus, » etc.*; ni le nombre ni les siéges de ces évêques n'étant précisés ; mais il n'en résulte pas moins qu'en 247, le nombre des évêques de l'Arabie était considérable (non exiguus.)

[3] S. Basil., *epist. LIV ad Chorepiscopos.*

[4] Mansi, *Concil.*, t. II, col. 573.

et par conséquent, dans les Gaules. Mais si nous démontrons par tous les monuments, hélas ! trop rares de l'histoire ecclésiastique, que, en fait, cette analogie a existé, complète, universelle; si, parcourant successivement les trois grandes parties de l'Occident soumises à la puissance romaine, l'Afrique, l'Italie, l'Espagne et même la Grande-Bretagne, qui n'était alors qu'une division de la Gaule, nous constatons partout, longtemps avant le milieu du IIIe siècle, l'existence d'une multitude d'Églises parfaitement organisées; si nous rencontrons des évêques établis jusque dans les villes les moins importantes de ces contrées, sera-t-il alors téméraire d'affirmer que la Gaule n'a pu être tenue seule à l'écart d'une loi de l'histoire si constante et si générale ? Les partisans de l'opinion contraire à ces données les plus certaines des annales ecclésiastiques des premiers siècles devront-ils encore conserver le titre d'*école historique* qu'ils se sont décerné ? Et si nous produisons des documents locaux, anciens, en parfait accord avec cette preuve d'analogie si grave, si imposante, notre démonstration en faveur de l'antiquité de nos Églises des Gaules ne s'élèvera-t-elle pas à la hauteur d'une certitude historique ?

Une légende, ou mieux une date, fort douteuse d'ailleurs, inscrite en tête d'une légende, aura-t-elle le droit, aux yeux de tout critique non prévenu, de contrebalancer, de voiler même un instant la valeur d'un édifice fondé sur des bases aussi inébranlables ? Nous en appelons, sur ce point, à la conscience de tout juge vraiment impartial.

Or, essayons de construire cet édifice avec les matériaux que la science nous fournira.

Ne perdons pas, d'abord, le bénéfice des conclusions acquises qui peuvent nous aider à atteindre notre but. Nous avons entendu saint Clément de Rome attester que les Apôtres, ce qu'il faut évidemment appliquer à tous leurs disciples immédiats, ont institué des évêques et des diacres, dans *toutes les villes* où ils ont porté leurs pas. Eusèbe, dans le premier passage de son histoire que nous avons signalé, confirmant la réalisation du principe énoncé par saint Clément, nous a montré *les Églises constituées dans toutes les cités du monde*, ce qui veut dire dans tout l'Empire romain, dès les temps apostoliques. Tertullien, notre témoin le plus précis aussi bien que le plus autorisé après saint Irénée, nous a déjà dit, dans son livre des *Prescriptions*, que les Apôtres

(et leurs disciples appelés aussi Apôtres) *constituèrent des Églises dans chacune des cités du monde : Ecclesias apud unamquamque civitatem condiderunt*. On a voulu, il est vrai, infirmer la portée de ce témoignage. Mais il ne suffit pas de contredire ; il faut prouver. Une affirmation contradictoire d'un écrivain du XIXe siècle ne détruit pas, par elle seule, l'affirmation d'un auteur du commencement du IIIe siècle, relativement à un fait antérieur seulement de cent cinquante ans, éclatant, connu de tous, et persistant dans ses conséquences immédiates au moment où se produisait le témoignage. Mais soit ; le docteur africain a exagéré ce fait, qui n'était pas absolument contemporain. Nos adversaires seront-ils assez téméraires pour nier ce qu'il avance sur la situation de la Religion chrétienne de son temps, et dans un livre apologétique de cette même Religion contre les païens ? Nous leur demanderons alors de nous indiquer les sources authentiques où nous devons puiser nos renseignements sur l'histoire de l'Église pendant les trois premiers siècles. Eusèbe n'a plus d'autorité comme historien ; Tertullien, comme controversiste ; tous les Pères, par défaut de critique. A qui recourir ? Laissons donc de côté ces dénégations systématiques, et écoutons le vigoureux champion du christianisme au début du IIIe siècle. Ayant habité Rome, il connaissait mieux que personne l'état de l'Église en Italie, dans les Gaules, en Espagne, en Afrique, dans tout l'Occident, qui forme le patriarchat spécial des Évêques de Rome.

« Si nous voulions agir en ennemis déclarés, dit-il [1] en s'adressant aux Césars persécuteurs, et non pas seulement en conspirateurs occultes, serait-ce la force du nombre et des ressources qui nous manquerait? Nous en tirerions de plus grandes des Maures, des Marcomans, et des Parthes eux-mêmes ou des nations qui habitent leurs frontières, que vous n'en tirez de tout votre empire. Nous sommes d'hier et déjà

[1] « Si enim hostes exsertos, non tantum vindices occultos agere vellemus, deesset nobis vis numerorum et copiarum? Plures nimirum Mauri et Marcomanni ipsique Parthi vel quantæcumque unius tamen loci et suorum finium gentes, quam totius orbis. Hesterni sumus et vestra omnia implevimus, *urbes, insulas, castella,* municipia, conciabula, castra ipsa, tribus, decurias, palatium, senatum, forum : sola vobis reliquimus templa. Possumus dinumerare exercitus vestros ; unius provinciæ plures erunt.... Potuimus et inermes nec rebelles, sed tantum modo discordes, solius discordii invidia adversus vos dimicasse... Plures hostes quam cives remansissent. Nunc enim pauciores hostes habetis præ multitudine christianorum pene omnium civitatum, pene omnes cives christanos habendo. » (Tertullian., *Apologetic. cap. 37.*)

nous remplissons tout votre domaine : vos villes, vos îles, vos camps fortifiés, vos municipes, vos assemblées, les armées, les tribus, les décuries, les palais, le Sénat, le forum; nous ne vous laissons que vos temples. Nous pouvons compter vos forces militaires ; une seule de nos provinces contient plus d'adhérents au christianisme... Nous pourrions vous combattre sans armes, sans nous révolter, en nous séparant seulement de vous... Alors vous auriez plus d'ennemis que de citoyens. Mais non, aujourd'hui, au contraire, vous n'avez plus que de rares ennemis, grâce à la multitude des chrétiens *qui forment presque la totalité de presque toutes vos cités.* »

Précédemment, au début du même livre, il avait dit[1] :

« Ils sont si nombreux, les chrétiens, qu'ils sont notés à cause de cela comme des perturbateurs. Nos cités sont assiégées, vocifère-t-on de toutes parts : dans les campagnes, dans les camps fortifiés, dans les îles, partout des chrétiens. Tous les sexes, tous les âges, toutes les conditions, les dignités mêmes sont souillées, à leur grande douleur, par ce nom infamant. »

Sans doute il faut dépouiller ce témoignage de sa forme oratoire pour y trouver l'exacte vérité ; mais autre chose sont les ornements superflus, autre chose, le fait en lui-même. Au reste, longtemps auparavant, Pline, parlant des chrétiens de son temps, avait déjà dit[2] :

« Un grand nombre de tout âge, de tout ordre, même de l'un et l'autre sexe sont exposés au péril de séduction. Car ce n'est pas seulement dans les cités, mais aussi dans les villages et les campagnes que s'étend la contagion de cette superstition.

Certes, aucun esprit attentif n'exagérera le sens des paroles de Tertullien. Dépouillées des ornements de l'éloquence, et c'est à ce point de vue que nous les revendiquons comme expression de la vérité historique, elles signifient que le nombre des chrétiens dans l'Empire, et particulièrement en Afrique, était immense; que presque toutes les villes soumises aux Romains possédaient

[1] Tertullian., *Apologetic. cap. 1.* « Et sunt tanti, quanti et denotantur. Obsessam vociferantur civitatem, in agris, in castellis, in insulis Christianos : omnem sexum, ætatem, conditionem, etiam dignitatem transgredi ad hoc nomen quasi detrimento mœrent. »

[2] Plinii, *lib. X. epist. 97* : « Multi enim omnis ætatis, omnis ordinis, utriusque sexus etiam vocantur. Neque enim civitates tantum, sed vicos etiam atque agros superstitionis istius contagio pervagata est. »

des chrétientés florissantes, dont quelques-unes même formaient la majorité des citoyens; que le christianisme avait franchi le continent et avait pénétré jusque dans les îles de la Méditerranée et de l'Océan; que les chrétiens, en un mot, étaient une puissance pour laquelle les Césars auraient dû avoir de la considération, soit à cause des services qu'elle rendait à l'Empire, soit à cause de la multitude de ses adhérents. C'est ce que le même écrivain exprime énergiquement dans sa protestation adressée à Scapula, proconsul d'Afrique[1] :

« Certes nous vous donnons une preuve assez manifeste que nous agissons avec une patience toute divine, lorsque nombreux comme nous sommes, formant presque la majorité de chaque cité, nous nous tenons dans le silence et la modestie. » Et plus loin[2] : « Que feras-tu de tant de milliers de personnes, hommes et femmes, de tout sexe, de tout âge, de toute dignité qui viendront s'offrir à toi? Combien de bûchers, combien de glaives il te faudra ! etc. »

Et dans son ouvrage intitulé *ad Nationes*, il interpellait les Gentils en ces termes[3] :

« Prenez garde que cette nation, que vous appelez avec mépris le troisième degré de superstition, n'obtienne le premier rang, car il n'y a plus désormais de nation qui ne soit chrétienne (en un grand nombre de ses membres) : en sorte que la première race du monde elle-même (les Romains) est néanmoins chrétienne. »

Mais c'est dans son libelle contre les Juifs que le docteur africain nous fournit le témoignage le plus précieux en faveur non-seulement de la diffusion, mais de la multitude des chrétiens dans toutes les parties de l'Occident. Il veut démontrer aux Juifs, par l'accomplissement des prophéties, que le Messie annoncé

[1] Tertullian., *ad Scapulam, cap.* 2. « Et utique ex disciplina patientiæ divinæ agere nos satis manifestum esse vobis potest ; cum tanta hominum multitudo, pars pene major civitatis cujusque in silentio et modestia agimus. »

[2] *Ibid., cap.* 5 : « Quid facies de tantis millibus hominum, tot viris ac feminis, omnis sexus, omnis ætatis, omnis dignitatis offerentibus se tibi ? Quantis ignibus, quantis gladiis opus erit ? Quid ipsa Carthago passura est decimanda a te, cum propinquos, cum contubernales suos illic unusquisque cognoverit, cum viderit illic fortasse et tui ordinis viros et matronas et principales quasque personas, et amicorum tuorum vel propinquos vel amicos ? »

[3] Tertullian., *ad Nationes, I, 8.* : « Verum recogitate ne quos tertium genus dicitis, principem obtineant locum, siquidem non ulla gens non Christiana ; itaque quæcumque gens prima, nihilominus Christiana. »

est venu. Il le prouve surtout par les prophéties relatives à la conversion future des nations, entre autres, par ces paroles d'Isaïe[1] : « Sic dicit Dominus Deus Christo meo Domino, cujus tenui dexteram ut exaudiant illum gentes : fortitudines regum disrumpam ; aperiam ante illum portas et civitates non claudentur illi (Isaïe, XLV, 1, 2). »

« *C'est ce que nous voyons de nos yeux accompli à la lettre*, ajoute Tertullien. A qui Dieu le Père donne-t-il la main, si ce n'est au Christ son Fils ? Quel est celui qu'ont écouté toutes les nations, c'est-à-dire à qui toutes les nations ont-elles cru, si ce n'est à celui dont les Apôtres nous sont montrés dans les Psaumes de David : « *In universa terra sonus eorum*, etc. » En quel autre toutes les nations ont-elles cru, sinon dans le Christ déjà venu ? En qui les autres nations ont-elles ajouté foi, ainsi qu'il est écrit (Act. II, 4, 10) ? et bien d'autres peuples, tels que *les diverses peuplades des Getules*, *plusieurs des confins de la Mauritanie*, *toutes les divisions des Espagnes*, *les diverses nations des Gaules*, les cantons de la Bretagne, inaccessibles même aux Romains, mais soumis au Christ, et un grand nombre parmi les Sarmathes, les Daces, les Germains, les Scythes, et une foule de nations, de provinces, d'îles inconnues pour nous et que nous pouvons moins encore énumérer ? Dans tous ces lieux règne le nom du Christ qui est venu, car devant lui toutes les portes des cités sont ouvertes et aucune d'elles ne lui est fermée, etc. »

Ce texte, devenu fameux par l'usage qu'on en a fait, mérite, en effet, une attention spéciale. Nous nous proposons d'en démontrer l'exactitude en particulier pour l'Afrique, l'Espagne et la Gaule. Quant à la Grande-Bretagne, aux Germains et autres barbares, il ne fait que répéter ce que nous ont déjà dit saint Justin, Origène et plusieurs autres Pères. Nous avons voulu néanmoins le reproduire en son entier, à cause de son impor-

[1] Tertullian., *adv. Judæos, cap. 7* : « Ut Esaias dicit.... *Quod ipsum impletum videmus.* Cui enim dexteram tenet Pater Deus nisi Christo Filio suo ? quem exaudierunt omnes gentes, id est cui omnes gentes crediderunt ? cujus et prædicatores et Apostoli in psalmis David ostenduntur : *In universa, inquit, terra*, nisi in Christum qui jam venit ? Cui enim et aliæ gentes crediderunt : *Parthi*, etc. (*Act.*, II, 9-10), et cæteræ gentes : ut jam *Getulorum varietates et Maurorum multi fines, Hispaniarum omnes termini, et Galliarum diversæ nationes, et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita, et Sarmatarum et Dacorum et Germanorum et Scytharum et additarum multarum gentium, et provinciarum et insularum multarum* nobis ignotarum et quæ enumerare minus possumus ? In quibus omnibus locis Christi nomen qui jam venit regnat ; utpote ante quem *omnium civitatum portæ sunt apertæ et cui* nullæ sunt clausæ. Sic Alexander Macedo nunquam Asiam universam et cæteras regiones, posteaquam devicerat, tenuit, etc... Christi autem regnum et nomen ubique porrigitur, ubique creditur, ab omnibus gentibus supra enumeratis colitur... »

tance, et aussi parce que, présenté dans son ensemble, il apparaît moins isolé, et se rattache à la preuve théologique des prophéties messianiques, ce que M. l'abbé Chevalier a eu grand soin de laisser dans l'ombre.

Mais il est temps d'étudier la situation de l'Église dans les trois grandes provinces de l'Occident dont nous avons parlé. Nous commencerons par l'Afrique. Plus favorisée que le reste de l'Occident, elle a conservé des documents précieux sur son histoire, qui nous permettront d'établir des points de comparaison avec l'Italie, l'Espagne et surtout la Gaule.

Les origines de l'Église d'Afrique ont avec celle des Gaules des analogies frappantes ; elles sont enveloppées d'assez profondes ténèbres. A cette objection du donatiste Petilianus [1] : « Erunt primi qui erant novissimi (Math. XX, 16); *ad Africam enim Evangelium postmodum venit*, et ideo nusquam litterarum apostolicarum scriptum est Africam credidisse ; de Orientalibus autem et cœteris gentibus quæ in sanctis Libris commemorantur, fidem recepisse, etc., » saint Augustin se contente de répondre : *Nonnullæ barbaræ nationes etiam post Africam crediderunt.* Et par ces *nations barbares*, il n'entendait certainement pas la Gaule ; on le voit assez par le respect avec lequel il parle des Églises de notre pays [2]. D'ailleurs, dans le langage des Pères, et particulièrement de ceux de l'Occident, les *nations barbares* étaient celles qui étaient en dehors de la domination romaine.

D'autre part, saint Innocent Ier [3] mentionne l'Afrique parmi les pays qui ont reçu leurs premiers pasteurs de l'Apôtre saint Pierre ou de ses successeurs ; et Salvien dit de Carthage : [4] « Dans cette ville chrétienne, dans cette ville ecclésiastique, que les Apôtres avaient jadis instruite par leurs enseignements. » Au contraire, dans une lettre adressée à plusieurs de ses collègues dans l'épiscopat, saint Augustin paraît indiquer que la foi aurait été communiquée à l'Afrique par quelques disciples des Apôtres

[1] « Sanct. Augustin., *Contra Donatist. epist. de Unitate Ecclesiæ, cap. XV, n° 37, edit. Bened. Opp.* t. IX, col. 419.

[2] Sanct. Augustin., *Contra epist. Parmeniani cap. II, n° 2 ; cap. IV, n° 7, t. IX opp. col. 35 et 38; epist. CXCIX* citée plus haut, *et epist. XLIX, n°s 7 et 11.*

[3] *S. Innocent. epist. XXV, n° 2. Patrol. lat.* t. XX, col. 552.

[4] « In urbe christiana, in urbe ecclesiastica quam quondam doctrinis suis Apostoli instituerant. » (Salvian. *De Gubernat. Dei. lib. VII, cap. 18.*)

venus de l'Orient, mais envoyés par l'Église romaine [1].

De tous ces éléments de solution il résulte, ce semble, qu'il y eut, en Afrique, comme en Gaule, une première prédication de l'Évangile du temps même des Apôtres, mais que cette infusion de la foi chrétienne fut perfectionnée et consommée à une époque un peu postérieure, probablement sous le pontificat de saint Clément [2], par quelques-uns de ces fervents disciples dont Eusèbe nous a décrit les travaux et les succès. C'est la seule manière, à notre avis, de concilier les passages de saint Augustin avec ceux de saint Innocent Ier et de Salvien. Cette communauté d'origine entre les Églises de l'Afrique et de la Gaule nous expliquerait les relations fraternelles qui existèrent longtemps entre elles, notamment au IVe et au Ve siècle. On pourrait même confirmer cette observation par la ressemblance que l'on remarque entre les liturgies primitives des deux pays. Quoiqu'il en soit, malgré cette évangélisation relativement tardive, malgré la barbarie d'une partie de ses populations, l'Afrique a-t-elle été plus de deux siècles sans posséder d'Églises constituées, et ses évêques ont-ils été régionnaires jusqu'à Constantin? Employons ici l'argument de *prescription* que Tertullien a rendusi fameux.

Dans la conférence publique de Carthage, qui eut lieu en 411 entre les catholiques et les donatistes, on compta 270 évêques schismatiques et 284 évêques catholiques. D'après le calcul de saint Augustin, 140 évêques catholiques étaient malades ou absents et 60 siéges étaient vacants. D'où il faut conclure qu'à cette époque, dans la seule province d'Afrique, il y avait 476 évêques catholiques et près de 280 évêques schismatiques [3].

Environ un siècle et demi auparavant, c'est-à-dire au moment même où les partisans de l'opinion grégorienne voudraient placer l'établissement définitif du christianisme dans les Gaules, saint Cyprien gouvernait l'Église de Carthage. Sous sa présidence, un grand nombre de conciles se réunirent, et heureuse-

[1] « Cum se videret et Romanæ Ecclesiæ, in qua semper Apostolicæ cathedræ viguit principatus *et cœteris inde Evangelium ad ipsam Africam venit.* » (Sanct. Augustin., *epist. XLIII, n°* 7.)

[2] Tillemont, *Hist. ecclésiast.*, t. I, p. 525.

[3] S. Aug. *Brevicul. Collat. cap. 14.* Malgré cela, en 422, saint Augustin érigea en siége épiscopal le petit bourg de Fussala dans son diocèse, tant était grande, dans l'Église primitive, la tendance à multiplier les évêchés. (S. Augustin, *epist. CCIX Cœlestino Romano Pontifici* (*Opp.*, t. II, col. 953.)

ment l'histoire nous a conservé le chiffre des évêques qui assistèrent à plusieurs de ces assemblées, tenues pour la plupart sous les règnes orageux de Dèce et de Valérien. Ainsi, en 240, *quatre-vingt-dix* évêques composaient le concile de Lambèse [1], en 252, dans celui de Carthage, on en vit une grande multitude : *copiosus episcoporum numerus* [2].

Quatre ans plus tard, *soixante et onze évêques* des provinces de l'Afrique proconsulaire et de la Numidie discutaient la question de la réitération du baptême [3]. Peu de temps après [4], *quatre-vingt-sept* évêques de l'Afrique, de la Numidie et de la Mauritanie traitaient le même sujet. Nous possédons encore les décrets qu'ils promulguèrent; et, ce qui est important pour nous, chaque évêque y est désigné par le nom de la cité dont il avait le gouvernement spirituel, par exemple Cœcilius *a Bilta,* Félix *a Mirgippa,* etc. Ils n'étaient donc pas régionnaires. Le prédécesseur de saint Cyprien, nommé Donat, avait réuni *quatre-vingt-dix évêques* pour condamner l'hérétique Privatus [5]. Enfin un autre évêque de Carthage, Agrippin, qui selon les meilleurs critiques [6], vivait vers la fin du deuxième siècle, promulgua son fameux décret sur la réitération du baptême des hérétiques dans un concile où siégeaient un grand nombre d'évêques de l'Afrique proconsulaire et de la Numidie : *plurimi episcopi*, dit saint Cyprien [7] ; jusqu'à *soixante-dix évêques*, semble dire saint Augustin avec les Donatistes [8].

Or, en ne prenant même pour terme de comparaison que le calcul proportionnel fait par saint Augustin à propos des conférences de Carthage en 411, il faudra toujours avouer que, vers la fin du IIe siècle, à l'époque où vivait saint Irénée dans les Gaules, le nombre des évêques en Afrique s'élevait au-dessus de cent cinquante. Et cette forte organisation de l'Église dans ce pays représentait le développement de la vie chrétienne pendant un siècle à peine !

[1] Mansi, *Concil.* t. I, col. 787. — S. Cyprian. *epist.* 53.
[2] Mansi, *Concil.* t. I, col 861. — S. Cyprian. *epist. 52 ad Antonianum, n°6.*
[3] Mansi, *Concil.* I, 925.
[4] Mansi, *Concil.* I, 951.
[5] S. Cyprian, *epist. LV. ad Cornelium Papam. n° 10.*
[6] Tillemont, *Hist. ecclés.*, t. IV. p. 140, 141.
[7] S. Cyprian., *epist. LXIII, ad Jubaianum.*
[8] S. August., *De unico baptismo contra Petilianum. cap. XIII, n° 22. Opp.*, t. IX, col. 606; *Cf.* S. Cyprian., *epist. LXXX n° 1.*

Ainsi, à quelque moment de l'histoire que l'on envisage cette province, le christianisme y apparaît depuis le commencement du IIe siècle, avec toutes les conditions de la vigueur et de la maturité ; et ses *Églises constituées* couvrent son territoire, depuis les frontières de la Lybie jusqu'aux extrémités de la Mauritanie. Et l'on voudrait que la Gaule n'eût eu qu'un ou deux évêques à la même époque ! Non, Tertullien n'a point emprunté le langage de l'exagération, lorsque, dans le passage précédemment allégué, il disait : *Maurorum multi fines Christo crediderunt.* C'était la vérité modestement et exactement exprimée.

Nous ne nions point la progression qui s'est opérée dans le nombre des évêchés en Afrique pendant les cent cinquante ans qui séparent saint Cyprien de saint Augustin ; mais, dans les Gaules aussi, au commencement du Ve siècle, les plus petites villes, aujourd'hui simples bourgades, de l'aveu même de M. l'abbé Chevalier, avaient été transformées en siéges épiscopaux. En Afrique, tout le monde l'avouera, on avait poussé jusqu'à l'abus le principe apostolique de la multiplication des évêques, énoncé par saint Clément dans sa lettre aux Corinthiens.

Nous avons insisté plus haut pour faire rendre à l'exactitude des expressions de Tertullien la justice qui leur est due. Un passage de saint Cyprien confirmera notre observation, et nous servira en même temps de transition pour passer de l'Afrique en Italie.

Cherchant à prémunir son ami Antonianus contre les menées et les calomnies de l'antipape Novatien, il lui disait [1] : « L'Église, née du Christ, est une, quoique divisée dans la multitude de ses membres, *dispersés par tout l'univers.* De même, l'épiscopat, est un, bien qu'il soit répandu partout par l'harmonieuse multiplicité des innombrables évêques qui le composent ; pour lui (Novatien), après cette Tradition divine, qu'il essaie de faire une Église ; qu'il envoie ses nouveaux apôtres dans les nombreuses cités chrétiennes pour y jeter les fondements de sa nouvelle

[1] « A Christo una Ecclesia *per totum mundum* in multa membra divisa ; item episcopatus unus, episcoporum multorum concordi numerositate diffusus ; ille post Dei traditionem.... conetur Ecclesiam facere, et per plurimas civitates novos Apostolos suos mittat, ut quædam recentia institutionis suæ fundamenta constituat ; *cumque jam pridem per omnes provincias et per urbes singulas ordinati sint episcopi..... ille super eos creare alios pseudo-episcopos audeat.* (S. Cyprian., *epist. LII ad Antonianum, n° 24. Patrol, lat.*, t. III, col. 790.)

institution : ET COMME DÉJA DANS TOUTES LES PROVINCES ET DANS CHACUNE DES CITÉS DU MONDE (de l'empire) IL Y A DES ÉVÊQUES INSTITUÉS, *qu'il ose leur opposer d'autres pseudo-évêques de sa création.* »

Ce texte de l'illustre évêque de Carthage est d'une grande importance pour la question que nous traitons ; étudions-le avec attention.

L'antipape Novatien, nous le savons par cette même lettre et par plusieurs autres de saint Cyprien, par Eusèbe[1], par Socrate[2], et par d'autres monuments historiques[3], avait envoyé dans toutes les provinces du monde romain, des émissaires chargés de calomnier le vrai pape, saint Corneille, et de faire adopter par les évêques catholiques sa cruelle doctrine, qui fermait tout espoir de retour aux chrétiens tombés dans la dernière persécution de Dèce. Fabius, évêque d'Antioche, fut un instant ébranlé par ses arguments captieux, et l'Orient fut menacé d'un schisme. Mais les principaux efforts de l'antipape se portèrent du côté de l'Occident, sur lequel l'autorité pontificale s'exerçait plus directement en vertu du droit patriarchal. Les Églises de l'Italie, de l'Afrique et de la Gaule, furent surtout l'objet de ses intrigues, comme nous l'apprenons de saint Cyprien[4]. Or, d'après cet illustre martyr, dans ces mêmes provinces où l'antipape envoyait ses messagers, *chacune des cités* (*per urbes singulas*) *possédait un évêque.*

Ces paroles sont évidemment une confirmation péremptoire de celles de Tertullien ; et relativement aux Églises de la Gaule, elles nous paraissent une démonstration sans réplique de la fausseté de l'opinion dite grégorienne.

Mais poursuivons. L'Italie elle-même n'a pas trouvé grâce devant M. l'abbé Chevalier. Cette province, devenue le centre de la religion, n'aurait pas eu plus que les autres d'Églises *constituées* et de siéges épiscopaux déterminés, sans doute à l'exception de l'évêque de Rome, avant l'époque de Constantin ;

[1] Euseb., *Hist., lib. VII, cap. 37.*
[2] Socrat., *Hist. eccles., lib. IV, cap. 23.*
[3] Cf. Baronii *Annal. an. 254, n° 62-80, et an. 255, n° 32-35.*
[4] Pour l'Afrique, ses lettres à Antonianus et à saint Corneille, etc., en font foi. Pour la Gaule, nous avons sa lettre au Pape saint Etienne (*epist. 67*), sur laquelle nous reviendrons bientôt. Pour l'Italie, la lettre de saint Corneille à Fabius d'Antioche le démontre assez.

nouvelle preuve que les principes faux conduisent aux plus étranges conséquences.

Nous avouons volontiers que là, plus qu'ailleurs, le culte officiel du monde païen régnait en souverain, et que le christianisme eut à lutter, dans cette partie de l'empire, contre de formidables obstacles. C'est en Italie surtout, plus longtemps encore que dans la Gaule, que les populations des campagnes persistèrent pendant plus de cinq siècles dans leur attachement aux superstitions idolâtriques. Mais ce fait, attesté par tous les écrivains, jusqu'à saint Grégoire le Grand, n'en prouve que mieux que les Apôtres et leurs disciples ordonnèrent des évêques dans les villes de cette province sans attendre que les adhérents à la foi chrétienne eussent atteint un chiffre considérable[1]. Deux ou trois faits, échappés aux ravages des barbares, nous permettent d'asseoir sur ce point un jugement certain et incontestable. Sans parler du concile de Rome convoqué par le Pape saint Victor pour décider la question de la célébration de la Pâque, dont parle Eusèbe dans son histoire[2], nous possédons un document plus précieux que considérable sur l'existence de nombreux siéges épiscopaux dans la péninsule au IIIe siècle. Le Pape saint Corneille, dans sa lettre à Fabius, évêque d'Antioche[3], raconte comment l'antipape Novatien, dont nous avons déjà parlé, parvint à se faire ordonner évêque : « Cet homme, dit-il, qui se posait comme un docteur et un défenseur de la discipline ecclésiastique, après avoir fait de vains efforts pour s'emparer de l'épiscopat que Dieu lui refusait, s'adjoignit deux hommes d'une conduite déplorable, et les envoya vers le moins important et le plus vil canton de l'Italie, avec mission d'en amener *trois évêques rustiques et sans expérience*

[1] « Dix chefs de famille, hommes de loisir, suffisaient, au commencement du Ier siècle, pour constituer une synagogue. » (M. de Champagny, *Rome et la Judée*, t. I, p. 36.) Il est probable que les Apôtres adoptèrent cette règle pour l'organisation des Églises chrétiennes.

[2] Euseb., *Hist., lib. V, cap. 23.*

[3] Euseb., *Hist., lib. VI, cap. 43.* — Mansi, *Concil.*, t. I, col. 819. « Duos deploratæ salutis homines sibi socios adjunxit, quos in exiguam atque vilisimam Italiæ partem (εισ βραχὺ τι μέροσ καὶ ἐλάχιστον τῆσ ἰταλίασ) mitteret atque illinc accitos *tres episcopos homines plane rudes ac simplices, fraudulenta quadam molitione decipere.* Qui cum advenissent homines, ut jam diximus, simplicioris ingenii..... eos ille..... crapula oppressos...., episcopatum sibi tradere per vim cogit. » (*loc. cit.*) Henri de Valois prétend que cette ordination fut doublement nulle et sacrilége, pour avoir été faite avec des circonstances aussi ignobles et par des évêques d'une autre province que celle de Rome, au préjudice du droit des évêques d'Ostie et de Tivoli, déjà en possession du privilége de consacrer le Souverain-Pontife.

qu'il pourrait facilement circonvenir. » Puis il décrit la scène ignoble au moyen de laquelle cet ambitieux parvint à ses fins.

Il y avait donc, en l'année 251, des évêques jusque dans les cités les plus obscures de l'Italie; et certes la conduite de ces trois prélats dans la grave circonstance dont il s'agit, montre bien que les diocèses dont ils avaient le gouvernement ne devaient pas être considérables, et que l'on n'était pas difficile dans le choix des chefs de ces Églises de peu d'importance. Cependant, l'un d'eux revint à resipiscence, et demanda humblement pardon de son crime devant l'assemblée des fidèles, qui obtinrent du pieux Pontife grâce et miséricorde pour lui. Il fut condamné à la communion laïque. Mais les deux autres persistèrent dans le schisme; et saint Corneille plaça lui-même d'autres évêques sur les siéges qu'ils avaient profané[1]. L'un de ces apostats se nommait Évariste : « Quant à Évariste, l'auteur du schisme, écrivait le même Pape à saint Cyprien[2], nous avons ordonné Zetus évêque à sa place, et nous lui avons commis le soin du troupeau gouverné jusque-là par le prévaricateur. » Chacun de ces évêques avait donc un diocèse déterminé à régir. Cependant, afin d'arrêter plus complétement les progrès du schisme, le Pape rassembla à Rome, peu de temps après, un grand concile composé de *soixante évêques*, de prêtres et de diacres en plus grand nombre encore, tous de la province de l'Italie; et ceux qui n'avaient pu y assister en signèrent les décrets, qui leur furent expédiés à cette intention. *Des assemblées analogues se tinrent en Afrique et dans les autres provinces de l'Occident* [3], et le Pape envoya les décisions de ces divers

[1] Euseb., *loc. cit.* : « Quem nos, cum universus populus pro illo intercessisset, ad communionem laïcam suscipimus. Reliquis etiam duobus episcopis successores ordinavimus, eosque in loca ipsorum direximus. »

[2] « Evaristum schismatis auctorum fuisse, et successorem, plebi cui ante præfuerat, Zetum in locum ejus episcopum esse constitutum, » (D. Constant. *epist.* v. *S. Cornelii*, *Patrol. lat.*, t. III, col. 715).

[3] « Ob quam rem Romæ congregata est magna synodus, in qua sexaginta quidem episcopi, presbyteri vero ac diaconi multo plures convenerunt; cumque in provinciis antistites quid agendum esset seorsum consultassent, hujusmodi decretum cunctis promulgatum est..... Extant adhuc epistolae Cornelii Romanorum Episcopi ad Fabium Antiochensis Ecclesiæ præsulem missæ : in quibus et Romanæ Synodi gesta et *omnium per Italiam et Africam aliasque locorum illorum provincias* (και τὰς αὐτόθι χώρας) sententiæ declarantur. (S. Athanase se sert d'une expression analogue en parlant du concile de Rimini, *de Synodis* n° *30.)* Sub finem autem epistolæ numerum recenset episcoporum qui, in urbem Romam convenientes, amentiam Novati (Novatiani) condemnaverant, nomina quoque illorum et *quam quisque rege-*

synodes à Fabius, évêque d'Antioche, avec la lettre que nous citions tout à l'heure. « A la fin de cette lettre, dit Eusèbe, il indiquait le nombre des évêques qui avaient condamné, à Rome, la folie de Novat (Novatien) *et le nom de l'Église que gouvernait chacun d'eux*. De même, il rappelait avec non moins de soin, et les noms des évêques absents du concile mais qui avaient approuvé par lettres la sentence de leurs collègues, et les cités d'où ces lettres étaient datées. » Hélas! cette nomenclature a péri dans le naufrage des siècles et des révolutions. Mais toute imparfaite que soit cette indication, elle ne suffit pas moins pour démontrer la thèse diamétralement opposée à la théorie des évêques régionnaires inventée par M. l'abbé Chevalier et acceptée trop légèrement par des hommes sérieux.

Ce document nous apprend, en même temps, qu'il y avait dès lors en Italie, *beaucoup plus de soixante*, *peut-être même plus de cent siéges épiscopaux*, et que des conciles également importants se tinrent, à la même occasion, non-seulement en Afrique, mais *dans les autres provinces de l'Occident*, dit Eusèbe. Or nous le demandons à tout homme non prévenu, quelles sont ces provinces, sinon la Gaule et l'Espagne?

L'Espagne se présente donc naturellement à notre étude. Saint Clément de Rome nous fournira d'abord une base solide pour asseoir nos argumentations sur ce point.

« Paul, écrivait-il aux Corinthiens[1], le héraut du Christ en « Orient et en Occident, a reçu la couronne éclatante due à sa « foi. Après avoir *enseigné le monde entier*, *porté ses pas jus-« qu'aux extrémités de l'Occident* et souffert sous les préfets de « Rome, il sortit de ce monde et s'en alla dans la cité sainte. »

Que signifient *ces extrémités de l'Occident* dont parle le disciple du grand Apôtre? Il est certain d'abord, dirons-nous avec Pearson, que saint Clément, écrivant à Rome, n'a pas voulu désigner l'Italie par ces expressions. Qui a jamais dit que Rome fût *les extrémités de l'Occident?* Mais est-ce l'Espagne? est-ce la Grande-Bre-

bat Ecclesiam (παροικίας) ascribens. Eorum item qui Romæ quidem minime adfuerant, superiorum tamen episcoporum sententiam approbaverant, *vocabula simul et civitates unde singuli litteras dederant*, accurate commemorat. » (Euseb., *Hist.*, *lib. VI*, *cap. 43.*)

[1] « Paulus..... præco factus in Oriente ac Occidente, eximium fidei suæ decus accepit. *Cum totum mundum docuisset et ad Occidentis terminos* (ἐπι τό τερμα τῆσ δύσεωσ) *venisset* ac sub præfectis (ἐπι τῶν ἡγουμένων) passus esset, sic e mundo migravit et in locum sanctum abiit. » S. Clement, *epist I. ad Corinth. cap. V.*

tagne que le saint Pontife avait en vue? Peut-être les deux à la fois.

Outre le témoignage de Gildas le Sage[1] qui semble rapporter à la première période de la prédication évangélique l'introduction de la foi dans la Bretagne, deux autorités graves pour nous, quoique à un degré différent, nous autorisent à croire que saint Paul a poussé ses conquêtes apostoliques jusque sur les plages des Bretons. Notre grand saint Hilaire de Poitiers, expliquant ce verset du Psaume XIV[e] : *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo*, après avoir parlé des tabernacles fragiles et passagers de l'ancienne loi, ajoute[2] : « Les Apôtres aussi ont établi plus tard de nombreux tabernacles, et *dans toutes les parties de l'univers où l'on peut pénétrer, voire même dans les îles de l'Océan*, ils ont préparé à Dieu d'innombrables habitations..., car encore que l'Église universelle soit une, *chaque ville cependant possède son Église particulière.* » Remarquons, en passant, cette affirmation de saint Hilaire relative à l'existence *dans chaque ville de l'empire romain d'une Église constituée et spéciale.*

Ce témoignage du saint docteur, en faveur de l'apostolicité des églises de la Grande Bretagne, a une valeur toute exceptionnelle. Saint Hilaire vivait à une époque où les traditions des Églises n'étaient pas encore, comme aux VI[e] et VII[e] siècles, réduites à des épaves échappées aux naufrages des invasions barbares. De plus, son livre *de Synodis*, dédié, comme on sait, aux Évêques de la Bretagne aussi bien que de la Gaule, démontre qu'il entretenait des rapports intimes avec les Églises d'outre-Manche ; nous sommes donc en présence d'une affirmation motivée et d'une gravité incontestable.

[1] Gildæ Sapientis *Hist. de excidio Britanniæ, cap. 6.* (*Patrol.*, t. LXIX, col. 337.) « Interea... verus ille sol... universo orbi præfulgidum sui coruscum ostendens, tempore (ut scimus) summo Tiberii Cæsaris, radios suos primum indulget, id est, sua præcepta Christus. » *Cap.* 7 : « Quæ licet ab incolis tepide suscepta sunt, apud quosdam tamen integre et alios minus usque ad persecutionem Diocletiani tyranni novennem, in qua subversæ per totum mundum sunt Ecclesiæ, etc. » Si, sous Dioclétien, l'Église de Bretagne fut ravagée, il s'en suit qu'elle était florissante auparavant. Nous verrons bientôt qu'en 314, elle possédait deux métropolitains.

[2] S. Hilar., *Tractat. in Ps. XIV, n. 5 :* « Et deinceps Apostoli plurima tabernacula condiderunt, et *per omnes orbis terrarum partes, quæcumque adire possunt, quin etiam in Oceani insulis*, habitationes Deo plurimas paraverunt... quia etsi in orbe Ecclesia una sit, *tamen unaquœque urbs Ecclesiam suam obtinet.* » Théodoret (*Contra Gentiles, Disput. IX*) établit que non-seulement *toutes les provinces soumises à l'empire romain*, mais encore les Indous, les *Bretons* et les Germains ont été évangélisés par les Apôtres. Cf. Origen., *homil, IV in Luc.*; S. Chrysost., *Homil. Quod Christus Deus*, t. I, *opp.*

Il semblerait même que cette tradition se conserva longtemps en Poitou, car voici une autre gloire de notre province, l'auteur de la vie de saint Hilaire et l'ami de sainte Radegonde, saint Vénance-Fortunat, qui vient confirmer, deux siècles plus tard, la parole de son illustre prédécesseur. Décrivant, dans la vie de saint Martin, les travaux de chacun des Apôtres pour les comparer à ceux du grand Thaumaturge, il célèbre en ces termes ceux de saint Paul[1] : « Qu'a fait ce grand Apôtre Paul, la trompette des nations ? Il va par mer et par terre répandant la bonne nouvelle du Christ.... Il franchit même l'Océan jusqu'au port que lui offrent l'île et les terres habitées par les Bretons, à l'extrémité du monde. Trompette éclatante, quoique unique, elle retentit par toutes les régions de l'univers. » Qu'on n'allègue pas la langue poétique dans laquelle est écrit cet éloge de l'Apôtre ; la forme n'enlève point, par elle-même, la vérité du fond. D'ailleurs, cette vie de saint Martin est tout entière composée de pièces absolument historiques ; et dans le passage cité, les conquêtes attribuées à chacun des Apôtres sont puisées aux meilleures sources traditionnelles. Nous n'avons pas, d'ailleurs, besoin de faire remarquer qu'aucun intérêt personnel ne portait notre poète à donner à la Bretagne ce titre de gloire. Or saint Hilaire et saint Fortunat ont-ils pu avoir une telle opinion sur les prédications de saint Paul en Bretagne, sans croire, en même temps, à la prédication de ce même Apôtre dans les Gaules ? Si l'on nous objectait que les paroles de Fortunat doivent se restreindre à une prédication, non personnelle, mais par l'intermédiaire de l'un des disciples du grand docteur des nations, et que l'on doit entendre, en ce sens, les passages cités de saint Hilaire et de Gildas le Sage, nous ne discuterions point sur ce point secondaire, car il n'en résulterait pas moins que l'Évangile a été prêché, dès les premiers temps du Christianisme, dans l'île de Bretagne, et par conséquent, dans le nord de la Gaule. Et, quoique, d'après Gildas, la divine semence, reçue d'abord assez froidement, n'a pas moins été féconde en plu-

[1] Quid sacer ille simul Paulus, tuba gentibus ampla ?
Per mare, per terras Christi prœconia fundens :
Transit et Oceanum vel qua facit insula portum :
Quasque Britannus habet terras atque ultima Thyle,
Buccina concrepuit regiones una per omnes.
(S. Venantii Fortunat., *De vita S. Martini*, lib. III, V. 488-496. *Patrol.*, t. LXXXVIII, col. 405-406.)

sieurs, on doit croire, conformément aux principes précédemment établis, que des Églises ont été constituées en Bretagne dès le début de cette première évangélisation. Lorsque le vénérable Bède nous parle[1] d'une lettre écrite par Lucius, roi des Bretons *(Britannorum rex)*, au saint Pape Eleuthère (170-185), il ne contredit certainement pas les témoignages de saint Hilaire et de Gildas. Ceux-ci ont parlé des Bretons sujets des Romains, et celui-là ne peut avoir eu en vue que les peuplades placées en dehors de la province romaine. Est-ce que nos contradicteurs admettraient l'existence de rois bretons gouvernant conjointement avec les *præsides* envoyés de Rome? Tertullien pouvait donc, sans aucune exagération, proclamer que *des lieux inaccessibles aux Romains en Bretagne étaient soumis au joug du Christ.* Du reste, le Christianisme a dû être florissant dans cette île avant la fin du IIIe siècle, puisque la persécution de Dioclétien, au dire de Gildas, ayant fait de grands ravages dans les Églises qui y étaient constituées, nous voyons néanmoins, dès l'an 314, jusqu'à trois Évêques de ce pays siéger dans le concile d'Arles.

Mais revenons à l'Espagne, et au texte de saint Clément, que cette digression nous a fait perdre de vue. Un grand nombre d'auteurs, avons-nous dit, interprètent les paroles du saint Pontife dans le sens d'une prédication de l'Apôtre en Espagne, et nous aurions ainsi le commentaire le plus authentique de ce verset de l'épître de saint Paul aux Romains : « Hoc igitur quum « consummavero et assignavero eis fructum hunc, *per vos profi-* « *ciscar in Hispaniam* (Rom., XV, 28). » Et cette interpétation est confirmée par presque[2] tous les Pères de l'Église qui ont eu l'occasion de parler de ce projet de l'Apôtre : Saint Cyrille de Jérusalem[3], saint Athanase[4], saint Epiphane[5], saint Jean Chrysostome[6], Théodoret[7] sont unanimes pour affirmer le même fait.

[1] Bedæ, *Hist. ecclesiast., lib. 1. cap. 4.* C'est à dessein que nous ne parlons pas des traditions relatives à la prédication de saint Joseph d'Arimathie en Bretagne ; nous ne voulons nous appuyer que sur des données vraiment historiques.

[2] Origène, dans son Commentaire sur l'épître aux Romains, se contente d'énoncer à deux reprises la parole de l'Apôtre, sans y rien ajouter; et Eusèbe garde également le silence sur ce voyage; mais ils ne disent rien de contraire à sa réalisation.

[3] S. Cyrill. Hierosolim, *cateches. XVII, n. 62.*

[4] S. Athanas., *epist. ad Dracontium, n. 4.*

[5] S. Epiphan., *hæres. XXVII, n. 6.*

[6] S. Johan. Chrysost., *homil LXXV, in Math., n. 2. et homil X in epist. II ad Timoth. n. 3.*

[7] Theodoret, *in epist. ad Philipp., cap. I.*

Saint Jérôme est même plus explicite sur les prédications de saint Paul en Occident, et il insinue clairement que cet Apôtre a parcouru la Gaule et la Bretagne, aussi bien que l'Espagne[1] : « On doit savoir, dit-il, que, après sa première défense, Paul fut renvoyé absous par Néron, afin que *l'Évangile du Christ fût prêché dans les diverses provinces de l'Occident*, comme l'Apôtre l'écrit lui-même dans sa seconde épître à Timothée : « Lors « de ma première défense personne ne m'a assisté, mais tous « m'ont abandonné ; que cette faute ne leur soit pas imputée, « car le Seigneur m'a assisté lui-même et il m'a fortifié ; afin « que mes travaux apostoliques pussent obtenir leur complé- « ment, et que *toutes les nations entendissent ma parole* ; c'est « pour cela que j'ai été délivré de la gueule du lion. »

Or, que la foi ait fait en Espagne de rapides progrès, et que, par conséquent, de nombreuses Églises y aient été constituées, nous en avons pour garants, non-seulement la fameuse inscription de Néron, dont l'authenticité a été contestée, mais mieux encore les trop rares monuments historiques du IIIe siècle.

Les lettres de saint Cyprien nous serviront encore de guide. Pendant la persécution de Dèce, deux évêques de la Tarraconaise[2], l'un de la ville de Léon, nommé Basilide, l'autre de celle d'Astorga, nommé Martial, avaient, disait-on, apostasié et commis d'autres crimes qui les avaient rendus indignes de l'épiscopat.

Sur cette accusation, vraie ou fausse, les évêques les plus voisins de ces deux villes, de concert avec le peuple de ces cités, ou du moins avec la partie du peuple qui les croyait coupables, élurent, consacrèrent et mirent à leur place deux autres évêques nommés Sabinus et Félix. Les deux prélats déposés en appelèrent au Pape, et se rendirent à Rome, où ils obtinrent de saint Étienne, alors assis sur la Chaire de saint Pierre, un décret fa-

[1] « Sciendum autem in prima satisfactione... Paulum a Nerone dimissum, ut *Evangelium Christi Occidentis quoque partibus prædicaretur*, sicut ipse scribit in secunda epistola ad Timotheum... « *In prima mea satisfactione nemo mihi affuit sed omnes me dereliquerunt, non eis imputetur. Dominus autem mihi affuit et confortavit me, ut per me prædicatio compleretur* ET AUDIRENT OMNES GENTES ; *et liberatus sum de ore leonis (II ad Timot. IV, 16.)* » (Sanct. Hieronym., *De viris illust.* cap V.) Comme ce livre est un ouvrage d'érudition, on peut croire que saint Jérôme s'appuyait sur des données historiques perdues aujourd'hui. Cf. *Id. in Amos*, cap. V.

[2] On sait qu'alors l'Espagne était divisée en trois povinces : La Tarraconaise, dont la métropole était Tarragone, au nord ; la Bétique, au sud ; et la Lusitanie à l'ouest.

vorable à leur cause, au moyen duquel ils prétendirent rentrer en possession de leurs siéges. De là un schisme dans l'Église d'Espagne, les uns soutenant les droits des nouveaux élus, les autres ceux des déposés. Sabinus et Félix n'espérant pas, ce semble, un jugement conforme à leurs désirs de la part de saint Étienne, allèrent, munis d'une lettre de Félix, évêque de Sarragose, porter leur plainte au tribunal de saint Cyprien et des évêques d'Afrique. Ceux-ci avaient déjà mérité le mécontentement du Pontife romain par leur décision relative au baptême des hérétiques. Le Primat de Carthage ayant réuni un concile, jugea sur le rapport, qu'il crut fidèle, de Sabinus et de Félix, que Basilide et Martial avaient été légitimement dépossédés de leurs siéges; et il écrivit en ce sens, en son nom et au nom des évêques présents à son synode, à un prêtre de Léon, nommé Félix, et aux fidèles de cette ville et d'Astorga, ainsi qu'au diacre Lœlius de Mérida, tous, sans aucun doute, partisans des nouveaux élus, Sabinus et Félix : ce qui démontre que l'évêque et les prêtres de Mérida tenaient pour Martial et Basilide. Dans cette lettre, fâcheuse à plus d'un titre, saint Cyprien nous fournit, sur l'état des Églises d'Espagne, des renseignements d'autant plus précieux qu'ils sont les seuls authentiques de cette époque.

Après avoir montré par l'Écriture la nécessité pour le troupeau de se séparer de son pasteur infidèle, surtout lorsqu'on peut en élire un autre qui soit digne, et conformément aux règles posées par les Apôtres pour l'élection des évêques, des prêtres et des diacres, il ajoute[1] :

« Voilà pourquoi il faut conserver avec soin la tradition divine et l'observance apostolique qui est gardée chez nous et dans presque toutes les provinces et dont voici la teneur relativement à la célébration canonique des ordinations : *Les évêques circonvoisins de la même province se réunis-*

« [1] Propter quod diligenter de traditione divina et apostolica observatione servandum est et tenendum, quod apud nos quoque et fere per omnes provincias universas tenetur, ut ad ordinationes rite celebrandas, ad eam plebem cui præpositus ordinatur, *episcopi ejusdem provinciæ proximi quique conveniant*, et episcopus deligatur, plebe præsente... *Quod et apud vos factum videmus in Sabini collegæ nostri ordinatione*, ut de universæ fraternitatis suffragio et de episcoporum qui in præsentia convenerant, quique de eo ad vos litteras fecerant, judicio, episcopatus ei deferretur et manus ei in locum Basilidis imponeretur. Quapropter cum, sicut scripsistis, et ut Felix et Sabinus collegæ nostri asseverant, atque alius Felix de Cæsaraugusta, fidei cultor ac defensor veritatis, litteris suis significat, etc. » Sanct. Cyprian., *epist. LXVIII, n. 5 et 6*.

sent dans la chrétienté pour laquelle on doit ordonner le prélat; après quoi on procède à l'élection de l'évêque, en présence du peuple.... Ce qui s'est fait, comme nous le voyons par vos lettres, pour l'ordinaire de notre collègue Sabinus. C'est ce que nous attestent, non-seulement Félix et Sabinus et vos lettres, mais encore celles de Félix de Cæsaraugusta (Saragosse), dont le zèle pour la foi et la défense de la vérité nous est connu. »

Les conséquences de ce texte sont évidentes. Il y avait alors des évêques, non pas seulement dans les simples colonies romaines, telles que Léon et Astorga, mais jusqu'aux extrémités de la Tarraconaise [1], et en grand nombre, qui se réunissaient pour les ordinations de leurs collègues; et tout nous autorise à croire qu'il en était de même dans les deux autres provinces de l'Espagne, la Lusitanie et la Bétique. Le concile d'Elvire [2] en est une preuve pour cette dernière province. Tout en rejetant l'opinion du P. Morin [3], qui recule jusqu'au milieu du IIIe siècle la date de ce synode provincial, et en acceptant même, avec les auteurs modernes [4], l'an 305 comme l'époque presque certaine qu'il faut lui assigner, nous pouvons néanmoins, à bon droit, reporter au milieu du IIIe siècle, la statistique des siéges épiscopaux qu'il nous présente, aucune mission apostolique, ni aucune propagation du christianisme n'étant signalées par l'histoire de ce temps là, dans la péninsule Ibérique.

Dix-neuf évêques seulement, avec vingt-six prêtres et quelques diacres, figurent, il est vrai, sur la liste imparfaite que nous ont conservée les manuscrits; mais plusieurs décrets supposent un bien plus grand nombre de prélats absents, non-seulement, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, en raison de l'impossibilité de vaincre les obstacles créés par la persécution, la maladie, les

[1] Le poëte Prudence (*Peristephanon hymn.* VI) a chanté le martyre de saint Fructueux, évêque de Tarragone, mort sous Gallien en 259.

[2] M. Ern. Desjardins (*Table de Peutinger*, p. 77) prétend que ce concile s'est tenu à Auch; mais cette opinion est inadmissible en tous points et depuis longtemps abandonnée.

[3] Morin. *De adminint. Sacram. Pœnit.*, lib. 19, cap. 9.

[4] Mgr Héfélé, *Hist. des conciles*, t. I. Cf. De Rossi, *Roma sotteranea*, t. I. C'est aussi l'époque où fut certainement tenu le concile de Cirta, en Afrique. Il est évident que ces décrets ont été dictés sous l'émotion encore assez vive causée par une violente persécution et par les plaies cruelles faites à l'Église, et rien n'empêche de croire que S. Valère de Saragosse et Osius de Cordoue ne fussent délivrés, à cette date, l'un de son exil, l'autre de la prison, depuis que Constance Chlore était devenu Auguste par la démission de Dioclétien et de Maximien (Euseb., *Hist. VIII, 13*).

infirmités, l'âge ou d'autres causes légitimes, mais encore parce que leur conduite méritait les peines infligées dans les canons XVIII, XIX, XXVII, XXXII et LXXV. Du reste, les plus petites cités[1] de la Bétique y sont représentées soit par leurs évêques, soit par des prêtres en leur place.

Nous ne devons pas négliger de faire une remarque importante. Toutes les villes indiquées dans les souscriptions appartiennent à la Bétique, à l'exception de celles des évêques de Léon, de Saragosse, de Mérida, et du prêtre Evexes, représentant de l'Église de Carthagène : preuve évidente que ce fut un concile composé des évêques de la Bétique et des métropolitains des quatre autres provinces récemment créées (en 279) par Dioclétien[2]. Cette observation aura son utilité pratique, un peu plus loin, lorsque nous parlerons du premier concile d'Arles. Disons encore en terminant cet examen : Tertullien, en affirmant, au commencement du IIIe siècle, que les diverses parties (*omnes termini*) de l'Espagne étaient sous le joug de l'Évangile, exprimait avec la précision d'un historien, la véritable situation de l'Église en cette contrée.

DOM CHAMARD.
Bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

(La fin à la prochaine Livraison.)

[1] Plusieurs ne sont plus que des ruines ou des villages aujourd'hui, comme Acci, Tuci, Urso, Elvire, Illipa, etc.

[2] Léon paraît avoir été la ville principale de la nouvelle province de Gallicie, et Carthagène de celle qui portait son nom. Mérida était l'antique métropole de la Lusitanie, comme Cordoue de la Bétique, et Saragosse paraît avoir joué en Espagne, au point de vue ecclésiastique, le même rôle que la ville d'Arles, en Gaules. Ce n'étaient ni Tarragone, ni Narbonne qui jouissaient alors du droit de métropoles ecclésiastiques dans la Taraconaise et la Narbonnaise, c'étaient Saragosse et Arles, et pour la même raison. Saragosse était l'Église mère de toutes celles de la Tarraconaise, comme Arles de celles de la Narbonnaise.

MARGUERITE D'ANGOULÊME

SŒUR DE FRANÇOIS Ier

PROJETS DE MARIAGE ET NÉGOCIATIONS.

Le 11 avril 1492, Louise de Savoie, épouse de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, mettait au monde une fille qui fut nommée Marguerite, et reçut la qualification de *Mademoiselle d'Angoulême*. Brantôme, qui indique l'état du ciel au moment de la naissance de cette princesse, ne nous fait pas connaître quelles prédictions en tirèrent les astrologues. A coup sûr, ils auraient eu du mérite à prévoir la série de projets de mariage, abandonnés ou accomplis, qui, grâce au triste privilége des filles de princes, devait faire de la vie de Marguerite d'Angoulême une existence singulièrement accidentée. De ces projets de mariage, les uns ont été admis sans preuves ; d'autres sont restés à peu près inconnus. Il nous a semblé que la sœur de François Ier, que l'aïeule de Henri IV, qu'une des princesses de la maison de France les plus remarquables du XVIe siècle, méritait bien que ce côté de sa biographie fut mis en lumière. C'est ce que nous essayons de faire ici, en nous appuyant sur des documents, publiés et inédits, d'une valeur incontestable.

I

Nous ne parlerons pas d'une liaison entre Marguerite et le duc

de Montpensier son cousin[1], plus âgé qu'elle de trois ans. Cet attachement d'enfants élevés ensemble ne donna probablement jamais lieu, quoi qu'on en ait dit, à un projet d'union; signalons toutefois une circonstance singulière. Montpensier, « le petit ami de Marguerite, » épousa, en 1503, Suzanne de Bourbon-Beaujeu, qui était déjà fiancée à Charles, duc d'Alençon. Louis XII fit rompre ces fiançailles et payer au duc d'Alençon l'indemnité convenue de 100,000 livres. Or, ce Charles d'Alençon devint quelques années plus tard l'époux de Marguerite.

Le premier projet sérieux de mariage pour Mademoiselle d'Angoulême aurait amené, s'il s'était réalisé, les conséquences les plus avantageuses pour la France et l'Angleterre, qu'il aurait étroitement unies.

Malheureusement il demeura sans résultat. Il est même resté peu connu ou mal connu des historiens français, qui n'en font aucune mention ou en dénaturent les détails [2]. Les historiens anglais en parlent d'une manière plus exacte, entre autres l'auteur de la *Vie de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre*, miss Martha Freer, dont la plume élégante et consciencieuse s'est exercée, de nos jours, sur deux personnages éminents de notre histoire au XVI[e] siècle, et a retracé d'abord la vie de la mère, puis celle de la fille, Jeanne d'Albret, aussi reine de Navarre. Ce que miss Freer dit de ce projet de mariage est en grande partie tiré d'un mémoire qui nous l'avait révélé à nous-même, document authentique, conservé en original au *British Museum* [3] et en copie dans la *Collection Bréquigny* [4] de notre Bibliothèque nationale.

En avril 1502, Arthur, prince de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre Henri VII, marié quelques mois auparavant à Catherine d'Aragon, mourait à l'âge de seize ans. Le second fils du roi, Henri, duc d'York (depuis Henri VIII), héritait par la mort de son frère du droit de succession à la couronne et du titre de prince de Galles.

Louis XII songea à assurer la paix avec l'Angleterre par une alliance plus étroite que celle des traités. Il envoya à Londres

[1] Il fut depuis le duc de Bourbon, connétable de France.

[2] La *Nouvelle biographie générale* de Didot dit, bien à tort, que ce fut Henri VII qui demanda la main de Marguerite pour son fils.

[3] Bibl. Cotton., Calig. D. VI.

[4] Collection Bréquigny, t. LXXXV. — Cf. Champollion Figeac, *Lettres des rois et reines*, t. II, p. 511.

M. d'Entremont, un des gentilshommes de sa chambre, pour présenter ses compliments de condoléance à Henri VII sur la mort du jeune prince son fils. Cet ambassadeur avait en outre la charge de faire ouvertement des propositions touchant le mariage de Mademoiselle d'Angoulême avec le nouveau prince de Galles, mariage que l'âge, la condition et les qualités de la fiancée paraissaient devoir recommander au monarque anglais. Marguerite avait alors dix ans, le jeune Henri en avait onze. La princesse était l'unique sœur de l'héritier présomptif du trône de France, puisque Louis XII n'avait que des filles. M. d'Entremont n'avait pas besoin de faire valoir les mérites de la future : la réputation d'esprit, la grâce et la beauté de celle-ci étaient connues dans toutes les cours d'Europe. Il n'avait qu'à excuser ce que la recherche du mari par la femme avait d'insolite, par le vif désir de resserrer les liens d'amitié qui existaient entre les deux souverains.

M. d'Entremont fut parfaitement accueilli à Londres, mais Henri VII ne répondit à sa proposition de mariage que d'une manière évasive, se réservant de transmettre au roi « son bon frère » sa réponse définitive.

En effet, très-peu de temps après, Mathieu Bacquier, écuyer du monarque anglais, arriva en France, chargé de remercier Louis XII de la mission de M. d'Entremont, et de lui faire connaître les intentions de sa cour touchant le mariage. Le roi de France était alors en route pour une expédition en Italie, qu'il entreprit en 1502 contre les Toscans révoltés. Ce fut à Grenoble que l'ambassadeur d'Angleterre le rejoignit, le samedi 25 juin. Sa mission fut promptement remplie : trois jours après, il reprenait le chemin de son pays. Nous allons placer ici les détails de cette mission, racontés dans le récit de Bacquier, tel que nous le présente son *Mémoire* :

« .... Arriva ledit sieur escuyer le samedy 25e jour de jung en la ville de Grenoble, et le dimanche au matin se transporta devers monsieur le Légat [1],... lequel luy fist un très-gracieux recueil, en lui disant : « Monsieur l'escuyer, vous soyez le très-bien venu, et je vous pri que je vous accolle de très-bon cueur ; comment se porte la bonne prospérité du Roy vostre maistre ? » Respondant ledit escuyer qu'il feisoit très-bien, le Dieu mercy, et qu'il se recommandoit affectueusement à luy ; et puis la délivrance de ses lettres à lui faictes, et incontinent ycelles veues,

[1] Le cardinal Georges d'Amboise, premier ministre de Louis XII.

mondit sieur le Légat le tira à part en sa chambre ; et là luy fist le dit escuyer de rechief les affectueuses recommandations du roy son maistre..... Et puys luy déclara, pour le premier point de sa charge, comment le dit roy son maistre avoit veu et entendu, tant par les lectres du roy son bon frère et cousin qu'il luy avoit envoiées par son escuyer le sieur d'Entremonde, que par le rapport de luy, comment il avoit eu desplaisance et regret du trespas de monsieur le prince de Galles, son fils ayné..., et qu'il en remercioit de tout son cueur le roy sondit bon frère et cousin, appercevant toujours la grande amour qu'il a envers luy.

En après déclaira monsieur l'escuyer à monsieur le Légat comment le roy sondit maistre avoit entendu pareillement par ledit sieur escuyer (d'Entremonde) du roy sondit bon frère et cousin, comment il luy avoit donné charge de luy faire ouverture et mocion d'alliance de mariage entre monsieur le prince de Galles, qui ores est son fils ayné, et la sœur du conte d'Angoulesme, disant ledit escuyer qu'il n'afféroit pas aux femmes de requérir les hommes, mais que le roy son maistre avoit fait ceste première ouverture.

Respondit sur ce mondit sieur le Légat : « Il est bien vray, monsieur « l'escuyer, que je fu le premier qui en parlast, pour ce qu'elle est la « plus prochaine à présent et que aussy le roy mon maistre l'ayme comme « la sienne propre, et à ceste cause le roy mondit maistre en voullut « bien faire ladite ouverture. »

Adonc exposa mondit sieur l'escuyer à monsieur le Légat que l'offre dudit mariage estoit honnourable, et que ledit conte son frère povoit par advanture succéder à la couronne après le roy son maistre ; néantmoins semble au roy sondit maistre et à messieurs de son conseil que le roy son bon frère et cousin, et la royne sa compaigne sont encoires assez jeunes et qu'ils pourroient avoir encoires pluseurs enfans, tant en filz que en filles, dont le roy sondit maistre désireroit de tout son cueur que ainsy se peut-il ; parquoy leur est advis que ladite offre n'est pas propice ne convenable ; mays si ladite dame estoit procréée de son corps et sa propre fille, que le roy sondit maistre seroit bien joyeulx et plus enclin d'y entendre que avecques nul autre prince aujourd'huy vivant..... Et d'empuis la venue vers lui dudit sieur escuyer, aucunes ouvertures luy en avoient esté faictes, tant par les ambassadeurs d'Espaigne[1] et de Hongrie, à quoy le roy sondit maistre n'avoit pas vollu encoires prendre aulcun grant regart, remercyant le roy sondit bon frère et cousin de très-bon cueur de l'amyable offre qu'il luy faict, appercevant qu'il luy meut et procède de très-grant affection. . . . .

Responce par mondit sieur le Légat : « Monsieur l'escuyer, je con- « gnois bien que ledit mariage n'est pas assez suffisant pour Monsieur le « prince : toutesfois, il en fait bon parler pour toujours accroistre l'amour « entre les deux princes,... vous assuerant que sy le roy mondit maistre « avoit une autre fille que celle qui est promise au filz de monsieur

[1] Ce qui était vrai du côté de l'Espagne, c'est que cette cour réclamait assez vivement la restitution de la riche dot de Catherine.

« l'Archiduc[1], qu'il n'y a prince pour le présent avecques qui il seroit « plus joyeulx d'avoir alliance que avecques luy ; estant le plaisir de Dieu « de luy envoyer encoires fils et filles, que le Roy vostredit maistre sera « le premier refusant avant tous autres princes pour lors vivans. »

L'emprunt que nous venons de faire au *Mémoire* de Bacquier nous dispensera de raconter les détails de son entretien avec le Roi. Les paroles de l'ambassadeur, la réponse du prince sont conçues presque dans les mêmes termes. Louis XII accentue plus nettement l'affection qu'il portait à sa cousine. « Par ma « foy, dit-il, il est vray que je l'ayme d'aussy bon cueur comme « sy elle estoit la mienne propre. »

L'ambassadeur est ensuite présenté au maréchal de Gyé, à la reine Anne, plus tard au chancelier; partout mêmes compliments, mêmes réponses, mêmes protestations d'amitié.

Le lendemain, lundi 27 juin, Louis XII quittait Grenoble pour continuer son voyage en Italie, et l'ambassadeur d'Angleterre prenait congé de la Reine pour retourner vers le Roi son maître.

Ce premier projet de mariage de Mademoiselle d'Angoulême, poursuivi avec une certaine insistance par Louis XII, dut donc être abandonné devant le refus poli de Henri VII. Ce prince aurait accepté si Marguerite eût été fille ou sœur de roi, et surtout si sa dot eût été plus belle. Il espérait déjà obtenir du Pape une dispense pour marier la veuve du prince de Galles avec son jeune frère, et retenir ainsi la riche dot en argent et en joyaux qu'elle avait apportée d'Espagne. Il y réussit, on le sait, pour le malheur des deux époux. L'année suivante, le 26 décembre 1503, Henri, prince de Galles, obtenait, pour épouser Catherine d'Aragon, une dispense du Pape, qui fut plus tard la matière de longs et funestes débats.

II

Comment, quelques années après, un nouveau projet de mariage fut-il renoué entre les deux cours de France et d'Angleterre, non

[1] Renée de France, fille puinée de Louis XII.

plus cette fois pour unir la jeune princesse à un époux de son âge, mais pour la marier au roi Henri VII lui-même, devenu veuf en 1503 par la mort d'Élisabeth d'York? Nous l'ignorons. Il nous est également impossible d'assigner aux pourparlers qui eurent lieu à ce sujet une date précise entre l'année 1503 et l'année 1509, qui fut celle du mariage de Marguerite avec le duc d'Alençon. Mais ces pourparlers eurent lieu; ils paraissent même avoir été entamés par le roi d'Angleterre. Deux documents presque identiques nous en fournissent la preuve. Ce sont deux mémoires non datés, dont la minute originale se trouve aux Archives nationales de France : l'un est adressé au roi Louis XII et écrit de la main de Robertet, le premier de cette dynastie de secrétaires d'État qui se succédèrent dans la confiance de nos rois pendant près d'un siècle; l'autre était destiné sans aucun doute à un ambassadeur de France en Angleterre; ce dernier est annoté et corrigé par le même Robertet.

Nous avouerons qu'à la première lecture de ces documents, que personne, à notre connaissance, n'a signalés avant nous, nous hésitâmes sur la personnalité de l'époux proposé. Malgré la clarté des textes, nous nous refusions à croire qu'il y fut question du Roi, alors quinquagénaire [1]; nous inclinions à rapporter ces mémoires au projet du mariage de Marguerite avec le prince de Galles. Mais il fallut bien nous rendre à l'évidence : c'était bien à ce roi austère, et presque morose, qu'il s'agissait d'unir cette fleur de beauté, de grâce et d'esprit, le plus charmant ornement de la cour de France; c'était bien un prince déjà parvenu au seuil de la vieillesse qui aspirait à la main d'une jeune fille de quinze ans à peine. Le lecteur va en juger; voici les principaux passages de ces deux documents [2] :

« Sire, ce que Monsieur de Herbert, ambassadeur du Roy d'Angleterre, a dit et déclairé de la part d'icelluy seigneur au Roy son bon frère, que si icelluy seigneur se marie ou prent alliance par mariage, il désire plus soy marier à ma damoiselle d'Angoulesme, tant pour la proximité de lignage dont elle apartient au Roy, lequel est le prince du monde qu'il ayme le plus, comme aussy pour les grans biens et vertuz quil a entendus estre en icelle damoiselle, ont esté advisez pour le parfait et conclusion dudict mariage, et aussy pour accroissance et augmentation

[1] Il était né en 1455.
[2] *Archives nat.*, J, 965, n° 28.

des bonnes et vrayes fraternité et allience qui sont entre lesdits deux princes, les poinctz et articles qui sensuivent :

Touchant le fait du mariage, le Roy a esté et est très-joyeulx de ce qu'il a entendu du voulloir du Roy son bon frère en ceste partie. Car c'est le personnage du monde auquel il veult et désire le plus complaire et en ce et en toutes autres choses, et le mercye de l'onneur qu'il fait à sa niepce en ceste partie, laquelle il ayme et chérit comme sy elle estoit sa propre fille. Et tant pour ceste considération que aussy principallement pour l'amour et affection qu'il a audict Roy son bon frère et qu'il désire bien que oultre l'amytié, fraternité et allience qui est entre eulx, y ait aussy affinité, il sera content de donner en dot et mariage à sadicte niepce, combien qu'elle ne soit sa fille, comme dict est, telle et semblable somme que ont accoustumé d'avoir en dot et mariage les filles des Roys de France, espérant aussy que icelluy sondit bon frère fera tel et si bon party à sadicte niepce concernant son douhaire, estat, meubles et joyaulx qu'il appartient à une Royne d'Angleterre, en ensuivant ce que monsieur de Herbert son ambassadeur en a dict et déclairé. »

La dot est spécifiée dans l'autre document [1] en ces termes :

« Il sera content de bailler en dot et mariage à sadicte niepce la somme de cent mille escus d'or, qui sont huit vings quinze mil frans, qui est beaucoup plus que l'on n'a par cydevant accoustumé de donner aux filles de France, posé ores qu'elles aient esté à Roys ; et oultre de ce l'abillera et fera bien et honnorablement accompaigner à ses propres coustz et despens, comme si elle estoit sa propre fille, jusques à Calays. »

La seconde partie des deux documents traite des moyens d'établir une amitié inaltérable entre les héritiers des deux trônes, le prince de Galles et le duc de Valois, Henri VIII et François Ier, amitié qui, jurée bien des fois entre eux, fut, on le sait, bien souvent rompue.

Quant au mariage, la dot, quoique royale, parut-elle mesquine au roi d'Angleterre, ou comprit-il le ridicule et le danger d'une union entre un homme de cinquante ans et une enfant de quatorze ou quinze ans ? Ou même le roi de France, ainsi que le frère de Marguerite, mieux inspirés, voulurent-ils épargner à la jeune princesse les ennuis d'un pareil hymen ? Toujours est-il que le projet fut abandonné, et n'a même laissé aucune trace dans les mémoires contemporains.

Si l'on doit regretter que le premier projet d'alliance avec le prince de Galles n'ait pas abouti, puisque ce mariage aurait très-

[1] *Archives*, J, 965, n° 24.

probablement fixé et contenu Henri VIII, et préservé l'Angleterre des témérités qui la jetèrent dans le schisme, il est permis de féliciter Marguerite d'avoir échappé dans cette dernière circonstance à l'étreinte cruelle de cette raison d'État qui l'aurait fait sacrifier, malgré l'affection du roi Louis XII et le tendre dévouement de son frère.

Plusieurs auteurs font mention, à la même époque, d'un autre projet de mariage dont l'accomplissement, s'il eût eu lieu, aurait changé complètement l'histoire du XVIe siècle. La main de Marguerite aurait été, selon eux, demandée par le jeune Charles d'Autriche, depuis roi d'Espagne et empereur sous le nom de Charles-Quint. M. Génin va même jusqu'à affirmer que « Charles-Quint, qui n'était alors que roi d'Espagne, envoya des ambassadeur la demander en mariage[1]. »

Sans nous arrêter à démontrer l'invraisemblance d'une pareille assertion, quand il s'agit d'un prince de six ou sept ans[2], qui ne devint roi d'Espagne qu'en 1516, sept ans après le mariage de Marguerite avec le duc d'Alençon, nous nous bornerons à dire que nous n'avons trouvé aucun document sérieux qui confirme l'existence de ce projet, lequel n'est guère mentionné que dans des écrivains de notre époque. L'histoire du mariage de Mademoiselle d'Angoulême est déjà assez romanesque; il n'est pas besoin d'y mêler de fictions.

III

Après avoir échappé au danger d'une union avec le vieux monarque anglais, Marguerite devait tomber dans un autre malheur que, cette fois, elle ne put éviter. Nous voulons parler de son union avec le duc d'Alençon.

Charles III, duc d'Alençon, descendait du plus jeune frère du Roi Philippe de Valois; il était petit-fils de Jean, condamné à mort sous Charles VII et Louis XI, et mort dans les fers en 1476. Le fils du duc rebelle, René, trouva grâce auprès du Roi et fut rétabli dans le duché dont on avait dépouillé son père. Il

[1] *Lettres de Marguerite d'Angoulême.*
[2] Charles était né en 1500.

épousa Marguerite de Lorraine, fille du comte de Vaudemont, qui lui donna, en 1489, Charles, son fils aîné.

Louis XII imagina, en 1509, de le marier à Marguerite d'Angoulême, pour apaiser les querelles d'intérêt qui divisaient les diverses branches de la Maison royale, et surtout pour mettre un terme à un long procès entre la branche régnante et celle d'Alençon, relativement au comté d'Armagnac. Ce mariage était un compromis, et permettait au Roi de paraître généreux par la cession qu'il faisait, en faveur de la future, de ses droits, réels ou prétendus, sur l'Armagnac.

Charles d'Alençon avait alors près de vingt ans. C'était un prince sans capacité, sans culture, sans goût pour les jouissances de l'esprit ; d'un naturel jaloux, d'une humeur morose ; possédé d'une ambition qui le faisait aspirer à toutes sortes de fonctions auxquelles il était peu propre ; doué d'un extérieur vulgaire ; offrant, en un mot, le contraste le plus complet avec la jeune princesse qui lui était destinée.

Marguerite fut mariée, sans son avis, à dix-sept ans ; elle eut pour dot 60,000 livres tournois et le comté d'Armagnac : Louis XII gagnait une centaine de mille livres sur la dot qu'il aurait donnée au roi d'Angleterre. Le mariage fut célébré à Blois, le 9 octobre 1509, à six heures cinquante minutes du soir, par le cardinal de Nantes [1], en présence du Roi, de la Reine et de toute la Cour. Anne de Bretagne fit les frais de la noce.

Après le mariage, les époux se retirèrent dans leur duché. C'est là que, dans une petite cour de femmes spirituelles, se tenaient, autour de la *belle ennuyée*, ces réunions qui servent de cadre aux récits de son *Heptaméron*. Elle n'en sortit guère qu'à l'avénement au trône de son frère, en 1515. Mais à partir de cette époque, elle se mêla activement aux affaires publiques, formant avec le Roi et leur commune mère, Louise de Savoie, ce qu'ils appelaient une *trinité*, et ce que Jean Marot, frère de Clément, appelait plus gracieusement « un seul cueur en trois corps. »

Emancipée alors de la surveillance d'un mari qu'elle aimait peu, jouissant d'une liberté qu'elle payait par des honneurs et des commandements militaires très-enviés par le duc d'Alen-

[1] Robert de Guibé, évêque de Nantes, créé cardinal en 1505.

çon, a-t-elle mérité la grave accusation qui plane vaguement sur elle dans l'histoire? Disons-le ouvertement : il n'en existe aucune preuve. Qu'on nous permette ici une digression qui, d'ailleurs, s'écarte peu de notre sujet.

M. Génin, dans la notice qui précède la première partie de son édition des *Lettres de Marguerite*, avait gardé sur ce point le silence ; mais dans le supplément à cette notice qui ouvre le second volume, il développe, en une sorte de réquisitoire qui n'a pas moins de douze pages, une accusation qu'il croit sans réplique contre la sœur trop tendre d'un Roi débauché. Il est vrai qu'il n'a pu trouver qu'une preuve, une seule ; mais à ses yeux elle est concluante. Le lecteur en jugera bientôt.

M. Michelet a, depuis, touché, dans son *Histoire de France (Réforme)*, ce sujet scabreux. Il commence par donner au sentiment profond qui attachait Marguerite à son frère, le seul nom qui lui convienne, le nom *d'amitié*. La duchesse d'Alençon écrit à François Ier ce qu'elle pensa toujours, « qu'elle n'a personne que lui, qu'il est son père et son fils, son frère, son ami, son époux. » — « Il y paraît, dit M. Michelet ; l'amour n'est pas une passion si robuste. Celle-ci résiste aux jalousies, au temps, aux duretés, aux mortifications, bien plus aux changements qui se font dans la figure, l'humeur, la santé de François Ier. » Mais, quelques pages plus loin, le point de vue paraît changer. Marguerite n'est plus une sœur aimant son frère d'une amitié dévouée, inaltérable ; c'est presque une amante, résistant mollement, près de céder à un amour doublement coupable.

Où M. Michelet a-t-il pris l'idée du rôle étrange qu'il prête à Marguerite, de la scène qu'il imagine entre elle et son frère? Dans le même document dont M. Génin s'est servi pour formuler son accusation. Ce document est une lettre de la duchesse d'Alençon au Roi, non datée, mais que ces deux écrivains fixent à l'hiver de 1521 à 1522. Cette lettre, la voici dans la traduction que M. Génin lui-même en a donnée [1].

« Sire, ce qu'il vous plut m'escripre que encontinant vous me feriez connoistre, m'a fait continuer et davantage espérer que vous ne voudriez laisser vostre droit chemin pour fuir ceulx qui, pour le principal de

[1] Le texte original est peu intelligible, à cause de l'étrangeté de l'orthographe.

leur heür, désirent vous voir encores qué dé mal en pis. Mon intention soit prescripte, si ne vous faudra jamais l'honneste et ancienne servitude que j'ai porté et porte à vostre heureuse bonne grace. Et si l'imparfection parfaicte de cent mille faultes vous fait desdaigner mon obéissance, au moins, Sire, faictes moi tant d'honneur et de bien que de n'augmenter ma lamentable misère en demandant expérience pour défaite, là où vous connoissez sans vostre aide l'impuissance; comme vous témoignera une enseigne que je vous envoye[1]; ne vous requérant pour fin de mes malheurs et commencement de bonne année, sinon qu'il vous plaise que je vous sois quelque petit de ce que infiniment vous m'estes et serez sans cesse en la pensée. En attendant cet heur de vous pouvoir voir et parler à vous, Sire, le désir que j'en ay me presse de très humblement vous supplier que, si ce ne vous est ennuy, le me faire dire par ce porteur et incontinent je partiray feignant aultre occasion. Et n'y a fascheux temps ni pénible chemin qui ne me soit converty en très plaisant et agréable repos, et si m'obligerez tant et trop à vous, et encore davantage, s'il vous plaist ensevelir mes lettres au feu et la parole en silence. Autrement vous rendriez

Pis que morte ma douloureuse vie
Vivant en vous de la seule espérance
Dont le savoir me cause l'assurance,
Sans que jamais de vous je me défie.
   Et si ma main trop foiblement supplie,
Vostre bonté excusera l'ignorence,
   Pis que morte.
Par quoy à vous seul je desdie
Ma volonté et ma toute puissance,
Recevez la, car la persévérence
Sera sans fin ou tost sera finie,
   Pis que morte,

« Vostre très humble et très obéissante
plus que subjette et servante[2]. »

Nous le demandons au lecteur: voit-il dans cette lettre la preuve d'un attachement coupable, ou le remords d'un crime? Renferme-t-elle, même enveloppé de mystère, le souvenir d'une scène où l'affection de la sœur pour son frère aurait été soumise à la plus dangereuse épreuve? M. Michelet nous dit, il est vrai, que « rien n'indique que François Ier ait exigé l'accomplissement du sacrifice. » Mais la lettre dit-elle, fait-elle même supposer que ce sacrifice ait été demandé? Pourquoi, à son

[1] « Quelque figurine d'un personnage de l'Écriture Sainte ou de la Mythologie, comme le frère et la sœur ont gardé l'habitude de s'en envoyer aux étrennes? » se demande M. Génin.

[2] La signature manque, le papier ayant été maladroitement rogné.

tour, M. Henri Martin traite-il l'affection de Marguerite pour le Roi de sentiment « étrange et funeste ? » Pourquoi voit-il dans une « étrange correspondance » (toujours la même lettre) la preuve que ce sentiment faillit devenir un crime? Il a accepté sans examen une fantaisie de l'imagination de M. Michelet, qu'il présente comme une vérité historique.

Quant à M. Génin, dont ces deux historiens n'admettent pas l'imputation odieuse, il nous paraît manquer complètement de sens critique, quand il tire d'un texte si insignifiant ou si obscur des conclusions aussi précises et aussi graves [1].

Marguerite, « veuve de cœur [2] » dès le premier jour de son mariage, allait perdre son mari dans une circonstance si affligeante qu'il devait lui rester peu de larmes pour le pleurer, l'eût-elle même aimé davantage.

Le 25 mars 1525, François Ier était vaincu et fait prisonnier à Pavie; le duc d'Alençon, cause en partie de la défaite par sa mollesse et son incapacité, avait échappé au désastre, et était arrivé malade à Lyon. Marguerite se rendit près de lui dans les premiers jours d'avril. « Vous escripvant cette lettre, dit-elle à François Ier, prisonnier en Italie, au pied du lict de Monsieur d'Alençon, il m'a prié vous présenter avec les miennes ses très-humbles recommandations, et que s'il vous avoit veu avant mourir, il en iroit plus content en paradis. Je ne say que vous en dire, Monseigneur, tout est en la main de Dieu... » L'épouse était là à sa place, au chevet de son mari mourant. Mais quand qu'elle l'eût perdu (il expira le 9 avril), elle parut se consoler assez vite. « Ne doubtez, Monseigneur, écrit-elle au Roi, que passé les deux premiers jours que la contraincte me faisoit oblier toute raison, que jamais despuis elle (sa mère) ne m'a veue larme à l'œil ny visaige triste... »

IV

La destinée de cette princesse était de servir d'instrument aux

[1] Cette publication de M. Génin, faite pourtant sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, est remplie d'erreurs, dont M. Champollion-Figeac (bien sujet lui-même à caution) a relevé un bon nombre (*Lettres des rois*, etc., t. II).
[2] Michelet.

intrigues de la politique. Louise de Savoie, en quête de moyens pour obtenir la délivrance du roi, fit proposer à Charles-Quint, dès le mois de mai, la main de sa fille, veuve depuis quelques semaines.

Nous lisons dans une lettre datée de Tolède le 2 juin 1525, écrite [1] à la régente par un certain Scurmgatta (?), personnage qui montre un certain dévouement à ses intérêts, le passage suivant: « ... joinct les propos qu'il vous pleust, luy tenir (à l'Empereur) de Mme la duchesse d'Alençon vostre fille, disant que serez bien heureuse si elle fust agréable à Sa Majesté.... » Cette lettre fait ensuite connaître les intentions de Charles-Quint au sujet des autres propositions adressées par la mère de son prisonnier, mais elle se tait sur l'accueil qu'il fit à l'offre de sa fille. Il n'est pas douteux qu'il la déclina. Ce document est du reste le seul qui fasse mention de cette singulière proposition, que probablement Marguerite ignora alors.

On a dit que François Ier, dans sa prison de Madrid, avait offert à son vainqueur de rendre au duc de Bourbon son État, ses pensions et offices, en lui donnant la main de sa sœur. C'est une erreur : les propositions du Roi parlent bien d'un mariage pour le connétable, mais elles désignent nettement non la *sœur*, mais la *fille du roy de France* [2]. Il entendait par là Renée, fille de Louis XII, que le duc avait voulu épouser avant sa rébellion ; elle est désignée par son nom dans la lettre que nous avons citée plus haut.

Ce dernier document nous fournit l'occasion de reprendre une erreur singulière de M. Génin. Il prétend que « l'Empereur demanda alors pour lui-même la main de Marguerite, en disant que l'on trouvera un autre parti pour le connétable de Bourbon; » et il s'appuie sur une lettre « écrite, dit-il, au nom de Charles-Quint à la régente, relativement aux conditions de la délivrance du Roi. » Or, cette lettre est celle de ce Scurmgatta : loin d'être écrite au nom de l'Empereur, elle paraît bien plutôt l'œuvre d'un courtisan de ce prince, dévoué en secret aux intérêts de Louise de Savoie, qui lui fait connaître les intentions encore cachées de son maître. Il commence par rappeler à la régente la substance des propositions qu'elle avait fait adresser à

[1] Bibl. nat., f. fr. 2971, fol. 13.
[2] Champollion-Figeac, *Captivité de François Ier*, Documents, n° 71.

Charles-Quint. Dans cette énumération se trouve la phrase que nous avons donnée plus haut, et qui mentionne l'offre de la duchesse d'Alençon ; on lit ensuite : « Quant à M. de Bourbon, qu'il y avoit de beaux mariaiges en France et biens assez pour luy, y nommant Madame Rennée, de laquelle il se pourroit bien contenter... » Ce passage fait allusion au désir de la régente de détourner l'Empereur du mariage de sa sœur Éléonore avec le connétable, auquel il l'avait promise parce qu'elle espérait dès lors trouver dans l'alliance de son fils avec cette princesse le moyen le plus prompt et le plus avantageux d'obtenir sa délivrance. La suite de la lettre montre que Charles-Quint ne partageait pas ses vues, et qu'il tenait à honneur de garder la parole donnée au duc de Bourbon. M. Génin n'a donc pas lu, ou il a bien mal lu, ce document, quand il attribue à l'Empereur ce qui appartient à Louise de Savoie, et quand il ajoute : « Ce curieux document fait voir que ni l'Empereur ni le connétable n'avaient abandonné leurs anciennes prétentions sur Marguerite et que la reconnaissance de Charles pour Bourbon n'allait pas jusqu'à lui sacrifier ce point. » Car de tout celà, il n'y a pas un mot dans la lettre ; et si elle *fait voir* quelque chose, c'est tout le contraire.

V

Nous touchons au dénouement de la carrière matrimoniale de Marguerite. Elle allait enfin, après tant de traverses, arriver au port et prendre le nom de Reine en épousant un Roi, Roi sans royaume, il est vrai, mais peut-être le premier, et certainement le dernier qui régna sur son cœur.

Henri d'Albret, roi de Navarre, fils de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, réduit à la mince souveraineté d'une portion du Béarn, servait dans l'armée du roi de France. Il s'était distingué à Pavie par sa bravoure, et, comme François I[er], avait été pris les armes à la main. Il put, après quelques semaines de captivité, échapper à la surveillance de ses gardiens et regagner la France.

Il était jeune, plus jeune que Marguerite de onze ans, doué d'un extérieur noble et agréable ; esprit cultivé, caractère franc et loyal.

Marguerite s'en éprit; c'était peut-être son premier amour. Leur mariage fut résolu et approuvé par Louise de Savoie, même avant le départ de la duchesse d'Alençon pour l'Espagne, qui eut lieu en août 1525; mais il fut convenu que les noces seraient retardées jusqu'à la délivrance du roi.

Quelques mois plus tard (17 mars 1526), François I[er] rentrait en France, et sa sœur devait s'attendre à le voir s'empresser d'assurer son bonheur. Il n'en fut rien : cette union parut déplaire au Roi; Marguerite se soumit.

Il lui fallut, si nous en croyons deux historiens, subir une dernière épreuve, grâce à une intrigue plus compliquée que toutes celles dont elle avait été l'enjeu. Ces deux historiens, qui seuls, à notre connaissance, parlent de ce nouveau projet (nous ne comptons pas ceux qui les ont copiés), sont Varillas [1] et de Thou [2]. Malgré de patientes recherches dans les sources imprimées et manuscrites, nous n'avons pu découvrir un seul document qui confirme leurs dires. Mais Varillas est trop explicite, de Thou trop affirmatif pour que nous rejetions entièrement leur témoignage. Voici en subtance ce que Varillas raconte.

Henri VIII, Roi d'Angleterre, dégoûté de Catherine d'Aragon, sa femme, prêtait l'oreille aux insinuations du cardinal d'York, Wolsey, qui lui promettait le succès d'une demande de divorce auprès du Pape, pourvu que le Roi de France appuyât sa requête; il devait donc se montrer favorable à la proposition faite par le monarque français d'une alliance entre Marie, princesse d'Angleterre, et le Dauphin de France. Wolsey fit en conséquence sonder François I[er] sur ce projet de divorce, afin de s'assurer son appui auprès de Clément VII. Ces ouvertures produisirent un effet tout opposé à celui qu'on en attendait. Le mariage de Henri et de Catherine annulé comme illégitime, leur fille n'était plus qu'une bâtarde qui déshonorerait le trône de France. François se ralentit donc dans la poursuite de la main de Marie pour son fils aîné. De son côté, Henri VIII ne se hâtait point de l'accorder, dans la crainte qu'une fois sa fille obtenue, le roi de France ne s'empressât plus de l'aider dans sa demande de divorce.

Wolsey, que son animosité contre la Reine Catherine et contre l'Empereur son neveu, excitait à leur faire à tous deux à la fois

[1] *Histoire de l'hérésie*, livre IX.
[2] *Histoire universelle*, livre I[er], ch. XVI.

l'injure d'une répudiation, crut avoir trouvé un bon moyen pour ranimer les deux Rois. Il proposa à son maître d'épouser la duchesse d'Alençon, et, comme il le connaissait bien, il chercha à le prendre par son penchant, en lui peignant les avantages de corps et d'esprit de la princesse, et en lui donnant son portrait, où elle était représentée en habits de veuve, costume qui faisait le mieux valoir sa beauté. Henri feignit d'être enchanté de cette proposition ; il voulait en profiter pour réussir dans le projet de divorce, afin de pouvoir épouser Anne de Boleyn, qu'il aimait. François Ier, de son côté, se laissa prendre a l'amorce d'un mariage aussi brillant pour sa sœur, et envoya à Londres l'évêque de Tarbes, Gramont, pour négocier à la fois l'affaire du divorce et celle du mariage de Marguerite.

Wolsey se croyait maître de la situation. Il se fit envoyer en France pour consulter les théologiens sur la validité du mariage de son souverain, et pour prier François Ier d'appuyer la demande en nullité près du Pape, afin de préparer une place sur le trône d'Angleterre pour sa sœur. Mais Henri, craignant de se trouver engagé trop avant avec Marguerite, dont il ne voulait pas, rappela Wolsey, et le projet de mariage fut abandonné.

De Thou se contente de dire : « Marguerite fut destinée à épouser Henri VIII. Wolsey et l'évèque de Tarbes furent envoyés d'Angleterre en France pour traiter avec le Roi de la dissolution du mariage. Mais arrivé à Calais, Wolsey reçut de son souverain un ordre contraire, qui lui enjoignait de rompre les négociations touchant le mariage avec Marguerite... Ce prélat, qui avait proposé à Henri VIII de répudier Catherine pour lui donner Marguerite pour épouse, en fut très-mortifié. »

Marguerite entra-t-elle dans cette intrigue ? Cela est douteux. Toute soumise qu'elle fût à son frère, elle aimait le jeune Roi de Navarre. Heureusement pour elle, il en était arrivé de ce projet comme des autres, et François Ier la laissa libre enfin de suivre le penchant de son cœur. Le mariage fut décidé. Le contrat fut signé le 3 janvier 1527 entre « très-hauts et très-puissans prince et princesse Monseigneur Henry, par la grâce de Dieu Roy de Navarre, etc., et Madame Marguerite de France, sœur unique du Roy, duchesse d'Alençon et de Berry, etc., en la présence et du bon plaisir et voulloir du Roy et de madame la duchesse d'Angoulmois, d'Anjou et de Nemours, mère du Roy et de madicte dame la duchesse. »

En échange de la riche dot en argent et en seigneuries que la princesse constituait à son époux, ce prince lui donnait en douaire 20,000 livres de rente, et s'engageait à lui fournir « jusques à la somme de 10,000 escus de bagues et joyaux. »

Enfin le 24 janvier suivant, le mariage fut célébré à Saint-Germain-en-Laye. Marguerite avait trente-cinq ans, et Henri d'Albret vingt-quatre.

Leur affection mutuelle ne se démentit pas un seul jour, pendant les vingt-deux années que vécut la reine de Navarre. Ils eurent plus de chagrin que de joie de leurs enfants. Le 7 janvier 1528, Marguerite mettait au monde Jeanne d'Albret, la mère future de Henri IV; elle lui fut enlevée, deux ans après, par son frère, le Roi de France, qui voulait la garder près de lui pour en disposer à son gré. En juillet 1530, elle accouchait à Blois d'un fils, nommé Jean, qui vécut à peine deux mois. Elle eut encore deux filles, mortes en naissant.

Marguerite passa, en grande partie, le reste de sa vie près de son époux, dans leur petite souveraineté de Béarn, cherchant des consolations à ses peines dans la pratique de la religion et de la charité. Elle y mourut le 21 décembre 1549.

L. SANDRET.

MÉLANGES

I

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ [1]

La Révolution française, en proclamant la liberté de conscience et des cultes, avait pris un masque que, de ses propres mains, elle ne tarda pas à s'arracher du visage; elle entra promptement dans la voie de la persécution religieuse, et elle y marcha bientôt à pas de géant, grâce à deux auxiliaires importants et comme créés tout exprès qu'elle rencontra d'abord dans sa guerre contre l'Église, le Gallicanisme et le Jansénisme. La *Constitution civile du Clergé*, depuis longtemps adoptée vaguement en principe par une coterie politico-religieuse que le systéme de l'Église anglicane avait séduite, fut bientôt formulée, puis imposée par le Jacobinisme ; des hommes d'Etat comme Mirabeau et Barnave, unirent leurs efforts à ceux de Robespierre et de quelques prêtres apostats. Au point de vue des principes, jamais œuvre ne fut plus détestable : on en aggrava l'application avec passion et de la manière la plus oppressive et la plus illégale. « Il n'est donc pas étonnant, dit l'auteur du remarquable ouvrage dont nous allons parler, que les écrivains de l'Ecole soi-disant libérale aient gardé si longtemps et gardent encore sur la constitution civile un silence prudent. Lorsqu'ils sont

[1] *Histoire de la Constitution civile du Clergé* (1790-1801). *L'Église et l'Assemblée Constituante*, par Ludovic Sciout. Paris, F. Didot, 1873. 2 vol. in-8, de 464 et 498 pages.

obligés d'en parler, c'est généralement sur la Convention qu'ils rejettent les malheurs dont le fanatisme antireligieux de la *Constituante* a été la véritable cause, et leur tactique est de confondre avec les autres excès de la terreur la persécution religieuse commencée par les révolutionnaires modérés. C'est à peine s'il est parlé de la Constitution civile et des décrets qui l'ont exécutée dans certaines histoires de la Révolution, très-détaillées du reste et justement célèbres [1]; la persécution religieuse y est laissée soigneusement dans l'ombre, quelquefois même les faits qui s'y rapportent sont complètement dénaturés. On peut faire aux philosophes et aux publicistes de l'école libérale le même reproche qu'à ses historiens..... Nous ne devons pas nous en étonner ; il leur est parfaitement inutile d'attirer l'attention du public sur une époque pendant laquelle leurs doctrines ont produit de si déplorables effets et abouti justement à des actes qu'ils font profession de rechercher et de flétrir énergiquement lorsqu'ils croient pouvoir les imputer à leurs adversaires [2]. »

C'est pour réparer ces omissions et prémunir contre ces erreurs que M. L. Sciout a pris la plume ; appuyé sur de fortes études historiques, soutenu par un esprit droit et par une ardeur qui ne pouvait (son livre en témoigne hautement) trouver un meilleur objet, assez heureux pour avoir vu ses investigations lui remplir les mains de documents aussi curieux qu'authentiques, il déchire aujourd'hui les ténèbres accumulées sur tout un ordre de faits qu'il importe essentiellement, selon nous, de condamner à la publicité la plus étendue. Combien de fois, en effet, n'a-t-on pas exalté la *tolérance* de la Constituante ? Combien de fois n'a-t-on pas prétendu séparer sa cause de celle des autres assemblées de la Révolution ? Elle seule inaugura pourtant un régime de persécution religieuse digne du temps des Catacombes, et d'un autre côté, qui osera nier que la Constitution civile du clergé n'ait exercé sur le crime, encore inexpié du 10 août, une influence décisive ? Il importait donc à la morale philosophique, aussi bien qu'à l'histoire, que justice fut amplement, inexorablement rendue à chacun, aux révolutionnaires, prétendus modérés, qui ont commencé le mouvement, comme à ceux qui l'ont développé dans toutes les directions. Frappé de cette idée réparatrice, M. L. Sciout s'est mis courageusement à l'œuvre, non pour entreprendre une nouvelle histoire de la Révolution, mais pour rendre, comme catholique, à tous ceux qui ont souffert pour la foi, un légitime et public hommage ; et il nous a donné un livre érudit et vrai, un livre irréfutable sur cette grande question, si mal connue jusqu'ici.

Ajoutons, et ce n'est point assurément là son moindre mérite à nos yeux, qu'en ce qui touche le côté dogmatique de cette histoire, l'auteur,

[1] M. Thiers n'y consacre pas six pages ! Voir son *Histoire de la Révolution*, t. I, p. 230 et 255.

[2] L. Sciout, tome I, page 18.

abordant et discutant des points de discipline ecclésiastique, s'est constamment tenu dans le chemin exact et lumineux en dehors duquel il ne peut y avoir que ténèbres, erreurs et chutes. Parcourant dernièrement l'*Histoire de l'Église* de Mœhler, nous avons été quelque peu étonné d'y lire, au milieu de très-justes critiques, que la loi de 1790 « ne s'écartait point sans doute des principes fondamentaux du Christianisme, car il est évident qu'elle conservait l'essentiel de la hiérarchie... » Nous constatons que M. L. Sciout ne ménage point à ses lecteurs d'aussi singulières surprises, et nous l'en félicitons grandement. Après toutes les histoires et tous les commentaires échafaudés, autour de cet acte à jamais honteux et funeste, par l'esprit de parti ou par une connaissance du droit et une appréciation des faits absolument superficielle et insuffisante, on est heureux d'être en possession d'un exposé qui se recommande autant par l'orthodoxie doctrinale que par l'orthodoxie historique.

I. — L'œuvre antireligieuse de la Constituante peut se diviser en trois phases : Spoliation de l'Église, Constitution civile, Loi du serment. A ces trois périodes correspondent trois dégrés de persécution, trois étapes successives dans le chemin parcouru par la Révolution depuis 1789 jusqu'au Concordat.

Après une introduction contenant les vues générales sur l'histoire qu'il a entrepris de raconter, M. L. Sciout rappelle, dans un premier chapitre, la situation du Clergé français en 1789. Il y étudie les causes et les conséquences de la division, suivant lui, plus politique qu'ecclésiastique, en haut et bas Clergé, le rôle et la situation de l'épiscopat, des ordres religieux et des abbés de cour ; il y expose, pièces en main, le caractère si profondément libéral des cahiers présentés par l'ordre du Clergé aux Etats-Généraux. Mais les dispositions si sages de l'Église, son désintéressement et ses vertus ne devaient point trouver grâce devant les réformateurs, et sous prétexte de la ramener à la belle et pieuse simplicité des temps primitifs, où la crosse des évêques n'était souvent que le bâton du pèlerin fuyant les édits de Néron ou de Dioclétien, la Révolution résolut de lui enlever d'abord ses biens temporels : décision qui en cachait une autre, avouée d'ailleurs par les plus hardis. En effet, le philosophe Naigeon, dans une adresse à l'Assemblée nationale, imprimée en 1790, disait cyniquement ceci : « L'intérêt général est que le prêtre soit avili ; pour avilir les prêtres, il faut les appauvrir : on a fait sagement de les appauvrir, mais le plan de les discréditer entièrement dans l'esprit des peuples ne peut mériter d'éloges qu'autant qu'il sera mis pleinement à exécution, et il ne faut pas temporiser. » Les décrets des assemblées successives sur la Religion et le Clergé n'ont été, ainsi que le remarque Picot [1], que la réalisation de ce vœu et de ce plan de Naigeon et de ses amis.

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le 18e siècle*, tome VI, p. I.

Mais si tel était, au fond, le but final et secret des disciples de Voltaire et de l'Encyclopédie, dans la forme ils prenaient encore des biais, et depuis trente ans, le parti philosophique se contentait de répéter que les prêtres devaient être les dociles agents du pouvoir. Les Jansénistes déblayaient le terrain de leur côté ; voulant une Église séparée du centre de la Catholicité, ils faisaient naturellement cause commune avec les philosophes, et lorsqu'il s'agit d'ouvrir décidément les hostilités, ils ne manquèrent point d'applaudir hypocritement avec eux aux renonciations que le Clergé fit, le 4 août, de ses prérogatives comme Ordre politique; le 11 août, de ses dîmes et bénéfices ; le 26 septembre, de son mobilier et de son argenterie jusqu'à concurrence de ce qui était strictement indispensable à la bienséance du culte. Mais cela ne suffisait point, et il fallait que l'Église fut complétement dépouillée et asservie. Mirabeau, Pétion, Robespierre entamèrent la discussion, en prenant pour point de départ le rachat de la dîme et l'importance d'avoir un Clergé fonctionnaire. On connait le discours de Sieyès, et avec quelle force et quelle logique il répondit aux attaques de Mirabeau : Camus, le futur champion de la Constitution civile, fit pour cette fois acte d'indépendance à l'égard des philosophes, en soutenant le droit du Clergé à être propriétaire. Cependant les journées néfastes des 5 et 6 octobre avaient eu lieu ; la famille Royale avait dû s'installer aux Tuileries, et l'Assemblée avait quitté également Versailles pour Paris. En province, les pillages et les massacres avaient aussi commencé ; dans les deux mois qui suivirent la prise de la Bastille, une centaine de châteaux étaient déjà incendiés, tant il est vrai, comme l'écrit Malouet, que « la terreur dont les Républicains ne proclament la date qu'en 1793, date, pour tout homme impartial, du 14 juillet, et je serais, ajoute-t-il, personnellement en droit de la faire remonter plus haut [1]. » Grégoire exprima alors ses appréhensions pour la sûreté du Clergé, exposé déjà aux brutalités de la foule et aux insolences des tribunes ; il demanda « quel était le délit des ecclésiastiques de cette assemblée, » et si l'on pensait qu'ils pussent « braver les outrages et les persécutions dont ils étaient menacés ! » Cinq jours après, le 11 octobre, Talleyrand proposa nettement à l'Assemblée de s'emparer de tous les biens du clergé, et de lui laisser seulement un traitement convenable. En réclamant lui-même la spoliation de son ordre, ce prélat indigne tournait le dos, en habile homme, à une corporation qui allait cesser de l'enrichir, et spéculait sur sa ruine au profit de son ambition personnelle. Suivant ses calculs, les biens du Clergé produisaient un revenu de 150 millions : il en attribuait 100 à la subsistance des quatre-vingt mille ecclésiastiques existant alors en France, et le reste était employé par l'Etat à combler le déficit, à créer

[1] *Mémoires*, t. I, p. 353.

une caisse d'amortissement, etc., etc. Cette motion scandaleuse fut encore exagérée par Mirabeau, qui demanda que la nation se déclarât *propriétaire* des biens du Clergé, protestant d'ailleurs que le prêtre n'était qu'un *officier de morale et d'instruction*. — Barnave soutint également que le sacerdoce n'existait que par l'Etat, et Garat ajouta que les fonctionnaires ecclésiastiques ne devaient être payés que par la nation et ne pouvaient être propriétaires [1]. En réponse à ces violences et à ces absurdités, Malouet fit un éloquent appel à la loyauté, à l'esprit de concorde, au patriotisme éclairé et prévoyant de l'Assemblée. Il avait parfaitement deviné les projets des philosophes et combiné son plan de manière à les déjouer. Mais la gauche l'emporta. Il lui reste l'honneur d'avoir été, dans cette longue discussion, presque le seul, avec un membre du Clergé, l'abbé de Montesquiou, qui ne se borna point à protester, mais qui fit, pour arrêter les premiers flots du torrent, de suprêmes et, malheureusement, de stériles efforts. Le plan de réforme de la propriété ecclésiastique, proposé par Malouet, sauvegardait toutes les convenances et tous les droits [2] : il reconnaissait formellement l'origine des biens en question et concluait qu'avant tout, il fallait en laisser aux titulaires actuels de quoi subvenir à tous les besoins de la Religion et des pauvres, l'excédant seul pouvant être attribué à l'Etat. Il respectait ainsi le droit des établissements charitables et la dignité du Clergé. Ce plan était sage, honnête et modéré : son échec n'eut probablement pas d'autre cause, et le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale décréta que *tous* les biens ecclésiastiques étaient *à la disposition de la Nation*.

Ce grand acte d'iniquité, le premier d'une série qui se continuera pendant dix ans, s'accomplit ainsi, sur la motion d'un évêque, le jour des morts, et pendant que l'émeute tenait prisonnière à l'archevêché, l'Assemblée qui s'en rendait coupable. Il a été une violation formelle du droit de propriété et la plus grave atteinte portée à ce droit par la Constituante : au point de vue financier, il a eu pour résultat la création des assignats, et loin de faire la fortune de la France, il a ainsi amené la grande banqueroute de la Révolution...

[1] La violence de forme de tous les orateurs révolutionnaires de cette *grande* époque a été surpassée, s'il est possible, par le ridicule et l'absurdité de leurs idées et de leurs théories. Sous ce rapport, Mirabeau est un type, et notamment ses discours sur les questions religieuses présentent, avec un grand talent oratoire, une collection de sophismes et de contradictions qui ne lui font pas plus d'honneur qu'aux Jacobins dont il était applaudi ; c'est lui qui, parlant contre le rachat de la dîme, s'écriait : « Je ne connais que trois manières d'exister de la société : il faut « y être mendiant, voleur ou salarié. » Et il ajoutait : « Le propriétaire n'est lui-« même que le premier des salariés... » : c'était prêcher le communisme le plus pur.

[2] Voir M. Sciout, tome I, p. 110-117.

II. — Mais, comme l'avait dit Naigeon au nom de toute la secte, il ne suffisait point d'« appauvrir » l'Église, il fallait la « discréditer entièrement » et cela sans « temporiser. » Pour atteindre ce but, les Constituants, qui ne se trompèrent guère sur les voies et moyens, résolurent de soustraire le clergé de France à l'autorité spirituelle du Souverain Pontife. La hiérarchie de l'Église Catholique en fait un corps d'une si imposante majesté, d'une unité si exacte, et d'une indépendance vis-à-vis des pouvoirs laïques si nécessaire aux intérêts spirituels qui lui sont confiés par Jésus-Christ même et dont elle doit *seule* connaître, que la moindre atteinte est un coup mortel à l'œuvre de son divin fondateur, rend inefficace le plan divin, et procure infailliblement l'asservissement des consciences. Et tel est, en fait, le triste spectacle que nous présentent les Églises dites *nationales*, séparées plus ou moins violemment de l'Église mère et maîtresse, et du Pasteur Suprême. Leur exemple n'indiquait que trop clairement aux réformateurs de 1790 la marche à suivre. Ils s'y engagèrent à outrance, et pour résumer en deux mots le décret du 12 juillet 1790, on peut dire que ses 88 articles portant *Constitution civile du clergé*, n'ont d'autre but que de déplacer le droit d'institution et de juridiction ecclésiastiques pour le transporter de l'Église et du Pape, à l'État et aux électeurs laïques. C'était le schisme d'Henri VIII dans toute sa réalité.

Cette *Constitution*, d'ailleurs, n'était pas le moins du monde *civile ;* elle traitait du mode de nomination des pasteurs de tout ordre, réglait leur nombre, supprimait ou créait des diocèses, organisait les séminaires, détruisait un grand nombre d'institutions ecclésiastiques, bouleversait enfin complétement le droit canon admis et pratiqué en France de tout temps. Si toutes ces dispositions constituent un règlement *civil*, que restera-t-il de *religieux* dans l'organisation de l'Église ? « Sous l'ancien régime, dit M. Sciout[1], le clergé aurait pu avoir une Constitution vraiment civile..., car il possédait des biens considérables, et sa situation était privilégiée dans certains cas, distincte dans d'autres, de la condition du reste des citoyens. » Alors, une Constitution *civile* du clergé eut été « la réglementation de ses droits spéciaux » comme *Ordre* dans l'État, « de ses priviléges politiques ou financiers : elle aurait fixé certaines règles relatives à la représentation de cet Ordre dans les États généraux ou provinciaux, déterminé ses immunités et sa manière de contribuer aux charges de l'État... Mais la Révolution avait précisément renversé, anéanti ces droits, ces priviléges, cette organisation politique du clergé, qui était pour ainsi dire juxtaposée à son organisation religieuse. » Outre ses priviléges honorifiques et ses droits féodaux, tous ses biens lui avaient été enlevés. Les évêques et les

[1] Tome I, p. 192 et seq.

prêtres n'étaient plus que de simples citoyens exerçant des fonctions spéciales en vertu d'une institution d'un caractère tout particulier, mais dont l'irrégularité, ou le défaut entraînait de plein droit et d'une manière absolue la non-validité de ces fonctions elles-mêmes. Il résulte de là qu'en modifiant cette institution ecclésiastique soit dans ses formalités, soit dans la personne qui seule, et de droit divin, pouvait la conférer, la Constituante portait évidemment la main à la Constitution *religieuse* de l'Église catholique, n'agissait en rien au *civil* et outrepassait avec non moins d'évidence sa compétence en matière de règlementation purement civile.

Le titre même de ce fameux décret contient donc une absurdité et un mensonge; car on ne pourrait objecter que le clergé, recevant un traitement de l'État, l'Église de France se trouvait transformée en je ne sais quel rouage administratif. C'était l'idée de Mirabeau ; mais les faits sont là pour la réduire à sa juste valeur, et il ne saurait y avoir aucun doute sur le caractère du salaire accordé par la Constituante au clergé : ce salaire n'était qu'une indemnité à peine représentative des biens qui lui avaient été... confisqués, pour employer un euphémisme reçu.

Quant aux principales dispositions de la *Constitution*, il n'est aucunement besoin d'être théologien pour en comprendre le vice radical ; il suffit d'un peu d'histoire et de bon sens, et des simples notions du cathéchisme sur la Constitution essentielle de l'Église. Quelques Constituants de bonne foi, et forcés par l'évidence, en fournirent la preuve : quoique malheureusement leurs efforts aient été frappés de stérilité, l'histoire doit les inscrire et rappeler notamment le nom du janséniste Jabineau, qui attaqua avec tant de précision, dans sa *Consultation sur le projet du comité ecclésiastique*, la prétention des réformateurs de ne faire du pouvoir spirituel qu'une émanation du pouvoir civil, c'est-à-dire de le supprimer entièrement. Il y a là une réfutation du système que l'*Église est dans l'Etat* que beaucoup de catholiques soi-disant libéraux pourraient, aujourd'hui encore, méditer avec fruit.

M. Sciout entre avec détail dans la discussion non-seulement des articles les plus importants de la *Constitution*, mais des discours prononcés et des écrits publiés à leur occasion par l'un et l'autre parti. Il flétrit, comme il convient, les prétentions vraiment ridicules de l'Assemblée de ramener l'Église de France aux beaux jours du Catholicisme primitif au moyen d'un système d'élection qui livre les nominations ecclésiastiques au caprice des corps politiques, qui permet aux protestants et aux juifs de participer aux élections du clergé catholique, qui établit le tribunal de District juge suprême du métropolitain, annule complètement l'autorité du Souverain Pontife, etc., etc...

L'Institution canonique au sens de la *Constitution* était dérisoire, ou mieux elle était complétement détruite, puisque l'autorité du Pape

se trouvait annulée[1] par l'article 10, qui interdisait au nouvel évêque de « s'adresser à l'*évêque de Rome* pour en obtenir aucune confirmation. » Il pouvait seulement lui écrire « comme au chef visible de l'Eglise universelle, en témoignage de l'unité de foi et de communion qu'il est dans la résolution d'entretenir avec lui... » En sorte que le Souverain Pontife était privé de l'exercice de sa primauté de juridiction, et qu'il suffisait, comme le dit avec raison l'auteur, « d'une lettre mise à la poste et de beaucoup d'aplomb, pour être en communion avec le Pape malgré lui-même[2]. » En vain répétait-on que jadis les métropolitains instituaient les évêques, et que la Constituante faisait simplement revivre l'ancienne discipline. L'épiscopat n'eut pas de peine à relever ces ignorantes assertions qui, fussent-elles justifiées, n'entraînaient nullement la compétence de l'Assemblée. Au lieu d'invoquer une prétendue *ancienne discipline* de l'Église, les Constituants auraient pu, tout au plus, réclamer une *ancienne tolérance* du Souverain Pontife, en qui SEUL réside, *auctoritate divinitûs concessâ*, le droit essentiel d'institution épiscopale. Les patriarches et métropolitains d'Orient — car en Occident le cas ne s'est point présenté — n'ont exercé le droit de confirmer leurs suffragants qu'en vertu d'une délégation spéciale du Saint-Siége, d'un privilége suspensif du pouvoir pontifical, accordé par lui pour des motifs dont il était seul juge, et par conséquent toujours révocable. Mais que pouvaient l'histoire, la raison, la doctrine contre le fanatisme et l'ignorance conjurés ?... Et que penser d'un historien qui a osé écrire, à propos de la Constitution civile du clergé : « L'Assemblée n'empiétait pas sur les doctrines ecclésiastiques ni sur l'autorité papale, puisque les circonscriptions avaient toujours appartenu au pouvoir temporel. Elle voulait donc former une nouvelle division, soumettre, comme jadis, les curés et les évêques à l'élection populaire, et en cela elle n'empiétait que sur le pouvoir temporel, puisque les dignitaires ecclésiastiques étaient choisis par le Roi et institués par le Pape. Ce projet, qui fut nommé *Constitution civile du clergé*, et qui fit calomnier l'Assemblée plus que tout ce qu'elle avait fait, était pourtant l'œuvre des députés les plus pieux. C'était Camus et autres jansenistes qui, voulant raffermir la religion dans l'Etat, cherchaient à la mettre en harmonie avec nos lois nouvelles[3]. »

[1] Grégoire lui-même en fait l'aveu. « Dans cette Constitution, dit-il, j'en conviens, l'autorité du Pape n'est pas assez prononcée. » (*Légitimité du serment civique*, p. 25.)

[2] L. Sciout, t. I, p. 247. — Voir tout ce chapitre V.

[3] *Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, tome I, livre III, p. 229. Ces quelques lignes renferment autant d'erreurs que de mots. La vérité est que les circonscriptions des diocèses n'ont *jamais* appartenu au pouvoir temporel (le *concordat* en témoigne par son nom seul, à défaut d'autres preuves). — Les évêques et les curés n'étaient pas jadis *soumis* à l'élection populaire ; il y a seulement quelques exemples d'acclamations populaires, mais qui ne constituaient nulle-

Quoiqu'il en soit, la Constitution était votée, et le Roi n'était pas mort : il fallait donc qu'elle fut soumise à sa sanction, et tous les efforts des Constituants tendront désormais non-seulement à l'obtenir, mais à l'obtenir le plus promptement possible. Leur intérêt l'exigeait : sans la sanction rien n'était fait; de plus, ils redoutaient que quelque délai n'excitât les fidèles contre leurs innovations schismatiques, et n'inspirât aux indifférents des doutes sur l'opportunité de leurs décrets. D'un autre côté, ils ne redoutaient pas moins le résultat des négociations que le Roi pouvait entamer à ce sujet avec le Pape; car le caractère de Louis XVI ne le portait point aux décisions promptes, et sa piété n'était ignorée de personne. M. Sciout, dans son chap. VI[1], expose, avec beaucoup d'intérêt et de talent, la conduite violente de l'Assemblée, les hésitations du Roi, la douce fermeté de la cour de Rome en présence des propositions dont le cardinal de Bernis était le singulier intermédiaire. Tout moyen de conciliation eût été repoussé par la Constituante, quand même le Saint-Siége se fût prêté aux concessions les plus grandes. Louis XVI, aux prises avec les scrupules de sa conscience et avec une situation politique dont il ne pouvait se dissimuler le danger, ne savait quel parti prendre : il n'osait accorder sa sanction à un acte qui révoltait son âme si profondément catholique, ni la refuser en présence des conséquences d'un pareil refus; il essaya donc de se retrancher derrière le Souverain Pontife espérant que celui-ci pourrait peut-être, vu les circonstances, s'abstenir de condamner publiquement ces fatals décrets. — Mais c'était faire fausse route. L'Assemblée, à plusieurs reprises, se montra fort mécontent de ce que le Roi consultait le Pape. La Constitution civile ne pouvait être acceptée à Rome sans modification, le Roi n'était pas le maître d'y changer un seul mot, et les Constituants n'étaient disposés ni à le faire ni à le tolérer; quant aux conseillers de la couronne, ils cherchaient constamment une conciliation impossible entre des principes et des doctrines absolument inconciliables. — Pourtant le Pape était loin de prêter la main à de mesquins et dangereux compromis, et n'avait négligé aucune occasion de détruire les illusions de Louis XVI et des rares prélats restés fidèles. Pendant que s'échangeait entre Rome et Paris une correspondance que M. Sciout fait connaître par des extraits empruntés à la collection des documents inédits, publiée par le P. Thei-

ment un droit, ni ne remplaçaient l'institution canonique. — D'après la *Constitution*, le Pape était privé de son droit divin d'*instituer* seul les dignitaires ecclésiastiques. — Camus n'a été que le défenseur de la Constitution : il n'en était pas l'un des auteurs, puisqu'il est certain qu'il ne faisait point partie du comité ecclésiastique. — Loin de vouloir *raffermir* la religion, les constituants n'ont cherché qu'à la *discréditer*, à *l'avilir*, selon le programme hautement déclaré des philosophes..... Quant à la *piété* des députés, il suffit de rappeler les noms de Talleyrand, Mirabeau, Robespierre, Barnave, Gobel, etc., etc...

[1] L. Sciout, tome I, p. 262 à 295.

ner, ces délais étaient mis à profit par l'Assemblée, pour faire croire que le Pape n'était nullement hostile à la Constitution civile qu'elle venait de voter, et par l'Episcopat pour répandre parmi les fidèles les lettres pastorales et les instructions les plus propres à instruire leur intelligence et à fortifier les cœurs. — Mais enfin, malgré les avertissements et les prières de Pie VI, le Roi céda... Devant les remords amers qui le suivirent jusqu'à l'échafaud, devant cette expiation si héroïquement acceptée, l'historien doit, outre le malheur des temps et l'impiété des Constituants, accuser le manque de conviction et la pusillanimité de conseillers comme Bernis, Pompignan et autres, qui entraînaient le Roi dans l'hésitation et l'entretenaient dans l'illusion, plutôt que le courage d'un prince que l'on ne vit jamais trembler et la foi d'un chrétien qui mourut en pardonnant si généreusement aux plus cruels et plus infâmes bourreaux qui furent jamais...

Aucune digue ne devait plus désormais contenir le torrent persécuteur.

III. — Après le décret du 12 juillet 1790 sur la *Constitution civile du clergé*, et conformément aux articles 21 et 38 de ce décret, la Constituante vota la loi du serment auquel étaient astreints les évêques et curés maintenus dans leurs fonctions.

L'application de cette loi fut comme le point de départ *légal* de la persécution contre l'Église catholique, jusqu'au Concordat. Ce fatal serment, sanction imaginée par la haine et l'hypocrisie « créera en France une classe de parias dont un grand nombre sera mis à mort, et les autres plus ou moins traqués, internés, déportés suivant que la frénésie révolutionnaire exercera plus ou moins d'empire sur la nation [1]. » Par les décrets confisquant les biens du clergé, l'Église avait été dépouillée, sinon « avilie, » selon le vœu des philosophes : elle s'était vu dénier, par les arguments les plus insensés, son droit à la propriété non-seulement des immeubles, mais des objets mobiliers les plus nécessaires au culte. Par la Constitution civile, le schisme était décrété en principe et en théorie : il s'agissait maintenant de le faire passer dans les faits et de le réaliser pratiquement. Ce dernier pas n'offrait rien qui put arrêter les Constituants dans leur œuvre de réforme, et les moyens ne leur manquèrent pas plus que la volonté d'aller en avant. Ils s'étaient arrogé le droit de supprimer les vœux religieux, de modifier les circonscriptions ecclésiastiques, d'instituer des évêques, etc., etc., le tout au mépris des lois formelles et des traditions constantes de l'Église et en dehors de l'autorité du Saint-Siége ; ils n'avaient plus qu'à déclarer déchus de leurs droits et incapables d'exercer le ministère sacré tout prêtre qui refuserait son adhésion aux dispositions schismatiques du décret du 12 juillet ;

[1] L. Sciout, t. I, p. 398.

c'est ce qu'ils firent, se flattant, par là, d'arriver, à bref délai, à l'organisation complète d'une église nationale, payée par le gouvernement et fonctionnant humblement sous la dépendance et selon le bon plaisir de l'État. C'était l'interdiction brutale et à peine déguisée jetée, à tous les degrés, sur le culte catholique. Mais l'espoir des révolutionnaires fut trompé; et si l'on excepte quelques défaillances de la part d'individus isolés, entrainés par l'ambition [1] ou la peur [2], ou trompés par le dispositif d'une loi dont l'ambiguité calculée ouvrait la porte aux interprétations les plus illégales; si l'on doit constater avec douleur ces défections qu'expliquent trop facilement les manœuvres odieuses employées pour les provoquer, il reste acquis à l'histoire que l'immense majorité du clergé de France refusa obstinément le serment, préférant la misère, la persécution, la mort même à l'apostasie. Un grand nombre de ceux qui avaient cédé à un premier mouvement de faiblesse ou d'irréflexion, se rétractèrent, et beaucoup osèrent publiquement flétrir les prétentions du pouvoir et apporter à leur serment des restrictions qui, en l'annulant, les exposaient à toutes les fureurs de la Révolution.

M. Sciout a écrit sur tous ces faits des pages excessivement curieuses et instructives, résultat de recherches patientes et d'un travail digne de tout éloge. Après avoir analysé dans leurs termes les prescriptions de la loi du serment, et montré à quels ecclésiastiques cette obligation était imposée, et quelles conséquences politiques et religieuses en découlaient, il insiste sur la situation faite au clergé par cette loi et sur la situation que le clergé s'était faite à lui-même par sa courageuse conduite. Si la persécution a avili certains caractères, combien n'en a-t-elle pas relevés? Et que l'on ne dise point qu'en refusant le serment le clergé ait voulu se venger de la perte de ses biens : non, il est facile de se convaincre, en rapprochant les faits du texte du décret, que le serment était seulement demandé aux prêtres qui souffraient le moins de la

[1] Voici la liste des religieux qui devinrent évêques constitutionnels et dont la prestation du serment fut le premier pas dans la voie de l'apostasie et des honneurs : Villar, doctrinaire, dans la Mayenne ; Torné, doctrinaire, dans le Cher ; Lamourette, lazariste, dans le Rhône ; Constant, dominicain, dans le Lot ; Sermet, carme, dans la Haute-Garonne ; Sanadon, bénédictin, dans les Basses-Pyrénées ; Molinier, doctrinaire, dans les Hautes-Pyrénées ; Primat, oratorien, dans le Nord ; Périer, oratorien, dans le Puy-de-Dôme.

[2] On ne peut se faire une idée des moyens employés pour effrayer les prêtres et les amener à prêter serment. Non-seulement la Révolution fit appel aux passions les plus antisacerdotales, à l'ambition, à la cupidité, mais tout fut calculé avec soin pour faire peur à de malheureux ecclésiastiques dont le plus grand nombre, attaché à des paroisses de campagne, se trouvait dans l'isolement le plus complet. Ils n'en étaient que plus exposés aux colères aveugles des fanatiques auxquels la loi avait fait si beau jeu en exigeant le serment *public*. L'initiative individuelle rivalisait de zèle avec les arrêtés des districts. Des curés furent tués à coups de fusil pendant qu'ils expliquaient en chaire à leurs paroissiens les motifs de leur refus de serment.

confiscation, tandis que la loi ne l'exigeait point de ceux qui, comme les bénéficiers, étaient le plus mal traités dans leurs intérêts.

En effet, la Constitution civile avait détruit tous les titres ecclésiastiques autres que ceux d'évêque, de curé ou de vicaire; et parmi les prêtres qui possédaient ces titres, elle ne reconnaissait que ceux dont elle n'avait pas supprimé le siége : par conséquent l'obligation du serment n'était imposée qu'à ceux-là seuls. Tous les autres n'étaient plus, aux yeux de la loi, que des prêtres libres, retirés, vivant de leur maigre pension. Ils pouvaient, il est vrai, augmenter leurs ressources en reprenant dans l'Église des fonctions actives et officielles, c'est-à-dire, en devenant *jureurs*. Or, la catégorie de ceux qui pouvaient user de cette faculté était fort nombreuse; elle comprenait non-seulement les prélats dont les sièges avaient été supprimés, ainsi que leurs grands vicaires et les professeurs de leurs séminaires, mais tous les membres, chanoines, semi-prébendiers ou chapelains, des chapitres cathédraux ou collégiaux; tous les bénéficiers dont les bénéfices avaient été supprimés ou remplacés par une pension; tous les moines et membres des communautés religieuses non-enseignantes, et même ceux des ordres enseignants qui n'exerçaient point les fonctions du professorat.— Les prêtres habitués, les précepteurs, les aumôniers des hôpitaux, colléges ou autres établissements publics, les prédicateurs [1] échappaient aussi à l'obligation du serment. Sauf les cas trop fréquents où les administrations révolutionnaires le leur demandèrent par un abus de pouvoir évident, il n'avaient donc rien à redouter et purent jouir en toute tranquillité des pensions qui leur étaient allouées; tandis que les prêtres dont les titres et les fonctions étaient conservés se voyaient, malgré la réduction, beaucoup moins maltraités; si donc ceux-ci ont refusé le serment, comme il arriva pour l'immense majorité [2], on ne doit raisonnablement attribuer leur résistance qu'à des motifs de conscience, et ce sera l'éternel honneur de l'Église de France pendant ces épouvantables jours [3].

[1] Un décret postérieur (11 février 1791) assujettit les prédicateurs au serment. Quand aux autres prêtres non soumis au serment, le zèle des municipalités, ne cherchant qu'un moyen de vexer le clergé, se servit de tous les prétextes pour ajouter à la rigueur de la loi. On fit prêter serment à de simples clercs, à des musiciens de paroisses, laïques et même mariés..., etc. M. Sciout puise aux sources officielles la constatation de ces faits et raconte par quelles comédies et impostures on parvint à augmenter frauduleusement le nombre des jureurs.

[2] Les rapports des directoires et des municipalités sont remplis de doléances sur le petit nombre des prêtres jureurs,

[3] Ceci est d'autant plus remarquable que la Constitution civile se trouvait avoir été réellement préparée par les théories gallicanes et jansénistes dont presque tout le clergé français était alors imbu. L'Église de France, si attachée aux funestes doctrines qu'elle prônait depuis Louis XIV, ne résista pas à la lumière en présence des conséquences brutales, inévitables, mais trop peu prévues, de doctrines qui contenaient en germe et en puissance les décrets de 1790 et la persécution religieuse .

A la vue de ce grand spectacle, à la lecture de l'histoire authentique de ces luttes, où l'odieux de la persécution est encore surpassé par l'héroïque fidélité du clergé, la pensée se reporte vers une nation voisine, qui, à une époque de ses annales, connut aussi la tyrannie anti-catholique : nous voulons parler de l'Angleterre. Tandis qu'en France, à la fin du XVIIIe siècle, le sacerdoce se montra si unanime dans la résistance au schisme, la fière Angleterre, deux cents ans auparavant, avait vu tous ses fils catholiques, évêques, prêtres ou laïques, lords ou bourgeois, se précipiter dans l'apostasie par leur adhésion aux formules schismatiques et hérétiques des serments de suprématie et d'allégeance[1] ! Le premier serment (février 1559) souleva, il est vrai, quelques discussions; mais l'opposition fut vite étouffée : les évêques, reprenant les traditions du temps de Henri VIII, donnèrent les premiers l'exemple de la servilité, et cinq mois suffirent à Elisabeth pour arracher à un peuple entier, par la ruse et la violence, ses antiques croyances. Un peu plus tard (juin 1606), tous les pairs catholiques siégeant à la Chambre haute, sauf un seul, lord Teynham, prêtèrent sans hésiter le serment exigé par Jacques Ier. Les résistances se manifestèrent alors plus rares encore que sous les règnes précédents; les exécutions en eurent facilement raison : la nation accepta unanimement le joug doublement lourd et honteux de l'erreur religieuse imposée par le pouvoir laïque, et le protestantisme domina les consciences en maître absolu, jaloux et incontesté.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue de la théorie, ou dans ses applications à Paris que M. L. Sciout examine la loi du serment. Il en développe l'histoire dans les provinces, et les chapitres consacrés à cette étude sont remplis de faits inattendus, ensevelis jusqu'ici dans la poussière des archives départementales : c'est là le côté absolument neuf de cette publication, et l'on comprend le puissant intérêt qu'elle présente sous ce rapport. A l'Assemblée, sur 300 membres ecclésiastiques, 65 seulement prêtèrent le serment[2], et encore faut-il dire que

[1] Lire sur ce sujet le très-curieux ouvrage de M. l'abbé Destombes, intitulé : *la Persécution religieuse en Angleterre* (Paris, Lecoffre, 1863 et 1861, 2 vol. in-8), et notamment, sur le point qui nous occupe, les chap. II et IV du tome I et IV du tome II. On trouvera (t. II, p. 68-69), un passage du testament de lord Cecill que nous recommandons aux partisans de la bonne foi protestante. En France, les Jacobins n'ont que trop obéi à d'aussi loyaux préceptes.

[2] Les prêtres séculiers, députés à la Constituante, qui durent à leur apostasie d'être peu à peu promus à l'épiscopat constitutionnel sont au nombre de 19 L'histoire doit conserver leurs noms ; ce furent : Charrie de la Roche, dans la Seine-Inférieure; Expilly, dans le Finistère; Saurine, dans les Landes; Lindet, dans l'Eure; Laurent, dans l'Allier; Massieu, dans l'Oise; Grégoire dans Loir-et-Cher; Aubry, dans la Meuse; Becherel, dans la Manche; Royer, dans l'Ain; Thibault, dans le Cantal; Dumouchel, dans le Gard; Rigouard, dans le Var; Joubert, dans la Charente-Inférieure; Lecere, dans la Vienne; Gouttes, dans Saône-et-Loire; Marolle, dans l'Aisne; Gobel devint évêque métropolitain de Paris. M. Sciout porte ce nombre à 19, parce qu'il y comprend Périer, évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme. Mais Périer n'était pas prêtre séculier : il appartenait à l'Oratoire.

Beaucoup d'entre eux se rétractèrent dans la suite et sur trente évêques députés, deux seulement jurèrent aussi : l'un d'eux n'était qu'un simple suffragant fort obscur jusqu'alors ; l'autre, Talleyrand, était l'un des prélats les plus compromis de l'ancien régime. De plus, un grand nombre d'ecclésiastiques n'avait pas craint de monter à la tribune pour proclamer leur refus ou les restrictions que leur dictait leur conscience. Il faut citer à leur tête l'évêque de Clermont, dont les protestations, comme celles du capitaine de dragons Cazalès, ont immortalisé le nom, en laissant à la postérité l'exemble de grands caractères.

La *Constitution civile* avait donc éprouvé tout d'abord, au sein même de la Constituante, un grave échec ; il devait être dans la suite plus complet et plus humiliant encore. Dans toute la France, quatre évêques seulement sur 135 firent défection, et le clergé présente la même proportion. Les laïques témoignèrent aussi de leur répugnance à plier leur conscience à un joug aussi monstrueux, en refusant le ministère des prêtres assermentés et intrus que les directoires de départements prétendaient installer dans leurs paroisses avec le secours de la force armée. Des scènes eurent lieu, regrettables seulement pour l'autorité usurpatrice des droits de l'Eglise, mais qui témoignent hautement de l'attachement des populations aux traditions catholiques, et qui montrent combien les petits tyrans de province outrepassaient scandaleusement des lois d'une iniquité déjà si révoltante pour le bon sens comme pour le droit incontestable des opprimés. Ce n'est point ici le lieu de refaire cette histoire à la fois douloureuse et consolante : M. Sciout l'a traitée avec une ampleur et une sûreté d'informations et de doctrine qui ne laissent rien à désirer, et qui font de son livre un ouvrage inappréciable, tant par les documents qu'il met en lumière, que par le talent avec lequel les faits sont présentés.

En résumé, la Constitution civile échoua, et les prêtres assermentés furent repoussés presque partout, notamment dans tout l'ouest de la France, où la question du serment fut la première occasion de cette levée en masse connue sous le nom de Chouannerie, et qui devint bientôt, selon l'expression de Napoléon Ier, une guerre de géants. Les départements du Centre se refusèrent également au schisme, et dans le Midi le clergé de Bordeaux, des Landes, de Toulouse, du Tarn, du Gers lui opposèrent une résistance énergique. Il en fut de même en Provence, dans le Dauphiné, dans le Lyonnais, en Franche-Comté. Le Nord donna l'exemple de rétractations en masse de la part de ceux qui avaient d'abord été séduits ; l'Alsace repoussa le schisme avec une énergie qui provoqua contre les catholiques les vexations les plus dures [1].

[1] La persécution fut si violente qu'il y eut même des localités, comme Ribeauvillé, où les protestants joignirent leurs réclamations à celles des catholiques. (M. Sciout, t. II, p. 321 et *passim*.)

Après tous ces échecs, il n'était plus permis aux Constituants de se faire aucune illusion. L'Assemblée cependant, loin de vouloir paraître céder à la volonté nationale dont elle avait tant de fois proclamé la souveraineté, — mais uniquement alors selon le bon plaisir et au profit des démagogues, — résolut d'appliquer les décrets des 12 juillet et 27 novembre dans toute leur rigueur, et après un violent discours de Mirabeau, l'Instruction du 21 janvier fut rédigée. Cette proclamation à la Henri VIII était un nouveau pas dans la voie du schisme et de la persécution. Elle avait pour but « de prévenir le peuple que le culte est ramené à son antique usage et épuré des superstitions romaines. Après avoir répété à peu près les paroles de Mirabeau sur le serment qui n'est pas imposé, mais dont le refus équivaut à une démission, l'Instruction déclare très-catégoriquement que les non-conformistes ne pourront former une Église libre, et que l'Assemblée, le remplacement une fois consommé — des insermentés par les assermentés — a dû nécessairement regarder comme perturbateurs ceux qui, élevant autel contre autel, ne céderaient pas leurs fonctions à leurs successeurs. Rien n'est plus clair. » L'auteur ajoute : « Tout est odieux dans cette pièce, la forme et le fond ; la doctrine en elle-même, et les arguments mis en avant pour la soutenir. Elle est recouverte toute entière d'une couche d'hypocrisie, et pourtant on sent aisément, en la lisant, que ses auteurs sont prêts à jeter de côté tout cet appareil de cafardise, pour devenir de violents, d'impitoyables persécuteurs[1]. » Hypocrisie et cruauté, tel est, en effet, le caractère constant de toutes les œuvres de la Révolution.

L'abbé Maury voulut présenter quelques observations, et tout en trouvant l'Instruction fort heureuse, il prouva à l'Assemblée que, contrairement à ses déclarations antérieures, maintes fois répétées, elle avait touché au spirituel ; il lui rappela que devant une opposition aussi forte, aussi générale, que celle que la constitution civile rencontrait dans la France entière, opposition évidemment basée sur des motifs de conscience, elle devait, dans l'intérêt public, ne point passer outre ; mais Maury dut quitter la tribune devant les fureurs soulevées par son discours, et l'Instruction fut votée. La Constituante tenait à s'enlever tout moyen de revenir en arrière et à proclamer la persécution comme une des bases fondamentales du droit révolutionnaire. C'est alors que Cazalès prononça cet admirable discours où son patriotisme et sa foi firent entendre de si prophétiques accents[2]. « Des clameurs ne sont pas des raisons, « s'écria-t-il ; je dis qu'une scission se prépare... Doutez-vous que les « évêques chassés de leurs siéges n'excommunient ceux qui auront été « mis à leur place ?... Doutez-vous qu'une partie des fidèles ne demeure « attachée à ses anciens pasteurs ?... Alors les peuples douteront de la vali-

[1] T. II, p. 146-147.
[2] Séance du 26 janvier 1791.

« dité des sacrements ; ils craindront de voir fuir devant eux cette religion sublime qui, saisissant l'homme dès le berceau, lui offre des consolations dans toutes les circonstances de sa vie ; alors les victimes de la Révolution se multiplieront, le royaume sera divisé. Vous verrez les catholiques, errant sur la surface de l'Empire, suivre dans les cavernes, dans les déserts, leurs ministres persécutés, afin de recevoir d'eux des sacrements valides ; alors dans tout le royaume, les catholiques seront réduits à cet état de misère, de persécution, de terreur, dans lequel les protestants avaient été plongés par l'édit de Nantes [1]. Quand il serait démontré que l'Eglise se trompe, oseriez-vous balancer à retirer un décret que l'Eglise réprouve, et dont l'exécution doit amener tant de maux !... »

Mais Cazalès fut accusé de prêcher la désobéissance aux lois... Dès lors, la persécution prit un essort inconnu jusque-là. L'histoire n'est, à partir de ce moment, qu'un long martyrologe, où la brutalité impitoyable des bandits au service de législateurs également assassins, ne connut plus de bornes. Depuis la fustigation publique des femmes et des religieuses qui avaient commis le crime d'assister à la messe d'un prêtre insermenté [2], jusqu'au cannibalisme pratiqué en plein jour [3], la Révolution a fourni un spécimen de tous les genres d'atrocités. Les rigueurs, les mensonges s'accumulent à son actif : tantôt ce sont des émeutes soulevées par l'autorité même contre les enterrements catholiques ; tantôt c'est l'invention et le colportage de faux brefs du Souverain-Pontife, destinés à faire croire qu'il approuve la Constitution civile du clergé [4] ; ailleurs les officiers municipaux enlèvent à leurs mères les

[1] Ce fut bien pire encore !

[2] Le nombre des religieuses et des femmes fouettées fut énorme ; des pamphlets orduriers vendus sur la voie publique, en donnaient la liste et les noms, aux cris de joie des Jacobins. L'un d'eux est intitulé : *Liste des sœurs et dévotes qui ont été fouettées par les dames des marchés des différents quartiers de Paris avec leur nom et celui de leur paroisse et un détail très-véritable de toutes leurs aventures avec les curés, vicaires et habitués desdites paroisses.* — Un autre, d'après son titre, ne doit contenir que la liste des c... *aristocrates et anticonstitutionnels qui ont été fouettés hier à tour de bras par les dames de la Halle et du faubourg Saint-Antoine*, mais, outre cette liste d'hommes fouettés, il assure que 300 femmes ou religieuses l'ont été aussi. Les mêmes excès eurent lieu en province. Au Mans et à Lyon, des femmes en moururent de saisissement et de honte. Et l'on n'était qu'en avril 1791 !

[3] Dans certaines provinces les pillages et les massacres prirent un caractère particulièrement barbare et cynique. M. Guillin-Dumontel, ancien officier, habitant à Poleymieux, près de Lyon, fut tué le 26 juin à coups de fourche, et en présence de sa femme les assassins firent rôtir des lambeaux de son cadavre et les dévorèrent !... (M. Siout, t. II, p. 399 et *passim*.) Il en avait été de même, dès 1786, du major de Belzunce, assassiné et *mangé* le 12 août (M. Sciout, t. I, p. 88-89).

[4] En réponse à la question de savoir s'il ne vaudrait pas encore mieux que le ministère pastoral fut exercé par des intrus que de ne l'être par personne, Pie VI, par ses trois brefs au clergé de France, en date des 9 mars, 25 septembre et 16

enfants nouveaux-nés pour les faire baptiser par l'intrus, ou bien font promener dans les villes, aux huées de la canaille, les non-conformistes attachés à reculons sur des boucs ou sur des ânes [1]; ici les prêtres réfractaires sont bannis des hôpitaux ; là les frères ignorantins, et même des instituteurs laïques, voient fermer leur école pour refus de serment : tant les réformateurs ont à cœur le bonheur et l'instruction du peuple !... Puis vint un décret, parmi tant d'autres insensés ou cruels, qui, sous prétexte d'interner tous les prêtres catholiques à trente lieues des frontières, n'était autre chose qu'une nouvelle loi de proscription en masse [2]. Pendant ce temps, de nombreuses autorités départementales, se faisant dénonciatrices et usant du droit de pétition toujours refusé aux catholiques, demandaient officiellement à la Constituante de décréter la persécution générale, afin de sauver l'Eglise constitutionnelle. On ne comprend pas, en vérité, comment cette proposition fut repoussée par l'Assemblée. Mais le cœur lui manqua ; probablement jugea-t-elle inutile d'y donner sa sanction, les districts réalisant tous ses vœux à cet égard.

Mais à la fin, l'excès même de la terreur, en désorganisant de plus en plus profondément le pays, devait amener une sorte de réaction. Les districts et les directoires des départements usurpaient tous les pouvoirs ; la dénonciation était à l'ordre du jour, et le pillage devenait un droit ; les massacres n'arrêtaient point ; les catholiques étaient réellement ramenés aux temps de la primitive Église, c'est-à-dire au temps des sacrements donnés en secret — les clercs allaient déjà se faire ordonner prêtres en Suisse, en Savoie, à Jersey ; — « le gâchis politique était à son comble..., » et la France recevait une nouvelle Constitution, celle de 1791, qui aurait pu, peut-être, sauver la monarchie, sans la fourberie de Barnave et de Chapelier [3]. A cette occasion, et avant de se séparer, l'Assemblée prit une sage mesure, et le 14 septembre, elle crut devoir prononcer une amnistie pour tous les faits se rapportant à la Révolution. Ce décret donna aux catholiques un court moment de repos. Il ne pouvait toutefois ramener la paix religieuse ; il prouvait seulement que l'Assemblée était, à sa dernière heure, lasse de persécuter. D'ailleurs, le décret de non réélection sauvegardait tous les intérêts révolutionnaires [4], et permettait à la Législative, qui

décembre 1791, défend expressément « de communiquer en quelque manière que ce soit, mais surtout *in Divinis*, avec les *intrus* et jureurs, quelque nom qu'on leur donne. » (Voy. Tilloy, les *Schismatiques démasqués*, p. 289 et suiv.)

[1] M. Sciout, t. II, chapitre VIII, *passim*.

[2] Montpassan l'avait réclamée *au nom du Père, du Fils et de la Nation* !... (v. M. Sciout t. II, p. 410 et suiv.)

[3] Voir sur ce point les curieux *Mémoires de Malouet*, t. II, chap. XVII.

[4] « Dans l'état où était l'Assemblée, corrigée en théorie sur plusieurs points..., si sa Constitution, toute informe qu'elle était, pouvait se soutenir, ce n'eût été

n'eut garde d'y manquer, de reprendre l'œuvre antireligieuse de la Constituante et de la léguer à la Convention.

« De toutes les fautes de la Constituante, dit M. L. Sciout en terminant son remarquable ouvrage [1], la Constitution civile est peut-être celle qui a entraîné les plus fatales conséquences. » En effet, cette Assemblée, après le vol des biens du clergé, s'est appliquée à révolter la conscience et à violer ses droits les plus imprescriptibles, et non-seulement elle a organisé une persécution religieuse, mais « elle a tout préparé pour qu'après elle les consciences fussent encore plus opprimées. » Sans doute, la persécution de 1794 est plus horrible encore que celle de 1791, mais elle en est la continuation évidente, le développement logique. Les échafauds de la Terreur sont en germe dans les décrets de 1790 : ils ne pouvaient point ne pas en sortir. Et c'est pourquoi « l'Assemblée a ainsi assumé la plus effroyable responsabilité. »

Telle est la conclusion de M. L. Sciout. Tout honnête homme, instruit de la vérité historique — et grâce à l'auteur, il sera désormais sans excuse de l'ignorer ou de conserver à cet égard la moindre illusion, — tout honnête homme souscrira à ce jugement, et confondra dans un égal anathème et la Constituante, à qui revient le triste honneur d'avoir imaginé les décrets schismatiques et d'avoir commencé le mouvement de persécution en édictant une série non interrompue de lois de plus en plus oppressives, et la Législative qui les a appliqués avec tant de zèle, et la Convention qui a couronné l'œuvre par cet épouvantable régime si justemement flétri du nom de *Terreur*.

VICOMTE F. DE ROQUEFEUIL.

qu'autant qu'elle eût pris la peine de la défendre, de protéger son ouvrage... Quelque ennui que nous éprouvassions sur nos bancs, quelque rassasié que le public fût de nous, nous ne devions ni nous dissoudre, ni nous interdire la réélection dans nos départements...... Ma tête épuisée de travaux inutiles, mon cœur flétri par l'inquiétude et le chagrin, ne résistèrent pas au désir que j'avais de ne plus participer ni comme acteur, ni comme témoin à ces orageuses séances ; mais à peine le décret fut-il rendu, que de noirs pressentiments m'avertirent que j'aurais dû m'y opposer. Il n'en était plus temps..... » (Malouet, *Mémoires*, t. II, p. 80-81.)

[1] M. Sciout., t. II, p. 465.

II

LES
FAMILLES ET L'ANCIENNE FRANCE [1]

Si la France doit se relever de ses malheurs et reprendre son rang glorieux dans le monde, ce sera par son retour, sous des formes nouvelles, aux traditions qui ont fait, pendant une série de siècles, son honneur et sa force. Aujourd'hui, la famille se dissout de plus en plus sous la triple influence de la législation, du sophisme et des mœurs. Ce qui n'est pas moins lamentable, c'est que nous avons l'orgueil de nos misères; dans notre déchéance, nous sommes les contempteurs de nos pères. L'Angleterre et les États-Unis, toutes les nations vraiment libres, sont fières de leur passé. Nous, au contraire, nous aimons à le flétrir et nous appelons national cet humiliant dédain.

M. Ch. de Ribbe, que des travaux d'érudition et de science sociale ont déjà placé parmi nos meilleurs publicistes, a voulu confondre la vanité révolutionnaire, non par des théories abstraites, mais à l'exemple de M. Le Play, dont il suit les traces avec l'indépendance de son propre talent, par des faits lumineux laborieusement pris aux sources.

Déjà, dans *Une famille au XVI[e] siècle*, il nous avait montré, au sein de sa chère Provence, la réunion de ces fortes vertus qui ennoblissaient les anciens foyers. Maintenant, son horizon est plus large : ses vastes recherches ont embrassé en même temps que la famille, et par elle, toutes les questions qui la relient à la commune, à l'État, à la société. Avec quel charme indicible il s'est plongé dans les sources rafraîchis-

[1] *Les familles et la société en France avant la Révolution, d'après des documents originaux*, par M. Charles de Ribbe. Paris, Albanel, 1873, grand in-18 de 564 pages.

santes de l'ancienne coutume domestique, locale et nationale, pour y trouver l'expression publique et privée de la loi morale, en tant qu'elle comprend les rapports sociaux, la vie des localités, la commune, la paroisse, l'école, les universités, la province et l'État [1] ! Et quand les désastres de la patrie ont éclaté, il a voulu publier son travail d'enquête, pour raffermir les cœurs et éclairer les esprits que le scepticisme avait enténébrés.

Où a-t-il colligé ses matériaux ? Dans les Mémoires qui sont les sources de notre histoire, dans les documents publiés sur les peuples étrangers, dans les archives publiques et les bibliothèques, mais surtout dans ces vénérables foyers de toute classe, de toute condition, qui ont gardé et gardent encore la meilleure partie des annales en quelque sorte intimes de la Provence. Les familles de cette province, réunie à la France, comme on sait, vers le milieu du XVe siècle, lui ont ouvert leurs précieux trésors d'informations, entièrement fermés jusqu'à ce jour, et c'est ainsi qu'il a pu pénétrer jusqu'au cœur de la société française sans négliger, loin de là, les chartes, les statuts, les règlements, les textes manuscrits ou imprimés dont il a fait passer toute la substance dans ses pages aussi riches de savoir que noblement émues.

M. de Ribbe fait remonter avec raison l'affaiblissement de l'esprit de famille au XVIe siècle, qui brisa par la révolte l'unité religieuse, et surtout à la fin du XVIIe siècle, qui vit naître Voltaire. L'âge suivant, par ses théories insensées, acheva la ruine des traditions domestiques et précipita celle de la France. L'*Emile* et le *Contrat social* affolèrent les générations. Le sophiste de Genève, en accréditant cette monstrueuse erreur que l'homme, naturellement bon, est perverti par la société, sapait par sa base l'éducation domestique, attribuait à chaque individu le droit de se gouverner infailliblement, investissait la *collectivité* d'une souveraineté sans limite et sans contrôle, divinisait la puissance du nombre dans le gouvernement de l'État, désagrégeait ainsi de haut en bas toute la société.

M. de Ribbe, on le comprend, part d'un principe diamétralement opposé, ou plutôt il le montre en action dans l'ancienne France, même dans les temps de décadence qui ont précédé l'explosion de 1789. Essayons de réunir, dans les limites d'espace qui nous sont fixées, les principaux traits de ce tableau.

Voici d'abord les livres de famille de la Provence, livres qui toutefois ne sont pas spéciaux à cette contrée, mais où M. de Ribbe a particulièrement cherché les témoignages des vérités qu'il voulait mettre en lumière

[1] *Les Savants Godefroy. Mémoires d'une famille pendant les* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles*. Paris, Didier, 1873, in-8° de 429 pages.

et faire aimer. *Le Livre de raison*, ou *de comptes*, appartient au chef de famille : c'est là qu'il inscrit l'état de ses affaires, les principaux événements de sa vie domestique. Généalogie, histoire et état civil de la famille, autobiographies, naissances, mariages et décès, conseils et recommandations adressés aux enfants, faits importants de la localité, de la province ou de l'État, auxquels on a été mêlé, ou dont on a été témoin, tout est là, sous la garde d'un affectueux respect ; ces manuscrits sont la chronique, le mémorial du foyer. Ils ont, pour la plupart, une haute valeur. Des paysans eux-mêmes tiennent, sinon leur *Livre de raison*, du moins leur livre de comptes. Dès la fin du XVIe siècle, l'élite des classes rurales de la Provence, — cela soit dit pour ceux qui ne voient dans le passé que ténèbres et barbarie, — sait assez lire et écrire pour noter ses recettes et ses dépenses. M. de Ribbe, au surplus, ne s'enferme pas dans la Provence : il a des échappées sur l'antiquité païenne, sur tous les points de la vieille France, et partout il constate, par l'abondance des textes, que les vertus et les traditions de la famille sont les assises des institutions politiques et civiles de toute civilisation et de toute sociabilité. Comme les sentiments élevés se reproduisent d'une manière presque identique sous la plume des pères modèles, M. de Ribbe ne ménage pas les citations, et toutes ont un charme de simplicité, d'honnêteté et de grandeur qui saisit l'âme. A l'idée de Dieu, toujours présente aux dépositaires de la coutume, s'associe le sentiment des responsabilités de l'autorité paternelle. Le travail est honoré dans ces mémoires domestiques et recommandé comme la source indispensable de l'honneur et du bonheur de la vie. Et quelle idée se fait-on de la richesse ? Elle est un patrimoine qui oblige, *comme noblesse ;* elle commande le sacrifice, elle n'est pas jetée à tous les vents de l'inconstance et de la dissipation, elle a ses racines dans le sol ; gentilshommes ruraux, bourgeois, paysans vivent aux champs, travailleurs à tous les degrés, ont leur souche séculaire, protectrice de l'épargne et pivot de leur existence. Ainsi se fondent et se conservent les saines institutions civiles et les libertés locales. Les chefs de famille sont investis du droit d'élire les représentants de la commune ; chacun d'eux intervient dans la gestion des intérêts locaux ; ils sont la vivante garantie de toutes ces autonomies dont le faisceau se relie à la province, et par elle au royaume. A ce point de vue, les Livres de consulat rappellent les *Livres de raison* des particuliers. Toutes les villes conservent dans ces registres leur histoire ; c'est là que viennent s'inscrire, pour l'instruction des administrations et des administrés, les éléments du régime moral, financier, économique, agricole des habitants propriétaires du pays. On y voit qu'en Provence, pays de traditions romaines, 680 petits corps jouissaient, dès le XVe siècle, d'une autonomie presque entière. Bourgeois et paysans y étaient maîtres d'eux-mêmes et vivaient fraternellement, et une si heureuse situation, dans cette contrée comme

ailleurs, résiste à bien des égards aux convulsions du XVIe siècle, aux habitudes de faste qui entraînent, sous Louis XIV, la noblesse à Paris, et même à l'irréligion et à la corruption que propagent les sectaires de l'*Encyclopédie.*

Il y avait donc alors des dévouements héréditaires au bien public. Les magistrats des communes rurales et des cités devaient accepter le mandat que leur conférait l'estime des chefs de famille, et le remplir gratuitement. Aussi, quelle prospérité matérielle se développait par ces fortes races de citoyens à l'esprit droit, au cœur ouvert à toutes les généreuses inspirations ! M. de Ribbe nous fait assister à ces émouvants spectacles ; il rappelle à ce propos la colonisation française du Canada, et en Espagne l'organisation admirable de la Biscaye, par ces mêmes races viriles dont la Coutume et le Décalogue, comme dit si heureusement M. Le Play, sont la double force qui brave les ravages du temps et de la Révolution.

Famille et patrie, ces deux noms sacrés se confondent dans les affections et dans les actes de ces bourgeois, de ces gentilshommes, de ces *ruraux* qui ont voué un véritable culte à la maison royale, si bien nommée Maison de France, et à laquelle appartiennent leurs cœurs et leurs bras.

Il y a plus encore. Pénétrez au foyer domestique, asile vénéré de la tradition : vous y trouverez l'école sous le patronage du père et de la mère, l'école où se perpétuent toutes les notions du devoir, tous les enseignements patriotiques et religieux que l'enfant traduira dans sa vie d'homme. Quelle réfutation saisissante des théories contemporaines de l'éducation sans Dieu, mère de l'égoïsme et source intarissable de tous les maux ! Quelle réponse péremptoire à ces préjugés calomniateurs qui représentent la France d'autrefois comme abandonnée aux ténèbres de l'ignorance ! Sous la direction de l'esprit de famille, l'instruction élémentaire prospérait. M. de Ribbe, restreint par son cadre, n'a pu interroger tous les siècles ; mais ce qu'il affirme, pièces en main, suffit abondamment pour mettre au grand jour l'activité scientifique et littéraire qui, au moyen-âge et dans les temps modernes jusqu'au moment de la Révolution, se déployait en tous sens sous la sauvegarde de l'autorité traditionnelle des chefs de famille. La mère avait sa place dans cette éducation tendre et forte qui promet à la religion et à la patrie de nobles enfants. Les livres domestiques, dans cet ordre de faits, ont des révélations touchantes ; on ne les lit pas sans une admiration attendrie.

Comment donc le concours de ces éléments de grandeur et de stabilité dans la vie de famille et la vie civile n'eût-il pu assurer le bonheur social ? A coup sûr, tout n'était pas régulier dans la vieille France, même aux plus belles heures. Mais la solidité des familles, si bien enracinées dans le sol, était plus puissante que les orages. M. de Ribbe, en faisant

parler les siècles mêmes de décadence, enregistre de très-nombreux témoignages des mâles vertus qui vivaient toujours à l'ombre de la Coutume. La tourmente révolutionnaire ne les a pas ravies entièrement à la France. Après M. Le Play, M. de Ribbe nous montre quelques-uns des types traditionnels que malheureusement le souffle délétère de la Révolution bat en brèche d'année en année...

Veut-on savoir, du reste, par le menu, comment la famille protégeait l'ordre social ? Qu'on ouvre, avec M. de Ribbe, les livres domestiques ; qu'on y étudie les ressources et même le mécanisme de l'épargne ; qu'on examine en ses mille détails la vie du ménage rural, on saura dès lors pourquoi la France de nos pères reposait avec sécurité sur la base indestructible de la famille. La solennité religieuse dont le mariage était entouré, la gravité de la bénédiction paternelle au lit de mort du chef de la famille, la pensée de la vie future dirigeant et sanctifiant le foyer ; la liberté testamentaire, en vertu de laquelle *le père*, disent les jurisconsultes provençaux, *est le juge domestique de ses biens* ; l'institution de l'héritier ou du *soutien de la maison*, lequel maintient dans la variété des coutumes, en dehors du droit d'aînesse inconnu dans le midi de la France, la force d'union, de cohésion et de travail dans les familles-souches : tout concourt à cimenter la paix domestique et à constituer par elle la véritable unité organique de l'ordre social. Disons donc, avec le savant et éloquent publiciste : « Il est temps que les bons citoyens s'unissent pour établir dans notre pays les premiers principes sociaux, pour restaurer dans la famille et par la famille les bases de l'ordre moral nécessaire à tout gouvernement (p. 563). » Oui, la vieille France a été méprisée et conspuée ; M. de Ribbe, en lui restituant son honneur, mérite les remerciements de tout cœur français. Oui, encore, le nouveau régime ne présente qu'une immense table rase, où tout est désagrégé, où les haines seules semblent vivre ; l'esprit d'antagonisme qui nous a fait tant de mal, est infécond : il nous faut une ancre et une boussole. Si la famille disparaît, que restera-t-il ? Puissent les foyers domestiques garder et perpétuer le feu sacré du bien ! La gloire de nos destinées, notre salut même sont là.

Avec les *Savants Godefroy*, nous restons dans le sanctuaire de la famille, que M. de Ribbe nous fait aimer et honorer. L'auteur des Mémoires qui nous racontent leur docte vie, est M. le marquis de Godefroy Ménilglaise. Lui et son fils sont les seuls enfants mâles de cette belle lignée d'hommes graves, religieux, « serviteurs constants et infatigables de leur patrie, recueillant beaucoup d'honneur et peu de fortune dans leur carrière modeste et dévouée, obtenant par leurs talents et leur labeur assidu un nom dans les sciences du droit et de l'histoire, nom consacré par tous les dictionnaires des hommes illustres, et au musée historique de Versailles (p. 4). » Ces monographies, inspirées par le double sentiment du patriotisme et de la famille, embrassent, pour chacun, ses

ouvrages, ses emplois, sa vie publique et privée. Les renseignements de fortune, les détails domestiques ne sont pas omis; tout est dit avec simplicité et sincérité, sans panégyrique ni dissimulation. Comme dit Montaigne: *Ceci est œuvre de bonne foy.*

Malgré la perte de la plupart des papiers de famille, l'auteur a pu donner à ses *illustres* aïeux une vie posthume, à l'aide des œuvres imprimées, des travaux manuscrits déposés dans les bibliothèques, des éloges contemporains et de nombreuses correspondances heureusement conservées dans l'écrin de ses souvenirs domestiques.

D'abord, il établit leur noble filiation non interrompue, en remontant jusqu'au milieu du XVe siècle ; et après quelques détails purement biographiques, il aborde la grande figure de Denys Ier Godefroy. Denys eut le malheur de se laisser séduire par la pseudo-réforme calviniste; du moins il était sincère, et dans sa vie errante, il fut toujours digne de lui-même et de sa race. A Genève, à Strasbourg; à Heidelberg, il professa le droit avec une grande distinction. On lui doit le *Corpus juris civilis,* œuvre de profondes recherches et de patient labeur. En dehors de la jurisprudence, il se livrait à des travaux spéciaux, élucidait les coutumes de Bourges, d'Orléans et de Tours, s'emparait d'une question de droit public relative à la tutelle électorale dans le Palatinat, soutenait Henri IV, encore attaché au protestantisme, contre la Ligue et le Saint-Siége, et entretenait enfin comme humaniste un long commerce avec les écrivains de l'antiquité romaine.

Son fils marche sur ses traces, et le surpasse en force d'esprit et en renommée. Entraîné comme son père par les erreurs de la Réforme, il porte comme lui sa science laborieuse de jurisconsulte en divers pays. Genève le possède longtemps, et lui confie plusieurs missions diplomatiques qu'il remplit avec un zèle intelligent. Digne continuateur de son père, il élargit la voie que celui-ci a ouverte. Denys avait travaillé surtout à la correction et à l'interprétation des textes ; Jacques éclaira les textes par l'histoire, et remonta aux sources antiques. Son travail sur les *Douze Tables* est un chef-d'œuvre, qui fait revivre dans son vieil idiôme la création des décemvirs.

Avec Théodore, nous atteignons le point culminant des gloires de cette famille, où le travail de longue haleine, le dévouement aux fortes études et au devoir, l'existence parcimonieuse, besogneuse et tourmentée étaient de tradition. Nous avons en lui un publiciste de premier ordre, un fin diplomate accrédité au congrès de Munster en qualité de conseiller secrétaire de l'ambassade française, un historiographe appartenant à la vigoureuse et consciencieuse école du XVIIe siècle, fondant l'histoire sur l'investigation des sources, fouillant avec une infatigable sagacité les titres originaux et les chroniques contemporaines, faisant l'inventaire du Trésor des Chartes du Roi, et ce qui ne gâte rien assurément, couronnant ses hautes qualités d'esprit et de cœur d'un franc retour à la religion de

ses pères. Ce qu'il a rassemblé, écrit, publié, forme une masse presque effrayante, si l'on tient compte des œuvres manuscrites qui figurent sur les rayons de la bibliothèque du Roi, et surtout dans la bibliothèque de l'Institut; là, une salle spéciale est consacrée à la collection Godefroy, laquelle compte 539 portefeuilles, dont les trois quarts sont remplis par Théodore.

Denys II obtient, comme historiographe de France, sous Louis XIV, la survivance de son père. Sa vie, toute de cabinet s'écoule, pour les quatre-cinquièmes, dans Paris; le reste à Lille, où l'exploration d'un riche dépôt, celui des Chartes et Cartulaires entassés dans les Archives de la Chambre des Comptes, lui est confiée. Désormais cette charge honorable, mais très-difficile à remplir, sera presque sans interruption le patrimoine des Godefroy. Historien très-versé dans la diplomatique, Denys II avait peu de génie pour écrire, mais quelle sagacité de critique dans tous ses ouvrages d'érudition !

En suivant le cours des destinées de cette famille, on rencontre Denys III, que l'âge ramène d'une vie de plaisirs aux traditions studieuses de ses aieux ; indépendamment de ses travaux personnels, il concourt activement aux publications historiques de son frère Jean. Avocat aux conseils du Roi, il est de plus conseiller-garde des livres de la Chambre des Comptes de Paris.

Jean Godefroy d'Aumont est plus illustre, et il continue à la Chambre des Comptes de Lille où il remplace son père, dans ses relations avec le monde érudit, dans ses missions diplomatiques, le grand rôle qu'avait rempli si dignement Denys II.

Jean-Baptiste-Achille de Maillart, grand-père de M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, eut une fille qui épousa le comte des Garest, dont la famille était l'une des meilleures du Beaujolais. Il appartient au règne de Louis XV, où il fait grande figure par ses relations, par ses travaux scientifiques à la Chambre des Comptes de Lille et surtout à la bibliothèque de Bourgogne, par les affaires diplomatiques qui lui sont confiées. Son fils, Denys-Joseph Godefroy, seigneur de Maillart, père du patient et docte écrivain qui nous livre ces précieuses confidences, nous ramène vers la fin du XVIII[e] siècle et aux orages de la Révolution. Il termine avec éclat cette série d'hommes dont la France est fière, et qui les entoure d'une auréole plus brillante que leurs titres de noblesse si bien portés.

Il faut admirer dans sa personne le diplomate loyal et avisé qui fait preuve, en maintes circonstances, d'autant de sagesse que de fermeté, l'érudit infatigable qui inventorie les archives d'Artois, imprime l'inventaire de Flandre, entreprend l'inventaire général de son dépôt de Lille et celui des Archives des hospices de la même ville, correspond assidûment avec le Comité des Chartes; il faut aimer aussi le gentilhomme dont la persécution révolutionnaire ne fait jamais fléchir la fidélité chevaleresque, l'homme obligeant que la société officielle et la société savante se

disputent. Aussi, avec quel charme son fils lui paie, ainsi qu'à sa digne mère, un juste tribut de piété filiale, en quelques pages sans apprêt, d'une simplicité pénétrante, et qui ont, au plus haut degré, l'éloquence du cœur.

Nous n'avons pu qu'effleurer d'une plume rapide les plus importantes de ces monographies, sans nous attarder aux mille détails de vie privée, de généalogie, d'alliances, dont plusieurs ont la sécheresse naturelle au sujet, mais qui tous méritent d'être lus et retenus... Du moins, en finissant, notons les traits qui accentuent toutes ces physionomies, et qui constituent le *caractéristique* de la famille.

Les Godefroy, ceux du moins qui se recommandent le plus à l'estime de la science et du pays, s'inspirent du plus pur dévouement, ils font des choses qui effraieraient aujourd'hui de prime abord notre mollesse et notre inconstance. Mal rétribués, forcés d'attendre longtemps, à cause des besoins du Trésor public, leurs faibles honoraires, ils travaillent néanmoins, ils travaillent toujours ; c'est un désintéressement, une constance antiques, la joie du devoir accompli, celle d'être utile à la France et de servir le Roi, entretiennent en eux le feu sacré. On lira dans ces pages précieuses, animées d'un loyal attachement à la religion, à la science et au pays, l'énumération de tout ce qu'on doit de services infatigablement rendus par cette forte lignée, pendant deux siècles. Il y a là des masses d'indications qui sont vraiment une bonne fortune pour les bibliophiles, pour les curieux et les chercheurs.

Nous ne saurions donc trop remercier l'auteur que l'amour de ses aïeux a si bien servi. Bel exemple, en vérité, pour nos contemporains ! Dans notre siècle de bouleversements et de transformations aventureuses, ne nous séparons pas des souvenirs de nos pères ni de leurs traditions ; n'ignorons pas comment ils ont vécu, comment ils ont aimé Dieu et leur pays ; « quel esprit les anima, quelles œuvres ils ont laissées. S'ils ont amassé un trésor d'estime..., conservons-le avec sollicitude, c'est là un patrimoine d'honneur inaliénable. » Peut-on mieux penser et mieux dire ?

GEORGES GANDY.

III

FRANÇOIS VILLON

A PROPOS DE QUELQUES RÉCENTS TRAVAUX

Villon avait été déjà l'objet de nombreuses études spéciales. Sans remonter plus haut que notre siècle, et sans parler des notices de M. Villenave, de M. Théophile Gautier, de M. Emile Deschanel, de M. F. Colincamp, de M. Anatole de Montaiglon, etc.; sans parler surtout des simples appréciations de MM. Villemain, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, Philarète Chasles, Viollet-Le-Duc, Désiré Nisard, Geruzez, Demogeot, Lenient, Ch. Corrard, etc., j'indiquerai les études des trois derniers éditeurs de Villon, l'abbé Prompsault [1], le bibliophile Jacob [2], Pierre Jannet [3]; les deux thèses pour le doctorat ès-lettres de M. Profillet [4] et de M. Antoine Campaux [5]; enfin, l'importante monographie (en allemand) du docteur S. Nagel [6].

Malgré tant de recherches, la vie du poëte restait bien peu connue.

[1] Paris, 1832, in-8°. A l'occasion de cette édition, Daunou publia dans le *Journal des savants*, de septembre 1832, un article des plus substantiels, où il s'occupait à la fois de l'homme et du poëte. Cet article, un des meilleurs de tous ceux que nous devons à l'éminent critique, est toujours à relire.

[2] Paris, 1864, in-16 (Bibliothèque elzévirienne). M. Paul Lacroix a mis en tête de son volume la *Vie de François Villon*, par Guillaume Colletet.

[3] Paris, 1867, in-16. Cette édition avait été préparée par Bernard de la Monnoye. Feu Jannet a beaucoup ajouté aux observations de l'érudit bourguignon.

[4] *De la vie et des ouvrages de Villon*. Châlons, 1856, in-8°. Cette thèse, soutenue devant la Faculté de Nancy, a été omise dans la *Notice sur le doctorat ès-lettres suivie du catalogue et de l'analyse des thèses latines et françaises admises depuis 1810*, par Ath. Mourier et F. Deltour. 3e édition, Paris, gr. in-8°, 1869.

[5] *François Villon, sa vie et ses œuvres*. Paris, 1859, in-8°.

[6] *François Villon, essai critique*, etc. Mulheim, 1856, in-4°

Aussi ce n'est point sans une joyeuse surprise que ceux qui s'intéressent encore aux choses littéraires ont vu paraître simultanément deux études nouvelles [1], destinées à dissiper en partie l'incertitude et l'obscurité au milieu desquelles s'agitaient en vain les malheureux biographes du « bon renommé Villon. »

M. A. Vitu est un vieil ami de l'auteur de la *Ballade des dames du temps jadis ;* il y a plus de quinze ans qu'il passe pour préparer avec un soin infini une édition des œuvres complètes de celui de tous les poëtes du xve siècle qui eut le plus d'initiative, le plus de verve, le plus de talent. M. A. Longnon est, au contraire, un jeune ami de Villon, un néophyte, si j'ose ainsi parler, et il brûle du désir d'attacher, lui aussi, son nom à une excellente édition des poésies qui ont tant de fois été imparfaitement publiées depuis 1489 [2]. Tous les deux, avec des qualités et des procédés divers (l'un, par exemple — c'est le vétéran — plus vif, plus aventureux, l'autre plus prudent, plus méthodique), sont de remarquables travailleurs. De même que leurs éditions se complèteront l'une l'autre, et, prises ensemble, reconstitueront un Villon enfin irréprochable [3], leurs notices, qui ont chacune leur mérite propre, se disputeront avec des chances égales les suffrages des connaisseurs. Sur plusieurs points, les deux critiques sont entièrement d'accord ; sur quelques autres points, ils sont divisés. Je voudrais, en comparant les résultats obtenus par chacun d'eux, signaler ce qui, dans la biographie de Villon, semble désormais assuré, et ce qui est encore douteux ou inconnu. On verra, si l'on daigne me suivre en tous ces rapprochements, combien, grâce au double effort d'aussi zélés et d'aussi habiles investigateurs, un des chapitres les plus intéressants, mais aussi les plus embrouillés de l'histoire littéraire du xve siècle, s'est enrichi de faits nouveaux et d'éclaircissements imprévus.

[1] *Notice sur François Villon, d'après des documents nouveaux et inédits tirés des dépôts publics*, par Auguste Vitu. Paris, librairie des Bibliophiles, 2 mai 1878, in-8° de 56 p.

François Villon et ses légataires, par Auguste Longnon, archiviste aux Archives nationales (extrait du tome II de la *Romania*). Paris, librairie Alphonse Lemerre, mai 1873, gr. in-8° de 36 p.

[2] Paris, Pierre Levet, petit in-4° gothique. Voir dans le *Manuel du Libraire* (t. V, col. 1214-1251) une bonne liste des autres éditions de Villon, jusques et y compris celle de 1851. Les plus célèbres sont les éditions de Clément Marot (Paris, chez Galiot du Pré, 1533, petit in-8°), de Coustelier, avec les remarques d'Eusèbe de Lauriere et une lettre du P. du Cerceau (Paris, 1723, petit in-8°), de Moetjens, avec diverses communications de Formey, de Le Duchat et de Prosper Marchand (La Haye, 1742, petit in-8°).

[3] Que P. Jannet a donc eu raison de dire (*Préface*, p. xxi) : « Une édition de Villon n'est pas facile à faire ! » Voir les conseils que donne à un futur éditeur M. Gaston Paris (*Revue critique* du 20 avril 1867, p. 251). M. Paris termine ainsi son article : « Villon est un de nos grands poëtes, on peut le dire hardiment, et ses ouvrages méritent d'être traités avec toute la rigueur et tous les soins de la critique, à laquelle il offre un champ circonscrit, mais épineux. »

M. Vitu et M. Longnon se demandent tout d'abord quel est le véritable nom du poëte. La question fut soulevée pour la première fois par ce passage du président Fauchet[1] : « Maistre François Corbueil fut surnommé Vuillon pour les tromperies qu'il fit en sa vie, l'épitaphe duquel j'ay dans un de mes livres escrit à la main[2]. » Fauchet avait été trompé par cette prétendue épitaphe, paraphrase infidèle du quatrain qui figure dans toutes les éditions de Villon, et dont je ne citerai que les deux premiers vers :

Je suis Françoys, dont ce me poise,
Né de Paris emprès Ponthoise.

Villon ne s'appela jamais *Corbueil*, ou plutôt *Corbeil* (car M. Longnon nous avertit (p. 5) que Fauchet avait mal lu ce mot) : il prit toute sorte de noms, excepté celui-là. MM. Vitu et Longnon l'ont trouvé tour à tour nommé, dans des documents inédits, François des Loges, Michel Mouton, François de Monterbier, ou mieux de Montcorbier. Les deux biographes s'accordent à penser que le surnom *de Villon* fut adopté par le poëte en faveur d'un protecteur de sa jeunesse, ce Guillaume de Villon qui, selon sa touchante expression, fut « son plus que père[3]. » Ils se séparent quand il s'agit d'indiquer le nom réel, le nom patronymique du poète. Pour M. Vitu, ce serait (p. 14) *François* tout court ; pour M. Longnon, dont l'opinion me paraît infiniment préférable, ce serait (p. 7 et 8) *François de Montcorbier*[4].

[1] *Origines des chevaliers, armoiries et héraux*, 1599, traité réimprimé dans les *Œuvres de feu M. Claude Fauchet*, Paris, 1610, in-4°, f° 508 *verso*. Au folio suivant, *recto*, Fauchet s'excuse ainsi de sa digression. « J'ay fait ceste escapade, pour la mémoire de Vuillon, un de nos meilleurs poëtes satyriques. »

[2] M. Vitu a l'air de ne pas croire à l'existence de ce manuscrit que, dit-il (p. 6), Fauchet « ne décrit pas et que personne n'a jamais vu. » M. Longnon nous apprend (p. 4) qu'il a eu le bonheur de retrouver (il n'indique pas où, mais je suppose que c'est à la Bibliothèque nationale) le manuscrit autrefois possédé par Fauchet et dont la trace était perdue depuis longtemps. Il ajoute même qu'il utilisera dans son édition les variantes fournies par ce manuscrit, du dernier tiers du XVe siècle, et qui n'a jamais encore été consulté

[3] M. Longnon dit (p. 8) : « Guillaume était sans doute le maître sous lequel Villon avait étudié. » M. Vitu a des renseignements plus précis sur ce personnage. Voici comment il les résume (p. 14), en attendant de nous les livrer dans toute leur étendue, comme il nous le promet à la page 22 : « D'après les documents que j'ai réunis, maistre Guillaume de Villon était prêtre, l'un des chapelains de l'église cathédrale de Notre-Dame de Paris, et aussi l'un des chapelains de la chapelle Saint-Fiacre en l'hôtel royal des Loges, près de la forêt de Laye. Ainsi, maître François porta le nom de Villon en l'honneur du vénérable prêtre qui l'avait élevé ; et le nom de des Loges qui était celui de la chapelle royale desservie par maître Guillaume. »

[4] M. Longnon serait disposé à rétablir ainsi le second vers de l'épitaphe rapportée par Fauchet :

De Montcorbier en mon surnom.

C'est très-ingénieux, et, ce qui vaut encore mieux, très-vraisemblable.

On savait déjà par Villon lui-même qu'il était « enfant né de Paris, » quoique, selon la remarque du Moréri de 1759, « l'épigraphe rapportée par le président Fauchet dit le contraire [1]. » On savait aussi, par le témoignage formel de Villon, qu'il était né vers 1531. Les recherches de M. Vitu et de M. Longnon confirment les déclarations du *Grand-Testament.*

D'après le registre des procureurs de la nation de France, conservé à la Bibliothèque de l'Université, M. Longnon établit (p. 9) que le futur poëte, élève boursier à l'Université, arrivait au baccalauréat en mars 1449 (n. st.), et que dans l'été de 1452, après avoir étudié sous maître Jean de Conflans, il devenait, à l'âge de 21 ans environ, licencié et maître ès-arts. Révélation précieuse pour la réhabilitation de la jeunesse de Villon, et qui montre (ainsi parle M. Longnon, p. 9) « que quelquefois notre auteur se charge outre mesure. En effet, il se reproche de ne pas avoir *étudié au temps de sa jeunesse folle*, d'avoir *fui l'école*, et on croyait trouver en lui un écolier n'ayant pu atteindre à aucun des grades universitaires. Tout au contraire, Villon reçut la maîtrise aussitôt qu'il eût atteint l'âge réglementaire, car, pour obtenir ce grade, il fallait être âgé au moins de 21 ans et avoir étudié en arts pendant six ans. » M. Vitu (p. 23) a pris au mot Villon s'accusant d'avoir fui l'école « comme un mauvais enfant. » Il ajoute : « Cependant, devenu clerc de l'Université, c'est-à-dire étudiant, il obtint le diplôme de maître ès-arts, ou du moins, il en prend le titre dans sa lettre de rémission de Paris. » M. Longnon croit (p. 9) qu'à dater de 1452, le maître ès-arts (grade qui correspondait à notre grade de docteur ès-lettres) eut à son tour des élèves, ceux-là mêmes qu'il appelle (*Petit-Testament* et *Grand-Testament*) « ses jeunes orphelins, » et qui, innocentes victimes des soupçons malveillants des érudits, ont été généralement considérés comme de jeunes malfaiteurs dressés au crime par Villon. Ils se nommaient Colin Laurens, Jehan Marceau, Girard Gossouyn, ce dernier étant peut-être le fils d'un honnête notaire au Châtelet, « Girard Gossouyn l'ainsné. »

En l'année 1455, Villon demeurait dans le cloître Saint-Benoît-le-Bétourné, tout près de la Sorbonne, dont il entendait la cloche sonner l'*Angelus* de neuf heures du soir, quand il achevait le *Petit-Testament* (huitain xxxv). Le jour de la Fête-Dieu [2], après souper, à l'entrée de la nuit, il était tranquillement assis, sous le cadran de l'église de Saint-Benoît,

[1] Au mot *Corbueil.* C'est encore à ce mot que, dans le *Dictionnaire historique* de dom Chaudon, il faut chercher l'article sur Villon. On est étonné de voir un critique aussi judicieux que M. Campaux, préférer le suspect renseignement d'un vers du manuscrit Fauchet :

Natif d'Anvers, emprès Ponthoise,

à l'authentique renseignement que fournissent les poésies mêmes de Villon.

[2] Le 24 juin, selon M. Vitu (p. 25) ; le 5 juin, selon M. Longnon (p. 10).

« en la grant rue Saint-Jacques, » devisant avec un prêtre et une femme, lorsque survint un autre prêtre, nommé Philippe Chermoye ou Sermoise, accompagné de Jean de Merdi [1]. Philippe injurie Villon, le menace, le frappe de sa dague au visage, lui entamant la lèvre. Villon tire aussi sa dague et en porte à son adversaire un coup dans l'aîne [2]. Poursuivi par lui, il lui lance une pierre à la tête [3] et se réfugie chez un barbier pour se faire panser. Philippe est relevé, soigné, interrogé ; il justifie en quelque sorte, son meurtrier, déclarant lui pardonner « pour certaines causes qui à ce le mouvoient, » et il expire à l'Hôtel-Dieu. Ces détails sont extraits de deux lettres de rémission accordées par Charles VII, en janvier 1456 (n. st.), à un seul et même individu, portant deux noms différents, à « maistre François des Loges, autrement dit de Villon, aagé de vingt-six ans environ, » et à « François de Monterbier, maistre ès-arts, » lequel individu jurait d'avoir involontairement, et d'ailleurs en état de légitime défense, mis à mort un prêtre que François des Loges appelle Chermoye et que François de Monterbier appelle Sermoise. Les deux documents, reproduits à la fois par M. Vitu (p. 8 et 11) et par M. Longnon (*Appendice*, p. 32 et 34), proviennent du Trésor des Chartes [4]. Il est inutile de faire ressortir l'importance d'un récit qui, avec les noms, l'âge, la demeure du poète, nous livre le secret d'un des plus dramatiques épisodes de sa vie.

Cet épisode eut, du reste, une influence décisive sur sa destinée. L'homme qui jusque-là n'avait été « atteint, reprins, ne convaincu d'aucun autre villain cas [5], » qui avait toujours été « de bonne vie et renommée et d'honnête conversation [6], » obligé de fuir, de recourir aux expédients, contracta, sous le poignant aiguillon de la misère, ces habitu-

[1] M. Vitu ne nous dit rien de ce personnage, dont il écrit le nom : *Mardy*. M. Longnon (p. 10) nous apprend, d'après le registre des procureurs de la Faculté des arts, déjà cité, que c'était un jeune homme natif du diocèse de Tréguier, qui obtint la licence et la maîtrise entre le 5 mai et le 26 août 1455.

[2] M. Longnon (p. 10) s'exprime ainsi : « Cependant il ne paraît pas qu'il l'ait dès lors blessé. » Il me semble qu'il aurait fallu dire : « Cependant il ne croyait pas l'avoir atteint. »

[3] M. Longnon (p. 10) nous montre « Philippe grièvement blessé par la pierre. » M. Vitu (p. 28) suppose que déjà la dague de Villon avait « ouvert le ventre » de l'assaillant. Pour M. Vitu, le coup de pierre fut surérogatoire.

[4] Archives nationales, JJ, 187, pièce 149, f° 76 *verso* et JJ. 183, pièce 67, f° 49 *recto*. M. Longnon dit (p. 6) : « Nous renonçons à expliquer ce fait d'une double requête adressée par le même personnage sous deux noms différents et amenant la délivrance de deux lettres de rémission. Nous nous contenterons de faire remarquer, pour l'honneur de la chancellerie royale, que les deux lettres ne furent pas données au même lieu : la première est datée de Saint-Pourçain en Bourbonnais, et la seconde de Paris. » Selon M. Vitu (p. 13), la première lettre fut délivrée par la grande chancellerie, qui résidait auprès du roi, et la seconde, par la petite chancellerie, qui siégeait à demeure auprès du parlement de Paris.

[5] JJ, 187.

[6] JJ, 183.

des de vagabondage, de grossière débauche et d'escroquerie qui faillirent donner pour couronnement à sa vie si agitée une mort qui aurait été aussi bien *agitée*, la mort infâme du gibet [1].

M. Vitu, qui pense que la sanglante querelle de Villon et de Philippe Chermoye fut causée par quelque jalouse rivalité, annonce (p. 24) qu'il nommera dans son édition la femme que le poète « aima tant et qui l'en récompensa si mal. » M. Longnon (p. 12) n'a pas réussi à soulever le voile qui cache « l'amour sans espoir dont la pensée le poursuivait encore en 1461. » Il se borne à signaler (p. 11) la liaison qui exista entre Villon, errant aux environs de Paris, et cette « abbesse de Pourras » dont il est question au *Grand Testament* (huitain cv), laquelle n'était autre que l'indigne abbesse de Port-Royal [2], Huguette du Hamel, privée plus tard de la direction du monastère, à cause des scandaleux désordres de sa conduite [3].

Rentré à Paris vers le mois de janvier 1456 (p. 51), Villon en repartit pour l'Anjou, vers Noël de la même année, après avoir composé son *Petit Testament* [4]. M. Vitu prétend (p. 31 et p. 37) que, de décembre 1457 à février 1458, il fut emprisonné pour quelque nouveau méfait, et qu'il fut grâcié à l'occasion de la naissance d'une princesse du sang royal appelée Marie, sans doute Marie d'Orléans (née le 19 décembre 1457.) Le biographe, en cet endroit, s'appuie seulement sur un poème publié pour la première fois par Prompsault, le *Dit de la naissance Marie*, dont l'auteur, qui signe : *Votre pauvre escolier Françoys*, attribue sa mise en liberté à la venue au monde de la petite princesse. Or, non-seulement rien ne prouve que le poème soit de Villon, mais encore la vague et insuffisante désignation de la signature est démentie par la faiblesse, par l'insignifiance de l'œuvre. Jamais Villon n'aurait exprimé sa reconnaissance en vers aussi incolores, aussi plats, aussi éloignés à la fois de sa manière originale et de son talent si hardi. C'est là le sentiment du grave Daunou ; c'est aussi celui de M. Longnon (p. 17) ; j'ose ajouter que ce sera celui

[1] « Cette fâcheuse aventure, dit M. Vitu (p. 25), décida du sort de Villon. D'abord fugitif volontaire, ensuite banni par sentence, il fut jeté dans une vie nomade, misérable et criminelle. » — « Ce sont certainement, dit à son tour M. Longnon, les conséquences de ce malheureux événement qui jetèrent Villon dans la vie d'opprobres qu'il mena jusqu'en 1461. »

[2] Le nom vulgaire de Port-Royal était alors *Porrais* ou *Pourrais*. Aucun des commentateurs de Villon, « qui plus y *ont* travaillé qu'entendu, » comme Clément Marot le disait modestement de lui-même, n'a deviné le mot de l'énigme.

[3] M. Longnon a retrouvé, aux Archives Nationales, l'analyse des plaidoiries de décembre 1469, et l'arrêt du parlement du 2 juin 1470.

[4] M. Longnon (p. 12). — Il paraît assez douteux à M. Vitu (p. 30) que « Villon soit revenu à Paris, ou du moins qu'il y ait fait un séjour de quelque durée, à la suite des lettres de grâce de 1456. » M. Vitu ne tient pas compte des indications du *Petit Testament*, document qu'il regarde (à tort) comme antérieur aux lettres de rémission, et qui ne lui paraît pas, quoi qu'en dise l'auteur, avoir été rédigé à Paris.

de tous les lecteurs qui examineront de près cette pièce, digne à peine d'un trés-médiocre écolier de dix-huit ans. Il me paraît impossible que M. Vitu fasse à son cher poëte l'injure de lui attribuer plus longtemps ce morceau, lui qui (p. 42) a si bien parlé « de la vigueur et du relief qui caractérisent la touche du maître, » et j'en appelle avec confiance de ce juge à ce juge lui-même[1]. En ôtant du bagage littéraire de Villon le *Dit de la naissance Marie*, on ôte par cela seul un feuillet de son dossier criminel, et c'est double profit pour sa mémoire.

Pourquoi, vers 1460, le meurtrier de Philippe Charmoye fut-il condamné à la potence avec quatre ou cinq complices? Il ne fournit aucune explication à cet égard, et il se contente de protester de son innocence. Les documents qui auraient pu suppléer à son silence ne sont point aux Archives, et paraissent à jamais perdus[2]. On en est donc réduit aux conjectures. M. Vitu, après s'être demandé (p. 40) si le crime mystérieux qui entraîna la condamnation à mort du poëte, ne serait pas quelque complicité dans une conspiration contre la vie du Roi Charles VII, aime mieux croire qu'il s'agissait tout simplement de quelque vol audacieux, et il serait tenté de l'enrôler dans la sinistre bande des malfaiteurs qui, selon la *Chronique scandaleuse*, furent si rudement punis par les soins du prévôt de Paris, Robert d'Estouteville. M. Longnon déclare (p. 13) que l'on ne peut rien savoir de l'accusation qui pesait sur le poëte, mais rapprochant les récits de l'auteur (presque contemporain) des *Repues franches*, de ce que laissent entrevoir certaines ballades où Villon, dans une sorte d'argot, donne ses instructions à des compagnons de brigandage, il croit reconnaître en lui le véritable chef de ces malandrins.

Quoiqu'il en soit, Villon fit appel au parlement de la sentence du prévôt de Paris ou de son lieutenant-criminel : la peine capitale fut commuée en exil. Villon ne fut pas banni du royaume, mais seulement du ressort de la prévôté de Paris. C'est la meilleure interprétation à donner à ce vers souvent cité :

En mon païs suis, en terre loingtaine

[1] Les meilleurs juges n'ont il pas des distractions? M. de Montaiglon, si versé dans l'étude de notre vieille poésie, n'a pas hésité, lui non plus, à mettre au compte de Villon les mauvais vers du « povre escolier » (*François Villon*, p. 451 du t. 1 des *Poëtes français*). M. Longnon trouve avec raison (p. 17) que l'on a beaucoup exagéré les relations entre le duc Charles d'Orléans et Villon. Ce qui, dans ces relations, est incontestable, se réduit à bien peu de chose. L'idée d'une certaine intimité entre deux poëtes dont l'un était placé si haut et l'autre si bas dans l'échelle sociale avait trop séduit les imaginations amoureuses du contraste.

[2] M. Vitu (p. 36) et M. Longnon (p. 20) gémissent à l'envi sur la disparition définitive de ces documents. Les plaintes de M. Vitu s'élèvent, comme chez certains héros de la tragédie, jusqu'à l'ironie du désespoir : « C'est le cas, s'écrie-t-il, d'admirer l'acharnement du hasard à supprimer les sources où l'on pouvait puiser des renseignements sur notre poëte. »

M. Longnon (p. 17-19) incline à croire, d'après quelques allusions du *Grand Testament*, que Villon parcourut alors successivement l'Orléanais, le Berry, le Bourbonnais, le Dauphiné, et que, de retour dans l'Orléanais, il y commit quelque larcin, peut être aux environs de Montpipeau [1], et fut, en conséquence, enfermé dans la « dure prison de Mehun [2]. » M. Vitu conjecture (p. 32-33) que Villon subit dans cette prison, sous la justice de l'évêque d'Orléans, et comme s'exprime, au milieu de force malédictions, la rancune du poëte, « soubz la main de Thibault d'Aussigny, » l'exil auquel il aurait été condamné, à la suite de son appel en parlement, par un tribunal ecclésiastique devant lequel on l'aurait renvoyé comme clerc, comme relevant uniquement de l'autorité épiscopale. Je crains que, malgré la spécieuse discussion de M. Vitu, ses lecteurs ne soient pas de son avis. Je le crains d'autant plus, que M. Vitu lui-même ne paraît pas très-persuadé de la solidité de sa thèse, et qu'il semble (p. 39) prêt à l'abandonner, quand il dit : « J'avoue, d'ailleurs, qu'il n'est pas rigoureusement établi que son emprisonnement par l'évêque d'Orléans soit la conséquence de l'arrêt d'exil rendu par la Cour. Il est possible qu'exilé une huitième fois, il ait commis sur les terres de l'évêque quelque nouveau délit. » Cette supposition acquiert un certain fondement par un passage de ses œuvres où il parle de Montpipeau [3]. » Villon, s'il fallait en croire ses doléances, empreintes sans doute de l'exagération familière aux poëtes, fut sur le point d'expirer dans sa cruelle prison, « où j'ai laissé presque la vie, » déclare-t-il en son *Grand Testament*. Heureusement pour le captif mis dans « une fosse, » au régime « d'une petite miche et de froide eau, » la mort de Charles VII (22 juillet 1461) lui rendit la liberté. Louis XI, en vertu du droit de joyeux avénement, remit leurs peines à divers prisonniers des villes où il passa après son sacre (18 août). M. Vitu place la délivrance de Villon (p. 37) à la fin de septembre ou aux premiers jours d'octobre. M. Longnon assignerait volontiers à cette délivrance la date du 2 octobre, date à laquelle le « bon Roy, » comme le poète le surnomme dans un transport de reconnaissance, signait deux ordonnances à Meung-sur-Loire.

Que devint Villon depuis ce temps-là ? Nul ne le sait. Nous ne suivrons plus qu'à tâtons, dit mélancoliquement M. Vitu (p. 53), « l'existence fugitive de Villon. » Hélas ! ce n'est pas même à tâtons que l'on peut suivre cette existence. M. Longnon ne partage pas, à cet égard, les illusions de son confrère. Se tenant, suivant son invariable habitude, dans la pure et

[1] Les commentateurs ont déraisonné à perte de vue au sujet de ce Montpipeau, forteresse située à dix kilomètres au nord de Meung.

[2] On a quelquefois cru que c'était Mehun-sur-Yèvre (département du Cher). Il s'agit de Meung (Loiret), non loin de la rive droite de la Loire.

[3] C'est, du reste, une justice à rendre à M. Vitu que, toutes les fois qu'il se risque sur le terrain mouvant de l'hypothèse, il se garde bien, à la façon de tant d'autres, de vouloir imposer à chacun l'obligation de l'y suivre et de s'y maintenir.

stricte réalité, il constate (p. 20) que, depuis la mise en liberté de Villon, « on ne retrouve plus sa trace. » Inutilement M. Vitu tente-t-il, en corrigeant une erreur évidente de Rabelais [1], de rendre moins improbable le voyage de Villon en Angleterre, et de faire discourir l'exilé non avec l'impossible Edouard V, mais bien avec Edouard IV, couronné le 9 juin 1461 : « Edouard IV est très-certainement le prince à qui s'applique le récit de Rabelais. Ce récit a-t-il quelque fondement, je ne sais, mais du moins s'accorde-t-il à la situation et à l'humeur des personnages mis en scène. » Déjà l'abbé Goujet avait dirigé contre la version de l'auteur de *Pantagruel* de formidables objections [2], qui ont été reprises de nos jours, notamment par le docteur Nagel. M. Longnon porte à cette version le coup de grâce en rappelant, d'après un récent travail de M. Léopold Delisle [3], que c'est là l'amplification d'une anecdote qui courait, dès le XIIIe siècle, sur le compte d'un autre écolier, également banni de France et réfugié près du roi d'Angleterre.

De même, quand Rabelais mentionne la retraite de Villon « sur ses vieux jours, à Saint-Maixent en Poictou, » il manœuvre pour amener le récit du tour pendable que l'incorrigible pécheur aurait joué au frère Etienne Tappecoue [4]. Pour un ennemi juré des moines tel que l'auteur de *Pantagruel*, la description tragi-comique du supplice du sacristain des Cordeliers de Saint-Maixent était une bonne fortune qu'il n'avait garde de laisser échapper. C'est donc pour l'amusement de ses lecteurs, et surtout pour son propre amusement, que le grand satirique a encadré dans les aventures de Pantagruel une historiette dont les principaux éléments lui ont été fournis par le dialogue d'Erasme intitulé *Spectrum*, comme l'a remarqué, au milieu du XVIIIe siècle, l'abbé de Marsy, le traducteur en langage moderne de Rabelais [5], et comme l'a redit M. F. Génin [6]. Le

[1] L. IV, chap. 67.

[2] *Bibliothèque française*, t. IX, 1745, p. 299 : « Pour moi je crois que ce voyage de Villon en Angleterre est de l'invention de Rabelais. Il est sûr, au moins, que cette prétendue familiarité avec Edouard a tout l'air d'un conte. Edouard V n'était qu'un enfant qui n'a régné que deux mois et douze jours, et qui n'a guères eu le loisir d'écouter les fadaises que Rabelais prête à Villon. » Le docte critique répond ensuite (p. 300) à ceux qui, comme M. Vitu, se rabattent sur Edouard IV : « Il est encore difficile d'admettre cette supposition, parce qu'Edouard IV étant mort à l'âge de quarante-deux ans, Rabelais n'aurait pû dire que ce prince était *sur ses vieux jours*. Encore une fois, tout cela ne paraît qu'une fable assez grossièrement imaginée pour louer la valeur du roi de France aux dépens de celle du roi d'Angleterre. » Voir encore une note de MM. Burgaud des Marets et Rathery (*Œuvres de Rabelais*), t. II, 1858, p. 298.)

[3] *Notes sur quelques manuscrits de la bibliothèque de Tours*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXIX, p. 604-605, et aussi t. XXX, p. 332-333.

[4] L. IV, chap. 13.

[5] Paris, 1752, 8 vol, in-12.

[6] En transcrivant le nom de l'éditeur de *Maître P. Patelin* (Paris, 1854, in-8°), je note que ni M. Vitu, ni M. Longnon, n'ont pas dit le plus petit mot de l'opinion qui

témoignage de l'immortel romancier n'est nullement confirmé par la citation que fait M. Vitu (p. 54) d'un passage de M. Briquet [1], d'après lequel la tradition veut que Villon soit mort à Saint-Maixent sous le règne de Louis XI. On sait trop ce que valent des traditions de ce genre invoquées à cinq cents ans de distance. Ce sont presque toujours des souvenirs de lectures relativement récentes, et il s'agit ici de souvenirs du *Pantagruel* complaisamment caressés par la vanité locale.

Quant aux pièces qui, composées entre 1465 et 1483, ont semblé à M. Campaux (p. 275-276), comme à M. Vitu (p. 54), pouvoir être attribuées à Villon, le *Monologue du franc archier de Baignelet* et le *Dialogue des seigneurs de Mallepaye et de Baillevent*, elles ne sont sûrement pas de lui. Clément Marot n'a pas manqué de les repousser de son édition, et les autres éditeurs de la première moitié du XVIe siècle ont eu grand soin de séparer des poésies de Villon ces dialogues qui, comme les *Repues franches*, sont l'œuvre de quelques-uns de ses disciples [2]. Reconnaissons-le donc, on ignore absolument ce que furent les derniers jours de Villon, où, comment et quand il mourut, et ce n'est pas une des moindres étrangetés de sa vie, que l'insondable obscurité dans laquelle, après tant de bruit et d'éclat, il disparaît tout à coup à jamais.

Je viens d'analyser la première partie seulement des notices de M. Vitu et de M. Longnon. Je n'effleurerai même pas la seconde partie, consacrée aux légataires de Villon. M. Vitu dit (p. 47) : « Si l'on connaissait bien les divers personnages à qui Villon distribue des legs ironiques ou touchants, on pénétrerait le vrai sens d'un grand nombre de passages demeurés obscurs. C'est donc travailler à l'éclaircissement du texte que de rassembler des renseignements biographiques sur les contemporains et amis de Villon. La tâche n'était pas aisée, elle m'a cependant réussi au-delà de mes espérances. A peine reste-t-il cinq ou six noms qui, à l'heure où j'écris, soient demeurés pour moi des inconnus. » De son côté, M. Longnon se flatte (p. 22) d'être parvenu « à constater l'existence et la position d'assez nombreux personnages nommés dans les *Testaments*. » M. Vitu a donné un court *specimen* de son considérable travail en repro-

attribue à Villon cette admirable farce. Je sais bien que cette opinion paraît fort chimérique, que l'opinion adoucie de M. Magnin (lequel verrait en Villon le réviseur du chef-d'œuvre de notre vieux théâtre) ne semble pas plus admissible, mais encore aurait-il fallu, ne fût-ce qu'en passant, indiquer ce que l'on a pensé d'une paternité qui aurait été un des plus beaux titres de gloire de Villon.

[1] *Histoire de Niort*, 1832, t. II, p. 136. MM. Burgaud des Marets et Rathery (t. II, p. 93) ont, à cette occasion, plaidé la cause de la véracité de leur auteur avec toute la chaleur habituelle en pareil cas. Plus impartial, l'abbé Goujet a bien envie (p. 301) de voir là un nouveau conte de Rabelais.

[2] M. de Montaiglon (*Poëtes français*, t. I, p. 455) doute beaucoup de l'authenticité des deux farces ajoutées par Galiot du Pré et par Bonnemère, en 1532, aux œuvres réelles de Villon. Mais douter, ce n'est pas assez. Comme M. Longnon (p. 21), il faut nier résolûment.

duisant (p. 48-52) deux lettres de rémission qui concernent deux des amis de Villon, Regnier de Montigny et Jehan Le Loup. M. Longnon a résumé (p. 22-32) ses recherches sur Jean Colard, François de La Vacquerie, Jean Laurent, et une quarantaine d'autres personnages sur lesquels les précédents commentateurs n'auraient eu rien à dire, s'ils n'avaient pas dit des sottises. Les nombreuses trouvailles faites à cet égard par M. Vitu et par M. Longnon nous promettent un commentaire des plus nourris et des plus curieux, où la sagacité aidera l'érudition, et tel, en un mot, que le réclament les amis de celui qui, selon l'expression d'un des critiques qui l'ont le mieux goûté, M. de Montaiglon, a inauguré en France la poésie moderne.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

IV

UN NOUVEAU SYSTÈME SUR

LE MASQUE DE FER [1]

Dans cette question du *Masque de fer*, qui depuis si longtemps éveille l'attention par l'attrait du mystérieux, il faut distinguer avec soin l'histoire et la légende. La première a été complètement obscurcie et défigurée par la seconde. Il est vrai qu'un prisonnier important, couvert d'un masque de velours noir dans ses voyages et toutes les fois qu'il avait à paraître en public — (comme, du reste, tous les autres prisonniers),— il est vrai, dis-

[1] *La vérité sur le Masque de fer (les Empoisonneurs)*, d'après des documents inédits des archives de la guerre et autres dépôts publics, par TH. IUNG, officier d'état-major, ouvrage accompagné de cinq gravures et plans inédits du temps. Paris, H. Plon, 1873, in-8° cav. de 460 p.

qu'un prisonnier important a existé au XVIIe siècle, de 1673 à 1704, et est resté constamment sous la garde de Saint-Mars, soit à Pignerol et à Exiles, soit aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille. En changeant de prison, il ne changeait pas de gardien ; Saint-Mars l'avait reçu en 1674, il l'a accompagné partout jusqu'au moment de sa mort, en 1704. Voilà le fait historique.

Mais après est arrivée la légende ; et Dieu sait tout ce qu'a brodé l'imagination des écrivains, d'autant plus libre dans ses mensonges que la vérité était moins connue et que les documents faisaient défaut pour les réfuter. Les romanciers ont contribué plus encore à embrouiller cette question, en accréditant dans l'opinion publique mille suppositions absurdes et sans fondement. M. Marius Topin en a détruit beaucoup, sans résoudre pourtant le problème. M. Th. Iung achève d'en démontrer la fausseté, en pénétrant plus avant que son prédécesseur dans le fond même de la question. Ne dût-on à ces deux écrivains que la réfutation des bruits ridicules accrédités dans le public, ce serait déjà beaucoup. Il ne peut plus être parlé aujourd'hui sérieusement d'un frère jumeau de Louis XIV, ou d'un enfant adultérin d'Anne d'Autriche, pas plus que du comte de Vermandois, du duc de Beaufort, du duc de Monmouth, de Fouquet, d'Avedick et autres.

La question est circonscrite entre Mattioli et le chef des empoisonneurs sous Louis XIV. M. Marius Topin soutient que le premier est le *Masque de fer* ; M. Iung croit que c'est le second, et nous devons dire que son opinion est très-fortement appuyée.

Cette thèse est toute nouvelle ; c'est la première fois qu'on soupçonne, dans ce prisonnier mystérieux et conservé avec tant de soin, le chef de ce gigantesque complot d'empoisonnement, que les historiens ont presque tous négligé, et dont les arrêts de la *Chambre ardente* n'ont révélé qu'en partie les épouvantables détails. La concordance des dates, la vraisemblance historique, les pièces nombreuses trouvées aux archives de la guerre, tout paraît se réunir pour appuyer la thèse de M. Iung.

Voici en quelques mots le récit du fait, prouvé d'une manière presque irréfutable par les documents officiels produits.

Dès 1672, le marquis de Louvois était sur la trace d'un complot tramé contre le roi et la famille royale, par une bande d'une dizaine d'individus lorrains, hollandais et irlandais. L'argent était fourni par un sieur Groët, d'Amsterdam ; et le traité qui liait entre eux ces misérables était déposé à Bruxelles chez un nommé Abraham Kiffied. Le chef du complot était lorrain d'origine, et comme tous les aventuriers de l'époque, il portait plusieurs noms. A Paris, il se faisait appeler chevalier de Kiffenbach ; à Bruxelles, chevalier des Armoises ; ailleurs, Louis d'Oldendorf. C'est sous ce dernier nom qu'il fut arrêté. Une surveillance sévère fut organisée par le ministre en Belgique, à l'aide de plusieurs agents dévoués à la France, entre autres le Père provincial des Récollets d'Arras, qui le

premier donna avis de l'entrée en France de ces aventuriers. Des précautions furent prises pour garder toutes les routes par des détachements de mousquetaires. C'est dans la nuit du 28 au 29 mars 1673 que le chef de ces conspirateurs tomba dans une embuscade, dressée par Lespine-Beauregard, gouverneur de Péronne, au moment où il franchissait à gué un des faux-passages de la Somme. Conduit au donjon de Péronne, il déclara se nommer Louis de Oldendorf; mais les papiers trouvés dans la sacoche de sa selle contredisaient son assertion, et montraient, comme nous l'avons dit, que ce n'était point là son nom véritable.

A ce moment commence la captivité de ce personnage mystérieux, qui pendant trente-un ans doit suivre Saint-Mars dans toutes les prisons dont celui-ci est nommé gouverneur.

De Péronne, il part immédiatement pour la Bastille, où il arrive quatre jours après et est enfermé dans la tour Bertaudière, sous la garde de M. Besmaux de Montlezun.

Un an plus tard, il quitte la Bastille, où, sans doute, l'instruction de l'affaire est terminée; il part pour la citadelle de Pignerol, dans une litière fermée et escortée de cavaliers. Dans la nuit du 29 au 30 mars 1674, il arrive à Bron, petit relai de poste situé en Dauphiné, à quelques lieues de Lyon. Là, on laisse la litière à cause de la difficulté des chemins; le prisonnier, cette fois, voyage à cheval, mais masqué et attaché, et, le 7 avril, il est rendu à Pignerol sous la garde de M. Saint-Mars.

Il y reste huit ans sous une surveillance active, dont on retrouve la trace dans la correspondance échangée entre le ministre Louvois et le gouverneur de la citadelle. Là, il n'a plus de nom, il est désigné par ces mots : *le prisonnier de Péronne*, *l'homme que vous savez*, etc..., et le geôlier reçoit l'ordre de ne jamais, dans ses lettres, l'appeler de son vrai nom.

C'est en octobre 1681, toujours de nuit, qu'il quitte Pignerol avec un autre détenu pour se rendre au château d'Exiles, et tous les deux sont désignés dans la dépêche sous le nom des *deux prisonniers de la tour d'en-bas*.

Ici nous devons dire quelques mots de Mattioli, que le travail récent de M. Marius Topin a voulu faire passer pour le personnage désigné vulgairement sous le nom de *l'Homme au masque de fer*. Mattioli était, en effet, à Pignerol en même temps que le prisonnier de Péronne. Seulement *il y resta* lorsque Saint-Mars emmena les deux autres; il y resta treize ans, jusqu'au 2 mai 1679; il y resta enfin jusqu'au moment où les événements de la guerre obligèrent à abandonner le donjon de Pignerol. Donc, il ne suivit pas Saint-Mars; — donc, il n'alla pas à Exiles; — donc, il fut transféré plus tard directement aux îles Sainte-Marguerite (où il mourut l'année suivante, le 28 avril 1694); donc, il est impossible de le considérer comme *l'Homme au masque de fer*. M. Iung en donne une preuve irrécusable, en citant une lettre de Saint-Mars à l'abbé d'Estrades,

notre chargé d'affaires à Turin, pour lui annoncer son départ. Saint-Mars écrit cette phrase significative :

« J'aurai en garde deux merles que j'ai à Pignerol, lesquels n'ont pas d'autre nom que Messieurs de la Tour d'en-bas. *Mattioli restera ici avec deux autres prisonniers.* »

Cette affirmation de Saint-Mars ne laisse plus aucun doute.

Du reste, il faut ajouter que l'arrestation de Mattioli n'a jamais été un mystère pour personne, attendu qu'elle a été l'objet de correspondances diplomatiques dont on trouve la preuve aux archives de Turin et dans les nôtres; son nom est transcrit à tout moment. On ne cherchait aucun secret pour lui.

Il faut insister sur ce point. Après les nombreux travaux faits sur cette question, il faut écarter la légende; il ne reste que deux solutions : celle de Mattioli et celle d'un inconnu, « l'un des deux merles » que Saint-Mars a gardés toujours avec lui à Pignerol, à Exiles, à Sainte-Marguerite, à la Bastille.

Or, nous venons de voir que Mattioli est resté à Pignerol après le départ des deux autres, et il est à peu près prouvé qu'il est mort à Sainte-Marguerite en 1694. (Lettre de Barbézieux du 10 mai 1694.)

Donc, le Masque de fer est bien un des deux prisonniers que Saint-Mars n'a jamais quittés.

De ces deux prisonniers, un est mort en 1697, car, dès le 20 janvier, Saint-Mars ne parle plus que d'un seul. Il dit, dans une dépêche, *mon prisonnier*, et le secrétaire d'État de la guerre lui répond, le 27, en disant *votre prisonnier*.

Donc, M. Iung nous paraît en droit de conclure que le survivant est bien réellement le *Masque de fer*.

On sait que, des îles, Saint-Mars vint prendre le gouvernement de la Bastille en 1698, et qu'il amena avec lui son prisonnier. Le registre de du Junca ne laisse aucun doute à cet égard : « Le jeudi 18 septembre, à trois heures après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur du château de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, *ayant amené avec lui dans sa litière un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, dont le nom ne se dit pas*, etc. »

Cinq ans après, le 17 novembre 1703, le personnage mystérieux mourait, et du Junca, lieutenant du roi à la Bastille, l'inscrivait sur son registre sous le nom de Marchiel.

Qu'on ne s'étonne pas de ces changements de noms successifs; nous avons déjà dit que le prisonnier de Péronne, durant sa vie d'aventures, portait plusieurs noms : il se faisait aussi appeler M. de Marchiel.

Voilà la thèse que M. Th. Iung a développée dans son important travail et qu'il a étayée de preuves considérables, puisqu'il ne cite pas moins de quatre mille pièces. Il est difficile d'en faire une analyse, car l'ouvrage

entier est déjà une analyse de ces nombreux documents ; il faut les lire tous pour suivre attentivement la discussion.

La solution nouvelle n'aurait en sa faveur que la vraisemblance, qu'il faudrait déjà la regarder comme une hypothèse sérieuse. Les hommes qui ont étudié l'histoire du XVIIe siècle savent quelle panique régnait dans les sphères gouvernementales au moment de la découverte des complots d'empoisonnement. La *Chambre-ardente* fut instituée pour mettre fin à ces crimes épouvantables ; mais les ramifications du complot s'étendaient bien loin ; beaucoup étaient soupçonnés sans pouvoir être convaincus ; et la justice se trouvait par celà même impuissante. Le gouvernement, ayant mis la main sur le chef de la conspiration, avait donc intérêt à le garder avec soin au lieu de le faire exécuter, afin que sa présence toujours constante et ses révélations toujours possibles inspirassent une terreur salutaire aux complices restés libres parce qu'ils étaient inconnus. Cette raison est évidente. Quand on réfléchit sérieusement à cette histoire que la légende a tant défigurée, on arrive bien vite à conclure que le personnage mystérieux était beaucoup moins important que les romanciers ont voulu le faire croire, et qu'il faut supposer un conspirateur au lieu d'une victime. Le naturel doit toujours être accepté avant le mystérieux. Puis, comment admettre qu'un prince ou un personnage de haut rang, comme on a voulu le dire, ait pu disparaître pendant trente ans sans qu'on n'ait jamais retrouvé sa trace ?

L'hypothèse du capitaine Iung a donc déjà pour elle la vraisemblance, ce qui est beaucoup.

Restent les preuves qu'il apporte à l'appui. Elles sont considérables, et beaucoup autorisent à croire que l'auteur est arrivé à découvrir la vérité dans ce problème historique. Seulement, et nous touchons ici au côté littéraire de ce livre, seulement il n'a pas su en tirer parti. On sent dans cette œuvre de sérieuses études, un grand enchaînement de déductions, le sentiment du procédé à suivre pour arriver à la conclusion ; mais à côté de ces qualités, nous devons signaler le manque d'ordre dans les détails, le défaut d'un plan qui permette au lecteur de suivre facilement le développement de la thèse. C'est un entassement de documents, trop épars pour se bien lier les uns aux autres, trop répétés parfois et très-inutilement ; on se perd un peu dans ce dédale, compliqué encore par des réflexions ou des incidents inutiles. Ce livre aura sans doute une seconde édition ; il faut que l'auteur en profite pour le revoir entièrement et pour lui donner ce qui lui manque, un récit plus rapide et plus clair, une forme plus précise, un tour plus saisissant. Les hommes initiés aux recherches historiques peuvent se contenter de ce premier essai ; il n'en est pas de même du public, qu'il faut attacher par la clarté.

A. DALLEMAGNE.

COURRIER ALLEMAND

Un troisième volume vient d'être ajouté par M. L. Friedlænder à ses *Etudes de mœurs romaines* [1]. Il comprend la période qui s'étend depuis Auguste jusqu'à la fin du règne de Constantin. Rarement, dans les ouvrages de ce genre, on trouve la solidité de critique et la sûreté d'appréciation alliées aussi harmonieusement avec le charme de l'exposition. L'auteur a su mêler dans une juste mesure *utile dulci*. Le troisième volume surpasse les deux premiers en intérêt plus encore qu'en étendue. La première partie traite du luxe de l'Empire au point de vue de la table, des habillements, de la parure, des habitations et de la domesticité. En faisant une critique raisonnée des sources et en comparant le luxe d'alors avec le luxe de nos jours, l'auteur en vient à conclure que le luxe des Romains était beaucoup moins insensé qu'on ne se l'imagine ordinairement, si l'on excepte, bien entendu, quelques extravagances individuelles. Dans la seconde partie, il examine l'état des beaux-arts, architecture, sculpture, peinture, musique, dans la vie et la civilisation de cette époque. La troisième partie, consacrée à la littérature, fait ressortir l'influence de la poésie, surtout au premier siècle de l'Empire, sur la civilisation romaine. La quatrième partie retrace le tableau de la religion et des mœurs du monde greco-romain dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Nous y voyons l'attitude de la société polie et celle de la foule vis-à-vis de la vieille foi des Dieux, le caractère général du polythéisme, sa situation vis-à-vis du judaïsme et du christianisme. Le rôle de la philosophie dans l'éducation morale, enfin la question de la croyance à l'immortalité de l'âme, forment la matière des deux dernières parties. Des citations nombreuses et des

[1] *Darstellungen aus der Sittengeschrichte Roms in der Zeit von Augustus bis zum Ausgang der Antonine.* Dritter Theil. Von prof. L. Friedlænder. Leipzig, Hirzel, 1871, in 8° de xvii 628 p.

notices spéciales ou scientifiques accompagnent et complètent ou justifient le récit.

— L'*Histoire de l'Écriture*, publiée par M. Henri Wüttke[1], est un des livres les plus curieux de la science contemporaine. Il étudie l'Écriture depuis ses plus grossiers commencements, le tatouage, jusqu'à la pose des fils télégraphiques électriques. Le premier volume, de 782 pages, s'arrête aux Phéniciens. On voit par là quelle largeur d'horizon l'auteur a embrassée. Ce qui concerne les Chinois paraît très-complet. Hors d'état d'apprécier ce qui se rapporte au tatouage, à l'écriture des sauvages d'Amérique, à celle des Chinois et aux hiéroglyphes, je dois me borner à faire connaître l'ensemble général de l'ouvrage.

— Trois ouvrages ont paru, dans ces trois dernières années, sur le pays des Grisons, l'ancienne Rhétie. Le dernier, celui de M. Planta, *Histoire de l'ancienne Rhétie* [2], est divisé en six sections : la Rhétie avant les Romains, sous les Romains, sous les Ostrogoths, sous les Mérovingiens, sous les Carlovingiens, enfin sous Conrad Ier et les empereurs de la maison de Saxe. L'auteur a su profiter des sources, quoique quelques-unes aient échappé à ses recherches. La situation intérieure de la Rhétie sous les Romains est exposée de main de maître. Il nous semble que l'ouvrage perd de sa valeur, à mesure qu'il se rapproche du moyen-âge. Trois documents d'un haut intérêt sont reproduits en appendice : le testament de l'évêque Tello, le code pénal de l'évêque Kemedius et la *Lex Romana Curiensis.*

— On s'étonnera peut-être de voir rangées ici, parmi les œuvres historiques, les poésies de Prudence ; mais il ne faut pas oublier que Prudence n'est pas seulement un grand poëte chrétien, et qu'il a une grande importance pour l'archéologie chrétienne ; c'est ce que fait ressortir le docteur Cl. Brockhaus, dans le livre intitulé : *Aurelius Prudentius Clemens, et son importance pour l'Église de son temps* [3]. Il s'étend longuement sur les cimetières souterrains de Rome, ce qui l'amène à examiner les rapports qui peuvent exister entre les symboles, les types, les descriptions de scènes bibliques, qu'on trouve dans Prudence, et les peintures des Catacombes. Or, les rapports, ou plutôt les reproductions, sont en grand nombre. Il est certain que deux pièces du *Peristephanon* ont été inspirées à Prudence par les tableaux des Catacombes. Toutefois, l'auteur ne s'est pas borné à montrer les rapports

[1] *Die Entstehung der Schrift, die verschiedenen Schriftsysteme, und Schrifthum der nicht alphabetarish schreibenden Völker,* von Heinrich Wüttke. Leipzig, Fleischer, 1872, in 8° de XXIII-782 pages.

[2] *Das alte Rätien Staatlich und culturhistorisch dargestellt.* von Dr P. C. PLANTA. Mit zwei Tafeln. Berlin, Weidmann, 1872, in-8° de VIII-530 p.

[3] *Aurelius Prudentius Clemens in seiner Bedeutung für die Kirche seiner Zeit.* Von Dr Cl. BROCKHAUS. Leipzig, Brockhaus. 1872, in 8° de X-331 p.

intimes des poésies de Prudence avec l'art chrétien : il donne aussi une esquisse de sa vie, des analyses étendues de ses œuvres, et même une traduction en vers métriques de l'*Apothéose*. Le docteur Brockhaus croit enfin que la théologie de Prudence est empruntée à Tertullien:

— La littérature de l'Église Orientale vient de s'enrichir d'un livre presque entièrement nouveau, les *Œuvres d'Isaac d'Antioche*, publiées par M. G. Bickell[1], dans le texte original, avec une traduction latine. Isaac d'Antioche, né à Amida, en Mésopotamie, vers le milieu du IV[e] siècle, habita successivement Edesse, puis Antioche, où il devint abbé d'un monastère. Gennadius, de Marseille, fait une mention très-élogieuse de ses écrits dirigés contre les erreurs du temps (Nestorianisme et Eutychianisme). Isaac avait beaucoup voyagé et visité Rome vers le commencement du V[e] siècle. Jusqu'ici on ne connaissait presque rien de ses écrits, M. Bickell a recueilli, dans les manuscrits de Rome, de Londres et d'Oxford, 168 poésies complètes et les fragments de treize autres poëmes ; joignez à cela trois écrits en prose et quelques pièces conservées seulement en traduction arabe et grecque. Le 1[er] volume contient quinze pièces considérables, intéressantes pour l'histoire aussi bien que pour la controverse, pour le dogme aussi bien que pour les mœurs des chrétiens de cette époque. Outre la traduction latine dont les Orientalistes vantent l'exactitude et qui accompagne le texte syriaque, de nombreuses remarques en facilitent l'intelligence. Le *Litterarisches Centralblatt*, dont la complaisance ne peut être suspectée en faveur d'un écrivain catholique, s'exprime ainsi : « Bickell avait, pour exécuter ce travail, plus de capacité que n'importe quel savant de notre âge : rarement un homme réunit à une érudition aussi étendue une connaissance si parfaite de la littérature syriaque et des choses ecclésiastiques. »

— Notons encore, du même auteur, un *Choix de poésies des Pères de l'Église syriaque*[2], Cyrillonas, Balæus, Isaac d'Antioche et Jacques de Sarug, traduites pour la première fois du syriaque. Cyrillonas, que le traducteur considère comme le poëte syriaque le plus considérable après S. Ephrem, était complétement inconnu jusqu'ici. Le chorévêque Balæus, mort peu après le concile d'Ephèse, a laissé de magnifiques poésies, déjà mises en lumière par Overbeck, et très-importantes pour l'histoire de l'Église et du dogme. A la suite viennent toutes les poésies d'Isaac d'Antioche, et un choix de pièces déjà imprimées de l'évêque Jacques

[1] *Isaaci Antiocheni doctoris Syrorum opera omnia* : ex omnibus quotquot exstant, codd. Mss., cum variâ lectione syriacé arabicéque primus ed., latinè vertit, prolegg. et glossaria auxit D[r] Gust. Bickell. Pars I[a] Giessen. Ricker, 1873, in-8[e] de IX-307 p.

[2] *Ausgewählte Gedichte der syr. Kirchenvatter Cyrollinas, Balæus*, etc. Zum 1. Male aus dem syr. übersetzt, von Bickell. Kempten. Kœsel, 1872, in-8° de 290 p.

de Sarug, mort en 521, parmi lesquelles un cantique très-poétique sur les louanges de la Sainte-Vierge. Jacques de Sarug avait adhéré d'abord à diverses hérésies, mais, durant tout son épiscopat, son orthodoxie fut irréprochable. La *Bibliothèque des Pères de l'Église*, qui se publie à Kempten, va publier encore deux petits volumes sur les *Prosateurs syriaques profanes* et les *Actes des martyrs*. Je dois signaler, en outre, une traduction allemande des *Discours et doctrines de saint Grégoire*, patriarche d'Arménie, mort en 337 [1]. Imprimé pour la première fois à Constantinople en 1737, cet ouvrage fut édité de nouveau à Venise en 1838 par les Méchitaristes, d'après un manuscrit de 1122 qui passe pour être la copie d'un autre manuscrit de 378. M. J. H. Schmid a rendu un vrai service à la science ecclésiastique en en faisant une traduction de l'arménien.

— Les amis de l'histoire de l'Église grecque accueilleront avec plaisir une publication des *Documents relatifs à l'union de l'Église grecque avec l'Église romaine*, faite par le P. Aug. Theiner et M. Franz Miklosich [2]. Quelques-uns de ces documents sont nouveaux. Trois d'entre eux datent de la première moitié du XIIe siècle, les quatre suivants appartiennent à l'histoire de l'union opérée à Lyon, trois autres concernent l'empereur Jean Paléologue. Ce petit livre contient, en outre, le *fac-simile* d'une ordonnance impériale de 1145, écrite en lettres d'or avec des ornements.

— L'*Histoire de l'Empire allemand*, par M. Giesebrecht, a été déjà signalée ici comme un ouvrage considérable et important. La première partie du 4e volume a été récemment publiée [3]. Elle commence avec le grand mouvement qui s'empara de Rome, sous le pontificat d'Eugène III. On remarque dans ce volume les mêmes qualités que dans les précédents. Le personnage le plus saisissant est Lothaire. Quoiqu'il appartint par son passé au parti du Pape auquel il devait son élection, Lothaire avait l'idée fixe de rétablir l'empire allemand dans toute sa puissance, mais l'expérience lui démontra, dit l'historien, combien la solution de ce problème était difficile. M. Giesebrecht blâme dans son héros son trop de condescendance pour la Curie romaine, par exemple son compromis au sujet de Naples et des biens de la comtesse Mathilde. Lothaire n'était rien moins qu'homme d'État. Après quelques semblants de résistance, il finit toujours par céder, et son gouvernement, dit M. Giesebrecht, eut plus d'une conséquence fatale pour l'Empire.

[1] *Reden und Lehren des Hl. Gregorius des Erleuchters*, patriarch von Armemenien. Aus dem Armenischen übersetzt von J. M. SCHMID. Regensburg, Manz, 1872, in-8° de 267 p.

[2] *Monumenta spectantia ad unionem Ecclesiarum Græcæ et Romanæ* majorem partem e Sanctioribus Vaticani tabularibus edita ab A. THEINER et F. MIKLOSICH, cum tabulâ. Wien, Braumüller, 1872, in-8° de 64 p.

[3] *Geschichte der Deutschen Kaiserzeit*. Tome IV *Staufen und Welfen* (1re partie), von Wilh. von GIESEBRECHT. Braunschweig, Schwestchke und. Sohn, 1872, grand in-8° de 224 p.

— Tandis que les ouvrages sur la période carlovingienne se multipliaient en Allemagne, les siècles suivants étaient jusqu'ici quelque peu négligés. Aussi a-t-on accueilli avec faveur le premier volume du livre de M. Ed. Winkelmann : *Philippe de Souabe et Otton IV de Brunswick* [1]. Cette époque est marquée par de nombreuses complications, qui avaient leur retentissement en Italie, en Angleterre et en France. Pour bien éclairer le récit, il fallait poursuivre le cours des événements jusque dans le détail. Cet ouvrage marque un progrès dans les œuvres de M. Winkelmann ; on y trouve plus de chaleur et de vivacité que dans l'*Histoire de Frédéric*. Le récit commence par un exposé de la situation à la mort de Henri VI que l'auteur juge durement, mais avec justice. Il attribue à Constance, femme de Henri, un rôle plus important que les historiens précédents. Des trois personnages principaux de son livre, Philippe, Otton et Inocent III, c'est Philippe qui paraît avoir ses préférences. Cependant M. Winkelman fait ressortir son attitude indécise au commencement de son règne, blâme son traité avec Philippe-Auguste (1198). Il semble néanmoins élever beaucoup trop haut l'habileté diplomatique de ce prince vis-à-vis de la Curie romaine. La puissante personnalité du Pape Innocent III est traitée avec respect, et les futurs historiens du grand Pape trouveront ici d'utiles indications. De nombreux documents, la plupart inédits, sont imprimés à la suite de ce premier volume.

— L'archevêque de Mayence, Werner, n'est pas seulement un des plus puissants princes ecclésiastiques du XIIIe siècle , il est aussi un des meilleurs. Il était néanmoins peu connu jusqu'au moment où le docteur G. von der Ropp a fait sa biographie : *L'archevêque de Mayence Werner* [2]. M. von der Ropp est élève du célèbre Waitz, professeur à Gœttingue. Il a utilisé avec beaucoup de soin et de critique les matériaux de son sujet. L'archevèque Werner joua un grand rôle dans les assemblées qui précédèrent l'élection de Rodolphe de Habsbourg. Le biographe a réuni sur ce point bien des détails nouveaux aussi bien que sur les quinze premières années du règne de Rodolphe.

— La Chronique de Nestor, le père de l'histoire russe, a deux continuations, dont la plus importante est nommée par les uns *Chronique de Wolynie*, parce que son auteur vivait à la cour des princes de Wolynie, par d'autres *Chronique d'Hypatios*, et c'est le nom qui a prévalu. Dans l'édition complète publiée à Saint-Pétersbourg, le Dr Szaraniewicz a extrait les passages qui ont trait à l'histoire de l'Autriche et recueilli dans les

[1] *Philipp von Schwaben und Otto IV. von Braunschweig*, Tome I. Kœnig Philipp von Schwaben, 1197-1208, von Ed. Winkelmann. Leipzig. Duncker und Humblot, 1873. in-8° de XII-592 p.

[2] *Erzbischof Werner von Mainz*. Ein Beitrag zur deutschen Reichsgeschifte des 13 Jahrhunderts. von Dr G. von der Ropp. Göttingen, Vandenhoek. 1872. in-8° de 19? pages.

sources hongroises et allemandes toutes les données que pouvaient éclairer les faits racontés par la Chronique russe; mais la langue de l'écrivain étant accessible à trop peu de personnes, le Dr Isidore Scaraniewicz vient d'en publier une traduction en allemand [1], qui ne manquera pas d'utilité. On y trouve maintes choses qu'on n'eût pas soupçonnées là par exemple : la formation du Zuydersée, l'immixtion de Frédéric Barberousse dans le conflit entre la Gallicie et la Hongrie, l'assassinat du roi Philippe de Souabe, et celui de la reine Gertrude de Hongrie. Pour ce qui concerne l'Autriche en particulier, on remarquera les passages sur l'interrègne, sur la mort du duc Jean-le-Belliqueux, qui fut tué par ses propres gens, et sur beaucoup d'autres faits peu ou pas connus. On regrette de ne pas y trouver plus de particularités sur la Chronique d'Hypatios en général, et sur l'auteur de la dernière continuation.

— Malgré le grand nombre de travaux composés sur les Hussites, on accueillera avec satisfaction l'*Histoire du roi Sigismond et des guerres de l'Empire*, publiée récemment par M. Bezold [2]. Caractériser nettement le roi Sigismond et les différentes phases de sa politique pendant les années 1420-1422 n'était pas une tâche facile. Le jugement de l'historien est sévère ; il ne voit dans son personnage qu'irrésolution, absence de plan, démarches timides. Les princes de l'Empire ne trouvent pas non plus grâce devant lui. C'est, en somme, un ouvrage d'une lecture agréable et utile.

— « Un Hallevil et un Winkelried surpassaient en gloire beaucoup de rois, car ce n'est qu'à Marathon et aux Thermopyles qu'il faut chercher leurs pareils. » Cette phrase, un peu prétentieuse, de l'historien de la Confédération suisse paraît avoir inspiré le livre de M. Charles Brunner : *Hans de Hallwil, le héros de Granson et de Morat* [3]. Il est à craindre cependant que l'historien n'ait un peu surfait son héros, sur le compte duquel on sait seulement qu'en 1450, dans l'intérêt de l'Autriche, il envoya une déclaration de guerre à la ville de Schaffouse ; que plus tard il servit en Hongrie, probablement sous Mathias Corvin ; qu'il joua un certain rôle dans la lutte contre Charles-le-Téméraire, particulièrement à Granson et à Morat, et qu'enfin il fut, durant plusieurs années, commandant des Suisses à la solde de la France. C'est, malgré tout, un travail estimable et consciencieux, à la suite duquel sont imprimés trente-quatre titres ou lettres d'un certain intérêt.

— Le premier volume des *Archives pour l'histoire de la Réforme en*

[1] *Die Hypathios-Chronik, als Quellenbeitrag zur Œsterreichischen Geschichte*, von Dr ISIDORE SCARANIEWICZ. Lemberg, 1872.

[2] *König Sigismund und die Reichskriege gegen die Hussiten bis zum Ausgang des dritten Kreuzzuges*, von BEZOLD. München, Ackermann, 1872, in-8° de 155 p.

[3] *Hans von Hallwil, der Held von Granson und Murten*, mit übersichtlicher Darstellung seiner Vorfahren. von Carl BRUNNER. Aarau, Sauerlæder, 1872, in-8° de 226 pages.

Suisse avait paru en 1869. Le second volume contient 135 lettres pontificales, tirées des archives de Lucerne et se rapportant aux années 1423-1604 [1]. Ce sont des exhortations à demeurer fermes dans la foi catholique, des demandes de secours pour les catholiques, spécialement pour les Grisons, des avertissements contre les alliances avec les villes protestantes. Ces lettres sont suivies d'un acte officiel du gouvernement d'Unterwalden sur l'expédition armée des habitants d'Oberwalden contre les Bernois. En troisième ligne, se présentent un grand nombre de pièces de l'année 1531, toutes tirées des archives de Lucerne. La majeure partie de cette publication est due aux soins intelligents du comte Schérer Boccard. A la fin du volume, on trouve un projet d'alliance entre Charles V et Clément VII, que fit échouer François Ier.

— Le bibliothécaire de la ville de Brême découvrit, il y a quelques années seulement, un manuscrit des « Histoires livoniennes, » composées dans la seconde moitié du 16e siècle par Johann Renner. Comme la plupart des compilations historiques de ce temps, le travail de Renner repose sur les travaux antérieurs manuscrits ou imprimés. Toutes ces sources existent encore, et elles étaient connues, à l'exception d'une seule que Renner désigne comme une chronique rimée du prêtre Barthélemy Hœneke, laquelle s'étendait jusqu'au milieu du XIVe siècle. A partir de l'été de 1340, commence, dans la compilation de Renner, un récit coordonné, personnel et détaillé, que l'on ne peut prendre que pour le récit d'un contemporain et même d'un témoin oculaire. M. Hœhlbaum[2] croit reconnaître dans ce récit, qui finit au 9 mars 1349, un remaniement en prose de la chronique rimée de B. Hœneke. Dans une autre brochure, M. Hœhlbaum se livre à quelques recherches sur la vie de Hœneke, sur l'époque où il écrivait, sur le contenu de sa chronique rimée et l'usage qu'en firent plus tard les historiens de la Livonie ; enfin il reproduit la plus récente chronique rimée, telle qu'on l'a reçue de Renner.

— Voici le 8e et dernier volume de l'*Histoire de Rome au moyen-âge*, par M. Grégorovius [4]. C'est l'histoire de la Ville Éternelle sous le pontificat de Pie III, de Jules II, de Léon X, d'Adrien VI et de Clément VII, c'est-à-dire, pendant la pleine floraison de la Renaissance italienne ;

[1] *Archiv für die Schweizerische Reformations-Geschichte.* Herausgeg. auf Veranstaltung des Schweizerischen Pius-Vereins. Tome II. Freiburg, Herder, 1872, in-8° de XXII-558 p.

[2] *Johann Renners, livländische Historien und die jüngere livländische Reimchronik.* Première partie, Von HOEHLBAUM. Göttingen, Vandenhoek, 1872, in-8° de 127 p.

[3] *Die Jüngere livländische Reimchronik des Bartholomäus Höneke. 1315-1348.* von HOEHLBAUM. Leipzig, Duncker et Humblot, 1872, in 8° de 37 p.

[4] *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter.* Vom. V bis zum XVI Jahrhundert. Tome VIII Von Ferd. GREGOROVIUS. Stuttgard, Cotta, 1872, in-8° de IX-786 p.

période marquée par des luttes nombreuses et des contrastes frappants, aussi bien que par les créations immortelles de l'art. L'historien a consulté beaucoup de sources, dont quelques-unes peu accessibles jusqu'ici ; il connaît l'art de grouper les faits et les personnages, mais son livre doit être lu avec beaucoup de précautions [1].

— L'histoire de l'Allemagne au XVIII[e] siècle a été, depuis environ vingt ans, l'objet de publications très-nombreuses, entre lesquelles il faut remarquer celles de M. Sébastien Brunner, qui s'applique spécialement à rechercher dans les archives ce qui a trait à l'Église et à l'histoire de la civilisation. Je dois rappeler son premier livre, *les Théologiens domestiques à la cour de Joseph II*, puis *les Mystères de la civilisation en Autriche de 1770 à 1800*, ouvrages puisés à des sources tout-à-fait inédites, puis *les Correspondances intimes de l'empereur Joseph II avec son ami le comte de Cobenzl et son premier ministre le prince de Kaunitz* [2]. Ces lettres, imprimées pour la première fois, sont en général très-courtes, et traitent des sujets les plus divers ; elles témoignent de l'activité extraordinaire de ce prince. Le dernier résultat des recherches de M. Brunner dans les archives est *l'Humour dans la diplomatie et l'art du gouvernement au 18[e] siècle* [3]. C'est un tableau des cercles de la cour, de la noblesse et de la diplomatie, peint d'après les documents secrets des ambassades et autres sources inédites. Entreprendre une analyse de ce livre serait essayer l'impossible. Il suffit de le signaler aux esprits curieux et à quiconque aime à s'instruire en étudiant les détails. M. Brunner cherche surtout à faire ressortir la frivolité de cette époque dans toutes les classes polies et surtout dans la diplomatie. Qui oserait assurer que les choses aientbeaucoup changé depuis ?

— Les ouvrages du chevalier d'Arneth sont tous remarquables par l'habileté de la composition, la sagesse du plan, l'intérêt du récit, l'art de grouper les détails et de constater les résultats avec une louable impartialité, même quand ils ne s'accordent pas avec ses vues personnelles. Dernièrement encore, il a publié la *Correspondance de Joseph II et de son frère Léopold* [4]. On y trouve 403 lettres de l'empereur et 86 du grand-duc. M. d'Arneth en a laissé de côté 172, qui n'ont pas d'intérêt historique. Cette correspondance est d'une grande importance. On y trouve des jugements fort curieux sur plusieurs têtes couronnées, par exemple sur Paul I[er] et Gustave III.

[1] Cf. Notre t. XI, p. 219.

[2] *Correspondances intimes*, etc. publiées par Sébastien BRUNNER. Mayence. Kirchheim, 1871, in-8° de 168 p.

[3] *Der Humor in der Diplomatie und Regierungskunde des 18. Jahrhunders.* von Seb. BRUNNER. Wien, Braumüller, 1872, 2 vol. in-8° de 376 et 459 pages.

[4] *Joseph II und Leopold von Toscana*, ihr Briefwechsel von 1781-1790 Tomes I et II. Von Alfred Ritter VON ARNETH. Wien, Braumüller, in-8° de LXIX-375 et 391 p.

— *Les Lettres confidentielles du baron de Thugut*, ministre des affaires étrangères d'Autriche, choisies et publiées d'après les originaux par le chevalier Alfred de Vivenot, sont d'une extrême importance pour la connaissance des événements politiques de l'Europe, de 1792 à 1801 [1]. L'éditeur a joint à ces lettres de courtes notes. Les lettres les plus intéressantes, sans contredit, sont celles de Thugut à Coloredo.

— Voici une biographie d'un genre assurément nouveau, à laquelle ont collaboré *onze* écrivains, et qui forme trois volumes in-8° : je veux parler de la *Biographie scientifique d'Alexandre de Humboldt*, par M. Bruhns [2]. Le premier volume, œuvre de M. Lœwenberg, traite de l'éducation de Humboldt, de ses années d'Université, de ses voyages en Amérique et plus tard en Asie. Ce coup-d'œil d'ensemble sur les voyages est la partie neuve du volume. Le second s'occupe de son retour en Europe et de son séjour à Paris, ce qui amène le biographe à faire connaître les savants avec lesquels Humboldt fut en relation. Dès 1823, la force productive de Humboldt paraît éteinte, la vieillesse commence, son patrimoine a été consumé en voyages et en publications, et le grand Alexandre est réduit à vivre d'une pension de la cour. Les biographes font ressortir les services rendus par l'éminent savant à diverses institutions savantes, la publication du *Kosmos*, et enfin les expressions nouvelles dont il a enrichi la langue. La publication de sa correspondance a fait tort à Humboldt. Il s'y montre intrigant de bon caractère, panégyriste de tout le monde et frère quêteur d'une façon presque choquante. De son vivant, le grand Humboldt exerçait une sorte de souveraineté intellectuelle ; après sa mort, beaucoup de petits savants, qui avaient tiré bon parti de ses découvertes, s'empressèrent de le dénigrer : ce n'était plus qu'un *dilettante* et un *compilateur*. Le troisième volume renferme huit dissertations sur les différentes branches des connaissances humaines où Humboldt a contribué aux progrès de la science. En mathématiques, il n'a rien créé de neuf; l'astronomie lui doit d'avoir fait connaître la périodicité des pluies d'étoiles filantes en novembre. Ses déterminations géographiques ont servi à corriger les cartes de l'Amérique. En physique, Humboldt a démontré que l'intensité du magnétisme terrestre décroît des pôles magnétiques à l'équateur ; en météorologie, il est le créateur des lignes isothermes. Mais c'est surtout en géographie et en géologie qu'il a

[1] *Vertrauliche Briefe des Freiherrn von Thugut*, Œsterreichischen Minister des Æusseren, Herausgegeben nach den Original-Quellen des K. K. Staats und mehrerer Privat-archive, von Alfred Ritter von Vivenot. Wien, Braumüller, 1872, 2 vol. gr. in-8° de 434 et 536 p.

[2] *Alexander von Humboldt. Eine wissenschaftliche Biographie*, vom prof. Karl Bruhns, im Verein mit R. Avé-Lallemand, J. V. Carus, A. Dove, H. W. Dove, J. W. Ewald, A. H. R. Grisebach, J. Lövenberg, O. Peschel, G. H. Wiedemann und W. Wundt bearbeitet, mit Portraits Humboldt's. Leipzig, Brockhaus, 1872, 3 vol. in-8° de xx-480-vii-552 et iii-314 p.

fait ses plus utiles observations. Ses descriptions de la nature et des pays sont magistrales. L'économie politique lui doit le calcul de ce que l'Amérique a livré en métaux précieux depuis 1492. Sa botanique est la plus complète de celles qui aient été écrites jusque-là, grâce à ses voyages aux tropiques. En zoologie, il est inexact. Alexandre de Humboldt doit donc être considéré comme un de ces hardis marcheurs qui font avancer plusieurs branches des connaissances humaines, sans que l'histoire et la science ait à signaler leur apparition comme le point de départ d'une ère nouvelle.

— L'unité de l'Allemagne est momentanément fondée, sans que l'on puisse rien préjuger de sa durée. M. Charles Klüpfel a décrit les événements qui ont préparé l'établissement de cette nouvelle forme politique chez nos voisins de l'Est[1]. *L'Histoire des aspirations et des efforts de l'Allemagne vers l'unité* commence en 1848, et ce n'est pas autre chose qu'une histoire contemporaine, où les faits parlementaires et diplomatiques rejettent au troisième rang l'action militaire. Le premier volume, seul paru jusqu'ici, conduit les péripéties de ce grand drame jusqu'en 1865. L'auteur appartient au parti national libéral, qui a vu le bonheur de l'Allemagne dans l'hégémonie prussienne. Cette situation rétrécit un peu son coup-d'œil et lui impose une admiration exagérée pour la politique de fer et de sang. Malgré cela, on trouve dans ce livre un certain nombre de faits nouveaux et d'appréciations sensées.

— Une collection des Actes et Décrets des conciles n'est pas seulement un arsenal de documents indispensables pour la défense de l'Église : on y voit se refléter sa vie, sa résistance aux ennemis qui l'attaquent, les armes et les mesures qu'elle emploie pour sa défense. Aussi la critique a-t elle accueilli avec faveur la publication commencée par les Pères de la compagnie de Jésus, de Laach : *Actes et décrets des saints conciles modernes*[2]. Le premier volume, seul paru, renferme les conciles tenus par les évêques du rite latin de 1682 à 1789. Les mérites saillants de ce recueil sont sa correction, son format commode, l'ordre qui y règne et qui en rend l'emploi facile. L'ouvrage complet aura six volumes dont le second renfermera les conciles du rite oriental; le troisième les conciles contemporains de l'Amérique du Nord et de la Grande-Bretagne; le quatrième les conciles de France; le cinquième ceux d'Allemagne, de Hongrie et de Hollande; le sixième enfin, les conciles d'Italie, et pour couronnement de l'ouvrage, vraisemblablement, le Concile œcuménique du Vatican.

[1] *Geschichte der deutschen Einheitsbestrebungen bis zu ihre Erfüllung 1848-1871*, tome I, 1848-1865. Von Karl KLÜPFEL. Berlin, Springer, 1872, in-8° de VIII-389 p.

[2] *Acta et decreta Sacror. Conciliorum recentiorum*. Collectio Lacensis. Auctoribus PRESBYTERIS S. J. E DOMO B. V. MARIÆ AD LACUM. Tome I. Acta et decreta S.

— Le douzième volume du *Calendrier historique de l'Europe* vient de paraître [1]. C'est un ouvrage presque indispensable à quiconque s'occupe d'histoire contemporaine. On trouve là réunis une foule de matériaux que l'on aurait peine à recueillir dans une grande quantité de journaux et de livres. Ce nouveau volume ne se distingue des précédents que par la place plus grande qu'il accorde aux débats des parlements. M. Oncken fait une revue raisonnée de l'ensemble des événements, et, au lieu de suivre l'ordre chronologique jusque là adopté, il considère séparément et successivement les divers États de l'Europe : France, Empire allemand, Autriche, Hongrie, etc.

— *L'Église catholique et l'État chrétien*, tel est le titre d'un ouvrage récemment achevé et publié en six livraisons, par le docteur Joseph Hergenrœther[2]. Quoique spécialement composé à l'occasion des querelles théologiques et politiques que le Concile du Vatican a soulevées en Allemagne, ces *Essais* (c'est le sous-titre de l'ouvrage) ont une portée générale et forment une véritable *Panoplie*, un arsenal où sont accumulées d'innombrables recherches sur cet important sujet. Dans le premier *essai* (p. 11-76), l'auteur reproduit les idées fondamentales du moyen-âge et démontre que les reproches adressés aux Papes par le libéralisme actuel, à cause de leur conduite vis-à-vis des princes, des hérétiques, des usuriers, doivent retomber aussi sur les conciles, les rois, les contemporains, sur l'humanité tout entière. Le second *essai* (p 77-112) examine les rapports du Saint-Siége avec les souverains temporels, qui ne reconnaissaient alors d'autre autorité supérieure que celle des Papes à qui ils en appelaient sans cesse. Le troisième *essai* (p. 113-150) est tout entier consacré au Pape Grégoire VII et à sa lutte avec Henri IV; c'est en quelque sorte une introduction au quatrième (p. 151-224) : situation des papes vis-à-vis des empereurs romains d'Allemagne depuis Charlemagne jusqu'à Charles V. C'est un chapitre où les historiens catholiques eux-mêmes trouveront beaucoup à apprendre. C'est une erreur grossière de considérer la situation des Souverains-Pontifes comme étant partout la même vis-à-vis de tous les princes; leurs ordonnances et leurs brefs montrent qu'ils ont fait eux-mêmes bien des distinctions. Tout autre, par exemple, était la position des princes vassaux du Saint-Siége dont il est question dans le cinquième *essai* (p. 224-260). Mais quels étaient les États vassaux du Saint-Siége ? Problème difficile

Conciliorum quæ ab episcopis ritûs latini ab anno 1682 ad annum 1789 sunt celebrata. Freiburg, Herder, 1871, in-4° de VIII-982 p.

[1] *Europäischer Geschichtskalender*. 12 Iahrgang, 1871. Herausgeg. von H. Schulthess, mit einer übersicht des Iahres, von prof. Wilh. Oncken. Nördlingen, Beck, 1872. Gr. in-8° de 568 p.

[2] *Katholische Kirche und christlicher Staat in ihrer geschichtlichen Entwickelung und in Beziehung auf die Fragen der Gegenwart.* Von Dr J Hergenröther. Freiburg, Herder, 1872, in-8° de XXXIV-1050 p.

à résoudre parfois. Quand on examine avec soin la conduite des Papes, dit l'auteur, on reste convaincu qu'ils n'agissaient pas en vue d'agrandir leurs possessions temporelles, mais pour augmenter et conserver leur influence en faveur des intérêts spirituels de l'Église. Un des Papes les plus attaqués est Boniface VIII, à cause surtout de ses démêlés avec Philippe-le-Bel (Sixième *essai*, p. 263-333) : certains historiens catholiques ont même manqué de justice à son égard. M. Hergenrœther examine largement la fameuse bulle *Unam sanctam*, et met à néant les reproches qu'on ne cesse d'en tirer. Dans l'*essai* septième (p. 333-373). L'auteur étudie la donation apocryphe de Constantin et les donations de pays faites par les Papes Alexandre III, Clément VI, Nicolas V et Alexandre VI. En général, dit-il, c'était moins sur des documents que sur les principes et les idées dominantes que s'appuyait la puissance des Pontifes romains. Cela le conduit naturellement à examiner la doctrine de la supériorité de l'Église et de sa puissance sur le temporel (*Essai* huitième, p. 373-460). L'écrivain discute les raisons pour et contre, en tire les conclusions nécessaires et parle de la signification pratique de cette doctrine. Dans l'*essai* neuvième (p. 460-511), il traite de l'origine du pouvoir temporel des princes et de la résistance contre ce pouvoir. Il justifie les grands Papes Grégoire VII et Innocent III contre leurs calomniateurs. L'*essai* dixième (p. 511-543) est consacré à la juridiction de l'Église ; les deux *essais* suivants à la pénalité ecclésiastique contre l'hérésie, et à la question de la liberté de conscience et de tolérance. Quand aux prétentions reprochées aux Papes, sur des droits qui avaient cessé de prévaloir, l'auteur démontre que le Saint-Siége a très-bien reconnu le changement opéré depuis le moyen-âge dans ses rapports avec les États (*Essai* treizième, p. 670-741). Les cinq dernières études sont les plus importantes pour l'utilité pratique immédiate. Il suffit d'en donner le titre : Dangers pour l'État de la part de l'Église et de ses doctrines (p. 741-806) ; — Le Syllabus et l'État moderne (p. 806-865) ; — Le Pape et les Évêques (p. 865-927) ; — Le Magistère infaillible des Papes (p. 927-965) ; — Le Concile du Vatican (p. 965-1059). Ce Concile, dit l'auteur, est la pierre de touche des États modernes ; il s'agit de voir si le dernier reste d'un État chrétien doit disparaître. Dût cette éventualité se réaliser, l'Église ne succomberait pas pour cela ; elle a la force de faire sortir des ruines du monde une nouvelle société chrétienne. — L'auteur, qui professe l'histoire ecclésiastique et le droit canon à Würzbourg, a réuni dans cet ouvrage des matériaux immenses, qu'il a disposés avec une grande clarté. Le ton de sa polémique est, du reste, plus pacifique qu'agressif. Les nombreuses notes accumulées au bas des pages et un index alphabétique facilitent singulièrement les recherches et permettent de remonter immédiatement aux sources.

J. DANGLARD.

COURRIER ANGLAIS

J'ai parlé, il y a plusieurs années, du premier volume de l'Abrégé des *Fœdera*, publié par sir Thomas Duffus Hardy ; le second vient de paraître, et il mérite queje m'y arrête pendant quelques instants [1]. Peu de personnes sont à même de se procurer la grande collection d'actes et de documents historiques qui a immortalisé le nom de Rymer ; c'est un ouvrage trop coûteux, et qui est accessible seulement aux grandes bibliothèques publiques. D'un autre côté, l'Abrégé dont je parle ici sera indispensable même aux possesseurs du recueil original, et il remplacera très-convenablement, pour les indications et renvois sommaires, les *Fœdera* qu'il analyse avec soin. Le premier volume s'arrêtait à l'année 1377 ; le second nous mène jusqu'en 1654, c'est-à-dire que sir Thomas y termine le résumé de la compilation telle que Rymer l'avait laissé. Deux tables chronologiques et une courte préface ajoutent encore à l'intérêt de la publication. Il est vrai qu'un ouvrage achevé il y près de deux siècles, a besoin d'être corrigé et augmenté ; des matériaux inédits voient le jour de tous côtés, des documents nouveaux sortent de la poussière et enfin il est souvent nécessaire de modifier le premier classement, d'introduire un ordre plus méthodique et de retrancher ce qui est douteux ou entièrement apocryphe, Voilà précisément ce que sir Thomas a fait ; ainsi, sous l'année 1101, Rymer avait imprimé trois pièces appartenant : la première à l'an 1249, la seconde à 1177, et la troisième à 1174. Une bulle papale de 1245 paraît en un autre endroit vers la date de 1200. Et ainsi de suite. On voit donc que ce *Syllabus*, comme sir Thomas Duffus Hardy l'appelle, est un des secours les plus précieux que la science moderne ait mis à la portée des amateurs d'études historiques ; c'est un abrégé de l'histoire, non-seulement d'Angleterre, mais aussi de notre propre pays. Le troi-

[1] *Syllabus (in English) of the Documents relating to England and other Kingdoms contained in the Collection known as Rymers' 'Fœdera'* By Sir Thomas Duffus Hardy, D. C. L., Deputy-Keeper of the Public Records. Vol. II., 1377-1654. London, Longmans, 1873.

sième volume paraîtra sous peu, et contiendra, entre autres choses intéressantes, un *Index locorum et verborum* qui rendra toutes les recherches très-faciles.

— M. Molesworth vient de publier le troisième et dernier tome d'un ouvrage[1] qui devait, dans l'origine, n'être qu'un travail relativement de peu d'étendue. En 1865, il fit paraître une histoire du bill de réforme parlementaire de 1832, et c'est après coup qu'il songea à continuer son travail jusqu'à l'époque actuelle. Le plan adopté par lui prête à la critique, car il se propose de traiter exclusivement des affaires de l'Angleterre; il néglige les questions relatives à l'Irlande, à l'Ecosse, aux Indes et aux Colonies, en tant qu'elles ne se rapportent pas directement à son sujet principal. Est-ce bien là écrire l'histoire d'Angleterre? Non, sans doute. De plus, M. Molesworth ne paraît pas avoir toujours consulté les sources qui lui auraient permis de bien établir les faits, et de raconter avec exactitude les divers mouvements de la politique contemporaine. Il s'appuie quelquefois sur l'autorité de lord Brougham, et insiste beaucoup sur l'importance de deux éclaircissements que le noble pair lui aurait donnés. Malheureusement, les assertions de lord Brougham sont toujours fort suspectes; la vanité et le défaut de mémoire l'empêchaient généralement de se rendre un compte exact des faits qu'il rapportait, et voilà pourquoi on trouve dans ses écrits politiques et dans ses mémoires des détails qui sont complétement démentis par d'autres hommes d'État dont la véracité est hors de doute. Bref, l'ouvrage de M. Molesworth est fort imparfait, et la partie relative au mouvement religieux est la seule à peu près qui soit tout à fait satisfaisante. On y trouvera des particularités curieuses sur l'origine et le progrès du Puséysme.

— La réputation littéraire de M. Hepworth Dixon a eu tellement à souffrir dans ces derniers temps par le scandale de son ouvrage sur le Mormonisme, qu'il s'agissait pour lui de se relever d'une manière glorieuse, ou de déposer la plume et de ne jamais la reprendre. Il s'est décidé en faveur de la première alternative, et il s'est replacé avec succès sur le terrain de l'histoire où il avait déjà obtenu une véritable popularité[2]. Je ne dirai pas que l'*Histoire de deux Reines* soit sans défaut; et d'abord, en choisissant comme centre de sa narration une femme célèbre, il a cédé à la tentation de rapporter à cette figure principale des faits auxquels elle n'a contribué en rien. Dire que les guerres de Bretagne et de Naples ont eu une influence directe et positive sur la vie de Catherine d'Aragon, c'est hasarder un paradoxe, c'est sacrifier la vérité historique au goût du drame. Notre auteur, en second lieu, mérite l'accusation

[1] *The History of England from the Year 1830.* By W. Nassau Molesworth. M. A. London, Chapman and Hall, 1873, 3 vol. in-8°.

[2] *History of two Queens: I. Catherine of Aragon; II. Anne Boleyn.* By William Hepworth Dixon, tome I. London. Hurst and Blackett.

d'écrivain à système, à cause de l'empressement avec lequel il épouse certaines idées, certaines thèses dont la vérité est loin d'être démontrée. Ainsi, M. Froude, le calomniateur de Marie Stuart, passe ordinairement pour avoir outré la mesure dans son panégyrique de Henri VIII. M. Hepworth Dixon va encore plus loin : il ne craint pas de dire que « si l'on veut trouver un jeune homme plus chaste que Henri, il faut chercher dans la vie des saints. » *Risum teneatis, amici !* Perkin Warbreck est un imposteur, de l'avis des meilleurs juges, et il appartient à la même catégorie que Lambert Simnel, Mathurin Bruneau, le faux Démétrius, etc. Non, répond M. Dixon ; il faut reconnaitre en lui le véritable duc d'York, parce que sa tante, Marguerite de Bourgogne, appuyait ses prétentions, et que, de plus, divers princes étrangers s'accordaient à voir en lui le légitime héritier de la couronne d'Angleterre. Mais n'y a-t-il pas, d'un autre côté, des arguments fort sérieux contre cette hypothèse ? Oui, et en bonne justice, il aurait fallu au moins les énumérer. M. Dixon a le grand mérite de citer en note ses autorités, de sorte qu'on peut toujours contrôler, sans difficulté, les assertions qu'il nous voudrait faire accepter ; il y aurait, de plus, de la partialité à ne pas reconnaître que l'histoire de Catherine d'Aragon, en définitive, est fidèlement retracée, et que les résultats des découvertes historiques faites pendant ces dernières années sont présentés avec beaucoup de talent et avec un sens critique très-remarquable. Nous reviendrons sur cet ouvrage lorsque le volume relatif à Anne Boleyn aura paru ; en attendant, on ne saurait trop protester contre l'idée émise par M. Dixon que le divorce de Henri VIII d'avec Catherine fut un acte essentiellement consciencieux, irréprochable au point de vue moral, et dicté par le remords qu'éprouvait le roi d'avoir contracté une union désavouée par l'Église.

— Deux nouveaux volumes, encore plus intéressants que les premiers, viennent compléter le journal et la correspondance de sir Georges Jackson[1]. Après avoir été chargé d'une mission à Paris en 1801-1802, ce jeune diplomate s'était rendu à Berlin, en 1806, comme agent de la cour de Saint-James. Ses fonctions l'avaient amené au quartier général du roi de Prusse, depuis la bataille d'Iéna jusqu'à la paix de Tilsitt ; enfin, il était devenu, en 1808-1809, secrétaire de légation sous M. Frene, qui représentait l'Angleterre près de la Junte espagnole. C'est là que se terminaient les deux volumes dont j'ai entretenu, il y a un an, les lecteurs de la *Revue*. Lorsque les affaires étrangères furent confiées à lord Wellesley, et que cet habile général dut quitter la Péninsule, Jackson fut obligé de l'accompagner, et se trouva pendant plusieurs années sans emploi. Il est vrai que le prince-régent lui accorda une pension de 300

[1] *The Bath Archives. A further Selection from the Diaries and Letters of Sir George Jackson, K. C. H., from 1809 to 1816.* Edited by Lady Jackson. London, Bentley and Son, 1873, 2 vol. in-8°,

livres sterling; mais ce n'était pas là ce qu'il lui fallait, et il ne pouvait souffrir de rester en inactivité à un âge où bien des diplomates débutent dans les affaires. Cependant, il ne perdait pas son temps; il observait avec soin tout ce qui se passait, et profitait de ses relations à la cour et dans le monde officiel pour se tenir au courant de la politique du jour. Enfin, il fut envoyé au quartier général des alliés en 1813, et plus tard, il accepta le poste de secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg. Le nouveau Recueil de lettres et de mémoires publiés par lady Jackson, est, on le conçoit, de la plus grande importance pour l'histoire de l'Empire et des premières années de la Restauration; il est plein d'anecdotes piquantes; les portraits y abondent, et je n'hésite pas à le regarder comme un des meilleurs ouvrages à consulter sur une époque qui a déjà produit tant de révélations curieuses[1].

— M. Furnivall, l'infatigable fureteur de la vieille littérature anglaise, vient d'éditer un volume de ballades et de chansons populaires destinées à donner une idée de la société laïque et de l'Église sous le règne d'Édouard VI et d'Henri VIII. Voilà, dira-t-on, des pièces justificatives pour la grande histoire de M. Froude. Oui, en un certain sens; mais M. Furnivall a cru trouver des inexactitudes dans ce fameux roman, — ce qui n'était pas fort difficile, — et il a, en conséquence, voulu opposer le témoignage des contemporains à diverses assertions notoirement fausses. Malheureusement, les inductions auxquelles il arrive lui-même ne sont pas toujours fort raisonnables, et tout en le louant d'avoir prouvé le peu de cas que l'on doit faire de M. Froude, nous devons lui reprocher, à notre tour, son esprit d'exagération, lorsqu'il veut nous démontrer que, pour le clergé régulier et séculier de l'Angleterre, à la veille de la Réforme, l'immoralité et la licence étaient la règle générale. Tout le monde convient qu'au XVIe siècle, la discipline s'était fort relâchée; mais de là à une accusation enveloppant l'Église entière, sans exception, il y a loin. Autant vaudrait dire que tous les médecins du temps de Molière étaient des Diafoirus et des Purgon.

— Puisque j'en suis à parler poésie, je recommanderai à mes lecteurs deux nouveaux volumes publiés par M. Thomas Wright, dans la collection nationale des « Early chronicles[2] ». Il n'y a aucune erreur à comprendre un choix de satires et d'épigrammes dans une série d'annales et de chroniques, car ces pièces fugitives sont, pour ainsi dire, l'illustration des récits toujours un peu secs des vieux historiens. Le XIIe siècle semble

[1] *Ballads from Manuscripts*. Vol. I. *Ballads on the Condition of England in Henry VIII's and Edward VI's Reigns (including the State of the Clergy, Monks, and Friars), on Wolsey, Anne Boleyn, Somerset, and Lady Jane Grey; with Wynkyn de Vorde's Treatise of a Galaunt* (ab. 1520 A. D). Edited by F. J. FURNIVALL. Printed for the Ballad Society, 1868-72.

[2] *Anglo-Latin epigrams and Satirical poems of the twelfth Century*; edited by Thomas WRIGHT. London, Longmans, in-8°.

avoir été fécond en poèmes anglo-saxons, qui décrivaient d'une façon très-piquante les ridicules de leurs contemporains, les vices et les travers d'une époque où la société cherchait à s'établir et à se fixer. Henri de Huntingdon, bien connu comme annaliste, s'exerçait aussi à composer des épigrammes; Nigellus, Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely et Jean de Hauteville, méritent également de ne pas être oubliés. Le *Speculum stultorum* de Nigellus, tel que M. Wright nous en donne l'analyse, devait offrir des tableaux de mœurs aussi piquants que naïfs, et en effet, nous y trouvons des détails très-précieux sur l'histoire du temps. Je ferai la même observation à propos de l'*Arclitrinius* de Jean de Hauteville. Le héros de ce singulier poème est une espèce d'Héraclite anglais qui pleurait continuellement sur les misères et les sottises de ses compatriotes. Tels sont les principaux ouvrages publiés ici par M. Wright ; mais dans ces deux volumes tout est à lire, et je les regarde comme un chef-d'œuvre d'érudition et de critique.

— La biographie de sir Edouard Codrington [1] intéresse jusqu'à un certain point les lecteurs français, et il est dommage qu'elle n'ait pas été publiée avec plus de soin. Le défaut des compilateurs de mémoires en Angleterre est de vouloir tout imprimer; je l'ai déjà dit bien des fois, et il faut bien que je le répète encore en présence de deux énormes in-octavo, dont une bonne moitié pourrait être supprimée sans le moindre inconvénient. L'amiral Codrington prit une part active aux expéditions navales de 1794, de 1805, et surtout de 1827 et de 1828. L'histoire de cette dernière affaire, terminée par la bataille de Navarin, est sans contredit la partie la plus intéressante de l'ouvrage, et elle mérite d'être étudiée attentivement. Tout ce qui se rapporte aux intrigues du cabinet anglais m'a semblé fort curieux, et sir Edouard Codrington est le seul personnage qui se soit tiré convenablement d'un débat de petitesses et de sottises vraiment déplorable. Après la victoire, on lui enleva son commandement, parce qu'il n'avait pas voulu lire les sous-entendus que le ministère anglais avait caché sous le texte de ses dépêches. Le duc de Wellington lui-même ne joue pas un beau rôle dans tout ce tripotage, et il y a dans la correspondance de sir Edouard de quoi rectifier et contrôler les récits des historiens tels que sir A. Alison, M. de Vaulabelle, M. Louis Blanc, etc.

— M. le capitaine Colomb, officier distingué de la marine anglaise, vient de publier sur la traite des nègres, un ouvrage de la plus grande valeur [2]. C'est là encore une question internationale et qui doit nous arrêter un peu. M. Colomb nous raconte ce qu'il a vu lui-même, et son témoignage a par conséquent une valeur tout-à-fait réelle; il y a tant de gens qui

[1] *Memoir of the Life of Admiral sir Edward Codrington.* Edited by Daughter, Lady BOURCHIER. London, Longmans, 1873, 2 vol. in-8°.

[2] *Slave-Catching in the Indian Ocean : a Record of Naval Experiences.* By Capt. COLOMB, R. N. London, Longmans, 1873, in-8°.

théorisent sur ces sujets-là du fond de leur cabinet d'après des idées préconçues, et afin d'amener le triomphe de tel ou tel système. Il est nécessaire tout d'abord de montrer quelle différence existe entre le commerce des esclaves, ainsi qu'il se pratiquait (car il n'existe plus) sur la côte occidentale de l'Afrique, et ce qui se passe encore de nos jours sur le littoral Est. Après avoir donné à ce propos tous les renseignements nécessaires, notre auteur raconte tous les efforts du gouvernement anglais pour abolir la traite à Madagascar. Dans ces questions là, tout a été accompli qui pouvait passer pour faisable, et le meilleur parti à prendre maintenant serait d'obtenir de la Perse, de l'Arabie, de la Turquie et du Zanzibar, si possible, des arrangements semblables à ceux qui ont été pris avec les Madécasses. Si l'on pouvait obtenir des autorités de ces pays que les esclaves seront désormais regardés comme des objets volés, et que le gouvernement anglais aura le droit de les réclamer, la difficulté serait par cela même surmontée. M. le capitaine Colomb compte beaucoup sur la puissance de l'éducation pour élever le niveau moral des tribus africaines; sans diminuer en rien du mérite des missions religieuses, et de ce que le christianisme a déjà fait, il réclame avant tout l'action ferme et intelligente du pouvoir civil, s'exerçant au moyen d'inspections fréquentes et d'une surveillance continuelle.

— Lord Houghton, plus généralement connu par son nom de famille (Monckton Milnes) a publié naguère un volume qui nous intéresse à divers titres [1]. Ce sont des portraits de huit personnages célèbres avec lesquels il a eu de constantes relations et qu'il apprécie très-impartialement. Alexandre de Humboldt est un des ornements de cette galerie, et lord Houghton cherche à le réhabiliter un peu dans l'opinion publique. L'auteur du *Kosmos* passe généralement, et avec raison suivant moi, pour un homme dont la réputation a été surfaite, et qui, tout en se posant comme le plus accompli des courtisans, se dédommageait de sa platitude (sa correspondance avec Varnhagen von Ense le prouve) par des insultes qu'il n'avait pas le courage d'avouer. C'était là, du reste, l'habitude d'à peu près tous les littérateurs allemands, et le roi de Hanovre le fit bien sentir à Humboldt lui-même, lorsqu'il lui dit un jour à table : « Il y a deux sortes d'animaux que l'on peut toujours avoir pour de l'argent : les femmes galantes, et ceux qui vivent de leur plume. » Le portrait du cardinal Wiseman est particulièrement curieux, en ce qu'il contient un incident tout-à-fait nouveau sur l'histoire contemporaine du catholicisme en Angleterre. S'il faut en croire lord Houghton, ce serait le comte Russell lui-même qui aurait encouragé le cardinal à demander au Pape un plan de réorganisation de l'Église catholique dans le Royaume-Uni. Or, on sait que lorsque ce plan fut rendu public et mis à

[1] *Monographs. Personal and Social.* By lord HOUGHTON. London, Murray, 1873.

exécution, le comte Russell se mit à la tête du mouvement protestant pour arrêter ce qu'il appelait les emportements de la cour de Rome ; la lettre qu'il fit paraître à ce sujet avait tout le caractère d'une manifestation politique. Voilà donc un noble pair pris en flagrant délit de contradiction ; lui qui a la plume si facile, daignera-t-il s'expliquer et se justifier un peu ? L'étude biographique que lord Houghton consacre à Soliman-Pacha rattache plus étroitement ce volume à la France. Soldat du premier empire, réorganisateur de l'armée égyptienne, conquérant de la Syrie sous Méhémet-Ali qu'il aurait fait sultan si les puissances européennes n'étaient intervenues, le colonel Selves ou, si l'on veut, Soliman-Pacha, est une des figures les plus originales de ce temps-ci. Il méritait l'honneur que lord Houghton lui a accordé d'une place dans sa collection.

— Les dépêches du duc de Wellington ne sont pas encore toutes imprimées, et chaque nouveau volume semble plus intéressant que ceux qui l'ont précédé. L'émancipation catholique forme le sujet principal du tome cinquième, dont j'ai à parler ici[1]. Ce fut l'acte capital du ministère présidé par le noble duc, et après les détails que le lecteur peut trouver dans les Mémoires de sir Robert Peel et dans ceux du duc de Buckingham, il remarquera ici beaucoup de particularités dignes d'attention. Le rôle joué par Wellington lorsqu'il s'agit de donner satisfaction aux Irlandais fut extrêmement difficile, et par cela même lui fit beaucoup d'honneur ; il eut à vaincre l'opposition du Roi et celle d'une partie du cabinet. On a comparé sa position dans cette affaire à celle de l'homme dont nous parle la fable, qui avait à faire passer la rivière à un renard, une oie et un chou, de telle sorte que l'un ne pût pas dévorer l'autre. Enfin à force de tact, et grâces aussi aux progrès de l'opinion publique, le bill fut accepté, et tout s'arrangea pour le mieux. Il est impossible de lire les dépêches du duc de Wellington sans admirer son extrême sagacité et le bon sens qui lui faisait souvent deviner l'avenir. Ainsi, dans le volume qui m'occupe ici, il y a sur la situation de la Perse et les relations de ce royaume avec la Russie un passage très-remarquable.

— Dans le recueil d'articles que M. Maccall vient de publier[2], il y a un portrait de Joseph de Maistre que l'on étudiera avec intérêt. Depuis quelque temps déjà, la presse anglaise s'occupe beaucoup de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, et l'on veut examiner à leur source même les doctrines de l'école religieuse et anti-révolutionnaire. C'est là un signe réjouissant, et les personnes sérieuses commencent à comprendre qu'il n'y a pas de milieu entre ce que l'on appelle les vues théocratiques et

[1] *Despatches, Correspondence, and Memoranda of Field-Marshal Arthur Duke of Wellington, K. G.* Edited by his Son the Duke of Wellington, K. G. (In continuation of the former Series.) Vol. V. September 1828 to June 1829. London, Murray, 1873.

[2] *Foreign Biographies.* By William MACCALL. London, Tinsley, 2 vol. in-8°.

le franc radicalisme ; tôt ou tard, cette distinction sera la seule acceptée, et elle aura le mérite de simplifier les choses et de mettre un terme à certaines positions fort équivoques. Le livre de M. Maccall contient, parmi plusieurs études vraiment excellentes, un chapitre sur Saint-François d'Assise.

— M. Max Müller a traité, avec son talent ordinaire, un sujet comparativement neuf, savoir l'histoire des religions [1]. Quatre conférances faites à l'Institution royale de Londres, et deux dissertations écrites dans l'origine pour des revues, nous donnent les idées du savant professeur sur cette question si importante. Il faut d'abord établir la nécessité d'une science des religions, et prouver que les chrétiens les plus timorés n'ont rien à en redouter ; c'est là le thème de la première conférence. Vient ensuite un tableau sommaire des croyances qui se partagent notre globe, commençant par celles qui ont un texte sacré, et descendant ensuite aux théologies rudimentaires, si je puis m'exprimer ainsi. Les rapports existant entre la religion et le langage forment le sujet de la troisième lecture, et M. Max Müller s'applique à démontrer que le système de classification applicable en philologie l'est aussi pour l'étude des anciennes religions du monde. Enfin, il importe d'aborder l'étude comparative des religions avec un esprit de charité et d'impartialité profondes : la gravité des questions qui s'y rattachent l'exige absolument. Tel est en abrégé le programme de M. Max Müller. L'un des essais imprimés en guise de supplément traite des fausses analogies auxquelles on s'expose souvent lorsque l'on s'occupe d'études théologiques avec des idées préconçues; le lecteur y trouvera une excellente critique du ridicule ouvrage de M. Jacolliot, intitulé : *la Bible dans l'Inde*. Je ne crois pas que les vues du professeur d'Oxford soient admises par tous les juges compétents en ces matières ; mais elles sont exposées avec tant de savoir, de clarté et de modération, qu'elles méritent l'étude la plus sérieuse et la plus calme.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Introduction to the Science of Religion: Four Lectures delivered ad the Royal Institution ; with Two Essays on False Analogies, and the Philosophy of Mythology*. By F. MAX MÜLLER, M. A. London, Longmans, 1873.

COURRIER ITALIEN

ITALIE MÉRIDIONALE.

Je ne saurais mieux commencer ma revue du mouvement historique dans l'Italie méridionale qu'en parlant d'une œuvre dont la publication, entreprise en 1854, vient seulement d'être terminée. Cette publication est l'*Histoire des Musulmans de Sicile* d'Amari [1]. Le dernier volume, récemment imprimé, donne sur les peuples chrétiens des détails amenés tout naturellement par la nécessité d'éclaircir l'histoire des Musulmans, dont l'auteur enregistre avec soin tous les événements particuliers qui ont pu parvenir jusqu'à nous. Les relations de la principauté avec les Musulmans étrangers à la Sicile ont été passées en revue par Amari qui, à ce sujet, a découvert dans des documents arabes beaucoup de faits pour la plupart inconnus. L'auteur déclare qu'il dépasserait les limites qu'il s'est assignées s'il continuait à traiter d'une manière suivie l'histoire de la Sicile pendant toute la période où elle conserva des habitants musulmans. Voilà pourquoi il ne franchit pas la date de 1265. Il est inutile de dire que ce volume complète une œuvre commencée et continuée avec une vaste érudition, une œuvre qui honore la science historique italienne. Ce qui frappera ceux qui s'occupent spécialement de la Sicile, c'est la partie relative à la vie intellectuelle de cette contrée sous la domination sarrazine, de la fin du XI[e] au XIII[e] siècle. On trouve là un curieux tableau de la civilisation de plus de deux siècles. Sciences, arts, lettres y sont étudiés avec une érudition que personne ne peut contester. Le lecteur voit défiler sous ses yeux les philosophes, les poëtes, les géographes, etc. L'auteur, arrivant à l'architecture, a des pages tout-à-fait neuves, principalement

[1] *Storia dei Musulmani di Sicilia*, scritta da Michele AMARI Vol. III, parte II[a]. Firenze, successori Le Monier, in-8[e] de 964 p.

sur des monuments qu'on avait jusqu'ici regardés comme sarrazins, et démontre que l'architecture sicilienne au XII[e] siècle fut arabe « et suivit le cours de tout ce qui appartenait à cette civilisation étrangère, dont la durée se prolongea jusqu'à la chute de la dynastie normande. » Non moins important est le chapitre relatif à la langue et aux dialectes arabes, à l'idiôme et aux dialectes siciliens durant la domination musulmane. L'historien pense que l'Arabe a laissé dans le Sicilien moins de traces qu'on le croit généralement. Il n'a eu aucune influence sur la grammaire, son influence a été très-faible sur la prononciation, et il n'a laissé au dictionnaire que quelques centaines de vocables. Ce qui ressort de cette œuvre, c'est que la conquête musulmane apporta en Sicile, au IX[e] siècle et y maintint jusqu'à la fin du XI[e], une civilisation et une prospérité inconnues au reste de l'Italie et qui, au XII[e] et dans une partie du XIII[e] siècle, eurent une action notable sur la péninsule et contribuèrent à sa splendeur. Telle est la conclusion de ce livre, terminé par deux index qui rendent toutes les recherches faciles.

— Une autre œuvre historique importante et dont la publication a été continuée cette année est *l'Insurrection de la Pouille et la conquête normande* [1] du professeur de Blasiis, de Naples. Nous nous occuperons du troisième volume de cette œuvre : il part de l'abandon de la Dalmatie par les Normands, et de l'avènement de Roger, duc de Pouille (1085), et finit avec la mort de ce dernier, c'est-à-dire à l'affermissement de la conquête normande. M. de Blasiis, comme dans les volumes précédents, a joint à ce tome de nombreuses pièces justificatives : on y trouve, entre autres choses, une bulle de Urbain II, cinq inscriptions du tombeau de Boëmond, deux lettres de Pierre de Cluny à Roger, un traité de paix entre les Pisans et les Normands, etc. Ce livre est riche d'érudition, et a pour les Napolitains surtout un réel intérêt, un intérêt d'autant plus grand que l'auteur a découvert bien des sources inconnues, mettant à contibution non-seulement les archives de Naples, mais celles de bien d'autres villes encore.

— Je ne sais s'il a été parlé aux lecteurs de la *Revue* d'un travail que, vers la fin de l'année dernière, M. Minieri Riccio a publié sur *les Grands officiers du royaume de Sicile* [2]. Cette œuvre comprend seulement l'époque de la domination de la maison d'Anjou, et plus particulièrement les vingt années du règne du roi guelfe Charles I[er], entré à Naples le 12 février 1260, et mort à Foggia le 7 janvier 1285. Un livre comme celui-ci a pour la France un intérêt évident, et l'on regrette que l'auteur ne l'ai, publié qu'à 125 exemplaires. Minieri possède à un haut point la pa-

[1] *La insurrezione pugliese e la conquista normanna nel secolo XI*, narrate da G. di Blasiis. Vol. III. Napoli, Detken Rocholl, 1873, in-8° de 502 p.

[2] *Dei grandi uffizali del regno di Sicilia del 1265 al 1285*, per Camillo Minieri-Riccio. Naples, Stab. Tip. Partenopeo, 1872, in-8° de 259 p.

tience, et grâce à cette vertu il a réuni assez de matériaux pour qu'on puisse désormais écrire une bonne histoire de Charles d'Anjou. Il serait intéressant d'étudier les institutions qu'a laissées ce roi, dont la physionomie se présente sous des aspects si différents. Ce temps de la domination angevine semble, du reste, avoir été décrit de manière à ce que plus d'un lecteur y verra des sujets de rapprochement avec l'époque actuelle.

— L'histoire des localités a toujours un grand attrait pour les amis des études historiques. Il ne se passe pas une année où n'apparaissent de nombreuses publications inspirées par l'amour de la ville natale. Il y a deux mois, a paru un volume sur *Erice, aujourd'hui Monte S. Giuliano* [1]. Il a pour auteur un prêtre de cette ville, le professeur G. Castrovo, qui a mis à profit tous les documents où il était question d'Erice, directement ou indirectement. Ces ouvrages sont indiqués dans une bibliographie qui précède le volume, riche, mais non tout-à-fait exacte. Ainsi le savant historien Adolphe Holm, auteur de la *Geschichte Siciliens in Alterthum*, est appelé Adam et les études de son collègue Julius Schubring sont omises. Castrovo s'est borné jusqu'ici à ce qui concernait la topographie, la faune, l'agriculture, la vie pastorale. Il a bien étudié dans cette partie les maux de l'agriculture dans son pays, et qui sont d'ailleurs communs au reste de la Sicile,

— Un autre prêtre, le P. Palomer de Palerme, a commencé cette année la publication d'une œuvre utile pour l'histoire religieuse et civile, la vie de saint François d'Assise [2]. J'ai sous les yeux la première moitié du premier volume, dans lequel l'auteur accompagne son héros jusqu'à sa rencontre avec saint Dominique. Je reparlerai de ce livre quand il sera terminé. En attendant, il est bon d'appeler sur lui l'attention de ceux qui, en saint François, voient avec Gioberti le moine « qui restaura et remit en honneur la discipline ecclésiastique corrompue par la barbarie des âges précédents, en ramenant les institutions chrétiennes à la sainteté de leurs principes. » Je dirai en passant qu'un autre ecclésiastique de Reggio vient de publier un livre sur l'histoire politique et religieuse de sa patrie. La deuxième livraison contient des détails sur les souvenirs que la bataille de Lépante a laissés en Calabre [3].

— L'histoire ancienne a inspiré quelques bons travaux. Après la cinquième livraison du *Bulletin de la Commission de l'antiquité et des beaux-arts de Sicile*, qui illustre les très-importantes découvertes faites à Selinonte et à Syracuse, par le professeur Saverio Cavallari, a paru à Lecce un mémoire sur un hypogée messapien [4] trouvé dans les ruines de Rusce, et

[1] *Erice, oggi monte S. Giuliano*. Palerme, Lao, 1873, in-8° de XXVI-277 p.

[2] *Storia di S. Francisco d'Assisi*. Palerme, Lao, 1873, in-8°.

[3] *Memorie di servire alla storia sacra e civile di Reggio*, racc. dal sac. ant. M. de Lorenzo. Reggio-Calabria, 1872-73, in-16 de 132 p.

[4] *Di un ipogeo messapiro scoperto el 30 agoste 1872*. Lecce, 1872, in-8°.

sur les origines des peuples de la terre d'Otrante. Pendant ce temps, on publiait à Naples un voyage à la Siritide [1]. Son auteur, Th. Ricciardi, veut démontrer dans ce voyage, qui fait partie d'une histoire de la Lucanie dont il s'occupe, qu'on ne doit reconnaître qu'une seule Pandosia, dite des Lucains, qui, comme cela résulte de l'examen du texte de Plutarque et des tables d'Héraclée, est située près de cette dernière ville, sur la colline d'Anglona. Il lui attribue ce que divers historiens ont appliqué à une autre prétendue Pandosia, dans le voisinage de Cosenza. Le duc de Luynes, dans ses recherches sur Pandosia, demandait que l'on indiquât dans l'intérieur des terres et dans le voisinage des Lucains et des Bruses un site offrant trois collines, arrosé par une rivière du nom d'Achéron et dont pendant l'hiver les inondations ont pu en deux points arrêter les opérations d'une armée. La Pandosia près d'Héraclée se trouve dans les conditions voulues, et semble bien réellement la Pandosia cherchée. M. Ricciardi ne s'est pas, du reste, occupé seulement de cette ville; il a parlé encore de toute la Siritide, réclamant pour elle diverses localités attribuées à la Sibaritide ou la Turiatide.

— Le sarcophage chrétien découvert par Cavallari dans les catacombes de Saint-Jean de Syracuse a attiré l'attention de différents savants siciliens. Parmi eux, Isidore Carini a adressé une lettre au professeur Cusa sur cette trouvaille [2], qui a encore inspiré des écrits au professeur V. di Giovanni, et au prêtre grec Philippe Matranga. Celui-ci a récemment publié de nouvelles observations relatives à la symbolique de soixante figures que représente ce sarcophage. Ce monument paraît être du ve siècle de l'ère vulgaire, et c'est un des plus beaux que possède l'art chrétien. G. B. de Rossi, de Rome, en a parfaitement parlé. Plus nouvellement un Syracusien a aussi étudié ce sarcophage, dans une dissertation [3] où il n'est pas toujours d'accord avec ses prédécesseurs sur l'explication à donner des personnages bibliques.

— Les coutumes de diverses villes ont été en Sicile un fréquent sujet d'études. Il y a peu d'années, M. La Mantia mettait sous presse les coutumes de Palerme comparées à celles d'autres communes siciliennes. Aujourd'hui M. F. Sbano donne une nouvelle édition des coutumes de Noto [4], d'après celle que Vincent Littara fit en 1593, sur les ordres du Sénat de Noto, dans son livre *de Rebus netinis*. Le texte est celui-là même de Pierre II d'Aragon, et Sbano l'a traduit en italien en le comparant avec les coutumes de Palerme, Messine et Catane. — La préface de ce volume est une espèce d'histoire des coutumes de la Sicile.

[1] *Viaggio alla Siritide*. Naples, 1873, gr. in-8° de 100 p.

[2] *Sul sarcofago rinvenuto nelle catacombe di Siracusa*. Palerme, 1873, gr. in-8°.

[3] *Sul sarcofago scorperto in Siracusa*, per F. Lantieri. Syracuse, 1873, in-8°.

[4] *Le netine consuetudini tradotte in italiano a lato del testo latino*, etc., par F. Sbano. Noto, 1873, in-8°

— En arrivant à nos temps, il faudrait peut-être dire un mot des *Mémoires politiques*[1] de Libario Romano, qui ont causé beaucoup de sensation en Italie. Mais c'est là un sujet très-délicat, et je le toucherai à peine. La mission de publier ces mémoires fut confiée par l'auteur à son frère, et celui-ci, en remplissant cette tâche, dit quelques mots de « certains historiens précédents qui ont cherché à expliquer comment les Bourbons de Naples, avec une armée de 100,000 hommes, une marine, des finances et des lois meilleures que celles de tous les autres États d'Italie, furent forcés de se retirer à Gaëte après avoir été en peu de jours battus et mis en fuite par Garibaldi et ses mille partisans indisciplinés. » Voulant expliquer pourquoi son frère, ministre sous François II, accepta de participer au nouvel ordre de choses, l'éditeur dit que Libario Romano se décida à « suivre la voie de la stricte légalité et du respect aux institutions libérales, » qu'il voulut aussi sauver la capitale du pillage, l'ex-royaume de la guerre civile et mettre le pays à même de se prononcer sur ses destins. Il ajoute que son frère pensa, en agissant ainsi, détourner les périls qui pouvaient surgir dans la transition du gouvernement tombé à la dictature, qu'il aimait mieux se livrer à la malignité des partis que d'entraver l'unité italienne. Ces mémoires, divisés en six périodes, partent du 27 juin 1860 et vont jusqu'au 20 juillet 1865. Le vieux patriote napolitain, l'ex-ministre de François II et de Garibaldi s'y montre dégoûté du passé, dédaigneux du présent, incertain et défiant de l'avenir. Il n'est pas superflu de faire observer que le dernier des curieux documents qui suivent la mention des faits est un long mémoire adressé par Romano ac uomte de Cavour et ayant pour objet la situation des provinces napolitaines. En joignant ce livre au journal politique du comte Persano, aux lettres de G. Lafarina, à l'*Histoire de la diplomatie piémontaise* de Bianchi et aux mémoires que promet le marquis Pes de Villamarina on pourra arriver à éclairer d'une vive lumière les événements de la Sicile en 1860.

— Des monographies et des relations partielles pourraient avoir aussi leur utilité pour cette tâche. Il ne faudrait pas négliger, par exemple, un volume de *Souvenirs historiques* de M. César Morisani, souvenirs relatifs à la situation de Reggio de Calabre en 1860. On y lit des particularités intéressantes, que l'auteur a recueillies de témoins dignes de foi dans le but de faire mieux connaître des événements jusqu'ici défigurés ou ignorés. Au reste, plusieurs des faits rapportés par Morisani, et des appréciations qui les accompagnent, ont été rectifiés dans quelques notes par un écrivain de Reggio, M. Domanico Spano Bolani.

— D'autres publications encore pourraient être rappelées ici, mais elles n'ont pas une importance suffisante. Un mot de la mesure prise par le ministre de l'instruction publique pour créer une société d'histoire dans les provinces sicilennes et napolitaines. L'impulsion a été donnée aux

[1] *Mémoire politiche*, 1873, in-16.

préfets, et ceux-ci, avec l'aide de diverses personnes, ont réuni un noyau d'hommes de lettres, chargés d'examiner quelles seront les conditions les plus favorables au développement de cette institution. Il s'agit d'employer les forces intellectuelles de chaque province à publier tous les documents importants et inédits qu'offrent les bibliothèques et les archives. Le ministère a promis un subside annuel, et invoque l'aide des provinces, des municipalités et des particuliers. L'œuvre est grande, car immense est la qualité des documents et des chartes dignes d'être publiées; mais le bon vouloir et la persévérance aplaniront la voie et rendront moins fastidieux et moins ingrat un travail difficile. La commission d'histoire résidant à Gênes (pour citer la société que le ministère propose d'imiter), est un modèle d'association de ce genre. Si on réussit à la suivre dans cet œuvre de dévouement, on aura bientôt en Italie des instituts historiques qui pourront mettre au jour des diplômes, des actes, des chroniques jusqu'ici négligés, et fournir des renseignements sur toutes les branches de l'érudition historique.

— Cet intéressant mouvement dans les études historiques est, du reste, plus grand peut-être en Sicile que partout ailleurs. Des hommes érudits et sincèrement épris de la gloire de leur patrie, se livrent, loin des agitations de la politique, celui-ci à l'interprétation des monnaies, celui-là à l'étude de l'antiquité, cet autre à la publication de documents divers. Plusieurs de ces savants, qui font partie de l'école de paléographie dirigée par le professeur Salvatore Cusa, se sont mis avec zèle à fonder les *Archives historiques siciliennes* [1], à l'imitation des *Archives historiques de Florence*, des *Archives vénitiennes*, et de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Les fondateurs sont M. le baron Raphaël Starraba et M. l'abbé Isidore Carini. Leur dessein est de publier, peu à peu, les diplômes et les documents dont ils pourront avoir connaissance, de réunir dans une collection uniquement destinée à l'illustration de leur patrie tous les matériaux intéressants pour l'histoire. Les écrits qui composent la première livraison de ce recueil sont : 1° Un travail du professeur Cusa sur un manuscrit arabe, intitulé : *Traité sur les Palmes* et qui appartient à la bibliothèque nationale de Palerme; 2° une notice de *V. di Giovanni* sur Rospero Intorcetta, le premier qui donna en Europe une traduction latine des livres de Confucius et qui, parmi les missionnaires de la Chine, fut connu sous le nom de In-to-çe-kio-ssé; 3° un mémoire de Carini sur le *Monastère de Saint-Jean-des-Ermites* et sur un sceau de ce monastère si remarquable par son antiquité et qui peut être regardé comme un type de l'art arabe normand; 4° un document concernant les Juifs de Palerme, publié par le baron Starraba, qui montre combien leur expulsion fut nuisible à la Sicile; 5° le premier chapitre d'une étude de Salvatore Salomone Marino sur l'*Histoire*

[1] *Archivio storico Siciliano*, 1re livraison de 228 p. Palerme, Lao, 1873.

dans les chants populaires siciliens, dans lequel on recherche des réminiscences de l'époque Normande et Souabe; 6° *Guillaume Ier et les vêpres siciliennes dans la tradition populaire*, par l'auteur de ce *Courrier*. Dans cette livraison, la partie bibliographique n'a pas été négligée : Starraba y examine le récent travail de La Lumia : les *Romains et les guerres sociales en Sicile*, et Carini l'*Histoire des musulmans*, d'Amari. Enfin M. G. Silvestri, qui publie en ce moment un long travail sur la réorganisation des archives, a écrit la chronique qui complète ce numéro.

— A propos d'archives, on doit signaler le mémoire que M. F. Trinchera a adressé sur celles de Naples, dont il est le directeur, au ministre de l'instruction publique. Ce travail, exécuté en vue de l'Exposition universelle de Vienne, se compose de près de 700 pages in-8°, et se termine par un plan.

— L'Exposition de Vienne a encore inspiré de nombreux mémoires sur divers instituts et associations scientifiques et littéraires. Parmi les érudits qui ont pris la plume à cette occasion, nous citerons les professeurs Saverio Cevellari [1], Salinas [2], Meli [3], Philippe Evola [4], G. Caracciolo [5], et l'abbé Fornari [6].

— La bibliothèque communale de Palerme est devenue aussi le sujet d'un gros volume, consacré à ses manuscrits. C'est un précieux guide pour qui voudra recourir à cette source historique si abondante. Mais on tirera plus d'avantages encore de cette publication alors qu'elle sera terminée. Le volume dont je parle a été composé par le feu bibliothécaire M. Gaspard Rossi, qui le fit mettre sous presse en 1846. Un nouveau volume, dont l'impression est commencée, contiendra l'illustration de tous les manuscrits, et un index des noms des auteurs et des matières traitées sera consacré à l'ouvrage entier. Les manuscrits desquels il est parlé dans la première partie forment 752 volumes, et donnent lieu à des notices d'une utilité pratique incontestable, bien qu'elles ne soient pas toujours exemptes d'inexactitudes.

Aujourd'hui, la bibliothèque communale en question a acquis encore 40,000 volumes, qui proviennent, en partie, de la bibliothèque particulière de l'antiquaire Agostino Gallo, et qui, pour la plupart, concernent la Sicile. Parmi eux, se trouvent 90 manuscrits, la plupart inédits et d'auteurs célèbres.

— Revenant à la bibliographie, qui constitue une partie si importante

[1] *Relazione sullo stato della antichità di Sicilia*. Palerme, 1873, in-4°.
[2] *Del real Museo di Palermo*. Palerme, 1873.
[3] *Pinacotica del Museo di Palermo*. Palerme, 1873, in-8°.
[4] *Sulla Biblioteca di Palermo*. Palerme, 1872, in-8°.
[5] *Relazione della Biblioteca universatoria di Messina*. Messine, in-8°.
[6] *La Biblioteca universatoria di Napoli*. Naples, 1873, gr. in-8°.

de l'histoire, je dirai que G. Mina a commencé la publication d'une bibliographie sicilienne des œuvres publiées ou inédites, antiques et modernes, d'écrivains siciliens et de sujets siciliens. L'œuvre est d'une exécution difficile, mais elle est rendue moins ardue par les ouvrages de Mangitore et de Narbore.

— « Un livre imprimé comme s'il l'était aux frais d'un roi, et fait avec plus de soin que ne le sont d'ordinaire les livres en l'honneur d'un roi, » comme le dit N. Tommaseo, c'est le *Grand dictionnaire bibliographique historique de la République de Saint-Marin*, contenant l'indication des livres et de tous les opuscules qui traitent de ce petit État. Ce volume, qui est de Charles Padiglione, paraît devoir être, sur divers points de l'Italie, suivi d'autres publications analogues.

— Des événements et des personnages historiques ont inspiré des romans à divers auteurs, tels sont : le *Pietro Squarcialupo* de Mme Cecilia Stazzone, marquise de Gregorio ; le *Pieruccio Gioeni* de M. Patiri di Termini Imerese. Un autre roman historique a été écrit par G. Villianti sur un sujet français et sous ce titre : *Marie-Jeanne, la belle de Vaucouleurs*.

— On doit encore comprendre dans le domaine historique les publications suivantes : *Traité historique de la procédure civile romaine*, par l'avocat G. Gugino ; *De la dignité impériale de Charlemagne*, par A. Rolando ; *Notice sur la vie et les œuvres d'Overbeck*, par G. Borgia Mandolini ; *Écrits divers* de Pardi, contenant quatorze biographies. Enfin, à ceux qu'occuperait spécialement l'histoire de la Sicile, il est bon d'indiquer encore la monographie de l'antique Catane, du professeur Holm [1].

G. Pitrè.

Palerme, juin 1873.

[1] *Das alte Catania*. Lubock, 1873.

CHRONIQUE

Sommaire. — De la nécessité des études qui ont pour objet l'histoire des institutions et des idées. — Analyse d'un récent mémoire de M. Fayet sur les « Écoles primaires avant 1789. » — Les *Familles et la Société en France avant la Révolution*. Conseils pratiques au sujet de cette publication de M. de Ribbe. — Nécrologie : MM. de Caumont, Vitet, Saint-Marc-Girardin, le général de Ségur et Lebrun. — Un journal qui demande le rétablissement du culte de la Raison. — Quelques mots sur l'histoire de la liturgie révolutionnaire. — Est-il téméraire d'espérer la canonisation de Jeanne d'Arc ?

Nos lecteurs voudront bien se rappeler que, dès notre première *Chronique*, nous avons attiré leur attention sur la nécessité de donner à l'histoire un caractère moins militaire et plus intime. Nous n'avons cessé d'élever la voix pour leur recommander instamment de pénétrer en ces domaines encore inexplorés et de consacrer leurs travaux à l'histoire des institutions et, mieux encore, des idées ou des mœurs. Il faut avouer que, depuis plusieurs années, on a fait plus d'une étape dans ce chemin où l'on n'avait pas encore osé s'aventurer. Aujourd'hui, nous avons à signaler plus d'un excellent effort. Dans la dernière livraison de la *Revue de l'enseignement chrétien*, nous trouvons une étude de M. Fayet sur « les Écoles avant 1789. » C'est cette même étude qui avait été lue dans une séance solennelle du Congrès des Comités Catholiques et qui, malgré son étendue, avait fixé l'attention universelle. Voilà de l'histoire, de la véritable histoire, et il faut que M. Fayet ait de nombreux imitateurs. Non content d'entrer vaillamment dans le détail de nos vieilles institutions, il a choisi une question éminemment actuelle et qui soulève tous les jours vingt attaques injustes contre l'Église. Tous les soirs, je lis dans ces feuilles qui passionnent les foules, je lis que toutes les écoles ont été créées, inventées par les hommes de 1789. Arrêtez cet homme du peuple qui passe là, dans la rue, et demandez-lui ce qu'il pense à ce sujet : il vous répondra invariablement qu'avant la Déclaration des Droits de l'homme, il n'y avait pas en France une seule école primaire. « Il est généralement admis dans un certain monde, dit M. Fayet, que sous l'ancien régime, grâce à la connivence de la superstition et de la tyrannie, de

l'Église et de la Royauté, le peuple n'a fait que végéter dans l'ignorance la plus profonde où il était systématiquement maintenu, jusqu'au moment où la Révolution est venue le délivrer de cette abrutissante tutelle et lui ouvrir partout de nombreuses écoles. » Et notre publiciste ajoute que ce préjugé est reçu par les hommes d'ordre eux-mêmes et par ceux qui se posent comme bons chrétiens. Il faudrait pourtant en finir avec ces abominables calomnies de l'école révolutionnaire. Il est temps de prendre les faits les plus lumineux entre les mains et de les faire flamboyer à tous les yeux.

Qu'il y ait eu des écoles primaires avant 1789, et qu'il y en ait eu souvent DANS LES PLUS PETITS VILLAGES, c'est ce que constatent tous les historiens, quand ils consentent à travailler sur les documents originaux. Hier, M. de Beaurepaire donnait de cette vérité une démonstration absolument mathémathique, dans ses *Recherches sur l'instruction publique au diocèse de Rouen*. Depuis le Concile de Vaison en 529 et le Capitulaire de Théodulfe en 797, il a cité une liste de textes qui ne peuvent laisser aucun doute dans un esprit sincère. « Que les prêtres établissent des écoles dans les villages et dans les bourgs, » voilà le résumé le plus textuel de toutes ces prescriptions des Papes et des Conciles. Le fait est acquis à l'histoire. Et ce qui n'est pas moins exact, c'est que, dès le XIIe siècle, il y avait des centaines d'écoles dans les plus petites localités de la Normandie. Certes, il est scientifiquement permis de généraliser une telle conclusion, à la condition toutefois de tenir compte de certains retards en certaines provinces.

L'Assemblée législative, dans sa haine contre l'ancien régime, s'est chargée, d'ailleurs, de constater elle-même l'existence de ces « petites Écoles » que les guerres anglaises et les guerres de religion avaient trop souvent fait tomber en une lamentable décadence. Le 22 août 1792, (ô douce tolérance ! ô liberté !) elle interdit tout enseignement aux ci-devant congrégations, et fait cette déclaration libérale : « Les femmes ci-devant nobles, les ci-devant religieuses, chanoinesses et sœurs grises, qui auraient été nommées DANS LES ANCIENNES ÉCOLES par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles, ne peuvent être nommées institutrices. » Donc, il y avait des écoles. Donc, *ils* n'ont pas droit à ce brevet d'instituteurs du peuple qu'ils voudraient nous arracher, et que nous ne livrerons pas.

M. Fayet nous fait assister à l'admirable restauration des petites Écoles qui a signalé la seconde moitié du XVIe siècle, et tout le XVIIe. C'est aux Conciles ou Synodes diocésains que nous sommes particulièrement redevables de ce mouvement, de cette marche vers la lumière. Que ne pouvons-nous citer ici les synodes de Trèves en 1548, d'Evreux en 1576, et cinquante autres ? « Dans les Statuts synodaux et les Ordonnances épiscopales de la plupart des diocèses, publiés durant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, nous trouvons non-seulement des appels analogues, plus ou moins

explicites et pressants, mais encore des preuves nombreuses que ces appels n'ont pas été infructueux, QU'ILS ONT PRODUIT ET CONTINUAIENT ENCORE DE PRODUIRE EN 1789 D'UTILES ET NOMBREUX RÉSULTATS. »

L'auteur des *Écoles avant 1789* a circonscrit ses études DANS UN SEUL DE NOS DÉPARTEMENTS : il a bien fait. C'est cette « spécialisation » qui donne également du prix aux travaux de MM. de Beaurepaire et de Charmasse. Il convient que ces deux érudits fassent école en France. Quelle ne serait pas notre joie, si nous voyions, dans chacun de nos départements, un esprit investigateur et exact se livrer à de telles recherches ! Nous n'arriverons que par là à des données véritablement scientifiques. Et c'est ainsi que M. Fayet est parvenu à déterminer tant de faits si mal ou si peu connus.

Dès la fin du XVIIe siècle tout au moins (les écoles remontent en réalité bien plus haut, et nous en avons la preuve dans les règlements de Sébastien Zamet en 1615), le maître ou recteur de l'école devait enseigner à ses élèves, suivant leur capacité, à lire, à écrire, l'arithmétique, le plain-chant *et autres exercices dépendant des écoles.* — La rétribution mensuelle varie « dans des limites très-restreintes, mais généralement entre trois, sept ou huit sols par mois. » — La durée annuelle de l'école « est aussi très-variable d'une paroisse à une autre. La plus courte est du 1er octobre à la fête de Pâques. Mais il y a de nombreuses exceptions, » et dans les paroisses importantes, l'École peut-être ouverte toute l'année. — L'approbation épiscopale est de rigueur ; d'après une décision du 17 novembre 1751, elle est limitée à un an. — Le Bureau diocésain est, d'ailleurs, fort régulièrement constitué. Il donne ou refuse son approbation. Ses actes, quels qu'ils soient, n'ont jamais été une simple formalité : ils étaient très-sérieux et très-sérieusement motivés, et, tout en laissant aux pères de famille, réunis en assemblée générale de la paroisse, la liberté entière d'élire et de nommer *leur* candidat, l'autorité épiscopale conservait absolument le droit de repousser tout candidat dont la capacité lui paraissait insuffisante, la doctrine suspecte ou la moralité trop peu édifiante. M. Fayet en donne de très-nombreux exemples, et ce n'est point la partie la moins intéressante du Mémoire que nous analysons. Il se termine par des conclusions que nous tenons à reproduire ici, parce qu'elles sont le résultat de quinze ans de travaux excellents et profondément scientifiques :

« Malgré le peu de stabilité que semble assurer aux anciens Maîtres « d'école le bail annuel ou triennal qu'ils passent avec les Communautés, « ils restent généralement PLUS LONGTEMPS à la tête de la même école « que les instituteurs d'aujourd'hui.

« Les émoluments attachés à leur charge sont, comparativement aux « besoins et à la valeur de l'argent sous aucun régime, PLUTOT SUPÉ-« RIEURS qu'inférieurs aux traitements des instituteurs actuels.

« La valeur intellectuelle et pédagogique de l'ancien maître N'ÉTAIT « PAS INFÉRIEURE à celle de l'instituteur de nos jours.

« Les résultats de son enseignement nous sont révélés par beaucoup « de faits particuliers, mais surtout par le fait général de la diffusion de « l'enseignement. Le nombre des signatures sur les actes de mariage ne « cesse de s'accroître. Il est de 45 sur 100 en 1701-1725; de 53 en « 1726-1750; de 61 en 1751-1775 et de 72 en 1776-1800. Ces chiffres se « rapportent aux hommes. Le même progrès (de 17 à 34) est facile à « constater pour les femmes. »

Telles sont les propositions dans lesquelles M. Fayet a condensé le résultat de recherches qu'il a particulièrement demandées aux instituteurs du département de la Haute-Marne. Il faut espérer qu'un homme d'intelligence et de cœur se mettra résolûment à suivre, dans chaque département, les mêmes procédés d'investigations. C'est aux archivistes départementaux que nous voulons surtout nous adresser. La plupart d'entre eux sont, en même temps, inspecteurs des archives hospitalières et communales. Ils se mettent en route, aux premières chaleurs, aux premiers rayons de printemps, et parcourent les localités les plus inexplorées. Tout en remplissant fort consciencieusement leurs fonctions administratives, ils peuvent aisément recueillir sur leur carnet d'érudit les notes les plus originales, les plus précieuses. Ces pauvres archives communales, elles sont parfois bien pauvres, et l'on n'y trouve trop souvent que de vieux casques de pompiers avec les bustes de nos anciens souverains, dont la collection est, hélas! devenue assez encombrante. Mais pour qui sait les y chercher, que de trésors à côté de ces pauvretés! Le temps de l'histoire-bataille est fini : celui de l'histoire-intime est venu. Que nos archivistes veuillent bien y penser, et que chacun, dans sa petite sphère, mène à bonne fin des travaux comme ceux de MM. de Beaurepaire, de Charmasse et Fayet! C'est à ces humbles découvertes qu'appartient l'avenir. En avant!

La *Revue* consacre un article spécial à l'ouvrage de M. de Ribbe : *Les familles et la société en France avant la Révolution*. Nous n'avons donc pas à en parler dans cette *Chronique*. Qu'il nous soit seulement permis de recommander à nos lecteurs l'excellente méthode de M. de Ribbe. Elle a cela de bon qu'elle est d'une application très-aisée. Quelques bons esprits s'imaginent trop facilement que, pour écrire l'histoire, il faut se mettre en de certaines conditions de travail, lesquelles sont uniquement praticables à Paris et dans quelques grandes villes. C'est une erreur fatale, et M. de Ribbe vient de lui donner un éclatant démenti. Ce savant a vécu en province, et c'est en province qu'il a modestement bâti son édifice scientifique. Il n'a point pâli sur nos archives, et on ne l'a pas vu hanter nos bibliothèques. Mais, avec un admirable flair des documents, il s'est dirigé vers les archives secrètes des familles chrétiennes. Il a interrogé ces *livres de raisons* qui, dans chacune de ces familles, étaient sans cesse tenus au courant et où tous les événements intimes de ce petit groupe

étaient soigneusement relatés. Or, de ces documents peu connus, il a tiré les faits les plus importants peut-être et qui éclairent le plus profondément l'histoire de la vieille société française. Que tous imitent cet admirable exemple, ainsi que celui de M. Fayet. Il n'est pas un de nos lecteurs qui ne le puisse aisément. Nous avons tous des papiers de famille, et, tout au moins, pouvons visiter quelques archives de village. A l'œuvre donc, et faisons la lumière !

Je m'étais fort sérieusement proposé de demeurer plusieurs mois, voire plusieurs années, sans parler de l'École des Chartes aux lecteurs de la *Revue*. Serment difficile à tenir! Certains événements tout récents me relèvent de mon vœu. Pauvre chère École, je n'ai plus besoin de la défendre, et voici que les Allemands eux-mêmes se sont chargés de sa justification. Nous étions trop disposés à croire que les humoristes d'outre-Rhin répondaient à tous les *desiderata* de la science, et nous allions jusqu'à nous dire que chacune de ces glorieuses Universités renfermait en germe une École des Chartes, deux peut-être. Eh bien! non. Cette institution scientifique de notre France n'existait pas là-bas, et *ils* viennent de nous l'emprunter. A côté de l'École des Chartes de Vienne, dirigée aujourd'hui par M. Sickel, vient tout récemment de se fonder à Berlin une École des Chartes, placée sous la direction de M. Wattemback. Il y a plus. L'un des premiers publicistes de l'Allemagne, M. de Sybel, vient d'écrire sur Napoléon III une étude destinée à un grand retentissement. Il ne nous appartient pas de critiquer ici le jugement de M. de Sybel sur un homme qui n'est pas justiciable de notre *Chronique*. Mais il est une phrase de son étude qui nous a particulièrement frappé. Parlant des efforts du gouvernement impérial pour précipiter le mouvement intellectuel, l'historien allemand s'écrie : « L'organisation de l'EXCELLENTE École des Chartes fut étendue. » C'est là un de ces titres de gloire qu'il ne veut pas contester ; c'est un de ceux qu'il constate tout d'abord. Sans en être orgueilleux, nous pouvons en être fiers.

La Nécrologie forme, hélas ! une partie importante de toutes nos *Chroniques* ; mais jamais peut-être nous n'aurons eu lieu de lui consacrer autant de pages. Les hommes les plus éminents de l'ancienne génération disparaissent un à un. Seront-ils remplacés ? Des hommes, des hommes ; on demande des hommes !

M. de Caumont mérite peut-être la première place dans ces honneurs que nous devons aujourd'hui à d'illustres mémoires. Il a représenté, dans notre siècle, cette chose auguste qu'on appelle d'un bien vilain nom : la Décentralisation. Cette grande et vive intelligence n'avait pas contre Paris cette haine qu'on voit éclore au fond de quelques pauvres cerveaux. Non, mais il avait vu, avec une douleur profonde, les désastres d'une centralisation excessive. Qui de nous ne connaît la Mort qui

règne en nos plus grandes villes de province ? Sur vingt mille hommes, il en est bien quatre qui s'occupent, peut-être, des choses de l'esprit. Et parmi ces quatre, il n'en est pas deux, le plus souvent, qui appartiennent à la même « spécialité. » Un pauvre botaniste s'agite autour d'un philologue, qui s'agite lui-même autour d'un chimiste et d'un archéologue. Le résultat de ces agitations est nul. C'est ce qu'a bien vu M. de Caumont, et il a voulu faire cesser un scandale si préjudiciable à la véritable vie de la France. Comme il n'était pas homme d'État, il n'a pu rendre à la Province son antique et légitime importance. Mais il lui restait le domaine de l'intelligence, et il y a jeté la Province avec lui. C'est à lui que nous devons la création de ces excellents Congrès scientifiques qui, depuis plus de trente ans, se sont tenus dans toutes les villes de France et ont répandu partout la flamme et la vie. On a vu par là ce qu'un homme de cœur peut faire avec les prétendues aridités de l'erudition. M. de Caumont, d'ailleurs, passe avec raison pour un créateur de science, et il est avéré que, malgré les efforts d'Alexandre Lenoir et l'initiative de Chateaubriand, il a réellement donné la vie à l'archéologie nationale. Il avait l'amour, il avait la foi. La clarté de son esprit fit le reste, et il en vint aisément à écrire cet *Abécédaire archéologique* qui a formé, de nos jours, tant de centaines d'érudits. Certes, on est allé plus loin que lui dans cette route qu'il avait ouverte. L'*Abécédaire* a été singulièrement dépassé par le *Dictionnaire* de Viollet-Le-Duc, et surtout par l'admirable cours que M. J. Quicherat professe depuis vingt-cinq ans à l'École des Chartes. Mais, de grâce, ne soyons pas ingrats, et rendons quelque justice à ces initiateurs sans lesquels nous ne serions rien. M. de Caumont appartenait à cette race vaillante qui, depuis 1820 jusqu'en 1850, a placé si visiblement la France à la tête de toutes les autres nations. Il a noblement réparé le crime de cette ingratitude qui, depuis la Renaissance, nous a rendus aveugles pour toutes les gloires d'un moyen âge stupidement méconnu, ou odieusement défiguré. Il a bien écrit ; il a bien vécu. Mais, hélas ! il a eu la douleur de mourir sans avoir pu assister à la seconde et véritable renaissance de cette pauvre France, qui voudra désormais respecter et aimer son passé. Il lui a, du moins, laissé ce grand exemple, et il faut bien espérer qu'après nous être pris de passion pour les églises romaines et gothiques, nous finirons par adorer ce grand Dieu dont nos cathédrales étaient le sanctuaire.

Après M. de Caumont, M. Vitet.

M. Vitet n'a pas consacré toute sa vie aux études historiques, et il y avait en lui un homme politique dont notre *Revue* n'a pas à s'occuper. Nous croyons, d'ailleurs, que sa gloire littéraire préservera mieux son nom de l'oubli. C'était un esprit éveillé, clair, facile, vivant. Il se jeta tout d'abord dans l'histoire ; mais il se dit que pour attirer et fixer l'attention d'un siècle ardent et mobile, il fallait se servir d'une forme

originale et passionnante. Il choisit la forme dramatique, et l'on se rappelle ses travaux sur la Ligue. Ce n'étaient pas, du reste, de ces scènes rapides et brûlantes que l'on peut mettre au théâtre ; c'étaient de longs dialogues où l'on donnait tour à tour la parole à tous les personnages de nos annales. Bref, cet essai réussit à souhait, et l'auteur le recommença. Telle fut la première phase de sa vie littéraire. Quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur les idées de l'auteur, il est certain que *la Ligue* suffisait pour le faire entrer à l'Académie. Il y entra en 1845.

Ce qui caractérise M. Vitet, c'est une certaine indépendance d'esprit et qui va parfois jusqu'à la hardiesse. Il montra bien qu'il ne partageait pas les sots préjugés de son temps, lorsqu'un jour, dans une livraison à jamais célèbre de la *Revue des Deux-Mondes*, il fit paraître cette vivante et chaude analyse de notre *Chanson de Roland*. Plus tard, il n'analysa point avec moins de vie et de fierté, la Vie de saint Louis de Joinville, et il fut un de ceux qui tendirent une main sympathique à M. Natalis de Wailly, alors que cet érudit eût le courage de devenir un vulgarisateur. On n'a pas assez remarqué ce côté lumineux du talent de M. Vitet. Il avait cette précieuse faculté de l'assimilation, et se pénétrait aisément de toutes les nobles idées. On ne put jamais l'accuser de fanatisme, et plusieurs, tout au contraire, auraient pu lui reprocher une certaine tiédeur de modération. Néanmoins, il fut un de ceux qui se passionnèrent pour le moyen-âge et qui en popularisèrent la connaissance. J'ai déjà observé plus d'une fois qu'il y a un certain coin de fanatisme dans l'esprit de tous les modérés. M. Vitet eut l'enthousiasme de notre vieille poésie et de notre vieille histoire. Nous l'en remercions vivement et croyons, en le disant, honorer cette chère mémoire.

Les souvenirs du siége de Paris sont encore présents à tous les esprits. Qui ne se souvient de l'impression que ces temps douloureux firent dans les âmes honnêtes ? J'ai vu des athées revenir alors à la confession du vrai Dieu ; j'ai vu des théistes saluer Jésus-Christ ; j'ai vu des protestants s'incliner devant l'Église. Il n'y eut pas jusqu'à la *Revue des Deux-Mondes* qui ne se soit alors sentie pénétrée par je ne sais quels sentiments de contrition et qui n'ait un peu fait son *mea culpa*. Par bonheur, ce très-honnête et très-sincère M. Vitet était là, qui donna à ce retour le caractère d'une noble et incontestable franchise. Il fit paraître ces *Lettres* qui sont, à nos yeux, son meilleur titre de gloire. Elles conquirent rapidement un immense succès parmi tout ce peuple qui était en voie de redevenir chrétien. Elles nous consolèrent, elles nous relevèrent. Elles ne renfermaient pas de ces forfanteries qui étaient alors si communes ; elles ne parlaient pas de « trouée » victorieuse. Mais elles nous reportaient aux véritables causes de nos désastres, et nous invitaient à faire un retour sur nous-mêmes. L'Empire seul n'y était pas incriminé, et nos passions, notre amour du bien-être, notre faux luxe, notre égoïsme étaient mis en cause. C'était encore du courage, et M. Vitet donnait par là une preuve nouvelle de la liberté

de son intelligence. Il est mort en des temps meilleurs, et Dieu lui a permis de contempler, avec ses yeux demi éteints, les approches d'une belle aurore. Il est mort plein d'espérances, c'est-à-dire en chrétien. Le découragement, en effet, n'atteint jamais les âmes de nos mourants, et l'on n'a jamais entendu dire qu'un catholique soit mort dans la tristesse et sans foi dans l'avenir.

La place que M. Vitèt laisse parmi nous sera difficile à remplir. Il faut espérer que l'Académie n'insultera pas à cette mémoire, en le remplaçant par un bohême ou par un athée.

Dans M. Saint-Marc Girardin, nous avons aussi perdu un chrétien sincère. C'était vraiment le type du professeur, et je n'ignore pas tout ce que ce bon esprit renfermait encore d'éléments universitaires. Cependant, il se montra souvent fort supérieur à cette Université dont il était l'enfant. Son enseignement n'avait rien de monotone ni de pédant. Il était hardi, fantaisiste et quelque peu irrégulier. Sa parole, qui cherchait trop les applaudissements, les méritait presque toujours. Il a eu de beaux regards sur Corneille, qu'il aimait particulièrement, et il est un de ceux qui ont contribué à faire dater du XVIe siècle les origines de notre littérature. Jadis on ne la voulait faire commencer qu'à ce sec et déplorable Malherbe. Il n'eut pas de peine à prouver, comme Sainte-Beuve, que Ronsard est mille fois plus vivant et plus frais. Il faut lui savoir gré de ses recherches, bien qu'il n'ait pas su monter plus haut, et que le moyen-âge n'ait pas suffisamment attiré son esprit chercheur. On ne lui enlèvera pas cette gloire d'avoir aimé les jeunes gens et de leur avoir donné de sages conseils. Avec quelques méchantes allusions, il eut pu se faire une nouvelle popularité ; mais il ne voulut pas de cette notoriété de mauvais aloi, et resta chrétien. Je crois l'entendre encore, commentant devant un immense auditoire les plus belles pages du *Sestorius* de Corneille, et faisant frissonner toute cette jeunesse avec la fierté de ces beaux vers qu'il lisait admirablement. Il n'avait pas un ennemi, je pense, et ceux mêmes qui l'auraient désiré plus catholique, lui savaient gré de l'être autant. J'étais de ceux-là.

Le général de Ségur était l'auteur de cette *Histoire de la campagne de Russie* qui est un modèle achevé du style historique. Il est mort plein de jours, et après avoir assisté, dans notre pauvre pays, à des épisodes plus navrants que le passage de la Bérésina. Quant au poëte Lebrun, qui le précéda de quelques jours dans la tombe, il ne se sentait plus depuis longtemps en état de composer des tragédies. « Que me parles-tu « de faire des tragédies, écrivait en 1793 le vieux Ducis à l'un de ses « amis ? Quand nous descendons dans la rue, nous avons du sang jusqu'à « la cheville. » Lebrun eut pu en dire autant en 1871. Avec lui meurt décidément la vieille tragédie, ou plutôt elle est morte depuis un demi

siècle. Ce n'était pas la vraie forme du drame national, et nous ne saurions trouver, pour la regretter, une seule larme dans nos yeux, un seul regret dans notre cœur. L'auteur de *Marie Stuart* a vainement essayé de la galvaniser. Il a essayé de la mêler de drame. Essais impuissants ! la tragédie est morte, et l'avenir est au drame.

Une chose que l'on croyait bien morte, c'est le Culte de la Raison. Nous avons, depuis plusieurs années, promis d'en raconter l'histoire aux lecteurs de la *Revue*, et nous tiendrons bientôt cette promesse. Ce qui nous y excite vivement, c'est l'article récent d'un journal ultra-rubicond qui s'écrie avec un enthousiasme immodéré : « Le seul culte qu'il convienne d'établir aujourd'hui, le seul qui puisse réunir tous les hommes, est celui de la Raison. » Ainsi, l'on n'a pas renoncé à ces vieilles friperies, à ces oripeaux démodés. Nous avons là les matériaux, fort abondants, hélas ! de cette triste histoire de la liturgie révolutionnaire. On s'imaginerait difficilement jusqu'à quel degré de ridicule les nouveaux liturgistes se sont partout élevés. Je ne puis résister au désir de « cueillir » çà et là quelques-unes de mes notes. Nos amis y verront comment on entendait « le culte » épuré de la Raison, sur les points les plus éloignés du territoire de la République....

A Paris, Marat fut un des premiers, un des plus célèbres pontifes de la religion nouvelle. C'est à lui que nous devons les célèbres « Commandements » destinés à remplacer le Décalogue, et où nous lisons ce qui suit :

Le mot *noble* tu rayeras
De tes cahiers dorénavant.

—

Du clergé tu supprimeras
La moitié nécessairement.

—

De tous moines tu purgeras
La France irrévocablement.

—

Aux gens de loi tu couperas
Les ongles radicalement.

Préférez-vous les « Commandements de la République, » dûs au citoyen Jault, électeur de 1872, membre de la Commune de Paris, etc. ? Écoutez :

L'Être Suprême adoreras
Raison et justice également. .

—

Les perfides dénonceras
Le plus scrupuleusement...

—

Le dix août sanctifieras
Pour l'aimer éternellement.

—

Les biens du fuyard verseras
Sur le sans-culotte indigent.

Le peuple de Paris mettait en pratique ces nobles et délicates maximes.

La Section de la Cité, qui mérite de servir de type à toutes les autres, célèbre une Fête civique en l'honneur de Marat. « Un temple de forme antique, simple comme la nature, est consacré à l'immortalité, à la reconnaissance, à Lepelletier, à Marat. Le citoyen Brutus demande la parole : « La plus belle hécatombe qu'on puisse offrir à Lepelletier est, dit-il, la tête d'un despote, et celles de TOUS les ennemis de la Liberté et de la République :

Présentons lui pour hécatombe
Le chef du dernier potentat

Et pour terminer les rites de la séance, « on éleve une centenaire sur l'estrade, et le Président l'embrasse. » Puis, tous les assistants se retirent en répétant ces beaux vers dont la mort de Marat est l'unique objet :

Non, non, le héros qu'on admire,
Qui cause aujourd'hui nos regrets
N'est point mort. Son âme respire
Dans l'âme de tous les Français.

A la Section de Guillaume Tell, mêmes rites, « dans le nouveau temple de la Morale. » Seulement, on allume hors du temple un bûcher « composé d'un vieux confessionnal, et on y jette quelques lambeaux de missel, de reliques et d'ornements de nulle valeur. » Remarquez que nous choisissons cette scène absolument au hasard, et que nous en pourrions citer dix mille autres. Mais la province ne le cède point à Paris.

A Blois, la fête de l'Être suprême est célébrée le 20 prairial an II. On y réalise, autant que faire se peut, le fameux projet de David. Tout se résume dans une solennité où figurent : « 1° L'enfance ornée de fleurs des « champs ; 2° l'adolescence ornée de myrtes ; 3° la virilité ornée de « chêne, et 4° la vieillesse ornée de lauriers. » Mais écoutez la suite : « Les « jeunes filles, en jetant leurs fleurs au milieu de la fumée du parfum « qui s'élevait vers le ciel, ont juré de réserver leur tendresse pour les

« enfants et les amis de la patrie. » Boissy d'Anglas n'est pas moins tendre dans son projet pour une fête de mariage [1] : « Je voudrais, dit-il, que cette fête fut exclusivement consacrée à honorer la paternité. J'en bannirais le froid célibataire, celui qui n'a jamais versé de larmes en essuyant celles de son fils. » Et il ajoute : « Cette fête est celle de l'amour et de la volupté. Que le jeune homme nouvellement épris y paraisse sous l'égide des mœurs à côté de sa jeune amante. »

A Bourg-régénéré[2], le Pape « est figuré par un citoyen revêtu des habits fanatico-pontificaux. Il se jette aux genoux du peuple et demande à abdiquer. On le met sur la sellette ; on lui fait son procès et le peuple crie : A la guillotine le Pape ! à la guillotine le père des menteurs ! » Le jugement sera prononcé et le Pape guillotiné ! » C'est à cette fête, empreinte d'un caractère si gracieux, que l'on fait encore un grand feu de joie, où quelques saints *échappés* sont rôtis et consumés. » Un dernier trait, digne de l'imagination des citoyens de Bourg : « On distingue, au respect général qui leur est porté, un groupe de femmes enceintes, environnées de lierre et de fleurs. »

A Compiègne, fête du 20 prairial en l'honneur de Marat. On lit sur un étendard : *Il fut l'ami du peuple. Enfants, imitez le.* Les jeunes filles suivent immédiatement le char où l'on a placé des soldats blessés, et sur un drapeau tricolore on lit ces mots touchants : « Nous leur ferons oublier tous leurs maux. » Ce sont les jeunes filles qui parlent.

A Rochefort, les « époux décadaires » ont la place d'honneur. L'Union porte un faisceau, la Constance deux colombes et la Morale un volume : « Que l'amitié, dit le citoyen Barbault-Royer, retrouve Damon et Pinthia « (*sic*), Oreste et son sensible Pylade. »

A Tulle, on chante, sur l'air de la *Marseillaise*, ce refrain énergique :

Honneur à l'Éternel ! guerre et mort aux tyrans !
Chantons (*bis*). Adorons-le sur leurs corps expirants !

Et les jeunes filles, se conformant au plan de David, chantent en chœur :

Ce n'est qu'aux braves sans-culottes
Que nous brûlons de nous unir.

A Uzès-la-Montagne, la fête était d'un symbolisme plus vif. On y voyait un tombereau où était attachés quatre mannequins, représentant le Despotisme, l'odieuse Féodalité, le Fanatisme terrassé et la Chicane renversée. Ensuite venait un char « où étaient quatre vieillards enlacés (*sic*) par des rubans tricolores avec quatre jeunes citoyennes vêtues de blanc qui les caressaient tour à tour. » « Le buste de Marat était porté par quatre vétérans, et les quatre mannequins étaient brûlés » avec quelques vieux

[1] Le *Publiciste parisien*, 1er numéro.
[2] Le 12 messidor, an II.

parchemins, reste de l'exécrable féodalité. Le président de la Société populaire terminait la fête par un discours en l'honneur de Marat, et s'écriait : « C'est ton ombre, ô Marat, que j'invoque. Inspire moi, et « que ta belle âme pénètre la mienne. »

Après Uzès, on ne peut plus guère citer, comme modèle de profondeur, que la fameuse « Messe des sans-culottes. » Au moment de l'élévation, on y devait couper la tête à un mannequin représentant la Royauté.

Nous tenons tous ces textes et mille autres à la disposition de nos lecteurs. Loin de nous, d'ailleurs, l'intention de faire ici de la politique et d'exciter de laides passions. Nous prétendons nous enfermer dans le domaine littéraire et religieux, et montrer, par d'irrécusables documents, où sont nécessairement amenés ceux qui prétendent improviser un culte. Quant à ces pauvres liturgistes de la Révolution, nous n'avons nulle haine contre eux et désirons seulement qu'ils ne trouvent pas d'imitateurs.

Néanmoins, il nous serait dur de terminer par là notre *Chronique*, et nous ne voudrions pas laisser nos lecteurs sur cette impression pénible. Nous avons une bonne, une grande nouvelle à leur annoncer. Le Souverain Pontife, il y a quelques jours, dans une de ces admirables allocutions qui font l'étonnement du monde, a prononcé récemment un nom glorieux, un nom souverainement français, celui de Jeanne d'Arc. Il a parlé des efforts que Mgr Dupanloup a faits depuis longtemps pour obtenir la canonisation de cette libératrice de notre pays, ou tout au moins l'introduction de sa cause. Et loin de décourager l'illustre pétionnaire, le Pape a laissé tomber une parole d'espérance : « Nous pourrons y penser plus tard. » Ce *plus tard* a fait battre nos cœurs, et nous ne pourrons jamais plus l'oublier. C'est maintenant aux catholiques français qu'il appartient de hâter cette heure glorieuse. La *Revue des questions historiques* s'efforcera de leur rappeler souvent ce mot de Pie IX et de tenir leur zèle en haleine. L'École des Chartes, elle aussi, voudra tenir à honneur de s'intéresser à cette cause. Tous les catholiques de France, tous sans exception, en seront les postulateurs. Et tous, — il faut l'espérer, — pourront bientôt ajouter à leurs prières, ce cri catholique et national : « Sainte Jeanne de France, priez pour nous ! »

LÉON GAUTIER.

[3] Le 20 pluviose, an 11.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I

PÉRIODIQUES FRANÇAIS

Parmi les travaux que nous aurions à signaler ici, il en est qui se rattachent à des questions traitées à fond dans la *Revue*, comme le *Monothéisme de la Bible*, de M. l'abbé A. Deschamps[1], ou qui eux-mêmes ont été cités dans nos colonnes, comme l'étude du R. P. Desjacques sur *saint Jean Chrysostome*[2]; certains ne sont que la mise en œuvre de documents fournis par des ouvrages considérables, tels que l'*Histoire des États Généraux* de M. G. Picot. Ainsi MM. Aubry-Vitet[3] et de Foblant[4] ont consacré l'un et l'autre un article étendu à ce travail ; enfin nous ne parlerons aujourd'hui que pour mémoire des études de MM. Amédée Thierry[5] et Lenormant[6], sur lesquelles nous aurons à revenir, non plus que du second article de M. Ch. Louandre sur le *Rôle des femmes de l'ancienne France*[7], qui ne vaut guère la peine que nous nous y arrêtions.

Nous devons une mention spéciale aux trois articles que M. Ch. Giraud

[1] *Du Monothéisme de la Bible et des dernières théories rationalistes, à propos d'un article de M. Jules Soury. — Revue du monde catholique* des 15 décembre 1872, 15 janvier, 15 février et 15 avril 1873.

[2] *Saint Jean Chrysostome et l'hagiographie rationaliste. — Etudes religieuses*, etc., livr. de décembre 1872.

[3] *Les États Généraux avant 1789, leur rôle dans l'ancienne France. — Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1873.

[4] *Les États Généraux et la monarchie française. — Correspondant* du 10 juin 1873.

[5] *La littérature profane en Gaule au IVe siècle Les grandes écoles : Ausone et Rutilius. — Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1873.

[6] *Un Babylonien du VIIIe siècle avant notre ère. — Correspondant* du 10 mai et du 10 juin 1873.

[7] *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1873.

a consacré, dans la *Revue des Deux-Mondes*, au *Grégoire VII* de M. Villemain [1]. Il constate ce qui manque à cette œuvre posthume en fait de recherches historiques, — puisque M. Villemain n'a pas connu les travaux de Jaffé, de Giesebrecht, de Watterich, de Gfrœrer, etc., — et en fait de vues philosophiques, — puisque M. Villemain en est resté sur plus d'un point, malheureusement, aux préjugés d'il y a trente ans. M. Giraud indique comment il faudrait suppléer à ces lacunes ; puis, après avoir constaté la condition déplorable de la Papauté opprimée par les Empereurs, après avoir fait connaître les embarras politiques au milieu desquels l'Allemagne était engagée, il montre Grégoire VII s'essayant prudemment à la bataille générale qu'il devait livrer pour assurer la réforme et la liberté de l'Église. M. Giraud semble parler avec trop d'affectation du plan d'attaque de Grégoire VII contre la corruption du siècle : le plan du Pape n'était autre que de proclamer partout et toujours la règle de la discipline, et partout et toujours de poursuivre l'erreur et la corruption ; or, ceux qui résistaient au Pape étaient protégés par l'empereur, et, comme le dit M. Giraud, « la question de l'indépendance politique de l'État disparaissait sous le masque hideux des concessions impies et de l'immoralité publique du clergé féodal. » M. Giraud s'efforce de tenir la balance égale entre les deux adversaires Grégoire VII et Henri IV : il blâme un peu le Roi, il blâme un peu le Pape, et avec le désir évident d'être impartial, il tombe parfois dans la contradiction : c'est ainsi qu'il reproche à Grégoire VII de rêver une société humaine organisée comme un couvent, et cependant il reconnaît que son œuvre a été, en son temps, une œuvre de civilisation ; qu'il dit que, par suite d'un excès d'orgueil, Grégoire VII ne poursuivait plus la cause de la Réforme des mœurs et de l'Église, mais la cause de l'assujétissement des Rois au sacerdoce, et pourtant il se plaît à constater que, dans son expression modérée et vraie, la cause que soutint le Pape était celle de l'esprit et de la liberté contre l'empire de la violence et de l'immoralité.

— Dom Piolin a été amené par le récent travail de M. l'abbé Casimir Chevalier (de Tours) — dont nous avons rendu compte dans la *Revue* et à propos duquel une étude considérable a été commencée dans la présente livraison — à reprendre la grande question de l'apostolicité des Églises des Gaules [2]. Il s'occupe plus spécialement de la mission de saint Julien, premier évêque du Mans, et développe les arguments qu'il avait fait valoir en 1850 dans le tome Ier de son *Histoire de l'Église du Mans*. M. l'abbé Chevalier s'est vanté « d'avoir découvert dans les documents de l'Église du Mans une démonstration nouvelle et certaine » contre l'apostolicité ; Dom Piolin a voulu montrer qu'aucun des documents

[1] Livraisons des 15 mars, 1er avril et 1er mai 1873.

[2] *De l'école légendaire et des origines historiques des Églises des Gaules*, dans la *Revue du monde catholique* des 15 mars et 15 juin 1873.

allégués n'a été compris, et qu'on leur donne un sens diamétralement opposé à celui qu'ils expriment. Il proteste d'abord contre le nom d'*école légendaire* donné aux défenseurs de la thèse de l'apostolicité ; si cette école n'exclut pas absolument les légendes, elle s'appuie sur les témoignages les plus sûrs et les plus authentiques : « Nous discutons chaque texte avec le plus grand soin, dit D. Piolin, nous admettons comme autorité historique les légendes, mais pas toutes, celles-là seulement qui peuvent subir les épreuves rigoureuses d'une exacte critique. » L'auteur s'occupe ensuite des *Fausses Décrétales*, auxquelles M. l'abbé Casimir Chevalier avait consacré quelques pages trop peu étudiées, et réfute l'assertion qui présente le concile d'Arles de 314 comme le premier concile authentique de la Gaule. Son second article aborde la question elle-même ; suivant son contradicteur, pas à pas, le savant bénédictin relève beaucoup d'erreurs, de confusions, de distractions, qu'on est surpris de rencontrer dans un livre sérieux et honoré des suffrages de notre premier corps savant.

— Les *Analecta juris Pontificii* contiennent toujours des documents historiques fort précieux et des travaux dignes d'attention.

Nous y avons remarqué[1] les notes prises, après chaque consistoire, par le cardinal J. Antoine Sanctori, connu de son temps sous le nom de cardinal de Sainte-Sévérine ; seulement l'éditeur a négligé de noter des préconisations, parfois assez nombreuses, comme n'offrant quelqu'intérêt aujourd'hui, dit-il, qu'aux yeux des personnes qui dressent des séries d'évêques et d'abbés. Si tous les faits mentionnés ne sont pas nouveaux, car le P. Tempesti avait connu ce document, le témoignage du cardinal Sanctori est ici publié pour la première fois.

Le même recueil nous donne[2] l'exposé des recherches littéraires faites par La Porte du Theil, lors de son voyage à Rome de 1776 à 1783. Cet exposé fut lu à l'assemblée particulière des Inscriptions et Belles-Lettres le 20 janvier 1784. A ce rapport, on a joint les pièces relatives aux recherches faites au Vatican : mémoire sur les pièces à copier, lettres du cardinal de Bernis, correspondance de La Porte du Theil à Rome avec M. de Bréquigny à Paris ; note des dépenses pour la copie des Bulles, etc.

Mentionnons encore une dissertation inédite de Léonard de Saint-Victor sur l'*Apparition de la Croix à l'Empereur Constantin*[3], et une étude sur la *Domination pontificale en Sardaigne*[4].

— M. Edouard de Barthélemy a publié dans la *Revue du monde catholique*[5], deux lettres inédites fort curieuses, l'une de Du Ferrier, ambassadeur à Venise, existant à la bibliothèque Nationale, l'autre de Catherine

[1] Livraison 99e.
[2] Livraison 101e.
[3] Livraison 105e.
[4] Livraison 102e et suiv.
[5] Livraison du 15 décembre 1872.

de Médicis, existant à la bibliothèque de l'Empereur de Russie, au sujet de la Saint-Barthélemy. Ces lettres ont un caractère confidentiel qui les rend d'autant plus précieuses. Du Ferrier fait part à Catherine des bruits qui circulent à Venise au sujet de ce coup d'Etat et des diverses interprétations qu'on en donne (16 septembre). Catherine, en répondant à Du Ferrier, déclare nettement qu'elle a ordonné une exécution qui seule à ses yeux pouvait punir la rébellion de l'amiral et de son parti; elle laisse clairement entendre, et c'est là un fait nouveau, que la pensée de recouvrer une liberté d'action suffisante pour pouvoir se venger du roi d'Espagne n'a pas été un des derniers mobiles du massacre de la Saint-Barthélemy. Il résulterait de cette lettre qu'il y a eu, contrairement à une opinion assez générale, une certaine préméditation, et que les avances faites par Catherine aux protestants n'avaient d'autre but que de les endormir en attendant l'occasion d'agir.

— M. de Jarnac avait consacré une étude à *Henri IV* dans le *Correspondant*. Aujourd'hui il compare *Louis XIV* à son aïeul[1], et examine à quel point les exemples de Henri IV ont été suivis par lui. L'auteur débute par une sorte de parallèle entre les deux rois qui ont mérité le surnom de *Grand*, ou plutôt entre leurs deux règnes. C'est en effet le règne, plus que le roi, qui apparaît ici. Nous n'avons point à suivre M. de Jarnac dans ses appréciations, qui, sur plus d'un point, ne seraient pas les nôtres. Bornons-nous à citer ses conclusions : « Il est impossible, dit-il, même après un intervalle de *deux siècles* (?), de contempler cette lugubre série de désastres, de massacres, de ravages sans en rechercher l'auteur véritable, et sans lui en demander quelque compte. Il est impossible de ne point comparer cette France abattue, ruinée, telle qu'elle sort des mains de Louis XIV, à la France du « grand dessein, » regorgeant de richesse, de puissance, de vie, telle enfin que Henri IV, expirant à la veille d'un triomphe assuré, l'a livrée à son successeur...... Nous nous sommes efforcé, en déplorant quelques-unes des erreurs de Louis XIV, de parler de lui avec le respect qu'il nous inspire, avec le sentiment profond de tout ce qu'il fit et tout ce qu'il fut pour la France. Encore une fois, nul plus que nous ne rend hommage à ce type majestueux des principaux attributs de la royauté, à sa rare aptitude pour le commandement et pour le gouvernement, à sa laborieuse application, à son goût éclairé pour tout ce qui était noble et élevé, à sa libéralité véritablement princière. Digne de toutes les prospérités, il fut encore plus grand dans le malheur, et qui sait même ce que fut devenue la France sous un chef moins altier et moins résolu durant ces longues années d'angoisses qui séparent le désastre d'Hochstet de la pacification finale?... Les témoins s'étonnaient de voir la résignation d'un chrétien se combinant toujours avec la fermeté d'un héros. »

[1] *Henri IV et Louis XIV.* — *Correspondant* du 10 janvier 1873.

— Comment la question de monarchie et de république s'est-elle posée après le 9 thermidor, pendant cette période de transition qui précéda le 18 brumaire, dans ces années « à la fois ternes et désolées, agitées et vides, » où tout est diminué, les événements et les hommes? C'est là le point que M. Paul Thureau-Dangin, auquel nous devons aussi une étude remarquable sur *Paris capitale pendant la révolution française*[1], examine dans deux articles très-fouillés, fort curieux, écrits avec un talent réel[2]. L'auteur est évidemment sous l'empire d'une préoccupation : il cherche dans le passé des rapprochements avec le présent. Il a beau s'en défendre en disant (p. 219) : « Rien n'est puéril et faux comme ces rapprochements quand on prétend les pousser trop loin; il s'agit de raconter l'histoire sincère et vraie du passé, non de la plier arbitrairement aux nécessités d'une argumentation de politique contemporaine, » nous trouvons à chaque page la trace de ces « enseignements profitables » et de ces « graves avertissements » qui s'appliquent aux hommes de notre temps. — Les députés sympathiques à la monarchie qui, « la jugeant impossible, se résignaient à la république pourvu que celle-ci devint plus juste et moins violente (p. 227); » la « réaction » qui « ne s'en prend pas à la république » et qui, « sinon par sympathie et confiance, du moins par nécessité ou par timidité, » consent à « laisser le temps à cette république de prouver qu'elle peut être un gouvernement sans désordre et sans arbitraire (p. 229); » l'opinion modérée qui n'a pas « assez de confiance dans les remèdes constitutionnels pour acheter aucun d'eux au prix d'une crise ; » (p. 239) « ces esprits étroits et courts, voués aux opinions extrêmes (p. 240); » ces royalistes incorrigibles qui vont empêcher la royauté de se rétablir (p. 241) et qui viennent au secours des républicains révolutionnaires (p. 257); » cette « France du dehors » à cent lieues de la « France du dedans (p. 248); » ce mal de l'exil qui « n'apprend rien et qui immobilise l'esprit; » ces « opinions extrêmes dont le caractère constant est de haïr plus les modérés qui les touchent que les adversaires placés à l'extrême opposé (p. 250); » cette « criminelle et folle chimère du bien devant sortir de l'excès du mal (*ibid*) ; » ces « témérités du dehors venant effaroucher l'esprit public en voie de conversion (p. 254) ; » ce « goût de la prophétie et cette argumentation par miracle (p. 451), » etc., etc., autant de traits qui, sous la plume de l'auteur, sont comme une épée à deux tranchants et ne visent pas toujours et uniquement ceux auxquels ils semblent destinés. Dans cette histoire qu'il retrace, « histoire d'un intérêt poignant, » l'auteur « reconnaît à plus d'un signe le mal dont nous souffrons aujourd'hui. » « Seule, dit-il, la pensée de ce rapprochement et des enseignements qu'on peut en tirer, soutient le courage de l'écrivain. Seule, elle contraint de reprendre cette étude, après que tout semble déjà irrémédiablement

[1] *Correspondant* du 10 novembre 1872.
[2] *Correspondant* des 25 avril et 10 mai 1873.

perdu au 13 vendémiaire. » — Ajoutons que si les royalistes ont la meilleure part, les républicains ne sont pas épargnés : les premiers ont rendu la monarchie impossible ; les seconds ont perdu la république.

Quoi qu'il en soit de ces préoccupations trop persistantes, de ces rapprochements trop complaisamment cherchés, l'étude est fort curieuse ; on y voit se dérouler le tableau de cette société qui, au sortir de la tourmente révolutionnaire, ne s'inquiète que de jouir librement, reste d'abord étrangère à toute préoccupation de parti, suit le courant de l'opinion en sacrifiant toujours au mauvais goût de l'époque, aux idoles du moment, et finalement ne se montre digne ni de la liberté ni d'un gouvernement stable. Elle en arrive, vis-à-vis du pouvoir, à une sorte d'indifférence apathique ; elle se désintéresse de la politique ; elle se jette dans le tourbillon des plaisirs et dans la fièvre de l'agiotage. Vienne le 18 fructidor, et la nation « assistera, indifférente et muette, aux démêlés des vainqueurs. » — « On ne vote plus, on ne s'inquiète plus de ce que font les assemblées, les journaux n'éveillent plus aucun écho, on ne rougit pas de sa défaillance, on avoue sa stérilité, on ne paraît pas souffrir du vide moral. » Aussi Bonaparte trouve le terrain préparé, et le 18 brumaire est acclamé par la masse : on était mûr pour le despotisme ; l'*Empire était fait.* L'auteur donne à la fin de son travail la curieuse liste des révolutionnaires devenus les serviteurs à gage du futur Empereur.

— A côté du travail étendu de M. Thureau-Dangin, il convient de signaler un article de M. H. Wallon [1], qui n'est que le résumé du livre de M. Ad. Schmidt, signalé par nous à deux reprises : *Tableaux de la Révolution française publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris.* M. Wallon a revu le texte des nombreuses citations qui forment le fond de son article sur les originaux conservés aux Archives nationales : rien de plus curieux et de plus instructif que ce tableau de la marche de l'esprit public, à la veille et au lendemain de la Révolution du 31 mai ; nous regrettons seulement que l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions se soit contenté du rôle de rapporteur, et n'ait presque rien ajouté aux textes qu'il a si soigneusement compulsés.

— N'oublions pas de signaler à nos lecteurs les intéressantes recherches de M. Campenon sur l'*Histoire d'un village pendant la Révolution* [2] : le registre municipal de Croissy a été très-heureusement mis en œuvre par l'auteur, et l'on prend sur le fait la révolution en flagrant délit de confiscation de toutes les libertés municipales ; non plus que les précieuses études de l'amiral Jurien de la Gravière sur les *Missions extérieures de la marine*, et spécialemcut sur la station du Levant [3] : c'est une page

[1] *Paris et la Révolution du 31 mai 1793.* — *Correspondant* du 10 avril 1873.

[2] *Correspondant* du 25 mars 1873.

[3] *Revue des Deux-Mondes* des 15 décembre 1872, 15 janvier, 15 février, 15 mars, 1er mai et 15 juin 1873.

de l'histoire de la Restauration, et en même temps « une des pages les plus honorables de l'histoire de la marine française. » L'auteur s'est appuyé sur les nombreux documents conservés au ministère de la marine : c'est un véritable ouvrage qui paraîtra prochainement, nous l'espérons, sous la forme du livre.

— Un mot, avant de finir, sur une revue nouvelle qui paraît à Grenoble [1] depuis quelques mois et qui, bien qu'étrangère à la spécialité de ce recueil, s'y rattache par plus d'un côté, et abordera, nous l'espérons, les questions d'*institutions* et de *droit* dans leurs rapports avec notre histoire nationale. Cette *Revue* a consacré de bons articles au *Vrai fondement des institutions et des droits*, au *Dimanche au point de vue social*, à la *Révolution*, à la *Diminution de la population*, etc., et a obtenu déjà un succès mérité.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue catholique des institutions et du droit*, par une Société de jurisconsultes. Nos 1 à 7.

II

PÉRIODIQUES ALLEMANDS

La seconde livraison de 1873 de la *Revue historique* est moins riche que les précédentes en travaux originaux d'un intérêt général. Après un court article sur un passage du chroniqueur Jean de Winterthur, relatif au rôle joué par les religieux mineurs de Lindau au milieu du XIVe siècle, dans la querelle entre Guelfes et Gibelins, on peut y remarquer une étude sur la constitution politique de l'ancien Empire allemand, d'après l'ouvrage d'un juriste du XVIIe siècle, Hippolyte à Lapide [1]. Sous ce pseudonyme, qui cache, dit-on, le nom de l'historien Philippe Bogislas Chemniz, parut en 1640 une dissertation : *De ratione statûs in Imperio nos-*

[1] *Hippolytus à Lapide*, von Fried. WEBER. *Historische Zeitschrift*, 1873, 2e livr.

tro Germanico Romano, qui contient une vive critique de la maison d'Autriche, et qui, lors de la guerre de la Succession d'Espagne, fut traduit en français sous ce titre : *Intérêts des princes d'Allemagne*. Chemniz, né à Stettin en 1605, avait servi avec distinction dans l'armée des Pays-Bas contre les Espagnols, puis dans l'armée suédoise contre l'Empire, et il devint ensuite historiographe du roi de Suède. On peut étudier utilement son livre en le comparant à celui de Bodin, qu'il a imité en plusieurs points. Selon lui, la souveraineté appartient, non à l'Empereur, mais à la diète de l'Empire; il exprime ouvertement l'intention d'arracher à l'Empereur ce faux masque de majesté, et de rendre aux États de l'Empire le droit qui leur appartient. C'est un malheur pour l'Allemagne que la couronne impériale soit demeurée si longtemps dans la maison d'Autriche. Le premier devoir des Allemands est d'exclure la maison d'Habsbourg de l'Allemagne, puis de rétablir l'Empire dans sa forme historique et légale. La diète de l'Empire doit seule exercer la pleine et absolue souveraineté : le pouvoir législatif et judiciaire, le vote et la disposition de l'impôt, le droit de paix et de guerre n'appartiendront qu'à eux, et si l'Empereur, président de la diète, commande l'armée impériale, il sera assisté par des conseillers des Etats. Une partie des vœux de Chemniz vient de se réaliser : que penserait-il des résultats? — La plus grande partie de la même livraison est consacrée d'abord au compte-rendu de plusieurs publications sur l'histoire d'Italie et sur l'histoire du droit romain en Allemagne, puis à une appréciation détaillée des *Diplômes mérovingiens* de Pertz. Cette critique approfondie et motivée sera probablement sensible au cœur et à l'amour-propre de M. Pertz, qui s'était paré des dépouilles étrangères, sans trop se l'avouer peut-être à lui-même, et qui, malgré cela, est resté fort au-dessous des grands travaux des Bénédictins et autres savants français [1]. Arrivé à la fin de sa récension, M. Stumpf résume son opinion en quelques traits : « Je suis heureux, dit-il, que Bœhmer n'ait pas vu le commencement de cette publication, qu'il jugeait si importante. Pour rivaliser avec les travaux exécutés en France sur cette matière, il fallait s'y prendre de tout autre manière. L'ouvrage de M. Pertz n'est qu'un extrait imparfait des travaux de Bréquigny et de Pardessus. »

Les *Archives du droit canon catholique*, toujours si riches en documents précieux pour les questions du jour, discutent avec une grande lucidité le projet depuis longtemps conçu de l'autonomie de l'Église catholique en Hongrie [2]. Jusqu'en 1848, l'Église catholique grecque et latine de Hongrie était reconnue comme Église nationale dominante, et possédait de

[1] *Uber die Merovinger-Diplome*, von Karl Friedrich Stumpf. *Histor. Zeitschrift*, même livr.

[2] *Die Katholische Kirchenautonomie in Ungarm*, von Bosoky, *Archiv für Kathol. Kirchenrecht*, 2e livr., mars-avril.

nombreux priviléges garantis par les lois fondamentales de l'Etat. Le Roi apostolique de Hongrie exerçait le droit de patronage dans le sens de la bulle de Silvestre II et veillait toujours sur les intérêts de l'Église catholique ; mais lorsqu'en 1848, la Constitution séculaire du pays fit place à un régime parlementaire, et que l'État perdit son caractère catholique, on songea à donner à l'Église catholique une autonomie qui garantirait ses droits contre l'indifférence légale. Interrompue par les événements militaires de 1849, cette tendance a repris une consistance nouvelle et s'est fait jour dans un projet d'organisation qui est très-remarquable et très-digne d'attention, en ce qu'il nous montre comment l'autonomie des catholiques peut se concilier avec la Constitution hiérarchique de l'Église catholique. L'autonomie des catholiques aurait pour objet les questions de personne, d'administration et d'emploi des biens ecclésiastiques, enfin d'instruction. D'après ce projet, il serait non-seulement possible, mais désirable, d'accorder aux laïques une certaine influence : on leur offrirait par là la meilleure occasion de témoigner de leur intérêt et de leur zèle pour les affaires de l'Église. Quant aux choses doctrinales et à la Constitution hiérarchique de l'Église, elles demeureraient, bien entendu, réservées à l'autorité suprême de l'Église. Le projet d'organisation, adopté par le Congrès catholique le 29 mars 1871, peut se résumer ainsi : Création : 1° d'un Congrès national catholique ; 2° d'une assemblée diocésaine et d'un sénat dans chaque diocèse ; 3° d'un sénat dans chaque décanat ; 4° d'une assemblée communale et d'un sénat dans chaque paroisse. Ces diverses corporations et assemblées fonctionneront indépendamment des autorités civiles, vis-à-vis desquelles elle représenteront en toute occasion les intérêts des catholiques en matière d'éducation et de biens ecclésiastiques. Le Congrès catholique, organe principal de ce système, siégera régulièrement une fois tous les ans à Pesth, et sera composé des archevêques, évêques, coadjuteurs et chefs d'ordre — des principaux chanoines des divers chapitres — des députés *ecclésiastiques* et *laïques* de chaque diocèse, élus pour cinq ans par arrondissement, et toujours rééligibles. Pour l'élection des députés ecclésiastiques, tout prêtre est électeur ; pour celle des députés laïques, est électeur tout laïque catholique, membre de l'Assemblée communale catholique. Tout prêtre est éligible comme député ecclésiastique ; est éligible à la députation laïque, tout électeur qui sait lire et écrire. — Le président du Congrès catholique est le prince-primat de Hongrie, et à son défaut, le plus ancien archevêque. En outre, le Congrès choisira dans son sein un président laïque qui préside en l'absence du primat. Le Congrès représente l'Église catholique de Hongrie pour toutes les affaires civiles devant le Saint-Siége et la Couronne, comme vis-à-vis des autres confessions. — Pour toutes les nominations et collations des grands bénéfices ecclésiastiques qui appartenaient jusqu'ici au roi apostolique, la proposition du Congrès sera désormais nécessaire. Le Congrès règle les questions concernant le système

d'enseignement de toutes les écoles primaires, secondaires et supérieures (moins l'enseignement religieux proprement dit); il veille à la création et au maintien des écoles primaires et secondaires, au besoin il leur accorde des subventions. Le Congrès veille sur l'emploi et l'administration des biens de l'Église et des fondations catholiques; il dispose de tous les revenus qui, de sources diverses, arrivent dans la caisse du Congrès, et il établit tous les ans son budget. Les recettes se composent: 1° Des divers fonds d'études; 2° des revenus des bénéfices et prébendes pendant les vacances de ces emplois; 3° d'une contribution payée annuellement par les hauts bénéficiers; 4° de l'excédant de revenus des ordres enseignants. — Le Congrès veille, en outre, à l'amélioration de la situation matérielle du clergé inférieur. En cas de nécessité, il impose une contribution à tous les fidèles. L'exécution des décisions du Congrès est confiée à un Directoire qui a pour chef le Prince-Primat et pour membres trois conseillers ecclésiastiques et six laïques avec trois chefs de section (personnel — instruction — biens ecclésiastiques). — L'assemblée diocésaine se compose de l'évêque-président, des chanoines titulaires, d'un député de chaque collégiale, des doyens principaux, des provinciaux d'ordres, d'un député ecclésiastique choisi par le clergé de chaque décanat, d'un député de chaque établissement théologique, et de chaque établissement d'instruction publique choisi par les professeurs, enfin de députés laïques d'un nombre indéterminé.

Ces députés sont élus pour trois ans, et le nombre des laïques doit être double de celui des ecclésiastiques. L'assemblée diocésaine veille sur l'administration des biens ou fondations du diocèse et établit un budget annuel. Les recettes se composent des fondations, des revenus, des bénéfices vacants, d'une contribution annuelle payée par les chanoines et les curés. Cette assemblée se réunit annuellement comme le congrès, et la direction des affaires courantes est confiée par elle à un sénat diocésain, muni de ses intructions et composé de l'évêque et du vicaire capitulaire, de 4 députés ecclésiastiques et de 8 laïques. — Il remplit dans le diocèse, les mêmes fonctions que le directoire vis-à-vis du congrès. — Dans chaque paroisse les fidèles ont aussi une assemblée et un sénat. Est membre de l'assemblée communale tout homme catholique, âgé de 24 ans et jouissant de ses droits civils. Le budget annuel est dressé par l'assemblée communale. Sont membres du sénat communal les curés, chapelains et professeurs titulaires des écoles catholiques et plusieurs conseillers laïques selon la population de la paroisse, dans la proportion de 12 sur 2,000. Le curé est président du sénat. J'ai dû omettre dans le résumé bien des points importants et ne m'arrêter qu'aux idées sommaires. — Qu'adviendra-t-il de ce projet, inspiré par les nécessités du temps? Il est difficile de le prévoir, mais quoiqu'il en soit, c'est un spectacle salutaire de voir les catholiques d'un grand pays parer aux éventualités de l'avenir pour n'être pas pris au dépourvu. L'auteur de l'article que j'ai analysé

apporte quelques éclaircissements et conjectures sur cette grave question, en rapportant les efforts tentés en 1848 pour établir l'autonomie de l'Église en Transylvanie.

— Dans le recueil *Nature et Révélation*, M. Scheidemacher poursuit ses études anti-matérialistes, au point de vue particulier de la mémoire qui lui paraît inexplicable dans le système matérialiste, vu l'impossibilité pour le cerveau de conserver les images de tous les objets matériels et d'y graver celles des objets imperceptibles aux sens [1]. Cet article, qui est le douzième sur la question, est écrit avec une grande lucidité et une précision scientifique remarquable. Les études de cosmographie, de météorologie et d'histoire naturelle tiennent une grande place dans ce recueil, d'une lecture agréable, destiné à vulgariser la science et à la concilier avec la foi.

— *La Terre-Sainte* donne d'intéressants détails sur l'Orient, et spécialement sur la nouvelle mission d'Andrinople. Les recherches du P. van Ham portent cette fois sur le Cénacle où Jésus-Christ institua la divine Eucharistie et où les disciples se réunirent pour attendre la venue de l'Esprit-Saint [2]. Après avoir démontré que ce saint lieu subsiste encore dans la Chapelle qu'on conserve le souvenir, il cite ce beau passage de saint Jean Chrysostome : *Le navire était à l'ancre, prêt à mettre à la voile sur la mer orageuse du monde, pour se diriger vers les rivages de l'Éternité. Chacun était à son poste ; le pilote nommé et établi par J.-C. était au gouvernail. On n'attendait que le souffle du Saint-Esprit qui devait enfler les voiles. Le navire allait commencer sa course pour ne s'arrêter qu'à la fin des temps. Or nous voyons que Pierre est le pilote et le capitaine, qu'il distribue les ordres, que tous les regards sont tournés vers lui. Et c'est la montagne de Sion (Cénacle), qui devait être le point de départ.*

— Ce serait m'écarter de mon sujet que de signaler les nombreuses études de la *Revue des Arts plastiques*, particulièrement ou plutôt exclusivement réservées aux beaux-arts. On y trouve des rapports très bien faits sur les découvertes archéologiques récentes de Pompéi et d'Athènes et une notice nécrologique sur le fondateur du musée de Nüremberg, le baron V. Aufsetz, qui fut *assommé* l'an dernier, on s'en souvient sans doute, à l'inauguration de l'Université de Strasbourg, par quelques-uns de ses compatriotes.

— On lit une foule de choses curieuses et nouvelles dans le *Moniteur des Antiquités allemandes*, sans y trouver pourtant aucun fait d'un intérêt bien grand. Ce sont, par exemple, des lettres tirées de l'Epistolaire de maître Simon, de Hambourg, mort en 1464 à Lübeck, dont il était

[1] *Anti-materialistische Studien, auf Thatsachen begründet.* Von Dr Karl SCHEIDEMACHER. *Natur und Offenbarung*, 3e-4e-5e livr.

[2] *Die Stätte, wo das Pontificat des Petrus seinen Unsprung nahm*, von P. J. van HAM. *Das Heilige Land*, 1872, 6e livr.

syndic. Maître Simon tenait sa plume à la disposition des gens trop peu lettrés ou trop occupés [1]. Quelques-unes de ces lettres ont des détails assez piquants sur les hommes et les choses : telle est celle d'un médecin, originaire de Metz, où il retournerait bien volontiers si la nécessité de gagner sa vie ne le retenait à Lübeck où *la physique* lui procure des revenus considérables. *Per illam quidem, physicam dico, apud Lubicenses redditibus annuis competentibus fruor, et curæ meæ cottidiè satis uberes reporto fructus.* — Touchant la ville de Wissembourg, le *Moniteur* nous transmet plusieurs anecdotes sans importance, entr'autres un sermon prêché le xv[e] dimanche après la Trinité contre certaine superstition populaire. Les huit mots suivants : *Irim, Kirim, Irion, Kirion,* αὔριον, *Gott affrion, Soes,* écrits sur un bout de papier richement illuminé de croix étaient, dans l'esprit du peuple, un excellent remède pour les animaux atteints de la rage. — Une lettre adressée au comte de Schwartzbourg, en 1565, par le comte de Leicester en faveur d'un prisonnier, est un monument assez remarquable de style. Notez bien qu'elle est écrite en français [2]. Enfin, comme peinture de mœurs, on trouve ici plusieurs pièces satiriques du moyen-âge en vers rimés, parfois assez vives et même grossières contre les abus de l'époque, dans les classes plus éclairées de la société :

Totum datur dignitati
Parùm aut nil sanctitati
His nostris temporibus [3].

Ailleurs, maître Simon, dont j'ai parlé plus haut, adresse une exhortation au clergé au sujet du concile de Bâle et en faveur du Pape Eugène III.

Une autre pièce en vers macaroniques représente des écoliers, mécontents de leur maître qui insiste trop sur la grammaire, tous à la recherche d'un autre professeur pour apprendre la métaphysique, la logique et la physique.

Dicit quod nos Grammaticam
Studere deberemus,
Ac Logicam et Physicam
Libenter velleremus.

Notre maître, ajoutent-ils, veut que nous apprenions des puérilités, la déclinaison, la conjugaison, la prosodie, quand nous voulons passer notre baccalauréat. Le nouveau professeur a bientôt reconnu, à leur langage, le défaut de la cuirasse :

[1] *Aus dem Briefbuche des Meister Limon von Homburg,* von WATTENBACH. *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit,* 1872, n° 2.
[2] *Ein Brief der Grafen Robert von Leicester an dem Grafen Günther XLI von Schwarzburg,* von Th. IRMISCH. *Anzeiger,* n° 4, avril.
[3] *Lateinische Reime des Mittelatters,* ibid.

Vestra testantur verbula
Quod estis in grammaticâ
Non parùm dirigendi ;
Scientiarum scandere
Si vultis summitates,
Tunc primò partes discite.....

— Le *Mouvement catholique*, fidèle à son programme, nous fait connaître très-exactement la situation des esprits en présence de la grande question religieuse qui trouble l'Allemagne ; signalons un article de la *Dissolution du protestantisme*, des études sur *la Mauvaise presse* et les moyens de la combattre, sur les *Associations catholiques*, sur quelques épisodes de l'*Expulsion des Jésuites*, enfin un examen de *la Prétendue décadence des Français* [1]. L'auteur s'appuie surtout sur le dernier ouvrage publié par M. Karl Hildebrand, un Allemand qui a passé la moitié de sa vie en France, et qui, au grand étonnement de ses compatriotes, se permet d'être beaucoup moins sévère pour les Français qu'ils ne le sont d'ordinaire.

J. DANGLARD.

[1] *Der Angebliche Verfall der Katholischen Völker und der Franzosen ins besondere.* — *Die Katholische Bewegung*, n° 2 et 3, Février, mrs.

III

PÉRIODIQUES ITALIENS

L'Italie, plus peut-être qu'aucun autre pays, renferme des trésors pour la science ; il n'y a qu'à creuser la terre pour former des musées avec les débris que l'on découvre ; il n'y a qu'à ouvrir les archives pour faire apparaître des manuscrits précieux. De toutes parts on fouille et de toutes parts on signale des faits curieux ou nouveaux. M. Brizio a donné dans le *Bulletino dell Istituto di corrispondenza archeologica* [1], un récit détaillé

[1] Livraisons de mars, avril, juin 1872.

des travaux opérés depuis la fin de 1869 à la Chartreuse, près de Bologne. Le cimetière actuel de la ville occupe l'emplacement d'une ancienne nécropole étrusque, et les tombes de cette nécropole apparaissent différentes de celles connues jusqu'ici. Sur 380 tombeaux, en effet, déjà découverts en septembre 1871, il y en a une dizaine seulement où l'on retrouve la construction, en pierres sèches, de compartiments quadrangulaires ; toutes les autres sont creusées à même le terrain, et le cadavre, souvent renfermé dans une caisse de bois dont on retrouve les débris informes, était ensuite recouvert de terre. On a observé, en outre, que les squelettes qui n'avaient pas été brûlés surpassaient de plus de moitié ceux qui avaient été brûlés. Les cadavres non brûlés, placés la tête du côté du couchant, c'est-à-dire en cet endroit la figure tournée vers la ville, avaient tous à côté d'eux des objets divers : vases bruns, rouges ou blancs, candélabres, miroirs, anneaux, boucles d'oreille, etc., produits tour à tour d'un art national, d'un art étranger et de la fusion de ces deux arts. M. Brizio donne la description de tous ces objets : le plus curieux peut-être est un bronze orné de figures en relief, d'un art purement étrusque, sans la plus lointaine idée d'influence grecque ; il représente une procession à laquelle prennent part tous les ordres civils, militaires et religieux, avec les cérémonies, les rites, les sacrifices, en sorte que ce monument se trouve être le plus important qu'on ait encore découvert pour l'histoire de la religion et de l'art étrusque.

De toutes ces fouilles, il semble résulter que, dans l'Étrurie maritime, les arts étaient plus développés que dans l'Étrurie septentrionale, à Marzabotto et à Villanova. D'un autre côté, M. Brizio compare ensuite, sur quelques points, la civilisation de la métropole de l'Étrurie avec celle des autres villes moins importantes ; il constate que les Étrusques se distinguaient par le soin donné à la dépouille des morts et que la croyance religieuse à une vie future en était le fondement ; il montre, en outre, par l'examen des objets trouvés, que les divinités étrusques avaient originairement un caractère bienfaisant et doux, et que plus tard seulement apparurent les images d'un séjour plein d'horreurs, de l'enfer.

— A Rome aussi, on poursuit avec activité des fouilles dans l'ancienne cité ; le *Bulletino dell'Istituto di corrispondenza archeologica* [1] en donne d'intéressantes descriptions : on a exploré le cours de la *cloaca maxima*, et on a pu préciser sa direction jusqu'à présent connue d'une manière inexacte. Les fouilles ont aussi rectifié le tracé de la *via sacra* à partir de la basilique Giulia. Le temple bâti sur l'emplacement du lieu où fut brûlé Jules César a été retrouvé en dehors du Forum proprement dit, dont il est séparé par la voie qui, de l'angle Sud-Est de la basilique Giulia, va au temple d'Antonin et de Faustine [2]. Près de la colonne de Phocas, on a

[1] Livraison du 15 octobre 1872.
[2] *Bulletino*, novembre 1872

exhumé de magnifiques bas-reliefs en marbre ayant rapport aux aliments concédés aux enfants de la ville par la municipalité. On le voit, l'activité est grande, et toujours, sur ce sol romain, les découvertes viennent récompenser les travaux.

— Le même *Bulletino* contient [1], entre autres travaux : un discours du P. Bruzza sur les objets trouvés dans l'Emporium, où il montre les notions nouvelles qu'ils apportent sur l'histoire du commerce et des anciens usages de Rome ; — un travail du professeur H. Jordan sur le Septizonium de Sévère, qui n'était pas, comme on l'a dit à tort, un édifice à sept étages ou plutôt heptagone, mais une fausse façade bâtie par Sévère dans un lieu appelé déjà précédemment Septemzonium. — Enfin, signalons une notice du savant M. Henzen sur des fragments de fastes consulaires et des tables triomphales : un fragment forme même le commencement de l'inscription du premier pilastre.

— M. Gaedechens a envoyé au *Bulletino* [2] une lettre intéressante sur les dernières fouilles exécutées à Pompéï, principalement dans l'espace compris entre la porte du côté de la mer et le temple de Vénus. M. Gaedechens donne une description des ruines dégagées de leur cendre et de tous les objets qui y ont été trouvés.

— Les découvertes relatives aux antiquités profanes sont dignes d'intérêt, mais combien le sont davantage les découvertes se rapportant aux antiquités chrétiennes ! C'est notre foi qui s'affermit, s'il est possible, en rencontrant des témoignages inespérés; ce sont nos plus chers souvenirs, ceux de nos premiers pères dans la foi, qui se trouvent évoqués. M. le commandeur J.-B. de Rossi continue de publier dans le *Bulletino di archeologia cristiana* des notices sur les fouilles opérées dans les Catacombes, et des dissertations les plus savantes, à mesure que les objets trouvés viennent lui en fournir le sujet. Nous avons, en France, la fortune insigne d'avoir une traduction de ce *Bulletino di archeologia cristiana*, due aux soins de M. l'abbé Martigny. Le savant auteur du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* et de tant de précieuses dissertations a joint à sa traduction des notes explicatives des principaux termes employés, qui facilitent au lecteur novice l'intelligence des sujets traités ; en sorte que chez nous, dans tous les séminaires et tous les presbytères, sans compter parmi les gens du monde qui ignorent l'italien, on peut profiter, grâce à M. Martigny, de la science vraiment merveilleuse et si consolante pour le cœur d'un chrétien que contient le *Bulletino* du commandeur de Rossi [3]. Un numéro du *Bulletino di archeologia cristiana* [4] renferme une notice des plus intéressantes sur l'arenaire, où une multitude

[1] Livraison de mai 1872.

[2] Livraison de juin 1872,

[3] A Rome, imprimerie Salviucci ; pour la traduction française à Belley (Ain), chez M. l'abbé Martigny.

[4] 2e série, ann. 1, n° 1.

de fidèles réunis pour les saints mystères furent étouffés pendant la persécution. Le Pape Damase plaça une inscription sur une ouverture par laquelle les visiteurs des Catacombes pouvaient voir la caverne blanchie par les ossements des martyrs tués devant l'autel. Mais la trace de ces lieux vénérés s'était perdue, comme celle de tant d'autres sanctuaires, et on ne pouvait pas déterminer avec précision l'emplacement de l'arenaire. M. de Rossi a donc repris la description de la topographie des cimetières chrétiens situés sur la voie *Salaria nova*, qui le dispute aux voies Appienne et Ardeatine pour le nombre des monuments ; il montre qu'au moyen-âge, de même que tous les cimetières de l'Appia furent appelés cimetières de Callixte, tous les cimetières de la Salaria nova portèrent le nom de Priscilla : alors il détermine l'emplacement du véritable cimetière de Priscilla, qui remonte aux temps apostoliques ; celui du cimetière *Jordanorum*, où furent enterrés trois des sept fils de sainte Félicité, martyrisés en 162 ; celui du cimetière de Trason, qui porte le nom d'un généreux chrétien qui secourut les confesseurs condamnés à extraire le sable destiné à la construction des Thermes de Dioclétien. Or, l'arenaire que recherche M. de Rossi est positivement situé entre le cimetière de Trason et celui des *Jordanorum* : il n'est pas, comme le sont ailleurs les arenaires, un appendice au cimetière, mais il en constitue une partie importante et un étage avec des constructions pour placer les *loculi* où furent déposés les corps.

— Un autre numéro du *Bulletino* du commandeur de Rossi [1] donne une notice étendue sur un des principaux cimetières souterrains de Rome, celui de Prétextat, où, en ces dernières années, tant de découvertes importantes pour l'histoire ont été faites, et qui est destiné encore à nous révéler les secrets les plus touchants. Ailleurs, M. de Rossi, à l'aide d'un fragment d'inscription gravée sur une pierre trouvée dans le mur d'une maison, semblable à une inscription sur marbre déjà connue, donne une édition du diplôme pontifical contenu dans ces inscriptions ; puis, passant à l'examen des caractères intrinsèques et extrinsèques du document, il juge que le Pape Grégoire, dont il émane, n'est pas, comme on le supposait, un des Papes Grégoire qui vécurent au VIIIe siècle, mais est bien réellement le grand Pape du XIe siècle, Grégoire VII. Il faut lire ces dissertations si nourries de science, et cependant, grâce à la clarté de l'exposition, si à la portée des personnes les plus étrangères à la science, pour être au courant des travaux considérables qui ont changé et changent chaque jour l'histoire des premiers siècles chrétiens. L'étude de ces travaux vient répondre victorieusement à une assertion émise par Grégorovius, et adoptée par M. Léopold Cecchi dans une étude historique sur l'art chrétien publiée dans la *Rivista Europea* [2], Grégorovius disant qu'au

[1] 3e ann., n° 2.
[2] Avril-juin 1872 et suiv.

VI[e] siècle le christianisme sortit de l'abstraction et permit de joindre au culte de l'intelligence pure celle de ses attributs, des apôtres, des martyrs; M. Cecchi soutenant que les premiers chrétiens ne comprenaient ni les arts du beau, ni leur importance dans les offices religieux. Les peintures du premier, du second et du troisième siècle, découvertes dans ces dernières années aux cimetières de Domitilla, de Pretextat, de Callixte, etc., contredisent ces assertions. Il faut donc toujours interroger les monuments, remonter aux sources, et c'est là ce qui donne un grand intérêt à la publication des catalogues ou notices sur les anciennes archives : ce sont des mines que l'on signale ; il ne s'agit que d'y puiser.

— *L'Archivio storico* [1] a publié une note sur quelques-unes des Archives de Rome; mais elle est insuffisante pour guider sûrement. Le Mémoire de M. Cecchetti sur les Archives de Venise, publié dans les *Atti Veneti*[2], est bien plus détaillé et contient, outre l'indication des documents, d'intéressants détails sur l'organisation du conseil des Dix et toute l'histoire administrative de la célèbre République. M. César Paoli a consacré une dissertation imprimée dans l'*Archivio storico* [3] pour présenter des observations paléographiques et critiques sur le plus ancien parchemin conservé aux Archives de Florence ; il montre que la date de ce document, ordinairement fixée à l'an 716, doit être reportée à 726. Le professeur G. Ferraro analyse dans la *Rivista Europea* [4] les anciens statuts de la commune de Carpeneto, qu'il a retrouvés dans un manuscrit de 1458 copié sur un autre beaucoup plus ancien. En fait, ces statuts furent donnés aux habitants par les premiers Othon, car il faut se reporter à ces temps pour trouver la raison de la défense faite aux habitants de Carpeneto de se marier avec des femmes de certaines familles d'Alexandrie. L'analyse de M. Ferraro, car l'auteur ne publie pas le texte, qui serait cependant à joindre aux deux cents textes d'anciens statuts déjà imprimés, l'analyse, dis-je, du livre premier traitant des causes civiles indique l'existence de l'ancien droit romain dans la péninsule durant les invasions barbares ; les statuts criminels, dit M. Ferraro, rappellent surtout les lois romaines ; cependant on n'y parle jamais, lui-même le reconnaît, de prison, de peine corporelle, mais d'amende, ce qui découvre l'influence des idées germaniques ; le jugement de Dieu, la preuve par l'eau et par le feu y figurent, et dans les anciennes lois on ne parle pas de torture. Gouvernée sous la tutelle du comte de Montferrat, la commune de Carpeneto tenait le milieu entre les communes lombardes et les cités fédérales. Un podestat administrait le pays avec l'assistance d'un conseil où étaient appelés tous les chefs de famille pour le vote des impositions et il y avait

[1] 5[e] et 6[e] liv. de 1872.
[2] Série 4[e], tome II.
[3] 3[e] Série, t. XVII, 1873.
[4] 4[e] Livraison du 1[er] mai 1873.

une amende prononcée contre ceux qui, sans excuse valable, n assistaient pas au conseil.

— L'*Archivio storico* [1] a donné un Mémoire de M. P. Rotondi sur saint Ambroise, cet évêque de Milan, né probablement dans la Gaule, à Trèves, d'une noble famille romaine, dont il n'y a pas longtemps M. l'abbé Baunard nous racontait l'histoire. — A l'occasion du décret de la congrégation des Rites du 28 septembre 1872, confirmé par S. S. Pie IX, approuvant le culte de Bienheureux donné au Pape Eugène III, les rédacteurs de la *Civilta cattolica* [2] ont fait un résumé du pontificat si tourmenté et si bien rempli de ce grand Pape, dont le chanoine G. Sainati avait, en 1868, publié une histoire complète. — Deux documents inédits fort intéressants sont publiés dans la *Scienza e la fede* [3] par M. l'abbé Uccelli ; ils concernent saint Thomas d'Aquin, dont l'abbé Uccelli s'occupe sans cesse. Le premier de ces documents est un fragment important du premier procès de sa canonisation, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque de Paris ; le second est une attestation donnée en 1673 par les habitants de Belcastro d'un prodige qui arrivait chaque année dans cette commune à la fête de saint Thomas d'Aquin.

— Il y a toujours en histoire des sujets qui ont le privilége d'attirer l'attention. M. de Reumont a donc saisi l'occasion d'un compte-rendu sur l'essai généalogique de la famille des Borgia, par le chev. Cittadella, pour reprendre la question d'Alexandre VI. M. de Reumont, rectifiant et complétant le chevalier Citadella, combat la thèse soutenue par le P. Ollivier et arrive aux conclusions qui ont été formulées ici même par le regretté P. Matagne [4]. M. de Reumont [5] publie de nouveau la fameuse Inscription mortuaire sur Vanozza conservée par Forcella dans le tome Ier (p. 335) de ses *Iscrzioni di Roma*. La date de 1518, comme étant celle de la mort de Vanozza, est également indiquée, à un jour près, dans une dépêche d'un ambassadeur vénitien. Il y a donc des théories et des réhabilitations qui ne tiennent pas devant les faits. Sans accepter, à coup sûr, les calomnies que des pamphlétaires ont déversées sur la vie d'Alexandre VI, il faudrait expliquer ces faits avant d'accepter certaines justifications. M. de Reumont demande incidemment, dans cet article, que l'on cesse de calomnier Lucrèce Borgia, et que l'on rougisse de la représenter à la manière de Victor Hugo, dans son drame fameux.

— Est-ce une calomnie aussi qui a été portée contre Béatrix Cenci, et sa condamnation à mort tant reprochée au Pape Clément VIII doit-elle être imputée à la vengeance et à la cupidité ou à la justice ? M. le chanoine Ant. Torrigiani a voulu élucider le problème dans une Étude sur

[1] 1re livr. de 1873.
[2] 17 novembre 1872.
[3] Livraison du 20 avril 1873.
[4] Voir notre *Revue*, t. IX, p. 466-475.
[5] *Archivio storico*, t. XVII, p. 319.

Clément VIII et le procès criminel de Béatrix. La *Civilta cattolica* [1] traîte ce sujet d'après les informations du chanoine Torrigiani. Aucun document nouveau n'est produit, car ceux qui sont nécessaires ont été publiés : on a le récit du procès, les mémoires des avocats, etc.; mais ces documents sont minutieusement étudiés, et il faut conclure que Béatrix, immortalisée par le pinceau du Guide et de nos jours le sujet d'un beau tableau de Paul Delaroche; Béatrix, l'héroïne récente du roman-pamphlet de Guerazzi, a été réellement coupable de parricide : elle a donc été justement condamnée, et toutes les récriminations de Guerazzi contre « le Pape bourreau » Clément VIII et en faveur de « l'innocente Béatrix, » tombent à néant. Loin d'être cruel, le Souverain Pontife adoucit pour les coupables la sévérité des lois, en concédant vingt-cinq jours de plus pour la défense, et s'il ne put joindre la clémence à la justice, c'est que lui-même, après avoir revu les pièces du procès, ne put découvrir aucune circonstance atténuante, puisque le fait de la violation de Béatrix qui eut expliqué son action coupable ne put être prouvé. Ajoutons que les attentats, fréquents alors dans les grandes familles romaines, rendaient la sévérité nécessaire. Quelque temps auparavant, les quatre fils Massimo avaient assassiné leur belle-mère, le lendemain de ses noces; puis l'un des quatre fils avait été empoisonné par ses frères; enfin, après la condamnation de Béatrix, un Santa-Croce ayant assassiné sa mère, cet attentat arracha à Clément VIII l'ordre d'exécuter immédiatement Béatrix. Quant à l'accusation portée contre le Pape d'avoir fait mourir les Cenci pour s'emparer de leurs biens, elle est erronée : d'abord lors des condamnations pour parricide, la loi n'ordonnait pas la confiscation des biens; ensuite il est certain que les Cenci gardèrent les leurs et que ni le Pape ni les Aldobrandini, ses parents, n'eurent un denier de l'héritage de Béatrix et de son frère.

— L'accusation portée contre les Papes, au sujet de Galilée, est plus grave que celle portée au sujet de Béatrix, et, malgré de nombreux travaux, elle est toujours l'objet de continuelles études. Le professeur Gherardi a analysé, dans la *Rivista Europea* [2], l'opuscule écrit par M. Wohlwill pour établir que la condamnation de Galilée a été fondée sur un document légalement invalide, puisqu'il est faux. Nous avons parlé ailleurs de cette opinion, refutée en Belgique par un savant professeur, M. Gilbert.

— M. Arthur Wolynski publie en même temps, dans la *Rivista Europea* [3], une série de lettres inédites écrites par Galilée, adressées à Galilée ou concernant Galilée, et dans l'*Archivio storico* [4] de nombreux

[1] 15 février 1873.
[2] Livr. du 1er mars 1872.
[3] août et octobre 1872, mars 1873, etc.
[4] T. XVI, p. 63; t. XVII, p. 3-262, etc.

documents sur les relations de Galilée avec la Pologne, ou plutôt avec les Polonais. Ces lettres et ces documents sont des plus intéressants, et devront être consultés par toute personne qui voudra étudier la question de Galilée. Plusieurs inexactitudes précédemment commises par des écrivains sont ainsi rectifiées : Cioli, loin d'être hostile à Galilée, prit au contraire sa défense, et envoya le 24 octobre 1632 une note pour démontrer l'innocence de Galilée ; seul de tous les souverains, le roi de Pologne Ladislas IV fit de pressantes démarches pour obtenir à Galilée toute liberté d'action, etc. — M. Wolynski expose très-bien que les malheurs de Galilée vinrent de l'opposition des astronomes d'alors : « La persécution contre Galilée, dit-il, n'était que l'effet d'une lutte séculaire de tous les savants contre le système de Copernic, » et Galilée fut victime de ses collègues. C'est ce que nous avons nous-même indiqué. M. Wolynski, qui montre Galilée attaqué de son vivant par des Allemands envieux de sa renommée ; qui cite parmi les disciples connus de Galilée de nombreux élèves dont Nelli n'avait pas donné les noms, ne croit pas que le Pape Urbain VIII ait été personnellement irrité contre Galilée : il prouve qu'il lui témoigna au contraire de la bienveilance, et confirme son opinion par ce fait que Galilée ne cessa, après sa condamnation, de toucher jusqu'à sa mort ses pensions sur les bénéfices ecclésiastiques, bien qu'il n'eut pas rempli les conditions (par exemple celle de prendre l'habit ecclésiastique) imposées par la bulle de 1630 qui lui accordait les pensions.

— Sous la forme du roman, la *Civiltà cattolica* publie depuis longtemps des récits dont le fonds est essentiellement historique et appuyé sur des documents authentiques ; c'est ainsi que nous devons à la plume du P. Bresciani et du P. Franco des récits si intéressants sur la franc-maçonnerie dans le *Juif de Vérone*, sur la République romaine, sur la guerre des Abbruzzes dans la *Pauvresse de Casamari*, sur la campagne de Mentana, etc. — Le numéro du 6 juilllet 1872 contient la fin d'un récit historique sur Pie VII, publié sous le titre de : *le Sage et la Folle.*

— La même revue continue, sous le titre : *Destini di Roma*, une histoire intéressante des luttes soutenues par les Souverains Pontifes contre les Empereurs d'Allemagne. En parlant du traité de Worms, en 1122, on montre que Callixte II fit ainsi triompher les efforts de Grégoire VII pour émanciper l'Église du pouvoir laïque. L'Église voulait rendre les élections libres, et pour cela condamnait les investitures avec l'anneau et la crosse. Or, à Worms, l'Empereur renonça à ces investitures. Seulement le Pape permit à l'Empereur l'investiture des fiefs impériaux par le sceptre avant la consécration des prélats, droit temporel qui appartenait au prince, tempérament proposé déjà par Grégoire VII, mais repoussé alors par l'Empereur. Le grand résultat du traité de Worms fut d'abolir l'intervention des Empereurs dans l'élection des Papes. Et comme cette intervention est, dit-on, et un droit, un droit que l'on pourrait faire revivre,

les auteurs de la *Civiltà* en ont voulu rechercher les origines historiques. Il y a là de l'à-propos, car une discussion s'est élevée dans les journaux au sujet de l'ingérence possible des gouvernements dans un prochain conclave. Les rédacteurs de la *Civiltà cattolica* [1] montrent que cette ingérence s'est manifestée par l'exercice de deux sortes de droits, comme on dit : un droit de confirmation exercé par les Empereurs Grecs, Francs et Allemands jusqu'au pontificat de Boniface VIII ; un droit d'exclusive exercé depuis cette époque par les trois grandes puissances : France, Autriche, Espagne. Le droit d'exclusive a existé, cela est certain ; mais il a été seulement établi par prudence, car, vu les rapports étroits qui existaient entre le chef de l'Église et les souverains, il était mieux que le Pape fut accepté par ces souverains. C'était un usage consacré par la politique, ce n'était pas un droit ; car le cardinal Caraffa, exclu par l'ambassadeur de Charles-Quint, fut cependant élu Pape sous le nom de Paul IV, et le cardinal Aldobrandini, trois fois exclu par l'Espagne dans trois conclaves différents, devint enfin Pape sous le nom de Clément VIII. L'exclusive n'était d'ailleurs invoquée que par raison d'Etat. Cet article répond péremptoirement à un écrit anonyme sur cette question, publié à Munich l'année dernière.

Ces prétendus droits d'ingérence ont donc un fondement faux, à tout le moins bien obscur ; obscur aussi est le sujet traité par M. l'abbé Isid. Carini dans la *Rivista sicula* [2] sur les sciences occultes dans le moyen-âge. M. l'abbé Carini a retrouvé un manuscrit du commencement du XIV[e] siècle écrit sur ce sujet et donnant les notions les plus intéressantes. Il conclut,— et sa conclusion le *Journal des Savants* l'avait déjà formulée par la plume de M. Chevreul il y a plusieurs années, — que les alchimistes ont été les seuls expérimentateurs du moyen-âge et ont découvert ainsi une quantité de faits curieux et importants. En parcourant les vieux manuscrits de chimie, on reste surpris de toutes les expériences qui ont été faites alors, et on voit que ces expériences, bien qu'étudiées au moyen-âge dans leurs applications à l'alchimie, à la magie et à la nécromantie servirent toutefois aux découvertes modernes. M. Carini est au courant des publications faites à ce sujet ; il estime qu'en Italie on s'adonna moins qu'ailleurs à l'alchimie, et que l'Église, en condamnant la profession de mage et d'astrologue parceque ceux-ci voyaient en tout l'œuvre des démons, préserva autant qu'elle le put l'esprit humain d'erreurs déplorables.

— Avant de quitter le moyen-âge, il faut signaler une publication dans l'*Archivio storico* [3] de nouveaux documents sur Gauthier VI de Brienne, duc d'Athènes et seigneur de Florence, faite par M. César Paoli.

[1] 6 et 19 juillet 1872.
[2] Février-juin 1872.
[3] 3[e] Série, t. XVI, p. 22.

A la suite de la publication de documents relatifs à la seigneurie de Gauthier à Florence, faite en 1862 dans le *Giornale storico degli archivi toscani*, on s'est beaucoup occupé en ces derniers temps de cet épisode historique. En France, nous pouvons nommer *les Brienne de Lecce et d'Athènes*, par M. le comte de Sassenay. Mais sauf quelques passages, aucun document nouveau n'avait été produit ; aujourd'hui, M. Paoli publie : 1° la Consigne des chevaux remis par le duc d'Athènes à la commune de Florence ; 2° les Dépenses faites par ordre du duc pour fortifier le palais de la seigneurie ; 3° un Décret du conseil défendant aux citoyens qui furent officiers du duc d'exiger aucun salaire en raison de leur charge, ce qui montre la haine persistante à Florence contre le duc et ses partisans ; 4° une Lettre de Philippe VI, roi de France du 16 juin 1346 concédant au duc d'Athènes les représailles contre les Florentins et les mettant au ban du royaume ; on y voit un bref récit de l'intervention de la couronne de France dans les démêlés entre Gauthier et Florence, que Philippe VI appelle très-peu respectueusement *un villagio d'Italia ;* 5° un Fragment du testament de Guccio Ghiberti ; 6° enfin le Testament en français du duc Gauthier, resté encore inédit, quoique M. d'Arbois de Jubainville en eut publié un fragment dans son *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*. Ces documents, le dernier surtout, sont intéressants, et c'est ainsi que la recherche et la publication des sources viennent en aide à la connaissance sérieuse de l'histoire.

— M. Bazzoni publie également dans l'*Archivio storico* [1] des documents curieux, tirés des Archives de Turin, sur les relations diplomatiques entre la Savoie et la Prusse au XVIIIe siècle. On y voit — et dans une page de l'*Histoire de Savoie*, où M. Pierre Vayra rend compte [2] des documents sur Victor-Amédée III, publiés en trois volumes par l'abbé Stellardi, par ordre du roi on voit également — comment les princes de la maison de Savoie commencèrent à secouer le joug de la France et à étendre contre nous leur influence avec l'aide de l'Allemagne. — Il y a dans les nombreux articles sur *Gli Albanesi in Rumenia* [3], par M. Doria d'Istria, des notes assez précieuses, souvent extraites des dépêches des consuls de France, qui viennent compléter et parfois rectifier les renseignements sur l'histoire des principautés danubiennes depuis le commencement de ce siècle.

— M. Aug. Bazzoni a publié dans l'*Archivio storico* [4] des lettres de confidents du tribunal des Inquisiteurs d'État trouvées dans les Archives du tribunal qui, après avoir échappé au pillage de 1797, sont conservées aux Archives des *Frari*. La plupart de ces agents étaient des hommes de bas

[1] 1^a^ disp. de 1872 et suiv.
[2] *Rivista Europea.*
[3] *Rivista Europea*, 1872 et 1873.
[4] T. XVII, p. 281.

étage, plus appliqués à dénoncer des délits, à découvrir des coupables qu'à donner des nouvelles politiques importantes ; cependant il s'est rencontré parmi eux des espions du grand monde, par exemple, au XVII[e] siècle, Camille Badoero qui, à Venise, surveillait la noblesse et à Mantoue découvrait les projets du duc ; le marquis L. Canossa dont la charge était de surprendre la négociation engagée entre Mattioli et le duc de Mantoue touchant la cession de Casale ; ce nom de Mattioli éveille immédiatement l'attention ; mais M. Bazzoni n'a découvert dans les lettres du marquis Canossa à ce sujet rien qui puisse apporter de nouvelles lumières sur le Masque de fer. Au XVIII[e] siècle, il y eut plusieurs confidents pris parmi les personnes distinguées, comme l'abbé Catteneo et l'abbé Pedrini, dont M. Bazzoni publie quelques lettres écrites en 1784-1788.

— La biographie des hommes illustres fournit souvent d'utiles renseignements pour l'histoire générale, et celles des écrivains nous fait mieux apprécier les travaux qu'ils ont laissés. Dans la publication, faite par M. Milanesi [1], de documents inédits sur Léonard de Vinci, on rencontre une courte biographie anonyme du XVI[e] siècle, donnant un renseignement sur la peinture qui devait être exécutée pour la chapelle de saint Bernard dans le palais de la *Signoria ;* cette peinture n'a pas été faite, mais c'est sans doute celle que peignit Lippi, d'après le carton de Léonard.

— M. Saltini publie [2], sur Dino Compagni, des documents relatifs aux actes de cet écrivain, comme membre du conseil et gonfalonnier de Florence et à la part considérable prise par lui dans les affaires. — L'étude de M. Raffaele Biamonte [3] sur Giannone est un manifeste de parti encore plus qu'une étude sur l'écrivain : M. Raffaele Biamonte veut bien reconnaître que l'Église qui, dit-il, apporta de grands biens comme aussi de grands maux (!), est presque toujours jugée avec injustice dans l'histoire de Giannone, mais il loue cet auteur d'avoir admis que la notion de l'État était incompatible avec l'Église catholique.

— M. Paul Pavesio a parlé dans la même revue [4] de Charles Botta et de ses œuvres. C'est sur plusieurs points une page d'histoire contemporaine ; on voit, par quelques faits particuliers, combien la domination de Napoléon I[er] devenait intolérable, et par les lettres de naturalisation accordées par Louis XVIII à Botta on apprécie l'intention du Roi de fixer dans ses États des hommes qui comme Botta — ainsi parlent les lettres se sont signalés par des services distingués dans l'administration publique et des ouvrages qui ont mérité l'estime générale.

— M. A. de Gubernatis, l'habile directeur de la *Rivista Europea,*

[1] *Archivio storico,* 3[e] série, t. XVI, 5 et 6[e] disp.
[2] *Archivio storico,* 3[e] série, t. XVI.
[3] *Rivista Europea,* janv. 1873.
[4] 1[er] avril et 1[er] mai 1873.

publie une série de biographies, courtes mais substantielles, sur les savants italiens contemporains, littérateurs, archéologues, historiens, Capponi, Lambruschini, Amari, etc... C'est une publication qui, pour les étrangers surtout, offre beaucoup d'intérêt. — M. Venanzio a donné [1] un mémoire spécial sur la vie et les études d'un de ces savants italiens, le regrettable Tomaso Gar.

Ces quelques lignes, incomplètes à beaucoup d'égards, suffiront néanmoins pour montrer la faveur que les travaux historiques ont prise en Italie. Si les écrivains italiens se mettaient en garde contre les préjugés politiques et les préventions antireligieuses qui viennent souvent fausser leur jugement et gâter leur érudition, ils continueraient dignement la tradition des grands savants italiens du XVIII[e] siècle, et par leurs recherches ouvriraient de nouvelles voies aux études historiques.

HENRI DE L'EPINOIS.

[1] *Atti Veneti*, 4[e] série, t. I, 1[re] disp.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire des Conciles, *d'après les documents originaux*, par Mgr Ch.-Jos. Héfélé, évêque de Rottenbourg, traduite de l'allemand par M. l'abbé Delarc. Tome IX. Paris, Adrien Le Clerc, 1873, in-8° de 619 p.

Nous possédons aujourd'hui, grâce au zèle de M. l'abbé Delarc, le neuvième volume du grand ouvrage de Mgr Héfélé. Ce volume comprend les conciles et les synodes qui ont eu lieu de 1274 à 1378, du quatorzième concile œcuménique, célébré à Lyon, jusqu'à la fin de l'exil d'Avignon. Ainsi l'histoire des démêlés de Boniface VIII, avec Philippe-le-Bel, de Jean XXII avec Louis de Bavière, qui forment des épisodes si importants dans l'histoire du moyen-âge, se trouvent compris dans ce volume. On est toujours sûr de trouver Mgr Héfélé au courant de toutes les questions et du dernier document découvert par l'érudition contemporaine ; les assertions erronées des principaux auteurs, et particulièrement sur ces points celles de Damberger, sont signalées et réfutées, comme les calomnies plus anciennes et cependant toujours facilement acceptées de Villani. Les jugements portés par Mgr Héfélé dénotent un esprit droit, élevé et indépendant, très attaché à l'Église, mais très libre dans ses appréciations sur les hommes de l'Église. Plusieurs le trouveront sévère jusqu'à l'injustice. S'il parle de la fameuse bulle *Laicis clericos*, il signale ce qu'il trouve en elle de « choquant, » juge « son début malheureux, » et reproche à Boniface VIII de l'avoir publiée « dans un moment de vivacité. » Mgr Héfélé raconte avec détail comment Philippe-le-Bel se servit de Clément V contre Boniface VIII et contre les Templiers. Les détails sur cette dernière affaire sont à présent plus connus ; mais Mgr Héfélé, qui n'avait pu avoir sous les yeux quelques-unes des pièces publiées ici même par M. Boutaric, reproche à Clément V « sa faiblesse, » qui laissa faire bien des choses que certainement il blâmait en « son for intérieur. » La dépêche si importante adressée à Philippe-le-Bel par ses ambassadeurs, le 21 décembre 1309, montre Clément V sous un meilleur jour. Dans l'histoire des démêlés avec Louis de Bavière, Mgr Héfélé a profité des documents publiés en 1865 par Ficker, et de la dissertation de Schreiber sur les doctrines politiques et religieuses à cette époque : en remontant ainsi toujours aux sources, le savant auteur a trouvé le secret d'être neuf et profond. On n'a pas seulement ici une histoire des conciles, dont les décrets sont cités intégralement en latin ou fidèlement analysés, mais une histoire véritable des grands débats où l'Église a de tout temps été engagée. Remercions encore une fois M. l'abbé Delarc d'avoir traduit un ouvrage si digne de répandre parmi nous le goût

d'une saine et forte érudition ; quelques négligences, faciles à éviter, peuvent être signalées : pourquoi parler de Jean Giandone au lieu de Jean de Jeandun ? pourquoi parler de Lugudiacum près de Poitiers, de Gransello près de Vaison, au lieu de traduire en français ces mots latins, etc., etc.? Le bref *Meruit* est du 1er janvier et non du 1er février 1306 ; la lettre du Pape est du 27 juillet 1306 et non du 26, etc., etc.

H. DE L'E.

—

Le concile de Nicée, *d'après les textes coptes*, par Eugène REVILLOUT. Paris, Maisonneuve, février 1873, in-8° de 79 p. (Extrait du *Journal asiatique*).

M. Revillout a eu la bonne fortune de mettre la main sur une série de documents relatifs aux luttes théologiques du IVe et du Ve siècle. Ce qui augmente l'importance de cette découverte, c'est que ces documents, à peu près complètement inédits, remontent à une époque extrêmement ancienne et sont presque contemporains des événements auxquels ils se rapportent. M. Revillout vient de nous donner la primeur de sa belle trouvaille, que les journaux nous avaient déjà fait connaître, en publiant les *canons* et les *gnomes* du concile de Nicée, tels qu'on les trouve insérés dans un concile tenu en Égypte, l'an 362 de notre ère (voir *note* p. 21). Tout en nous félicitant de posséder ces textes précieux à peu près en entier, nous regrettons que M. Revillout n'ait pas commencé par une étude générale sur les matériaux qu'il a entre les mains. Nous aurions aimé à savoir quelle est l'étendue de cette bibliothèque dont il nous parle. Un simple catalogue des pièces historiques ou patriotiques qu'elle contient nous eut vivement intéressé à son œuvre, et lui eut peut-être évité à lui-même plus d'une erreur ou d'une redite.

Lorsque de longues études n'ont pas initié à la terminologie des Pères et des théologiens, surtout des plus anciens, c'est chose périlleuse que d'aborder la traduction de leurs œuvres, et il faut une grande attention pour ne pas tomber dans de graves méprises. Les quelques pages que nous avons sous les yeux nous le prouveraient au besoin. La traduction de M. Revillout est littérale, tellement littérale, qu'elle est quelquefois peu intelligible. Les cas ne sont pas nombreux, il est vrai ; mais pourquoi ne pas suppléer quelques mots en les soulignant ou en les plaçant entre guillemets (comparer par exemple les pages 21 et 24) ?

La partie la plus intéressante de la brochure que nous avons sous les yeux, est celle qui comprend les gnomes ou sentences morales du saint concile, relatives à la vie chrétienne On y respire un parfum exquis d'antiquité, et il y a là des pages qui rappellent celles des plus beaux livres sapientiaux. Nous ne doutons pas que les futurs historiens de l'Église n'empruntent à ces *gnomes* plus d'un trait pour peindre les mœurs des temps primitifs.

Espérons que M. Revillout, ayant complété sa collection de textes et recueilli toutes ses notes, ne tardera pas à reprendre et à continuer sa publication.

P. MARTIN

—

Histoire de France, par Victor DURUY. Nouvelle édition, illustrée d'un grand nombre de gravures et de cartes géographiques. Paris, Hachette, 1873, 2 vol. in-12 de XXXI-734 et XI-738 p.

M. Duruy croit devoir rappeler qu' « au temps des premières éditions de son livre, la France avait chez elle une prospérité et dans le monde une place qui pouvaient satisfaire le patriotisme le plus exigeant. » Mais « les jours de malheur sont venus, ajoute-t-il, et les hommes de ma génération porteront probablement jusqu'au tombeau leur incurable douleur. » Nous ignorons ce qu'il peut

y avoir d'à-propos dans ce souvenir évoqué par un homme qui fut ministre du gouvernement dont la politique désastreuse devait fatalement mener notre pays à de si profonds abîmes. M. Duruy ne s'en est point aperçu sans doute, mais son silence aurait dû faire oublier ce qui devait nous en faire souvenir. Ce besoin d'excuser le présent auquel on a appartenu, rend justement suspectes les pages du livre consacrées à l'histoire contemporaine : ce sera toujours là un grand écueil pour les livres et les manuels racontant cette histoire, maladroitement introduite dans les programmes officiels.

Le récit des faits est en général exact ; ce qui souvent ne l'est pas, c'est le point de vue où l'auteur se place pour les voir et les juger ; c'est l'appréciation qu'il en donne : en sorte que le lecteur est amené à conclure autrement que les mêmes faits, vus dans leur perspective vraie, amèneraient à conclure. Ainsi, lors de la bataille de Tolbiac, Clovis, dit M. Duruy, invoqua le Dieu de Clotilde parce qu' « il se crut un moment vaincu : » voilà le fait vrai. Alors, dit l'auteur, « un plus violent effort fit changer le sort de la bataille : » voilà l'explication fausse.

Quelques inexactitudes ont une portée plus haute que le fait en lui-même. Ainsi, lorsque l'auteur dit que le premier Concile de l'Église gallicane se tint à Orléans en 511, ce n'est pas exact, car il suffit d'ouvrir un recueil de Conciles pour rencontrer, dès 314, un Concile d'Arles et successivement des Conciles à Paris, Arles, etc...; mais surtout on pourrait croire que l'Église catholique en Gaule ne s'est à peu près constituée qu'au commencement du sixième siècle, ce qui est faux.

M. Duruy indique, en tête de chaque chapitre, les différents ouvrages à consulter sur la matière traitée : la pensée est excellente ; mais il faudrait peut-être choisir ces ouvrages avec plus de soin et ne pas oublier ceux d'une valeur incontestable. Au sujet de la féodalité, l'auteur oublie de mentionner l'excellent *Essai sur la condition des classes agricoles en Normandie*, par M. Delisle ; les mémoires de M. Pardessus, etc... ; au sujet de Marie Stuart, M. Duruy cite l'ouvrage de M. Mignet ; il oublie ceux de MM. Wiesener et Gauthier.

Un grand nombre de gravures sont intercalées dans le texte : la pensée est parfaite ; seulement on voudrait que plus d'intelligence ait présidé au choix. Ainsi, au XIe siècle, une gravure représente deux chevaliers dont le costume n'est pas celui du XIe siècle, mais celui du XIVe ; une gravure de l'abbaye de Chelles, mise au milieu d'un récit du VIIe siècle, représente l'abbaye telle qu'elle était au XVIIe siècle. Le château de Coucy, bâti au XIIIe siècle, est figuré dans le récit du XIe siècle, etc... Du reste, je me plais à reconnaître que l'auteur est au courant des conclusions dernières de la science : Il réfute la fable sur Agnès Sorel réveillant l'ardeur de Charles VII ; il avertit que les savants les plus autorisés n'admettent pas l'authenticité de la Pragmatique Sanction de saint Louis ; il dit justement que « l'Église était non-seulement la foi, mais la science, etc., etc. ; » seulement l'auteur trouve que l'on répète à tort que Jeanne crut, après le sacre, sa mission terminée ; et fidèle à la pensée d'une certaine école, il voit dans la renaissance « le réveil radieux de la raison humaine » au milieu du « monde arrêté pendant deux siècles dans les bas fonds qu'il a trouvés au but de sa route ; » il constate que « le pas en arrière vers l'antiquité » est aussi « le pas en avant qui conduit au beau, au vrai, à l'indépendance de l'esprit, à ce rationalisme enfin... qui allait devenir la loi de la civilisation des sociétés modernes. » Ces paroles expriment les idées de l'ouvrage : on voit ce qu'il faut y blâmer ; j'ai dit ce qu'il fallait y louer.

H. DE L'E.

Monumenta Germaniæ historica. — *Diplomatum imperii tomus I* (herausgegeben von K. Pertz) besprochen von Th. SICKEL. Berlin, Franz Vahlen, 1873, in-8° de 80 pages.

Cette brochure contient la critique du recueil des diplômes mérovingiens publié par M. Pertz dans les *Monumenta Germaniæ historica*, où il forme le 1er volume de la série consacrée aux diplômes de l'Empire. M. K. Pertz, qui s'exprime avec la plus grande sévérité sur le compte de la science française, n'a pas connu le supplément aux *Diplômes* de Pardessus, publié par M. Bordier sous ce titre : *Du recueil des chartes mérovingiennes*, etc. Paris, 1850, in-8° de 64 pages ; et les seules citations de la *Bibliothèque de l'École des chartes* qu'on trouve dans son livre ont été prises dans les *Monuments historiques* de M. J. Tardif. Il n'a donc pas consulté deux des principales publications françaises relatives à son sujet. Quatre diplômes mis au jour en France avant son édition, l'un par Labbe, l'autre par M. Bordier, lui ont échappé. Il ne donne que deux documents inédits jusque-là, et l'un d'eux avait été déjà signalé par M. Le Glay. Il n'a pas su lire des notes tironiennes dont M. Tardif a publié la transcription. Il a donné comme sincères quatre actes faux, dont un a été signalé comme tel par M. J. Quicherat. Il présente comme faux sept diplômes sincères. Ses tables sont incomplètes et inexactes. M. Sickel conclut que, dans la lutte entre la France et l'Allemagne, M. K. Pertz n'a pas suffisamment défendu l'honneur allemand; que la supériorité de l'édition de M. Pertz sur celle de M. Pardessus n'est pas suffisante, et qu'une préparation de vingt ans donnait le droit d'attendre mieux. Je crois que les érudits français seront du même avis.

Nous ne pouvons qu'être reconnaissants quand nous voyons le savant Viennois s'exprimer avec tant de bienveillance sur les travaux de diplomatie et de paléographie publiés de ce côté-ci des Vosges. Nous ne sommes pas habitués à trouver à Berlin la même courtoisie. La rivalité nationale dans l'ordre littéraire, quand elle se concilie avec la justice et la raison, sera toujours un élément de progrès.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

—

Vie de saint Thibaut, prêtre et ermite, patron de la ville de Provins, par Mgr Auguste ALLOU, évêque de Meaux. Meaux, 1873, in-8° de 84 pages.

Saint Thibaut, originaire de Champagne, mort à Salanique, près de Vicence, en Italie, le 30 juin 1066, avait passé une partie de sa jeunesse à Provins, où une église fut érigée sous son vocable au XIIe siècle et où sa mémoire a été l'objet d'un culte particulier.

Mgr Allou, évêque de Meaux, originaire de Provins, a une vénération spéciale pour ce saint, canonisé par un pape du nom d'Alexandre, probablement Alexandre II, 1061-1073 (Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum*, p. 400, n. 3523) et dont le culte a commencé, dans plusieurs diocèses de France, avant la fin du XIe siècle. Saint Thibaut s'était consacré à l'état érémitique et mourut sous l'habit des camaldules.

Sa vie fut écrite dès le XIe siècle ; il y a de cette première vie deux rédactions à peu près contemporaines, composées en Italie; une seconde vie fut écrite à la fin du XIIe siècle par un moine de Liége. Ces récits sont la base de celui de Mgr Allou, dans lequel nous trouvons la saine érudition et la piété unies à la sobriété comme à la distinction du style. Nous relèverons seulement, à la page 41, la singulière hésitation de l'auteur entre l'année 1066 et l'année 1067 pour la date de la mort du saint : car, si en 1066 le 30 juin fut un vendredi, il n'en peut être de même en 1067. La traduction de *miles* par « écuyer », pages 13 et 45, est

inadmissible : *miles* veut dire « chevalier. » Du temps de saint Thibaut la forme de son nom, dans les légendes monétaire des scomtes de Champagne, paraît avoir été *Tebo* et non *Tebat*, comme le dit Mgr Allou, p. 37 : la forme *Tébat* paraît postérieure.

Du reste, cette monographie pourra servir de modèle aux nombreux écrivains qui aujourd'hui en France entreprennent des travaux analogues, mais malheureusement parfois avec plus de recherche littéraire que de recherches scientifiques.

L. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Poëmes de Marbode, évêque de Rennes (XIe siècle), traduits en vers français avec une introduction par Sigismond ROPARTZ. Rennes, Verdier 1873, in-8° de 228 p.

M. Ropartz, déjà avantageusement connu par son *Histoire de S. Yves*, son *Histoire de Guingamp*, et par divers autres écrits de moindre importance, s'est épris de la grande figure de Marbode, évêque de Rennes, le poëte le plus pur, sinon le plus fécond de son époque. Il a formé le dessein de le faire revivre parmi nous en traduisant dans notre langue et en vers les poëmes principaux de cet évêque du XIe siècle. De là le nouveau volume de poésies que nous annonçons. Il est divisé en quatre livres. Les trois premiers : poésies diverses, fabliaux et satires, épigrammes, sont composés de morceaux détachés, comme on le voit assez par leur titre. Mais le quatrième, intitulé *Lapidaire*, n'embrasse qu'un seul sujet. Il est tout entier consacré à faire connaître les vertus et les qualités des pierres précieuses, ou du moins celles que le *peuple* leur attribuait alors.

La traduction de M. Ropartz, à la fois simple et élégante, se distingue encore par la clarté et la concision : sa versification est facile ; jamais rien d'alambiqué ni de contourné. La pensée se dégage d'elle-même et sans effort. M. Ropartz s'est placé, si je ne me trompe, par ce nouvel écrit, à un rang honorable parmi les poëtes français de notre époque.

Je n'ai encore rien dit de l'*Introduction* (p. 1-18) qui précède les Poëmes de Marbode. M. Ropartz y esquisse à grands traits la biographie de l'évêque de Rennes, et y dépeint sous des couleurs aussi vraies que saisissantes, le triste état moral et religieux de la société sous la tyrannie féodale, dans un temps où l'influence de saint Grégoire VII et de ses successeurs n'avait pas encore complétement réussi à rendre à l'Église sa liberté d'action. DOM FR. PLAINE.

M. B.

Invasions de l'Étranger dans les XIVe et XVe siècles, *documents inédits*, par M. A. du CHATELLIER. Paris, Guillaumin et Dumoulin, 1872, in-8° de 67 p.

Des recherches archéologiques, entreprises par M. du Chatellier dans la petite ville de Triel en 1851, l'ayant mis en rapport avec un épicier de la localité, lui fournirent l'occasion de retirer d'entre ses mains plusieurs centaines de titres des XIVe et XVe siècles, écrits sur d'étroites bandes de parchemin. Ces pièces, soustraites ainsi à un genre de destruction qui a dévoré dans notre siècle des trésors historiques sans nombre, restèrent longtemps négligées par leur nouveau possesseur. Enfin, ayant eu le loisir de les examiner avec plus d'attention, il reconnut en elles des documents d'une véritable importance, et c'est ainsi qu'il s'est trouvé conduit à faire part au public de sa découverte. Les titres qui en font partie datent les uns des années 1370 et 1371, les autres de 1422 à 1433.

« Ces pièces, dit M. du Chatellier, consistent principalement en lettres du Roi Charles V, en lettres de maré-

chaux de France chargés de la levée et de la revue des hommes de guerre....., puis d'un certain nombre d'autres lettres adressées au trésorier des guerres du Roi, sous forme de jussions et se rapportant à des levées d'hommes et à des mesures de sûreté ou d'approvisionnement. Ces dernières lettres sont émises par des officiers de la maison du Roi, soit son maître d'hôtel, ses chambellans, le maître des arbalétriers de France, le capitaine général des hommes d'armes, le sergent d'armes du Roi (?), ou les élus et receveurs des aides prélevées pour le fait de guerre. »

Cette précieuse série de documents n'est malheureusement ni publiée intégralement, ni même analysée méthodiquement par M. du Chatellier. Il s'est contenté d'en faire le point de départ d'observations tant sur l'histoire générale que sur certains détails de l'organisation militaire et administrative de la France à cette époque. Ses remarques sont en général judicieuses, mais elles n'offrent pour la plupart rien de bien nouveau. Quelques-uns des titres les plus importants ont été reproduits *in extenso;* plusieurs autres sont résumés d'une manière suffisante; mais dans l'un et l'autre cas avec tant de fautes d'impression ou de lecture que les noms d'hommes ou de lieux, quelquefois même les indications du texte, se trouvent étrangement défigurés ou même impossibles à reconnaître. Espérons que M du Chatellier ne s'en tiendra pas là, et qu'il donnera de sa précieuse collection, sinon une édition complète, du moins un catalogue analytique soigneusement revisé. C'est un devoir qu'il voudra remplir envers notre histoire nationale, que la publication de pareils documents intéresse à un si haut degré.

L. DE N.

La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise. Relations des ambassadeurs Giovanni Michiel et Sigismond Cavalli traduites et annotées par William MARTIN. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872, gr. in-18 de XV-99 pages.

L'auteur nous apprend que, pour faciliter la tâche du lecteur qui, à travers tant d'affirmations contradictoires, veut se rendre un compte exact des faits, et « pour que l'on ne puisse plus venir présenter au public de ces allégations exorbitantes qui se produisent de temps à autre à propos de la Saint-Barthélemy, » il a entrepris de réunir « tous les récits, appréciations, instructions, dépêches, correspondances, imprimés et manuscrits émanant de contemporains de l'événement et d'y joindre une bibliographie complète du sujet. » Il aurait voulu publier son travail pour le troisième anniversaire séculaire de la Saint-Barthelemy, mais il n'a pu être prêt à temps : il s'est donc décidé à publier séparément deux documents émanés de l'ambassadeur ordinaire de Venise, Sigism. Cavalli, et de l'ambassadeur extraordinaire, Giov. Michiel, et qui n'avaient pas encore été traduits intégralement dans notre langue.

Ces relations nous montrent Catherine de Médécis préparant le meurtre de Coligny d'abord, puis le massacre des huguenots, circonvenant le jeune roi, avec le concours de son frère le duc d'Anjou *(l'occhio destro e l'anima della madre)*, et lui arrachant l'ordre fatal. D'après l'ambassadeur vénitien, c'est donc sur Catherine que doit peser la responsabilité de la Saint-Barthélemy, et l'on se rappelle que c'est la conclusion à laquelle un de nos collaborateurs est arrivé, en disant : « Devant l'histoire, elle est coupable de toute l'effusion du sang. » Aux relations des deux ambassadeurs, on a ajouté les textes des deux ambassadeurs au moment même de l'événement, et une lettre par la-

quelle le Sénat de Venise les charge de féliciter le Roi.

Quand M. W. Martin nous donnera le recueil qu'il annonce et qu'il rendra, nous l'espérons, aussi complet que possible, il fera bien de donner les *textes originaux*, soigneusement reproduits, et sans les traduire. Divisés d'opinion avec l'auteur, nous appelons comme lui la lumière, et nous la souhaitons aussi vive que possible. G. DE B.

Jean Guiton, dernier maire de l'ancienne commune de La Rochelle, par P. S. CALLOT, ancien maire de la Rochelle. 2e édition. La Rochelle, Thoreux, 1872, in-8° de xv-145 p.

En 1847, M. P. S. Callot, ancien maire de La Rochelle, qu'il ne faut pas, avec la *Biographie saintongeaise*, confondre avec son homonyme et quelque peu ancêtre Jacques Callot, de Nancy, l'auteur du *Siége de La Rochelle et de l'île de Ré*, avait publié un livre bien intéressant sur Jean Guiton, le célèbre amiral de la flotte rochelaise. Il vient de donner une seconde édition de cet ouvrage, augmentée d'un nombre considérable de petits faits relatifs à son héros. C'est dans les registres de l'état civil, c'est dans les minutes des notaires que M. Callot d'abord, M. E. Jourdan ensuite, le regrettable auteur des *Éphémérides rochelaises*, ont trouvé la généalogie de leur compatriote. Devant les actes authentiques produits par eux, toutes les légendes tombent : Guiton n'est ni Agenois, ni Normand, ni Poitevin ; il est Rochelais, né à La Rochelle, où son père et son grand'père avaient été maires, et où l'on suit sa filiation depuis Pierre Guyton, né vers 1390. M. Ph. Tamizey de Larroque avait déjà, en 1863, dans sa brochure *Quelques notes sur Jean Guiton*, signalé quelques-uns de ces résultats. Nous n'y voulons point insister. Nous nous contentons de signaler aux érudits l'ouvrage de M. Callot. Qu'on n'y cherche pas une vie de Guiton ; ce sont des notes, des documents, des actes notariés, et des extraits des récits contemporains. Tout cela a une grande importance. J'aurais bien voulu que M. Callot, qui professe un si vif amour pour la vérité et l'exactitude, débarrassât son histoire du fameux poignard dont les témoins occulaires ne parlent pas. Mais il y a dans la salle de l'hôtel-de-ville une stable (style Louis XV). Essayez donc de prouver à un Rochelais que ce n'est pas celle de Guiton ! L. AUDIAT.

Documents inédits sur la Révolution, Hoche, sa vie, sa correspondance, par A. du CHATELLIER. Paris, Dumoulin. 1873, in-8° de 72 p.

La correspondance dont il est ici question et dont quelques fragments sont publiés dans cette notice, était entre les mains du représentant Guezno, l'ami et le collaborateur de Hoche en Vendée. Guezno, en quittant la France à la Restauration, avait laissé ces documents dans sa petite maison d'Audienne ; ils lui furent rendus tout poudreux, et c'est alors qu'il les remit à M. du Chatellier. La notice publiée aujourd'hui, et lue d'abord à l'Accadémie des sciences morales et politiques, en est le préambule. Cette notice, assez courte, nous représente Hoche, tel du reste que l'histoire nous a appris à le connaître : républicain sincère et désintéressé, un peu enclin par sa sincérité même à se faire des illusions sur son parti et la forme de gouvernement qu'il aimait; patriote ardent dans ses idées, mais modéré dans ses actes ; général intrépide et habile, ami du soldat, mais inflexible sur la discipline. Il est fâcheux qu'il ait terminé sa carrière politique en se prêtant d'abord, en applaudissant ensuite sans réserve, au coup d'État du 18 fructidor.

M. DE LA R.

Storia della republica milanese dell' anno 1447 al 1450, per Peluso (Francesco). Milano, G. G. Bernardoni, 1871, in-8° de II-330 pages.

M. Peluso Francesco a raconté dans ce volume un épisode jusqu'ici resté peu connu de l'histoire de Milan. Entre la mort de Philippe-Marie Visconti et l'avénement de François-Alexandre Sforce, il s'écoula plus de deux années, durant lesquelles les Milanais essayèrent de la forme républicaine. Sorti le 11 avril 1447 d'un mouvement populaire, le nouveau gouvernement se prolongea jusqu'au 25 février 1450. Il succomba par l'impéritie de ceux qui prétendaient exercer le pouvoir, et puisque la République n'était pas née viable, il fut heureux, suivant l'auteur, que Sforce la remplaçât, car seul il pouvait empêcher un démembrement. Des droits il n'en avait point ; tandis que le duc d'Orléans pouvait invoquer ceux qu'il tenait de sa mère Valentine ; Sforce avait seulement épousé une fille que le dernier duc avait eu de sa *donna di coscienza*, comme on disait alors, d'Agnès de Maïno. On le sait, lui-même n'était, d'ailleurs, que le fils naturel d'un grand condottière de fort basse origine. Au reste, Æneas Sylvius déclarait que, de son temps, presque tous les princes d'Italie étaient nés hors mariage. M. Peluso Francesco, s'aidant de l'histoire de Jean Simonetta, a raconté d'une manière fort détaillée les événements compris entre les deux dates que nous rapportions tout-à-l'heure. Son livre, écrit avec précision et simplicité, nous paraît consciencieusement fait et avec impartialité. Il a su s'y dégager de ces partis pris anti-religieux qui déparent trop souvent les meilleures œuvres de ses compatriotes : ainsi il venge le pape Nicolas V des attaques de plusieurs historiens modernes. Il y a, dans la *Storia della republica milanese*, des particularités curieuses. Telles sont celles que l'auteur donne, au chapitre IX, sur la vie rurale en Lombardie. Tels sont encore des détails sur les guerres italiennes du moyen-âge et leur caractère très-peu sanglant. Dans un combat de quatre heures, qui eut lieu en Toscane, et où un pont fut pris et repris, il n'y eut qu'un mort, et encore n'avait-il pas péri par le fait du combat. A la bataille de Caravagio, personne ne fut tué. Que de progrès nous avons fait depuis !

Th. de P.

—

Correspondances intimes de l'empereur Joseph II avec son ami le comte de Cobenzl et son premier ministre le prince de Kaunitz, puisées dans les sources des Archives impériales, jusqu'à présent inédites, avec une introduction et des notes historiques, par Sébastien Brunner. Mayence, Fr. Kircheim ; Paris, Lethielleux ; Bruxelles, Muquardt, 1871, in-8° de 168 pages.

C'est dans les correspondances intimes que se trouve la pensée vraie des ministres et des princes. On se souvient de l'émotion que produisit dans le monde littéraire et des matériaux nouveaux qu'apporta à l'histoire la publication, faite par MM. Boutaric et Rousset, des documents relatifs à la diplomatie secrète de Louis XV. La publication de M. Brunner est loin d'avoir la même importance ; elle contient néanmoins d'intéressants renseignements. On y voit bien des dessous de cartes de la diplomatie et ces petites manœuvres qui souvent décident de grands événements : voici, par exemple, une princesse russe, la princesse d'Arschou qui se pique de géologie, et désire avoir « des minéraux de Hongrie ; » et Cobenzl prie l'empereur de lui en envoyer, parce que « cela ne pourrait faire que bon effet auprès de l'impératrice Catherine. » On y trouve encore des détails curieux sur les négociations entre l'Autriche et le Saint-Siége. Mais ce sont surtout les dernières lettres, relatives aux troubles des Pays-Bas, qui seront consultées avec fruit. La

vérité de cette parole de Joseph II mourant au prince de Ligne : « Votre pays m'a tué, » y éclate de toutes parts. Malade déjà, il ne put supporter la perte de la Belgique, qu'il attribuait aux mauvaises manœuvres de ses généraux et qu'il n'aurait dû attribuer qu'à ses mesures oppressives et arbitraires. Ce prince qui, avec de réelles qualités, ne réussit qu'à tout brouiller, avait un esprit singulièrement actif, mais malheureusement aussi un jugement faux.

M. DE LA R.

Les Jésuites de Russie, 1783-1785. Un nonce du Pape à la cour de Catherine II. *Mémoires d'Archetti.* Paris, V. Palmé, 1872, in-18 j. de xxv-264 pages.

Tel est le titre du second volume de la série des publications que le R. P. Gagarin a entreprise sur l'histoire de la Compagnie de Jésus en Russie. Nous en avons déjà parlé dans la *Revue*. L'éminent religieux nous donne aujourd'hui les *Mémoires inédits d'Archetti*, archevêque de Chalcédoine, nonce en Pologne, et chargé par le Pape Pie VI (Bref du 15 avril 1783), sur les instances de Catherine II, de se rendre en Russie pour ériger canoniquement le siége de Mohilew, remettre le pallium à Siestrzencewicz et donner la consécration épiscopale à Benislawski, ancien jésuite, et nommé coadjuteur du nouvel archevêque. Officiellement, il n'était point, dans cette ambassade, question des jésuites, dont le nom n'était même pas prononcé ; mais « c'était parce que Siestrzencewicz « avait ouvert le noviciat de Polock « que Catherine l'avait nommé archevê- « que de Mohilew, et c'était pour la « même raison que Pie VI s'était d'a- « bord longtemps refusé à lui donner le « pallium. » En l'accordant enfin sans condition et avec une certaine solennité (puisqu'un nonce se rendait à Pétersbourg exprès pour cela), le Souverain Pontife ratifiait, en quelque sorte, par un consentement tacite et l'ouverture du noviciat et la conservation de la Compagnie de Jésus en Russie.

D'un autre côté, Mgr Archetti était un des adversaires les plus déclarés des jésuites, et, chose singulière, il en était de même de Siestrzencewicz. Mais celui-ci était lié par une promesse que l'Impératrice lui avait fait souscrire, et en vertu de laquelle il s'était vu forcé de servir publiquement les intérêts d'un ordre auquel il était hostile au fond du cœur. Cette situation permet de soupçonner quel intérêt doivent présenter les *Mémoires* du nonce.

La mission et les actes officiels qui l'ont accompagnée prouvent que ce n'est point l'ukase de Catherine qui a érigé Mohilew en archevêché, mais que l'Impératrice n'a pas cru possible de se passer, dans cette occasion, de l'intervention du Saint-Siége. L'ukase défendait à l'archevêque de recevoir d'ordre de personne, et l'archevêque recevait ses pouvoirs du Pape, et du Pape seul, et cela publiquement, du consentement de l'Impératrice et même à sa satisfaction, puisque ce fut à ses prières que Archetti, l'instrument du Pape en tout ceci, dût peu après son chapeau de cardinal...

Une question reste à établir : celle de l'authenticité des *Mémoires* publiés aujourd'hui pour la première fois par le R. P. Gagarin. Celui-ci donne à ce sujet tous les détails et les preuves les plus convaincantes dans la préface (p. XIII à XVIII), où l'on trouve aussi sur la personne et le caractère du nonce des indications qui ne manquent assurément point d'intérêt. Ce volume, outre les *Mémoires* (texte original latin et traduction), contient un certain nombre de pièces justificatives empruntées au Bullaire de la Propagande, au recueil de la Société historique russe et à quelques autres sources. Ce sont, pour la plupart (il y en a 23), des dépêches ou correspon-

dances parmi lesquelles nous avons remarqué une lettre d'Archetti, en date du 3 mai 1783 (n° VIII *bis*, p. 219), qui contient, sur les dispositions du Souverain Pontife à l'égard des jésuites de la Russie blanche, une assertion à rapprocher de l'*approbo* verbal donné à leur existence canonique, le 12 mars précédent, par Pie VI parlant à Benislawski lui-même.

F. DE ROQUEFEUIL.

Armorique et Bretagne; *origines armorico-bretonnes*, ouvrage accompagné de documents rares et inédits, par le Dr E. HALLEGUEN. Tomes I et II. Paris, Didier, 1872. 2 vol. in-8°.

Le but de M. le docteur Halleguen est de présenter l'histoire de l'Armorique ou Basse-Bretagne sous un jour nouveau; et je crois que sur beaucoup de points il a raison. Quand je dis que le système exposé dans les deux volumes du savant docteur est nouveau, je me sers d'une expression inexacte; Pierre Le Baud, en effet, laissait deviner en quelques lignes ce que M. Halleguen expose en deux volumes. Mais, depuis le temps où écrivait l'aumônier de la Duchesse-reine Anne, l'histoire bretonne a été reconstituée suivant plusieurs systèmes. Le dernier de ceux-ci, celui qui a été soutenu par des hommes d'une haute érudition, celui qui a été professé dans de beaux ouvrages couronnés par l'Institut se base sur cet ordre de faits : — au ve siècle, l'Armorique était déserte, barbare et païenne : de nombreuses colonies, émigrées de l'île de Bretagne, vinrent alors lui apporter une nouvelle population, la civilisation et le christianisme. De là naquirent les histoires de Conan-Meriadec et du roi Gradlin. — Je me hâte d'ajouter que ce système historique s'appuie surtout sur les légendes des saints bretons, documents très-respectables sans doute, mais qui, au point de vue de la critique historique, n'ont de valeur que lorsqu'ils sont appuyés sur des dates et des documents certains.

M. Halleguen soutient, au contraire, qu'au ve siècle l'Armorique n'était pas dépeuplée ; qu'elle connaissait le christianisme, puisqu'il y avait des siéges épiscopaux établis ; qu'aux gouverneurs romains succédèrent, comme suzerains, les rois francs héritiers de la suprématie romaine dans les Gaules.

L'ouvrage de M. Halleguen est rempli de documents intéressants : on voit qu'il a beaucoup lu ; qu'il a recueilli un véritable trésor de notes. Si on peut lui faire un reproche, c'est de n'avoir pas pris le temps de mettre de l'ordre dans ces nombreux matériaux; c'est de ne pas avoir adopté une méthode qui donnât à ses lecteurs un fil conducteur dans sa manière de discuter et d'écrire l'histoire. On trouve dans ces deux volumes de nombreuses répétitions, non-seulement de phrases mais de longs chapitres. Ainsi, dans le tome II, on lit de la page 52 à la page 60, la reproduction de ce qui est imprimé dans le t. I, p. 21 à 29 ; comparons aussi t. II, p. 61 à 102 avec t. I, p. 30 à 74 ; t. II, p. 131 à 188 avec t. I. p. 147 à 208 ; t. II, p. 191 à 221 avec t. I. p. 236 à 268 ; le chapitre IVe du t. II, avec le chapitre II du t. I, nous y retrouverons des reproductions littérales dont il n'est pas facile de comprendre l'utilité.

En résumé, nous rendons hommage au zèle et à la persévérance de M. Halleguen ; nous croyons que la thèse qu'il soutient est bonne. Mais nous souhaitons qu'il fasse une seconde édition mieux coordonnée, dans laquelle il fera sans doute disparaître certaines personnalités, certains détails qui peuvent trouver leur place dans un article de polémique, mais qui, dans un livre sérieux, sont au moins inutiles. J. DE M.

Histoire de Saint-Ouen-sur-Seine. Première partie : *Moyen-âge. La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile d'après les documents originaux*, par Léopold PANNIER, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Paris, Vieweg et Aubry, 1872, in-8° de VI-204 et 138 p.

Le livre de M. L. Pannier est assez instructif pour être lu par tous les savants, et assez intéressant pour être lu par tous ceux que les pures recherches d'érudition effrayeraient. Si certaines pages semblent écrites surtout pour les archéologues, comme celles où l'auteur établit très solidement que la villa mérovingienne *Clippiacum* était située à Saint-Ouen, et non à Clichy, ou ailleurs encore ; si certaines autres pages semblent s'adresser spécialement aux paléographes, comme les 98 pièces justificatives inédites réunies à la fin du volume ; les chapitres relatifs au palais de Dagobert Ier et des derniers Mérovingiens; à la formation du village de Saint-Ouen, du IXe au XIIIe siècle, et aux relations de ce village avec l'abbaye de Saint-Denis, dont les cartulaires sont ici dépouillés à cet égard pour la première fois; aux souvenirs des nombreux séjours faits à Saint-Ouen par les rois de France de la troisième race dans le manoir qu'ils avaient appelé la *Noble-Maison*, et d'où sont datées plusieurs de leurs ordonnances ; à l'institution et à la dissolution de l'ordre de l'Etoile, — ces derniers chapitres, rédigés d'après les comptes de l'argenterie, etc., plairont à tout le monde. L'auteur y a groupé une foule de détails, quelques-uns entièrement nouveaux, dont profiteront, avec l'histoire générale, l'histoire de l'agriculture (état des cultures et prix des terres au XIIIe siècle dans les environs de Paris), l'histoire de l'architecture (construction, dès les premières années du XIVe siècle, d'une partie du manoir de Saint-Ouen), l'histoire du commerce (foire du Lendit au XVe siècle), etc. M. Pannier complète et rectifie tous les travaux de ses prédécesseurs, parmi lesquels pourtant on compte un érudit tel que l'abbé Lebeuf. Ajoutons que l'auteur ne montre pas moins de talent pour exposer et pour décrire, que de critique pour discuter et pour conclure, et souhaitons que la seconde partie de l'*Histoire de Saint-Ouen* soit en tout point digne de la première.

T. DE L.

—

Notice sur l'église de Layrac (Lot-et-Garonne), par M. G. THOLIN, archiviste du département de Lot-et-Garonne, membre de la Société française d'archéologie. Caen, 1872, in-8° de 12 p.

Les églises du Haut-Languedoc, par le même. Paris, 1873, in-8° de 15 p.

Notice sur les sépultures anciennes, découvertes dans le département du Lot-et-Garonne, par le même. Agen, 1873, in-8° de 22 p.

La première des brochures de M. G. Tholin est extraite du *Bulletin monumental* publié par le regrettable M. de Caumont ; la seconde, du tome XXXIII de la *Bibliothèque de l'École des Chartes;* la dernière, du *Recueil des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*. Toutes les trois sont très-bien faites et me paraissent en tout point dignes de celui que le premier des archéologues de notre temps, M. Jules Quicherat, regarde comme un de ses meilleurs élèves. La *Notice sur l'église de Layrac* avait été précédée déjà, dans le *Bulletin monumental* (t. VI de la 4e série, p. 310), d'une *Notice sur l'église de Moirax*, et les amis de l'archéologie se réjouiront d'apprendre que M. Tholin fera ainsi peu à peu l'histoire et la description de toutes les églises remarquables de l'Agenais. — Dans son travail sur *Les églises du Haut-Languedoc*, M. Tholin étudie surtout les caractères particuliers de la construction et du style des monuments

religieux du moyen-âge bâtis en briques, le plan le plus généralement adopté à l'époque gothique pour les églises de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Aux observations de ses devanciers, qu'il rectifie quelquefois (par exemple, p. 6, au sujet d'un passage de l'*Architecture bysantine en France*, par M. Félix de Verneilh), l'habile antiquaire ajoute d'importants aperçus entièrement nouveaux. — Dans la *Notice sur les sépultures anciennes*, etc., M. Tholin a, suivant son expression (p. 17), moins voulu « écrire un article vraiment scientifique d'archéologie positive, qu'une nomenclature capable d'éveiller la curiosité des chercheurs. » Il décrit successivement diverses sépultures de l'époque anté-historique et de l'époque celtique; les unes découvertes à la suite de ses propres explorations, les autres déjà signalées dans quelques publications locales. Cet essai donne la plus favorable idée de ce que sera le *Répertoire archéologique du département de Lot-et-Garonne,* auquel M. Tholin travaille depuis plusieurs années avec autant de conscience que d'activité.

T. de L.

Nouvelles glanes historiques normandes, puisées exclusivement dans des documents inédits, par E. Gosselin. Rouen, H. Boissel, 1873, gr. in-8° de 75 p.

Sous ce titre, M. Gosselin a réuni deux opuscules précédemment publiés dans le Précis des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1871-1872. Le premier, intitulé *les Normands au Canada*, offre l'analyse d'un certain nombre de documents inédits relatifs aux entreprises commerciales dont les rives du Saint-Laurent ne cessèrent d'être le théâtre, depuis la première exploration par Jacques Cartier en 1534 jusqu'à leur colonisation définitive, sous l'impulsion du cardinal de Richelieu, un siècle plus tard. François Ier, Charles IX, Henri IV firent successivement des efforts sérieux en vue de cette colonisation; leurs tentatives n'amenèrent aucun résultat. C'est que l'égoïste rapacité des commandants chargés de la direction de ces entreprises et les calculs intéressés des négociants français qui achetaient le monopole du commerce des fourrures avec les tribus indiennes, se trouvaient d'accord pour entraver la création d'établissements permanents et l'émigration d'une population française au Canada. C'était parmi des mendiants ou des malfaiteurs qu'on cherchait à rencontrer des colons, et s'ils étaient dirigés vers les côtes décorées du nom pompeux de Nouvelle-France, c'était pour périr sur les bords stériles et glacés de l'Atlantique : les rives fertiles du fleuve exploré par Cartier étaient ainsi réservées à la traite des pelleteries que se disputaient sans relâche des compagnies commerciales dont Rouen fut le plus souvent le siége. C'est ainsi que fut longtemps retardée la création de cette belle colonie dans laquelle la Normandie s'enorgueillit d'avoir eu la principale part. Le second mémoire de M. Gosselin, *Recherches sur les anciens Bureaux de police de Rouen*, offre un sérieux intérêt pour l'histoire locale de la métropole normande au XVIe siècle. Un arrêt de l'Echiquier de Normandie de 1507 fut l'origine du Bureau de police, qui reçut la mission de veiller au maintien de l'ordre dont diverses autorités judiciaires se disputaient jusqu'alors la compétence. Mais le fonctionnement de cette organisation nouvelle céda souvent à des courants d'apathie ou de zèle exagéré, auxquels le parlement de Rouen dut plus d'une fois se préoccuper de porter remède. Ce sont ces vicissitudes dont M. Gosselin a ébauché quelques traits, et dont plus que tout autre il serait apte à devenir l'historien. Faisons des vœux pour

qu'il récolte bientôt une riche moisson dans ce champ où il s'est jusqu'à présent contenté de glaner. L. DE N.

L'Assistance publique, son origine, ses phases successives, par le vicomte Maxime DE BEAUCORPS. Orléans, 1873, in-8° de 69 p.

L'auteur de cet opuscule est déjà connu par divers travaux d'érudition pour avoir spécialement consacré son attention à l'étude de l'assistance publique au moyen-âge. Il soutint en 1868 à l'École des Chartes une thèse sur *les Maisons-Dieu au moyen-âge et particulièrement au* XII*e et* XIII*e siècle,* qui lui valut un diplôme d'archiviste-paléographe. Il a depuis publié un mémoire intéressant sur les établissements hospitaliers de Montilz, dans l'Orléanais. Ces travaux l'ayant complètement familiarisé avec l'histoire des institutions charitables, il a voulu aujourd'hui en donner un résumé destiné à vulgariser pour le grand public les résultats acquis par ses recherches personnelles ou par celles des érudits qui se sont voués à la même cause et ont traité le même sujet. Débarrassé de tout appareil trop scientifique, mais nourri de citations et exclusivement écrit d'après les sources, ce court et substantiel ouvrage nous offre le meilleur résumé que nous connaissions des développements de l'assistance publique au moyen-âge. M. de Beaucorps nous permettra de regretter que les XVI*e*, XVII*e* et XVIII*e* siècles n'aient pas été étudiés par lui d'aussi près que les siècles précédents. Quand cette petite lacune sera comblée par ses nouveaux travaux, nous tiendrons de lui un historique complet de l'assistance publique en France, c'est-à-dire, une étude du caractère social de cette admirable vertu essentiellement chrétienne et française : la Charité. L. C.

Bernard et Thierry de Chartres, par M. B. HAURÉAU, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Paris, imprimerie nationale, 1872, in-8° de 14 p.

De quelques auteurs imaginaires. par le même. Paris. imprimerie de E. Donnaud, 1872, in-8° de 13 p.

Grégoire IX et la philosophie d'Aristote, par le même. Paris, typographie de Firmin Didot, 1872, in-4° de 10 p.

Ces trois mémoires, lus dans diverses séances de l'Académie, sont des plus instructifs. Dans le premier, M. Hauréau comble une lacune du tome XIII de l'*Histoire littéraire de la France*, où il n'est presque rien dit de ce Bernard de Chartres, un des plus illustres docteurs du XII*e* siècle, et dont l'enseignement fit une si vive impression sur Jean de Salisbury, qui l'appelle, en son *Metalogicus,* la source la plus abondante de l'érudition de son pays. A l'aide de textes inconnus à Dom Brial, et interprétés avec une extrême sagacité, M. Hauréau établit que Bernard fut tour à tour chanoine et chancelier de Chartres, évêque de Quimper (1159-1167) ; que c'est à la fois le même personnage que Bernard de Moëlan et que *Bernardus Silvestris ;* que cet auteur du *Mégacosme*, du *Microcosme* et du *Commentaire sur l'Énéide* était le frère cadet de Thierry de Chartres, auquel on doit le *Sex dierum operibus* (manuscrit de la Bibliothèque nationale), qui, fut, lui aussi. professeur de Jean de Salisbury, et qui le premier, au XII*e* siècle, osa enseigner le pur néo-platonisme.

Le mémoire sur *Quelques auteurs imaginaires* renferme de piquantes rectifications. M. Hauréau bannit à jamais de tout recueil bibliographique Phocin, Jean de Tanlay et Pierre de Lodève. La malencontreuse découverte de Phocin, dit-il (p. 1), a été faite par M. de Pastoret (*Histoire littéraire de la France,* t. XIV, p. 161), celle de Jean de Tanlay par un autre académicien, M. F. Lajard (*Ibid.*, t. XX, p. 103-107). Quant à Pierre de

Lodève, on n'en connait pas l'inventeur; l'historien des comtes de Toulouse, Guillaume Catel, l'a reçu d'une vague tradition. Le prétendu Phocin, poëte de l'ancienne Rome dont M. de Pastoret ne croyait pas que les ouvrages fussent arrivés jusqu'à nous, est tout simplement l'eunuque Pothin qui, au livre VIII de la *Pharsale*, conseille en de si beaux vers d'assassiner Pompée. Le personnage appelé tantôt Jean de Tanlay, tantôt de Champlaí, qui fut successivement chanoine d'Auxerre, archidiacre de Sologne, évêque du Mans, et qui mourut vers 1292, n'a composé aucun des ouvrages que M. Lajard lui attribue, et n'a absolument rien écrit. Pierre, qui aurait été évêque de Lodève en 1307, et qui aurait rédigé les *Præclara Francorum facinora*, n'a jamais tracé une ligne, et cela par une excellente raison: c'est qu'il n'a pas existé. M. Hauréau combat, à ce sujet, de graves auteurs, notamment Dom Vaissete, Bréquigny, Dom Brial, et sa triomphante discussion n'est pas moins savante qu'ingénieuse.

Le dernier mémoire a plus d'importance encore que les deux autres. On savait que la *Physique* d'Aristote, interdite en 1210 par un concile provincial assemblé dans la ville de Paris, sous la présidence de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, que sa *Métaphysique* proscrite en 1215 par le cardinal légat, Robert de Courson, visitant l'Université de Paris, étaient partout lues et commentées vers l'année 1230, et l'on ne s'expliquait pas comment la double prohibition semblait avoir été oubliée par tout le monde. M. Hauréau a retrouvé parmi les pièces que La Porte du Theil tira des Archives historiques du Vatican, et qui sont conservées à la Bibliothèque nationale, une lettre du Pape Grégoire IX, « un digne neveu d'Innocent III, » datée du 23 avril 1231, par laquelle il abroge les statuts de 1210 et de 1215. M. Hauréau traduit cette lettre si sage et si éclairée, et ajoute (p. 7) avec un sentiment de reconnaissance qui lui fait honneur : « C'est donc un pape lettré, zélé pour la cause des lettres qui, malgré les alarmes des prélats français, a remis entre les mains des écoliers de Paris ces deux livres, où commence, où finit toute science, la *Physique* et la *Métaphysique* d'Aristote. Voilà un grand fait qu'il convient de signaler. »

T. DE L.

Fouilles et découvertes résumées et discutées en vue de l'histoire de l'art, par M. BEULÉ. Paris, Didier, 1873, 2 vol. in-8°.

M. Beulé n'a entrepris de raconter les fouilles exécutées de son temps qu'après en avoir fait lui-même, et non les moins brillantes ni les moins savamment conduites. Il était donc, par là, parfaitement préparé à écrire l'histoire de ces campagnes pacifiques qui ont révolutionné la science, comme l'a été la politique par les guerres de la Révolution et de l'Empire. Ces annales de l'archéologie militante s'ouvrent par le journal des fouilles faites sous la direction de M. Beulé à l'Acropole d'Athènes, qui ont été couronnées par l'éclatant succès que chacun sait, et qui lui ont déjà fourni la matière d'un remarquable ouvrage. Ce journal, très-agréable à lire, témoigne en faveur de l'esprit que nul ne conteste à son auteur; mais aurait-il le don de prophétiser? Faut-il prendre au pied de la lettre certaines prévisions où le futur homme politique se révèle prématurément chez le jeune archéologue? A la date du 19 décembre 1851, M. Beulé se voyait déjà parmi les indépendants dans les rangs desquels il ne devait entrer cependant qu'après bien des années. Mais passons...

Le livre de M. Beulé a le vrai mérite de résumer tout ce qui a été découvert

d'important depuis environ trente ans, en Grèce, en Italie, en Asie et en Afrique, et on le lit, non-seulement sans fatigue, non-seulement avec fruit, mais avec plaisir. Ce n'est pas un mince talent que celui de faire lire deux gros volumes d'archéologie. Que d'archéologues dont on consulte, mais dont on ne lit jamais les ouvrages !

Les fouilles du temple de Junon Argienne, près de Mycènes, celles de Delphes, de l'île de Thasos, de l'Olympe, de l'Etrurie, de Rome, de Pompéï, de Sicile, remplissent le premier volume, qui se termine par un bon article sur les chrétiens de la famille Flavia, d'après les inscriptions. Le second volume s'ouvre, comme le premier, par des fouilles faites par l'auteur lui-même à Carthage ; puis il passe en revue les fouilles de la Cyrénaïque, celles du Sérapium, qui ont illustré le nom de M. Mariette, celles de Ninive, d'Halicarnasse, du Bosphore et de Delphes. On ne résume pas un résumé ; on se contentera donc de recommander la lecture du livre de M. Beulé. C'est une mine d'informations presque toujours exactes et qui met rapidement le lecteur au courant. Au moment où M. Beulé imprimait son livre, il reçut la nouvelle de la découverte, dans les ruines du temple de Diane, à Éphèse, de la partie inférieure d'une des colonnes de ce célèbre édifice ; or, chose surprenante et inattendue, cette colonne est décorée de plusieurs figures de haut relief. M. Beulé n'a fait que mentionner rapidement ce fait si intéressant. Il n'est donc pas inutile de s'y arrêter, non-seulement pour son importance culriatique, mais pour dire, aussi haut que possible, que la découverte de M. Wood est une leçon à l'adresse des érudits qui prennent trop de libertés avec les textes. Pline, dans sa description du temple de Diane, à Éphèse, dit que sur ces 120 colonnes, il y en avait 36 qui étaient sculptées, et que de ces 36, il y en avait cinq de la main de Scopas. « Ex iis triginta sex cœlatæ, una a « Scopa. »

Winckelmann ne voulut pas croire à l'intégrité de ce passage. Un artiste de la valeur de Scopas n'avait pas pu condescendre à sculpter une colonne ; c'était l'affaire de simples ouvriers. Winckelmann, que nous avons naïvement fait plus grand qu'il n'est en réalité, parce qu'il était Allemand, Winckelmann n'avait ni imaginé, ni compris qu'on put décorer de sculptures une colonne. Il ne croyait pas qu'il fut possible d'orner une colonne d'autre chose que de chapiteaux, et le verbe *cœlare* s'entendant plutôt de l'action de graver, de creuser, il n'admettait pas qu'on eût condamné Scopas, par exemple, à creuser les cannelures d'une colonne ; or, ce qu'un homme comme lui ne comprenait pas, il ne le croyait pas, avec le naïf orgueil de la science humaine, de la science allemande surtout ! En conséquence, il déclara le texte altéré et le corrigea ! C'était bien simple ; il n'y avait que quatre lettres à changer. Ne pouvait-on accorder cela à l'historien de l'art ? Au lien de *ex iis triginta sex cœlatæ, una à Scopa,* il suffisait de lire *uno e scapo*, et tout allait de soi. Selon Winckelmann, Pline avait voulu dire que ces trente colonnes étaient monolithes. Il y avait à cette correction plusieurs inconvénients ; d'abord, pas un seul manuscrit ne s'y prêtait de près ou de loin : puis *scapum* ne signifie pas *morceau*, *bloc*, mais *tige* et par extension *fût de colonne*. Pline n'aurait donc pas employé le mot *scapum* s'il avait voulu dire que ces 36 colonnes étaient d'un seul bloc. Du reste, même en Allemagne, la correction de Winckelmann n'obtint pas l'unanimité des suffrages ; elle en eut trop cependant, puisqu'elle était arbitraire et malencontreuse ; et désormais je crois qu'elle a fait son temps. Il faudra bien que

M. Braun se résigne à reconnaître qu'il a eu tort, dans sa savante histoire des artistes grecs, de déclarer, que le texte en question de Pline n'était intelligible qu'au moyen de la correction de Winckelmann. Même à Berlin, où l'on est artiste cependant, la découverte de M. Wood a paru concluante. Dans un des derniers numéros de la continuation du *Journal Archéologique* de Gerhard, M. Curtius reconnaît qu'il faut lire, comme dans les manuscrits, *una a Scopa*, et non pas *uno e scopo*. Ce fragment de colonne est en effet décoré par une scène de cinq personnages, plus grands que nature, les uns nus, les autres vêtus, parmi lesquels on distingue Mercure, et ces personnages sont sculptés en haut relief sur le fût même; la colonne a donc pu être sculptée par un maître, et si l'on ne peut pas dire que celle que l'on vient de retrouver soit précisément celle de Scopas, comme le travail de ces figures est excellent, comme elles sont de grand style, il n'en est pas moins avéré maintenant que Pline était bien informé, et, qu'il a certainement écrit que Scopas avait sculpté une des colonnes du temple de Diane à Éphèse.

Les savants allemands se trompent donc parfois ! A ce propos, tout en reconnaissant les solides qualités de l'érudition germanique, il ne faut pas oublier que, dans leur ardeur à améliorer les textes. souvent ils les dénaturent, et que parfois leurs assertions, aussi audacieuses que la *leçon* désormais condamnée de Winckelmann, ne doivent être acceptées que sous bénéfice d'inventaire.

Pour revenir au livre de M. Beulé, dont le plaisir de saisir Winckelmann en faute nous a écarté, on y trouvera une critique moins hardie que celle des Allemands, mais plus sûre; on y apprendra une fois de plus que les fouilles sont le plus sérieux auxiliaire de l'archéologie, et enfin que l'esprit ne nuit pas, même dans les ouvrages d'érudition.

S. N.

Extraits des comptes et mémoriaux du Roi René, pour servir à l'histoire des Arts au XVe siècle, publiés d'après les originaux des Archives nationales, par A. Lecoy de la Marche. Paris, Alph. Picard, 1873, gr. in-8° de xvi-368 pages. — *Documents historiques publiés par la Société de l'École des Chartes*, 1er fascicule.

Effrayée par les dangers que la guerre étrangère et que la guerre civile ont fait courir aux documents historiques, émue par les pertes qu'ils ont éprouvés, la Société de l'École des Chartes a décidé en 1872 qu'elle entreprendrait, en dehors de la publication de sa *Bibliothèque*, une série de publications séparées, ayant pour but de mettre à l'abri de la destruction d'importants documents de notre histoire. Le premier volume de cette série vient de paraître. Il est formé par des extraits des comptes et mémoriaux du Roi René, et publié d'après les originaux conservés aux Archives nationales. Il contient 774 documents ou articles, répartis sous sept divisions dont voici les rubriques :

Édifices d'Angers. Château, Chambre des Comptes et Conseil, Ménagerie, Sépulture du Roi René, Edifices divers;

Bâtiments et domaines d'Anjou. Saumur, Les Ponts de Cé, Baugé, Beaufort, Mirebeau, Loudun, Chanzé, Reculée, La Menitré, Rivettes, Launay, Epluchart, La Baumette;

Édifices de Provence. Aix, Tarascon, Marseille, Pertuis, Saint-Maximin, Yéres, Toulon;

Travaux divers. Levées, Pont, Navigation, Pavages et Barrages ;

Objets d'art. Peinture, Livres, Tapisseries, Orfèvrerie, Armures, Costumes;

Meubles et Ustensiles. Inventaire du château d'Angers, Inventaire de Chanzé, Inventaire de Reculée, Inventaire de la

Ménitré, Meubles et Ustensiles divers; *Cérémonies*. **Chapelle, Reliques, Fêtes et Mystères, Musiciens, Ménestrels, Fous, etc.**

Cette simple énumération fait facilement entrevoir tout l'intérêt que présente ce volume pour l'histoire de l'administration du Roi René d'Anjou dans deux provinces françaises, et pour l'étude, au point de vue politique, de la populaire figure de l'artiste couronné. Mais cette publication offrait, en outre, un caractère général qui a déterminé avant tout la société de l'École des Chartes à l'entreprendre. Groupés comme ils le sont, ces documents forment le complément indispensable des ouvrages du marquis de Laborde sur les arts au XVe siècle. Nous citerons parmi les pièces les plus curieuses celles dont l'indication suit : — « 6 Mars 1385. Inventaire de la vaisselle d'or et d'argent qui restoit à rendre par Louis I, duc d'Anjou, sur celle que le Roi de France lui avoit prêtée pour l'aider à la conquête de son royaume de Sicile. » — « 15 nov. 1413. Inventaire de la vaisselle d'or et d'argent tant doré comme blanc, joyaulx, robes, chambres, chevaulx et autres choses rendues avec Madame Katherine de Bourgogne pour et au nom du roi de Sicile. » C'est aux archéologues et aux historiens de l'art, on le voit, que s'adresse principalement cet ouvrage. Son éditeur, M. Lecoy de la Marche, a fort habilement rapproché les pièces découvertes par lui, en a établi le texte avec sûreté, et l'a éclairé de notes substantielles et judicieuses. L. C.

—

Les Artistes peintres angevins, d'après les archives angevines, par M. Célestin Port, correspondant du ministère de l'Instruction publique, archiviste de Maine-et-Loire. Paris, imprimerie nationale, 1872, gr. in-8° de 75 p.

Le travail de M. C. Port, extrait de la *Revue des Sociétés savantes* (t. III de la 5me série), a surtout pour but de fournir des données nouvelles, d'après les documents originaux, aux historiens futurs de l'art national. Le savant archiviste a cru devoir appeler Angevins tous les artistes dont il a rencontré le nom dans les archives de l'Anjou. Ces artistes sont au nombre de plus de 250, quelques-uns célèbres, plusieurs fort peu connus, la plupart totalement oubliés et qui, pour ainsi dire, ressuscitent ici. Les notices consacrées par M. Port à chaque peintre sont, suivant le plus ou moins d'importance des documents retrouvés, tantôt assez considérables, tantôt fort courtes, mais on peut affirmer que toutes renferment quelque précieux renseignement. Parmi les plus intéressantes de ces notices, je citerai celles qui concernent Fr. Baroni, que l'on connaissait seulement par une ligne de Péan de la Tuilerie (*Description d'Angers, 1773*); Pierre Besnard, de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris, probablement le même que donne pour élève de Simon Vouet le *Guide de l'amateur de tableaux* (par Th. Lejeune); Coppin Delf, peintre des rois René, Louis XI et Charles VIII, qui figure au rang des plus illustres dans la *Perspective* de Péregrin; Roland Lagouz, « vitrier-peintre, » qui, dès les premières années du XVIe siècle, restaura les vitraux de Saint-Pierre d'Angers et de diverses autres églises; un autre Lagouz (Jean), qui, selon le *Menagiana*, croqua si bien de mémoire Henri IV, venu (1598) en Anjou, que le roi s'écria : « Ventre-Saint-Gris, il m'a fait l'air fantasque, mais il m'a bien attrapé; » Score (Jacob-Rodolphe), qui se distingua surtout par les peintures qui lui furent demandées à l'occasion de l'entrée du comte d'Harcourt à Angers (28 décembre 1660), etc. En dressant, au prix d'infatigables efforts, une liste aussi étendue d'artistes angevins, M. C. Port, qui avait déjà si bien mérité de l'Anjou

par tant d'excellentes publications spéciales, a rendu à cette province, en particulier et à l'histoire de l'art en général, un service que l'on ne saurait assez apprécier. T. DE L.

Œuvres de Champlain, publiées sous le patronage de l'Université Laval, par l'abbé C. H. LAVERDIÈRE, M. A. professeur d'histoire à la faculté des arts et bibliothécaire de l'Université. Québec, imprimées au séminaire par Géo. E. Desbarats, 1870, 6 vol. in-4°.

Voilà enfin une édition sérieuse et complète du grand navigateur Samuel de Champlain. Les éditions originales sont introuvables ; les reproductions n'ont aucune valeur. Il appartenait à la ville de Québec de donner au monde savant les ouvrages de son fondateur. L'Université Laval, qui a pris l'œuvre sous son patronage, a fait un acte intelligent. L'imprimeur, M. Desbarats, y a dépensé 60,000 fr., et l'éditeur, M. l'abbé Laverdière, y a mis tous ses soins et ses profondes connaissances. De ces efforts combinés et heureusement associés est sortie l'œuvre de Champlain que nous signalons au public.

Cette édition, imprimée sur beau papier en caractère du XVIe siècle, reproduit les relations des voyages tel que les a publiées Champlain. On y trouve des cartes nombreuses, des plans, des vues, la fauve et la flore du pays. Tout cela est fait avec le soin le plus religieux. Ce sont des fils qui recueillent et mettent en lumière les écrits de leur pére. Grâce à cette piété filliale et à ce goût artistique, tous les amis de l'histoire se réjouiront de retrouver de si précieux éléments. Champlain est historien : il raconte ce qu'il a vu et ce qu'il a fait, avec une grande probité et une admirable simplicité.

Samuel de Champlain, « sieur dudit lieu, » est né à Brouage, en 1567 d'aprés les conjectures. Les Saintongeois, si fiers de leur compatriote, n'ont pu trouver son acte de mariage, qui est reproduit à la fin du VIe volume. Il épousa à Paris, par contrat du 27 octobre 1610, Helène Boullé, fille de Nicolas Boullé, notaire de la Chambre du roi et de Marguerite Alix. A son contrat est témoin Pierre du Gua, sieur de Monts, gouverneur de Pons en Saintonge. L'épouse était calviniste; Champlain, profondément catholique, convertit sa femme; du reste, on peut lire l'intéressante notice biographique que l'éditeur a placée en tête du 1er volume.

On trouvera dans cette édition un opuscule inédit de Samuel de Champlain : « Brief discores des choses remarquables que Samuel Champlain de Brouage a reconueues aux Indes occidentalles, » manuscrit qui appartenait à M. Féret, maire, puis bibliothécaire de Dieppe.

Nous ne pouvons que féliciter l'Université Laval, l'imprimeur et l'éditeur du splendide monument qu'ils ont élevé à la gloire de Champlain.

LOUIS AUDIAT.

Etudes sur la famille de Viry-la-Forêt, par M. Victor MEILHEURAT. Moulins, Desrosiers, 1870, in-8° de 160 pages.

Le Fief de la Forêt et Robert-le-Diable, par M. Victor MEILHEURAT. Moulins, Desrosiers, 1872, in-8.

Ces deux études auraient pu facilement être réunies, puisqu'elles ne sont qu'un même sujet. La dernière vient de paraître : l'autre date de trois ans. Comme on le peut voir au titre, ce double travail est relatif à la famille des Viry et au fief de la Forêt qu'elle a possédé. Les Viry sont encore représentés. M. Meilheurat, qui donne leur filiation d'après des documents originaux, s'occupe principalement de la branche des Viry qui a possédé la Forêt, fief de la paroisse des Loddes en Bourbonnais, et dont le dernier périt sur l'échafaud à

Lyon, en 1792, avec trente-un autres habitants de Moulins envoyés à la commission temporaire de Ville-Affranchie par Fouché, futur duc d'Otrante. M. Meilheurat est un guide sûr, parce qu'il ne marche qu'appuyé de textes et de pièces authentiques. Il a fouillé toutes les études de notaires de sa circonscription et ne parle qu'avec des preuves sûres. Il nous raconte en passant l'histoire de François Chalier, devenu propriétaire du fief noble de Belleribe, fournissant au roi son aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Pérignat, et faisant figurer au nombre de ses droits le « droit de cuisse de chaque mariage. » Voilà bien le droit du seigneur au milieu du XVIIe siècle ! Quand on lut au prône de la paroisse l'énumération de ces droits et qu'on y vit figurer celui-là, il y eut grand émoi parmi les habitants. C'était chose inouïe : jamais on n'avait entendu parler de cela. Chalier, hobereau parvenu, et ignorant comme un lecteur du *Siècle*, s'était figuré qu'avec son fief il achetait le droit du seigneur. Les manants protestèrent. Il y eut procès. Un jugement du 11 juin 1686 déclara que le droit de cuisse était une innovation et devait être rayé.

Dans son second mémoire, M. Meilheurat met à néant l'histoire de ce Robert-le-Diable bourbonnais qui s'amusait à tuer les paysans comme gibier, que le régent, le duc d'Orléans s'il vous plaît, en plein XVIIIe siècle, ne put forcer dans son château fort de Saligny, qu'une pièce de quatre ruinerait en deux heures. Il sait pertinemment ce qu'était ce prétendu Robert-le-Diable, que la légende et l'*Ancien Bourbonnais* ont fait si terrible : c'était *Robert* de la Motte-Morgon, gentilhomme du duc d'Orléans, qui passa sa vie à batailler contre ses créanciers, et qui finalement fut expulsé de chez lui par les huissiers.

Ces deux études de M. Meilheurat sont bien faites, bien fouillées, sérieuses. On peut se fier à cette érudition qui ne marche qu'avec des preuves authentiques. L. A.

Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, *sa configuration, sa composition, son origine, sa destruction*, par Bélisaire Ledain. Poitiers, Dupré, 1872, in-8° de 68 pages, accompagné d'un atlas in 4° de 22 planches et 2 grands plans.

Voici un travail tel que nous voudrions en voir faire dans toutes les villes qui ont conservé leurs murailles antiques. M. Ledain a été chargé par la Société des Antiquaires de l'Ouest de déterminer le tracé de l'enceinte gallo-romaine de l'ancienne capitale des *Pictones*, et il s'est acquitté de cette mission avec un zèle et une perspicacité dignes d'éloges. Notons que les recherches de la commission dont M. Ledain a dirigé les explorations ont produit beaucoup plus de résultats que l'on ne s'y était attendu.

Depuis le milieu du troisième siècle, la Gaule était menacée et ravagée par les invasions venues de l'autre côté du Rhin: les villes jusque-là ouvertes durent songer à leur défense ; elles se mirent à l'abri de remparts construits avec des matériaux empruntés à des monuments. En effet, lorsque l'on voulut avoir des remparts, on les éleva autour d'une agglomération d'habitations situées sur une suface determinée et moins étendue que les villes et les faubourgs qui auparavant pouvaient s'étendre librement: tous les édifices existant déjà dans la zone qui, par le fait, devait rester extra-muros furent démolis pour servir aux murailles. Il en résulte que celles-ci, le plus souvent, contiennent des inscriptions, des colonnes, des bustes, des bas-reliefs, des débris de monuments importants.

A Poitiers, la récolte a été belle, à ce point de vue, et l'atlas annexé au mémoire de M. Ledain en fait foi ; et cependant il reste encore à trouver beaucoup

dans ces fragments de murailles qui courent dans les caves, et qui, grâce aux matériaux employés, ont une certaine apparence cyclopéenne.

Je crois faire une réflexion qui, à première vue, peut paraître un paradoxe ou un encouragement à ce que l'on appelle le *vandalisme*. Il me semble que dans toutes celles de nos anciennes villes où il y a encore des remparts faits avec des débris de monuments antiques, il n'y a qu'un parti à prendre, c'est de lever un plan exact des murailles gallo-romaines de manière à en fixer le souvenir, puis d'en retirer tout ce qui peut présenter un intérêt historique ou archéologique. Ne vaut-il pas mieux réunir dans un musée des inscriptions, des statues, des sculptures, que de les laisser perdues dans la maçonnerie de remparts qui n'ont guère qu'un mérite pittoresque? — Autant je respecterais des fortifications antérieures au IIIe siècle, faites de matériaux vierges, autant j'aurais de zèle à démolir les murailles dans lesquelles j'aurais la bonne fortune de trouver des témoignages authentiques de l'histoire locale, et quelquefois de l'histoire générale de la Gaule.

La Société des Antiquaires de l'Ouest et M. Ledain ont à mes yeux concouru à publier une des œuvres archéologiques les plus importantes de l'année 1872.

A. DE B.

Le général Decaen, notice historique, par Jules POTHÉ. Paris, Sarlit, 1873, in-8° de 89 pages.

Cette notice a sa place dans la série d'ouvrages inspirés par la terrible guerre de 1870. Celui qui en est l'objet méritait en tout point un tel souvenir. M. Pothé a dignement raconté cette belle vie militaire, commencée à la prise d'Alger, terminée à la bataille de Borny. Arrivé chef de bataillon en Crimée, Decaen revint en France général de brigade. La campagne d'Italie le fit général de division. L'armée, qui avait pu apprécier combien il était digne de cet avancement rapide, ne doutait pas qu'un rôle des plus importants ne lui fut assigné dans de nouveaux événements dont on pressentait l'imminence. Mais le brave général n'était pas courtisan. Appelé au commandemant du département des Basses-Pyrénées, et plus tard de la 2e division de l'armée de Paris, Decaen n'avait cherché à mettre à profit ni Biarritz, ni les Tuileries. Ce fut seulement quand tout pouvait déjà sembler désespéré qu'il obtint la position à laquelle il pressentait devoir être appelé dès le début de la guerre, le commandement d'un corps d'armée. On lui dut la victoire de Borny, mais ce fut la dernière bataille à laquelle il prit part. Il y fut blessé mortellement. La brochure de M. Pothé est fort intéressante, et contient, dans sa dernière partie, de précieux détails sur les commencements de l'agonie de Metz. Des fragments de lettres — et nous les aurions voulu plus nombreux encore — aident à connaître le beau caractère du général Decaen, son patriotisme, son désintéressement, sa foi vive, son amour de la famille, ses goûts simples, son esprit vif et tout français, toutes ces belles qualités auxquelles le biographe rend hommage et dont la disparition a causé de si poignants regrets.

TH. DE P.

Notice sur M. Desmortiers, curé-doyen de La Tremblade *(Charente-Inférieure)*, par J.-A. LETÉLIÉ. Marennes, impr. A. Florentin, 1872, in-12 de 166 pages.

C'était un homme que l'abbé Desmortiers, chanoine honoraire, curé-doyen de La Tremblade, dont M. J.-A. Letélié vient de raconter la vie avec un respect filial; c'était un homme que ce modeste curé de campagne qui ne voulut être que cela. Né à Tors, dans l'arrondissement

de Saint-Jean-d'Angély, le 25 août 1789, Benjamin-Louis Desmortiers, qui appartenait à une famille honorable, après un court vicariat à Saint-Eutrope de Saintes, fut en 1817 nommé curé à La Tremblade, où il est mort le 22 novembre 1870. Sa vie s'est passée là, dans cette paroisse mi-protestante, où l'église est un ancien temple acheté par les catholiques en 1681. Il y succédait à M. Trugy qui y avait eu des déboires et qui la quittait pour s'en aller à la Nouvelle-Orléans vicaire général. M. Desmortiers y eut, lui aussi, quelques difficultés au début, que sa fermeté sut vaincre. En 1830, on veut lui faire enlever de son église un tableau représentant saint Louis avec manteau fleurdelisé, supprimer une croix de procession dont chaque bras est terminé par une fleur de lys, « emblème séditieux. » Le curé répond par ce billet à l'autorité : « Lorsqu'il vous sera possible d'effacer de l'histoire la fleur de lys, j'enlèverai cet emblème de ma croix de procession. » Il refuse de devenir chapelain de la reine Marie-Amélie parce que « ne devant sa cure, ni quoique ce fût, au gouvernement usurpateur de Juillet, il n'en voulait rien recevoir. » Il refuse un évêché. Et il se fait estimer et chérir de tous à la Tremblade, huguenots et catholiques. Sa mort fut un deuil.

M. Letélié a bien raconté cette vie modeste, et il fait aimer son héros. Nous connaissions déjà un peu La Tremblade par sa brochure : *Mission de Mgr Dupuch à Arvert*. Il nous donne dans celle-ci quelques mots sur Fénelon et sa mission dans l'île d'Arvert. Je regrette qu'il n'ait pas insisté davantage sur ce sujet. Il devrait l'entreprendre. Avec les lettres inédites qu'il trouvera dans le volume *Saint-Pierre de Saintes*, les deux ouvrages de l'abbé de Cordemoy, la correspondance de l'archevêque de Cambrai, l'ancien *Bulletin de la société du protestantisme*, il aurait un intéressant livre à faire. Nous lui recommandons ce travail, digne de son cœur et de son talent. A.

Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, suivie du catalogue de 50 manuscrits de la Bibliothèque nationale. Janvier 1873, gr. in-8° de 53 p.

Cette *Note*, qui n'est pas signée, mais où chacun reconnaîtra la main d'un maître, M. Léopold Delisle, ne saurait être ni trop louée, ni trop répandue. Son auteur, qui a rendu et qui rend tous les jours tant et de si grands services à la paléographie, voudrait que l'on fît pour les manuscrits de la province ce qu'il fait lui-même de l'avis de tout le monde pour les manuscrits de la Bibliothèque nationale, un catalogue irréprochable. Il rappelle, d'abord, que la publication d'un catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements a été prescrite par une ordonnance royale du 3 août 1841, que le ministère de l'Instruction publique a fait, en conséquence, paraître en 1849, 1855, 1861 et 1872 quatre volumes in-quarto, qui contiennent les notices d'environ 6,700 manuscrits, conservés dans quatorze bibliothèques publiques Albi, Arras, Autun, Avranches, Boulogne, Epinal, Laon, Montpellier, Saint-Dié, Saint-Mihiel, Saint-Omer, Schlestadt et Troyes, qu'il reste plus de 50,000 manuscrits à décrire. Il démontre ensuite avec beaucoup de netteté et beaucoup de vigueur qu'il est nécessaire d'adopter un plan qui réponde mieux que l'ancien à toutes les exigences de la bibliographie. Ce plan nouveau, l'éminent érudit l'expose aux pages 5 et 6 de sa brochure, et comme il est à la fois plus simple, plus commode, plus utile et même plus économique que l'autre, on conviendra qu'il était difficile de voir

plaider une meilleure cause par un meilleur avocat.

A la suite de sa *Note* déjà si décisive, M. Delisle a fait imprimer le catalogue d'une cinquantaine de manuscrits pris un peu au hasard dans les collections de la Bibliothèque nationale. Ce catalogue ne laisse vraiment rien à désirer, et c'est bien le cas de dire que l'auteur a su joindre l'autorité de l'exemple à l'autorité de la parole. T. DE L.

—

Un coin de tableau, mai 1871. *Catalogue raisonné d'une collection d'ouvrages rares et curieux anciens et modernes détruite au Palais du Conseil d'État du 23 au 24 mai 1871,* par Patrice SALIN. [Paris, J. Le Clere, in-8° de 71 pages. (Ne se vend pas.)

Cette brochure est le cri de douleur d'un bibliophile qui a vu disparaître dans les flammes allumées par les communards, la riche collection de livres et de gravures qu'il avait mis trente ans à former, au prix de véritables sacrifices. M. P. Salin, chef de bureau au Conseil d'État, conservait sa précieuse collection dans son bureau, comme dans son voisinage un savant conseiller à la Cour des Comptes avait accumulé et ses livres et ses notes si précieuses : le pétrole a tout mis en cendres.

Le catalogue raisonné de M. Salin est précédé de quelques pages qui donnent de curieux détails sur l'incendie des Palais du Conseil d'État et de la Légion d'honneur, et des lettres et articles de MM. Ed. Fournier et Cornudet. Nous souhaitons à M. Salin de pouvoir, avec l'aide bienveillant de ses confrères les bibliophiles, reconstituer sa chère collection : de bons exemples sont déjà donnés. J. DE M.

VICTOR PALMÉ.

SAINT-ÉTIENNE, IMPRIMERIE FREYDIER, RUE DE LA BOURSE, 2.

L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME

ET LES ORIGINES DES ÉGLISES DE FRANCE.

DEUXIÈME PARTIE

IV

DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME DANS LA GAULE EN PARTICULIER.

Nous arrivons au port ; nous avons achevé ce que nous pourrions appeler la démonstration générale et indirecte de notre thèse.

A l'encontre de l'assertion de nos adversaires, nous avons vu les Apôtres et leurs disciples immédiats promulguer, et par leur conduite et par leur enseignement, la nécessité d'établir les trois ordres de la hiérarchie sacrée dans toutes les chrétientés naissantes. Puis, le flambeau de l'histoire à la main, nous avons contemplé cette institution d'origine divine répandue dans *le monde entier*. Mais, afin de nous mieux assurer du sens qu'il faut attacher aux témoignages généraux des Pères sur cette diffusion universelle et cette organisation hiérarchique du christianisme, la Gaule y comprise, nous avons demandé aux monuments de l'antiquité ecclésiastique, antérieurs, pour la plupart, à la seconde moitié du IIIe siècle, la vérité historique sur la situation

de l'Église dans l'Orient et dans chacune des grandes divisions de l'Occident. Or, partout et toujours les Églises nous ont apparues nombreuses, constituées, florissantes, avant le milieu du IIIe siècle. Manifestement, dès cette époque, la religion chrétienne avait pris possession de l'Empire et même du monde romain tout entier, et se tenait solidement assise sur le fondement de sa hiérarchie sacerdotale. C'était une puissance formidable, avec laquelle les Césars eux-mêmes étaient obligés de compter[1]. Qu'on lise, en particulier, les Actes du martyre de saint Cyprien de Carthage, écrits par son diacre Pontius, et que l'on dise si cette multitude innombrable qui garde jour et nuit les rues attenantes au palais épiscopal, n'aurait pas pu imposer sa volonté aux magistrats oppresseurs. Et ce serait alors seulement que, à part quelques villes du Midi, la Gaule entière aurait reçu, non pas encore des évêques stationnaires, mais des missionnaires errants à travers nos provinces et nos villes! Le Pont, la Cappadoce et tout l'Orient, l'Italie, l'Afrique, la Numidie, la Mauritanie et l'Espagne auraient été évangélisés dès les temps apostoliques et auraient possédé, dès le second et le troisième siècle, des siéges épiscopaux par centaines jusque dans les localités sans importance ; et la Gaule, tout au moins aussi civilisée que la plupart de ces provinces, et sur laquelle le culte officiel exerçait une tyrannie moins directe, devrait être seule placée en dehors de cette loi générale! Cette opinion, nous le demandons avec confiance, ne serait-elle pas dénuée de toute vraisemblance, lors même qu'elle ne serait pas en opposition formelle avec les textes de saint Irénée, de Tertullien, de saint Cyprien, etc., que nous avons cités, et de ceux que nous produirons bientôt?

On nous oppose le silence des inscriptions funéraires. M. Edmond Le Blant, dans l'Introduction de son savant ouvrage sur les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, réimprimée naguère sous le titre de *Manuel d'Épigraphie chrétienne*, a voulu présenter ce silence comme une preuve de la diffusion tardive de la foi chrétienne dans notre pays.

« Si l'on s'arrête aux traditions, dit-il[2], dont plusieurs, je le sais, sont d'une époque ancienne, l'origine de toutes nos Églises remonterait aux

[1] M. de Rossi a mis cette vérité en pleine lumière (Cf. *Revue des questions historiques*, janvier 1869, p. 64 et suiv.)
[2] *Manuel d'Épigraphie*, p. 98.

âges primitifs. La Gaule, pour ainsi dire dans toute son étendue, aurait reçu de saint Pierre, de saint Paul et de saint Clément des ouvriers évangéliques. Et pourtant, à interroger les monuments originaux laissés par les premiers fidèles, des différences considérables apparaissent entre nos provinces.

« Ici les inscriptions sont antiques ; elles appartiennent ailleurs à une basse époque; sur quelques points on les trouve en grand nombre; sur d'autres, elles sont rares ou manquent absolument. Devant de telles dissemblances, j'imagine difficilement qu'une condition commune ait apporté la foi dans notre patrie, qu'une semence jetée en même temps sur un sol soumis à une même loi, ait rencontré des chances si diverses. L'inégalité dont témoigne l'aspect de ma carte m'engage donc à chercher ailleurs que dans les traditions et les légendes le secret de nos origines chrétiennes.

« L'école historique n'admet point chez nous un christianisme fait, comme on l'a dit, par explosion. L'auteur des Actes de saint Saturnin, Sulpice Sévère, raconte que sept évêques du Nord (?) écrivant à sainte Radegonde, répètent, et c'est aussi la persuasion de Grégoire de Tours, que la foi se répandit tardivement dans la Gaule. De Rome, où elle grandit, nous la voyons venir et apparaître d'abord dans la Viennoise et la Première Lyonnaise, c'est-à-dire dans les provinces où la vie romaine a le mieux pénétré. C'est là son premier pas et le plus puissant.

« Le centre se montre moins docile. *Saint Martin n'y fera prévaloir la vraie croyance que vers la fin du IVe siècle.* Les textes le disent, et les conciles, les vies des Saints nous apprennent que, deux cents ans plus tard, la lutte contre le paganisme n'était point éteinte dans ces contrées.

« Au nord, l'évangélisation se fera plus tardivement encore......... Si l'on interroge l'immense collection des Bollandistes...., un fait important se dégage : aux Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles, c'est-à-dire *presque aussi longtemps que dans la Grande-Bretagne et les pays d'Outre-Rhin*, de nombreux apôtres parcoururent le nord de notre sol; la Deuxième, la Troisième Lyonnaise, les deux Belgiques, les deux Germanies, la grande Sequanaise, qui au VIe siècle, gardait encore des temples païens, voient de longs combats contre l'idolâtrie, conservée par des mœurs sauvages ou *ramenée par la conquête barbare ;* et le nord-est, si lent à recevoir ou *à recouvrer* la foi du Christ, demeurera longtemps prêt à la laisser faiblir. Voilà ce que nous enseigne l'histoire ; les grands traits de ma carte épigraphique répondent à toutes ces données, etc. »

M. Edmond Le Blant nous permettra de lui dire que ni D. Mabillon, ni D. Ruinart ne se seraient attribués le titre d'*école historique* à l'exclusion de leurs contradicteurs. Ces grands mots, nous l'avouons, loin de nous faire impression, ne font que nous porter à examiner de plus près une opinion qui se décerne à elle-même une telle qualification. Du reste, ce que nous avons dit jusqu'ici prouve de quel côté est la véritable *école historique*. N'insistons pas.

L'épigraphie, assurément, est, de toutes les branches de la science archéologique, celle qui est appelée à rendre les plus grands services à l'histoire. A ce point de vue, nous pouvons le dire, nous ne l'avons point négligée; « mais, de l'aveu même de M. Ed. Le Blant[1], il ne faut ni en exagérer, ni en méconnaître l'importance. »

Mais puisque M. de Rossi est, aux yeux de M. Le Blant comme aux nôtres, le Mabillon de l'épigraphie chrétienne, écoutons la lumineuse exposition qu'il nous donne des lois qui ont présidé à l'usage des inscriptions chrétiennes pendant les quatre premiers siècles :

« Je ne voudrais pas néanmoins, dit-il [2], en avouant la rareté des inscriptions chrétiennes à dates certaines et antérieures à Constantin, passer absolument sous silence la question de savoir si les inscriptions qui manquent de dates certaines, sont, pour la plupart, d'une époque postérieure à l'ère constantinienne, et, en second lieu, si le style épigraphique des premiers chrétiens est resté le même avant et après la paix de l'Église, ou si, en même temps que la situation politique éprouva un tel changement, le style des inscriptions varia dans les mêmes proportions.

« On peut donner deux causes de l'excessive rareté *(rarissimi)* des *tituli* à dates certaines et antérieures à la paix de l'Église : ou bien l'USAGE DES INSCRIPTIONS FUT EXTRÊMEMENT RARE PENDANT CETTE PÉRIODE PRIMITIVE DU CHRISTIANISME, ou bien, tout en ne négligeant pas absolument cet usage, les chrétiens n'eurent aucun soin d'y noter l'*année*. La vérité de cette dernière supposition est démontrée par une infinité d'arguments et d'indices. Je vais en donner le résumé. Les plus anciens *tituli* des chrétiens sont presque tous tumulaires. Or, parmi les *tituli* de ce genre, un petit nombre porte l'indication du jour et de l'année des premiers Césars [3]; mais cet usage tomba presque aussitôt en désuétude, et il ne fut repris que plus tard et peu à peu par les chrétiens. Et voici pourquoi : Comme le jour anniversaire de la mort ou de la déposition dans le tombeau de leurs défunts était profondément gravé dans le cœur des chrétiens, et que la célébration de cet anniversaire faisait partie du culte

[1] *Manuel d'Épigraphie*, p. 27. Quoique nous ayons étudié autrefois l'ouvrage même de M. Ed. Le Blant, nous n'avons plus en ce moment sous la main que son *Manuel*.

[2] De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ. Introduct.*, p. CVIII. Nous traduisons du latin. Qu'on nous permette d'exprimer ici notre étonnement du peu de retentissement qu'a eu en France cet ouvrage, vrai chef-d'œuvre de science épigraphique. Nous nous proposons d'en publier un jour l'introduction en français, l'illustre auteur ayant bien voulu nous y autoriser.

[3] La première et l'unique inscription romaine du Ier siècle, à date certaine, est de l'an 71, la seconde de l'an 107, la troisième de l'an 111, la quatrième de l'an 204 (De Rossi, *Inscript. christian. urbis Romæ*, p. 1 *et seq.*)

religieux, il n'était pas nécessaire de le graver sur la pierre. Aussi résulte-t-il d'une étude attentive de ces monuments, que ces indications du jour et de l'année devaient plutôt être inscrites dans les sacrés diptyques ou dans les archives particulières de chaque famille, et que ce n'est que peu à peu qu'elles furent écrites sur les tombeaux. Car les *tituli* chrétiens, qui appartiennent manifestement à la plus haute antiquité, ne portent presque jamais la date du mois, ou du jour, et surtout de l'année et des consuls. Au contraire, les inscriptions, ou les familles d'inscriptions qui sont contemporaines du IIIᵉ siècle environ, indiquent souvent le jour ou le mois, mais rarement encore les noms des consuls. Vers la fin du même IIIᵉ siècle, les exemples se multiplient, et de temps à autre on trouve les noms des consuls; enfin, au IVᵉ siècle, cette coutume devint de plus en plus une loi générale dans les inscriptions chrétiennes.

« Tout ce que je viens de dire s'applique principalement aux chrétiens de Rome. Car en dehors de cette ville, ainsi que je l'ai fait observer plus haut, je ne connais *aucune* inscription, à l'exception peut-être d'une seule, antérieure à Constantin, qui porte une date consulaire. Quant aux époques particulières aux provinces et aux cités, et antérieures à l'ère constantinienne, je ne connais aucune inscription chrétienne qui les mentionne, si ce n'est celle de Trajanopolis, qu'il faut rapporter vers l'an 280 [1]. Après la paix de l'Église, la première inscription datée est celle de Pétronius Dexter, évêque de Clusum (322); la seconde est celle de Lyon [2] (334); la troisième celle d'Alby, en 339, et les autres que l'on rencontre ensuite en divers lieux, moins rarement que dans les temps antérieurs. Toutefois, nulle part encore, pendant toute la durée du IVᵉ siècle, elles ne sont fréquentes.......................................

« Quant aux raisons que l'on peut alléguer pour expliquer le nombre plus ou moins grand d'inscriptions datées dans telles ou telles provinces ou cités, depuis la fin du IVᵉ jusqu'aux Vᵉ et VIᵉ siècles, l'histoire de ces provinces ou cités peut seule les déterminer. »

De ces principes indiscutables, formulés par la science relativement aux inscriptions chrétiennes des premiers siècles, quelles sont les conséquences vraiment historiques?

Les voici :

1° L'usage des inscriptions tumulaires chrétiennes est d'origine romaine.

2° L'absence de ces inscriptions pendant les trois et même les quatre premiers siècles, ne prouve absolument rien contre l'antiquité des Églises constituées dans une contrée. C'était une coutume universelle, parmi les chrétiens primitifs, de n'inscrire sur les tombeaux ou les monuments funéraires aucune date de jour, de mois ou d'année.

[1] Cf. *Corpus inscript. græc.*, n° 3866.
[2] Le Blant, *Inscript. Chrét. de la Gaule*, n° 62, t. I, p. 138

3° Le nombre plus ou moins grand des inscriptions datées, à partir de la fin du IVe siècle, prouve *uniquement* que les familles ou les cités où elles sont fréquentes avaient adopté l'usage des fidèles de Rome, avec plus ou moins d'empressement, et le défaut d'inscriptions indique seulement que la coutume romaine n'avait pas été acceptée par les chrétiens du pays.

4° On pourrait encore dire que le plus grand nombre des chrétiens, chez lesquels se fait remarquer l'absence d'inscriptions tumulaires, n'appartenait pas à cette partie de la noblesse ou du peuple qui se faisait une gloire d'imiter Rome en toutes choses.

5° Il faut évidemment étendre aux signes symboliques, et même aux touchantes exclamations des chrétiens : *vivas in Deo*[1], etc., ce que M. de Rossi vient de nous dire des dates des jours ou des années ; autrement Rome serait à peu près la seule ville du monde où la foi aurait été *prêchée* avant le IVe siècle, puisque les inscriptions chrétiennes antérieures à cette époque font partout défaut. Telles sont les conclusions que la science peut et doit admettre ; toutes les autres dépassent les bornes imposées par la logique historique. Mais que devient alors la statistique dressée à grands frais par M. Edmond Le Blant ? Nous laissons nos lecteurs répondre eux-mêmes à cette question.

Quant à l'objection appuyée sur le paganisme d'une grande partie de la Gaule au temps même de saint Martin, etc., elle est encore moins solide ; elle ne peut même s'expliquer que par une distraction, conséquence d'une préoccupation manifeste. Quelle est, en effet, la question en litige ? Elle consiste à savoir, non pas si la foi a été embrassée dès les temps apostoliques par *toutes* les populations du monde romain et de la Gaule en particulier, absurde prétention qui n'est entrée dans le cerveau de personne, mais si les Apôtres ont eu assez de succès dans les principaux centres de population du monde civilisé pour y établir des Églises constituées, comme autant de foyers de lumière placés au milieu des ténèbres pour éclairer toutes les âmes de bonne vo-

[1] Voilà pourquoi nous ne voulons pas nous prévaloir des innombrables tombeaux de Civaux, ni même des inscriptions qu'a publiées M. de Longuemar dans son *Épigraphie poitevine*. Ces rares exemples prouvent seulement qu'il y avait des familles romaines, ou gauloises devenues romaines, jusques aux extrémités de notre province du Poitou.

lonté. Or, la question ainsi expliquée, qui ne voit que le paganisme du peuple des campagnes, et même d'une partie des habitants des villes, au temps de saint Martin,[1] ne prouve rien du tout, pas plus que l'obstination des populations africaines, du temps même de saint Augustin, n'empêchait l'Église de ce pays *de posséder quatre cent quatre-vingt-six siéges épiscopaux* parmi ces aveugles volontaires ?

Est-ce que M. Edmond Le Blant croit qu'en 372, date probable de l'ordination de saint Martin, il n'y avait encore dans le centre, l'ouest ou le nord de la Gaule, aucun siége épiscopal stationnaire ? L'histoire entière de ce temps-là protesterait contre un pareil paradoxe[2]. Ainsi, ni saint Pallade de Bourges, ni saint Illidius de Clermont, ni saint Delphin de Bordeaux, ni saint Phœbade d'Agen, ni Dynamius d'Angoulême, ni saint Maternien de Reims, ni le successeur de saint Hilaire de Poitiers, ni saint Euverte d'Orléans, ni Defensor d'Angers, ni saint Victrice de Rouen, ni saint Liboire du Mans, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, n'auraient eu d'Églises à gouverner ? Saint Martin lui-même n'a-t-il donc eu que des idolâtres sous sa conduite ? Saint Paulin de Trèves, que saint Athanase appelle le *métropolitain* par excellence *de la Gaule*[3], et Euphratas de Cologne, *métropolitain de la Gaule supérieure*, d'après le même saint docteur[4], n'avaient-ils aucun suffragant attaché à des siéges déterminés ? *Ces quatre cents et quelques évêques* qui, d'après saint Athanase[5] et Sulpice Sévère,[6] se rendirent au Concile de

[1] D'ailleurs, si cette objection valait quelque chose, elle devrait s'appliquer bien mieux encore aux siècles antérieurs à la paix de l'Église, et à l'Italie, à l'Afrique, à tout l'Orient, etc. Or, la fausseté de cette conséquence est démontrée par tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

[2] Le récit même de l'élection de saint Martin, comme évêque de Tours, suppose un assez grand nombre d'évêques dans nos contrées de l'ouest. *(Sulpic. Sever. Vita S. Martini, cap. 9* : « *Nonnullis ex episcopis* qui ad constituendum antistitem fuerant evocati. »

[3] S. Athanas., *Hist. Arian.*, n° 33 : *Paulinus Trevirorum Galliæ metropolis.*

[4] S. Athanas., *Hist. Arian.*, n° 20.

[5] S. Athanas., *De Synodis*, n° 8 : « Alii (episcopi) Ariminum, ubi *plures quadringentis episcopi* (Occidentalium) reperti sunt. » Il répète la même chose au n° 33.

[6] Sulpic. Sever. *Hist. eccles.*, lib. II, n° 41. Mansi, *Concil.*, III, 296 : « Missis per Illyricum, Italiam, Africam, Hispanias, Galliasque magistris officialibus acciti atque tracti *quadringenti et aliquot amplius occidentales episcopi* Ariminum convenere : quibus omnibus annonas et cellaria dare imperator præceperat. Sed id *nostris (id est Aquitanis) Gallis* ac Britannis indecens visum. » La preuve que les évêques de la Gaule formaient la partie la plus notable de l'épiscopat d'Occident se trouve dans saint Athanase *(de Synodis, n. 25)* et dans saint Hilaire *(de Synodis, Præfat., n. 2)*.

Rimini (359) et qui étaient, en partie, de la Gaule, faut-il leur refuser une place dans nos diptyques ? Lorsque saint Hilaire de Poitiers, avant l'épiscopat de saint Martin, réunit ses nombreux Conciles, dans lesquels furent condamnées les supercheries ariennes du concile de Rimini et réconciliés les évêques gaulois repentants de leur faiblesse [1], ne trouva-t-il, pour seconder son zèle, que des évêques de la Narbonnaise ? Le même saint docteur, vers l'an 358, dédia son livre de *Synodis* « Dilec- « tissimis et beatissimis fratribus et coepiscopis provinciæ « Germaniæ primæ et Germaniæ secundæ et primæ Belgicæ « et Belgicæ secundæ, et Lugdunensi primæ et Lugdunensi secun- « dæ, provincæ Aquitaniæ [2] et provinciæ Novempopulanæ, et « Narbonensi plebibus et clericis Tolosanis et provinciarum « Britanniarum episcopis. » Il y avait donc plusieurs évêques dans chacune de ces provinces. Dans la liste incomplète, conservée par saint Athanase [3], des 344 prélats catholiques qui donnèrent leur adhésion aux décrets du Concile de Sardique (343) [4], figurent *trente-quatre* évêques des Gaules [5]. Malheureusement, l'illus-

Or ces évêques, à Rimini, écrivent à l'empereur Constance : « Neque permittat clementia tua aliquid veterum convelli... quæ a *majoribus nostris* accepimus...Oramus ut tot episcopos, inter quos plurimi sunt ætate confecti. » Les évêques des Gaules n'étaient donc pas d'hier. On pourrait même faire cet argument : Parmi ces évêques, au nombre de 400 et plus, ceux de l'Église d'Afrique ne pouvaient pas être en majorité. Les difficultés provenant de la distance et du transport par mer, écartent naturellement cette supposition. D'ailleurs, on ne voit pas que les évêques d'Afrique, après ce Concile de Rimini, aient eu besoin d'une conversion en masse, comme ceux des Gaules. Ils ne devaient donc pas être beaucoup plus nombreux qu'au Concile de Sardique, où ils étaient 38. Or, s'il en est ainsi, c'est entre l'Italie, l'Espagne, l'Illyrie et la Gaule que l'on doit partager les 350 évêques au moins qui restent après la soustraction de ceux de l'Afrique. On peut juger par là de la multitude des évêques gaulois au milieu du IVe siècle, car il faut ajouter à ce chiffre et les malades et les vieillards et ceux que la nécessité ou des affaires urgentes retinrent dans leur diocèse, ainsi que le dit saint Augustin à propos de la conférence de Carthage. Et cependant, d'après l'école grégorienne, cette multitude de sièges épiscopaux aurait été créée en moins d'un demi-siècle !

[1] « Optimum factu revocare cunctos ad emendationem et pœnitentiam *frequentibus intra Gallias conciliis atque omnibus fere episcopis de errore profitentibus* apud Ariminum gesta condemnant et in statum pristinum Ecclesiarum fidem reformat. » (Sulpic. Sever., *Hist. eccles.*, lib. II, n° 45).

[2] Il ne distingue pas les deux Aquitaines, qui existaient depuis l'an 297, comme nous le dirons tout à l'heure, à cause de la confraternité ecclésiastique de ces deux provinces, et aussi peut-être parce que l'évêque de Bourges y exerçait une autorité suprême.

[3] Cette liste est incomplète, puisqu'elle ne contient que 288 noms, au lieu de 344.

[4] Cf. sur cette date, désormais certaine du concile de Sardique, *Bolland. Act. sanct.*, t. XI oct., p. 832 ; *Revue des quest. hist.*, janvier 1867, p. 90.

[5] *Athan. Apologia contra Arianos*, n° 50. L'Afrique y était représentée par 38

tre docteur du Consubstantiel ne nous a pas donné en même temps le nom de la ville gouvernée par chacun de ces confesseurs de la Foi. Mais les actes du très authentique Concile de Cologne, tenu trois ans après[1], suppléent, en partie, à cette regrettable lacune. C'étaient Maximin de Trèves, Valentin d'Arles, Verissimus de Lyon, Victurus de Metz (Mediomatricorum), Desiderius de Langres, Eulogius d'Amiens, Sarbatius ou Servatius de Tongres, Dyscolius de Reims, Superior de Tournay (des Nerviens), Mercurius de Soissons, Declopetus ou Diopetus d'Orléans, Eusebius de Rouen, Severimus de Sens, Martinus de Mayence, Optatianus de Troyes, Victor de Worms (Vangionum), Valerinus d'Auxerre, Pancharius ou Pacatus de Besançon, Jesses de Spire (Nemetum), Simplicius d'Autun, Amantus de Strasbourg, Justinianus d'Augt près Bâle (Rauricorum), Victorinus de Paris, Donatianus de Châlons-sur-Saône, Saturnilus (le Sanctinus d'Arciclavorum [2] du concile de Cologne ?), Nicasius de Die[3], Paul de Tricastinum (Saint-Paul-Trois-Châteaux) et Æmilianus de Valence.

Saint Athanase ajoute à ces noms ceux de *Satyrus*, *Sempronius*, *Ariston*, *Metianus*, *Abundantius* et *Maximus*, dont nous n'avons pu retrouver la trace dans les souvenirs traditionnels de nos Églises : preuve évidente que ces souvenirs ont été cruellement effaçés par les ravages successifs des barbares dont notre malheureux pays fut la victime pendant le IVe et le Ve siècle surtout. Peut-être pourrait-on encore identifier Maximus avec Maxentius, frère de Maximin de Trèves et prédécesseur de saint Hilaire de Poitiers ? Mais il est inutile de s'attacher à des conjectures lorsqu'on possède suffisamment la vérité.

Chose remarquable ! les provinces de la Gaule dans lesquelles nous retrouvons avec le plus de certitude la trace de siéges épis-

évêques *(loc. cit.)*. L'Afrique possédait alors plus de 400 siéges épiscopaux. Le nombre de 38 n'était donc pas même le dixième des évêques de cette Église. Lors même que l'on admettrait que l'épiscopat gaulois y était représenté selon une bien plus large proportion, on peut juger néanmoins de la multitude des évêchés constitués dans la Gaule avant les invasions barbares et moins de 40 ans après la mort de nos premiers Apôtres, d'après nos adversaires.

[1] Sur l'authenticité de ce Concile, cf. *Revue des quest. historiques*, janvier 1867, p. 94-85.

[2] Le *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 1162, après Bertarius *(Patrolog. lat.*, t. CXXXII, col. 508) et Sigebert de Gembloux (*chronic.*, an. 1017) traduit ce mot par Verdun ; mais peut-être vaudrait-il mieux traduire par Laon, dont le siége épiscopal a été rétabli et non pas fondé par saint Remi.

[3] *Gallia Christiana*, t. XVI, col. 511.

copaux, c'est-à-dire, la Narbonnaise, la Novempopulanie, l'Aquitaine et les Alpes Maritimes sont précisémeut celles qui ne sont pas représentées dans cette énumération imparfaite de l'épiscopat gaulois.

Notre pays, comme l'a très bien prouvé M. Théodore Mommsen[1], avait été divisé, en 297, par Dioclétien, en deux diocèses : celui *des Gaules* (Galliarum) et celui *de Vienne* (Viennensis), subdivisés eux-mêmes en plusieurs provinces, à savoir la 1re et la 2e Belgique, la 1re et la 2e Germanie, la 1re et la 2e Lyonnaise, la Sequanaise, les Alpes-Pénines, la Viennoise, la 1re et la 2e Narbonnaise, la Novempopulanie, la 1re et la 2e Aquitaine, et les Alpes-Maritimes. Or, la liste fournie par saint Athanase donne quatre noms pour la 2e Belgique et deux pour la 1re; deux pour la 2e Germanie, y compris Cologne, et cinq pour la 1re Germanie; sept pour la 1re Lyonnaise, deux pour la 2e; trois pour la Sequanaise, et six pour la Viennoise; en sorte que le Nord et le Nord-Ouest figurent dans la proportion de 19 sur 9.

Cette première objection de M. Edmond Le Blant est donc surabondamment détruite. Mais est-il plus heureux lorsqu'il nous représente « les Saints des ve, vie, viie, viiie siècles *parcourant* le nord de notre sol, la 2e et la 3e Lyonnaise, les deux Belgiques, les deux Germanies, la grande Sequanaise, qui, au vie siècle, gardait encore des temples païens ? » Et tout cela pour prouver sans doute que, avant cette époque, la foi chrétienne n'avait jeté que de faibles racines dans ces provinces, et n'avait pas eu d'établissements définitifs !

En vérité, on croit rêver lorsqu'on voit des hommes sérieux et instruits oublier à ce point les faits les plus éclatants de l'histoire. M. Le Blant ne se souvient donc plus des invasions barbares et des ruines immenses qu'ils ont faites dans la Gaule à la fin du ive et pendant tout le ve siècle ? Niera-t-il l'authenticité des documents que nous venons de citer, et qui affirment l'existence de siéges épiscopaux, et en grand nombre, dans les provinces du Nord qu'il nous objecte ? Faut-il lui rappeler, entre autres, les lamentations de saint Jérôme sur les dévastatious de notre patrie ?

[1] *Mémoires sur les provinces romaines*, par Théodore Mommsen, traduction de l'allemand par Emile Picot (*Revue archéologique*, 1866, t. XIII et t. XIV, p. 369-389-390).

« D'innombrables et féroces nations, écrit ce saint à la jeune veuve Ageruchia [1], en 409, occupent toutes les Gaules. Tout ce qui est entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, le Quade, le Wandale, le Sarmate, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Alemans, et, ô lamentable situation de notre patrie! les Pannoniens eux-mêmes en ont fait le théâtre de leurs dévastations, *car Assur est venu avec eux* (*Ps.* 82). Mayence, cité jadis noble et florissante, a été prise et ravagée, et dans son Église plusieurs milliers d'hommes ont été égorgés. Worms, après un long siége, a été détruite; Reims, la ville puissante entre toutes, et Amiens et Arras et les Morini, à l'extrémité du continent, et Tournay, et Spire, et Strasbourg ont vu leurs habitants traînés en esclavage dans la Germanie. Les Aquitaines, la Novempopulanie, la Lyonnaise et la Narbonnaise ont toutes été saccagées, à l'exception d'un petit nombre de villes. »

Et l'illustre solitaire de Bethlehem continue ses chants funèbres, qui, hélas! n'exprimaient que faiblement la cruelle réalité. L'histoire ne le dit que trop : toutes les Églises du nord de la Gaule, presque tous les siéges épiscopaux, que les documents les plus certains nous y montrent établis au IV[e] siècle[2], furent engloutis dans l'épouvantable cataclysme du V[e] siècle; et là où florissaient jadis de nombreuses chrétientés, le zèle de nouveaux apôtres dut à nouveau déployer toute sa puissance. M. Le Blant nous permettra-t-il une comparaison? Que dirait-il d'un écrivain qui raisonnerait ainsi : Il n'y a jamais eu, dans la Grande-Bretagne, d'Églises chrétiennes constituées antérieurement au VII[e] siècle; car, à cette époque, saint Grégoire-le-Grand y envoya quarante de ses disciples convertir les barbares qui l'avaient conquise? Il n'y en eut jamais, non plus, en Afrique, avant l'invasion musulmane, car depuis lors c'est à peine si on y voit quelques chrétiens? On doit en dire autant de la Syrie et de l'Asie-Mineure. Jamais, en Égypte, il n'y eut quatre-vingt-treize évêques, qui, au dire de saint Athanase, assistèrent au Concile de Sardique, car depuis le VII[e] siècle, c'est à peine si l'histoire en signale quelques uns?

[1] *S. Hieronym. epist.* CXXIII, n° 16.

[2] Le pape saint Innocent I[er], le 15 février de l'an 404, écrivait à saint Victrice de Rouen : « Erit dilectioni tuæ per plebes finitimas et *consacerdotes nostros* (c'est-à-dire aux évêques, selon le sens donné alors au mot sacerdotes), *qui in illis regionibus propriis Ecclesiis præsident regularum hunc librum...... insinuare* (S. Innocent, *epist.* II, *n°* 1, *apud Patrolog.*, t. XX, col. 469-470). Il y avait donc des évêques du côté de Rouen à la fin du IV[e] siècle.

Nous en appelons au jugement du savant membre de l'Institut pour apprécier de pareils arguments. Mais avançons.

M. l'abbé Chevalier écrit[1] :

« Le monde chrétien avait déjà vu se réunir trente-quatre Conciles provinciaux, lorsque le premier Concile authentique de la Gaule (les deux Conciles de Lyon, sous saint Irénée, étant fort douteux), fut convoqué à Arles, en 314, par l'empereur Constantin. Tout semble donc sommeiller chez nous, tandis que nous constatons dans les autres régions un mouvement chrétien très-marqué.

« Ce Concile d'Arles mérite de nous arrêter un instant, car les souscriptions des évêques gaulois vont nous permettre de prendre une idée exacte de l'état ecclésiastique des Gaules au commencement du IV[e] siècle. Constantin avait tenu à donner à cette assemblée un caractère imposant, et il y avait appelé *des évêques* de toutes les provinces occidentales de son empire, en leur fournissant les moyens de transport et les vivres. L'Italie, la Sicile, l'Afrique, l'Espagne, la Bretagne y *avaient député quelques-uns de leurs pasteurs*. Or nous n'y trouvons que seize évêques gaulois, soit en personne, soit représentés par des prêtres, ou même de simples diacres. La région méditerranéenne y compte huit siéges : Arles, Marseille, Vienne, Mende, Vaison, Orange, Apte et Nice; le reste des Gaules en compte huit aussi : Lyon, Autun, Reims, Trèves, Cologne, Rouen, Bordeaux et Éause; toute la région comprise entre la Seine et la Garonne n'y figure à aucun titre [2]. On voit par là que le nombre des siéges épiscopaux n'était pas encore très multiplié, et que des vacances nombreuses s'y étaient produites en raison du petit nombre des fidèles. »

Si la vérité consistait dans l'habileté à grouper des faits et à dessiner un tableau historique, nous devrions nous avouer vaincu. Mais, heureusement, l'histoire ne se laisse pas séduire aussi facilement que la littérature. Pénétrons jusqu'au monument vénérable qu'on nous présente, et essayons d'en connaître la véritable signification.

Le premier Concile d'Arles n'est point le *premier Concile authentique* de la Gaule, en dehors même de ceux que M. Chevalier considère comme douteux. Eusèbe nous a raconté, plus haut, que sous le pape saint Corneille les évêques des Gaules s'étaient réunis pour condamner Novatien. Le prétendu sommeil du christianisme chez nous, faisant contraste avec le mouvement chrétien très marqué dans les autres régions, est également une

[1] *Les Origines de l'Église de Tours*, p. 38.

[2] M. Chevalier ajoute ici en note : « C'est le moment de la vacance du siége de Tours, entre saint Gatien et saint Lidoire. »

assertion opposée à toutes les données historiques que nous avons recueillies dans le présent travail. Nous admettons volontiers que ce Concile est un document important, mais non pas dans le sens que le savant Tourangeau lui attribue, au moyen d'un procédé plus habile qu'impartial : « Constantin, dit-il, avait tenu à donner à cette assemblée un caractère imposant, et y avait appelé *des évêques* de toutes les provinces occidentales de son empire. L'Italie, la Sicile, l'Afrique, l'Espagne, la Bretagne y avaient député *quelques-uns* de leurs pasteurs. »

Pourquoi la Gaule ne paraît-elle pas dans cette énumération des provinces qui n'avaient député que *quelques-uns de leurs pasteurs ?* Parce qu'on voulait arriver à la conclusion systématique, et représenter *les souscriptions des évêques gaulois* comme l'expression exacte de *l'état ecclésiastique des Gaules au commencement du* IVe *siècle.*

Chacune des autres provinces envoya seulement *quelques-uns* de ses évêques, mais la Gaule y vint avec *tous ses pontifes*. Sur quel fondement historique est basée cette différence ? Nous serions curieux de le connaître.

Mais lors même que Constantin aurait convoqué *tous les évêques gaulois*, M. Chevalier croit-il que tous y seraient venus ? Nous prions le lecteur de se rappeler ce que nous avons dit des Conciles d'Afrique. Et lors même qu'ils y auraient assisté tous, les souscriptions du Concile, telles que nous les possédons, sont-elles complètes ? Le savant Tourangeau n'ignore pas sans doute que presque aucun des conciles du IVe siècle ne nous est parvenu avec la liste de tous les évêques présents ; et cette lacune n'a rien de surprenant lorsqu'on sait que les copistes attachaient une médiocre importance à ces nomenclatures d'évêques, et portaient, au contraire, toute leur attention sur les décrets conciliaires, dont ils faisaient collection [1]. Cette vérité a été mise en pleine lumière par les frères Ballerini, dans leur très-savante dissertation, intitulée : *De antiquis collectionibus et collectoribus canonum*, imprimée à la suite des *Œuvres* de saint Léon-le-Grand. Ils y prouvent par une foule d'anciens manuscrits, et par l'exemple de Gelase de Cizique [2] et de Socrate [3], que les collecteurs des canons se contentaient ordinai-

[1] Cf. Mansi, *Concil.*, t. II, 692 note.
[2] Mansi, *Concil.*, t. II, 927.
[3] *Hist.*, I, 13.

rement d'indiquer le nombre des Pères du Concile dont ils copiaient les décrets et de mentionner ensuite les *principaux représentants de chaque province ecclésiastique* [1].

D'autre part, tous les documents les plus anciens et les plus dignes de foi nous invitent, avec ces deux savants [2], à faire l'application de ce principe de critique aux souscriptions de notre premier Concile d'Arles. Le motif même de la convocation de cette assemblée en est une preuve.

Une partie des évêques de Numidie, poussés par une femme intriguante, avaient élu primat de Carthage Majorinus, pour faire opposition à Cæcilianus, qui avait déjà pris possession du même siége, mais qu'ils repoussaient comme indigne. Impuissants à faire reconnaître leur candidat par eux-mêmes, ils s'adressèrent à Constantin, qui venait de se déclarer chrétien, et lui demandèrent son appui : « Excellent empereur, lui dirent-ils, « grâce à votre père, la Gaule est exempte du crime résultant « de la persécution, et qui forme, en Afrique, entre nous et les « autres évêques, un sujet de contentions : nous sollicitons donc « de votre piété de nous donner pour juges des [évêques] de « la Gaule [3] » Nous le demandons avec confiance : les schismatiques de l'Afrique auraient-ils parlé ainsi d'une Église encore au berceau ?

Cependant Constantin, malgré sa répugnance à s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques, leur concéda les juges qu'ils réclamaient, et invita à cet effet les trois principaux évêques de la Gaule, Maternus de Cologne, Ruricius ou Reticius d'Autun [4],

[1] « Primo loco nominat (le plus ancien collecteur des canons de Nicée) Osium et romanos presbyteros... et dein ex reliquis Patribus *præcipuos episcopos cum sua cujusque provincia.* » *(De antiq. collection. et collect.*, partie I, chap. III, n[os] 2 et 10, etc. *Patrol.*, t. LVI, col. 25, 29, 135, 371.)

[2] *De antiquis collect., etc., loc cit.* n° 3.

[3] S. Optat, *De Schimate Donastit.*, lib. I, c. 22. *Patrolog.*, t. XI, col. 930.

[4] S. Optat, *loc. cit.*, c. 23. Qu'on ne s'étonne pas de voir traiter ici l'évêque d'Autun comme un métropolitain. Cette ville paraît avoir joui des priviléges de métropole pendant toute la durée de la dynastie Constantinienne, bien qu'on ignore quel territoire lui avait été soumis. Après avoir été le foyer des études littéraires en Gaule, elle avait été détruite par les Bagaudes à la fin du III[e] siècle ; mais elle avait été rebâtie avec plus de magnificence qu'auparavant par les empereurs Dioclétien et Maximien, à la prière de César Constance ; et celui-ci, devenu Auguste, l'avait élevée au rang de métropole : *ut esset illa civitas provinciarum velut una mater.* (Hadriani Valesii *Noticia Galliar.*, p. 62.) Et, en effet, les monuments ecclésiastiques nous montrent l'évêque de cette ville tenant un rang particulier dans les Conciles, à côté de l'évêque de Lyon ou de Bourges. La lettre dans laquelle saint Grégoire-le-Grand

et Marinus d'Arles, à venir à Rome se joindre à quinze évêques italiens, chargés, sous la présidence du Pape saint Melchiade, de dirimer ce différend. Cœcilianus fut déclaré innocent, et Donat, le principal instigateur du schisme, fut condamné, comme perturbateur, à faire réparation du scandale. Les partisans de ce dernier en appelérent à l'empereur de cette sentence. Leurs juges avaient *été trop peu nombreux*, disaient-ils; ils réclamaient *une grande assemblée*, digne de leur cause. Constantin, pour les satisfaire, convoqua dans la ville d'Arles, avec l'assentiment du Pape saint Sylvestre, pour le mois d'août 314, un Concile composé d'une multitude d'évêques de toutes les provinces de l'Occident *(plurimos ex diversis ac prope infinitis* (ἀμυθήτων) *locis episcopos*)[1]. » Il ne nous reste plus de ces lettres de convocations que celle qu'il adressa à Chrestus[2], metropolitain de Syracuse. Dans cette lettre, Constantin priait Chrestus de s'adjoindre deux membres du clergé inférieur[3], selon les canons. Il ressort évidemment de ces faits que le nombre des Péres du Concile a dû surpasser de beaucoup celui de trente-quatre qui résulte des deux listes parvenues jusqu'à nous ; autrement les donatistes auraient été en droit de se plaindre, et l'Empereur n'eût pas atteint son but.

Mais écoutons Saint Augustin :

accorde l'usage du pallium à Siagrius, suppose que l'évêque d'Autun jouissait déjà du droit de convoquer les évêques. *(S. Greg. Magn. epist.* lib. IX, epist. CVI et CVIII).

[1] « Causantur *a paucis* dictas sententias fuisse. ... Propterea mihi sedulo providendum fuit ut .... nunc tandem, *multis præsentibus*, exitum sortiantur. Quoniam ergo *plurimos ex diversis et prope infinitis locis* episcopos in Arelatentium oppido ad Kalendas Augusti convenire præcepimus. » (Euseb., *Hist.*, lib. X, c. 5.)

[2] Elle nous a été conservée par Eusèbe, et nous en avons extrait la note précédente.

[3] Quelques auteurs avaient traduit les mots ἐκ τοῦ δευτερου θρόνου par *évêques suffragants;* mais le savant commentateur d'Eusèbe, H. de Valois, fait remarquer que ces expressions, dans l'antiquité, signifiaient plutôt *l'ordre de la prêtrise*. Toutefois, à notre tour, nous nous permettrons de dire qu'elles signifiaient mieux encore les *prêtres et les diacres*. Le Pape Lucius Ier, d'après le *Liber Pontificalis*, ordonna que les évêques, partout où ils iraient, et notamment dans les Conciles, se feraient accompagner *d'un prêtre et d'un diacre*. Et, en effet, à partir de son pontificat, on voit que les Pères, saint Cyprien, Eusèbe, saint Athanase, etc., mentionnent avec grand soin la présence des prêtres et des diacres dans les assemblées conciliaires. Dans celui d'Arles, à la place des diacres et même des prêtres, on voit figurer de simples exorcistes ou des lecteurs. Cette anomalie, selon nous, provient ou de l'ignorance des copistes, ou plutôt de l'imperfection de la liste de souscriptions. Mansi, qui a donné la moins mauvaise, l'a tirée d'un manuscrit du VIIIe siécle.

« Voyons, dit-il, en parlant des accusations du donatiste Parmenianus, voyons ce qu'il peut dire lorsqu'il prétend que les Gaulois, les Espagnols, les Italiens et leurs consorts, c'est-à-dire l'Église entière (de l'Occident), sont devenus semblables aux traditeurs africains en connivant à leurs crimes et en participant à leurs forfaits... Il veut, sans doute, nous entraîner à suivre son exemple, lui qui a cru sur la seule parole de ses co-évêques une telle accusation portée *contre tant d'Églises constituées* sur le vaste territoire de l'univers [1]..... Car cette question, dit-il plus loin, a été discutée, examinée, traitée à fond, confirmée dans l'unité du monde entier [2]. »

Et ailleurs, dans sa lettre XLIII contre les menées des Donatistes :

« L'Église n'était pas seulement dans les évêques africains, pour qu'ils soient excusables d'avoir repoussé toute espèce de jugement ecclésiastique [3]. *Car il leur restait les milliers d'évêques, leurs collègues d'outre-mer,* parmi lesquels ils pouvaient trouver un jugement impartial. »

Or, qu'est-ce qu'il entend par ces *milliers d'évêques d'outre-mer?* Principalement les évêques de la Gaule, car il répète un peu plus loin la même idée en ces termes :

« Mais admettons [4] que ces évêques, qui siégèrent à Rome (sous la présidence du Pape Melchiade), ne furent pas de bons juges : il restait encore le Concile plénier de l'Église universelle, dans lequel la cause pouvait être discutée... L'Empereur leur accorda cet autre jugement dans la ville d'Arles. »

Ainsi, au commencement du IV[e] siècle, les évêques des Gaules, auxquels fait principalement allusion saint Augustin, formaient une partie notable de l'épiscopat catholique, composé alors *de milliers de pontifes*, d'après le même saint docteur.

[1] S. August., *contra epist. Parmeniani,* lib. 1, cap. II. n° 2. « Contra tot Ecclesias per tantam latitudinem terrarum omnium constitutas. »

[2] *Ibid.,* lib. II, cap. XIII, n° 30. « Hoc enim jam in ipsa totius orbis unitate discussum, consideratum, perfectum atque firmatum est. »

[3] « Nec in illis solis episcopis Afris erat Ecclesia... *Millia quippe collegarum transmarina restabant,* ubi apparebat eos judicari posse. » (S. August., epist. XLIII, n° 2.)

[4] S. August., epist. XLIII, n° 19 : « Ecce putemus illos episcopos qui Romæ judicaverunt, non bonos judices fuisse ; restabat adhuc plenarium Ecclesiæ universæ Concilium, ubi etiam cum ipsis judicibus causa possit agitari. n° 20 : « Dedit ille (imperator) aliud Arelatense judicium. »

Or, si nos Églises ne remontaient pas au-delà de la fin du IIIe siècle, comment, en 314, en comptait-on, ce semble, plus de cent?

Un autre fait incontestable ressort des écrits de saint Augustin[1]; c'est la part considérable qu'Osius de Cordoue, alors à la cour de Constantin dans les Gaules, joua dans l'assemblée de la ville d'Arles; et cependant, son nom est absent de toutes les listes que nous possédons. Aussi bien, il suffit de comparer celle qui se lit en tête de la lettre adressée par les Pères au Pape saint Sylvestre[2] avec les souscriptions publiées par Mansi, d'après le meilleur manuscrit[3], pour se convaincre que des incorrections et surtout des lacunes importantes y existent manifestement. Probablement le copiste à qui nous devons la liste de souscriptions, appartenait à quelque Église ou monastère du midi de la France. oilà pourquoi il mentionne avec plus de complaisance les évêques de cette partie des Gaules. Mais en prenant même ce document dans l'état d'imperfection où il nous est parvenu, il fournit contre l'école dite grégorienne une objection insoluble.

Si l'on s'en tient au texte fameux de Grégoire de Tours, il y aurait eu à peine soixante ans que les apôtres véritables de la Gaule auraient commencé leurs missions et jeté les fondements solides de nos Églises constituées plus tard. Or, si l'on écarte l'idée d'nn apostolat vagabond, contre lequel proteste l'antiquité chrétienne tout entière, comme nous l'avons démontré à satiété,

[1] S. August., *Contra epist. Parmeniani*, lib. I, cap. III, n° 7; cap. IV, n° 9; cap. V, n° 10, cap. VIII, n° 13.

[2] Mansi, *Concil.*, II, 469.

[3] Mansi, *Concil*, II, 476-477.

Ainsi la liste de la lettre synodale porte deux noms d'évêques, *Hibernius* et un *Gregorius*, qui ne figurent en aucune manière parmi les souscriptions; et Crescens, simple diacre de Pardus d'Arpi, dans la Pouille, y est inscrit aussi bien que son évêque. En revanche, ni Chrestus de Syracuse, ni Oresius de Marseille, ni Innocentius, diacre (évêque?) de Nice, ni Romanus d'Apt, ni Genialis, diacre (évêque) de Mende (Gabalum), ni Mamertinus d'Elusa, ni Eborius d'York, ni Restitutus de Londres, etc., n'y sont mentionnés. Parmi les incorrections de la liste de souscriptions que nous sommes à même de relever, citons Genialis, évêque (et non pas diacre) de Mende, Sabinus, évêque de Séville, l'un des Pères du Concile d'Elvire, et non pas *presbyter de civitate Betica*. Évidemment, entre les noms *Genialis* et *Sabinus*, et *diaconus et presbyter*, il y avait une lacune dans le manuscrit dont s'est servi le copiste du VIIIe siècle, lequel n'en a pas tenu compte On le voit pour Adelfius, « episcopus de civitate Colonia Londinensium.... diaconus. » Il y a aussi des confusions évidentes. Ainsi Anastasius, évêque de Bénévent, est placé parmi les évêques d'Afrique; et au contraire, Fortunat, évêque de Césarée en Mauritanie, est mis parmi les évêques des Gaules.

on est en droit de se demander pourquoi ni Limoges, ni Clermont, ni Paris, ni Narbonne n'ont envoyé leurs évêques au Concile d'Arles. M. l'abbé Chevalier allègue, en faveur de Tours, que le siége était alors vacant dans cette ville ; mais il est bien singulier que cet accident soit arrivé en même temps dans presque toutes les villes évangélisées par les missionnaires du IIIe siècle. En outre, les Églises d'Autun, de Reims, de Cologne, de Rouen et de Bordeaux, qui, selon le système grégorien, ont dû nécessairement être fondées postérieurement à celles de Limoges, de Clermont, de Narbonne et de Paris, sont précisément celles qui figurent dans cette nomenclature, reproduction fidèle, d'après M. Chevalier, de l'état ecclésiastique des Gaules au commencement du IVe siècle. Ce résultat ne paraît guère en harmonie avec les données prétendues historiques que nous a transmises Grégoire de Tours. Disons simplement que les premiers copistes gaulois se sont contentés de mentionner les métropolitains des principales provinces qui, depuis l'an 297, partageaient le territoire de notre pays. Elusa, en effet, était alors la métropole de la Novempopulanie; Bordeaux, de la seconde Aquitaine ; Bourges, représentée ici par Gabalum, la ville la plus considérable après elle, était la métropole de la première Aquitaine ; Lyon, de la première et Rouen de la 2e Lyonnaise ; Trèves, de la 1re et Reims de la 2e Belgique ; Cologne de la 2e, et Mayence de la 1re Germanie [1], qui probablement a été oubliée par le copiste [2].

Mais des Églises métropolitaines supposent des Églises suffragantes. Il y avait donc, en 314, de nombreux siéges épiscopaux dans toutes les provinces de la Gaule. Cette conclusion n'est pas la seule que la science soit en droit de tirer de ce concile.

Que l'on nous permette une simple question : un fait attesté par les plus anciens et les meilleures manuscrits du nord, du midi, du centre et de l'est de la France, de l'Italie et même de l'Angleterre et de l'Irlande mérite-t-il créance? Or, des documents possédant toutes les qualités, que nous venons d'énoncer, affirment, sans être contredits par aucun autre, que notre pre-

[1] Peut-être cependant, l'évêque de Mayence était-il encore soumis à l'évêque de Cologne.

[2] Que nos contradicteurs ne se pressent pas de nous accuser de pactiser ici avec les Fausses Décrétales, relativement aux métropolitains ; nous ne tarderons pas à leur dire la vérité sur ce point. Qu'ils veuillent bien, en attendant, accepter notre conclusion.

mier concile d'Arles fut composé de *six cents évêques;* les collecteurs des canons conciliaires représentant les meilleures écoles de la Neustrie, de l'Austrasie, de la Bourgogne, du nord de l'Italie et de la Grande-Bretagne, du ve au ixe siècle, lui décernent unanimement le titre de *Synodus sexcentorum episcoporum*, comme ils appellent celui de Nicée : *Synodus trecentorum decem et octo episcoporum.* Pour le centre et le midi de la France, aux VIIIe et IXe siècles, ce sont les manuscrits de Lyon et du collége des Pères Jésuites de Paris [1], et la chronique de saint Adon de Vienne [2]; pour l'Austrasie, au VIIIe siècle [3], c'est l'excellent recueil de canons de l'abbaye de Murbach, en Alsace, copie d'un plus ancien manuscrit, et qui a été si utile à D. Martène [4] et à D. Coustant [5]; pour la Neustrie, c'est le précieux *Codex Corbeiensis*, écrit au VIe siècle [6], mais qui en reproduisait sans doute un autre d'une époque antérieure; pour le nord de l'Italie, c'est le *Codex Vaticanus-Palatinus n°* 574, considéré comme l'œuvre de l'un des meilleurs collecteurs de canons, par les savants Ballerini, ceux-ci en font remonter la rédaction à la première moitié du VIe siècle [7] : ce qui nous reporte facilement à la fin du Ve.

Mais le témoignage le plus remarquable est celui que nous fournissent les vieilles Églises bretonnes de l'Angleterre.

Dans l'introduction de son bel ouvrage : *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, M. de Rossi a démontré [8] que l'attachement obstiné des Bretons du XVIIe siècle à leur manière d'observer la Pâque chrétienne, provenait de leur vénération profonde et traditionnelle envers les décrets du premier concile d'Arles, auquel avaient assisté, comme nous l'avons vu, plusieurs évêques de leur pays. Ils avaient donc conservé avec un respect tout particulier les documents concernant cette assemblée. Or, l'un des

[1] Mansi, *Concil.*, II, 469, 473, 486.
[2] *Patrol, lat.*, t. CXXIII, col. 91.
[3] Ballerini, *De antiq. collect. canon.*, part. IIe, cap. x, § 1, n° 3.
[4] D. Marten, *Thesaur. Anedoct.*, t. IV.
[5] D. Coustant, *Epist. Rom. Pontif.*, p. 341. — *Patrol. lat.*, t. VIII, col. 815, note.
[6] D. Coustant, *loc. cit.* Dans ce manuscrit vénérable, le chiffre de *six cents* est inscrit non-seulement en tête, mais aussi à la fin de la lettre synodale des Pères au Pape saint Silvestre : *Epistola sexcentorum episcoporum..... Expliciunt canones quos fecerunt DC episcopi in civitate Arelatensi.*
[7] Ballerini, *loc. cit.*, § II, n° 32.
[8] *Introd.*, part. IIe, cap. IV, § V.

plus savants moines de cette époque, Cummian le Blond (*Cummianus Albus*), de l'illustre abbaye d'Iona [1], dans la lettre pleine d'érudition qu'il adressa, vers l'an 630, à son abbé Segienus, en faveur de l'usage observé par l'Église romaine dans la célébration de la fête de Pâques [2], après avoir allégué : *Nicæna synodus trecentorum decem et octo episcoporum*, ajoute : *Item Arelatensi synodo* SEXCENTORUM EPISCOPORUM *confirmante*. Évidemment, pour cette polémique alors fort brûlante, il avait puisé ses arguments dans les anciens manuscrits des monastères irlandais et gallois, dont l'origine, ainsi que nous venons de le dire, remontait aux premières copies apportées en Bretagne par les évêques de ce pays présents au concile de 314. Ce témoignage a donc ici une valeur exceptionnelle; mais joint à ceux que nous venons de mentionner, il revêt une autorité plus grande encore. Et que l'on n'objecte pas le silence d'un grand nombre de manuscrits sur ce point important. Ce silence ne prouve pas plus contre le concile d'Arles que contre celui de Nicée. Aussi bien, ce nombre de *six cents* n'étonne que parce qu'on se représente d'ordinaire cette dernière assemblée comme la plus imposante représentation de l'Église universelle au IVe siècle. Rien n'est plus inexact cependant. Le concile de Nicée ne dut pas sa célébrité à la multitude des évêques, mais à la grandeur de la question qui y fut définie. Plusieurs conciles du IVe siècle, notamment ceux de Rimini et de Seleucie, furent incomparablement plus nombreux. Et certes, l'emphase avec laquelle saint Augustin parle constamment de l'assemblée d'Arles, l'autorité extraordinaire, écuménique même, qu'il accorde à ses décisions, ne peuvent s'appliquer qu'à un concile fort nombreux.

Est-il besoin de faire remarquer les conséquences qui découlent des documents que nous venons de produire? D'après le XVIIIe canon du second concile d'Arles (452) les évêques gaulois, dans le premier, furent en majorité (*præcipue gallicanis*), et cela résulte d'ailleurs de la supplique des donatistes et des dispositions de Constantin. Que l'on juge de ce qu'a pu être la majorité de *six cents* évêques.

[1] Il devint plus tard abbé de son monastère. Sur la célébrité des écoles Irlandaises au VIe et au VIIe siècle, voyez Montalembert : *Les moines d'Occident*, t. III, p. 307.

[2] *Patrol. lat.*, t. LXXXVII, col. 969. — Mabillon, *Præfat. in sæc. III. Ord. S. B.* § I, n° 8.

Nous sommes loin de la théorie du savant président, de la Société archéologique de Touraine ; mais qu'y faire ? La logique des faits entraîne, malgré lui, le critique sérieux et impartial.

Aussi bien, les nombreux documents que nous avons cités, dans notre paragraphe troisième, nous avaient déjà contraint de formuler le même corollaire, dès le troisième siècle. Mais afin de mieux faire ressortir la force de ces témoignages, réunissons-les sous un même coup d'œil.

Saint Hilaire nous a dit [1] : « Encore que l'Église universelle soit une, *chaque ville* cependant *possède son Église particulière.* » Et saint Augustin nous affirmait tout à l'heure que le monde catholique en comptait *plusieurs milliers* en 314.

Eusèbe nous a rapporté que, pour condamner Novatien (en 251), des Conciles se tinrent, non-seulement en Afrique et en Italie, mais *encore dans les autres provinces de l'Occident*, ce qui ne peut s'entendre que de la Gaule et de l'Espagne. L'illustre martyr saint Cyprien défiait le même antipape « d'oser créer des évêques intrus à la place de l'harmonieuse multitude des innombrables évêques institués dans *toutes* les provinces et dans *chacune* des cités du monde, et spécialement de la Gaule, ainsi que cela ressort des faits contemporains. Tertullien, enfin, proclamait déjà de son temps, quarante ans avant saint Cyprien, que les *diverses nations des Gaules* avaient embrassé la foi du Christ. Nous avons démontré, pour l'Afrique et l'Espagne, l'exactitude parfaite des expressions employées par le docteur africain. Pour les Maures, ce sont leurs frontières qu'il mentionne ; pour les Espagnes, ce sont principalement les côtes de la péninsule : *omnes termini* ; pour les Gaules, ce sont les *peuples divers : diversæ nationes* : termes on ne peut plus techniques, dignes d'un habile jurisconsulte, puisque, depuis Auguste, chaque *civitas* de la Gaule était formée par le territoire d'un peuple, ou tout au moins d'un peuple principal, avec une ou deux peuplades annexées. Nous sommes donc en présence d'un texte en quelque sorte officiel, que l'histoire doit enregistrer comme un document précieux de statistique chrétienne au commencement du IIIe siècle. D'ailleurs, saint Cyprien, moins de quarante ans après, affirmant le même fait, le doute n'est plus permis.

Mais cet illustre martyr ne se contenta pas d'attester la fidélité

[1] *S. Hilarii, in Ps.* XIV, *n.* 3.

à l'unité catholique des évêques établis *dans toutes les provinces et dans chacune des cités gauloises* ; il employa tout son zèle à extirper du sein de nos Églises les germes du schisme et de l'hérésie. Novatien avait entraîné dans son parti Marcien d'Arles, comme il avait séduit d'abord Fabius d'Antioche. Seulement, ce dernier revint promptement à l'unité, tandis que l'évêque d'Arles se fit le propagateur fanatique des doctrines de l'antipape. Il refusait, avec une dureté barbare, de recevoir à pénitence les malheureux qui avaient failli dans la persécution de Dèce, et qui réclamaient avec larmes le pardon et la réconciliation sacramentelle. Les évêques de la Narbonnaise et de la Celtique ou Lyonnaise, qui essayèrent en vain de le ramener à de meilleurs sentiments, en écrivirent au Pape saint Étienne en même temps qu'à saint Cyprien. Celui-ci, à son tour, se fit un devoir d'intervenir auprès du Pontife pour qu'un pareil scandale prît fin le plus tôt possible. Or, dans cette lettre, le saint évêque de Carthage priait saint Étienne d'autoriser *les évêques constitués dans les Gaules*, notamment Faustinus de Lyon, à déposer le prélat schismatique : preuve manifeste qu'il y avait alors, dans les provinces de Lyon et d'Arles, un assez grand nombre de siéges épiscopaux pour former un Concile. Après tout ce que nous avons dit plus haut, c'est presque une vérité banale [1].

De saint Cyprien à Tertullien, il n'y a que quarante ans de distance ; de Tertullien à saint Irénée, il y a moins encore.

Déjà cet admirable docteur des Gaules nous a plus d'une fois prêté son témoignage en faveur de l'universalité de la diffusion de la foi chrétienne, et nous en avons conclu que le christianisme était établi dès lors dans toutes les provinces gauloises. Pris à part, ces textes ont une gravité incontestable, aux yeux de tout homme non prévenu ; mais considérés dans l'harmonieuse série des attestations multipliées de la tradition chrétienne, ils revêtent un caractère de démonstration sans réplique. En parlant ainsi, nous ne faisons qu'énoncer une loi fondamentale de la critique historique. C'est sur l'ensemble des faits que sont

[1] Nous ne nous étendrons pas sur un passage du *Fatum* de Bardesane, écrivain syrien du IIe siècle, cité par Eusèbe (*Præparat. evangel.*, lib. VI., cap. 10), parce qu'il n'est pas assez précis. Il affirme cependant que, de son temps, les Gaulois, grâce à la religion chrétienne qu'ils avaient embrassée, ne *deshonoraient plus la sainteté du mariage*.

fondées les lois de la science, comme les chaînes sont formées d'anneaux étroitement unis.

Les actes, aussi bien que les paroles, du saint évêque de Lyon nous fourniront, d'ailleurs, des arguments également puissants. Commençons par les paroles.

Après avoir reproduit le symbole de la Foi, transmis « à l'Église disséminée partout l'univers et jusqu'aux extrémités de la terre par les apôtres et leurs disciples, » il ajoute :

« L'Église disséminée [1], comme nous venons de le dire, dans l'univers entier, après avoir reçu cet Évangile et cette Foi, la conserve avec soin, comme un trésor commun à une seule famille, et la confie à ses membres ; ne formant partout qu'un même esprit et un même cœur, elle prêche, enseigne et transmet cet enseignement comme si elle n'avait qu'une même bouche. Car, encore que dans le monde il y ait diverses langues, toutefois la vertu de la tradition est une et identique. *Et ni les Églises, qui* SONT CONSTITUÉES *dans la Germanie, ni celles qui* SONT CONSTITUÉES *en Espagne chez les Ibères, ou en Gaule chez les Celtes*, ou en Orient, ou en Égypte, ou en Lybie, ou au milieu du monde (en Italie) ne croient autrement et n'ont une autre tradition. Mais, de même que le soleil, créature de Dieu, est un et identique dans tout l'univers, ainsi la lumière, je veux dire la prédication de la vérité, brille partout la même, et illumine tous les hommes qui veulent parvenir à la connaissance de la vérité. »

Nous l'avons déjà dit : voilà un témoignage contemporain que rien ne peut excuser, s'il n'est pas l'exacte vérité. Nous osons défier tout homme impartial de n'y pas voir la condamnation du système grégorien. Saint Irénée écrit à Lyon, sur les frontières et dans l'une des provinces de la Gaule. De là, il contemple l'univers, et il affirme qu'il le voit tout entier occupé par les membres de l'Église chrétienne, et ces membres forment, dans cette unité

[1] « Hanc prædicationem cum acceperit et hanc fidem, quemadmodum prædiximus *Ecclesia, et quidem in universum mundum disseminata*, diligenter custodit, quasi unam domum inhabitans ; et similiter credit iis, videlicet quasi unam animam habens et unum cor, et consonanter hæc prædicat, et docet, et tradit, quasi unum possidens os. Nam etsi in mundo loquelæ dissimiles sunt, sed tamen virtus traditionis una et eadem est. Et *neque hæ quæ in Germania sunt constitutæ Ecclesiæ* (ἱδρυμέναι Ἐκκλησίαι : Églises établies solidement) aliter credunt, aut aliter tradunt ; *neque hæ quæ in Hiberis sunt, neque quæ in Celtis, neque hæ quæ in Oriente*, neque hæ quæ in Ægypto, *neque hæ quæ in Lybia, neque hæ quæ in medio mundi constitutæ* (ἱδρυμέναι) : sed sicut sol, creatura Dei, in universo mundo unus et idem est, sic et lumen, prædicatio veritatis, ubique lucet et illuminat omnes homines qui volunt ad cognitionem veritatis venire. » (Irenæi *Contra hæres.*, lib. I, c. 10, nº 2.)

universelle, *des familles solidement organisées* (ἱδρυμέναι) chez les Germains, chez les Ibères, chez les Celtes, dans l'Orient (c'est-à-dire dans la Syrie), en Égypte, en Lybie, en Italie. Pour toutes ces Églises, l'expression employée par l'évêque de Lyon est la même : *Ecclesiæ constitutæ* (ἱδρυμέναι); elles sont donc dans les mêmes conditions. Et quels sont ces Celtes ?

« Quant aux Églises des Celtes, dit M. l'abbé Chevalier [1] (sous cette dénomination générale il faut comprendre, avec les historiens et les géographes anciens [2], toutes les populations assises entre le Rhin et les Pyrénées), Lyon, Vienne, Viviers, Arles, Valence, Dijon, Langres, Autun, Besançon, nous paraissent répondre suffisamment à la pensée de saint Irénée. *On violerait les lois les plus élémentaires de la critique historique*, si l'on voulait tirer des conclusions précises d'un texte aussi vague(?), en prétendant que toute la Celtique était chrétienne, et *que Tours, en particulier, avait une Église constituée*. »

La fin de ce passage indique la préoccupation dominante de l'auteur. Impossible de toucher à l'infaillible autorité de Grégoire de Tours, sans encourir la note d'hérésie historique, *sans violer les lois les plus élémentaires de la critique*. L'histoire impartiale ne connaît pas ces systèmes préconçus. Et d'ailleurs, le savant tourangeau lui-même ne condamne-t-il pas suffisamment Grégoire de Tours, en concédant que tant d'évêchés étaient établis au IIe siècle ? Que devient alors « l'*évangélisation nomade* de la Gaule au Ier siècle, » ne laissant après elle, « jusqu'à Constantin, aucune Église constituée ? » Que devient même la fameuse mission des sept évêques envoyés, selon saint Grégoire de Tours, par le Pape saint Fabien, pour évangéliser sept cités gauloises, parmi lesquelles en première ligne il compte la ville d'Arles ? Car Trophime, apôtre de la ville d'Arles, selon l'*Histoire des Francs*, en est, oui ou non, le premier évêque. S'il en est le premier évêque, M. l'abbé Chevalier contredit ici son oracle, en admettant que, sur la fin du IIe siècle, l'Église d'Arles était constituée. S'il n'en est pas le premier évêque, pourquoi les Églises de Limoges, de Narbonne, etc., ne seraient-elles pas plus anciennes que le milieu du IIIe siècle ? Pourquoi l'école dite gré-

[1] *Les Origines de l'Église de Tours*, p. 28.

[2] Voyez, à ce sujet, les nombreuses autorités alléguées par Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, v° *Lugdunensis Gallia*, p. 295 (note de M. Chevalier).

gorienne s'appuie-t-elle sur ce texte de Gregoire de Tours, comme sur son fondement inébranlable, pour prouver l'évangélisation et surtout l'organisation tardive du christianisme dans nos contrées?

M. l'abbé Chevalier, voulant échapper à la force des arguments que l'on tire des documents établissant l'existence de l'Église d'Arles longtemps avant l'époque assignée par Grégoire de Tours à la prédication de saint Trophime, a inventé l'existence de deux Trophimes, l'un envoyé par saint Pierre, l'autre par saint Fabien. Mais en vertu de quelle règle de la critique le docte apologiste de Grégoire de Tours prétend-il nous imposer deux évêques d'Arles du nom de Trophime? S'il suffit d'une *possibilité* pour constituer un *fait*, contrairement à l'axiome philosophique *a possibili ad actum non valet consecutio*, nous l'avouons volontiers, cette invention a sa valeur. Mais jusqu'ici il a été admis, croyons-nous, parmi les critiques, que pour affirmer que deux rois, deux princes, deux évêques du même nom ont existé en divers temps, il faut des preuves; et pour juger si telle pièce est apocryphe, si tel auteur s'est trompé sur la date assignée à tel personnage, il suffit de constater que ce personnage n'appartient pas à l'époque mentionnée par cette pièce ou par cet auteur. C'est en vertu de cette règle que l'on révoque en doute la réalité de plusieurs évêques de Vienne, du même nom, placés par le bienheureux Adon au IIe et au IVe siècle. L'affirmation de ce vénérable chroniqueur devrait cependant jouir d'une certaine considération; tandis que M. l'abbé Chevalier ne nous apporte, pour toute raison, que l'allégation de l'existence, au IIIe siècle, de plusieurs évêques du nom de Trophime! Au reste, l'interprétation que le savant président de la Société archéologique de Touraine nous donne du texte de saint Irénée ne repose que sur une équivoque. Si Strabon a dit que les *anciens*, avant César, ont appelé *Celtes* même les habitants des bords du Rhône et de la Narbonnaise [1]; si Strabon et Dion Cassius ont prétendu que les populations des bords du Rhin étaient de race celtique, ou du moins avaient avec elle des analogies frappantes, aucun auteur, que nous sachions, n'a appelé *Celtique* la partie de la Gaule dans laquelle M. l'abbé Chevalier veut enfermer les Églises mentionnées par le saint

[1] D. Bouquet, t. I, p. 43, 520.

martyr de Lyon. Celui-ci a donc voulu désigner par les *Celtes* toute la nation gauloise, ou seulement la portion du territoire connue officiellement, depuis Auguste, sous le nom de *Gaule Celtique* ou *Lyonnaise*. Dans ce dernier cas, le savant tourangeau ne peut ignorer que cette province s'étendait depuis le Rhône et les Alpes à l'est, jusqu'à l'Océan [1] à l'ouest et au nord-ouest, y compris la ville de Tours. Mais admettons que le saint évêque ait voulu parler des Celtes en général. Sur quoi s'appuie M. Chevalier pour restreindre la signification du texte aux populations assises entre le Rhin et les Pyrenées ? Et pourquoi refuse-t-il à toute l'Aquitaine ce qu'il concède à la Belgique ? « Nous ne connaissons point, dit-il [2], les Églises de Germanie auxquelles saint Irénée veut faire allusion ; et il ne nous semble point invraisemblable qu'il y eut alors quelques Églises sur la rive *droite* (?) du Rhin : peut-être faut-il y comprendre l'Église de Reims ; car nous savons par César que la plupart des Belges étaient des Germains, venus anciennement d'Outre-Rhin ; et, à cause de cela, la Gaule Belgique porte, chez les géographes anciens, particulièrement chez Ptolémée [3], le nom de Germanie Mineure. »

Ce raisonnement, il faut l'avouer, est tout nouveau relativement à Reims [4] ; et relativement à la Germanie Supérieure et *Inférieure* (et non pas *Mineure*), il est completement inexact. Mais en l'acceptant tel qu'il est, on y trouve facilement les éléments nécessaires pour réfuter M. l'abbé Chevalier lui-même et toute l'école qn'il représente. Le savant tourangeau y concède implicitement (et même explicitement un peu plus loin en par-

[1] M. Chevalier, en renvoyant à l'ouvrage d'Adrien de Valois, donnerait à entendre que cet écrivain a restreint les limites de la Celtique entre le *Rhin et les Pyrénées*. C'est tout le contraire qui est vrai : « Ab urbe Lugduno velut a metropoli sua, » dit cet auteur à la page indiquée par M. Chevalier, « *Lugdunensis Gallia* nomen accepit ; quæ ante conditum Lugdunum ab indigenis *Celtica*, a Romanis *Gallia* appellabatur... Quod, ut intelligatur, scire convenit totius primum Galliæ incolas communi nomine *Celtas* appellatos et totam Galliam quæ ab ortu Alpibus et Rheno, *ab occasu Oceano* (Pourquoi M. Chevalier a-t-il supprimé ces mots?), a meridie Pyrenæo ac mari gallico, a septentrione Rheno et Germania terminatur. in commune *Celticam* dictam esse. »

[2] *Les Origines, etc., loc. cit.*

[3] *Ptolémée*, II, 9. Ce géographe, à l'endroit désigné ici par M. l'abbé Chevalier, ne confond pas le moins du monde la Belgique avec la Germanie *Supérieure* et *Inférieure* (cf. D. Bouquet, t. I, p. 77-78).

[4] Il ressemble à celui des Allemands qui appelaient Allemagne l'Alsace et la Lorraine, longtemps avant de nous avoir enlevé ces deux provinces.

lant de l'Église de Tours) que saint Irénée parle ici d'*Églises constituées*, comme c'est évident, du reste. Or, s'il en est ainsi, il existait donc *vraisemblablement à Reims*, et tout au moins dans les *villes de la rive gauche du Rhin* [1], à Trèves, à Cologne, à Worms, à Mayence sans doute, des Églises proprement dites, et parfaitement organisées, dès la fin du IIe siècle. Que devient, répéterons-nous, le système des évêques régionnaires jusqu'au temps de Constantin? Et de quel droit refuse-t-on au reste de la Gaule ce que l'on concède aux villes des plus extrêmes frontières et habitées par les peuples les moins civilisés? Pour Reims, en particulier, comment concilier ce que dit ici le docte président de la Société archéologique de Touraine, avec les dénégations réitérées dans plusieurs passages de son volume [2]? Devant cet aveu forcé de nos adversaires, tirons donc cette conclusion manifestement exacte et modérée : dès la seconde moitié du deuxième siècle, les Celtes, même les plus voisins de l'Océan, et les Germains, ou tout au moins la Germanie romaine (le but de saint Irénée étant évidemment, par l'énumération des provinces qu'il fait, de parler des peuples les plus près des limites du monde romain), possédaient de florissantes Églises, complétement organisées et fermes dans la Foi. C'est ce que nous ont affirmé, du reste, Origène, Saint Justin, etc.

Mais si, prises à part, les paroles de saint Irénée ont une telle portée, rapprochées de celles de Tertullien et de saint Cyprien, elles deviennent une démonstration péremptoire, ce nous semble, contre le système grégorien. L'évêque de Lyon, avant la fin du IIe siècle, atteste l'existence de plusieurs Églises constituées chez les Celtes et les Germains, dans le sens que nous venons d'indiquer, mais sans en préciser le nombre. Quelques années après, Tertullien, plus explicite, nous apprend que *chacune des nations*, c'est-à-dire des *civitates* gauloises étaient soumises au Christ ; et, après lui, saint Cyprien affirme, en parlant principalement de la Gaule et de l'Afrique, que *per omnes provincias et per singulas urbes ordinati sunt episcopi*. Que faut-il de plus à un esprit impartial pour dirimer une ques-

[1] Nous nous permettons de rectifier ici le texte de M. Chevalier ; car, ayant pour but de confondre la Belgique avec la Germanie, il n'a pu vouloir parler que de la rive *gauche* du Rhin ; à moins qu'il n'ait aussi confondu ce fleuve avec l'*Obringa*, qui, selon Ptolémée, partageait les deux Germanies.

[2] *Les Origines, etc.*, p. 6, 51, 153, 200.

tion? Cette chaîne de témoignages ne suffit-elle pas pour établir qu'au milieu du IIIe siècle, c'est-à-dire au moment où, selon l'école grégorienne, notre pays commençait à recevoir d'une manière durable la semence de l'Évangile, l'organisation des Églises des Gaules était, au contraire, consommée?

On nous oppose un témoignage légendaire, soi-disant traditionnel, sur lequel nous reviendrons, et quelques mots échappés en passant à la plume d'un écrivain du IVe siècle. On traite de texte *vague* l'affirmation précice de saint Irénée sur l'existence de plusieurs Églises constituées jusque dans la Germanie, et l'on vante comme péremptoire une phrase comme celle-ci [1] :

« *Sub Aurelio, Antonini filio, persecutio quinta agitata, ac tum primum inter Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta.* »

Et l'on ajoute triomphalement [2] :

« On a souvent cherché à diminuer le témoignage de Sulpice Sévère que je viens de rappeler, et d'après lequel la Gaule a vu tardivement des martyrs, le *développement du christianisme n'y datant point des premiers âges*. Les faits énoncés, je dois le dire en passant, sont partout en corrélation logique, et je les vois unis de même l'un à l'autre en Afrique, où la Foi, tardivement apparue (Voir Tillemont, *Hist. eccl.* t. I, p. 525, 526; Mamachi, *Orig.*, t. II, p. 209, 309; Morcelli, *Afric. cris.* t. II, p. 9), n'a point été, par suite, poursuivie de bonne heure. (Comparez Tertullien, *Ad Scap.* c. III, et Ruinart, *Acta sincer.*, p. 86, Mart. Scillit. § 1, a° circit. 200; voir encore *Acta sincer.*, p. 215; Pontius, *Vita et passio S. Cypriani*, c. XIX, anno 258, sans toutefois perdre de vue la note de Tillemont, *Hist. eccles.* t. IV, p. 641; Dureau de la Malle, l'*Algérie*, p. XXVIII, XXIX, etc.) »

Ne nous laissons point éblouir par toutes ces citations, et allons au fond des choses.

Nous acceptons volontiers, et de toute manière, la comparaison qu'on nous propose avec les origines et les développements des Églises d'Afrique. On ne pouvait mieux choisir, et l'ana-

[1] Sulpice Sevère, *Hist. eccl.* lib. II, c. 33. Nous ne voulons point nous prévaloir des nombreuses inexactitudes chronologiques échappées à Sulpice Sévère dans ses écrits, et notamment dans son *Histoire sacrée*. On peut voir sur ce sujet Dupin *Bibliot.*, t. III, p. 468; — Tillemont, *Hist. eccles.* t. XII, p. 640.

[2] Edmond Le Blant, *Manuel d'Épigraphie*, p. 99, note

logie est, en effet, parfaite. Nous avons adopté nous-même l'opinion des meilleurs critiques, d'après lesquels le christianisme aurait été prêché en Afrique à une époque relativement tardive (*tardius*). Mais nous avons, en même temps, prouvé par les monuments historiques les plus irrécusables que, avant la fin du second siècle, au temps précisément où vivait saint Irénée, Agrippin, évêque de Carthage, réunissait en Concile jusqu'à *soixante-dix évêques*, malgré des obstacles qui ne permettaient certainement pas de rassembler la moitié de l'épiscopat de la province. Avant la fin du second siècle, et du temps de saint Irénée, l'Église d'Afrique était donc constituée sur les plus larges bases; et Tertullien, contemporain d'Agrippin, osait même affirmer au proconsul que, dans presque toutes les villes de son département, la majorité des habitants était chrétienne. Lors même qu'on donnerait au *tardius suscepta* de Sulpice Sevère le sens de *tardivement prêchée*, ce que l'on peut nier en faisant remarquer que l'expression *suscepta* semble s'appliquer au nombre et non pas au temps de la conversion des Gaulois, il faudrait toujours dire que le mot *tardius* est certainement mal rendu par : *le développement du christianisme n'y datant pas des premiers âges*. L'histoire de l'Église d'Afrique donne un démenti formel à cette interprétation trop libre du docte académicien; et nous avons le droit, au nom des documents les plus véridiques, de réclamer, pour la Gaule comme pour l'Afrique, en faveur d'un établissement solide et général dès le commencement du second siècle. Du reste, nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous avons dit précédemment sur ce sujet. Poursuivons la comparaison proposée.

Sulpice Sévère, en parlant des nombreuses victimes immolées à Lyon pendant la persécution de Marc-Aurèle, dit : *Tum primum inter Gallias martyria visa*, ce que M. Edmond Le Blant traduit par : « La Foi n'y a point été poursuivie de bonne heure. » Est-ce que le savant épigraphiste ne ferait aucune distinction entre *martyres et martyria* ? Grégoire de Tours, l'oracle de l'école soi-disant historique, reconnaît pourtant qu'il y eut plus d'un martyr en Gaule dès le Ier siècle, et M. l'abbé Chevalier lui-même n'a pas craint d'en faire l'aveu.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans l'objection de M. Le Blant, c'est qu'il nous renvoie à D. Ruinart pour nous montrer que l'Afrique, aussi bien que la Gaule, n'avait pas eu de *martyria*

avant la persécution de Septime Sévère. Mais cette raison d'analogie est précisément une preuve que les Églises de la Gaule, comme celles de l'Afrique, malgré ce défaut d'hécatombes chrétiennes, n'en ont pas moins été florissantes dès le milieu du second siècle ; et cela est plus que suffisant pour démontrer la fausseté historique du système grégorien.

De nombreuses raisons, d'ailleurs, peuvent expliquer cette absence de martyres dans les Gaules pendant le premier et une partie du deuxième siècle, sans qu'il soit besoin de recourir, avec Septime Sévère, à l'opinion insoutenable de l'évangélisation ou de l'établissement tardif, même relativement, du christianisme dans notre patrie.

Les calomnies répandues par les Juifs[1] et confirmées par les désordres trop réels des Gnostiques ; les passions populaires alimentées par la fureur des spectacles et des jeux du cirque ; le zèle religieux du vulgaire pour leurs dieux nationaux, devenus ceux de l'empire ; l'intolérance des gouverneurs de province, des magistrats des cités, et des principaux habitants du pays, telles furent, en général, les causes des persécutions contre les chrétiens pendant les deux premiers siècles. Or, tous ces éléments de haine firent plus ou moins défaut dans les Gaules jusqu'à Marc-Aurèle. Les Juifs ne s'y établirent que plus tard. Les amphithéâtres et les combats des gladiateurs n'étaient pas alors du goût de nos aïeux : Julien l'Apostat le leur reprochait encore au IVe siècle, et Tacite dépeint même avec malignité la gaucherie d'un noble Gaulois au milieu des jeux publics de Rome. Sans doute l'engouement pour les mœurs romaines avait profondément pénétré chez nos ancêtres, et aucune province de l'Empire ne les surpassait dans ce genre d'imitation. Toutefois, la vieille aristocratie gauloise[2], et le peuple mieux encore, conservèrent pendant plusieurs siècles un attachement secret et obstiné à la vieille religion de leurs Druides, proscrite et poursuivie par les décrets impériaux d'Auguste, de Claude et de Néron ; en sorte que les dieux de Rome n'étaient guère acceptés et fêtés que dans les colonies purement romaines, telle que Lyon, Nîmes, etc. Cette situation religieuse des esprits fut sans doute un obstacle à la conversion

[1] S. Justin., *Dialog. cum Tryphon*, nº 17 — Euseb., *Hist.*, lib. IV, cap. 18.
[2] Pomponius Mela, lib. XII, c. 2, *apud*. D Bouquet, t. I, p. 51. — *Sulpicii Sever. Dialog.* II, cap. 5.

d'un grand nombre, surtout dans les campagnes; mais elle fut aussi une garantie contre les violences qu'excite d'ordinaire le fanatisme aveugle de la multitude et même celui des représentants de la puissance publique. Enfin, on ne voit point que les hérétiques aient eu de nombreux adeptes dans notre pays, avant la dernière moitié du second siècle.

La haute portée du témoignage écrit de saint Irénée étant suffisamment établie, il nous reste à parler des faits qui ont marqué le long séjour parmi nous de cet illustre champion de la Foi catholique, d'autant qu'ils donnent à ses paroles une confirmation aussi utile qu'éclatante. C'est encore dans Eusèbe, la grande et féconde source de l'histoire ecclésiastique pendant les trois premiers siècles, que nous puiserons nos documents. Nous ne nous arrêterons point à la question de savoir si Eusèbe a voulu parler d'un véritable Concile tenu dans les Gaules à l'occasion de l'hérésie des Montanistes, qui commençait à y causer quelque trouble [1], vers l'an 175. Mais si nous abandonnons ce synode douteux, il n'en peut être de même de celui qui fut célébré, sous la présidence de saint Irénée, à l'occasion de la Pâque. Pour bien saisir la pensée d'Eusèbe, il est nécessaire de citer en entier le passage important que nous avons en vue:

« Dans ce même temps, dit-il [2], sous le pontificat du Pape Victor (185-197) une grave controverse s'éleva dans l'Église, parce que toutes les

[1] Euseb., *Hist.*, lib. V, cap. 5: « Cum Montanus et Alcibiades et Theodatus tunc primum in Phrygia, opinione hominum, tanquam prophetæ celebrari cœpissent..., cumque *illorum nominum causa dissensio orta esset, qui in Gallia erant fratres speciale de his judicium suum* religosum et cum recta fide apprime consentiens, subjunxerunt, prolatis insuper perfectorum apud se martyrum variis epistolis. » D. Massuet a prétendu que le mot *fratres* ne s'appliquait jamais aux évêques dans l'antiquité. C'est une erreur. Polycrate, évêque d'Éphèse, dans sa lettre au Pape Victor et à l'Église Romaine dit (Euseb., *Hist.*, lib. V. c. 24.): « Ego .. cum *fratribus* toto orbe dispersis sermones sæpe contuli: » ce qui doit certainement s'entendre des évêques et non pas des fidèles. Saint Denis d'Alexandrie, dans sa lettre au Pape saint Sixte (Euseb., *Hist.*, lib. VII, c 6) dit, en parlant du Sabellianisme: « Cum ab utraque parte et litteræ ad me allatæ essent, et *fratres mecum disserturi venissent,* » expressions qui désignent évidemment une réunion d'évêques. Nous pourrions donc conclure de ces exemples en faveur du Concile que nous abandonnons.

[2] Iisdem temporibus, gravi controversia orta eo quod *omnes per Asiam Ecclesiæ* (παροικίαι), vetusta quadam traditione nixæ, XIV[e] luna salutaris Paschæ festum celebrandum esse censebant, quo die præscriptum erat Judæis ut agnum immolarent...; cum tamen *reliquæ totius orbis Ecclesiæ* alio more uterentur, qui ex Apostolorum traditione profectus etiamnum servatur, ut scilicet non alio quam Resur-

Églises de l'Asie proconsulaire, s'appuyant sur une ancienne tradition, s'obstinaient à vouloir célébrer la fête de Pâques le XIV[e] jour de la lune, avec les Juifs; tandis que toutes les autres *Églises du monde* suivaient un autre usage, provenant de la tradition des Apôtres, c'est-à-dire qu'elles ne rompaient le jeûne du carême que le dimanche de la Résurrection du Seigneur. *A cette occasion, se tinrent plusieurs synodes et assemblées d'évêques, et tous unanimement enseignèrent à tous* les fidèles, comme une règle ecclésiastique, l'obligation de ne célébrer que le dimanche la Résurrection du Seigneur. Nous possédons encore la lettre des évêques qui se réunirent dans la Palestine, sous la présidence de Théophile, évêque de Césarée, et de Narcisse, évêque de Jérusalem; celle des évêques du Pont, auxquels présidait Palma, en qualité de doyen d'âge, et celle des Églises de la Gaule, gouvernées par Irénée; celles des Églises constituées dans l'Osroëne et dans les villes de cette province. A part, on trouve une lettre de Bacchillus, évêque de l'Église de Corinthe, et celles de plusieurs autres, qui *tous*, émettant une même Foi et une même doctrine, prononcèrent un même jugement. »

Tous les critiques sérieux : Baronius, Pagi, Tillemont [1], Labbe, Mansi, Labat, ont trouvé dans ces paroles d'Eusèbe la preuve que saint Irénée avait tenu un Concile composé des évêques des Gaules. Mais, puisque M. l'abbé Chevalier, profitant des tergiversations de Tillemont, trop ordinaires à cet écrivain, a renouvelé une objection subtile sur le mot ἐπεσκόπει dont se sert Eusèbe, arrêtons-nous un instant devant ce texte, et étudions-le sans parti pris.

L'évêque de Césarée indique lui-même le but qu'il se propose : celui de faire connaître les pièces du procès relatif à la célébration de la fête de Pâques, sous le Pape saint Victor. D'un côté, sont les Églises d'Asie (παροικίαι), c'est-à-dire, ainsi que

rectionis dominicæ die jejunia solvi liceat; *synodi ob id cœtusque episcoporum* (Σύνοδοι δὴ καὶ συγκροτήσεις ἐπισκόπων) convenere. Atque *omnes uno consensu* ecclesiasticam regulam universis fidelibus *per epistolas tradiderunt :* ne videlicet ullo alio quam dominico die mysterium Resurrectionis Domini celebretur... Extat etiamnum epistola eorum (episcoporum) qui tunc in Palestina congregati sunt, *quibus præsidebant* Theophilus *Ecclesiæ* (τῆς παροικίας) Cæsareæ episcopus et Narcissus Hierosolymorum episcopus. Alia item extat epistola eorum (episcoporum) Romæ (congregatorum) pro eadem quæstione, cui episcopi Victoris nomen præfixum est. Habentur præterea litteræ eorum Ponti episcoporum quibus Palma utpote antiquissimus præfuit (προὐτέτακτο), et Ecclesiarum Galliæ (καὶ τῶν κατὰ Γαλλίαν δὲ παροικιῶν), quibus præerat Irenæus (ἃς Εἰρηναῖος ἐπεσκόπει), item earum (Ecclesiarum) in Osdroena et in urbibus regionis illius (constitutarum), seorsum vero Bacchylli Corinthiorum Ecclesiæ episcopi aliorumque complurium (epistolæ). *Qui omnes* eamdem fidem eamdemque doctrinam proferentes, *unam edidere sententiam.* (Euseb., *Hist.*, lib. V, cap. XXV.)

[1] Tillemont, *Hist. eccles.*, t. III, p. 83, 621.

Polycrate, évêque d'Ephèse, l'explique dans le chapitre suivant, *tous les évêques* de la province d'Asie [1]. Du côté du Pape, au contraire, sont les *divers synodes d'évêques* qui furent réunis à cette occasion. Suit l'énumération de ces assemblées conciliaires, parmi lesquelles se trouve mentionnée celle de la Gaule. C'était donc bien un *Concile d'évêques;* et si l'illustre historien se sert du mot επεσκοπεὶ en parlant de l'autorité qu'y exerça le saint évêque de Lyon, ce n'est évidemment qu'une variante pour exprimer l'idée de présidence [2]. N'est-ce pas une règle invariable que, dans l'interprétation des textes, il faut les prendre dans le sens de la pensée générale de l'auteur, et non s'arrêter à des difficultés de langage? La pensée d'Eusèbe n'est-elle pas manifeste? D'ailleurs, si, à cause du mot επεσκοπεὶ, on devait nier la réalité du synode des Gaules, le Concile de Rome et celui de l'Osroëne seraient encore plus compromis, comme on peut s'en convaincre en relisant les paroles de l'évêque de Césarée. Cependant, rien ne serait plus contraire à l'histoire que de représenter l'assemblée de Rome comme un simple synode dans le sens actuel [3], puisque cette forme de réunion ecclésiastique a été inconnue pendant les premiers siècles, les prêtres et les diacres n'étant alors considérés que comme les assesseurs des évêques.

Une expression dont s'est servi Eusèbe exclut, d'ailleurs, toute autre idée que celle d'un vrai Concile : c'est celle de παροικιαι, au pluriel. Nous venons de voir que l'historien s'était servi du même mot pour exprimer *les Églises* et l'assemblée des

[1] « Possem episcoporum qui mecum sunt facere mentionem, quos petiistis ut convocarem, sicut et feci : quorum nomina si ascripsero ingens numerus videbitur. Hi cum me pusillum hominem invisissent, epistolam nostram assensu suo comprobarunt. » (Euseb., *Hist.*, V, 24).

[2] La preuve s'en trouve dans le chapitre suivant d'Eusèbe. Le savant historien, parlant de l'opposition que fit l'épiscopat catholique à la mesure de rigueur prise par le Pape saint Victor contre les Asiatiques rebelles à son décret sur la célébration de la Pâque (Euseb., *Hist.*, V, 24), dit : « Victor illico omnes Asiæ vicinarumque provinciarum Ecclesias (τάς παροικιας)... a communione abscindere conatur; datisque litteris, universos qui illic erant *fratres* (assurément les évêques) proscribit, et ab unitate Ecclesiæ prorsus alienos esse pronuntiat. Verum hoc non omnibus placuit episcopis... Etiamnum extant eorum litteræ quibus Victorem acerbius perstringunt. Inter quos etiam Irenæus in epistola quam scripsit nomine *fratrum* (*les évêques comme plus haut*) quibus *præerat* in Gallia... Victorem decenter admonet. »

[3] Cf. Euseb., *Hist.*, lib VI, cap. XLIII. — S. Athanas., *Apologia contra Arianos*, n° 23.

évêques d'Asie. D'ailleurs le mot *parœcia*, dans la primitive Église, était exclusivement réservé pour signifier une *Église constituée*, ou le territoire sur lequel s'exerçait la juridiction d'un évêque [1]. Nous défions sans crainte nos adversaires de nous présenter un seul exemple de l'antiquité dans lequel cette expression soit prise dans un autre sens. Le savant évêque de Césarée, en disant que la lettre synodale des Gaules était celle des *parœciæ* de cette province, a donc voulu nécessairement parler d'Églises constituées et gouvernées par des évêques. Or, quelles étaient ces Églises? Saint Irénée lui-même nous l'a appris dans le passage que nous avons étudié précédemment; elles étaient répandues, non-seulement dans toute la Gaule, mais tout au moins jusque dans la Germanie soumise aux Romains.

N'insistons pas sur le deuxième ou troisième synode des Gaules, signalé par Eusèbe un peu plus loin [2], et réuni par saint Irénée dans le but de composer une humble remontrance au Pape saint Victor, qui voulait excommunier les Églises d'Asie rebelles à son décret sur la Pâque. Nous en avons parlé dans une note précédente; ce Concile ne fournit, d'ailleurs, aucune donnée nouvelle sur la question dont nous cherchons la solution. On a discuté sur la valeur du *Synodicon*, ouvrage anonyme du IXe siècle, d'après lequel ces deux dernières assemblées synodales des Gaules auraient été composées de treize à quatorze évêques. Nous le rejetons volontiers, avec nos adversaires, mais pour un motif tout contraire. C'est que, malgré les obstacles qui s'opposaient, le lendemain d'une persécution violente, à la réunion d'un Concile nombreux, nous avons peine à croire au chiffre restreint que cet auteur nous propose. Les Conciles d'Afrique tenus à la même époque, et la manière dont s'exprime saint Irénée sur la situation de l'Église de son temps, dans les Gaules,

[1] Nous ne pouvons ici citer tous les monuments qui attestent ce fait, admis du reste par tous les savants, Tillemont, Henri de Valois, etc. En voici néanmoins quelques exemples : Euseb., *Hist.*, lib. IV, cap. 15; lib. V, cap. 4, 18, 23, 24; lib. VI, cap. 43, etc. — S. Athanas., *De Synodis*, n° 12, *etc.* — *Canon. Apostolorum*, *can. XIII*, etc.

[2] Euseb., *Hist.*, lib. V, cap. 24. Henri de Valois le confond certainement à tort avec le précédent; car l'un et l'autre avaient un but très-distinct: le 1er d'affirmer, d'accord avec le Pape, qu'il convenait de célébrer la Pâque le dimanche, et non à la manière des Juifs; le 2e, au contraire, d'engager le même Pontife à ne pas priver de sa communion toutes les Églises d'Asie.

nous permettent de formuler des conjectures plus favorables à la prospérité de la Religion chrétienne dans notre pays. Ni ce saint docteur, ni Eusèbe ne laissent soupçonner que les origines de nos Églises fussent aussi récentes qu'on le prétend, à la fin du IIe siècle. Eusèbe en parle, au contraire, comme de généreuses chrétientés, déjà anciennes, recommandables par la fermeté de leur Foi[1], aussi nombreuses et aussi florissantes que dans les autres provinces du monde romain.

A ses yeux, saint Pothin n'est pas du tout le premier évêque de Lyon[2], et saint Irénée n'est pas moins explicite sur ce point. Il nous représente les femmes gauloises séduites par les prestiges impurs du gnostique Marcus, absolument de la même manière que celles de l'Asie; et pas un mot n'échappe de sa plume pour indiquer que c'étaient des néophytes dans la foi chrétienne. Il rejette leur faute uniquement sur leur légèreté et le peu de solidité de leur vertu[3]. De plus, énumérant les grâces dont étaient encore favorisés les vrais disciples du Christ : « Les uns, dit-il[4], ont la connaissance de l'avenir et des visions et le don de prophétie; les autres guérissent les malades par l'imposition des mains; et, comme nous l'avons déjà dit, plusieurs ont ressuscité des morts, qui ont persévéré de vivre *avec nous* pendant de *longues années*. »

Toutes ces données réunies ne supposent-elles pas que, depuis longtemps, la vie chrétienne circulait dans nos provinces?

Mais à quelle époque faut-il donc faire remonter la propaga-

[1] « Quo tempore (Antonini Veri), in nonnullis terrarum partibus violentior adversus nostros persecutio commota esset... In hac regione (Gallia) duæ *præ cæteris* insignes præstantesque *metropoles* celebrantur, Lugdunum ac Vienna. » (Euseb., *Hist.*, lib. V, *præmium*, et c. I.

[2] « Beatissimus Pothinus qui episcopatum Lugdunensis Ecclesiæ administrabat nonagenario major. » (Euseb., *Hist.*, V, 1.) « Igitur, cum Pothinus anno ætatis nonagenario una cum gallicanis martyribus cœsus esset, episcopatum Lugdunensis Ecclesiæ post illum suscepit Irenæus. » (Euseb., *Hist.*, V, 5.) Eusèbe et surtout les martyrs de Lyon eussent-ils parlé de la sorte, si saint Pothin eût été le fondateur de cette Église? Au lieu d'appuyer sur son âge avancé, n'auraient-ils pas signalé cet autre titre de gloire, bien plus précieux pour eux, ses enfants? Saint Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, I, 27) en l'appelant *primus Lugdunensis Ecclesiæ episcopus*, s'est conformé au langage ordinaire qui donne ce nom au premier évêque *connu*. D'ailleurs, son témoignage est trop peu ancien pour être acceptable.

[3] S. Irenæi *Contra Hæres.*, lib. I, cap. XIII, n. 7.

[4] S. Irenæi *ibid.*, lib. I, cap. XXXII, n° 4. « Quapropter et in illius nomine qui vere illius sunt discipuli ab ipso accipientes gratiam... quemadmodum diximus, et mortui resurrexerunt nobiscum *multis annis.* »

tion de l'Évangile dans les Gaules? Nous répondrons en répétant ce que nous avons déjà dit dans nos précédents paragraphes. Les Apôtres eux-mêmes, ou leurs disciples immédiats, fondèrent nos premières Eglises, et leur œuvre fut perfectionnée par une phalange de nouveaux Apôtres, suscités de Dieu à la fin du Ier ou au commencement du IIe siècle. Déjà Eusèbe nous a donné la clef de ce grand fait du pontificat de saint Clément[1]; mais d'autres documents nous permettent de compléter son témoignage, relativement aux origines de nos Églises.

En faveur de la première mission apostolique, nous produirons seulement deux monuments, souvent allégués par nos adversaires eux-mêmes. Euphrone, évêque de Tours; Prétextat, de Rouen; Germain, de Paris; Félix, de Nantes; Domitien, d'Angers, Victorius, de Rennes, et Domnole, du Mans, adressèrent à sainte Radegonde, qui venait de fonder, à Poitiers, le monastère de Sainte-Croix, une lettre remplie des sentiments les plus paternels, et entre autres choses ils lui disaient[2]: « *Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu cœpissent gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare et adhuc ad paucorum notitiam* tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis dominicæ sacramenta; ne quid hic minus acquireret quam in orbis circulo, prædicantibus apostolis, obtineret, beatum Martinum peregrina de stirpe ad illuminationem patriæ dignatus est dirigere. »

Deux faits ressortent de ces paroles : 1° La Foi a été prêchée, *dès l'origine même du christianisme*, dans les Gaules[3] et jusque dans les contrées de l'Ouest, car la pensée des sept évêques gallo-romains est évidemment de faire ressortir les bienfaits de l'apostolat de saint Martin et de la venue de sainte Radegonde dans ces mêmes contrées ; 2° Cette première prédication produisit des résultats relativement peu considérables. Nous disons *relativement*, et la preuve en est manifeste, puisque longtemps avant saint Martin, de nombreuses et florissantes Églises étaient constituées dans toute la Gaule, ainsi que nous l'avons démontré. Il ne faut donc pas trop presser le sens de l'expression *ad*

[1] Euseb., *Hist.*, lib. III, cap. 37, cité plus haut.
[2] Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IX, c. 39.
[3] *Gallicanis in finibus* ne doit certainement pas s'entendre des frontières seulement. Nous renvoyons aux écrivains ceux qui voudraient donner ce sens restreint à ces expressions.

paucorum notitiam, puisqu'elle nous conduirait à une conclu-clusion contraire à tous les monuments les plus avérés du IVe siècle. Les prélats [1] ont voulu, par le contraste entre l'état du pays avant et après saint Martin, relever les glorieuses conquêtes opérées sur les populations rurales par le grand thaumaturge des Gaules. Il est certain, en effet, que saint Martin, par lui-même et par ses disciples, tous moines comme lui, a opéré une révolution immense en faveur de la Religion chrétienne parmi les habitants des campagnes de la Gaule. Ce fait historique, trop peu remarqué par la plupart des écrivains même ecclésiastiques, est le principal titre de gloire du monachisme. Avant l'organisation complète de cette sainte institution, une grande partie des paysans des provinces de l'Orient et de l'Occident avait résisté à l'influence du christianisme. Mais à peine saint Antoine et saint Pacôme ont-ils fondé leurs monastères en Egypte, que cette province d'abord, la Palestine, la Syrie, le Pont, la Cappadoce et les villages les plus obscurs de l'Orient ensuite, embrassent en masse la Religion pratiquée par ces héros de la pénitence et de la charité. Cette transformation rapide et générale des populations rurales par les moines de l'Orient, au IVe siècle, n'a pas échappé aux observations des auteurs païens eux-mêmes; et l'un des plus fanatiques tenants du polythéisme expirant, au commencement du Ve siècle, déverse toutes ses fureurs contre ces ennemis des dieux, dont les comunautés nombreuses et multipliées, dit-il, pervertissent jusqu'aux moindres hameaux de nos provinces [2]. Or, de même que, avant cette conversion en masse des paysans de l'Orient, cette partie de l'Empire romain était couverte, comme nous l'avons montré, d'innombrables sièges épiscopaux dès le IIIe siècle; de même la régénération des campagnes de la Gaule par saint Martin n'empêche nullement d'admettre que de nombreuses et florissantes Eglises aient été fondées et organisées plusieurs siècles auparavant. Et si nous voulions poursuivre cette analogie, nous dirions : Le mona-

[1] Il faut en dire autant de Sulpice Sévère qui, dans la *Vie de saint Martin*, chapitre XIII, dit : « Et vere ante Martinum pauci admodum, imo pene nulli in illis regionibus Christi nomen receperant (*Dialog.* II, c. IV). » Ce sont là des éloges de panégyriste que l'histoire doit peser et réduire à la plus exacte vérité. D'ailleurs, Sulpice Sévère n'a certainement en vue que les populations rurales, et, à ce point de vue, il est plus dans le vrai

[2] Zozime, *Hist.*, V, 2.

chisme, expression de la perfection chrétienne, ayant reçu la mission divine d'achever l'œuvre régénératrice du christianisme en inoculant la vie surnaturelle jusque dans les fibres les plus intimes du corps social, s'est répandu avec la même rapidité, au moyen des mêmes procédés, et dans les mêmes parties du monde que le christianisme lui-même. Si l'on voulait même chercher dans l'histoire un point de comparaison pour démontrer la propagation merveilleuse de la Foi au Ier siècle, il suffirait de jeter les yeux sur l'établissement de l'ordre monastique au IVe siècle. Née dans l'Égypte, comme la Foi était sortie de Jérusalem, cette institution, moins de quarante ans après la mort de ses deux principaux instituteurs, saint Antoine et saint Pacôme, remplissait toutes les solitudes, toutes les vallées et les montagnes, non-seulement de l'Égypte, mais des extrémités de l'Empire, et les provinces qui possédaient le moins de cités et de colonies romaines, comme le Pont et la Cappadoce, étaient celles qui possédaient des monastères en plus grand nombre. L'Orient, comme au Ier siècle, eut le privilége de donner naissance et d'être fécondé le premier par cette sève nouvelle ; mais moins de quarante ans après, l'Occident tout entier, — et la Gaule en particulier, — était vivifié à son tour, et ne le cédait en rien aux contrées les plus favorisées de l'Orient. Les îles les plus incultes de la Méditerranée et de l'Océan étaient couvertes de ces forteresses d'un nouveau genre, ainsi que l'atteste avec dépit le poitevin Rutilius Numatianus [1]. La mission régénératrice de saint Martin n'a donc pas, au point de vue qui nous intéresse, une autre signification que celle de saint Pacôme en Égypte et de saint Basile dans l'Asie-Mineure. Elle n'infirme en rien l'existence antérieure de nombreuses Églises dans ces mêmes provinces.

Mais si l'exactitude historique nous oblige à restreindre dans de justes limites les éloges décernés par la reconnaissance des sept évêques gallo-romains à notre grand saint Martin, il n'en est pas de même de leur affirmation relative à la date de la propagation primitive de la Foi dans nos contrées. N'étant motivée par aucun intérêt personnel, étant au contraire exprimée dans des termes qui dénotent plutôt la réserve que l'exagération, elle doit être considérée comme l'écho d'une tradition ancienne et

[1] Cf. Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. I, p. 185-187. — Beugnot. *Hist. de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 181-185.

respectable, et elle fournit à notre opinion un appui fort considérable à l'encontre des assertions postérieures de Grégoire de Tours.

Le second document historique qui mentionne explicitement la prédication de la Foi dans les Gaules, du vivant même des Apôtres, est une supplique adressée, en 450, au Pape saint Léon, par dix-neuf évêques suffragants de la métropole d'Arles. Les deux partis s'en étant également servis, il est nécessaire d'en bien déterminer le sens avant de le discuter. Pour atteindre ce but, nous devons dire ici quelques mots sur l'origine des métropolitains dans l'Église et sur les droits qui leur ont été décernés par la coutume ou les faveurs des Pontifes romains. On verra plus loin que cette question est étroitement liée à celle de la supplique dont nous venons de parler.

Le lecteur n'attend sans doute pas de nous un traité sur les origines des métropoles ecclésiastiques : ce serait un hors-d'œuvre dans la présente dissertation. Nous nous efforcerons néanmoins d'être aussi complet que concis.

Le principe du droit de métropole, en vertu duquel l'évêque de telle ou telle ville jouissait d'une certaine prééminence et de certaines prérogatives, telles que celle d'ordonner les évêques de sa province, est certainement d'une institution apostolique. Saint Pierre surtout, dont la mission consistait principalement à jeter les fondements du gouvernement de l'Église et à tracer les grandes lignes de la constitution qui devait régir à jamais la société chrétienne, saint Pierre, dis-je, a fait le premier l'application de ce principe, en donnant aux trois siéges de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche [1] une part suréminente de sa puissance suprême. On doit en dire autant d'Éphèse, à qui fut attribué, pendant les quatre premiers siècles, un droit primatial sur toute l'Asie proconsulaire, en souvenir de saint Timothée, son premier évêque, et de saint Jean, son hôte et son guide pendant de longues années [2]. Saint Paul, comme nous l'avons déjà fait observer, semble avoir voulu entrer dans la même voie, en adressant ses

[1] « Advertimus non tam pro civitatis magnificentia hoc eidem (Antiocheno episcopo) attributum, quam quod prima primi Apostoli Sedes esse monstratur. » (*S. Innocent I, epist. XXIV ad Alexandrum episcopum Antiochenum*, cap. I.) Pour le siége d'Alexandrie, cf. *S. Leonis Magni epist. CVI Anatolio episcopo*, cap. v, etc.

[2] Thomassin, *Discipl. eccles.*, Part. I, lib. I, c. XVII, n. 4. — Euseb., *Hist.*, lib. V, c. 24.

Épitres aux principales métropoles de l'Empire qu'il avait évangélisées : Thessalonique, Philippes, Corinthe, Rome elle-même. L'un et l'autre avaient créé ces principaux centres de la vie chrétienne dans les cités que l'administration civile considérait également comme les capitales des provinces où elles étaient situées. C'était assez indiquer à leurs disciples la règle qu'ils devaient suivre.

Aussi, dès les temps les plus reculés du christianisme [1], et presque à son berceau, les évêques des principales métropoles civiles de l'Empire romain : Césarée en Cappadoce, Tarse en Cilicie, Césarée en Palestine, Carthage en Afrique, Lyon en Gaule, Corinthe et Athènes dans la Grèce, jouirent-ils du droit incontesté de présider les Conciles et d'ordonner les évêques de leurs provinces ou même de territoires encore plus étendus.

Cette source du pouvoir métropolitain, qui paraît purement séculière, se combinait, d'ordinaire, soit avec l'institution apostolique, soit avec le droit d'Église matrice, soit avec l'adhésion des évêques suffragants. Les Églises de Césarée en Cappadoce, de Césarée en Palestine, de Tarse en Cilicie, de Corinthe et d'Athènes prétendaient, avec raison, faire remonter leur juridiction jusqu'aux Apôtres. Quant à celle de Carthage, elle l'attribuait à saint Pierre ou à saint Clément, mais sans s'attribuer le titre d'Église apostolique. Tertullien décrit, avec sa concision ordinaire, la formation des Églises matrices : « Les Apôtres, dit-il, [2] fondèrent des Églises dans chacune des (principales) cités, desquelles d'autres Églises ont ensuite emprunté, et empruntent tous les jours encore, l'étincelle de la Foi et la semence de la doctrine, et deviennent ainsi de véritables Églises. Il est par là évident qu'il faut réputer vraie la doctrine qui émane de ces Églises apostoliques, matrices et productives de la Foi par rapport aux autres. »

D'autre part, dans la très-antique collection des canons Apostoliques, nous trouvons ce décret remarquable, et qui certainement appartient à la plus ancienne discipline de l'Église [3] :

[1] Thomassin, *loc. cit.*

[2] « Apostoli... Ecclesias apud unamquamque civitatem condiderunt, a quibus traducem fidei et semina doctrinæ *cæteræ exinde Ecclesiæ mutuatæ sunt et quotidie mutuantur ut Ecclesiæ fiant*... Constat proinde omnem doctrinam quæ cum illis Ecclesiis apostolicis *matricibus et originalibus fidei* conspiret, veritati deputandam. » (Tertullian. *De Præscription.*, cap. XX et XXI.)

[3] « Episcopos uniuscujusque gentis (εκαστου ἔθνους) scire oportet quis inter eos primus habeatur, quem velut caput existiment, et nihil amplius præter ejus conscien-

« Il est nécessaire que les évêques de chaque pays choisissent quel est le premier d'entre eux qu'ils croient devoir constituer à leur tête, et, une fois ce choix fait, que chacun d'eux ne fasse plus rien en dehors de la compétence de son territoire et des villages qui en dépendent, sans l'assentiment de ce président. »

Cet usage de laisser à l'élection des évêques de la province le choix du métropolitain ne persista pas dans l'Église. Eusèbe, il est vrai, en parlant du Concile du Pont, convoqué par ordre du Pape saint Victor, semble insinuer que Palma, évêque d'Amasée, le présida à titre d'ancienneté ; mais, en admettant même l'exactitude de cette appréciation, l'histoire nous montre, moins de cent ans après, l'évêque de la même ville en possession de tous les priviléges d'un véritable métropolitain. La même remarque s'applique au siége de Lyon. L'évêque de Césarée semble représenter saint Irénée comme le métropolitain des trois Gaules ; et on ne voit pas à quel titre il aurait pu être investi d'une pareille dignité, à moins que l'on admette qu'il présidait les évêques de la Celtique en vertu de son siége, et ceux de l'Aquitaine et de la Belgique en vertu de l'élection faite par l'épiscopat de ces deux provinces. En Afrique, la Numidie et la Mauritanie conservèrent, jusqu'à la ruine de leurs Églises par les Sarrasins, l'antique coutume de constituer Primat le plus ancien de leurs évêques [1] ; mais on est moins surpris de cette bizarrerie, lorsqu'on sait que ces deux Primats n'étaient en réalité que les vicaires du Primat de Carthage, seul véritable métropolitain de toute l'Afrique.

En dehors de ce petit coin de terre, la coutume d'identifier le siége du métropolitain avec celui du magistrat impérial ne tarda pas à dominer dans l'Église, en sorte que la nouvelle division des provinces, faite par Dioclétien en 297, et par les autres empereurs du IVe siècle, entraîna, en même temps, la multiplicité des métropoles ecclésiastiques. Nous en avons vu des exemples

tiam gerant quam illa sola singuli quæ parochiæ (παροικίᾳ) propriæ et villis quæ sub ea sunt, competunt. » (*Canon Apostol.can. XXXV (alias XXXIII*, Em. Pitra, *Juris ecclesiastici græcor. hist. et monumen.*, t. I, p. 20.) » — Mansi, *Concil*, t. Ier, col. 35.) Il est bon de remarquer le mot *primus inter eos* qui suppose que le choix devait se faire parmi les évêques les plus importants de la province : ce qui amena naturellement l'usage, puis créa le droit d'identifier le métropolitain avec l'évêque de la métropole civile.

[1] Saint Grégoire-le-Grand essaya en vain de détruire cette coutume (*S. Gregor. Magni Opp., lib. I, Indict. IX, epist. LXXIV et LXXVII*).

dans les Conciles d'Elvire en 305 et d'Arles en 314. Sanctionnés par les dispositions générales des VI[e] et VIII[e] canon du Concile de Nicée[1], les droits de l'évêque de la métropole civile furent définitivement confirmés par le canon IX[e] du Concile d'Antioche en 332[2] : « Il est nécessaire », y disent les Pères, empruntant les expressions mêmes du canon apostolique cité plus haut, « il est nécessaire que les évêques de chaque pays sachent qu'il appartient à l'évêque de la métropole d'administrer toute la province, car c'est à la métropole que tout le monde se rend de toutes parts pour traiter les affaires. A cause de cela, il nous semble bon de décréter qu'il jouira d'une prééminence d'honneur, et que, sans lui, les autres évêques ne feront plus rien en dehors de leur diocèse et de ses dépendances, *conformément à l'antique règle posée par nos Pères.* »

Ce décret ne disait pas si cette conformité avec les divisions civiles devait seulement s'entendre dans le sens de l'état *actuel* de l'empire, ou si le nombre des métropolitains s'augmenterait ou varierait, suivant les variations des délimitations impériales. Ce défaut de précision donna naissance à diverses interprétations et à des conflits regrettables en Orient[3]. En Occident, ce fut en vertu du sens le plus large que les évêques de Tours et de Sens devinrent métropolitains de la III[e] et de la IV[e] Lyonnaise, vers la fin du IV[e] siècle. Mais les Souverains Pontifes, à partir de saint Innocent I[er], arrêtèrent cette multiplicité de métropoles, en

[1] Mansi, *Concil.*, t. II, p. 670-671; Em. Pitra, *loc. cit.*, p. 430. « Similiter autem et apud Antiochiam et cæteras provincias suis privilegia serventur Ecclesiis. Illud autem generaliter clarum est quod si quis præter sententiam *metropolitani* fuerit factus episcopus, hunc magna synodus definivit episcopum non esse (*can. VI*). Le canon VII[e] conféra un privilége d'honneur à l'évêque de Jérusalem, *salva etiam metropoli propria dignitate.*

[2] Cf. sur la date véritable du Concile catholique d'Antioche, les frères Ballerini : *Dissertat. in antiq. collection. canonum*, t. III ; *Opp. S. Leonis Magni*, cap. IV, § 1, n° 12-15 ; et le docteur Bickell, dans son Introduction aux *Carmina Nisibena* de saint Ephrem, publiés naguère par lui à Leipzig. « *Per singulas regiones* (ἐπαρχια) *episcopos oportet scire* (remarquez que ce début est le même que celui du canon apostolique, moins le mot ἔθνους, changé en επαρχια, metropolitanum (τον εν τῇ μητροπολει προεστωτα επισκοπον) episcopum sollicitudinem totius provinciæ gerere, propter quod ad metropolim omnes undique qui negotia videntur habere, concurrunt. Unde placuit eum et honore præcellere, et *nihil amplius præter eum cæteros episcopos agere, secundum antiquam a patribus nostris regulam constitutam, nisi ea tantum* quæ ad suam parochiam (παροικια) pertinent, possessionesque subjectas, etc., (Em. Pitra, *loc. cit.*, p. 459 ; Mansi, *Concil.*, t. II, col. 1313.)

[3] cf. Gregor. Naz, opp., *Carm. de Vita sua.*

posant pour principe[1] que l'Église ne devait pas suivre les fantaisies des Césars dans le morcellement des provinces, et cette décision fut confirmée par le canon XII[e] du Concile œcuménique de Calcédonie en 451 [2]. Depuis le moyen-âge, les Papes se sont réservé le droit de créer les nouvelles métropoles ecclésiastiques, de concert avec le pouvoir séculier.

Telle est la vérité sur les origines et le développement des métropoles ecclésiastiques.

M. l'abbé Chevalier, dans le chapitre intitulé : *Le mouvement légendaire*, consacre *trente-cinq pages*[3] à démontrer que toutes les légendes du moyen-âge, relatives à l'apostolicité de nos Églises, découlent des Fausses Décrétales. Or, voici en quoi se résume toute son argumentation : Hincmar, et même les Papes, depuis le IX[e] siècle, se sont appuyés, pour prouver l'origine apostolique de nos Églises, sur des lettres apocryphes de saint Clément et de saint Anaclet, dans lesquelles les métropoles ecclésiastiques, suivant les divisions provinciales de l'Empire romain adoptées à la fin du IV[e] siècle, sont représentées comme des créations du Pape saint Clément. Donc *tout ce qu'on a écrit au moyen-âge* dans le sens de l'origine apostolique de nos Églises a été puisé à cette source de faussaire.

Une pareille logique peut se dérober sous les fleurs d'une exubérante érudition ; mais ces dehors brillants ne la rendent pas plus solide. Au reste, nous avons assez prouvé, dans le présent travail, que « l'opinion d'une mission générale en Gaule au I[er] siècle, *par des évêques stationnaires*, n'est point née avec les Fausses Décrétales [4]. » Toute la théorie de M. l'abbé Chevalier n'est donc elle-même qu'une *légende*. Mais revenons au document de l'Église d'Arles qui a motivé cette longue digression.

Les monuments nous font défaut, avons-nous dit, pour déter-

[1] « Nam quod sciscitaris utrum divisis imperiali judicio provinciis ut duæ metropoles fiant, sic duo metropolitani episcopi debeant nominari ; non esse vere visum est *ad mobilitatem necessitatum mundanarum Dei Ecclesiam commutari ; honoresque aut divisiones perpeti, quas, pro suis causis, faciendas duxerit imperator.* Ergo secundum pristinum provinciarum morem metropolitanos episcopos convenit numerari. » (S. Innocent., *epist. XXIV ad Alexandrum episcopum Antiochenum*, cap. II, n° 2.

[2] Mansi, *Concil.*, t. III, col. 363.

[3] *Les Origines de l'Église de Tours*, p. 438-473.

[4] *Les Origines de l'Église de Tours*, p. 473.

miner quels furent, au IIe siècle, les métropolitains de la Belgique et de l'Aquitaine ; si ce furent, dès l'origine, les évêques de Bourges, de Trèves ou de Reims ; si l'évêque de Lyon ne présidait pas ces deux provinces aussi bien que la Celtique [1] ; ou si l'élection ou l'ancienneté, comme en Mauritanie, n'y donnait pas la préséance et les pouvoirs traditionnels. Il y a lieu de croire cependant que l'épiscopat gaulois suivit le mouvement général qui se manifesta dans toute l'Église, au IIIe siècle, et que les évêques des métropoles civiles étaient en possession du droit de présidence, avant l'année 297, époque de la nouvelle division de l'Empire par Dioclétien.

Quant à la Narbonnaise, elle paraît avoir eu pour métropolitain, dès l'origine, l'évêque d'Arles, cette Église ayant été la source de toutes les autres de cette grande province. C'est, du moins, ce qui ressort des documents qui nous restent sur cette question. En effet, dans la lettre de saint Cyprien au Pape saint Etienne, écrite à la prière de Faustinus de Lyon et des autres évêques des Gaules, deux choses démontrent que Marcien d'Arles exerçait les droits d'un métropolitain : le recours au Pape pour sa déposition, et l'importance que le Primat de Carthage attachait a sa communion : *jactat quod a communione se nostra segregaverit.*

Ces relations n'avaient lieu directement qu'avec les évêques des grands siéges, et le Concile de la province jouissait alors du pouvoir de déposer les simples suffragants des métropoles [2]. Mais à quel titre la ville d'Arles, qui n'était point alors chef-lieu d'une province, et qui ne l'a même été que fort tard, pouvait-elle donner à son évêque le droit de préséance? Au point de vue civil,

[1] M. Anatole de Barthélemy (*Revue des questions historiques*, t. V, p. 44) a émis cette opinion : « La hiérarchie catholique était calquée sur ce qui existait dans l'ordre civil, c'est-à-dire dans l'organisation romaine. Lyon avait été la capitale des Trois-Gaules, et la résidence d'un pontife païen dont l'autorité s'était étendue sur la Celtique, la Belgique et l'Aquitaine.... Il était naturel que l'évêque des chrétiens de Lyon ait eu sur ses corréligionnaires des Trois-Gaules une suprématie morale, ensuite officielle, qui lui fit donner le titre de Primat. » A part quelques inexactitudes dans les expressions, notre savant ami nous paraît avoir donné une solution assez plausible de la difficulté que nous venons de signaler.

[2] Saint Augustin paraît faire allusion à ce privilége de l'évêque d'Arles, lorsque, dans sa lettre XLIII, n° 7, il dit : « Erat etiam transmarinis vicina regionibus et fama celeberrima nobilis, *unde non mediocris utique auctoritatis habebat episcopum*, qui posset curare conspirantem multitudinem inimicorum, *cum se videret et Romanæ Ecclesiæ..... et cæteris terris.....per communicatorias litteras esse conjunctum.* »

elle n'en avait aucun. Il faut donc chercher dans les monuments ecclésiastiques la solution de ce problème.

Dans le courant du IVe siècle, nous l'avons dit, les empereurs multiplièrent le nombre des provinces de la Gaule, et la ville de Vienne prêta son nom à l'une de ces provinces, et même à l'une des deux grandes préfectures de la Gaule, appelées *diocèses*. De là des sujets d'ambition pour plusieurs. Le diocèse ecclésiastique de Marseille était alors relativement considérable. Proculus, qui en était évêque, y créa plusieurs siéges épiscopaux, et prétendit exercer sur eux les droits de métropolitain. De son côté, Vienne, qui formait une province séparée de la Narbonnaise, revendiqua le même privilége sur les évêques de la nouvelle circonscription. Narbonne réclama aussi. En sorte que l'évêque d'Arles se voyait de toute part dépouillé de ses antiques honneurs. La cause, portée devant le Concile de Turin, fut laissée indécise (397) [1], relativèment au litige entre les évêques de Vienne et d'Arles, mais Proculus de Marseille fut maintenu dans le privilége personnel de régir les Églises qu'il avait fondées [2]. Le droit d'*Église matrice* était, en effet, comme nous l'avons vu, consacré par la discipline des premiers siècles.

Patroclus, qui ne tarda pas à succéder à saint Héros, disciple de saint Martin, sur le siége d'Arles, se saisit du même argument dans l'appel qu'il interjeta devant le Saint-Siége contre la sentence du Concile de Turin. Le Pape saint Zosime lui donna surabondamment gain de cause, en lui restituant le pouvoir d'ordonner les évêques [3] des provinces de Vienne, de la Première et de la Seconde Narbonnaise. Il manda même à tous les évêques, prêtres ou autres ecclésiastiques des diverses parties de

[1] Mansi, *Concil.*, t. III, col. 860-861.

[2] Cette décision à double jeu ne nous paraît pas juste. Car, dans le 1er canon, relatif à Proculus, on s'appuie sur la règle antique des Églises matrices; et dans le deuxième canon, concernant les évêques d'Arles et de Vienne, on décide que celle des deux villes qui est *civilement* métropole, le sera *ecclésiastiquement*. Il y avait évidemment, dans cette double décision, un parti pris contre l'évêque d'Arles. Le Pape Zosime, du moins sur ce point, put donc avec raison traiter ce décret de subreptice (*S. Zozim. epist. V*).

[3] « Jussimus autem præcipuam, sicuti semper habuit, metropolitanus episcopus Arelatensium civitatis in ordinandis sacerdotibus teneat auctoritatem. Viennensem, Narbonensem Primam et Narbonensem Secundam provincias ad *ponticificium suum revocet*. Quisquis vero posthæc contra Apostolicæ Sedis statuta et præcepta majorum, *omisso metropolitano episcopo*, in provinciis supradictis quemquam ordinare præsumpserit, vel is qui ordinari se illicite siverit, uterque sacerdotio se carere cognoscat. » (*S. Zozim.*, *epist. I*, cap. II, et *epist. V et VI.*)

la Gaule, de recevoir de la main de Patrocle des lettres *formatæ*, ou de communion, chaque fois qu'ils feraient le voyage *ad limina Apostolorum*.

Le Pontife motivait ces honneurs extraordinaires par cette considération, importante pour nous [1] : « Certes, il convient de « ne pas déroger aux antiques priviléges de la ville métropoli- « taine d'Arles, vers laquelle a été envoyé, par ce Saint-Siége, le « Pontife Trophime, et de laquelle, comme d'une source féconde, « toutes les Gaules ont reçu les eaux salutaires de la Foi. Qu'elle « possède donc, avec une autorité non amoindrie, tous les dio- « cèses de la Gaule, situés même en dehors de ses trois pro- « vinces. Donné le 22 mars 417. » Cette décision rencontra de vives oppositions, et fut, en partie, invalidée par les Papes saint Boniface Ier et saint Célestin. Patrocle avait évidemment exagéré l'exposé de ses droits en les étendant à toutes les Gaules. On sent, derrière le nom de saint Trophime, un motif moins avoué de cette prétention assurément nouvelle. Les empereurs romains n'avaient plus dans les Gaules qu'un seul préfet du prétoire qui résidait à Arles. C'était, au fond, sur l'étendue de la juridiction de ce fonctionnaire que l'évêque voulait mesurer la sienne.

Cette faute causa à son successeur Hilaire de cruelles déceptions. Appuyé sans doute sur le décret de Zosime, il parcourait les diverses provinces de la Gaule, sous prétexte d'en réformer les abus, mais en réalité pour y exercer son droit primatial. Arrivé à Besançon, il fut assailli par une foule de mécontents qui le supplièrent de déposer le saint évêque Celidonius, qu'ils chargeaient des plus graves accusations. Trop empressé de faire acte d'autorité, Hilaire dépose le prétendu coupable, et ordonne à sa place un autre métropolitain de cette grande ville. Celidonius en appelle au Saint-Siége, sur lequel était alors assis le grand Pape saint Léon. Une autre affaire du même genre, à l'égard de Projectus, probablement évêque de Die, acheva d'irriter le Souverain-Pontife, qui dépouilla Hilaire de tous ses droits de métro-

[1] « Sane quoniam metropolitanæ Arelatensium urbi vetus privilegium minime derogandum est, ad quam primum ex hac sede Trophimus, summus antistes, ex cujus fonte totæ Galliæ fidei rivulos acceperunt, directus est ; idcirco quascumque parochias (diocèses) in quibuslibet territoriis, etiam extra provincias suas, ut antiquitus habuit, intemerata auctoritate possideat. Data XI Kalendas Apriles, Honorio Augusto XI et Constantio II, consulibus. » (*S. Zozim. epist. I*, cap. III.)

politain, et les transmit à l'évêque de Vienne (an 445)[1]. Cette terrible sentence pesa sur l'Église d'Arles jusqu'à la mort du vénérable, mais trop ambitieux Hilaire. A peine son successeur Ravennius fut-il élu, que *tous les évêques de la province viennoise* adressèrent une supplique à saint Léon pour le prier de revenir sur sa décision première et de restituer à leur métropole ses antiques priviléges. S'adressant à un homme peu disposé assurément à prêter l'oreille à des motifs sans fondement, ils durent mesurer leurs paroles de manière à ne pas donner de prises à la critique, du moins sur le point principal de leurs prétentions. Or, écoutons ce qu'ils disent sur l'origine de l'Église d'Arles[2] :

« Toutes les provinces de la Gaule savent, et la très-sainte Église Romaine n'ignore pas que la première de la Gaule (Narbonnaise) *(intra Gallias)*, la cité d'Arles a mérité de recevoir pour Pontife *saint Trophime, envoyé par le très-saint Apôtre Pierre;* et que de là, le bienfait de la Foi et de la Religion a pénétré peu à peu dans les autres parties de la Gaule. De plus, les autres cités ont manifestement reçu leurs évêques de cette source de la Foi déposée chez nous par l'institution apostolique, plutôt que de la ville de Vienne, qui réclame aujourd'hui avec impudence une primatie à laquelle elle n'a aucun droit... Les prédécesseurs de votre Béatitude ont, d'ailleurs, confirmé par leurs décrets cette haute antiquité de notre métropole, croyant qu'il était conforme à la raison et à la justice que, comme, par le très-saint Apôtre Pierre, la très-sainte Église Romaine a la primauté sur toutes les autres Églises du monde, ainsi l'Église d'Arles... revendiquât le pouvoir d'ordonner les

[1] *S. Leonis Magni Opp.*, epist. X.

[2] « Omnibus etenim regionibus gallicanis notum est, sed nec Sacrosanctæ Ecclesiæ Romanæ habetur incognitum, quod prima *intra Gallias* Arelatensis civitas *missum a beatissimo Petro Apostolo sanctum Trophimum habere meruit sacerdotem*, et exinde aliis paulatim regionibus Galliarum bonum fidei et religionis infusum; priusque alia loca ab hoc rivo fidei quem ad nos apostolicæ institutionis fluenta miserunt, meruisse manifestum est sacerdotem, quam Viennensis civitas, quæ sibi nunc impudenter ac notabiliter primatus exposcit indebitos..... Quam quidem antiquitatem sequentes, prædecessores Beatitudinis Vestræ.... auctoritatibus confirmarunt : credentes plenum esse rationis atque justitiæ, ut sicut per Beatissimum Petrum Apostolorum principem Sacrosancta Ecclesia Romana teneret supra omnes totius mundi Ecclesias principatum, ita etiam *intra Gallias* Arelatensis Ecclesia..... *ordinandi pontificium vindicaret.....* Unde factum est ut non solum provincia Viennensis ordinationem, sed etiam trium provinciarum, contemplatione sancti Trophimi,.... Arelatensis Ecclesiæ sacerdos, ad sollicitudinem revocaret auctoritas præde cessorum..... Cui id etiam honoris collatum est *ut non tantum has provincias potestate propria gubernaret, verum...* . etiam *omnes Gallias* sibi, Apostolicæ Sedis vice, mandata, sub omni ecclesiastica regula contineret. » (*S. Leonis Opp.*, epist. LXV, cap. II et III.)

évêques dans (les trois provinces de) la Gaule (Narbonnaise) (*intra Gallias*).

« Aussi l'autorité de vos prédécesseurs a-t-elle, en considération de saint Trophime, arrêté que l'évêque de l'Église d'Arles, non-seulement ferait les ordinations épiscopales de la province viennoise, mais encore étendrait sa sollicitude sur les trois provinces (de Vienne et des deux Narbonnaises), ajoutant même cet autre privilége d'être chargé de veiller à l'observation de la discipline ecclésiastique, en vertu d'un mandat apostolique, *sur toutes les Gaules (omnes Gallias)*. »

Tel est, dans son origine, dans ses circonstances et dans sa teneur, ce texte fameux, autour duquel les deux opinions adverses ont fait tant de bruit. Il est, en effet, d'une grande importance dans la question : voilà pourquoi nous avons cru devoir entrer dans de si longs détails pour en mieux déterminer le sens et la portée.

Il renverse par la base le système grégorien, puisque, selon Grégoire de Tours, ce ne fut que sous le pontificat de saint Fabien que Trophime fut envoyé à Arles pour y prêcher la Foi et y fonder une Église. Or, cette date est absolument inadmissible, en présence de la lettre de saint Cyprien et de la supplique des évêques dont nous venons de traduire le fragment le plus remarquable. Ces dix-neuf témoins affirment, en face de saint Léon assez mal disposé et de l'Église Romaine dont ils invoquent les archives, que saint Trophime a été envoyé en Gaule par *l'Apôtre saint Pierre lui-même*; et loin de leur donner sur ce point aucun démenti, le Pape n'appuie les restrictions qu'il apporte à leur supplique que sur la convenance de ne pas frustrer les deux évêques de Narbonne et de Vienne d'un droit désormais acquis par une prescription suffisante [1]. C'est une confirmation indirecte.

M. l'abbé Chevalier a tiré deux conséquences inexactes de ce document. Par une sorte de pétition de principe, supposant inattaquable ce qui était en question, à savoir la date assignée par Grégoire de Tours à l'arrivée de saint Trophime à Arles, il en a conclu que la supplique des dix-neuf évêques ne *pouvait* pas contredire l'assertion de l'*Histoire des Francs*. Il a donc inventé l'existence de deux évêques d'Arles du nom de Trophime.

[1] *S. Leonis. Opp.*, epist. LXV. Par cette décision le saint Pontife réserve à Vienne la juridiction sur les *oppida* de Valence, de Tarantaise, de Genève et de Grenoble.

Cette idée neuve est plus ingénieuse que solide, nous l'avons démontré. Qui a jamais appuyé un fait historique sur une simple possibilité? Mais citons :

« Les critiques antigrégoriens, dit le docte président de la Société archéologique de Tourraine[1], se sont emparés de ces textes avec empressement, et, supposant que Grégoire de Tours méconnaît l'évangélisation primitive des Gaules (non pas lui peut-être, mais son *école*, qui n'accorde qu'une évangélisation éphémère et sans aucun résultat), ils ont essayé de le mettre, sur ce point, en pleine contradiction avec la lettre des dix-neuf évêques du vᵉ siècle, et avec celle de saint Cyprien. On aurait raison, si saint Grégoire eût dit que le Trophime du IIIᵉ siècle fut le premier prédicateur de la Narbonnaise, mais il n'a jamais rien dit de semblable, ni de près ni de loin, ni directement ni indirectement. Nous nous trouvons donc en face d'une affirmation toute gratuite, qui, s'appuyant sur un sentiment individuel *en dehors de tout argument emprunté à l'histoire ou à la critique, échappe d'abord à toute discussion* (?)... Pour nous, nous ne voyons aucune contradiction entre la phrase de Grégoire de Tours et les faits que nous avons admis. Il y a eu, à Arles, un premier évêque du nom de Trophime, au premier siècle; mais qui empêche qu'un second Trophime ait gouverné la même Église en 250? « Il suffit, dit l'abbé Bernard, *de jeter un regard* sur la liste des évêques qui se sont succédés dans les Églises de la Gaule et de la Germanie, durant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, pour constater entre eux une identité de noms capables de déconcerter le moins scrupuleux des historiens. Tantôt ce sont des évêques différents qui portent le même nom, vers la même époque, dans les Églises diverses; tantôt ce sont des évêques de même nom se succédant, à des intervalles très-rapprochés, dans le gouvernement de la même Église. Cette coïncidence pouvait être l'effet du hasard, comme aussi le résultat *d'un changement de nom, amené de propos délibéré, par sympathie, par admiration pour tel ou tel de ses prédécesseurs. L'exemple donné en cela sur la chaire de saint Pierre, à Rome, fut suivi par les autres Églises du monde chrétien* [2]. »

M. l'abbé Bernard énumère ensuite de nombreux exemples de ces coïncidences, et nous ne pouvons que renvoyer à ce travail. Nous citerons après lui seulement quatre Martin, évêques à *Poitiers* (?), Tongres, Autun et Langres, au IVᵉ siècle : cinq Léontius à Arles, Fréjus, Apt, Autun et Trèves, au vᵉ siècle; trois prélats du nom de Lupicin à Poitiers, dans le courant du vᵉ siècle; deux Esichus sur le même siége, à la même date; deux Palladius à Bourges, au IVᵉ et au vᵉ siècle, etc... *En ce qui touche le nom de Trophime, nous rencontrons un évêque du même nom dans les lettres de saint Cyprien; mais il nous est impossible, faute d'indications précises, d'assigner son siége.* On ne saurait donc s'étonner qu'il y ait eu deux Trophime à Arles, à deux cents ans d'intervalle. »

[1] *Les origines de l'Église de Tours*, p. 162.
[2] Bernard, *Origines de l'Église de Paris*, p. 130-131.

M. l'abbé Chevalier ne nous accusera pas d'avoir affaibli son objection.

Nous le prierons seulement de ne pas s'appuyer sur des auteurs tels que M. l'abbé Bernard, qui pourraient compromettre la valeur de ses raisonnements. Quel est le débutant en érudition qui ignore que les Papes n'ont commencé qu'au xe siècle à échanger leurs noms contre un de ceux de leurs prédécesseurs? Qui ne sait que cette coutume a été inconnue en Occident avant cette époque? Et qui a jamais entendu parler d'un Martin, évêque de Poitiers? Mais passons sur ces fantaisies historiques, et répondons au fond de l'objection.

Que fait à la question l'existence simultanée de deux évêques du même nom à Tongres et à Tours? Que prouve la répétition du même nom sur le même siége à Poitiers ou à Chalons? S'agit-il de ces deux Églises? La question n'est pas : « Est-il possible *en soi* que deux évêques du nom de Trophime aient gouverné l'Église d'Arles, à deux siècles de distance? — mais : les documents relatifs à l'Église d'Arles permettent-ils de conclure à l'existence *probable* de deux évêques du nom de Trophime? Pour que cette conclusion soit légitime, il faut qu'elle résulte, non pas des possibilités étrangères au sujet, mais de circonstances intrinsèques. Si, par exemple, comme l'insinue avec plus d'habileté que de bonne foi M. l'abbé Chevalier, le Trophime dont parle saint Cyprien était un évêque catholique envoyé de Rome dans les Gaules, lors même qu'on ignorerait son siége, sa seule présence dans notre pays rendrait *probable* son identité avec l'évêque d'Arles; mais peut-il en être ainsi? Nullement. Ce Trophime, prêtre ou évêque (car on discute sur ce point) était un des plus fanatiques fauteurs du schisme de Novatien, qui fut admis à grand'peine à la communion laïque, après son retour à l'unité. Que nous importe qu'il y ait eu, à Lyon, au IIe siècle, un homme du même nom? De bonne foi, cela prouve-t-il quelque chose, même sous la plume de M. Gorini? Mais, du moins, l'Église d'Arles reconnaît-elle cette duplication qu'on veut lui imposer? Pas le moins du monde. Elle a retranché le nom de Marcien de ses diptyques, mais elle n'y a pas du tout substitué celui de Trophime. Que les catalogues des Églises soient très incomplets, pendant les trois premiers siècles, c'est un fait que nous sommes le premier à reconnaître, et sur lequel même nous baserons une grave démonstration. Toutefois, on ne peut raisonnablement

admettre cette lacune en cet endroit des diptyques arlésiens, vu le rôle important qu'aurait joué le Trophime de Grégoire de Tours au moment du conflit avec Marcien, et les immenses résultats qu'aurait eu sa prédication dans le pays. Loin donc de se prêter au système nouveau, les diptyques de l'Église d'Arles en démontrent au contraire l'impossibilité.

Mais la supplique des dix-neuf évêques nous fournit des armes non moins invincibles. Il ressort de leur témoignage que le bienheureux Trophime, envoyé par saint Pierre, fonda, par lui ou par ses disciples, toutes les Églises des deux Narbonnaises et de la province de Vienne ; puisque c'est sur sa mission apostolique qu'ils établissent le droit métropolitain de l'Église d'Arles. Ils ajoutent, il est vrai, que cette diffusion de la Foi se fit peu à peu *(paulatim)*. Et aussitôt M. l'abbé Chevalier de triompher de cette expression : « Nous avons reconnu sans hésitation, dit-il[1], que la foi avait été prêchée dans la Narbonnaise dès les temps apostoliques, et que saint Trophime, disciple de saint Paul, avait été l'Apôtre de cette région et avait fixé son siége dans la ville d'Arles (Il oublie ici ce qu'il a dit précédemment au sujet des évêques des premiers siècles qui auraient tous été *régionnaires* jusqu'à Constantin). Les documents *nous font absolument défaut* pour établir l'histoire de cette Église pendant deux siècles ; mais ce que nous pouvons affirmer hautement, c'est que ce premier foyer fut bien peu actif, puisque les villes voisines, Embrun, Digne, Valence, Viviers, échappèrent longtemps à son influence. » Qu'entend-il par le mot *longtemps?* On pourrait trouver une réponse dans un passage, déjà cité, de M. Chevalier lui-même : « Quant aux Églises des Celtes, dit-il[2] en commentant à sa façon le texte de saint Irénée, Lyon, Vienne, *Viviers*, *Arles*, *Valence*, Dijon, Langres, Autun, Besançon, nous paraissent répondre suffisamment à la pensée de saint Irénée. » De l'aveu même de notre savant contradicteur, l'influence de la prédication du premier saint Trophime avait donc produit des Églises constituées non-seulement à Arles, mais à Viviers, à Valence, à Dijon et à Besançon, avant la fin du IIe siècle. Qu'était-il besoin alors d'un second missionnaire du même nom au milieu du IIIe siècle ? Ce n'est pas tout. Le Tro-

[1] *Loc. cit.*, p. 161.
[2] *Loc. cit.*, p. 28.

phime dont parle saint Grégoire de Tours est, sans doute, celui qui a laissé dans l'Église d'*Arles* une mémoire vénérée, tout aussi bien que Gatien à Tours, Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Denis à Paris, Austremoine à Clermont, Martial à Limoges. Or, que l'on cherche dans l'histoire un évêque d'Arles du nom de Trophime, autre que le disciple de saint Paul, qui soit honoré d'un culte public. De plus, si l'argument fondé sur la ressemblance des noms vaut quelque chose, il est juste de l'étendre à Martial de Limoges, à Paul de Narbonne, etc. Qui ne voit l'inanité d'un tel subterfuge? Enfin, si le Trophime dont parle saint Grégoire de Tours n'est pas le premier évêque d'Arles, pourquoi l'*école grégorienne*, en s'appuyant sur le même passage de l'*Histoire des Francs*, prétend-elle que Saturnin de Toulouse et les autres ont été les fondateurs de leurs Églises? Ce que l'on dit de l'un des sept missionnaires doit également s'affirmer des autres; autrement on annulle, en le scindant, la force et la valeur du témoignage allégué. Concluons donc que la lettre synodale des dix-neuf évêques de la province d'Arles est une preuve écrasante contre la principale démonstration de l'école grégorienne.

Cependant ces messieurs ne perdent pas contenance; ils essaient de tourner contre leurs adversaires ce document lui-même. Pour cela, ils lui font dire que la foi n'a été prêchée que fort tard et par degré (*paulatim*) dans les autres provinces gauloises, et encore par des missionnaires venus de l'Église d'Arles.

Cette interprétation est exagérée. Les dix-neuf évêques avouent que leur métropolitain n'avait de pouvoir proprement dit *(potestate propria)* que sur les trois provinces formées de l'ancienne Narbonnaise, et que son autorité sur le reste des Gaules *(omnes Gallias)* ne provenait que d'une délégation apostolique. Or, il n'en eût pas été de même si l'Église d'Arles avait été l'Église matrice de toutes celles de la Gaule. L'exemple de Carthage le prouve assez. Encore, même en Afrique, on ne dit pas que toutes les Églises eussent été fondées par la métropole; ni que tous ses apôtres eussent reçu la mission de l'évêque de ce premier siége. La primauté de l'évêque d'Arles, fondée sur la dignité de saint Trophime, disciple de saint Paul, n'exclut donc nullement en Gaule, comme en Afrique, d'autres prédicateurs de l'Évangile dans les autres parties de notre patrie.

Eusèbe de Césarée, comme nous l'avons vu au second para-

graphe de cette étude, nous a raconté les fruits admirables recueillis par une phalange de fervents disciples des Apôtres, à la fin du Ier ou au commencement du IIe siècle; et la description qu'il nous fait de leurs travaux nous a paru se rapporter à notre patrie, parce qu'elle est en parfaite harmonie avec ce que nous disent les échos affaiblis de nos traditions ecclésiastiques. Cette appréciation acquérera même un degré de plus de probabilité aux yeux de ceux qui se souviendront ou sauront que l'évêque de Césarée, lorsqu'il parle des événements relatifs à l'Orient, entre dans des détails très précis, et se contente le plus souvent d'indiquer d'une manière générale les faits concernant les Églises de l'Occident. C'est la remarque de Henri de Valois, son savant annotateur. Le défaut de précision à l'égard des noms et lieux indique donc suffisamment que l'illustre historien a voulu parler de l'Occident.

Si nous voulions nous appuyer sur les paroles de la lettre apocryphe de saint Clément à saint Jacques de Jérusalem, nous y trouverions une confirmation de notre opinion; puisque l'auteur de cette lettre fait dire à saint Clément : « L'Apôtre Pierre nous a commandé d'envoyer des évêques dans chacune des cités où il n'en avait pas envoyé lui-même..., ce que nous avons commencé de faire... Conformément à ces instructions, nous en dirigerons *quelques-uns vers les Gaules et les Espagnes, et quelques autres en Germanie et en Italie* et vers d'autres nations...[1] » Mais de peur d'attirer sur nous d'inutiles reproches, et de voir détruire tous les fruits de nos labeurs par l'admission de ce seul document extrait des Fausses Décrétales, nous l'abandonnerons à son sort réprouvé. Toutefois, M. l'abbé Chevalier nous permettra, nous l'espérons du moins, de lui citer une note du très savant et très regretté M. Le Hir sur cette fameuse collection : « Je voudrais, dit-il en parlant de l'accord surprenant du livre des *Philosophumena* avec ce que nous apprend de saint Callixte le *Liber Pontificalis*, étendre cette remarque aux fameuses *Décrétales* d'Isidore, qui ont fourni l'occasion de tant d'invectives et de déclamations. Chaque jour apporte un nouvel indice du fonds de vérités qu'elles recèlent sous une bordure de passages plus récents, empruntés aux Pères et aux Conciles, et qui leur servaient peut-être de commentaire avant qu'on eût l'idée mala-

[1] *Patrolog. græc.*, t. I, col. 475-47

droite et malheureuse de coudre le tout ensemble dans un texte suivi[1]. »

Nous sera-t-il permis, sans être accusé de pactiser avec le faussaire, d'appliquer cette observation du docte Sulpicien au passage de la lettre du faux Clément que nous venons de citer, et de croire, malgré les théories de M. l'abbé Chevalier sur le *mouvement légendaire,* que cette pièce, quoique très postérieure au IVe siècle, est cependant antérieure au VIIIe? Entre autres preuves qu'on pourrait en apporter, qui croira, par exemple, que le compilateur du IXe siècle, ait connu avec autant d'exactitude les relations très réelles, constatées par la science, entre la juridiction assignée aux divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique et celle que possédaient, dès le IIe et le IIIe siècle, les *flamines* et les *sacerdotes* païens, appelés en grec ἱερεῖς et ἀρχιερεῖς, expressions que l'auteur de l'addition à la lettre du faux Clément a traduites par *flamines* et *archiflamines?* Est-il possible d'admettre dans le faux Isidore, quelqu'il soit, tant d'érudition sur un point que Henri de Valois a eu tant de peine à mettre en pleine lumière dans ses notes sur le chapitre VIe du livre XXVIIIe d'Ammien Marcellin, et sur le chapitre XIVe du livre VIIIe de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, en réunissant les notions éparses dans Tertullien, les Actes des Martyrs et le Code Théodosien?

On ne serait pas loin de la vérité, croyons-nous, en soutenant que le compilateur infidèle a puisé cette superfétation dans quelque écrivain du VIe siècle.

Du reste, avant lui, le Pape Innocent Ier écrivait, le 19 mars 416, à Decentius, évêque de Gubbio : « Qui ne sait ou qui ne comprend que ce qui a été déposé par le Prince des Apôtres Pierre dans le trésor de la tradition de l'Église Romaine doit être observé par tous ?... C'est, d'ailleurs[2], un fait avéré que nul n'a fondé d'Églises dans toute l'Italie, *les Gaules*, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile et les îles adjacentes, qui n'en ait été institué Pasteur par le vénérable Apôtre Pierre ou ses successeurs. »

[1] *Études religieuses*, octobre 1865, p. 182.

[2] « Præsertim cum sit manifestum in omnem Italiam, *Gallias*, Hispanias. Africam atque Siciliam et insulas interjacentes, nullum instituisse Ecclesias nisi eos quos venerabilis Apostolus Petrus aut ejus successores constituerunt sacerdotes.... Data XIV Kal. Aprilium, Theodosio Augusto VII et Palladio, viro clarissimo, consulibus. » *(S. Innocent. epist. XXV, Patrol.*, t. XX. col. 552.)

Ces paroles ne confirment-elles pas le passage apocryphe, et ces deux textes ne se complètent-ils pas mutuellement? Car saint Innocent Ier, en ajoutant au nom de saint Pierre celui de ses successeurs, n'a pu vouloir parler que des successeurs *immédiats* de l'Apôtre : autrement sa proposition serait évidemment fausse, même pour les Gaules, comme nous l'avons prouvé abondamment. Il s'agit donc ici de saint Clément, sous le pontificat duquel, selon Eusèbe lui-même, de nombreux missionnaires achevèrent et perfectionnèrent les conquêtes apostoliques. Ces rapprochements ne laissent pas que de procurer une certaine force à l'affirmation du faussaire Isidore Mercator.

Nous terminerons ici la chaîne des témoignages des Pères en faveur de l'apostolicité de nos Églises. Le lecteur peut dire maintenant si M. l'abbé Chevalier avait raison de les traiter avec dédain.

Jetons un regard sur le domaine acquis à la vérité par nos pénibles labeurs. Il nous sera plus facile d'en mieux saisir les conclusions pratiques.

L'Église, avant le milieu du IIIe siècle, était partout organisée sur les plus larges bases ; des évêques étaient établis dans toutes les provinces de l'Empire, depuis les bords du Tigre jusqu'aux extrémités de l'île de Bretagne. Dans cette admirable harmonie, la Gaule seule est-elle en désaccord? et au milieu de tant de richesses, est-elle restée, pendant près de deux siècles et demi, pauvre et dénuée? Au sein d'une si abondante fécondité aurait-elle été seule stérile? L'histoire vraie nous a répondu négativement. Elle nous a conduit par la main, depuis l'an 372, jusqu'aux premières prédications apostoliques, et autant que les ruines des monuments ont pu le lui permettre, elle nous a montré les Églises de notre pays se dégageant de l'obscurité des temps, et remontant, par une chaîne non interrompue, jusqu'au Ier siècle, par saint Trophime, disciple de saint Paul. L'impossibilité où nous sommes d'énumérer, par leurs noms, les siéges épiscopaux établis du Ier au IIe siècle, ne doit pas être considérée comme un argument contraire à notre démonstration. Qui a jamais dénié aux Églises de l'Italie et de l'Orient leurs origines apostoliques? Et cependant, à part les Églises dont la fondation est attestée par les Saintes Écritures ou l'historien Eusèbe, quelles sont celles dont les documents historiques racontent les origines apostoliques, ou dont ils nous ont transmis nominativement le souvenir

pendant les trois premiers siècles? On peut même dire que, sous ce rapport, nous sommes tout aussi favorisés que l'Italie, et, proportion gardée, moins pauvres que l'Égypte et l'Orient. Sans la précieuse mention des siéges de 87 évêques, conservée par le Concile de Carthage de l'an 257, l'Église d'Afrique eût été dans une pénurie plus grande que la nôtre. Nous avons, d'ailleurs, l'assurance de l'antiquité de nos Églises par l'attestation d'Eusèbe, de saint Cyprien, et de Tertullien ; il suffit de montrer que telle ville, par son importance, avait le droit d'être comptée parmi les cités gauloises dont ils ont parlé. A moins de preuves contraires, la possession lui vaut désormais un titre.

D'autre part, saint Augustin et les Conciles de la première moitié du IV[e] siècle, en constatant l'existence, dans les Gaules, d'un nombre considérable d'évêchés à la fin du III[e] et au début du IV[e] siècle, corroborent puissamment les témoignages précédents, et réduisent à néant les théories de nos adversaires, qui admettent à peine, aux époques indiquées, l'éclosion de quelques Églises particulières sous l'inspiration de sept évêques régionnaires.

Tel est le tableau véritable de l'Église des Gaules, peint par l'histoire elle-même; tel est le système *vraiment historique*, fondé sur les faits, et non pas sur l'imagination et sur des suppositions gratuites.

V

LES AUTORITÉS PRÉTENDUES HISTORIQUES ALLÉGUÉES PAR L'ÉCOLE GRÉGORIENNE.

A cette démonstration évidemment péremptoire, l'école grégorienne oppose deux sortes d'arguments, les uns négatifs, les autres positifs. Nous avons déjà, dans le cours de cette étude, détruit une grande partie des premiers ; nous achèverons ici cette œuvre de justice.

« Si nos Églises avaient été fondées par les Apôtres ou leurs disciples, disent-ils, elles devraient toutes porter le titre d'*Églises*

apostoliques. Or, qui a jamais décoré de ce nom même les plus illustres d'entre elles? »

Cette objection repose sur une fausse notion des Églises apostoliques.

On ne donnait pas ce nom, dans les premiers siècles, aux Églises qui avaient été seulement instituées par les Apôtres ou leurs disciples immédiats, qui, eux aussi, portaient le nom d'Apôtres dans le sens le plus large; mais on réservait cet honneur à celles qui avaient été jugées dignes de recevoir quelques écrits des Apôtres, ou tout au moins d'être mentionnées dans les Saintes Lettres. Cette définition ressort de l'ensemble des témoignages des Pères et des monuments de l'histoire des trois premiers siècles[1]. Carthage avait certainement été évangélisée tout au moins par un disciple des Apôtres, nous l'avons prouvé; et cependant ni Tertullien, ni saint Cyprien, ni saint Augustin n'ont donné à cette Église le titre d'apostolique. L'objection n'a donc aucune valeur.

Nos contradicteurs insistent et nous disent : « Si les origines de la plupart de nos Églises remontaient aux temps apostoliques, elles seraient antérieures à l'Église de Lyon, dont le premier évêque, saint Pothin, ne peut guère avoir été envoyé dans cette ville avant le commencement du IIe siècle. Or, il est invraisemblable d'admettre que la ville la plus importante de la Gaule ait reçu la Foi après Limoges ou Paris. »

Sur quel témoignage ancien repose cette affirmation qui fait de saint Pothin le premier évêque, ou pour mieux dire, le fondateur de l'Église de Lyon? Saint Grégoire de Tours, il est vrai[2], l'appelle : *primus Lugdunensis Ecclesiæ episcopus*, mais c'est évidemment dans le sens de premier *évêque connu*, comme saint Hilaire de Poitiers et tant d'autres, ainsi que nous l'expliquerons tout à l'heure. Saint Irénée, probablement l'auteur de la lettre contenant le récit de la glorieuse mort des martyrs de Lyon, ne dit pas un mot qui laisse supposer que saint Pothin fut le premier évêque et le fondateur de cette illustre Église. Ce titre de gloire méritait pourtant une mention spéciale; la reconnaissance même

[1] Cf. S. August., *De Baptism.*, lib. II, cap. VI. *Opp.*, col. 130. — *De Unitate Eccles.*, cap. XV, *et lib. ad Donatist. post. Collation.*, cap. II et IV, *ibid.*, t. IX, col. 419 et 653-654; cf. Tertull., *De Præscript.*, cap. 20. 21 et 32.

[2] S. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib II, c. XXVII.

lui en faisait un devoir. Au lieu de cela, c'est à peine si ce vénérable vieillard reçoit l'hommage de quelques lignes dans ce magnifique panégyrique de l'héroïsme chrétien. Et que l'on n'objecte pas l'absence de tradition dans l'Église de Lyon à l'égard d'une origine plus ancienne. Dès le IVe siècle, ni Ancyre de Galatie, ni Amasée dans le Pont, ni Carthage en Afrique, ni Tarse en Cilicie ne connaissaient leurs premiers évêques institués par les Apôtres.

Mais, en admettant même que saint Pothin eût été le premier évêque de Lyon, la conséquence qu'on en veut tirer contre l'apostolicité des autres Églises des Gaules n'est pas recevable. Nous avons prouvé, — et M. l'abbé Chevalier reconnaît — l'authenticité de la supplique et la force du témoignage des dix-neuf évêques de la province d'Arles. Or, ce document suppose la priorité de l'Église d'Arles sur toutes les autres de la Gaule.

Et lors même que l'on révoquerait en doute, sur ce point, l'affirmation de ces prélats, nos adversaires ne devraient pas triompher de cette incertitude ; car il est certain, du moins, que saint Pierre a choisi pour être le siége épiscopal de l'un des plus chers disciples de saint Paul, la ville d'Arles, assurément moins considérable alors que Lyon, Narbonne, Marseille et tant d'autres cités de la Gaule. La raison que l'on allègue ne prouve donc rien contre les origines apostoliques des Églises de notre pays.

Les champions de l'opinion grégorienne objectent encore : « L'antiquité que l'on prête à la plupart de nos Églises ne se soutient pas : elle aurait pour conséquence de nous doter de plus de quatre-vingts disciples de Notre-Seigneur, au lieu de soixante-douze que reconnaît l'autorité divine des Écritures. Qui croira jamais, d'ailleurs, à un privilége si exclusif en faveur d'un seul pays. »

Nous répondrons : Votre observation prouve, en effet, que les personnages que les légendes du moyen-âge ont transformés en disciples proprement dits de Notre-Seigneur, n'appartiennent pas tous à cette partie de la hiérarchie constituée par le Sauveur lui-même ; mais elle n'atteint pas ceux qui restreignent le mot *disciple* de Notre-Seigneur ou des Apôtres au sens de disciples convertis par Notre-Seigneur ou les Apôtres Le nombre de ces derniers, d'après le témoignage d'Eusèbe, était *incalculable*. Rien n'empêche donc que nos premiers missionnaires n'appar-

tiennent à cette dernière catégorie, surtout si on l'étend jusqu'au pontificat de saint Clément. Mais nous pouvons, à notre tour, demander à M. l'abbé Chevalier le motif de sa répugnance à reconnaître une certaine prédilection de la part de Dieu dans l'évangélisation de cette France qui, dans les desseins de la Providence, était appelée à jouer un rôle prépondérant dans la mission sociale de l'Église. Encore que cette considération soit théologique, ascétique même si l'on veut, du moins ne doit-elle pas être traitée avec dédain, car elle est en même temps très-historique.

Nous sommes enfin en face de l'argument négatif, sinon le plus sérieux, du moins le plus spécieux et le plus souvent répété. Les diptyques de nos Églises, représentés par les catalogues des évêques, ne mentionnent tous, ou presque tous, que deux ou trois noms avant Dioclétien. Donc nos Églises n'ont pas été fondées avant le milieu du IIIe siècle. *Qui prouve trop ne prouve rien*, dit un vieux proverbe très-véridique. Et, en effet, si cet argument valait quelque chose, toutes les Églises du monde catholique, à peu d'exception près, n'auraient pas eu d'existence durable et permanente avant le règne de Dèce, et quelques-unes même avant Dioclétien. Nous ne l'ignorons pas, il s'est rencontré, au moyen-âge, des chroniqueurs qui, se trouvant en présence de cette lacune inexplicable pour eux, n'ont pas hésité à lui donner cette facile solution : *cessavit episcopatus per tempora multa*. Mais quel rapport y a-t-il entre l'histoire et ces décisions de l'ignorance ? Nous avons eu la patience de parcourir l'*Oriens christianus* du P. Lequien, et l'*Italia sacra* d'Ughelli. Or, en Orient, les Églises même apostoliques n'ont pas conservé le souvenir d'un plus grand nombre d'évêques que dans les Gaules, avant Dioclétien. Ainsi, pour Éphèse, on cite saint Timothée, un Jean que les Constitutions Apostoliques distinguent de l'Évangéliste, tandis que, au contraire, saint Jérôme n'en fait qu'un même personnage ; saint Onésime mentionné dans la lettre de saint Ignace aux Ephésiens ; Polycrate qui doit à Eusèbe d'avoir échappé à l'oubli, un Apollonius qui n'est guère authentique ; et Menophrantus qui siégeait au Concile d'Ephèse en 431. A Philippes, après Epaphrodite, on ne trouve qu'Olympus, Vital et Porphyre, l'un des Pères du Concile de Sardique en 343. Césarée, en Cappadoce, n'est pas plus riche. En Italie, à part Rome, Milan et Ravenne, pas une Église n'a gardé la mémoire de ses premiers

évêques ; et encore pourrait-on facilement discuter sur l'authenticité de la liste de Milan et de Ravenne, comme on le fait pour celle des évêques de Metz, d'Arles et de Trèves, en France.

L'Afrique et l'Espagne sont encore plus dépouillées que l'Italie, l'Orient et la Gaule. Les grands siéges exceptés, le sort est commun à toutes les Églises de la chrétienté.

Il faut donc chercher en dehors de la cessation de l'épiscopat la solution de cette difficulté. Lorsqu'on étudie avec attention les écrits des premiers Pères de l'Église, notamment de saint Irénée [1] et de Tertullien [2], contre les hérétiques, on remarque qu'ils en appellent à la succession des évêques des grands siéges ou des Églises apostoliques comme à une garantie de l'apostolicité de l'Église. A partir de la persécution de Dèce, et surtout de celle de Dioclétien, ce n'est plus ce signe qu'ils invoquent, ce sont les Lettres de communion entre les principales Églises du monde catholique. Ni saint Cyprien, ni saint Augustin ne parlent plus d'autres successions épiscopales que de celles de l'Église Romaine. Que s'était-il passé ? C'est que, grâce aux relations plus directes qui avaient été acceptées entre les deux pouvoirs, dès le commencement du IIIe siècle, comme l'a si bien démontré M. de Rossi[3], la police romaine avait pénétré dans le secret des biens meubles et immeubles de l'Église, en sorte que, au moment des crises violentes, elle pouvait mettre la main sur toutes les archives ecclésiastiques. C'est ce qu'elle fit notamment dans la persécntion de Dèce[4], et mieux encore par les ordres exprès de Dioclétien [5]. La Gaule, Lactance lui-même est obligé de l'avouer, ne fut pas épargnée sous ce rapport, malgré la bonne volonté du César Constance [6].

Mais qui pourra dépeindre les conséquences des invasions barbares? Depuis l'Océan jusqu'à l'Euphrate, depuis l'Atlas jusqu'au Pont-Euxin et le Danube, le vieux monde romain s'écroula sous leurs coups et ne présenta plus qu'un amas de ruines. Un tel cataclysme ne suffit-il pas pour expliquer la perte des archives ecclésiastiques? Dans le but de prouver que

[1] S. Irenœ ; *cont. Hœres.* lib. III, cap. 3 et 4.
[2] Tertull., *De Præscript.* cap. 32.
[3] *Revue des questions historiques*, janvier 1869, p. 51 et suiv.
[4] Euseb., *Hist.*, lib. VIII, cap. XIII.
[5] Tillemont, *Hist. eccles.*, t. V, p. 21, 27.
[6] Lactance, *De morte persec.*, cap. 15 ; — Tillemont, *loc. cit.*

saint Grégoire de Tours a eu raison de n'admettre que deux évêques de cette ville avant saint Martin, M. l'abbé Chevalier prétend que l'historien des Francs, « au milieu du silence de la tradition orale, a pu recueillir, dans les témoignages de *la tradition écrite et dans les archives de son Église*, des éléments chronologiques suffisants pour assigner avec certitude la mission de saint Gatien au règne de Dèce [1]. » Or, voici ses preuves [2] : « L'Église de Tours, en effet, DEVAIT avoir des archives, et saint Grégoire y puisa *sans aucun doute* des renseignements précieux sur tous ses prédécesseurs. Les diptyques constituaient le monument le plus important et le plus authentique de ce pieux trésor. C'étaient, *comme on le sait*, des tablettes d'ivoire ou de bois sur lesquelles on inscrivait les noms des Prélats avec la durée de leur épiscopat. » Après quoi le docte écrivain nous cite Mabillon [3] : « Après l'offrande, on lisait les diptyques, c'est-à-dire on récitait les noms, tant des Saints en mémoire desquels le sacrifice était offert, que des vivants et des morts pour qui on l'offrait. » « En inscrivant les noms et l'ordre de leurs évêques sur les diptyques, les Églises avaient pour but d'établir nettement leur origine [4]. »

Ne dirait-on pas que tout cela est certain, indubitable, et appuyé sur des axiomes liturgiques ou historiques? Rien n'est plus inexact cependant. Mabillon était trop instruit des usages liturgiques de l'antiquité ecclésiastique pour donner à sa définition des diptyques le sens de tablettes sur lesquelles on inscrivait les noms de *tous les Prélats qui avaient gouverné une Église depuis sa fondation* (c'est la pensée de M. Chevalier, autrement l'objection n'a aucune valeur) et *surtout les notes chronologiques de leur épiscopat*. C'est là une pure invention, qui, pour n'être pas nouvelle, n'en est pas moins sans aucun fondement. Qu'était-ce donc que les diptyques sacrés? C'étaient des tablettes d'ivoire ou de bois sur lesquelles on inscrivait les noms des principaux bienfaiteurs et de l'*évêque actuel*, celui du métropolitain et du Pape (plus tard on y ajouta celui du Primat). Et dans les grandes Églises patriarcales ou primatiales, comme

[1] *Les Origines de l'Église de Tours*, p. 207.
[2] *Loc. cit.*, p. 207-208.
[3] Mabillon, *Liturg. gallic.*, lib. I, cap. V, n° 12.
[4] M. l'abbé Chevalier cite ensuite à l'appui Tertullien (*De Præscript.*, c. 32), qui n'a jamais voulu parler de *diptyques*.

Alexandrie, Antioche, Carthage, etc., on y mentionnait les évêques des autres principales Églises du monde catholique, avec lesquelles on était en communion *directe*, au moyen des *litteræ formatæ* ou *communicatoriæ*. Dans la liste consacrée aux défunts, on ajoutait aux noms des quelques évêques dont la mémoire était gardée avec une spéciale vénération parmi les fidèles, ceux de certains évêques des siéges partriarcaux, ou de certains amis dont le souvenir rappelait particulièrement la véritable doctrine et la communion générale de l'Église. L'histoire de saint Cyrille d'Alexandrie nous fournit, sur ce point, un exemple remarquable. Son oncle et son prédécesseur Théophile ayant déposé dans le Concile du Chêne saint Jean Chrysostome de Constantinople, avait rayé son nom des diptyques de l'Église d'Alexandrie. Saint Cyrille refusa longtemps de l'y rétablir, mais il finit enfin par y consentir, sur les instances d'Atticus et du Souverain Pontife [1]. Comme le diptyque des vivants, celui des morts contenait les noms des principaux bienfaiteurs de l'Église. Mabillon en cite un précieux exemple [2].

Quant à la mention des évêques défunts dont le souvenir avait une signification particulière, les Actes du IIIe Concile œcuménique de Constantinople (533) nous en présentent une preuve frappante [3]. Euphrantas, métropolitain de Tyane, se lève au milieu de l'assemblée, et voulant démontrer que les lettres de saint Grégoire de Nazianze adressées à un Théodore, évêque, n'avaient pas été écrites à l'hérétique Théodore de Mopsueste, il s'écrie : « Je soutiens, devant votre synode, que « ceux-là se trompent eux-mêmes qui croient que les lettres de « Grégoire, de sainte mémoire, dont on vient de faire la lecture, « ont été écrites à Théodore de Mopsueste. Car, en qualité d'évê- « que de l'Église de Tyane, je puis vous exposer la vérité à « cet égard. Il y eut un évêque du nom de Théodore, évêque de « ma cité, qui fut contemporain de Grégoire, de sainte mémoire. « Car, voici les noms que nous récitons dans nos sacrés dipty- « ques [4] : « (Prions) pour *Eupsychius*, *Anthime*, Ætherius, « Deodat, Calliopius, Longin, *Théodore*. » Or, *Eupsychius*, le

[1] *Bolland.*. *Act. S. S.*, t. III januar., édit. Palmé, p. 463.
[2] Mabillon, *Liturg. gallic.*, lib. I, c. v, n° 12.
[3] Mansi, *Concil.*, t. IX, col. 258; Labbe, *Concil.*, t. V, col. 477.
[4] « Prædicatur enim in sacris diptychis ita : *Pro Eupsychio*, *Anthemio*, Ætherio, Deodato, Calliopio, Longino, *Theodoro*. » (Mansi, *loc. cit.*)

premier évêque mentionné, fut l'un des signataires du Concile de Nycée, en 325[1]. Il était probablement pour l'Église de Tyane ce que sont saint Hilaire pour l'Église de Poitiers[2], et saint Gratien ou saint Martin pour l'Église de Tours. *Anthime*, le second, qui fut le premier métropolitain de Tyane, depuis l'an 372, représentait sans doute, dans le diptyque, les droits de cette Église. Ætherius, Déodat, Calliopius et Longin, étaient probablement les évêques qui avaient embrassé la communion d'Anthime dans les démêlés de celui-ci avec saint Basile[3], puisque *Théodore*, le dernier, était, d'après Euphrantas, contemporain de saint Grégoire de Nazianze. Personne n'osera dire que l'Église de Tyane n'avait été instituée qu'au IVe siècle. On le voit, nous sommes loin de la nomenclature complète des évêques d'une Église depuis sa fondation, loin surtout des notes chronologiques accolées, dans les diptyques, aux noms de chacun de ces évêques. Mais, que ne dit-on pas sous l'inspiration d'un système préconçu !

M. l'abbé Chevalier est entraîné au-delà de toutes les bornes lorsqu'il écrit[4] : « Le nom de saint Gatien s'y lisait (dans les diptyques de l'Église de Tours) *indubitablement aussi*, puisque le but de ces monuments était d'établir la chaîne de la tradition... » — Nous venons de faire justice de cette fable.

« Aux diptyques sacrés, ajoute-t-il, il faut joindre les monuments liturgiques, légendes[5], oraisons, préfaces ou *contestations* propres à l'Église de Tours... Il y a même des raisons de penser que les vingt lignes, consacrées par notre historien à saint Gatien ont été empruntées par lui soit à la liturgie, soit aux annales de l'Église de Tours, ces annales ayant été incorporées à la liturgie (par les diptyques, sans doute), comme le *Liber pontificalis* de Rome. » — Et, animé d'un beau zèle, il compare le dernier chapitre

[1] Mansi, *Concil.*, t. II, col. 699.
[2] On trouve également dans les anciennes messes du vieux rite gallican du VIIe siècle, le nom de Saint-Hilaire parmi ceux *pour lesquels* on priait (Mabillon.)
[3] *Bolland. Act. SS. ad diem IX maii. Vit. S. Gregor. Naz.* Cf. Lequien, *Oriens christianus*, t. I, p. 395; — D. Liron, *Singul. hist.*, t. IV.
[4] *Origines*, etc., p. 210, 212.
[5] A propos de l'usage antique de lire les légendes des saints dans l'Église, M. l'abbé Chevalier cite Mabillon, et il conclut que saint Gatien a *dû* avoir sa légende et qu'on *devait* la lire dans l'Église de Tours du temps de saint Grégoire (*Origines*, etc., p. 211-212). On reste étonné devant de pareils sophismes. Est-ce que Mabillon a jamais écrit que *tous* les saints avaient leur légende ?

du xe livre de l'*Histoire des Francs* avec le catalogue de Félix IV !

Voulez-vous savoir quelles sont les sources *uniques* dans lesquelles saint Grégoire de Tours a puisé ce qu'il rapporte de ses prédécesseurs, et de saint Gatien en particulier ? Écoutez : *Gatianum etiam episcopum a Romanis episcopis ad urbem Turonicam transmissum primumque Turonicis episcopum datum*, FAMA REFERENTE, COGNOVIMUS[1]. — *In hac urbe sub tali conditione*, UT FERUNT, *annos quinquaginta commoratus, abiit in pace*[2]. Ainsi le bruit de la *renommée*, la *tradition vulgaire*, voilà, de l'aveu de saint Grégoire lui-même, toutes les sources liturgiques, légendaires, monumentales, etc., de l'Église de Tours.

Ajoutons que, ni le catalogue du Pape Félix IV, ni celui du Pape Libère n'ont aucun rapport avec les monuments liturgiques, encore moins avec les diptyques. Selon toute probabilité, ce catalogue est celui qui fut déposé, au IIIe siècle, dans les archives de la préfecture urbaine, et qui fut *copié, au* IVe, *par Philocalus*. Il n'est plus permis d'ignorer ces choses, désormais acquises au domaine de la science historique, grâce aux travaux de M. de Rossi[3].

Nous laissons maintenant à nos lecteurs la liberté d'apprécier eux-mêmes la valeur de toutes les conclusions de M. l'abbé Chevalier, tirées du silence ou du prétendu langage des diptyques sacrés, relativement à la question présente.

Nos adversaires puisent un dernier argument négatif, qui touche de près au précédent, dans le nombre des ordinations épiscopales faites par les Papes, d'après le *Liber Pontificalis*.

Il faut lire la singulière argumentation de M. l'abbé Chevalier à cet égard. Après avoir établi l'autorité de la chronique de Félix IV, il ajoute[4]: « Il ne nous reste plus qu'à la consulter et à voir si nous y trouverons *la trace de cette grandiose mission épiscopale* qui, dès la première heure de la prédication évan-

[1] Greg. de Tours, *de Gloria confess.*, cap. IV.

[2] Greg. de Tours, *Hist. Franc.*, lib. X, c. XXXI. no 1er. Signalons dès maintenant l'habileté de M. l'abbé Chevalier : lorsque ces expressions : *ut ferunt, ut fertur, fama referente* se rapportent à l'Église de Tours, elles signifient *tradition vénérable* ; lorsqu'il s'agit d'autres Églises, elles ne signifient plus que *bruit populaire sans valeur historique*. Ainsi le veut l'impartialité de l'histoire.

[3] *Revue des quest. hist.*, janvier 1869, p. 55-56 : *Le cimetière de Calliste devant l'histoire*. Dans cet article substantiel, M. de Richemont a parfaitement résumé et utilisé les découvertes du savant archéologue romain.

[4] *Les Origines*, etc., p. 64-65.

gélique, aurait couvert le monde entier de ses pacifiques conquérants. » Le docte président de la Société archéologique de Touraine suppose donc que l'auteur de cette chronique avait pour but de mentionner les ordinations de tous les disciples immédiats des Apôtres qui participèrent à la conversion du monde ! Mais Eusèbe nous a dit qu'ils étaient *innombrables*. M. l'abbé Chevalier s'imagine sans doute qu'il n'y eut pas d'autres Apôtres que les treize, en comptant saint Paul, et les soixante-douze disciples ?

Après cette étonnante phrase, on en lit une autre dont la fin, ce semble, contredit absolument le commencement : « Voici donc, d'après un monument authentique, *vingt-six évêques seulement partis de Rome*, dans la seconde moitié du Ier siècle, pour aller annoncer l'Évangile à diverses provinces *dans tout le monde romain*. Sans doute, *ce chiffre ne représente pas tout l'épiscopat des temps apostoliques*, et il est bien certain que les apôtres avaient dû instituer d'autres évêques dans les régions lointaines évangélisées par eux, et que ceux-ci avaient dû multiplier autour d'eux leurs collaborateurs, à mesure que la Foi s'étendait. Mais il n'est *pas moins certain* aussi, d'après ce grave document, que ni saint Pierre, ni saint Clément n'ont *ordonné et envoyé chez nous* les soixante-quinze évêques dont la Gaule se glorifie. »

Nous l'avouons humblement, il nous est impossible de bien suivre le raisonnement du savant abbé. D'une part, il prétend que les vingt-six évêques dont les ordinations sont indiquées dans la chronique romaine, sont les *seuls* qui soient partis de Rome au Ier siècle, confondant à plaisir les disciples des Apôtres ordonnés à Rome, avec ceux qui, sans avoir reçu dans cette ville la consécration épiscopale, ont pu y venir pour être confirmés dans leur mission. D'autre part, après avoir avoué que le chiffre de vingt-six ne représente pas tous les évêques institués par les Apôtres, il n'en affirme pas moins que ni saint Pierre ni saint Clément n'ont pu envoyer dans la Gaule les missionnaires dont elle se glorifie. Pourquoi non? Que l'on conteste la vérité de toutes les prétentions des Églises particulières : nous le concevons sans l'approuver. Mais de là à nier le fait général, il y a un abîme.

Remarquez que toute cette argumentation repose sur cette erreur, à savoir que les ordinations marquées dans le catalogue de Félix étaient *exclusivement* celles des missionnaires envoyés

dans les pays lointains par saint Pierre et ses successeurs. Cette exclusion n'est exprimée nulle part, et les Bénédictins de Solesmes sont loin de favoriser cette interprétation. L'expression *per loca, per diversa loca* peut signifier, à la fois, et les divers lieux de Rome dans lesquels furent faites ces ordinations, et les divers lieux du monde auxquels étaient destinés les nouveaux Pontifes. Mais n'oublions point que, pendant plus de deux siècles, le Pape a été l'unique métropolitain de toute l'Italie, et que, en cette qualité, à lui seul était réservé le droit d'en ordonner les évêques, Le récit que nous avons donné du schisme de Novatien, de la déposition de ses complices par le Pape saint Corneille et de l'ordination de deux évêques par ce Pontife pour remplacer deux des consécrateurs de l'antipape, prouve suffisamment notre proposition, fondée, d'ailleurs, sur les monuments historiques, et professée depuis longtemps par Ughelli.

Autre considération. Pendant le premier siècle, le mouvement apostolique était général dans l'Église, sous l'impulsion de l'Esprit-Saint qui dominait les âmes. Il partait de la Palestine et de la Syrie, de l'Asie et de la Grèce, comme de Rome et de l'Italie : Eusèbe nous l'atteste. Saint Pierre, saint Paul, saint Clément et les autres Princes de l'Église n'avaient qu'à sanctionner les missions que ces hommes de Dieu avaient reçues directement du ciel. Ordonnés dans leur pays, ils ne peuvent figurer dans la chronique romaine. Au contraire, dès le IIe siècle, le pouvoir se concentre et tout converge vers Rome.

De là cette progression ascendante des ordinations épiscopales faites par le Souverain Pontife. A partir du IVe siècle, les siéges épiscopaux se multiplient presque à l'infini, dans des proportions dont nous n'avons plus l'idée. Les 486 évêques catholiques et les 250 évêques schismatiques de la seule province d'Afrique peuvent nous servir d'exemple. En Gaule, les plus petites villes possédèrent des évêques. Qu'on lise les actes du Concile de Turin, que nous avons cités plus haut à propos de la primatie d'Arles, et l'on verra quelles étaient les localités que Proculus de Marseille avait transformées en siéges épiscopaux : c'étaient des villages aujourd'hui inconnus. Au reste, il suffit d'un instant de réflexion pour sentir combien peu est fondée l'objection de notre contradicteur. Saint Pierre n'aurait envoyé de Rome que *trois missionnaires* et saint Clément *cinq !* A ce compte, sur les 14 évêques ordonnés par saint Fabien pour le monde entier, d'après M. Chevalier, *la moitié* eût été envoyée dans les Gaules !

Mais c'est assez sur cette objection, dont le lecteur peut désormais apprécier la portée. Abordons les preuves positives mises en avant par l'école grégorienne. On peut les résumer sous quatre chefs différents : 1° le texte de Sulpice-Sévère ; 2° les martyrologes ; 3° quelques textes apocryphes ; 4° le passage célèbre des actes de saint Saturnin interprété par saint Grégoire de Tours.

1° Le *texte de Sulpice-Sévère* a déjà été, de notre part, l'objet d'une réfutation particulière, à propos de la propagation de la Foi dans l'Afrique, comparée à celle qui a eu lieu dans les Gaules. Nous avons montré que, en admettant même la vérité de l'assertion relative aux motifs qui ont empêché le martyre d'un grand nombre de chrétiens dans les Gaules au Ier siècle, on ne pouvait donner au *tardius religione suscepta* le sens *de deux siècles*, comme le voudraient les partisans de l'école grégorienne. Cette interprétation est aussi inadmissible qu'arbitraire. En effet, outre l'exemple de l'Afrique, dans laquelle la Foi, quoique tardivement reçue, était déjà florissante à la fin du IIe siècle, la pensée même de Sulpice-Sévère repousse l'explication de nos adversaires. Quelle est-elle? En face des immenses hécatombes chrétiennes qui eurent lieu sous Marc-Aurèle, il remarque que ce furent là les premiers *martyria* de la Gaule, parce que la religion y avait été tardivement reçue. De quel temps veut-il parler? Évidemment d'une époque bien antérieure à l'an 177, puisqu'à cette date le sang chrétien coula à flots dans les Gaules, dit Eusèbe [1]. Il avait donc en vue le commencement du IIe siècle au plus tard. C'est précisément ce que nous disons, du moins pour le perfectionnement de l'évangélisation de notre pays. En quoi ce texte peut-il donc nous être opposé?

On doit en dire autant du mot *paulatim* de la supplique des dix-neuf évêques de la province d'Arles.

2° M. l'abbé Chevalier a étalé une exubérante érudition au sujet des martyrologes. Le malheur est que cette source d'information est loin d'être pure de tout mélange d'erreur. A l'origine, les *martyrologes* ne marquaient que les jours et non pas les années de la mort des martyrs [2]. A part les actes proconsu-

[1] Euseb., *Hist.*, lib. V, prœmium.

[2] Voyez, par exemple, l'ancien Calendrier de Carthage, publié par Mabillon (*Analect.*, édit. in-fol., p. 164), etc.

laires qui indiquent la date officielle, les autres documents ne contenaient rien de précis à cet égard. Or, les martyrologes ne sont que la reproduction abrégée des Actes des martyrs ou des légendes des Saints. Les dates chronologiques qu'on y rencontre n'ont donc pas d'autre valeur que celle que leur confèrent l'intelligence et la science de leur rédacteur. Voilà pourquoi le vénérable Bède, Florus, Raban Maur, le petit martyrologe romain, ceux d'Adon et d'Usuard se montrent favorables en quelques points et défavorables en d'autres à l'opinion que nous soutenons. M. l'abbé Chevalier a tourné avec habileté cette difficulté, en élevant jusqu'aux nues ces monuments du VIIIe, du IXe et du Xe siècle lorsqu'ils lui prêtaient un appui convenable, et en rejetant avec dédain ces *mêmes documents*, lorsqu'ils ne parlaient pas un langage conforme à ses idées. Cette contradiction apparaît à chaque page des longs chapitres consacrés à l'étude des martyrologes. Le *petit romain* lui-même n'échappe pas à sa critique, lorsqu'il a le malheur de faire de *Paul de Narbonne* un disciple des Apôtres. Le B. Adon de Vienne surtout est le plus souvent le jouet des variations de l'écrivain.

Ces observations générales, que nous défions nos adversaires de contredire, suffisent pour anéantir tout l'édifice élevé sur ces fondements incertains. Ce n'est pas que nous méprisions l'autorité des martyrologes : certes nous la respectons autant et plus que personne ; mais, nous le répétons, ils n'ont pas d'autre valeur que celle des auteurs dont ils portent le nom. Et comme sur les dates qui nous intéressent ils se contredisent les uns les autres, nous en concluons qu'il faut chercher ailleurs la solution du problème.

3° Les *textes apocryphes*. Nos savants contradicteurs vont certainement se récrier contre une telle proposition. Et cependant, lorsqu'ils veulent attaquer, par exemple, l'antiquité de l'Église de Paris, où puisent-ils leurs principaux arguments, si ce n'est dans les légendes de saints, dont ils sont les premiers à suspecter l'authenticité ? Mais que dire des ouvrages aussi fabuleux que ceux de Dorothée de Tyr, dont M. Chevalier, dit [1] : « Un autre catalogue, à peu près contemporain du précédent (de la *Chronique pascale*, ouvrage commencé, d'après le même auteur, vers l'an 354 et continué plus tard), est celui qu'on at-

[1] *Origines*, etc., p. 60.

tribue, *à tort ou à raison* (!!) à Dorothée, évêque de Tyr, martyrisé, dit-on, à l'âge de 107 ans, sous Licinius, ou plutôt, sous Julien l'Apostat. C'est une œuvre informe, pleine d'incohérences et d'anachronismes, où nous n'avons à relever que deux noms : Crescent, évêque de Chalcédoine *en Gaule*, c'est-à-dire *en Galatie* [1], et Trophime, décapité à Rome sous Néron. » Et après avoir cité le passage où cet écrivain ignorant fait de Néron un martyr, le docte président de la Société archéologique de Touraine conclut en ces termes : « L'Orient pouvait-il nous envoyer, sous une forme plus étrange, un témoignage plus convaincant de l'ignorance absolue dans laquelle il était du nom et de la mission des soixante-douze disciples de Jésus-Christ ? » Et c'est là une preuve que l'Occident n'a possédé aucun de ces disciples du Seigneur ? Une pareille logique échappe à l'analyse.

4° Les *Actes de saint Saturnin interprétés par Grégoire de Tours*. Après ce que nous venons de dire, il ne reste plus, en face de nous, qu'une seule difficulté, celle qui provient des Actes de saint Saturnin de Toulouse, interprétés par l'Historien des Francs. Évidemment, c'est là le grand argument de l'école grégorienne. On peut ajouter que c'est l'*unique*. Aussi, de peur que toute preuve ne leur échappe, l'ont-ils transformé en axiome historique, auquel on ne peut toucher sans porter atteinte *aux lois les plus indiscutables de la critique*. Encore une fois, ces anathèmes ne produisent sur nous qu'une seule impression : la *défiance*, et nous excitent à faire passer par le crible du *vrai* libre examen ce prétendu principe.

Or, que résulte-t-il de cet examen attentif ?

Cette vérité évidente : le texte en question n'a aucune valeur historique, du moins au point de vue qui sert de base à l'école grégorienne. Avant de le discuter, faisons-le connaître en son entier [2].

[1] Nous avions cru jusqu'ici que Chalcédoine était en Bithynie. En note, M. l'abbé Chevalier confirme cette étrange aberration géographique, en disant : « Ce texte nous démontre que, chez les écrivains orientaux, la Galatie était parfois désignée sous le nom de Gaule (Belle démonstration, formée au moyen de l'ignorance du faux-Dorothée et d'une distraction bien forte de M. l'abbé Chevalier). C'est sans doute ainsi qu'il faut interpréter le texte de la chronique pascale, où il est dit que saint Crescent prêcha dans les Gaules et y mourut. » Les prémisses de ce beau raisonnement étant ce qu'elles sont, la conclusion est de même valeur, ou plutôt elle doit tourner au profit de la proposition contradictoire.

[2] « Sub Decio vero imperatore multa bella adversus nomen christianum exortun-

« Sous l'empereur Dèce, on fit une guerre cruelle au nom chrétien... Alors Valentinien et Novatien, fameux hérésiarques de ce temps-là, se soulevèrent contre notre foi. A la même époque, sept hommes (de Dieu) furent ordonnés evêques et reçurent la mission de venir prêcher (la Foi) dans les Gaules, ainsi que le rapporte l'histoire de la passion du saint martyr Saturnin, en ces termes : « Sous les consuls Decius et Gratus (251), *comme le rapporte une tradition fidèle*, la cité de Toulouse avait commencé d'avoir pour premier et souverain prêtre saint Saturnin.....
Furent donc envoyés : à Tours, l'évêque Gatien ; à Arles, l'évêque Trophime ; à Narbonne, l'évêque Paul ; à Toulouse, l'évêque Saturnin ; à Paris, l'évêque Denis ; à Clermont, l'évêque Austremoine ; à Limoges, l'évêque Martial. Un de leurs disciples ayant pénétré dans la ville de Bourges, annonça aux habitants Notre Seigneur Jésus-Christ, Sauveur de tous les hommes. Quelques-uns de ceux qui avaient embrassé la foi, ayant été ordonnés clercs, *apprirent le rite de la psalmodie ecclésiastique*, et reçurent les instructions nécessaires sur la manière de construire une église et de célébrer les louanges du Dieu tout puissant. »

Tel est, en son entier, le fameux texte de Grégoire de Tours, colonne inébranlable du système de nos adversaires. Or, si l'on veut bien l'analyser sans parti pris, on s'aperçoit qu'il ne repose que sur *la date d'une légende*, c'est-à-dire sur ce qui, dans les légendes, de l'aveu de tous les critiques, est le moins historique et le plus sujet à caution ; et ici, en fait, cette date est en contradiction avec des monuments historiques certains, avec le texte même de la légende d'où elle est tirée, avec plusieurs affirmations de Grégoire de Tours lui-même, et, par conséquent, avec les règles de la saine critique. Certes, nous ne rejetons point l'autorité des légendes ; mais puisque nos adversaires les repoussent d'ordinaire avec tant de dédain, nous sommes en droit de leur demander pourquoi ils attribuent une telle autorité à celle de saint Saturnin, d'où le passage cité de saint Grégoire de

tur... Valentiniamus et Novatianus maximi tunc hæreticorum principes contra fidem nostram... grassantur. Hujus tempore, septem viri episcopi ordinati ad prædicandum in Gallias missi sunt, *sicut historia passionis sancti martyris Saturnini denarrat*. Ait enim : « *Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur*, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem. » Hi ergo missi sunt : Turonicis, Gatianus episcopus ; Arelatensibus, Trophimus episcopus ; Narbonæ, Paulus episcopus : Tolosæ, Saturninus episcopus ; Parisiacis, Dionysius episcopus ; Arvernis, Stremonius episcopus ; Lemovicinis, Martialis est destinatus episcopus.... De horum vero discipulis quidam Bituricas civitatem agressus, salutare omnium Christum Dominum populis nuntiavit. Ex his ergo pauci admodum credentes, clerici ordinati, ritum psallendi suscipiunt, et qualiter Ecclesiam construant vel omnipotenti Deo solemnia celebrare debeant, imbuuntur (S. Gregor. Tur., *Hist. Franc.*, lib. I, c. 28-29). »

Tours est manifestement extrait, comme l'a prouvé D. Ruinart[1]. Ils nous accorderont, sans doute, volontiers, qu'une légende, pour être un document vraiment historique, doit être contemporaine des faits qu'elle rapporte ; que si elle ne possède pas cette qualité, sa valeur probante se mesure sur son harmonie plus ou moins parfaite avec les données bien connues de l'histoire contemporaine. En outre, les légendes, aussi bien et plus encore que les chroniques, même véridiques quant au fond, sont souvent en défaut relativement aux dates. C'est là un fait avéré ,que nos savants contradicteurs ne nieront certainement pas. Trois ou quatre dates surtout, en dehors de celles des Actes vraiment officiels, ont été adaptées aux récits, d'ailleurs respectables, de la passion des martyrs[2] : celles de Néron, de Domitien, de Valérien et d'Aurélien, mais principalement celles de *Dèce et de Dioclétien*. Il suffit de parcourir le recueil des Bollandistes pour être convaincu de la vérité de notre assertion. Quelquefois les manuscrits ou les martyrologes, qui ne sont que les échos des manuscrits, se contredisent sur l'époque précise de la mort de tel ou tel martyr. Ces contradictions sont, par celà même, un signe, non pas de la fausseté de cette date, mais du moins de l'incertitude où l'on était relativement à ce point sans importance aux yeux des rédacteurs des légendes. Nos adversaires n'exigeront pas, sans doute, que nous leur étalions les preuves de ce que nous avançons ici. Au besoin, nous leur donnerions large-

[1] S. Gregor. Tur., *Opp.*, p. 23, note c : « Acta S. Saturnini ejus in Gallias missionis tempus exhibent : sed nihil habent de cœteris his recensitis, quorum in Gallias adventum alii aliis temporibus assignant. Gregorius tamen qui eos putavit simul in Gallias accessise, ex certa epocha quæ in actis S. Saturnini habetur, cœterorum etiam tempora deduxit. » On a dit, avec une très-grande probabilité, que, placé entre l'assertion de la légende de saint Ursin de Bourges, qui fait venir ces sept missionnaires au temps de saint Pierre, et celle de saint Saturnin, qui assigne à ce martyr l'époque de Dèce, saint Grégoire de Tours avait préféré l'opinion émise par l'auteur de la légende de saint Saturnin, plus en harmonie, selon lui, avec le petit nombre des noms d'évêques de Tours conservés par la tradition de son Église. En cela, il s'est appuyé incontestablement sur un fondement erroné, comme nous l'avons prouvé, mais il n'a fait qu'exercer un droit qui appartient à tout critique. Ni sa sainteté, ni même sa science, relative pour son temps, ne sont ici en question. Pour former son opinion, Grégoire de Tours se servait des éléments que lui fournissait le peu de documents qu'il possédait.

[2] Si l'on demandait la raison de ce fait, on la trouverait dans Tertullien et surtout dans Lactance. Ce dernier, dans son livre de *Morte persecutorum*, ne compte, au nombre des persécuteurs de l'Église, que *Néron, Domitien, Dèce, Valérien, Aurélien et Dioclétien*. (*Patrol. lat.* t. VII, col. 196 et seq.)

ment satisfaction. Du reste, le gros volume de M. l'abbé Chevalier pourra leur suffire, en attendant.

Ces principes posés, examinons la valeur du texte fameux qu'on nous oppose. La date qu'il contient, avons-nous dit, est en contradiction flagrante avec les monuments historiques incontestables. Nous l'avons déjà prouvé.

L'opinion de Grégoire de Tours, énoncée dans ce passage de son histoire, doit être acceptée ou rejetée solidairement en toutes ses parties, puisque ces parties sont essentiellement liées entre elles dans la pensée de l'auteur. Tous les évêques dont il place la mission au IIIe siècle doivent donc appartenir à cette époque ; l'erreur sur un seul de ces saints Apôtres entraîne, sinon la certitude, au moins la présomption d'une erreur analogue sur les autres. Or, les monuments historiques que nous avons produits démontrent que les Églises d'Aquitaine, de la Belgique, de la Celtique et de la Narbonnaise remontent à une époque bien antérieure à l'an 260, et que saint Trophime d'Arles, en particulier, appartient certainement à la période apostolique.

Nous prenons le texte de Grégoire de Tours dans le sens accepté par l'école qui se glorifie de son nom, nous prions le lecteur de le remarquer. Si l'on voulait lui donner un sens plus restreint ; si l'on prétendait, avec D. Ruinart, que Grégoire de Tours n'a jamais voulu nier l'existence antérieure au IIIe siècle d'Églises constituées, même dans les pays évangélisés par les sept missionnaires énumérés par lui, tout en refusant d'accepter ce sentiment, contraire évidemment à la pensée de Grégoire de Tours, nous pourrions encore faire observer que, dans ce cas, le système de nos modernes adversaires n'en serait pas moins détruit par la base, puisque, selon eux, l'organisation hiérarchique des Églises de France ne date que de la fin du IIIe siècle.

Quand on étudie attentivement les récits de l'Historien des Francs sur les premiers siècles de l'Église, on ne tarde pas à se convaincre qu'il n'avait que des notions confuses et inexactes sur cette époque primitive du christianisme. Ainsi, dans le texte que nous discutons, il nous représente le premier apôtre de Bourges, *disciple* des sept évêques qu'il vient de nommer, pénétrant dans la capitale de l'Aquitaine, convertissant un petit nombre de chrétiens, ordonnant des clercs, ce qui suppose qu'il était évêque, et leur apprenant la psalmodie liturgique (*ritum psallendi suscipiunt*). Cette dernière particularité ne nous paraît

guère en harmonie avec le temps troublé de la seconde moitié du IIIe siècle.

Mais ce que Grégoire de Tours raconte des origines de sa propre Église est encore moins acceptable, si on l'applique, comme il le fait, à la fin du IIIe siècle.

Dans le XXXIe chapitre, si contesté[1], du livre Xe de son *Histoire des Francs*, composé sur la fin de sa vie, après avoir fait toutes les recherches possibles pour retrouver les débris des traditions tourangelles sur ce point, il résume en ces termes son sentiment :

« Le premier évêque de Tours, Gatien, fut envoyé par le Pape de la ville de Rome, la première année de l'empereur Dèce. Dans cette ville (de Tours) habitait alors une multitude de païens adonnés à l'idolâtrie. Il en convertit un petit nombre au Seigneur, par sa prédication ; mais de temps en temps il était contraint de se cacher, pour éviter les attaques des passants qui souvent l'accablaient d'injures et d'outrages, et il célébrait le mystère de la solennité dominicale avec le petit nombre de chrétiens convertis par lui, comme nous l'avons dit, dans *des antres* et des *lieux secrets*. C'est dans de telles conditions, dit-on, qu'il passa cinquante ans dans cette ville. Il mourut en paix et fut enterré dans *le cimetière de l'un des faubourgs qui appartenait aux chrétiens.* »

Évidemment, Grégoire de Tours a cru, comme nous l'avons cru nous-mêmes avec tous les historiens ecclésiastiques, avant les travaux de M. de Rossi, que, jusqu'à la paix de Constantin, l'Église avait vécu dans des catacombes ou dans des solitudes ignorées des païens. Aujourd'hui, cette erreur n'est plus permise. Le christianisme, dès le début du IIIe siècle, était une puissance connue, tolérée par le pouvoir impérial, bien que, en fait, par suite de circonstances accessoires, trop souvent renouvelées par le fanatisme de certains Césars, des proconsuls ou de la populace, elle fut l'objet de poursuites judiciaires pendant un temps plus ou moins long, comme il arriva sous Septime Sévère, sous Dèce et sous Aurélien. Mais ces persécutions transitoires, excepté celles de Dèce et de Dioclétien, n'atteignirent pas l'existence quasi légale de la société chrétienne et le droit de propriété qu'elle possédait à divers titres. A la fin du IIIe siècle,

[1] *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, par M. Gabriel Monod, p. 61-70 (Paris, Franck, in-8°, 1872).

époque où nous transporte Grégoire de Tours, les chrétiens des Gaules, aussi bien que ceux de l'Afrique, de l'Italie et de l'Orient, étaient bien loin des catacombes. Lactance le laisse assez entendre, lorsque, cherchant à atténuer les effets produits en Gaule par l'édit de Dioclétien, il dit[1] :

« Les lettres de Dioclétien furent expédiées à Maximien et à Constance-Clore avec ordre de s'y conformer. Maximien les mit volontiers à exécution en Italie. Constance, pour ne pas paraître faire opposition aux ordres de ses supérieurs, permit de démolir les murs des Églises, qu'on pouvait reconstruire ; mais conserva intacts les vrais temples de Dieu qui sont les hommes. »

Les chrétiens des Gaules avaient donc des temples en grand nombre, et assez importants pour exciter l'attention et la fureur des Césars. Eusèbe, du reste, nous a laissé une description de la situation de l'Église, à cette époque, qui mérite d'être rapprochée du texte de Lactance ; elle en est comme le commentaire :

« De quelle gloire et de quelle liberté, dit-il[2], jouissait notre sainte Religion auprès de tous les peuples parlant la langue grecque et les langues barbares, avant la persécution violente arrivée de notre temps, nous sommes impuissants à l'exprimer. On peut démontrer la bienveillance des empereurs envers nos corréligionnaires par ce seul fait qu'il leur confiaient l'administration des provinces... Les citoyens et les magistrats se faisaient un devoir de manifester un souverain respect aux chefs des Églises chrétiennes... Qui pourrait décrire le nombre des Églises bâties dans chaque cité et la foule immense qui se pressait dans les édifices sacrés ? Si bien que les anciens temples ne suffisant plus dans chacune des villes de l'Empire, on construisit par le fondement de spacieuses basiliques. »

Grégoire de Tours ne semble donc pas avoir puisé à des sources vraiment historiques, en parlant comme il le fait des lieux de

[1] « Nam Constantius ne dissentire a majorum præceptis videretur, conventicula, id est, parietes, qui restitu poterant. dirui passus est ; verum autem Dei templum quod est in hominibus, incolume servavit. » Lactant., *De morte persecutor.*, cap. XV.

[2] Euseb., *Hist. eccles.*, lib. I, c. VIII. Avant la persécution de Dioclétien, selon saint Optat, et même dès le temps de saint Corneille, en 251, il y avait à Rome *quarante-six basiliques chrétiennes*. Cf. Euseb., *Hist.*, lib. VI, c. 43. *Patrol. græc.*, t. XX, col. 621, note 41. « Quis numerum Ecclesiarum in singulis urbibus quis illustres populorum concursus in ædibus sacris cumulate possit describere ? Quo factum est ut, priscis ædificiis jam non contenti, in singulis urbibus spatiosas ab ipsis fondamentis extruerent ecclesias (*loc. cit.*). »

réunions des chrétiens à la fin du IIIe siècle, ou plutôt, la date qu'il assigne à ces données imparfaites ou populaires (*ferunt*) est beaucoup trop récente. Il faut l'avouer, les diverses parties de son récit s'accordent aussi peu entre elles qu'avec les monuments de l'histoire. Au début, il nous dit que les païens étaient en grand nombre à Tours, lorsque saint Gatien y vint prêcher la Foi. D'où il résulterait, ce semble, qu'il y avait déjà des chrétiens dans cette ville. De même, après nous avoir représenté le bienheureux Pontife passant sa vie dans *des antres* et des *retraites obscures*, il ajoute qu'il fut enterré dans le cimetière qui appartenait aux chrétiens (*in ipsius vici cœmeterio quod erat christianorum*). L'Église de Tours jouissait donc, dès lors, d'une considération assez grande, puisqu'elle était propriétaire d'un cimetière public. Concluons que Grégoire de Tours n'a eu à sa disposition que des documents d'une insuffisance notoire sur sa propre Église, et qu'il les a réunis sous l'inspiration d'idées très peu exactes sur le christianisme primitif.

Ce qu'il nous raconte d'Urbicus, successeur de saint Austremoine, évêque de Clermont et l'un des sept Apôtres de la Gaule, au dire de nos adversaires, est encore plus étrange. Quoique marié, Urbicus vivait dans la continence, lorsqu'il fut élu évêque ; mais sa femme ayant renouvelé à son égard la séduction de la première Ève, il alla faire pénitence de son crime *dans le monastère de son diocèse : acturus pœnitentiam, diœcesis suæ monasterium expetit* ; et après de longs jours passés dans les larmes et le repentir, il reprit les rênes de l'administration épiscopale. Qui osera prétendre que, au plus tard, sous Dioclétien (car saint Austremoine ne peut guère avoir vécu plus de cinquante ans depuis son arrivée en Gaule), il y eût des monastères en Auvergne ? Par qui avaient-ils été fondés ? Dira-t-on, pour l'Église de Clermont comme pour celle de Tours, qu'il y eut une vacance du siége pendant *trente ans ?* Cet intervalle ne suffirait même pas pour rendre plausible à cette époque l'existence d'un monastère. Nouvelle preuve que l'historien des Francs n'a eu que des traditions vagues et incertaines pour étayer son récit concernant les origines des Églises de Tours et de Clermont elles-mêmes [1].

[1] M. l'abbé Chevalier prétend que l'on ne peut avoir un tel sentiment sans nier la sainteté et la véracité de Grégoire de Tours. C'est le raisonnement que faisaient

Non-seulement la date consulaire qu'il a prise pour point de départ de ses calculs chronologiques ne résiste pas à une compa—

naguère ceux qui confondaient la sainteté avec l'infaillibilité du Pape. Nous ne croyons pas devoir réfuter le docte tourangeau sur les voyages scientifiques qu'il fait faire à saint Grégoire de Tours. De pareils arguments échappent à la critique.

Qu'on nous permette d'ajouter une nouvelle preuve à celle que nous venons de donner. Grégoire de Tours *(Hist. Fr.*, lib. X, c. 31) fait arriver saint Gatien dans cette ville *la première année de Dèce* (250). Il le fait mourir *après cinquante ans d'épiscopat (ibid.)*, c'est-à-dire en 300 ou 301. Suit une vacance de siége *pendant trente-sept ans (ibid.)*, ce qui nous conduit à l'an 337 ou 338. Conséquent avec lui-même, Grégoire de Tours ajoute que Litorius, successeur de Gatien, ne fut ordonné que la première année du règne de Constant, fils de Constantin (338-339) *(ibid)*. Bien qu'inouïe à cette époque, cette longue vacance du siége de Tours n'est pas *en soi* absolument inadmissible; mais ce qui l'est assurément, c'est la raison qu'en donne l'historien des Francs : « Quod si quis requiret, cur post transitum Gatiani episcopi, unus tantum, id est Litorius, usque ad sanctum Martinum fuisset episcopus, dit-il *(Hist. Fr.*, lib. I, c. 43), noverit quia, obsistentibus paganis, diu civitas Turonica sine benedictione sacerdotali fuit. Nam qui *Christiani eo tempore videbantur, occulte et per latebras divinum officium celebrabant. Nam si qui a paganis reperti fuissent christiani,* AUT AFFICIEBANTUR VERBERIBUS, AUT GLADIO TRUNCABANTUR. » Ainsi, selon notre écrivain, le motif qui empêcha, *pendant trente-sept ans,* les fidèles de Tours et les évêques de la Lyonnaise d'élire et d'ordonner le successeur de saint Gatien, *mort en 301,* ce fut une persécution violente et soutenue qui obligeait les chrétiens *de célébrer l'office divin dans des cavernes obscures, pour échapper aux tourments et à la mort même.* M. l'abbé Chevalier emploie toutes les ressources de son habileté pour donner à un pareil paradoxe quelques couleurs de vraisemblance, et pour transformer en menaces séditieuses cette persécution aussi longue que furieuse. S'il ne s'agissait que de quatre ou cinq ans, ses raisonnements pourraient paraître plausibles ; mais il s'agit *de trente-sept ans!* Il s'agit d'une ville gauloise, qui aurait été victime de violences et de fureurs continuelles, non-seulement sous le règne pacifique de Constance Clore, *mais plus de dix ans encore après le Concile de Nicée,* à une époque où le paganisme ne pensait plus qu'à défendre ses propres libertés en présence du christianisme officiellement protégé comme la religion des maîtres de l'Empire. Il faut avoir le dessein arrêté de croire, malgré tout, aux assertions de Grégoire de Tours, pour justifier de pareilles énormités historiques. Ni la Chine, où l'empereur est infidèle, ni l'Angleterre, où le gouvernement est hérétique et où le catholicisme n'est que toléré, n'ont rien à faire en cette question, quoiqu'en dise M. Chevalier. Or, un calcul chronologique qui aboutit à une conséquence historiquement absurde, doit être faux dans son point de départ. Donc la chronologie de Grégoire de Tours, relativement aux origines même de sa propre Église, repose sur des bases historiquement fausses; et, selon toute probabilité, il faut reporter à une époque bien antérieure au IIIe siècle, peut-être même au commencement du IIe, la fondation de l'Église de Tours. Certainement, du moins, D. Ruinart *(note g in* lib. I, cap. 43, *Hist. Fr.)*, avec le chanoine Ouvrard et Gervaise lui-même, a eu raison de prétendre, appuyé sur un passage de Sulpice-Sévère *(Vit. S. Martini*, c. 8), qu'il y a eu *plusieurs* évêques, et non pas *un seul*, entre saint Gatien et saint Martin. Ce que nous venons de dire le démontre suffisamment, et M. Chevalier n'oppose à cette opinion que des invraisemblances. Que le lecteur, d'un autre côté, ne s'étonne pas de la modération du corollaire que nous venons de tirer relativement aux origines de l'Église de Tours. Nous avons prouvé, il est

raison sérieuse avec les documents historiques, elle ne peut même pas subsister devant une étude approfondie du texte de la légende de saint Saturnin d'où elle est tirée.

On a dit et répété que ces Actes sont formés de deux parties différentes, l'une composée au IVe siècle, l'autre au commencement du Ve. Et quelle preuve apporte-t-on de cette assertion? Une seule : la version adoptée par D. Ruinart, laquelle porte « *ante annos L, sicut* actis publicis, id est Decio et Grato consulibus, *sicut* fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem [1] ! »

Mais si cette version est authentique, il s'en suit manifestement que la première partie de ces Actes a été composée *l'an 300* de Jésus-Christ, *ante annos L, id est, Decio et Grato consulibus*. Aucun auteur n'a osé avouer cette conséquence, palpable cependant. Elle est,en effet, en contradiction flagrante, soit avec les données de l'histoire sur les premières rédactions des légendes des saints, soit avec le contexte et avec le style de l'écrivain. Si ce dernier a écrit son ouvrage en *l'an 300*, il devait être un contemporain du martyre de saint Saturnin. Comment donc ne s'appuie-t-il que sur la *tradition des fidèles?* Comment suppose-t-il que, à l'époque où il écrivait, les temples des Dieux n'étaient plus remplis de l'encens offert aux idoles? Comment expliquer ces paroles : « Cumque supradicto episcopo (Saturnino) *ad Ecclesiam* ID TEMPORIS *parvulam..... nam paucis* ID TEMPORIS *christianis?* » Il vivait donc à une époque où il y avait dans les Gaules un grand nombre de chrétiens, à une époque où une *spacieuse basilique* s'élevait sur le tombeau de saint Saturnin. Or, la fin du récit des Actes, attribuée à un

vrai, surabondamment, dans le cours de cette étude, que le christianisme avait été hiérarchiquement constitué dans toute l'étendue de la Gaule pendant la période apostolique, qui s'est terminée vers le commencement du IIe siècle; mais le dernier effort du zèle évangélique, que nous avons signalé sous le pontificat de saint Clément, n'a atteint que peu à peu, quoique rapidement, la plénitude de ses résultats. Il peut donc se faire que l'Église de Tours n'ait pas été constituée dès le début de la mission apostolique dont nous parlons. Grégoire de Tours, il est vrai, on ne sait d'après quel document légendaire, fait de saint Gatien un compagnon de saint Trophime, lequel appartient certainement au Ier siècle. Mais cette simultanéité de la mission des sept Apôtres n'étant fondée que sur un texte manifestement rempli d'erreurs, ne peut pas être affirmée avec certitude par un critique impartial, qui tient à rester dans les limites de l'histoire.

[1] D. Ruinart, *Acta sincera*, p. 109.

auteur plus récent, nous apprend que cette spacieuse basilique, commencée par Silvius, prédécesseur de saint Exupère, ne fut terminée et consacrée que par ce dernier pontife. Il serait facile de demontrer que le style des parties de la légende est identique. Ces Actes sont donc d'un seul et même écrivain.

Était-il même contemporain de saint Exupère, à qui saint Innocent Ier écrivait une de ses Lettres Décrétales, le 20 février 405[1] ? Nous ne le pensons pas. Un contemporain n'aurait point dit, en parlant de l'évêque de Toulouse : « Post cujus obitum SANCTUS *Exuperius*, » etc. Si nous osions hasarder une opinion nouvelle, nous dirions que cette légende, très-authentique dans sa subtance, puisqu'elle est confirmée par Fortunat et Sidoine Appolinaire, a été composée à la fin du ve ou au commencement du vie siècle[2], peut-être par Sidoine Apollinaire lui-même, ce qui expliquerait la prédilection marquée de Grégoire de Tours pour la date inscrite en tête des manuscrits qu'il en possédait. Quoiqu'il en soit de cette opinion, que nous livrons à l'appréciation de plus savants que nous, ce texte du manuscrit de Grégoire de Tours ne portait pas, ce semble, les premiers mots de l'édition de D. Ruinart : *ante annos L sicut actis publicis ;* mais seulement : SUB *Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur*.

Ce n'est pas tout : nous ne craignons pas de l'affirmer, la date consulaire, déjà inscrite dans plusieurs manuscrits à l'époque de Grégoire de Tours, n'appartient certainement pas à la rédaction primitive. Le contexte suffit à le prouver : « *Au temps*, y est-il dit[3], *où*, après l'incarnation de Notre-Sauveur Jésus-Christ,

[1] *Patrol. lat.*, t. XX, p. 495.

[2] La preuve que ces Actes ont été composés vers la fin du ve siècle se tire, entre autres, des expressions même de l'auteur. Ainsi, il appelle l'évêque *Summum sacerdotem*. En 450 les évêques de la province d'Arles disaient encore avec les anciens : *Sacerdotem* seulement. En parlant de Saint Exupère, qui vivait vers 410, il dit : « absque ullius qui ID TEMPORIS Ecclesias regere VIDEBANTUR invidia. » Le mot *id temporis*, indique que l'écrivain n'était pas contemporain, et nous ne pensons pas que l'expression *videbantur regere* ait été employée dans le sens de *regebant* avant la fin du ve siècle.

[3] « Tempore illo quo post corporeum salvatoris Domini nostri Jesu Christi adventum, exortus in tenebris Sol Justitiæ, splendore Fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, postquam *sensim et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, parique progressu* grandi (ou tardo, peu importe; nous suivons la version adoptée par D. Ruinart) *in regionibus nostris* APOSTOLORUM PRÆDICATIO CORUSCAVIT : cum raræ *aliquibus civitatibus* Ecclesiæ paucorum christianorum devotione consurgerent... ante annos, etc. » D. Ruinart, *Acta sincera Passio. S. Saturnini*, n° 2.

le Soleil de Justice s'étant levé du sein des ténèbres, *avait commencé à illuminer* des splendeurs de la Foi les plages de l'Occident, après que, *peu à peu et graduellement*, la trompette évangélique retentit par toute la terre, et que, par un progrès analogue, *la prédication des Apôtres eut éclairé nos contrées*, alors que des Églises, rares dans quelques cités, s'élevaient par la dévotion des chrétiens encore peu nombreux..., il y a cinquante ans, c'est-à-dire sous les consuls Dèce et Gratus, etc. » Nous le demandons à tout homme de bonne foi : cette longue phrase périodique, décrivant les effets de la prédication apostolique, dès le berceau du christianisme, dans le monde entier, peut-elle se concilier avec la date consulaire qui suit? Évidemment non. M. l'abbé Chevalier a insisté sur les mots *sensim et gradatim*, et il leur a donné le sens étrange, déjà refuté par nous, d'une *période de deux cents ans*, ne s'apercevant pas qu'il faisait violence au contexte. En effet, ces expressions appartiennent à la phrase APOSTOLORUM *prœdicatio coruscavit*. Cette gradation dans les progrès de l'Évangile doit donc s'entendre du temps qui s'est écoulé entre la première prédication des Apôtres à Jérusalem et les dernières conquêtes de la période apostolique, pendant laquelle, peu à peu et avec plus ou moins de succès, selon les dispositions des populations de nos cités, la Foi a pénétré jusque dans nos régions lointaines : *Sensim et gradatim in regionibus nostris Apostolorum prœdicatio coruscavit*.

Concluons : la date consulaire des Actes de saint Saturnin étant une superfétation *légendaire*, dans le sens actuel de ce mot, ne peut, en aucune façon, servir de base à un système historique.

Nous croyons avoir désormais surabondamment démontré cette vérité : les écrivains qui, dans la question de l'établissement de la Foi dans les Gaules, se sont décerné le titre exclusif d'*école historique*, n'ont, en réalité, à l'appui de leur opinion, que des autorités sans valeur sérieuse et même purement légendaires ; l'apostolicité de nos Églises, au contraire, repose sur les monuments les plus incontestables de l'antiquité ecclésiastique.

VI

LES TRADITIONS DES ÉGLISES PARTICULIÈRES DE LA GAULE.

Si nous nous arrêtions à la conclusion qui précède, on nous dirait peut-être : « Vous avez prouvé en général que de *très nombreuses Églises constituées* ont été établies dans les Gaules dans les temps apostoliques, et certainement longtemps avant le milieu du IIIe siècle; mais vous ne prouvez pas l'apostolicité de chacune d'elles en particulier, et par conséquent, vous laissez indécise la valeur des traditions locales et ecclésiastiques. »

Voici notre réponse : Par notre démonstration générale, les Églises des Gaules sont établies désormais dans une situation identique à celles des Églises de l'Orient, de l'Italie et de l'Afrique. Aussi bien que celle-ci, nos Églises peuvent, à bon droit, invoquer désormais en leur faveur le droit de prescription historique, demander aux contempteurs de leurs traditions la preuve de leurs dénégations, et leur opposer une fin de non-recevoir. Nous l'avons déjà dit, à part celles dont la fondation est mentionnée dans les Épîtres de saint Paul, les Actes des Apôtres ou les fragments des écrits des trois premiers siècles, aucune Église du monde, n'a gardé la mémoire *historique* de ses premiers évêques. Dès le VIe siècle au moins, ce fait, qui nous paraît si extraordinaire, était devenu général dans toute l'Église. Ni Aurélius, évêque de Carthage, ni saint Augustin d'Hippone, ni saint Basile-le-Grand de Césarée de Cappodoce, nous citons les plus illustres, n'étaient en mesure, dès la fin du IVe siècle, de prouver authentiquement, par des documents certains, l'antiquité de leurs Églises. Saint Grégoire de Nysse, dans une lettre publiée par le P. Lequien [1], racontait, sans doute d'après une tradition vulgaire, que le premier évêque de Césarée avait été le centurion de la cohorte de garde aux pieds de la croix du Sauveur. C'était le seul vestige des souvenirs concernant les

[1] Lequien, *Oriens christianus*, t. I, p. 367.

origines de cette illustre métropole. Pourquoi exigerait-on de nos Églises une preuve que saint Basile lui-même eût été impuissant à fournir en faveur de la sienne?

Nous l'avouons donc sans peine, à part les Églises d'Arles, de Lyon et de Toulouse, comme nous venons de le prouver, celles des autres cités gauloises ne possèdent pas de monuments scientifiquement péremptoires par eux-mêmes sur leurs origines apostoliques. Saint Martial de Limoges, — nous le dirons tout à l'heure, — saint Denis de Paris, saint Crescent de Vienne[1], saint Ursin de Bourges et saint Eutrope de Saintes, sont peut-être les seuls en faveur desquels on peut invoquer des documents presque certains. Mais tout en rejetant, comme trop peu sûres, les sources légendaires concernant les autres Églises de France, nous ne leur refusons pas pour cela une origine apostolique, c'est-à-dire une antiquité plus reculée que le IIIe siècle. Une vérité peut exister, s'affirmer même, bien qu'il soit impossible de la démontrer.

Quant aux saints évêques Martial, Crescent, Ursin, Eutrope, Denis, honorés par leurs Églises respectives comme leurs fondateurs, les données vraiment historiques qui les concernent se bornent à des notions générales, recueillies, pour la plupart, par Grégoire de Tours ou dans des légendes de rédaction trop récente pour servir de base à une argumentation scientifique.

Le saint évêque de Tours, dans son livre de la *Gloire des Martyrs*[2], a été mieux inspiré que dans son *Histoire des Francs*, en se faisant le rapporteur pur et simple de la tradition toulousaine par ces paroles : *Saturninus vero martyr*, UT FERTUR, AB APOSTOLORUM DISCIPULIS ORDINATUS, *in urbem Tolosatium est directus*. — Nous devons en dire autant de ce qu'il rapporte de saint Ursin de Bourges : *Bituriga urbs a S. Ursino qui a discipulis Apostolorum episcopus ordinatus*.

Mais M. l'abbé Chevalier nous arrête ici, et s'écrie[3] :

[1] En parlant ainsi de saint Crescent de Vienne, nous faisons une concession, peut-être exagérée, à l'école grégorienne; car l'autorité d'Eusèbe, de saint Epiphane, de Théodore et de saint Euphrone de Jérusalem, qui tous affirment que ce disciple de saint Paul a prêché dans les Gaules, s'impose à quiconque n'a pas de parti pris dans la question.

[2] S. Grégor., *De Glor. martyr*, lib. I, cap. 48.

[3] *Origines*, etc., p. 156-157.

« Si Grégoire de Tours a voulu parler ici des Apôtres proprement dits, des douze Apôtres, il est évidemment en contradiction avec lui-même; mais le mot *Apôtre* a, dans la langue ecclésiastique, une signification beaucoup plus large, et *il ne saurait être permis aux critiques* d'en restreindre le sens à leur gré sans y être autorisés par le contexte, ce qui n'est point le cas... En dehors des douze, en effet, l'antiquité chrétienne a attribué le nom d'Apôtre à ceux qui avaient été associés à leur ministère... Les soixante-douze disciples en furent honorés. Plus large encore, saint Jérôme, dans ses Commentaires sur l'Écriture sainte, donne le même titre à tous ceux qui, ayant vu Jésus-Christ de leurs yeux, l'avaient ensuite prêché... Ce nom d'Apôtre fut *donc* l'apanage des évêques *dans les premiers temps*; mais peu à peu il se modifia légèrement et prit la forme d'un adjectif, *apostolicus*, appliqué à la personne des évêques ou de leurs sièges, comme on peut le voir dans Grégoire de Tours lui-même [1].

« Le mot *disciple* n'a pas une signification moins large; et loin de se restreindre exclusivement à ceux qui ont été formés par les leçons personnelles d'un maître, il s'étend encore à ceux qui s'inspirent de ses exemples et de sa doctrine. C'est dans ce sens que nous disons aujourd'hui, les disciples de Rancé, les disciples de saint Bruno. L'antiquité chrétienne en a usé de même, et il nous est facile d'en produire *une preuve frappante*, appliquée précisément à la Gaule et à ce *même* III[e] *siècle*. Saint Irénée, martyrisé en 203, n'est pas seulement, pour saint Jérôme, saint Basile et Théodoret, un homme des temps apostoliques, un homme apostolique, *virum apostolicorum temporum* [2]; mais ce même Théodoret lui donne le titre de successeur des Apôtres : *successor Apostolorum*, et saint Épiphane, ainsi que les Menées des Grecs le lui confirment absolument [3]. Ici le mot de *successeur* n'est pas employé d'une manière banale, mais avec une certaine emphase, pour relever l'autorité de saint Irénée, et on le lui applique comme à un auditeur de saint Polycarpe, qui, lui-même, avait été disciple de saint Jean. Saint Saturnin, qui venait d'Orient, aurait *donc* pu être envoyé au milieu du III[e] siècle par un des disciples ou successeurs médiats des Apôtres. »

Nos lecteurs nous pardonneront cette longue citation; nous aimons à ne pas tronquer les objections, afin qu'on ne nous accuse pas de les atténuer. M. l'abbé Chevalier est, d'ailleurs, un habile avocat, qui supplée à la faiblesse de ses arguments par l'abondance de son éloquence.

De quoi s'agit-il? Il s'agit de savoir quel sens il faut attribuer

[1] *Sedes enim apostolica* (*Hist. Fr.*, IV, 26).

[2] « Irenæus autem qui vicinus fuit Apostolorum temporibus » (S. Basil., *Lib. de Spirit. sancto*, cap. 29); — « Irenæi, *viri apostolici*, qui Occidentem illustravit proferam testimonium » (Theodoret, *Hæretic fabul. comp.*, lib. I, c. 5.

[3] « Irenæus, successor Apostolorum » (Theodoret *loc. cit.*, lib. I, c. 2); — « Beatus ille Apostolorum successor, Irenæus » (S. Epiphan., *adv. hæres. XXIV, n. 8*).

aux expressions *discipuli Apostolorum* dont se sert Grégoire de Tours. Signifient-elles un contemporain, ou bien un homme du milieu du IIIe siècle? M. l'abbé Chevalier recherche la signification exacte de chacun de ces deux mots; du mot *apostolorum* d'abord, et il constate, par l'autorité de quelques Pères, que ce titre fut commun *à ceux qui furent associés au ministère des Apôtres, aux soixante-douze disciples, à tous ceux qui avaient vu Jesus-Christ de leurs yeux et l'avaient ensuite prêché aux nations*. Jusque-là tout est exact; mais quelle conséquence logique peut-on tirer de ces prémisses? Une seule. Le titre d'Apôtre est réservé, dans le langage de l'antiquité ecclésiastique, aux contemporains des Apôtres. Est-ce ainsi que conclut M. l'abbé Chevalier? Il s'en garde bien, car il ne prouverait rien. Écoutons-le : « Ce nom d'Apôtre fut *donc* l'apanage *des évêques des premiers siècles*. »

Qu'entend-il par *premiers siècles?* Il ne le dit pas; mais évidemment, il veut comprendre les trois premiers siècles, afin d'y faire entrer le IIIe. Mais qui ne voit combien une telle conséquence est en dehors des prémisses?

Peu à peu, ajoute-t-il, le titre d'Apôtre se modifia, et prit la forme d'un adjectif, *apostolicus*. Voyez-vous ce *peu à peu*, qui nous transporte, par le moyen d'une facile transition, jusqu'à la seconde moitié du IIIe siècle, où l'on voulait arriver? Si l'on consulte les anciens auteurs ecclésiastiques, Tertullien, saint Irénée même, on les entend distinguer, il est vrai, les *apostoli* et les *viri apostolici*, mais dans quel sens? Pour eux, les *apostoli* sont les prédicateurs de l'Évangile de la première période apostolique, et les *apostolici viri*, les successeurs immédiats de ces premiers disciples du Christ. Tertullien, qui vivait à la fin du IIe et au commencement du IIIe siècle, parle des *viri apostolici* comme de personnages depuis longtemps disparus de la scène du monde[1]. Quant aux évêques eux-mêmes, quoiqu'en aient dit quelques auteurs, jamais ils n'ont été décorés du nom d'Apôtres, sinon dans le sens de tenant la place des Apôtres, et représentant les Apôtres dans l'Église de Dieu[2]. Toutes les

[1] « Si quæ audent interserere se *ætati apostolicæ*.... edant origines Ecclesiarum suarum, evolvant ordinem Episcoporum suorum, ità per successiones ab initio decurrentem, ut primus ille episcopus aliquem ex *Apostolis* vel *apostolicis viris*. » Tertullian., *De Præscript.*, c. 32; *De Velam. Virg.*, cap. 2.

[2] Ainsi ont parlé, entre autres, saint Cyprien (*De unitate Ecclesiæ*, cap. 4), et saint Hilaire (*Lib. cont. Constant.*, n° 2).

preuves alléguées par le docte tourangeau, sont donc tout à fait en dehors de la question.

Il n'a pas été plus heureux relativement au mot *disciputi*. Après l'acceptation *moderne* de cette expression, acceptation qui ne prouve rien pour les temps anciens, il cite saint Basile, saint Épiphane, Théodoret, voire même les Menées des Grecs. Et que nous disent ces témoins ? Que saint Irénée a été un *vir apostolicus*, et un *successor apostolorum*, parce qu'il a puisé sa doctrine à la source même de l'enseignement apostolique de saint Jean l'Évangéliste. Pas un mot du mot *discipulus* en question. Et d'ailleurs, bien que saint Irénée ne soit mort que sous la persécution de Septime Sévère, il n'en appartient pas moins, par l'éducation de son enfance aux pieds de saint Polycarpe, à l'âge vraiment apostolique, et c'est en ce sens qu'ont parlé de lui saint Basile, saint Épiphane et Théodoret. Mais on ne pourrait dire la même chose des missionnaires, encore jeunes au milieu du IIIe siècle, qui prolongèrent leur vie jusqu'au commencement du IVe. Ainsi, encore une argumentation complètement dénuée de solidité et d'opportunité.

Il est donc impossible d'interpréter les mots *discipuli apostolorum*, employés par Grégoire de Tours, autrement que par *contemporains des Apôtres*. Sans doute, les traditions dont ces expressions sont l'écho, pourraient être plus précises ; mais elles n'en sont pas moins suffisantes pour attester le fait général qu'elles constatent, puisqu'il est conforme aux données les plus authentiques de l'histoire contemporaine.

Grégoire de Tours est encore plus explicite en parlant de saint Eutrope de Saintes : « A beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias, ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est[1]. »

Les notions qu'il possédait sur saint Martial de Limoges sont plus vagues[2]. Il se contente de dire qu'il *a été envoyé par les évêques de Rome (a romanis missus episcopis)* et qu'il emmena *avec lui de l'Orient* deux prêtres, compagnons de son apostolat. Cette origine orientale du saint évêque paraît empruntée à la légende bien connue du faux Aurélien. D'autre part, il est certain que l'Orient, si fécond en missionnaires au Ier et au IIe

[1] Greg. de Tours, *De Glor. Mart.*, lib. I, c. 56.
[2] Greg. de Tours, *De Glor. Confess.*, c. 27.

siècle, ne l'était plus au milieu du IIIe siècle. Il faut donc rapporter l'existence de saint Martial à une époque antérieure à cette dernière date. C'est ce qu'insinuent avec évidence, et la place que son nom occupe dans les litanies anglo-saxones publiées par Mabillon et par M. Léopold Delisle, et le témoignage de saint Abbon, et les graves affirmations du syrien saint Siméon dans le Concile de Limoges, et les traditions de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule, qui toutes affirment qu'il fut envoyé par saint Pierre. Une tradition qui est commune à tant d'Églises de différentes nations porte en elle-même le cachet de la vérité.

M. l'abbé Chevalier, après MM. de Caumont, de Cessac et Quicherat, nous oppose une borne milliaire, récemment déplacée et découverte au Moutier-d'Ahun (Creuse), laquelle, *selon une antique tradition*, serait « la colonne où saint Martial fut attaché et flagellé. Cette borne, d'après l'inscription qu'elle porte, fut dédiée à l'empereur Gordien III, l'an 240 de notre ère. » Or, savez-vous sur quoi repose cette *tradition* que M. Chevalier appelle *ancienne et respectable ?* Sur les témoignages de Bonaventure de Saint-Amable et d'Adhémar de Chabannes, deux auteurs méprisés, entre tous, par nos adversaires! Que prouve historiquement une assertion contenue dans un sermon du fougueux moine de Saint-Martial ? Un sermon du XIe siècle est-il donc suffisant pour attester un fait du Ier ou du IIIe ?

Adhémar cherchait de toutes parts des preuves confirmant ce que son zèle inconsidéré lui présentait comme l'expression de la vérité. Ce qu'il dit de la borne d'Ahun n'était qu'un mirage de son imagination, aussi bien que tant d'autres choses inventées ou soutenues par lui. D'ailleurs, l'autorité ecclésiastique ne confirma jamais la vénération populaire dont cette pierre était l'objet : preuve manifeste que la tradition qui s'y rattachait n'était ni *ancienne*, ni *respectable*, mais simplement *légendaire*.

Quant à saint Denis de Paris, la tradition qui rapporte sa mission au temps de saint Clément est, à nos yeux, digne de considération : le diplôme de Thierry IV [1], les Actes du saint évêque, certainement antérieurs au VIIIe siècle [2], la vie de sainte Geneviève, l'affirmation solennelle du Concile de Paris en 825, l'ancienne

[1] Mabillon, *De re diplom.*, p. 488, et *Analecta*, p. 63. — D. Ruinart, *Patrol.*, t. LXXI, col. 768, note *g*, et p. 1198.
[2] Bolland, *Act. SS.*, t. IV Oct., p. 927.

hymne attribuée à saint Fortunat par le savant italien éditeur de ses œuvres, tous ces documents forment un ensemble qui impose le respect, sinon la conviction.

M. l'abbé Chevalier nous oppose l'assertion du petit martyrologe romain, qui fait mourir saint Denis par les ordres du préfet Sisinnius, représenté comme un lieutenant de Dioclétien dans les légendes des bienheureux martyrs Cantius, Cantianus et Cantianellus, des saintes femmes Agape, Chionie et Irène, et de saint Chrysole[1]. Nous l'avons dit, les mentions chronologiques dans les martyrologes sont de date trop récente pour qu'elles aient une autorité probante dans une question douteuse. Les Actes de saint Denis gardant le plus profond silence sur le nom du gouverneur qui commanda l'exécution du saint martyr, ce n'est pas le petit martyrologe romain du VIIIe siècle qui peut donner, sur ce point, une solution vraiment historique.

Disons enfin un mot sur les traditions de Marseille relatives à saint Lazare, premier évêque de cette ville. Incontestablement, la légende de sainte Madeleine, publiée par l'abbé Faillon sous le nom de Raban Maur, est un tissu de fables. Nous en avons la preuve dans l'autre rédaction plus ancienne, également éditée par le docte sulpicien, puisqu'elle ne contient aucun des prodiges que renferme la première. Nous avons trouvé une meilleure version de la plus ancienne de ces deux légendes dans le manuscrit latin n° 5321 de la Bibliothèque nationale[2]. Sa rédaction, selon nous, doit être rapportée à la seconde moitié du IXe siècle, puisqu'on y mentionne le *royaume de Provence*.

Ce document ne présente rien d'invraisemblable, et, confirmé par les monuments plus anciens exhibés par M. Faillon, il suffit pour donner à la tradition provençale un caractère de véracité qui la met à l'abri des dédains de la critique, du moins quant à la substance du fait traditionnel. Nous ne l'ignorons pas, M. l'abbé Chevalier allègue contre cette tradition l'*Itinerarium in loca sancta* du moine Bernard[3]; mais lorsqu'on vérifie le texte de cet auteur du IXe siècle, on s'aperçoit qu'il ne parle que *du tombeau* d'où la puissance divine de Jésus-Christ tira saint

[1] *Origines*, etc., p. 176-177. — Cf. *Bullet. d'archéol. chrét.*, 1871, p. 34.
[2] Le manuscrit est du XIe siècle dans sa majeure partie.
[3] *Origines*, etc., p. 47, n e.

Lazare, et nullement du second sépulcre où il s'endormit pour ne ressusciter qu'au jour de la résurrection [1].

Quant à saint Front de Périgueux, saint Georges du Velay, etc., leurs légendes sont, sans doute, insuffisantes pour asseoir un jugement définitif sur l'époque de leur existence : mais, nous le répétons, l'absence de monuments historiques en faveur de ces Églises, ne détruit pas le droit de possession que leur confère la présomption générale qui résulte de notre thèse sur l'antiquité de l'établissement du christianisme dans notre patrie.

Notre tâche nous semble terminée, ou du moins, notre but est atteint. — Résumons le débat.

Grégoire de Tours, dans le désir, sans doute, de donner à la pénurie des documents concernant son Église une explication plausible, avait saisi avec empressement une date plus ou moins authentiquement inscrite en tête des Actes de saint Saturnin de Toulouse, pour reculer de deux siècles la fondation de la plupart de nos Églises de France. Son opinion, très peu concordante avec les autres passages de ses écrits, n'avait fait qu'une impression assez médiocre sur les esprits, non-seulement de son temps, mais pendant le moyen-âge. C'est à peine si, à travers les siècles, quelques moines, se piquant d'érudition avaient essayé de justifier cette chronologie grégorienne contre laquelle protestaient les plus vivantes traditions de nos Églises. Au réveil de la critique, le texte de l'*Histoire des Francs* fut abandonné en partie, et, par conséquent, fut battu en brèche par presque tous les écrivains du XVI[e] et du XVII[e] siècle. Mais, en 1650, le docteur Launoy publia, à Paris, une dissertation sous ce titre : *Locus Gregorii Turonensis de septem episcoporum missione in Gallias vindicatus a Joanne Launoio*. Cet écrit, véritable pamphlet lancé contre les siècles barbares du moyen-âge, fit une sensation profonde, et commença une lutte sans trêve entre les défenseurs de la tradition et ceux de l'évêque de Tours. L'archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, à la suite de plusieurs Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, composa sur ce débat une lettre très-érudite, qu'il adressa à Henri de Valois, et qui servit de base aux adversaires de l'opinion grégorienne.

[1] *Patrol. lat.*, t. CXXI, col. 573. — Mabillon. *Act. SS. O. B.*, sæc. III, pars II p. 523, édit. de Paris.

De nos jours, M. l'abbé Faillon, dans les deux énormes volumes qu'il publia sur l'apostolat de sainte Madeleine, essaya de dirimer la question en réunissant une foule de documents nouveaux. Malheureusement, ces documents étaient, ou trop peu certains, ou relativement trop récents pour que la critique moderne, plus que jamais exigeante, se crût vaincue. Il en résulta deux courants contradictoires, qui se heurtèrent avec violence l'un contre l'autre. En général, le clergé embrassa l'opinion favorable à l'antiquité de nos Églises; les membres des sociétés savantes et laïques, au contraire, se firent un point d'honneur de soutenir ce qu'ils appelaient la tradition des meilleurs critiques du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. A Tours, la dispute prit naguère un ton que nous nous abstiendrons de qualifier. Ce fut au milieu de ce conflit local que M. l'abbé Chevalier se jeta, armé de son gros volume, et bientôt une couronne de l'Académie des Inscriptions vint sanctionner le résultat de ses efforts. L'école grégorienne, fière de sa victoire, se décerna le titre d'*historique*, et ne parla plus de ses adversaires qu'avec mépris.

Convaincu que l'ignorance ou l'oubli des monuments de l'antiquité ecclésiastique avaient seuls pu produire un pareil triomphe, il nous a paru utile de réunir en un faisceau tout ce que la tradition historique des premiers siècles nous fournit encore d'éléments précieux pour la solution de la question en litige. Si nous n'osons nous persuader d'avoir terminé le combat, nous croyons, du moins, avoir démontré que le titre d'*école historique* appartient incontestablement à ceux qui défendent l'antiquité et même l'apostolicité de nos Églises de France, — tous les documents de la primitive Église attestant ou tendant à en confirmer la réalité.

Nous terminerons par une protestation analogue à celle que nous émettions au début de ce travail. Persuadé que la vérité n'a pas d'armes plus puissantes que celles de la modération, nous nous sommes efforcé de ne les jamais quitter. S'il nous était échappé quelques expressions trop vives, nos adversaires peuvent être assurés que nous les désavouons à l'avance.

DOM FRANÇOIS CHAMARD,
Bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

DE LA

CROYANCE DES HÉBREUX

A L'IMMORTALITÉ DE L'AME

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a consacré naguère plusieurs séances à l'examen d'une question qui intéresse tout à la fois la religion, la philosophie et l'histoire : celle de la croyance des Hébreux à l'immortalité de l'âme. M. Joseph Halévy, le savant et intrépide explorateur de l'Yémen, a soulevé le premier la discussion. Dans un mémoire qu'il avait été autorisé à lire devant l'Académie, il avait signalé l'importance de quelques passages d'une inscription d'Eschmounazar, roi de Sidon, qu'il traduisait ainsi : « Je fus enlevé avant mon temps entre ceux « auxquels le jour est voilé ; depuis mon élévation (au trône), « pieux et digne d'immortalité. » Le défunt, dans la bouche duquel sont mises ces paroles, exprime un peu plus loin l'espoir que le Dieu auquel il adresse sa prière « lui fera voir l'Astarté des cieux magnifiques. » Dans un autre endroit, cette espérance se manifeste de nouveau dans des termes à peu près semblables : « Il me fera habiter avec Astarté les cieux magnifiques. » De ces passages très-explicites, M. Halévy avait conclu que les Phéniciens, au VIIe siècle avant notre ère, croyaient à la vie future, et il avait pris de là occasion de s'élever contre ceux qui refusent aux Sémites de Palestine, contemporains et voisins des sujets d'Eschmou-

nazar, la connaissance de ce dogme consolant d'une autre existence, qui est le fondement de la religion, de la morale et de la vertu [1].

Dans les séances du 28 février et du 7 mars 1873, M. Derenbourg, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a attaqué l'interprétation de l'inscription d'Eschmounazar donnée par son coréligionnaire, M. Halévy, et surtout les conclusions que ce dernier en avait tirées en faveur de la foi des Hébreux, leurs communs ancêtres, à l'immortalité de l'âme. Selon lui, l'Ancien Testament a ignoré cette doctrine, et les Juifs ne l'ont connue que fort tard, par leur contact avec les étrangers et surtout avec les Grecs. Tous les endroits des Livres Saints qui sont réputés contenir des allusions à la vie future n'en contiennent pas en réalité. Ce n'est qu'en forçant ou en exagérant le sens littéral de ces passages divers qu'on a pu prétendre y découvrir ce qui n'y est point. « Dans les Écritures, il n'existe aucun texte d'où l'on puisse raisonnablement ou certainement tirer l'indication de la croyance chez les Hébreux à l'immortalité de l'âme [2]; » mais la préoccupation, poussée à l'extrême, de faire l'apologie des livres bibliques, a induit en erreur les exégètes et les historiens.

M. Renan, sans aller tout-à-fait aussi loin que son ami, l'a cependant soutenu, et a cherché à le défendre dans la discussion contre les réclamations que provoquait cette thèse de la part des autres membres de l'Académie. « Il s'agit de savoir, a-t-il dit, si la doctrine de l'immortalité de l'âme, avec sa conséquence la plus prochaine qui est la rémunération des actes accomplis pendant la vie terrestre, si cette doctrine existe dans les traités gnomiques du canon des Écritures, tel que Job, les Proverbes, certains Psaumes. » M. Renan a « affirmé que la doctrine de l'immortalité (de l'âme) n'existe pas dans les écrits qu'il vient de nommer; bien plus, que la philosophie qui en fait le fonds est opposée à cette doctrine [3]. »

L'opinion de M. Derenbourg, ainsi appuyée par M. Renan, a fait quelque bruit et causé quelque émotion. Mgr Freppel, le vaillant évêque d'Angers, y a répondu par deux notes courtes, mais

[1] Compte-rendu de la séance de l'Académie des Inscriptions, dans le *Journal Officiel* du 4 mars 1873, p. 1522.
[2] *Journal Officiel* du 16 avril 1873, p. 2618.
[3] *Journal Officiel* du 16 avril 1873, p. 2618.

solides[1]. M. Joseph Halévy lui-même, pris directement à partie par le membre de l'Institut, a justifié ses premières assertions dans un second mémoire que l'Académie lui a permis de lire devant elle[2]. Nous aurions attendu de lui, il faut le dire, une réplique plus ferme et plus nette. Il a semblé sacrifier les auteurs de l'Ancien Testament, du moins si l'on s'en rapporte au compte-rendu du *Journal officiel*, pour s'attacher exclusivement à la défense du peuple hébreu. Il « accepte les faits qui servent de point de départ à M. Derenbourg, à savoir que le canon des Écritures évite systématiquement toute allusion à la vie future et aux rémunérations qui accompagnent cette vie ; mais il conteste la conclusion qu'on en tire. Les auteurs bibliques représentent, en effet, l'école mosaïste adversaire obstinée des traditions populaires des Hébreux [3]... On se tromperait gravement si on considérait l'ensemble des idées émises par les auteurs bibliques comme l'expression des opinions et des aspirations nationales des Hébreux. Les idées combattues par l'école de Moïse portent précisément le vrai cachet national ; et parmi les rites le plus rigoureusement réprimés par le code moïsiaque, les sacrifices aux mânes et l'évocation des morts occupent la première place. Et ces rites impliquent clairement la foi à la persistance de l'âme[4]. »

Il y a, sans doute, une part de vérité dans ces réflexions de M. J. Halévy, on ne saurait en disconvenir ; mais elles ont le tort de présenter la Bible sous un jour défavorable, et de donner à penser que Moïse et les prophètes ont cherché à étouffer dans le cœur de leurs frères la croyance à un des dogmes les plus importants de la religion. Si M. Derenbourg se trompe en niant l'existence de la croyance à l'immortalité de l'âme chez les Hébreux, M. J. Halévy se trompe aussi en nous représentant les écrivains sacrés comme des hommes qui ont « combattu » cette croyance.

[1] Elles ont été publiées dans l'*Univers* des 18 et 21 mars 1873.
[2] Dans les séances du 9, du 18 et du 25 avril 1873. Voir le compte-rendu de ce Mémoire dans le *Journal Officiel*, numéros du 16, du 22 et du 29 avril 1873.
[3] *Journal Officiel* du 22 avril 1873, p. 2729.
[4] *Journal Officiel* du 29 avril 1873, p. 2858.

I

OPINIONS DES JUIFS SUR LA VIE FUTURE DEPUIS LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE.

Ce n'est pas aujourd'hui la première fois qu'on prétend que les Hébreux ont ignoré la destinée de l'âme. Voltaire écrivait en 1776 : « Tournez-vous de tous les sens, messieurs les Juifs, vous ne trouverez chez vous aucune notion claire, ni de l'enfer, ni de l'immortalité de l'âme [1]. » Et en parlant ainsi, Voltaire n'était que l'écho d'un certain nombre d'hérétiques, d'incrédules, ou même de chrétiens, détracteurs obstinés des enfants de Jacob, quand ils ne l'étaient pas en même temps des fidèles disciples de Jésus-Christ. Il s'inspirait surtout de Guillaume Warburton, évêque anglican célèbre par son esprit paradoxal et aventureux, qui, dans sa *Divine légation de Moïse*, soutenait en effet les idées émises naguère par M. Derenbourg.

Depuis Voltaire, ce sont surtout des Juifs, M. Salvador, M. Cahen, qui, imbus de préjugés rationalistes, ont soutenu que les anciens Hébreux n'avaient point l'idée de la permanence de l'âme. Ils reconnaissent tous qu'à partir de la captivité de Babylone la doctrine complète de la foi à une autre vie et d'une rémunération après la mort est clairement exprimée dans les livres deutérocanoniques et dans le Talmud, mais c'est l'époque qui a suivi la première ruine de Jérusalem qu'ils assignent comme date à l'implantation de ce dogme dans la théologie juive.

Prenons acte tout d'abord de cet aveu. Il est certain que les Juifs Talmudistes admettaient les récompenses et les peines de l'autre vie, le ciel et l'enfer. Le traité *Sanhédrin* est très-explicite, entre autres, sur ce sujet [2]. Le célèbre historien Josèphe croyait à l'immortalité de l'âme [3], et il nous affirme que les Pha-

[1] *Un chrétien contre six Juifs, ou réfutation d'un livre intitulé* : *Lettres de quelques Juifs Portugais, Allemands et Polonais. Œuvres*, t. XLVIII, p. 512, édition Beuchot.
[2] Voir folios 90 b ; 91 a ; 92 b ; 94 a, etc.
[3] *De Bello judaïco*, VIII, 5, dans son discours à ses soldats.

risiens [1] et les Esséniens [2] y croyaient également. En remontant plus haut, nous trouvons la même doctrine clairement formulée dans les derniers livres de l'Ancien Testament. Les victimes de la persécution d'Antiochus souffrent les supplices de la vie présente pour échapper à ceux de la vie future [3] et mériter les récompenses éternelles [4]. L'auteur du second livre des Machabées nous apprend que les prières des vivants peuvent soulager les âmes des morts dans le purgatoire [5]. Le livre de la Sagesse affirme le dogme de l'immortalité de l'âme, des récompenses et des peines avec la plus grande netteté. La mort, y lisons-nous, est le fruit du péché, mais elle n'est pas l'anéantissement : « Les impies ont dit dans l'égarement de leurs pensées : le temps de notre vie est court et fâcheux ; l'homme, après la mort, n'a plus rien à attendre ; on ne sait personne qui soit revenu de l'Hadès... Le temps de notre vie n'est qu'une ombre qui passe, et après la mort, il n'y a plus de retour ; le sceau est posé et nul n'en revient. Venez donc, jouissons du présent, mettons à profit nos jeunes années. Enivrons-nous des vins les plus délicieux, couvrons-nous de parfums, cueillons la fleur avant qu'elle soit flétrie, couronnons-nous de roses avant qu'elles se fanent, foulons sous nos pieds tous les prés verdoyants, et abandonnons-nous à la luxure... Les impies ont eu ces pensées, mais ils se sont trompés ; ils ont été aveuglés par leur propre malice. Ils ont ignoré les secrets de Dieu, ils ont cru qu'il n'y avait point de récompense à espérer pour les justes... Mais Dieu a créé l'homme pour l'immortalité (ἐπ' ἀφθαρσίᾳ), il l'a fait à sa propre image... Les âmes des justes sont dans sa main, le tourment de la mort ne les atteindra pas. Ils ont paru mourir aux yeux des insensés...; mais s'ils ont souffert des tourments devant les hommes, leur espérance est pleine d'immortalité (ἀθανασίας)... Les justes brilleront, étincelants comme le feu au milieu des roseaux. Mais les méchants seront punis selon leurs pensées, parce qu'ils ont négligé la justice et qu'ils se sont éloignés du Seigneur... Alors les justes s'élèveront pleins de confiance contre ceux qui les ont accablés d'afflictions... Les méchants, à cette vue, seront saisis de trouble et d'une horrible frayeur ; ils

[1] *Id.* II, 18, 11.
[2] *Archæol.*, XVIII, 1, 3.
[3] II Mach., VI, 26.
[4] II Mach., VII. 11. 14, 28 ; XIV, 46.
[5] II Mach , XII, 46.

seront saisis d'étonnement en voyant tout d'un coup, contre leur attente, les justes sauvés. Ils s'écrieront eux-mêmes, en poussant de profonds soupirs : « Voilà ceux que nous avons tournés en « ridicule... Insensés que nous étions, leur vie nous paraissait « une folie et leur mort honteuse, et ils sont maintenant élevés « au rang des enfants de Dieu. Nous nous sommes donc égarés « de la voie de la vérité!... » Voilà ce que les pécheurs diront dans l'enfer... Mais les justes vivront éternellement, le Seigneur est leur récompense, le Très-Haut prend lui-même soin d'eux[1]. »

Le prophète Daniel exprime en quelques mots tout ce que vient de nous dire l'auteur de la Sagesse : « En ce temps-là (à la fin des temps), sera un temps de détresse, comme il n'y en a pas eu de semblable depuis qu'il existe des nations sur la terre. En ce temps-là, tous ceux de ton peuple (le peuple juif), qui seront écrits dans le livre (de vie) seront sauvés. Et la multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveillera, les uns pour la vie éternelle (*ḥaïê 'olam*), les autres pour l'opprobre et l'infamie éternelle. Et ceux qui auront été sages brilleront comme les feux du firmament; ceux qui auront appris aux autres à pratiquer la justice seront étincelants comme les astres, pendant toute l'éternité[2]. »

Il est donc clairement établi par ces passages que les Juifs, depuis la captivité de Babylone, avaient une connaissance très-explicite et très-précise de la doctrine de la vie future. Cette période de l'histoire sacrée étant mise hors de cause, ainsi que la période évangélique que personne n'a osé attaquer sur ce point, nous devons maintenant examiner ce qu'ont pensé les Hébreux sur l'âme et sa destinée, depuis leur origine jusqu'à l'époque de leur transplantation en Chaldée. C'est ici que commencent les dissentiments parmi les savants et les critiques.

La diversité des opinions sur cette question aussi grave s'explique sans doute par la passion religieuse qui y est trop souvent intervenue, mais il faut reconnaître cependant qu'elle a aussi une autre cause : le caractère complexe du problème à résoudre. Si l'on ne pose point nettement l'état de la question, si l'on ne l'étudie pas successivement sous toutes ses faces, il est impossible de s'entendre et d'arriver à des conclusions so-

[1] *Sap.*, II, III, V.
[2] Dan., XII, 1-3.

lides et précises. On n'a pas toujours procédé avec assez de méthode et de rigueur; de là les erreurs accumulées sur ce sujet. Veut-on prouver que les Hébreux ne connaissaient pas l'immortalité de l'âme? On essaie de montrer qu'ils n'avaient pas une idée claire de la résurrection des corps ou de la nature d'une autre vie. Ce sont là pourtant des choses très-distinctes, quoique étroitement liées entre elles. « Il ne faut pas confondre l'idée de l'immortalité de l'âme, comme l'a justement observé M. Alfred Maury, avec la croyance à la résurrection ; cette résurrection, comme on sait, ne suppose pas nécessairement l'immortalité[1]. Il ne faudrait pas non plus confondre l'idée de la survivance de l'être humain avec la doctrine de la rémunération ultraterrestre. M. Lubbock a rapporté des faits nombreux et concluants qui établissent que, chez beaucoup de peuplades sauvages possédant la notion de la survivance, l'idée de la résurrection est absente[2]. »

Pour éviter toutes ces ambiguités et ces équivoques dangereuses, nous examinerons successivement quelle idée se faisaient les anciens Hébreux 1° de la nature de l'âme, 2° de sa durée ou de son immortalité, 3° du scheôl ou lieu de séjour des âmes, 4° de la rémunération après la mort, 5° de la résurrection des corps.

II

NATURE DE L'AME

On ne rencontre nulle part dans la Bible une exposition didactique de la nature de l'âme, non plus qu'une démonstration en forme de son existence et de sa distinction avec le corps : ces procédés philosophiques, cette analyse subtile dont les Grecs nous ont laissé le précepte et l'exemple, ne sont pas dans le génie oriental, qui ne sait s'exprimer qu'en images et n'a que

[1] De même qu'on peut très-bien avoir l'idée de l'immortalité de l'âme sans connaître la résurrection des corps.
[2] *Journal officiel* du 16 avril 1873, p. 2618.

de l'horreur pour les abstractions. Mais si l'on veut bien se rendre compte des idées cachées sous les métaphores, et, en dépouillant la pensée de ces ornements d'emprunt, contempler la vérité toute nue, il sera facile, à quiconque voudra voir, de connaître clairement la psychologie hébraïque et d'en admirer l'exactitude.

Elle est résumée tout entière dans la première page de la Genèse. Dieu forma d'abord, d'après le récit sacré, la partie matérielle de l'homme, son corps, qu'il tira de la poussière de la terre, *'afar min haadâmâ*. Ensuite, il lui souffla lui-même un souffle de vie, il lui donna l'esprit immatériel, *nischmat ḥaïm*. L'union de ce corps et de cet esprit, de cet *'afar* et de ce *nischmat* forme l'homme, la *nefesch ḥaïa*, « l'âme vivante » qui reçoit le nom d'*Adam* ou « homme. » Le corps terrestre, quoique façonné par les mains de Dieu, n'est donc primitivement qu'une statue sans vie ; il ne devient l'homme que quand un nouvel élément, le *nischmat ḥaïm*, vient s'ajouter au premier, et forme ainsi de ces deux éléments une personne unique. Peut-on désirer une affirmation plus claire de l'existence de l'âme, ainsi que de la distinction et de la différence de nature qui existe entre elle et le corps ?

Cependant l'Écriture ajoute un trait qui rend ces vérités encore plus frappantes et plus palpables. L'homme est supérieur à la bête par son corps, œuvre des doigts de Dieu lui-même ; mais il lui est surtout supérieur par son âme, parce que, par cette âme, il est fait « à l'image et ressemblance » de Dieu. On a beaucoup admiré, et avec raison, le disciple de Socrate lorsqu'il appelle l'homme une « plante céleste ; » et qu'est cependant le langage de Platon comparé à celui de la *Genèse*, qui nous montre dans nos âmes les images de Dieu ? Quelle profondeur dans ce simple mot ! L'expression de Moïse n'a et ne peut avoir qu'un sens : elle signifie, dans notre langue froide et décolorée mais plus précise : l'homme est composé d'un corps et d'une âme ; son corps a été formé de terre, mais son âme a été créée directement par Dieu, et c'est par elle qu'il ressemble à son créateur ; il n'est point son image par son corps, car ce corps lui est commun avec les animaux, et, d'ailleurs, Dieu n'a point de corps ; il n'est point son image parce qu'il est doué de vie, car la vie lui est commune avec tous les autres êtres vivants, et n'est pas, par conséquent, son signe caractéristique, ou, comme

parlent les philosophes, sa différence propre; il est l'image de Dieu par son âme spirituelle, intelligente et libre, qui est son apanage exclusif, qui fait de lui le roi de la création et lui mérite le droit de commander à toute la nature[1].

On a dit tout cela depuis Moïse, en termes plus abstraits et, si l'on veut, plus précis, mais on ne l'a dit jamais avec autant de magnificence ni avec plus de vérité : « Encore un coup, s'écrie Bossuet avec l'éclat et l'autorité de son nom et de son langage, encore un coup, Dieu a formé les autres animaux en cette sorte : « Que la terre, que les eaux produisent les plantes et les ani-« maux[2], » et c'est ainsi qu'ils ont reçu l'être et la vie. Mais Dieu, après avoir pris en ses mains toutes puissantes la boue dont le corps humain a été formé, il n'est pas dit qu'il en ait tiré son âme, mais il est dit « qu'il inspira sur sa face un souffle de vie, » et que « c'est ainsi qu'il a été fait une âme vivante[3]. » Dieu fait sortir chaque chose de ses principes : il produit de la terre les herbages et les arbres avec les animaux, qui n'ont d'autre vie qu'une vie terrestre et purement animale ; mais l'âme de l'homme est tirée d'un autre principe, qui est Dieu. C'est ce que veut dire ce souffle de vie que Dieu tire de sa bouche pour animer l'homme : ce qui est fait à la ressemblance de Dieu ne sort point des choses matérielles; et cette image n'est point cachée dans ces bas éléments pour en sortir, comme fait une statue du marbre ou du bois. L'homme a deux principes : selon le corps, il vient de la terre; selon l'âme, il vient de Dieu seul; et c'est pourquoi, dit Salomon, pendant que le corps « retourne « à la terre d'où il a été tiré, l'esprit retourne à Dieu qui l'a « donné[4]. »

Il y a donc, en résumé, trois moments successifs dans la création de l'homme : Dieu façonne d'abord la substance matérielle, la « poussière, » *'afar*, ou « la chair, » *bâsâr*, ce que nous appelons « le corps. » En second lieu, il donne à ce corps « l'esprit » qui l'anime, *nischmat*, son souffle, ce que l'Écriture appelle ailleurs *rouah*, ce que les Grecs nommaient *pneumanoûs* et les Latins *spiritus*, *mens*. Enfin, de l'union de l'esprit

[1] Gen., I, 28.
[2] Gen., I, 11, 20, 24.
[3] Gen., II, 7.
[4] Eccl., XII, 7. — Bossuet, *Élévations sur les mystères*, 4me semaine, XIme Élév. *Œuvres*, édit. Vivès, t. VII, p. 82.

et de la matière résulte la *nefesch haïa*, « l'âme vivante, » *psyché*, *anima vivens*, c'est-à-dire la personne humaine, l'être unique mais composé, qui est l'homme. L'âme vivante ou l'homme n'est donc pas « l'esprit » seul, pas plus qu'elle n'est le corps seul; c'est le composé de l'un et de l'autre, le *conjunctum*, comme l'appelle saint Thomas, la personnalité qui, de deux substances différentes, fait une seule individualité. De là l'usage, en hébreu comme en arabe, de *nefesch* pour le pronom réfléchi « soi[1]. »

Le sens de ces mots divers, *bâsâr*, *rouah*, *nefesch*, et leurs synonymes, est fidèlement conservé dans tous les livres non-seulement de l'Ancien mais aussi du Nouveau Testament[2], dans le texte original comme dans la traduction des Septante et dans la Vulgate latine. « Le corps *(bâsâr)* souffre, dit Job, et l'âme *(nefesch)* s'afflige[3]. » — « Parce que mon âme *(lêb)* se réjouit, mon corps *(bâsâr)* est en assurance, » chante le Psalmiste[4]. — Les Proverbes disent dans le même sens : « La santé du corps *(besârim)* c'est la tranquillité de l'âme[5]. » — Dieu, dit Job à ses amis, « tient en sa main l'âme *(nefesch)* de tous les êtres vivants, et l'esprit *(rouah)* de toute chair humaine *(bâsâr)*[6]. » — « L'esprit *(pneuma)* est prompt, dit Notre-Seigneur dans saint Matthieu, mais la chair *(sarx)* est faible[7]. » — « Mon âme *(psyché)* glorifie le Seigneur, et mon esprit *(pneuma)* tressaille en Dieu, » chante la sainte Vierge[8]. — « Que votre esprit *(pneuma)* et votre âme *(psyché)* et votre corps *(sôma)* soient irrépréhensibles à la vue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, » écrit saint Paul aux Thessaloniciens[9].

[1] I Sam., I, 15; Amos VI, 8, etc. Voir Ex., XXIII, 9, le sens de personne.

[2] Cette règle souffre cependant des exceptions, comme il arrive toutes les fois qu'il s'agit de termes de langage. Nefesch et rouah s'emploient quelquefois comme synonymes (Job, XII, 10.), de même que nous employons souvent âme pour esprit en français.

[3] Job. XIV, 12.

[4] Ps., XVI, 9. — Le mot *lêb*, « cœur, » désigne assez fréquemment en hébreu le siége de l'intelligence, et s'emploie, dans ce sens, comme synonyme de *nefesch* ou de *rouah*. — Nous avertissons que les Psaumes sont toujours cités d'après l'ordre de la Bible hébraïque, qui diffère souvent de celui de la Vulgate.

[5] Prov. XIV, 30. Voir aussi Ps. LXXXIV, 3.

[6] Job, XII, 10. Voir aussi Num., XVI, 22. Comparér également Is., X, 18, et XXXI, 3 : « Les Égyptiens ne sont que des hommes et non pas des dieux, et leurs chevaux *ne sont que chair (bâsâr)* et *non pas esprit* (*rouah*). »

[7] Matt., XXVI, 41.

[8] Luc, I, 46, 47

[9] I Thess., V, 23. Cf. I Cor. XV, 45, 46, 47. et Héb., IV, 12.

Par une singulière coïncidence, le philosophe de Stagyre parlait comme la Bible dans son traité de l'âme; il distinguait, lui aussi, dans l'homme le corps, l'esprit et l'âme, le *sôma*, le *noûs* et la *psychê*, et il faisait aussi venir l'esprit du dehors[1].

Ainsi, la distinction de l'âme et du corps et l'union étroite de ces deux substances formant une seule personne, sont très-clairement marquées dans la Bible[2]. La psychologie hébraïque attribue aussi très-exactement à la *nefesch* les facultés que nous attribuons nous-mêmes à la personne humaine : la sensibilité, l'intelligence, la volonté. Elle aime[3], elle hait[4], elle se réjouit[5], elle s'attriste[6]; les sensations de douleur[7] et de plaisir[8], la faim[9], la soif[10], lui sont rapportées, aussi bien que les sentiments de la crainte[11] et de l'espérance[12], de la force[13] et de la faiblesse[14], les vices[15] et les vertus[16], les désirs[17] et les dégoûts[18], les bénédictions[19] et les imprécations[20]. C'est elle qui connaît[21] et qui pense[22], qui se souvient[23] et qui oublie[24]; c'est elle aussi qui

[1] Voir le premier chapitre du second livre *de Animâ : Aristotelis Opera*, Aureliæ Allobrogum, 1605, t. I, p. 486. — Méliton de Sardes, au second siècle de l'ère chrétienne, avait composé un livre intitulé : Περὶ ψυχῆς καὶ σώματος (καὶ) νοός, ce que Rufin traduit : *De animâ et corpore et mente*. Nous n'en connaissons malheureusement que le titre.

[2] Ce qui n'a pas empêché M. Renan d'oser prétendre, dans sa *Vie de Jésus*, que Jésus lui-même n'a jamais établi de distinction entre l'âme et le corps, malgré ses paroles si explicites dans Matt. X, 28.

[3] Gen., XXXIV, 3; I Sam. XVIII, 1; Cant., I, 7; Isaï, XLII, 1, etc.

[4] Ps. XVII, 9; Isaï, I, 14; XLIX, 7.

[5] Ps. LXXXVI, 4.

[6] Job, XXIV, 12; XXX, 16, 25; Ps. XLII, 6, 12; XLIII, 5, etc.

[7] Gen., XLII, 21; Num., XXI, 5; Job, X, I; Ps. LXXXVIII, 4.

[8] Ezech., XXV, 6.

[9] Prov., X, 3.

[10] Prov., XXV, 25.

[11] Isaï, XV, 4.

[12] Ps. LVII, 2; CXXX, 5.

[13] Jud., V, 21.

[14] Ps. CVI, 15; CXIX, 81; Jer., IV, 31, etc.

[15] Prov., XXVIII, 25 de l'orgueil; Ézech., XXXVI, 5, de la haine contre le peuple de Dieu; du péché; Lév., IV, 2; V, 15, 17, etc.

[16] Ps. LXXXVI, 4; CXLIII, 8, de la piété envers Dieu.

[17] Deut., XII, 6; XIV, 26, XVIII, 6; Isaï, XXXVI, 8, 9; Ps., XLII, 2; LXXXIV, 3, etc.

[18] Jud., XVI, 16.

[19] Gen., XXVII, 4; Ps., CIII, 1, 2, etc.

[20] Job, XXXI, 30.

[21] Ps. CXXXIX, 14; Prov., XIX, 2.

[22] I Sam., XX, 4; Deut., IV, 9.

[23] Lament., III, 20.

[24] Ps. CIII, 2.

veut [1] et qui ne veut pas [2], qui prend des résolutions et les exécute[3]. *Arêknefesch*[4] correspond mot pour mot à « longanimité, » et *qâtsêr nefesch*[5] à « pusillanimité. »

Le *rouaḥ* désignant « l'esprit » est naturellement, comme la *nefesch*, le principe des sentiments et des affections [6], de la volonté [7] et de l'intelligence [8].

La Bible ne nous dit nulle part quelle était l'essence du *rouaḥ*. On a prétendu que, pour les Israélites, l'âme n'était point spirituelle, parce qu'elle est désignée par des noms qui signifient tous « souffle » ou « vent. » Cet argument, emprunté à l'étymologie, est ici sans valeur. Le langage humain a été obligé de se servir d'images sensibles et matérielles pour exprimer les idées métaphysiques et pour désigner les êtres immatériels : c'est une règle qui ne souffre aucune exception. Or, la plupart des peuples, peut-être par un souvenir confus de la tradition antique et primitive sur l'origine de l'âme, ont regardé le souffle, le vent, comme l'image la plus expressive, la plus propre à peindre à l'imagination et à exprimer par la parole, l'esprit, cet agent caché et immatériel que nos sens ne peuvent saisir, comme nos yeux ne peuvent voir ce vent invisible dont l'existence ne se manifeste que par les effets[9]. « Ame, esprit, » n'ont point primitivement d'autre sens que celui de souffle. En latin, en grec, en sanscrit, les mêmes mots désignent l'âme et le vent, comme en hébreu et en arabe.

Les expressions employées par la Bible indiquent donc plutôt le caractère immatériel du principe pensant, puisqu'elles le désignent par les termes les moins grossiers, les plus subtils, en quelque sorte, qu'elle ait pu découvrir, par des termes identiques à ceux qu'ont employés les philosophes les plus spiritualistes, Platon, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, les scholastiques. Nulle part, elle ne dit que l'âme est corporelle. Elle ne dit pas non plus, il est vrai, que l'âme est un pur esprit. Elle ne pouvait

[1] Gen., XXIII, 8; I Chron., XXVIII, 9.
[2] Job, VI, 7.
[3] Ps. CXIX, 129.
[4] Job, VI, 11.
[5] Num., XXI, 4.
[6] Prov., XXV, 28; XI. 13; XVII. 22; Gen., XXVI, 35; Ps. LI, 12, 19, etc.
[7] Ex., XXXV, 21; II Reg., XIX, 7; Isaï, XXXVII, 7.
[8] Ex., XXVIII, 3; Deut., XXIV, 9; Isaï, XI, 2.
[9] Cf. Ps. LXXVIII, 39.

pas même le dire, car elle ne possédait aucun mot pour exprimer cette idée.

Le Nouveau Testament ne l'a pas dit, non plus[1]. Mais tout ce que la Bible hébraïque pouvait faire, elle l'a fait : elle a insinué la spiritualité de l'âme. Elle nous parle de la nature de l'âme, par rapport à sa simplicité, dans les mêmes termes que de la nature de Dieu. Jamais elle n'a affirmé expressément que Dieu est un pur esprit, mais jamais elle n'a affirmé non plus que Dieu est chair, corps, matière[2]. Jusque dans ses plus hardis anthropomorphismes, elle évite ces expressions qui auraient pu faire croire à l'homme que Dieu est un être semblable à lui. Elle a ainsi enseigné l'immatérialité divine, par voix de réticence et de conclusion, autant que le permettait la langue imparfaite et incomplète, au point de vue métaphysique, dans laquelle elle est écrite.

Il en est de même de la notion de la spiritualité de l'âme. L'âme, ou le rouaḥ, est distincte du corps. *Nefesch* se dit des hommes et des bêtes, comme en français « âme, » parce qu'elle n'exclut point le corps et signifie souvent la vie[3], mais elle ne se dit point de Dieu[4]. *Rouaḥ*, « l'esprit, » au contraire, se dit en hébreu, comme esprit dans notre langue, de Dieu et de l'homme, et point des bêtes[5]. Il y a donc entre Dieu et le *rouaḥ* quelque analogie de nature qui distingue ce dernier des choses matérielles. Il n'est, en effet, jamais confondu avec ce composé de poussière qui est le corps ; il en est même plusieurs fois soigneusement distingué. L'*Ecclésiaste* opposait le *rouaḥ* qui remonte à Dieu, son auteur, à l'*éafar* qui retourne dans la terre d'où elle a été tirée[6]. Moïse et Job distinguent également *rouaḥ* de *bâsâr*[7], l'esprit du corps. L'homme, lorsqu'il écoute ses passions charnelles,

[1] Voir cependant Luc, XXIV, 39.

[2] Dieu est même mis en opposition avec la chair, pour exprimer par là qu'il n'a point de corps : « Je me confie en Dieu et ainsi je ne crains pas, car que peut contre moi la chair *(bâsâr)*? » Ps. LVI, 5. Voir aussi Jer., XVII, 5.

[3] De là l'expression : « dont la *nefesch* ou la vie est dans le sang. » Lév., XVII, 14, etc.

[4] Amos, VI, 8, *nefesch* est dit de Dieu, mais seulement dans le sens de soi-même, parce que l'usage avait fait de ce mot le pronom réfléchi, en hébreu comme en arabe.

[5] Il ne se dit des animaux que dans un sens différent, celui de souffle respiratoire, de vie, Gen., VII, 22, mais jamais comme principe des actes des bêtes.

[6] Eccl., XII, 7.

[7] Num., XVI, 22 ; Job, XII, 10.

descend de son rang d'honneur et devient semblable aux bêtes[1]; pris par son meilleur côté, il n'est qu'un peu inférieur aux anges[2]; il est semblable à Dieu. « Or, en quoi réside surtout cette ressemblance avec l'être infini, incorporel et éternel, avec la puissance, l'intelligence et la bonté divines, demande M. Th.-H. Martin, dans son excellent livre de la *Vie future?...* N'est-ce pas dans l'âme, dans ce « souffle de Dieu[3], » ce « souffle d'intelligence[4], » qui est en nous la « lampe du Seigneur[5], » suivant les expressions de la Bible, dans l'âme, qui est douée de raison, tandis que les animaux en sont privés, suivant la remarque du Psalmiste[6] ? »

L'union qui existe entre le corps et l'âme de l'homme n'est pas indissoluble : elle se brise par la mort. Les Hébreux considéraient la mort comme la séparation de l'âme et du corps. Les créatures cessent de vivre et redeviennent poussière quand Dieu leur retire leur âme, *rouḥam*[7]. Ou bien encore, « mourir, » pour les écrivains bibliques, c'est « mettre son âme à nu[8], » ce qui semble indiquer que le corps est pour l'âme comme un vêtement dont la mort le dépouille.

La résurrection s'opère par le retour de l'âme dans le corps qu'elle animait. Pendant que le prophète Élie était à Sarepta, la veuve qui lui donnait l'hospitalité perdit son fils unique. « Et elle dit à Élie : « Homme de Dieu, es-tu venu chez moi pour « faire mourir mon fils ? » — Et Élie prit l'enfant, et il pria, et il dit : « Jéhova ! mon Dieu, que l'âme *(nefesch)* de cet enfant « rentre en lui. » — Et Jéhova entendit la voix d'Élie, et l'âme *(nefesch)* de l'enfant rentra en lui et il vécut[9]. » Saint Luc raconte dans les mêmes termes la résurrection de la fille de Jaïre : à la voix de Jésus, « son âme *(pneuma)* retourna en elle[10]. »

Lorsque, dans sa célèbre vision des ossements arides, Ézéchiel eut prophétisé sur eux une première fois, les corps reprirent

[1] Ps. XLIX (Vulg., XLVIII), 13, 21.
[2] Ps. VIII, 6.
[3] Gen., II, 7.
[4] Job, XX, 3; XXXII, 8.
[5] Prov., XX, 27.
[6] Ps. XXXII (XXXI), 9, — Th. H. Martin, *La vie future*, 3e édition, p. 78.
[7] Ps. CIV, 29.
[8] *He'erâh lammavet nafschô*, « nudavit per mortem animam suam. » Isaï, LIII, 12. Voir aussi Ps. CXLI, 8. Cf. II Cor., V, 3.
[9] I (III) Reg., XVII, 18-23.
[10] Luc, VIII, 55.

leur forme primitive : rien n'y manquait, nerfs, chair, peau, excepté la vie, parce que l'âme *(rouaḥ)* n'était pas en eux. » Par l'ordre de Dieu, il prophétisa une seconde fois. Alors l'âme vint animer ces corps, et ils « vécurent de nouveau et ils reçurent le mouvement[1]. »

La vie de l'homme est donc le résultat de l'union de l'âme et du corps, et la mort est la rupture de cette union. Le corps, séparé de l'âme, est enseveli dans le sein de la terre, où il redevient poussière [2], mais l'âme, séparée du corps, meurt-elle comme lui ? Que devient-elle ?

III

IMMORTALITÉ DE L'AME.

Selon la croyance des Hébreux de tous les temps, l'âme ne meurt pas ; elle est immortelle.

Dans une séance de l'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 17 janvier 1749, Fréret exprimait la surprise que lui causaient ceux qui « se plaignent de ne trouver dans l'Écriture aucune preuve claire que les Juifs, au temps de Moïse, crussent l'immortalité de l'âme. » Pour lui, rien n'était plus évident que les preuves qui établissent cette croyance[3] : quel eût donc été son étonnement, s'il eût entendu nier ce qui lui semblait si clair et si bien établi ! En effet, la Bible suppose toujours d'une manière si visible l'immortalité de l'âme, qu'il faut volontairement fermer les yeux pour refuser de l'y voir.

Remarquons d'abord, comme l'a fait M. Joseph Halévy, qu'il était impossible que les Hébreux ignorassent cette grande vérité, à cause du milieu dont ils sortaient et dans lequel ils vécurent, depuis Abraham, le père de leur race, jusqu'à Moïse, leur législateur.

Tous les hommes ont connu ce dogme fondamental. « C'est

[1] Ézech., XXXVII.
[2] Gen., III, 19.
[3] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1756, t. XXIII, p. 185.

une thèse aujourd'hui banale, à force d'avoir été démontrée, a dit M. Maury à l'Académie des Inscriptions, que chez tous les peuples de toutes les races, à part quelques exceptions insignifiantes, il existe une croyance unanime sur ce point que la vie de l'être humain se continue, de quelque façon que ce soit, après la mort. Il y a plus de quatre-vingts ans qu'un savant allemand, M. Flügge, a mis cela en lumière, en passant en revue les croyances et les traditions du genre humain entier. Il est incontestable que les Hébreux ont eu sur ce point la croyance générale [1]. »

Comment ne l'auraient-ils pas eue? On ne peut raisonnablement douter que les Chaldéens, leurs ancêtres, n'aient connu l'immortalité de l'âme. Assurbanipal, racontant dans une de ses inscriptions la mort de Tahraka, roi d'Égypte, dit de lui : *Illik muz musi-su*, « il s'en alla dans son pays, (le pays) de la nuit [2]. » Cette locution, qui devait être fort ancienne et commune aux habitants de la Chaldée comme à ceux de l'Assyrie, implique non-seulement l'idée de la survivance de l'âme, mais aussi celle du séjour des âmes dans un lieu qui leur est destiné après la mort.

L'un des indices les plus significatifs des croyances d'un peuple sur la destinée humaine après la mort, ce sont ses usages funèbres. On n'a le culte de ceux qui ne sont plus qu'autant que l'on croit que, même après qu'ils nous ont quittés, ils ont encore une sorte d'existence. Il faut bien que les Chaldéens aient eu des idées de ce genre pour qu'ils aient traité leurs défunts comme les fouilles modernes nous apprennent qu'ils l'ont fait. Il paraît avoir existé pour eux une espèce de lieu sacré, destiné aux sépultures, et auquel leur piété attachait des idées religieuses, car les débris humains accumulés dans les villes de la basse Chaldée, et surtout à Warka, l'ancienne Érech des temps de Nemrod, sont incalculables [3]. On avait été d'abord très-surpris de ne point trouver en Assyrie de sépultures assyriennes. Depuis, on a découvert que la nécropole de l'Assyrie, c'était la Chaldée. Les cadavres paraissent avoir été transportés, par le Tigre et l'Euphrate, dans ce dernier pays, comme dans une terre sainte. Les sarcophages où ils étaient

[1] *Journal officiel* du 16 avril 1873, p. 2618,

[2] G. Smith, *Zeitschrift für ægyptische Sprache*, 1868, p. 113.

[3] Ces détails et tous ceux qui suivent sur ce sujet sont le résumé du chapitre XVIII, p. 198-220, des *Travels and Researches in Chaldæa and Susiana, with an Account of Excavations at Warka*, by W. K. Loftus, (London, 1857).

renfermés sont de petite dimension : on paraît avoir été préoccupé de la pensée de donner peu de place à chaque défunt, afin qu'il y en eût pour un plus grand nombre. La plupart des cercueils sont ornés. Ils sont en argile, non pas cuite, mais séchée au feu. Leur forme ressemble assez exactement à celle d'une immense pantoufle. A l'extérieur, on voit des séries régulières d'ornements en relief, parmi lesquels se détache, plusieurs fois répétée, une figure humaine, les pieds écartés, la main droite appuyée sur la hanche, la main gauche armée d'une courte épée. La partie supérieure du cercueil offre une grande ouverture à l'une de ses extrémités. Cette ouverture est fermée par un couvercle plat, soigneusement cimenté aux bords.

Le cadavre des morts enterrés en Chaldée était enveloppé de bandelettes, à la façon dont l'Évangile nous apprend que l'était Lazare. Les mains seules demeuraient libres sur la poitrine, ainsi que la tête. Dans chaque main était placée une sorte de masse d'armes, à tête circulaire, qui était sans doute un emblême religieux dont la signification nous est inconnue[1]. On enduisait probablement les corps de bitume pour les conserver.

N'oublions pas de remarquer que les sarcophages contiennent souvent des joyaux, des briques écrites et scellées qui sont sans doute des mémoires de famille[2], des lampes, et en particulier des vases, qui ne peuvent avoir été enfermés dans les tombeaux que pour servir au défunt dans une autre vie, car ils contenaient des aliments. A Mughéir, l'ancienne Ur, la patrie d'Abraham, M. Taylor a découvert dans chaque cercueil deux vases : dans l'un étaient encore des noyaux de dattes, et dans l'autre, des os d'oiseaux, des écailles de poisson et d'autres restes de nourriture[3]. « La pratique de placer des aliments et de l'eau auprès des défunts était certainement liée aux superstitions de cette époque, » dit

[1] Le *British Museum* possède plusieurs spécimens de ces cercueils et une *terra-cotta* représentant un corps dans le cercueil. Ce sont les fruits des fouilles de M. Loftus à Warka. En voir la représentation dans Loftus, *Travels in Chaldæa*, p. 204, 205 et 254. et dans Layard, *Nineveh and Babylon.*, p. 558 et 560. « Upon one (of these coffins) are three figures which differ considerably from the rest. They are represent ted in short dresses, with large bushy whigs confined in netting, and carrying some article in their hands which resembles a square box. A portion of this coffin is in the *British Museum.* » (Loftus, *ibid.*, p. 205.)

[2] « These (clay) tablets were doubless family records. » Il s'agit de briques trouvées dans des cercueils de Senkereh. Loftus, *Travels*, p. 254.

[3] Taylor, *Journal of the Royal asiatic Society*, t. XV, p. 269 et seq., Loftus ; *Travels*, p. 202.

M.Loftus[1]. Il est bien difficile de ne pas voir dans tout le soin apporté aux sépultures et dans tous ces rites funèbres, autant d'indices de la foi des Assyro-Babyloniens à l'immortalité de l'âme.

Le peu que nous savons de l'ensevelissement des premiers patriarches hébreux dans la terre de Chanaan, suffit pour nous apprendre l'importance qu'ils attachaient à leur sépulture. Abraham voulut avoir un tombeau de famille, qu'il acheta à un prix élevé[2]. Il y ensevelit Sara, sa femme; il y fut enseveli lui-même[3], ainsi qu'Isaac son fils et Rébecca, femme d'Isaac[4]. Jacob y ensevelit aussi son épouse Lia, et recommanda instamment à ses enfants, sur son lit de mort, de l'y ensevelir lui-même, ce qui fut exécuté[5]. Joseph ordonna aussi de transporter son corps dans la Terre promise, lorsque son peuple en prendrait possession, et ses descendants l'enterrèrent au milieu d'eux, à Sichem[6]. Tout porte ainsi à croire que le rameau chaldéen, transporté des bords de l'Euphrate en Palestine, rendit aux dépouilles mortelles de ses défunts, des honneurs à peu près semblables à ceux qu'on leur rendait dans la mère-patrie, et attacha à ces cérémonies la même signification, touchant la permanence de l'âme après la mort.

En dehors de ces usages funèbres, le récit du déluge que nous a conservé Bérose, nous fournit une preuve directe et positive de la croyance babylonienne à une autre vie.

Lorsque, après le dessèchement de la terre, Xisuthrus eut offert un sacrifice aux dieux, il disparut avec ceux qui l'accompagnaient. « Cependant ceux qui étaient restés dans le navire, ne le voyant pas revenir, descendirent à terre à leur tour, et se mirent à le chercher en l'appelant par son nom. Mais ils ne le

[1] Loftus, *Travels*, p. 213 : « The same practice, ajoute-t-il, is, I believe, continued among the Arabs who conceive that these articles are necessary to give the spirit strength in its long journey. » (*Ibid.* Voir aussi p. 253, 254.) Un chrétien de Mossoul (l'ancienne Ninive), racontait, il y a quelques années, à celui qui écrit ces lignes, qu'après la mort de son père, il avait été envoyé plusieurs jours de suite lui porter son repas, qu'il déposait sur sa tombe. « Quoique nous sachions, nous chrétiens, me disait-il, que les morts n'ont pas besoin de nourriture, nous continuons à suivre l'usage de nos ancêtres, parce que la part de nos défunts devient ainsi la part des pauvres, et que cette aumône peut être utile à l'âme de ceux que nous avons perdus. »

[2] Gen., XXIII.

[3] Gen., XXV, 9.

[4] Gen., XXXV, 27, 29 ; XLIX, 31.

[5] Gen., XLIX, 31 ; L, 13.

[6] Gen., L, 24 ; Ex. XIII, 19 ; Josue, XXIV, 32.

revirent plus, et une voix se faisant entendre du haut des airs, leur dit : « Honorez les dieux, Xisuthrus, en récompense de sa « piété, a été enlevé pour habiter désormais avec les dieux, « ainsi que sa femme, sa fille et le pilote du navire [1]. »

La tablette cunéiforme du déluge, publiée par M. Georges Smith, confirme pour le fond ce détail de la narration de Bérose, et nous en garantit ainsi la haute antiquité : elle nous apprend que l'homme sauvé de la grande inondation avait reçu des dieux le privilége de l'immortalité. Izdubar ne va le trouver à l'embouchure des rivières que pour apprendre de lui le secret de vivre à jamais. Xisuthrus termine le récit du grand cataclysme en lui disant : « Quand Xisuthrus, et sa femme, et le peuple, pour être semblables aux dieux, furent emmenés, alors Xisuthrus dans un lieu écarté demeura à l'embouchure des rivières. Ils me prirent, et, dans un lieu écarté, à l'embouchure des rivières, ils me placèrent [2].»

Nous n'avons point dans ces passages une profession expresse de la foi à l'immortalité de l'âme, mais nous y avons, du moins, l'expression de la croyance à la possibilité de l'immortalité de l'homme, et qui mieux est, cette immortalité est présentée comme une récompense de la vertu.

Si nous passons de la Chaldée, le berceau des Hébreux, dans la terre d'Égypte où les descendants d'Abraham sont devenus un peuple, nous entrons dans le pays même dont les habitants passaient, aux yeux des anciens Grecs, pour les premiers qui avaient enseigné l'immortalité de l'âme [3]. Nous ne pensons pas que les Égyptiens aient découvert ce grand dogme : il n'est pas une invention de l'homme, mais une révélation de Dieu. Cependant le témoignage de l'antiquité grecque est précieux, en ce qu'il nous apprend où ses philosophes avaient puisé leurs idées sur ce sujet important. On a semblé dire, dans les récentes controverses, que c'était aux Grecs que les Juifs avaient emprunté leurs connaissances sur ce point. Les Grecs, au contraire, nous assurent qu'ils les avaient reçues eux-mêmes des peuples avec qui les Hébreux avaient été en rapport dès leur origine. Les croyances populaires à une autre vie étaient

[1] Berosi, *Fragmenta*. Fragm. I, dans *Historicorum græcorum fragmenta*, édit. Didot, t. II, p. 501.
[2] Lignes 183-185.
[3] Herodote, l. II, 123, édit. Didot, p. 112.

antérieures chez les Hellènes à l'apparition de leurs premiers sages, comme le prouvent les poèmes d'Hésiode et d'Homère; mais la forme philosophique de ces croyances ne remonte pas au-delà de Phérécyde, dont Cicéron, d'accord avec tous les auteurs antiques, a dit dans ses *Tusculanes* : « Pherecydes Syrus primus dixit animos hominum esse sempiternos[1]. » Phérécyde vivait dans la seconde partie du vi[e] siècle avant J.-C. Il fut, d'après la tradition, le maître de Pythagore. Les uns le font Syrien; les autres, avec plus de vraisemblance, affirment qu'il était originaire de Syros ou Syra, l'une des Cyclades, mais, quoi qu'il en soit, tout le monde s'accorde à assigner une origine étrangère à sa doctrine sur l'âme. Selon Isidore, fils de l'hérésiarque Basilide, il l'avait puisée dans la « prophétie de Cham [2]. » Des autorités plus sérieuses[3] témoignent qu'il emprunta ses idées aux Égyptiens.

Quant aux philosophes grecs moins anciens, ils assignent eux-mêmes une origine orientale aux idées qu'ils exposent sur l'état de l'âme après la mort. C'est l'histoire d'Her l'Arménien, que raconte Platon, lorsqu'il veut donner comme dernier fondement à sa République la sanction d'une autre vie[4]; c'est le témoignage du mage Gobryas, qu'invoque Socrate lorsqu'il décrit à Axiochus l'état des âmes dans le royaume souterrain où elles descendent après leur mort[5]. Celui des philosophes grecs qui, après Phérécyde, son maître, avait le plus contribué au développement de la psychologie en Occident, Pythagore, selon le témoignage exprès d'Hérodote et de Diodore de Sicile, avait puisé toutes ses idées sur l'âme en Égypte[6]. C'est ainsi que la doctrine égyptienne sur la vie future était devenue célèbre chez tous les peuples de l'antiquité.

L'origine de cette doctrine se perdait dans la nuit des temps.

[1] *Tuscul.* quæst. l. I, 17. — « De immortalitate dogma.... magno veterum consensu Pherecydi tanquam primo inter Græcos assertori adscribitur, » dit Brucker, *Historia philosophiæ*, p. II. l. 2. Cap. x, sect. I, T. I, p. 984. V. aussi p. 989. — Les témoignages des anciens sur ce sujet ont été recueillis par Ménage dans ses savantes notes sur Diogène Laerce, qui forment le second volume de l'édition d'Amsterdam : Diogenis Laertii, *de Vitis clarorum philosophorum*, 2 vol. in-4°, 1692, in lib. I segmentum 116, p. 66.

[2] Apud Clement. Alexand. Strom. l. VI, cap. vii. Migne, *Patrol gr.*, t. IX, col. 276.

[3] Joseph., *Cont. Apion.*, l. I; Brucker, *loc cit.*; Wilkinson, *Manners and Customs of the ancient Egyptians*, t. II, p. 443.

[4] *La République*, l. X. *Opera*, édit. Astius, Lipsiæ, 1822, t. V, p. 92 et seq.

[5] Plato, Axiochus, *Opera*, *id.*, t. IX, p. 412-414.

[6] Voir Brucker, *Historia philosophiæ*, t. I, p. 1003.

Le papyrus Ebers, récemment découvert, qui date du xvii[e] siècle avant l'ère chrétienne et paraît être la copie d'un document antérieur, s'occupe, à propos des maladies, des rapports de l'âme et du corps[1], ce qui montre combien les études psychologiques avaient commencé de bonne heure dans la vallée du Nil. Tout le monde sait aujourd'hui que les Égyptiens ont toujours cru à « l'immortalité de l'âme, complétée par le dogme des peines et des récompenses[2]. » C'est ainsi que s'exprime M. de Rougé. On peut conclure, en effet, du *Rituel funéraire*, dont quelques exemplaires remontent à une époque très-reculée, que les idées des Égyptiens sur la vie future sont aussi anciennes que leur existence comme peuple. Ce Rituel nous apprend, ce que nous savions déjà par les anciens, que l'homme, après sa mort, était conduit par Horus devant Osiris, assis sur son trône. Là, devant les quatre génies de l'Ament, lieu du séjour des morts, le défunt était interrogé par quarante-deux juges sur quarante-deux espèces de péchés[3]. Ses actions étaient pesées dans la balance de la vérité et enregistrées par Thoth, tandis qu'Anubis présidait au pesage. S'il avait mené une vie irréprochable, il « devenait un Osiris[4], » il entrait dans la béatitude et habitait au milieu des dieux, dans une lumière perpétuelle, sur les bords du Nil céleste. Si, au contraire, sa vie avait été criminelle, il était changé en bête, et enfermé dans un lieu ténébreux, pour y être puni[5].

Ces croyances n'étaient pas seulement écrites sur les papyrus ; elles étaient passées dans les mœurs, elles y jouaient un très-grand rôle, elles étaient devenues, pour ainsi dire, vivantes et palpables. Il n'était pas possible de faire un pas en Égypte sans que l'œil fût frappé par ces scènes du jugement et du pèsement des âmes, qui étaient représentées sur les monuments[6]; comme il était également impossible de n'être pas quelquefois témoin

[1] Compte-rendu du papyrus Ebers dans le *Journal officiel* du 1[er] juin 1873, p. 3506.

[2] M. de Rougé, *Étude sur le Rituel funéraire*, p. 8.

[3] Pierret, *Dogme de la résurrection chez les anciens Égyptiens*, p. 9.

[4] Ce jugement fait l'objet du ch. 145 du *Rituel funéraire*.

[5] Pierret, *Dogme de la Résurrection*, p. 2.

[6] Les égyptologues ne sont pas tous d'accord sur les détails, mais ils le sont pour le fond, dans cette question importante. V. dans le *Journal officiel* du 17 juin 1873, dans le compte-rendu de l'Académie des Inscriptions, le résumé d'un travail de M. Lefebvre sur ce sujet, p. 3953.

des oblations faites aux défunts, et de ces funérailles magnifiques où de longues processions se déroulaient avec la plus grande pompe, où des troupes de pleureurs donnaient les signes les plus expressifs de la douleur[1]. Comment vivre aussi en Égypte sans remarquer les soins que les indigènes prenaient de leur sépulture, de l'embaumement des corps, de leur tombeau ; sans être frappé de la grande place que la préoccupation de leur destinée ultramondaine tenait dans leurs pensées quotidiennes et jusque dans leurs fêtes et dans leurs banquets, où était présent le souvenir de la mort. Jamais aucun peuple n'a fait passer à un tel degré dans sa vie tout entière l'idée de l'immortalité. Toute la religion, toute la philosophie des anciens Égyptiens reposent sur la doctrine de la permanence de l'âme et de l'existence d'une rémunération posthume.

Les Hébreux ont longtemps vécu au milieu des Égyptiens. Aucun homme raisonnable ne pourra donc contester qu'ils n'aient connu les idées de ces derniers sur la vie future. Ils ont vu comme nous, et mieux que nous, les représentations des scènes de l'autre vie et les funérailles elles-mêmes ; ils ont entendu raconter maintes fois le jugement des âmes ; ils ont même embaumé Jacob et Joseph à la façon égyptienne et fait à Jacob des obsèques semblables à celles des grands personnages de la cour de Pharaon[2]. Comment pourrait-on prétendre après cela que les Israélites n'ont pas connu l'immortalité de l'âme? Or, s'ils l'ont connue, ils l'ont acceptée. Nous ne rencontrons nulle part la répudiation de cette croyance. S'ils l'avaient répudiée, nous trouverions la trace de leur négation dans leurs livres sacrés. Le Pentateuque réprouve et condamne formellement toutes les erreurs et tous les usages répréhensibles des peuples avec qui Israël avait été en contact. Rejeter tout ce qui lui a semblé blâmable ou dangereux, c'est là, à n'en pas douter, l'une des fins que s'était proposées le législateur des enfants de Jacob. Hé bien ! personne n'a jamais pu citer jusqu'à présent un seul mot de Moïse contre la foi à l'immortalité de l'âme : nulle part, dans la Loi, elle n'est révoquée en doute, à plus forte raison niée.

[1] Voir la reproduction de ces représentations dans Wilkinson, *Manners and Customs of the Ancient Egyptians*, Plates, Pl. 88 : « Final judgment scene before Osiris, » et pl. 87 : « A soul condemned to return to earth under the form of a pig. »

[2] Voir *ib.*, pl. 83 : « Great funeral procession of a royal Scribe at Thebes, » ainsi que pl. 84–86.

Certes, il fallait que ce grand homme fut bien pénétré de la foi à une autre vie pour qu'il s'abstînt d'attaquer sur ce point les idées des oppresseurs de son peuple, alors surtout que le culte des morts devait être, pour ses frères, — il lui était impossible de se le dissimuler, — une source de dangers et de séductions. Il a ordonné d'offrir en sacrifice les animaux que les Égyptiens adoraient comme des dieux [1]; il a brisé et réduit en poudre le veau d'or dont son peuple avait fait une idole à la manière des Égyptiens [2], il a fait périr vingt-trois mille hommes pour montrer son horreur de cette idolâtrie égyptienne [3]; bien plus, il a condamné énergiquement certaines pratiques de deuil dans les cérémonies funèbres [4], il a proscrit, comme une abomination, l'évocation des morts [5]; mais rien, absolument rien, même dans cette dernière défense, contre le culte des morts ni contre l'existence d'une autre vie. Loin de là, les hommages rendus aux défunts sont formellement autorisés dans plusieurs passages du Pentateuque [6].

Nous avons donc ainsi déjà la certitude que Moïse et son peuple croyaient à une autre vie, au-delà du tombeau, mais nous sommes bien éloigné de vouloir nous en tenir à cet argument pour ainsi dire négatif. Rien n'est plus aisé que d'établir, par des preuves positives et directes, la foi des premiers Hébreux à l'immortalité de l'âme [7].

Ils avaient assurément l'idée de l'immortalité, puisqu'ils regardaient la mort comme la punition du péché originel, et qu'ils croyaient qu'Adam et Ève n'auraient jamais cessé de vivre s'ils n'avaient pas désobéi à Dieu [8]. Mais la mort elle-même n'était point, dans leur pensée, l'anéantissement total et complet de l'homme. Après la chute, la postérité d'Adam, condamnée à porter les conséquences de la faute de son premier père, ne vit plus ici-bas que comme dans un lieu d'exil, dans une terre étrangère. Depuis Jacob et David jusqu'à saint Pierre et à saint Paul,

[1] Gen., L.
[2] Ex., VIII, 26 et XXIX, 1.
[3] Ex., XXXII, 20.
[4] Ex., XXXII, 28
[5] Deut., XIV, 1.
[6] Deut., XVIII, 11-12.
[7] Il y a seulement quelques restrictions pour les signes de deuil de la part des prêtres, et en particulier du grand prêtre.
[8] Gen., II, 17; III, 3, 19, 22.

il n'y a qu'une voix là-dessus au sein du peuple de Dieu : « Nous n'avons point ici de demeure permanente, écrivait Saint-Paul : nous cherchons notre demeure future [1]. » — « Nous sommes des étrangers *(gêrim)* devant toi (ô mon Dieu), disait David, des voyageurs, comme tous nos pères [2]. » — « Les jours de mon pèlerinage sont de cent trente ans ; courts et mauvais ont été les jours de ma vie, et il n'ont pas atteint les jours de la vie de nos pères, aux jours de leur pèlerinage [3] : » telles furent les paroles que répondit Jacob, après son arrivée en Égypte, au Pharaon qui lui demandait son âge. « Il appelait un pèlerinage sa vie errante sur la terre, parce qu'il avait le sentiment de la patrie d'au-delà, » selon la réflexion de M. Delitzsch [4]. « Ceux qui tiennent ce langage, dit saint Paul, indiquent qu'ils cherchent la patrie, car s'ils avaient pensé seulement à celle d'où ils étaient sortis, ils avaient certainement le temps d'y retourner, mais ils en désiraient une meilleure, c'est-à-dire céleste [5]. »

La mort, d'après les idées des anciens Hébreux, mettait fin au pèlerinage terrestre. Pour eux, mourir, c'était *bô el abôt*, « retourner à ses pères, » *néésaf el 'ammô*, « se réunir à son peuple. » Ces locutions remarquables, qui se lisent dans tous les livres de la Bible hébraïque et surtout dans le Pentateuque [6], « expriment plus qu'une inhumation ordinaire, dit M. Delitzsch. De même que lorsqu'il est dit que les patriarches meurent rassasiés de jours, on indique par là non-seulement le dégoût des misères de cette vie, mais aussi les aspirations à une vie meilleure, de même la réunion avec les ancêtres n'est pas seulement la réunion des corps, mais aussi la réunion des personnes [7]. »

[1] Heb., XIII, 14. Cf. II Cor., V, 6-8 ; Eph., II, 19. — Voir aussi I Petr., II, 11.

[2] I Chron., XXIX, 15. Voir également Ps. XXXIX, 13 ; CXIX, 19, 54.

[3] Gen., XLVII, 9.

[4] F. Delitzsch, *die Genesis*, 1853, t II, p 121. « Mira sane opinio eorum est, dit M. Wallon, qui libris sacris Hebræorum in quibus fondata est fides nostra, nihil de re tam gravi prædicatum esse asseruerunt. Cujus sane signum est haud dubium, quod dicitur, hominem peregrinum esse in terra ; eo enim apud Patriarchas nomine vita nuncupatur.. Certe erit peregrinanti viæ finis, exulanti est patria. » *Qualis fuerit apud veteres de animæ immortalitate doctrina*, p. 42.

[5] Hebr., XI, 16. Reconnaissons, du reste, que, d'après plusieurs commentateurs, saint Paul prend les paroles de Jacob dans un sens figuré. Voir Keil, *Biblical Commentary*, traduct. angl., t. I, p. 376.

[6] Gen. XV, 15 ; XXV, 8, 17 ; XXXV, 29 ; XLIX, 29, 33 ; Num. XX, 24. 26 ; XXVII, 13 ; XXI, 2 ; Deut. XXXI, 16 ; XXXII, 50 ; Jud. II, 10 ; II (IV) Reg. XXII, 20 ; Jer. VIII, 2 ; Ezech. XXIX, 5. Voir aussi II Sam. XII, 23.

[7] F. Delitzsch, *die Genesis*, t. I, p. 425.

Ces expressions sont ainsi une preuve irréfragable de la croyance des Hébreux à l'immortalité de l'âme. On ne saurait prétendre, comme on s'est efforcé très-inutilement de le soutenir, que « se réunir à son peuple, retourner à ses pères, » c'était être enseveli dans le même tombeau ou dans le même lieu : Abraham, qui « est réuni à son peuple [1], » est enterré à Hébron dans la caverne de Macpélah, tandis que Tharé, son père, était mort à Haran, en Syrie, et que ses aïeux avaient vécu et étaient morts en Chaldée. Ismaël « fut réuni à ses peuples [2], » quoiqu'il ne fût point enseveli dans le tombeau de son père Isaac. La mort de Jacob est racontée en ces termes par la Genèse : « Quand Jacob eut achevé de faire connaître à ses fils ses dernières volontés, il retira ses pieds dans le lit et il expira, et il fut réuni à ses peuples, *vaïéasef el 'ammav* [3]. » Joseph, lorsque son père a été ainsi réuni à son peuple, se jette sur son corps inanimé, et le couvre de ses baisers et de ses larmes ; ensuite, les dépouilles mortelles du patriarche sont embaumées, les Égyptiens célèbrent un deuil de soixante-dix jours, et ce n'est qu'après que ces cérémonies ont été accomplies, que Joseph part pour aller enterrer le défunt dans le tombeau d'Abraham. Jacob était donc réuni à son peuple longtemps avant que ses restes fussent réunis à ceux de ses ancêtres.

Condamné à ne pas entrer dans la Terre promise, Aaron meurt sur le mont Horeb et y est enterré. Aucun Israélite n'y repose avec lui, et pourtant « il est réuni à son peuple [4]. » Moïse meurt, à son tour, sur le mont Nébo, au-delà du Jourdain, dans le pays de Moab, et personne ne connaît son tombeau. Il a été cependant « réuni à son peuple [5]. »

« Il est donc évident, concluerons-nous avec M. Munck, que la « réunion aux ancêtres » est autre chose que la sépulture, et que les Hébreux, du temps de Moïse, croyaient à un séjour où les âmes se réunissaient après la mort [6]. » Cette conclusion est incontestable, et les hébraïsants les plus illustres, quel qu'ait été leur penchant pour les idées rationalistes, se sont bien gardés

[1] Gen., XXV, 8.
[2] Gen., XXV, 17.
[3] Gen., XLIX, 33 (Vulg. 32).
[4] Num., XX, 24 ; Deut. XXXII. 50.
[5] Deut., XXXII, 50 ; XXXIV, 6.
[6] Munck, *Palestine*, p. 149.

de la révoquer en doute : « *Ingressus est ad patres suos*, dit Gesenius (dicitur) de introitu in orcum, ubi Hebræi majores suos jam congregatos esse credebant. Distinguitur ista « ad patres seu ad populum congregatio » tam à morte quæ eam prœcedit quam a sepultura[1]. »

Nous verrons plus loin que le lieu où les trépassés se réunissaient à leurs ancêtres s'appelait le *scheôl*. Ce lieu était connu, non-seulement quant à la chose mais aussi quant au nom, dès le temps des patriarches. Quand on annonce à Jacob la perte de son fils Joseph, il se laisse aller à une vive douleur, et lorsque ses enfants veulent le consoler, il leur répond : « Je descendrai, plein de désolation, auprès de mon fils dans le scheôl[2]. » — « Ce scheôl, dit avec raison M. Munck, ne saurait être *le tombeau*, comme l'ont prétendu quelques traducteurs modernes, car Jacob croyait son fils déchiré et dévoré par une bête féroce, et il ne pouvait espérer que ses ossements reposassent auprès de ceux de Joseph[3]. »

Ainsi nous trouvons, dès l'époque des patriarches et de Moïse, dans le Pentateuque même, des traces incontestables de la foi des premiers Hébreux à l'immortalité de l'âme. On en rencontre également dans les autres livres de l'Ancien Testament. Contentons-nous de citer ici un trait de l'histoire de Saül et un passage des Proverbes, en négligeant des endroits moins importants, ou en les réservant pour une autre partie de ce travail.

Peu de jours avant la funeste bataille où il devait perdre la vie, Saül avait consulté l'oracle de Jéhova, pour savoir quelle serait l'issue de la guerre qu'il faisait aux Philistins; mais Jéhova, irrité des crimes de ce prince, s'était montré sourd à sa voix. Le roi infidèle, voulant à tout prix connaître à l'avance quel serait le sort de ses armes, résolut, malgré la défense de la loi mosaïque et sa propre défense, d'aller consulter la pythonisse d'Endor. « Alors Saül se déguisa et prit d'autres habits, et il s'en alla, lui et deux hommes avec lui, et ils arrivèrent de nuit chez cette femme, et il lui dit : Devine-moi, je te prie,

[1] Gesenius, *Thesaurus linguæ hebraæ*, t. I, p. 131. — « *Zu seinen ahnen gesammelt werden*, das heiset, sich zu ihnen sammeln im Schattenreich, » dit Fürst, *Hebræischès Wörterbuch*, t. I, p. 120.

[2] Gen. XXXVII, 35.

[3] Munck, *Palestine*, p. 149. Le cardinal Bellarmin, Corneille van Stein (Cornelius à Lapide) et beaucoup d'autres avaient déjà fait cette remarque.

par enchantement, et fais-moi monter qui je te dirai — Et la femme lui répondit : Voilà que tu sais ce qu'a fait Saül, qui a exterminé du pays les devins et les enchanteurs ; pourquoi donc cherches-tu à me faire mourir ? — Et Saül lui jura par Jéhova, en disant : Par le Dieu vivant, il ne t'arrivera pour ceci aucun mal. — Et la femme lui dit : Qui veux-tu que je fasse monter ? — Et il lui répondit : Fais-moi monter Samuel. — Et la femme vit Samuel, et elle s'écria à haute voix, et elle dit : Pourquoi m'as-tu trompée ? Tu es Saül. — Et le roi lui répondit : Ne crains rien. Que vois-tu ? — Et la femme dit à Saül : Je vois (comme) un Dieu qui monte de la terre. — Et il lui dit : Comment est-il fait ? — Et elle répondit : C'est un vieillard qui monte. Il est couvert d'un manteau. — Et Saül reconnut que c'était Samuel, et, tombant le visage contre terre, il adora. — Et Samuel lui dit : Pourquoi me troubles-tu et me fais-tu monter ? — Et Saül lui dit : Mon angoisse est grande : les Philistins me font la guerre et Dieu s'est retiré de moi, et il ne me répond plus ni par les prophètes ni par les songes, c'est pourquoi je t'ai appelé pour que tu me fasses connaître ce que je dois faire. — Et Samuel dit : Pourquoi m'interroges-tu, quand Jéhova s'est retiré de toi et est devenu ton ennemi ? Jéhova fait ce qu'il t'avait dit par moi, Jéhova t'arrache le royaume des mains, et il le donnera à ton serviteur, à David, parce que tu n'as point obéi à la voix de Jéhova, et que tu n'as point été le ministre de sa colère contre Amalec ; c'est pourquoi Jéhova t'a fait ceci aujourd'hui. Et Jéhova livrera même Israël, ton peuple, dans les mains des Philistins, et demain, toi et tes fils (vous serez) avec moi, et Jéhova livrera même le camp d'Israël aux mains des Philistins. — Et soudain, Saül tomba tout de son long par terre, et il fut rempli d'effroi par les paroles de Samuel [1]. »

« Il est évident, dit très-justement M. Munck, que l'auteur de ce récit, ainsi que ceux pour qui il écrivait, croyaient à l'existence du prophète au-delà de la tombe et à un séjour où les ombres se réunissaient après la mort [2]. » En effet, comme l'a observé avec raison M. de Saulcy dans la discussion de l'Académie, « ceux qui soutiennent que les Israélites n'ont pas cru à la réalité de l'existence des morts, ne pourront jamais expliquer com-

[1] I Sam., XXVIII, 8-20.
[2] Munck, *Palestine*, p. 149.

ment il se fait que Saül aille trouver la pythonisse d'Endor et lui demande de le mettre en rapport avec Samuel, mort depuis longtemps [1]. »

Moïse avait condamné la nécromancie comme une « abomination [2], » mais cette superstition, fondée sur la réalité d'une autre vie, était si enracinée dans le peuple, que nous voyons encore Isaïe l'attaquer, et sans doute avec peu de succès : « S'ils vous disent, s'écrie ce prophète : Interrogez les nécromants et les devins qui chuchottent et parlent tout bas, (répondez) : Le peuple (interrogera) son Dieu. Pourquoi interrogerait-il les morts au sujet des vivants? [3]. » La persistance de ces consultations superstitieuses, parmi les Israélites, à toutes les époques de leur histoire, est un indice incontestable de leur foi à une autre vie : « Comment n'ont-ils pas vu, ceux qui nient ce fait évident, dirons-nous avec Fréret, comment n'ont-ils pas vu que la pratique interdite aux Juifs et commune chez les Chananéens, suppose que l'existence des âmes, séparées du corps par la mort, était alors une opinion générale et populaire? Car il serait absurde de penser qu'on interrogeât ce qu'on croyait ne pas exister [4]. » Qui s'aviserait de prétendre que nos modernes spirites ne croient pas à l'existence des esprits?

Le livre des *Proverbes* a nommé par son nom l'immortalité de l'âme. « C'est dans les *Proverbes*, dit M. Derenbourg, qu'on signale les allusions réputées les plus convaincantes. Cet écrit est composé de quatres parties distinctes dont il est difficile de préciser l'âge : elles ont été réunies et complétées au temps du roi Ezéchias, c'est-à-dire vers le VII[e] siècle avant notre ère [5]. »

Voici un des passages qu'on lit dans le livre des *Proverbes*, dans la partie dont on ne peut s'empêcher d'attribuer la composition au roi Salomon : « Sur la voie de la justice est la vie, et sur le chemin de son sentier, l'immortalité [6]. » — « C'est le mot *al-mavêt* qui exprime, dans le texte hébreu, l'idée d'immortalité, et c'est ce mot que M. Joseph Halévy croit retrou-

[1] Compte-rendu, *Journal officiel* du 16 avril 1873, p. 2618.
[2] Deut., XVIII, 11-12.
[3] Isaï., VIII, 19.
[4] Fréret, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXIII, p. 185.
[5] Compte-rendu, *Journal officiel* du 4 mars 1873, p. 1522-1523.
[6] Prov., XII, 28. Cf. Ps. XLVIII, 15 : « Dieu sera notre Dieu dans l'éternité, il nous conduira au-delà de la mort, *'al-moût* = 'al-mâvet. »

ver dans l'inscription d'Eschmounazar... Mais M. Derenbourg, par des raisons philologiques et des considérations grammaticales... prétend démontrer que ce terme ne saurait appartenir au vocabulaire hébreu, qu'il y a dans ce passage une altération du texte biblique [1]. » Nous ne savons quelles raisons philologiques a pu apporter M. Derenbourg en faveur de sa thèse, mais ce qui est certain, c'est que les plus grandes autorités en science hébraïque sont contre lui. M. Berthean et M. Fürst, malgré leurs opinions rationalistes, ne croient nullement à l'altération du mot *al-mavêt;* ils admettent l'un et l'autre comme authentique la leçon du texte massorétique; bien plus, ils en citent un exemple analogue, tiré du même livre des *Proverbes* [2]. M. Ewald ne s'est pas contenté d'en citer un seul exemple, il en énumère plusieurs dans son *Lehrbuch* [3].

La foi de l'auteur des *Proverbes* à l'immortalité de l'âme résulte, d'ailleurs, d'une manière invincible de sa foi au scheôl, c'est-à-dire au lieu qu'habitent les âmes après la mort.

IV

LE SCHEÔL.

Les preuves de la croyance des Hébreux à l'immortalité de l'âme, que nous venons de rapporter, défient toute critique. Néanmoins, alors même qu'on les regarderait comme insuffisantes et qu'elles le seraient en effet, celles que nous allons exposer maintenant sont propres à satisfaire les plus incrédules et et à fermer la bouche aux adversaires les plus obstinés.

Non-seulement les Hébreux ne croyaient pas que tout fut fini pour l'homme à la mort, mais ils connaissaient le lieu où il

[1] Compte-rendu, *Journal officiel* du 4 mars 1873, p. 1523.
[2] *Al-qoum*, « non-résistance, » Prov. XXX, 31. Fürst, *Wörterbuch*, t. I, p. 98; Bertheau, *die Sprüche Salomo's*, dans la collection rationaliste du *Kurzgefasstes Handbuch zum Alten Testament*, t. VII, p. 53.
[3] Ewald, *Ausführliches Lehrbuch der hebræischen Sprache*, 7e édition, § 286, p. 717.

continuait son existence ultra-terrestre, et les auteurs sacrés nous en ont laissé la description. Ils l'appelaient le *Scheôl*. Tous en ont parlé, depuis Moïse jusqu'aux prophètes qui écrivaient à l'époque de la captivité de Babylone. Son nom se lit soixante-cinq fois [1] dans les livres de l'Ancien Testament que nous possédons en hébreu, sept fois dans le plus ancien livre de la Bible, c'est-à-dire le Pentateuque [2].

Les orientalistes ne sont pas d'accord sur l'origine du mot *scheôl*. Les uns le dérivent de *scha'al*, « creuser, » et lui attribuent le sens de « caverne ; » les autres le font venir de *schâal*, « demander, » « le lieu insatiable qui ne cesse point de demander de nouvelles victimes. » Quelques exégètes prétendent que, dans un petit nombre de passages, *scheôl* signifie simplement « tombeau. » Il y en a qui le nient. Quoi qu'il en soit, et c'est ce qui importe dans la question présente, tous les savants sont d'accord pour reconnaître qu'au moins dans la très-grande majorité des cas, le mot *scheôl* désigne, non pas le sépulcre, qui s'appelait en hébreu *qeber*, mais le lieu où habitaient les âmes après la mort. Ce sentiment, qui est celui des savants d'aujourd'hui, est aussi celui des savants de tous les temps. Les Septante ont traduit *scheôl* soixante-une fois par *Hadês*, c'est-à-dire par le mot qui, dans la langue grecque, désignait le lieu où se rendaient les âmes après leur séparation du corps. Deux fois seulement, ils l'ont traduit par *thanatos*, « mort [3]. » La Vulgate latine l'a constamment traduit par *Infernus* ou *Inferi*, *Inferus* [4]. Le terme de *scheôl* était tellement consacré pour désigner le séjour des âmes que Onkelos et Jonathan, dans leurs paraphrases chaldaïques, l'ont toujours conservé [5]. Le texte samaritain du Pentateuque lit toujours *Siol*. La version syriaque de la Bible rend toujours le mot *scheôl* de l'Ancien Testament, et le mot *Hadès* qui lui correspond dans le Nouveau, par *Schioul*.

[1] Voir l'énumération de ces passages dans Fürst, *Concordantiæ*, p. 1088.

[2] M. Constantin Schlottmann a lu aussi le mot de Scheôl, il y a quelques mois, dans une antique inscription moabite gravée sur le dos d'une statuette en terre cuite. D'après son interprétation, il y est question de plusieurs dieux, entre autres de *El Scheôl, Gott der Unterwelt*, « le dieu de l'enfer. » (*Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1872, p. 787.)

[3] II Sam., XXII, 6, et Prov., XXIII, 14. Les Septante ont omis le mot les deux autres fois où il est employé dans l'hébreu, Job, XXIV, 19 et Ezech., XXXII, 21.

[4] Quarante-huit fois par *Infernus*, dix-sept fois par *Inferi* ou *Inferus*.

[5] Excepté dans cinq passages.

La plupart des hébraïsants allemands, même rationalistes, reconnaissent que les anciennes versions ont bien rendu le sens de *scheôl*. Ils l'expliquent eux-mêmes ordinairement par *Schattenreich*, « le royaume des ombres, » ou par *Unterwelt*, « le monde souterrain, l'enfer[1], » « locus ubi mortui, umbrarum instar, degunt, » dit Rosenmüller[2]. Gesenius le définit : « locus subterraneus... habitatus a mortuorum animabus[3]. »

Une foule de passages très-clairs confirment l'opinion des savants et établissent que, pour les Hébreux, le scheôl était réellement le lieu où se rendaient les âmes après la mort ; que, dans ce séjour, elles n'étaient point privées de sentiment et de vie, et que par conséquent, à toutes les époques, les Hébreux ont admis l'immortalité de l'âme et l'existence d'une autre vie.

Voici la description du royaume des morts, d'après les données que nous fournissent les Livres Saints. On « descend[4], » dans cette demeure au terme de la vie présente. On y entre, d'après la description poétique qui nous en est faite en divers endroits, par une « porte[5] » qui en est appelée aussi « la bouche, » et qui peut « s'élargir sans mesure[6]. » On pénétre ainsi dans un lieu « très-profond[7], » « obscur et ténébreux[8]. » Cependant le regard de Dieu peut le sonder[9]. Il est vaste[10], insatiable[11], inexorable et inflexible[12]. D'après quelques passages, il y dans le scheôl des lieux plus reculés et plus profonds, destinés sans doute aux âmes chargées de péchés[13]. C'est ce que Moïse, dans son dernier cantique, appelle *scheôl taḥtit*, « le dernier scheôl[14]. »

Toutes les âmes arrivent dans ce séjour des morts[15]. C'est le

[1] Knobel, Fürst, etc.
[2] *In Genesim*, p. 576.
[3] *Thesaurus*, p. 1348.
[4] *Yârad*, Gen. XXXVII, 35; Num., XVI, 30 ; Ezech., XXXI, 15, etc. De là l'expression du *Credo* appliquée à Notre-Seigneur : « *descendit* ad inferos, » qui n'implique pas, du reste, une descente locale
[5] Isaï, XXXVIII, 10; Job. XVII, 16.
[6] Isaï, V, 14.
[7] Job, XI, 8 ; Deut. XXXII, 22.
[8] Job, X, 21-22.
[9] Job, XXVI, 6.
[10] Habacuc., II, 5.
[11] Prov., I, 12 ; XXX, 16 ; Isaï, V, 14.
[12] Cant., VIII, 7.
[13] Prov., IX. 8.
[14] Deut., XXXII, 22. Comparer Ezech., XXXI, 16, *erets taḥtit*.
[15] Gen., XXXVII, 36 ; Num., XVI, 30 ; I (III) Reg., II, 6.

lieu de réunion assigné à tous les hommes, « la maison destinées à tous les vivants[1]. » Les habitants du scheôl sont plusieurs fois appelés dans la Bible *Refaïm*, mot qui désigne quelquefois une race de géants, mais qui paraît désigner, quand il est appliqué aux trépassés, des êtres faibles et sans force, de la racine *râfâh*, « défaillir[2], » s'il faut toutefois s'en rapporter à cette étymologie douteuse. Les *Refaïm* sont privés de la force vitale, *nefesch*, mais ils ne sont pas privés de toute force ni de tout sentiment[3]. Isaïe, dans le magnifique chapitre où il prédit la chute du roi de Babylone, nous fait pénétrer dans le scheôl et nous décrit l'état de ses habitants : « Jéhova a brisé la verge des méchants, la verge des dominateurs, chante le prophète... (Maintenant) la terre est tranquille, elle se repose ; elle éclate en chants de triomphe... Le scheôl (lui-même) dans ses profondeurs, s'est ému ; il va au devant de toi, (ô roi de Babel, qui viens de mourir) ; il réveille les Refaïm ; il fait lever de leurs siéges tous les princes de la terre, tous les rois des nations. Tous élèvent la voix, et ils te disent : Tu es donc devenu faible comme nous, tu es comme l'un de nous ! Ta fierté est descendue dans le scheôl, au bruit des instruments de musique ; une couche de vers te sert de tapis, la vermine est ta couverture. Comment es-tu tombé du ciel, astre brillant, fils de l'aurore ?... Tu disais dans ton cœur : Je monterai jusqu'aux cieux..., et tu es descendu dans le scheôl, au fond de l'abîme..., et tu as été jeté loin de ton sépulcre (*qeber*), comme un tronc pourri[4]. »

Le scheôl désigne tantôt le lieu de réunion des morts en général, tantôt le séjour des bons et tantôt le séjour des méchants, ou plutôt tous les morts y descendent, comme le disent Job et Moïse[5]. Ezéchias le met en opposition avec la terre des vivants, sans aucune distinction entre les justes et les injustes[6]. Le Psalmiste dit aussi que c'est le lieu où tout homme vivant sera forcé de se rendre[7]. Mais dans les Nombres, le scheôl est le gouffre

[1] Job. XXX, 23.

[2] *Râfâh*, avec un *hé* pour troisième radicale, V. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1302 et 1303. *Refaïm* est employé sept fois dans la Bible pour désigner les morts.

[3] « Sanguine et vi vitali, *nefesch*, neque tamen animi viribus plané destitutos, » dit Gesenius, p. 1302. Voir Ps. LXXXVIII, 11.

[4] Isaï, XIV, 4-19.

[5] Voir plus haut, notes 11 et 12, p.

[6] Isaï, XXXVIII, 18-19.

[7] Ps. LXXXIX, 48. Cf. Prov., XXI, 16, *qahal refaïm*, « assemblée des morts, » et voir Job, *III*, 13-19 ; I Sam., XXVIII, 19.

où la colère divine engloutit Coré et ses partisans rebelles [1]. Nous lisons dans le livre de Job : « Comme la sécheresse et la chaleur absorbent l'eau des neiges, ainsi l'enfer (le scheôl) engloutit le pécheur [2]. »

Plusieurs fois, dans les Psaumes et ailleurs, il désigne le séjour des bons : « Tu n'abandonneras point mon âme (*nefesch)* dans le scheôl, dit David parlant au nom du Messie, tu ne permettras point que ton Saint connaisse la corruption [3]. » On peut appuyer sur ses passages l'opinion de saint Augustin et de plusieurs Pères qui distinguent deux enfers, avant la venue de Jésus-Christ, l'un supérieur où demeuraient les âmes des justes avant que le mystère de la rédemptien leur eût ouvert les portes du ciel, et l'autre inférieur où étaient précipités les méchants [4]. Les théologiens, comme le terme d'*enfer* par lequel le mot scheôl est rendu dans la Vulgate semble emporter l'idée de la damnation, ont employé un mot plus doux, celui de *limbes*, terme aujourd'hui consacré dans leur langage pour signifier le lieu où les âmes des saints patriarches étaient détenues avant que Jésus-Christ y fût descendu, après sa mort et avant sa résurrection [5]. Il est clair, d'ailleurs, que le nom de scheôl, donné indistinctement au séjour des bons et au séjour des méchants, dans l'Ancien Testament, n'implique aucunement qu'ils y aient été confondus ensemble, encore moins qu'ils aient enduré les mêmes tourments [6]. Mais il est certain que les âmes des justes qui étaient dans les limbes, ne pouvaient y acquérir des mérites et n'y jouissaient point de la vision béatifique. C'est pourquoi il est dit plusieurs fois qu'on ne peut glorifier Dieu dans ce séjour des morts [7].

[1] Num., XVI, 33.
[2] Job, XXIV. Traduction Le Hir, p. 343. Voir aussi Ps. IX, 18; XXXI, 18; Prov., V. 5; IX. 18; Isaï, LVII. 9.
[3] Ps. XVI, 10. Comparer avec Act. II, 27,31. Voir aussi Ps. XXX, 4; XLIX, 16; LXXXVI, 13, et de plus Job, III, 17-19; Isaï, XXXVIII, 10; Osée, XIII, 14.
[4] Voir Petau, *Theolog. Dogmata*, de Incarnat., l. XIII, c. 18, n° 5, t. IV, part. II, p. 372-373. On voit par ce que nous venons de dire, dans quel sens il faut entendre les paroles suivantes de saint Augustin dans son livre *de Genesi ad litteram*, XII, 63 : « Illud me nondum invenisse confiteor, inferos appellatos ubi justorum animæ requescunt. » *Opera*, édit. Gaume, t. III, col. 509. Il est un peu moins affirmatif, *Epistola* 187, t. II, col. 1020. Ces paroles ne sont rigoureusement vraies qu'en ce sens qu'aucune des âmes qui habitaient le scheôl (*inferos*), n'était encore glorifiée.
[5] *Descendit ad inferos* (scheôl); article du symbole. Voir *Eph*. IV, 9.
[6] Cf. Luc, XVI, 26.
[7] Isaï, XXXVIII, 18; Ps. CXIV, 17; Baruch, II, 17.

Le scheôl est quelquefois, mais rarement, désigné par d'autres noms. Il est appelé aussi [1] *douma*, « le lieu du silence [2], » *beêr schahat*, « le puits de la destruction [3]; » *tsalmavet* et *hoschek*, « le lieu des ténèbres [4]; » *erets neschïa*, « la terre de l'oubli [5]. » Presque toujours ces noms sont synonymes de scheôl, dans des passages poétiques, où ils sont employés, à cause du parallélisme, pour éviter la répétition du même mot.

De tout ce que nous venons de dire, il est aussi clair que le jour que les Hébreux croyaient à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'une autre vie.

Tirons-en une autre conclusion, que nous empruntons à M. Guder : « L'idée, dit-il, que l'Ancien Testament nous donne de l'autre vie diffère moins qu'on ne serait porté tout d'abord à le supposer de l'idée que les païens se faisaient de l'Hadès [6], à la condition toutefois qu'on ne se laisse point induire en erreur par les voiles mythologiques [7]. La supériorité de l'Ancien Testament sur ce point consiste surtout dans la sobriété de ses peintures et dans ce qu'il fonde l'existence du scheôl sur le monothéisme. Mais la mort n'avait pas encore perdu sa puissance et la vie éternelle n'avait pas été manifestée dans un plein jour [8]. »

Nous rencontrons, en effet, chez des peuples de langue, de mœurs et d'origine toutes différentes, des traditions populaires qui se rattachent étroitement, si l'on ne tient pas compte de l'exagération et de l'excès de couleur, à la tradition hébraïque. Hésiode, dans sa Théogonie, nous montre tous les hommes descendant dans la demeure d'Hadès. Homère nous peint les âmes des morts

[1] Job, XXXVI. 6; Prov., XXVII, 20 (Chetib).

[2] Ps. CXV, 17.

[3] Ps. LV, 24.

[4] Ps. CVII, 10, etc. C'est le mot du Nouveau Testament, σκότος τὸ ἐξώτερον, « les ténèbres extérieures. » Matt., VIII, 12, etc.

[5] Ps. LXXXVIII, 13.

[6] Saint Augustin a exprimé cette idée dans son livre XII *de Genesi ad litteram*, n° 62 : « Quanquam possimus ostendere, dit-il, illorum quoque sapientes de inferorum substantiâ minime dubitasse, quæ post hanc vitam excipit animas mortuorum. » *Opera*, édit. Gaume, t. III, col. 508.

[7] Quelques anciens docteurs et quelques exégètes modernes ont prétendu trouver des fleuves dans le Scheôl biblique comme dans le Tartare païen, mais cette opinion est fondée sur une fausse interprétation de la métaphore employée Ps. XXVII, 14. Nous ne trouvons nulle part dans les Saints Livres les fables païennes sur ce sujet.

[8] Herzog, *Real-Encyklopædie*.

habitant une terre ténébreuse, triste séjour que jamais le soleil n'éclaire et où les ombres errent avec tristesse.

Cette communauté d'idées doit provenir d'une source commune, qui ne peut être que la révélation primitive, car l'homme ne peut savoir par lui-même ce qui ce passe après la mort. Puisque des races d'origine diverse avaient sur ce sujet des conceptions analogues, ces conceptions ne pouvaient être le fruit de l'imagination, mais un reste des communications faites par Dieu au premier père du genre humain. Il importe, en effet, de bien se rappeler que ce n'est que par une connaissance surnaturelle que nous pouvons savoir ce qui se passe dans l'autre vie, surtout dans la question des récompenses et des peines, que nous allons maintenant étudier.

V

LA RÉMUNÉRATION DANS UNE AUTRE VIE.

Il est certain que les anciens Hébreux avaient l'idée de l'immortalité de l'âme et de la vie future; mais avaient-ils une idée claire et explicite des récompenses destinées aux justes et des peines réservées aux pécheurs ? On ne saurait répondre à cette question avec la même certitude qu'aux précédentes.

Avant de l'examiner directement, observons que, quoi que l'on ait pu dire et avancer à ce sujet, le Christianisme est désintéressé dans cette réponse. M. Th.-H. Martin l'a déjà remarqué avec beaucoup de sagesse : « Quand bien même il faudrait dire, avec saint Jean Chrysostome, que les promesses de l'autre vie n'avaient nullement fait partie de la révélation incomplète adressée aux Hébreux par Moïse; quand bien même il faudrait dire, avec saint Thomas d'Aquin, que le Pentateuque n'avait que les promesses de la vie présente, et qu'il était réservé au Christ et à l'Évangile « d'avoir les paroles de la vie éternelle, » le Christianisme ne serait pas compromis par cet aveu : il le serait seulement dans le cas où l'on pourrait démontrer que la religion hébraïque, dont il est le complément et sur laquelle il s appuie,

reposait elle-même sur une erreur, savoir sur la négation de l'immortalité de l'âme. Or, une telle assertion ne résisterait pas à un sérieux examen [1]. »

[1] Th. H Martin, *La Vie future*, 1870, p. 64. — On ne saurait assez louer ce travail remarquable qui fait un égal honneur à la foi du chrétien et à l'érudition du savant académicien. Cependant, l'auteur ne nous paraît pas avoir toujours suffisamment distingué l'idée de la vie future et celle de la rémunération, et, à cause même de l'excellence du livre, nous nous permettrons de présenter à ce sujet quelques observations. La note V de la page 546 est intitulée : « Autorités contre ceux qui croient trouver clairement formulée dans le Pentateuque la doctrine d'une autre vie. » C'est « la doctrine des récompenses dans une autre vie » qu'il aurait fallu dire pour être tout-à-fait exact. — Afin de prouver sa thèse, M. Th.-H. Martin fait dire aux Pères, ce nous semble, plus qu'ils n'ont dit. Le célèbre hérétique Pélage avait enseigné que l'Ancien Testement était égal au Nouveau, et l'une de ses preuves était tirée de ce que le royaume des cieux est promis dans les deux Testaments. Saint Jérôme et saint Augustin réfutèrent ce sentiment, pris dans un sens absolu, et appliqué au Pentateuque, car saint Augustin reconnaît que la manière dont Pélage expliqua son assertion devant le Concile de Diospolis, en la restreignant aux derniers livres de l'Ancien Testament, est exacte (*de Gestis Pelagii*, n° 13, t. X, p. 482, éd. Gaume).— S. Jérôme. (*Adversus Pelagianos*, l.1, c.31, *Opera*, *Pat.* Migne, t. XXIII, col. 525) et saint Augustin enseignent que la Loi ancienne n'avait pas formellement les promesses de la vie éternelle, voulant dire surtout par là que les saints de l'Ancien Testament ne pouvaient pas entrer dans le ciel avant que Jésus-Christ leur en eût ouvert les portes ; mais les Pères enseignent expressément que, si les premiers Hébreux n'avaient pas les promesses consolantes, ils avaient les menaces, et que par conséquent, ils n'ignoraient pas la sanction du péché dans une autre vie : « Quod Jacob dicit ad filios suos, *deducetis, senectam meam cum tristitiâ ad inferos,* videtur hoc magis timuisse, ne nimiâ tristitiâ sic pertubaretur, ut non ad requiem beatorum iret, sed *ad inferos peccatorum.* » (*De Genesi ad litteram*, l. XII, n° 65, t. III, col. 509.) C'est là une considération qui a échappé à M. Th.-H. Martin. — « Saint Jean Chrysostome était allé plus loin, dit le même auteur, et certainement beaucoup trop loin, en niant même qu'il fut question *du royaume des cieux* ou de la *géhenne*, soit dans les livres de Moïse, soit dans les autres livres sacrés des Hébreux » (*loc. cit.*, p. 542). Saint Jean Chrysostome n'a point nié qu'il fut question du royaume des cieux ou de la géhenne dans l'Ancien Testament. Le passage où il dit : « Si ii qui ante Christi adventum fuerunt, qui ne nomen quidem gehennæ audierunt neque resurrectionis, postquam hic pœnas dederunt, illic quoque punientur. » (*In Matt. Hom. 36*, Migne, *Patr. gr.*, t. LVII, col. 417), ce passage doit s'entendre, non pas des Juifs, mais des Gentils dont il est parlé un peu plus haut, après qu'il a été fait mention des Juifs. Saint Jean Chrysostome a reconnu expressément, comme l'observe d'ailleurs M. Th.-H. Martin, que tous les patriarches ont attendu la récompense céleste (*Id.*, t. LIV, col. 626-627). Ailleurs il dit seulement, comme saint Augustin, que les Juifs n'avaient point les promesses expresses de la vie éternelle (t. LVII, col. 185). La seule opinion qui lui soit propre et dans laquelle, comme l'ont observé ses éditeurs bénédictins, il s'écarte du sentiment commun des docteurs, c'est celle qu'il avait sur Job, lequel, d'après lui, « ne savait rien de *clair* sur le royaume du ciel et sur la resurrection : » τὸ μηδὲν εἰδέναι περὶ βασιλειασ οὐρανῶν καὶ αναστάσεωσ σαφεσ. (*Hom. 33 in Matth.*, t. LVII, col. 396). Les Bénédictins ont eu le tort de négliger, dans leur traduction, le mot σαφές, qui atténue la force des paroles du saint docteur. Du reste, le saint docteur ne prétend pas que Job n'avait pas l'idée d'une autre vie ; il nie seulement qu'il eût l'idée du bonheur du ciel et de la résurrection *des corps*. Ailleurs, il reconnaît expressément que dans l'ancienne alliance on

Il est, en effet, très-certain qu'aucun passage des Livres Saints ne nie la rétribution selon les œuvres dans la vie future. Il faut reconnaître aussi que les plus anciens livres, et en particulier le Pentateuque, n'exposent jamais d'une manière formelle le dogme des récompenses et des peines après la mort. « La loi de Moïse, dit Bossuet, ne donnait à l'homme qu'une première notion de la nature de l'âme et de sa félicité... Les merveilles de la vie future ne furent pas alors universellement développées, et c'était au jour du Messie que cette grande lumière devait paraître à découvert. C'est un des caractères du peuple nouveau de poser pour fondement de la religion la foi de la vie future [1]. »

Il est bien certain qu'une des différences principales qui distinguent la religion juive de la religion chrétienne, c'est ce rôle prépondérant que joue, dans la seconde, la croyance au ciel et à l'enfer, rôle dont nous apercevons peu de traces dans la première, avant les Machabées. Mais il faut distinguer entre la connaissance d'une doctrine et l'influence qu'elle exerce sur les esprits. Que de dogmes catholiques, également connus dans tous les siècles, ont néanmoins influé d'une manière très-diverse sur la conduite des peuples ! Il est incontestable que la dévotion à la Sainte Vierge a été connue et a existé de tout temps dans l'Église, mais elle ne s'y est pas toujours manifestée sous les mêmes formes, et aujourd'hui encore elle varie, non pas dans le fond, mais dans l'expression extérieure, selon les lieux et selon les personnes. Si l'auteur inconnu de l'*Imitation de Jésus-Christ* écrivait aujourd'hui son livre immortel, il n'y passerait certainement pas sous silence, comme il l'a fait, le culte que nous devons à la mère de Dieu, qu'il n'a pas même nommée. On ne dit point cependant que cette omission ait été remarquée, comme elle l'est aujourd'hui, lorsque l'*Imitation* commença

avait une idée obscure de la résurrection. Dans la troisième des onze homélies inédites publiées par les Bénédictins, dans le tome XII de leur édition, il l'affirme à deux reprises : « Vide quomodo spem resurrectionis postea inducat (Deus), involutam quidem et obscuram (ἀμυδρὰν καὶ ἀσαφῆ), sed inducit tamen (p. 337 C). » Et un peu plus loin, (p. 339 E) : « In primordiis quidem hoc obscure fiebant ; resurrectionis enim spes quasi in ænigmate exhibebatur nobis per Enochum. » (Migne, t. LIII, col. 475, 476.) On pourrait faire des observations analogues sur plusieurs autres citations de M. Th.-H. Martin, en particulier sur celle de saint Thomas d'Aquin, Ia IIæ, questio 99, art 6.

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, partie II, ch. XIX, *Œuvres*, édition Vivès, t. XXIV, p. 459-460.

à devenir populaire, parce que la dévotion à Marie, quelque grande qu'elle fût au moyen-âge, quelque place qu'elle tienne déjà, par exemple, dans les écrits de saint Bernard, n'avait pas encore pris tous les développements que, par une disposition particulière de la Providence, elle devait prendre plus tard.

Ne soyons donc pas surpris si Moïse n'a pas dit aux Hébreux, comme saint Paul aux premiers disciples de Jésus-Christ : « Nous sommes citoyens du ciel[1] ; cherchez ce qui est dans le ciel, aimez ce qui est dans le ciel[2]. » Les enfants de Jacob n'étaient pas encore assez dégagés des sens pour porter d'aussi hautes leçons et s'élever jusqu'à ces sublimes pensées. Il devait s'écouler encore bien des siècles, avant que le Rédempteur trouvât une terre assez préparée pour recevoir la divine semence et la faire fructifier. Mais à l'époque de sa venue, tout était changé : il pouvait établir une religion universelle, catholique, et il lui fallait une base plus large que celle de la religion judaïque. Il n'était plus possible de faire reposer sur des bénédictions terrestres l'observation de la Loi, puisque la nouvelle Église ne devait pas comprendre un seul peuple comme l'ancienne, mais tous les peuples. L'antagonisme des membres de la grande Église universelle, comme nations, était inévitable; mais s'il devait y avoir entre eux des luttes pour ainsi dire matérielles, des querelles d'influence, de voisinage, d'intérêt, ils pouvaient, du moins, être tous poussés par un même mobile spirituel vers leur fin supérieure, la possession du ciel.

On a souvent répété que Moïse n'avait point parlé clairement de la rémunération ultra-terrestre pour prévenir le danger de l'idolatrie chez les Hébreux. De grands et savants personnages, Bossuet et bien d'autres, ont insisté beaucoup là-dessus. Sans

[1] Le ciel est notre municipe, πολίτευμα, » la république dont nous sommes citoyens, » explique Wilke (*Clavis Novi Testamenti philologica*, ed. C. Grimm, p. 362); *municipatus*, disait l'ancienne Vulgate, rendant mieux le mot grec que le *conversatio* de la Vulgate actuelle. (Philip. III, 20). On voit que le mot de saint Paul est l'antithèse formelle, mais non pas la contradiction du langage de Moïse. Celui-ci promettait sur la terre une récompense miraculeuse, effet d'une alliance particulière entre Dieu et son peuple, à ceux qui seraient fidèles à la Loi ; mais cette récompense terrestre n'excluait aucunement la récompense céleste. Jésus-Christ et saint Paul ne promettent que la récompense céleste ; pour la terre, ils prédisent des persécutions et des tribulations de toute sorte.

[2] Coloss. III, 1.

rejeter cette explication, nous pensons qu'il y en a encore d'autres.

Moïse n'a point prétendu donner à son peuple une religion nouvelle : il a voulu seulement garantir la religion des patriarches de tout alliage impur, en l'entourant, pour ainsi parler, d'une haie protectrice. Il a insisté fortement sur les points qui étaient menacés d'altération ou de corruption, comme l'unité de Dieu ; il ne s'est pas arrêté aux autres. Il a été beaucoup plus un législateur civil et politique qu'un réformateur religieux. Il est très-vrai qu'il n'a pas donné expressément, dans son code, la vie future comme sanction de la loi qu'il établissait. Il est très-vrai, comme l'a dit saint Augustin, que « in illo Testamento, quod propriè vetus dicitur et datum est in monte Sina, non invenitur promitti apertissime, nisi terrena félicitas[1] ; » mais qu'y a-t-il là de si étonnant? Qui donc est surpris que la mention du ciel et de l'enfer ne se trouve pas dans notre code civil ou criminel[2]?

Moïse a composé encore moins un traité de philosophie et de théologie à la façon occidentale. Les Orientaux n'avaient pas, comme nous, l'idée d'un livre spéculatif, conçu d'après une méthode régulière et sévère, et envisageant une question sous toutes ses faces, sans en excepter aucune. Ces procédés des descendants des Aryas étaient entièrement inconnus des enfants de Sem. L'auteur du Pentateuque a conservé l'histoire de son peuple, il a attaqué les erreurs et les abus régnants, mais il aurait trouvé oiseux de dire ce que tout le monde savait et ce que tout le monde croyait. Si un Grec ou un Romain, si un péripatéticien ou un scholastique avait fait le Décalogue, il aurait vraisemblablement mis en tête l'affirmation de l'existence de Dieu. Moïse n'a affirmé nulle part l'existence de Dieu : il l'a toujours supposée, il ne l'a jamais formulée. Il en est de même des récompenses d'une autre vie. Il les connaissait, nous ne pouvons en douter, puisqu'il avait été élevé dans toute la science des Égyptiens, et que les Égyptiens les admettaient ; il y croyait, puisqu'il ne les a point niées, et qu'il a combattu et démenti

[1] S. August., *de Gestis Pelagii*, n° 14. *Opera*, édit. Gaume, t. X, p. 483.

[2] « Michaelis (*Mosaïsches Recht*, n°14, p. 35) haud minus absurdum censet pœnas alterius vitæ in *civili* Moysis *lege* desiderari, quam si pœnalis codex, apud nos, infernum pro carcere contra fures meliùs decrevisse videretur. » Wallon, *Qualis fuerit apud veteres de animæ immortalitate doctrina*, p. 43.

tout ce qui lui semblait faux dans les opinions et les croyances des peuples au milieu desquels son peuple avait vécu ; il n'a pas jugé à propos de mentionner sa foi sur ce point, parce que cette mention lui a paru inutile. Les Juifs ont admis de tout temps qu'il y avait beaucoup de vérités qui n'avaient pas été citées dans la Loi, mais qui avaient été conservées et transmises parmi eux, de génération en génération, par la tradition orale : la foi aux récompenses et aux peines de l'autre vie est au nombre de ces vérités.

Ces explications données, examinons quelles sont les traces de ce dogme que nous rencontrons dans nos Saints-Livres. La première est dans l'histoire d'Hénoch : « Hénoch, dit le texte sacré, marcha avec Élohim, et il ne parut plus, parce que Elohim le prit [1]. » L'enlèvement d'Hénoch est certainement donné comme une récompense de sa piété.

Quelques paroles, à la vérité fort obscures, prononcées par Dieu après le déluge, semblent être une prohibition du suicide, et contenir la menace des châtiments dans une autre vie : « Je demanderai compte de votre sang à vous-même *(lenafschôtékem)*, j'en demanderai compte à tout être vivant [2]. » Si Dieu demande compte de son sang au suicidé, c'est parce qu'il existe une punition pour s'incliner après la mort.

Passons sous silence un certain nombre d'autres passages dont le sens n'est pas assez précis, ou prête à contestation, et arrivons immédiatement au livre de l'Ecclésiaste.

C'est à Salomon que la tradition juive et chrétienne attribue la composition de l'Ecclésiaste, et M. Reusch a prouvé, dans un travail spécial, qu'il n'y avait aucune raison solide d'abandonner l'opinion des anciens. M. Derenbourg est certainement dans l'erreur quand il place la rédaction de ce livre, qui est proto-canonique et se trouve dans le canon des Juifs, peu de temps avant l'ère chrétienne.

Voici quelques-uns des enseignements de l'Ecclésiaste : « Dans ce livre, dit M. Brecher [3], un nouveau phénomène se présente : l'immortalité de l'âme et le jugement futur de Dieu sont l'objet d'une démonstration rationnelle, et l'auteur les pré-

[1] Gen., V, 24.
[2] Gen., IX, 5.
[3] Brecher, l'*Immortalité de l'âme*; trad. par Is. Cahen, p. 51.

sente comme des conclusions tirées de l'étude du monde moral. En d'autres termes, l'Ecclésiaste cherche à établir et à fortifier par la spéculation une croyance déjà populaire. » Comment l'homme peut-il satisfaire cet invincible besoin qu'il éprouve d'établir une harmonie durable entre ses facultés ? Comment peut-il suivre son cœur et ses passions, et écouter à la fois sa raison et ses meilleurs instincts ? Hélas ! la solution de ce difficile problème est impossible à l'homme ici-bas. Les plaisirs engendrent la satiété, et souvent ils sont mauvais, et la vertu les condamne. La vertu, à son tour, ne met pas à l'abri de la souffrance et de l'infortune ; l'impie semble même plus heureux que le juste qu'il foule sous les pieds, l'iniquité triomphe jusque devant les juges. Quelle peut être l'explication de ce désordre, si contraire à la bonté et à la justice de Dieu ? La voici : « J'ai vu sous le soleil que, dans le lieu même de la justice, là est la méchanceté, et alors j'ai dit en mon cœur : C'est Dieu qui jugera lui-même le juste et le pécheur, car le moment viendra, là (pour juger), tous les projets et toutes les actions des hommes [1].» C'est donc « là », *scham*, devant le tribunal de Dieu, dans l'autre vie, que seront résolues toutes les énigmes de la vie présente. C'est de cette pensée que l'auteur de l'Ecclésiaste tire la conclusion de tout son livre : « Sache donc... que Dieu te fera comparaître devant son tribunal... La poussière retournera à la terre d'où elle a été tirée, mais l'esprit retournera à Dieu qui l'a donné.... Tel est donc le but de tout le discours que tu viens d'entendre : Crains Dieu et observe ses commandements, car c'est là le tout de l'homme ; car Dieu fera venir devant son tribunal toute œuvre bonne ou mauvaise, quelque cachée qu'elle soit [2]. »

Nous n'avons point là le plein soleil de l'Évangile, mais n'en est-ce pas déjà l'aurore [3] ? On ne nous décrit point le bonheur

[1] Eccl., III, 16. 17.

[2] Eccl., X, 10; XI, 7. 13-14.

[3] D'après le compte-rendu de l'Académie des Inscriptions (*Journal officiel*, du 4 mars 1873, p. 1522), M. Derenbourg a nié que l'auteur de l'Ecclésiaste connût l'immortalité de l'âme : « L'Ecclésiaste dit : *L'esprit retourne vers Dieu qui l'a donné* ; mais, pour saisir le sens et la valeur de ces mots, il convient de les rapprocher du demi-verset qui précède, et qu'on omet d'ordinaire dans la citation : *et la première retourne à la terre qu'elle était*. M. Derenbourg voit encore là une simple allusion à la Genèse, qui nous montre Dieu formant l'homme avec de la terre et lui soufflant une haleine de vie. » — On n'a garde d'omettre le demi-verset qui établit un contraste si frappant entre la destinée du corps et celle de l'âme, pas plus qu'on n'omet la mention du jugement dont M. Derenbourg ne parle pas.

dont les élus ne jouissaient pas encore, avant la venue de Jésus-Christ, qui seul pouvait ouvrir les portes du ciel et nous en révéler les merveilles, mais on nous le fait pressentir, et, ici comme partout, l'Ancien Testament est la préparation du Nouveau.

VI

LA RÉSURRECTION DES CORPS.

Terminons ce travail par l'examen du *Livre de Job* qui, en confirmant ce que nous avons déja dit sur les points précédents, nous montrera que l'idée de la résurrection des corps, si clairement mentionnée dans le second livre des Machabées, dans les Évangiles et les Épîtres, n'est pas non plus étrangère aux livres de l'ancien Testament écrits avant la captivité de Babylone, ou au moins au *Livre de Job*.

On a beaucoup parlé de ce dernier livre dans la récente controverse qui nous occupe : « A l'appui de cette thèse (qui refuse aux Hébreux la connaissance de la vie future), on peut citer d'abord, a dit M. Derenbourg, le livre entier de Job. Si la pensée de la vie future et des récompenses qu'elle promet aux justes se fût un instant présentée à l'esprit de cet homme de bien, aussi cruellement éprouvé, comment expliquer les plaintes amères et désespérées que lui arrachaient ses tourments[1] ? » Comme si l'espérance du ciel empêchait de sentir les douleurs de la terre, et même d'en être quelquefois accablé !

« J'ajouterai, a dit à son tour M. Renan, pour étayer les affirmations de son ami, j'ajouterai que le livre entier de Job proteste contre l'opinion de ceux qui voient dans certains textes bibliques des allusions à la vie future. Comment admettre la croyance à cette vie chez Job malheureux, éprouvé par des infortunes imméritées, lorsque pas un mot d'espoir ne sort de la bouche de ce juste, pour faire appel à la miséricorde et à l'équité

[1] Compte-rendu, *Journal officiel* du 4 mars 1873, p. 1522.

divines dans un monde meilleur?... L'existence seule du *Livre de Job* prouve, toutefois, que la vieille doctrine hébraïque avait été ébranlée sur ce point : beaucoup d'esprits éclairés et élevés au sein même du judaïsme, à l'époque où le livre fut écrit, considéraient comme insuffisant le système qui repousse la rémunération de la vie future. Ce livre, en effet, pose nettement le problème; il exprime avec éloquence la révolte de la conscience humaine contre les coups immérités et irréparables de la fortune; mais comment le problème y est-il résolu? Ce n'est ni par l'espoir de la résurrection, ni par la foi dans l'immortalité de l'âme [1]. »

Établissons, au contraire, que le problème est résolu dans les discours de Job par l'espoir de la résurrection, ainsi que par la foi à l'immortalité de l'âme.

Tout le monde sait que le *Livre de Job* a pour sujet la question de la Providence. L'homme souffre; le juste souffre; comment Dieu peut-il ainsi affliger l'innocent de la même manière que s'il était coupable?

La première partie du poëme se compose de trois cycles de discours, dans chacun desquels les amis du patriarche affligé se proposent de justifier la Providence, en accusant celui qu'elle frappe de crimes cachés qui sont, à leurs yeux, l'explication des souffrances dont ils sont les témoins. Dieu est juste, disent-ils à Job, il ne distribue point arbitrairement le bonheur et le malheur. Il n'afflige que ceux qui le méritent. Tu souffres, donc tu es coupable. Il ne te reste qu'à te repentir et à rendre gloire à la vérité; alors Dieu te pardonnera.

Le saint patriarche, fort de son innocence et du témoignage de sa conscience, accablé sous le poids de sa douleur et de la maladie qui le dévore, ne peut se contenir en entendant ces reproches calomnieux. Il éclate en protestations, et son langage est aussi véhément qu'il est amer. A chacun de ses amis, il répond avec une énergie croissante, et lorsque, après avoir attesté en vain, au nom de Dieu même, dans quatre discours successifs, que sa conscience est sans tache, leur langage devient de plus en plus injurieux, il n'y tient plus, il s'écrie :

[1] Compte-rendu, *Journal officiel* du 11 mars 1873, p. 1689.

« Jusques à quand affligerez-vous mon âme,
Et m'assommerez-vous par vos discours ?
Voilà dix fois que vous m'insultez,
Que vous m'assourdissez sans pudeur [1]. »

Ces reproches d'un ami, justement indigné, qui, au lieu des consolations auxquelles il avait droit, ne reçoit que blâme et injures, toucheront-ils enfin ces cœurs insensibles? Nullement. Leur ton devient plus acerbe : ils prennent pour orgueil et pour hypocrisie ce qui n'est que sincérité et délicatesse blessée. Eliphaz, mettant de côté tous les voiles, ne se contente plus de l'accuser en termes généraux, mais il lui fait en face une longue énumération de tous les crimes qu'il lui impute. Baldad le traite avec un redoublement de hauteur et de dureté. Sophar ne daigne plus lui adresser la parole, tant il est convaincu qu'il n'y a plus rien à espérer de lui.

Et que fait Job, victime de cette aggravation d'outrages? Il semble que sa colère ne devrait plus connaître de bornes. Il n'en est rien. Au lieu de s'irriter davantage, il s'est soudainement adouci. Ces plaintes violentes, qui éclataient comme la foudre dans ses premiers discours, ne se font plus entendre. Sa douleur est toujours grande et profonde, car il souffre; il semble abandonné de Dieu et il est abandonné des hommes ; mais maintenant sa parole est contenue, il est maître de lui-même.

D'où vient donc ce changement extraordinaire? Quelle merveille a produit une telle révolution dans ses sentiments?

Le voici : c'est que l'abandon des hommes l'a rapproché davantage de Dieu. Accablé par tous les maux qui peuvent briser un être humain, il avait espéré trouver dans le cœur de ses amis les consolations dont il avait besoin. Mais quelle déception ! Il a éprouvé le sort des caravanes de Théma qui, au lieu des eaux rafraîchissantes qu'elles croyaient rencontrer pour éteindre leur soif, ne rencontrent qu'un torrent desseché par les ardeurs du soleil [2]. Ainsi trompé, repoussé par les créatures, Job se tourne vers celui-là même qui l'écrase sous ses coups. Allez, dit-il à ses amis fâcheux, quand même il me tuerait, j'espérerais en lui [3]. Désormais son regard sera toujours fixé sur Dieu, et il saura

[1] Job, XIX, 2, 3. Traduction Le Hir, p. 319.
[2] Job, VI, 15-20.
[3] Job, XIII, 15. Voir aussi XVI, 19-21.

ainsi braver l'injustice des hommes. Déjà, à la fin du premier cycle de discours, la pensée d'une autre vie s'était présentée à son esprit[1], mais l'accablement des maux présents l'avait empêché de s'arrêter à la pensée du repos futur. Maintenant il s'attache à elle. Soudain, d'un bond sublime, il s'élance vers son Dieu, sa voix prend un accent solennel et inaccoutumé :

« Qui me donnera que mes paroles soient écrites !
Qui me donnera qu'elles soient consignées dans un livre !
Qu'un style de fer les grave sur le plomb !
Qu'elles soient gravées à jamais sur la pierre ! »

Pourquoi donc ce début si emphatique et si peu ordinaire ? Quelles sont donc les choses si importantes que va proclamer le juste affligé ? Ecoutez ! C'est son espérance, c'est sa profession de foi en un Dieu qui rend la justice, même après la mort, c'est la proclamation du dogme de l'immortalité de l'âme, des récompenses de la vie future, de la résurrection des corps :

« Oui, je sais que mon vengeur est vivant,
Et qu'il se tiendra le dernier sur la poussière ;
Que de ce squelette, recouvert de sa peau,
Que de ma chair, je verrai Dieu,
Moi-même, je le verrai ;
Mes yeux le verront et non un autre,
Mes reins se consument dans cette attente[2]. »

Nous n'avons pas aujourd'hui une autre foi ni une autre espérance.

Job a vu son vengeur, son rédempteur, son *goel;* en lui il a salué le maître et l'auteur de la vie future, la source des récompenses éternelles, celui qui se manifestera un jour à ce corps décharné, maintenant décomposé et hideux. Tel est le secret de la transformation qui s'opère dans son âme, l'explication du changement de son cœur, la cause de son calme et de sa tranquillité. Les quatre derniers discours qu'il prononce sont pleins d'une éloquence attendrissante, mais ils n'ont plus cette fougue impétueuse, ces emportements violents qui caractérisent les qua-

[1] Job, XIV, 13 et suiv.
[2] Job, XIX, 23-27. Traduction Le Hir, p. 322. M Le Hir, dans une savante note, vrai chef-d'œuvre de discussion et de science philologique, établit victorieusement le sens qu'il attribue aux paroles de Job (p. 322-326.)

tre premiers. Le cinquième, celui dont nous venons de rapporter la partie principale, placé au centre de la discussion, en est vraiment le cœur [1]. La foi à la vie future et à la résurrection fait succéder à une sorte de désespoir une touchante résignation.

Presque tous les Pères ont été unanimes à reconnaître, dans les paroles de Job que nous venons de citer, une profession de foi très-claire à la résurrection des corps [2], et dans les premiers siècles de l'Église, après les persécutions, de pieux chrétiens ont fait graver sur leurs tombeaux cet acte de foi comme une expression de leur propre croyance [3]. Divers exégètes rationalistes, entre autres M. Renan, ont attaqué de nos jours l'interprétation séculaire. La violence qu'ils sont obligés de faire aux textes, et les choses étranges qu'ils sont obligés d'avancer, suffisent seules pour les réfuter. « Par moments, dit M. Renan [4], Job semble soulever le voile des croyances futures; il espère que Dieu lui fera dans l'enfer une place à part, où il restera en réserve jusqu'à ce qu'il revienne à la vie [5]; il sait qu'il sera vengé, et la vive intuition des justices de l'avenir lui faisant dépasser la mort, il déclare que son squelette verra Dieu. »

Job accumule les pléonasmes pour marquer qu'il verra bien réellement Dieu, et l'on nous assure qu'il veut seulement dire par là que Dieu le vengera après sa mort, c'est-à-dire qu'il ne le verra pas! Ce n'est ni là de la critique ni de la logique.

M. Renan a traduit ainsi les paroles mêmes de Job :

[1] Nous ne sommes point les premiers à faire ressortir le rôle capital du chapitre XIX dans l'ordonnance et dans la disposition du *Livre de Job*. Ces réflexions, si propres à rehausser l'importance des versets 25-27, déjà si clairs par eux-mêmes, ont été faites par les meilleurs commentateurs anciens et modernes. En 1625, Gaspard Sanchez (Sanctius) disait avec autant de précision que d'exactitude : « Ab hoc loco ad finem usque libri aliter habet se Jobus quam prius. Neque enim luget aut queritur, quasi ægre ferat torqueri se vehementer, cum tamen non levior esset externa vexatio... Confortavit enim... patientis animum spes certa resurrectionis. » Voir la même observation dans M. F. Delitzsch, *das Buch Job*, 1864, p. 227.

[2] Voir les citations des Pères, faites par Rosenmüller, *in hunc locum;* par M. C. Schlottmann; id., etc.

[3] Edmond Le Blant, *D'une représentation inédite de Job*, 1860, p. 6-7.

[4] *Livre de Job,* Introduction, p LXXXIII, 2e édition, 1860.

[5] Job, XIV, 13 et seq.

« Car, je le sais, mon vengeur existe,
Et il apparaîtra enfin sur la terre.
Quand cette peau sera tombée en lambeaux,
Privé de ma chair, je verrai Dieu,
Je le verrai par moi-même;
Mes yeux le contempleront, non ceux d'un autre;
Mes reins se consument d'attente au-dedans de moi[1]. »

La traduction « quand cette peau sera tombée en lambeaux » est inexacte, mais n'importe. « Même en admettant la traduction de M. Renan, dit M. Le Hir[2], son ancien maître..., il faudrait encore reconnaître la foi au dogme de la résurrection dans ce verset, puisque le second membre, *de ma chair je verrai Dieu*, formerait un parallélisme antithétique avec le premier. Jamais, dans aucune langue, ces mots: je vous vois de ma fenêtre, ne pourront signifier *loin de ma fenêtre*. Ce n'est pas seulement la grammaire, c'est la logique, c'est le bon sens qui s'y opposent. Et pourquoi s'obstiner à méconnaître, chez les patriarches et chez les Hébreux, un dogme aussi solennellement professé dans l'Égypte que celui de la résurrection et spécialement celle des bons[3]? »

Concluons. Les Hébreux ont nettement distingué l'âme du corps; ils ont cru à son immortalité et à la vie future; ils ont eu au moins des lueurs sur la rémunération dans une autre vie, et ils n'ont pas ignoré la résurrection des corps. Sans doute, nous sommes loin de le méconnaître, l'idée de la vie future n'occupe point, dans l'Ancien Testament, en général, et dans *le Livre de Job*, en particulier, une place aussi large que dans le Nouveau Testament et dans les livres chrétiens. Lorsque Notre-Seigneur a traité, dans une de ses plus belles paraboles, le problème de la répartition inégale, et, en apparence, injuste, des biens et des maux dans ce monde, il l'a résolu en deux mots, de la manière la plus claire et la plus décisive : le pauvre Lazare, après avoir

[1] *Le livre de Job*, p. 82.
[2] Le Hir, *le Livre de Job*, p. 325-326.
[3] M. Renan dit lui-même et à bon droit, dans son *Introduction*, que l'auteur du *Livre de Job* connaissait parfaitement l'Égypte. Pour une plus ample réfutation de M. Renan, voir l'excellent opuscule de M. l'abbé Crelier, *le Livre de Job vengé*, p. 38-49.

souffert ici-bas, est transporté dans le sein d'Abraham; au contraire, le mauvais riche, après avoir joui sur la terre, est précipité dans l'enfer [1]. Job reçoit sa récompense dès ici-bas [2], et l'auteur sacré ne nous parle pas de sa récompense dans le ciel. Mais Dieu nous garde de mépriser à sa source le petit ruisseau qui deviendra plus loin un grand fleuve, comme aussi de nier la lumière du soleil parce qu'il n a pas encore atteint l'éclat de son midi!

F. Grégoire.

[1] Luc, XVI, 22.
[2] Job, XLII

L'ANCIEN IRAN ET ZOROASTRE

LES TRADITIONS POÉTIQUES DE L'IRAN.

ZOROASTRE, SON TEMPS ET SA DOCTRINE.

I

LES TRADITIONS POÉTIQUES DE L'IRAN.

La branche iranienne des Aryas orientaux, c'est-à-dire celle qui s'est répandue, aux temps antiques, entre l'Yaxarte et le golfe Persique par des migrations successives, présente une singularité aussi étrange en elle-même que fâcheuse pour la science : celle d'une race qui, jouissant, pendant de longs siècles, d'institutions sociales assez perfectionnées, et même ayant une histoire politique digne d'un vif intérêt, l'a laissée se perdre dans des souvenirs purement légendaires et poétiques. Elle s'est ainsi réduite au point où nous en serions si les romans de la Table ronde, le cycle de Charlemagne et la chanson d'Antioche représentaient pour nous, à l'exclusion de toute chronique contemporaine, les siècles écoulés depuis la grande invasion des Barbares jusqu'à

la guerre de Cent-Ans. La comparaison est d'autant plus exacte que ces traditions plus ou moins poétiques, dans lesquelles on avait arbitrairement choisi des récits historiques, pour transformer les uns et laisser disparaître les autres, ont fini par donner matière à une grande composition dont la forme épique, aussi bien que l'état social dont elle est le tableau, offre une conformité frappante avec les chansons de Geste ; c'est le poëme de Firdoci, appelé Shah-nâmé, ou Livre des Rois, rédigé dans la langue persane du xe siècle, à la cour de Mahmoud, roi musulman de Ghazna, dans l'Afghanistan. A cette époque, en effet, il se produisait, dans l'Iran oriental, un mouvement prononcé de réaction nationale contre la domination politique des khalifes de Bagdad, bien que les pouvoirs qui dirigeaient ce mouvement et qui en profitaient entendissent rester scrupuleusement fidèles à la religion de Mahomet. Cette opposition entre deux courants de sentiments énergiques n'a pas, d'ailleurs, altéré autant qu'on pourrait le croire les éléments entrés dans la composition de ce grand travail. En effet, une partie de cette histoire héroïque était considérée par les Persans comme antérieure au temps où Zoroastre vint reconstituer la loi religieuse de l'Iran, et les personnages dont les hauts faits remplissent cette période étaient infidèles, aux yeux des auteurs de ces récits, presque autant qu'à ceux des musulmans eux-mêmes. Et quant à l'époque de Zoroastre, Firdoci, redoutant les effets de la jalousie des courtisans, qui auraient pu le desservir auprès du sultan s'ils avaient eu occasion de suspecter sa foi par l'enthousiasme, même poétique, de son récit concernant cette grande révolution religieuse, jugea prudent de ne point écrire lui-même cette partie de son épopée ; il se borna à insérer dans ses vers le travail d'un écrivain un peu antérieur, Daqiqi, resté sectateur de Zoroastre[1].

On sait, en effet, que loin d'avoir disparu brusquement lors de la conquête des Arabes, au viie siècle, cette religion subsiste encore, plutôt perfectionnée que dégénérée, car elle admet aujourd'hui le monothéisme[2] qui, nous le verrons, lutta péniblement contre des tendances contraires chez les anciens habitants de l'Iran. Les uns, parmi ces *Parsis*, comme on les appelle, sont demeurés dans leur contrée natale ; les autres ont émigré

[1] Voy. Spiegel, *Erânische Alterthum*, p. 670. Cf. p. 487-488.
[2] M. de Gobineau, *Hist. des Perses*, t. I, p. 256-8.

dans l'Inde, où ils ont prospéré par le commerce. Mais, au temps de Mahmoud-le-Ghaznévide, ils étaient bien plus nombreux qu'aujourd'hui : M. de Gobineau croit même que la décadence complète de cette population sur le sol persan date seulement de l'invasion des Tartares. La tradition zoroastrienne, telle qu'elle avait été reconstituée sous les rois Sassanides, après la domination des Macédoniens et des Parthes, était encore très vivante au xe siècle. L'ouvrage de Daqiqi, rédigé dans ce même siècle, sous la dynastie des Samanides, avait été précédé de la traduction persane, faite au ixe siècle par les soins de la dynastie Soffaride, d'un autre Livre des Rois contenant les annales de la dernière dynastie perse[1]. Ce livre, les dominateurs arabes le possédèrent aussi dans leur langue, et, au temps même de Firdoci, d'autres écrivains musulmans, travaillant sur les mêmes données, nous ont laissé des travaux qui peuvent à la fois contrôler et compléter ses récits : M. Spiegel les a rapidement rappelés dans son dernier ouvrage[2]. Hamza d'Ispahan, qui vivait au ive siècle de l'Hégire, a fait usage de sources perdues aujourd'hui; Masudi de Bagdad, son contemporain, est l'auteur des *Prairies d'or*, vaste compilation historique; et Abou-Jafar Mohammed, communément appelé *le Tabari*, à cause de la province de Taberistan sa patrie, qui en a laissé une autre, était moins éloigné encore des temps de l'indépendance persane : il lui est postérieur de moins de trois siècles. « Tous ces écrivains, ajoute l'auteur allemand, s'accordent avec Firdoci sur les points les plus importants; il est donc certain que celui-ci a reproduit ces récits mythiques tels qu'il les a trouvés dans des sources antérieures. »

Mais, si nous avons confiance de trouver dans cette série de compositions, ou dans les abrégés que l'on en fait pour l'Europe, des renseignements curieux sur l'idée que les anciens Perses se faisaient des mœurs et des actions de leurs ancêtres; si même l'accord de ces mœurs avec ce que nous entrevoyons dans les récits des Grecs, touchant les vieilles populations de cette contrée, et avec l'état social esquissé dans l'Avesta nous permet d'attacher, en un certain sens, une véritable importance historique à ces traditions, il faut avouer, d'autre part, que rien absolument

[1] Spiegel, *Erân. Alterth.*, p. 486-7.
[2] *Ibid.*, p. 489-90.

ne nous autorise à les regarder comme représentant une série précise de faits et de personnages réels. Outre que les héros des temps purement mythologiques font corps avec la première dynastie considérée comme iranienne, les événements les plus considérables et les mieux avérés de l'histoire classique sont pour la plupart omis dans ces compositions, quand il s'agit de temps antérieurs à l'avénement des Sassanides. Il est vrai, sous la domination achéménide, on avait composé des annales de règne, comme nous le voyons par le livre d'Esther, reproduction si vivante de la cour des anciens Perses ; il est vrai encore, le fondateur de cette dynastie a retracé en trois langues, sur le rocher de Béhistoun, l'abrégé de sa propre histoire, et c'est même le document le plus étendu que nous possédions de la langue iranienne durant cette période. Mais là déjà se manifeste cette insouciance de la chronologie qui a laissé place, dans l'histoire de cette race, à de prodigieuses aberrations. Darius indique volontiers le jour et le mois des événements ; mais il oublie d'en noter l'année. D'autre part, au temps d'Hérodote, l'histoire de Cyrus lui-même, antérieure d'un siècle à peine, était déjà racontée de plus d'une manière, et, en s'attachant, comme il était naturel, au récit des Perses, l'historien d'Halicarnasse nous a transmis sur la jeunesse du prince une histoire fort romanesque. Mais tout cela est bien dépassé par l'énormité qui domine et résume la sévère critique que nous devons faire de cette histoire : les annales poétiques de la Perse gardent un silence complet sur l'existence même de Cyrus, l'auteur de la subite et immense extension acquise par leur empire.

En présence d'un pareil oubli, il est singulièrement téméraire de chercher, comme ont voulu le faire M. de Gobineau, en France, et M. Kruger, en Allemagne, une histoire suivie du peuple iranien sous la plume d'écrivains qui se sont trouvés hors d'état de combler de pareilles lacunes, et qui *seuls* nous ont transmis des *récits* sur ces temps reculés. Nous devons donc nous borner à y chercher des notions d'ensemble concernant l'état social, et encore est-il indispensable d'énoncer ici d'abord trois observations capitales. La première, c'est que, dans la première partie de cette histoire poétique, remontant à la naissance du monde, tout ce qu'il y a d'historique n'est que le souvenir plus ou moins confus des premières et communes annales du genre humain. La seconde, c'est qu'un certain nombre de

héros, considérés là comme propres à la nation iranienne, sont des personnages mythiques, qui se retrouvent aussi dans la poésie indienne, et qui, par conséquent, appartiennent aux traditions mythologiques des temps où les deux grandes nations orientales de la race arienne n'étaient pas encore distinctes, ou du moins vivaient en rapports intimes. La troisième enfin, c'est que la chronologie imaginée par les auteurs de ces histoires n'est pas seulement pleine de contradictions, mais absolument mythique, transformant des périodes en règnes, et prenant pour point de repère des époques astrologiques.

Le premier de ces faits est manifeste à la première inspection des récits persans. Mais il faut observer, à ce sujet, que M. Spiegel est à la fois trop timide et trop téméraire dans ses conclusions. Après avoir reconnu dans la Genèse des traditions communes aux Babyloniens et aux Phéniciens comme aux Hébreux[1], il ajoute que ces traditions sémitiques (ou plutôt sémito-chamites) ont été importées après coup chez les Iraniens par le fait de leur contact avec les populations des bords du Tigre et de l'Euphrate[2]. Qu'elles aient ainsi reçu certains détails, cela n'a rien de bien invraisemblable; mais l'ensemble de leurs traditions sur l'origine du genre humain forme un tout indivisible, et ce tout fait corps avec une croyance profondément opposée, nous le verrons, au système babylonien. Les analogies des croyances iraniennes avec celles des Hébreux sur ces origines sont très-sensibles; mais les croyances phénico-babyloniennes[3] sont séparées des unes et des autres par un abîme. Et comme c'est évidemment avec celles-ci que la position géographique des Iraniens les a mis de bonne heure en contact, les ressemblances avec la croyance des Hébreux, énoncées dans des documents réellement très anciens que nous possédons en partie et qui ont été le point de départ des récits persans, ne peuvent s'expliquer si ce n'est par cette observation : que l'un et l'autre peuple ont conservé plus fidèlement que d'autres, quoique dans une mesure très inégale, les traditions primitives du genre humain. Si le chaos mosaïque était connu à Babylone et à Sidon, la matière avait tout produit dans les cosmogonies phéni-

[1] *Erân. Alterth.*, p. 447-8.
[2] *Ibid.*, p. 448-54.
[3] Voir le numéro d'avril 1872 de la *Revue*.

cienne ou chaldéenne, tout, même le Démiurge, le dieu organisateur du monde, tandis que, dans l'Avesta comme dans la Bible, tout provient d'un être intelligent, auteur de la loi morale comme de la nature physique. M. Spiegel affirme hautement qu'Ahura-Mazda (Ormuzd), le dieu de Zoroastre, est, à l'égard des êtres les plus excellents, dans la relation ineffable du créateur à la créature[1].

Chez les Perses, comme chez les Hébreux, la création se partage en six périodes, bien qu'il y ait quelque différence dans leurs désignations respectives[2]. Dans les deux croyances se retrouve l'usage primitif de l'alimentation végétale[3]; le paradis terrestre et l'arbre de vie peuvent également être reconnus dans la tradition persane[4]. Sous toutes ses formes aussi, dans le livre appelé Boundéhesch, comme dans le poëme de Firdoci, qui développe un mythe plus antique, nous pouvons constater la croyance à la dégradation successive du genre humain, attribuée à l'intervention de l'esprit mauvais, mais reportée par les uns au couple primitif[5], par les autres à des générations successives[6]. Cependant, les arts industriels se forment; l'état social se dessine. Yima, le quatrième roi, opère la division des hommes en prêtres, guerriers ,laboureurs et artisans; des villes se fondent; le bonheur règne sur la terre pendant la vie de ce prince[7], qui reçoit la loi divine, bien qu'il ne la promulgue pas comme le fera plus tard Zoroastre. Ces traditions diverses s'accordent d'ailleurs, bien qu'en termes différents et un peu vagues, pour désigner Yima comme ayant conservé, durant une grande catastrophe causée par l'abondance des eaux, les germes de tous les êtres, ou du moins comme ayant renouvelé, avec ses fidèles, le genre humain perdu[8].

Au souvenir éloigné de Noé et du déluge, se terminent, dans les traditions des Iraniens, les faits qui appartiennent à l'histoire commune de la race humaine. Yima, nous l'avons vu ailleurs[9],

[1] *Erân. Alterth.*, p. 454. Cf. p. 456.
[2] *Ibid.*, p. 455.
[3] *Id.*, *ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 463-5.
[5] *Ibid.*, p 473-4. Cf. p. 511-2.
[6] *Ibid.*, p. 474-5. Cf. p. 510.
[7] *Ibid.*, p. 475-6.
[8] *Ibid.*, p. 478-9. Cf. p 481.
[9] Voir la livraison d'octobre 1872, p. 435-6.

appartiennent déjà, jusqu'à un certain point, à la tradition spéciale des Aryas Orientaux, puisqu'il est à la fois, sous un nom semblable (Yama=Yima), pour l'Inde védique et pour l'Iran, un personnage mythologique, et que ce nom ne se retrouve point ailleurs. Nous arrivons donc ici à la période de transition, où des êtres, divinisés par les Indiens, ont été transformés par la poésie bactrienne des anciens âges en héros nationaux. Bornons-nous à rappeler, en quelques mots, ces faits, sur lesquels des explications ont été données, il y a un an, dans ce recueil.

Yima, nous l'avons vu, est représenté, au second chapitre du Vendidad et au neuvième du Yaçna, comme un roi de l'âge d'or, en communication avec Ormuzd et avec les génies célestes, tandis que son correspondant manifeste, le Yama des Hindous, est considéré comme un dieu régnant sur les âmes des bienheureux après leur mort. De même aussi, le Trita indien, dont on a fait un fils du grand dieu Indra, a été, dans l'Iran, d'abord Thraétona, dompteur d'un monstre, puis Féridoun, le héros libérateur. L'un et l'autre sont donc des personnages mythiques, jadis vénérés dans la patrie commune ; le premier de ces mythes, confondu avec le souvenir obscur de la grande catastrophe du genre humain, a gardé jusqu'au bout une signification purement religieuse; le second, au contraire, a pris, avec les âges, une couleur de plus en plus historique, sans cesser pour cela d'être environné de merveilleux. Mais, encore une fois, il faut renoncer absolument à faire la part de l'histoire dans cette longue suite de rois iraniens que nous présentent seules les traditions poétiques de ce pays. Il n'y a pas lieu de s'engager, à l'occasion de chacun d'eux et de leurs règnes souvent séculaires, dans des discussions et des recherches qui n'aboutiraient à rien de satisfaisant pour la critique, tout au moins jusqu'à Féridoun : nous reviendrons bientôt sur cette question pour le reste de cette histoire. Dans un travail tel que celui-ci, il n'y a pas à étudier non plus la valeur littéraire de chacune des légendes comprises dans le Shâh-nâmé.

Du reste, pour l'ensemble même de cette histoire, le caractère purement mythique de sa chronologie suffirait à nous indiquer ce que nous devons penser du contexte. Windischmann, dit M. Spiegel[1], a le premier mis en lumière, dans ses *Études*

[1] *Erân. Alterth.*, p. 502.

zoroastriennes[1], un fait capital : chez ce peuple, qui n'avait point d'*ère* avant la domination des Parthes, toute la série des chiffres prétendus historiques est subordonnée à la durée de 12,000 ans attribuée au monde lui-même, y compris les temps à venir, et dont les périodes exclusivement mythiques occupent la majeure partie. Chaque signe du Zodiaque gouverne le monde pendant mille ans ; mais la domination des trois premiers précède l'apparition de l'homme sur la terre : le monde terrestre était alors dans le ciel ; on n'y connaissait ni lutte ni malheur[2].

Pendant trois mille ans encore, bien que transportée au lieu qu'elle occupe aujourd'hui, la terre n'avait pas essentiellement changé de condition : c'est la période du Taureau sacré, origine de tous les êtres actuels, et de Gayô-maretan, le premier homme, suivant le mythe le plus antique[3]. Sous le règne de la *Balance*, l'équilibre tend à s'établir entre le bien et le mal. Alors, en effet, commencent les attaques du mauvais principe : dans la trentième année de cette période, Ahriman parvient à détruire le Taureau et Gayô-maretan ; quarante ans plus tard, Mashya et Mashyana naissent d'une plante pour réparer le genre humain, temporairement anéanti ; Yima, leur quatrième successeur, règne mille ans[4] : il est souvent, lui aussi, appelé le premier homme pour le motif que nous avons vu. Sous le règne du Scorpion, paraît Dahâka, le monstre, type du tyran Zohâk[5] ; des mille années suivantes, celles du Centaure, la première moitié est remplie par le règne de Thraétona, le héros libérateur[6] ; et la période entière se termine par la prédication de Zoroastre, envoyé par Ormuzd, le dieu suprême, pour renouveller le monde moral[7].

Restent trois mille ans à parcourir, depuis le temps de Zoroastre

[1] *Zoroastrische Studien*, ouvrage posthume, publié par M. Spiegel lui-même en 1873. Une dizaine d'années auparavant, l'abbé Windischmann avait publié, dans les *Mémoires de l'académie de Bavière*, un mémoire intitulé : *Traditions antiques des peuples ariens (Ursagen der Arischen Völker)*. — Nous retrouverons plus loin l'occasion de revenir sur les *Études zoroastriennes* et sur divers opuscules de cet orientaliste.

[2] *Erân. Alterth.*, p. 503 ; Période de l'*Agneau*, du *Bélier* et des *Gémeaux*.

[3] *Id., ibid.* Cf. p. 509-11 : c'est le temps du *Cancer*, du *Lion* et de l'*Epi* (la Vierge).

[4] *Ibid.*, p. 503.

[5] *Ibid.*, p. 505.

[6] *Id.*, *ibid.*

[7] *Id.*, *ibid.* Cf. p. 483.

jusqu'à la fin du monde, uniquement bien entendu, parcequ'on a divisé en douze parties la bande zodiacale et que neuf périodes millénaires étant déduites, il n'en reste plus que trois. Or, comme, à la fin de chaque millénaire, un prophète, dont le nom est connu d'avance, doit paraître pour rappeler le genre humain à l'observation de la loi, et que le successeur de Zoroastre n'a pas encore paru, il a fallu absolument qu'il n'y eût pas mille ans écoulés entre la promulgation de cette loi et le terme des faits que raconte le Shâh-nâmé[1].

Un tel procédé de critique historique nous fait entendre assez clairement quelle espèce de renseignements peut nous présenter l'histoire traditionnelle des Perses. D'après le Boundéhesch, livre dont la rédaction, comme nous le verrons plus loin, est, non pas très antique, mais réellement ancienne, Vistaçpa, le roi contemporain de Zoroastre, règne encore 90 ans après la promulgation de sa doctrine. Or, dans la tradition poétique, son successeur règne 32 ans, et la fille de celui-ci 30. Viennent ensuite deux Dara (Darius), (respectivement 12 et 14 ans), puis Alexandre le *romain*, 14 ans, ce qui, joint aux 254 ans des Ashkanides (Arsacides) ou rois Parthes et aux 460 des Sassanides, donne 916 ans, de Zoroastre à la conquête des Musulmans[2]. Or, le règne de Vistaçpa lui-même n'est que le septième depuis les temps mythologiques de Thraétona[3]. Nous verrons d'ailleurs que le siècle de Zoroastre est certainement fort ancien.

En voyant la manière dont est traitée la période très-historique qui précède la conquête d'Alexandre, on ne demandera ni beaucoup de temps ni beaucoup de réflexion pour porter un jugement sur la valeur de ces traditions, touchant les siècles de l'histoire iranienne sur lesquels la science ne peut exercer de contrôle direct. Si les Persans ont ainsi défiguré la partie de leur propre histoire qui, avec un peu de bonne volonté, leur était parfaitement accessible, comment ont ils dû traiter celle qui ne leur était connue que par des contes ou des chants populaires, celle qui s'est écoulée quand ils n'étaient point un peuple savant, en contact avec Babylone et la Grèce?

[1] Voy. Spiegel, *Erân. Alterth.*, p. 505-6.
[2] *Ibid.*, p. 506. — Masudi *étend* à 256 ans le temps écoulé entre Zoroastre et Alexandre (*ibid*). — Nulle trace d'ailleurs du temps écoulé depuis la mort du conquérant jusqu'à l'arrivée des Parthes.
[3] *Ibid.*, p. 505.

Cependant, il est un document ancien qui nous permet au moins de suivre la marche des migrations iraniennes. C'est ce qu'on appelle communément le 1er *Fargard* ou chapitre du *Vendidad*, c'est-à-dire de l'ouvrage qui comprend la loi de Zoroastre ou plutôt du seul qui nous soit resté parmi les 21 Naskas ou traités religieux rédigés par ses sectateurs. Mais ce premier fargard, de même que le second (mythe de Yima) a un objet tout différent. Il contient, sous la forme mythique de créations successives opérées par Ormuzd, à mesure que le mauvais esprit poursuit les Iraniens fidèles, les souvenirs de cette race touchant l'occupation successive des contrées qu'elle a peuplées, sauf pourtant la région méridionale : la Perse n'y est pas encore comprise, et c'est une preuve irréfragable de l'antiquité de ce document.

Nous avons vu, dans un précédent article [1], qu'il indique la région de l'Oxus (Sogdiane, Margiane et Bactriane) comme la contrée où cette race s'est d'abord répandue, en redescendant du plateau de Pamir (si tant est qu'elle y ait jamais été réellement confinée. M. Haugh, dans sa dissertation spéciale sur ce morceau [2], a étudié avec grand soin la suite des enseignements qu'il renferme. C'est à la cinquième migration seulement que les ancètres des Perses pénètrent dans le *Harayu* (le pays bien arrosé) ou *Arie* [3], c'est-à-dire dans le bassin du Héri, où se trouve aujourd'hui encore la ville de Hérat, et qui est contigu aux trois cantons de Môuru (Merw, sur le Marghab,) de Bakhdi (Bactriane) et de Nisaya (Nischapour), formant les trois stations précédentes : il est même à remarquer que cette dernière est déjà au Sud des monts du Koraçan. Vient ensuite [4] le Vekereta, « demeure de Duzhaka, c'est-à-dire Dushak, un peu à l'est du lac Hamoun, où se jette le Helmend ; la ville de Dushak est la capitale du Segestan, situé à l'est de ce fleuve : M. Haugh cite, à l'appui de son opinion sur l'identification de cette contrée, Burnouf et Lassen comme la concluant tous deux du nom de Duzhaka. Il est vrai, le Segestan est un pays désert, à peine entrecoupé d'oasis ; sin-

[1] Oct. 1872, p. 405-8.

[2] Publiée dans le troisième volume de l'édition anglaise du livre de Bunsen *(Place de l'Égypte dans l'histoire du monde)*. Les pages citées aux renvois seront celles de ce volume.

[3] Bunsen. p. 463; Haugh. p. 481. Le nom de ce pays est écrit Haraïva, Ariiou, dans les inscriptions perses, comme l'enseignait M. Oppert dans son cours de 1865.

[4] *Id., ibid.*

gulière contrée, ajoute-t-il, pour une création d'Ormuzd ; mais on en peut conclure un argument de plus en faveur de la valeur historique de ce document.

Tous, d'ailleurs, s'accordent à constater que la 8e station, Khnenta, est le Kanda-har, et que le district de Vehrkâno correspond à la ville d'Urgendab, sur la rivière de ce nom, dans le pays dont Kandahar est la capitale [1]. Le Haraqaiti (9e station) est manifestement l'Arachosie, le Harauwatisch des cunéiformes, dit M. Haugh [2]. M. Oppert lit effectivement *Harauvaiti* à Behistoun et *Aruaatti* à Natch-i-Rustan ; l'échange de l'aspirée et de la gutturale est vulgaire en linguistique. On reconnaît ensuite la vallée de l'Helmend dans Hetuma, le riche ; complet accord aussi pour ces deux pays, avec les notes de M. Spiegel, dans sa traduction allemande du Vendidad : en sanscrit, dit-il, *setuma* signifie *garni de ponts* ; évidemment il s'agit ici de la vallée d'un fleuve, le *s* sanscrit ayant pour corrélatif régulier le *h* bactrien.

Depuis Nischapour, les Iraniens se sont donc étendus en général de l'Ouest à l'Est, et toujours dans la région de l'Afghanistan. La migration suivante nous transporte brusquement à Ragha. C'est, dit M. Spiegel, la ville moderne de Reï, dont les ruines couvrent aujourd'hui plusieurs milles, dans le voisinage de Téhéran, la capitale actuelle de la Perse. C'était encore une ville importante au moyen-âge, et elle portait, dans les inscriptions de Darius, le même nom que dans les anciens livres religieux de l'Iran [3]. Les stations suivantes sont celles de Khakra et de Varena, que M. Haugh propose, mais avec beaucoup de réserve, d'identifier, l'une au canton de Karkh, dans le Khoraçan, et l'autre à la province de Ghilan [4]. M. Spiegel, dans les notes de sa traduction, ne sait où placer la première, et mentionne une grande diversité d'opinions touchant la seconde, quoique la tradition parsie indique le Tabéristan, au sud des montagnes, entre le Khoraçan et l'Irak-Adjemi (ancienne Médie). La 14e et avant-dernière station est le Hapta-Hindu (les sept fleuves), c'est-à-dire le Punjâb, qui porte ce nom dans les Védas [5]. La dernière n'est pas nommée : le texte dit seulement

[1] Haugh, p, 484. La 7e station, Urva, pays de plaine, est incertaine.
[2] Page 485.
[3] *Erdn. Alterth.*, p. 63-4 ; cf. Windischmann, *Zor. Studien*, p. 18, et Haugh, p. 485. Voy. aussi Bunsen, p. 464, qui y reconnaît la Rhaghe de Strabon et de Ptolémée.
[4] Cf. Bunsen, p. 465 ; Haugh, p. 486.
[5] Bunsen, p. 465 ; Haugh, p. 487.

qu'elle est excellente et qu'elle est *à l'E.* de Ragha[1]. Selon toute apparence donc, il ne faut point songer, pour la 13e, au Ghilan situé au S.-O. de la mer Caspienne, comme il faut écarter la glose qui place Ragha dans l'Atropatène[2], vers le lac d'Ourmiah, c'est-à-dire dans l'Arménie persane. Nous verrons plus loin que l'arrivée de la race arienne dans ce pays n'est pas, relativement, très ancienne ; quelques siècles avant l'ère chrétienne, elle était loin d'avoir occupé la Médie toute entière.

En résumé, le territoire des Iraniens, tel que le représente le 1er fargard du Vendidad, s'arrête, à l'O., vers le pic de Démavend ; il est borné au S.-O. par le grand désert salé, tandis qu'au S.-E. elle comprend tout le bassin du Helmend et s'étend à l'E. jusque dans le Punjâb, où les Aryas ont pénétré soit par la vallée du Kaboul et les passes de Khaïber, soit par le plateau de Ghazna et le col de Ghomal[3]. Ainsi, la Perse n'était pas comprise dans le terrain occupé alors par eux : elle était encore sans doute le domaine de la race d'Elam ; et, d'autre part, les Hindous, arrêtés dans le Punjâb, étaient encore considérés comme des frères ; peut-être le naturalisme védique n'avait-il pas poussé de profondes racines à l'O. de la Sutledje et trouvait-on là encore des émigrés bactriens, intermédiaires, pour la croyance comme pour la demeure, entre les sectateurs du Véda et ceux de l'Avesta. Ainsi que l'a pensé Bunsen[4], la marche des migrations successives désigne probablement l'extension de tribus diverses, du moins au sud du Khoraçan. A la fin du fargard cité, on indique encore l'existence de migrations postérieures ; comme on ne trouve là aucun nom de pays, c'est évidemment la glose d'un copiste qui, n'osant altérer le texte, veut constater du moins que, de son temps, la race arienne s'était étendue davantage. Mais la population qui s'est portée, dans les premiers siècles, de Hérat aux monts Hala n'est pas celle qui a marché vers Ragha, non plus que celle qui a franchi l'Indus. Or, le nom d'*Arie* était réservé, chez les Grecs, quand ils ont connu l'Asie iranienne, aux contrées appartenant au premier de ces trois groupes. C'était là que s'étaient répandus les Aryas de l'Est, quand ils ne portaient encore que le nom commun de leur race ; c'était là surtout qu'ils le conservaient

[1] Traduct. de Spiegel.
[2] Voy. Windischmann, p. 182.
[3] Voy. la carte de l'Inde et de la Perse d'Andriveau-Goujon
[4] Page 578.

encore au temps de la conquête macédonienne ; ce sont eux aussi qui sont indiqués les premiers dans la série que nous venons de parcourir : Cette concordance doit contenir une indication chronologique. Vient ensuite l'émigration de l'ouest, moins puissante et bientôt infidèle, au moins en partie, puisque la malice d'Ahriman répand de grands désastres dans le pays de Ragha et introduit à Khakra la coutume abominable de brûler les corps ; dans le Varena, les fidèles sont désolés, dit le texte, par des fléaux *qui ne sont point ariens*, apparemment par le mélange d'une race étrangère, infidèle et dominatrice. Quant aux Hindous, nous les retrouverons plus loin. Ainsi nous sommes déjà, ce semble, sur la voie de la solution du problème de *chronologie relative* que nous devions nous poser, dans l'impossibilité d'obtenir une chronologie réelle ; la vieille littérature des sectateurs d'Ormuzd était en pleine voie de formation bien avant que la race iranienne fût assise dans tout le terrain qu'elle devait occuper; je dis bien avant, car la rédaction de ce morceau ne remonte pas, nous le verrons, au 1er âge.

Mais, encore une fois, il ne faut pas songer à retrouver l'histoire politique de ces anciennes populations et de leurs prétendues dynasties Pischdadienne et Kaianienne; tout ce que nous pouvons espérer d'entrevoir dans les récits qui les concernent, ce sont les traits caractéristiques de l'état social de l'Iran, au temps où furent composés les récits qui ont servi de modèle aux écrivains des IXe et Xe siècles de notre ère. M. Spiegel résume brièvement et clairement les aperçus qu'ils nous fournissent, quand il compare à la période antérieure le temps où la tradition perso-arabe faisait paraître Zoroastre[1]. Firdoci, dit-il, place dans la Perse proprement dite la résidence des rois antérieurs ; mais Lohrasp *(Aurvadaçpa)*, père de Gustasp *(Vistaçpa)* et issu d'une branche collatérale des Kaianiens, troisième successeur de Kai Kobad (Kava-Kavâta), le fondateur de la dynastie, transporte son royaume à *Balk*, près de l'Oxus, qu'il fonde ou plutôt relève ou agrandit, et où il élève un *temple du feu*[2]. Mais, après comme avant cette translation prétendue de l'empire, son organisation est féodale;

[1] Voy. *Erân. Alterth.*, p. 659-61 ; cf. p. 505.

[2] Ne serait-ce point parce que, pour les temps purement fabuleux, on plaçait arbitrairement, dans le pays des rois Achéménides, tardivement occupé, nous venons de le voir, le centre de la monarchie, tandis que, pour le temps de Zoroastre, des souvenirs réellement historiques reportaient forcément la capitale en Bactriane? (V. le

la dynastie du Segestan, à peu près indépendante, y avait longtemps occupé le premier rang, dans la personne de Rustem, l'un des plus fameux héros de cette épopée. De même, avant comme après le règne de Lohrasp, le peuple de Turan est l'ennemi héréditaire des Iraniens ; mais M. Spiegel fait observer que la dynastie touranienne, issue aussi de Feridoun, n'est point, comme Dâhâk, l'œuvre du mauvais principe. Elle paraît avoir avec les Iraniens ressemblance de langue et de croyance comme d'origine; nous rencontrons donc ici une portion séparée de la race arienne, mais une portion dépravée, adonnée au commerce des mauvais esprits, bien qu'on puisse aussi trouver chez elle des vertus héroïques. Sous le prédécesseur de Lohrasp, Kai Kosrav *(Kava-Uçrava)*, le roi de Touran est au nombre des tributaires du monarque iranien[1]; il est vrai que, plus tard, c'est de l'Iran qu'un nouveau prince touranien, Arjasp, recevra le tribut; le Turan se trouve alors idolâtre et gouverné par une dynastie de lointaine origine, celle de Peghu, pays dont elle emploie l'écriture. Ce changement subit, que la tradition persane n'explique pas, M. Spiegel pense en entrevoir l'explication dans les progrès du Bouddhisme. Désormais la guerre des deux races va devenir une guerre de religion[2] : c'est alors que Zoroastre vient ranimer dans la Bactriane le culte du Créateur. Il ne faudrait pas assurément conclure de tout ceci que ce grand événement est postérieur à la vie du Bouddha Çakyamouni, mais seulement qu'un souvenir confus de l'ascendant religieux et politique de sa doctrine est venu apporter aux traditions iraniennes un élément de confusion de plus.

paragraphe suivant). — Remarquer le culte du feu, donné ici comme antérieur à Zoroastre. Voy. encore le paragraphe suivant.

[1] *Erân. Alterth.*, p. 661-3.

[2] *Ibid.*, p. 662-4.

II

ZOROASTRE, SON TEMPS ET SA DOCTRINE, D'APRÈS LES SOURCES AUTHENTIQUES.

§ 1er. — Zoroastre n'appartient pas au VIe siècle avant notre ère.

Avant d'aborder l'étude de la réforme mazdéenne et de chercher à replacer son auteur dans le milieu où il a réellement vécu, il est à propos d'écarter de l'esprit du lecteur une erreur très-répandue au siècle dernier, et dont on retrouverait encore aujourd'hui la présence obstinée, même dans le monde de la véritable science. On a confondu avec Hystaspes, le père de Darius I, le grand-père de Xerxès, ce roi Gustap ou plutôt *Vistaçpa*, sous lequel, d'après toutes les traditions iraniennes, le réformateur prêcha sa doctrine. L'identité des noms est certaine : le père de Darius est ainsi nommé, sans la moindre variante orthographique, dans le texte original de Behistoun, gravé par ordre de son fils. Mais, ni dans la légende fort détaillée de Zoroastre, telle que l'ont forgée les Persans modernes et que l'a racontée M. Spiegel[1], ni dans les chants héroïques du Shâh-nâmé, les descendants et les ascendants directs et prochains de Vistaçpa n'ont, dans leurs noms ou dans leur histoire, aucune ressemblance avec les personnages que l'histoire et les inscriptions nous montrent comme les ascendants et les descendants directs et prochains de l'Hystape d'Hérodote. La généalogie de Darius remonte jusqu'à la 6e génération dans le texte de Behistoun, qu'a expliqué et commenté M. Oppert dans son cours de 1865-7, et l'histoire de ses héritiers est fort bien connue. Si, d'ailleurs, une immense révolution religieuse avait, chez les Perses, précédé de quelques années seulement la lutte contre les Grecs, qui fait l'objet principal de l'œuvre d'Hérodote, il en eût assurément parlé, lui qui remonte si curieusement au passé des peuples qu'il rencontre dans son récit et qui a parlé avec détails de Cyrus et de Cambyse. Enfin, il

[1] *Erân. Alterth.*, p. 684-709.

est certain, par le langage de Darius lui-même, aussi bien que par le récit d'Hérodote, qu'Hystape *n'a jamais été roi* et que les grandes familles perses de son temps ne résidaient point en Bactriane. Il faut donc absolument rejeter, oublier, s'il est possible, une confusion de faits uniquement provenue d'une similitude de noms, et que n'ont jamais admise, même comme possible, les écrivains grecs des temps classiques; ils rejetaient Zoroastre fort loin dans le passé. C'est dans les textes les plus antiques de la littérature religieuse des Iraniens, textes dont plusieurs paraissent remonter à l'origine même de cette doctrine, que nous devons chercher les tableaux de mœurs et les rapprochements historiques qui pourront nous permettre de retrouver la chronologie *relative* de Zoroastre, la nature exacte des renseignements qui le concernent, et la place que son action doit occuper dans l'histoire générale des populations ariennes.

§ 2. — Histoire sommaire et condition présente des études sur la religion de Zoroastre.

Après avoir écarté cette erreur préjudicielle et avant d'aborder l'étude des monuments originaux, il sera utile de résumer les travaux de l'Europe savante sur cette matière, où la reconstitution d'une langue a été nécessaire, de même que nous avons vu, au sujet de l'histoire d'Égypte et de celle d'Assyrie, comment on a obtenu avec certitude le déchiffrement des hiéroglyphes et celui des cunéiformes. L'histoire des études européennes sur les livres de Zoroastre n'est pas encore bien longue; quoiqu'elle remonte à plus d'un siècle, il n'y a pas plus d'une quarantaine d'années qu'elle est poursuivie avec une activité féconde et continue.

Les premières données sérieuses obtenues par la science sur cette matière, après les indications quelquefois exactes, mais d'une brièveté désespérante, que les Grecs nous avaient laissées, furent dues à l'enthousiasme courageux que les études orientales avaient inspirées à un Français, M. Anquetil-Duperron, qui vivait au milieu du XVIIIe siècle. Les communications avec l'Inde étant alors d'une grande difficulté, il s'engagea comme matelot, ou, suivant d'autres, comme soldat dans les troupes coloniales,

pour être transporté dans ce pays (1754), où il reçut d'ailleurs, pour y poursuivre ses études, quelques secours du gouvernement français. Il s'appliqua, sous la direction d'un docteur parsi, à l'étude de ce que l'on nomme la langue ZEND, c'est-à-dire celle des anciens habitants de l'Iran[1], et de la langue pehlevi, parlée au temps des Sassanides, restaurateurs de l'empire perse lors de l'expulsion des Parthes; ses manuscrits et les dictées du Parsi sont déposés à la bibliothèque nationale. En 1759, il osa tenter la traduction de la loi de Zoroastre, et il rentra en France en 1762, après avoir eu la précaution de vérifier en Angleterre l'authenticité de ses manuscrits zends, en les comparant à ceux qui s'y trouvaient amassés, mais que personne ne pouvait comprendre. En 1763, il fut reçu membre de l'Académie des Inscriptions, et il publia, en 1771, sa traduction enfin terminée[2], travail qui est resté la source la plus sûre des études zoroastriennes jusqu'aux progrès accomplis par Burnouf.

Mais ce travail ne contenait aucune étude analytique du langage, aucun essai de grammaire ou de vocabulaire. Pour vérifier et rectifier les traductions d'Anquetil, il fallait donc retrouver la langue, et, pendant près de trois quarts de siècles, on recula dans toute l'Europe devant la pensée d'un pareil labeur. Aussi, durant cet intervalle, les lettrés européens parlèrent-ils presque à l'aveugle d'écrits dont on n'avait encore qu'une première et unique interprétation, faite sous l'influence d'une tradition indigène, mais fort peu savante. Ainsi l'*Encyclopédie* de d'Alembert défigure jusqu'au nom même de la loi mazdéenne; à l'article *Zoroastre*, elle l'appelle Zenda-Vesta, au lieu de Zend-Avesta, dénomination imparfaite, mais du moins intelligible[3], et traduit ce mot par *allume-feu*, probablement à cause du feu sacré des Perses et de

[1] Les Allemands la nomment, avec plus de raison, l'*ancien bactrien*: nous verrons tout à l'heure la véritable signification du mot *zend*.

[2] Ces faits sont empruntés à l'article ANQUETIL-DUPERRON, dans le *Supplément au Dictionnaire historique* de Feller, et surtout à Haugh, *Essays on the sacred language, writings and religion of the Parsees*, p. 14-16.

[3] Avesta, ou plutôt *Avaçta*, dit un des premiers orientalistes de l'Europe, M Oppert, dans son article sur l'*Honover (Annales de philosophie chrétienne*, janv. 1862, p. 46-7) signifie *réforme*, et zend (*zenda*) signifie *loi*, bien que les Orientaux traduisent ces mots par *science* et *commentaire*, comme ils appellent *pazend* une explication des passages relatifs aux rites, écrite dans un dialecte voisin du persan moderne. » — Les Parsis donnent aussi le nom de *pazend* au dialecte qui sert de transition entre le pehlevi et le persan actuel, c'est-à-dire au persan de Firdoci (Haugh, *Essays*, p. 29).

l'allemand *Zünden*, allumer. Et à l'article *Zenda-Vesta*, on lit : « Le texte des 21 parties ou *Nosks* du législateur parsi s'appelle l'Avesta ou le *Monde*... L'*Alphabet* ou les caractères de l'Avesta, s'appellent *Zend*... L'*Avesta* est la *langue* du temps de Zoroastre ; il l'apporta des montagnes ; les Parsis ne la connaissaient pas avant lui. Le pehlvi est la langue qu'ils parlaient de son temps, et le pahzend est l'avesta corrompu, dont il leur recommanda l'usage pour les distinguer du peuple[1]. »

Il suffit de citer de pareilles énormités pour donner une idée de ce qu'était l'orientalisme au XVIII[e] siècle ; et pourtant la suite de l'article donne lieu de penser que l'auteur avait au moins parcouru un résumé du Vendidad, le seul des Nosks proprement dits qui nous soit parvenu en entier ; mais nous verrons que les Nosks ou Naçkas ne doivent pas être confondus avec l'œuvre primitive de Zoroastre. L'auteur de l'article *Zoroastre* s'attache, d'ailleurs, avec la plupart des savants de son temps, à l'opinion qui fait vivre au VI[e] siècle le philosophe iranien ; et il paraît admettre qu'il a passé quelque temps en Judée. Il fait d'ailleurs un grand éloge de sa doctrine, soit dogmatique, soit morale, et lui reconnaît une croyance monothéiste. D'un autre côté, l'article PARSIS, dans le *Dictionnaire théologique* de Bergier, contient une attaque très-vive contre la doctrine de Zoroastre ; mais, je le répète, on était alors bien peu en état de mesurer la valeur des termes employés dans les écrits iraniens, et bien moins encore on l'était de distinguer entre des écrits réellement anciens, mais d'époques très-différentes.

Enfin, Eugène Burnouf, le fils de l'auteur de la *Grammaire grecque* que nous avons tous étudiée dans notre enfance, aborda résolûment l'étude du texte par les principes de la philologie. La ressemblance frappante du zend avec le sanscrit, déjà mise en lumière par le danois Rask, en 1826[2], et le double texte, en zend et en sanscrit, d'une grande partie des écrits zoroastriens compris sous la dénomination de Yaçna[3], furent la condition et l'instrument de succès de cette magnifique entreprise. Eugène Burnouf, mort à cinquante ans, et qui a donné une grande partie de sa vie aux études bouddhiques, une autre à retrouver, simultanément

[1] Passage qui rappelle cette phrase grotesque : « Le *coufique* est une *langue* dont se servaient les prêtres *égyptiens* pour expliquer les hiéroglyphes au peuple. »
[2] Haugh, *Essays*, etc., p. 17-8.
[3] *Ibid.*, p. 18.

avec Lassen et Rawlinson, la clef des cunéiformes perses [1], n'eut pas le temps de pousser très-loin l'étude des livres zends eux-mêmes. D'ailleurs, il connaissait à fond le sanscrit classique, mais non le sanscrit védique, dont l'affinité avec le zend est bien plus étroite ; mais, malgré tout, il sut retrouver les éléments de la grammaire et des étymologies de la langue iranienne, et s'il n'appliqua sa découverte qu'à l'étude d'un petit nombre de pages, il laissa à ses héritiers l'instrument de toutes leurs découvertes [2]. Les observations de M. Haugh sur l'œuvre de Burnouf pourront seules en faire comprendre l'importance : c'est à un maître de la science philologique que je dois laisser la parole, là où il s'agit non plus d'histoire, mais de philologie, qui est ici la condition première des investigations historiques.

« La traduction d'Anquetil, bien que très-incorrecte et négligée, dit-il, donne pourtant une notion de l'ensemble des idées zoroastriennes. On pouvait apprendre dans ses livres les différents noms des êtres divins et ceux des mauvais esprits, les cérémonies, les observances, les doctrines et le contenu général de ces écrits. Le lecteur pouvait, par exemple, voir que, dans le premier chapitre du *Vendidad*, étaient énumérées les seize contrées qui, originairement bonnes, étaient rendues désertes par les œuvres du mauvais esprit ; que, dans le second chapitre, était traitée l'histoire de Yima (Djemschid) ; que le *Yaçna* contient des prières de différentes sortes adressées à différents objets d'adoration. Mais c'est *seulement* du contenu des *parties les plus faciles* qu'il pouvait obtenir une *idée, même approximative* ; dans celles qui sont plus difficiles, comme le sont les *Gathas*, le lecteur ne pouvait atteindre à ce point, car presque partout la traduction qu'avait donnée Anquetil était l'œuvre de son imagination. Anquetil, étant parfaitement incapable de distinguer les cas, les temps, les modes, les terminaisons des personnes, etc., se trouvait exposé aux plus graves erreurs et méprises, qui donnaient lieu à une conception fâcheuse, non-seulement sur les faits accessoires, mais sur ceux de la plus haute importance [3]. »

Et plus loin, après en avoir donné un exemple dans la doctrine qui concerne Zaruan-Akarana, doctrine sur laquelle nous nous arrêterons ailleurs, l'auteur ajoute :

[1] Voy., dans la *Revue*, le premier article sur les Études assyriennes (oct. 1871, p. 345-6).

[2] Voy. Haugh, *Essays*, p. 19 et 24. Le docte wurtembergeois appelle notre compatriote « l'un des savants les mieux doués du monde entier. » Ces essais ont été publiés en anglais par leur auteur, qui habite dans l'Inde.

[3] Outre sa traduction, Anquetil-Duperron a publié d'autres écrits, entre autres sa *Législation orientale* et des *Recherches historiques et géographiques sur l'Inde*.

« Tandis que la traduction d'Anquetil est remplie de négligences et d'erreurs, ses descriptions des cérémonies et des rites sont parfaitement exactes, comme je puis l'affirmer au lecteur d'après mes relations avec les prêtres parsis. Il était à tous égards un homme loyal, et n'a écrit que ce qu'il a appris de son *dustour* parsi. Ces grands prêtres... tirent toutes leurs informations sur leur propre religion, non des textes zends originaux, mais de la traduction pehlevi, faite au temps des Sassanides. Si l'on considère que cette tradition n'est pas parfaitement exacte et qu'elle n'est pas entendue par les dustours d'après une méthode critique et philologique, comment pourrait-on attendre d'Anquetil une version rigoureuse? Dans bien des cas, il n'a pas compris les dustours eux-mêmes, en sorte que sa traduction est entachée de trois sortes d'erreurs : celles de la version pehlevi, celles des dustours et celles de ses propres méprises [1]. »

Eugène Burnouf, au contraire, aborda le texte par un procédé vraiment scientifique. Il ne se préoccupa point de la version pehlevi, et s'assura que la traduction sanscrite du Yaçna par Nériosengh [2] est préférable à l'interprétation française de Duperron. Elle l'a induit encore dans certaines erreurs ; mais il se donna la peine de comparer entre eux tous les passages où chaque mot zend est employé, autant du moins qu'il le put faire, car il n'avait à sa disposition aucune édition munie de variantes; il reconnut presque toujours avec exactitude les flexions grammaticales, à peu près semblables à celles du sanscrit. Mais il ne reconnut pas comment la métrique et le dialecte des Gâthas, c'est-à-dire de la partie la plus ancienne de l'Avesta, leur assignent une place à part dans l'histoire du zoroastrisme. Cette histoire, ajoute M. Haugh, il n'était pas temps encore de l'aborder [3].

En 1829, presque en même temps que Burnouf se mettait à l'œuvre, M. Olshausen, professeur à Kiel, publiait les quatre premiers chapitres du Vendidad, et Bopp, l'illustre auteur de la *Grammaire comparée* des langues ariennes, tenta une exquisse de la grammaire zend. Les résultats s'accordent généralement avec ceux de Burnouf, mais ces découvertes (toujours au témoignage de M. Haugh) n'ont en aucune manière l'impor-

[1] Haugh, *Essays*, p. 21-22.

[2] M. Max Müller. *Essais sur l'histoire des relig.* (p. 196 de la traduction française), dit qu'elle a été faite sur la version pehlevi

[3] Haugh, p. 22-4; cf. Max Müller. *Essais sur l'hist. des relig.* (p. 119 de la traduction française). C'est, nous dit cet écrivain (p. 139), Burnouf qui, le premier, avait signalé ce fait que beaucoup des héros du Shah-Namé conservent encore les traits de divinités védiques.

tance de celles que Burnouf a accomplies [1]. En 1843, l'année même où ce dernier fit paraître la dernière livraison du texte de l'Avesta, M. Joseph Müller donnait, dans les Mémoires de l'Académie de Munich, un travail fort intéressant que nous retrouverons plus loin, sur le principe fondamental de la doctrine de Zoroastre, et déjà M. Spiegel préparait, par les comparaisons des manuscrits, une édition critique des livres zends, dont la première livraison parut en 1851. A Leipzig et à Copenhague, MM. Brockhaus et Westergaard étaient aussi à l'œuvre pour la publication des textes [2].

Mais il fallait arriver à la traduction dans une langue européenne, et M. Spiegel donna, en 1852, le premier volume de sa traduction allemande de l'Avesta, contenant le *Vendidad* [3], avec une introduction assez développée, concernant l'histoire de la religion zoroastrienne. Le Vispered [4] et le Yaçna parurent en allemand en 1859, avec une introduction beaucoup plus longue que la première; dans celle de 1859, l'auteur revient sur les questions historiques, mais s'attache d'abord avec détail à l'exposé du culte parsi.

Or, quand on veut aborder la traduction de textes zends, surtout du Yaçna, qui offre des difficultés toutes spéciales, une question de méthode se pose tout d'abord et forcément aux savants européens. Doit-on se laisser guider par la version pehlevi et l'interprétation traditionnelle des sectateurs de Zoroastre, ou bien doit-on étudier l'original ancien, sans autre préoccupation que de s'attacher exactement aux lois de la linguistique qui ont permis de passer du sanscrit connu au zend à retrouver? Sans doute l'idéal serait la réunion et la concordance parfaite des deux méthodes; en d'autres termes, pour être sûr de l'intelligence du texte, le mieux serait de trouver exactement dans l'étude philologique de chaque phrase, le sens que lui donnent ses traducteurs ou commentateurs orientaux. Malheureusement, cet idéal n'est bien souvent qu'un beau rêve. La version pehlevi,

[1] *Ibid.*, p 25.
[2] *Ibid.*, p. 27-9.
[3] En zend, *Vidaêvadâta*, la loi contre les devas. (Oppert, *ubi supra*, p. 47). D'après le contexte, il est facile de reconnaître qu'il s'agit de tout autre chose que de formules pour éloigner les attaques des mauvais esprits. C'est simplement une doctrine opposée à la religion des DEVAS, c'est-à-dire à celle de l'Inde.
[4] Ou *Viçparatus* (tous les temps), série d'invocations liturgiques. (Oppert, *ubi supra*, p. 47.)

ou, comme l'appelle M. Spiegel, *huzvâresch* [1], est loin d'être une traduction littérale et correcte, et, d'autre part, des difficultés énormes subsistent pour l'intelligence de la plus ancienne partie du Yaçna, difficulté que l'on concevra sans peine, si l'on réfléchit que ces chapitres, écrits dans un dialecte très-sensiblement différent du reste de l'Avesta, ne forment qu'un ensemble très peu étendu, et que, si l'étroite communauté d'origine avec le sanscrit védique permet d'en retrouver la clef, la comparaison des textes zends entre eux n'a ici, pour opérer, qu'un champ bien limité. Aussi ne faut-il pas trop s'étonner si des différences notables ont été signalées dans la traduction d'un même passage entre les résultats obtenus, non seulement par divers savants, mais par un même savant, à peu d'années de distance [2]. M. Haugh, appuyé d'ailleurs sur l'autorité de Benfey, reproche à l'auteur de la traduction allemande de s'être asservi aux interprétations traditionnelles des Parsis, et d'avoir négligé les investigations philologiques prises dans le sens rigoureux du mot [3] ; mais si quelqu'un a le droit d'être exigeant envers ses émules, c'est lui assurément, à en juger, non-seulement par son mérite reconnu de tous, mais par les conditions qu'il s'est imposées à lui-même pour l'étude de l'Avesta. Ecoutons-le, afin de nous faire une idée de ce qu'est la véritable science, des travaux qu'elle exige et des garanties qu'elle peut offrir.

« Je commençai, dit-il, l'étude du zend dans l'automne de 1852, peu après la publication du premier fascicule de l'édition du Zend-Avesta par Westergaard, contenant le Yaçna ; j'avais déjà pris connaissance des résultats obtenus par Burnouf, connaissance que je devais surtout à l'estimable compilation de Brockhaus ; mais j'étais bien convaincu, dès le début de mes études, que tout ce qu'on avait écrit jusque là ne pouvait donner qu'une teinture de la matière. Animé par l'amour de ces antiques archives et chérissant l'espoir de faire des découvertes dans une terre inconnue, j'entrepris des recherches vers ces textes sacrés.................
Je dirigeai mon attention vers les portions métriques du Yaçna, nommées

[1] Mot parsi, en zend *huzaothra*, qui signifie : *ayant le bon sacrifice* (Spiegel, Introd. à la traduction du *Vendidad*, p. 45 ; cf. p. 27-8.

[2] Voy. Max Müller, *Essais*, p. 194-200. Spiegel compare seulement la différence de langue du Yaçna et celle du Vendidad à celle qui existe entre la langue d'Homère et celle des auteurs attiques (*Sitzungsberichte der K. bayerischen Akademie der Wissenschaften*, 1866, t. II, p. 4). Les Orientalistes le trouveront, paraît-il, bien réservé dans cette affirmation

[3] Haugh, *Essays*, p. 30-34.

les cinq Gàthas ou chants, dont l'explication n'avait encore été tentée par aucun orientaliste. Il est vrai, Spiegel avait reconnu le premier que la langue est différente du zend ordinaire..., mais il s'était borné à noter les différences les plus sensibles.... J'essayai d'abord d'en comprendre quelques lignes à l'aide de la traduction d'Anquetil, mais je me convainquis bientôt de sa complète insuffisance, *même* pour atteindre au *sens général*. Pour le Vendidad et les autres livres, Anquetil peut être un guide dans cette limite, mais non pour les Gàthas. La principale raison est leur caractère spécial, tant pour le langage que pour les idées; ils contiennent des pensées abstraites et philosophiques et diffèrent profondément de tous les autres morceaux contenus dans le Zend-Avesta. Comme ils ont été inintelligibles aux prêtres parsis depuis des milliers d'années, nous ne pouvions espérer qu'Anquetil eût donné même une faible idée générale de leur contenu ... J'étais donc laissé à mes propres ressources. Je commençai par prendre la grande peine de rassembler tous les passages parallèles dans le Zend-Avesta tout entier et de les ranger en ordre alphabétique : l'index de Brockhaus pour le Vendidad, le Yaçna et le Vispered m'aida beaucoup; mais, pour les Yashts, qui forment environ la moitié des textes zends aujourd'hui existant et qui étaient alors publiés pour la première fois par Westergaard, je fus obligé de me faire un index à moi-même. Convaincu, comme Burnouf, que la langue des Védas est, de tous les idiomes ariens, la plus voisine du zend, je m'appliquai à l'étude des livres sacrés des Brahmes, surtout de ce qu'on appelle Rigvéda-samhita, collection d'un peu plus d'un millier d'hymnes. Le huitième seulement de cette grande composition étant publié lorsque je pris la résolution de fouiller dans les écrits zoroastriens, je me trouvai obligé de copier le reste dans un manuscrit que me prêta gracieusement mon ami M. Benfey, professeur à Gœttingue. Après ce travail, il me fallait faire un index alphabétique, au moins pour quelques portions de cette vaste collection de chants sacrés. Je fus aidé dans ce travail fatiguant par mon ami Goltlob Wilhelm Hermann (jeune ecclésiastique de mon pays natal, le Wurtemberg), qui possède une connaissance remarquable du sanscrit. Non content de ces appuis, je commençai l'étude de l'arménien, parent des langues iraniennes et du pehlevi : quant au persan moderne, je le connaissais déjà. L'étude du pehlevi, langue mêlée de persan et de chaldaïque, m'était bien facilitée par les connaissances assez étendues que j'avais acquises dans les langues sémitiques et que je devais surtout à mon maître, le professeur Ewald, à Gœttingue. M'étant ainsi préparé, je commençai mes opérations philologiques de la façon suivante : J'examinai tous les passages où se rencontrait soit le mot, soit la forme de langage sur lesquelles portait chacune de mes investigations, afin d'en reconnaître le sens approximatif. Mais ces passages parallèles étant souvent aussi obscurs que le passage même qu'ils devaient éclaicir, j'étais souvent obligé de recourir, pour les entendre, à d'autres parallèles. Etant ainsi arrivé, la plupart du temps avec bien de la peine, au sens approximatif du mot en question, j'essayais de confirmer ou de modifier, au moyen de solides étymologies, les résultats ainsi obtenus. Je les rapprochais d'abord des mots du zend lui-même, que j'avais quelque raison de regarder comme parents du mot en question ; puis je consultais les Védas

et surtout les hymnes du Rig-Véda..... Je ne pouvais me fier toujours aux résultats obtenus par ce moyen, mais je cherchais l'explication des mots zends dans l'arménien, le persan moderne, et parfois aussi dans le grec et le latin. Le persan, surtout sous son ancienne forme qu'on appelle le style parsi, est d'une haute valeur pour ces recherches étymologiques[1]. »

Ces immenses travaux amenèrent l'auteur à publier[2] une explication des cinq Gâthas (l'Yaçna le plus antique), qu'il considère comme la doctrine originelle et primitive de Zoroastre lui-même[3] : la traduction de l'Yaçna et du Vispered par Spiegel parut environ six mois après la première partie du travail de Haugh (en 1859). Spiegel s'est attaché, pour les Gâthas, à l'interprétation sanscrite de Nériosengh. En présence des faits dont nous venons de nous rendre compte, en présence aussi de ce fait que les *Essays* de Haugh, qui contiennent la traduction anglaise des passages les plus importants des deux *Yaçna*, du *Vendidad* et des *Yashts*[4], ont paru seulement en 1862, et que la traduction précédente y est déjà grandement révisée, de ce fait enfin que, comme nous l'appprend Max Müller, l'auteur lui-même modifiait encore, en 1865, le sens de certains passages, il est indispensable, pour l'étude qui va suivre sur l'ancien Yaçna, d'user d'une extrême réserve. En m'attachant donc à la version de 1862, j'aurai soin, chaque fois que j'aurai vérifié la ressemblance entre l'interprétation philologique de Haugh et l'interprétation traditionnelle de Spiegel, de donner les deux renvois en note ; je tiendrai compte des observations de ce dernier postérieures aux derniers travaux de Haugh ; enfin, j'invite le lecteur à faire la distinction entre les points de doctrine qui résultent de passages multipliés et concordants, et ceux qu'il faut déduire de textes isolés, pour accorder aux premiers une confiance que les seconds ne peuvent réclamer, dans l'état présent de la philologie.

[1] Haugh, *Essays*, p. 36-8.

[2] En deux volumes (1858-60).

[3] M. Oppert, très-réservé, aujourd'hui encore, en ce qui concerne les Gâthas, écrivait déjà en 1862 : Le *Yaçna* contient, dans sa partie la plus antique, les *Gâthas* ou chant. Il est possible que ces morceaux, commençant par le 28e *hâ* ou chapitre et se distinguant quelque peu par la langue, aient, dans cette forme même, le prophète pour auteur (*ubi supra*, p. 47). »

[4] Sauf le célèbre Fargard Ier du *Vendidad*, expliqué ailleurs par l'auteur, comme nous l'avons vu. — Les Yashts sont des prières dont quelques-unes sont déjà citées dans l'Avesta (Oppert, *ibid.*).

§ 3. — Détermination de la période à laquelle appartient la rédaction des Gâthas. — Etat social des Iraniens à cette époque.

Pour procéder avec ordre dans une question aussi délicate que celle de déterminer la place des premiers enseignements de Zoroastre dans l'histoire générale de la race arienne, il ne suffit pas de signaler l'étroite parenté, unanimement reconnue par la science, entre la langue zend ou bactrienne et le sanscrit védique, parlé quand les Hindous atteignaient à peine le bassin du Gange et séjournaient, à leur descente de l'Hindu-Koh, dans le bassin de l'Indus [1]. Il ne suffit pas, non plus, de signaler d'une part la distinction entre le zend et le perse des inscriptions rédigées sous les Achéménides, c'est-à-dire sous la dynastie mêlée à l'histoire de la Grèce, de l'autre la distinction entre le zend proprement dit et le dialecte des Gâthas. Sans doute, nous trouvons déjà dans ces observations des données considérables pour la solution du problème. Nous l'avons vu, en effet, la tradition connue sous le nom de 1er Fargard du Vendidad, est rédigée dans la même langue que le Vendidad lui-même, et elle date d'une époque où la Perse n'était pas encore habitée par les ancêtres des compagnons de Cyrus. La différence de langue entre le Vendidad et les Gâthas reporte ceux-ci bien plus haut encore, et donne lieu de penser, à un *état social différent* [2]. M. Spiegel fait observer, avec beaucoup de raison, qu'on ne peut attribuer cette différence d'idiôme à la seule différence des lieux, puisque les Gâthas sont souvent cités ou commentés dans le reste de l'Avesta [3]. Mais le texte du Yaçna nous fournit, de plus, de

[1] Voy. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, vol. I, p. 514-5; cf. p. 91-2, et Bunsen, *ubi supra*, p. 577-8.

[2] La langue qu'on écrivait et parlait aux derniers temps de l'anarchie féodale eût été aussi obscure sous les derniers Valois qu'aujourd'hui, tandis que nous comprenons sans peine Desportes et Malherbe.

[3] *Ueber die metrische Theile des Avesta* (*Sitzungsberichte der K. bayer. Akad.*, 1866, t. II, p. 1-3). L'auteur avait déjà indiqué cette pensée en 1852, dans la préface de sa traduction du Vendidad, p. 13. et dans les essais antérieurs qu'il rappelle. M. Haugh fait observer encore que le rythme ordinaire des Gâthas est celui des hymnes védiques, et que d'autres rhythmes spéciaux appartenant à la fois aux Gâthas et a l'Yadjour-Véda, moins ancien que le Rig-Véda, portent chez les Indiens le nom d'*Asuri*, c'est-à-dire rhythmes d'Asura, nom par lequel ils désignent Ahura Mazda, le dieu de Zoroastre.

curieuses données sur l'état social de ce temps et sur la lutte religieuse à laquelle donna lieu la promulgation de cette nouvelle loi, données qui se rapportent fort bien aux origines de l'histoire indienne ; de leur côté, des allusions expresses à cette même lutte se rencontrent dans le Véda ; les noms de l'Avesta (réforme) et même celui du Vendidad *(v. supra)* y font aussi allusion : il y a là une concordance frappante, qui ne permet pas de refuser à Zoroastre sa place dans la période védique. La tradition Parsi l'a, d'ailleurs, constamment représenté comme trouvant une résistance opiniâtre dans les sectateurs d'une religion perverse ; de tout temps aussi elle l'a représenté comme investi d'une mission divine ; mais, surtout si l'on remonte aux écrits les plus anciens, il se montre comme un personnage historique et nullement comme un être mythologique. Tout cela, pourtant, ne nous donne pas une date tant soit peu précise. Il règne une grande incertitude chronologique en ce qui concerne la composition du Rig-Véda ; nous avons vu qu'il n'y a pas de chronologie possible avec les traditions poétiques des Iraniens, et les données des anciens Grecs sur l'époque de Zoroastre étaient fort contradictoires ; mais ils s'accordaient à le placer très-haut dans le passé. Et, si on le place vers le commencement du deuxième millénaire avant notre ère (c'est l'opinion que préfère M. Oppert), on restera encore dans les probabilités les plus acceptables quant à la rédaction des hymnes védiques [1].

Dans la polémique de l'Avesta, fait encore observer M. Haugh, on ne paraît pas soupçonner l'existence de la Trimourti indienne (groupe de Brahama, Vischnou et Siva), inconnue également aux poëtes védiques, et qui, au contraire, au temps des grandes épopées, occupe le premier rang dans la mythologie brahmanique [2]. C'est aussi dans le sanscrit védique, et non dans le sanscrit épique, qu'il faut chercher au nom de *Kavi* le sens de prophète ou de prêtre, attribué à ce mot dans l'ancien Yaçna, mais avec la valeur exclusive de prêtre et prophète des *devas*, c'est-à-dire précisément des faux dieux de la religion indienne [3] ; ce qui, d'ailleurs, n'exclut pas

[1] Haugh, *Essays*, p. 253-5, le II[e] chapitre des *Zoroastrische Studien* de Windischmann, et Spiegel, p. 43 de l'Introduction au *Vendidad*. Il *y* a tout lieu de croire que le Zoroastre, roi Mède de Babylone, dont parle Bérose, n'a rien de commun avec le législateur religieux de l'Iran, si ce n'est peut-être la croyance et le sacerdoce. Voy. Bunsen, *ubi supra*, p. 470, et Haugh, p. 255.

[2] Haugh, *Essays*, p. 245.

[3] *Id.*, *ibid.*

dans la religion iranienne l'existence d'un sacerdoce et d'un culte régulier, signalés dans le 2e Gâtha [1]. Et pourtant, ce même nom de *Kavi* est accolé comme un titre d'honneur à ceux des plus fameux et des plus vénérés personnages de la tradition bactrienne [2]. Sans doute, comme l'a pensé le docte interprète, ce titre désignait, avant la séparation, les chefs de deux communautés [3]. Il devint ensuite abominable aux yeux des Iraniens ; mais, se trouvant trop étroitement lié à leur ancienne histoire, trop constamment employé en parlant de leurs vieux héros pour perdre entièrement son sens favorable, on se borna, dans ce dernier cas, à transformer *Kavi* en Kava. C'est pour cela que, dans les chants védiques, les adversaires de la religion indienne, les contempteurs du Soma *(v. infra)* sont désignés par le nom de sectateurs de Kava [4]. Et M. Oppert a dit de Zoroastre lui-même [5] : « Ces védas nous le montrent comme l'un de leurs plus ardents adversaires. Il paraît dans le Rig-Véda, sous le nom de Djaradashti.

D'autre part, le nom d'*Asura*, vivant, surhumain, qui, lors de la composition des premiers hymnes védiques, était une épithète des plus grands dieux, prend un sens odieux chez les Hindous, même dans la 2e partie du Rig-Véda et dans l'Atharva-Véda ; il devient le nom des ennemis des dieux dans les Brahmanas ou livres des sacrifices [6], de même que les Dêvas, ou dieux de l'Inde, sont les mauvais génies des Iraniens, issus du mauvais esprit [7]. Indra, le Dieu suprême de l'Inde védique, est, dans le Vendidad [8], le démon des démons, et un autre Dêv porte un surnom de Shiva. Le nombre des dieux est de trente-trois dans l'Atharva-Vêda, ainsi que dans les Brahmanas [9], et ce nombre correspond exactement à celui des êtres gardiens des vérités promulguées par Zoroastre [10].

[1] XLIV, 5 du *Yaçna*.
[2] Ou probablement, comme dans Homère et chez les vieux Romains, le sacerdoce suprême était uni à la royauté.
[3] Kava-Husrava, Kava-Kavata (nommés plus tard Kai-Kosrou, Kai-Kobad), etc., Voy. Haugh, p. 246-7, et Oppert *(ubi supra)*, p. 44.
[4] Haugh, p. 247.
[5] *Ubi supra*, p. 45.
[6] Haugh, *Essays*, p. 226-9.
[7] Voy. le XXXIIe chap. du *Yaçna*, morceau qui fait partie des Gâthas, et *passim*
[8] XIX, 43
[9] Haugh, *Essays*, p. 230. Cf. Oppert, *ubi supra*, p. 46.
[10] Haugh, *Essays*, p. 223. La citation appartient au nouvel Yaçna (I,-10), mais cette concordance indique une tradition antique.

Ici, ce n'est plus une opposition que nous trouvons, c'est un accord, indiquant que 33 était un nombre sacré avant la bifurcation des deux peuples ; de même Mithra, qui était le Mitra, soleil divinisé des Indiens, fut, chez les Iraniens, l'objet d'une vénération profonde, bien que son nom ne se rencontre pas dans les chants qui peuvent remonter jusqu'à Zoroastre lui-même[1]. Dans l'Avesta, comme dans le Rig-Véda, Airyaman (au sanscrit Aryaman) est le protecteur des mariages[2] ; le nom de Bhaga, qui préside en général à la destinée des hommes, devient, chez les Iraniens, le nom commun et abstrait de la divinité elle-même, de l'Être-Providence[3]. *Armaïti*, dans les Gâthas, est dite « fille de celui qui est le créateur de la vie[4], » énonce les lois éternelles[5], apporte la richesse et le bon esprit[6] ; or, dans le Rig-Véda, la vierge *Armati* représente tantôt la piété, tantôt la richesse[7]. Qu'on ne s'étonne pas de voir ces deux idées réunies chez les deux peuples ariens. La sage Armaïti fertilise le sol en taillant la vache symbolique[8] ; c'est ainsi que l'agriculture, acte essentiellement pieux, nous l'allons voir, aux yeux des Iraniens, était vénérée à Eleusis avec le règne des lois, avec la vie morale et la civilisation tout entière, comme œuvre de Déméter Thesmophore[9].

Au point de vue purement social, l'opposition entre Zoroastre et ses adversaires nous reporte encore à l'époque pastorale des Védas, car elle consiste surtout dans la préférence pour la vie sédentaire, la propriété foncière et les travaux agricoles qu'il veut inspirer à ses partisans, campés dans la Bactriane ; du moins, le nom de cette contrée est reconnu par M. Haugh sous la forme antique de l'adjectif *berekdha*, quand l'auteur de l'un des Gâthas s'écrie : « Dis moi, Dieu vivant, qui a préparé la demeure bactrienne avec ses propriétés[10] ? » L'état social y est des plus simples. La population à laquelle s'adresse le législateur, est partagée en trois classes : le *Qaètus* (propriétaire), l'*Airyana*

[1] *Ibid.*, p. 229-31, avec renvois au *Rig-Véda*, III, 59, et au *Mihir-Yasht*.
[2] *Ibid.*, p. 231.
[3] *Ibid.*, *ibid.*
[4] *Yaçna*, XLV, 4.
[5] *Ibid.*, XLIII, 6.
[6] *Ibid.*, XXX, 7.
[7] Voy. Haugh, *Essays*, p. 231-2.
[8] *Yaçna*, XXXI. 9 ; cf. Spiegel, *Eran Alterth.*, p. 435.
[9] Voy. Guigniat, *Mémoires sur les Mystères*, p. 8, 23-5, 28, 66-8.
[10] XLIV, 7 (*Essays*, p. 150-1). Les chiffres romains employés sans désignation dans les renvois, seront ceux des *hâs* ou chapitres du *Yaçna* tout entier.

(associé), et le *Verezna* (ouvrier)[1], c'est-à-dire apparemment, comme l'entend M. Haugh, les seigneurs, les tenanciers et les laboureurs, égaux d'ailleurs devant Dieu, comme également appelés à la vie future, dans les champs de la vérité et du bien, selon la sublime expression du poëte[2]; appelés ensemble aussi à amplifier, par la culture du sol, les œuvres de la vie[3]; appelés à l'activité du travail agricole, considéré à la fois comme moyen d'existence de la société civilisée et comme œuvre prescrite par la religion. Mais on ne voit point ici de caste sacerdotale ni de caste guerrière proprement dite, si ce n'est que la possession du sol emporte nécessairement la nécessité de le défendre. Il est vrai, M. Spiegel, s'attachant sans doute encore à l'interprétation traditionnelle des Parsis, reconnaît, dans l'ancien Iran, des classes de prêtres, de guerriers et de laboureurs[4]. Mais historiquement, cette classification peut rentrer dans la première, si l'on admet que tout chef de maison exerçait un sacerdoce et que les tenanciers prenaient les armes pour repousser les pillards. Le Yaçna des Sept Chapitres paraît diviser les hommes, ou du moins les Iraniens fidèles, en guerriers et laboureurs[5]. Ce n'est que dans le nouvel Yaçna, écrit en langue zende ordinaire, qu'un nom spécial paraît distinguer l'homme de métier du cultivateur[6], fait qui, comme le fait judicieusement observer M. Spiegel, prouve le peu d'importance des villes dans l'Iran primitif.

L'opposition entre les agriculteurs et les nomades est exprimée avec énergie dans un passage des Gâthas, où ces derniers sont désignés comme adorateurs des Dêvas et privés des faveurs célestes[7]. Un autre Gâtha, postérieur peut-être, mais appartenant dans tous les cas au premier Yaçna, contient un passage où l'auteur se donnant à lui-même le nom[8] de Zoroastre, se présente comme venant *éclairer* et *éveiller* tous ceux qui aspirent à la propriété, c'est-à-dire, comme l'explique le traducteur, à abandonner

[1] XXXIII, 3 et note.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Introd. à la trad. du Vendidad*, p. 20; cf. *Introd. à la trad. du Yaçna*, p. v.
[5] XL, 7-8.
[6] Cité par Spiegel, t. II, p. v.
[7] XXXI. 9-10.
[8] Ou le titre : voyez *infra*.

la vie nomade[1]. Les limites des propriétés ne sont pas seulement tracées pour accomplir une volonté divine : elles sont expressément et directement une œuvre divine[2]: « Quand, après la défaite de l'ennemi Fryana, les véritables rites s'élevèrent dans les tribus, dit le poëte, le Sage Vivant[3] a enclos de pieux les propriétés foncières, et les a assignées à ses adorateurs. » Ahura-Mazda fait ici penser au Ζεὺς ἕρκειος, des Grecs, au *Jupiter Terminalis* des Latins ; mais l'idée qui prévaut ici, c'est moins celle de la protection contre les rivalités jalouses entre propriétaires que l'opposition entre la vie nomade et la vie agricole, fondée sur la propriété privée, qui cherche péniblement à prévaloir contre les pillards ennemis de la loi et du peuple bactrien, On lit, dans l'avant-dernier Gâtha, composé d'un seul chapitre[4] : « Le Sage Vivant récompense celui qui lui fait des offrandes agricoles..... Les vénérables Yamaspas, éclairés par la vérité, ont préféré la vie sédentaire. » Ce Gâtha est, d'ailleurs, d'une rédaction postérieure au législateur lui-même, qui est dit, dans un passage, avoir vécu *autrefois*[5].

Les *Magavas*, ou Mages, y sont nommés comme destinés à la récompense céleste; mais, comme le fait observer M. Haugh, rien ici ne leur attribue le caractère sacerdotal que leur nom comporte à une époque beaucoup moins ancienne, où ils formaient une caste ; ils paraissent, dit-il, avoir été simplement les premiers sectateurs du prophète, sens que le mot *maghava* paraît avoir aussi dans un passage du Rig-Véda[6].

Notons enfin que les éloges donnés à la culture du sol n'excluent nullement l'élève des bestiaux, qui tient une si grande place dans la vie des anciens Hindous, et, en général, des vieux Aryas[7]. Nous en avons la preuve non-seulement dans le Vendidad[8], mais aussi dans l'ancien Yaçna. Nous verrons plus loin le

[1] XLIII, 8.
[2] XLVI, 12. Au commencement de ce *hà*, Zoroastre parle de la répulsion dont il fut d'abord l'objet, et, dans la dernière partie (cf. XLIII, 10 et LI, 16-18), de l'appui qu'il a trouvé auprès de divers sages et particulièrement auprès du roi Kava Vistaçpa. Ce chapitre est surtout historique.
[3] C'est-à-dire Ahura-Mazda, ou Ormuzd, l'Être-Suprême des Iraniens.
[4] Le LI[e] du *Yaçna*.
[5] LI, I5 ; aussi le *Hà* LIII.
[6] Haugh, *Essays*. Voy. p. 247.
[7] Voy. le numéro d'octobre 1872, p. 415.
[8] Voy. chap. XIII, XV.

mot d'âme de la vache ou du taureau, employé, dans le premier Gâtha[1], avec une signification mystique, emploi qui se retrouve plus d'une fois dans le Yaçna des Sept Chapitres[2], et dans les derniers Gâthas[3]. Dans la traduction de Spiegel, le sens de la plupart de ces morceaux paraît même littéral, et n'avoir pour but que de glorifier l'excellence du don qu'Ahura-Mazda a fait aux hommes en créant la vache; quoiqu'il en soit, il est certain que l'emploi, même métaphorique, de ce mot, dans un sens laudatif, exprimerait l'estime des vieux Iraniens pour la richesse pastorale. Le bétail, d'ailleurs, est indispensable à toute exploitation agricole tant soit peu étendue. Enfin, le nom du pasteur, *pâiti*, s'applique, en zend, au chef de toute communauté domestique ou sociale[4]. Quant à la vie sauvage, les auteurs des Gâthas ne paraissent pas en soupçonner l'existence.

Peut-on aussi reconnaître quels étaient, au temps de Zoroastre, les traits essentiels de la société politique chez le peuple iranien? L'un des passages les plus significatifs à cet égard (bien entendu parmi les textes anciens) est celui du XIXe *Hâ* du Yaçna, qui contient ces mots : « Il y a le chef de la famille, le chef du village, le chef de la tribu[5], le chef de la contrée, et Zoroastre, le cinquième dans toutes les contrées, excepté dans la zoroastrienne Ragha. La zoroastrienne Ragha n'a positivement que quatre chefs? Quels sont ces chefs? Le chef de la famille, celui du village, celui de la tribu, et Zoroastre le quatrième. » La maison, le village, le district, la province ou, comme traduit M. Spiegel, l'habitation, le clan, la confédération, la contrée sont de même énumérés au XXXIe *Hâ*.

Des difficultés de plus d'une sorte naissent à la lecture des

[1] XXIX, 2, 5, 9.

[2] XXXVII, 1, 5; XXXIX, 1, 2.

[3] XLIV (XLIII de Spiegel) et note 6 (Haugh, p. 150) — Cf. XLVI, 3, et L, 7, 14. — « Plusieurs noms sanscrits de la vache désignent aussi la terre, l'une et l'autre étant considérée comme la source de tous les biens... Il en est de même du zend *gaô*. » (Pictet, *les Orig. Indo-Europ.*, §. 182. Cf. p. 166.)

[4] Pictet, §§ 164, 304.

[5] Haugh traduit : *the head of the town (a tribe)*, ce qui fait correspondre le mot original au grec πόλις, et au latin *civitas*, cité. Or, on lit dans Pictet, *Origines indo-europ.*, § 305 : « Le nom le plus ancien de la *tribu* que nous connaissions est sans doute le zend *zantu*, conservé dans le titre de *zantu-paiti* (chef ou plutôt pasteur de tribu; cf. § 164) supérieur immédiatement au *viç-paiti* (chef de village; voy. § 304) et au-dessus duquel il n'y a que le *danhu-paiti*, ou chef de province. Burnouf attribuait à *Zantu* le sens de *ville* ou de *création* (*Comment. sur le Yaçna*. p.

lignes que nous venons de transcrire. D'abord, il faut observer que le XIX[e] *Hâ* n'appartient point aux Gâthas, mais au nouvel Yaçna, qui diffère de l'ancien par le dialecte. Ce n'est donc pas un tableau, tracé d'après nature, de la société iranienne au temps même du prophète ; et, si le premier Gâtha reproduit la même classification dans les subdivisions du peuple iranien, il ne parle point de leur administration. Mais le nouvel Yaçna montre si fidèlement ici les sociétés humaines se formant par l'extension de la vie de famille, qu'on ne peut lui refuser le mérite de reproduire l'image d'un temps fort ancien. Quant au Zoroastre, chef supérieur de chaque contrée, il est certain que ce n'est pas un personnage de ce nom, encore moins le législateur jouissant du privilége de gouverner à perpétuité toutes les régions ; mais la difficulté disparaît, si l'on admet, avec M. Haugh, que le célèbre législateur portait, comme nom propre, celui de *Spitama*, mot qu'on avait d'abord pris pour une simple épithète en le voyant si souvent accolé à celui de *Zarathustra*, mais qui est aujourd'hui reconnu, par M. Spiegel aussi bien que par son émule, comme étant un nom de famille, employé au féminin *(Spitami)* pour désigner la fille du prophète[1]. Le mot Zarathustra lui-même serait donc primitivement un titre dont le sens est incertain ; si l'étymologie proposée avec réserve par l'auteur des *Essays* (le sanscrit *Jarat-uttara*, vieillard excellent) était admise, on pourrait, comme lui, l'entendre ici avec la nuance de chef spirituel ou de grand-prêtre. Lors de la composition du nouvel Yaçna, un chef religieux aurait donc imprimé la direction à la société civile de chaque pays iranien ; et l'on en pourrait conclure que, lors de la prédication de l'Avesta, les autres degrés subsistaient, soit que le sacerdoce mazdéen se fût superposé à eux, soit qu'il eût simplement remplacé les ministres d'une religion plus grossière. Quant à la royauté attribuée à Vistaçpa, le puissant protecteur de Zoroastre, elle pouvait être exprimée alors par le titre de *Danhu-*

228) ; mais Spiegel, qui l'a rendu d'abord par *forteresse*, *Burg*, l'a traduit ensuite par *Stamm*, *Genossenschaft*, c'est-à-dire *tribu* ; c'est là sûrement sa signification véritable, puisqu'il dérive de *Zan* = sanscrit *g'an*, *nasci*, oriri, le grec φύλη (tribu) de φύω ne désigne pas autre chose, non plus que le latin *gens*. »

[1] Haugh, *Essays*, p. 252-3 ; Spiegel, *Ueber die metr. Theile des Av.*, p. 15-16. Le premier cite même ce fait *(ibid.)* que Zarathustra prend au besoin la forme du superlatif *Zaratthustrôtemô*, qui indique clairement que c'est un titre commun à plusieurs avec des degrés divers. Seulement, la tradition l'a attribué au prêtre par excellence, et a presque oublié son nom de famille pour lui donner celui-là.

pâiti, ou chef de la contrée, que nous venons de voir dans la citation de Pictet ; rien ne prouve en effet que l'Iran formait alors un empire unique, et que le souverain de la Bactriane eût pour vassaux les chefs des autres contrées iraniennes. On peut même penser que la demi-indépendance féodale reconnue à chacun d'eux par les chants nationaux dont nous avons parlé ailleurs, était une sorte de compromis historique entre une tradition parlant de tribus indépendantes et les souvenirs des empires Achéménide et Sassanide qui montraient à la postérité le roi des rois sur le trône glorieux de l'Iran. Cependant, il ne faut pas oublier que deux termes, signifiant *roi* ou royauté, se retrouvent à la fois, l'un en sanscrit et en zend, l'autre en sanscrit et en persan, et tous deux dans des langues européennes[1]. On en pourrait conclure que la royauté proprement dite s'est conservée dans l'Iran par une tradition non interrompue depuis le temps des vieux Aryas. Mais, comme l'un de ces termes est *rag'i*, royaume (sanscrit *rag'an*, roi, ancien islandais *rig*, latin *rex*, gothique *reiks*[2], chef), et que la racine sanscrite *râg'* signifie simplement diriger, rien dans l'emploi de ce mot ne montre avec certitude autre chose que l'autorité publique, en général, quelle que fût chez les vieux Iraniens l'étendue de son domaine. Quant au mot persan *bâri* roi, (sanscrit *bharatha*, islandais *barn*, noble, anglo-saxon *beorn*, prince)[3], il n'est pas moins vague dans son etymologie, si, comme le pense M. Pictet, elle n'est autre que le sanscrit védique *brih*, *extollere*. Et, si l'on a trouvé, dans la comparaison du sanscrit et du gothique[4], une preuve que les affaires au moins judiciaires de la communauté se traitaient dans une assemblée, chez les Aryas primitifs, M. Spiegel[5] assure que la pratique des institutions populaires, connue chez les Perses dont parle Hérodote[6], existait dans l'administration sous les Sassanides, et se retrouve encore aujourd'hui dans ce pays. Il en conclut qu'on peut la regarder comme une pratique iranienne, et croit même en trouver un indice au XIX[e] chapitre du Yaçna, dans le passage même que j'ai cité. J'avoue que ne puis l'apercevoir.

[1] Pictet, § 307.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] *Id.*, *ibid.*
[4] *Id.*, § 304.
[5] T. II. p. III-IV.
[6] III, 80.

Avant de passer à une autre matière, il peut être intéressant d'insister sur le passage qui signale, dans la cité de Ragha, la fonction de *danhu-païti* comme unie à la dignité de *Zarathustra*. Ce détail est probablement, comme l'a pensé Windischmann[1], l'origine de la tradition qui faisait de cette ville la patrie du prophète, quand la tradition authentique, la seule appuyée sur l'Avesta, le fait enseigner sa doctrine en Bactriane. Le 1[er] Fargard du Vendidad, où il est question de Ragha, ne la désigne nullement comme la patrie du mazdéisme ni comme le lieu natal de son auteur, mais plutôt comme la patrie du doute; tandis que « Bakhdi (Bactres) la belle, avec de hauts étendards, » semble désigner la région par excellence, le lieu où se déploya, métaphoriquement du moins, l'étendard du prophète. Ce sont des bêtes féroces, et non des fléaux de l'ordre moral, qui en éloignent les fidèles. Mais la Ragha de Zarathustra, dans quelque sens qu'on l'entende, ne doit être que Reï, près du mont Démavend, et non une Ragha dans l'Aderbaijan, comme on l'a dit plus tard. La région du Démavend était la limite extrême des anciennes migrations iraniennes vers l'ouest; nous verrons dans un prochain et dernier article quand et comment ils ont dépassé cette limite. L'Airana-Vaéja, où le Bundehesh fait naître Zoroastre, était, nous l'avons vu, la patrie originaire des Ariens, vers la Bactriane; c'est une identification arbitraire, et comparativement moderne, qui l'a reporté vers le lac d'Ourmiah[2].

§ 4. — Les dogmes de Zoroastre.

Tout nous reporte donc, dans les origines de l'Avesta, à des temps plus ou moins voisins de ceux dont nous avons cherché à retrouver les croyances dans un article précédent; tout nous induit à chercher le *point de départ* des croyances zoroastriennes dans celles des anciens Aryas, ancêtres communs des Celtes et des Germains, des Slaves et des Grecs, des Hindous et des Perses, et surtout dans les croyances communes du rameau oriental. Or, nous l'avons dit et prouvé : « *rien*, dans ce qui est commun à

[1] *Zoroastr. Studien*, p. 49. Cf. p. 47-8. — Spiegel, *Erân. Alterth.*, p. 683-4 et 693-5.
[2] *Ibid.*, p. 48. — *Ibid.*, p. 683-693.

la race aryenne, ni même dans ce qui appartient au rameau asiatique avant son fractionnement, *n'indique* que l'idée de la divinité fut ravalée au culte exclusif de la nature physique, déjà dominant dans les Védas. Tout ce qui est susceptible d'une explication précise, dans les synonymes qui expriment le nom de Dieu, a un sens tout différent de celui-là[1]. » Mais nous avons remarqué aussi que, dès lors, on rendait un culte au Ciel et à la Terre, et que la comparaison entre les mythes indiens et celtiques donne lieu de penser que déjà les Aryas considéraient le soleil comme un être divin, auteur du monde, ou du moins de la vie[2]. Nous avons reconnu aussi que le *Feu* était, chez tous les Aryas d'Asie, l'objet d'un culte religieux tout-à-fait hors ligne[3] ; et d'autre part, avec Max Müller, que, même dans l'Inde védique, l'identification énoncée entre les différents dieux permet de les considérer comme ayant été originairement des attributs ou des manifestations d'un être unique[4].

Ainsi, aux temps vers lesquels nous nous reportons, la croyance à un être unique, type d'intelligence et de puissance, était fortement empreinte dans la tradition ; mais, en même temps, la confusion tendait fortement aussi à s'établir entre l'idée de l'essence divine et celles des principaux êtres de la nature. La voie du polythéisme était ouverte, si les nations n'y étaient pas encore résolument engagées : le Ciel, la Terre, le Feu recevaient des hommages qu'assurément le vulgaire ne distinguait plus, ou presque plus, de l'hommage rendu à l'auteur même de la nature. Or, nous allons voir, en examinant de près les dogmes contenus dans les Gâthas, qu'il est facile d'y reconnaître un effort vigoureux pour maintenir la croyance à l'unité et à la spiritualité de l'Être divin, en même temps que la trace manifeste de l'altération que cette croyance avait déjà subie. Le dogme antique était moins obscurci qu'il ne le fut plus tard dans la Grèce, et la preuve, c'est que Zoroastre trouva promptement, sinon sans peine, un point d'appui solide, un puissant élément de succès même populaire, pour ses prédications ; tandis que les philosophes qui, plus tard, dans l'Europe civilisée, entrevirent le même dogme, ne purent former que des disciples isolés. Dans leurs

[1] *Revue des questions historiques*, octobre 1872, p. 426-7.
[2] *Ibid.*, p. 427.
[3] *Ibid.*, p. 423 ; cf. p. 441.
[4] *Ibid.*, p. 440.

écoles même, la tradition doctrinale fut généralement très-inférieure au dogme de Zoroastre, propagé et *maintenu* chez un peuple que ses qualités natives d'intelligence et d'énergie ne rendaient pas supérieur aux Grecs et aux Romains. Zoroastre fait, d'ailleurs, appel à des traditions religieuses immémoriales, comme plus tard, pour triompher de l'idolâtrie sémitique, Mahomet fit appel à de très-antiques souvenirs nationaux.

L'unité divine, dans la personne d'Ahura-Mazda, et l'excellence des attributs divins, sont exprimés dans les Gâthas avec beaucoup d'énergie : la multiplicité des textes, leur concordance, l'identité des interprétations ne doivent laisser aucun doute à cet égard. Son nom même signifie, soit le Vivant Sage [1], soit, selon le sens adopté en dernier lieu et justifié grammaticalement par M. Haugh, le Vivant Créateur de l'univers [2]. Les dénominations sous lesquelles on l'invoque sont : Dieu Vivant, Bon Esprit, Sublime Vérité [3], Créateur de la Vie, Essence de la Vérité, Esprit primordial, Sage, Père du Bon Esprit [4], Source de la Lumière, Esprit Très-Saint, Créateur de tout ce qui est bon par le pouvoir de son Bon Esprit [5], Celui qui est Vivant et Sage, qui seul est Saint et à qui Zarathustra demande la vérité [6], Véritable et sage Esprit [7], Père et Créateur de la Vérité [8], Auteur du monde et de la loi [9]; il donne aux hommes la double perfection [10] (spirituelle et corporelle) [11]; le plus puissant des êtres, son appel est efficace [12]; sa bouche a formé le monde à l'origine [13]; il se souvient des paroles qu'il a énoncées avant qu'il y eût des daevas et des hommes et de celles qu'il énoncera [14]. Il habite les voies de la pureté [15]

[1] Haugh, *Essays*, p. 227. Dans la suite de ce paragraphe, la lettre H. signifiera que la traduction est empruntée aux extraits de M. Haugh (3e Essai) ; Sp. *Y.* qu'elle est empruntée à la traduction allemande du Yaçna par M. Spiegel ; Sp. *Metr.* indique la dissertation de M. Spiegel en 1866, citée plus haut.

[2] Haugh, p. 256, et note, p. 257.

[3] *Yaçna*, XXX, 1 (H.).

[4] XXXI, 8; cf. XLV, 9 (H.).

[5] XLIII, 2 (H.).

[6] *Ibid.*, 1, 10; cf. LI, 16 (H.).

[7] XLIV, 2, XLV, 8-9 ; cf. XLVI, 1, 16 ; L, 10 (H.).

[8] XLIV, 3, XLVII, 2 (H.).

[9] XXXI, 11 (Sp. *Y.*).

[10] XXX, 11; cf. XXXI, 8, 19 (Sp. *Y.*).

[11] Voy Sp. *Metr.*, p. 5.

[12] XXIX, 3 (Sp. *Y.*).

[13] XXVIII, 11, (Sp. *Y.*).

[14] XXIX, 4 (Sp. *Y.*).

[15] XXXIII, 5 (Sp. *Y.*).

et la communique à ses créatures [1]. C'est lui qui, dans l'ordre physique, a tracé leur route au *Soleil* et aux étoiles, et qui produit le croissant et le décours de la lune [2]. C'est lui qui a créé la meilleure substance de la vie [3], et qui a fait la terre, l'eau et les arbres [4].

Ce sont là, on le voit, des termes fort expressifs, qui ne conviennent qu'à une religion spiritualiste et monothéiste. Les dieux (au pluriel) sont assimilés au mauvais esprit et déclarés ennemis du genre humain par leur intelligence et par leurs actes [5]. Mais on ne peut contester cependant que d'autres êtres divins ne se rencontrent, même dans la partie la plus ancienne de l'Avesta. Il est vrai, les génies célestes proprement dits, ou Amesha-Çpentas, ministres d'Ahura-Mazda, ont, d'après leurs noms mêmes, une personnalité peu accentuée [6]. Non-seulement ces noms sont au neutre, comme le fait remarquer M. Spiegel, mais l'explication qu'il en donne, dans son Mémoire de 1866, tend à les faire considérer comme des attributs personnifiés et peut-être poétiquement personnifiés d'Ahura-Mazda; tout au moins doit-on interpréter ainsi l'origine de la plupart d'entre eux. Le premier de tous, c'est *Vôhu-Manô*, le Bon Esprit, difficilement distingué de l'Être suprême, et sur lequel nous reviendrons en détail. Il paraît à M. Spiegel, tantôt avoir un sens abstrait, tantôt représenter une personnalité véritable, du moins dans l'ancien Yaçna. Il en est de même d'*Asha*, dont, en certains passages, Nériosengh a traduit le nom par celui de la Loi [7], de *Khshathra* qui signifie l'Empire, d'*Armaïti* elle-même, Sagesse

[1] *Ibid.*, 12, 14 (Sp. Y., et *Metr.*, p. 6. Cf. XXXIV, 1; XXXV, 24-7.

[2] XLIV, 3 (H.) (XLIII dans Spiegel). Voy. Spiegel : *Ueber die metr. Theile des Av.*, p. 7-9.

[3] XLV, 4 (H.).

[4] LI, 7 (H.), et ailleurs : « je te loue, Ahura-Madza, qui as fait les bestiaux, la pureté, l'eau et les beaux arbres ; qui as fait l'éclat de la lumière, la terre et tous les biens. » (XXXVII, 1-2), (Sp.). Cette dernière citation n'est pas tirée des Gâthas, mais du Yaçna aux sept chapitres (Yaçna XXXV-XLI), écrit dans le même dialecte.

[5] XXXII, 5 (H.). Spiegel (*Metr.*, p. 6) insiste vivement sur le caractère monothéiste qu'impriment à l'ancien Yaçna les attributs d'Ahura-Mazda. Il n'est pas même ébranlé par l'emploi du mot *mazdaogha* au pluriel, n'y reconnaissant qu'Ahura et les Amesha-Çpentas, et nullement les traces d'un polythéisme antérieur.

[6] Voy. Spiegel, *Ueber die metr. Theile des Av.*, p. 7-9.

[7] Haugh, *Essays*, p. 162, propose pour le nom d'Asha les sens de vérité et de croissance, sens en accord manifeste dans le Yaçna, qui insiste fort, nous le verrons bientôt, sur le caractère négatif du mal, et l'identifie volontiers avec le mensonge.

ou Piété, en même temps que génie féminin de la Terre. Cette interprétation serait plus difficile à appliquer à *Haurvat* et à *Ameretdt*, si, comme le pense l'auteur du Mémoire, l'action de ceux-ci était en rapport spécial avec les jouissances matérielles du boire et du manger ; mais M. Haugh traduit ce dernier nom par *immortalité* et Haurvatat par *supériorité*, au sens abstrait tous les deux, en les appliquant à l'homme[1]. Rien donc n'empêche de penser que ces deux génies étaient, au moins à l'origine, le bonheur et l'éternité de l'Être divin. A côté de *Vôhumanô*, le Bon Esprit, et d'*Asha*, le Vrai, un des Gàthas nomme aussi *Mazda*, le Sage[2], nom plus facile encore à reconnaître comme une épithète divine, bien que tous trois soient, dans ce passage, reconnus pour des êtres excellents, et, par conséquent, personnifiés, tout au moins par le langage.

Mais on trouve aussi, dans l'ancien Yaçna[3], l'âme de la création, cause de la vie et de la croissance, placée sous la protection spéciale d'Asha, et désignée sous le nom d'Ame de la Vache *(Gêus-urvâ)*. On la voit mise en pièces, par la volonté d'Ahura-Mazda, pour le bien des laboureurs, malgré ses cris de douleur, son invocation aux génies célestes. Evidemment, c'est la terre déchirée par le labourage, c'est la terre vache nourricière du monde végétal et animal, qui est ici personnifiée. Sans doute, elle est ici dans la dépendance étroite d'Ahura-Mazda, qui est dit ailleurs avoir créé non-seulement la Terre, mais l'Esprit de la Terre[4]. Mais cette personnification, objet d'une espèce de culte, s'il faut s'en rapporter à la traduction allemande du chapitre suivant[5], rappelle bien visiblement le culte

[1] LI-7. L'*A* privatif existait en perse, et en perse aussi *Martiya* signifie un mortel, un homme. (Inscr. de Béhistoun, cours inédit de M. Oppert, en 1865.)

[2] XXX, 10 (H.). Oppert (*ubi supra*, p. 45) traduit ainsi les noms des six Amesha-Çpentas (Immortels-saints : *Vôhu-manô*, le Bon-Esprit ; *Asô-Vahistô*, le Par meilleur ; *Khsathrô Vairyô*, le Roi puissant ; *Çpenta Armaiti*, la Sainte Terre ; *Haurvatât*, l'Univers, *Ameretat*, l'Immortalité.

[3] Voy, aux p. 139-140 des Essais de Haugh, l'analyse du XXIX[e] *hâ*. La traduction allemande de Spiegel, faite quelques années auparavant, offre des différences considérables ; il paraît confondre l'âme de la vache avec l'âme du taureau primitif (V. *supra*).

[4] XXXVII, 1-2. Spiegel traduit, au lieu de ce dernier mot, das *Vieh*, (le bétail) : apparemment le Yaçna des sept chapitres continuait la métaphore du Gâtha que nous venons de citer.

[5] XXXVIII, 1-2. « Diese Erde sammt den Frauen preisen wir, welche uns tragt, welche (?) deine Frauen sind, Ahura Mazda (cf. 7-8). »

S'il faut réellement traduire : la terre qui sont tes femmes, ô Ahura-Mazda, on

de la *Prithvi-matar* indienne, de la Δη-μήτηρ hellénique. La personnification des attributs divins et celle des forces de la nature, quelque réserve qu'on mette dans leur emploi, ouvrent la voie à deux grands courants polythéistes ; et ceux-ci, contenus sans doute par l'esprit général de la religion mazdéenne, ne s'arrêteront pourtant plus et déborderont dans la suite des âges. Zoroastre a voulu subordonner bien nettement à l'Être suprême tout ce qui n'est pas lui ; mais il n'a pas su effacer de sa doctrine l'existence des êtres mythologiques qui commençaient à obtenir l'adoration des Aryas. Quelque part que la critique puisse faire à l'allégorie dans le langage des Gâthas, qui contiennent sa pensée ou celle de ses premiers disciples, l'impulsion était donnée à l'imagination populaire, et même à celle des prêtres, héritiers et interprètes de sa doctrine. Le rôle, le nom même d'Armaïti et de Haurvata purent y contribuer puissamment, ne fût-ce que par un équivoque.

Ce caractère est bien plus marqué encore en ce qui concerne le culte du feu. Dans le premier Gâtha, le Dieu vivant s'élève au milieu des flammes sacrées [1] ; un peu plus loin, il est dit « avoir créé par sa *splendeur* innée la multitude des bonnes créatures gouvernées par le Bon Esprit inné en elles [2]. » Il semble ici qu'Ahura-Mazda se dédouble en une substance matérielle, quoique très-pure, source et non pas seulement auteur de la lumière physique, et en une substance intellectuelle, source du monde des intelligences : on retrouve ici le germe de ce qui est devenu le panthéisme indien. Ailleurs encore, dans le Gâtha Ustavaiti, que M. Haugh n'attribue pas à Zoroastre lui-même, mais qui est de la période la plus ancienne et ne paraît dévier nulle part de sa doctrine, on lit ces mots : « Qui défend ma propriété contre les méchants, si ce n'est *ton feu* et ton *esprit* par lequel tu as créé l'existence, ô Dieu vivant [3] ? Les deux *bois de friction* (c'est-à-dire ceux dont on tire l'étincelle sacrée) peuvent recevoir des biens véritables du génie céleste Sraosha, pourvu de la sublime vérité [4]. » Le bonheur rayonne des flammes d'Ahura-

aurait ici une Rhéa, épouse de Kronos. Mais ce passage ne se trouve pas dans un Gâtha.

[1] XXX, 1 (H.).
[2] XXXI, 7 (H.); cf. XXXVI, 14-16 (Sp. Y.).
[3] XLVI, 7 (H.) ; cf. XXXI, 3 (Sp. Y.), L. 9.
[4] XLIII, 12 (H.).

Mazda [1]; les prêtres mazdéens sont dits prêtres du feu sacré [2]; accepter l'enseignement de Zoroastre, c'est s'incliner devant le feu [3]; lui-même est grand prêtre du feu [4], et la tradition iranienne la plus antique [5] dit expressément que ce culte avait été révélé aux anciens prêtres, ou *soshyantos*, par Ahura-Mazda lui-même. Dans la traduction de M. Spiegel, le feu est *le corps d'Ahura-Mazda*, « le plus beau de tous les corps, la plus belle des lumières, que l'on appelle le *soleil* [6]. » Dans le même morceau, il est appelé son *fils*, et connaît les choses célestes; il révèle l'esprit et la pureté [7].

La Terre et le Feu sont donc ici des êtres d'une nature supérieure, et ce dernier est donné comme participant à la nature divine. Il y a là un germe de polythéisme matérialiste, à la fois en opposition avec l'esprit de la religion mazdéenne, et en rapport avec ce que nous savons des vieux Aryas. Or, la littérature indienne a précisément des paroles de haine contre les ennemis d'Indra, le grand Dieu des temps védiques, qui, de tous les dieux, adorent seulement Agni, le Feu personnifié et divinisé [8].

Que faut-il en conclure, sinon que ce germe, ce n'est pas Zoroastre qui l'a déposé dans sa doctrine, mais qu'il l'a trouvé déjà vivant parmi ses contemporains, et que lui-même, luttant avec énergie contre la tendance naturaliste si fortement accusée dans les Vedas, n'a pu réagir au point de l'anéantir tout-à-fait chez les Bactriens, ni même dans sa propre pensée. Il fut supérieur à son temps, mais il fut de son temps. Zoroastre, dit M. Haugh [9], a subordonné le culte de la nature à la foi en Ahura-Mazda : il ne l'a pas extirpé; l'adoration du feu, spécialement, continua comme celle d'un symbole sacré : le culte de Mithra ne fut pas anéanti. « Ce culte, qu'il veut ramener à sa pureté antérieure, c'est sans doute l'*ancienne loi* dont parle

[1] *Ibid.*, 15, cf. 9-10 (H.).
[2] *Ibid.*, *ibid.* (H.); cf. XXXVI-1 Sp. Y.).
[3] XLVI, 8 (H.).
[4] XLV, 11 (H.).
[5] LIII, 2 (H.). Voy. p. 251.
[6] XXXVI, 14-16 (Sp. Y.).
[7] *Ibid.*, 4, 7, 9-10 (Sp Y.).
[8] Haugh, Append. à l'ouvrage de Bunsen, *Place of the Eg., in the univ. Hist.*, t. III, p. 575; cf. 580.
[9] *Ibid.*, p. 581.

l'Avesta [1]. Encore une fois, la Terre et le Feu sont précisément, avec le ciel lumineux, les êtres matériels dont le culte paraît remonter le plus haut dans les croyances anciennes des Aryas. Or, Zoroastre paraît reconnaître la Terre pour animée et absorber le Feu et la Lumière dans la substance même de Dieu.

Depuis longtemps déjà peut-être, le lecteur se demande : mais qu'elle est donc, dans tout ceci, la place du dualisme, de cette doctrine regardée en Europe comme la doctrine fondamentale du mazdéisme et d'après laquelle deux êtres, opposés de nature, mais égaux en puissance, Ormuzd (Ahura-Mazda), le principe du bien, et Ahriman (Angro-Mainyus) le principe du mal, se livrent dans le monde une guerre sans paix ni trêve ? M. Haugh n'a point négligé de chercher dans les Gâthas le *point de départ* de cet enseignement, mais il croit le trouver dans ce qu'il appelle la philosophie de Zoroastre, distincte de son enseignement religieux proprement dit, et surtout il repousse l'idée que, dans le mazdéisme *primitif*, Ahura-Mazda ait eu un rival en puissance. « Un mauvais esprit, *séparé* d'Ahura-Mazda, possédant le même pouvoir que lui et qui lui est perpétuellement opposé, c'est là, dit-il, une chose complétement étrangère à la théologie de Zoroastre, bien que l'existence d'une telle opinion parmi ses anciens sectateurs puisse être conclue des livres postérieurs [2], tel que le Vendidad [3]. » Ce qui était réellement, selon le docte orientaliste, dans la pensée de Zoroastre, c'est que deux principes opposés, appelés l'un, le Bon Esprit (Vôhu-manô), l'autre, le Mauvais Esprit (Akem-manô), et auteurs, l'un de la Réalité (Gaya), c'est-à-dire de tous les biens, et l'autre de la Non-réalité (Ajyâiti), c'est-à-dire des maux et des erreurs, sont les agents actifs de l'univers, unis dès l'origine et appelés *Jumeaux*, subsistant partout, dans la substance divine comme dans la nature mortelle. Seulement, dans Ahura-Mazda, ils sont appelés *Çpenta-Mainyus* (l'Esprit Blanc) et *Angro-Mainyus* (l'Esprit Noir) [4].

Tous deux sont nommés *primitifs* dans l'ancien Yaçna [5];

[1] Voy. Lassen, *Ind. Alterthumsk.* p. 516, 520.
[2] Postérieurs aux Gâthas, mais non à l'antiquité classique.
[3] *Essays*, p. 25.
[4] Haugh, *Essays*, p. 258. — Il faut cependant observer que le Vôhu-manô, identifié avec le I[er] Amschespand, doit avoir été, dans l'origine, Çpenta-Mainyus lui-même.
[5] XLV, 2 (H.).

et déjà, dans le Ier Gâtha, on lit ces paroles : « Dans le principe étaient deux *Esprits jumeaux*, le bon et le vil : tous deux ensemble ont créé le premier (la matière première), l'un la Réalité, et l'autre la Non-réalité [1] ; » (ailleurs encore, dans les Gâthas, le mensonge et le mal sont assimilés [2].) L'Esprit Blanc se manifeste dans les meilleures pensées, paroles et actions ; c'est par lui qu'Ahura-Mazda répand dans le monde la plénitude et l'immortalité, la richesse et la piété (Armaiti) [3]. Tout bien est opéré par les paroles du bon esprit *(Vôhû-manô)* et par les œuvres d'Armaïti. Ceci ne dérange point l'idée précédemment donnée d'Ahura-Mazda ; mais un peu plus loin [4], il est dit qu'il a créé, par le moyen de la sagesse, le Bon et le Mauvais Esprit, dans les pensées, les paroles et les actes. Ils sont appelés, ailleurs encore, dans l'ancien Yaçna, *les deux créateurs*, *les deux maîtres* [5] ; dans le nouvel Yaçna, Ahura-Mazda parle de *ses deux esprits* [6].

Ahura-Mazda, dit le IIe Gâtha, est auteur de la lumière et des ténèbres, du sommeil bienfaisant comme de l'activité [7], en un mot de ces contraires dans l'ordre physique qui plus tard seront répartis en deux groupes, attribués, l'un à Ormuzd, l'autre à Ahriman, et considérés à la fois comme les symboles et comme les œuvres de deux puissances essentiellement contraires. Mais l'opposition de la lumière et des ténèbres, la succession des jours et des saisons, c'est l'harmonie de l'ordre physique ; le mélange du mal et du bien n'est pas l'harmonie de l'ordre moral.

Faut-il donc penser que, dans l'Avesta primitif, comme dans la poésie religieuse des Indiens, le mal n'est qu'une apparence et se confond avec le bien dans une incompréhensible unité ? Non, ce serait aller beaucoup trop loin. Si quelques passages

[1] XXX, 3-4 (H.).

[2] *Ibid.*, 10-11 et XLIII, 15 (H.).

[3] XLVII, 1 (H.).

[4] XLVIII, 4 (H.). — Et Spiegel entend ainsi un passage du XXXe *hâ* : « Ces deux « êtres célestes, les Jumeaux, faisaient percevoir chez eux-mêmes, dans l'origine « (liessen zuerst von selbst vernehmen), le Bien et le Mal, en pensées, en paroles « et en actes..... Ces deux Êtres célestes se reunissent pour former d'abord la Vie « et le transitoire (Vergänglichkeit) et régler la formation future du monde..... De « ces deux Êtres célestes, le Mauvais *choisit* le mal, et le Très-Saint, qui fabriqua le « ciel solide, choisit la pureté (3-5). »

[5] LVII.

[6] XIX, 9 (pour ces deux citations, voy. Haugh, p. 258.

[7] XLIV, 5 (H.).

des Gâthas sont à cet égard d'une métaphysique trop obcure, il en est assez d'autres où l'opposition est énergiquement marquée. Assurément les Dévas et leurs sectateurs ne sont pas ménagés, et, dans le Ier Gâtha, les Dèvas sont dits issus du mauvais esprit[1]; ils sont inspirés par lui dans leur œuvre détestable[2]; il leur est assimilé pour la *bassesse* des pensées, des paroles et des actes[3].

En somme donc, nous voyons péniblement lutter entre elles, dans une conception philosophique très imparfaite il ne faut pas le nier, la pensée fortement arrêtée de la perfection divine, au nom de laquelle Zoroastre réagit avec énergie contre les entraînements polythéistes dont il est témoin, et la ferme croyance que Dieu est l'auteur unique de tous les êtres, croyance assurément vraie et salutaire, mais qui, en présence du mal dont le monde est rempli, a souvent troublé les esprits, surtout dans les régions orientales. Nous avons vu plus haut, Zoroastre conserver, par une inconséquence dont les résultats seront funestes, quelques traits épars du polythéisme matérialiste en effervescence autour de lui. Nous le voyons ici imaginer un être destiné à combler l'abîme qui existe entre la perfection absolue du créateur et le désordre de la créature, en supposant deux esprits issus d'Ahura-Mazda, et auteurs, l'un du bien, l'autre du mal, comme plus tard les Gnostiques s'épuisèrent à chercher une moyenne proportionnelle entre l'infini et le fini. Il est vrai, un passage de la traduction de Spiegel, cité ici en note, laisse entendre qu'Angro-Mainyus a volontairement choisi le mal; mais l'expression est vague, et le principe qui place l'origine du mal moral dans le sein de Dieu même, ne fût-il introduit dans le mazdéisme que par une équivoque, exposait la doctrine du réformateur à glisser dans le dualisme, où il est venu échouer, comme l'histoire l'atteste. Preuve éclatante, entre mille autres, de cette vérité enseignée par l'histoire de la philosophie tout entière, qu'une erreur métaphysique quelconque, touchant au souverain Être, a des conséquences terribles : rien n'est moins inoffensif que ce que certaines personnes appellent des *opinions*.

[1] XXXII, 3 (H.).
[2] XXX, 6 (H.).
[3] XXXII, 5 (H.).

III.

MODIFICATIONS SUCCESSIVES DU MAZDÉISME.

§ 1. — Le Yaçna des Sept Chapitres et le rite de l'Haoma.

Les germes d'erreur déposés dans l'enseignement de Zoroastre et de ses premiers disciples par le milieu dans lequel ils vivaient, portèrent leurs fruits avec le temps. Bien que toujours combattu par l'énergique impulsion spiritualiste que le maître avait donnée, par la grandeur de ses doctrines sur les perfections divines, l'entraînement au polythéisme, déjà si puissant, même dans la race aryenne, quand Zoroastre avait réagi contre lui, se fit sentir et séduisit les âmes. On essaya de concilier ses inspirations avec la tradition mazdéenne, et l'on trouva dans certaines expressions, dans certaines doctrines même des Gâthas, des prétextes à cette conciliation funeste.

Le Yaçna des Sept Chapitres [1] est très-ancien sans doute. Il est écrit dans la langue des Gâthas ; il appartient à un temps où l'hostilité entre les deux branches principales des Aryas d'Asie témoigne encore de leur contact, et déjà, comme le remarque M. Haugh [2], la trace d'une altération de la doctrine s'y laisse reconnaître. Les idées philosophiques contenues dans les enseignements de Zoroastre y sont quelquefois gâtées ou revêtues d'allégories qui sont un véhicule de polythéisme. Des prières sont adressées, non plus seulement à Ahura-Mazda, mais comme dans le XII[e] *Hâ* du Yaçna, également écrit dans l'ancien dialecte [3], aux Amesha-Çpentas, désormais plus nettement personnifiés, et spécialement à Asha (la Vérité), à Vôhu-Mano (le Bon Esprit) [4], considérés, ce semble, comme distincts de l'Être divin, aux Fravashis ou Féroüers, à la fois types et génies [5] des hommes et

[1] *Yaçna haptan-haiti*, XXXV-XLI de la collection totale.
[2] *Essays*, p. 162.
[3] *Ibid.*, p. 163-4.
[4] *Ibid.*, p. 162.
[5] *V. infra.*

des femmes, génies qui sont assimilés dans leur ensemble à Ahura-Mazda lui-même [1] et adorés comme lui [2]. Un culte est rendu aussi au *Feu*, symbole d'Ahura-Mazda, si ce n'est quelque chose de plus *(v. supra)*, à la *Terre* et autres génies femelles, à l'*Eau*, aux Esprits de la création et à tous les êtres de la bonne création [3]. L'unité divine est gravement compromise par cette assimilation de Dieu à des êtres distincts de lui, fussent-ils purement spirituels : elle ne l'est guère moins dans l'avenir par ces prières adressées à des êtres matériels, purs sans doute, mais qui sont ou qui seront par une génération suivante vénérés en eux-mêmes, et distingués des esprits dont l'auteur pouvait les considérer comme étant la résidence. Il est vrai, le XXXVII[e] *hâ (init.)* énonce le principe qu'Ahura-Mazda est créateur et conservateur de l'Esprit de la Terre, aussi bien que des eaux, des arbres, des lumières, de la terre elle-même et de tous les biens. Les êtres secondaires ne sont pas considérés comme indépendants du souverain être et comme ayant une volonté différente de la sienne, si ce n'est dans un petit nombre de morceaux beaucoup moins anciens et où nous pourrons reconnaître une influence étrangère. On peut en rapprocher ceux qui concernent la théorie d'Ahriman et de ses dévas, morceaux où nous verrons se développer la doctrine du dualisme, mais qui ne concernent pas des êtres susceptibles d'adoration. Jamais surtout la volonté d'Ahura-Mazda ne sera dégradée par de honteuses passions : il y a un abîme entre la loi de Zoroastre, même après les plus graves altérations qu'elle subit, et la religion homérique ; mais enfin le mazdéisme n'avait pas une autorité divinement assistée pour le retenir sur la pente du polythéisme, et nous verrons, dans le dernier article, que l'empire des Perses y arriva. Il n'avait pour se défendre que de sublimes souvenirs et de hautes aspirations, précisément ce que les rationalistes accordent aux sociétés formées par l'action évan-

[1] *We worship him (Ahura) as (being united with) the spirits (Fravashis) of the pure Men and Women.* (XXXVII, 3.)

[2] XXX, 1.

[3] Cf. *ibid.*, et p. 161.

Il résulte de ce fait historique un argument de plus en faveur de la pensée énoncée dans le cours de cet article et qui est aussi celle de Windischmann *(Ueber den Haoma Cultus*, Académie de Munich, classe de philos., IV, p. 127) que la doctrine de Zoroastre est une défense de l'ancienne religion contre l'envahissement de la mythologie.

gélique : ces conditions, quelque heureuses qu'elles soient, ne suffisent point à sauvegarder la vérité parmi les hommes.

On peut rapporter à la même période que le Yaçna des Sept Chapitres un autre morceau fort important : le XII[e] *Hâ* de la collection. Zoroastre y est désigné au passé [1]; mais, outre l'argument tiré du dialecte, pour le reporter à une antiquité fort haute, son contexte le place manifestement à l'époque de la lutte entre le védisme et le mazdéisme. Il n'est, en effet, autre chose, dans son ensemble, qu'une formule d'abjuration du culte des dévas, c'est-à-dire des Dieux de l'Inde [2]. L'hostilité entre les deux peuples y est sensible [3]; le parti d'Ahura-Mazda est celui de Vistâçpa, de Frahastra, de Iâmâspa et *des anciens prêtres* du feu (Soshyantô), pieux et propagateurs de la vérité [4], considérés déjà, comme ils le furent toujours depuis, comme les ministres d'une religion primitive et pure, quoique moins parfaite que l'enseignement du prophète ; ce fait concorde pleinement avec ce que nous avons dit de l'état des traditions religieuses, au moment où Zoroastre engagea la lutte contre les progrès du naturalisme. Dans ce chapitre, d'ailleurs, comme dans les Gâthas et dans le Yaçna haptanhaiti, Ahura-Mazda est l'auteur de tous les biens [5], de l'esprit des hommes purs comme de celui de la nature et des lumières où se manifeste la lumière brillante par elle-même [6]. On n'aperçoit pas là encore de déviation à la doctrine des Gâthas, si ce n'est peut-être dans cette assertion que les fidèles sont dits adorateurs des Amesha-Çpentas, ou Saints Immortels, qui semblent recevoir ici ce nom collectif pour la première fois et se distinguer assez nettement d'Ahura lui-même. Ici, et dans le Haptanhaiti, nous assistons donc à une première évolution, inconsciente d'elle-même, de la doctrine enseignée dans les Gâthas.

Il convient aussi de signaler la première altération probable du culte extérieur enseigné par Zoroastre, altération qui, empruntée à des pratiques connues pour indiennes, nous reporte également au temps où les deux familles vivaient juxtaposées. L'aversion des auteurs des Gâthas pour l'emploi du soma,

[1] XII, 5-6.
[2] V. surtout le début, *Essays*, p. 163.
[3] XII, 2; cf. 4.
[4] XII, 7.
[5] XII, 1; cf. 9.
[6] XII, 1; cf. 3 et 7.

liqueur fermentée, dont l'offrande aux dieux faisait partie du culte védique, est caractérisée avec énergie dans les premiers chants du mazdéisme. Gâtha, nommé Çpenta-Mainyus, maudit la *boisson empoisonnée* qui, par un art diabolique, donne la victoire aux prêtres des idoles [1]; et dans le I[er] Gâtha, nous lisons ces mots : « Dêvas, vous êtes issus du mauvais esprit, qui « prend possession de vous par l'*empoisonnement* en vous en- « seignant les moyens variés de tromper et de détruire le genre « humain, arts par lesquels vous êtes partout fameux. Inspirés « par ce mauvais esprit, vous avez inventé les formules magi- « ques, appliquées par les pervers qui ne plaisent qu'aux Dê- « vas [2]. »

La fabrication et l'usage du soma paraît ici, aux yeux des Iraniens, une œuvre magique de la pire espèce; et pourtant, sous le nom de Haoma, *étymologiquement identique* au nom sanscrit soma, la fabrication et l'usage d'une boisson sacrée devint, chez les Mazdéens, une des pratiques les plus considérables de la religion : dans le Vendidad déjà, elle est indiquée comme un moyen puissant de combattre Angro-Mainyus [3], et, dans le nouvel Yaçna [4] un chant spécial lui est consacré. Windischmann a composé une dissertation spéciale sur la communauté de ce culte aux deux religions aryennes de l'Asie [5]. Il fait remarquer non-seulement l'identité réelle des noms [6], mais ce fait curieux et frappant que, dans la littérature védique comme dans le nouvel Yaçna, le soma est tantôt la plante sacrée qui produit cette liqueur, tantôt un être divin [7], âme du monde pour les Indiens [8], simple génie dans l'Iran, mais génie qui réclame de Zoroastre le culte que lui rendaient les anciens sages [9], et génie *fils de la Terre* [10], ce qui

[1] XLVIII, 10.
[2] XXXII, 3-4
[3] Fargard XIX, 30, 66. Les chiffres arabes, dans les citations du Vendidad, renvoient partout ici aux subdivisions des Fargards en versets, dans la traduction allemande de Spiegel.
[4] IX-X. Voy. Haugh, *Essays*, p. 167.
[5] *Ueber den Haoma-cultus der Arier*. Acad. de Munich, classe de philos., vol. IV.
[6] *Ibid.*, p. 128 (du volume des *Mémoires de l'Académie de Munich*). — Haugh, *Essays*, p. 166, et Pictet, § 400.
[7] *Ibid.* p. 132-3, 137-8; cf. p. 130; *Essays*. p. 166-7.
[8] *Ibid.*. *sub fin.*
[9] Voy. l'analyse de ce morceau dans Haugh, *Essays*, p. 167 ; cf. Wind., p. 184-5.
[10] Haugh, *ibid.*, au chap. X, où ce génie est dit *croître au sommet des montagnes sous l'action de la pluie.*

rentre quelque peu dans la conception indienne, d'autant plus que les deux sens de plante et de génie se confondent singulièrement dans ce morceau du Yaçna.

La contradiction semble frappante entre les enseignements du maître et la tradition de la secte ; mais M. Haugh l'explique de la façon la plus satisfaisante. « L'offrande du soma, dit-il, était, comme nous le voyons par les chants védiques, la cérémonie préliminaire pour invoquer l'assistance d'Indra, avant les courses des tribus indiennes pour enlever des bestiaux... Les colons iraniens, qui avaient à souffrir de ces attaques, en attribuaient le succès à ces offrandes du soma, qui étaient, en conséquence, pour eux un objet d'abomination et d'horreur. Mais la croyance à une grande efficacité du rite consistant à exprimer et à préparer le jus du soma étant aussi profondément imprimée dans leur esprit que dans celui des Indiens, ils abandonnèrent seulement l'ancienne méthode aryenne de la préparation du breuvage sacré, et en inventèrent une autre plus en accord avec l'esprit de leur religion[1]. » Spitama ne parlant pas de cette cérémonie réformée, on ne peut affirmer qu'elle existât déjà de son temps[2], mais on ne saurait en placer l'origine beaucoup après lui : autrement la séparation entre les deux peuples eût, sans doute, effacé ce sentiment de respect involontaire pour des rites qu'on n'eût pas considérés comme pratiqués par les ancêtres communs. Quant à la différence entre la plante du Soma et celle de l'Haoma persan, boisson fortifiante et non fermentée[3], elle est attestée par les habitants mêmes de la Perse, ainsi que nous l'apprend l'opuscule de Windischmann[4].

§ 2. — Le Vendidad, le Nouvel Yaçna et le Vispered.

Jusqu'ici nous n'avons pu énoncer avec certitude, dans notre examen des enseignements mazdéens, qu'un petit nombre de faits, établis sur des textes multiples et concordants, le dialecte le plus ancien de l'Avesta n'étant encore accessible à l'érudition

[1] Haugh, *Essays*, p. 247-8.
[2] *Ibid.*, p. 248.
[3] *Ibid.*, p. 220.
[4] *Ubi supra*, p. 131 ; cf. p. 129.

moderne qu'avec de très-grandes difficultés. Maintenant nous marcherons, non pas sans précaution, sans doute, mais avec plus d'aisance; et dès ce moment nous arrivons à l'une des parties les moins obscures des livres mazdéens, au Vendidad, dont la rédaction n'est attribuée nulle part au prophète lui-même, mais où on le voit s'entretenir avec Ahura-Mazda et recevoir ses enseignements pour les communiquer aux hommes. Les matières y sont plus variées et moins abstraites que dans les Gâthas; c'est moins un enseignement dogmatique qu'une législation rituelle et civile, bien que la politique en soit absente. Les prescriptions relatives aux cadavres et aux purifications, qui tiennent dans cet écrit, ou plutôt dans cette compilation, une place considérable, ne se trouvent nulle part dans les Gâthas, ainsi que l'a remarqué M. Haugh[1]; mais le dogme du Vendidad est très-voisin du dogme enseigné directement par Zoroastre; si ce n'est que le dualisme y est plus nettement enseigné déjà, sans aller pourtant jusqu'à établir l'égalité entre deux principes contraires. Le Vendidad peut fort bien, comme l'a pensé l'auteur des *Essays*, être antérieur au nouvel Yaçna, dans son texte primitif ou *Avesta*, et contemporain de ce recueil en ce qui concerne le *Zend* ou la glose, œuvre successive des grands prêtres, et vénérée à l'égal de l'Avesta même; d'autres gloses moins antiques et moins sacrées sont distinguées par le nom de *Pazend*[2]. Nous avons vu aussi que les deux premiers chapitres, concernant les migrations des Iraniens et le mythe de Yima, sont bien distincts du corps de l'ouvrage.

Les preuves historiques d'une antiquité reculée ne manquent pas dans le contexte du Vendidad. Si les Gâthas y sont plusieurs fois cités comme des formules sacrées jouissant d'une extrême vénération[3], si la différence d'idiome montre qu'ils étaient déjà pour les auteurs du Vendidad l'enseignement traditionnel des ancêtres, on trouve aussi, dans ce dernier, des passages constatant la permanence d'un ordre de chose signalé déjà par l'étude des Gâthas eux-mêmes, savoir le mélange des croyants et des infidèles, mélange qui subsistait même dans l'intérieur des familles, tant la séparation était récente entre les branches hin-

[1] *Essays*, p. 221.
[2] *Ibid.*, p. 200 et 222. M. Spiegel (Introd. à la traduction du 3[e] chapitre) admet aussi comme possibles des additions au texte primitif du Vendidad.
[3] XII. 6; XVIII, 21, XIX, 127-9.

doue et iranienne[1]. Les adversaires sont encore désignés comme adorateurs des *daêvas* ou dieux indiens[2], et même encore, paraît-il, comme se livrant à des attaques contre les sectateurs de la loi. L'éloge de l'agriculture, au point de vue social et religieux, n'y est pas moins accentué que dans l'ancien Yaçna; mais l'enthousiasme et la superstition naïve avec laquelle on parle des animaux domestiques[3] montrent que l'élève des bestiaux continue à tenir une place considérable dans la vie et les préoccupations des Iraniens. Une des œuvres les plus louables, pour un homme pieux, dit l'auteur du III[e] Fargard, c'est de se *bâtir une maison*[4] pourvue de feu et de bestiaux, où s'abritent la femme et les enfants, c'est de se faire un établissement agricole de blés et d'arbres à fruits, pourvu d'irrigations et où naissent beaucoup de bêtes de trait et autres animaux domestiques[5]. « Cette terre ne doit pas rester sans culture, » dit l'Avesta de ce Fargard, et le zend ajoute :

« Si on la cultive avec le bras gauche et avec le droit, avec le bras « droit et avec le gauche, elle produira des fruits comme une épouse « féconde; si on la cultive avec le bras droit et le gauche, la Terre dira : « O homme, je ferai prospérer le pays. Si on ne la cultive pas avec le « bras droit et avec le gauche, la Terre dira : O toi qui ne me cultives « pas, tu iras mendier ta nourriture à la porte d'autrui, assis en dehors, « et la nourriture ne te sera donnée que par gouttes[6]. »

Puis Zoroastre dit à Ahura-Mazda : « Comment la religion doit-elle s'accroître? » Et Ahura lui répond :

« Surtout par la culture de l'orge, ô Zarathustra Spitama. Celui qui « cultive l'orge cultive la pureté : il fait grandir la religion mazdéenne « par cent combats victorieux contre les démons, par mille offrandes, « par dix mille récitations. »

[1] XII, 63; XV, 5-6; XVIII, 122, 24.
[2] XVIII, 124-8; XIX, 86, 139.
[3] XIII, 166-7; XV, 9-12, 16-8; XVIII, 31.
[4] La vie nomade n'est pas assez éloignée pour qu'on néglige d'en combattre les habitudes.
[5] III, 8-9, 13-14, 17; cf. 77-8, 118.
[6] III, 91-105. J'ai traduit ce passage et le suivant sur la version anglaise de Haugh (III, XXIV-IX, XXX-II) : il a pris les subdivisions de l'édition de Westergaard.

Quand il y a de l'orge,
Les démons sifflent.
Quand l'orge est battue,
Les démons se plaignent[1].
Quand l'orge est entassée,
Les démons rugissent.
Quand la farine est produite,
Les démons périssent[2].

D'autre part, les chiens sont l'objet de recommandations toutes spéciales, et pour ainsi dire, d'une vénération religieuse[3]. Or, comme le fait observer M. Spiegel dans sa préface du XIII[e] Fargard, ces traits nous reportent vers les régions montagneuses et abondantes en loups où le Vendidad fut écrit. Les *chiens de berger* sont d'ailleurs distingués, dans un passage[4], des *chiens de village* ou de garde.

Le Vendidad admet et proclame sans cesse qu'Ahura-Mazda est le créateur des êtres[5], et même expressément le créateur du monde corporel[6]; en cela il reproduit le dogme des Gâthas; mais je n'y ai trouvé nulle part la théorie des deux Jumeaux, l'Esprit Blanc et l'Esprit Noir d'Ahura-Mazda, auteurs directs des deux mondes, bien que le nouvel Yaçna en conserve le souvenir. Sans doute, Angro-Mainyus, le mauvais esprit ou le mensonge, le *daêva des daêvas, plein de mort, savant dans le mal*[7], n'est pas dit exister par lui-même; il n'est point présenté comme l'égal d'Ahura-Mazda; mais son origine, telle que le dogme ancien l'exprimait, semble s'effacer peu à peu dans l'esprit des sectateurs de Zoroastre; le germe du dualisme est semé.

En parlant ainsi, je n'oublie pas l'opinion répandue en Europe, mais d'origine réellement orientale, qui fait d'Angro-Mainyus un

[1] Spiegel traduit *toussent* (husten).
[2] Sur l'usage de l'orge primitif chez les Aryas et spécialement chez les Iraniens, voy. Pictet, § 62. — Cf. Lassen, *Ind. Alt.*, t. I, p. 513.
[3] XIII, 166-7 ; XV, 9-12, 16-18; cf. III, 27, 30.
[4] XV, 9-10; cf. Pictet, § 92. — Ce même auteur fait remarquer (§ 111) que le loup est répandu dans toute l'Asie tempérée comme en Europe. « Délivrez-nous du loup, ajoute-t-il, est une des prières qui reviennent fréquemment dans le Rig-véda. » Et il ajoute, quelques lignes plus loin, que le nom zend du loup est *Vehrka* « d'où *Vehrkâna*, Hyrcanie, » pays des loups. Toujours la région de la chaîne du Khoraçan.
[5] Voy. III, 21. 38, 96; IV. 4, 25, 28, 85; V. 16, 21, 30, 123; XII, 5 ; XIII, 166; XV, 54; XVIII, 122; XIX, 49, 51. 89.
[6] III, 21; XI, 1; cf. XIX, 115-6.
[7] XIX, 1-2 ; cf. 17.

frère d'Ahura-Mazda, né comme lui du temps sans bornes, c'est-à-dire d'un dieu éternel; mais il est aujourd'hui établi que cette opinion n'est pas antique, ni même bien ancienne.

M. Joseph Müller a démontré, dans les *Mémoires de l'Académie de Munich*[1], que le début du Boundéhesch, interprété dans ce sens par Anquetil Duperron, ne contenait pas même encore cette doctrine, et que le premier traducteur européen avait été trompé sur la signification de ce passage, soit par la tradition d'auteurs parsis moins anciens, soit par sa propre inexpérience philologique. Il est très vrai, cependant, que le Temps sans bornes est nommé dans le Boundéhesch, mais comme étant l'éternelle existence d'Ahura lui-même; il est vrai aussi qu'il est nommé dans le Vendidad comme un être digne d'une vénération religieuse, mais, loin d'être considéré comme supérieur à Ahura-Mazda, il est loué dans une énumération des êtres supérieurs qui contient, avant lui, « la loi mazdéenne, les Amesha-Çpentas, maîtres de la terre, le firmament existant par lui-même[2], et, après lui, « l'air qui agit au-dessus de nous, le vent rapide[3], Çpenta-Armaïti, la belle-fille d'Ahura-Mazda[4]. »

Angro-Mainyus a une création qui lui est propre, à lui et aux daêvas[5]; et l'impureté suprême des cadavres, sur laquelle le Vendidad insiste avec tant d'énergie[6], s'explique par la pensée que la mort les a fait entrer dans le domaine de cet être mauvais par l'avantage qu'il a remporté sur la vie[7].

Mais il ne faut pas oublier que le Vendidad n'a pas pour objet une exposition dogmatique, et qu'il est surtout un recueil d'observances morales, rituelles et légales : nous reviendrons sur les premières dans notre étude sur les effets du sentiment religieux dans l'antiquité. Il ne faut pas oublier que le Vendidad tout entier n'est qu'un des 21 naçkas de la loi mazdéenne, et qu'il ne reste des 20 autres que des fragments contenus, soit dans le nouvel Yaçna, soit dans les Yaschts, avec

[1] Année 1813 : *Untersuchungen über den Anfang des Boundehesch.*
[2] *Vendidad*. XIX, 12-1; cf. 55, et *infra*.
[3] *Ibid.*, 44-8.
[4] *Ibid.*, 49.
[5] *Ibid.*, 17, 20-1, 27-8, 259-60; cf. III, 33. 71, 117-22; XII, 66-9.
[6] III, 27, 30; cf. 41-8, 57, 122-36, 142-9; V. 1-23, 37-19, 55-7, 83-108, 123-31 et VI-VII.
[7] Voy. Haugh, *Essays*, p. 210, et Spiegel, *Introd.* au 2e vol. de sa traduction. p. XLII-VII, LXXI-III; cf. Vendidad; V. 117-22; XII, 66-9.

la tradition compilée ou résumée dans le Boundéhesch, écrit plus tard en langue pehlevie[1]. Nous sommes donc obligés d'y regarder de fort près pour reconnaître avec quelque précision les variations dogmatiques qui peuvent se produire à l'époque du Vendidad, ou les germes de polythéisme qui se développent; on les aperçoit cependant. Ainsi nous voyons, dans le XVIII[e] Fargard, le *feu* bénissant le pieux mazdéen[2]; Çpenta-Armaïti est bien nettement identifié à la Terre[3]. L'invocation des eaux par Zoroastre lui-même est énoncée dans le début du XIX[e] Fargard[4], et, dans ce chant même, Ahura recommande, non pas sans doute d'adorer, mais de louer le firmament « existant par lui-même[5], » et les autres êtres, tant matériels qu'immatériels, dont nous avons parlé tout-à-l'heure, au sujet du Temps sans bornes. Le panthéisme n'est pas formellement enseigné dans ce texte : l'esprit général du mazdéisme y contredit énergiquement; mais, encore une fois, la pente est glissante, quand la Terre est personnifiée, et quand le privilége d'exister par soi-même n'est pas réservé au seul créateur. Et si l'on admet que, dans ce passage, le firmament est considéré comme le corps d'Ahura, l'indivisible unité de l'être divin sera singulièrement compromise, et l'on n'ose plus expliquer ce langage par l'hypothèse d'une simple métaphore, comme on l'eût pu tenter au sujet de la lumière divine mentionnée dans l'ancien Yaçna.

Quant aux esprits célestes, qui, dans les morceaux étudiés plus haut, paraissaient être, les uns des attributs d'Ahura-Mazda, les autres la personnification poétique de ses dons, leur rôle comme êtres distincts et personnels s'accentue davantage. Ashi-Vaghni est nommée avec la droite Sagesse, sans qu'on puisse dire nettement si elles sont indentifiées. Vôhu-mano, dont le nom s'applique, en certains passages, à l'âme humaine elle-

[1] Oppert, *ubi supra*, p. 47-8.

[2] XVIII, 56-7. Sur le culte du feu, voy. aussi, 43-50, et Yaçna XIX, *init.*; mais nous savons qu'il était bien ancien chez les Iraniens et remontait à l'origine même de ce peuple.

[3] *Ibid.*, 127.

[4] M. Haugh considère ce début comme ajouté après coup à un chant traditionnel.

[5] Dans le XI[e] Fargard (*init.*), il est aussi question des « lumières sans commencement distinctes du feu et des astres, » et dans le XIX[e] (119) des « lumières qui se sont formées elles-mêmes. » Par une contradiction inexplicable, ces lumières sont désignées (XI, 3) comme ayant besoin d'être purifiées, ainsi que le feu lui-même, l'eau, la terre et les hommes purs.

même [1], comme si elle était une émanation divine, se retrouve, dans le même Fargard, comme l'être céleste qui accueille les âmes des justes dans l'impérissable séjour de la paix [2].

Quant à Mithra, puissant et victorieux, il est identifié avec le soleil [3]; il est invoqué au III[e] Fargard comme possesseur d'un vaste domaine [4]; Çraosha, appelé le saint adversaire des daêvas [5], est le ministre de la justice divine [6]; mais ils ne sont proprement divinisés ni l'un ni l'autre. Le caractère moral de la loi mazdéenne est d'ailleurs énergiquement maintenu dans le Vendidad [7], ainsi que le dogme des peines [8] et des récompenses futures [9].

Nous avons vu que le nouvel Yaçna constate la persistance du dogme zoroastrien concernant l'Esprit Blanc et l'Esprit Noir. Dans le IX[e] *Hâ*, commentaire de la formule célèbre connue sous le nom d'Honover (Ahuna-Vairana) [10], Ahura dit de cette formule même : « Le *Blanc* de *mes* deux *Esprits* l'a continuellement pro-« noncée pour produire les œuvres de vie. » Or, comme il vient de dire : « *Je* prononçais continuellement cette parole avant la « création du jour, des eaux, de la terre, des arbres, des qua-« drupèdes, de l'homme pur, avant la création des Amesha-« Çpentas avec leur beaux corps, » il est aisé de penser que l'Esprit Blanc est toujours une émanation d'Ahura, un autre lui-même. Au chapitre LVII, chant en l'honneur de Çraosha, qui fait aussi partie du nouvel Yaçna, ce génie, personnification de la religion elle-même [11], est dit *adorateur* non-seulement d'Ahura-Mazda, mais aussi des Ameshas-Çpentas et des *deux* Maîtres Créateurs, c'est-à-dire évidemment des deux Esprits Blanc et Noir, celui-ci n'étant pas encore reconnu pour ennemi soit

[1] XIX, 66, 69, 76; cf. Spiegel, *Metr.*, p. 8.
[2] *Ibid.*, 104-5.
[3] XI, 52, 91-3.
[4] III, 5.
[5] XIX, 53; cf. 138-9.
[6] *Ibid.*, 97-9; cf. Haugh, XXX.
[7] IV *passim*, XV *passim*, XVII *passim*.
[8] V, 175-8; XVIII, 151-2; XIX, 91-6.
[9] XIV, 17; XIX, 101-3, 107.
[10] Voy. Oppert, *ubi supra*, p. 52 et suivantes; cf. Vendidad, XIX, *sub init.*, et Yaçna IX, 1-4, 6-8. M. Oppert traduit Ahuna Vairya par totalité du verbe créateur (p. 53-4), mais il reconnaît l'extrême difficulté de l'expliquer étymologiquement (p. 55-8).
[11] Voy. Haugh, p. 170. — L'épée de Çraosha pour combattre les démons est le Yaçna des Sept Chapitres, et les autres parties du Yaçna (LVII, 10, 12, 18, 21).

naturel soit volontaire de la divinité, mais comme une émanation d'Ahura. Les Amesha-Çpentas sont énumérés dans ce morceau [1] ; ils sont au nombre de sept, et le premier d'entre eux porte le nom d'Ahura-Mazda lui-même : n'en peut-on pas conclure que le principe du monothéisme est déjà fort ébranlé ? Comme dans le Vendidad, la distinction de la bonne et de la mauvaise création est nettement exprimée [2]. Quant aux peintures de l'ordre social, on trouve dans le nouvel Yaçna la distinction des chefs de maisons, villages, cités et cantons (sans aller plus haut) [3] et l'emploi du mot Zarathustra comme nom commun de dignité sacerdotale ou prophétique [4].

Analogue à beaucoup de chapitres du nouvel Yaçna et du Vendidad, en tant qu'il consiste en prescriptions rituelles, le Vispered distingue d'une manière plus explicite les classes sacerdotale, guerrière et agricole, mais ne connaît point encore de caste d'artisans ; la classification des chefs est la même que dans le nouvel Yaçna [5]. Les génies invoqués sont nombreux, et, parmi eux, on remarque Anahita et Mithra, qui tiendront une place si considérable dans la mythologie ultérieure des Iraniens. Celui-ci, nous l'avons vu, doit être originairement le même que le Mitra indien, bien que son nom ne se trouve pas dans les Gâthas, car on ne saurait admettre d'emprunt postérieur à la violente rupture entre les deux races et les deux croyances. Dieu solaire et dominateur, Dieu des vastes campagnes, il rappelle manifestement le rôle de fécondation qu'on attribue au Mitra des Hindous [6]. Les affinités d'Anahita, nous le verrons, se retrouvent plutôt dans l'Asie occidentale.

[1] LVII, 24.
[2] XVIII, 8.
[3] XVIII, 7 ; XIX, 18.
[4] XVIII, *ib.*
[5] Voy. Haugh, *Essays*, p. 173-4.
[6] Cf. Windischmam, *Mithra*, p. 18. — Hammer-Purgstall, *Mém. de l'Acad. de Inscr.*, t. XVI, première partie.

§ 3. — Les Yaschts. — Conclusion.

La dernière période des doctrines iraniennes que nous ayons à examiner, avant d'arriver aux inscriptions des Achéménides, et, par conséquent, à l'histoire politique et religieuse de l'empire des Perses proprement dit, est celle où furent composés les Yaschts, ou *Adorations* pour la prière et le sacrifice [1]. Ils sont, dit M. Haugh, dans leur forme actuelle, la partie la moins ancienne du Zend-Avesta. La tendance des auteurs de ces chants était d'exalter la dignité des génies tels que Mithra, Tistrya, Anahita, etc., jusqu'à celle d'Ahura-Mazda, avec lequel ils sont dits X, 1) partager un rang égal, Parfois même, Ahura-Mazda est dit leur adorateur [2]. Comme désignation chronologique, l'auteur signale la mention de Gautama (l'un des noms de Bouddha), personnage certainement historique, dont la mort est fixée vers le millieu du VIe siècle avant l'ère chrétienne et dont la religion ne put, dit l'auteur, se propager en Bactriane qu'une centaine d'années plus tard. D'autre part, ajoute-t-il, la langue des Yaschts cessa d'être parlée avant l'ère chrétienne [3].

Ces indications sont un peu vagues, et peut-être aurait-on le droit de resserrer ces limites. La propagation du bouddhisme dans le N.-E. de l'Iran (le Sud et l'Ouest ne l'ont jamais admis) a pu commencer dès le Ve siècle, mais évidemment elle était antérieure de beaucoup à la composition d'une œuvre où l'on accepte une sorte de fusion entre les deux croyances [4]. Et d'autre part, il n'est fait nulle part allusion à l'immense étendue de l'empire des Perses, adorateurs et favoris d'Ahura-Mazda. La seule indication géographique que l'on rencontre dans les extraits de M. Haugh [5], ne mentionne ni la Mésopotamie, ni la

[1] Haugh, *Essays*, p. 174.
[2] *Ibid.*, p. 223.
[3] *Ibid.*, p. 223-4.
[4] Voy. Haugh, *Essays*, p. 188-91. Non-seulement Gautama est révéré comme un prophète, et une expression purement bouddhiste est employée pour exprimer la propagation de la religion, mais Zoroastre est dit communiquer par ses paroles aux arbres et aux eaux le désir de croître : il y a là du panthéisme indien (Fravardin Yascht).
[5] Haugh, p. 184 (Mihir Yascht).

Médie, ni même la Perse proprement dite et paraît maintenir encore les limites assignées à la race iranienne par le premier Fargard du Vendidad. Or, il s'agit ici de fleuves, et la Susiane, où le siége de l'empire se trouva fixé vers la fin du VIe siècle, est un des pays les mieux arrosés de l'empire persan. Du reste, dans le morceau où il est question du bouddhisme, quand Zoroastre est dit le premier des prêtres, des guerriers et des cultivateurs [1], on reconnaît la division de la société iranienne, sinon primitive, du moins antique, persistant à travers les siècles, de même que la classification des groupes d'habitants en familles, villages, cités, contrées et communautés zoroastriennes [2].

Mais, abstraction faite des deux Yaschts, que nous venons de citer et d'où l'on peut tirer des indications chronologiques, l'ensemble de la doctrine dans ces compositions montre une époque de décadence religieuse. Ahura-Mazda y est, il est vrai, partout encore montré comme le créateur de tout ce qui est bon [3], même de la lumière [4], même de la sagesse [5]. Les noms sous lesquels on l'invoque pour éloigner les mauvais esprits [6] indiquent, autant que les Gâthas eux-mêmes, une doctrine noblement, fortement monothéiste ; et le premier de ces noms (Ahmi, je suis) ressemble tellement à celui que Dieu s'est donné à lui-même en parlant à Moïse, qu'on aurait peine à ne pas soupçonner une influence israélite dans ce document, très postérieur au Vendidad [7], puisqu'Ahura-Mazda y est dit prêtre du feu, idée fort étrangère au mazdéisme antique et même moyen. Cette influence, d'ailleurs, pouvait être d'autant plus facilement accueillie par les Iraniens qu'il y avait moins d'opposition entre les doctrines primitives et fondamentales des deux peuples. Elle se conçoit beaucoup mieux chez eux que le respect pour le bouddhisme, bien que la morale de celui-ci et l'aversion dont il était l'objet de la part des Brahmanistes expliquent, jusqu'à un certain point, la faveur qu'il a trouvée en Bactriane.

Mais d'autres Yaschts nous signalent une altération de plus

[1] *Ibid.*, p. 191.
[2] *Ibid.*, p. 189.
[3] Haugh, *Essays*. p. 196 ; cf. p. 177, 178.
[4] *Ibid.*, p. 196.
[5] *Ibid.*, p. 194.
[6] *Ibid.*, p. 175-6 (Ormuzd-Y.).
[7] Et probablement à la déportation des Israélites en Médie.

en plus marquée du monothéisme dans la doctrine concernant les Amescha-Çpentas. D'abord, comme nous l'avons vu, Ahura-Mazda est compté parmi eux; il n'est plus un être à l'essence incommunicable. Il est vrai, le *Haptan-Yascht* (l'adoration des Sept) est composé dans une langue dégénérée[1], et, par conséquent, doit être un des plus récents. Il est vrai encore, « tous les sept, dit le Fravardin-Yascht, sont du même esprit, prononcent les « mêmes paroles, accomplissent les mêmes actions[2] ; » et le pazend ajoute : « Ils ont le même esprit, les mêmes paroles, les mêmes actions, *et le même maître* et directeur, le créateur Ahura-Mazda. » Il est vrai enfin, quand Ashi-Vahuni, la Bonne Vérité, bienfaitrice des héros, est appelée *fille* d'Ahura-Mazda et *sœur* des Amesha-Çpentas[3], un rapport de filiation, ou, si l'on veut, d'émanation, est établi entre ceux-ci et l'Être souverain. Là, évidemment, des efforts sont faits pour maintenir le dogme de l'unité divine. Mais des atteintes bien graves lui sont portées ailleurs ; par exemple, quand on dit qu'Ahura-Madza adora Anahita, sa créature, pour s'assurer son assistance dans la naissance de Zoroastre [4], considérée apparemment comme l'œuvre par excellence; quand on dit encore qu'Ahura-Mazda a rendu le même hommage à Ram, le génie partout présent, *cause première* de l'univers entier, qui *pénètre* toutes les catégories bonnes ou mauvaises des créatures, et que M. Haugh assimile à l'Akâça des Hindous, l'Ether des Grecs [5]. Ailleurs enfin [6], dans le Fravardin-Yascht, dont nous avons reconnu la date comparativement peu ancienne, il est dit que, si les Fravashis (férouërs, génies des êtres), refusaient à Ahura leur assistance, « les troupeaux et les hommes, les deux meilleures classes d'êtres, n'existeraient plus pour lui ; le pouvoir du démon commencerait. »

Nous avons déterminé les grands traits de l'histoire religieuse et sociale de l'Iran, jusqu'au temps où elle entre dans le domaine de l'histoire classique. Ici, comme en Égypte, des textes formels, multipliés, constatent, aux yeux de la science, que l'esprit humain a passé d'un monothéisme spiritualiste à une

[1] *Ibid.*, p. 176-7.
[2] *Ibid.*, p. 190 (Fravardin Y.).
[3] *Ibid.*, p. 194-5 (Ashi. Y.).
[4] *Ibid.*, p. 179 (Aban Y.).
[5] *Ibid.*, p. 194.
[6] *Ibid.*, p. 168.

mythologie plus ou moins matérialiste, par l'obscurcissement graduel de vérités reconnues par les ancêtres, et nullement du fétichisme à un ensemble de vérités sublimes par un effort spontané ou réfléchi. La concordance des conclusions est parfaite, partout où l'histoire parvient à toucher les origines des plus anciens peuples : il faut renoncer à la science ou renoncer aux préjugés arbitraires par lesquels l'imagination avait essayé de la prévenir.

FÉLIX ROBIOU.

LES

JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE

1789

I

Après la prise de la Bastille, Louis XVI avait cru devoir éloigner toutes les troupes qu'on avait rassemblées aux environs de Paris ; les gardes françaises, dont l'indiscipline avait été le signal et la force de l'insurrection du 14 juillet, furent licenciées. A Versailles donc, depuis cette époque, le service du Château n'était fait que par les Suisses et les Gardes du corps ; le service de la ville était confié à la garde nationale, en grande partie révolutionnaire, et à laquelle la municipalité avait été obligée d'adjoindre, au mois d'août, deux cents chasseurs des Trois-Evêchés et deux cents dragons de Lorraine.

Au mois de septembre, une lettre de La Fayette vint jeter l'alarme au Château ; le général annonçait que les gardes françaises avaient formé le projet de revenir à Versailles pour reprendre, de gré ou de force, leurs anciens postes. Le ministère s'effraya ; il résolut d'appeler un régiment de troupes régulières. Mais il fallait, pour cela, la réquisition de la municipalité. Le comte d'Estaing, commandant en chef de la garde nationale versaillaise, se chargea de l'obtenir et, le 18 septembre, sur sa proposition, la municipalité de Versailles dé-

clara qu'il était indispensable, « pour la sûreté de la ville, pour celle de l'Assemblée nationale et pour celle du Roi, d'avoir, le plus promptement possible, un secours de mille hommes de troupes réglées [1]. » On choisit le régiment de Flandre, dont le bon esprit et la discipline semblaient garantir la fidélité, en même temps que le nom de son colonel, le marquis de Lusignan, qui siégeait à la gauche de l'Assemblée, devait rassurer les patriotes contre tout projet de contre-révolution. Le 23 septembre, le régiment de Flandre arriva à Versailles ; le comte d'Estaing, avec l'état-major et un détachement de la garde nationale, le président de la municipalité avec les membres du corps municipal, allèrent le recevoir à la barrière. Le régiment fut conduit à la Place d'Armes, où, en présence du maire, il prêta le serment de fidélité à la nation, à la loi et au Roi. Il comptait 1,100 hommes et possédait deux canons.

Il était alors d'usage, et il est d'usage encore aujourd'hui dans l'armée française, que, quand un régiment arrive dans une ville, les officiers de la garnison de cette ville fraternisent dans un banquet avec les officiers du nouvel arrivant. Les officiers des gardes du corps qui, pendant le triomphal voyage de Louis XVI à Cherbourg, avaient reçu de semblables politesses d'un grand nombre de régiments d'infanterie, tinrent à honneur de les rendre aux officiers du régiment de Flandre. Il fut décidé qu'on leur offrirait un banquet, et ce banquet fut fixé au jeudi 1er octobre.

C'est cette fête, dont le récit, indignement travesti par la presse révolutionnaire, servit de prétexte aux scènes lamentables que nous allons raconter.

La salle du Manége et celle du théâtre de la ville n'ayant pas convenu, les organisateurs du banquet demandèrent au Roi, qui l'accorda, la salle de l'opéra du Château. La pièce fut décorée avec goût ; une table de 210 couverts, en fer à cheval, fut dressée sur le théâtre ; 80 gardes du corps environ, tous les officiers du régiment de Flandre, des chasseurs et des dragons de Lorraine, plusieurs officiers des Suisses, des Cent-Suisses, et de la prévôté, une vingtaine de membres de la garde nationale devaient s'y asseoir. La veille déjà, à l'occasion de la distri-

[1] *Procès-verbaux de la municipalité de Versailles*, cités par M. Le Roi dans son *Histoire de Versailles*, t. II, p. 29.

bution de drapeaux donnés par la Reine à la garde nationale de Versailles, un même banquet avait réuni la garde nationale et l'armée, et des toasts avaient été portés « au Roi et à la prospérité de la nation, objets inséparables [1], » à la Reine, au Dauphin, à la famille royale.

Le 1er octobre, « à trois heures de l'après-midi, raconte M. Le Roi, tout le monde se réunit à la grille du Château, où était le rendez-vous. On se rend à la salle de l'Opéra par les corridors du Palais. En entrant, on est charmé de l'aspect de la salle, les convives se placent et le repas commence. Dans l'orchestre étaient les trompettes des gardes et la musique du régiment de Flandre ; le parterre était réservé aux grenadiers du régiment de Flandre et aux chasseurs et dragons de Lorraine [2]. »

Aucun incident ne signala le premier service. Au second, le duc de Villeroy, capitaine des gardes du corps, qui présidait le banquet, fit entrer dans le fer à cheval les grenadiers de Flandre, les grenadiers suisses, et les chasseurs des Trois-Evêchés. Heureux de cet honneur, ces braves gens demandèrent à porter la santé de la famille royale ; on leur versa à boire ; ils burent à la santé du Roi, de la Reine, du Dauphin. Les spectateurs qu'avait attirés cette fête, et qui s'étaient entassés dans les loges, répondirent par les mêmes cris, alors encore si familiers au peuple de France. Quoi qu'en aient pu dire des historiens intéressés à dénaturer les faits, la santé de la nation ne fut ni proposée, ni par conséquent rejetée [3].

A ce moment, au dessert, la famille royale parut dans une loge grillée. La Reine, inquiète des bruits qui venaient de Paris, et profondément triste de la désaffection qui s'attachait à elle, s'était retirée de bonne heure dans ses appartements. Plusieurs fois ses dames lui avaient vanté la gaieté de la fête, en l'engageant à s'y rendre ; elle avait résisté. On lui représenta que ce spectacle amuserait le Dauphin ; par amour maternel, elle consentit à y aller. Le Roi arrivait de la chasse ; elle l'entraîna avec elle.

[1] Paroles du président de la municipalité.

[2] *Histoire de Versailles, de ses rues, places et avenues depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours*, par G.-A. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles, t., II, p. 37.

[3] Cela ressort manifestement de toutes les dépositions des témoins.

En les apercevant dans une loge, les cris de : *Vive le Roi!* éclatent de toutes parts. On supplie la famille royale de descendre dans la salle ; vaincue par des instances réitérées, elle descend. Le vicomte d'Agoult, en signe de réjouissance, arbore son mouchoir au haut de son bâton de commandement [1]. La Reine prend son fils par la main et fait le tour de la table. Les convives se lèvent, tirent leurs épées, comme pour défendre cette noble et malheureuse famille ; on lui jure fidélité ; on lui jure amour et dévouement. Un des assistants, M. de Canecaude, demande qu'on joue : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille;* les musiciens, électrisés, répondent en exécutant l'air si connu et si entraînant de Grétry : *O Richard! ô mon Roi!* Les acclamations redoublent ; l'enthousiasme est à son comble. Marie-Antoinette, touchée de ces applaudissements qui s'adressent à son mari, à elle, à ses enfants, se sent heureuse comme Reine, comme épouse, comme mère ; elle se laisse aller à des pensées plus douces, et jouit, sans arrière-pensée, de ce retour de popularité. Pauvre femme ! C'était son dernier jour de bonheur.

La famille royale se retire bientôt ; un grand nombre de soldats escaladent les loges et franchissent les barrières pour l'accompagner dans le corridor de la chapelle, par où elle rentre dans ses appartements. Puis tout le monde, musiciens, convives, spectateurs, se transporte dans la cour de Marbre, au bas même des fenêtres du Roi. Une foule d'habitants de Versailles étaient réunis dans la cour du Château et sur la Place d'Armes pour assister à la fête. Echauffés par le vin, enthousiasmés par la visite qu'ils venaient de recevoir, les convives se livrent à des démonstrations bruyantes ; on chante, on danse, et un soldat, qui, cinq jours plus tard, fut « un des plus dangereux insurgés [2], » parvient, en grimpant le long des colonnes, à escalader le balcon du Roi, qui, malgré les acclamations, reste enfermé chez lui et ne se montre pas.

Ce fut tout. Qu'il y ait eu des manifestations contre-révolutionnaires, que la cocarde tricolore ait été foulée aux pieds, le fait est faux. Les organisateurs du banquet, les gardes du

[1] De Canecaude, garde de la manche du Roi, 341e témoin. *Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles dans la journée du 6 octobre 1789*. Paris, Baudouin. 2 vol.

[2] *Mémoires de Mme Campan*, édition Barrière, p. 268.

corps, s'en sont toujours défendus avec la plus fière énergie, et la Reine elle-même a pris soin de réfuter cette calomnie. « Il n'est pas à croire, a-t-elle répondu au tribunal révolu-« tionnaire, que des êtres aussi dévoués foulassent aux pieds et « voulussent changer la marque que leur Roi portait lui-« même [1]. » Qu'on ait vu au banquet beaucoup de cocardes blanches, cela est vrai, et cela devait être. L'armée, à cette époque, portait encore la cocarde blanche; le Roi seul et la garde nationale avaient la cocarde tricolore. Et si, comme on le raconte, quelques dames de la cour, faisant avec des papiers des cocardes blanches, les ont données aux officiers qu'elles rencontraient, elles n'ont rien fait là d'extraordinaire : elles ont donné à ces officiers leur cocarde légale et réglementaire. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les gardes du corps, si incriminés par la populace comme des réactionnaires ardents et des suppôts de l'ancien régime, étaient, au contraire, pour la plupart, partisans des idées nouvelles, et que, tout récemment, un conflit avait éclaté entre eux et un de leurs capitaines, le duc de Guiche, parce qu'en diverses circonstances on avait voulu les employer à interdire certaines réunions de députés.

Le lendemain, la Reine reçut une députation de la garde nationale qui venait la remercier des drapeaux distribués le 30 septembre. Toute émue encore des sympathiques démonstrations de la veille, elle répondit : « Je suis fort aise d'avoir « donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles. La « nation et l'armée doivent être attachées au Roi, comme nous « le leur sommes nous-mêmes. Je suis enchantée de la journée « de jeudi. »

Le 3, un nouveau banquet a lieu dans l'hôtel des gardes du corps; 80 soldats des régiments de Flandre et de Lorraine, un homme de chaque compagnie de la garde nationale de Versailles y sont invités. Le repas est gai, on y porte la santé du Roi, de la nation, de l'Assemblée, de la garde nationale; puis sur la fin, les têtes s'échauffent; on chante, on crie, on casse les bouteilles et les verres. Quel est le banquet de deux cents personnes, de deux cents jeunes gens, où il ne se passe pas de scènes de ce genre?

[1] Premier interrogatoire subi par Marie-Antoinette devant le président du tribunal révolutionnaire.

Le dimanche 4, c'est la municipalité de Versailles qui traite à son tour les soldats du régiment de Flandre. La garde nationale prend part au festin ; on y boit à la santé du Roi et de la Reine ; tout s'y passe avec ordre.

Telle est la série de fêtes et de banquets qui fut transformée en une série d'attentats contre la souveraineté du peuple. Rien n'avait pu y donner raison, rien même y servir de prétexte. Il y avait eu, sans doute, des démonstrations enthousiastes en faveur de la famille royale, démonstrations qui étaient alors dans le cœur de l'immense majorité des Français, mais rien, *absolument rien*, contre les idées nouvelles et les réformes de l'Assemblée. Les gardes du corps, l'armée, la garde nationale, s'y étaient trouvés réunis dans un parfait accord.

II

Mais il y avait un homme à Versailles que cet accord gênait, et qui n'avait rien négligé pour l'empêcher. Laurent Lecointre, lieutenant-colonel de la garde nationale du quartier Notre-Dame [1], qui devait jouer un si triste et si odieux rôle à la Convention, était dès lors un fougueux révolutionnaire et l'ami dévoué de Marat. Il n'avait pas tenu à lui que la garde nationale ne s'opposât à l'arrivée du régiment de Flandre ; depuis, ses intrigues avaient continué. Non invité au banquet du 1er octobre, il en avait conçu un vif mécontentement, et son ressentiment personnel venant s'ajouter à son exaltation politique, il avait juré d'en tirer vengeance. Gorsas, le futur Girondin, rédigeait alors une feuille révolutionnaire, qui, à ce titre, était fort répandue et lue à Paris, *le Courrier de Versailles*. C'est cette feuille qui, sous l'inspiration de Lecointre, publia le premier récit du festin des gardes du corps, récit qui n'est qu'un long appel à la révolte, et où les calomnies les plus odieuses ont pris partout la place de la vérité.

Le repas que nous avons décrit plus haut, tel que les docu-

[1] Versailles était divisé en deux quartiers : le quartier Notre-Dame et le quartier Saint-Louis. Le premier était révolutionnaire ; le second, royaliste.

ments les plus authentiques le représentent, était devenu une « orgie complète. » Les « convives chancelants » avaient donné « un spectacle dégoûtant et horrible. » On avait « lâché les propos les plus indécents, » proscrit « la cocarde nationale. » « La santé de la nation ayant été proposée, les gardes du corps l'avaient rejetée. » Et le reste à l'avenant, y compris « l'indignation du brave patriote Lecointre » et sa querelle avec un courtisan qu'il avait traité de « vil gladiateur. »

Et c'était de ce banquet, de cette « orgie » que la Reine s'était déclarée « enchantée ! » La Reine, contre laquelle depuis longtemps toutes les passions étaient déchaînées, la Reine que la Révolution voulait flétrir et tuer, parce qu'elle savait bien, comme Mirabeau devait le dire plus tard, que le seul homme que le Roi eût près de lui, c'était Elle ! Quelle heureuse occasion de soulever une fois de plus contre elle les violences populaires !

On conçoit quel effet devaient produire ces dénonciations furibondes, en tombant, comme une semence haineuse, sur le terrain si bien préparé de la populace parisienne. Le récit de Gorsas est lu avidement, odieusement commenté. Marat, C. Desmoulins, Loustalot, tonnent dans leurs journaux contre la cour et contre la Reine : on dénonce la grande conspiration contre-révolutionnaire. La cour n'a appelé le régiment de Flandre que pour enlever le Roi de Versailles et le conduire à Metz, d'où il reviendra à Paris avec les troupes de Bouillé pour rétablir la tyrannie dans le sang des patriotes. Déjà elle se croit sûre du succès et démasque ses batteries : on foule aux pieds la cocarde tricolore, on ne veut pas boire à la santé de la nation ; on insulte la garde nationale ; on refuse d'admettre ses officiers au jeu de la Reine. De pareils outrages ne peuvent se laver que dans le sang ; qu'on laisse passer la justice du peuple !

L'occasion était bonne. Une disette, à laquelle on peut assigner des causes trop sérieuses, mais qui à ce moment eut très-certainement quelque chose de factice, régnait dans Paris. Il y avait là des souffrances réelles, et, comme toujours, c'était au gouvernement, au Roi, à la cour, aux membres les plus impopulaires de la famille royale, à la Reine par conséquent, qu'on faisait remonter la responsabilité de ces souffrances. Les calomnies de Gorsas jettent de l'huile sur ce feu qui couve

sous une cendre chaude. Au Palais-Royal, la populace s'assemble, des attroupements se forment, les orateurs déclament. On jure de tirer vengeance des gardes du corps qui ont arboré la cocarde noire, — on ne parlait pas encore de cocarde blanche. — On tient contre la personne de la Reine « les propos les plus affreux. » On fait des motions contre les accapareurs. Une femme, « dont la mise indique une femme au-dessus du médiocre, » s'écrie qu'elle n'a pas de pain et qu'il faut aller à Versailles en demander au Roi. Un des assistants se permet de rire; elle lui donne un soufflet. Les femmes qui sont là applaudissent : « Demain, disent-elles, les choses iront mieux ; nous nous mettrons à la tête des affaires. » Des gardes nationaux, attablés au café de Foix, font chorus avec les femmes ; la police reste inerte, et n'essaie pas de dissiper les groupes et de rétablir l'ordre[1]. On saisit un jeune homme, qui portait une cocarde noire ; on veut l'accrocher au réverbère de la place du Louvre, et c'est à grand'peine que le commandant du poste peut le sauver.

Depuis quelque temps, d'ailleurs, le bruit était répandu non-seulement à Paris, non-seulement à Versailles, mais dans toute la France, que les Parisiens iraient enlever le Roi et l'Assemblée nationale, et que « les députés, qui s'étaient mal montrés pour le peuple, seraient traités comme ils le méritaient[2]. » Les gardes françaises, licenciés, se vantaient tout haut de venir reprendre leurs postes au Château, et au besoin chercher le Roi[3]. Mirabeau lui-même avait dit au libraire Blaisot « qu'il croyait apercevoir qu'il y aurait des événements malheureux à Versailles, mais que les honnêtes gens n'avaient rien à craindre[4]. » Les bruits d'insurrection, d'invasion de Versailles étaient dans l'air; les esprits y étaient préparés ; on n'attendait plus qu'un prétexte : ce prétexte, le banquet des gardes du corps le fournit[5]. Et pour rendre le succès plus facile, on avait eu

[1] Lefebvre, dessinateur pour l'Assemblée nationale, 62me témoin ; marquis de Foucault-Lardimalie, député, 119me témoin ; Tailhardat de la Maisonneuve, député, 126me témoin.

[2] Pierre Besson, domestique de M. Malouet, 117me témoin.

[3] Feydel, député, 148me témoin.

[4] Pierre Blaisot, libraire du Roi, 24me témoin.

[5] Ce prétexte, d'ailleurs, on était toujours sûr de le faire naître quand on voudrait. Il faut lire, dans les dépositions du Châtelet, la curieuse conversation d'un député de la gauche, Coroller, avec Malouet. Il s'agit du 14 juillet : « Nous étions sûrs

soin de répandre l'argent à profusion dans le peuple et dans l'armée : sept millions, dit-on, étaient venus de Hollande [1]. Tous les moyens de corruption, même les plus honteux, avaient été employés pour suborner les soldats du régiment de Flandre, et, au commencement d'octobre, ce régiment, qui avait été appelé pour défendre l'ordre et la monarchie, n'était déjà plus une protection, il était un danger.

Le 5 octobre, au matin, une émeute de femmes éclate à Paris. Une jeune fille du quartier des Halles entre dans un corps de garde, saisit un tambour, et parcourt les rues en battant le rappel et en « poussant des cris contre la rareté du pain [2]. » On sonne le tocsin [3]. Les femmes s'assemblent, un grand nombre d'hommes, déguisés en femmes, se réunissent à elles, et la foule se porte à l'Hôtel-de-Ville, qu'elle envahit vers neuf heures. On force les magasins d'armes, on les pille; on s'empare de 7 à 800 fusils. On insulte les membres du corps municipal; on maltraite les employés. « L'Hôtel-de-Ville, dit un des envahisseurs, n'est composé que d'aristocrates qui s'entendent avec le Roi. » — « Où est Bailly? Où est La Fayette, » crie-t-on [4]? Des femmes, armées de torches, entrent dans les salles et s'apprêtent à y mettre le feu [5] — on ne connaissait pas encore le pétrole. — Fait significatif et qu'on ne saurait trop remarquer, la plupart de ces femmes étaient « vêtues de blanc, coiffées et poudrées, » comme si elles allaient à une fête : très-peu semblaient appartenir « à la populace [6]. » Les unes riaient, chantaient et dansaient dans la cour, tandis que les autres sonnaient le tocsin et relâchaient les prisonniers. Presque toutes avaient leurs poches pleines d'or. A onze heures et demie, une bande d'hommes, armés de bûches et de mar-

de la défection des troupes, » dit Coroller. — « Mais, répond Malouet, vous n'aviez pas prévu le renvoi de M. Necker, et sans cette faute, vous auriez échoué. » — « On avait tout prévu, reprend Coroller; si M. Necker n'avait pas été renvoyé, la Révolution se serait toujours faite; on aurait mis le feu au Palais-Bourbon. » Dufraisse, 120me témoin.

[1] De Blois, avocat au Parlement, 35me témoin.

[2] Delavigne, avocat au Parlement, 43me témoin.

[3] De Beaurecueil, curé de Sainte-Marguerite, 92e témoin.

[4] De Blois, 35me témoin.

[5] De Granchamp, secrétaire du Roi, 50me témoin. — Maillard, cap. des vol. de la Bastille, 81me témoin.

[6] De Blois, 35me témoin.

teaux, force les portes de l'arcade Saint-Jean, envahit à son tour l'Hôtel-de-Ville, se répand de tous côtés, enfonce les armoires, pille et brise tout.

Ici apparaît une des figures les plus sinistres de la Révolution, le futur organisateur des massacres de septembre, l'huissier Maillard. Une affaire de service l'avait appelé à l'Hôtel-de-Ville. Reconnu par quelques femmes, qui saluent en lui un des vainqueurs de la Bastille, il est proclamé ou se proclame leur chef ; il prend un tambour, se met à leur tête et les dirige vers le Louvre. Les rangs se grossissent d'une foule de femmes qu'on force à marcher avec la bande. Arrivées au jardin des Tuileries, « ces dames, » comme dit Maillard, veulent traverser le jardin : le suisse s'y oppose ; elles le renversent, le frappent et passent. La place Louis XV avait été assignée comme quartier général ; on va un peu plus loin jusqu'aux Champs-Elysées ; là se trouvent des détachements de femmes, armées de piques, de bâtons, de fusils. Maillard fait déposer les armes, harangue sa troupe, la range et part à sa tête. Un certain nombre d'hommes armés, qui se sont réunis au cortége, sont relégués derrière. Les femmes, ou les prétendues femmes, au nombre de 6 à 7000, marchent les premières ; elles savent bien que Louis XVI, dans son excessive bonté, ne fera jamais tirer sur des femmes qui demandent du pain, et qu'ainsi elles couvriront les brigands qui les suivent.

Partout, sur leur passage, les boutiques se ferment, les maisons se vident, les portes sont barricadées. Elles enfoncent les portes, enlèvent les enseignes, arrêtent les courriers, forcent tous ceux qu'elles rencontrent à les accompagner. A Sèvres, elles font halte ; elles ont faim, et puis elles craignent que le pont de la Seine ne soit gardé. Par une fatale négligence, le passage est libre ; après s'être donné le plaisir populaire de briser les portes et les enseignes des marchands de vin qui n'ont pu lui donner à manger, la horde, traînant avec elle deux canons, se précipite sur la route de Versailles

L'Hôtel-de-Ville était délivré ; mais une émeute d'un autre genre n'allait pas tarder à y éclater. La garde nationale de Paris, on le sait, était composée, en partie de bourgeois, en partie des anciennes compagnies licenciées des gardes francaises, enrégimentées sous le nom de compagnies soldées. Dès le 5 au matin, plusieurs bataillons s'étaient rendus à

l'Hôtel-de-Ville, les uns pour le défendre contre l'insurrection, les autres dans une intention moins pure: Les compagnies soldées étaient rangées en bataille sur la place de Grève. Fidèles à l'esprit qui les avait animés au 14 juillet, surexcités, d'ailleurs, par les déclamations des orateurs du Palais-Royal et les calomnies vomies contre les gardes du corps, les gardes françaises, au lieu de chercher à arrêter l'émeute qui marchait sur Versailles, ne songeaient qu'à y aller eux-mêmes pour reprendre leurs postes : « A Versailles ! à Versailles ! » répétaient-ils sans cesse. Et ce n'était pas un emportement d'une heure, c'était une résolution froide, un parti-pris arrêté.

Vers midi, cinq ou six grenadiers montèrent au Comité de police, où se trouvait La Fayette. L'un d'eux, « qui joignait à la plus belle figure un choix d'expressions qui étonnait tous ceux qui l'écoutaient et un sang-froid qui les étonnait encore davange [1], » prit la parole : « Mon général, lui dit-il, nous som-« mes députés par les six compagnies de grenadiers ; nous ne « vous croyons pas un traître ; nous croyons que le gouverne-« ment vous trahit; il est temps que tout ceci finisse. Nous ne « pouvous pas tourner nos armes contre des femmes qui deman-« dent du pain ; le comité de subsistances vous trompe ; il faut « le renvoyer. Nous voulons aller à Versailles exterminer les « gardes du corps et le régiment de Flandre, qui ont foulé « aux pieds la cocarde nationale. Si le Roi de France est trop « faible pour porter sa couronne, qu'il la dépose ; nous couron-« nerons son fils, on lui nommera un conseil de régence, et « tout ira mieux [2]. » Les délégués étaient fiers de leur orateur. « Laissez parler celui-là, disaient-ils, il parle bien [3]. » En vain La Fayette voulut-il les rappeler au devoir ; leur décision était irrévocablement prise ; le mot d'ordre était donné. « Il est inutile de nous convaincre, répondaient-ils tous en-« semble ; car tous nos camarades pensent ainsi, et, quand vous « nous convaincriez, vous ne les changeriez pas [4]. »

La Fayette sortit sur la place ; il harangua ses soldats, leur rappela leur serment, fit appel aux sentiments d'affection et

[1] Brousse des Faucherets, avocat au Parlement, 30me témoin.
[2] Fissour, représentant de la commune, 40me témoin. — Jean Pelletier, négociant, 1er témoin.
[3] Des Faucherets, 30e témoin.
[4] *Ibid.*

de confiance qu'ils avaient pour lui, protesta de son amour pour la liberté ; paroles et prières furent inutiles. Des cris tumultueux : « *A Versailles! A Versailles!* — Si le général ne « veut pas venir, il faut prendre un ancien grenadier pour « mettre à notre tête. — Il est étonnant que M. de La Fayette « veuille commander au peuple, tandis que c'est au peuple à « lui commander » — furent la seule réponse de cette troupe, chez laquelle on n'avait pas, en vain, brisé tous les liens de la discipline. La Fayette rentra ; il hésitait. Irait-il se mettre à la tête de ces bandes ameutées et consacrer en quelque sorte la rébellion par sa présence? Résisterait-il et compromettrait-il une popularité si chère, à laquelle il avait fait déjà tant de sacrifices? Ne valait-il pas mieux s'associer au mouvement pour le diriger? Qu'allait faire d'ailleurs la municipalité? La municipalité, honnête comme La Fayette, et faible comme lui, n'était pas livrée à de moindres hésitations. Le flot tumultueux grossissait sur la place de Grève, les cris : *A la lanterne!* retentissaient. Déjà le fatal réverbère avait été descendu pour y pendre un boulanger, arrêté le matin sous l'inculpation de vente à faux poids. La troupe, travaillée par de mystérieux agents, s'impatientait; des menaces, des cris de mort se faisaient entendre contre Bailly et La Fayette. La municipalité céda, et « vu les instances du peuple et sur la représentation de M. le commandant général qu'il était impossible de s'y refuser, » donna au général l'ordre de partir pour Versailles. Le pouvoir légal était encore une fois vaincu ; l'émeute triomphait. Des acclamations bruyantes saluèrent la victoire du peuple et la défaillance de l'autorité.

Il était six heures du soir. La Fayette monte à cheval, la tête basse, l'âme triste, le cœur plein de lugubres pressentiments, de remords peut-être; il détache en avant trois compagnies de grenadiers, un bataillon de fusilliers, trois pièces de canon. Sept à huit cents hommes, en guenilles, armés de piques, de fusils et de bâtons, bras nus, voix avinées, têtes hideuses, brigands que le ruisseau vomit les jours de troubles, marchent derrière l'avant-garde, mélangés dans les compagnies[1]. La Fayette suit avec le corps d'armée, et, con-

[1] Mis de Fournès, député, 185e témoin.

duit par ses soldats plutôt qu'il ne les conduit, trophée vivant de l'émeute, pour ainsi dire, il prend la route de Versailles.

III

Chose étrange ! Pendant que ces scènes de désordre se passaient à Paris, on était tranquille à Versailles, ou du moins au Château. Le Roi était parti de bonne heure pour chasser dans les bois de Meudon ; la Reine était allée à Trianon, à ce Trianon, retraite des jours heureux, dont elle parcourait mélancoliquement les bosquets aimés pour la dernière fois ; Madame Élisabeth était à Montreuil.

Dans la ville et à l'Assemblée, on n'était pas aussi calme. La ville, travaillée par les intrigues de Lecointre, soulevée, comme Paris, par les calomnies de Gorsas contre les gardes du corps, s'agitait sourdement. *On attendait les Parisiens*[1]. Dès la veille, pour se montrer dignes des *frères de Paris*, on avait fait, dans les cafés, des motions contre les gardes du Roi ; on avait préparé des cartouches en disant : « C'est pour assassiner, demain, les gardes du corps[2]. » Les gardes nationaux de Versailles savaient, dès le 4, que le lendemain les gardes françaises reprendraient leurs postes, et des femmes disaient, dans les rues, que les gardes du corps se repentiraient du banquet du 1er octobre[3].

A l'Assemblée, les chefs de la gauche avaient connaissance du plan qui devait être exécuté contre la Cour. Le lundi 5 octobre, à l'ouverture de la séance, il fut facile de voir « qu'il se préparait quelque chose d'extraordinaire, par le ton qu'affectaient de prendre quelques membres de l'Assemblée[4]. » Les tribunes paraissaient aussi plus animées, et la foule, qui entourait la salle, était en proie à cette fièvre

[1] Maillard, 81e témoin.
[2] Du Granger, garde du corps, 10e témoin.
[3] Rabel, garçon de chambre du Roi, 387e témoin.
[4] De Longuève, député, 15e témoin. Voir aussi de Virieu, député, 140e, et Feydel, 148e témoin.

qui présage les orages populaires. Mounier, qui présidait depuis le dernier jour de septembre, annonça qu'il venait de recevoir une réponse du Roi sur la déclaration des Droits de l'Homme et les décrets constitutionnels soumis à son acceptation. Le Roi acceptait ces articles, mais avec certaines réserves. Il tenait à ce que le pouvoir exécutif eût son entier effet entre ses mains. Il faisait observer qu'il était difficile de bien juger les parties ainsi séparées de ce grand tout qui devait être la Constitution. Enfin, il reconnaissait dans la déclaration des Droits « de très bonnes maximes, » mais ajoutait que « des principes susceptibles d'applications et d'interprétations si différentes ne sauraient être justement appréciés et n'ont besoin de l'être qu'au moment où leur véritable sens est fixé par les lois auxquelles ils doivent servir de premières bases [1]. » C'était une acceptation conditionnelle; les raisons alléguées par le Roi étaient pleines de justesse, et des hommes sans passions n'eussent pas manqué d'en reconnaître l'incontestable sagesse. A l'Assemblée, cependant, ce fut le point de départ d'une discussion des plus violentes. Cela devait être : la violence même de cette discussion entrait dans le plan de la journée.

Lapoule et Robespierre s'élèvent contre la réponse du Roi, sous prétexte qu'elle contient une censure de la Constitution. Adrien Duport, l'organisateur présumé de la jacquerie de juillet en province, voit dans les observations si naturelles de Louis XVI tout un plan de contre-révolution. Il en prend occasion pour tonner contre « l'orgie indécente » dont Versailles a été témoin. Cette allusion haineuse au banquet des gardes du corps, la première qui ait été faite depuis le 1er octobre, est couverte d'applaudissements ; les hurlements des tribunes répondent aux acclamations de la gauche. Virieu réplique que cette prétendue orgie n'a été qu'une fête patriotique. — « Nous ne nous plaignons pas, « s'écrie Pétion, des cris de Vive le Roi ! Vive la Reine ! *Ils « retentissent toujours avec plaisir au fond de nos cœurs*. Mais « on ne vous dit pas que, dans cette orgie militaire, on a vomi « des imprécations contre l'Assemblée nationale et contre la « liberté. » Orgie militaire, le mot était désormais consacré.

[1] *Mémoires du Mis de Ferrières*, t. I, p. 292.

Un ancien garde du corps, membre de la droite, le marquis de Monspey, indigné de ces allégations sans preuve contre un corps auquel il a appartenu, demande qu'on précise l'accusation. Mirabeau se lève : « Que l'Assemblée, dit-il, « décide que la personne du Roi seule est inviolable, et je suis « prêt, moi, à fournir les détails et à les signer. » Il n'était pas difficile de voir qui visait cette odieuse dénonciation du puissant tribun, et Mirabeau prenait soin de la préciser lui-même : il disait à mi-voix à ceux qui l'entouraient : « C'est la Reine « et le duc de Guiche que je dénoncerai[1]. » Ces accusations excitent un violent tumulte dans l'Assemblée ; la gauche s'agite bruyamment ; la droite proteste avec vivacité ; la fermentation redouble dans les tribunes. Un député suppléant de Paris, le comte de Barbantane, placé dans la même tribune que les enfants du duc d'Orléans, s'écrie, en désignant la droite : « On voit bien que ces messieurs veulent encore des « lanternes ; eh bien ! ils en auront ! » Et M[me] Charles de Lameth lui ayant fait quelques observations : « Vous voyez bien, « Madame, riposta-t-il vivement, vous voyez bien que ces mes- « sieurs veulent des lanternes [2]. » Telle était l'attitude des tribunes, telles étaient les menaces qu'elles osaient proférer, à l'heure où le bruit de l'insurrection de Paris commençait à se répandre, et où les femmes marchaient sur Versailles, pour jouer aux quilles, disaient-elles, avec la tête de Maury[3], de Malouet et de Virieu[4].

Entre onze heures et midi, Mirabeau monta au bureau : « M. le président, dit-il à Mounier, quarante mille hommes « armés arrivent de Paris : pressez la délibération, levez la » séance, dites que vous allez chez le Roi » — « Je ne presse « pas les délibérations, répondit Mounier, je trouve qu'on ne « les presse que trop souvent. » — « Mais, M. le président, « reprit Mirabeau étonné de ce calme, mais M. le président, « ces quarante mille hommes...[5] » — « Eh bien, répliqua « Mounier, tant mieux ; ils n'ont qu'à nous tuer tous, mais tous, « entendez-vous bien ; les affaires de la République en iront

[1] Marquis de Digoine, 168e témoin.
[2] Marquis de Raigecourt, député suppléant, 204e témoin.
[3] Guilhermy, député, 149e témoin.
[4] Malouet, député, 111e témoin.
[5] Déposition de Mounier, information faite à Genève.

« mieux. » — « M. le président, le mot est joli, ne put s'em-« pêcher de dire Mirabeau en retournant à sa place [1]. »

La délibération continua, agitée, tumultueuse. Les nouvelles devenaient de plus en plus alarmantes. « Savez-vous, « disait quelqu'un à Sieyès, qu'il y a beaucoup de bruit à « Paris ? » — « Oui, répondit l'abbé, mais je n'y comprends « rien ; ça marche en sens contraire [2]. » Un peu plus tard, vers deux heures, un député, le comte de Croy, arrivait de Paris, confirmant la marche des Parisiens sur Versailles. A cette nouvelle, cinq ou six députés, parmi lesquels le duc d'Aiguillon, sortirent précipitamment par la rue des Chantiers [3]. Enfin, après une longue et orageuse discussion, il fut décidé que le président se rendrait chez le Roi avec une députation pour solliciter de lui l'acceptation pure et simple des articles constitutionnels.

Cependant on avait fini par s'inquiéter au Château. M. de Saint-Priest, averti du mouvement, crut devoir prévenir le Roi, qui était toujours à la chasse ; il lui écrivit ce qu'il venait d'apprendre. M de Cubières, écuyer cavalcadour, se chargea de la lettre et rejoignit Louis XVI à trois heures dans les tirés de Meudon. Le Roi prit le billet, le lut et ne put s'empêcher de dire tout haut : « Elles demandent du pain ; « hélas ! si j'en avais, je n'attendrais pas qu'elles vinssent « m'en demander [4]. » Il fit amener son cheval, et, au moment où il mettait le pied à l'étrier, un chevalier de Saint-Louis, que personne n'avait vu, se jeta à ses genoux en lui disant à haute voix : « Sire, on vous trompe ; j'arrive à l'instant « de l'école militaire ; je n'y ai vu que des femmes assemblées « qui disent venir à Versailles, pour demander du pain ; je « supplie Votre Majesté de n'avoir point peur. » — « Peur ! « Monsieur, reprit vivement le Roi, je n'ai jamais eu peur de « ma vie [5]. » Puis, descendant au galop une des pentes les plus raides du bois de Meudon [6], il partit en toute hâte pour

[1] Mounier, *Appel au tribunal de l'opinion publique.*
[2] Comte de la Châtre, député, 139e témoin.
[3] Bonsmard, député, 348e témoin.
[4] De Cubières, écuyer calvacadour du Roi, 269e témoin.
[5] Basire, porte-manteau du Roi, 233e témoin.
[6] *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI,* par Félix, comte de France d'Hésecques. Paris, Didot, 1873.

Versailles. En arrivant dans la ville, les gardes du corps, qui le précédaient et le suivaient, furent « aboyés par le peuple de Versailles, qui hurlait sur eux [1]. » C'était le prélude.

Le Roi rentra au Château, où la Reine venait d'arriver de son côté, mandée, elle aussi, par un billet de M. de Saint-Priest. Le conseil s'assemble; dans ce moment de crise, les ministres sont faibles, hésitants, abattus. Necker, toujours préoccupé de sa popularité, déjà pourtant bien fugitive, Necker est d'avis de céder. M. de Saint-Priest seul semble avoir la pleine conscience du danger et la prévoyance du remède. Il demande énergiquement qu'on mette le pont de Sèvres en état de défense et que le Roi aille, à la tête des troupes fidèles, repousser les Parisiens au passage de la Seine. Pendant ce temps, la famille royale se retirerait à Rambouillet [2]. Mais ces troupes fidèles, où étaient-elles ? Pouvait-on compter sur les dragons et le régiment de Flandre ? Bien hardi qui eût osé l'assurer. L'avis de M. de Saint-Priest ne prévalut pas. Et cependant là seulement était le salut. On se borna à quelques mesures de défense, hélas ! bien insuffisantes.

La municipalité de Versailles en avait pris l'initiative. Elle avait requis le « commandant de la milice nationale de prendre toutes les précautions et d'employer toutes les forces qui étaient à sa disposition pour garantir de toute insulte le Roi et la famille royale, l'Assemblée nationale et la ville. » Vers trois heures et demie, le régiment de Flandre s'était rangé en bataille sur la Place d'Armes, à la gauche du Château; mais, malgré les instances du major, M. de Montmorin, il n'avait pu obtenir de cartouches. Les gardes du corps, au nombre d'environ 320, s'étaient placés devant la grille des Ministres ; quelques chasseurs des Trois-Evêchés, quelques gardes de Monsieur et du comte d'Artois étaient parmi eux. Un détachement de dragons était posté sur l'avenue de Paris, en face de la porte de l'Assemblée nationale. Telles étaient les forces dont le Roi disposait pour sa défense : 2000 hommes à peu près ; c'est avec de semblables moyens qu'on l'accusait de préparer la contre-révolution ! Le comte d'Estaing, connaissant le mauvais vouloir de la garde nationale de Versailles contre les gar-

[1] François-Claude, dit Méricourt, 132e témoin.
[2] M. de Barante : *Notice sur le comte de Saint-Priest.*

des du corps, n'avait pas osé lui faire prendre les armes. Mais Lecointre, qui était au courant du plan des Parisiens et qui tenait à y jouer son rôle, avait fait battre la générale et réuni un certain nombre de compagnies du quartier Notre-Dame, à l'ancienne caserne des gardes françaises, sur la droite des gardes du corps.

Au Château, les délibérations continuaient. Louis XVI, toujours indécis, retenu d'ailleurs par une bonté qui dégénérait en faiblesse, ne pouvait se résoudre ni à résister, ni à se retirer : il attendait passivement. M. de Luxembourg, capitaine des gardes du corps, lui demanda s'il avait des ordres à donner : « Allons donc, répondit le Roi, contre des femmes, « vous vous moquez ! » Mais la révolution n'avait pas ces scrupules : elle marchait droit à son but. Un peu plus tard, M. de Saint-Priest proposa la retraite dans une province fidèle, la Normandie, par exemple. Le Roi répugnait extrêmement à ce parti : il lui paraissait qu'il y perdrait sa couronne, et que fuir devant l'émeute, c'était abdiquer. « Un roi fugitif ! un roi « fugitif ! » répétait-il tristement. Cependant le danger pressait : « Sire, s'écria vivement M. de Saint-Priest, si vous êtes « conduit demain à Paris, votre couronne est perdue [1]. » On se décida à partir pour Rambouillet. La municipalité de Versailles n'y mettait point obstacle ; elle avait même donné l'ordre à M. d'Estaing de protéger ce départ. Déjà les voitures étaient commandées, et la Reine avait fait dire à ses dames : « Faites vos « paquets, nous partons dans une demi-heure, hâtez-vous. » Mais il semblait qu'on ne s'arrêtât à une résolution que pour l'abandonner. Un peu après, la Reine faisait dire à ces mêmes dames : « Tout est changé : nous restons. » Les incertitudes du Roi avaient recommencé ; ses répugnances avaient été les plus fortes. D'ailleurs, le départ était devenu impossible : quand les voitures avaient voulu sortir par la grille de l'Orangerie, le peuple et la garde nationale de Versailles les avaient fait rentrer [2]. Pendant toutes ces indécisions, en effet, la populace parisienne était arrivée. Tous les acteurs étaient en scène : le grand drame allait commencer.

[1] M. de Barante : *Notice sur le comte de Saint-Priest.*
[2] Santerre, 371e témoin.

IV

La bande dirigée par Maillard avait quitté Sèvres, après s'y être reposée un instant. Un individu sans col, et qui, prétendait-il, avait failli être pendu le matin pour avoir voulu sonner le tocsin, avait pris le commandement des hommes, comme Maillard avait celui des femmes. En route, on continuait à arrêter les courriers, ne laissant passer que ceux du duc d'Orléans; on mettait la main sur les voyageurs; on maltraitait ceux qui portaient des cocardes noires; on prenait leurs chevaux; on les forçait à marcher au milieu de la troupe avec un écriteau insultant sur le dos.

Le temps était affreux; l'eau tombait à torrents; la route, détrempée, était devenue un cloaque. Le cortége de ces femmes en désordre, mouillées par la pluie, souillées par la boue, hurlant, vociférant, était hideux à voir. « Voyez comme nous sommes arrangées, s'écriaient-elles; nous sommes comme des « diables; mais la b... nous la paiera cher[1]. » D'autres chantaient et dansaient, en proférant d'infâmes outrages, et en jurant qu'elles mettraient la Reine en pièces et qu'elles rapporteraient des lambeaux de son corps pour s'en faire des cocardes[2]. « Nous emmènerons la Reine, morte ou vive, disaient les « femmes; les hommes se chargeront du Roi[3]. »

En arrivant à Versailles, Maillard arrêta son cortége; il fit mettre les femmes sur trois rangs, et, dans la crainte, dit-il avec une révoltante hypocrisie, qu'elles parussent avoir des intentions hostiles et devinssent « victimes de leur dévouement, » il renvoya à la queue de la bande les deux pièces de canon que « ces dames » traînaient avec elles. Puis, il fit chanter *Vive Henri IV!* crier *Vive le Roi!* et c'est au bruit de la vieille chanson royaliste, hurlée comme une ironie sanglante par ces mégères qui allaient forcer dans son palais le petit-fils du bon

[1] Cavalier, chirurgien major du régiment de Flandre, 71e témoin.
[2] Périer, avocat, 213e témoin. — Galland, commis de la mairie, 272e témoin,
[3] Girin de la Morte, capitaine d'infanterie. 48e témoin.

Roi, que l'effroyable troupe fit son entrée dans Versailles. Les Versaillais, prévenus par Théroigne de Méricourt, qui était partie à cheval en avant, l'attendaient, et les cris de *Vivent nos Parisiens!* répondirent aux chants commandés par Maillard.

La salle des Menus Plaisirs, où se réunissait l'Assemblée nationale, était la première sur le chemin des envahisseurs. Maillard fit arrêter sa bande, et demanda à être entendu par les représentants de la nation. La séance allait être levée pour permettre au président d'aller trouver le Roi ; on décida qu'elle continuerait et que les pétitionnaires seraient admis. Une quinzaine de femmes furent introduites à la barre, avec les deux chefs ; mais un grand nombre d'autres ne tarda pas à envahir la salle, pénétra dans les galeries, remplit la barre, alla même s'asseoir à côté des députés. Vêtu d'un mauvais habit noir, une épée à la main, devant lui un tambour de basque au bout d'un bâton, Maillard prit la parole, et, le verbe haut, le geste animé, se plaignit que le peuple manquât de pain : « Nous ve- « nons à Versailles pour en chercher, dit-il; nous voulons la « punition des gardes du corps qui ont foulé aux pieds la co- « carde nationale, nous ne souffrirons pas qu'on en porte « d'autres, » et joignant l'exemple à la parole, il sortit de sa poche une cocarde noire et la déchira. « — Oui, ajouta son « compagnon, nous forcerons tout le monde à prendre la « cocarde patriotique. » Des murmures s'élevèrent dans l'Assemblée. L'orateur des citoyennes — c'est le nom que se donnait Maillard — reprit : « Quoi que vous en disiez, nous sommes « tous frères, nous sommes tous citoyens, et s'il est dans cette « diète auguste quelque membre qui puisse s'en croire désho- « noré, il doit être exclu sur le champ. » — « Non, non, nous « sommes tous citoyens, » s'écrièrent une foule de voix.

L'orateur, fier de son succès, poursuivit d'un ton menaçant : « Paris manque de pain ; le peuple est au désespoir ; il a le « bras levé ; qu'on y prenne garde ; il se portera à des excès. « C'est à l'Assemblée à prévenir l'effusion du sang. Les aris- « tocrates veulent nous faire périr de faim ; on a envoyé au- « jourd'hui à un meunier un billet de 200 livres, en l'invitant « à ne pas moudre, et en lui promettant la même somme cha- « que semaine. »

A ces mots, l'Assemblée se soulève d'indignation : « Qui a « fait cela? Nommez, nommez! » exclame-t-on de toutes parts.

Maillard balbutie, Robespierre s'approche des femmes placées à la barre et leur glisse quelques mots à voix basse. « C'est l'ar- « chevêque de Paris, » répètent-elles. L'Assemblée entière proteste contre cette odieuse calomnie. Robespierre et Grégoire, dans des discours insidieux et pleins de fiel, viennent au secours de l'orateur. « Nous voulons du pain, reprennent les « femmes; nous voulons qu'on nous permette de faire des « perquisitions pour découvrir les accapareurs. » Et quelques-unes, tirant de leur poche un morceau de pain moisi : « Nous « le ferons avaler à l'Autrichienne et nous lui couperons le « cou, » crient-elles [1]. Le président répondit que l'Assemblée allait s'occuper de la grave question des subsistances, mais qu'il fallait la laisser délibérer en paix. « Cela ne nous suf- « fit pas, » répliquèrent les femmes, et malgré toutes les exhortations de Mounier, elles refusèrent de se retirer.

Sur la proposition d'un membre, il fut décidé qu'une députation irait immédiatement chez le Roi pour l'entretenir de la situation de la ville de Paris, et solliciter en même temps l'acceptation pure et simple des décrets constitutionnels.

Mounier sortit; un certain nombre de femmes le suivirent; il avait dû leur promettre d'en introduire quelques unes avec lui. L'évêque de Langres monta au fauteuil, et la discussion reprit sur les subsistances. On rendit un décret sur la circulation des grains. « Ce n'est pas assez, dit Maillard, il nous « faut la permission de fouiller dans les maisons. » Un député, Gouy d'Arcy, émit l'étrange idée de faire voter les femmes avec les députés [2]; sur les observations de Goupilleau et d'Antoine, la motion fut rejetée.

L'Assemblée présentait le plus déplorable spectacle. Les tribunes, la barre, les bancs des députés étaient remplis par une foule qui parlait tout haut, vociférant des injures et proférant des menaces contre les députés de la droite. Des femmes cherchaient M. de Virieu pour le tuer [3]; d'autres s'en prenaient aux représentants du clergé. C'est alors que retentit, pour la première fois, ce cri de haine aux prêtres, devenu depuis trop habituel aux jours d'émeute, mais qui n'avait point encore

[1] De Longuève, 155e témoin.
[2] Antoine, député, 220e témoin.
[3] De Beaumont, 268e témoin; — de la Gardiole, 280e témoin.

été entendu dans une insurrection, même au 14 juillet. « A « bas les calotins ! criait la populace. Il nous faut le pain à « six liards la livre, la viande à huit sous. » — « Faites ce que « nous voulons, disait un jeune homme en tablier d'ouvrier, « n'imaginez pas que nous soyons des enfants qu'on joue ; nous « avons le bras levé [1]. » C'est ainsi que la populace parisienne comprenait et respectait la dignité de ce que Maillard appelait « la diète auguste. » En même temps, les femmes vomissaient d'indignes injures contre la Reine. « Oui, criait « l'une d'elles, ce serait trop long de la conduire à la lanter- « ne : il faut lui tordre le col. » Les autres applaudissaient, et un député, l'abbé Dillon, curé du vieux Pouzauges, excitait encore ces forcenées, en leur répétant que la Reine était la cause de tous leurs maux [2]. Le désordre croissait sans cesse ; l'évêque de Langres, grossièrement insulté, leva la séance ; il était dix heures du soir.

La pluie tombait toujours ; la nuit était obscure. Mounier traversa la Place d'Armes, suivi d'un nombreux cortége de femmes et d'hommes à piques, et arriva au Château ; les cours étaient remplies de peuple, qui avait forcé les portes vers six heures et demie [3]. Au lieu de six femmes, qu'il avait promis de faire entrer, Mounier fut obligé d'en introduire douze. Le Roi était en conseil avec les ministres ; il passa dans sa chambre à coucher pour recevoir ces étranges visiteuses. Cinq entrèrent, et l'une d'elles, une jeune fille de dix-sept ans, Louise Chabry, se fit l'organe des doléances de ses compagnes ; elle demanda du pain : « Vous devez connaître mon cœur, répon- « dit le Roi ; je vais donner mes ordres pour rassembler « tout le pain qu'on pourra trouver. » Louise Chabry était jeune, elle n'était point encore gâtée par les excitations révolutionnaires ; elle avait été entraînée de force à Versailles : émue et touchée des bontés du prince, elle s'évanouit. Louis XVI « lui fit donner du vin dans un grand gobelet d'or et respirer des eaux spiritueuses » pour la remettre [4]. Puis il remit aux déléguées un ordre pour faire avancer des subsistances, et ces femmes, enchantées de l'accueil qu'elles avaient reçu,

[1] Feydel, 148e témoin.
[2] de Beaumont, 248e témoin.
[3] Basire, 233e témoin.
[4] Louise Chabry, ouvrière en sculpture, 183e témoin.

se retirèrent. En partant, Louise Chabry demanda au Roi la permission de lui baiser la main. « Vous valez mieux que cela, » répondit Louis XVI, et avec une galanterie un peu brusque, il l'embrassa [1].

Les femmes redescendirent : « Nous avons obtenu ce que nous « voulions, dirent-elles, nous retournons à Paris [2]. » Mais à peine eurent-elles annoncé à la foule, qui attendait en bas, le résultat de leur mission, que des cris, des imprécations éclatèrent contre elles : « Elles sont vendues à la cour ; elles « ont reçu 25 louis : à la lanterne ! » On se jeta sur elles ; on les frappa à coups de pieds, à coups de poings ; déjà on en traînait deux, Louise Chabry et Françoise Rollin, pour les pendre avec leurs jarretières qu'on avait arrachées, quand l'intervention de quelques gardes du corps et d'autres personnes honnêtes les sauva [3].

Mounier était resté au Château pour obtenir la sanction des décrets. Après de longues hésitations, le Roi céda. Mounier sortit, et l'annonça aux femmes qui se tenaient dans la cour : « Nous savions bien, dirent-elles, que nous le ferions sanc- « tionner [4]. » L'émeute constatait sa puissance. « Cela nous « donnera-t-il du pain ? » reprit la foule. Du pain, c'était toujours le mot d'ordre ; il fallait entretenir l'agitation. Louise Chabry et une quarantaine de femmes étaient retournées à Paris avec Maillard, dans les voitures de la Cour ; les autres, celles qui étaient dans le secret, n'avaient pas voulu partir ; elles avaient, disaient-elles, « ordre exprès de rester [5]. »

Mounier revint à l'Assemblée ; la populace qui l'avait envahie, s'y était fait apporter du pain, du vin, du jambon, des cervelas, et s'était installée sur les bancs pour manger et dormir. Quelques femmes s'étaient assises au bureau, parodiaient la séance, agitaient la sonnette. Mounier fit évacuer le bureau, et donna des ordres pour que les députés fussent convoqués à une séance de nuit. Un certain nombre de membres se rendirent à cet appel.

Vers minuit, on vient dire à Mounier que La Fayette arrivait.

[1] Bertrand de Molleville, *Mémoires*. — Brousses de Faucherets, 30e témoin.
[2] Du Repaire, garde du corps, 9e témoin.
[3] Louise Chabry, 183e témoin ; — Françoise Rollin, bouquetière, 187e témoin.
[4] Le président de Frondeville, député, 177e témoin
[5] Derosnet, écuyer, 211e témoin.

Le général lui-même ne tarda pas à se présenter, et, interrogé par le président, déclara que son armée voulait protéger le Roi et l'Assemblée et nullement leur imposer sa volonté; que cependant, pour calmer le peuple, il serait bon peut-être d'éloigner le régiment de Flandre [1]. Puis il sortit, et se dirigea vers le Château. Peu après, Mounier fut averti que le Roi désirait que l'Assemblée se réunit près de lui, dans le salon d'Hercule; il se mit en marche pour s'y rendre avec plusieurs députés. Mais quand ils arrivèrent au palais, tout était changé : le Roi avait vu La Fayette: il avait été tranquillisé par ses protestations. « Messieurs, dit-il aux députés, j'avais désiré « d'être environné des représentants de la nation et de pouvoir « profiter de leurs conseils au moment où je recevrais M. de « La Fayette : mais il est venu avant vous, et il ne me reste « plus rien à vous dire, sinon que je n'ai point eu l'intention « de partir et que je ne m'éloignerai jamais de l'Assemblée « nationale ». Mounier et ses collègues retournèrent à la salle des Menus-Plaisirs; les gens de Paris y étaient toujours. On se mit à discuter un projet de décret sur l'instruction criminelle; le but du président était de tenir, dans ce moment de crise, l'Assemblée réunie toute la nuit. A sa demande, un député du Lyonnais, Deschamps, monta à la tribune. Mais la foule s'ennuyait. « Pas tant de discours! interrompit-elle; donnez-« nous du pain. » Dans ce désordre, que restait-il à l'Assemblée de sa dignité et de sa liberté? C'en était trop. Mirabeau lui-même, malgré l'ovation qui lui était faite, n'y put tenir, et de sa voix tonnante : « Je voudrais bien savoir, dit-il, qui se « permet ici de nous dicter des lois. » La discussion continua.

A trois heures du matin, La Fayette reparut; il venait affirmer que la ville était calme et qu'il répondait de tout. Mounier, rassuré, leva la séance.

V

Pendant ces incertitudes de la Cour et ces délibérations de

[1] Déposition de Mounier.

l'Assemblée, que s'était-il passé au dehors ? La Place d'Armes, nous l'avons vu, était occupée par les défenseurs de la royauté, défenseurs, hélas ! bien faibles en nombre et bien inégaux en fidélité. Il leur avait été expressément recommandé de ne commettre aucun acte d'hostilité [1]. La Reine avait donné les mêmes ordres aux gardes du corps, de service dans ses appartements [2], et le Roi avait dit à M. de Luxembourg de ne pas même repousser la force par la force, et de s'exposer plutôt aux plus grands dangers [3].

Vers trois heures et demie, les Parisiens arrivèrent. Suivant le procédé habituel aux temps d'émeute, les meneurs cherchèrent tout d'abord à diviser l'armée : « A bas les gardes du « corps ! Vive le régiment de Flandre ! » criait-on. Le but était malheureusement trop facile à atteindre, ou plutôt il était atteint d'avance. Depuis leur arrivée à Versailles, les soldats du régiment de Flandre avaient été travaillés par les gardes françaises, et l'on savait déjà qu'ils ne tireraient pas sur les envahisseurs ; ils en avaient donné l'assurance ; quelques-uns même marchaient avec les bandes de Maillard [4]. Les officiers n'étaient plus écoutés. Des femmes circulaient dans les rangs, distribuant de l'argent, et faisant toutes sortes d'avances. « Mettez-« vous de notre côté, disaient-elles, tout à l'heure nous taillerons les gardes du roi, nous aurons de beaux habits [5] » Et les soldats répondaient : « Oui, oui, nous allons avoir un « plaisir de mâtin [6]. » Une héroïne trop connue des émeutes parisiennes, Théroigne de Méricourt, vêtue d'une redingote rouge, parcourait les lignes, tenant à la main une corbeille pleine d'argent [7].

Quant aux gardes du corps, ils étaient en butte à toutes les haines populaires, habilement surexcitées ; il n'était sorte de calomnies qu'on ne répandît contre eux. « Ils ont, disait l'un, « reçu trois louis de la Reine pour empêcher les boulangers de

[1] Marquis de Valfond, lieutenant-colonel du régiment de Flandre, 37e témoin.
[2] De Raymond, garde du corps, supplément d'instruction.
[3] De Miomandre Sainte-Marie, garde du corps, 18e témoin.
[4] Girin de la Morte, 48e témoin.
[5] Duquennelet, capitaine au régiment de Flandre, 89e témoin.
[6] Bèche, ingénieur-géographe, 29e témoin.
[7] Veytard, curé de Saint-Gervais, 91e témoin.

« cuire et les moulins de tourner [1]. » — « Ils assassinent le « peuple » disait un autre [2]. Et comme pour appuyer ce mensonge, un soldat du régiment de Flandre s'enveloppait la main d'un linge, prétendant qu'il avait été blessé par un garde du corps [3]. « Ce n'est pas du pain que nous deman-« dons, » criait une femme en montrant le poingt aux gardes du corps, « c'est du sang qu'il nous faut ; vous êtes tous des « gueux ; votre Reine est une coquine ; nous voulons sa peau « pour faire des rubans de district [4]. »

A peine ces fidèles serviteurs de la monarchie étaient-ils à leur poste, qu'un homme, portant l'uniforme de garde national, se précipita dans les rangs, distribuant des coups de sabre à droite et à gauche, et courut ensuite se cacher dans l'escadron. Deux maréchaux des logis, MM. de Savonnières et d'Agoult, le poursuivirent pour l'arrêter ; M. de Savonnières lui appliqua un coup de plat de sabre. Au même instant, un milicien de Versailles, un marchand de vins, nommé Charpentier, tira un coup de fusil, qui cassa le bras de M. de Savonnières [5]. Loin de chercher à arrêter ce misérable, ses camarades s'écriaient que le premier garde du corps qui bougerait serait fusillé [6]. On reconnaissait là l'inspiration de Lecointre, qui commandait les gardes nationaux réunis à la caserne des gardes françaises.

Dès que les gardes du corps paraissaient, la foule s'ameutait, se jetait sur eux, les assaillait de pierres. Un garde passait à cheval pour rejoindre sa compagnie ; on lance une pique dans les jambes du cheval, qui s'abat ; des brigands se précipitent pour égorger le cavalier, qui ne doit son salut qu'à l'énergie d'un major de la garde nationale du quartier Saint-Louis, M. Desroches. Mais M. Desroches veut arrêter l'assassin ; la populace le force à le relâcher [7].

A huit heures et demie du soir, les ministres, voulant empêcher tout prétexte de conflit [8], donnent aux gardes du corps

[1] De Chancel, garde du corps, 368e témoin.
[2] De Massé, cap. au régiment de Flandre, 87e témoin.
[3] Durre, capitaine au rég. de Flandre, 59e témoin.
[4] Bernardy, garde du corps, 225e témoin.
[5] Normand, 21 témoin ; — De la Brousse, 22e témoin.
[6] Derosnet, 211e témoin.
[7] Desroches, major de la garde nationale de Versailles, 309e témoin.
[8] Un officier de la garde nationale de Versailles les avait assurés que la retraite des gardes du corps calmerait tout.

l'ordre de se retirer. Les gardes, non moins désireux que les ministres d'éviter une collision, exécutent cet ordre « avec enthousiasme [1] ; » ils forment les rangs, et défilent pour aller, les uns à l'hôtel Charost, les autres à l'hôtel des gardes. Les huées, les menaces les accompagnent dans leur retraite. On leur jette des pierres, on les couvre de boue. Un coup de pistolet part ; est-ce des rangs des gardes du corps ? Est-ce du milieu du peuple ? On ne sait. La foule répond par une décharge qui tue un cheval et en blesse un autre. Un garde, M. de Moucheron, est démonté ; les femmes l'entourent pour le tuer, et on ne peut le sauver qu'en promettant de le traduire devant un conseil de guerre. On fait avancer les canons du faubourg Saint-Antoine ; mais un mouvement du régiment de Flandre, qui couvre les gardes du corps, ne permet pas à la populace de tirer.

Une dernière tentative de conciliation est faite. Les gardes du corps de service au Château, s'engagent à prendre la cocarde tricolore, et envoient une députation de quarante d'entre eux, ayant à leur tête un des capitaines, M. de Luxembourg, pour s'entendre avec les gardes nationaux. A vingt pas de la grille, ils rencontrent le comte d'Estaing, qui prend le bras de M. de Luxembourg, et force la députation de rebrousser chemin : « N'y allez pas, messieurs, leur dit-il, vous seriez « fusillés comme je viens de l'être moi-même [2]. » Un peu plus tard, Berthier, commandant en second, vint dire aux miliciens de Versailles que, le lendemain, les gardes du corps prendraient la cocarde nationale. « Non, non, crièrent les gardes « nationaux avec fureur, ils n'en sont pas dignes : nous ne le « voulons pas. » Les huées étouffèrent la voix de Berthier et celle d'un sieur Barreau, qui appuyait sa proposition [3].

Ni d'Estaing, ni Berthier n'étaient plus maîtres de leurs soldats ; ameutés par Lecointre, ils n'obéissaient plus à leurs commandants. Se montrant dès l'origine ce qu'elle a été trop souvent par la suite, un instrument de désordre inconscient ou haineux, la garde nationale prenait ouvertement parti pour l'insurrection ; si elle demandait des cartouches, c'était pour

[1] De Miomandre-Châteauneuf, officier, 381e témoin.

[2] De Beaumont, écuyer de Mme Adélaïde, 307e témoin. — De Miomandre Sainte-Marie, garde du corps, 18e témoin.

[3] Philippe Borg, musicien de la chapelle du Roi, 346e témoin.

s'en servir contre les défenseurs du Roi; elle réclamait l'ordre de tirer sur eux [1], et jurait de les exterminer jusqu'au dernier [2]. Retranchés dans la caserne des gardes françaises, les miliciens de Versailles visaient les malheureux gardes du corps qui traversaient la place, comme on vise une cible vivante, et si parfois leurs victimes faisaient mine de résister, lâches comme des assassins, ils cherchaient précipitamment un refuge derrière les murs du corps de garde [3].

Les gardes du corps étaient rentrés à leur hôtel ; mais ils n'y étaient pas en sûreté ; la population s'apprêtait à les y attaquer. Instruit de ces dispositions, le duc de Guiche les fit remonter à cheval, et au milieu des vociférations, des menaces, des coups de pierre, ils regagnèrent le Château, où ils se rangèrent en bataille dans la cour de Marbre. Les Parisiens les poursuivirent jusque là, et ne s'arrêtèrent qu'en grondant devant la grille qu'on avait eu soin de fermer. Dans la nuit, les gardes se retirèrent à Trianon, puis à Rambouillet [4].

Au Château, la confusion la plus grande continue à régner. Les ministres sont réunis, mais ne savent à quoi se résoudre ; les avis les plus contradictoires sont ouverts, puis abandonnés : on veut partir, et l'on se décide à rester. Louis XVI, avec sa résignation passive, demeure silencieux et irrésolu. Seule, au milieu de cette inertie et de ces défaillances, la Reine conserve sa fière attitude. « Tout, excepté elle, m'a paru consterné, » dépose le président de Frondeville, qui a passé la soirée du 5 au Château [5]. « Je sais qu'on vient de Paris demander ma tête, dit-elle ; mais j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la mort ; je l'attendrai avec fermeté. » On l'engage à partir, à se mettre en sûreté avec ses enfants : « Non, répond-elle, ma place est ici, près du Roi ; j'y resterai. » Les nouvelles alarmantes se succèdent ; seule la Reine « montre un front calme et serein, rassure ceux qui tremblent pour elle, et fait admirer son courage à ceux-là même qui condamnaient ses principes [6]. » C'est le *Moniteur* qui parle ainsi, et le *Moniteur*

[1] Santerre, 374e témoin.
[2] De Prioreau, prévôt des maréchaussées, 312e témoin.
[3] Paccard, député, 191e témoin.
[4] De la Coudrelle, aide-major des gardes du corps, 281e témoin.
[5] De Frondeville, 177e témoin.
[6] *Moniteur*.

n'est pas suspect. Un certain nombre de gentilhommes, — deux cents environ, — se réunissent pour défendre la famille royale ; ils demandent des ordres ; ils demandent des chevaux. Le président de Frondeville se fait leur organe près de la Reine, et sollicite la permission de prendre des chevaux dans les écuries du Château. « Soit, répond l'héroïque femme, je consens « à vous donner cet ordre, mais à une condition : si les jours « du Roi sont en danger, vous en ferez le plus prompt usage ; « si moi seule je suis en péril, vous n'en userez pas [1]. »

Entre neuf et dix heures, un aide de camp de La Fayette vint annoncer que le général approchait, à la tête de la garde nationale parisienne. Vers minuit, La Fayette lui-même arriva. Avant d'entrer à Versailles, il fit prêter à son armée le serment de fidélité à la nation, à la loi, et au Roi. Puis, après avoir passé à la salle de l'Assemblée, qu'il trouva envahie, il se rendit au Château, où il entra seul avec deux députés de la municipalité de Paris. « Les appartements étaient pleins de monde. Une voix cria : « Voilà Cromwell! » — « Monsieur, reprit La Fayette, Cromwell ne serait pas entré seul. » Les entraînements populaires ne lui avaient pas fait perdre le sentiment des convenances et le ton du monde dans lequel il était né. Lorsqu'il parut devant le Roi, il y avait dans son attitude un mélange de respect, de douleur et de courage dont tous les assistants furent frappés. « Je viens, Sire, dit-il, vous apporter « ter ma tête pour sauver celle de Votre Majesté. Si mon « sang doit couler, que ce soit pour le service de mon Roi, « plutôt qu'à l'ignoble lueur des flambeaux de la Grève. » Il ajouta qu'il se faisait fort des dispositions de son armée [2]. »

Incliné à la confiance, le Roi se sentit rassuré. La Fayette insista pour que la garde du Château fut remise à son armée, et que les gardes françaises reprissent leurs anciens postes : le Roi y consentit. Déjà, dans la crainte d'un conflit, on avait donné l'ordre aux gardes du corps de quitter la cour des Ministres et de se replier sur la terrasse, en face des appartements de la Reine. Il fut convenu qu'ils conserveraient les postes intérieurs, tandis que la garde parisienne occuperait les postes extérieurs. La Fayette partit pour exécuter cette convention;

[1] De Frondeville, 177e témoin.

[2] M. de Larcy, *Louis XVI et les États-généraux*, dans le *Correspondant* du 25 août 1868.

il fit prendre les postes à ses hommes, retourna à l'Assemblée, engagea, comme nous l'avons vu, Mounier à lever la séance, en lui répondant de l'ordre, revint au Château, trouva le Roi couché, entra chez M. de Montmorin avec lequel il resta quelque temps en conférence, puis sortit, traversa de nouveau les cours, et, harrassé de fatigue, rassuré par les mesures qu'il avait prises, confiant d'ailleurs dans son prestige populaire et plein d'illusions sur l'honnêteté des masses, alla lui-même se coucher à l'hôtel de Noailles. Ses officiers partageaient sa sécurité. « Tout est fini, disait l'un d'eux au baron de Batz, nous répondons de tout [1]. » Et Gouvion assurait à un capitaine d'infanterie, M. Chauchard, « qu'on repartirait le lendemain et que le Roi serait libre d'aller où il voudrait et de faire ce qu'il voudrait [2]. »

Il était alors environ quatre heures du matin. Le réveil devait être terrible.

VI

Tout dort dans Versailles. Brisée par les émotions de cette rude journée, tranquillisée d'ailleurs par les déclarations de La Fayette, la famille royale repose pour la dernière fois dans ce palais de Louis XIV dont la majesté n'a pas encore été violée. La garde nationale, trempée par la pluie, fatiguée par une marche à laquelle elle n'est point accoutumée, a cherché des logements partout, dans les églises, dans la caserne des gardes du corps, dans les maisons particulières; les hommes à piques et les femmes, au nombre de huit à neuf cents, dorment étendus sur les bancs de l'Assemblée ; d'autres, qui n'ont pas trouvé d'asile, ont allumé de grands feux sur la place, et, après avoir dépecé et fait rôtir un cheval blessé, sont couchés autour de ce bivouac improvisé.

Le crime seul, on l'a dit éloquemment, le crime seul ne dort pas. L'émeute n'a point accompli son œuvre, et ces femmes,

[1] De Batz, député, 201e témoin.
[2] Chauchard, cap. d'infanterie, 101e témoin.

ces brigands déguisés, qui demandent du pain et dont les poches sont pleines d'or, n'ont pas encore gagné leur salaire. La blessure d'un garde du corps n'a point assouvi leur soif de sang ; il leur faut une plus noble victime, et ce n'est pas pour rien que toute la journée du 5, dans le trajet de Paris à Versailles, et toute la soirée, sur la Place d'Armes et autour du Château, elles ont juré de couper le col de la Reine sur une borne [1] et de baigner leurs mains dans son sang [2].

A l'Assemblée, une femme, les yeux hagards, dégoutante d'ivresse et de sueur, s'était approchée du président de Frondeville, et lui montrant un poignard, lui avait demandé si les appartements de la Reine étaient bien gardés [3]. Au Château, un député, le marquis de Digoine, avait remarqué que la grille de la cour de l'Opéra, par laquelle venait de sortir une troupe d'hommes déguenillés, était restée ouverte; il en avait fait l'observation au portier, qui avait répondu qu'il n'avait pas les clefs pour le moment, mais qu'il la fermerait ; le marquis de Digoine y avait repassé à minuit, puis à trois heures du matin; la porte était toujours ouverte, et gardée par un seul soldat de la milice de Versailles [4]. Sur la Place d'Armes, quelques hommes à piques faisaient grand bruit, et criaient aux honnêtes gens, qui les engageaient à se taire : « Allez vous « coucher; pour nous, nous n'avons pas encore fini [5]. » Et un des officiers de cette garde nationale parisienne en laquelle La Fayette avait une si aveugle confiance, s'informait avec soin « du chemin le plus court pour gagner l'appartement de la Reine, et des passages dérobés qui pouvaient y conduire sans être aperçu [6]. » Un autre garde national, de Paris ou de Versailles, apercevant M. de Saint Aulaire, lieutenant des gardes du corps, dans la cour des Ministres, lui allongeait un coup de baïonnette à travers la grille, en lui criant : « A la lan- « terne ! Il fera jour demain [7] ! »

On attendait le jour, en effet; dès qu'il commence à paraître,

[1] Blaisot, 24e témoin.
[2] Périn, 243e témoin.
[3] De Frondeville, 177e témoin.
[4] Mis de Digoine, député, 168e témoin.
[5] Philippe Borg, 346e témoin.
[6] Gallemand, sécr. du Comité de Constitution, 373e témoin.
[7] De Saint-Aulaire, lieutenant des gardes du corps, 158e témoin.

les bandes s'éveillent. A cinq heures et demie du matin, des groupes d'hommes et de femmes, armés de piques, de lances, de sabres, de bâtons, se forment sur la Place d'Armes et se ruent sur le Château. On aperçoit les gardes du corps : « Ah ! « les voilà, les gueux ! » crie-t-on [1], et l'on force quatre-vingts gardes nationaux de Paris, qui cèdent parce qu'ils craignent, « eux, soldats, pour leurs jours [2], » à faire contre les gardes du Roi une décharge, d'ailleurs inoffensive. La bande se porte en avant ; elle entre dans la cour des Ministres dont la grille est restée ouverte, et, trouvant la porte Royale fermée, elle revient en arrière, franchit la grille des Princes gardée par deux miliciens qui la laissent passer, et se répand dans le parc, sous les fenêtres de la Reine. La Reine, éveillée par le bruit, sonne sa première femme, madame Thibaut, et lui demande ce que signifie ce tumulte. Madame Thibaut lui répond que ce sont sans doute les femmes de Paris, qui n'ont pas trouvé à se coucher, et la Reine, tranquillisée, reste dans son lit [3].

La foule grossit ; de nouveaux flots arrivent à chaque instant ; le major des gardes du corps, le marquis d'Aguesseau, place plusieurs gardes pour défendre le passage des Colonnades, qui, de la cour des Princes, donne accès dans la cour Royale. Mais que peuvent quelques hommes contre cette marée humaine, sans cesse montante ? Le passage est forcé ; la foule envahit, en vociférant, la cour Royale ; les bandes se forment, chacune dirigée par les chefs qui semblent le mieux connaître la disposition des lieux ; l'une d'elle, conduite par deux hommes déguisés en femmes, court à la grille de la cour Royale, saisit un garde du corps, M. de Varicourt, qui vient d'y être mis en faction, l'entraîne sur la Place d'Armes, et le massacre. Un misérable chiffonnier, vêtu d'une petite redingote à large plaque blanche [4], porteur d'une longue barbe noire, les bras nus, la tête coiffée d'un chapeau rond à forme très-élevée [5], fend la foule, pose le pied sur la poitrine de M. de Varicourt et lui tranche la tête d'un coup de hache. Le malheureux garde

[1] Guérin, avocat au Parlement de Paris, 60e témoin.
[2] *Ibid.*
[3] Mme Thibaut, première femme de la Reine, 86e témoin.
[4] Veytard, 91e témoin.
[5] Comte de la Châtre, député, 139e témoin.

du corps palpitait encore et se débattait contre ses assassins. pendant que ce misérable, suivant l'énergique expression d'un témoin, « l'expédiait [1]. » Sa tête, mise au bout d'une pique, est le premier trophée de cette horrible journée, On le dépouille de ces vêtements ; des monstres à face humaine trempent les mains dans son sang, et s'en frottent le visage, avec les signes d'une joie féroce ; des femmes dansent sur son cadavre, et des grenadiers, qui sont là, assistent impassibles à toutes ces horreurs, sous prétexte qu'ils ne peuvent pas les empêcher [2].

Presque au même moment, un autre garde, en faction à la voûte de la chapelle, M. Deshuttes, est arraché de son poste par les bandits, entraîné par la grille de la cour Royale, sans que les sentinelles, qui sont à cette grille, fassent rien pour le protéger [3], et renversé à coups de crosses de fusil. L'homme à la longue barbe lui tranche la tête, et les mains toutes sanglantes encore, va demander une prise de tabac au suisse de la vicomtesse de Talaru, en lui disant d'un air de triomphe : « En « voilà un ; ce ne sera pas le dernier [4]. » Ce misérable, qui servait de modèle dans les ateliers des peintres, se nommait Nicolas Jourdan et gagna à ces sanglants exploits le hideux surnom de Coupe-Tête.

Les deux cadavres sont déposés le long du grand corps-de-garde ; on les couvre de paille. « A chaque instant, des hommes et des femmes viennent contenter leur barbare curiosité en levant la paille qui couvre les cadavres, leur donnant des coups de pied, arrachant des morceaux de leurs habits, comme pour servir de monument à leur victoire, et s'excitant les uns les autres à en faire autant [5]. » Deux officiers de la garde nationale s'avancent à leur tour, exigent qu'on leur montre les gardes massacrés, et s'écrient : « Comment ! il n'y en a que « deux [6] ! »

Cela ne suffit pas. Il faut d'autres victimes ; il en faut de plus illustres : « Ce n'est pas assez, hurlent les mégères ; il nous faut « le cœur de la Reine [7]. »

[1] Dupuy de Saint-Martin, officier au régiment de Flandre, 98e témoin.
[2] Borg, 346e témoin.
[3] Chauchard, 101e témoin.
[4] François Dupont, suisse de la vicomtesse de Talaru, 131e témoin,
[5] Borg, 346e témoin.
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*

Les chefs sonnent de nouveau le hideux hallali, et la meute, haletante, enivrée par l'odeur du meurtre, se précipite à l'assaut d'une plus chaude curée. « Tue! tue! point de quartier! « allons chez la Reine! » crie-t-on de toutes parts [1]. Une grande femme rousse agite une faucille [2]; une autre aiguise son couteau [3]. Un milicien de Versailles, petit et noir, qui semble bien connaître les entrées du Château, se met à la tête d'une bande, qui s'élance par l'escalier de marbre, en vociférant des cris de mort et en demandant partout la chambre de la Reine. « C'est par là! c'est par là! » crient quelques voix [4]. Un garde du corps, M. de Miomandre, s'avance vers cette bande : « Mes « amis, dit-il, vous aimez votre Roi, et vous venez l'inquiéter « jusque dans son palais. » On lui répond en se jetant sur lui; ses camarades le dégagent; mais eux-mêmes, écrasés par le nombre, sont forcés de se retirer dans la salle des gardes de la Reine et dans la grande salle. La foule brise un panneau de la porte de cette dernière salle; un grand coffre, poussé à la hâte en travers, l'empêche d'aller plus loin. Mais il n'en est pas de même dans la salle des gardes; la sentinelle est entraînée, la salle envahie avec des cris horribles. Un garde, M. du Repaire, se place devant la porte de l'appartement de la Reine. On le saisit par sa bandoulière, on le renverse sur le dos, on s'écrie qu'il faut le tuer, on le frappe à coups de pique. Il parvient à arracher l'arme d'un des assaillants, et, s'en servant pour sa défense, réussit à parer un certain nombre de coups; pour le sauver, deux de ses camarades le prennent par son habit et l'entraînent tout sanglant [5].

M. de Miomandre le remplace: un coup de pique le jette par terre à son tour. Le chef de la bande fait reculer ses hommes, et « prenant avec son fusil la mesure de la tête » du garde terrasé, il lui en applique un violent coup du côté du chien. M. de Miomandre s'affaisse, baigné dans son sang; les bandits, trahissant leur véritable origine, lui volent sa montre et son argent; mais, avant d'être renversé, le vaillant jeune homme a eu le temps d'ouvrir la porte de l'antichambre de la

[1] M[is] de Paroy, député, 246e témoin.
[2] Marguerite Andelle, 236e témoin.
[3] De Forget, cap. de cavalerie, 370e témoin.
[4] Bercy, valet de chambre de la Reine, 100e témoin.
[5] Du Repaire, garde du corps, 9e témoin.

Reine, « et de crier à l'une des femmes qui sont là : « Ma-« dame, sauvez la Reine ! On en veut à sa vie [1]. »

L'héroïque résistance de MM. du Repaire et de Miomandre avait sauvé Marie-Antoinette. Une de ses femmes, madame Auguié, qui a entendu le cri de détresse des gardes du corps, ferme au verrou la porte de la seconde antichambre ; puis elle court chez la Reine, où elle trouve madame Thibaut; toutes deux lui passent à la hâte un jupon et des bas, lui jettent un mantelet sur les épaules, et l'entraînent par le petit couloir qui mène à l'Œil-de-Bœuf. La porte en est fermée ; que d'angoisses dans ce court moment de retard ! On frappe ; on se fait reconnaître ; les valets du Roi ouvrent [2] ; la Reine est sauvée. Quand les brigands, après avoir pillé dans la grande salle les armes des gardes du corps, parviennent à forcer les portes et à pénétrer dans les appartements royaux, ils n'y trouvent plus leur victime, et ne peuvent assouvir leur rage que sur un lit vide [3].

Le Roi, de son côté, effrayé par le tumulte, s'était levé précipitamment, et avait couru chez la Reine par un escalier dérobé; ne la voyant pas, et apprenant, par quelques gardes du corps, qu'elle était allée chez lui, il se hâta de retourner dans ses appartements, où, enfin, il la trouva. Presque au même moment, Mme de Tourzel, prévenue par M. de Saint-Aulaire, amenait le Dauphin, et le Roi et la Reine allaient eux-mêmes chercher Madame Royale [4]. L'auguste famille était donc réunie toute entière, comme elle devait l'être plus tard au Temple, pour gravir ensemble les stations de son Calvaire.

La foule se répand de tous côtés; le duc d'Orléans est au milieu d'elle, en chapeau rond, avec un habit de chenille gris-ardoise [5], une badine à la main et l'air souriant [6]. Des acclamations enthousiastes l'accueillent de toutes parts : « Vive

[1] De Miomandre, 18e témoin.
[2] Rabel, garçon de chambre du Roi, 387e témoin.
[3] Mme Campan dit qu'il est faux que les brigands aient percé le lit de la Reine à coups de piques, comme le bruit en est accrédité; le comte d'Hésecques, dans ses *Souvenirs d'un page*, dit la même chose, mais le comte de la Châtre, 139e témoin, prétend avoir vu, dans la matinée du 6, le lit de la Reine « bouleversé » par les envahisseurs.
[4] Marquand, garçon de la chambre du Roi, 388e témoin.
[5] De Miomandre-Chateauneuf, 381e témoin.
[6] Vicomte de la Châtre, député, 127e témoin.

notre père! Vive le duc d'Orléans! » D'autres ajoutent: « Vive le roi d'Orléans! » On apporte le cadavre d'un ouvrier, tué d'un coup de pistolet dirigé contre M. Deshuttes[1]. « Ce sont les gardes du corps qui l'ont tué, » s'écrie-t-on. L'exaspération redouble. On se jette sur tous les gardes qu'on peut saisir; on veut les accrocher à la lanterne; l'un d'eux, M. de la Motte, est entraîné; on lui arrache ses habits; on le frappe, on délibère sur le genre de mort qu'on lui fera subir. « Ne me faites pas tant languir, crie le mal-« heureux; il ne faut qu'une minute pour tuer un homme[2]. » Un peu plus loin, dix gardes, surpris dans la salle Dauphine, sont traînés aux grilles du Château, où l'on s'apprête à les pendre.

Mais un nouvel acteur entre en scène; au spectacle de tant d'horreurs, la garde nationale parisienne commence à s'indigner et à se sentir honteuse de sa lâche inertie. Les gardes françaises se souviennent qu'à Fontenoy, c'est la Maison du Roi qui les a sauvés. La Fayette, averti, accourt à cheval : « Mes amis, dit-il aux grenadiers, j'ai donné ma « parole d'honneur au Roi qu'il ne serait fait aucun mal à « ses gardes du corps; si vous me faites manquer à ma pa-« role d'honneur, je ne suis plus digne d'être votre général; « je vous abandonne. Grenadiers, sabrez[3]! » Les grenadiers, sans sabrer, fondent sur le peuple, et sauvent les gardes du corps. Déjà un capitaine de la garde parisienne, le docteur Gondran, s'était porté avec sa compagnie au Château, avait arraché un garde du corps des mains des misérables qui voulaient le tuer, et, gravissant l'escalier de marbre, l'épée à la main, avait chassé les bandits qui commençaient à piller, et garni de ses hommes une partie des salles[4].

La Fayette monta au Château; les appartements étaient remplis de monde. Le Roi, avec ses ministres, était dans la salle du Conseil; le duc d'Orléans y était aussi, causant, d'un air dégagé, avec Duport, « paraissant fort gai et fort serein, et peu inquiet de ce qui arrivait[5]; » Monsieur, Madame,

[1] Arnaud, garde du corps, 16e témoin; — Valdony, cent-suisse, 33e témoin; — Morlet, sculpteur, 383e témoin.
[2] De Miomandre-Chateauneuf, 381e témoin.
[3] De Saint-Aulaire, 158e témoin.
[4] Docteur Gondran, cap. de la garde nationale, 28e témoin.
[5] Derosnet, 211e témoin.

Mesdames tantes, le reste de la famille royale était dans la chambre du Roi. La Reine, debout dans l'encoignure d'une fenêtre, regardait tristement au dehors; près d'elle, sa fille et Mme Elisabeth; devant elle, debout près d'une chaise, le Dauphin jouait avec les cheveux de sa sœur : « Maman, j'ai faim, » disait le pauvre enfant. Et la Reine lui répondait, les larmes aux yeux : « Prends patience, mon enfant; il faut que ce tu- « multe soit fini. »

La foule grondait, sous les fenêtres du Château, dans la cour de Marbre : « Le Roi! le Roi! nous voulons le voir! » Le Roi se présente; des cris de Vive le Roi! Vive la nation! éclatent de toutes parts. Mais bientôt, à ces cris s'en mêle un autre : « La Reine! la Reine au balcon! » On va prévenir la Reine; elle hésite un instant. « Madame, lui dit La « Fayette, cette démarche est nécessaire pour calmer le peu- « ple. » — « En ce cas, répondit-elle, dussé-je aller au sup- « plice, je n'hésite plus, j'y vais. » Elle prend ses enfants par la main et paraît à la fenêtre [1]. « Point d'enfants! » vocifère la foule. La Reine, d'un geste sublime, repousse ses enfants dans l'appartement, et, seule, debout, les mains croisées sur sa poitrine [2], mille fois plus belle dans sa modeste redingote de toile rayée jaune [3], que dans la parure de ses jours de fête, elle reste sur le balcon, pâle, les cheveux en désordre, la lèvre plissée, la tête haute, imposant un respect involontaire et défiant les balles. Un homme, vêtu du costume de la garde nationale, la met en joue, mais n'ose tirer [4]. Un mouvement se fait dans la foule : l'héroïsme de la Reine et son imprudence sublime ont opéré une réaction inattendue en sa faveur, et ces mégères qui, il n'y a qu'un instant, voulaient la mettre en pièces, maintenant l'acclament : « Vive la Reine! » crient-elles. Quelques-unes seulemement, plus opiniâtres dans leur haine, continuent à vomir contre elle d'indignes injures.

Quoi qu'il en soit, la Reine ne se laisse pas prendre à cette explosion subite et à ce triomphe improvisé. Elle sait que l'enthousiasme populaire passe vite et que les rancunes, qui

[1] Mis de Digoine, 168e témoin.
[2] *Mémoires de Weber.*
[3] De Saint-Aulaire, 158e témoin.
[4] Jeanne Bessous, femme Tillet, 365e témoin.

la poursuivent, auront plus de tenacité. En sortant du balcon, elle s'approche de Mme Necker, et lui dit, avec des sanglots étouffés : Ils vont nous forcer, le Roi et moi, à nous rendre « à Paris, avec les têtes de nos gardes du corps, portées au « bout de leurs piques [1]. »

Cette prédiction ne devait pas tarder à se réaliser. De nouveaux cris éclatent dans la Cour : « Le Roi à Paris ! le Roi « à Paris ! » La pensée vraie des meneurs de l'insurrection se dévoile, et si la première partie de leur plan a échoué, puisque la Reine vit, la seconde partie, du moins, va s'accomplir. On délibère au Château ; mais qui peut donner le conseil de la résistance ? Comment résisterait-on ? La Fayette lui-même et Gouvion, si naïfs la veille dans leur optimisme, ne peuvent qu'engager à céder. Le Roi se décide à aller à Paris ; on s'empresse de l'annoncer au peuple, et on jette par les fenêtres de petits papiers constatant la résolution ou plutôt la défaite du souverain. La Fayette interroge la Reine : « Madame, lui dit-il, quelle est votre intention personnelle ? » — « Je sais le sort qui m'attend, dit-elle ; mais mon devoir « est de mourir aux pieds du Roi, et dans les bras de « mes enfants [2]. »

Le Roi lui-même reparaît au balcon : « Mes enfants, dit-il, « vous voulez que j'aille à Paris ; j'y consens, mais à condition « que je ne me séparerai pas de ma femme et de mes en- « fants. » Le peuple applaudit ; La Fayette le harangue « avec l'expérience qu'il a des sentiments du peuple parisien, » et lui fait entendre « la voix de la raison et de l'honneur [3]. » — « Mes enfants, reprend le Roi, je vous demande grâce pour « mes gardes du corps. » Et la foule, satisfaite de l'humiliation de la royauté, accorde cette grâce. Les gardes du corps, à leur tour, se présentent. La Fayette leur fait prêter serment à la nation et arborer la cocarde nationale ; les grenadiers échangent leurs bonnets contre les chapeaux des gardes ; on jette les bandoulières par les fenêtres : « Vivent les gardes du corps ! » crie la foule mobile. Et les gardes nationaux, en signe de réjouissance, font des décharges de mousqueterie.

[1] Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française.*
[2] *Mémoires de La Fayette.*
[3] Mis de La Fayette, 193e témoin.

VII

A la nouvelle des horribles scènes de la matinée, un certain nombre de députés s'étaient réunis au Château. Il semblait que, dans cette heure de crise, la place de l'Assemblée était auprès du Roi. MM. de Blacons et de Sérent l'avaient ainsi pensé, et Louis XVI les avait autorisés à en faire de sa part la proposition. Ces messieurs se rendirent donc à la salle des Menus-Plaisirs, et, sur leur demande, Mounier communiqua à l'Assemblée les désirs du monarque[1]. Mirabeau se leva : « Il « n'est pas de la dignité de l'Assemblée, dit-il, de se trans-« porter au Château ; elle ne saurait délibérer librement dans « le palais des rois ; il suffit d'envoyer une députation de « trente-six membres. » Malgré les efforts de Mounier et de ses amis, et à la honte éternelle de la Constituante, cette hypocrite motion fut adoptée : on décida qu'on resterait dans la salle des séances. Ainsi, à cette heure où la monarchie sombrait, où la majesté du trône avait été odieusement violée, où des assassins menaçaient peut-être encore la famille royale, une Assemblée française, nommée pour faire des réformes, mais aussi pour défendre et consolider la monarchie en la réformant, regardait comme contraire à sa dignité de partager les dangers du souverain et de l'éclairer de ses conseils ! Elle restait impassible devant les attentats du 6 octobre, comme elle devait, plus tard, se refuser à les châtier. On se contenta de déclarer, sur la proposition de Barnave, et à la grande joie des révolutionnaires, que l'Assemblée ne se séparerait pas du Roi et qu'elle l'accompagnerait dans la capitale. Et Mirabeau demanda qu'on signalât cette grande journée, qui devait établir la concorde, par l'adoption d'un décret sur la contribution patriotique du quart du revenu, et que, dans une adresse au peuple des provinces, on lui annonçât que « le vaisseau de l'État allait s'avancer vers le port plus rapidement que jamais. » Et la discussion reprit sur les municipalités. Malouet, écœuré, quitta la salle.

[1] Marquis de Blacons, député, 122e témoin ; — Marquis de Sérent, député, 241e témoin.

A une heure vingt-cinq minutes [1], la famille royale descendit l'escalier de marbre, encore teint du sang de ses défenseurs [2], et monta en voiture. Le peuple s'impatientait ; à peine vainqueur, il avait déjà tous les orgueils du triomphe et toutes les exigences de la souveraineté. Le nouveau maître de la France avait failli attendre ; il ne voulait pas même laisser à la vieille royauté le temps de faire ses préparatifs de départ. Mais il y avait tant de foule, et le passage était tellement obstrué, que les voitures ne purent se mettre en marche qu'à deux heures. L'avenue de Paris était couverte de gens armés ; en tête s'avançaient deux hommes, qui portaient au bout de leurs piques les têtes sanglantes des malheureux Deshuttes et Varicourt ; plusieurs gardes du Roi, à pied, escortés de brigands armés, marchaient derrière ces hideux trophées. « Après eux venaient deux autres gardes, sans armes, dont l'un était en bottes, ayant une blessure au col, sa chemise et ses vêtements ensanglantés, et tenu au collet par deux hommes en uniforme national, une épée nue à la main ; plus loin, il y avait un groupe de gardes du Roi à cheval, les uns en croupe, les autres sur la selle, ayant presque tous un compagnon en uniforme national, qui était monté avec eux ; une partie de la populace et des femmes qui les environnaient, obligeaient les gardes du Roi à crier : Vive la nation ! et à boire et à manger avec eux [3]. » Puis venait une voiture dans laquelle étaient le Roi, la Reine, le Dauphin, Madame Royale, Monsieur, et Mme de Tourzel. Autour de la voiture, et comme une lamentable escorte, des gardes désarmés, des hommes déguenillés, des femmes avinées, qui criaient : « Nous ramenons le boulanger, « la boulangère et le petit mitron [4] ; » comme pour donner raison à ces clameurs ignobles, une soixantaine de voitures de farine, couronnées de feuillage et conduites par des forts de la Halle ; quelques rares cris de « Vive le Roi ! » des cris plus fréquents de : « A bas la calotte ! Tous les évêques à la lanterne ! ; » des femmes, des mégères, Théroigne de Méricourt en tête, grimpées sur des canons, entassées dans des fiacres,

[1] Derosnet, 211e témoin.
[2] *Souvenirs d'un page.*
[3] Madier de Montjau, député, 170e témoin.
[4] De Montmorin, 182e témoin ; — De Moutardat, garde du corps de M. le comte d'Artois, 349 témoin.

parées des dépouilles des gardes du corps, vomissant, de temps à autres, des injures contre la Reine; cohue hideuse, spectacle dégoutant; puis, à la fin, pour clore le cortége et consacrer, en quelque sorte, la défaite de la royauté et sa propre humiliation, la députation de l'Assemblée, cent députés environ, traînés dans les voitures de la Cour, à la portière desquelles des hommes à piques venaient demander s'il n'y avait pas des calotins pour les mettre à la lanterne[1]... Quel cortége pour le petit-fils de Louis XIV!

La journée était splendide; par une de ces ironies poignantes dont on devait voir un nouvel exemple au 10 août, la nature semblait en fête; tout était calme et gai; dans les bois de Viroflay, les oiseaux chantaient; les feuilles avaient ces belles teintes jaunes et rouges qu'elles revêtent avant de tomber; « l'air agitait à peine les arbres[2]; » le ciel était sans nuages : un soleil radieux, un de ces beaux soleils d'automne, éclairait le convoi funèbre de la monarchie.

Dans ce triste voyage, comme dans ces journées d'angoisses, la Reine conservait son calme et son incomparable majesté. « J'ai vu ce sinistre cortége, a dit un témoin oculaire[3]. Au milieu de ce tumulte, de ces clameurs, de ces fréquentes décharges de mousqueterie que la main d'un monstre ou d'un maladroit pouvait rendre si funestes[4], je vis la Reine conservant la tranquillité d'âme la plus courageuse, un air de noblesse et de dignité inexprimable, et mes yeux se remplirent d'admiration et de douleur. » Burke avait raison de dire, dans un élan de sombre enthousiasme : « On aime à savoir que des êtres destinés à souffrir, sachent bien souffrir[5]. »

Et plus tard, lorsque dans l'enquête ouverte sur ce grand attentat des journées d'octobre, une députation du Châtelet vint lui demander son témoignage, elle ne sut faire que cette réponse sublime : « J'ai tout vu, tout su, tout oublié ! »

Le trajet fut long; il dura sept heures, sept heures de tortures et d'angoisses. En arrivant à Paris, le cortége se rendit à

[1] Dufraisse-Duché, député, 120e témoin.
[2] Mme de Staël : *Considérations sur la Révolution française*, t. I, p. 273.
[3] Bertrand de Molleville.
[4] Lally Tolendal prétend qu'un coup de feu fut tiré dans le carrosse de la Reine. *Seconde lettre de Lally Tolendal à ses amis.*
[5] Burke, *Réflexions sur la Révolution de France*, p. 155.

l'Hôtel-de-Ville. Marie-Antoinette eut voulu se soustraire à cette dernière humiliation ; mais Moreau de Saint-Merry, interrogé si elle pouvait s'en dispenser, avait répondu : « J'es- « père que la Reine pourra revenir de l'Hôtel-de-Ville ; mais « je doute qu'elle puisse aller seule aux Tuileries. » Et quand la famille royale descendit de voiture, des cris « A la lanterne ! » furent encore poussés.

Le Roi entra d'un pas tranquille dans l'Assemblée des représentants de la commune ; la Reine le suivait, l'air calme et fier, tenant ses enfants par la main. « C'est toujours avec plaisir et « confiance, dit le Roi en entrant, que je me vois au milieu « des habitants de ma bonne ville de Paris. » Bailly répéta ces paroles au peuple, et oublia le mot : confiance. La Reine le lui rappela : « Messieurs, reprit galamment Bailly, vous êtes plus « heureux que si je l'avais dit moi-même. »

Le Roi et la Reine étaient montés sur un trône qu'on leur avait préparé à la hâte. Mais les humiliations n'étaient point encore finies ; il fallut se montrer au peuple et paraître aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, entre deux flambeaux, afin que les traits, mieux éclairés, fussent plus reconnaissables. Le Roi et la Reine saluèrent la foule. La foule, toujours mobile, applaudit, avec un enthousiasme irrésistible, ceux qu'elle insultait tout-à-l'heure. On criait sur la place de Grève : « Vive le Roi ! Vive la Reine ! Vive le Dauphin ! » On se félicitait ; on s'embrassait en pleurant d'attendrissement et de joie ; il semblait que la présence du Roi à Paris eût tout sauvé. Enthousiasme d'un moment ! Illusion d'un jour ! Ces acclamations, qui venaient de saluer la famille royale au balcon de l'Hôtel-de-Ville, c'étaient les dernières fleurs qu'on jette sur le passage des condamnés.

A dix heures, le lugubre cortége rentra aux Tuileries, qui n'avaient point été habitées depuis Louis XIV. La famille royale était prisonnière ; l'Assemblée l'était aussi.

De tous les attentats de la Révolution, aucun peut-être n'a exercé sur la marche des événements une influence plus décisive et plus désastreuse que ce grand crime de lèse-majesté et de lèse-nation qui s'appelle les journées d'octobre. A dater de cette époque, la cause des réformes pacifiques et par conséquent durables, déjà bien compromise, fut irrévocablement perdue. L'Assemblée, transportée à Paris, au milieu des cla-

meurs des tribunes et des vociférations de la rue, outragée, maltraitée dans la personne de ses membres, fut désormais à la merci de ceux qui ne voulaient rien améliorer, mais tout détruire. Les vrais modérateurs du mouvement, les chefs du parti constitutionnel, Mounier, Lally Tolendal, l'évêque de Langres, se sentirent pris de découragement et partirent; Malouet, resté seul avec Clermont-Tonnerre, fut sans influence sérieuse. Les centres, intimidés, plièrent; la gauche, et la gauche violente, régna par l'autorité des clubs. Qui pourrait dire combien de résolutions, déplorables et tyranniques, furent prises sous la pression de la populace qui grondait aux portes de l'Assemblée?

Et le jour n'était pas loin où cette foule, qui avait appris, le 6 octobre, à violer le palais des Rois, allait apprendre aussi à violer le palais des législateurs.

Louis XVI, humilié, insulté, violenté, rendu plus défiant encore de lui-même et des autres, fut plus que jamais plongé dans ses incertitudes et dans son inertie. Se sentant les mains liées, et n'ayant pas assez d'énergie pour briser ses liens, il n'eut de force ni pour résister ni pour agir; tout alla à la dérive jusqu'à la catastrophe finale et prévue.

Les journées d'octobre ont été, dans l'ordre politique et dans l'ordre moral, un de ces ébranlements profonds dont le contre-coup se prolonge à travers les années, pour ne pas dire les siècles. Tous les mécomptes des amis de la liberté ont là leur origine; tous les excès de la Révolution y sont en germe; tous les maux dont nous souffrons encore en sont sortis. Le 20 juin, le 10 août, le 21 janvier n'en ont été que les conséquences logiques. Et je crois que ce n'est pas un paradoxe de dire que ces journées, si néfastes pourtant, ont été moins fatales encore que celles d'octobre pour l'avenir de la France et pour la vraie liberté. Le 10 août a renversé la monarchie; les journées d'octobre ont avili l'autorité. Le 21 janvier a tué le Roi; les journées d'octobre ont tué la liberté.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

MÉLANGES

I

DE L'AUTHENTICITÉ DES

POÉSIES DE CLOTILDE DE SURVILLE

I. *Un procès d'histoire littéraire. Les poésies de Clotilde de Surville. Études nouvelles suivies de documents inédits,* par M. Antonin Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble, correspondant du ministère de l'instruction publique, etc. Grenoble, 1870, in-8° de 167 p. (Extrait du t. V de la 3me série du *Bulletin de l'Académie Delphinale.*)

II. *Une résurrection littéraire. Clotilde de Surville et ses éditeurs,* par Jules Levallois. *Correspondant* du 10 août 1872, (t. LII de la nouvelle série, p. 539-564).

III. *Clotilde de Surville et ses poésies. Documents inédits,* par Henry Vaschalde. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1872, gr. in-8° de 31 p. (Extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme.*)

IV. *Réponse à M. Antonin Macé. Les poésies de Clotilde de Surville, étude,* par M. Anatole Loquin, un des quarante de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Bordeaux et Orléans, 1873, in-8° de 244 p. (Extrait des *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux,* 3me série, 34e année.)

C'est une justice qu'il faut rendre à la grande majorité des critiques de notre pays : ils n'ont jamais cru beaucoup à l'authenticité des vers de

Clotilde de Surville. Peu de jours après l'apparition des *Poésies de Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon-Chalys, depuis Madame de Surville, poëte françois du* xv*e siècle* (Paris, 1803, in-8°) [1], l'écrivain anonyme qui s'occupa de ce recueil dans le *Magasin encyclopédique* de Millin [2], n'hésita pas à déclarer que le nom de l'auteur lui paraissait supposé, ajoutant même que la supposition et la supercherie étaient manifestes.

Le *Journal de Paris* ne tarda pas à publier, sous le pseudonyme d'*Indagator*, deux articles qui furent « avoués par le tribun Carrion-Nizas, » ainsi qu'on le voit dans une lettre de l'éditeur des *Poésies*, Charles Vanderbourg, adressée le 16 juillet 1803 à Madame de Surville [3]. Aux yeux de Carrion-Nizas, l'auteur du recueil est incontestablement le marquis de Surville, qui l'aurait formé « comme un ouvrage de marqueterie en pillant des vers de tous les côtés. » Presque en même temps, un ancien ambassadeur, conseiller d'État, membre de l'Institut, L.-Ph. de Ségur, devenu plus tard si célèbre, dit M. Macé, par son *Histoire universelle* [4], laissait finement entendre, dans la *Bibliothèque française*, que Venderbourg était plus le père que le parrain du recueil, et il s'amusait à habiller à l'antique des vers du cardinal de Bernis, cherchant à montrer ainsi comment on avait pu revêtir d'un semblable costume les prétendues poésies de Clotilde. Enfin, un rédacteur de la *Décade philosophique*, qui ne s'est pas fait connaître, mais qui, selon M. Macé (p. 13), n'est autre très-probablement que le futur historien de la littérature italienne, Ginguené, consacrant, la même année, à l'examen des poésies attribuées à Clotilde de Surville trois considérables et remarquables articles [5], soutint avec une grande énergie que tout, dans ces poésies, décelait une fabrication moderne, et que le pastiche était dû au marquis de Surville.

Parmi les journalistes favorables, M. Macé cite Joseph Michaud, le fondateur de la *Quotidienne* et de la *Biographie universelle*, l'historien des

[1] M. J.-Ch. Brunet n'indique pas le nom du libraire, Henrichs, que M. Macé appelle toujours *Heinrichs*. Le savant bibliographe mentionne une édition de 1804, in-18, et il oublie de dire qu'il y eut, cette année-là, deux autres éditions données chez Henrichs. Par suite d'une faute d'impression, on lit (*ibidem*) que trois éditions parurent à Paris en 1805, chez Nepveu en trois formats différents, in-8°, gr. in-18 et gr. in-32. Ces trois éditions ne parurent que 19 ans plus tard, en 1824. M. Macé (p. 38) renvoie pour l'article *Clotilde*, au t. I, p. 714 du *Manuel du libraire*. J'avertis que, dans la dernière édition du *Manuel*, c'est au t. II, colonnes 110 et 111, que l'on trouvera ce très-défectueux article.

[2] Neuvième année, t. II, p. 283.

[3] Page 163 du volume de M. Macé. Ce dernier ne s'est pas souvenu de la formelle déclaration du correspondant de Madame de Surville, quand il a dit (p. 12) que Vanderbourg *supposa* que ces articles étaient de Carrion-Nizas.

[4] M. Jules Levallois, en parlant (p. 542) des soupçons exprimés « par le spirituel écrivain qui devint plus tard l'éloquent historien de la campagne de Russie, » a confondu le fils avec le père, le comte Paul-Philippe de Ségur, mort récemment doyen de l'Académie française, avec le comte Louis-Philippe de Ségur, mort en 1830.

[5] Nos 26, 27 et 30.

Croisades ; mais l'article de ce critique, dont son collaborateur, M. Poujoulat, a dit avec tant de raison qu'il avait « le sens littéraire délicat [1], » était un simple article de complaisance. Il est impossible d'en douter devant ce passage de la lettre de Vanderbourg déjà citée : « M. de Frazans nous a procuré un article de Michaud dans le *Mercure*, qui a déjà fait beaucoup de bien en ce qu'il a contribué à convertir certaines gens qui, par préventions d'incrédulité, se seraient peut-être refusés à lire ma préface. De ce nombre est M. de Sainte-Croix, chez qui j'avais lu, il y a deux ans, ce que je possédais alors de Clotilde [2]. » M. Macé cite encore (p. 14 et 15) divers autres journaux où le plus galant accueil, d'après la correspondance de Vanderbourg, paraît avoir été fait à Clotilde de Surville [3], mais deux seulement de ces journaux : ont quelque importance [4] : le *Journal des Débats* et le *Moniteur*. M. Macé glisse sur le compte-rendu du premier de ces journaux, se contentant de le mentionner comme « explicite et satisfaisant, » et il nous apprend que, dans les deux articles rédigés par Laya pour le *Moniteur* [5], n'éclatait point une foi sans réserve, car l'auteur de l'*Ami des Lois* insinua que les poésies avaient dû être modifiées, au XVII[e] siècle, par une certaine Jeanne de Vallon, dont il était beaucoup parlé, comme d'une des descendantes de Clotilde, dans la préface de Vanderbourg, et, au XVIII[e], par le marquis de Surville, de telle façon, suivant le futur académicien, que les œuvres publiées sous le nom de Clotilde sont un excellent tableau original, retouché par des mains habiles.

En 1811, l'authenticité des poésies publiées par Vanderbourg fut niée par le baron de Roujoux (*Essai d'une histoire des révolutions arrivées dans les sciences et les beaux-arts*) [6], et par Charles Nodier (*Questions de*

[1] *Nouvelle Biographie générale*, t. XXXV, col. 331.

[2] A côté de Sainte-Croix, nommons un autre éminent antiquaire, Jean Schweighœuser, l'éditeur d'Athénée, d'Hérodote, de Polybe, etc. Dans un extrait d'une lettre à Vanderbourg (p. 157 du volume de M. Macé), Schweighœuser résiste un peu, signale des difficultés, des invraisemblances, qu'il compare poliment à un « petit nuage, » mais en définitive, il espère que l'on ne doutera pas de l'authenticité du fond. Mieux avisés, deux académiciens avec lesquels Vanderbourg était très-lié, Suard et Morellet, ne se laissèrent nullement entamer, et l'éditeur des *poésies* de Clotilde écrit avec désespoir à Madame de Surville que jamais on ne les ramènera (*Ibidem*, p. 159). Il dit encore, dans une lettre du 1[er] mai 1803, p. 151) de divers gens de goût auxquels il avait communiqué le manuscrit : « Tous, il est vrai, doutent de l'authenticité de ces poésies, mais tous croyent à leur succès. »

[3] Voir sur les démarches à faire pour séduire les journalistes, « qui auront beaucoup d'influence sur le débit, » une lettre de Vanderbourg à Madame de Surville, du 19 mai 1803 (p. 152). Il faut rapprocher de ces confidences celles d'une autre lettre du 10 juin 1803 (p. 157).

[4] Vanderbourg lui-même reconnaît (p 158), que la *Clef du Cabinet*, le *Courrier des Spectacles*, le *Citoyen françois*, etc., ne sont pas « d'un grand crédit. »

[5] N[os] du 5 et du 7 thermidor an XI (24 et 26 juillet 1803). Quant à l'article du *Journal des Débats*, M. Macé ne nous dit ni dans quel numéro, ni sous quelle signature il fut publié. Ne l'aurait-il pas lu, par hasard ?

[6] T. II, p. 89.

littérature légale) [1]. Il est plaisant, après cela, comme on l'a souvent remarqué, de voir Charles Nodier et M. de Roujoux s'associer pour donner en 1826, et non en 1828, ainsi qu'on l'a dit quelquefois, un nouveau recueil de vers de Clotilde mêlés à divers morceaux de prose [2]. M. Macé ne dit qu'un mot, un seul (p. 23), de la vive attaque de Charles Nodier; mais M. Gustave Brunet a reproduit, d'après l'édition de 1828 des *Questions de littérature légale*, quelques-unes des tirades de l'aimable bibliophile, dans l'article *Joseph-Etienne de Surville*, de la *Biographie universelle* [3]. A ces citations sont jointes diverses autres citations, tirées de notes peu connues mises par Nodier dans le *Catalogue Pixérécourt* (1838), et dans le catalogue de sa propre bibliothèque intitulé : *Description raisonnée d'une jolie collection de livres* (1844). Il résulte de tout cela que le moindre doute ne peut exister sur la fausseté de la Clotilde du marquis de Surville, et que ce dernier possédait tout le talent nécessaire pour justifier le soupçon d'avoir entièrement composé les poésies de son aïeule.

En juillet 1824, Raynouard, rendant compte, dans le *Journal des Savants*, du *Recueil des poëtes français depuis le* XIIe *siècle jusqu'à nos jours*, que venait de publier son confrère Auguis, traita, le premier, la question *ex-professo*. M. Macé (p. 29) dit que l'article fit sensation, qu'on le cite encore très-souvent, et qu'il est, en effet, remarquable par la vigueur de la critique et par l'étendue des connaissances philologiques. Résumant cet article, il rappelle que Raynouard rapprocha les poésies de Clotilde de celles que Chatterton avait voulu faire passer pour l'œuvre d'un vieux poëte inconnu appelé Rowley, des *Poésies occitaniques* empruntées par leur prétendu traducteur, Fabre d'Olivet, à d'imaginaires troubadours; enfin, des poésies d'Ossian, nées sous la plume de Macpherson, et que, pour l'auteur des *Templiers*, ce *jeu d'esprit*, cette *fraude habile* devaient, semblait-il, être portés au compte de Vanderbourg [4].

[1] Ch. Nodier s'appuie de l'opinion exprimée par M. de Roujoux. M. Macé (p. 23) renverse les rôles et prétend que ce collaborateur et ami de Nodier « avait, à peu près à la même époque, fortifié cette conclusion (des *Questions de littérature légale*) par de nouveaux arguments dans son *Essai sur les révolutions des sciences*. »

[2] Paris, Nepveu, in-8°, in-12 et in-18. Le recueil, inexactement intitulé *Poésies inédites de Clotilde de Surville*, est tout entier formé de morceaux insérés dans le *Journal littéraire de Lausanne*. Personne, pas même M. Macé, n'a jamais osé le déclarer authentique.

[3] Dans la première édition de la *Biographie universelle*, l'article sur J.-Etienne de Surville avait été fourni par Du Petit-Thouars, qui affirmait avoir connu le marquis à Paris en 1790, et avoir eu communication du manuscrit, tel alors qu'il a été imprimé en 1803. M. G. Brunet a cité sur ou plutôt contre les prétendues poésies de Clotilde, deux critiques, deux académiciens qui ont été oubliés par M. Macé, Auger (*Mélanges littéraires*, t. II) et M. de Feletz (*Cours de littérature* t. II).

[4] Un critique, dont M. Macé a négligé le témoignage, M. Viollet-Le-Duc, s'exprime ainsi dans le *Dictionnaire de la Conversation* (seconde édition, article *Clotilde de Surville*) : « Tout indique que ces poésies si tendres sont en réalité l'œuvre de

M. Villemain, lui aussi, dans une de ses mémorables leçons à la Sorbonne [1], compara les poésies de Clotilde de Surville à l'œuvre factice de Chatterton, et il caractérisa très-bien le recueil de 1803 par cette ingénieuse métaphore : « C'est une petite construction gothique, élevée à plaisir par un moderne architecte [2]. » M. Villemain, qui était d'accord sur tous les points avec « un profond philologue comme M. Raynouard, » se sépara de lui, en attribuant, non à Vanderbourg, mais au marquis de Surville, cette « contrefaçon élégante, » cette « spirituelle mystification [3]. »

M. Daunou, prononçant, au mois d'août 1839, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'éloge de Vanderbourg [4], renouvela les pressantes objections de MM. Raynouard et Villemain contre l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville, et le judicieux érudit condensa toute sa pensée dans cette phrase : « Il est permis de conjecturer que Vanderbourg a eu la principale part au vo-

J.-E. de Surville. S'il ne les composa pas complétement, il leur fit, du moins, subir de si profondes modifications et y mit tant d'interpolations, qu'il serait difficile de dire ce qui appartenait réellement au vieux manuscrit de famille duquel il prétendait avoir tiré sa trouvaille. Au reste, la plupart des gens de lettres de l'époque furent dupes (?) de cette mystification littéraire. Mais Raynouard en fit justice, et signala la foule d'anachronismes qui trahissaient la supercherie. Il est possible que M. de Surville ait, en effet, trouvé de vieilles poésies ; mais il les aura revues, corrigées et considérablement augmentées, à la manière et à la mode de son temps. » M. Macé n'a pas songé à citer, parmi les plus résolus adversaires de Clotilde, un autre bibliophile des plus distingués, M. C. Leber qui (p. 271 du t. I du *Catalogue des livres imprimés, manuscrits* etc., composant sa bibliothèque), mentionnant un portrait de Clotilde, peint à l'aquarelle, d'après un émail de Mme Jaquotot, ajoute : « Ce portrait, plein de charmes, n'est, comme la publication de Vanderbourg, que le rêve d'un talent admirable. »

[1] *Tableau de la littérature au moyen-âge*, XIXe leçon, p. 204 du t. II de l'édition (in-12) de 1861 (Paris, Didier).

[2] L'académicien Tissot (*Leçons et modèles de littérature française*, 1825, t. II, p. 93) adopta les idées et même quelques paroles de M. Villemain.

[3] C'est encore pour Surville que l'on a vu tour à tour se déclarer Du Petit-Thouars (*Biographie universelle*), Barbier (*Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*), J.-Ch. Brunet (*Manuel du Libraire*), Quérard (*France littéraire*), etc. Pour Vanderbourg, on ne citerait guère que MM. Valentin Parisot, Bouillet, Bachelet et Dezobry, chacun à l'article *Vanderbourg* de la *Biographie universelle* (1re édition), du *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* (éditions antérieures à celle de 1864, qui est la vingtième), du *Dictionnaire général de biographie et d'histoire* (1857). M. Ludovic Lalanne (*Curiosités littéraires*, 1857, p. 157) ne se prononce pas entre Surville et Vanderbourg, mais il dit : « Pour quiconque a un peu l'habitude de notre ancien langage, la fraude est reconnaissable au premier coup d'œil. » Le même critique (*Dictionnaire historique de la France*, 1872) ne balance plus, et il déclare que les poésies mises sous le nom de Clotilde ne sont qu'un pastiche rempli d'erreurs et d'anachronismes, dû au marquis. »

[4] M. Macé (p. 32) nous renvoie, pour cet éloge, au *Moniteur* du 28 octobre 1839. Pourquoi ne pas indiquer les *Mémoires* de l'*Académie des Inscriptions* (t. XIV, 1re partie) ?

lume imprimé en 1803, qu'il est le véritable auteur des meilleurs morceaux, et que ce qu'ils ont acquis de renommée lui appartient. »

M. Sainte-Beuve, qui avait effleuré la question en un court passage de son étude sur Charles Nodier, où il comparait, avec beaucoup trop d'afféterie, l'apocryphe recueil à « un bouton d'églantine, éclos en serre à la veille de la renaissance de 1800 [1], » revint sur ce sujet dans un article spécial assez étendu qu'il intitula : *Clotilde de Surville* [2]. Là, le plus sagace des critiques [3], utilisant tous les travaux antérieurs, et notamment « une discussion à fond qui se rencontre dans un bon travail de M. Vaultier sur la poésie lyrique en France, durant les premiers siècles [4], » écarte l'opinion de MM. Raynouard et Daunou [5], et, admettant pleinement, au contraire, l'opinion de M. Villemain, dont il loue la si juste rapidité de coup d'œil, regarde comme certain que le marquis de Surville est le rédacteur principal des poésies de Clotilde. Multipliant les fines et concluantes observations, M. Sainte-Beuve contribua plus que personne à rendre insoutenable la thèse de l'authenticité des vers de la muse de l'Ardèche. Se souvenant du procédé du comte de Ségur, il voulut donner à ses raisonnements le secours d'un exemple, et il forgea (p. 500) une petite pièce de vers à la *Surville*, des mieux réussies, et toute imprégnée de ce que l'on est convenu d'appeler la couleur locale.

Quelques mois après la publication de l'article sur la pseudo-Clotilde, M. Sainte-Beuve reçut (avril 1842) de M. Lavialle de Masmorel, président du tribunal civil de Brives et ancien député de la Corrèze, une lettre où son argumentation était confirmée de la manière la plus précise et la plus éclatante : « Vous avez, lui écrivait l'honorable magistrat [6], rencontré parfaitement juste lorsque vous avez attribué ces poésies au marquis de Surville. Ce fait est pour moi de la plus grande certitude ; car il m'a été certifié par mon père, qui, ayant été le compagnon d'infortune du malheureux Surville, et son ami intime, avait fini par lui arracher

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1840. L'étude a reparu dans les *Portraits littéraires* (t. I, p. 441 de l'édition de 1863, Paris, Garnier).

[2] *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1841. Le morceau a été recueilli à la fin du *Tableau historique et critique de la poésie française*, etc. (édition de 1843, Paris, Charpentier, p. 481).

[3] M. Jules Levallois (*Correspondant*, p. 515) vante, à ce propos, ce que l'on ne vantera jamais assez, le *flair habituel*, la *pénétration aiguisée* de M. Sainte-Beuve.

[4] *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1840. Ce travail, malgré tout son mérite, a été complétement passé sous silence par M. Macé, auquel M. Loquin a reproché (p 138, note 2), tant un tel oubli lui semble inexplicable, une sorte de parti pris et de préméditation.

[5] M. Sainte-Beuve cite (p. 485) ces mots d'une lettre à lui écrite par Daunou : « Il me paraît impossible que les poésies de Clotilde soient du XVe siècle, et j'ai peine à croire qu'Étienne de Surville ait été capable de les composer au XVIIIe. »

[6] *Tableau historique et critique de la poésie française*, p. 508.

l'aveu qu'il était réellement l'auteur des prétendues œuvres de son aïeule [1]. »

Après une semblable déclaration, couronnant des démonstrations déjà triomphantes, la cause était entendue. Aussi ne daigna-t-on presque plus s'occuper de Clotilde. Les divers historiens de la littérature française, M. D. Nisard, M. Geruzez. M. Demogeot, ne mentionnèrent même pas ce fantôme évanoui [2]. Jusque dans le Dauphiné, malgré la tenacité des illusions de terroir, on s'inclina devant l'irrésistible autorité du témoignage de M. Lavialle de Masmorel, et c'est à peine si M. Albert du Boys, l'auteur de l'*Album du Vivarais* [3], osa soutenir que, s'il fallait renoncer à la poétesse, on pouvait, du moins, continuer de croire à l'existence de la noble dame qui s'appelait Clotilde de Surville.

II

Telle était la situation, quand M. Antonin Macé inséra, le 31 janvier, le 4 février et le 28 mars 1863, dans le *Journal général de l'Instruction publique,* trois articles qui eurent un grand retentissement. Le docte professeur de la Faculté des lettres de Grenoble avait eu à sa disposition divers documents inédits, sur lesquels il s'appuyait pour chercher à établir que ni Vanderbourg, ni le marquis de Surville, n'avaient composé le recueil publié soixante ans auparavant, et que c'était bien Clotilde elle-même qui — retouches à part — était l'auteur de l'*Héroïde à Bérenger*, du

[1] Vanderbourg, analysant dans une lettre à M[me] de Surville du 7 octobre 1802 (p. 141 du volume de M. Macé), un rapport adressé au ministre de l'intérieur, au sujet d'une pétition de la veuve du marquis pour obtenir qu'une décision expresse lui assurât la propriété en entier des manuscrits laissés par son mari, nous apprend que le descendant de Clotilde avait révélé à d'autres encore son secret. Voici le passage, qui s'accorde si bien avec le récit de M. Lavialle de Masmorel : « Le rapporteur, dont j'ignore le nom, pense que les poésies de Clotilde ne sont pas du XV[e] siècle et ajoute que M. de Surville a parlé à plusieurs personnes des poésies de Clotilde comme d'un ouvrage que lui-même avait fait. »

[2] Je n'ai pas besoin de dire que, dans l'anthologie publiée par M. Crépet sous ce titre : *Les poëtes français* (4 vol. in-8°, 1861-1862), et qui est faite avec tout le soin qui manquait au recueil de M. Auguis, et, ajouterai-je, à tous les autres recueils du même genre, le nom de Clotilde de Surville brille par son absence. Il serait trop long d'indiquer tous les livres récents relatifs à la littérature du XV[e] siècle où l'on a gardé sur le compte de la nouvelle Sapho le silence du dédain.

[3] In-4°, 1843, p. 266. M. Macé s'écrie avec amertume, au sujet de la défection de M. du Boys (p. 37) : « C'est ainsi que la pauvre Clotilde semble avoir perdu même ses derniers champions. » Après avoir publié l'*Album du Vivarais*, M. du Boys a écrit une *Histoire du droit criminel*, et M. Macé n'a été que juste en louant beaucoup (p. 36) cette « très-savante et très-importante histoire. »

Chant royal à Charles VIII, des *Chants d'amour*, des *Verselets à mon premier-né*, en un mot de toutes les pièces qui, d'un unanime assentiment semblaient lui avoir été à jamais enlevées.

M. Macé, dans l'*Avant-Propos* de son livre, veut bien nous apprendre qu'il reçut à cette occasion, « de vive voix et par écrit, de nombreuses et précieuses félicitations de la part de membres de l'Institut, d'éminents critiques, de professeurs distingués. » Tous, ajoute-t-il, « joignirent à ces félicitations et à ces remerciments l'expression d'un regret et d'un désir : le regret que, forcé de me renfermer dans les limites étroites d'un journal, je n'eusse pas donné à ma pensée tout son développement ; le désir que je pusse remanier ces articles et publier intégralement la correspondance si curieuse que j'avais entre les mains et que j'avais dû me borner à analyser. Exprimés par de telles bouches et de telles plumes, ces regrets et ces désirs étaient pour moi des ordres. Aussi, depuis plus de six ans, n'ai-je pas cessé de me préoccuper de cette question. La solution à laquelle j'étais arrivé, et que déjà l'on a adoptée dans la nouvelle édition de la *Biographie universelle* [1], est restée la même. Mais de nouveaux et précieux renseignements m'ont été transmis par des personnes que j'ai le soin de citer dans le cours de cet ouvrage ; des découvertes ou des exhumations ont été faites et m'ont été transmises (*sic*) ; j'ai pu moi-même ajouter, modifier, transformer beaucoup de détails particuliers ; enfin, je puis donner *in extenso* toutes les pièces, toutes les

[1] N'y a-t-il rien à rabattre de ce joyeux cri de victoire? M. Macé ne se laisse-t-il pas entraîner dans quelque exagération paternelle? L'adhésion de M. G. Brunet est-elle donc aussi complète, aussi absolue qu'il le prétend ? Je vois bien que le savant bibliophile de Bordeaux approuve quelques-unes des idées de M. Macé, mais je vois aussi qu'il refuse de le suivre jusqu'au bout. Que l'on en juge par cette phrase (p. 461) : « Malgré les efforts de M. Macé, on peut dire que le problème n'est pas complétement résolu. Vanderbourg est définitivement exclu de toute part dans la composition des poésies de Clotilde ; mais l'existence de cette femme, dont nul écrivain du XVe et du XVIe siècle n'a prononcé le nom, n'est pas encore bien démontrée ; ses vers n'auraient-ils pas été composés par un homme de talent resté inconnu et dont le travail aurait été remanié par le marquis de Surville ? » On voit que M. G. Brunet n'est tout au plus qu'un demi-converti. Moins prudent que son collaborateur et ami, un zélé bibliophile belge, M. Octave Delepierre (*Supercheries littéraires, pastiches*, etc.; Londres, 1872, p. 99), annonce que M. Macé a résolu la question. Dès 1864, feu M. Bouillet avait complaisamment accepté les théories du professeur de Grenoble (au mot *Surville*, du *Dictionnaire d'histoire et de géographie*). Madame C. du Parquet, auteur de l'article *Surville*, dans le tome XLV de la *Nouvelle Biographie générale*, 1865), a connu le travail de 1863, mais, malgré l'influence de l'esprit de corps, elle ne paraît pas avoir été convaincue de l'authenticité des poésies de Clotilde, et elle a l'air de pencher beaucoup plus vers l'opinion de MM. Villemain et Sainte-Beuve que vers celle de M. Macé, étant seulement disposée à croire que tout le recueil n'est pas apocryphe. Les conquêtes publiquement faites par M. Macé, en dehors du Dauphiné (bien entendu !), se réduisent donc à deux, et encore est-il permis de supposer que ni M. Bouillet, ni M. Delepierre, n'y ont regardé de très-près.

correspondances, toutes les lettres, tous les documents que j'avais dû me borner à analyser dans les trois articles précédemment publiés. »

Le livre de M. Macé se divise en deux parties, la première renfermant une étude historique et littéraire, la seconde consacrée aux pièces justificatives. L'académicien de Grenoble énumère, d'abord, les jugements portés de 1803 à 1870 sur les poésies de Clotilde de Surville, travail qui lui a coûté, comme il nous en avertit (p. 6), « beaucoup de recherches et d'études. » Nous y avons relevé pourtant, comme on l'a vu, plus d'une grave omission. Mais qui peut se flatter, même en un sujet spécial, de tout connaître ? Ce qui frappe le plus l'attention dans cet exposé, ce sont les citations, extraites des principaux recueils périodiques du commencement de ce siècle, et qui, pour la plupart des lecteurs, ont toute la saveur de la nouveauté [1]. L'intrépidité apportée par M. Macé dans tous ces longs et pénibles dépouillements a trouvé sa récompense ; il leur doit quelques-unes des pages de son livre qui garderont le plus durable intérêt.

Dans l'étude sur les poésies de Clotilde de Surville, il faut louer les recherches biographiques sur le marquis de Surville, sur madame la chanoinesse de Polier, sorte de *bas-bleu* qui rédigeait le *Journal littéraire de Lausanne* où parurent, à la fin du XVIII[e] siècle, les premiers extraits des œuvres de Clotilde qui aient vu le jour [2] ; sur le marquis de Brazais, poëte qui mérita par son talent d'être l'ami d'André Chénier, etc. [3]. Indiquons encore les intéressants renseignements donnés sur la marquise de Surville, sur Vanderbourg, sur les incidents qui retardèrent l'impression et la publication du recueil de 1803, incidents auxquels se trouvent mêlés M. de Gérando, le philosophe, alors employé dans les bureaux du ministère de l'intérieur, le ministre Chaptal, la future impératrice Joséphine et le premier consul lui-même, etc. [4]. En racontant la vie du marquis de Surville, M. Macé rappelle (p. 52) que cet émigré, rentré en France avec une mission confidentielle du comte de Provence, pour réveiller les sentiments royalistes des provinces du Midi, trouva quelque

[1] Plus loin, on distingue quelques citations empruntées au *Journal littéraire de Lausanne* (années 1797 et 1798), recueil si peu répandu que, ni à Grenoble, ni à Paris, ni même à Lausanne, l'auteur n'avait pu s'en procurer la collection.

[2] M. Sainte-Beuve n'avait fait que nommer Madame de Polier (p. 504 du *Tableau de la poésie française)*. M. Macé cite sur cette dame, qui fut un écrivain aussi fatiguant qu'infatigable, la *France protestante* et un court article de la *Biographie universelle* (sous la signature de Michaud jeune), La *Nouvelle Biographie générale* a reproduit la notice de MM. Haag.

[3] Le marquis de Brazais était le grand-père de M le vicomte de Roquefeuil, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, un des rédacteurs de la *Revue des questions historiques* et du *Polybiblion*. M. de Roquefeuil a gracieusement communiqué à M. Macé les manuscrits autographes de son aïeul.

[4] Qui se serait jamais douté, dit M. Macé (p. 100), que Napoléon ait eu à s'occuper, comme d'une affaire d'État, des poésies de Clotilde de Surville?

temps un asile dans la famille de Chabanolle, au Puy, quitta cet asile par dévouement, fut arrêté, et, en vertu des lois d'exception de la Convention, non encore abolies par le Directoire, fut traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort, et fusillé le 2 octobre 1798, au Puy-en-Velay (Haute-Loire), comme criminel d'État, et non pas *comme voleur de diligences*, en 1793, à Montpellier, comme le répètent à l'envi Barbier, Brunet et Quérard [1].

M. Macé n'a pas de peine à démontrer, grâce à la correspondance de Vanderbourg, que ce dernier a été simplement l'éditeur du recueil de 1803. Ce point reste à jamais hors de contestation. Mais si tout le monde donne cause gagnée à M. Macé en ce qui concerne Vanderbourg, il n'en est pas de même en ce qui concerne le marquis de Surville.

Sa discussion, à cet égard, me paraît des plus faibles et des plus insuffisantes. En vain, M. Macé rabaisse jusqu'à la nullité le génie poétique du marquis de Surville, pour montrer ainsi qu'il était incapable d'avoir été plus que le copiste des vers de son aïeule ; en vain, il insiste sur un passage de la lettre écrite par le marquis, la veille de sa mort, à celle qui allait être sa veuve, passage relatif « aux œuvres immortelles de Clotilde ; » en vain, il assure (p. 57) que ce sont là des preuves *décisives* et *définitives :* on peut lui répondre en toute sécurité que la distance n'est pas aussi considérable qu'il la mesure entre les meilleurs des vers du marquis et les meilleurs des vers de Clotilde, et que, d'un autre côté, les aveux formels du fabricateur enlèvent toute valeur à l'étrange recommandation que, se ravisant *in extremis*, il adressait à Madame de Surville [2].

Plus malheureuse encore, s'il se peut, est la tentative de M. Macé pour restituer à Clotilde les poésies publiées sous son nom ! On souffre de voir un homme d'autant de mérite s'engager dans une voie aussi fatalement

[1] Charles Nodier le fait mourir à La Flèche *(Questions de littérature légale)*. M. Sainte-Beuve, ce que M. Macé oublie de faire remarquer, avait déjà dit presque toute la vérité sur ces divers points (p. 507 du *Tableau de la poésie française*). Voici ses paroles : « Rentré en France, vers octobre 1798, avec une mission de Louis XVIII, il fut arrêté, les uns disent à La Flèche, d'autres à Montpellier (tant incertitude est grande !), mais, *d'après ce qui paraît plus positif*, dans le département de la Haute-Loire, et on le traduisit devant une commission militaire au Puy. Il tenta d'abord de déguiser son nom ; puis se voyant reconnu, il s'avoua hautement commissaire du roi, et marcha à la mort la tête haute. L'arrêt du tribunal (ironie sanglante !) portait au considérant : *condamné pour vols de diligence.* » M. F. Génin, à qui les paradoxes ne coûtaient guères, a prétendu (*Récréations philologiques*, t. II, p. 221), que le marquis de Surville n'a pas plus existé que Clotilde et que Jeanne de Vallon. D'après le fantasque critique, « M. de Vanderbourg avait inventé aussi M. de Surville, fusillé au Puy-en-Velay en 1797 *(sic)*. » En cette même page, M. Génin se raille autant de la crédulité de Michaud (à propos de l'article du *Mercure* de 1803), que de la féconde audace de Vanderbourg.

[2] Voir, d'ailleurs, les explications données par le subtil auteur du *Tableau de la poésie française* (p. 498), explications qu'étend et que complète M. Jules Levallois (*Correspondant*, p. 559).

stérile et mauvaise. Il est aussi impossible de défendre l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville, que d'attribuer au XVe siècle des pièces de monnaie frappées en 1803. On a raconté que, dans l'atelier d'Apelles, un grand personnage ayant, un jour, parlé peinture à tort et à travers, l'artiste ne craignit pas de lui dire : « Prenez garde, les enfants qui broyent mes couleurs vont se moquer de vous [1]. » De même, les plus jeunes, les plus novices élèves de l'École des chartes auraient le droit de rire du plaidoyer de l'honorable doyen de la faculté des lettres de Grenoble. Si l'on m'objecte que M. Macé consent à reconnaître que ces poésies ont été retouchées ou même refondues au XVIIe siècle et à la fin du XVIIIe, je réponds que cette concession ne peut pas être acceptée. Il n'y a rien, absolument rien, pas une étincelle, pas un atome de la poésie du XVe siècle dans le recueil publié par Vanderbourg, et du premier au dernier vers, tout y trahit « la fourbe et l'erreur. »

Quoique M. Macé ait méconnu l'évidence même, je n'ai pas le courage de lui reprocher une publication où d'autres, d'un puritanisme par trop farouche, verront peut-être un scandale irrémissible. C'est à cause des documents inédits qu'il nous donne à pleines mains, que je suis prêt à répéter le mot de Saint Augustin : *Felix culpa*. M. Macé a, du reste, bien compris lui-même que c'était là ce qui sauverait son livre, comme le lest sauve le navire, car il a dit (*Avant-propos*, p. 7) : « En tout cas, on lira, j'en suis certain, et on lira avec un vif intérêt la correspondance si honnête, si loyale, si vraiment littéraire de Vanderbourg, et les beaux vers, que je fais connaître le premier, du marquis de Brazais, poëte charmant et jusqu'ici inconnu [2]. » Le nombre des pièces justificatives, réunies par M. Macé (p. 119-193), s'élève à trente-trois. Vingt-huit de ces pièces lui ont été communiquées par M. de Watré, propriétaire du château de Pradel (autrefois la demeure d'Olivier de Serres), et parent de madame la marquise de Surville, dans l'héritage de laquelle ils se sont trouvés compris. Ces vingt-huit pièces se décomposent ainsi : vingt-et-une lettres autographes de Vanderbourg, écrites, de 1801 à 1805, à Madame de Surville ; deux lettres à la même, du libraire Henrichs, l'éditeur des *Poésies* de Clotilde ; une lettre d'une ancienne amie du marquis de Surville, madame de Chabanolle, envoyant à la veuve de celui-ci un

[1] Pline (*Histoire naturelle*, l. XXXV, ch. 36) prétend que le mot fut dit à Alexandre-le-Grand, mais c'est de toute invraisemblance. Plutarque (*Sur la manière de discerner un flatteur*) mérite bien plutôt d'être cru, quand il affirme que la leçon fut donnée à un riche et sot amateur, Mégabyse. Pline lui-même nous l'apprend (*ibid.*), Apelles peignit « la pompe de Mégabyse, prêtre de Diane d'Ephèse. » Ce fut sans doute pendant que le vaniteux ignorant posait pour ce tableau, qu'il fut si vivement repris par Apelles.

[2] Puisque M. Macé a fait connaître le premier ce poëte, c'est que nécessairement ledit poëte était jusqu'ici inconnu. On trouve assez souvent dans son livre des négligences de ce genre.

dépôt qu'il lui avait confié, c'est-à-dire les manuscrits dont Vanderbourg s'est servi pour son édition ; deux lettres de madame de Polier, qui voulait retirer à Vanderbourg l'honneur, et surtout le profit, de la publication projetée [1] ; un billet du marquis de Brazais, ami de madame de Polier et ancien ami du marquis de Surville, qui aurait aussi bien voulu prendre part à cette publication ; enfin l'original autographe de la lettre déjà citée du marquis de Surville à sa femme (1er octobre 1798) [2] ; en résumé, dit M. Macé (p. 43), « vingt-huit pièces inédites d'une grande valeur, d'une authenticité qui défie tout soupçon et toute espèce de doute, et qui jettent un jour tout nouveau sur cette question d'histoire littéraire si vivement débattue [3]. » Les autres pièces justificatives sont : deux lettres de Vanderbourg (des années 1822 et 1824) à M. de Surville même, fournies par M. Gandureau ; des extraits du poème intitulé : l'*Année*, par le marquis de Brazais ; une note sur deux pièces de Clotilde et deux pièces de Voltaire qui, quoiqu'en dise M. Macé, se ressemblent beaucoup trop ; enfin une note sur le château de Vallon et sur les traditions qui s'y rattachent. Cette dernière note se termine par ces mots (p. 193) : « Sous quelque point de vue que l'on envisage la question, la conclusion est toujours la même : il a existé, au XVe siècle, dans le Vivarais, dans le département actuel de l'Ardèche, une femme poëte d'un rare mérite, Clotilde de Vallon, épouse de Bérenger de Surville ; ses vers ont été modifiés, corrigés, gâtés, embellis, au XVIIe siècle, par une de ses descendantes, Jeanne de Vallon, et, à la fin du XVIIIe, par le marquis de Surville, aidé de madame de Polier et du marquis de Brazais. Nous n'avons donc pas l'œuvre primitive ; ce que nous en possédons est, suivant la très-heureuse et très-juste expression d'un critique déjà cité, un *excellent tableau original retouché par des mains habiles*. C'est là, j'en suis de plus en plus convaincu, le dernier mot de la question. »

M. Jules Levallois croit à une Clotilde de Surville qui fit des vers au XVe siècle, mais il accuse le marquis de Surville d'avoir pomponné, d'avoir fardé, d'avoir déplorablement travesti les vers de son aïeule. Citons, bien qu'il soit un peu long, le passage où, après avoir célébré, en

[1] Je suis fâché d'être obligé de le dire, Madame de Polier, soit dans la correspondance de Vanderbourg, soit dans sa propre correspondance, nous apparaît sous un jour assez défavorable : loin d'avoir au cœur les sentiments habituels de la femme, la générosité, la délicatesse, elle spécule, elle montre d'âpres convoitises, elle est atteinte de ce vilain mal que Virgile appelle *auri sacra fames*.

[2] M. Villemain (*Tableau de la littérature au moyen-âge*, t. II, p. 205) s'était demandé : « A-t-on supposé cette lettre ? » Beaucoup de personnes avaient dû, en la lisant, poser le même point d'interrogation.

[3] La question n'a jamais été *vivement débattue*, les partisans de l'authenticité des poésies de Clotilde ayant toujours été aussi tièdes que rares. Quant aux adversaires, si nombreux au contraire, ils ont, en général, apporté dans la discussion le calme le plus dédaigneux. On n'attaque guère avec passion ce qui tombe de soi-même.

un langage pittoresque, l'auteur de la *Romance de Rosalyre*, il lance contre la maladresse du marquis de Surville un réquisitoire où la verve ne manque pas (p. 540, 542) [1] :

« Supposez qu'au sortir du moyen-âge, dès les premières lueurs de la Renaissance, au fond d'une province, dans une solitude abrupte et mélancolique, une nature supérieure, une femme d'élite ait été touchée du même rayon que Pétrarque. Sous cette impression qui la pénètre et la domine, elle donne carrière aux riches aptitudes de son esprit et de son âme. A l'aide de quelques indications, bien sommaires sans doute, elle surprend les secrets du rhythme, du langage poétique. Ce qu'on ne lui apprend pas, elle le devine. Initiée aux habiletés de la forme, elle permet aux purs et nobles sentiments qui font battre son cœur de s'échapper de ses lèvres. Une série de compositions familières, tendres, délicates, élevées en même temps et généreuses, surgissent et se révèlent ainsi. Elles sont la joie et l'honneur d'un intérieur austère, d'une vie modeste et retirée. Quelques-unes cependant, plus favorisées ou plus audacieuses, s'envolent du castel natal, et vont réjouir, charmer les châteaux voisins. L'écho même en arrive jusqu'à la chaumière, et le pâtre de la montagne transmet à ses enfants des stances, des refrains que la mémoire populaire conservera fidèlement. Ces chants de famille, de patriotisme, d'héroïsme, restent flottants, durant de longues années, dans ce cadre agreste, à la fois simple et grandiose, qui leur convient à merveille. Puis la mort vient, le silence, l'abandon. Quelques parchemins, qui jaunissent et moisissent dans les salles poudreuses d'un donjon souvent déserté, voilà tout ce qui subsiste de l'œuvre charmante, adorable, dont l'éclat réjouissait la vue, dont le parfum dilatait le cœur! Des siècles s'écoulent. Un jour, fortune heureuse! l'œil d'un petit-fils ou d'un arrière-neveu, homme d'intelligence et d'étude, s'arrête, en fouillant les archives de sa famille, sur ces parchemins qu'une tradition vague recommande à son attention. Il s'en saisit, les déchiffre avec amour, les transcrit. Sans doute, pieux descendant, éditeur consciencieux, il va publier les poésies de son aïeule; une gloire tardive, mais incontestable, couronnera la muse de l'intimité et de la patrie? Détrompez-vous. C'est ici que l'ironie de la destinée se fait sentir.

« Le respect du passé dans les manifestations intellectuelles, ce senti-

[1] Dans les considérations générales qui précèdent ce passage, M. Levallois dit (p. 510) : « Le mot d'André Chénier allant à l'échafaud, ce mot devenu banal aujourd'hui, parce que les médiocres et les charlatans en ont abusé, a été certainement la conclusion, la parole finale de plus d'une existence ignorée. » Rappelons que le dernier éditeur des *Poésies* d'André Chénier, M. Becq de Fouquières, s'exprime ainsi dans sa consciencieuse étude sur la vie et les œuvres de l'auteur de la *Jeune Captive* (1869, gr. in-8°, p. 45) : « La légende a voulu embellir les derniers instants du poëte. On rapporte qu'il aurait dit en se frappant le front : *Mourir! J'avais pourtant quelque chose là.* »

ment que l'érudition moderne a remis en honneur, et grâce auquel les altérations, les travestissements, sont désormais impossibles, ou du moins très-difficiles, n'existe pas pour l'héritier, plus enthousiaste que réfléchi, plus ardent que studieux. Poëte lui-même, ou plutôt, amant de la poésie, qui lui refuse obstinément ses faveurs, il ne voit dans les manuscrits de son aïeule qu'un prétexte à broderie, un thème à amplifier, et là-dessus, le malheureux corrige, coupe, taille, dénature. Parfois il supprime, plus souvent, hélas ! il ajoute. Ce n'est pas assez : il se pique d'imitation ; il multiplie les postiches, il se complait dans le faux naïf. C'est là ce qu'il appelle préparer la publication des poésies de son aïeule.

« Les catastrophes s'ajoutent aux contre-temps. Une fin tragique attend le chevaleresque gentilhomme, que son dévouement à une cause défendue par ses pères a jeté entre les mains d'ennemis implacables. Les manuscrits originaux, confiés à des mains négligentes ou ignorantes, disparaissent pour ne plus jamais se retrouver ; les copies *arrangées* échappent par miracle, et ce sont elles seulement qui, après mille difficultés et vicissitudes, se présentent au public comme l'expression des pensées et des sentiments d'une femme du xve siècle.

« Est-ce assez de mauvaise chance, assez de malheur ? Ne pensez-vous pas qu'il y a là quelque chose de plus navrant que dans un naufrage complet ? Perdre son accent vrai, son individualité morale, se voir habiller selon les caprices de la mode, être plus qu'un fantôme et moins qu'une réalité, quoi de plus dur et de plus désolant ? Eh bien ! cela s'est rencontré ; l'hypothèse que je viens de faire n'est, à vrai dire, qu'un récit qui s'applique trop exactement au sort éprouvé par les poésies de Clotilde de Surville. Cette aimable physionomie littéraire a subi l'injure des retouches, plus mortelle encore que celle du temps. »

Presque tout le reste de l'article de M. Levallois est une louangeuse analyse du travail de M. Macé. Le critique du *Correspondant* ne peut pas pourtant être considéré comme un fidèle auxiliaire du professeur de Grenoble. Souvent il se trouble, parfois il hésite, parfois même il recule. Il hésite, par exemple, quand il constate en ces termes l'absence complète, inexplicable, de tout manuscrit original (p. 547) : « Il n'y a pas un seul feuillet qui soit écrit de la main de l'auteur présumé. Tout a été rédigé, transcrit, calligraphié par M. de Surville. De Clotilde elle-même, pas une trace, pas un vestige, pas un indice. Elle est matériellement absente de son œuvre. Il faut, pour l'y découvrir, pour l'y reconnaître, je ne dirai pas les yeux de la foi, mais les lumières de la divination scientifique et poétique. » Il recule, notamment, quand il annihile en cette note (p. 548) la personne (évoquée par le marquis de Surville pour les besoins de sa thèse) qui, au xviie siècle, aurait déjà revu et remanié les manuscrits de Clotilde : « Comme l'existence littéraire de cette Jeanne de Vallon ne nous est affirmée que par Surville et qu'on ne sait pas au juste quelles retouches elle a pu faire, je la laisse volontairement de côté. La question est déjà bien assez délicate sans la compliquer à plaisir. »

Voici, du reste, la conclusion de l'article de M. Levallois (p. 563-564) : « Il y a aussi (dans les poésies de Clotilde) un fond vrai, qui se révèle en dépit de tout, persiste et s'impose. Peut-être approchera-t-on encore davantage de la vérité. L'histoire nobiliaire du Languedoc, interrogée avec une nouvelle ardeur, fournira peut-être des renseignements inattendus sur les familles de Vallon et de Surville. Peut-être aussi la philologie contemporaine, en étudiant et en approfondissant le texte, parviendra-t-elle à enlever les touches parasites ajoutées par Surville, et à faire reparaître dans leur naïve beauté les formes de l'antique langage ? Il y a de quoi tenter la jeune science d'un Paris ou d'un Brachet [1]. Ce ne sont là, je le sais, que des *desiderata*, mais qui n'ont rien d'invraisemblable ni d'excessif. Ce qu'il y a de certain, c'est — comme le faisait observer dernièrement un érudit justement estimé, M. Frédéric Lock [2], — qu'une édition de Clotilde est aujourd'hui possible, et qu'elle est presque devenue nécessaire. L'excellente étude de M. Antonin Macé a dégagé et aplani le terrain. Désormais Vanderbourg (autrement que comme éditeur) est complétement mis à l'écart; le rôle d'Étienne de Surville est précisé et limité. Clotilde reste seule attendant justice, et déjà sûre de l'obtenir. Quelles que soient les mains pieuses qui relèveront sa statue, l'histoire littéraire doit constater d'une manière positive que les recherches et les travaux de M. Antonin Macé auront efficacement contribué à préparer le piédestal. »

M. Levallois parlait d'une statue métaphorique : M. Vaschalde en réclame une bien réelle et il veut qu'on l'érige sans perdre une minute. Afin d'encourager ses compatriotes du Vivarais à organiser une souscription pour payer les frais du monument qui consacrera la mémoire de Clotilde de Surville, il la proclame « une des plus grandes gloires poétiques de la France. » On ne discute pas avec des gens que dévore à ce point la flamme de l'enthousiasme. Deux citations suffiront pour

[1] La « jeune science » de M. Gaston Paris a foudroyé et pulvérisé (je ne trouve pas de plus justes expressions) les théories de M. Macé (voir le numéro de la *Revue critique* du 1er mars 1873, p. 133-140). L'habile professeur du Collége de France formule ainsi (p. 139) une sentence qui restera sans appel : « Le fond des poésies de Clotilde, — idées, sentiments, sujets, connaissances, — est tout aussi impossible au XVe siècle que la forme, — vocabulaire, grammaire, syntaxe, versification. Il n'y a pas dans toutes ces œuvres une ligne qui remonte, de quelque façon que ce soit, plus haut que la fin du XVIIIe siècle, et le tout a été fait, sans contestation possible, de 1785 environ à 1796, par le marquis Étienne de Surville. »

[2] M. Loquin (p. 169, note) a reproché à M. Frédéric Lock d'avoir dit, dans la *Gazette des Beaux-Arts* du 1er février 1872, que M. Macé « établit par pièces certaines l'existence de Clotilde et l'authenticité de ses poésies. » M. Frédéric Lock, ajoute-t-il, « ne s'est seulement pas donné la peine de lire le livre qu'il recommande, puisqu'il fait précisément établir par M. Macé ce que ce dernier regrette bien fort de ne pas pouvoir prouver. » M. Frédéric Lock a confondu l'*authenticité relative*, défendue par M. Macé, avec l'*authenticité absolue*, que nul n'a jamais pu songer à défendre.

convaincre le lecteur de l'inanité des raisonnements de M. Vaschalde. Voici le parti qu'il tire (p. 17) d'un prétendu combat poétique (inconnu de tout le xv[e] siècle) entre Clotilde et Alain Chartier : « Parcourons les poésies de Clotilde, et nous y trouverons des preuves nombreuses en faveur de son authenticité ; d'abord, les *rondels* contre Alain Chartier sont une preuve morale évidente ; comment supposer, en effet, le marquis de Surville l'auteur de ces rondels ? Alain Chartier eut l'imprudence d'écrire, entr'autres sottises, dans un recueil intitulé : la *Flour de belle rhétorique*, que l'auteur de l'*Héroïde* n'aurait jamais l'air de la Cour. Clotilde fut piquée d'un jugement qu'elle aurait mieux fait de mépriser. De là cette haine implacable traduite dans tous ses rondels. Comment admettre que c'est le marquis de Surville qui a cherché querelle à l'ombre d'Alain Chartier ? Reconnaissons-le, cette petite guerre entre Clotilde et Alain porte avec elle le cachet de l'époque. » Il semble que ceci soit la perfection du genre. Cependant, M. Vaschalde a trouvé le secret de se surpasser lui-même dans un autre passage, trop étendu pour que je le transcrive en entier (p. 19-22), mais dont je vais reproduire une courte et vive analyse, empruntée à l'article de M. Gaston Paris (p. 139) : « Clotilde dit dans ses poésies qu'elle erre dans les *bois*, dans les *prés*, dans les *champs*, qu'elle se promène dans un *jardin*, qu'elle s'arrête au bord d'une *fontaine*, elle parle aussi d'un *moulin* ; or, M. Vaschalde prouve, mais de la façon la plus certaine, qu'il y avait ou qu'il y a autour ou non loin de Vesseaux, où elle aurait vécu, des *bois*, des *prés*, des *champs*, des *jardins*, une *fontaine* : il y a même un *moulin*, et on prétend qu'il remonte au moyen-âge ; mais M. Vaschalde ne prend pas sur lui de l'affirmer. Le moyen de douter après cela que ces poésies aient été composées par une châtelaine du xv[e] siècle [1] ? »

Je n'aurais même pas parlé de la déclamatoire brochure de M. Vaschalde, si je n'y avais trouvé, au milieu de force compliments adressés à M. Macé, deux cruelles objections que l'on peut comparer à de piquantes épines mêlées à beaucoup de fleurs. Se servant de divers documents inédits, M. Vaschalde prouve très-bien qu'il n'y a jamais eu la moindre alliance entre les familles de Surville et de Vallon, et que c'est M. de Surville qui a imaginé d'appeler son aïeule Mademoiselle de Vallon-Chalys. Ainsi disparaissent tout-à-coup l'arrière petite nièce qui, au xvii[e] siècle,

[1] M. Loquin reprend à son tour (p. 220) : « L'étrange effet de la prévention ! M. Vaschalde voit qu'il est question, dans les vers dits de Clotilde, de bois, de champs, de prés, de forêts, de torrents, de fontaine, de jardinet, de moulin et de canal ! Bien vite il note tous mots exprimant des choses si rares, en italique ; puis, triomphant, il exhibe un terrier du xv[e] siècle, donnant la liste des biens ayant appartenu au fils de Bérenger de Surville, et où l'on mentionne, en effet, — ô rencontre miraculeuse ! ô trait de lumière inespéré ! — des prés, des bois, des forêts, des jardins, des moulins, des fontaines. M. Vaschalde nous permettra, sans doute, une simple question : *Pense-t-il donc que ce n'est qu'à Vesseaux qu'on rencontre tout cela ?* »

aurait revu les poésies de sa grand'tante, et la popularité dont Clotilde (d'après la note finale de M. Macé), jouirait encore autour du château de Vallon, qui n'a jamais été sa demeure, et qui appartenait, au xv[e] siècle, à la famille de Lagorce[1].

M. Loquin a donné pour épigraphe à son travail l'hémistiche de Boileau: *Rien n'est beau que le vrai.* Hâtons-nous de dire que, d'un bout à l'autre, le livre est digne de la devise. M. Loquin réfute patiemment, minutieusement, toutes les erreurs de M. Macé. J'ai comparé tout-à-l'heure le terrible article de M. Gaston Paris à un coup de foudre qui renverse un édifice de fond en comble. Le livre de M. Loquin rappelle, au contraire, le lent et sûr travail de la sape : pas une page, que dis-je ? pas une ligne de M. Macé n'échappe à un examen des plus rigoureux. Encouragé par M. Littré, pour qui (p. 10) la non-authenticité des poésies de Clotilde ne fait aucune espèce de doute, M. Loquin n'a voulu rien laisser à dire à d'autres adversaires du système de M. Macé. Il m'est impossible de suivre le méthodique jouteur dans ses mille observations; qu'il me suffise de déclarer que partout il se montre judicieux, exact, pressant, irréfutable. C'est à M. Macé lui-même, à ses incertitudes, à ses contradictions, qu'il emprunte les moyens de le combattre et de le battre. Après avoir successivement montré, avec la plus nerveuse logique, tout ce qu'il y a d'hypothétique, d'incohérent, d'inconciliable dans l'*étude historique et littéraire* de l'académicien de Grenoble, l'académicien de Bordeaux interroge les uns après les autres, et, pour employer son mot (p. 33), *épluche* tous les documents inédits groupés à la suite de l'*étude;* et, approfondissant ce que M. Gaston Paris n'avait fait qu'indiquer, en passant, il prouve que de ces documents mêmes sort, en définitive, la formelle condamnation des idées au secours desquelles on a eu l'imprudence de les invoquer. Rien n'est plus précis, rien n'est plus lumineux que cette discussion, où les témoignages de Vanderbourg[2], du marquis de Brazais et du marquis de Surville lui-même, rapprochés et saine-

[1] M. Vaschalde (p. 12 et 13) a reproduit un article de l'*Écho de l'Ardèche,* du 21 juillet 1872, où est citée une lettre de M. Truchard du Molin, conseiller à la cour de cassation, écrite à un Ardéchois, le 2 décembre 1866. Là, le savant magistrat, qui a fourni tant d'excellents travaux à la *Revue nobiliaire* si bien dirigée par M. L. Sandret, affirme que « les vers publiés au nom de Clotilde de Surville sont un pastiche, » et que c'est le marquis de Surville qui en est l'auteur, comme, ajoute-t-il, « il me serait facile de l'établir. » M. Truchard du Molin avait le projet d'écrire la biographie de « ce gentilhomme plein de talent et de courage, » et il avait déjà fait autrefois de nombreuses recherches à ce sujet.

[2] Je ne reproduirai qu'un seul des passages les plus significatifs de la correspondance de Vanderbourg (lettre du 21 août 1802, p. 135) : « Quand au second cahier, qui renferme différents morceaux que M. de Surville destinait, à ce qu'il paraît, à faire le premier volume de son édition, j'avouerai franchement que je voudrais ne l'avoir pas vu. Ce volume n'est propre qu'à détruire toute l'illusion des poésies de Clotilde, qu'à (faire) révoquer en doute leur authenticité. J'ai déjà eu l'honneur de vous parler de la confrontation que j'ai faite du conte des *Plaids d'or* dans ce

ment interprétés, s'élèvent, véritablement accablants, contre les défenseurs, je ne dirai pas de l'authenticité complète, mais bien de la demi-authenticité des poésies de Clotilde de Surville.

M. Loquin signale ainsi (p. 156-159) les résultats de son enquête : « Si nous ne nous abusons pas, la question de la paternité des *Poésies de Clotilde* est désormais, sinon entièrement résolue (elle ne peut l'être qu'à l'aide de preuves palpables qui nous manquent), du moins singulièrement élucidée. Le marquis de Surville a commencé de composer les poésies de Clotilde, aidé et conseillé par un homme expert en langage archaïque, cela paraît évident. Il fournissait le fond, son collaborateur s'occupait de la forme, et en vieillissait de son mieux, avec délicatesse (mais uniquement, cela coûle de source, d'après les anciennes règles alors connues et déjà formulées), les vers que lui fournissait, au fur et à mesure, le marquis, rejetant, définitivement, ceux qui lui semblaient par trop modernes.

« Une fois privé du secours de l'ingénieux linguiste, auteur avec lui du recueil le plus ancien des *Poésies* de Clotilde, dont nous ignorons le nom, mais dont nous sommes forcément amené à supposer la coopération [1], le charme fut rompu, et le marquis de Surville ne composa plus que des poésies sans aucun caractère archaïque.

« C'en est fait désormais : toutes les œuvres, en vers et en prose, uniformément attribuées à Clotilde, que le marquis transcrira dans la suite sur ses autres cahiers, ne posséderont plus cette tournure piquante, cette saveur et ce charme (trop étudiés sans doute pour le xv[e] siècle, puisqu'ils réussissent à nous plaire, à nous, homme du xix[e]), qui firent, en 1803, le prompt succès du recueil publié par Vanderbourg.

« Seulement, le marquis, lui, ne pouvait guère être de l'avis qui devint plus tard celui de Vanderbourg et du public : son amour-pro-

volume et dans l'ancien. Il y a quelque chose de pis. La préface de Jeanne de Vallon n'est pas non plus la même dans les deux volumes, à l'article où elle parle des ouvrages de Clotilde qu'elle veut publier. Elle en promet beaucoup plus dans le nouveau volume, et comme Jeanne de Vallon, depuis sa mort, n'a pu faire aucune découverte, une telle différence dans ce qu'on lui fait annoncer répand les doutes les plus fondés sur sa préface, sur son existence, et par conséquent, sur celle même de Clotilde et sur l'authenticité des manuscrits. M. de Surville a voulu produire des témoignages en faveur de son ayeule ; mais ces témoignages, par leur nature, prouveraient plutôt contre lui que pour lui. »

[1] M. Sainte-Beuve avait dit *(Tableau de la poésie française*, p. 489) : « Une fois la pensée venue, qui l'empêcha de se lier avec quelqu'un des érudits ou des amateurs en vieux langage, sinon avec Sainte-Palaye, mort en 1781, du moins avec son utile collaborateur Mouchet, avec La Borde ? » M. Loquin serait tenté de croire (p. 156) que le feudiste, présent, au dire du propre frère du marquis, à la découverte des manuscrits, pourrait bien avoir été l'*arrangeur* des vers du premier recueil. Ce feudiste, mentionné dans la *préface* de Vanderbourg, est malheureusement, comme dans *Athalie*, une personne « qui n'a point dit son nom et qu'on n'a point revue. »

pre d'auteur devait lui faire tenir beaucoup plus aux derniers vers, à ceux qu'il avait composés librement, à sa fantaisie, et en dehors de toute contrainte, qu'à ceux qu'il avait primitivement écrits sous la férule d'un maître difficile et sévère en matière d'archaïsme, et qui devait lui imposer des entraves de tous les genres.

« En effet, ce sont les manuscrits qu'il a copiés les derniers, que le marquis veut faire paraître tout d'abord ; ce sont eux, de préférence, dont il commence, peu de temps avant sa mort, la publication dans le *Journal de Lausanne*. Quant aux pièces de l'ancien recueil, il les considère si bien comme inférieures, qu'il veut les refaire, les transformer de fond en comble ; ce qui, nous l'avons déjà vu, ne l'amène qu'à les gâter.

« Admirons un peu le concours des circonstances : si le marquis de Surville n'avait pas trouvé la mort au Puy, ou bien, encore, si M. de Brazais et Madame de Polier avaient été chargés par Madame veuve de Surville, à *l'exclusion de l'intelligent Vanderbourg*, de la publication des œuvres de la *Muse du Vivarais*, jamais peut-être les « Poésies de Clotilde de Surville » n'auraient obtenu de succès. Reconnues apocryphes dès le premier jour de leur apparition, dédaignées et des littérateurs instruits et du public, elles seraient passées presque inaperçues. »

M. Loquin résume, plus loin (p. 229-234), diverses récentes communications faites à l'*Écho de l'Ardèche* et au *Journal de l'Ardèche* par M. A. Mazon [1], par M. Eugène Villedieu [2], etc. :

« Il a existé, au xve siècle, une dame Marguerite de Chalis, propriétaire à Privas, à Vesseaux, à Rochemaure et à Sceautres, et fille d'un homme de loi de Privas ; elle est née vers 1406, et elle s'est mariée deux fois :

« La première fois, à Raymond de Bosco de Barrès ; elle était déjà veuve le 12 septembre 1427 ;

« La seconde fois, à noble Bérenger de Surville, chevalier du diocèse de Nîmes ; la cérémonie a eu lieu à Privas, le 4 janvier 1428.

« De ce dernier mariage naquit un fils, noble Jehan de Surville, de Vesseaux. L'existence, au xve siècle, de Madame de Surville, de son époux et de son fils, ne nous étonne pas ; nous l'avions même prévue. *On ne peut guère supposer*, avons nous dit, *que le marquis, ayant entre ses mains sa généalogie, aurait précisément été choisir des noms qui ne s'y trouvaient pas.* Mais combien nous avions raison de penser que le mar-

[1] Voir aussi de cet auteur les *Petites notes ardéchoises*, publiées en 1871. M. Mazon est le premier qui ait révélé ce que contenait, au sujet de l'état civil de la fausse Clotilde, le *Manuale notarum*, registre de notaire de Maître Antoine de Brion, notaire à Privas, pour l'année 1427-28, manuscrit déchiffré par M. Henry Audigier. M. Mazon annonce qu'il va publier, à ce sujet, une brochure de 100 à 120 pages.

[2] M. Villedieu a lu, en novembre 1872, à la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, une étude de critique historique et littéraire intitulée : *Marguerite de Surville, les documents nouveaux et la critique*, qui doit paraître dans le *Bulletin* de cette Société.

quis de Surville — tout en puisant (chose très-naturelle) quelques-uns des éléments fondamentaux de son roman dans ses papiers de famille — avait dû être obligé d'arranger et de faire concorder une foule de faits et de dates pour le besoin de sa cause ! Les renseignements généalogiques, fournis par le marquis, sont même beaucoup moins exacts que nous le supposions : ainsi, le nom même de Clotilde n'a pas appartenu à Madame de Surville, et MM. Villedieu et Vaschalde sont parfaitement d'accord tous deux pour lui enlever celui de Vallon.

« La réalité historique vient renverser et anéantir sans retour tous les faits les plus fondamentaux de la légende. La mort de Bérenger de Surville, au siége d'Orléans, est surtout la grande pierre d'achoppement. Si Marguerite, — *ce qui est certain*, — ne s'est mariée à Bérenger de Surville que le 4 janvier 1428, et si son second époux a été tué au printemps de 1429, elle n'a donc pas passé sept années avec lui, comme le dit expressément Vanderbourg dans sa préface ! Et, ce qui est bien plus important encore, elle n'a pas pu lui écrire et adresser l'héroïde, en 1422, puisque, à cette date déjà reculée, elle ne pouvait être la femme que de son premier mari ! ! ! »

On le voit, les nouveaux actes, découverts et produits par MM. d'Audigier et Mazon, bien loin de servir la cause de l'authenticité des *Poésies de Clotilde*, annihilent, en les rendant impossibles, tous les faits datés dont il est question dans ces poésies !...

Des différents documents, publiés et commentés par MM. Vaschalde, Villedieu et Mazon, il résulte, en outre, que l'épouse de Bérenger de Surville passa son existence à Vesseaux, *où existe encore aujourd'hui le château des sires de Surville*, et que c'est dans cette même commune que Jéhan de Surville (fils et héritier de noble Bérenger de Surville et de Marguerite de Chalis, sa femme), posséda une grande partie de ses biens. Quant à la famille de Vallon, il a été jusqu'ici impossible de la rattacher au XV[e] siècle, par aucune de ses branches, aux familles de Surville et de Chalis de Vesseaux. »

M. Loquin, qui laisse pressentir (p. 234) qu'il descendra peut-être une seconde fois dans la lice, exprime l'espoir (p. 228) que, de tous les travaux en préparation, dont le mémoire de M. Macé a, pour ainsi dire, donné le signal, « résulteront des faits positifs, des données certaines, qui permettront de résoudre définitivement et sous toutes ses faces le problème d'histoire littéraire qu'a soulevé le singulier recueil publié, en 1803, par Vanderbourg. » Quelque grand que soit le zèle, quelque grande que soit l'habileté des chercheurs, ils ne pourront mettre la main que sur des détails secondaires. Quant au fond même de la question, on n'a plus à y revenir. Clotilde de Surville est une muse qui, comme Clémence Isaure[1],

[1] Sur la fictive fondatrice des Jeux Floraux, je demande la permission de citer une note des *Vies des poëtes gascons* (Paris, 1866, gr. in-8°, p. 43-46), note où j'ai résumé ce que l'on a écrit d'essentiel pour ou contre depuis 1633 jusqu'à nos jours.

appartient non à l'histoire, mais à la mythologie, et il y aurait désormais, tant la lumière sur ce point est complète et éclatante, presque autant de naïveté à le prouver encore qu'à le contester de nouveau.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

P. S. — Je reçois au dernier moment une brochure intitulée : *Une fausse résurrection littéraire. Clotilde de Surville et ses nouveaux apologistes*, par Jules Guillemin, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie et bibliothécaire-adjoint de Chalon-sur-Saône [1]. M. Guillemin est un défenseur de la bonne cause. Pour lui, « Clotilde de Surville et Jeanne de Vallon n'ont jamais existé que dans l'imagination du marquis de Surville, unique auteur du recueil publié par Vanderbourg, » et il dit spirituellement (p. 4) : « Il n'était pas rare de voir, avant la tenue régulière des registres de l'état civil, se dérouler devant les tribunaux, des procès de supposition d'enfants ; ici le cas est tout nouveau, nous avons une supposition d'aïeule. » Opposant ses arguments aux arguments de M. Macé, M. Guillemin discute successivement l'authenticité de Clotilde, l'authenticité des poésies du xve siècle ; puis la vraie filiation de l'œuvre, et il ne s'abuse pas quand il ajoute : « J'espère faire passer dans l'esprit de mes lecteurs la conviction dont le mien est pénétré. » La discussion est rapide, entraînante. Les coups sont vifs, pressés, et ils portent tous. Comme les étincelles qui voltigent autour d'une lame maniée par une forte et agile main, ses heureuses saillies accompagnent les irréfutables objections. Au sujet des titres généalogiques de M. de Surville, brûlés par ordre du comité révolutionnaire de Viviers, en 1793, il s'écrie (p. 7) : « Heureux accident qui permit au marquis de Surville, contre la règle du sage, d'avancer ce qu'il ne pouvait prouver ! » A propos du *Chant Royal* sur la bataille de Fornoue, que Clotilde aurait composé à l'âge de quatre-vingts dix ans, il remarque gaiement que ce serait là un phénomène sans pareil dans l'histoire des lettres, que les roses de la vieillesse de Ninon de Lenclos n'ont fleuri sur aucun front poétique, et que le madrigal qui, à quatre-vingts ans, fit entrer Saint-Aulaire à l'Académie, est une exception ; encore n'était-ce qu'un madrigal !

La partie la plus importante de la brochure de M. Guillemin est celle où il établit fort savamment (p. 27-31) que sur dix mots anciens ou surannés, neuf sont mal employés, forgés ou introuvables dans les vieux auteurs, et que, par conséquent, « de l'Alpha à l'Oméga, tout a été créé par l'esprit et la main d'un moderne. » Les études spéciales de M. Guillemin sur les auteurs du xve siècle — on sait qu'il prépare un travail considérable sur la vie et les œuvres

[1] Chalon-sur-Saône, 1873, in-8° de 45 p.

d'Olivier de la Marche, — donnent à sa critique, en cet endroit, une décisive autorité. Quoique venu le dernier dans l'arène, il a trouvé beaucoup de choses nouvelles à nous dire, et ses observations philologiques comblent la seule lacune qui subsistât dans les études des érudits qui l'ont devancé. M. Guillemin termine sa brochure (écrite en décembre 1872) par ce joli mot: « M. Levallois parle, en finissant, des mains pieuses qui élèveront la statue de Clotilde. Cette statue a été élevée en 1803 par Vanderbourg ; mais elle était de neige, et elle a fondu aux rayons de la critique [1]. »

[1] Dans un Supplément daté de juillet 1873 (p. 10-45), M Guillemin explique qu'il n'a pu faire imprimer son mémoire aussitôt qu'il l'avait pensé, et il profite du retard pour indiquer et pour juger les travaux qui, dans l'intervalle, ont été publiés pour ou contre Clotilde de Surville. Parmi ces travaux, ne figure pas un article de M. Eugène Baret, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, qui a paru dernièrement dans la *Revue de France* du 31 mai 1873. — Ajoutons que l'écrit de M. A. Mazon, mentionné plus haut (p. 605), a paru sous ce titre : *Marguerite Chalis et la légende de Clotilde de Surville. Étude sur l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville*, suivie de l'acte de mariage de Béranger de Surville, d'une lettre de M. Eugène Villard et d'une lettre de M. Jules Baissac. Paris, Lemerre, in-12 de 122 p.

I

LA VIE DU PEUPLE FRANÇAIS [1]

Le peuple français, fils bien-aimé de l'Église et du Christ, a été glorieux entre tous. L'Église a protégé son berceau ; elle l'a fait grandir, et dans ses vicissitudes de prospérité et de malheur, jamais elle ne l'a délaissé. Elle a sacré la Royauté franke, pour lui imprimer le caractère

[1] *Mémoires du peuple français*, par M. Auguste Challamel. Paris, Hachette. 1873 ; 8 vol. grand in-8°.

providentiel qui devait faire du peuple français le missionnaire de Dieu. Plus tard, elle s'est unie à la Royauté, devenue française, pour exécuter avec elle de magnifiques desseins, pour réfréner tous les excès de la force, pour adoucir la féodalité, pour émanciper la bourgeoisie, pour faire monter le peuple de l'esclavage au servage, du servage au complet affranchissement. La Royauté, elle aussi, a noblement compris son rôle. Malgré ses écarts, qu'il faut expliquer souvent par l'empire des circonstances, elle a contenu les turbulences de l'âge féodal, favorisé les progrès de la bourgeoisie et sauvegardé ses franchises, étendu sur les classes inférieures une tutelle qui les a progressivement élevées, par l'amélioration de leur état social, à la dignité des fonctions politiques. De son côté, la Noblesse, aussi longtemps qu'elle s'est appuyée sur l'Église et la Royauté, a su accomplir de grandes choses. Il lui a été donné de faire vivre longtemps, grâce aux influences chrétiennes, la société française sur une parole d'honneur ; elle a vaillamment donné son sang, de siècle en siècle, pour la France et pour le Roi qui en était l'éclatante et vénérée personnification ; malgré la faiblesse, à certaines époques, de son attitude politique, elle sut faire de fières remontrances, plaider, dans les Conseils de la nation et ceux de la Royauté les intérêts de tous. Si elle eut le malheur, plus tard, de s'oublier dans les plaisirs de la Cour, de prêter l'oreille aux paroles perfides de la soi-disant Réforme et du philosophisme, du moins, aux jours des grandes épreuves de la fin du XVIII[e] siècle, elle se releva par la magnanimité de ses dévouements, et sur le point de s'éclipser, elle donna son sang pour la France et le Roi, comme aux époques les plus chevaleresques de sa vie. La Bourgeoisie, elle aussi, a de belles pages dans notre histoire. Grâce à l'Église et à la Royauté, elle devient puissante ; partout au Moyen-Age, elle jouit d'une superbe efflorescence de libertés. L'accès de la Noblesse lui est ouvert ; sa magistrature, quand elle n'est pas séduite par l'ambition ou l'hérésie, est la première de l'Europe par sa science et la dignité de ses mœurs ; à côté d'elle, la bourgeoisie financière, commerciale, industrielle, est admirable lorsqu'elle s'inspire de l'esprit national, éminemment catholique et royaliste ; elle est tracassière, désordonnée, lorsqu'elle écoute son ambition et se laisse charmer par les sophistes. Enfin, les classes inférieures, en dépit de sauvages violences provoquées par l'hérésie ou les fléaux, gardent au cœur jusqu'à la fin, même sous la hache révolutionnaire, l'amour du Catholicisme et du Roi. Ces deux noms se confondent dans leurs immortelles affections. Elles savent que ces deux puissances, l'Église et la Royauté, ont eu pour elles des entrailles de mère, et quand de perfides excitations ne viennent pas s'interposer pour égarer leur nature, d'ailleurs excellente, elles sont paisibles et fidèles. Jusqu'au plus fort de leurs emportements, elles respectent, chose admirable, la Royauté qu'elles croient mal informée ; tant il est vrai qu'il y a en elles une racine de foi monarchique qui ne meurt pas.

Voilà, en raccourci, les phases de notre vie nationale. M. Challamel a voulu les reproduire, *in extenso*, dans un travail de très-longue haleine. Quel est son but? Il veut faire parler le peuple français au lieu de parler lui-même. Une histoire de France eut été trop vulgaire; il a pris un titre plus piquant: il a imaginé de publier des *Mémoires* écrits au nom du peuple; c'était à la fois plus attrayant pour *les masses* et aussi plus flatteur pour elles. M. Challamel, il est vrai, compose le peuple français des éléments qui le constituent: Royauté, Noblesse, Bourgeoisie, Classes inférieures; il n'en est pas moins sûr cependant qu'il a surtout écrit pour le *populaire*, pour les dernières couches sociales, bien qu'il admette, dans son Introduction, que le passé ne mérite pas les dédains de l'histoire, que le progrès social, quoique sourd et voilé parfois, s'est constamment accompli. Au fond, voici sa thèse: Église, Royauté et Noblesse ont travaillé pour leurs intérêts respectifs, même en faisant quelque bien d'âge en âge: *les masses* — c'est son mot de prédilection — ont constamment porté la peine des folies et de l'égoïsme des classes privilégiées et de la Monarchie; même après la Révolution de 1789, le terrible problème de l'amélioration des travailleurs reste menaçant, et en dépit du progrès continu, l'avenir garde ses secrets impénétrables.

Voyons la marche de l'historien, nous examinerons ensuite quelle part il fait, dans ces *Mémoires*, qui ne sont que les siens, aux rôles divers dont il prétend expliquer l'action.

Voici d'abord les jalons qu'il pose pour s'orienter à travers les siècles: En premier lieu le *Gaulois*, puis le Gallo-romain, le Gallo-franc-mérovingien, le Franc-carlovingien, le Français féodal, le Français du Moyen-Age, le Français de la Renaissance, le Français ligueur, le Français sous Richelieu, le Français frondeur, le Français sous Louis XIV, le Français au XVIII[e] siècle.

Voilà certes, une belle mise en scène. Est-elle bien régulière? Où commence la féodalité? On ne le dit pas avec précision, et cependant sur ce point l'histoire est fixée. Par suite, le *Français féodal* a ses coudées chronologiques par trop franches. Le *Français du Moyen-Age* nous apparaît aux confins de ce temps, à cette époque de transition, daigne-t-on nous dire, qui commence aux Etats-généraux et finit à la Renaissance: c'est un Moyen-Age de fantaisie. Le *Français ligueur* est-il bien ligueur, puisque M. Challamel nous présente la Ligue, dans son ensemble, comme une faction démagogique évidemment anti-française? D'ailleurs, sa période embrasse non pas seulement la Ligue, mais tout le XVI[e] siècle; là encore il n'est pas fidèle à son titre. Le *Français sous Richelieu* ne respecte pas non plus les limites du cadre; il déborde et il extravase. C'est pour nous une raison de ne pas suivre l'auteur dans ses périodes un peu arbitraires, et d'étudier plutôt avec lui le peuple français par voie d'analyse, en parcourant à vol d'oiseau les époques où l'Église, la Royauté, la Noblesse, la Bourgeoisie et les Classes inférieures se mêlent sans se confondre et s'accentuent.

Mais, auparavant, constatons la valeur de la mise en œuvre, au point de vue de la science. Pour accréditer sa thèse, celle que nous avons définie, M. Challamel ne réforme nullement, par des pièces à l'appui, le jugement de l'histoire. Rien de neuf ni d'inédit dans ces huit volumes. Les citations de seconde main sont trop nombreuses, et trop souvent empruntées, surtout dans les quatre derniers volumes, à dater de la Renaissance, aux écrivains hostiles ou peu favorables au Catholicisme, à l'Église et à la Royauté. Les sources ecclésiastiques sont très-incomplètement consultées. Celles qui concernent la politique et le progrès social sont également fort insuffisantes et partiales; l'auteur est mieux informé sur tout ce qui touche à la vie civile, financière, militaire et administrative de la France, aux arts, aux sciences et aux lettres, surtout à la vie privée du *Français*. Là est vraiment, sauf réserves, le mérite du travail, et cette abondance de renseignements explique sans doute l'auréole académique avec laquelle on offre ce labeur de vingt années, auréole qui, du reste, a récompensé les premiers efforts de M. Challamel, les meilleurs de tous, sans attendre le dernier terme.

C'est assez dire que l'auteur ne procède pas à l'instar du commun des historiens. Au début de chacune des périodes qu'il a marquées, il donne un sommaire des faits principaux, pour en saisir, dit-il, les causes et les résultats. Lorsqu'ensuite il étudie sur le vif la vie du *Français* dans ses innombrables rayonnements, il est obligé de reprendre en sous-œuvre, à bien des égards, les hommes et les choses ; de là, des redites et quelquefois de la confusion. Ce n'est pas tout : à force de s'appesantir sur un sujet, la question religieuse par exemple, ou une branche de l'administration, il force la note, il perd de vue les nuances; c'est une cause incessante de contradictions; les exagérations se réfutent ainsi les unes les autres, mais non sans un douloureux étonnement du lecteur.

Arrivons maintenant aux éléments constitutifs du peuple français. M. Challamel, avant d'aborder la Royauté franke, a une belle étude sur le Gaulois et le Gallo-romain. Malgré son affection pour M. Henri Martin, dont il est le disciple, il n'a pas, tant s'en faut, l'enthousiasme gaulois du maître. Il nous montre avec impartialité, en regard de certains côtés du système druidique trop loué, son caractère superstitieux et cruel, et il n'en voit pas, sinon dans les *superstitions* du Moyen-Age, l'irradiation continue. L'invasion des Barbares et leur physionomie respective sont bien décrites. En présence de Clovis, qui fonde la Monarchie catholique des Franks, l'œil de l'historien se trouble. Il surfait les torts de ce prince, il ne comprend pas saint Grégoire de Tours; il comprend encore moins la grande mission providentielle qui s'annonce. Ses récits mérovingiens sont clairs, animés, généralement exacts. Ici, le rôle bienfaisant et courageux de l'Église n'offusque pas sa libre pensée. Il consent même à bénir son autorité temporelle, motivée par le désordre des temps. C'est un éloge exceptionnel, car, à ses yeux, l'Église

est belle tant qu'elle n'est pas maîtresse ; à peine a-t-elle vaincu que son despotisme commence : supposition anti-historique ! Jamais l'Église n'a cessé de combattre ; alors même qu'elle s'unissait à l'État pour diriger sa conscience, elle restait armée contre les passions et les erreurs.

Devant Pépin et surtout en face de Charlemagne, M. Challamel n'est plus à son aise. Il méconnaît le caractère privé et public du grand Empereur, et dans ses notes rien ne justifie ses appréciations. Il attribue à saint Liepvin l'origine de la guerre intolérante contre les Saxons, comme si ces remuants Barbares n'étaient pas un danger incessant pour nos frontières.

La fondation de l'empire d'Occident est presque inaperçue. D'après l'historien, Charlemagne fonde là souveraineté temporelle du Pape, ce qui n'est pas, et il retient la souveraineté de ce qu'il donne, ce qui est complétement démenti par les faits. Il lui plait, en outre, d'imaginer un Charlemagne réformateur, dictant ses lois à l'Église et la gouvernant sans appel du haut de son trône ; il ignore ou paraît oublier que les Capitulaires étaient l'œuvre collective des deux puissances, ecclésiastique et séculière. La décadence de la race carlovingienne est bien exposée, et nous arrivons ainsi, à travers les guerres civiles et les invasions, jusqu'au xe siècle.

Avant d'aborder cette époque, beaucoup moins ténébreuse qu'une science mal informée ne l'avait prétendu d'abord, M. Challamel, après un tableau très-intéressant du mouvement politique et administratif du grand règne, où il a tort cependant de signaler l'intervention du peuple et le consentement *de tous* pour l'élection des princes et la promulgation des lois principales, décrit la situation de l'enseignement scolaire. Il ne peut se refuser à dire qu'au VII[e] et VIII[e], et surtout au IX[e] siècle, l'Église ouvrit de nombreuses écoles; mais il en blâme le programme trop ecclésiastique. Cette censure est partiellement corrigée par ce qu'il dit plus loin de cet enseignement civilisateur ; et néanmoins, remarquons tout de suite qu'il ébauche à peine la matière, et qu'il est loin, quand il traite de la science aux XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles, de faire resplendir, comme il le devrait, l'instruction que l'Église donnait alors largement et gratuitement.

Nous sommes, venons-nous de dire, au X[e] siècle, à Hugues Capet. M. Challamel affirme et nie la légitimité de son avénement au trône (tome II, p. 287; tome III, p. 10). C'est qu'il n'est pas sûr des lois nationales qui président tour à tour à l'élection et à la succession monarchiques. A cet égard, il n'a rien de précis ; seulement il affirme qu'à dater de Philippe-Auguste, les Rois ne prirent plus souci de se choisir un héritier. Ici commence le grand rôle de la Royauté française. Elle est comme esclave de la féodalité ; elle saura briser ses entraves, et *faire* la France. Suivant l'auteur, l'unité française a été faite par des violences

et des habiletés, par l'argent et par les crimes (t. III, p. 9). C'est dur et injuste ; heureusement tout cela s'éclipse un peu plus loin, et nous saluons avec l'auteur le *droit* de conquête et les *cessions volontaires*. Du reste, cette formation territoriale de la vieille France par nos Rois n'est pas vue, comme elle devrait l'être, d'un coup d'œil d'ensemble. Il y a là, comme trop souvent, éparpillement et confusion.

Philippe-Auguste et ses successeurs jusqu'à Louis IX sont assez bien appréciés. Mais saint Louis, nous dit-on, est trop dévot, trop intolérant, malgré ses qualités d'homme et de Roi ; il est même *cruel* pour les Vaudois et les Albigeois. C'est avec raison que M. Challamel signale, à dater du XII[e] siècle, l'avénement des légistes ; mais il ne devrait pas dire qu'ils dominèrent au XII[e] siècle et au XIII[e], et quant à leur influence, il la juge en termes contradictoires. Tantôt il prétend qu'ils substituaient l'indépendance d'un seul à l'indépendance féodale et remplaçaient la procédure claire des écoles baroniales par des écritures compliquées (t. III, p. 254) ; tantôt il présente l'œuvre des légistes comme appropriée aux besoins du temps, s'appuyant sur les forces vives de la nation, le Peuple et le Roi ; créant *une patrie*, bien que la loi romaine qu'ils mettent en honneur soit favorable à l'autorité absolue des princes (t. III, p. 255, 295).

Il y a là, dans le système de l'historien, une contradiction flagrante. D'une part, il est grandement hostile au régime féodal ; d'autre part, il ne le voit finir qu'au profit d'un régime qui centralise tout dans les mains du Roi, et qui crée l'unité aux dépens de l'indépendance, l'unité qui pourtant, d'après lui, est un progrès, d'abord parce que le progrès est continu, ensuite parce qu'il co-existe avec cette Renaissance dont l'auteur glorifiera la mission civilisatrice, le caractère d'émancipation universelle par le rayonnement de la libre pensée et de la libre action illimitées. — Dans ses rapports avec l'Église, saint Louis est mal jugé : on lui attribue faussement la Pragmatique-Sanction et une hostile attitude vis-à-vis de l'Église ; tout cela est au-dessous de la science. Plus loin, Philippe-le-Bel est bien apprécié comme prince ; ce qui n'empêche pas M. Challamel d'affirmer, contre toute évidence, qu'il se fit une créature de Clément V par un pacte antérieur à l'élévation de ce Pontife, et qu'il en obtint la condamnation servile des Templiers.

Depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution, la Royauté française, si l'on met à part les progrès administratifs, est systématiquement dénigrée.

On se plaît à voir, dans les États-généraux, un concours pour poser les premières bases de la Monarchie absolue (t. III, p. 267), et pourtant on exalte, au point de vue libéral, les États turbulents de 1355. On félicite, quoique bien à tort, le Tiers-État d'avoir fait une grande figure aux États de 1614. Dès l'avénement de François I[er], on appelle *absolue* la Monarchie française, malgré les pays d'état et d'élection, malgré les parlements, malgré les libertés locales qui, pour être successivement affaiblies, ne furent pas néanmoins détruites, même sous Louis XIV, même sous Louis XV,

C'est à ce point de vue qu'après un aperçu fort incomplet, souvent injuste, sur les Valois et sur Henri IV, l'auteur censure à outrance Richelieu, Louis XIV et son successeur ; Louis XVI obtient une mention honorable pour ses premières réformes ; mais il est trop tard : la Royauté ne peut plus vivre, elle attend le coup de la hache révolutionnaire. Et pourtant cette Révolution, dont l'historien est heureux et fier, parce qu'il faut s'extasier devant les principes de 89, il la décrit à peine. Rien sur les cahiers des Etats-Généraux, où éclate l'antique alliance du peuple et de la Royauté ; rien ou presque rien sur les attentats de la première heure ; un mot d'éloge pour les vainqueurs de la Bastille qui cependant ne fut pas conquise mais cédée ; une fastueuse exhibition de la pancarte des *Droits de l'Homme;* une justification des clubs, « écoles mutuelles de politique ; » en revanche, silence complet, en dehors de la nuit du 4 août, sur les dévouements patriotiques du Clergé et de la Noblesse ; puis le peuple français arrête là ses *Mémoires*, et voilà comment il les prolonge jusqu'à nos jours.

Quant au rôle social de la Royauté française, M. Challamel l'indique parfois, mais il s'efforce de le réduire, de l'annihiler plus tard par une sentence définitive sur l'égoïsme de la Monarchie. Il ne peut nier que nos Rois n'aient affranchi les esclaves, de concert avec l'Église, et amélioré progressivement avec elle encore le sort des serfs ; mais pourquoi n'a-t-il pas ajouté qu'en dépit des misères qui, le plus ordinairement, n'étaient pas leur œuvre, ils avaient *créé* le peuple, dans le vrai sens du mot, le peuple des villes et des campagnes dont ils soignaient, avec un zèle habituellement paternel, les intérêts moraux et matériels ? Pourquoi leur attribue-t-il *gratuitement* une pensée toute personnelle, quand il les voit contenir la féodalité, prendre en main la cause des communes, ouvrir au commerce et à l'industrie des voies nouvelles, soutenir la Bourgeoisie, faciliter son ascension dans les classes supérieures et celle du *populaire* dans les classes moyennes, couronner enfin ses bienfaits, après des fautes que nous n'essayons pas de dissimuler, par l'union du peuple en 1789, au début d'une ère qui devait tout réformer, et où malheureusement la Révolution se leva pour tout détruire.

On comprend déjà que M. Challamel, par cela seul qu'il est révolutionnaire et libre-penseur, doit reproduire, au profit de ses préventions, les clichés de ses coreligionnaires. On ne les discute pas ; cent fois déjà la science en a fait justice. Une simple énumération suffira.

L'Église et la Royauté ont fait la France : c'est leur immortel honneur dans l'histoire. Eh bien ! l'Église, à dater du Moyen-Age et jusqu'à nos jours, est présentée comme une marâtre. Elle est à la tête de toutes les superstitions qui viennent en droite ligne du sombre druidisme ou de la riante mythologie des Grecs, et parmi lesquelles il faut placer, bien entendu, les pèlerinages, les miracles, les possessions diaboliques, les exorcismes. Sans doute, elle fonde des écoles ; elle réunit des Conciles ; mais ces écoles n'empêchent pas l'ignorance de trôner dans les chaumières et les man-

sardes; le peuple traîne toujours, de par les privilégiés au nombre desquels est le Clergé, la lourde chaîne de sa misère. Bien plus, elle fait au dedans des croisades atroces contre les hérétiques, c'est-à-dire, on l'avoue, contre des sectes qui menacent de submerger la civilisation dans une boue sanglante; au dehors, elle lance sur l'Orient, par les croisades, des foules qui s'exposent inutilement et follement à la mort. Tout au plus, ces expéditions font-elles avancer le commerce. Quant aux dangers du mahométisme qu'elles intimident et refoulent, M. Challamel les passe sous silence. Rien sur le zèle des Papes et de tout le Clergé pour préserver l'Europe de la barbarie musulmane. Et que d'erreurs sur la situation respective de l'Épiscopat et de la Papauté, de celle-ci et de la Monarchie! On dirait, à lire ces pages, que l'Église de France était *nationale*, c'est-à-dire, schismatique; que les Fausses Décrétales établirent pour la première fois en Occident la suprématie pontificale dans l'ordre spirituel; que la vie du Clergé ne fut, malgré les efforts des Conciles, et spécialement du Concile de Trente à peine indiqué, malgré les Saints et la réforme catholique de la première moitié du XVIIe siècle, passée sous silence, qu'une effroyable série de vices. A partir de son union avec l'Etat, il se rassasia de richesses et d'honneurs, qu'il paya au pouvoir royal en basses flagorneries et en concours serviles. M. Challamel est très-fort pour les libertés gallicanes qu'il connaît peu, mais qu'il vante parce qu'il s'en fait une arme contre Rome. Sans cesse il accuse les Papes de vouloir absorber le gouvernement temporel des princes, alors qu'ils cherchaient seulement, sauf quelques abus de juridiction dans les choses mixtes, à diriger la conscience des souverains, comme celle de tous, par les lois chrétiennes.

Les excommunications lui paraissent troubler les peuples. Les disputes du Jansénisme sont des futilités mesquines; pas un mot sur les intrigues politiques de la secte. En revanche, le Protestantisme met en relief l'intolérance de la Papauté et de l'Église; il est vraiment réformateur, encore qu'il aspire à dominer seul; on le persécute, lors même qu'on lui doit le premier complot et le premier assassinat. Toute cette histoire du Protestantisme et des guerres de religion, depuis François Ier jusqu'à la Révocation de l'Édit de Nantes, reproduit les jugements passionnés et déclamatoires qui pullulent depuis trois siècles. On croit encore, et très-sérieusement, à la préméditation de la Saint-Barthélemy, à la liberté de conscience conquise, au profit de tous, par la Réforme. Il est vrai qu'aux yeux de M. Challamel, cette liberté n'est autre que le droit illimité de tout écrire et de tout dire, droit qui se confond, dans la pratique, avec celui de tout faire, qui s'appelle anarchie.

Que dire maintenant de la Noblesse et la Bourgeoisie, telles qn'on les voit penser et agir dans ces huit volumes? La féodalité, dont les origines sont marquées d'une manière vague et confuse, est d'abord, suivant un lieu commun, taxée d'anarchie; mais habile à se réfuter, parce qu'il est de bonne foi, l'auteur change les décors de la scène. D'abord, le suze-

rain nous apparaît investi de cet immonde *droit du seigneur* qu'on croyait enseveli pour toujours dans la nécropole des odieux mensonges. Il se précipite à sa guise, en homme de proie, sur tout ce qui l'entoure, et alors gare aux vassaux, gare surtout aux roturiers, aux vilains, aux serfs ! Plus loin, la soi-disant anarchie a son code, ses coutumes savamment expliquées; les droits et les devoirs de tous sont nettement classés. Toutefois, l'auteur persiste à signaler dans la féodalité guerrière le règne d'une tyrannie sans pitié. Comment ne sait-il pas qu'après tout les guerres féodales, si elles étaient nombreuses, avaient peu de durée; qu'à l'ombre du vieux manoir, le serf-colon vivait souvent tranquille et protégé ; qu'entre lui, d'ailleurs, et les populations pauvres, intervenait d'habitude la charité vigilante du prêtre et du moine ?

Le moine, disons-nous ; voilà encore un personnage qui agrée peu à la libre pensée de l'auteur, si préoccupée cependant du présent et de l'avenir des *masses*. Il nomme les ordres religieux comme par manière de nomenclature ; quelquefois il expose d'un trait de plume laconique leurs bienfaits sociaux ; mais que de préventions ! que de lacunes et d'oublis ! La belle *Histoire des moines d'Occident*, par M. de Montalembert n'est pas même indiquée ; généralement M. Challamel n'emprunte pas aux riches, témoins MM. Michelet, Henri Martin et tant d'autres de même couleur qu'il cite avec complaisance. Les ordres militaires sont mentionnés avec quelques détails ; par contre, les ordres pacifiquement militants, ceux des Franciscains et des Dominicains au XIIIe siècle, sont à peine signalés. En compensation, les Jésuites ont une large place ; ils sont calomniés et conspués. En eux seuls, nous dit l'historien, se concentre la lutte contre le Protestantisme, c'est-à-dire le progrès : on ne leur ménage pas, ceci va de soi, les odieuses imputations : ils représentent la tyrannie romaine, ils sont les mauvais conseillers de la Royauté absolue. M.Challamel les voit d'un œil sec persécutés et proscrits. Il n'approuve pas explicitement les vengeances du Parlement ; mais son ardent amour de la liberté illimitée ne va pas jusqu'à venger la liberté de conscience des enfants de Loyola.

Peu favorable à la Royauté, hostile à l'Église, est-il au moins pour le Bourgeois ? — Si de temps en temps ses sympathies lui sont acquises, elles ont, en définitive, un autre objectif, les *masses*, pour qui ces huit volumes aux couleurs voyantes sont écrits. Ce bourgeois des communes lui paraît entaché de priviléges, allié du prêtre, du roi et du noble, en bien des occasions, contre le roturier et le déshérité. Qui donc cependant a fait la Révolution de 1789, si non le Bourgeois ?

Notons, toutefois, que le Parlement, l'un des éléments les plus vivaces de la Bourgeoisie, lui semble, au moment de la *Fronde*, demander les réformes que plus tard il appellera insignifiantes et sans valeur. Le Parlement janséniste et inquisiteur ne lui déplaît pas, quand il opère contre les papistes ; il blâme très-fort le coup d'État du chancelier Maupeou contre les

rébellions de ce corps intraitable, et il daigne lui reconnaître, en l'absence des États-généraux, un droit politique de remontrance.

En ce qui regarde le *populaire*, son histoire est fort limitée, bien qu'on lui fasse hommage de ces huit tomes. Il ne figure le plus ordinairement qu'à l'état de bouc émissaire, chargé d'expier, par ses indicibles souffrantces, les crimes et les vices des prêtres et des rois. Bien souvent ces ableaux à effets sont fantastiques. Est-ce que les grands étaient responsables des maux déchaînés, nous ne disons pas seulement par les fléaux de la nature, mais par des guerres très-justes, par des hérétiques anti-sociaux, par des soldats et des aventuriers dont le malheur des temps ne permettait pas toujours de prévenir et de réprimer immédiatement les abominables excès ? En dehors de ces souffrances, quel vigilant patronage ! Les Rois, par leurs édits, l'Église par ses décrets, l'un et l'autre par les innombrables créations de leur charité et par l'abondance de leurs aumônes, n'embrassaient-ils pas en tout temps l'innombrable famille des petits et des pauvres ? Aussi les classes inférieures, au plus fort même de leurs accès passagers de colère, respectaient et admiraient la Royauté. « Ah ! si le roi savait ! » C'était le cri habituel de leur reconnaissante fidélité. Entre elles et lui s'étaient formés des liens indissolubles, que les plus mauvais jours ne brisaient pas. L'Église, elle aussi, avait leurs dévouements et leur gratitude. Quel attachement durable à la foi catholique ! Comme la religion était l'âme de leurs corporations, de leurs confréries ! Comme elles aimaient à se réjouir pieusement et patriotiquement, en plein soleil ! Avec quelle ardeur elles savaient s'unir et combattre, — la Ligue, si mal jugée par M. Challamel, l'atteste, — lorsqu'elles disputaient aux violences du Protestantisme les autels et les foyers ! Il fallut toute la perfidie révolutionnaire pour séparer le *peuple* de l'Église et de la Royauté ; on ne le put qu'en effaçant en lui la notion du devoir par celle d'un prétendu droit, qu'en lui ravissant par l'incrédulité ces trésors de foi, d'espérance et d'amour qui étaient l'ornement de sa prospérité, la consolation de ses infortunes. Il en est là maintenant. M. Challamel n'a pas conscience de cette situation, qui condamne si énergiquement sa thèse.

Malgré ses allégations, ses réticences et ses lacunes, il plaide indirectement contre lui même par tout ce qu'il dit, avec une loyauté qui l'honore, des louables actes que l'Église, la Royauté, la Noblesse et la Bourgoisie accumulent en faveur du progrès social. Nous avons parlé des mesures réformatrices et vraiment populaires qui brillent dans les décisions des Conciles, dans les Ordonnances et prescriptions de toute sorte de nos Rois. Que serait-ce, si, au lieu de ne voir le plus souvent que la Cour et Paris, à dater de la Renaissance, l'honorable historien avait voulu agrandir la portée de son regard, fouiller les chartes des villes, dépouiller leurs annales et celles des provinces, pour y trouver constamment à chaque siècle des traces indélébiles de la sollicitude eccle-

siastique et royale pour les classes ouvrières ? Aussi longtemps que ce travail sera un *desideratum*, nous n'aurons pas la véritable histoire de notre pays ; elle git encore sous la poussière des parchemins, dans les profondeurs des archives et des bibliothèques. A l'œuvre donc, vaillants ouvriers de la science !

Le progrès social des classes inférieures s'accuse encore par le défilé des arts, des lettres, des sciences, que M. Challamel fait miroiter avec une habileté saisissante. Non pas qu'il apprécie exactement hommes et choses : tout se ressent de l'esprit qui l'anime ; mais enfin ces merveilles de civilisation intellectuelle et morale ne sont certes pas le monopole des classes dites privilégiées. Si le commerce et l'industrie se perfectionnent, si les monuments s'élèvent avec une magnifique prodigalité, si les canaux s'ouvrent, si le sol est sillonné de routes, si des réglements salutaires patronnent l'agriculture, est-ce que tout cela n'est pas, à bien des égards, le bénéfice de l'ouvrier, du laboureur ?

Ces corporations même dont vous dites tant de mal, et qui eurent en effet leurs abus, étaient pour l'artisan, pour le commerçant et l'industriel, des institutions qui garantissaient aux *masses* les bénéfices de l'association, qui les soignaient dans leurs épreuves, qui garantissaient aux consommateurs l'abondance et la sincérité des produits. Les foires et les marchés du Moyen-Age étaient d'ailleurs, on en convient, les preuves sans cesse renouvelées d'un immense mouvement d'affaires qui échappait aux restrictions inopportunes,

En définitive, nous en appelons, sur ce point capital, de M. Challamel à M. Challamel lui-même ; il parle de la *rénovation sociale* qui se fait au IX[e] et au X[e] siècles (t. II, p. 391). En général, dit-il, l'Église défend les peuples contre les violences civiles (t. III, p. 81). Par les abbayes, les serfs furent *progressivement* transformés en tenanciers et censitaires ; il y eut un nivellement *progressif* des classes sociales (t. II, p. 441). L'affranchissement des habitants des campagnes résulta, en grande partie, de l'action salutaire et progressive de la Royauté (t. III, p. 119). Malgré tous les scandales, l'impulsion donnée par l'Église à la civilisation française ne saurait être contestée (*ibid.*, p. 144). Le commerce florissait au XIII[e] siècle (*ibid.*, p. 399). Vers 1700, il y avait un million de laboureurs propriétaires sur deux millions non propriétaires (t. VIII, p. 147).

Voilà des aveux qu'il serait facile de multiplier. Plaignons maintenant l'auteur de ne pas comprendre que les XVII[e] et XVIII[e] siècles ne furent pas tout entiers, au point de vue politique, dans les folies et les abjections des courtisans, dans les écarts de la Royauté, rachetés, du reste, par tant de grandeurs ; que le XVIII[e] siècle incrédule, conduit aux abîmes par Voltaire et Rousseau, appelés ici *pères du peuple* à côté de Pascal, se moquait des classes inférieures qui n'étaient que la *canaille* pour le patriarche de Ferney, et les emportait vers une révolution bourgeoise qui devait les accabler de proscriptions et de misères. Plaignons-le d'outrager le patrio-

tisme en taxant Jeanne d'Arc de visionnaire en haine du surnaturel, de s'élever contre les superstitions et la sorcellerie sans s'apercevoir qu'au XVe et au XVIe siècles, âges, pour lui, classiques de la libre pensée, les superstitions et la sorcellerie ravagèrent l'Europe plus qu'au Moyen-Age, et que le XVIIIe siècle lui-même fut d'autant plus crédule qu'il était moins croyant. C'est peut-être par prédilection pour le philosophisme et la fausse liberté de conscience que ses excursions sur le domaine de la *vie privée du peuple français*, c'est-à-dire de la Cour et de la Ville, sont souvent risquées, et ne permettront pas aux mères prudentes d'y engager leurs filles. Là, le ton des *Mémoires* règne en souverain; on abuse énormément de l'anecdote et des petits vers; encore un peu, tout serait en chansons; les méchantes langues du jour, et entre tous Tallemant des Réaux, tiennent le haut du pavé. Ne valait-il pas mieux, au lieu de s'arrêter ici si longtemps, nous faire saisir, par des détails complets et techniques, les Conseils du Roi, l'organisation des finances et celle de la justice, la question du drapeau, complétement négligée, les épopées françaises, etc.?

Un dernier mot pour terminer cet examen, qu'il n'a pas dépendu de nous d'abréger. Il est fâcheux, en ce temps où la France paraît faire un généreux effort pour se régénérer par le principe religieux et monarchique qui la fit si prospère et si grande, il est même vivement regrettable qu'un esprit de négation et de subversion prétende, en ce travail, mettre à son service les richesses de l'érudition pour continuer la Révolution dans les *masses* et entraver ainsi le progrès national. Donc il faut dire très-haut : la science historique n'est pas complice de ce qu'on lui impute systématiquement contre le passé de notre bien-aimée patrie ; elle renie, au contraire, comme rétrogrades, les allégations déclamatoires et les faits controuvés qui ne sont plus à sa hauteur. Ce qu'elle proclame et maintient contre les romans de la passion et du sophisme, c'est que la vie de notre pays, en ce qu'elle a de glorieux et de fort, est un hymne à l'Église et à la Royauté qui l'ont soutenu, éclairé, ennobli à ses divers âges, qui lui préparent encore sous nos yeux un splendide avenir dont la Révolution s'épouvante.

Souhaitons, en finissant, que M. Challamel, s'il veut élever un *monument national*, s'il tient à honneur, dans une autre édition, de faire parler véridiquement le peuple français, s'inspire « d'un patriotisme « plus large, conforme aux lois philosophiques, d'un patriotisme qui « considère la France comme une grande famille, se souvient des aïeux, « songe au bonheur de tous ses membres, y participe avec zèle, et loin « de dédaigner les malheureux, proclame leur droit imprescriptible de « première place à la table commune (t.VIII, p. 592). »

GEORGES GANDY.

III

LES PASTON LETTERS[1]

En 1787 parut en Angleterre un recueil de lettres originales dédié au Roi par l'éditeur, un M. John Fenn[2], antiquaire du comté de Norfolk, qui ne paraît avoir eu de son temps aucune célébrité, malgré ses relations avec Horace Walpole, — celui-ci l'appelait en 1775 *a smatterer in antiquity, but a very good sort of man.* — Ce livre eut un grand retentissement, et — chose inouïe pour un recueil aussi sérieux, imprimé avec luxe, en deux volumes in-4°, — la première édition fut enlevée en une semaine. On ne parlait que des lettres mises au jour par M. Fenn, et certains le faisaient avec un enthousiasme que l'on a peine à comprendre. Horace Walpole écrivait : « Les lettres du règne de Henri VI ont paru, et rendent pour moi fastidieuse la lecture de toutes autres lettres. J'ai achevé le premier volume, et il m'est impossible de songer à *écrire*, tant je suis avide de *lire*... Il y a là des lettres de toutes mes connaissances : lord Rivers, lord Hastings, le comte de Warwick, dont je me souviens mieux que de miss Strawbridge, bien que celle-ci ne soit morte que depuis cinquante ans. Quel antiquaire pourrait répondre à la lettre d'une comtesse vivante, quand il peut lire une lettre d'Eleanor Mowbray, duchesse de Nor-

[1] *The Paston Letters, 1422-1509,* A.D. A new Edition containing upwards of four hundred Letters, etc., hitherto unpublished, edited by James Gairdner, of the Public Record Office. Volume I. *Henry VI — 1422-1461.* A.D. London, 5, Queen's Square, Bloomsbury, 15 may 1872, petit in-8 de CL-551 pages. (Ce volume est le premier des « *Annotated reprints* published by and under the general supervision of Edward Arber, assoc. King's Coll., London, F. S. A., F. R. G. S. »)

[2] *Original Letters written during the Reigns of Henry VI, Edward IV and Richard III, by various Persons of Rank or Consequence*.... digested in chronological order, with notes, historical and explanatory..... in two volumes. by John Fenn, esq., M. A. and F. A. S.-London. — 1787, 2 vol. in-4°.

folk? » — La même année parut une seconde édition, publiée par Fenn avec le concours de Georges Steevens, qui, dans l'avertissement de la deuxième édition, est appelé « l'érudit et habile éditeur de Shakspeare. »

Fenn, qui fut, à ce propos, élevé à la dignité de chevalier, annonçait en même temps qu'il préparait une continuation qui devait comprendre, avec des pièces complémentaires sur le règne de Henri VI, des lettres écrites sous le règne de ses successeurs jusqu'à Henri VII. Il parut, en effet, deux nouveaux volumes en 1789, conduisant la collection jusqu'au milieu du règne d'Édouard IV, et Sir John avait disposé pour l'impression un cinquième volume, quand il mourut, en 1794. Ce volume ne fut publié qu'en 1823, par son neveu, M. Serjeant Frere : il contient le complément des lettres d'Édouard IV à Henri VII inclusivement.

Quels étaient ces documents qui avaient causé, à leur apparition, une si vive sensation, et qui formaient un si volumineux recueil ? Des lettres provenant d'une famille du nom de Paston, dont la position avait été considérable, depuis le xve siècle : William Paston avait joui d'une autorité très-grande, comme juge des *Common Pleas*, sous Henri VI. John Paston fut l'exécuteur testamentaire du célèbre guerrier Sir John Fastolf, avec lequel il avait des relations de parenté; ses fils furent tous deux chevaliers; William, petit-fils de John, fut magistrat; le second fils de William, Clément, fut amiral sous Henri VIII; sous Charles II, un Paston devint vicomte puis comte de Yarmouth, et fut élevé à la pairie; mais la descendance mâle de cette famille prit fin en la personne du second comte de Yarmouth, qui avait épousé une fille naturelle de Charles II, et s'était ruiné. Il avait, paraît-il, aliéné jusqu'à ses papiers de famille, qui furent achetés par un antiquaire célèbre, Peter Le Neve, passèrent ensuite successivement à Thomas Martin, membre de la Société des antiquaires, qui épousa sa veuve; à John Worth, qui se rendit, vers 1771, acquéreur de la bibliothèque de Thomas Martin, et, enfin, à Fenn qui, à la mort de John Worth, en 1774, acquit de ses exécuteurs testamentaires les *Paston Letters*. Mais les papiers n'arrivaient pas en la possession de Fenn dans toute leur intégrité : certains avaient été vendus après la mort de Le Neve ou du vivant de Martin, et l'historien du comté de Norfolk, Francis Blomefield, en avait distrait quelques pièces.

Cependant la collection était encore très-riche. Fenn, après avoir publié ses deux premiers volumes, en déposa les autographes à la bibliothèque de la Société des antiquaires. Le Roi désira les voir : Fenn s'empressa de les lui envoyer, en lui demandant de les placer dans sa bibliothèque, ce qui fut fait. Il semblait que cela dût assurer à jamais leur conservation ; il n'en fut rien : malgré des investigations poursuivies activement à plusieurs reprises, on n'a pu retrouver

la trace des trois volumes reliés offerts au Roi, et qui contenaient les pièces insérées dans les tomes I et II du recueil imprimé. Chose singulière ! On n'a pas été plus heureux pour les originaux des trois autres volumes, correspondants aux documents imprimés dans les tomes III et IV, à l'exception d'*une seule pièce*, actuellement conservée au *British Museum*. Enfin, ceux du tome V n'ont été découverts qu'en 1865, dans la maison de M. Philip Frere à Dungate : c'est donc sur la copie préparée par Fenn qu'on les avait imprimés en 1823. En même temps que les originaux du tome V, on découvrit beaucoup de papiers appartenant à la *Paston Collection*. Le tout est déposé au *British Museum*. Quant aux autographes de Fenn, il faut désespérer de les recouvrer ; on a acquis la preuve qu'ils ont été dispersés : quelques-uns ont passé dans les ventes ; une vingtaine sont venus aux mains de M. Francis Douce et sont présentement dans la *Bodleian Library* ; en outre, deux volumes séparés de *Fastolf* et de *Paston papers* se trouvent dans la bibliothèque de feu Sir Thomas Phillips.

Le recueil de Fenn était devenu d'nne rareté excessive : il avait atteint le prix de huit et même de dix guinées. On en entreprit, en 1840, une réimpression, due à M. A. Ramsay, qui, je crois, n'est pas mentionnée par M. James Gairdner ; elle fait partie des *Knight's Miscellanies*, et contient, dans ses deux petits volumes [1], un choix et un abrégé des documents de Fenn. Si cette édition n'a pas, au point de vue de l'érudition, toutes les conditions requises, elle a, du moins, le triple avantage de présenter dans l'ordre chronologique les lettres qui formaient deux séries distinctes dans le recueil in-4°, de ne donner que les lettres les plus intéressantes et de les donner en anglais moderne, enfin d'offrir à bon marché, sous un format commode, fort bien imprimés et ornés de nombreux fac-simile, des documents presque inaccessibles pour la masse des lecteurs. Aujourd'hui encore, l'édition de M. Ramsay, quelle que soit la valeur de la publication nouvelle que nous annonçons, n'est pas complétement à dédaigner.

Mais une édition critique, faite avec toutes les ressources de l'érudition contemporaine, était nécessaire, et personne ne pouvait la préparer dans de meilleures conditions que M. Gairdner. Il fallait compléter le recueil de Fenn à l'aide des documents nouveaux, récemment découverts ; donner à chaque lettre sa place chronologique, ce qui n'était point chose

[1] *Paston Letters. Original letters written during the reigns of Henry VI, Edward IV and Richard III, by various persons of rank or consequence* ..... with notes historical and explanatory, and authenticated by engravings of autographs and seals, by John Fenn, esq. M.A.F.A.S. — A new edition, in which the less important letters are abridged, the whole series is digested in chronological order and additions made to the notes of the original editor, by A. Ramsay. In two volumes London, Charles Knight and Co, 1840, 2 vol. pet. in-8° carré de xxiv. 200 et vii-168 p. à 2 col.

aisée, et ce en quoi la collection in-4° laissait fort à désirer; élucider les textes au moyen des informations fournies par tous les témoignages contemporains; enfin faire profiter l'histoire des précieux renseignements qu'on trouve dans les *Paston Letters*. Je ne parle pas de l'établissement du texte, puisque les originaux qui avaient servi à la publication avaient disparu en grande partie; mais, sous ce rapport, il est constant que le travail de Fenn présentait toutes les garanties d'exactitude désirables. M. James Gairdner a parfaitement rempli cette tâche. Nous exprimerons seulement le regret que, pour un recueil aussi important, enrichi de commentaires qui ajoutent encore à sa valeur, on ait choisi un format aussi exigu et un caractère d'impression si compacte : l'*Introduction*, en particulier, — sans parler des documents en petit texte qui y sont insérés, — est d'une lecture fatigante et gagnerait à être imprimée dans le caractère, par exemple, des belles préfaces de Sir Harris Nicolas aux *Privy Council Proceedings*.

Le premier volume de la nouvelle édition des *Paston Letters*, que nous avons sous les yeux, ne contient pas moins de 383 lettres ou analyses de lettres, se rapportant exclusivement au règne de Henri VI. Beaucoup ont un intérêt exclusivement privé, et pourraient servir à une histoire domestique des Paston qui offrirait un vif attrait; mais c'est surtout aux lettres ayant un caractère historique que nous devons nous attacher. L'histoire de l'Angleterre est si intimement liée à la nôtre au quinzième siècle, que nous avons notre part d'informations à prendre dans ces documents. Les événements accomplis en Normandie ont leur écho dans les *Paston Letters*, et l'on y suit les péripéties de ces luttes intestines qui furent l'une des principales causes de la perte des conquêtes de Henri V, et qui exercèrent sur la politique française, dans les dernières années de Charles VII, une influence considérable. Il est, en effet, constant que la défaite du parti lancastrien à Towton fut une défaite pour la France, qui s'était rapprochée de l'Angleterre afin de l'avoir pour auxiliaire dans une lutte imminente avec le trop puissant duc de Bourgogne. La diversion de Sandwich, l'autorisation aux sujets anglais de résider en Normandie, les négociations actives avec Marguerite d'Anjou, révèlent cette pensée : et les navires de Castille que Charles VII avait fait venir à l'embouchure de la Seine, après avoir fait leur office en Angleterre contre les York, auraient bien pu se grossir des vaisseaux de Henri VI pour opérer sur les côtes de Flandre. Au mois d'avril 1461, Charles VII hésitait sur le point de savoir s'il n'enverrait pas un secours armé à Marguerite d'Anjou, qui était alors en correspondance suivie avec lui, et à laquelle il avait offert un asile en France.

Ces faits, que nous regrettons que M. Gairdner ait passés sous silence dans l'Introduction étendue où il mêle aux faits relatifs à la famille Paston l'exposé des événements politiques, auraient besoin, pour être mis en pleine lumière, de développements dans lesquels nous ne pouvons

entrer. Bornons-nous à montrer par quelques exemples l'intérêt que présentent les documents publiés et si bien élucidés par le savant éditeur et à faire quelques observations relativement aux appréciations émises par lui.

Disons d'abord qu'il y aurait dans ce volume les éléments d'une biographie — et des plus curieuses — d'un personnage qui joua alors un rôle militaire et politique fort important, nous voulons parler de Sir John Fastolf. Le portrait qu'on pourrait faire de ce vieux routier, passé maître en l'art de la chicane comme en l'art de la guerre, amateur des lettres à ses heures, faisant traduire en anglais une version française du *De Senectute* de Cicéron, et terminant paisiblement sa carrière dans le magnifique château de Caister qu'il avait passé plusieurs années à construire, ne ressemblerait en rien à celui qu'a tracé l'immortel mais parfois fantaisiste pinceau de Shakspeare. Les nombreuses lettres de Fastolf, son testament, dont trois expéditions différentes furent dressées, sont à ranger parmi les pièces les plus intéressantes de la collection, — sans parler de l'inventaire fait à Caister après son décès. Si nous ne nous arrêtons pas avec autant de complaisance qu'Horace Walpole à la lettre de la duchesse de Norfolk ou aux autres lettres *intimes*, nous signalerons celle de Robert Repps du 1er novembre 1440, où l'on parle du serment prêté par le duc d'Orléans et du siége de Harfleur; celle de William Loonner du 5 mai 1440, racontant le meurtre du duc de Suffolk, et rapportant la défaite de Sir Thomas Kyriel à Formigny : celle de J. Payn à John Paston où se trouve un récit de l'insurrection de Cade ; celle de James Gresham du 19 août 1450, annonçant que Cherbourg est pris et que « nous n'avons plus maintenant un pouce de terre en Normandie ; » celle de John Bocking parlant, en janvier 1451, des projets de conquête de l'Angleterre, avec l'assistance du roi d'Aragon, du duc de Milan, du duc d'Autriche et du duc de Bourgogne. Il n'y a point dans la correspondance la plus petite allusion aux deux campagnes de Guienne ; mais, en revanche, il est souvent question des craintes que les Anglais éprouvaient quant à la possession de Calais.

Naturellement ce sont les troubles qui signalèrent les dix dernières années du règne de Henri VI qui, au point de vue politique, occupent la principale place dans cette correspondance: bien des points obscurs ou ignorés sont ici mis en lumière, et M. Gairdner a su mettre à profit, dans son *Introduction*, les données dont l'histoire d'Angleterre s'enrichit. Il l'a fait d'autant mieux qu'il est arrivé à placer à leur vraie date des pièces qui n'avaient pu être comprises par les historiens, faute d'indications chronologiques précises et exactes. Une lettre inédite du 19 janvier 1454, qui ne se rattache pas d'ailleurs aux documents des Paston, apporte de curieuses informations relativement à un point sur lequel une des *Paston Letters* fournit aussi des révélations : nous voulons parler de la folie de Henri VI ; car, par un singulier retour des choses d'ici-bas, les maux que la folie de l'aïeul avaient attirés sur la France devaient — sauf l'invasion

toutefois, la pire de toutes les calamités! — affliger l'Angleterre, par suite de l'imbécilité du petit-fils, et l'alliance de Catherine de France, qui semblait assurer aux successeurs de Henri V la couronne de France, devait leur faire perdre celle d'Angleterre. Le 10 août 1453, Henri VI avait été atteint de cette maladie héréditaire, et était resté pendant de longs mois dans un état complet d'aliénation mentale. Vers Noël, le duc de Buckingham lui avait présenté son fils, né le 13 octobre précédent, en lui demandant de le bénir; il n'obtint aucune réponse. La Reine vint à son tour, prit l'enfant dans ses bras, et le présenta à son mari: pas un mot, pas un signe d'intelligence; le regard du Roi s'arrêta un moment sur l'enfant, mais pour retomber bientôt, morne et indifférent. Ce cruel état se prolongea pendant toute l'année suivante. Le 3 mars 1454, à la mort du cardinal Kemp, chancelier, une députation se rendit près du Roi et sollicita en vain de lui un mot, un geste attestant qu'il avait conscience de ce qui se passait. Enfin la raison revint soudain. Voici en quels termes Edmund Clerc, écrivant à son cousin John Paston, parle de la guérison du Roi:

« Dieu soit béni! le Roi est bien guéri depuis le jour de Noël; le jour « de la fête de Saint-Jean, il a ordonné à son aumônier de se rendre à Canterbury avec son offrande, et a donné ordre à son secrétaire de faire « l'offrande à Saint-Édouard.

« Le lundi dans l'après-midi, la Reine se rendit près de lui, et amena My « Lord Prince avec elle. Alors il demanda le nom du prince, et la Reine « lui dit qu'il s'appelait Édouard. Alors il leva les mains au ciel en « remerciant Dieu. Et il dit qu'il n'avait jamais eu conscience, pendant « sa maladie et jusqu'à présent, ni de ce qu'on lui disait, ni de l'endroit « ou il était. »

« Et le Roi demanda quels étaient les parrains, ce que la Reine lui « dit, dont il fut très-content.

« Et la Reine lui annonça la mort du cardinal; et il dit qu'il ne l'avait « pas sue jusque là, ajoutant qu'un des plus sages seigneurs de ce pays « était mort. »

Voilà des détails comme on n'en trouve dans aucun chroniqueur, et c'est ce qui donne une valeur toute spéciale aux documents de la *Paston Family*. Aux nombreuses lettres qui élucident les événements de cette période, aux pièces historiques insérées dans ces correspondances, le savant éditeur a ajouté un récit de la première bataille de Saint-Alban's et, dans son *Introduction*, deux pièces inédites, savoir l'accusation lancée par le duc d'York contre le duc de Somerset (p. LXXII-LXXX) et la lettre des deux fils du duc d'York à leur père, en date du 3 juin 1454 (p. CXI).

Un mot sur cette *Introduction*, où se trouvent mêlées, comme nous l'avons dit, l'histoire intime de la *Paston Family* et l'histoire des événements contemporains, qui agissaient si puissamment alors sur la condition privée des citoyens. M. James Gairdner a apporté, dans ce travail, ses

qualités d'érudit et de critique; mais il nous a semblé y avoir apporté également certains préjugés, certaines idées préconçues, dont nous voudrions le voir plus complétement affranchi. Il nous paraît trop systématiquement hostile à Suffolk, à Somerset, au parti lancastrien en général, trop favorablement disposé pour le duc d'York et pour son parti. La popularité n'est point un critérium infaillible, et les torts de Suffolk et de Somerset — que dis-je! leurs *crimes* — ne furent point tels, que l'histoire impartiale ne doive leur tenir compte des circonstances où ils furent placés et les venger des attaques intéressées de leurs adversaires. La politique pacifique de Suffolk était la seule que l'Angleterre put suivre alors, et si elle ne répondait point au *chauvinisme* des Anglais qui avaient fait la conquête, elle était commandée, à la fois, par l'impossibilité de maintenir plus longtemps des prétentions ridicules et une domination odieuse, par l'impuissance où se trouvait l'Angleterre, ruinée par une longue guerre, déchirée par des divisions intestines, de défendre ses possessions françaises contre une attaque mûrement préparée, conduite avec vigueur et habileté, secondée par la connivence des populations. Quant à Somerset, son insuffisance dans cette lutte ne saurait être imputée à lui seul; il est des moments où la situation est plus forte que les hommes; York eût été à sa place, qu'il n'aurait pas su plus que lui arrêter la marche victorieuse de l'armée française.

Nous n'entrons pas dans la question de politique *intérieure*, sur laquelle nous n'avons pas à nous expliquer — le sujet serait trop vaste; — mais au point de vue de la politique *extérieure*, les torts des deux hommes d'État qu'on incrimine ne furent point aussi graves qu'on le pense, et ils auraient mérité, à notre avis, un verdict plus équitable.

Dans le récit historique qui remplit une bonne partie de l'*Introduction*, l'auteur parle de la reddition du Mans dans des termes qui ne sont pas tout-à-fait exacts. S'il avait eu recours à l'édition de la *Chronique de Mathieu d'Escouchy* publiée sous les auspices de la Société de l'histoire de France, au lieu de se contenter de celle de Buchon, il eût trouvé toutes les informations relatives à ce fait. Ce n'est pas, comme il le dit, pour la première fois qu'Henri VI, par ses lettres patentes du 27 juillet 1447, s'engagea à rendre le Mans; dès le 22 décembre 1445 [1], et conformément à la demande que Charles VII lui en avait adressée, le roi d'Angleterre faisait cette promesse, et la délivrance de la ville devait être opérée le 30 avril suivant. Le fait — chose à noter — est antérieur à la justification de Suffolk du 25 mai 1447; à cette date, le Conseil ne pouvait donc ignorer l'engagement pris par le Roi, et qui, plusieurs fois renouvelé, subit dans son exécution des retards successifs. La marche des événements qui

[1] Cette lettre n'est que visée dans la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, volume des *Preuves*, p. 153; elle se trouve dans le précieux recueil de M. Stevenson, t. II, p. [639].

précédèrent la remise de la place n'est pas, non plus, nettement indiquée.

Cet aperçu suffit pour faire apprécier l'intérêt que présentent les *Paston Letters*, et il ne nous reste, en terminant, qu'à féliciter M. Gairdner d'avoir mis à notre disposition ces curieux documents dans une édition critique, enrichie de pièces nouvelles, de commentaires abondants, et qui sera, nous n'en doutons pas, définitive.

G. DE BEAUCOURT.

IV

ABRAHAM DU QUESNE

ET LA MARINE FRANÇAISE DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE [1].

Comme récompense d'une longue vie consacrée sans défaillance à l'étude, il est quelquefois donné à l'homme de conserver, jusque dans son âge le plus avancé, la vigueur d'esprit de ses plus belles années et de pouvoir terminer sa carrière au milieu des travaux qui ont fait le charme de son âge mur.

M. A. Jal, l'historien d'Abraham Du Quesne, a été un de ces vieillards privilégiés, que la main de la Providence a choisi pour servir d'exemple dans un siècle où les âmes se laissent trop facilement aller au découragement.

[1] *Abraham Du Quesne et la Marine de son temps*, par A. Jal. Paris, H. Plon, 1873, 2 vol. in-8° de xv-600 et 606 p.

Jusqu'à son dernier jour, on l'a vu, ouvrier infatigable, poursuivre le sillon commencé quarante années avant ; sa tâche à peine achevée, il s'est endormi dans le repos éternel, et c'est sur sa tombe que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est venue récemment déposer ses couronnes [1].

En 1831, M. A. Jal avait été attaché à la section des travaux historiques du ministère de la marine. Il nous dit lui-même quel plan gigantesque il s'est tracé tout d'abord. Le domaine était vaste, d'ailleurs, et il eût fallu « quatre Mathusalem bout à bout » pour en explorer toutes les parties ; il s'orienta quelque temps dans cette immensité, puis il entreprit :

1° Une étude consacrée au navire, publiée en 1840 sous le titre d'*Archéologie navale* [2] ;

2° Une étude dont le sujet serait « la langue des marins des différents pays depuis les temps anciens. » Le résultat en fut le *Glossaire nautique*, qui constitue le répertoire le plus précieux et le plus intéressant des choses de la mer [3].

Le Virgilius nauticus et *la Flotte de César*, ouvrages d'érudition, dont l'auteur s'occupait à la même époque, se rattachent à ce grand travail. Aussitôt terminé, il compléta son œuvre par une « étude sur la marine française à une de ses époques les plus remarquables. »

« Il nous avait fallu dix-sept années, dit-il, pour la composition de nos deux premiers ouvrages ; pour faire une histoire complète de la marine française, comme nous la voudrions voir faite, il nous en aurait fallu trente au moins, et nous avions déjà derrière nous la moitié d'un siècle. Nous devions donc nous borner à choisir une époque de notre histoire et un éminent officier parmi ceux qui eurent des rôles pendant cette période de temps ; c'est-à-dire essayer de faire revivre ou du moins de voir agir un homme au milieu des événements où il eut sa part. Nous avons choisi la période du dix-septième siècle, comprise entre la naissance et la mort d'Abraham Du Quesne, la plus intéressante sinon la plus brillante des époques maritimes, et pendant laquelle grandirent ensemble la France et un de ses plus illustres généraux. »

« Cette dernière étude, commencée en 1849, n'a pu être achevée qu'en 1871. » On s'imaginerait difficilement la force de volonté et la persévérance qui ont été nécessaires à l'écrivain pour achever cette tâche. Il n'est pas un dépôt d'archives qu'il n'ait épuisé, une source d'informations qu'il n'ait explorée ; s'il eût voulu publier tous les documents in-extenso, quatre gros volumes n'y auraient pas suffi. Il en a donc laissé

[1] Le prix Gobert a été décerné à M. A. Jal pour son ouvrage : *Abraham Du Quesne et la Marine de son temps.*

[2] Paris, Arthur Bertrand. 2 volumes in-8° avec figures.

[3] *Glossaire nautique. Répertoire polyglotte des termes de marine anciens et modernes.* Paris, Firmin Didot, 1848, in-8° de 1591 pages sur deux colonnes.

de côté un grand nombre, et il lui est pourtant resté la matière de deux forts livres de 600 pages qui sont, en réalité, une véritable encyclopédie de la marine française au XVIIe siècle. L'on pourrait s'étonner de la méthode un peu confuse qu'il a suivie, et regretter que les trésors d'érudition accumulés par un homme d'un aussi réel talent, n'eussent pas été classés dans un ordre plus avantageux ; mais lui-même a déjà répondu : « Pour faire le récit des événements que nous avions à raconter, dit-il, nous avons adopté la manière la moins ambitieuse. Les historiens, dont la vue porte loin, dont l'intelligence est sublime, voient de haut, groupent avec art les faits, de façon à composer des tableaux pleins de lumière, avec des ombres discrètes, pages saisissantes qui frappent l'esprit du lecteur, l'étonnent et le dominent. Ils s'imposent. Nos visées étaient nécessairement moins hautes. L'horizon de notre regard est fort restreint ; nous voyons de près. Dans le cercle rétréci où il nous convenait de nous mouvoir, nous nous sommes contenté, ne pouvant être grand et fort, d'être exact et de faire jaillir la vérité du rapprochement honnête de documents étudiés de bonne foi. » Devant une déclaration si franche, si modeste, la critique laisse tomber ses armes. On n'attaque pas qui se juge avec tant de sincérité et l'on voudrait pouvoir trouver l'écrivain trop sévère pour lui-même ; il s'est comparé très-exactement « à ce peintre qui comptait sur le visage de ses modèles, les verrues, les rides, les taches et jusqu'aux poils de la barbe, pour les rendre avec un soin presque puéril. » L'amour du précis a, parfois, malheureusement nui au relief de ces figures et c'est à peine si le grand Du Quesne se détache des personnages au milieu desquels il se meut. Le défaut serait peut-être grave, s'il s'agissait d'une biographie ordinaire ; mais nous savons déjà que l'auteur s'est moins proposé de peindre un homme qu'une époque, et de cette époque il a fait le meilleur tableau en la laissant se détailler elle-même dans ces minuties singulières, de l'ensemble desquelles résulte cependant le grand siècle de Louis XIV.

La discussion à laquelle donne lieu la généalogie de Du Quesne, est déjà tout un livre. Du Quesne était d'une famille calviniste ; son père, marchand dieppois, capitaine de navires, armait à l'occasion ses bâtiments en corsaires et courait sus aux Hollandais ou aux Anglais entre les côtes de France et d'Angleterre ; parfois aussi il mettait la main sur les navires français qui naviguaient contrairement aux ordonnances, et ses procédés n'étaient pas toujours d'une délicatesse irréprochable. C'est dans une expédition de ce genre qu'Abraham Du Quesne fit ses premières armes. Il était âgé de 16 ans, et embarqué comme second à bord du Petit Saint-André. Son père étant tombé malade pendant la croisière, il avait pris le commandement à sa place et capturé un gros bateau hollandais chargé de contrebande. Peu après ce brillant début, il reçut le commandement d'un vaisseau du Roi, et, en 1636, il fit partie de l'escadre envoyée pour reprendre les îles de Lérins aux Espagnols.

M. Jal est fort intéressant lorsqu'il donne les détails d'organisation de cette armée navale.

Richelieu avait mis à la tête de la flotte destinée à l'attaque des îles, un homme de cour, le comte d'Harcourt, auquel il avait donné comme « conseiller » l'archevêque de Bordeaux, M. de Sourdis. Il est vrai que le commandement devait être exercé de fait par le Commandeur Des Gouttes, vieil officier de marine, parfaitement au courant des choses de la mer.

Singulier temps cependant, où l'on voit le commandement suprême des armées entre les mains des courtisans et des prélats, la charge de grand maître de la navigation et de capitaine des galères passer du cardinal de Richelieu à M. de Brézé, puis à la reine-mère Anne d'Autriche, tandis que sur les vaisseaux navigue un M. de Cinq-Mars, capitaine de vaisseau et capitaine d'infanterie, et un sieur de Chasteaubonet, capitaine de la marine et procureur de la Chambre des Comptes.

Quelle que soit la multiplicité des documents publiés sur le XVIIe siècle, on n'aura jamais fini de l'étudier. Peu d'époques ont été aussi riches en personnalités.

Autour du soleil : *nec pluribus impar*, se meuvent une infinité d'astres, qui en reçoivent la chaleur et la vie, et à leur tour contribuent à en augmenter l'éclat. Aussi M. A. Jal s'est-il attardé plus d'une fois à les examiner avec cette curiosité délicate, mais jamais satisfaite de l'archiviste ; son héros, loin de l'absorber, ne semble être souvent que le prétexte d'un voyage à travers un pays où chaque pas promet une découverte. Il revient pourtant fréquemment à lui, mais sans admiration de parti pris. Le mérite de l'homme de guerre et les services du meilleur marin que la France ait eu à cette époque, ne lui font pas fermer les yeux avec une indulgence coupable sur les travers de l'homme. Plus apte à commander que disposé à obéir, « faisant des difficultés inouies en toutes choses, épineux et par dessus tout tellement intéressé que cela est inexprimable, » tel est Du Quesne jugé par ses contemporains, par Colbert lui-même, qui l'aimait particulièrement et cherchait sans cesse à concilier ces âpretés de l'homme avec le bien de l'État. Quelquefois même ses luttes avec les intendants des provinces prenaient un certain caractère de gravité. L'intendant de Toulon écrit que Du Quesne prétend recevoir des subsistances pour 350 hommes et qu'il n'en a que 200 à bord, ou bien encore il gonflait ses navires de provisions de toutes sortes, au plus grand préjudice des autres escadres, et, d'autre part, il continuait lui-même son commerce maritime et armait des navires. Nous sommes heureusement fort loin de ces mœurs et quelles que soient les misères du temps présent, tout dans le passé n'est certes pas à regretter; aussi serions-nous injustes envers nous-mêmes, si nous méconnaissions les progrès de la moralité publique.

Mais une qualité supérieure, le courage, a toujours fait pardonner la

vanité, la légèreté, la suffisance et souvent le peu de délicatesse de ces courtisans des antichambres de Versailles, qui savaient quitter gaîment les plaisirs d'une cour licencieuse pour aller bravement se faire tuer aux armées. C'est grâce à cette valeur française que notre pavillon finit par se faire respecter sur les mers, où en dépit des efforts des Richelieu, des Mazarin et des Colbert, nous ne pouvions montrer que des escadres relativement peu nombreuses, si on les compare à la flotte anglaise, forte de 106 navires de guerre, et à la flotte hollandaise qui, sans compter les bâtiments légers, amenait en bataille 103 vaisseaux portant 5,000 canons et 22,000 hommes d'équipage.

Que pouvait faire la France avec un budget de la marine qui, en 1671, ne dépassait pas 8,500,000 livres, surtout lorsque le goût du luxe et des décorations absorbait des sommes énormes dans la construction des navires? Il ne fallait, en effet, rien moins qu'un Pierre Pujet ou un Girardon pour sculpter les figures de l'avant et de l'arrière et dessiner ces terrasses, ces galeries, ces jardins qui en ornaient les poupes ; mais aussi quelles machines superbes que ces vaisseaux de haut bord, s'avançant majestueusement, toutes voiles dehors, dans le calme de la force et de la puissance ; aujourd'hui le navire de guerre ne porte plus de fleurs, hélas ! Sous sa carapace de fer on lui mesure l'air et la lumière, ce n'est plus qu'un instrument de mort, un destructeur, quelque chose de muet et de terrible. Adieu aux gais chants du matelot, adieu aux belles navigations sous le ciel brillant du Midi ! ces tristes engins ne conviennent plus guère qu'aux sombres parages des mers du Nord, où ils sont dignes de l'esprit pratique des temps modernes.

Ce n'est pas ainsi qu'on entendait les choses de la mer, il y a moins de deux siècles encore. On aimait à faire grand, à faire beau ; l'on songeait à vivre, et il nous semble que les âmes devaient alors s'élever d'autant plus volontiers vers le Créateur d'où émane toute grandeur, toute beauté. Lorsque l'on demande au marin ou au soldat d'être toujours prêt à faire le sacrifice de sa vie, il faut l'entourer des images riantes qui rendent le devoir plus facile, parler à son esprit, et lui permettre de jouir des harmonies consolantes et fortifiantes de la nature. M. Jal doute que les sombres constructions de l'architecture navale moderne satisfassent aussi bien à ce besoin, que les élégantes et majestueuses nefs des derniers siècles.

La guerre de Hollande, de 1672 à 1679, fut la période la plus brillante de la carrière de Du Quesne. Il commandait la flotte française dans la Méditerranée, et avait dans l'amiral hollandais Ruyter, « homme aussi singulier que lui, dit Voltaire, parvenu au commandement à force de mérite, » un adversaire dont il était digne. C'est alors que se livrèrent, près des côtes de Sicile, les plus grandes batailles navales du temps (1675), dans lesquelles Ruyter fut mortellement blessé. Grâce à Colbert, la marine française commençait à pouvoir aller de pair avec celle des

Hollandais ; elle comptait alors 100 vaisseaux, dont 11 de cent canons ; les ports de Brest et de Toulon se construisaient, et bientôt elle allait purger de pirates les côtes barbaresques. Un Français, Jacques Renaud, venait alors d'inventer les bombardes, et Du Quesne en fit le premier usage contre Alger, en 1682 et en 1683. Il alla ensuite châtier Gênes, qui avait rendu quelques secours aux Algériens, et termina ainsi sa carrière maritime. Comblé des faveurs de Colbert et de Louis XIV, il ne reçut pas cependant d'autre titre que celui de lieutenant-général. Sa fidélité à la religion réformée ne permit pas qu'on lui conférât la dignité d'amiral, à laquelle ses services lui donnaient certainement droit.

Les dernières années de sa vie, qui s'acheva sur une terre qu'il avait achetée au Bouchet, furent troublées par les tracas de la révocation de l'Édit de Nantes (1685); mais son grand nom inspirait cependant trop d'égards pour qu'on l'inquiétât personnellement.

C'est à peine si, dans cette courte esquisse, nous avons pu, par quelques traits ébauchés, donner une idée très-incomplète de cette dernière œuvre de M. A. Jal ; nous aurions voulu suivre le fil conducteur à l'aide duquel l'auteur a dû se diriger dans son travail. Vingt fois nous avons cru le saisir, vingt fois il nous a échappé ; retenus à une page intéressante ou à un document curieux, nous en perdions les traces, et les efforts faits pour retrouver notre route, sans y arriver jamais, n'ont pas peu contribué à en augmenter les difficultés. Un tel livre ne se lit, ni ne s'analyse, il s'étudie ; l'histoire de Du Quesne est, à proprement parler, un recueil richement pourvu, où les travailleurs viendront chercher les matériaux déjà façonnés ; c'est là, sans doute, le but que se proposait l'auteur et le résultat que l'Académie des Inscriptions a voulu couronner.

LÉON D'ISSAC.

V

LE CODEX CAVENSIS[1]

La publication, courageusement entreprise et heureusement commencée, des documents les plus importants que renferme le Cartulaire de l'abbaye de la Cava, est précédée par une Introduction dont nous venons de transcrire le titre, et qui est écrite par le Père don Michele Morcaldi, surintendant des archives du monastère, directeur principal du vaste et noble labeur dont l'Europe lettrée pourra bientôt jouir.

La vallée de la Cava (*Vallis Metalliana*) s'ouvre sur le flanc de l'Apennin, dans la région boisée de la terre de Labour, et aboutit au port de Vietri, intermédiaire entre Amalfi et Salerne. C'est un oasis d'ombre et de silence au milieu des enchantements de la riante et populeuse Campanie. L'an 966, un magnat de la Principauté Lombarde de Salerne, Alferius Pappacarbone, à son retour d'une mission auprès d'Otton de Saxe, restaurateur de l'empire d'Occident, fonda, dans cette vallée, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de la Très-Sainte-Trinité. Les princes normands de la maison de Hauteville, et surtout Robert Guiscard, accrurent par leurs dons la richesse et le rang seigneurial du couvent qui, sous le pontificat d'Urbain II, parvint, vers le commencement du douzième siècle, au plus haut degré de splendeur. Ses abbés et grands prieurs siégeaient au premier rang des barons de l'Apulie ; les facteurs entretenaient un commerce actif avec les Echelles du Levant ; ses lettres sacrées et profanes étaient cultivées dans son enceinte, et les produits calligraphiques de l'art délicat du moyen-âge se multipliaient par les mains de ses religieux. Lorsque Guillaume-le-Bon, sous le sceptre de qui la Sicile passa les dernières belles années de son indépendance, voulut fonder le somptueux monastère de Montréal, ce fut

[1] *Codex diplomaticus Cavensis, Synopsis historico-diplomatica monasterii et tabularii Cavensis*. Naples, Pietro Piazzi. 1873, un fascicule gr. in-4° de 75 pages.

aux cénobites de la Cava que ce prince demanda la colonie pieuse et docte qui devait occuper le nouvel établissement (1182).

Les révolutions qui, depuis l'avénement de la dynastie souabe, portèrent si fréquemment la désolation dans les Deux-Siciles, épargnèrent presque toujours l'asile de la Cava; Sibylle, veuve d'un de ses rois, lui confia la garde de sa dépouille; les titres de propriété, les documents généalogiques des maisons de la contrée y reposaient à l'abri du brigandage et de l'incendie. « Les temps funestes de la Commande » obscurcirent cette prospérité, sans rien toutefois enlever à la décoration monumentale du sanctuaire. De l'an 1394 à l'an 1517, le monastère eut pour chefs des dignitaires étrangers à la règle, et que le soin de leurs emplois retenaient à une distance considérable de l'établissement, dont les revenus étaient à leur disposition.

De meilleurs jours revinrent lorsque, avec l'approbation de Léon X, le couvent, placé dans la Congrégation de sainte Justine, qui reçut aussitôt le nom du Mont Cassin, reprit la succession de ses abbés réguliers, et avec eux son antique et docte discipline. Sous le gouvernement de Jérome de Guevara et de ses deux successeurs immédiats, la basilique fut reconstruite dans la pompe élégante que l'on admire aujourd'hui: Andrea Sabatini, Sassoferrato, Carlo Dolce et notre Nicolas Poussin l'embellirent de leurs peintures. Torquato Tasso, dans les rares intervalles de repos que lui laissait son orageux génie, visita la Cava, et conserva par une stance harmonieuse de la *Jerusalemme conquistata* les douces et graves impressions que lui laissait cette poétique solitude. Dès lors, chaque génération des Cénobites put léguer à l'histoire littéraire et aux sciences théologiques des noms célèbres en leur temps, dignes de n'être pas oubliés du nôtre.

Pendant les calamités que la Révolution française déchaina sur le midi de l'Italie, le monastère fut dépouillé de ses biens et veuf de ses hôtes; les archives et la bibliothèque n'éprouvèrent aucun désastre, et gardées pendant cette courte et violente période par des solitaires de courage et de savoir, se retrouvèrent, après l'année 1815, à la disposition des nouveaux fils de saint Benoît, auxquels, malgré les vicissitudes des derniers temps, l'occupation et la garde de ce précieux monument de la doctrine et de la piété des ancêtres demeure actuellement sans trouble, sans contestation. De courageux missionnaires, abrités quelque temps dans les cloîtres de la Cava, ont été porter l'Évangile aux aborigènes de l'Australie occidentale.

Dès l'année 1782, l'archiviste D. Rafaelle Pasca commença la classification et le catalogue des énormes et alors confuses richesses qu'abritait l'*archivio* de la Cava. Ce travail, pour lequel il est indispensable de réunir une vaste instruction, un zèle désintéressé et une persévérance presque héroïque, fut repris et fort avancé par D. Rafaelle d'Aquino, dont l'indulgente courtoisie laisse à l'auteur de ces lignes un devoir de gra-

titude ; il n'a jamais été discontinué depuis 1830. Le catalogue qui, dès l'an 1660, dirigeait les recherches des visiteurs, entre « mille documents choisis comme plus importants dans la quantité innombrable des titres de l'abbaye, » se trouve maintenant complété. A l'aide des séries judicieusement établies, plusieurs des questions les plus difficiles sur la succession et la filiation des dynasties lombardes du sud de l'Italie, reçoivent des solutions authentiques. Tout ce qui concerne les rapports compliqués et généralement obscurs entre les races conquérantes et soumises dans l'antique Campanie [1], leurs législations distinctes, les formules imposées aux contractants dans les actes de la vie civile, les coutumes des mariages, des affranchissements, des inféodations, les lois commerciales, sous les régimes successifs des Lombards, des Normands, des Souabes, des Angevins, anciens et nouveaux, enfin des Aragonais dont la maison de Valois entreprit en vain de détruire la domination, se trouve, dans l'archive de la Cava, exposé, élucidé même, par des suites d'*instruments* authentiques et contemporains. « Cet *archivio,* » écrivait en 1756, un érudit de marque, « est unanimement estimé le plus auguste, le plus intact, le plus riche en documents lombards et normands qu'il y ait en Italie. » Que n'ajouterait pas, ce savant, aujourd'hui que l'ordre et la lumière se trouvent distribués dans toutes les parties de cette immense collection ? Restait à en mettre les richesses à la portée des hommes studieux du monde civilisé ; et cette tâche généreuse, D. Michele Morcaldi, avec ses associés, membres de la même communauté, n'a pas craint de l'entreprendre avec les ressources exiguës que peut lui fournir un établissement qui de son ancienne opulence n'a gardé que les trésors intellectuels.

Le prospectus de la publication en trace le plan et en définit les conditions. Il y aura huit volumes, dont le premier sort de presse. Si l'œuvre obtient les encouragements que le monde des lettres religieuses et savantes a l'obligation réelle de lui fournir, elle pourrait être complétée dans une période de sept années. Le plus ancien des documents transcrits porte la date de 793 ; le plus récent, celle de 1382. Les sujets sont distribués en 87 séries. Le prix du volume est de trente francs ; les actionnaires, au nombre desquels on compte plusieurs personnes souveraines et plusieurs grands établissements scientifiques d'Europe et d'Amérique, avancent chacun pour l'ouvrage entier une somme de 525 francs.

Si l'on veut avoir égard aux soins dispendieux que les généreux auteurs de l'entreprise prennent pour que le papier, la lettre, les *facsimile,* les *specimina* des capitales, les impressions des sceaux, le principal, en un mot, et les accessoires répondent à la réputation de leurs

[1] *Liburia,* dans les actes des chancelleries lombardes de Bénévent, Salerne et Capoue ; *Terra laboris. Terra di Lavoro.*

archives, aux exigences de l'érudition contemporaine et à l'importance de l'objet, on reconnaîtra combien ces conditions sont modérées, et avec combien de justice les Pères de la Cava font appel à l'intérêt de ceux qui ont à cœur le progrès des sciences historiques et légales.

Revenons, pour un moment, à cette *Synopsis*, laquelle, à elle seule, constituerait un excellent traité. Écrite dans ce latin correct qui concilie les *urbanités* des âges classiques avec la plasticité d'un langage approprié à l'expression des choses du moyen-âge et de celles de notre temps, c'est, d'abord, un tableau rapide, mais clair et attachant, des vicissitudes de l'abbaye ; c'est, ensuite, une dissertation érudite sur un des sujets les plus controversés, jusqu'ici même, les plus défigurés par l'ignorance et le préjugé, qu'il y ait dans le domaine de l'histoire : je veux parler du caractère, des lois, de l'organisation politique et civile de la grande et importante nation des Lombards, qui prolongea son autonomie dans l'Italie méridionale, trois siècles et davantage après que, sous les armes de Charlemagne, elle eut succombé dans le nord et le centre de la Péninsule. En contact souvent amical avec les Latins, leurs sujets, les Grecs, leurs rivaux, les Sarrazins de même, d'Afrique et de Sicile, en luttes fréquentes avec les républiques commerçantes de Naples, Sorrente, Gaëte, et surtout de l'héroïque Amalfi, ces princes lombards et leurs vassaux ne négligeaient pas, au milieu des armes, le travail de la législation, et ne se montraient pas indifférents à l'attrait des lettres. Les abbayes du Mont-Cassin et de la Cava étaient pour eux ce que Delphes fut pour les cités amphyctioniques : un sanctuaire toujours respecté, quelquefois un lien d'union, souvent un foyer d'instruction et une école des arts de la paix.

Le vœu que les Mabillon, les Muratori, les Carlo Troya, ont exprimé avec plus de chaleur et d'éloquence que d'espoir de le voir accompli, le vœu que les richesses diplomatiques et historiques des grandes abbayes de l'Italie devinssent un jour « de droit public », l'entreprise des Bénédictins de la Cava semble au moment d'y satisfaire pour une de ses parties les plus essentielles. Nous voulons ne pas douter que, dans ce concours des nations intéressées au succès de cette entreprise si utile au patrimoine intellectuel qui leur est commun, la France réclamera la grande place que lui assignent ses gloires anciennes et récentes.

ADOLPHE DE CIRCOURT.

VI

LES VOLCAE, LES POPULATIONS LACUSTRES,

LES VELCHES.

Le nom des *Volcae* tient une place importante dans la géographie de la Gaule méridionale. Au temps où Annibal traversa cette contrée, 218 ans avant J.-C., les *Volcae* habitaient les deux rives du Rhône[1]. Plus tard, ils reculent vers l'Ouest : ils ont pour limite orientale le Rhône, et s'étendent de ce fleuve aux Pyrénées sur les bords de la mer Méditerranée. C'est le territoire qu'ils occupaient au temps de César. Mais ils ne pouvaient y être installés que depuis une époque relativement récente. Antérieurement à leur établissement dans ce pays, celles des côtes de la Méditerranée qui font aujourd'hui partie de la France étaient occupées par les Ibères à l'Ouest et par les Ligures à l'Est : le Rhône séparait ces deux peuples, comme dit Avienus :

> ... hujus (Rhodani) alveo
> Ibera tellus atque Ligures asperi
> Intersecantur[2].

Cette assertion est confirmée par Strabon, qui nous apprend qu'autrefois le nom d'Ibérie s'étendait jusqu'au Rhône (III, 19). L'occupation, par la race celtique, de ces côtes aujourd'hui françaises, paraît devoir se placer vers le milieu du IVe siècle avant J.-C., c'est-à-dire après la rédaction du périple de Scylax, qui ne met encore dans cette région que des Ibères

[1] Tite-Live, XXI, 16 ; d'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 716.
[2] Cf. Zeuss, *Die Deutschen*, p. 167.

ou des Ligures, et avant la date où Aristote, écrivant son traité du monde, appelait golfe gaulois, γαλατικὸς κόλπος, la portion de la Méditerranée qui baigne aujourd'hui la France (c. 3). D'où venaient les *Volcae*, quand ils s'emparèrent des côtes méridionales de la Gaule? Je répondrai que très-vraisemblablement ils arrivaient du Nord-Est et de la région du Danube. César nous montre encore de son temps un groupe de *Volcae* en Germanie au Nord du Danube, près de la forêt Hercynie, dont le nom, déjà connu d'Aristote, était gaulois[1]. Ces *Volcae*, établis au centre du continent, étaient nommés *Tecto-sages* comme une des deux fractions entre lesquelles se partageaient les *Volcae* maritimes. Sans abandonner les contrées Danubiennes, ils détachèrent de leur masse puissante les bandes qui allèrent piller le temple de Delphes, 279 ans avant J.-C., fonder ensuite une colonie gauloise au centre de l'Asie Mineure; ces expéditions célèbres suivirent de peu d'années l'envoi en Gaule des bandes qui avaient conquis les côtes de la Méditerranée. Justin (XXXII, 3) constate que les Tecto-sages de la Gaule et ceux qui dévastèrent la Grèce appartenaient au même peuple, et raconte qu'une quantité considérable d'or et d'argent, provenant de pillages sacriléges commis par eux en Grèce, fut jetée dans un lac, près de Toulouse. Il parle comme César des Tecto-sages établis sur les bords du Danube; seulement, au lieu de les placer au Nord du fleuve, près la forêt Hercynie, il les met au sud du fleuve en Pannonie. Ces indications, fournies par l'annaliste, ne contredisent pas celles que donne le grand capitaine : elles les complètent. Les *Volcae* étaient une race celtique fort puissante, surtout de l'an 350 à l'an 250 avant J.-C. Du Danube central, elle envoya ses armées triomphantes jusqu'aux Pyrénées à l'Ouest, jusqu'en Galatie à l'Est. Il me semble pouvoir admettre sans témérité qu'avant de pénétrer jusqu'aux Pyrénées, elle a dû occuper la Suisse et la Savoie, les contrées habitées autrefois par les populations lacustres. Elle y a précédé les Helvètes, antérieurement établis, comme nous l'apprend Tacite (*Germania*, 28), entre la forêt Hercynie, le Mein et le Rhin; elle y a précédé les Allobroges, dont la récente arrivée est démontrée par leur nom qui signifie « étrangers. »

Ceci me conduit à l'examen du sens du mot *Volcae*. Zeuss l'a fixé en rapprochant ce mot du verbe irlandais (*folcaim*), thème *volca* (*humecto, lavo* et du verbe breton *golchi* (*lavare*)[2]. L'exactitude de ce rapprochement est admis par M. Fick dans la dernière livraison de la *Zeitschrift* de M. Kuhn (t. XXI, p. 369). Seulement, le savant allemand donne aux verbes néo-celtiques que je viens de citer une étymologie hazardée, suivant moi,

[1] *De bello gallico*, VI, 24; cf. Zeuss, *Die Deutschen*, p. 171. Ce nom signifie très-haute. La particule augmentative *ar*, *er* est encore usitée en breton armoricain. De même le thème *cuno* « haut », subsiste dans le dérivé *kenech* (= *cunoccos*), aujourd'hui *crech* « montée. »

[2] *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 53; cf. p. 12, 63, 434.

en les rattachant à la racine slavo-germanique VALG dont le *g* serait devenu *c* en gaulois. M. Whitley Stokes a démontré combien la substitution en gaulois de la gutturale ténue à la moyenne du même ordre, a été trop facilement acceptée par le nouvel éditeur de la *Grammatica celtica* [1]. L'étymologie proposée par M. Fick doit donc être rejetée. Voici celle que je propose : *Volcae*, *folcaim*, *golchi* seraient des composés. Le premier terme serait le préfixe gaulois *vo*, en irlandais *fo*, en breton *guo*, *go*, qui est aussi employé comme préposition et signifie « sous ». Le second serait la racine LIQU, qui se trouve en latin dans *liquere*, *liquor*, *liquidus*, *lixivium* [2]. Cette racine, précédée du même préfixe, explique aussi la variante bretonne où l'on trouve la gutturale remplacée par une labiale ; l'adjectif gallois *gwlyp* « humide », en breton armoricain moderne *gleb* = *vo-lipo-s*. La voyelle *I* de la racine LIQU a disparu dans *Volcae*, *folcaim*, *golchi*, mais elle est conservée dans l'adjectif *gwlyp*, comme dans le breton armoricain moderne *gliz*, « rosée, » en gallois *gwlith* = *vo-licto-s*.

Quoiqu'il soit de cette dissertation étymologique, le sens du mot *Volcae* paraît établi par Zeuss. *Volcae* voudrait dire « les humides, » « ceux qui vivent dans l'eau. » Ce serait le nom de la race qui occupait les habitations lacustres.

Des populations celtiques, les *Volcae*, qui habitaient le Nord du Danube et les environs de la forêt Hercynie, furent probablement les premières en contact avec les Germains. Rien d'étonnant si les Germains désignèrent par le nom de cette peuplade illustre la totalité des populations gauloises d'abord, ensuite toutes les populations sédentaires de l'Occident. *Volcae* est régulièrement devenu dans la bouche des Germains, — après la première substitution des consonnes explosives, — *walah*, nom que les Germains ont donné aux habitants romanisés du Sud-Ouest de l'Europe, depuis les *Wales* de la Grande-Bretagne jusqu'aux Valaques de la Dacie, y compris les *Waelschen* de la France, de la Suisse et de l'Italie [3]. Il y a pourtant bien des années que nous n'habitons plus au-dessus des lacs, des cabanes élevées sur pilotis.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

[1] *Beitraege* de M. Kuhn, t. VII, p. 27, note ; cf. *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 38.

[2] Comparez le nom de peuple gaulois *Lixoviatis* conservé par les monnaies, et écrit *Lexovii* par les auteurs.

[3] Cf. Gaston Paris dans la *Romania*, t. I, p. 5. où l'histoire du mot *Walah* est écrite d'une manière aussi savante que neuve.

COURRIER ALLEMAND

L'histoire ancienne a depuis longtemps fait naître en Allemagne d'excellents manuels, tels que ceux de Weber et de Weiss, mais les découvertes récentes de l'archéologie et de la philologie ont rendu indispensable un ouvrage où il fût tenu compte des progrès de la science. C'est ce que vient d'essayer M. Wollschlæger dans son *Résumé de l'histoire de l'ancien Orient jusques aux guerres médiques* [1]. C'est un effort louable, mais qui n'a pas complétement réussi à l'auteur, malgré sa prétention de nous donner une esquisse claire, bien ordonnée et intéressante. Ses descriptions sont quelque peu prétentieuses et boursoufflées, son plan manque de clarté, son style est loin de satisfaire les exigences les plus modérées. Que des pays aussi éloignés que la Chine et le Japon fassent défaut dans son livre, on pourrait le comprendre ; mais dans un ouvrage composé pour le public lettré et non pour les savants, on devrait trouver, au moins comme introduction, quelques explications sur la nature des peuples de l'Orient, sur le contraste que présente leur développement avec celui des Occidentaux, sur ce mélange singulier de toutes les formes de gouvernement, sur leurs conceptions de la royauté, en un mot, sur tout ce qui nous étonne dans cette histoire et ce qui peut nous expliquer les changements subits opérés dans ces contrées.

— Un très-utile supplément pour l'histoire du couronnement et de l'élection des empereurs allemands, nous est donné par M. G. Waitz dans ses *Formules du couronnement des rois et empereurs d'Allemagne du Xe au XIIe siècle* [2] ; c'est le résultat de recherches minu-

[1] *Universalhistorische Uebersicht der Geschichte des alten Orients bis zum Beginn der griechischen Perserkriege.* Von WOLLSCHLÆGER. Leipzig, Sparmann, 1873, in-8° de 378 pages.

[2] *Die Formeln der deutschen Königs=und der römischen Kaiserkrönung. Von 10 bis zum 12 Jahrhunderte.* Von G. WAITZ. Göttingen, Dielerich, 1873, in-4° de 92 pages.

tieuses, dans les manuscrits, faites par un esprit éminemment critique. Il fait lui-même, à bon droit, remarquer qu'elles ont plus que l'intérêt d'une histoire particulière et qu'elles nous aident à mieux comprendre la portée et la signification du couronnement et de la royauté même, ses rapports avec l'Église et ses serviteurs les évêques. Le résultat des recherches de M. Waitz se résume ainsi ; c'est vraisemblablement d'après une formule composée à Rome et adoptée dans l'*Ordo Romanus* pour le couronnement d'un roi en général, ou plus vraisemblement encore employée dans le royaume anglo-saxon, que l'on fit la formule adoptée en Allemagne pour le couronnement de l'empereur. Le texte authentique de cette formule est reproduit intégralement, avec des corrections essentielles, ainsi que les formules de l'*Ordo Romanus* et celles des Anglo-Saxons. Les variantes sont également publiées. M. Waitz reconnaît comme ayant été employée au XI[e], au commencement du XII[e] siècle et même bien avant, la formule la plus courte conservée par *Centius* et considérée comme partie de l'*Ordo Romanus*. Elle a été imprimée plusieurs fois déjà, nommément dans les *Monumenta Germaniæ* (Leges, II, 97). Quant à l'*Ordo*, rapporté au couronnement tantôt de Henri III, tantôt de Henri IV, M. Waitz prétend qu'il n'appartient pas à la période des empereurs de Franconie ; cependant il paraît que le dernier mot n'est pas dit encore sur cette pièce remarquable. Devant l'affirmation positive de M. Waitz que cet *Ordo* se trouve aussi dans la collection de Centius, le silence du P. Mabillon n'est pas une preuve suffisante.

— Le directeur des Archives d'État de la maison de Hesse avait, sur le vœu de la Société historique du Grand-Duché, publié une collection des Archives de ce pays en quatre volumes. Mais une grande quantité de documents ayant été découverts depuis à Mayence, à Mittenberg, à Lucerne et à Heidelberg, un cinquième volume, en forme de supplément, est devenu nécessaire [1]. Les Chartes de Hesse vont de l'an 1070 à 1499 ; elles étaient toutes inédites jusque-là ; il est seulement à regretter qu'elles ne se trouvent pas à leur place dans les divers volumes de la collection. Leur emploi devient moins commode.

— L'important ouvrage du docteur Ficker, *Recherches sur l'histoire du Royaume d'Italie et du droit italien* [2], était pour ainsi dire achevé avec la première partie du troisième volume. Il a reçu néanmoins un agrandissement considérable par l'addition d'une seconde partie au troisième volume. On y trouve, avec une grande quantité de pièces nouvelles relatives aux diverses parties de l'ouvrage, un index alphabétique et

[1] *Hessische Urkunden*. Aus dem grossherzoglich hessischen Haus und Staats-Archiv, zum erstenmal herausgegeben von D[r] L. Bauer. Darmstadt, Jonghaus, 1873, in-8° de 538 pages.

[2] *Forschungen zur Reichs-und Rechtsgeschichte Italiens*. Von D[r] Julius Ficker. Innsbrück, Wagner. 1872-1873, 3[e] volume, 2[e] partie ; 4[e] volume, 1[re] partie, in-8° de 371-541-288 pages.

chronologique des matières qui était indispensable pour s'orienter au milieu de cette prodigieuse quantité de matériaux accumulés par l'historien. Dans un quatrième volume, l'auteur publie un recueil de Chartes jusqu'ici inédites ou dénaturées, et à peine accessibles dans les divers ouvrages où elles sont dispersées. Tel est, en abrégé, le contenu de l'ouvrage qui, comme tous les travaux historiques du docteur Ficker, a déjà conquis l'estime du monde lettré.

— Dans un mémoire présenté à l'Académie de Munich, sur *Arnold de Brescia* [1], M. Giesebrecht a entrepris de raconter la vie de ce personnage d'après l'*Historia pontificalis* publiée dans les *Monumenta Germaniæ* en 1868, et qu'il attribue à Jean de Salisbury, pour des raisons qui paraissent plausibles. S'il est vrai que Jean de Salisbury soit l'auteur de cet ouvrage, nous avons en lui le témoignage fort authentique d'un contemporain bien renseigné et qui supplée aux détails incomplets donnés par Otto de Freysingue. Nous y apprenons en particulier que le séjour d'Arnold de Brescia à Rome n'eut lieu qu'en 1145, après qu'il se fut réconcilié avec l'Église. Malheureusement l'*Historia pontificalis* se tait sur les dernières années d'Arnould, pour lesquelles il faut nous contenter des indications insuffisantes de l'évêque de Freysingue. Le récit de M. Giesebrecht ne se développe pas en hypothèses hasardées ; il expose d'après les sources le portrait d'Arnould, sans les couleurs de fantaisie que des historiens modernes aiment à lui prêter.

— Aux quarante volumes des *Monumenta Boïca* vient de se joindre un tome nouveau, contenant 207 Chartes (de l'an 1344 à 1351) de l'évêché de Würtzbourg [2]. L'édition s'améliore et les textes sont excellents. L'ensemble est très-riche. Il serait à désirer que, pour les diplômes impériaux du moins, les expéditions de la chancellerie fussent aussi communiquées; elles serviraient à faire comprendre la marche de l'administration et la conduite des affaires. Les premiers textes de ce volume se rapportent aux dernières années de l'excellent évêque Otton. Après sa mort, le pape Clément VI nomma à l'évêché de Würtzbourg Albert de Hohenberg, et le Chapitre, de son côté, désigna d'une voix unanime Albert de Hohenlohe. Il fallut de longues négociations et l'intervention de Charles VI pour que ce dernier prit enfin possession de l'évêché, qu'il avait dû d'abord résigner.

— Chaque nouvel écrit de M. Ficker est attendu avec une certaine impatience. Le Moyen-Age, qu'il a si bien étudié et dont il nous a fait connaître la constitution, présente d'ailleurs des sujets de recherches si inépui-

[1] *Arnold v. Brescia*, von W. von Giesebrecht. *Ein akademischer Vortrag*. München, Verlagshandlung der Kœnigl. Akademie, 1873, in-8° de 35 pages.

[2] *Monumenta Boïca*, vol. XLI. Edidit Academia Boïca Scientiarum. Monachii. 1873. Autrement sous ce titre : *Monumentorum Boïcorum collectio nova*. vol XIV.

sables que la curiosité est toujours tenue en éveil. *La propriété de l'empire sur les biens ecclésiastiques impériaux*, tel est le titre du récent travail que je résume [1]. L'auteur part de ce principe (contesté par quelques-uns) qu'au Moyen-Age les Églises pouvaient être et souvent étaient une propriété privée. Il démontre ensuite que ce principe fut également appliqué aux cloîtres, que les abbayes qui relevaient immédiatement du Roi étaient considérées et traitées comme sa propriété, c'est-à-dire données par lui comme bénéfice, etc., en un mot qu'il en disposait. Pour la période des Rois francs, cela paraît incontestable; on doit même reconnaître que cet usage se maintient quelque temps encore après eux et se pratiqua souvent, quoiqu'il fut limité à beaucoup d'égards par l'influence de l'Église.

Ce qu'il y a de plus important et de plus neuf dans l'ouvrage de M. Ficker, c'est qu'il étend aux évêchés le principe plus haut énoncé. Les évêchés et leurs biens se trouvaient, aussi bien que les abbayes et les Églises, dans la propriété de l'empire. « Au Roi appartient l'investiture de l'évêché; or l'investiture découle de la propriété. » Voilà la théorie sur laquelle repose toute la déduction de l'historien, la pierre angulaire de ses doctrines. Mais ce principe a été vigoureusement attaqué et avec succès par M. Waitz, professeur à Gœtingue. La discussion reste donc ouverte. Nous constatons avec plaisir que ce travail annonce le retour du savant écrivain à l'histoire de l'empire et du droit allemand, qu'il avait depuis longtemps abandonnée.

— Auteur d'une *Histoire de Russie* publiée dans la collection de Herren et Ackert, le professeur Hermann a fait imprimer séparément deux *Mémoires de contemporains sur le règne de Pierre-le-Grand* [2], tirés l'un des Archives de Vienne, l'autre des archives de Berlin. Ce dernier, le plus important, n'a été composé qu'en 1837; il peut néanmoins être considéré comme *contemporain*, puisque son auteur, J.-G. Vockerort, alors ambassadeur à Saint-Pétersbourg, était déjà attaché à l'ambassade de Prusse sous Pierre-le-Grand. On voit dans chaque ligne de cet écrit le coup d'œil perçant d'un observateur impartial qui ne s'aveugle pas sur les mauvais côtés du caractère de Pierre, mais qui rend pleinement hommage à sa politique, à ses idées grandioses et à ses calculs habiles, aussi bien qu'aux suites heureuses et décisives des réformes opérées par le czar. Vockerort donne en même temps une description très-instructive, et très-personnelle évidemment, de l'État de la civilisation en Russie.

[1] *Ueber das Eigenthum des Reiches am Reichskirchengute*. Von Prof, Julius Ficker. Wien, 1873, in-8° de 163 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vienne*.)

[2] *Zeitgenössiche Berichte zur Geschichte Russlands. Russland unter Peter dem grossen.* Nach handschriftlichen Berichten J. G. Vockerorts u. Pleyers. Von Prof. Dr Hermann. Leipzig, Dunker und Humblot, 1872, in-8° de 140 pages.

Le second mémoire, plus court, fut composé en 1710 pour le ministère autrichien par Otto Pleyer, sujet autrichien résidant à Moscou pour ses affaires. Ses qualités personnelles le distinguèrent et le firent employer en maintes occasions comme correspondant officiel, agent politique et diplomatique. Dans son rapport il ne touche que trois points : l'administration supérieure introduite par Pierre-le-Grand ; le cérémonial de la cour emprunté aux usages de l'Occident (surtout concernant les ambassades) et la situation de l'Église catholique en Russie. Il indique dans un appendice les membres des colléges supérieurs avec une courte caractéristique de chacun d'eux et une note sur leur *orthodoxie* et leur disposition vis-à-vis de l'Église catholique.

— *La Correspondance de Frédéric-Guillaume IV de Prusse avec Bunsen* emprunte un intérêt particulier de la situation actuelle de l'Allemagne [1]. Les catholiques allemands admirent de plus en plus le monarque doux et juste qui dirigea les destinées de la Prusse, et en partie de la Confédération germanique, durant plus de vingt ans (1840-1861), tandis que les libéraux traitent sa mémoire avec un froid mépris. Quoiqu'il en soit, la correspondance du roi avec Bunsen, publiée par Léopold de Ranke, jette une vive lumière sur les événements de ce règne. On n'a pas oublié quel rôle avait joué cet homme d'Etat, protestant, et, à l'occasion, perfide, dans les affaires de Cologne en 1837. Pour placer les événements à leur véritable point de vue, l'éditeur, au lieu de ranger les lettres chronologiquement, les a divisées en douze sections relatives à des faits distincts; chacun de ces chapitres est accompagné d'une dissertation de l'historien appuyée sur les lettres mêmes dont elle forme ainsi le commentaire raisonné et la conclusion logique. La nécessité de ménager certains personnages encore vivants n'a pas permis de donner toutes les lettres *in extenso*. D'après M. L. de Ranke, Frédéric-Guillaume IV fut trop sentimental en politique et se laissa trop guider par les inspirations du moment; néanmoins le jugement de l'historien lui est en général favorable ; il rend justice à ses efforts et cherche à justifier son refus de la couronne impériale en 1848. Le libéralisme, qui est en pleine floraison de l'autre côté du Rhin, trouvera ces appréciations certainement trop douces. Assurément le noble prince estimait plus le droit que la force ; il détestait les révolutions et les moyens révolutionnaires, et cela explique ses insuccès. La génération aujourd'hui régnante ne considère Frédéric-Guillaume qu'avec dédain, comme un *romantique*, mais ce romantique, ami du droit et de la justice, avait su maintenir la paix entre les peuples et entre les confessions, et faire prospérer les grandes et belles institutions que la guerre fait périr.

— Après *l'Égypte* de Kremer (1863) et *l'Égypte contemporaine* du

[1] *Aus dem Briefwechsel Friedrich Wilhelm's IV mit Bunsen*. Von L. von Ranke. Leipzig, Dunker und Humblot, 1873, gr. in-8° de x-374 pages.

directeur général des postes en Prusse, Stephan (1872), la librairie Brockhaus publie encore un ouvrage intéressant sur le même pays. Le livre de M. Lüthe [1], *l'Égypte nouvelle*, complète utilement les précédents, qui étudiaient surtout l'Égypte moderne au point de vue économique et politique. Il s'attache surtout à la civilisation dans la vallée du Nil, recherchant les détails de l'histoire, de l'éducation du peuple, du système de l'instruction. Ce livre est le résultat d'études sérieuses, réfléchies et d'expériences personnelles. Il est à regretter que les préjugés du protestant se laissent trop nettement apercevoir en ce qui touche les questions religieuses.

— On fait, en général, un cas assez médiocre des publications individuelles et personnelles qui composent une bonne partie de l'immense littérature de la guerre franco-prussienne. Elles manquent ordinairement soit de véracité, soit de sérieux et l'on n'y saurait chercher la compréhension des événements. Peut-être faut-il faire une exception pour le livre de M. Otto Speyer : *Au pays des Gaulois* [2], à cause des intéressants et nombreux détails qui s'y rencontrent, non sur les événements militaires, mais sur le service sanitaire et les ambulances. L'auteur partit le 7 août 1870 comme correspondant spécial des *Nouvelles de Hambourg* pour le théâtre de la guerre ; il est resté en France jusqu'à la fin des hostilités. A son travail de correspondant, il adjoignit volontairement le service d'infirmier. De Metz, il se rendit à Toul, et de là à Versailles, au mois d'octobre. Ce sont ses observations et ses aventures que M. Speyer raconte dans un style simple et naturel. Il n'a pas eu le temps assurément de connaître à fond le pays et les gens dont il parle, néanmoins son livre sans prétention offre une lecture intéressante. C'est une galerie assez variée où nous voyons défiler successivement, dans autant de chapitres distincts, les porteurs de malades et les gardes-malades, les frères et les sœurs de la Charité, les médecins volontaires, les porteurs de secours, les petits spéculateurs, les fournisseurs de l'armée, les vivandiers et cantinières, les maraudeurs ou les hyènes des champs de bataille, les espions, les interprètes, les enfants de troupes, les peintres de batailles et les touristes de la guerre. On peut, en somme, récolter çà et là de très-utiles renseignements.

— A côté du travail du journaliste, qui présente à chaque ligne les avantages et les inconvénients propres à ce genre d'écrit, je dois placer un autre journal d'un tout autre genre, celui d'un pasteur évangélique qui paraît n'être pas l'ami de la guerre. *Pendant les jours du siége de*

[1] *Aegyptens neue Zeit.* Von M. Lüthe. *Ein Beitrag zur Culturgeschichte des gegenwärtigen Jahrhunderts zur Characterisirung des Orients und des Islam.* Leipzig, Brockhaus, 1873, 2 vol. in-8° de xx-266 et xii-510 p.

[2] *Im Lande der Gallier. Erinnerungen aus dem deutsch-französischen Krieg 1870.* Von Otto Speyer. Hamburg, Rittler, 1872, in-8°.

Strasbourg, voilà le titre de ce petit livre, composé par un assiégé moitié allemand moitié français, qui avait servi dans l'armée française en qualité d'aumônier devant Sébastopol. La guerre de Crimée lui avait fait connaître les souffrances des assiégeants; celle de 1870 devait lui révéler celles des assiégés. Dans son écrit en forme de journal, il s'abstient de louer les uns et de blâmer les autres. Il a cherché autant qu'il a pu à adoucir les souffrances des malheureux habitants. Il nous fait pénétrer avec lui dans l'intérieur des maisons et aussi dans le plus intime du cœur humain. Ce livre comptera peu pour l'histoire du monde; pour l'histoire du cœur humain, il a son importance[1].

— La bataille de Mars-la-Tour a été décrite avec beaucoup de détails par M. Otto von Busse dans les *Souvenirs du régiment de Frise orientale*[2]. Cet épisode de l'immense drame est, à vrai dire, le fond principal de l'ouvrage ou du moins de la première partie. L'auteur reçut dans ce combat une blessure qui n'a paralysé cependant ni son bras ni sa plume, car il la manie avec une grande habileté.

— L'ouvrage suivant d'un officier autrichien présente plus de garantie et de valeur critique: *Considérations sur le service et les opérations de la cavalerie dans la guerre de 1870-71*[3]. Jusqu'à la guerre de 1870, c'était une idée assez généralement répandue chez les hommes du métier, comme chez les profanes, que l'immense perfectionnement des armes à feu devait limiter beaucoup l'utilité et l'emploi de la cavalerie dans les guerres futures. L'expérience a depuis totalement démenti cette croyance et démontré si bien la grande importance de la cavalerie, que ce serait folie de vouloir soutenir le contraire. L'auteur ne s'attache pas aux détails, mais il juge l'ensemble avec beaucoup de liberté et d'impartialité. Ses jugements témoignent d'une parfaite connaissance de la matière. Son livre est, sans nul doute, un ouvrage de la plus haute utilité.

— *Le Journal de la guerre franco-allemande* est un cadre destiné à réunir jour par jour tous les renseignements importants puisés aux sources les plus authentiques[4]. Cette idée originale a été parfaitement exécutée par ses auteurs. Dans l'énorme quantité de matériaux qu'ils avaient réunis, ils ont su faire un triage prudent, sans prendre ni trop ni trop peu. En outre, l'ensemble se groupe avec clarté et se présente sans confusion, si bien que si l'on cherche dans cette histoire gigantesque un fait

[1] *Aus den Tagen der Belagerung Strassburgs*, August und September 1870. Von Max Reichard. Bielefeld, Velhagen und Clahing, 1873, in-8°.

[2] *Erinnerungen des ost-friesischen Regiments n° 78. Aus den Jahren seiner Formation und des Feldzuges gegen Frankreich*. Von Otto von Busse. Emden, Heynel, 1872, 1re partie, in-8°.

[3] *Betrachtungen über die Thätigkeit und die Leistungen der Cavalerie im Kriege von 1870-1871*. Von D. H. Walker. Leipzig, Brockhaus, 1872, in-8°.

[4] *Tagebuch des deutsch-franz Krieges 1870-1871*. Von G. Hirth und J. von Chosen. Leipzig, Hirth, 1872. in-4°. (Collection des sources les plus importantes, avec cartes et plans.)

quelconque, on est sûr de le trouver dans ce journal. Choisissons, par exemple, une journée au hasard, celle du 13 octobre, sur laquelle les mieux informés nous apprennent peu de chose; nous trouvons dans le journal 14 pages remplies des données les plus précieuses. Voici quelques-unes des têtes de chapitre, pour donner une idée de la division du livre : *Devant Paris. — A. Sortie vers Clamart et Bagneux : 1° rapports allemands; 2° rapports français. — B. Au quartier-général allemand; — Sur la Loire; — Soissons; — Verdun; — Metz; — Dans l'Est; — Sur mer; — L'Allemagne; — La France; — Les neutres.* On peut considérer le journal de MM. Hirth et Chosen comme un ouvrage remarquable, et qui atteint parfaitement son but : présenter, à côté du grand ouvrage de l'état-major, une collection de documents choisis avec soin.

— Honorer les morts, adoucir les souffrances des blessés est le premier devoir qu'impose la guerre. Malgré beaucoup de soins et de peine, on ne saura jamais néanmoins exactement le nombre exact des victimes d'une guerre. Ce travail a été entrepris pour l'Allemagne par le statisticien Engel, dans son livre : *Pertes des armées allemandes en officiers et en hommes dans la guerre contre la France*[1]. Le lecteur superficiel ne verra dans ce livre qu'une série infinie de chiffres alignés et se croira dans un labyrinthe, mais l'observateur sérieux voit bientôt tous ces nombres s'animer et vivre. L'exactitude de ces calculs ressort d'une manière évidente. Les pertes des troupes sont rangées en tableaux tous différents les uns des autres et donnant tous le même résultat total; c'est, en somme, la preuve de l'opération arithmétique. On y trouve enregistrées 1600 affaires ou engagements dans lesquels les Allemands ont fait des pertes, avec désignation du temps, du lieu, des troupes engagées. Ce qui augmente encore l'attrait de cet ouvrage, ce sont les cartes qui l'accompagnent et qui permettent de reconnaître d'un coup d'œil les pertes de chaque corps, de chaque division, de chaque arme et de chaque contingent, par jour. On compare dans chaque affaire importante les pertes des Allemands et celles des Français; on y voit comment les diverses armées allemandes se sont successivement avancées en France, comment s'est opérée l'occupation des divers départements, la résistance des forteresses, le détail des siéges, le nombre et le genre de combats livrés dans chaque département. Malgré les soins minutieux apportés à la rédaction d'un travail si colossal, il est incontestable qu'il n'est pas arrivé néanmoins à une complète exactitude, et les journaux militaires ont relevé plusieurs erreurs.

— La Société de l'expédition allemande au pôle Nord, siégeant à Brême, considérant comme son devoir principal de porter à la connaissance du

[1] *Die Verluste der deutschen Armeen an Offizieren und Mannschaften im Kriege gegen Frankreich 1870-71.* Von Dr. Engel. *Mit leben geographischen Darstellungen.* Berlin, statistischer Bureau, 1872, in-4°.

public les résultats scientifiques de ce voyage, publie la première partie de son ouvrage, comprenant le récit. Si l'on juge de l'ouvrage entier par ce qui a paru, on doit reconnaître que l'exécution a répondu à la grandeur et à l'importance de l'entreprise. *La seconde expédition allemande au pôle Nord*[1] fut exécutée par les deux navires *Germania* et *Hansa*. MM. Koldewey et Pausch ont décrit le voyage jusqu'au moment où les vaisseaux se séparèrent. Le Professeur Maurer a raconté le voyage de la *Hansa*, son naufrage, le sauvetage de l'équipage sur les glaces, ses aventures sur les côtes du Groënland et son retour en Allemagne. La partie la plus neuve est la découverte du Groënland oriental. Les rédacteurs du récit ont su fondre habilement les divers journaux tenus par les membres de l'expédition. De là, beaucoup de variété dans les observations et les descriptions, ce qui rend agréable la lecture de ce livre.

J. DANGLARD.

[1] *Die zweite deutsche Nordpolfahrt in den Jahren 1869 und 1870 unter Führung des Kapitain's K. Koldewey*. Herausgegeben von dem Verein für die deutsche Nordpolfahrt in Bremen. Leipzig, Brockhaus, 1873, 1er volume. 1re partie.

COURRIER ANGLAIS

L'Irlande ne pouvait manquer d'obtenir une place importante dans le mouvement des études historiques et archéologiques si heureusement commencé de l'autre côté du détroit, et j'ai à signaler aujourd'hui un ouvrage de la plus haute valeur, et tout à fait digne de figurer auprès du beau livre de Dugdale. Le *Monasticon anglicanum* se rapportait spécialement à l'Angleterre; la compilation de Mervyn Archdall[1], rédigée sur le même plan, en est l'appendice nécessaire. Ç'a été une excellente idée de la réimprimer; mais dans l'état actuel de la science historique, il fallait davantage; des notes, des illustrations, des descriptions de pièces inédites devenaient le complément indispensable d'une nouvelle édition; et c'est ce que le docteur Moran et ses collaborateurs n'ont pas oublié. Les différentes maisons religieuses, couvents, monastères, prieurés, etc., se trouvent décrites ici selon l'ordre alphabétique, et les documents justificatifs sont placés chronologiquement. De courtes notices des fondateurs, bienfaiteurs, abbés, etc., fournissent à l'historien tous les détails nécessaires, et on n'a pas négligé de nous apprendre à qui ont été transmis les biens appartenant, dans l'origine, aux divers établissements qui, pendant le Moyen-Age, couvraient le sol de l'Irlande. J'ajouterai enfin que de fort bonnes cartes géographiques et des gravures coloriées, représentant les costumes de ordres religieux et militaires, augmentent de beaucoup la valeur du travail en question. Le *Monasticon Hibernicum* est un chef-d'œuvre.

— Le nouveau livre de Sir Thomas Duffus Hardy[2] se compose de deux

[1] *Monasticon Hibernicum, or History of the Abbeys, Priories, and other Religious Houses in Ireland.* By Mervyn Archdall, A. M. Edited, with many additional Notes, by the Rev. P. F. Moran, D. D., and other distinguished Antiquarians. Dublin, W. B. Kelly, 1873, in-8°.

[2] *Registrum Palatine Dunelmense. The Register of Richard de Kellawe, Lord Palatine and Bishop of Durham, 1311-1316.* Edited by Sir Thomas Duffus Hardy, D.C.L. Vol. I. London, Longman, 1873, gr. in-8°.

parties très-distinctes et que je voudrais examiner successivement. Occupons-nous d'abord de ce qui se rapporte aux affaires ecclésiastiques. Il parait que quand Osvald devint, en 634, roi de la Northumbrie, son premier soin fut d'introduire parmi ses sujets la religion chrétienne. A cet effet, il appela un moine de l'ile d'Iona pour évangéliser le pays. Corman, qui accepta cette tâche difficile, ne réussit pas, mais bientôt survint Aidan, et sous la direction de cet homme distingué, l'œuvre missionnaire prit bientôt des développements sérieux ; saint Aidan s'établit à Lindisfarne, et gouverna pendant dix-sept ans l'Église Northumbrienne. Ses quatre successeurs, Tinan, Colman, Juda et Eata, n'ont laissé derrière eux aucun souvenir bien remarquable, mais Cuthbert, qui occupa le siége épiscopal à la mort d'Eata, est, d'autre part, devenu très-célèbre dans les annales de l'Église d'Angleterre ; on le regarde généralement, quoiqu'à tort, comme le fondateur véritable de l'évêché de Durham, et on lui attribue ainsi des mérites qui, selon toute justice, doivent être revendiqués en faveur de saint Aidan. Cela tient, nous dit Sir Thomas Hardy, à ce que ce dernier, ainsi que ses trois successeurs immédiats, s'éloignaient de l'usage romain sur la tonsure et l'observance des fêtes de Pâques, tandis que saint Cuthbert s'y conformait.

La seconde partie du livre dont je m'occupe en ce moment, est la reproduction d'un manuscrit précieux qui, après avoir été longtemps perdu, fait partie aujourd'hui des trésors conservés au *Record office*. L'ouvrage forme plusieurs volumes, et est précédé d'une introduction dans laquelle Sir Thomas Hardy nous raconte les origines de ce que l'on appelle le Palatinat de Durham ; elles remontent au règne d'Alfred. Les priviléges dont jouissaient les comtes palatins et les évêques du diocèse paraissent avoir été très-considérables, et c'est en 1836 seulement qu'ils furent transférés à la couronne d'Angleterre.

— Vers le milieu du seizième siècle, les Écossais étaient devenus, pour la plupart, assez disposés à cette union avec leurs voisins qui ne devait se réaliser seulement que deux cents ans plus tard. Les uns commençaient à se lasser de guerres désastreuses ; les autres, ayant embrassé les doctrines de la Réforme, étaient, par cela même, partisans d'une alliance avec leurs anciens ennemis. C'est pour tâcher de combattre ce double courant que l'auteur anonyme de la « Complaynte of Scotland[1] » prit la plume, et écrivit un pamphlet fort remarquable, au double point de vue de l'histoire et de la littérature. Il nous rappelle, pour

[1] *The Complaynt of Scotlande, wyth and Exortacione to the Thre Estaits to be vigilante in the Deffens of their Public veil* (A. D. 1549). With an Appendix of Contemporary English Tracts (A, D. 1542-8). Re-edited, with Introduction and Glossary, by James A. H. Murray. London, Trübner, 1873, in-8°. (*Early English Text Society's Extra Series*, 1872-3).

le fond aussi bien que pour la forme, le *Quadriloge invectif* d'Alain Chartier. En en préparant une nouvelle et sérieuse édition, M. Murray a ajouté plusieurs opuscules anglais de la même école et écrits dans le même but; il a, de plus, eu soin de rédiger un bon glossaire. Afin de repousser les suppôts de la *perfide Albion*, notre pamphlétaire voudrait que ses compatriotes entrassent dans une voie d'amendement moral qui rendrait inutiles les avances du Protestantisme; c'est en France, aussi, où la princesse Marie devait épouser l'héritier du trône des Valois, que les Écossais, pense-t-il, trouveraient leurs alliés naturels[1].

— Le quatrième volume du second ouvrage de Ranulphe Higden[2] est, comme les précédents, occupé tout entier par l'antiquité, et ce n'est pas à titre d'histoire d'Angleterre qu'il peut intéresser les lecteurs. Mais dans les compilations de ce genre on trouve à chaque pas des faits et des personnages cités et décrits que l'on chercherait en vain dans les auteurs classiques, et on aime à y voir comment le Moyen-Age mêlait des souvenirs de Tite-Live, de Salluste ou de Jules-César à des traditions tirées d'écrivains apocryphes. Ainsi le Pseudo-Callisthène a fourni au moine de Chester plus d'un trait merveilleux sur l'histoire d'Alexandre-le-Grand; ainsi la biographie de Virgile devient sous sa plume celle d'un magicien fameux qui, après avoir étudié à l'Université de Tolède, étonna l'Italie grâce à des prodiges égaux aux merveilles accomplies par l'enchanteur Merlin. Entr'autres choses extraordinaires, Higden nous raconte que l'empereur Néron ayant un jour vomi une grenouille, fut si fier de ce miracle, qu'il fit enfermer ce reptile dans une tour qui reçut en conséquence le nom de *Lateranus*, de *rana*, grenouille, et *latere*, rester caché. C'est, ajoutons-le, l'ancienne traduction anglaise de Trevisa qui donne au présent ouvrage la plus grande valeur.

— *La complainte de l'Écosse*, dont j'ai parlé il n'y a qu'un instant, est une satire, mais poliment écrite et fort mesurée. Le pamphlet de Sir John Scot of Scotstarvet n'a pas ce mérite, et si le tableau qu'il nous donne est exact, on peut dire que les Écossais et les Écossaises avaient grandement besoin de réforme. Espérons que l'auteur écrivait sur le ton de la calomnie, et qu'il forçait un peu la couleur de ses tableaux; en tout cas, il nous donne des détails fort curieux sur la société de son temps, et les anecdotes qu'il raconte sont intéressantes pour l'étude des mœurs et de la vie privée. Sir John Scot avait peut-être le droit d'être misanthrope, et de voir toutes choses du mauvais

[1] *Polychronicon Ranulphi Higden Monachi Chestrensis; together with the English Translations of John Trevisa and of an unknown Writer of the Fifteenth Century.* Edited by the Rev. J. R. Lumby, M. A. London, Longman, 1873, gr. in-8°.

[2] *The Staggering State of Scottish Statesmen, from 1550 to 1650.* By Sir John Scot of Scotstarvet. With a Memoir of the Author, and Historical Illustrations, by the Rev. C. Rogers, L. L. D. Edinburgh, Paterson, 1873, in-8°.

côté. *Quoique* royaliste décidé, il fut condamné par le roi Charles II à une amende de 500 livres sterling comme appartenant en religion à l'opinion presbytérienne, après avoir été obligé par Cromwell de payer, *à cause* de son royalisme, une première amende de 1500 livres. C'était jouer de malheur.

— On a publié, à diverses époques, des catalogues ou listes des archevêques et évêques de l'Angleterre catholique; un travail analogue manquait pour les abbés et les supérieurs des communautés religieuses. C'est M. Birch qui vient de se charger de ce soin, et il faut l'en remercier. La compilation [1], dont nous lui sommes redevables, doit être regardée comme un index des ouvrages suivants : le *Codex diplomaticus Ævi Saxonici* de Kemble, la *Chronique anglo-saxonne* de Thorpe, le *Monasticon* de Dugdale, le *Registrum Wiltunense* de Sir Richard C. Hoare, la *Chronica de Mailros* publiée par le Bannatyne Club, les *Facti Ecclesiæ Anglicanæ* de Le Neve, le *Liber vitæ Dunelmensis* conservé en manuscrit parmi les collections du British Museum (Fonds Cotton. Domitien, V. II), le *Cartularium Saxonicum Salesberiense*, édité à petit nombre, la *Notitia monastica* de Tanner, et l'histoire des abbés mitrés de Browne Willis. M. Birch a fait précéder son travail d'un relevé de près de trois cents maisons religieuses fondées en Angleterre et dans le pays de Galles avant la conquête Normande; il y a ajouté des notes, des renvois aux sources, des indications biographiques, et d'autres particularités utiles.

— Le nouveau volume des *Calendars* [2] qu'édite M. Rawdon Brown est tiré des archives de Venise et des bibliothèques de différentes villes de l'Italie septentrionale. Plus de mille lettres, pièces officielles, documents diplomatiques y sont catalogués, résumés et décrits. Le cardinal Pole et la reine Marie Tudor sont les principaux personnages introduits dans ce magnifique volume, et nous voyons ici un exemple de plus qui nous prouve combien la connaissance des textes est indipensable lorsqu'il s'agit de contrôler les dires des écrivains modernes. La critique, je l'ai répété souvent, peut renverser de fond en comble, pièces en main, tout l'édifice de M. Froude ; de même on ne saurait désormais dire du cardinal Pole comme le fait le docteur Hook (*Lives of the archbishops of Canterbury*) que c'était *un homme de paille*. Il paraît, tout au contraire, que jamais prélat ne fut plus décidé à maintenir la discipline ecclésiastique,

[1] *Fasti Ævi Saxonici; or Lists of Heads of Religious Houses in England previous to the Norman Conquest. To which is prefixed a Chronological Catalogue of Contemporary Foundations.* Published under the Direction of the Royal Society of Literature, by Walter de Gray Birch. London, Taylor and Co. 1873, in-8°.

[2] *Calendar of State Papers and Manuscripts relating to English Affairs, existing in the Archives and Collections of Venice, and in other Libraries of Northern Italy.* Vol. V, 1534-1554. Edited by Rawdon Brown. London, Longman, 1873, gr. in-8°.

et, s'il faut en croire le vénitien Dandolo, c'est précisément à cause de son zèle qu'il ne fut pas nommé Pape. L'ambassadeur Soranzo, dans ses dépêches au gouvernement de Venise, parle longuement de la nation anglaise, des coutumes du pays, des mœurs, etc. Il vante beaucoup la reine Marie, et constate la fermeté de ses opinions religieuses avec le peu de stabilité de la princesse Elisabeth qui, protestante sous le règne d'Edouard VI, se conforma au catholicisme lorsque sa sœur monta sur le trône. En somme, je ne puis que féliciter M. Rawdon Brown du soin avec lequel il s'est acquitté de son travail.

— Je n'ai pas besoin de rappeler au lecteur les nombreux ouvrages qui ont déjà paru relativement à la révolution d'Angleterre sous Charles Ier ; outre le célèbre travail de M. Guizot, il y a celui de M. Foster, pour ne citer que ces deux là. Mais il nous restait à connaître l'impression des contemporains, et à suivre, si c'était possible, les débats mêmes du Parlement. C'est ce qu'il est très-aisé de faire aujourd'hui pour l'année 1625 [1], et ce que nous serons bientôt en mesure de réaliser pour tout le temps de la guerre civile. A cette époque là, les membres du Parlement se chargèrent eux-mêmes, chacun pour soi, des comptes-rendus des séances ; ils prenaient assidument des notes, et les précédents qu'ils amassaient ainsi leur servaient plus tard à repousser les objections de leurs adversaires, de même qu'ils nous servent aujourd'hui à contrôler les assertions de Lord Clarendon. Lorsque l'on étudie avec soin les *débats* en question, on ne tarde pas à voir que, dès les premières années de son règne, Charles Ier donna la mesure de ce qu'il devait être jusqu'à la fin ; de leur côté, les membres de la Chambre des Communes se tinrent tout d'abord dans une attitude de défiance et d'irritation. Tel était l'esprit d'hostilité qui régnait universellement contre le roi, que, lorsqu'il demanda au Parlement des subsides contre l'Espagne et les moyens de venir au secours des protestants d'Allemagne, il essuya un refus net. On lui accorda la somme nécessaire pour ses dépenses personnelles, et voilà tout. Le mariage de Charles avec une princesse catholique était la cause véritable de cette opposition, et il faut y ajouter aussi sa conduite dans l'affaire des Huguenots de la Rochelle, contre lesquels il envoya une flotte destinée à aider les troupes de Louis XIII.

— Voici un autre ouvrage relatif à l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre au moyen-âge [2]. Le monastère bénédictin fondé à Tynemouth, dans le comté de Northumberland, était un des plus célèbres de ce pays, et il

[1] *The Debates of the House of Commons in 1625.* Edited, from a MS. in the Library of Sir R. Knightley, Bart., M. P., by R. Gardiner. Printed for the *Camden Society.*

[2] *The History of the Monastery founded at Tynemouth, in the Diocese of Durham, to the Honour of God, under the Invocation of the Blessed Virgin Mary, and S. Oswin, King and Martyr.* By W. Sidney Gibson. London, Daniell ; Oxford, Shrimpton, 1873, 2 vol. in-8°.

méritait sous tous les rapports les honneurs d'une monographie. Les deux volumes de M. Gibson avaient déjà paru il y a environ cinq ans, et c'est une seconde édition que j'annonce aujourd'hui. L'auteur commence par nous donner des détails très-intéressants sur la règle de saint Benoît telle qu'elle est observée en Angleterre ; il raconte ensuite la légende de saint Oswin, roi et martyr, d'après les faits recueillis par les chroniqueurs et les légendaires ; enfin il rapporte les annales de l'église et du monastère, depuis leur fondation sous les rois Saxons jusqu'à leur dissolution par les ordres de Henri VIII. Le premier volume se termine par un appendice contenant le relevé de tous les biens, tant meubles qu'immeubles,appartenant au monastère à l'époque où le roi s'en empara. Les notices biographiques des prieurs de Tynemouth, qui remplissent le tome second, ne manquent pas d'intérêt, mais l'auteur a laissé échapper un certain nombre d'erreurs provenant de ce qu'il lui était impossible de consulter les sources, soit au British Museum, soit à Oxford. L'ouvrage est, du reste, élégamment imprimé, et enrichi de plans, de cartes, de facsimile et de dessins coloriés.

— M. Pike est un auteur déjà connu avantageusement du public anglais, et l'ouvrage qu'il vient de faire paraître est tout à fait digne de sa réputation [1]. L'histoire de la civilisation ne saurait être complète si on néglige celle du crime, et c'est en suivant les progrès et les changements des lois pénales que l'on peut voir si nous sommes vraiment meilleurs que nos pères. M. Pike ne nous mène pas plus loin que le règne de Henri VII, et les recherches qu'il a dû faire pour rendre son travail aussi irréprochable que possible sont énormes. Actes publics, bibliothèques des *Inns of court*, témoignages tirés d'auteurs contemporains, tous les moyens d'informations ont été mis à profit, analysés et commentés. Le livre est subdivisé en quatre sections principales, et M. Pike a su intéresser ses lecteurs par des tableaux pittoresques et émouvants de la société anglaise à diverses époques. Il n'admet pas que ce que l'on appelle les temps chevaleresques ait été une espèce d'âge d'or où le crime n'existait à peu près que de nom ; chaque époque, dans l'histoire de l'humanité, a semblé chevaleresque à celles qui l'ont suivie, et l'homme est, en thèse générale, un *audator temporis acti*.

— M. Menzies a choisi pour le sujet de son nouvel ouvrage [2] un thème fort piquant, et qui, traité avec discrétion, pouvait intéresser utilement le lecteur. Il s'est acquitté à merveille de sa besogne, et je recommande la galerie des *Political Women*, quoiqu'elle ne soit pas complète, tant s'en

[1] *A History of Crime in England; Illustrating the Changes of the Laws in the Progress of Civilization*. By Luke Owen Pike, M. A. London, Smith, Elder, and Co, 1873, in-8°.

[2] *Political Women*. By Sutherland Menzies. London, H. S. King and Co, 1873, 2 vol. in-8.

faut. M. Menzies nous dira que la matière était inépuisable, et qu'il a préféré choisir à droite et à gauche des portraits en petit nombre, mais étudiés avec soin. Anne d'Autriche et la duchesse de Longueville sont les deux personnes qui nous intéressent le plus, nous autres Français, mais je voudrais indiquer, comme surtout dignes d'attention, les chapitres consacrés à la duchesse de Portsmouth et à la duchesse de Marlborough. La première de ces deux célébrités était Française, et ayant servi la politique de Louis XIV, nous revient de droit; et on peut dire que la fameuse Sarah Jennings se rattache aussi à notre patrie, quoique d'une manière indirecte, par l'influence qu'elle exerça sur la reine Anne, à l'époque de la guerre de la succession d'Espagne.

— En fait d'ouvrages historiques se rapportant à nos jours, il n'y a rien de bien notable à citer. Je remarque, cependant, le travail de M. Moncure Conway [1]. En Angleterre ainsi qu'en France, du reste, on est habitué à regarder le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique comme le modèle de toutes les perfections, et quand certains esprits chagrins révoquent en doute le mérite transcendant des théories républicaines : « Voyez New-York, » nous dit-on. M. Conway s'est chargé de détruire toutes ces illusions, et son témoignage ne paraîtra pas suspect, quand l'on saura qu'il a, lui-même, des idées politiques fort avancées. D'après lui, il est absurde de croire que l'on a toujours raison de se coiffer du bonnet phrygien, et un gouvernement populaire n'est pas invariablement une école de vertu. M. Conway se trompe, je crois, lorsqu'il affirme que, pour la France, la République est en ce moment une nécessité, mais il a parfaitement raison de dire que l'Angleterre n'aurait rien à gagner à échanger ses institutions libérales contre le régime démocratique; ce serait pour elle retomber sous un despotisme pire que celui de Henri VIII.

— M. Rutherford a écrit sur les Troubadours un livre agréable, mais fort incomplet [2]. Les cours d'amour méritent sans doute une notice, et on ne peut retracer l'histoire de la littérature provençale sans examiner la large part qu'eut la galanterie dans le développement de la civilisation; il y a, cependant, d'autres éléments qu'il ne faut pas négliger, la question religieuse, par exemple, et les complications de la politique; or, M. Rutherford passe ces choses là tout à fait sous silence. Je ne crois pas non plus que ses théories sur certaines origines soient généralement acceptées, lorsqu'il nous dit, par exemple, que la chanson de Roland dérive de vieilles ballades provençales. Ses traductions de sirventes, tensons, etc., me semblent assez fidèles et ont beaucoup de valeur poétique, excepté lorsqu'il cherche à rendre dans l'argot de l'Angleterre moderne des mor-

[1] *Republican Superstitions, as Illustrated in the Political History of America.* By Moncure D. CONWAY. M. A., London, H. S. King and Co, 1873, in-8°.

[2] *The Troubadours : their Loves and their Lyrics.* By John RUTHERFORD. London, Smith, Elder and Co, 1873, in-8°.

ceaux satiriques. Les biographies qu'il nous donne des principaux Troubadours méritent également d'être citées par leur exactitude et la finesse des aperçus.

— Le rapport annuel publié par les administrateurs du British Museum est toujours fort intéressant, surtout parce que l'on y voit avec quelle libéralité le gouvernement ajoute sans cesse aux trésors de ce magnifique dépôt, ne reculant devant aucune dépense quand il s'agit de se procurer, soit des éditions rares, soit des manuscrits précieux. Ainsi je relève dans ce *blue book* les acquisitions suivantes : la première édition de *l'Ars moriendi;* un exemplaire de la *Biblia pauperum* portant la date de 1470 ; différentes plaquettes en allemand imprimées à Mayence, en 1461, et se rapportant à la dispute qui eut lieu entre les deux évêques rivaux de cette ville, Dietrich d'Isenburgh et Adolphe de Nassau ; un atlas portugais, manuscrit de la plus grande beauté, dessiné par F. Vaz Dourado en 1546 ; un portulan italien exécuté à Venise, en 1469, etc., etc. Parmi les manuscrits proprement dits, citons : un fragment de l'Iliade remontant au premier siècle de notre ère : il contient les 171 premiers vers du chant dix-huitième et depuis le vers 311 jusqu'à la fin du même chant; 32 fragments des discours d'Hypérides contre Lycophron et contre Démosthènes ; ce sont les morceaux que M. Harris publia en 1848; l'ouvrage de Marco Polo intitulé : *Livre des conditions et coutumes des principales régions de l'Orient*, traduction française inédite du quinzième siècle. L'histoire politique du dix-huitième siècle ne saurait manquer d'être curieusement élucidée par la correspondance de John Ellis, secrétaire du duc d'Ormond ; elle est relative à la guerre de la Succession, et comprend des dépêches des agents du gouvernement anglais en Allemagne et en France, et des lettres écrites par le secrétaire du duc de Marlborough. Il faut mentionner encore, parmi les acquisitions récentes, la correspondance originale de Bubb Duddington, envoyé à la cour d'Espagne ; elle s'étend de 1715 à 1717. Enfin, j'indiquerai une suite de 268 volumes contenant tous les papiers de Warren Hastings. Voilà, j'espère, de quoi satisfaire la curiosité des travailleurs, et comme de bons catalogues soigneusement tenus à jour facilitent toutes les recherches, on n'a qu'à louer sans restriction l'activité des autorités du *British Museum*, et à espérer qu'elles persévéreront dans la bonne voie où elles se sont engagées.

GUSTAVE MASSON.

COURRIER ITALIEN

Etendant mon *Courrier* au mouvement historique de toute l'Italie, il me semble que je dois d'abord indiquer une œuvre qui est une étude sur tout ce que l'esprit humain a produit dans le vaste champ des sciences historiques, je veux dire l'*Histoire des histoires* de Gabriel Rosa [1]. L'auteur, qui est un écrivain distingué et un ancien collaborateur de l'*Archivio storico italiano* de Florence, a considéré l'histoire comme le vrai miroir de l'état de la civilisation; il s'est efforcé de suivre la trace du progrès de l'humanité, de découvrir les causes des événements de l'histoire écrite dans leur corrélation avec l'histoire faite. L'homme, peu à peu, arrive à la conviction qu'il est un être faible et fugitif, qu'il est l'anneau d'une maille s'étendant immensément dans le temps et dans l'espace, un membre de l'humanité qui remplit une mission infinie, à la fois libre et nécessaire. Pour l'auteur, l'histoire suit le cours de l'humanité: par le passé, elle révèle les choses futures; de l'expérience elle tire les matériaux de l'avenir (p. 22). L'auteur embrasse dans son travail toutes les nations, et retrace les lois, les manifestations générales de l'histoire, se contentant des particularités quand les documents et les traditions lui font défaut. Le champ, comme on peut en juger, est très-vaste et la moisson immense. Cependant l'auteur cherche à restreindre son sujet et à condenser l'abondance des matériaux qui s'offraient à lui, principalement aux époques modernes où « la quantité confuse et croissante outre mesure des documents historiques, le désir et le besoin nouveau de les voir et de les étudier sous beaucoup d'aspects divers, ont produit la nécessité de créer des divisions et des subdivisions pour parvenir à étreindre l'histoire et à la juger plus facilement et plus clairement (p. 28.) »

— Une des œuvres les plus importantes, récemment publiées, est l'*Histoire de l'Italie antique* [2] du sénateur Atto Vannucci, professeur

[1] *Storia delle storie* di G. Rosa. N°. ediz., riveduta et corretta. Milano, Ulrico Hoepli, 1873, in-16.

[2] *Storia dell 'Italia antica* scritta da Vannucci. Terza ediz. Milano, tip. edita lombarda, 1873, in-8° de 700 p. av. 338 pl. et une carte géogr.

émérite de l'*Istituto di perfezionamento* de Florence. Cette œuvre parut la première fois entre les années 1846 et 1855, et frappa surtout par l'érudition de l'auteur et le soin consciencieux avec lequel il avait étudié les origines, la vie et les institutions du peuple romain. En 1864, ce livre fut réimprimé par Le Monnier et dans cette nouvelle édition, le tome IV, dont la narration avait semblé un peu négligée, parut plus digne des trois volumes qui l'avaient précédé. Cette nouvelle édition offre un travail que l'on peut déclarer presque parfait. « En faisant de nouveau imprimer ce livre, dit Vannucci, j'ai tenu compte, autant que je l'ai pu, des nouveaux documents et des faits découverts par la science dans ces derniers temps, ainsi que des conséquences qu'en a tirées la critique historique. Le premier volume a été corrigé et remanié en partie, et a été accru au moins d'un tiers. Les tomes suivants, par les mêmes motifs, ont été retouchés et augmentés. » Certainement, l'œuvre, considérable par elle-même, aurait pu prendre des proportions plus vastes; mais Vannucci, au milieu de l'énorme quantité de livres qui se publient, a voulu mettre seulement à profit les choses qu'il a cru utiles aux gens studieux et qui étaient admises par les savants. « Notre but, dit-il, est de rassembler les faits qui nous apparaissent sous un caractère de certitude, et d'en tirer des conséquences qui puissent être de quelque utilité morale, civile et politique. Nous faisons une œuvre d'éducation et de morale, nous raconterons rapidement quel était l'état de nos anciens peuples, leurs mœurs, leurs croyances, leurs lois. Nous montrerons que nos pères étaient des hommes sévères, sobres, laborieux, robustes ; nous dirons que, chose rare, tout citoyen était soldat et brave défenseur de la liberté du sol natal, et comment sur ce sol ils prospérèrent et se polirent rapidement en cultivant tous les arts nobles et utiles. Ensuite, parmi les peuples italiens, nous verrons surgir un peuple merveilleux, qui soumit tous les autres à sa gigantesque puissance. L'Italie, après avoir reçu de tous côtés des habitants, donnera à Rome toutes ses races, tous ses grands hommes, ses sévères vertus, ses croyances religieuses, ses institutions, toute sa civilisation. Et Rome accepte tous ces germes d'une puissante vie, les féconde, et ensuite, sortant de l'Italie pour conquérir le monde, répand sa propre civilisation parmi les peuples barbares. » L'auteur continue, mais je ne pourrais le suivre sans franchir les bornes d'une rapide revue ; j'ajouterai seulement que celui qui voudra consulter ce livre sera charmé de la manière dont l'auteur s'identifie à l'époque qu'il traite, se mêle aux hommes dont il retrace les mœurs, aux faits qu'il apprécie, et présente, sous un aspect animé, tout ce qui frappe son âme, latine par excellence. Le style rapide et nerveux de Vannucci, sa manière incisive et hardie de s'exprimer, ajoutent un nouveau prix à son œuvre.

— Sous ce titre : *Les débris d'un naufrage* [1], le chevalier Ferdinando

[1] *Reliquie d'un naufragio. Studj storici e letterarj. Storia dei Papi. Il marchese di Villamarina.* di F. Bosio. Roma, 1873, in-16 de 452 p.

Bosio, piémontais, a publié à Rome deux études historiques et biógraphiques. L'une a pour sujet l'histoire des Papes. Il se propose d'y rechercher les causes de l'autorité et de la puissance qu'acquirent les évêques de Rome. La seconde a trait à l'histoire contemporaine, et a été écrite sur des documents inédits. Ce dernier travail concerne le marquis Pes de Villamarina, un des hommes politiques distingués de notre époque, qui prépara les événements, auxquels il prit part ensuite, qui s'accomplirent en Sicile ou à Naples en 1860. Désormais ces événements sortent de la légende pour devenir de l'histoire. Le voile est tombé. Les révélations de N. Bianchi, de G. La Farina, du comte de Persano, de Liborio Romano et celle de M. Bosio lui-même, ont expliqué les phénomènes de 1860.

Un napolitain, qui a vécu longtemps en France, vient aussi de publier une *Histoire du soulèvement de la Calabre en 1848* [1]; ce napolitain est le comte Giuseppe Ricciardi, autrefois député au parlement italien. Il raconte des faits *quorum pars magna fuit,* et qui eurent leur cause dans la journée du 15 mai 1848, et ensuite dans la *solennelle protestation* signée le même jour par soixante-quatre députés napolitains. La narration est sincère, les documents originaux, et inédits jusqu'ici. Cette publication nous révèle des choses dignes de remarque : le désir ardent des révoltés de soulever tout le royaume de Naples contre les Bourbons, et leur naïveté de croire qu'avec peu d'hommes, peu de ressources, on puisse triompher d'un gouvernement qui a des soldats, des armes et de l'argent.

— A propos de soulèvements et de troubles politiques, notons en passant que M. Fortunato Marazzi, officier de l'armée de Versailles dans la légion étrangère au service de la France, a publié ses souvenirs sur l'insurrection parisienne de 1870 [2].

— Travail d'intelligente compilation, et, çà et là, œuvre offrant de beaux aperçus historiques, est une *Histoire de Vérone* de madame F. Zampusi del Lago [3]. L'auteur y raconte d'une manière claire et facile les vicissitudes de cette ville depuis sa fondation (500 ans avant J.-C.) jusqu'à nos jours, mêlant à son récit des détails sur les institutions publiques, les monuments et les hommes illustres de cette importante cité.

— Des mérites du même genre recommandent une étude sur *Pierre II de Savoie, dit le Petit Charlemagne* [4]. L'auteur, M. Carlo Vassallo, en s'aidant du travail de Wurstemberger, a raconté, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, les voyages et les actions de ce personnage qui n'est pas un des

[1] *Storia documentata della sollevazione delle Calabrie del 1848.* Napoli, tip. San Pietro a Majella, 1873, in-16 de 207 p.

[2] *Ricordi sulla insurrezzione Parigina dell'anno 1870.* Milano, Aquelli, 1873, in-16.

[3] *Storia di Verona dalla sua origine fino all'anno 1873.* Verona, alla Minerva, 1873, in-16 de 438 p.

[4] *Pietro II° di Savoja, detto il Piccolo Carlomagno.* Asti, 1873, in-8°.

moindres de la maison de Savoie. L'auteur représente Pierre « comme un vaillant guerrier, un habile diplomate, un intelligent administrateur et un prudent réformateur des constitutions de son pays. »

— On a édité récemment à Padoue les *Statuts de la Commune de Padoue du XIIe siècle à l'année 1285* [1]. Ils ont été transcrits de l'unique manuscrit qu'on en conserve à Padoue même, savamment annotés par le professeur Andrea Gloria, et publiés par les soins de quelques membres de la commission padouanne pour la conservation des monuments publics. Un glossaire indique les mots de latin barbare dérivés du dialecte padouan et latinisés.

— Outre une *Chronique de Bellune* [2], éditée dans cette ville, nous avons encore à mentionner un gros volume publié sous ce titre : *Les Jésuites et la République de Venise* [3]. Ce volume contient un bon nombre de documents diplomatiques sur les agissements des Jésuites contre la République de Venise, documents réunis sur un décret du Sénat en date du 14 juin 1606, et publiés pour la première fois par le professeur G. Cappelletti.

— Passons en Toscane ; nous avons à y signaler le troisième tome, récemment imprimé, des *Commissioni di Rinaldo degli Abbizzi per il comune di Firenze*, de 1420 à 1433 [4]. Il forme aussi le tome III des *Documenti di storia italiana*, publiés par les soins de la royale députation des études d'histoires de la Toscane, de l'Ombrie et des Marches. L'éditeur de cette publication est le chevalier César Guasti qui, en 1867 et en 1869, en fit paraître les deux autres volumes.

— On sait que Rinaldo degli Abbizzi, né en 1370, mort en 1452, remplit entre les années 1399 et 1433, cinquante fois les fonctions d'ambassadeur, et cela, à l'époque où Florence, sa patrie, épuisée par les luttes intérieures et les guerres étrangères, cherchait à se pacifier au-dedans et à s'affermir au-dehors. Les services rendus ne le sauvèrent pas de l'exil (1434) et de la confiscation de ses biens, et il dut se réfugier à Ancone. Les *Commissions* de ce volume sont au nombre de huit. Chacune est précédée d'une notice dans laquelle l'éditeur rend compte des faits survenus pendant la commission même, et où il rassemble divers documents émanés de R. d'Albizzi ; plusieurs d'entre eux sont précédés d'une sorte de journal. Ces documents vont du numéro 990 au numéro 1407, et sont au nombre de 417. Intéressants au point de vue historique, ils ont leur valeur au point de vue philologique. Outre ces pièces, M. Guasti a publié, dans un appen-

[1] *Statuti del comune di Padova dal secolo XII all' anno 1285*. Padova, tip. Sacchetto, 1873, in-4°.

[2] *Cronaca Bellunese*, del canon C. Miari, per cura del Comm. Damiani Miari. Belluno, Cavessago, 1873.

[3] *I Gesuiti e la Repubblica di Venezia*. Venezia, Tipogr. Grimaldo, 1873, in-8° de 460 p.

[4] Firenze, presso G.-P. Viesseux, in-4° de 862 p.

dice, quatorze pièces qui achèvent de faire bien connaître les qualités de l'âme et de l'esprit d'un homme assurément remarquable, de quelle manière qu'on le veuille juger. Un seul document est relatif à sa jeunesse, d'autres appartiennent à la période des Commissions, d'autres enfin à son exil, et les dernières concernent son fils Ormanno. Le volume est terminé par une très-longue table des noms et des matières contenues dans les trois volumes.

— A Naples (de Rome je ne pourrais citer qu'un seul ouvrage du même genre : *Documents inédits sur le sac de Rome*) [1], la plus intéressante collection de pièces historiques qui ait été publiée est le *Codex diplomaticus cavensis* [2], dont nous parlerons brièvement, car l'ouvrage est signalé d'une manière spéciale dans la présente livraison. Ce recueil est l'œuvre des religieux D. Michele Morcaldi, Mauro Schiani et Silvano de Stefano. Dès le siècle dernier, Muratori faisait des vœux pour que l'on mît au jour la chronique du monastère de la Sainte-Trinité de la Cava de' Tirreni qui, comme on le sait, est un couvent des plus riches et des plus renommés. En 1842, l'historien napolitain, Carlo Troja, encourageait à cette entreprise l'archiviste du couvent, P. Benedetto Cavaselice. Le premier volume du *Codex* (la publication se composera de sept ou huit volumes in-4° d'environ chacun 400 pages) est d'une inestimable utilité pour l'histoire de la domination lombarde à Salerne et de toutes les dominations qui la suivirent. Cet intérêt s'étend, on peut le dire, à la topographie antique du territoire de Salerne. Le livre s'ouvre par une introduction sur le monastère de la Cava et sur ses archives. Vient ensuite la *tabula chronologica principium qui Longobardorum tempore Salerni imperarunt*, par l'abbé Salvatore de Blasi. Elle précède 210 titres qui commencent au mois d'octobre de l'année 792, sous Grimoaldo, et finissent au mois de février 960, sous Gisulfo. Il y a là des ventes, des donnations, des oblations, des restitutions, des locations de terres, des testaments, des contrats de mariage, des jugements et d'autres actes publics et juridiques qui, bien que semblant concerner seulement le monastère, ont beaucoup d'importance pour l'histoire civile et politique de ces temps. A la fin de tous ces documents, on trouve des index, des tables, des sommaires, qui applanissent la voie pour toutes les recherches, et les fac-simile des pièces originales, ayant surtout pour but de donner un échantillon des caractères et des écritures de l'époque. Après ces reproductions, on remarque un travail de D. Bernardo Gaetoni d'Aragona, qui illustre un des soixante manuscrits de la bibliothèque du couvent; c'est une Bible

[1] *Documenti inediti sul sacco di Roma nel MDXXVII pubblicati per cura di* Alessandro Corvisieri. Roma, tip. del Senato, 1873, gr. in-8°.

[2] *Codex diplomaticus cavensis*, nunc primum in lucem editus curantibus DD. M. Morcaldi, M. Schiani, S. de Stefano, O. S. B. Accedit appendix qua præcipua bibliotecæ Ms. membranacea describuntur per D. Bernardum Caietano de Aragonia. O. S. B.-T. I. Neapoli, excudebat Petrus Piazzi, 1873, gr. in-4°.

du VIII[e] siècle. On donne aussi des spécimens des caractères de ce manuscrit, qui sont très-nets.

— A propos de manuscrits et de bibliothèques, il ne sera pas, je le crois, indifférent au lecteur français de connaître un livre très-curieux publié par M. Carlo Morbio, un vieil et laborieux écrivain lombard, sur les manuscrits français des bibliothèques italiennes. Son ouvrage est intitulé: *France et Italie* [1], et ne doit pas être confondu avec une récente publication politique que le sénateur Carlo Boncompagui a fait paraître sous le même titre [2]. Dès l'année 1839, M. Morbio avait été chargé par le ministre de France, Villemain, de rechercher dans les bibliothèques de l'Italie les manuscrits pouvant intéresser la France. L'auteur écrivit alors, et non sans de grandes peines, un mémoire sur ce sujet. Mais de nouvelles recherches, de plus vastes études, l'ont placé, depuis, dans les conditions les plus favorables pour écrire sur cette donnée un bon et beau livre. Les points les plus saillants des manuscrits examinés par lui sont bien mis en relief dans cette publication. « Cette œuvre complète, dans sa partie historique, l'immortel roman des *Promessi Sposi*, donnant la fin de l'horrible procès des *Untori*, fin que Manzoni lui-même avait ignorée, de même que tous les savants qui, après lui, cherchèrent à éclaircir ce grave point de l'histoire de notre patrie. » On trouve aussi dans *France et Italie* des détails nouveaux et épouvantables sur la domination des Espagnols dans le Milanais, où durait encore l'esclavage. Un malheureux s'échappe des mains du bourreau à demi brûlé. D'autres sont condamnés à mourir de faim et enfermés dans des cages comme des bêtes féroces; on pendait par un pied, en prolongeant l'agonie des condamnés; on inventait d'incroyables supplices, et les noms de quelques misérables sont restés inconnus, par suite de la rapidité du jugement. Morbio a decouvert, dans ses recherches, que la duchesse Bonne de Savoie, tant célébrée par Shakspeare, et le célèbre peintre Calisto de Lodi étaient encore vivants à une époque où tous les historiens les ont enterrés. Très-nombreuses sont, dans ce livre, les curiosités historiques, littéraires et bibliographiques, les anecdotes et les notices sur des artistes. Il y est parlé avec détail des manuscrits ornés de miniatures, et il paraît que Léonard de Vinci ne dédaigna pas de consacrer son pinceau à des illustrations de ce genre. Les peintres de fresques ont aussi été pour Morbio l'objet d'interessantes recherches. Un appendice est consacré à la récente exposition de l'art antique à Milan. Enfin ce volume offre encore des études nouvelles sur Dante, Pétrarque et d'autres grands écrivains italiens et étrangers.

[1] *Francia ed Italia, ossia i manoscritti francesi delle nostre biblioteche con istudii di storia lettereria e di arte italiana.* Milano, tip. Ricordi. 1873, in-8° de 322 p.

[2] *Francia ed Italia. Lettere politiche.* Torino, Bocca, 1873, in-8°.

— L'archéologie fournit, dans toutes ses branches, un large contingent à l'histoire. Il ne sera donc pas inutile de dire un mot des récentes découvertes faites à Rome dans la Via Appia. On y a mis à jour un antique tombeau d'une très-belle exécution : trois chambres sépulcrales renfermant quatre sarcophages avec des bas-reliefs représentant les Muses, Bacchus et Ariane, une chasse, la porte d'une tombe, avec une inscription. Ajoutons que de récentes fouilles faites à Pompéi ont amené la découverte de deux squelettes, d'une statuette dans laquelle on croit voir un philosophe, et d'une Vénus de marbre en pied, ayant les cheveux peints en jaune, les paupières et les sourcils en noir et le bord de la chlamide en rouge. D'autres trouvailles importantes ont été faites à Castelvetrano, à Selinunte et à Syracuse, presque toutes de l'époque grecque, et d'une remarquable beauté.

— Parmi les travaux ayant trait à l'archéologie, nous dirons, sans pouvoir nous arrêter longtemps sur ce sujet, que le professeur Giovanni Spano, à qui l'histoire sarde doit tant, a récemment illustré l'antique forteresse appelée : *Geremeas* (en Sardaigne) [1] ; le comte Conestabile, la nécropole etrusque de Marzabotto près de Bologne [2] ; M. Fruli, quelques objets anté-historiques trouvés dans l'Ombrie [3]; l'abbé D. Barbazan, ancien bibliothécaire de Padoue, certaines monnaies romaines en bronze [4]. Ce savant a ainsi continué l'œuvre numismatique qu'il avait commencée en 1852 et poursuivie en 1854, 1864 et 1869, d'illustrer les médailles du séminaire de Padoue. Il se montre très-habile dans l'interprétation des légendes et dans sa manière de suppléer à des mots à peine indiqués par une lettre ou déjà rongés par le temps. Parmi les monnaies dont il s'est occupé, il a fait reproduire, par une photographie, la seule pièce connue frappée en l'honneur de Britannicus, la victime de Néron. — N'omettons pas de dire que le comte Conestabile, dont nous parlions tout à l'heure, vient de publier un travail sur les *anciennes immigrations en Italie* [5].

— Le professeur Camarda, auteur grec albanais et traducteur de Thucidide, a, de son côté, publié un volume sur quelques épigraphes helléniques découvertes en Sicile [6]. Il avait expliqué ces inscriptions « à l'aide

[1] *Memoria sopra l'antico oppido o villa di Geremeas*, del sen. G. Spano. Cagliari, tip. dell'aweniro di Sardegna, 1873, in-8°.

[2] *Rapport sur la nécropole etrusque de Marzabetto et sur les découvertes de la Certon de Bologne* (en français), par le comte Conestabile. Bologne, 1873, gr. in-8°.

[3] *Oggetti preistorici trovati nell. Ombria*. Florence, 1873, in-8. (Extr. de la *Rivista scientifica-industriale*.

[4] *Monete romane dell'alto Impero in bronzo del modulo primo e secundo*. Padova, tip. del seminario, 1873, in-8° de XVI-167 p. tiré seulement à 100 exemplaires.

[5] *Sur les anciennes immigrations en Italie*, par M. le comte Conestabile, Bologne, tip. Fava e Garagraani, 1873, in-8°.

[6] *Epigrafi ed opuscoli ellenici inediti*, illustrati da N. Camarda. Palermo, 1873, in-16 de 236 p.

des appréciations d'autrui ou sans cet aide (ce sont ses paroles), et maintenant par suite des dissertations qu'elles ont provoquées et d'un plus mûr examen, son illustration reparaît un peu améliorée. » Les épigraphes ne sont qu'au nombre de six ; leur importance varie suivant les faits auxquels elles font allusion et l'époque où elles furent composées. La seconde épigraphe, qui appartient à Sélinunte et qui produisit tant de bruit parmi les savants siciliens et allemands, y occupe une place d'honneur. Camarda a, çà et là, modifié sa dissertation, en se basant sur une nouvelle interprétation d'une ou deux lettres de cette épigraphie, qui a été une pomme de discorde pour plusieurs insulaires d'un caractère trop irritable.

— Pendant ces trois derniers mois, divers livres ont paru, ayant trait à l'histoire des sciences et des arts. Citons avec éloge l'*Histoire des beaux-arts* racontée par Paolo Tedeschi [1], où il est traité de l'architecture, de la peinture et de la sculpture. Il n'y a là ni vues neuves, ni vues élevées, parce que l'auteur a voulu écrire pour les jeunes gens ; mais en revanche, on y trouve une forme simple et sans prétentions. Cette œuvre se complète par une *Histoire du chant* de M. Gabriele Fantoni [2].

— Une histoire écrite avec une grande connaissance de la matière traitée et un chaud amour de la patrie, est l'*Histoire de la philosophie en Sicile* [3], du professeur Vincenzo di Giovanni. Cette œuvre, d'une donnée très neuve, raconte depuis des temps reculés jusqu'à nos jours ce que fut la philosophie en Sicile sous la civilisation grecque, la civilisation latine et la civilisation chrétienne. Les mouvements de cette science ont un lien intérieur qui relie toutes les écoles et les maîtres divers sous une même pensée dans laquelle se reconnaît le caractère propre de la philosophie sicilienne. C'est à retracer ce caractère que s'est toujours appliqué l'auteur dans cette histoire, où l'ordre chronologique et l'ordre logique se mêlent heureusement. Ce rapprochement des écoles, cette union d'un système avec l'autre dans un grand drame de vingt-cinq siècles, sont mis devant nous avec un tel relief, que le lecteur se sent vivre dans les époques même où l'auteur s'est transporté. L'histoire de la philosophie n'est pas séparée de l'histoire civile de l'île. La civilisation des temps grecs, de la période normande, de la phase souabe, est présentée avec toute son importance dans les différentes évolutions. L'inspiration du livre est sicilienne, mais le but de l'œuvre a une importance plus grande : c'est l'exposition de la pure philosophie italienne antérieurement aux idées et aux systèmes philosophiques de France et d'Allemagne. Sous l'influence de cette donnée, le livre commence par un long chapitre sur les origines italiennes et siciliennes,

[1] Milano, 1873, in-16.

[2] Milano, 1873, 2 vol. in-16 de 308 et 316 p.

[3] *Storia della filosofia in Sicilia dai tempi antichi al sec. XIX.* Libri quattro di Vincenzo di Giovanni, Palermo, L. Pedone-Lauriel, 1873, 2 vol, in-18 de 430 et 627 p.

destiné à montrer, en même temps que la nationalité ethnographique, la nationalité de la pensée philosophique italienne, et la part qu'eut dans ce développement la nation sicilienne, dont le fond, comme le démontre Giovanni, était le très antique tronc sicule ou italique, et ne s'altéra pas sous toutes les superpositions grecque, romaine bysantine, arabe, normande, angevine ou espagnole. Au siècle dernier, la philosophie sicilienne eut son chef d'école dans Vincenzo Miceli, le précurseur du moderne panthéisme allemand. Avec ces hommes remarquables se ferme l'histoire philosophique moderne de la Sicile, et s'ouvre la période contemporaine, qui eut à son tour Amari, d'Acquisto et Scina qui, lui aussi, fut l'historien de la philosophie. Ici Giovanni montre ces talents de critique dont il a donné des preuves dans les deux volumes qu'il publia sur Miceli en 1864-65, et qui lui méritèrent, en France, une étude de M. Beaussire dans le travail de celui-ci sur le mouvement philosophique en Sicile, et un examen de M. Perrens dans la *Revue des Deux-Mondes*. Dans l'appendice est republié l'article de M. Beaussire, et sont aussi imprimées quelques lettres de Cousin au sicilien Mancino. Viennent ensuite quelques mélanges et un poème didactique latin sur le système de Miceli, poème digne des plus grands latinistes du XVIe siècle. En résumé, le livre de Giovanni ne nous semble rien laisser à désirer.

— Nous annoncerons, comme étant en cours de publication, une *Histoire de la Philosophie*, par le Dr R. Bobba, dont deux volumes ont été mis au jour à Lecce. — Indiquons, en passant, diverses publications sur différentes associations scientifiques, littéraires et archéologiques de l'Italie : *Le Musée national de Naples*, par G. Fiorelli [1] ; *Les monuments et les œuvres antiques du Musée national de Naples* [2], par le même ; *Les fouilles de Pompeï de 1861 à 1871* [3], par le même ; *Sur les découvertes archéologiques de la ville et de la province de Rome*, rapport présenté au ministre [4] ; *Essai historique sur le Musée d'antiquités et le cabinet d'histoire naturelle d'Ignacio Paterno Castello, prince de Biscari, à Catane*, par l'abbé Pasquale Castorina [5] ; *Les archives de Venise* [6] ; *Le Musée de Murano* [7], par le directeur de ces établissements : *Essai historique sur l'Université de Padoue* [8] ; *Essai historique sur l'Université de Turin* [9] ; *Mémoires sur l'Académie des beaux-arts de Parme* [10], etc.

[1] Napoli, tipogr. italiana, 1873, in-8°.
[2] Napoli, tipogr. italiana, 1873, in-8°.
[3] Napoli, tipogr. italiana, 1873, in-4 de XIV-172 et 20 p. avec 20 pl.
[4] Roma, R. tip.. 1873, in-8°, avec phot.
[5] Catania, tip. Pastoro, 1873, in-4°.
[6] Venezia, tip. Naratovich, 1873, in-8° de 470 p., avec pl.
[7] Venezia tip. Cecchini, 1873, in-8°.
[8] Padova, Sacchetto, 1873, pet. in-fol. de 228 p.
[9] Torina, R. tip., 1873, gr. in-8°.
[10] Parma, tip. Ferrari, 1873, in-8°.

— Parmi les publications que je ne dois pas oublier sont : 1° Un journal historique italien, essai d'un long travail dans lequel le professeur Carmelo Pardi se propose d'écrire, pour chaque jour de l'année, la vie d'un italien illustre dans n'importe quelle science [1]; 2° Le *Journal de Murano* de Francesco Luna (1625-1631), édité et annoté par V. Zanetti [2]; 3° *Une vie de S. Bernardin de Sienne,* écrite par le P. Amadio de Venise [3]; 4° *Souvenirs de quelques illustres italiens oubliés*, par Napoleone Corazzini [4]. On y parle de Della Spina, Mansolico, Lana Terzi, F. Scolari, P. Carnesecchi et Giordano Bruno ; 5° *Notes et pensées inédites* de G. D. Romagnesi [5], recueillies par son ancien élève G. Sacchi; 6° Deux cent deux lettres inédites d'Ugo Foscolo [6], avec trente-deux lettres à lui adressées par son frère Giulio et sa sœur Rubina ; cette correspondance a été rassemblée par le latiniste piémontais G. S. Perosino, qui a rendu un grand service à l'histoire du temps et à la mémoire du célèbre chantre des *Sépulcres;* 7° Lettres de Bernardino Balbi [7], l'auteur connu du poëme didactique : *La Navigation*, mis, à une certaine époque, au premier rang des littérateurs et des savants, et aujourd'hui tombé parmi les écrivains les moins favorisés par la fortune littéraire.

— Il ne me semble pas hors de propos de signaler un volume, nouvellement publié par M. Salvatore Salomone Marino, sur la *Baronne de Carini*, légende historique du XVI[e] siècle en vers siciliens [8]. Cette légende a pour sujet le meurtre commis par le prince ou le baron de Carini, Vincenso Talomanca La Grua, qui, le 4 décembre 1565, tua sa fille Caterina, surprise avec le baron Vincenzo Vernagallo. Ce poème court par fragments dans toute la Sicile, et l'éditeur a su le recomposer à l'aide de ces lambeaux, recueillis avec bien de la peine. Le poème, très-beau comme production semi-littéraire et semi-populaire, est précédé d'un essai historico-critique sur les légendes populaires en général et sur celles de la Sicile en particulier, sur l'époque où se passe le tragique événement, sur la maison La Grua, sur la famille de Vernagallo et sur les divers documents qui concernent, de près ou de loin, cette

[1] *Scritti varii* di C. PARDI, Vol. III. Palermo, tip. del. *Giornale di Sicilia* 1873, in-16.

[2] *Diario di Murano*. Venezia, tip. Longo, 1873, in-8°

[3] Monza, 1873, 2 vol. in-24.

[4] *Di Alcuni grandi italiani dimenticati, e di Giordano Bruno*. Ferare. tip. della *Gazzetta d'Italia*, 1873. in-16 de 208 p.

[5] *Appunti e pensieri inediti* di G. D. ROMAGNESI, Milano, tip. ed. Lombarda, 1873, in-4°.

[6] *Lettere inedite di U. Foscolo*, tratte dagli autografi con note e documenti. Torino Vaccarino, 1873, in-16.

[7] *Lettere di B. Baldi*, cavate dagli autografi che sono a Parma nell'Archivio di Stato, Parma, tip. Adorni, 1873, in-8° de 188 p.

[8] *La baronessa di Carini, leggenda storica popolare del secolo XVI in poesia siciliana*. Palermo, L. Pedone-Lauriel, 1873, in-16 de 300 p.

sombre tradition. Le poème est suivi d'un grand nombre de variantes, et de plusieurs pièces inédites tirées des archives de ces maisons baroniales et qui offrent encore de précieux détails sur la tradition populaire de Sicile.

— Je terminerai ce *Courrier* par l'annonce des travaux qui ont les dialectes pour sujet, je veux dire les *Dictionnaires*. On connait déjà, sans doute, le *Nouveau vocabulaire sicilien-italien* du palermitain A. Truina [1], œuvre qui contient au moins plus de 80 mille mots de plus que les autres dictionnaires publiés précédemment. — Un vocabulaire non moins important est celui des dialectes bergamasques d'A. Tiraboschi [2], riche en aperçus philologiques. L'auteur pense avec raison qu'un dictionnaire de dialectes ne doit pas être compilé sur les livres des lettrés, mais fait à l'aide du peuple, conservateur et gardien de sa langue. C'est au peuple que Tiraboschi s'est adressé, et il a su féconder ses découvertes par ses propres observations. — Un autre beau travail est le vocabulaire bolonais de Mlle Carolina Coroneli Berti [3]. Le premier volume en a paru, et le second est sous presse. L'auteur (*rara avis*, comme femme, dans le champ philologique) a modifié l'orthographe bolonaise, jusqu'ici toute de convention, et a donné un grand nombre de mots inédits, trouvé d'intéressants rapprochements et étudié soigneusement les vocables corrompus ou altérés. — Je ne puis comparer aux œuvres précitées le *Vocabulaire de dialecte tarentin* de M. D. L. de Vincentiis [4]; mais ce livre n'est pourtant pas sans mérite, et son auteur a droit à de la reconnaissance. Puissent les exemples donnés être suivis par de nombreux lettrés italiens, qui oublient qu'il ne faut pas seulement chercher l'histoire dans les livres et les monuments antiques, qu'il faut la chercher aussi dans le dialecte que nous avons appris de notre nourrice, dans les mots, les façons de parler, souvenirs vivants de notre passé et tradition de notre race!

GIUSEPPE PITRÈ.

Palerme, 5 septembre 1873.

[1] *Nnovo vocabolario siciliano-italiano*, del palermitano A. TRUINA. Palermo, Guisepp Pedone-Lauriel, 1868-72, in-4° de 1159 p.

[2] *Vocabolario dei dialelti bergamaschi antichi e moderni*, compilato da A. TIRABOSCHI. Bergamo, tip. Bolis, 1873, gr. in-8° de 1435 p.

[3] *Vocabolario bolognese-italiano*, compilato da C. CORONEDI-BERTI. *Opera premiata*, etc. Bologna, Mondi, 1873, vol. I, in-4° de 638 p.

[4] *Vocabolario del dialetto tarantino in correspondenza della lingua italiana*, per D. L. DE VINCENTIIS. Tarento, tip. Latronico. 1873, in-8° de 320 p.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Académie française. Le prix Gobert. La Royauté et les États généraux. — Académie des Inscriptions et belles-lettres. Prix et lectures. M. G. d'Eichthal et la *Genèse*. La tradition, le mythe et la légende. — Académie des sciences morales et politiques ; sujets proposés. — Association française pour l'avancement des sciences. Discours de M. de Quatrefages. La science sans Dieu ; la lumière et le pétrole. — Société bibliographique, publications nouvelles ; bibliographie de l'enseignement primaire avant 1789. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux. — Académie royale de Belgique. — Nouvelles littéraires, publications récentes. — L'union de la Maison de France.

Ab Jove principium. Commençons aujourd'hui par les Académies. L'Académie française a partagé le grand prix de la fondation Gobert entre M. Georges Picot, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des États généraux*, et feu M. Alfred Nettement, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la Restauration*. L'ouvrage de M. Picot, dont on a parlé dans la *Revue*, avait déjà obtenu les suffrages de l'Académie des sciences morales et politiques, à laquelle il avait été présenté manuscrit, en réponse à une question posée par elle. M. Patin, secrétaire perpétuel, s'exprime ainsi dans son rapport au sujet de cet ouvrage : « Ce qui caractérise l'œuvre du nouvel historien, c'est que, chez lui, l'exposition des faits, exposition d'ailleurs fort habile et d'un puissant intérêt, n'est qu'une introduction, une préparation à l'étude approfondie de l'influence exercée par les assemblées générales de l'ancienne France sur le gouvernement du pays. Sans doute, il le reconnaît et le regrette, incessamment contrariées, dans leurs persévérants efforts, par les préoccupations de la guerre étrangère et de la guerre civile, par le désaccord des ordres, par la résistance obstinée et insurmontable du pouvoir absolu, il ne leur a pas été donné, comme elles en avaient la noble ambition, d'établir en France la liberté politique. Mais il croit juste de le remarquer, de bonne heure et en toute circonstance, elles en ont affirmé les principes, ajoutant, par la constance de ces revendications, à l'autorité propre de ces principes, celle de la tradition, dont on tient aujourd'hui trop peu de compte. Ce n'est pas tout : d'un rapprochement très attentif et très com-

plet, entre leurs vœux, leurs demandes et ce qui a suivi, les dispositions des ordonnances royales, les actes de l'administration publique, le nouvel historien des États-généraux tire cette conséquence, à l'évidence de laquelle on ne peut se soustraire, que leur part a été grande, beaucoup plus grande qu'on ne le pense généralement, dans l'amélioration progressive de notre société française; que d'eux se sont inspirés et ont pris en quelque sorte conseil, dans leurs plus sages, leurs plus utiles réformes, quelques-uns de nos meilleurs Rois, de nos plus grands ministres, un Charles V, un Louis XII, un Henri IV, un Richelieu. »

M. le secrétaire perpétuel fait, comme on le voit, à la suite de M. Picot, la part fort belle aux États-généraux de l'ancienne France, et dans ce court et élégant tableau, la royauté nationale, cette grande et première tradition de la patrie française, a un peu l'aspect d'une ombre destinée à mettre dans tout son lustre le mérite de ces assemblées. L'idée qui paraît dominer l'esprit de M. Patin, c'est que la Royauté doit ce qu'elle a fait de mieux à l'inspiration des États-généraux, et que si ces États n'ont pas atteint pleinement le but qu'ils proposaient à leur « noble ambition, » si les réformes politiques n'ont pas accompagné ou suivi les réformes administratives, c'est par les obstacles qu'y ont apportés de fâcheuses circonstances extérieures, et surtout « la résistance obstinée et insurmontable » de la Royauté. M. Patin veut bien ajouter toutefois « le désaccord des ordres » à ces obstacles regrettables. Mais on peut dire, en somme, que, dans son appréciation du rôle des États-généraux à travers notre histoire, le spirituel académicien a vu et présenté surtout à nos yeux la face de la médaille. Il y a pourtant un revers qu'il ne faut pas oublier. Les États-généraux n'ont pas, il est vrai, réussi à établir en France la liberté politique, à créer des institutions de contrôle régulier, destinées à limiter le champ où s'exerçait la plénitude du pouvoir royal. Mais, s'il faut tenir compte, pour apprécier les vraies causes de cet insuccès, de la répugnance excessive, quoique en partie justifiée, des Rois de France, il faut tenir compte aussi de la remarquable inaptitude qu'ont montrée les diverses classes (sauf peut-être le clergé) à jouer un rôle utile et efficace dans des institutions de contrôle et de liberté politique. Leur désaccord d'ailleurs, c'est-à-dire surtout la jalousie égoïste, l'étroitesse d'esprit, les prétentions absurdes du Tiers-État, si sage quand il suivait l'impulsion royale, mais si fou quand il voulait prendre en main la direction suprême; c'est-à-dire encore la turbulence effrénée, la frivolité extravagante, le défaut de sens politique que montra, en maintes circonstances, par exemple au temps de la Ligue et de la Fronde, une partie de la noblesse : le désaccord de ces classes, dis-je, noté par M. Patin, était un vice radical et qui suffisait pour tout empêcher. Mise en face de ces prétentions exorbitantes et contradictoires, que pouvait faire la Royauté, sinon profiter de ce qu'il y avait de

juste et de praticable dans les doléances des divers ordres, accomplir les réformes possibles d'une main ferme et sûre, et renvoyer pour le reste les adversaires dos à dos? Ce que je serais tenté de reprocher à la Royauté, c'est moins peut-être d'avoir résisté aux prétentions, souvent folles, des États-généraux, que de n'avoir pas eu le courage de se limiter elle-même, en créant résolument et *proprio motu*, après avoir recueilli les doléances des cahiers, des institutions durables de contrôle et de liberté politique. Chaque fois que les États-généraux ont voulu tirer eux-mêmes des doléances dont ils étaient les interprètes des institutions de liberté et de contrôle, et les imposer à la Royauté, ils ont créé le gâchis et même mis en péril l'unité et l'indépendance françaises. J'en ai pour témoins les États de 1358, j'en ai aussi pour témoins ceux de 1789. Les cahiers de 1789 contenaient en germe une Constitution admirable et durable, mais parce que Louis XVI n'eut pas la hardiesse de l'en dégager, en imposant, par exemple, la Déclaration du 23 Juin élargie et précisée, parce qu'il ne sut pas prendre un parti définitif entre la Cour, obstinée dans ses illusions et qui ne voulait point bouger, et l'Assemblée qui, dépassant son mandat, commençait à faire table rase, 1793 succéda à 1789, et la liberté tant réclamée alla s'évanouir dans la Terreur d'abord, et ensuite dans le Césarisme qui nous amena l'invasion. Oui, la Royauté en France, a exagéré son pouvoir, elle a été, en fait d'autorité, au-delà de sa mission, mais du moins elle a fait, maintenu, agrandi cette France que les États-généraux ont failli, à plusieurs reprises, précipiter dans l'abîme. Je ne veux pas nier la part salutaire d'influence qu'ont eue et qu'auraient surtout pu avoir les États-généraux sur le développement de nos destinées, ni affirmer (je ne le crois pas) que les Rois aient eu toujours et partout raison, mais je dis que l'histoire de France toute entière proteste contre le système qu'une certaine école d'historiens a presque réussi à mettre à la mode, et qui consiste, pour ainsi dire, à rejeter avec plus ou moins de mépris hors de nos annales cette grande race des Rois, qui en fait le lien et l'unité, cette dynastie maîtresse qui n'est qu'un avec la France. Sachons reconnaître que si la France a été conduite trop avant dans les voies d'une obéissance qui, à certaines époques, peut sembler quelque peu aveugle, toute son histoire, ancienne et moderne, nous crie qu'elle a toujours voulu se sentir conduite par une main ferme, par une autorité libre et sûre d'elle-même, à ce point qu'à défaut de Roi, elle a subi le joug des dictateurs, des tyrans démagogues ou césariens : Étienne Marcel, Robespierre, les deux Bonaparte, et hier encore (mon Dieu! c'est de l'histoire) M. Léon Gambetta. Le gouvernement des assemblées en France (je dis le gouvernement et non le contrôle) a jusqu'à présent, l'histoire en témoigne, abouti à quoi? à la dictature, soit directement, soit en passant par les angoisses de l'anarchie. Revenons à l'académie française.

C'est avec un plaisir sensible que nous voyons l'Académie rendre hommage à la mémoire de cet écrivain, si ferme dans sa foi religieuse et politique, si intraitable sur les principes, mais si doux, si conciliant, si modéré dans la forme, si juste, si indulgent même pour ses adversaires, M. Alfred Nettement. La demi-couronne qu'elle lui décerne peut paraître d'autant plus tardive qu'une autre *Histoire de la Restauration* a eu, dans ces dernières années, large part aux récompenses de l'Académie, et que l'esprit dont cette histoire est animée n'est pas précisément celui qui a dicté à M. Alfred Nettement ses jugements sur les hommes et sur les choses. Aussi, sans vouloir faire tort à M. Georges Picot, déjà pourvu d'autre part, aurions-nous souhaité que la couronne posthume accordée a Nettement fût, du moins, pleine et entière. Mais nous n'en savons pas moins de gré à l'Académie d'avoir pensé qu'une histoire, pourvu qu'elle fût digne en elle-même d'obtenir des suffrages, ne devait pas être plus longtemps écartée par elle, sur ce seul fait que l'auteur était demeuré fidèle à ses convictions politiques, dans le récit d'une période dont la gloire chaque jour grandissante les justifiait pleinement. Ces convictions, comme le dit M. Patin dans son rapport, n'ont aucunement altéré l'impartialité de l'écrivain, n'ont rien diminué de l'équité qui lui était ordinaire dans ses jugements. Nous saisissons cette occasion pour recommander, une fois de plus, à nos lecteurs l'*Histoire de la Restauration* de M. Alfred Nettement, appuyée en grande partie sur les papiers inédits du plus grand homme d'État qui ait paru dans ce siècle, déjà vengé par la postérité des injures ineptes qu'on lui prodigua tandis qu'il mettait au service de la France, suivant l'expression de Canning, cette forte lumière de son intelligence qui brillait à si peu de frais : le comte de Villèle.

Le second prix Gobert a été décerné à M. Perrens pour son ouvrage intitulé : *L'Église et l'État en France sous Henri IV et la Régence de Marie de Médicis.* Nous aurons bien des réserves à faire sur l'esprit de ce livre. Nous pourrions en faire aussi sur celui de M. Aubertin, intitulé : *L'Esprit public au XVII*[e] *siècle*, et plus encore sur celui de Daniel Stern (la comtesse d'Agoult) intitulé: *Histoire des commencements de la République aux Pays-Bas.* Ces deux derniers ouvrages ont obtenu *ex æquo* le prix Thérouanne. Mais quoique l'Académie française marche en tête de l'Institut, et qu'assurément nous en fassions le plus grand cas, encore ne pouvons-nous lui faire don d'une *Cronique* entière. Nous la prions de céder la place à l'Academie des Inscriptions. Toutefois, nous ne la quitterons pas sans la féliciter du prix (fondation Monthyon) qu'elle a accordé à l'intéressant ouvrage, vu et vécu par le jeune marquis de Beauvoir, avant d'être écrit, et bien écrit, sous le titre : *Voyage autour du monde* (3 vol. in-12)

L'Académie des Inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à M. Jal pour son ouvrage intitulé : *Abraham Du Quesne et la*

marine de son temps, dont nous parlons dans la présente livraison, et le second prix à M. de Mas-Latrie pour son ouvrage intitulé : *Traités de paix et de commerce conclus entre les princes chrétiens et les États barbaresques*. Elle a décerné le prix ordinaire à M. Abel Bergaigne pour son mémoire sur l'étude comparative de la construction des langues aryennes. Jugeant le concours des antiquités nationales, elle a accordé la première médaille à M. Demay pour son *Inventaire des sceaux de Flandre* (2 vol. in-4°); la seconde à M. Charles Gérard, pour ses ouvrages intitulés : *Faune historique de l'Alsace* et *Les artistes de l'Alsace*, (3 vol. in-18); la troisième à M. Ed. Aubert pour son travail sur le *Trésor de l'abbaye d'Agaune* (1 vol. in-4°). Elle a, en outre, accordé six mentions honorables dans l'ordre suivant : M. Mannier : *Les Commanderies du grand prieuré de France* (1 vol. in-8°) ; 2° M. Francklin : *Les anciennes bibliothèques de Paris* (3 vol. in-4°); 3° M. Bélisaire Ledain : *Enceinte gallo-romaine de Poitiers* (1 vol. in-8°, avec atlas) ; 4° M. Léopold Pannier : *La noble maison de Saint-Ouen* (1 vol. in-8°) ; 5° M. Finot : *Recherches sur les incursions des grandes compagnies dans les deux Bourgognes* ; 6° enfin notre excellent collaborateur, M. Tamizey de Larroque : *Notice sur la ville de Marmande* (in-8°).

Parmi les lectures faites en ces derniers mois à l'Académie des Inscriptions, nous signalerons celle de M. Paul Viollet sur l'authenticité du texte des *Enseignements de saint Louis à son fils*, qui s'est prolongée durant plusieurs séances. M. Viollet se proposait pour objet principal de répondre au mémoire de M. N. de Wailly, dont cette *Revue* a dit un mot à ses lecteurs. M. Viollet persiste à penser, contrairement à l'opinion soutenue par le savant académicien, que plusieurs des articles qui se trouvent dans le texte des *Enseignements*, tel que l'offrent Joinville et les Chroniques de Saint-Denis, en doivent être retranchés par la critique, comme étant le résultat d'une interpolation, et n'ayant été ni écrits ni dictés par saint Louis. Quoi qu'il en soit de l'opinion soutenue par M. Viollet, (M. de Wailly doit, comme il l'a annoncé à l'Académie, répliquer à ce mémoire quand il aura vu le jour) la découverte d'un manuscrit ancien des Chroniques de Saint-Denis, faite par le jeune et savant archiviste à la bibliothèque nationale, apporte à la question une lumière nouvelle, et doit heureusement éclairer la fameuse question du *roman* dont Joinville annonce qu'il s'est servi pour compléter son ouvrage. Le R. P. Cros a publié, sur cette question des *Enseignements*, qu'il avait déjà abordée dans l'introduction de son livre intitulé : *Vie intime de saint Louis roi de France*, un mémoire intitulé : *Les vrais enseignements de saint Louis à son fils* [1], et il annonce qu'il se propose d'en publier un second sur la question, débattue déjà dans cette *Revue*, de l'authenticité du

[1] Toulouse, Privat ; Paris, Palmé, in-18 de 220 p.

texte de Joinville. Quand les divers mémoires de MM. de Wailly et Viollet et du R. P. Cros auront paru, peut-être y aura-t-il lieu pour la *Revue* de revenir sur l'un des points du débat, et d'aborder l'autre, qu'elle a laissé de côté jusqu'à ce jour.

Dans les séances des 8 et 13 août, M. Gustave d'Eichthal a donné à l'Académie communication d'un mémoire sur ce qu'il appelle le texte primitif du premier récit de la création, contenu dans la Genèse (chapitres I et II). M. d'Eichthal a suivi la tendance ordinaire de la critique rationaliste, qui va toujours chercher ses explications et ses hypothèses loin du droit sens de l'orthodoxie, assez large cependant pour suffire, et au-delà, aux progrès d'une science qui s'efforcerait de marcher avec une précipitation moins imprudente, et de ne pas changer à chaque instant d'erreur. Le travail de M. d'Eichthal est un tissu de conjectures qui s'enlacent l'une dans l'autre, et où l'imagination de l'auteur, trop féconde à ce qu'il semble, brode toutes sortes de chimères. M. d'Eichthal voit dans le récit de la création des contradictions, des anomalies, qu'il croit insolubles, et dont l'apparence même n'existe souvent que dans son esprit troublé. La seule idée qui puisse paraître assez vraisemblable parmi celles qu'il produit, (et sans doute elle n'est pas neuve) c'est qu'il a dû exister antérieurement à la Genèse, où l'on en peut noter la trace, des documents divers et en particulier des chants sur la création remontant à l'antiquité la plus reculée, contemporains peut-être, sous leur forme première, de l'origine même du monde. Mais de là il ne suit nullement que le Pentateuque ne soit pas l'œuvre de Moïse et que le récit de la Genèse soit entaché d'erreurs et d'interpolations. Moïse, inspiré de Dieu, écrivant sous la dictée de l'Esprit-saint, a puissamment réuni et entrelacé dans la trame de son récit toutes les vérités fragmentaires contenues dans les documents antérieurs, dont la révélation divine corrigeait les erreurs et comblait les vides. Rien du moins d'hétérodoxe dans cette interprétation, à laquelle, pour ma part, j'inclinerais fort à me ranger. Les généalogies anté-diluviennes, par exemple, où la critique rationaliste s'exerce à découvrir toutes sortes de mythes et de méprises, nous représentent probablement la forme la plus ancienne de l'histoire chantée du genre humain. De tels chants à l'origine sont parfaitement historiques et vrais. Ils le sont restés dans la Bible. On confond perpétuellement les traditions avec les mythes et les légendes. Les mythes sont aux traditions ce qu'est l'idolâtrie au culte du vrai Dieu, ce qu'étaient les Gentils aux enfants d'Abraham. Ce sont des traditions faussées. Les Védas, Homère, sont mythiques. La Bible est traditionnelle. C'est chez elle qu'il faut chercher, mais avec méthode, la vraie clef des origines historiques et épiques, au lieu de lui en appliquer de fausses. Quant aux légendes, elles tiennent le milieu entre les traditions et les mythes. Ce sont des traditions déjà altérées, mais où la vérité est encore suffisamment apparente. La *Chanson de Roland* est légendaire. Rien ne confirme mieux ce caractère de la Genèse, non pas

mythique et légendaire, mais traditionnel et symbolique (le symbole est un soleil dont le mythe est le reflet) que cette déclaration de M. d'Eichthal, qui aurait dû le rendre plus retenu en ses hypothèses hétérodoxes : « L'auteur de la Genèse accuse le sentiment du développement progressif des êtres et indique les termes successifs de ce développement dans un ordre auquel la science moderne elle-même n'a rien à reprendre. » Ne voyez-vous pas là l'incorruptible cachet de la vérité? Quant aux difficultés, quant aux ombres (car il y en a dans la Bible), elles y sont providentiellement, pour exercer les croyants dans la foi et les savants dans la science. Mais M. d'Eichthal, qui n'a pas la foi, s'exerce, je le crains bien, à côté de la science. Une étude approfondie des lois qui régissent la naissance et le développement de l'histoire et de l'épopée, jettera certainement, sur une foule de questions encore obscures d'histoire religieuse et de mythologie, des flots de lumière. J'oserais presque dire qu'après la Bible, la principale pierre de touche pour ces matières sera désormais l'épopée française, la plus historique de toutes, mais si récemment étudiée, si peu connue en général des exégètes et des mythologues. Que les catholiques de France ne négligent donc point d'étudier l'épopée française !

Dans la séance du 29 août, M. de Wailly a donné lecture d'un mémoire en réponse à une assertion de M. de Mas-Latrie au sujet de Ville-Hardouin et de la quatrième croisade. S'appuyant sur la chronique d'Ernoul, écrite en Syrie, M. de Mas-Latrie attribuait à la trahison des Vénitiens, dont Ville-Hardouin aurait été dupe, la direction détournée que prit cette croisade, en abandonnant son but religieux pour un objet politique. M. de Wailly juge cette opinion invraisemblable, et s'appuyant sur les témoignages concordants de Ville-Hardouin et des historiens grecs et orientaux, il conclut à la bonne foi des Vénitiens. Nous signalerons dans la même séance une lecture de M. Deloche sur les effets de la *Mundeburdis*, ou protection royale dans le droit mérovingien.

L'Académie des sciences morales et politiques a prorogé au 31 décembre 1874 le concours que sa section d'histoire avait ouvert sur la question suivante : *De la noblesse en France et en Angleterre, depuis le XIe siècle jusqu'au XVIIIe*. Voici le programme joint à la question : « Les concurrents rechercheront quel a été, dès l'origine, la constitution de la noblesse en France et en Angleterre. Ils indiqueront la part d'influence qu'elle a exercée sur les grands événements qui ont rempli l'histoire de chacun des deux pays, et ils caractériseront le rôle qu'elle a joué dans les deux États. Ils marqueront enfin en quoi elle a pu contribuer à l'établissement et aux vicissitudes des institutions si diverses des deux sociétés et des deux monarchies. » C'est là un beau et difficile sujet, qui exige beaucoup de science et d'impartialité chez les concurrents, et qui n'en demande pas moins du côté des juges. Nous espérons que la glorification des *immortels principes* ne sera pas, comme il arrive trop souvent, la

condition *sine qua non* ou du moins la condition dominante du succès. Un autre sujet non moins beau et non moins difficile a été proposé par l'Académie pour le concours de 1874 : « Rechercher quelles ont été, en France, les relations des pouvoirs judiciaires avec le régime politique, et spécialement par quelles causes les Parlements, investis du pouvoir judiciaire, ont été, soit à dessein, soit par le fait, beaucoup plus contraires que favorables à l'établissement d'un Parlement général associé au gouvernement politique du pays. Pour arriver à la solution de cette question, les concurrents devront examiner comparativement, d'une part, la nature et l'origine des pouvoirs judiciaires et du régime politique en France, d'autre part, l'histoire des principaux États-généraux de France aux XIVe XVe, XVIe et XVIIe siècles, et celle des Parlements judiciaires de Paris et des provinces aux mêmes époques. » — Pour terminer aujourd'hui avec l'Institut, nous annoncerons que le prix biennal de vingt mille francs, décerné par les cinq Académies réunies, sur la proposition de l'une d'entre elles, revenait cette année à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Il a été accordé, sur sa proposition, à M. Mariette, pour ses travaux sur l'ancienne Égypte.

L'Académie des beaux-Arts et l'Académie des sciences ne rentrent pas, au moins pour l'ordinaire, dans le cadre de cette *chronique*. Il en est de même d'une société fondée récemment sous le titre d'Association française pour l'avancement des sciences, dont toutefois nous dirons un mot aujourd'hui, à cause des observations d'un ordre général qu'appelle le discours prononcé le 21 août par M. de Quatrefages, son président, à l'ouverture de la deuxième session, tenue à Lyon. La première avait été tenue à Bordeaux. M. de Quatrefages a fait de la science un éloge véritablement pindarique. Il va sans dire que pour lui ce mot ne comprend que les sciences mathématiques, physiques et naturelles. Tout le reste, à son avis, est du domaine de la littérature et des arts. Il n'en est pas de même à nos yeux. Les sciences historiques doivent être comprises sous le nom général de science. La littérature elle-même et les beaux-arts rentrent dans la science par quelques côtés. Mais ce n'est pas à ce point, sur lequel il ne serait sans doute pas difficile de faire céder M. de Quatrefages, que nous voulons nous attacher. Nous remarquerons seulement que si le savant orateur du Congrès scientifique de Lyon avait une notion plus exacte de l'histoire considérée comme science, il n'eût pas sans doute réédité le *cliché* oratoire sur la barbarie du moyen-âge. L'histoire des sciences mathématiques, physiques et naturelles, aussi bien que celle des lettres et des beaux-arts pourrait, à cet égard, lui donner plus d'un démenti. Aux yeux de M. de Quatrefages, la Renaissance des lettres date du XVIe siècle, mais le véritable progrès des sciences, entendues au sens restreint qu'il admet, date seulement de la fin du siècle dernier. Il y a du vrai dans cette opinion, et je ne songe assurément pas à la contester toute entière ; je parle pour les sciences. Il est certain qu'en

notre siècle la science a pris un merveilleux essor. Les découvertes succèdent aux découvertes, les applications aux applications, et le monde est transformé. Ces découvertes et ces applications, dit M. de Quatrefages, ont été ou doivent être l'instrument de la défense, de la grandeur, de la régénération de la patrie. *Science et Patrie*, telle est sa devise, et il ajoute que l'État, en France, ne tient pas assez de compte de la science et des savants. Il devrait les appeler dans tous ses conseils. Chaque administration devrait avoir son comité consultatif de savants. Enfin, une plus large part devrait être faite aux sciences dans l'instruction de la jeunesse. Il s'agit toujours, bien entendu, des sciences comprises au sens restreint.

La devise de M. de Quatrefages est belle, mais il y manque quelque chose, aussi bien qu'à son discours, et ce quelque chose est tout. Ses conseils ne sont pas à dédaigner, à condition toutefois que ce quelque chose, qui est tout, je veux dire d'où tout dépend et où tout aboutit, reprenne d'abord la place qui lui appartient, et cette place est la première. Les savants qui l'oublient, comme M. de Quatrefages en son discours du 21 août dernier, s'exposent à recevoir des événements passés, présents et à venir de cruels démentis à leur glorification de la science sans Dieu, de la création sans le Créateur. La science, dit le savant orateur, s'est épuisée en efforts pour la défense nationale; durant la dernière guerre, elle a fait des merveilles à Paris et à Bordeaux, et M. de Quatrefages conte avec enthousiasme quelques-unes de ces scientifiques prouesses, accomplies sous les auspices de MM. Garnier-Pagès, Crémieux, Gambetta et consorts. Il paraît toutefois, si j'en juge par le résultat, que quelque chose, qui est tout, a manqué à ces merveilles, et que Dieu n'a pas été moins absent de la défense, qu'il l'est aujourd'hui de la devise et du discours de M. de Quatrefages. Ses auspices pourtant eussent été préférables, pour la science et pour la patrie, à ceux de MM. Garnier-Pagès, Crémieux, Gambetta et consorts. A la suite des désastres dont la science n'a pas préservé la patrie, nous avons vu à Paris un gouvernement combler les souhaits de M. de Quatrefages. Non-seulement il admit la science dans ses conseils, mais il en fit un des pouvoirs de l'État; il y eut, sous le nom de *délégation scientifique*, un ministère de la science. Les exploits de cette délégation ont fait quelque bruit dans le monde. Dieu, à la vérité, en avait été exclu aussi soigneusement que du discours et de la devise de M. de Quatrefages. Comment l'eut-on invoqué? On fermait, on profanait ses églises. On saisissait, on emprisonnait, bientôt on massacrait ses ministres. Résumons-nous: la science avec Dieu conduit à la lumière; la science sans Dieu aboutit au pétrole. Nous soumettons cette réflexion à M. de Quatrefages. Après quoi, nous souscrivons de grand cœur à sa devise ainsi modifiée: *Dieu, Science et Patrie*. Nous ajouterions volontiers un mot encore. Mais la politique nous est interdite, et d'ailleurs ce mot, à nos yeux, ne fait qu'un avec le troisième.

Pour ce qui est de la part plus large à faire aux sciences dans l'instruc-

tion publique, bien certainement nous n'y répugnons pas en principe. Mais ces pauvres ministres de l'instruction publique doivent être bien embarrassés. Chacun prêche pour son saint. Les hellénistes veulent qu'on triple la part du grec, les *sanscritistes* ne comprennent point qu'on n'enseigne pas le sanscrit, les *gymnastes* exigent le développement de la gymnastique, et d'autre part, professeurs et élèves s'écrient d'un commun accord que les programmes sont trop chargés, et que les journées n'y sauraient suffire. Les sciences, qui réclament par l'organe de M. de Quatrefages, devraient profiter de l'occasion pour donner une preuve nouvelle de leur puissance, en créant des jours de quarante-huit heures, et en supprimant, au moyen d'un charme ou d'un breuvage quelconque, les fatigues de l'étude et de l'enseignement. Nous-mêmes, en dépit de tout, nous ne renonçons pas à notre partie dans ce concert de plaintes ; nous persistons à réclamer l'introduction des antiquités nationales dans les programmes de nos lycées. Cette étude même (voyez notre audace !) nous semble devoir obtenir le pas sur toutes les autres. Mais ici nous allons verser un baume sur l'âme des universitaires de vieille roche, en leur avouant que nous sommes tout disposés à compter parmi les antiquités nationales, au point de vue des origines françaises, la langue et la littérature de la Grèce et de Rome. Nous demandons seulement une place pour la *Chanson de Roland* à côté d'Homère, pour Ville-Hardouin, Joinville. Froissart et Commynes à côté d'Hérodote et de Thucydide. Nous demandons pour la grammaire historique de la langue française une place à côté de la grammaire grecque et de la grammaire latine. Encore ne sommes-nous pas pressés. Nous nous contenterions volontiers, pour le quart-d'heure, d'une modification décisive en ce sens dans les programmes de l'école normale et des diverses agrégations. Le reste viendrait de soi-même. Il est honteux qu'un agrégé de grammaire ne possède pas à fond la grammaire comparée des langues romanes ; un agrégé des lettres les langues et littératures romanes, et surtout la langue et la littérature française du Moyen-Age ; un agrégé d'histoire l'ensemble des diverses sciences qui ont trait aux antiquités françaises. La réforme, réduite à ces termes (à l'enseignement de l'école normale et aux examens d'agrégation), nous semble aisée à accomplir, et, je le répète, elle s'introduirait d'elle-même ensuite, sans surcharge d'heures de travail, par le fait seul de la science des professeurs, dans l'enseignement de nos lycées, c'est-à-dire, du même coup, dans les programmes du baccalauréat et de la licence. Nous avons le tort en France de bouleverser tout à la fois, de faire des réformes à grand bruit et à grand fracas. Aussi ces réformes, bonnes ou mauvaises, que vivent-elles ? Ce que vivent les ministres et les roses : l'espace d'un matin. Quand saurons-nous enfin que le progrès, en toutes choses, ne consiste pas dans de brusques révolutions, bientôt suivies de révolutions contraires ? Le progrès, c'est la tradition continuée, c'est-à-dire sagement et modérément accrue et corrigée suivant l'expérience des temps. Dieu

même, quand il a fait l'univers, a bien voulu, pour notre instruction, s'assujettir à un ordre déterminé par lui-meme, et il a créé à plusieurs reprises. La science non plus ne s'est pas faite en un jour. Demandez plutôt à M. de Quatrefages, à qui nous nous permettons de conseiller, en le quittant, la lecture des deux premiers chapitres de la Genèse, sans le commentaire de M. Gustave d'Eichthal, et aussi le récit de la mésaventure des architectes de Babel, réunis eux aussi en congrès pour l'avancement des sciences. La lecture de la Bible est utile à plusieurs fins.

Une autre Société qui a aussi pour objet l'avancement et la diffusion de la science, dans le sens le plus étendu, mais non de la science sans Dieu, poursuit cet objet avec une infatigable persévérance. C'est la Société Bibliographique. Souvent déjà nous avons entretenu nos lecteurs de ses publications et de ses projets, et nous leur en parlerons souvent encore. Nous annoncerons aujourd'hui l'apparition prochaine du premier volume de la série des traductions d'ouvrages étrangers : l'*Histoire des Français dans l'Inde* du colonel Malleson. Nous leur ferons part, en même temps, d'une autre publication qui certainement aura pour eux un intérêt particulier. Notre collaborateur M. Henri de l'Épinois va retoucher, compléter et réunir en un volume, sous les auspices de la Société Bibliographique, ses articles sur l'*Histoire de la Restauration* que nos lecteurs n'ont point oubliés. Le public fera bon accueil à ce *précis* qui lui manquait, et ce nouveau volume ira prendre place dans la bibliothèque des érudits, des hommes du monde et des hommes de goût, à côté de celui que notre savant et zélé collaborateur a consacré à la réfutation des erreurs de M. Henri Martin, et dont la *Revue* a eu aussi les prémices.

La plus ancienne des œuvres de la Société Bibliographique, celle peut-être qui, dans le principe, contribua le plus à son succès, le *Polybiblion, revue bibliographique universelle*, revenu depuis le commencement de cette année aux dimensions qu'il avait avant la guerre, redouble chaque jour ses efforts pour maintenir et justifier la réputation qu'il s'est acquise, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe lettrée. Il a entrepris et poursuit la publication d'une bibliographie que nous devons signaler tout particulièrement à nos lecteurs dans les circonstances présentes, c'est une liste complète (autant que possible) des ouvrages sur l'histoire de l'enseignement primaire en France, avant 1789. Nous espérons que M. Bréal songera à faire son profit de cette liste, déjà considérable, dans les éditions nouvelles de son livre : *Quelques mots sur l'instruction publique en France.* Nous lui avions naguère présenté dans cette *Chronique* quelques observations avec des indications de sources, qui ne semblent pas avoir eu grand effet sur son esprit. M. Bréal persiste à affirmer dans sa seconde et dans sa troisième édition que l'instruction primaire était nulle, absolument nulle, avant 1789; que l'Église catholique est amie de l'ignorance, et qu'il y a de cela tant de preuves, qu'il est inutile de les fournir. Son siége est fait. Sachons pourtant le reconnaître; une de nos

observations, une seule, n'a pas été inutile. Nous avions constaté, d'après la déclaration même de l'auteur, que l'un des rares textes cités par M. Bréal était emprunté à un rapport de M. Duruy. Nous en avions conclu que M. Bréal était plus familier avec la grammaire comparée des langues indo-européennes qu'avec les documents relatifs à l'ancienne France. Il faut croire que le reproche a touché M. Bréal, car, dans sa troisième édition et dans le tirage à part de la première partie, publié sous ce titre : *L'École*, il a gardé le texte et supprimé le renvoi. Nous aurions désiré et nous nous permettons d'espérer encore des modifications plus importantes. M. Bréal s'honorerait en corrigeant ses assertions hasardées, et en s'élevant par l'impartialité critique au-dessus de ses préjugés de naissance et d'éducation. Se rendre loyalement, après examen, à la claire démonstration de la vérité qui commence à éclater de toutes parts, ce serait la meilleure leçon, le meilleur exemple qu'il pût donner à ses disciples du Collége de France et de l'École des Hautes Études. S'il donnait un tel exemple, il mériterait, en vérité, d'obtenir à lui tout seul une distinction analogue à celle dont le jury, à l'exposition de Vienne, vient d'honorer fort justement l'École pratique des Hautes Études, qui a reçu, pour l'ensemble de ses publications, un diplôme d'honneur.

L'Institut de France, les Sociétés qui embrassent dans le cercle de leurs travaux le pays tout entier, ne doivent pas nous occuper seuls. Les Académies et Sociétés de province méritent aussi d'attirer notre attention. On y rend à l'histoire, à la science en général, des services réels, souvent trop peu connus, trop peu appréciés hors de la province, du département, de la ville où paraissent ces modestes et utiles travaux. C'est dans les Académies et Sociétés de province que l'on pourra trouver un jour les éléments de ces *Instituts provinciaux* dont nous rêvons la création sur le modèle de l'Institut de France. Nous parlerons aujourd'hui de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux. Cette Académie, dont les travaux avaient été ralentis par les funestes événements de ces dernières années, s'est remise à l'œuvre avec zèle. M. G. Brunet y a donné lecture d'une étude sur la légende du *Prêtre Jean*, ce monarque imaginaire, si célèbre au Moyen-Age. Parmi les mémoires insérés dans les derniers volumes des *Mémoires* de l'Académie, nous citerons : *Le Parlement de Bordeaux et la Cour des Comptes* par M. Brives-Caze, et un *Essai historique sur l'Entre-deux mers* par M. Léo Drouyn. L'*Entre-deux mers* est cette portion triangulaire du département de la Gironde comprise entre la Garonne et la Dordogne. Le concours de 1873 comprenait les questions suivantes : 1° « Histoire topographique, ethnologique, littéraire, architecturale, épigraphique de la ville gallo-romaine de Burdigala, depuis sa fondation présumée par les Celtes jusqu'à sa destruction par les Vandales, l'an 412 de notre ère ; » 2° « Origine des tailles et des aides en Guyenne ; » 3° « Histoire des Gavaches dans le département de la Gironde et dans celui de Lot-et-Garonne ; étude de leur origine et de leur lan-

gage ; » 4° « Monographie d'un des anciens monuments de la Guyenne, églises, monastères, châteaux, etc. ; » 5° « Histoire de l'un des anciens établissements d'instruction publique de la province de Guyenne. » L'Académie a proposé un prix de 500 fr. à la meilleure biographie du premier maréchal de la Force, ami et confident de Henri IV. Elle met au concours pour 1875 la question suivante : « Rechercher et définir les diverses juridictions laïques et ecclésiastiques, seigneuriales, municipales et même arbitrales qui existaient en Guyenne, et notamment à Bordeaux, sous le régime de la féodalité, jusqu'à la conquête par Charles VII ; distinguer parmi ces juridictions celles de degrés différents, c'est-à-dire celles qui prononçaient en première instance et celles qui jugeaient sur l'appel, préciser leurs attributions respectives, leur compétence, leur organisation quant au personnel et à la résidence, et leur mode de rendre la justice ; rapporter autant que possible, à l'appui des recherches, des actes judiciaires, tels que jugements et arrêts et autres documents contemporains. » Nous ne pouvons que féliciter l'Académie de Bordeaux de son zèle et de la part qu'elle fait à l'histoire dans ses travaux.

L'Académie royale de Belgique est française par la langue, par le caractère d'un grand nombre de ses travaux, par l'utilité de ses grandes publications (le *Chastellain*, par exemple, et le *Froissart* de M. le baron Kervyn de Lettenhove) pour notre histoire politique et littéraire. Nous remarquons dans le programme des concours pour 1874 et pour 1875 les questions suivantes : « On demande un essai sur la vie et le règne de Septime Sévère. — Faire un exposé des négociations qui aboutirent au traité de Westphalie (1648). Indiquer le caractère et les résultats de cet acte célèbre par rapport aux Pays-Bas. — Expliquer le phénomène historique de la conservation de notre caractère national à travers toutes les dominations étrangères. — Écrire l'histoire de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et dame de Frise. » — Le prix pour ces diverses questions est une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Puisque nous sommes en Belgique, annonçons qu'un certain nombre de professeurs viennent d'y fonder une *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, et revenons à Paris.

Notre savant ami Léon Gautier a déjà fait connaître à nos lecteurs le plan que s'est tracé la maison Firmin Didot pour la grande collection des *Chefs-d'œuvre de la littérature française au Moyen-Age* qu'elle a entreprise, et qui est destinée à lui faire tant d'honneur. C'est, surtout à l'heure présente, un véritable service rendu à la cause sacrée des traditions françaises. Cette collection sera inaugurée avant la fin de l'année par ces deux éditions modèles : le *Ville-Hardouin* et le *Joinville* de M. N. de Wailly. Le savant académicien y a joint des *Éclaircissements* nouveaux dont plusieurs sont de véritables dissertations sur divers points de notre histoire. Les sceaux et armures authentiques, les miniatures empruntées aux manuscrits du temps, les cartes dressées par M. Auguste

Longnon achèvent d'éclaircir, *illustrent*, dans le sens propre du mot, le texte des glorieux ancêtres de la prose française et de l'histoire nationale. La même maison prépare la publication en 3 vol. in-8° d'un ouvrage destiné à jeter une vive lumière sur l'histoire de la fin du dernier siècle, sur la cour de Versailles, sur Louis XVI, sur les périls qui entouraient la reine, sur sa conduite et ses pensées de chaque jour, sur les inquiétudes et les pressentiments de Marie-Thérèse, et en même temps sur les grandes affaires d'alors, le partage de la Pologne, la rivalité de la Prusse et de l'Autriche, etc. Cet ouvrage, intitulé : *Marie-Antoinette, reine de France, sa correspondance avec Marie-Thérèse, accompagnée des rapports secrets adressés par le comte de Mercy-Argenteau à l'impératrice*, est publié par M. d'Arneth, directeur des archives impériales de Vienne, et M. Geffroy, professeur à la Faculté des lettres de Paris. — Parmi les publications que prépare la librairie Didier, nous signalerons : *Histoire de Colbert*, par M. Pierre Clément; *L'Italie, études historiques*, par M. Dantier ; *Rome et les Barbares*, par M. Geffroy ; *Empire germanique au Moyen-Age*, par M. Zeller; *L'État de la France au 18 Brumaire*, par M. F. Rocquain ; *Le Chancelier Séguier et son groupe*, par M. Kériller. — Nous signalerons, parmi les publications récentes, le tome deuxième de la nouvelle édition du *Gallia christiana*, donnée par Dom Piolin (in-fol., librairie Palmé); *La Terreur*, par M. H. Wallon (2 vol. in-18, Hachette) ; *Histoire d'Espagne*, par M. A. Rosseuw-Saint-Hilaire, t. XI (in-8, Furne) ; *Saint Clément de Rome, description de la basilique récemment découverte* par M. Th. Roller (gr. in-8 av. pl., Didier) ; — et le tome I d'une *Histoire de la Révolution de 1848*, par M. Victor Pierre (in-8°, E. Plon.)

Il est un événement qu'en terminant cette *Chronique* nous ne saurions passer sous silence, parce que c'est l'un des plus grands qui aient marqué le cours de notre histoire. Il est une famille française, la première de toutes, celle en qui, depuis près de dix siècles, la patrie se reconnaît et se personnifie, celle qui a fait la France, qui porte son nom, qui est, à vrai dire, notre famille à tous, tant que nous sommes, qui portons le nom de français. Cette famille (comme la nation, hélas!) était divisée. On voyait d'un côté le chef, de l'autre les membres, et les cadets ne se groupaient point autour de l'Aîné. Mais grâce à Dieu, dont la providence se marque de jour en jour davantage dans l'impulsion donnée à cette force terrible, et parfois salutaire, qu'on appelle la force des choses, un grand acte s'est accompli, le 5 août 1873, au château de Frohsdorf près de Vienne, en Autriche, séjour à jamais consacré dans la mémoire des nations par la présence (trop longtemps continuée par ta faute, ô patrie !) de l'héritier de nos rois. L'union est faite dans la Maison de France. Ce sera, quoi qu'il arrive (*La parole est à la France et l'heure à Dieu*), ce sera, dis-je, dans l'histoire l'éternel honneur de Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris, premier prince du sang, c'est-à-dire premier sujet du Roi Henri.

MARIUS SEPET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Promenade autour du monde, 1871, par M. le baron DE HÜBNER, ancien ambassadeur, ancien ministre. Paris, Hachette, 1873, 2 vol. in-8° de 578 et 602 p.

M. Hübner est un homme politique, un diplomate, un historien, qui s'est fait voyageur pour se reposer des fatigues de l'écrivain et se distraire de la vie assujétissante de l'ambassadeur. C'est là ce qui donne à sa *Promenade autour du monde* un charme tout particulier; c'est là aussi ce qui justifie la mention que nous en faisons dans ce recueil où les ouvrages de *Voyages* — en dépit du classement, un peu arbitraire, il faut bien le dire, qui les fait placer en tête de l'*Histoire*, dans les Bibliographies, — n'arrêtent point d'ordinaire notre attention. Mais ce n'est point ici un simple récit de touriste; ce ne sont pas des remarques plus ou moins sérieuses sur les mœurs, la situation politique, l'état social, etc., des pays visités. C'est un livre mûrement élaboré, fruit des observations les plus approfondies, d'études — je devrais dire d'enquêtes — minutieusement poursuivies. C'est le dernier mot de la science politique sur certains pays, sur certains faits peu connus ou mal appréciés, et, à ce titre, nous pouvons nous *saisir* de la charmante et instructive *Promenade* de M. de Hübner, et convoquer les lecteurs de la *Revue* à aller y chercher, avec les agréments d'un style vif et brillant où l'on ne soupçonnerait guère une plume étrangère, les descriptions les plus vraies et les plus colorées, avec des renseignements d'un haut intérêt et qu'on chercherait vainement ailleurs.

Voici quel a été l'itinéraire suivi par l'éminent voyageur. Parti, le 14 mai 1871, de Queenstown, il débarquait le 24 mai à New-York, se rendait à Washington, traversait les États-Unis en visitant Chicago; *Salt Lake City*, la capitale des Mormons; Corinne, sortie de terre comme par enchantement, il y a quelques années; San Francisco, où, après une excursion à la vallée de Yesomiti, il s'embarque pour le Japon. Il prend terre le 24 juillet, à Yokohama. La description de ce pays, hermétiquement fermé jusqu'ici aux étrangers, et où l'auteur nous décrit successivement Yôshida; le lac de Hakoné; Yédo, la grande et mystérieuse capitale du Japon; Osaka, l'un des trois *fu*, qui compte de quatre à cinq cent mille habitants; Kiyôto, la capitale de l'ouest, où se trouve le fameux palais du Mikado, avec ses trois enceintes, si audacieusement franchies par l'heureux voyageur; le lac de Biva, bien rarement vu par des Européens, est à elle seule un véritable livre. Le 28 septembre, l'auteur s'embarque pour la Chine, visite au passage Nangasaki, entre, le 4 octobre, dans le « grand fleuve » *(Yang tse-Kiang)* et débarque à Sanghaï. Pé-

kin, Tien-Tsin et Canton, telles sont ses trois étapes dans le *Céleste-Empire*, et ce n'est là la partie ni la moins piquante ni la moins neuve de son ouvrage. Enfin, le 6 décembre, il monte à Hong-Kong sur le navire qui doit le ramener en Europe, et prend terre à Marseille, le 13 janvier 1872.

Trois morceaux d'un intérêt capital doivent être signalés ici, d'une manière spéciale : 1° le tableau de l'organisation religieuse et politique des Mormons (t. I, p. 161-208), où l'on trouvera de très-curieux détails puisés dans des ouvrages spéciaux ou qui sont le fruit des observations particulières de l'auteur, de ses entretiens avec Brigham Young, et avec M. Georges Smith, le premier dans l'église mormonne après le président Young : le mormonisme est jugé quand on a lu ces pages ; 2° l'appréciation de la situation politique du Japon et de la révolution qui s'y est produite en 1868 : il faut lire, avec les observations mêlées aux descriptions (t. I, p. 395-574 ; t. II. p. 3-127), les pages sur la situation des chrétiens indigènes, et celles où l'auteur se demande ce que deviendra le Japon, lancé à l'aventure dans une voie toute nouvelle, pour ainsi dire sans boussole et sans pilote, commençant la réforme à rebours, par le côté matériel et non par le côté moral, et courant le risque de perdre ses institutions traditionnelles sans savoir par quoi les remplacer (p. 141-223); 3° enfin, il faut s'arrêter à cet admirable récit des massacres de Tien-Tsin, tracé d'après le *Livre bleu* chinois, les communications verbales faites à l'auteur, et l'enquête consciencieusement poursuivie par lui (p. 385-455) : rien de plus complet, de plus irréfragable et en même temps de plus saisissant. De ces pages si fortes et si lumineuses, il ressort que les accusations d'imprudence lancées contre les Pères et les Sœurs de la Mission sont absolument dénuées de fondement ; l'opinion la plus généralement répandue est que les massacres n'ont été que la réalisation partielle d'un programme plus vaste, et d'après lequel *tous les étrangers* auraient été exterminés.

On voit quelle est, à tous les points de vue, la valeur du livre que nous annonçons ; aussi a-t-il obtenu un grand et légitime succès : au moment où nous écrivons ces lignes, on en annonce une édition en 2 vol. in-12, qui, en le rendant accessible à tous, ajoutera encore à son succès. G. DE B.

Les institutions sociales et le droit civil à Sparte, par Claudio JANNET, docteur en droit, avocat à la cour d'Aix. Paris, Durand et Pédone-Lauriel, 1873, in-8° de 158 pages.

Cet ouvrage, court, mais clair et substantiel, nous donne, avec le résumé des études des savants allemands et anglais sur la constitution politique et sociale de Sparte, les fruits des travaux personnels de l'auteur. C'est le régime du travail et la constitution qu'il étudie d'abord, l'état social des Périæques et des Hilotes, leur condition respective et leurs rapports avec les véritables citoyens qui seuls jouissaient de la plénitude du droit. Le rôle de Lycurgue, son influence, ses institutions, leur raison d'être sont exposés avec clarté et méthode, et contrôlés par le témoignage des auteurs anciens, Hérodote, Thucydide, Aristote, Platon, Xénophon, Plutarque, sans parler des témoignages empruntés à l'érudition moderne. La partie la plus intéressante de l'ouvrage, à notre avis, est l'exposé des lois civiles sur la propriété, les successions et la famille. Ces lois « avaient été étrangement défigurées par les érudits, qui partaient de cette double idée que Lycurgue avait fait de l'égalité des possessions foncières la base de sa constitution, et que naturellement, il avait pris des moyens pour la

maintenir. » M. Jannet prouve qu'il n'y avait point de différence fondamentale entre Athènes et Sparte, au point de vue des lois sur la famille, la propriété et le droit de succession. Il expose et apprécie les lois sur l'adoption et les moyens de conserver la famille, la filiation, le mariage, la condition des femmes, etc.; il rend compte des différentes transformations que le temps ou les circonstances ont fait subir à la constitution et aux lois, et nous mène jusqu'à l'heure où le droit de cité, accordé par les empereurs aux provinces conquises, substitua les lois et la constitution romaines aux lois et aux constitutions particulières des peuples vaincus. Cet ouvrage se recommande de lui-même à la plus sérieuse attention de l'historien et du juriste.

C. F. R.

Les Saints du Rouergue. *Origines païennes et chrétiennes. Histoire religieuse jusqu'au septième siècle, et notices biographiques sur tous les saints du Rouergue*, par l'abbé L. Servières. Rodez, Broca, 1872, in-8° de 422 pages.

Un certain nombre des provinces de notre France ont déjà trouvé leurs hagiographes particuliers; mais il s'en faut de beaucoup cependant que toutes aient encore eu cet honneur. Aussi le Rouergue, qui vient d'obtenir cet avantage, grâce à M. l'abbé Servières, a droit d'en être justement fier. L'auteur avait, d'ailleurs, travaillé longtemps, et s'était assujetti aux recherches les plus consciencieuses avant de prendre la plume : il s'est acquitté de sa tâche difficile, délicate même sous plus d'un rapport, avec autant de zèle que d'érudition. Est-ce à dire, cependant, que les *Saints du Rouergue* soient un ouvrage fini et parfait? Je n'oserai le prétendre. D'abord, l'auteur me semble avoir voulu faire entrer trop de choses dans un volume d'un format aussi modeste. Non content, en effet, de nous donner l'*hagiographie du Rouergue*, il prétend encore, comme l'indique le sous-titre, retracer en même temps les origines païennes et chrétiennes de cette province, ou plutôt son histoire religieuse jusqu'au VIIe siècle. Par suite, il se voit obligé d'aborder plusieurs questions de critique fort débattues, ce qui le met dans la nécessité de les traiter trop légèrement. En outre, il a cru devoir fondre dans l'ensemble de son récit, non-seulement l'histoire et la biographie, mais même la partie critique. Plus d'un lecteur en sera peut-être étonné, car ce n'est pas ainsi qu'on procède ordinairement dans ces sortes d'écrits hagiographiques.

Pour en finir avec les critiques, je dirai encore qu'on pourrait relever çà et là quelques incorrections de style, ou quelques néologismes; mais, à part ces défauts qui, après tout, sont légers, il faut constater que l'ouvrage de M. l'abbé Servières a un mérite réel, et que la lecture de son livre sera très-profitable. Les habitants du Rouergue et des provinces circonvoisines y apprendront à mieux connaître les vertus admirables de saint Amans, de saint Dalmas, de sainte Procule, de sainte Foi, et de tant d'autres bienheureux personnages, qui ont sanctifié les contrées où ils sont passés en faisant le bien. Ils ressentiront, à la suite de cette lecture, un plus vif désir de marcher sur les traces de ceux qui ont été leurs pères dans la foi, comme aussi un plus grand sentiment de confiance dans la puissante protection dont ces Saints les couvrent du haut des cieux.

Dom F. Plaine,
bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

La vie de saint Turibe, archevêque de Lima et apôtre du Pérou, 1538-1609, par le R. P. Dom Théophile Bérengier, moine bénédictin de la congrégation de France. Poitiers, H. Oudin; Paris, Palmé, 1872, in-12 de XXXII-580 p.

L'auteur de la vie de saint Turibe s'est proposé un but digne de l'ordre auquel il appartient. Il a voulu faire sortir de l'injuste obscurité dans laquelle était ensevelie chez nous sa mémoire, un digne émule de saint François-Xavier et de saint Charles Borromée; une des plus pures gloires du Catholicisme au XVIe siècle. Appuyé sur des documents nombreux et authentiques, attestant un rude et consciencieux labeur, l'érudit et pieux écrivain nous montre saint Turibe remplissant au Pérou la double et haute mission d'apôtre de la foi et d'organisateur de la discipline ecclésiastique. Animé du même zèle que l'apôtre des Indes, Turibe traversa, comme son devancier, des espaces immenses au milieu de difficultés sans nombre, pour arracher aux ténèbres de l'idolâtrie les peuplades encore sauvages répandues dans cette partie de l'Amérique récemment soumise à la domination espagnole. Apôtre, saint Turibe, comme saint François Xavier, multiplia les miracles sous ses pas et s'illustra plus encore par des prodiges de zèle et de charité. Organisateur ou réformateur de la discipline ecclésiastique, saint Turibe fut le saint Charles Borromée du Nouveau-Monde. Dom Bérengier le prouve en présentant à ses lecteurs le tableau des vertus et des actions épiscopales et pastorales de l'apôtre du Pérou.

C'est assez dire que la vie de saint Turibe se recommande, non-seulement à l'attention du prêtre et des fidèles, mais aussi à celle de tous les hommes sérieux qui veulent se rendre compte de l'action bienfaisante qu'exerce l'Église dans tous les temps et dans tous les climats, partout où il lui est permis d'étendre sa pacifique et salutaire influence. A l'intérêt et à l'édification résultant d'une nouvelle démonstration de cette importante et incontestable vérité se joint, dans la vie de saint Turibe, ce que peuvent offrir de piquant, pour la curiosité, la description de contrées et de mœurs si différentes, surtout alors, de la physionomie et des habitudes de notre Europe civilisée.

Cet intérêt rend moins sensibles quelques répétitions provenant de la division de l'ouvrage en neuf livres dont l'objet n'est pas toujours entièrement distinct. Faut-il signaler encore quelques rares négligences de style, excusables dans un travail de si longue haleine! Ces légers défauts n'enlèvent rien, on le voit, à la valeur essentielle de cet ouvrage, qui réunit le double mérite d'être à la fois un livre d'édification et une sérieuse étude historique.

A. de B.

La Vie de Saint-Jean de la Croix, premier Carme déchaussé et coadjuteur de Sainte-Thérèse, *avec une histoire de ce qui s'est passé de plus considérable dans la réforme du Carmel*, par le R. P. Dosithée de Saint-Alexis, carme déchaussé, revue par la R. M. Marie-Elisabeth de la Croix, carmélite déchaussée, prieure du Carmel de Pie IX (Meaux). Paris, Poussielgue, 1872, 3 vol. in-12 de XXI-363, 422 et 365 p.

Cette *Vie de Saint-Jean de la Croix* n'est, pour la plus grande partie, qu'une réédition de la *Vie* donnée, en 1728, par le R. P. Dosithée de Saint-Alexis. La religieuse qui s'en est fait l'éditeur y a cependant ajouté quelques traits empruntés à l'ouvrage du P. Pierre de Saint-André, qui vivait au XVIIe siècle. Son œuvre personnelle est l'histoire du Carmel jusqu'à nos jours, qu'elle a publiée d'après des documents authentiques L'auteur s'est surtout préoccupée de l'édification des âmes et de l'instruction

des filles de sainte Thérèse. Aussi, son œuvre, toute véridique qu'elle est, n'a point les dehors d'un travail d'érudition qui rend le contrôle facile par une indication scrupuleuse des sources, elle n'est point cependant étrangère aux règles de la saine critique, et nous tenons à enregistrer la déclaration qui y est faite : « Nous n'avons rien mis de nous-même dans ces pages, dont le mérite est de reproduire fidèlement la vérité. Nous avons cru devoir nous borner à corriger quelques expressions trop vieillies et tombées en désuétude. Encore avons-nous été d'un grand scrupule sur ce point, surtout en ce qui concerne les paroles mêmes des Saints, aimant mieux laisser certaines formes défectueuses que de nous exposer à en altérer tant soit peu le sens et l'esprit. »

Saint-Jean de la Croix, qui porta d'abord le nom de Jean de Saint-Mathias, naquit, en 1542, dans une petite ville de la vieille Castille, de Gonzalès d'Yepes et de Catherine Alvarès. Dès l'année 1563, il entra chez les Carmes, et mourut en 1591. Il n'eut pas, comme beaucoup d'autres saints, part aux événements politiques ; il n'en a pas moins exercé un rôle important, même au point de vue humain, par le concours qu'il donna à sainte Térèse pour la réforme du Carmel. Sans vouloir nous appesantir sur ce point, il suffira de se rappeler l'éclat que jetèrent les Carmélites, particulièrement au XVIIe siècle, et l'influence que ces femmes distinguées exercèrent sur la société à cette époque. La vie d'un réformateur est encore plus tourmentée que celle d'un fondateur d'ordre ; les obstacles sont plus nombreux et plus difficiles à vaincre. On verra que les persécutions ne furent pas épargnées à saint Jean de la Croix : les Carmes mitigés lui en suscitèrent de toutes sortes pour l'entraver dans l'exécution de ses projets, mais il subit victorieusement toutes ces épreuves. Il attira sur le Carmel des bénédictions abondantes. On en trouve la preuve dans les développements que prit cet ordre : son état en 1737 en est le plus éclatant témoignage. Aujourd'hui, le Carmel est sorti des ruines sous lesquelles aurait voulu l'ensevelir la Révolution : il possède en France plus de cent couvents de femmes et quatorze d'hommes. — L'ouvrage se termine par quelques extraits des *Œuvres* de Saint-Jean de la Croix, mais il y manque des détails sur sa canonisation

R. DE ST-M.

—

La Vie admirable du Bienheureux mendiant et pèlerin Benoît-Joseph Labre, par Léon AUBINEAU. Paris, Douniol, 1872, in-12 de III-539 p.

L'auteur de cet ouvrage est dès longtemps connu comme érudit, et, en particulier, comme hagiographe ; lorsqu'il nous parle du soin avec lequel il a écrit la *Vie* du Bienheureux Benoît Labre, on peut l'en croire. « J'aurais pu, » dit M. Léon Aubineau, « j'aurais dû peut-être renvoyer toujours le lecteur aux pièces qui contiennent les dépositions des témoins, dont les paroles ont formé, pour ainsi dire, tout le récit. J'ai craint, et c'est peut-être un tort, d'accroître démesurément la grosseur de ce volume. Toutefois, quand j'ai cru devoir signaler les documents, j'ai eu soin de citer exactement l'endroit où l'on peut recourir. » Œuvre de patientes recherches, la vie du Bienheureux Labre est aussi, et plus encore, une œuvre de foi et d'amour. L'historien raconte avec un sympathique et respectueux intérêt les origines et les débuts de son héros ; il nous dit de quelle saine et vigoureuse souche le Bienheureux était sorti. « Sa famille modeste et recommandable dans la paroisse, et habituée à fournir des membres au clergé, pourrait témoigner

du degré de dignité et de vertu où était parvenu le petit peuple de France... dans le temps où l'Évangile était encore l'unique source de la civilisation de notre pays. » Au nord de la France comme au midi, en Artois comme dans cette Provence dont les annales domestiques inspiraient naguère à M. Charles de Ribbe un livre digne de durer, elles étaient nombreuses encore, au dernier siècle, les familles qui gardaient avec un soin religieux le trésor des fermes croyances et des mâles habitudes; qui pratiquaient, en esprit et en vérité, un christianisme tout plein de la sève primitive. Citerai-je un trait de ces vieilles mœurs qui furent comme la vivifiante atmosphère que le Bienheureux Benoît-Joseph respira en naissant? Je sais telle petite ville du nord de la France où, il y a un siècle, le jeûne du vendredi-saint était gardé par tous *jusqu'aux étoiles*, jusqu'à la nuit tombante. Quoiqu'on ait dit, l'instruction ne manquait pas plus que la foi à ces chrétiens d'avant 89. « L'historien qui fait un retour sur le temps présent, » dit M. Léon Aubineau, « ne peut s'empêcher d'admirer et d'envier les moyens d'instruction si libéralement mis à la portée de tous par l'ancienne Constitution de la France, et l'histoire du Bienheureux Benoît-Joseph témoigne que dans le nord de notre patrie, du moins, les anciennes prescriptions des Conciles qui demandaient qu'une école fût ouverte auprès de chaque église, étaient exécutées à la lettre. » M. Léon Aubineau, qui nous a si bien initiés aux commencements de Benoît Labre, l'a suivi dans ses rudes pèlerinages; il a dépeint ses pénitences, dont Bossuet aurait pu entretenir les royaux auditoires du XVIIe siècle, — qu'on veuille bien relire son *Panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry*, — mais dont le récit épouvanterait la mollesse d'un grand nombre de nos contemporains. Enfin, l'historien du Bienheureux nous l'a montré s'éteignant à Rome, chez de petites gens, dans la maison hospitalière du boucher Zaccarelli, et ajoutant, par cette mort humble et obscure comme l'avait été sa vie, à toutes les grandeurs, à toutes les gloires de la Ville éternelle. Au naturalisme, au sensualisme effrénés du XVIIIe siècle et du nôtre, Dieu a voulu opposer, comme une formidable et nécessaire contradiction, l'austère figure du Bienheureux Benoît Labre, d'un saint qui, comme François d'Assise, a aimé la pauvreté d'un amour désespéré, et qui n'a voulu ignorer aucune des formes de la pénitence. Cette figure, M. Léon Aubineau l'a bien vue; il l'a su peindre, parce qu'il en a compris et goûté la surnaturelle beauté.

AUGUSTIN LARGENT,
Prêtre de l'Oratoire.

Recherches sur l'origine des communes belges, par M. A. A. DE CEULENEER. Bruxelles, C. Muquardt, 1871, in-8° de 99 p. (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique.)*

Nous sommes en retard pour parler du travail de M. de Ceuleneer : il est cependant sérieusement fait, et offre un grand intérêt. L'auteur examine la question de l'origine des communes belges. Il signale le défaut des deux grandes écoles que l'on rencontre dans toute discussion sur les institutions du Moyen-âge : le romanisme et le germanisme, toutes deux trop exclusives. Après avoir subi l'influence romaine, les populations germaines se groupent fortement dans les villes lors de l'invasion des Normands et dans les *garnabiatæ*, institution propre à ce pays, que l'esprit d'association et d'intérêt de la défense commune ont formée : une partie des villes tirent de là leur origine. Le commerce les développe, et le com-

merce, à partir du XIIIe siècle, lors de l'institution de la ligue hanséatique, est important. Les croisades, si onéreuses à la féodalité, provoquent ainsi l'affranchissement des serfs, et les serfs affranchis, ayant les mêmes intérêts, tendent à avoir la liberté communale. Ainsi M. de Ceuleneer n'admet ni le système qui rapporte l'origine des communes tantôt aux Germains, tantôt aux Romains, ni celui qui explique le mouvement communal par la révolte. Il distingue sagement les occasions de la cause véritable : la cause est la situation des villes et l'intérêt de leurs habitants. La *conjuration* n'exista pas en Belgique, et le prince, en octroyant sa charte, ne fait que sanctionner un état de choses préexistant, c'est à dire une ville qui se gouverne elle-même dans une certaine mesure, mesure différente, toutefois, dans le Brabant, dans la Flandre et dans les diverses provinces. L'influence germanique, conservée dans l'esprit d'association et d'indépendance, est la cause éloignée des communes; mais voilà tout, elle n'est pas la cause réelle. Les Gildes, dit fort bien l'auteur, défendues par l'Église et les souverains, n'ont pu posséder assez de forces intrinsèques pour produire la commune. L'influence romaine eut très-peu de portée en Belgique, et la révolte n'existe pour ainsi dire nulle part. Sauf une ou deux exceptions, toutes les communes ont une origine des plus pacifiques. En quelques mots, l'auteur parle de l'organisation de la commune belge, et indique les luttes qui ensanglantèrent ensuite leurs annales. Je le répète, le mémoire de M. de Ceuleneer est très-digne d'être signalé, et on ne peut qu'encourager l'auteur à poursuivre ses utiles études.

H. de L'É.

Œuvres de Froissart, *publiées avec les variantes des divers manuscrits*, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, etc. *Chroniques*. Tome XV et XVII. Bruxelles, V. Devaux, 1872, 2 vol. gr. in-8 de 514 et 585 p.

Le *Froissart* de M. Kervyn de Lettenhove touche à son terme : le t. XV contient les événements accomplis depuis le meurtre du sire de Clisson jusqu'à la bataille de Nicopolis (1392-1396) ; le tome XVII contient les chroniques abrégées depuis 1322 jusqu'à 1378. Le tome XVI, qui n'a point encore paru, nous offrira le complément des *chroniques*, et les 2e et 3e parties du tome I, complétant l'introduction, ne tarderont guère à voir le jour. Nous aurons alors à revenir plus amplement sur cette importante publication. Pour aujourd'hui, bornons-nous à signaler les volumes nouveaux, et à appeler l'attention sur les documents extraits de la *Chronique de Berne* publiés dans les notes du tome XV, et sur la *Relation inédite de la croisade de Nicopolis* par un serviteur de Jean de Blois, insérée à la fin du même tome.

Robert de Floques, bailli d'Évreux et capitaine de Conches, *ou l'expulsion des Anglais de la Normandie*, par le Dr Semelaigne. Paris, libr. des Bibliophiles, 1872, pet. in-8° de 154 p.

M. le Dr Semelaigne a dépouillé avec soin les auteurs contemporains pour tracer la biographie d'un de ces guerriers du XVe siècle qui, après s'être livrés dans leur jeunesse à tous les excès, devinrent de fermes soutiens du trône et des capitaines de ces compagnies d'ordonnances créées lors de la réforme de 1445. Il a su, en outre, faire un heureux emploi des sources pour raconter les événements auxquels Robert de Floques, plus connu sous le nom de Floquet, a été mêlé, et le récit de la campagne de Normandie, en particulier, est fait avec talent. Pourquoi faut-il qu'une connaissance trop superficielle de l'épo-

que l'ait entraîné dans quelques erreurs? Pourquoi faut-il surtout que son indépendance d'esprit ne soit pas plus grande et qu'il ne s'inspire que des jugements de M. Henri Martin? Dire qu'aucun principe d'unité, aucun lien social, ne réunissait les différentes classes sous ce que l'auteur appelle la « royauté féodal,» c'est commettre une hérésie historique; prétendre que Charles VII « était luimême plus coupable que ses lieutenants » auxquels il accordait des lettres de rémission; parler de la « juste impopularité » et de la « couardise » du Roi en 1441; insister sur sa perpétuelle indolence, sur son « incurie, » sur sa « molesse, » sur son amour des plaisirs; nous le montrer, lors de la campagne de Normandie, comme « momentanément affranchi de ses liens, » et dire qu'on l'appelait le Victorieux, « malgré sa faiblesse et son indolence, » parce que tout lui réussissait (pp. 25, 29, 39, 45, 75 et 115,) c'est faire preuve de préjugés regrettables et qui sont démentis par l'histoire sérieuse.

M. Semelaigne s'appuie exclusivement dans son récit sur les sources imprimées; pourtant, nous devons constater qu'il nous donne, dans l'appendice, plusieurs pièces inédites concernant Floquet. Nous espérons qu'il poursuivra ses investigations, et que nous aurons bientôt une édition plus ample de cet intéressant petit volume, avec les rectifications commandées par la vérité historique.

G. DE B.

La Chambre de l'Édit de Languedoc, par Jules CAMBON DE LAVALETTE. Paris, Sandoz, 1872, gr. in-8° de 187 pages.

Au XVIe siècle, la division entre catholiques et protestants rendit nécessaire la création de juridictions nouvelles, de Chambres souveraines de justice, composées de magistrats des deux religions. La Chambre de Languedoc tint successivement ses séances à Lisle en Albigeois, à Castres, Béziers, Castelnaudary, et sa compétence s'étendit sur les départements actuels de la Haute-Garonne, de l'Ariége, de l'Aude, des Hautes-Pyrénées, du Gers, de l'Hérault, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Lot, de l'Aveyron, du Gard, de la Lozère, de l'Ardèche et de la Haute-Loire. Elle connaissait toutes les causes criminelles et civiles qui auraient été jugées par les Parlements, toutes les fois que des réformés y figuraient soit comme parties principales, soit comme garants ou intervenants. Elle connaissait des appels comme d'abus fondés sur les entreprises contre la juridiction royale, sur les contraventions aux édits, etc. Le bénéfice de la juridiction des Chambres était personnel aux réformés. et les parties catholiques n'auraient pu les y envoyer contre leur gré. Réduite successivement dans sa compétence, pendant le XVIIe siècle, par les entreprises des Parlements; presque toujours soutenue par le Roi, la Chambre de Languedoc fut supprimée par édit en 1679. En suivant la Chambre dans les diverses villes où elle tint séance, l'auteur a rappelé plus d'un fait utile à connaître pour comprendre les divers états des rapports entre les catholiques et les protestants. L'auteur sympathise avec ces derniers; mais il est bon de voir les faits particuliers qui correspondent avec la situation générale et la révèlent. La Révocation de l'Édit de Nantes était préparée, l'auteur nous le montre, par une série d'arrêts du conseil modifiant les libertés garanties aux réformés par les anciens édits, à ce point que beaucoup d'entre eux, dès 1669, dit M. de Lavalette, cherchaient dans la fuite hors de France le moyen de se soustraire à l'oppression. Dans un appendice, l'auteur nous donne les noms des magistrats qui composèrent le personnel des conseillers, soit catholiques,

soit protestants, dans les diverses séances de la Chambre. H. DE L'É.

Lettres inédites de Janus Frégose, évêque d'Agen, publiées par M. Phil. Tamizey de Larroque. Bordeaux, Charles Lefebvre, 1873, in-8° de 36 p.

Notre savant collaborateur est infatigable, et il faut le remercier d'enrichir notre littérature historique, comme il le fait avec tant de zèle et de soin, de documents nouveaux, publiés avec une scrupuleuse exactitude, annotés avec une érudition sûre et abondante. Voici aujourd'hui douze lettres inédites d'un prélat peu connu, Janus Frégose, descendant de la famille de ce nom qui régna à Gênes au xve siècle; évêque d'Agen, en 1555, à vingt-cinq ans; installé trois ans plus tard; loué par Monluc dans ses *Commentaires*, et par Joseph Scaliger, qui l'appelle *Vir probissimus et populo acceptissimus;* mort jeune encore, en 1586, après un épiscopat laborieux et dignememt rempli. Ces lettres, tirées de divers fonds de la Bibliothèque nationale, sont adressées au cardinal de Lorraine, aux rois Charles IX et Henri III, et à Catherine de Médicis. Il y en a une de 1560, une de 1571, trois de 1579, cinq de 1580, une de 1584 et une de 1585. Elles contiennent des détails dont l'histoire fera son profit, sur la situation politique et religieuse de l'Agenais, sur les difficultés survenues entre le roi de Navarre (Henri IV) et le maréchal de Biron, etc. — L'opuscule de M. Tamizey de Larroque est extrait du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.*

La Normandie à l'étranger. *Documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères, XVIe et XVIIe siècles*, par le comte Hector de la Ferrière, membre non-résidant du Comité des travaux historiques. Paris, Auguste Aubry 1873, in-8° de vi-439 p.

M. le comte de la Ferrière a été chargé d'une mission en Russie, il y a quelques années, et nous avons déjà eu occasion de parler des rapports très étendus où il rendit compte de ses travaux. Le volume que nous annonçons est comme une suite de ces révélations curieuses, qui avaient été si favorablement accueillies, et nous espérons bien que l'auteur ne s'arrêtera pas en si bon chemin ; à côté du recueil des *lettres de Catherine de Médicis* qu'il prépare depuis de longues années et dont nous posséderons bientôt le premier volume, il nous donnera encore quelques recueils de ces documents recueillis dans de fructueuses explorations à l'étranger. C'est principalement la Normandie que M. de la Ferrière a eu en vue dans le présent ouvrage, mais les pièces qui s'y trouvent n'offrent pas un intérêt purement local : la plupart concernent l'histoire générale, et pourront être utilisées avec grand profit par ceux qui s'occupent du xvie siècle.

C'est, en effet, le xvie siècle surtout qui fournit une abondante moisson. La situation de la Normandie en 1562-1563 est mise en pleine lumière par les lettres de Charles IX, de Catherine de Médicis, du duc d'Étampes, de Beauvoir, etc. On y voit combien l'absence de troupes en nombre suffisant vint en aide au protestantisme dans ce pays, et comment Élisabeth y soutint les protestants. L'occupation par les Anglais du Hâvre, où le commandant Beauvoir les avait introduits ; le siége de Rouen, suivi de la prise de cette ville, font l'objet de détails circonstanciés, ainsi que le rôle de Montgommery après son départ de Rouen, et ses rapports avec les Anglais ; le voyage de Coligny en Normandie, où il opère sa jonction avec ceux-ci ;

sa campagne victorieuse; le siége du Hâvre par l'armée française, commandée par le Rhingrave Jean Philippe de Salm; enfin la reddition de cette ville. — Viennent ensuite une série de pièces sur la Saint-Barthélemy; la suite de la correspondance de Montgommery avec les Anglais pendant l'année 1573; les lettres de François de Civille à Walsingham, de 1584 et 1585 : des documents sur la campagne de 1590, en Normandie; la correspondance de La Boderie avec Henri IV; diverses pièces sur la campagne de 1591; deux lettres inédites de Henri IV à M. de Beauvoir; des lettres d'Élisabeth au sujet de la conversion du Roi; enfin quelques lettres de La Boderie, des années 1598 à 1600.

Pour le XVIIIe siècle, le butin est bien moins riche, et nous ne rencontrons plus de ces documents d'une importance capitale qui jettent une vive lumière sur l'histoire du temps. La correspondance du procureur général du parlement La Fosse du Fossé, fait connaître l'état des choses en Normandie en 1643, et fournit des détails sur la session des États en cette année. Les lettres adressées au chancelier Séguier par divers personnages; une lettre de Mezeray, déjà publiée; deux lettres de Segrais, complètent les extraits laborieusement rassemblés par l'habile éditeur, et reliés entre eux par un commentaire sobre, mais instructif. N'oublions pas *l'appendice*, où se trouvent deux lettres du comte de Warwick au connétable de Montmorency, copiées à la Biblioth. nation., et l'utile table des noms d'hommes et de lieux qui termine le volume. G. de B.

—

Louis XIII et le Béarn, ou rétablissement du Catholicisme en Béarn et réunion du Béarn et de la Navarre à la France, par M. l'abbé Puyol, chanoine honoraire de Saint-Denis. Paris, E.-L. de Soye et fils, 1872, in-8° de 583 p.

J'ai rarement lu un livre avec autant de plaisir que l'ouvrage de M. l'abbé Puyol. Il est attrayant par le style, sobre dans son ensemble, et d'une impartialité d'autant plus méritoire, qu'il touche à des questions sur lesquelles il est facile de se laisser passionner.

En rétablissant le Catholicisme en Béarn, Louis XIII accomplit une de ces grandes et périlleuses entreprises qui suffisent à honorer un règne; et il faut lui rendre cette justice qu'il se montra en cette circonstance courageux, ferme et prudent.

La réunion du Béarn au Royaume eut lieu en même temps que le rétablissement du Catholicisme dans cette province; ce fut un des épisodes du système politique de la Cour de France, qui cherchait à resserrer les liens de l'unité nationale. Henri IV, en montant sur le trône, avait conçu ce dessein, mais la mort le surprit avant d'avoir pu atteindre son but, en amenant insensiblement les Béarnais à renoncer à leur autonomie. Louis XIII arrivant en vainqueur, à la tête d'une armée, put brusquer le dénouement; ajoutons qu'il le fit avec une grande modération. Il laissa aux Béarnais leurs usages et leur indépendance, ne supprimant que ce qui était une entrave à l'exercice de l'autorité royale, et une cause de tyrannie féodale dans le pays lui-même.

On a beaucoup exagéré la grandeur du rôle historique de Jeanne d'Albret; M. l'abbé Puyol nous la montre sous son vrai jour. Jeanne commença par être hypocrite, feignant de protéger le Catholicisme et favorisant en cachette les menées des Réformés. Lorsqu'elle fut maîtresse de ses actions, elle leva le masque et marcha hardiment vers son but. Elle supprima dans ses États la liberté de conscience, s'empara des biens ec-

clésiastiques, persécuta ses sujets catholiques, et prépara ces guerres civiles et religieuses qui désolèrent la France pendant 70 ans. Elle trouvait, du reste, le terrain bien préparé, grâce à l'oubli des lois ecclésiastiques et au relâchement de la discipline ; grâce surtout à la conduite déplorable de certains prélats qui, sous prétexte de ménager les uns et les autres, achevaient de démoraliser les masses et de troubler les consciences. Henri IV fit tout ce qui lui était possible pour réparer les désastres causés par sa mère. Après sa mort, les Réformés du Béarn devinrent les instigateurs de tous les mouvements séditieux de leurs coreligionnaires de France. Lorsqu'on voulut leur faire restituer les biens dont ils jouissaient contre toutes les règles de l'équité ; lorsqu'on voulut que les Catholiques fussent, en Béarn, sur le même pied qu'eux, ils se révoltèrent, ils firent alliance avec l'étranger.

Ce livre est très-instructif pour ceux qui étudient les événements contemporains : ils y retrouveront l'ambition personnelle, la révolte contre la foi et l'autorité, l'envie, la jalousie des classes inférieures déclarant de concert la guerre à la société. C'est le commencement de la Révolution que Tacite a si bien définie, il y a 1800 ans, dans un passage cité par M. Puyol : *Pauci audent facinus, plures volunt, omnes patiuntur*. Le mal vient de l'audace d'un petit nombre, de la complicité de plusieurs, de la faiblesse patiente de tous. — Le jour où le Roi n'eut pas cette *patience*, l'ordre fut rétabli.

A. de B.

Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé, 1628-1694, par Charles Asselineau, Paris, Léon Techener, 1872, pet. in-8° de 125 p.

La vie de la princesse de Condé, dit M. Asselineau (p. 2 de l'*Avant-propos*), « n'a jamais été écrite, quoiqu'elle méritât de l'être, autant par l'importance de la personne elle-même que par l'intérêt des événements. » Applaudissons-nous de ce que le hasard a jeté un habile chercheur comme M. Asselineau sur la trace de cette femme aussi malheureuse que distinguée. Il ne se doutait pas, en écrivant le commentaire historique d'un portrait de Petitot (au t. Ier des *Emaux de Petitot*, in-4°, 1862), qu'il en poursuivrait l'original — ce sont ses expressions — à travers les mémoires et les chansonniers du temps. M. Asselineau a consulté sur sa touchante héroïne tous les auteurs qui en ont parlé, soit en bien, soit en mal, Tallemant des Reaux, Mme de Motteville, Mme de Sévigné, Mlle de Montpensier, Bussy-Rabutin, Coligny-Saligny, Lenet, Olivier d'Ormesson, les poètes du Recueil de Maurepas, Walckenaer, lord Mahon, Victor Cousin, M. Paulin Paris, M. Paul Boiteau, recueillant avec un soin pieux et coordonnant avec une grande délicatesse « les quelques traits qui nous sont parvenus de cette figure effacée. » M. Asselineau réussit très-bien à montrer que la femme du grand Condé, si courageuse et si dévouée pendant les troubles de la Fronde, ne cessa jamais, quoiqu'on en ait dit, d'être fidèle à son mari. Il réduit à leur juste valeur les commérages qui coururent contre la vertu de la nièce du cardinal de Richelieu, à l'occasion d'un duel entre deux officiers de la maison de la princesse (1671), discutant la question, non pas « en avocat décidé à plaider quand même l'innocence de Mme de Condé, mais en philosophe curieux de découvrir la vérité et de la dégager des complots de la haine, de de malice et de l'envie. » Tous ceux qui liront l'attachante notice de M. Asselineau partageront sa sympathie pour celle à qui « l'histoire a continué ce rôle de victime refoulée et insultée,

qu'elle avait eu pendant sa vie. » Si l'élégant écrivain vient à donner une nouvelle édition de la *Vie de Claire-Clémence de Maillé-Brézé*, il fera bien de consulter le tome IV des *Archives historiques du département de la Gironde* (in-4°, 1863), où il trouvera de curieux documents, extraits des Archives nationales, relatifs au séjour à Bordeaux de la princesse de Condé.

T. DE L.

Archives de la Bastille. *Documents inédits* recueillis et publiés par Fr. RAVAISSON. Tome V. *Règne de Louis XIV.* (1678 à 1679). Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1872, gr. in-8° de 512 p.

Nous avons successivement rendu compte des volumes de cette curieuse publication. Le tome V, dont nous avons à parler aujourd'hui, ne contient pas, comme les précédents, d'introduction historique : les documents nous sont livrés sans ce commentaire initial; nous le regrettons, car il n'aurait point été inutile d'élucider les questions obscures soulevées par la publication de ces pièces, et de les compléter par les données que présentent les mémoires et les correspondances du temps. — M. Ravaisson s'est borné au rôle plus modeste, mais à coup sûr très-méritoire, de compilateur. Les archives de la guerre, la bibliothèque du Corps législatif, la Bibliothèque nationale (on a imprimé *impériale*, pour pouvoir passer sans transition à *royale*) etc., lui ont apporté leur contingent de pièces venant compléter le riche butin amassé par lui dans la bibliothèque dont il est le conservateur. Une seule affaire, mais avec des épisodes divers, remplit le présent volume : c'est l'affaire des poisons, à laquelle était déjà consacrée la plus grande partie du précédent volume. Seulement ici l'intérêt est plus concentré, car la période embrassée est moins étendue : la première pièce (interrogatoire de Vanens) est du 1er juin 1678, la dernière (interrogatoire de la Boutier) porte la date du 9 octobre 1679. Il nous est impossible d'analyser les pièces de ce volume; bornons-nous à les signaler aux investigations des chercheurs, et formons le vœu qu'un tel amas de documents inspire à quelque écrivain le désir d'étudier à fond un des problèmes historiques les plus sérieux et à coup sûr les plus obscurs du XVIIe siècle.

Nous regrettons que, dans quelques-unes de ses notes, M. Ravaisson ait laissé échapper de sa plume des observations qui vont certainement au-delà de sa pensée et qui ne sont pas justifiées par les faits.

FR. DE F.

Mémoires du duc de Saint-Simon publiés par MM. CHÉRUEL et AD. REGNIER fils, et collationnées de nouveau pour cette édition sur le manuscrit autographe, avec une notice de M. Sainte-Beuve. Paris, Hachette, 1873. Tome I à VII, 7 vol. in-18 jésus.

En 1856-58, paraissait une édition des *Mémoires de Saint-Simon* en 20 volumes in-8° et en 13 vol. gr. in-18, qui était demeurée jusqu'ici l'édition définitive. « Le texte, lisait-on dans l'avis des éditeurs, a été établi d'après une collation exacte des manuscrits originaux qui appartiennent à M. le duc de Saint-Simon, collation faite en entier par M. Chéruel, et il n'est presque point de page qui n'ait donné lieu à quelque rectification..... Cette édition mérite donc d'être considérée comme la véritable édition princeps des *Mémoires*. » Et cependant l'édition de M. Chéruel fut l'objet de critiques assez vives : avec des réserves sur la scrupuleuse exactitude du texte, on blâmait la rareté des notes, et M. de Montalembert, qui avait, comme on sait, un vrai culte pour Saint-Simon, proposa à la Société de l'Histoire de France d'entreprendre une édition avec

commentaires, pour laquelle il n'eût pas fallu moins de quarante volumes. Depuis longtemps, l'édition in-8° était épuisée et fort recherchée en librairie ; quant à la petite édition, elle laissait fort à désirer comme exécution typographique.

On ne peut donc que remercier la maison Hachette de nous donner une édition nouvelle. Mais cette édition répond-elle à tous les *desiderata*? Nous ne saurions l'affirmer, et nous espérons bien qu'elle ne sera point la dernière. Si elle nous offre un texte scrupuleusement revu sur le manuscrit autographe de Saint-Simon par M. Ad. Regnier fils, et ne laisse, par conséquent, plus rien à désirer au point de vue de l'exactitude; si, paraissant dans le même format que la petite édition, elle lui est bien supérieure au point de vue typographique, nous y trouvons une absence de notes à peu près complète — on a été jusqu'à supprimer celles de l'édition précédente, et il n'y a là aucuns de ces commentaires, complément indispensable d'un texte et qui, pour un auteur passionné et inexact tel que Saint-Simon, sont vraiment indispensables. C'est une édition de lecture courante, destinée à la masse des lecteurs ; ce n'est point l'édition critique et savante que nous rêvions, et que la maison Hachette tiendra certainement à honneur de nous donner un jour ou l'autre. En attendant, nous pouvons placer sur les rayons de notre bibliothèque ces volumes in-18 jésus, qui nous offrent une reproduction fidèle du texte de Saint-Simon, et nous permettent de prendre patience jusqu'à l'apparition de l'édition monumentale et définitive que nous appelons de nos vœux.

G. DE B.

Le procès des Jésuites devant le parlement de Dauphiné (1762-1763), par Ennemond PERIER. Grenoble, Allier, 1872, gr. in-8° de 15 p.

Presque toute la brochure (extraite de la *Semaine religieuse* de Grenoble) de M. E. Perier est remplie par l'arrêt que le parlement de Dauphiné rendit contre les Jésuites, le 29 août 1763. M. Perier a raison de dire (p. 8) que « cette pièce a une importance historique qui n'échappera à personne. » Autant il loue l'habileté de la rédaction de l'arrêt, autant il en condamne l'iniquité, rappelant que l'intolérance des parlements à l'égard des Jésuites ne tarda pas à être vengée par l'intolérance de la Révolution à l'égard des parlements. On aurait souhaité qu'à d'aussi judicieuses considérations M. Perier eut joint quelques renseignements sur l'origine du document qu'il a eu la bonne pensée de reproduire. Le lecteur tient toujours à savoir d'où vient la pièce qu'on lui soumet, quelles sont les garanties d'authenticité qu'elle présente, quel degré de probabilité lui a été donné, en un mot, quelles circonstances ont constitué son histoire.

T. DE L.

Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth. *Lettres et documents inédits*, publiés par F. FEUILLET DE CONCHES. Tome sixième. Paris, H. Plon, 1873, in-8° cav. de 603 p.

Voici enfin le sixième et dernier volume du recueil commencé par M. Feuillet de Conches en 1864, et dont le tome V avait paru en juin 1869. Ce volume ne fera pas autant de bruit dans le monde que ses aînés, et nous n'avons à en donner ici qu'une simple analyse bibliographique. On verra que les « Lettres et documents inédits » n'y abondent pas précisément.

Et d'abord, pas d'*Introduction* ; rien qui rappelle les controverses passées, rien qui réponde aux critiques ou aux observations formulées au sujet de certains documents de la collection. Le volume s'ouvre par une lettre du comte

de Mercy à la Reine en date du 26 octobre 1791 ; il remonte donc, dans la série chronologique, à une date antérieur à celle des documents du tome V, puisque le dernier de ceux-ci porte la date du 30 avril 1792. Nous avions là déjà les lettres de Mercy à la Reine des 26 septembre 1791, 21 janvier, 11 et 16 février, 1er mars et 16 avril 1792, et celles de la Reine à Mercy des 7 août 1791, fin janvier, 2 et 26 mars, et 30 avril 1792; M. Feuillet de Conches nous donne ici le complément de cette correspondance, tirée des Archives impériales d'Autriche, et déjà publiée par le chevalier d'Arneth, à savoir huit lettres de Mercy (26 octobre, 6, 18, 21, 30 novembre, 27 décembre 1791 ; 2 janvier, 9 juillet 1792), et six lettres de la Reine (1er, 25 novembre, 6, 16, 17 décembre 1791, 4 juillet 1792.) On ne s'explique pas pourquoi les lettres antérieures, au mois d'avril 1791 n'ont point été publiées dans l'ordre chronologique et insérées au précédent volume : M. Feuillet est-il bien fondé à dire (p. 2, note) que « l'ordre de sa publication ne lui avait pas permis d'imprimer encore » ces documents? Dans la même période, nous trouvons encore une lettre de Louis XVI, au Roi de Prusse du 3 décembre 1791, extraite des Archives d'état de Prusse et déjà imprimée, et la lettre du Roi à l'Assemblée lue à la séance du 11 février 1792.

A partir de mai 1792, les documents publiés par M. Feuillet de Conches peuvent se ramener à quatre groupes :

1° *Les lettres tirées des Archives impériales de Moscou*, qui forment le contingent le plus intéressant et presque le seul inédit de ce volume. On y trouve une lettre de l'impératrice Catherine II à Marie-Antoinette; deux lettres de la même aux comtes de Provence et d'Artois; six lettres de ceux-ci à l'impératrice ; cinq lettres du prince de Nassau à l'impératrice, et une à lui adressée; enfin une lettre du vicomte de Caraman, qui en contient une autre du baron de Breteuil.

2° *Les lettres du Roi* à l'Assemblée législative (6) à la Convention (3) au Directoire (1), à la Municipalité (1) à Dumouriez (3), à divers personnages (4). Ces documents, publiés en bonne partie dans le *Moniteur*, sont donnés soit d'après les originaux que l'éminent collectionneur a le bonheur de posséder dans son Cabinet (l'un d'eux, une minute autographe de l'importante lettre du 3 août 1792, est reproduit en *fac-simile)*, soit d'après le texte du *Moniteur*, les originaux aux Archives nationales ou des ouvrages parus de nos jours. Il faut y joindre une note, de la main du Roi, du 20 mai 1792 (minute autogr.) ; la proclamation sur les événements de juin 1792 (*Moniteur*) ; les quelques paroles prononcées à la séance du 8 juillet *(idem)* l'immortel *Testament*, dont M. Feuillet possède, nous dit-il, un des originaux ; enfin les paroles prononcées par le Roi après la plaidoirie de De Sèze. Nous appelons l'attention sur la lettre de Louis XVI à M. de la Porte, en date du 24 juillet 1792, dont l'original autographe se trouve dans le cabinet de l'éditeur.

3° *Les lettres de la Reine*. En dehors de celles à Mercy, déjà mentionnées, il y a dans ce volume : une lettre (inédite), à la Landgravine de Hesse, tirée des Archives du grand-duc de Hesse-Darmstadt; dix billets écrits au Temple et publiés depuis longtemps; la lettre au président de la Convention pour demander un sursis; la lettre à Madame Élisabeth écrite à la Conciergerie, qui est conservée aux Archives dans l'Armoire de fer.

4° *Les lettres de Madame Élisabeth*. Tout ce qui se trouve ici, à savoir 22 lettres au marquis ou à la marquise de Raigecourt, à la marquise de Bombelles

et à l'abbé de Lubersac, quatre billets et deux prières, avaient été donnés par M. Feuillet dans le volume spécial consacré par lui à Madame Élisabeth.

A ces quatre groupes de documents, il faut ajouter un fragment important des mémoires du prince de Nassau-Siegen (p. 338-388), copié de la main de Talleyrand, qui offre des détails intéressants sur la bataille de Valmy, sur les négociations avec le duc de Brunswick, l'attitude de Dumouriez, etc. ; une déclaration de Malesherbes sur divers points relatifs à Louis XVI et à son procès, et une curieuse lettre de Lavater à Hérault de Sechelles (pièce inédite, du cabinet de l'éditeur), datée de Zurich le 5 septembre 1793, où il s'élève énergiquement contre l'attentat du 21 janvier.

Nous aurions terminé cette revue du tome VI de M. Feuillet de Conches, si l'*éditeur* n'était intervenu comme *auteur*, dans une proportion assez large, et si nous ne nous trouvions en présence d'une histoire de la Révolution pour la période correspondant aux documents publiés, tracés, *entre lettres*, par M. Feuillet. C'est ainsi que près de 300 pages en petit texte sont dues à sa plume, et sont consacrées : aux projets d'évasion de la famille Royale, au conflit entre Dumouriez et les Girondins, à Madame Rolland, aux événements militaires de 1792, au 20 juin et à ses suites, aux luttes entre la Cour et l'Assemblée, à la séance du *baiser Lamourette*, au manifeste du duc de Brunswick, au 10 août et à ses suites, à la campagne de l'Argonne, à la bataille de Jemmapes, au procès et à la mort du Roi, aux événements qui suivirent, aux tentatives d'évasion, au procès et au supplice de la Reine, à la mort de Madame Élisabeth, à Louis XVII et à Madame Royale.

La dernière de ces notes, ou plutôt de ces causeries sur la Révolution, est consacrée à un tout autre sujet: M. Feuillet de Conches y fait une confidence au public sur la manière dont il s'y prit pour obtenir la communication des lettres de Marie-Antoinette conservées à Vienne, et raconte comment il dût, en novembre 1850, se rendre à Frohsdorf, pour obtenir l'agrément de la fille de Louis XVI et du chef de la Maison de France. On lira avec intérêt le récit de cette visite. Faisons seulement observer qu'un *introducteur des ambassadeurs* devrait être mieux instruit de certains noms ou de certains usages : il écrit *Frohsdorff* pour *Frohsdorf*, *Piscy* pour *Pissy*, donne de l'*Altesse royale* à *M. de Chambord* (*sic*), et désigne plus d'une fois ainsi la fille de Louis XVI : *Madame d'Angoulême*.

Je me reprocherais d'omettre, en terminant, les deux portraits de Marie-Antoinette, l'un de Werthmüller, gravé par Morse, qui se trouve en tête du volume ; l'autre, reproduction fac-similé du dessin de David nous montrant la Reine conduite à l'échafaud, placé en face de l'admirable lettre qui fut son testament.

Un dernier mot: nous espérons que M. Feuillet ajoutera à ses six volumes un complément indispensable, à savoir une table alphabétique des matières, et surtout une table chronologique des documents épars dans la collection, qui contient trois ou quatre séries successives.

G. DE B.

Les massacres à Reims en 1792, d'après des documents authentiques, par A. BARBAT DE BIGNICOURT. Reims, 1872, chez tous les libraires, gr. in-8 de 48 p.

On sait que le principal but des massacres de septembre était de peser sur les élections à la Convention, en intimidant les électeurs. Ce qui s'était fait à Paris se fit également en province, à Reims notamment. C'est le récit des massacres dans cette ville qu'a publié, il

y a un an, M. Barbat de Bignicourt. Là, comme à Paris, il s'agissait d'effrayer les honnêtes gens, pour faire nommer des révolutionnaires ardents, et particulièrement un certain Armonville, ouvrier fileur. Là, comme à Paris, il y avait des meneurs qui saisirent le premier prétexte de déchaîner les fureurs populaires. Le directeur de la poste, un malheureux facteur, un ancien officier, de vénérables prêtres furent arrachés de leur domicile, traînés en prison, assassinés avec des raffinements épouvantables ; M. de Bignicourt donne sur ce point des détails affreux, puisés aux sources les plus authentiques. Des femmes allèrent jusqu'à dévorer le cœur de leurs victimes. De telles horreurs font frémir; mais hélas ! quand on a vu la Commune, elles n'étonnent plus, et Dieu veuille que nous n'en voyons jamais le retour ! A Reims, d'ailleurs, le but des meneurs fut atteint; la ville fut terrorisée ; Armonville fut élu. Quant aux assassins, après le 9 thermidor, ils furent traduits en justice, mais, au grand scandale des honnêtes gens, traités avec une incroyable indulgence.

M. DE LA R.

Les pontons de Rochefort, 1793. Paris, Baur et Detaille, S. d., in-8° de 72 p.

Cette intéressante brochure nous offre le récit des souffrances de 827 prêtres de différentes parties de la France, condamnés à la déportation, embarqués sur cinq navires, mais qui, par suite de la présence d'une flotte anglaise, restèrent en rade de l'île d'Aix, à l'embouchure de la Charente. Ils y séjournèrent entassés de telle façon que chacun n'avait pas deux pieds cubes d'air ; ils y furent en proie à toutes les privations, à toutes les misères, et bien peu échappèrent à la mort. C'est à un des captifs, sorti comme par miracle de ces pontons, que nous devons la révélation de ces faits inouïs. Un des détenus, Dumonet, principal du collége de Mâcon, est l'auteur de la *Relation*, qui est écrite sous une forme peu ordinaire à des documents de ce genre : elle est *en vers latins*. Dumonet était mort sur les pontons ; Lequien, curé de Loriges, retoucha la pièce de vers, y joignit une traduction et des additions, et publia le tout, avec un certain nombre de hors-d'œuvre, en 1796 (pet. in-8° de 59 p.).

M. Louis Audiat, — qui garde, nous ne savons pourquoi, l'anonyme, — nous donne une reproduction de cette brochure, avec une introduction où il nous conduit au champ des martyrs, dans l'île Madame, cimetière de ces prêtres morts pour la foi, et à Moulins, à la chapelle Sainte-Claire, où furent enfermés, avant le départ, 76 de ces prêtres. Son intéressant opuscule se termine par le tableau général des prêtres déportés, par département, et par deux pièces extraites des archives de la Charente-Inférieure : l'état des prêtres morts à bord des *Deux-associés*, en rade de l'île d'Aix, et les extraits mortuaires des prisonniers du *Washington*.

G. DE B.

Histoire de la ville et de la châtellerie de Pont-sur-Seine, par Arsène THÉVENOT. Nogent-sur-Seine, Faverot ; Troyes, Socard, 1873, petit in-8° de 150 p.

L'*Histoire de la ville et de la châtellerie de Pont-sur-Seine* a deux grands mérites : elle est faite, non avec des livres, mais presque exclusivement à l'aide des documents conservés aux archives du département de l'Aube ; en second lieu, elle est tellement complète, qu'elle l'est presque trop. L'auteur a divisé son travail en trois parties : la *topographie*, la *statistique* et l'*histoire*. Il décrit successivement, dans la pre-

mière partie, le territoire, les cours d'eau, les voies de communication, la ville, les monuments publics, les châteaux des environs; il s'occupe, dans la seconde partie, de la population, des anciennes administrations et juridictions, donnant la liste chronologique des baillis de Pont-sur-Seine, d'après les pièces judiciaires de ce bailliage, de 1540 à 1790, liste suivie de celle des maires de la commune, de 1790 à 1872; du service du culte (avec liste des anciens desservants des deux paroisses de la ville pendant trois siècles); de l'instruction primaire (avec liste des instituteurs, de 1690 jusqu'à nos jours); de l'hospice et du bureau de bienfaisance, des revenus, impôts et budgets; des officiers ministériels et même des sapeurs-pompiers; des fêtes annuelles; de l'agriculture, de l'industrie et du commerce; enfin, dans la troisième partie, l'auteur énumère les divers noms sous lesquels il a trouvé désignée la ville de Pont-sur-Seine par Grégoire de Tours, par Aimoin, par les rédacteurs de divers cartulaires et de divers pouillés, etc.; il raconte tous les événements, grands et petits, dont, pendant le moyen-âge et pendant les temps modernes, Pont-sur-Seine a été le théâtre, n'oubliant pas de reproduire (p. 39-40) une requête adressée, en 1595, à Henri IV par les habitants, pour obtenir de lui un secours destiné à réparer les ponts et chaussées, « tombés en telle ruyne et décadence qu'il n'est plus possible y pouvoir charrier. » L'histoire de Pont-sur-Seine est complétée par l'histoire des prieurés et par celle des anciens seigneurs de la ville. Citons encore des notices sur les fiefs qui relevaient de l'ancienne châtellerie de Pont-sur-Seine, et surtout un très-curieux chapitre supplémentaire (p. 130-137), où, sous le titre de *bibliographie*, sont indiqués par ordre chronologique tous les documents imprimés ou manuscrits, connus de l'auteur, qui concernent Pont-sur-Seine.

On a bien peu de reproches à faire à un auteur aussi consciencieux que M. Thévenot. Je le blâmerai seulement d'avoir appelé (p. 35) *pierres druidiques* ces monuments dans l'érection desquels les druides n'ont jamais été pour rien, et d'avoir parlé (p. 78), d'après une tradition d'une incontestable fausseté, des jeunes fils du duc de Nemours attachés, le 4 août 1477, au pied de l'échafaud de leur père et arrosés de son sang.

T. de L.

Documents pour servir à la généalogie des anciens seigneurs de Traînel, par M. l'abbé Ch. Lalore, professeur de théologie au grand séminaire de Troyes. Troyes, imp. Dufour-Bouquot, 1872, gr. in-8° de 97 p.

Reclaeus, Les Riceys (Aube), *suivi d'un éclaircissement géographique sur Pauliacus (Côte-d'Or),* par M. l'abbé Ch. Lalore. Troyes, imp. D. B., 1872, gr. in-8° de 78 p.

M. l'abbé Lalore a la bonne méthode : il n'écrit que sur les titres, et c'est après une ample moisson qu'il nous apporte le fruit de ses laborieuses recherches. Dans sa généalogie des anciens seigneurs du Traînel, il a voulu combler une lacune de l'histoire de Champagne et commencer une série d'études sur les seigneuries de second ordre, dans l'étendue actuelle du département de l'Aube. A la généalogie des Traînel, telle que l'état des documents lui a permis de la dresser, depuis Ponce Ier, qui paraît en 1079, jusqu'à Henri III, qui vivait en 1315, il a joint celle des seigneurs de Pont-sur-Seine et de Marigny. Nous lui demanderons pourquoi, dans cet aride et difficile travail, il n'a pas, dans l'ordre des numéros, suivi la filiation : ainsi Déodat ne devrait pas porter le n° I, puisque l'on ne peut le rattacher à Ponce Ier, qui commença la lignée; ainsi, après Anseau IV, qui mourut en 1239, et qui porte le n° VI, on mentionne, au n° VII, Dreux Ier,

membre de la branche cadette de Marigny; et les seigneurs de Marigny, qui sont numérotés I, II, etc., devraient, dans l'ordre de filiation, être numérotés IV, V, etc. Il y a là quelque confusion, qu'il serait aisé de faire disparaître. — Les preuves forment une partie fort importante de cet opuscule : on y trouve la mention ou l'analyse de 325 actes, depuis 1062 jusqu'à 1465 ; viennent ensuite des inscriptions de sépultures et des extraits d'obituaires ; enfin, des sceaux, dont la reproduction occupe trois planches.

L'opuscule sur *les Riceys* n'est ni moins *fouillé*, ni moins intéressant : il est le résultat du dépouillement d'une centaine de chartes, et l'auteur y reconstitue l'histoire presque ignorée, ou inexactement retracée, d'un village qui eut une certaine importance, dont l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif et l'abbaye de Moutier-Saint-Jean se partageaient le patronage et les revenus, où se trouvait le prieuré de Notre-Dame-du-Faux, le fief de l'île Saint-Louis, possédé par les comtes de Nevers au XIIe siècle et par les Brienne au XIIIe, et le fief Saint-Vincent, possédé par les évêques de Châlons. M. l'abbé Lalore identifie le *Reciacus* des chartes de Léothérie et d'Ingora avec Ricey-sur-Laignes ; il dresse ensuite le catalogue des seigneurs de Ricey, depuis les Ricey, les Rolin, les Sarrebruche, les Créqui et les Vignier, jusqu'aux Pomereu qui vendirent le château, en 1801 ; il décrit les trois églises paroissiales de Ricey, et recherche, enfin, où était ce *Pauliacus* dont parlent les chartes mentionnées ci-dessus ; d'après lui, ce n'est ni *Pouilly en Auxois* ni *Prusly-sur-Ource*, comme certains l'ont pensé, mais bien Pouilli, près Molême, village détruit dès 1240, ou absorbé par Molême, devenu alors chef-lieu de doyenné.

L. C.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, archiviste, correspondant de l'Institut. *Aube. Archives ecclésiastiques*. Série G., t. I, 2e partie. Paris, Dupont et Durand ; Troyes, Dufey-Robert, 1873, in-4°, pages I-LXVIII et 265-489.

M. d'Arbois de Jubainville vient de terminer la publication du tome Ier de son important *Inventaire*. Les derniers fascicules que nous avons sous les yeux comprennent la fin des archives ecclésiastiques du *chapitre de la cathédrale de Troyes* : registres des délibérations capitulaires de 1617 à 1790 ; *Plumitifs*, depuis 1652, censiers, terriers, comptes, etc., de l'église de Troyes, parmi lesquels les *Comptes de la fabrique* (depuis 1367), les *Comptes de la Grand Chambre* (depuis 1307), les *Comptes des causes de l'église de Troyes* (depuis 1397), les *Comptes de gros, tailles et mairies* (depuis 1398), les *Comptes du cellier* (depuis 1401), les *Comptes d'exécutions testamentaires* et des *Inventaires* (depuis 1369). Une table des noms de lieux et une table des noms de personnes complètent le travail et permettent de profiter de cette masse de documents.

Il nous reste à signaler l'Introduction, où l'éminent érudit s'est appliqué spécialement à étudier, d'après les comptes de l'évêché et du chapitre, l'état matériel et économique de la ville pendant les guerres de la première moitié du quinzième siècle. C'est un chapitre des plus curieux de notre histoire à cette époque. On y voit les différentes phases par lesquelles passa une ville qui joua un rôle politique considérable, et le spectacle que nous offre Troyes, plus d'une ville pourrait nous l'offrir alors. C'est donc le tableau de la situation de toute une partie de la France pendant l'occupation anglaise. On peut noter en passant des faits dignes de remarque : ainsi de *bons français* jettent dans l'eau,

à Nogent-sur-Seine, les planches des ponts construits sur la Seine pour le passage des ambassadeurs anglais allant conclure à Troyes le traité qui devait livrer la France à l'ennemi ; ainsi, quand la mort de Charles VI pose nettement la question, des gens qui avaient subi jusque-là la domination anglaise retrouvent le sentiment du patriotisme, et refusent de servir la cause de Henri VI : l'évêque Étienne de Givry, malgré ses 90 ans, fut de ce nombre. La situation économique est précisée au moyen des observations les plus minutieuses. Après la soumission de Troyes en 1429, le sens moral se relève, mais la guerre reparaissant plus intense et plus rapprochée, l'état économique empire : les habitants n'en eurent que plus de mérite à soutenir la cause nationale. Quand la guerre prend fin en 1435, par la conclusion du traité d'Arras, les ravages des gens de guerre succèdent aux luttes sanglantes. Les soldats se transforment en voleurs de grand chemin : on est chaque jour pillé, rançonné, saccagé. Le voyage de Charles VII en Champagne (janvier-mars 1441) n'améliore pas beaucoup l'état des choses ; ce n'est qu'après l'expédition de Lorraine et les réformes militaires de Châlons que la sécurité, et avec elle, peu à peu, la prospérité reparaissent dans la contrée. Mais beaucoup de terres restent incultes et non affermées jusqu'en 1448, et pendant longtemps le revenu est fort minime. Pourtant, à Troyes, même, dès 1436, la situation s'améliore, et la vie commerciale renaît, sans toutefois que la richesse soit encore revenue.

Il faut remercier le savant archiviste de nous avoir donné un travail si complet et si précieux par l'abondance des informations et par la précision des détails. G. de B.

Voyage du chevalier de Bellerive au camp du roi de Suède à Bender en 1712, publié avec notes par A. Demarsy, membre de la Commission centrale de la Société de Géographie de Paris, etc. Paris, Académie des Bibliophiles, 1872, in-12 de IX-50 p. (tiré à 310 exempl.).

M. Demarsy a pensé que, bien qu'elle n'ait point l'importance des *Anecdotes* du baron de Fabrice, des *Remarques* de Poniatowski, des *Voyages* de la Motraye et surtout de l'*Histoire de Charles XII* de Voltaire, la *Relation* du chevalier de Bellerive pouvait offrir quelque intérêt et méritait d'être réimprimée. Elle avait été publiée à Paris en 1713 et traduite en allemand l'année suivante ; l'auteur la dédia à « Son Altesse Royale Madame » (la princesse Palatine). — « Je crois, dit-il dans la dédicace, que vous lirez avec quelque plaisir ce que j'ai eu l'honneur de voir et que j'ai souvent admiré dans un grand Roi *qu'on sçait être de votre auguste maison.* » — « Nous ne voyons pas encore exactement, dit l'éditeur à ce propos, quels étaient les liens de parenté qui unissaient Charlotte-Élisabeth de Bavière au roi de Suède. » A coup sûr, c'est qu'il n'a pas *voulu voir*, car il aurait bien vite trouvé que Charles XII appartenait à la maison de Bavière, que son grand-père, Charles X, couronné en 1654, était fils de Jean Casimir de Bavière, duc de Deux-Ponts, marié à Christine Vasa, fille de Charles IX. Le roi de Suède était donc bien « de la maison » de la princesse Palatine ; Il avait même avec elle des liens de parenté plus proches que ceux résultant de la communauté d'origine : Charles IX, roi de Suède, avait épousé Anne-Marie de Bavière, fille de Louis V, duc de Bavière et d'Élisabeth de Hesse-Cassel. Or, ce Louis V était le chef de la branche Palatine, à laquelle appartenait Élisabeth-Charlotte, et son quatrième aïeul.

Cette observation de détail faite, nous n'avons que des éloges et des remer-

ciements à offrir à M. Demarsy pour sa jolie petite plaquette, fort bien imprimée par Gouverneur, sur papier vergé, et enrichie de notes intéressantes.

G. DE B.

—

Une page inédite de l'histoire des Indes. Le général de Boigne (1751-1830), avec un portrait et deux cartes, par Victor DE SAINT-GENIS, lauréat de l'Institut, etc. Poitiers, 1873, in-8° de 438 p.

Benoît le Borgne de Boigne naquit à Chambéry, le 8 mars 1751 ; d'un caractère vif, impétueux, il se trouva bientôt trop à l'étroit dans la sphère où sa naissance l'avait placé. Qu'on ne lui demande pas de vivre à l'abri du toit paternel, lisant avec respect un de ces *livres de raison* comme celui dont nous parle l'auteur (p. 28), et auquel, par parenthèse, nous espérons bien qu'il consacrera bientôt une notice spéciale ; il lui faut l'inconnu les aventures et les combats. A 15 ans, il se rend en France, achète une charge d'enseigne dans le régiment irlandais de Clare, passe avec son régiment dans l'Ile de France, s'enrôle, au bout de cinq ans, dans l'armée russe, est fait prisonnier par les Turcs, s'embarque, à peine libre, pour l'Inde (janvier 1778), et, arrivé dans cette contrée sans ressources, se trouve heureux d'échanger son brevet de capitaine au service de Russie contre le grade d'enseigne dans un bataillon de troupes indigènes. Bientôt il renonce à cette position, gagne Calcutta, remonte la vallée du Gange, et, protégé par les Anglais, comblé de présents à Lucknow par le nabab d'Aoude, il poursuit son voyage d'exploration jusqu'à Delhi, où, pour se venger du chef des Mahrattes, Sindhia, qui s'était saisi de ses bagages et avait gardé ses papiers, il cherche à s'enrôler au service d'un prince indou. Le voilà chargé de lever deux régiments à la solde du rajah de Jeypöor. Mais les événements font renoncer le rajah à ce projet M. de Boigne passe alors au service de Sindhia lui-même, et, c'est alors que son rôle commence à devenir important, et que sa fortune grandit ; il organise l'armée mahrathe, fait la campagne de 1784 dans le Budelcund, celle de 1787 contre les Radjpouts, celle de 1788 contre les Mogols, s'associe un instant aux opérations commerciales du major Martin, reprend les armes en 1789, dirige la seconde campagne contre les Radjpouts, déploie les facultés les plus remarquables, reçoit, après une série de victoires, la province du Dowab, qu'il réorganise et tranforme, et devient, en quelque sorte, l'arbitre des destinées de l'empire, après la mort de Sindhia. En dix années, la population de cet empire avait été portée, grâce à lui, de trois à trente mille millions d'habitants, et ses revenus de 7 à 185 millions. Enfin, le général de Boigne, après avoir refusé les offres les plus brillantes et la dignité de régent impérial, prend un congé en 1797 et débarque en Angleterre ; il se disposait à retourner à Delhi l'année d'après, quand il rencontre une jeune française émigrée, M[lle] d'Osmond, qu'il épouse : il renonce alors à l'Inde, se fixe en Savoie en 1802, et occupe le restant de sa vie à des fondations charitables qui font encore bénir sa mémoire ; à sa mort, en 1830, il avait dépensé ainsi plus de trois millions.

Telle fut la vie dont M. de Saint-Genis nous a retracé les épisodes avec des détails étendus, puisés dans les papiers de la famille et dans les historiens de l'Inde. Son livre, écrit avec talent et érudition, est plus qu'une simple biographie ; c'est, comme il l'indique, une page inédite de l'histoire des Indes, page pleine d'intérêt pour tous, page glorieuse pour nous, qui pouvons, à double titre, revendiquer le comte de Boigne pour un des nôtres, puisque sa famille était dauphinoise et que la Savoie est devenue française.

G. DE B.

Le droit du seigneur au moyen-âge, par Louis Veuillot, rédacteur en chef du journal l'*Univers*. 2me édition, Paris, V. Palmé, 1871, in-18 de 344 p.

Le droit du seigneur, *réplique d'un Campagnard à un Parisien, ou seconde réponse à M. L. Veuillot*, par Jules Delpit. Bordeaux, Ch. Lefebvre, 1873, in-8° de 56 p.

Il y a deux ans, en pleine Assemblée Nationale, il s'est trouvé un député qui a eu la naïveté de venir encore parler du *droit du seigneur*, cet épouvantail ridicule avec lequel on en impose au bon sens public. Le *droit* fut nié par un autre député, et M. Henri Martin, également député et membre de l'Académie des sciences morales et politiques est venu à la rescousse de ceux qui veulent soutenir l'existence légale de cette coutume.

M. Veuillot a saisi cette occasion de donner une nouvelle édition du livre publié par lui en 1854, alors qu'il répondait à Dupin, lequel se garda bien de répliquer. Cette nouvelle édition est la reproduction du travail primitif avec quelques trop rares additions dans le texte et les notes, quelques rectifications, et une réponse à un de ses contradicteurs.

Ce contradicteur est M. Delpit qui, dès 1854, répondit à M. Veuillot, et qui, cette fois, réplique encore à l'*Appendice* mis à la fin de la nouvelle édition.

Le livre de M. Veuillot est écrit avec ce style mordant et imagé qui est, chez lui, un don particulier ; à la vivacité de l'expression, il sait joindre une véritable érudition. Il serait à souhaiter que ce petit livre, amusant et instructif, à la fois, fut publié à un prix assez modeste pour que des milliers d'exemplaires s'en répandissent jusque dans les campagnes.

Qu'il se soit présenté de rares exemples où, soit par violence, soit par promesse, un seigneur féodal, ou un proconsul républicain se soit emparé de la femme d'autrui, je ne le nierai pas; mais cet abus ignoble de la force brutale, qui a toujours pu se révéler et qui se révélera tant que l'humanité existera, cet abus, dis-je, n'a jamais constitué et ne constituera jamais un droit. On n'a pas plus de prétexte de parler du *droit du seigneur* que du *droit du voleur ;* l'Église, les lois civiles, les coutumes ont toujours protégé, sur ce point, la faiblesse contre l'immoralité ; la mauvaise foi seule a pu chercher à professer que telle ou telle forme de gouvernement admettait une pareille infamie au nombre de ses institutions, et ceux qui ont cru de telles billevesées ont fait preuve d'une naïveté par trop exagérée.

M. Jules Delpit a multiplié tous ses efforts, cependant, pour défendre la thèse opposée à celle que M. Veuillot soutenait. Il a répété tous les faits contestables dont l'authenticité a été déjà ruinée à plusieurs reprises ; avec des personnalités, un certain art de grouper les faits et de présenter des textes sans les soumettre à une sévère critique, il avait composé un livre qui pouvait, au premier coup d'œil, produire une certaine impression ; mais après réflexion, on reconnaissait vite que ce n'était pas là de la veritable érudition. La nouvelle publication n'est qu'un duel de plume entre lui et M. Veuillot, duel d'avocats ou de journalistes dont nous n'avons pas à nous occuper. A. de B.

Une réception dans l'ordre religieux et militaire des Saints-Maurice-et-Lazare de Savoie au XVIIIe siècle, *étude sur des documents inédits*, par Emile Travers, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes, etc. Paris, Dumoulin ; Caen, Le Blanc-Hardel, 1873, pet. in-8° de 94 p.

M. Émile Travers a trouvé dans le dossier de la famille Arvisenet, aux archives du Doubs, dépôt dont il a eu

un instant la garde, des documents inédits qui fournissent des renseignements intéressants sur un ordre de chevalerie ancien, formé par la réunion de l'ordre de Saint-Lazare, institué en Terre-Sainte pendant les croisades et de l'ordre de Saint-Maurice, créé par Amédée VIII, duc de Savoie, en 1434, et établi par son successeur Emmanuel Philibert, en 1573, sur des bases plus larges. Ce fut Grégoire XIII qui, en 1573, prononça la réunion des deux ordres et en établit les ducs de Savoie grand-maîtres. Depuis les révolutions successives qui ont fait des ducs de Savoie des rois de Sardaigne et des rois d'Italie, l'ordre en question a subi de nombreuses modifications, mais il subsiste encore, et « l'ordre royal de la couronne d'Italie » n'est pas fait, croyons-nous, pour la dépouiller de son antique splendeur.

Quoiqu'il en soit, cet ordre était peu connu en France, et le petit volume de M. Émile Travers complète utilement le livre publié en 1859 chez Louis Perrin, à Lyon, par le comte Luigi Cibrario. C'est en 1729 que le marquis d'Arvisenet fut reçu dans l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare de Sardaigne, et nous trouvons ici, avec l'instruction à observer pour la réception des postulants, le cérémonial qui accompagnait la remise de l'habit et de la croix, et les lettres de Victor-Amédée du 26 avril 1727, l'inventaire complet des titres produits pour justifier la noblesse de Claude-François d'Arvisenet, où se trouvent les preuves de noblesse déjà faites en 1718 pour la réception du marquis comme chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes de Dôle. Il y a là bon nombre de renseignements généalogiques sur plusieurs familles franc-comtoises.

Les annoblis de l'Ain de 1408 à 1829 *d'après des documents authentiques*, par Albert Albrier, membre de plusieurs sociétés savantes. Lyon, impr. Vingtrinier, 1873, gr. in-8° de 65. p.

Ban et arrière-ban du bailliage de Bresse en 1493 et 1694. Documents inédits, publiés et annotés par René de Saint-Mauris, archiviste-paléographe. Paris, Dumoulin, 1873, gr. in-8° de 30 p.

M. Albrier a trouvé aux archives de la Côte-d'Or un bon nombre de lettres de noblesse transcrites sur les registres de la Chambre des Comptes de Savoie, et, depuis 1601, de la Chambre des Comptes de Bourgogne et Bresse. Il en a publié quelques-unes en 1870 dans les *Mémoires de la société savoisienne d'histoire et d'archéologie ;* d'autres ont été publiées par M. J. d'Arbaumont dans la *Revue nobiliaire*. Aujourd'hui, l'ancien directeur de la *Bourgogne*, excellent recueil dont nous regrettons fort la disparition, nous donne un inventaire aussi complet qu'il lui a été possible de le dresser, des annoblis des pays de Bresse, Bugey, Doubs, Gex et Valromey. Sa liste, qui mentionne également les lettres délivrées postérieurement à la Révolution, jusqu'à Charles X (partie qui pourra recevoir des additions et pour laquelle l'auteur sollicite des communications), ne comprend pas moins de 155 indications de délivrances de lettres conférant soit la noblesse, soit des titres, ou confirmant une noblesse antérieure. Il y a là beaucoup de renseignements intéressants ; les armes de famille sont données, et l'auteur ajoute parfois certains détails généalogiques. Avec les compléments que le travail de M. Albrier pourra recevoir, et en y ajoutant les généalogies des familles subsistantes, la brochure que nous annonçons pourrait devenir un livre, qui serait, à coup sûr, accueilli avec faveur.

Notre collaborateur, M. de Saint-Mauris, auquel on doit déjà la publication d'un *État de la noblesse de Bresse en 1697*,

a publié le *Ban et l'arrière-ban du bailliage de Bresse en 1693 et 1694*, document tiré des archives du dernier syndic de la noblesse de ce pays, M. Garron de la Bevrière. A côté des *annoblis*, que nous présentait tout-à-l'heure M. Albrier, nous voyons ici les *nobles d'extraction*, ou tout au moins ceux qui possédaient une noblesse moins récente. A l'extrait des registres des procès-verbaux de la commission contenant les *excuses* pour les deux années, sont joints : le rôle des taxes et le rôle des gentilshommes et gens vivant noblement nommés pour servir dans l'arrière-ban en 1690 et 1694.

—

Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments, ouvrage rédigé par une société d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio. 1er fascic. Paris, Hachette, 1873, grand in-8° de 160 p. avec 189 grav.

Cet ouvrage est une véritable encyclopédie de l'antiquité, conçue et rédigée au moyen de toutes les ressources fournies par les progrès de la science. Il formera au moins deux énormes volumes enrichis de 3000 figures gravées d'après l'antique ; ajoutons que la première livraison, qui s'arrête à la moitié de la lettre A, fait facilement prévoir que le *Dictionnaire des Antiquités* sera indispensable à tous ceux qui voudront comprendre complètement les ouvrages classiques. On n'y trouve pas seulement, en effet, de l'archéologie proprement dite : la législation grecque et romaine y est traitée, ainsi que tout ce qui touche à la vie privée et à la vie publique ; et l'érudition y a sa place aussi complète que dans les livres publiés au-delà du Rhin, mais avec cette clarté d'exposition, cette sobriété qui distingue les savants français et qui est si rare à l'étranger. Nous avons constaté que les articles relatifs à la numismatique, l'art militaire, l'architecture étaient rédigés par des personnes dont les noms seuls sont de sûrs garants.

Nous faisons des vœux pour que cette belle publication marche rapidement : dès que le premier volume sera complet, nous nous proposons de lui consacrer un examen détaillé, dans lequel nous signalerons les nombreux aperçus nouveaux que nous y aurons remarqués, et les observations de détail qui nous seront suggérées par une lecture attentive. J. de M.

—

Manuel élémentaire d'Archéologie nationale, par l'abbé Jules Corblet. Nouvelle édition. Paris, R. Ruffet, 1873, in-8° de 550 pages, 700 grav. intercalées et 3 pl. lith.

Les manuels d'archéologie ne sauraient être trop multipliés, surtoût lorsqu'ils contiennent, dans un format commode, un grand nombre de gravures. M. l'abbé Corblet, par ses travaux personnels, par les relations scientifiques que lui donne la *Revue* qu'il dirige, est admirablement placé pour tenir son *Manuel* au courant des découvertes et des travaux qui sont publiés tous les jours.

Nous ne pouvons que recommander à nos lecteurs la nouvelle édition qui vient de paraître ; elle contient véritablement les *éléments* de la science. Dans les écoles, ce livre peut donner des notions utiles ; le voyageur et le touriste aimeront à l'avoir à la main. — Nous nous permettrons cependant de soumettre deux ou trois observations à l'auteur. D'abord, quelques parties, comme la numismatique et l'époque gauloise, sont incomplètes ; ensuite les sceaux sont oubliés. Ajoutons qu'à une époque où certaine école abuse de l'étude des temps dits pré-historiques pour faire servir la science aux doctrines de

la libre-pensée, il appartenait à M. l'abbé Corblet de prévenir ses jeunes lecteurs contre ces rêveries malsaines et quelquefois ridicules. Nous ne doutons pas que le savant historiographe du diocèse d'Amiens ne prenne en considération nos avis tout bienveillants ; dans la future édition, que nous souhaitons prochaine, il voudra bien résumer, en les discutant, les découvertes certaines faites dans l'histoire de l'humanité. Quelques visites au Musée national de Saint-Germain le mettront à même de faire connaître à ses lecteurs la véritable archéologie nationale jusqu'à l'arrivée des Romains. A. DE B.

—

Le trésor de l'Église cathédrale de Lausanne. *Documents accompagnés de notes historiques*, publiés par E. CHAVANNES. Lausanne, 1873, in-8° de 95 p.

Les documents mis au jour dans ce volume sont au nombre de huit : 1° Inventaire du trésor de la chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Lausanne (1441-1450), p. 23-36 (latin) ; 2° Autre (5 août 1535), p. 36-46 (latin) ; 3° Dépôt du trésor de la cathédrale aux Conseil et communauté de Lausanne (13/29 sept. 1536), p. 46-50 (français) ; 4° Inventaire partiel du trésor de la cathédrale de Lausanne (19 sept. 1538), p. 50-61 (fr.) ; 5° Quittance du Chapitre en faveur de la ville pour restitution dudit (27 fév. 1436/7), p. 62-64 (fr.) ; 6° Inventaire du trésor remis par le Chapitre de Lausanne au conseil de Berne (20 avril 1537), p. 64-7 (fr.) ; 7° Détail des sommes d'or et d'argent envoyées du pays de Vaud à Berne (1537), p. 68-78 (allem.) ; 8° Inventaires (3) du trésor de l'Église de Saint-Vincent à Berne. p. 79-95 (lat., allem., fr.). L'éditeur rend compte, dans son Avant-Propos (p. 5-19) des circonstances dans lesquelles ils ont été rédigés, et des sources qui les lui ont fournis ; ils sont accompagnés de notes historiques et philologiques. Cet opuscule, supérieurement imprimé (à 150 exempl.) par Fick, de Genève, a sa place marquée dans toutes les collections relatives à l'histoire des arts au Moyen-Age. U. C.

—

Épigraphie de la Moselle. 1re partie. *Monuments élevés aux dieux*. Paris, Didier, 1873, in-4° de 100 pages et 5 pl. photogr.

Sous ce titre : *Epigraphie de la Moselle*, M. Charles Robert, membre de l'Institut, publie les monuments épigraphiques du riche musée gallo-romain de la ville de Metz et toutes les inscriptions qui ont été rencontrées dans le pays messin. C'est un travail important que l'auteur a commencé, il y a de longues années, alors qu'il habitait Metz.

La première partie, qui vient de paraître, contient les textes votifs ; elle se compose d'environ cent pages in-quarto et de cinq belles planches obtenues par le procédé Dujardin au moyen de moulages en plâtre pris sur place.

L'auteur ne s'est pas borné à reproduire et à restituer les textes lapidaires ; il a étudié avec soin les bas-reliefs qui les accompagnent et a souvent appelé à son aide des monuments appartenant à des peuples voisins des Médiomatrices. C'est ainsi qu'il a donné une interprétation précise et souvent nouvelle de mythes gallo-belges.

Citons, parmi les monuments les plus intéressants et les mieux interprétés : 1° un bas-relief représentant Epone entre deux chevaux ; le consacrant est un certain Tibérius Justinius Titianus, bénéficiaire d'un légat de la XXIIe légion, ce corps célèbre qui occupa pendant presque tout l'empire, en face des Germains, les camps de Mayence et les hauteurs du Tannus ; 2° la base d'un monument à Jupiter sur laquelle sont

gravés les noms tout gaulois des auteurs du vœu ; 3° le célèbre bas-relief en l'honneur des déesses mères, découvert à Metz au XVI° siècle, mais bientôt perdu et retrouvé seulement en 1870, dans le jardin d'un ancien couvent. C'est sur ce monument que les anciens archéologues avaient cru lire MAIRABUS ; l'examen de l'inscription ne permet plus d'admettre que MATRABUS, forme assez fréquente dans l'Est et par exemple à Lyon ; il faut donc renoncer à ces prétendues *mairæ* dont on s'est tant occupé et dont quelques auteurs se sont plu à faire les ancêtres des mauvaises fées. Les trois femmes représentées sur le bas-relief de Metz portent des fleurs ou des fruits ; 4° le fragment d'une petite plaque de bronze, sur lequel l'auteur, par une restitution qui nous paraît incontestable, retrouve le nom de Mercure *Visucius;* 5° une inscription, malheureusement perdue, et qui, si elle a été bien lue, nous révèle de nouvelles déesses, les MINVRAE (de *minurio*), êtres invisibles qui font entendre leurs voix plaintives dans le silence des bois ; 6° Le bas-relief représentant Mercure et Rosmerta dont la mystérieuse association est longuement étudiée ; 7° enfin un monument en l'honneur de Sirona, qui a disparu dans l'incendie de Strasbourg, et dont on est heureux de retrouver une fidèle image et une habile description.

Chemin faisant, M. Charles Robert discute l'authenticité de diverses inscriptions, aujourd'hui perdues, et rectifie des lectures ou des interprétations erronées. C'est ainsi qu'il conteste que l'on doive reconnaître une druidesse dans la femme nommée ARETEDRVIS, après un texte rapporté par un historien messin, Meurisse, évêque de Madaure. On sait que divers écrivains ont invoqué ce texte dans des travaux hypothétiques sur le culte de nos pères.

M. Charles Robert a lu les écrivains allemands, mais s'il invoque souvent leur témoignage, il relève aussi parfois leurs erreurs, par exemple lorsqu'il examine (p. 79) l'opinion de M. Becker, de Francfort, sur les parèdres de Mercure, et, plus loin, lorsqu'il relève, au sujet de Rosmerta diverses étymologies inacceptables). A. DE B.

Documents sur Jules-César Scaliger et sa famille, publiés par Adolphe MAGEN, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, correspondant du Ministre de l'Instruction publique pour les Travaux historiques, etc. Agen. 1873, in-8° de 122 p. (Extrait du *Recueil de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*).

Sous la forme d'une interminable lettre à Janus Douza, Joseph Scaliger écrivit en latin une vie de son père, qui n'est guère connue que des érudits, et encore ! M. Magen a bien fait de nous donner (p. 9-47) une traduction de la biographie de Jules-César Scaliger, en laissant de côté la fabuleuse généalogie qui la précède et les vaines déclamations qui la suivent. Cette traduction, exacte autant qu'élégante, est entourée, comme, du reste, toute la série des documents qui constituent l'appendice (p. 51-120) de notes à la fois précises et complètes. L'habile traducteur ne vante pas trop l'épître à Douza quand il la signale (*Avant-propos*, p. 8) comme un intéressant tableau de l'éducation publique, des habitudes et des mœurs des hautes classes, à l'époque de la Renaissance, et quand il ajoute (*ibid*) : « La venue de Scaliger à Agen, sa romanesque passion pour une enfant, son union si disproportionnée et si heureuse, son train de vie, ses travaux d'érudition, son commerce avec les hommes de lettres, magistrats, gymnastes ou pédagogues, forment la matière d'un récit très-attachant. » Voici la liste des dix-neuf documents inédits qui suivent la *Vie de Jules-César*

Scaliger et qui sont tous extraits des archives départementales de Lot-et-Garonne : « I. Demande en exemption de la taille adressée aux consuls de la ville d'Agen, par Jules-César de Lescale (15 mars 1534). — II. Provisions de la charge de médecin ordinaire du Roi et de la Reine de Navarre accordées au même (16 janvier 1548). — III. Ordonnance du juge-mage de la sénéchaussée d'Agenais, prononçant la remise des armes de Jules-César de Lescale, déposées à l'hôtel de ville d'Agen (22-26 novembre 1548). — IV. Testament de Jules-César Scaliger (15 septembre 1558). — V. État de la fortune immobilière de Jules-César Scaliger, d'après le rôle des tailles du cadastre de 1566. — VI. Contrat de mariage de Silve de Lescale avec Catherine de Biran de Gohas (30 mars 1575). — VII. Testament de Joseph Scaliger (18 novembre 1609). — VIII. Testament d'Anne de Lescale (1er avril 1619).— IX. Congé pour Joseph Charrié de Lescale (5 août 1643). — X. Passeport pour Joseph Charrié de Lescale, lieutenant au régiment de Normandie (16 et 29 novembre 1647). — XI. Commission de capitaine d'une compagnie d'infanterie du régiment de Candalle pour le même (10 février 1649). — XII. Sauf-conduit pour rentrer en France accordé au même fait prisonnier en Espagne (1er juin 1650). — XIII. Ordre au même capitaine d'aller tenir garnison à Nérac (15 juin 1620. — XIV. Ordre au détachement du régiment de Candalle, tenant garnison à Nérac, sous le commandement du même, de rejoindre le régiment (6 octobre 1650). — XV. Ordre au même, commandant du château de Nérac, pour la restitution des munitions du château (14 octobre 1650). — XVI. Lettre du duc de Candalle au comte d'Harcourt, pour lui recommander le sieur de Lescale (1er avril 1652). — XVII. Congé définitif accordé au même, premier capitaine au régiment de Candalle, par le duc de Candalle (6 juillet 1654). — XVIII. Vérification des titres de noblesse du même par le subdélégué de l'intendant de Guienne (10 septembre 1666 — 18 février 1661). — XIX. Lettre du roi Louis XIV autorisant le même à porter le nom et les armes de Lescale de Véronne (20 décembre 1671). Le vingtième et dernier document est le procès-verbal de la remise au bureau de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (2 décembre 1871) du crâne de Jules-César Scaliger conservé, depuis son exhumation en 1772, dans des conditions d'authenticité indiscutables. Parmi tous ces documents, on distingue les testaments de Jules-César et de Joseph « pleins de détails curieux, » et qui « éclairent d'une lumière nouvelle la physionomie morale de leurs auteurs. » Les pièces inscrites sous les nos I, II, III, IV, VII, méritent aussi l'attention, car elles nous montrent « en Jules-César, le praticien à la clientèle populaire, le médecin en titre des Rois, le propriétaire foncier, le personnage en possession des priviléges attachés à la noblesse. » Le savant travail de M. Magen est indispensable à tous ceux qui voudront connaître Jules-César Scaliger et sa famille, et quand, selon le vœu qu'il exprime (p. 6), une statue, dressée tout près de l'ancienne demeure, aujourd'hui disparue, de l'illustre humaniste témoignera de la reconnaissance des Agenais « envers l'homme qui, durant un tiers de siècle, fit de leur ville une petite capitale de la république des Lettres, » il faudra que sur le piédestal on inscrive le nom de celui qui a réuni avec tant de zèle et préparé avec tant de conscience les matériaux de l'histoire des deux plus grands érudits du XVIe siècle.

T. DE L.

—

Jean de Serres, historiographe de France sous Henri IV, *d'après des documents inédits*, par Anatole DE

GALLIER, président de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. Lyon, Aug. Brun, 1873, gr. in-8° de 20 p.

La brochure de M. de Gallier est fort intéressante. Elle aidera beaucoup à mieux connaître un personnage « qui mérita une certaine place dans la littérature et les affaires politiques de son temps, » et qui a « disparu tout entier dans la renommée éclatante de son frère Olivier, l'illustre auteur du *Théâtre d'Agriculture.* » De nombreux documents inédits ont permis à M. de Gallier « d'élargir et de rectifier en certains points les notices bio-bibliographiques que lui ont consacrées Prosper Marchand dans son *Dictionnaire historique*, et les frères Haag dans la *France protestante.* » Ces documents ont été communiqués par M. Fernand Monier de la Sizeranne (papiers de procès du commencement du XVIIe siècle, relatifs à la famille dauphinoise de Merez, depuis longtemps éteinte et dont M. de la Sizeranne descend par les femmes, Salomon de Merez ayant épousé une fille de Jean de Serres), et par M le marquis de Florans, descendant aussi de Merez par sa femme (courte biographie de Jean de Serres écrite de la main de son gendre Merez). Le frère cadet d'Olivier de Serres naquit, non pas à Villeneuve de Berg, mais près de cette ville, au château de Pradel : il épousa, le 26 mars 1569, à Lausanne, Marguerite de Godarri d'une famille lorraine; il en eut huit enfants; il mourut le 19 mai 1598 (et non le 31 mai), le même jour que sa femme, « d'une fiebvre chaude. » On voit, fait remarquer M. de Gallier (p. 10), « que dans ce témoignage de famille il n'est nullement question d'empoisonnement, comme l'ont annoncé plusieurs auteurs contemporains. » M. de Gallier a donné, dans les *Pièces justificatives*, le mémoire biographique de Salomon de Merez et l'extrait des comptes de la succession de Jean de Serres. Il devrait bien, lui qui juge si bien les ouvrages de l'historiographe de France, publier, avec d'excellentes notes rectificatives et complémentaires, « cette histoire des guerres de religion, où respirent, non sans une certaine éloquence, les passions et les rancunes protestantes, » et qui « est pleine de détails curieux sur nos provinces méridionales. » Les *Commentarii de statu religionis et reipublicæ in regno Galliæ*, dont les cinq parties ont paru de 1575 à 1580, sont d'une extrême rareté, et un érudit tel que M. de Gallier en ferait facilement un livre du plus grand prix.

T. DE L.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATORZIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1873

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1873

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

VICTOR PALMÉ.

SAINT-ÉTIENNE, IMPRIMERIE FREYDIER, RUE DE LA BOURSE, 2.


Princeton University Library
32101 076465630

